



J  
103  
H72  
1964/65

CANADA. PARLEMENT. CHAM-  
BRE DES COMMUNES. COMITE  
PERMANENT DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA COLONISATION.  
Procès-verbaux et témoi-

A3A/ DATE	gnages.	NAME - NOM

CANADA. PARLEMENT. CHAMBRE  
DES COMMUNES. COMITE PERMANENT  
DE L'AGRICULTURE ET DE LA  
COLONISATION.

J

103

H72

1964/65

A3

A4



1 - 17  
CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session de la vingt-sixième législature

1964

---

COMITÉ PERMANENT

DE

# **l'Agriculture et de la Colonisation**

*Président:* M. RUSSELL C. HONEY

---

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 1

---

Concernant la

**PRODUCTION ET LA TRANSFORMATION DU TABAC**

---

SÉANCES DU MARDI 21 AVRIL ET DU

JEUDI 28 MAI 1964

---

TÉMOINS:

*Du ministère de l'Agriculture:* M. J. A. Anderson, directeur général, division des recherches; M. Norman A. MacRae, directeur adjoint (Tabac).

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.

IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE

OTTAWA, 1964

20918-1

COMITÉ PERMANENT  
DE  
L'AGRICULTURE ET DE LA COLONISATION

*Président:* M. Russell C. Honey  
*Vice-président:* M. Patrick T. Asselin  
MM.

Alkenbrack	Gauthier	Noble
Armstrong	Gendron	O'Keefe
Asselin ( <i>Richmond- Wolfe</i> )	Groos	Olson
Barnett	Gundlock	<sup>1</sup> Ouellet
Béchar	Honey	<sup>2</sup> Pennell
Beer	Horner ( <i>Acadia</i> )	Peters
Berger	Horner ( <i>Battlefords</i> )	Pigeon
Cadiou ( <i>Meadow-Lake</i> )	Howe ( <i>Wellington- Huron</i> )	Rapp
Cardiff	Jorgenson	Ricard
Choquette	Konantz (M <sup>me</sup> )	Rochon
Crossman	Lamb	Roxburgh
Cyr	Langlois	Southam
Danforth	Laverdière	Tardif
Dionne	Madill	Temple
Doucett	Mather	Vincent
Drouin	<sup>3</sup> Matheson	Watson ( <i>Assiniboia</i> )
Émard	Matte	Watson ( <i>Châteauguay- Huntingdon- Laprairie</i> )
Éthier	McBain	Whelan—60.
Forbes	Moore ( <i>Wetaskiwin</i> )	
Forest	Mullally	
Forgie	Nasserden	

(Quorum 20)

*Secrétaire du Comité.*  
D.-E. Lévesque.

<sup>1</sup> Remplacé par M. Lessard (*Lac-Saint-Jean*) le 30 avril 1964.

<sup>2</sup> Remplacé par M. Kelly le 27 mai 1964.

<sup>3</sup> Remplacé par M. Brown le 27 mai 1964.

ORDRES DE RENVOI  
CHAMBRE DES COMMUNES

VENDREDI 10 avril 1964.

*Il est résolu*.—Que le Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation se compose des députés dont les noms suivent:—

Messieurs

Alkenbrack,	Gauthier,	Noble,
Armstrong,	Gendron,	O'Keefe,
Asselin ( <i>Richmond-</i> <i>Wolfe</i> ),	Groos,	Olson,
Barnett,	Gundlock,	Ouellet,
Béchar, d,	Honey,	Pennell,
Beer,	Horner ( <i>Acadia</i> ),	Peters,
Berger,	Horner ( <i>The Battlefords</i> ),	Pigeon,
Cadiou ( <i>Meadow-Lake</i> ),	Howe ( <i>Wellington-</i> <i>Huron</i> ),	Rapp,
Cardiff,	Jorgenson,	Ricard,
Choquette,	Konantz, M <sup>m</sup> e	Rochon,
Crossman,	Lamb,	Roxburgh,
Cyr,	Langlois,	Southam,
Danforth,	Laverdière,	Tardif,
Dionne,	Madill,	Temple,
Doucett,	Mather,	Vincent,
Drouin,	Matheson,	Watson ( <i>Assiniboia</i> ),
Émard,	Matte,	Watson ( <i>Châteauguay-</i> <i>Huntingdon-</i> <i>Laprairie</i> ),
Éthier,	McBain,	Whelan—60.
Forbes,	Moore ( <i>Wetaskiwin</i> ),	
Forest,	Mullally,	
Forgie,	Nasserden,	

(Quorum: 20)

MERCREDI 11 mars 1964.

*Il est ordonné*.—Que ledit Comité soit autorisé à délibérer et à s'enquérir de toutes les affaires et de toutes les matières que la Chambre lui aura renvoyées, à faire de temps à autre des rapports exprimant ses observations et ses vues sur ces affaires et ces matières, à assigner des témoins et à ordonner la production de pièces et de dossiers.

JEUDI 30 avril 1964.

*Il est ordonné*.—Que le nom de M. Lessard (*Lac-Saint-Jean*) soit substitué à celui de M. Ouellet sur la liste des membres du comité permanent de l'agriculture et de la colonisation.

MERCREDI 6 mai 1964.

*Il est ordonné:*—Que, afin d'assurer la survivance du rôle essentiel joué par l'industrie du tabac dans l'économie de la nation, le Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation soit autorisé à étudier les possibilités actuelles de recherche et d'expérimentation en ce qui concerne la production et le traitement du tabac dans ce pays et à recommander des moyens pratiques d'encourager et d'aider la production du tabac canadien.

MERCREDI 27 mai 1964.

*Il est ordonné:*—Que les noms de MM. Kelly et Brown soient substitués à ceux de MM. Pennell et Matheson respectivement sur la liste des membres du comité permanent de l'agriculture et de la colonisation.

Attesté.

*Le greffier de la Chambre,*  
LÉON-J. RAYMOND.

Le 29 MAI 1964.

Le Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation a l'honneur de présenter son

## PREMIER RAPPORT

Le Comité recommande:

1° Qu'il soit autorisé à faire imprimer les documents et témoignages dont il ordonnera la publication et que l'application de l'article 66 du Règlement soit suspendue à cet égard;

2° Qu'il lui soit permis de siéger pendant les séances de la Chambre s'il le faut pour la commodité des témoins.

Respectueusement soumis,

*Le président,*  
RUSSELL C. HONEY.

(Agréé le même jour.)

## PROCÈS-VERBAL

MARDI, le 21 avril 1964.

(1)

Le Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation se réunit ce jour, à 10 h. 30 du matin pour fins d'organisation.

*Présents:* M<sup>me</sup> Konantz et MM. Alkenbrack, Asselin (*Richmond-Wolfe*), Béchard, Beer, Berger, Cardiff, Cyr, Danforth, Doucett, Forbes, Forgie, Gauthier, Groos, Gundlock, Howe (*Wellington-Huron*), Jorgenson, Lamb, Madill, Matte, McBain, Moore, Mullally, Noble, O'Keefe, Pennell, Pigeon, Rapp, Ricard, Roxburgh, Southam, Tardif, Temple, Vincent, Watson (*Châteauguay-Huntingdon-Laprairie*), Whelan—(36)

Le secrétaire en fonction ayant demandé qu'on procède aux nominations, Proposé par M. Roxburgh et secondé par M. Pigeon,

*Il est résolu,*—Que M. Russell C. Honey soit élu président du comité,

Proposé par M. McBain et secondé par M. Béchard,

*Il est résolu,*—Que les nominations soient closes.

Le président étant absent pour des raisons majeures, le secrétaire demande la nomination par élection d'un vice-président.

Proposé par M. Watson (*Châteauguay-Huntingdon-Laprairie*), secondé par M. Berger,

*Il est résolu,*—Que M. Patrick T. Asselin (*Richmond-Wolfe*) soit élu vice-président.

M. Asselin est invité à prendre le fauteuil.

Demande est faite au secrétaire de lire les Ordres de renvoi.

M. Beer propose que les membres fassent des recommandations au Comité.

M. Rapp—Que les délégués de la Commission des grains et ceux de la Commission canadienne du blé soient invités comme témoins aussitôt que possible.

M. Pigeon—Que l'Union Catholique des Cultivateurs (U.C.C.) et la Coopérative Fédérée soient aussi invitées à paraître devant le Comité.

M. Whelan—Que le Comité trouve les moyens de se renseigner sur la question du sucre.

M. Pigeon et M. Roxburgh ont tous deux suggéré que le Comité fasse enquête sur l'industrie du tabac.

Il est proposé par M. Béchard, secondé par M. Forbes,

*Il est convenu,*—Qu'un sous-comité du programme et de la procédure soit formé et se compose d'un président, d'un vice-président et de (5) autres membres, devant être nommés par le président après consultation de ce dernier avec les *whips* des partis.

A 10 h. 50 du matin le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

JEUDI, le 28 mai 1964.

Le Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation se réunit à 9 h. 30 du matin. Le président, M. Russell C. Honey, occupe le fauteuil.

*Présents:* MM. Alkenbrack, Béchard, Beer, Brown, Cadieu, Cardiff, Choquette, Danforth, Dionne, Doucett, Forgie, Gauthier, Gendron, Gundlock, Honey, Horner (*Acadia*), Howe (*Wellington-Huron*), Kelly, Lamb, Madill, McBain, Moore, Mullally, Noble, Olson, Peters, Pigeon, Roxburgh, Southam, Tardif, Watson (*Châteauguay-Huntingdon-Laprairie*)—(31).

Le président demande au secrétaire de lire le rapport de la réunion du sous-comité.

Le secrétaire fait cette lecture:

### PREMIER RAPPORT DU SOUS-COMITÉ

JEUDI le 21 mai 1964.

Le sous-comité du programme et de la procédure du Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation s'est réuni ce jour à 11h. du matin dans le bureau du président.

Les membres présents sont: MM. Honey, Danforth, Peters, Asselin (*Richmond-Wolfe*) et Olson—(5).

Le débat a traité du programme et il a été entendu que l'ordre des délibérations commence par l'étude de l'Ordre de renvoi reçu de la Chambre des communes en date du 6 mai 1964 et se lisant comme il suit:

Que, afin d'assurer la survivance du rôle essentiel joué par l'industrie du tabac dans l'économie de la nation, le Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation soit autorisé à étudier les possibilités actuelles de recherches et d'expérimentation en ce qui concerne la production et le traitement du tabac dans ce pays et à recommander des moyens pratiques d'encourager et d'aider la production du tabac canadien.

Le sous-comité convient de convoquer les témoins suivants:

M. J. A. Anderson,  
 directeur général de la Direction des recherches,  
 ministère de l'Agriculture,  
 M. Normand MacRae,  
 Directeur associé (tabac), ministère de l'Agriculture,  
 M. L. S. Vickery,  
 station expérimentale du tabac,  
 Delhi, Ont.  
*The Ontario Flue-cured Tobacco Growers' Marketing Board,*  
*The Ontario Burley Tobacco Marketing Association.*

Un représentant de la ferme expérimentale de Harrow, Ontario.

Les membres du Comité sont priés de soumettre des noms d'autres témoins.

Le Comité a convenu que la première réunion se tiendra à 9 h. 30 du matin, le jeudi 28 mai 1964.

Le Comité convient qu'on devrait essayer d'obtenir un ordre de renvoi de la Chambre afin de permettre au Comité d'étudier la question du blé de provende dans l'Est, le plus tôt possible.

*Il est convenu d'adopter le rapport du sous-comité tel que lu.*

Proposé par M. Tardif, secondé par M. Southam,

*Il est résolu*,—Que le Comité demande l'autorisation de la Chambre de siéger pendant que la Chambre délibère, lorsque ceci s'avère nécessaire afin de satisfaire les témoins.

Proposé par M. Tardif, secondé par M. Pigeon,

*Il est résolu*,—Qu'une autorisation soit demandée à la Chambre d'imprimer de tels documents et témoignages que le Comité peut ordonner.

Proposé par M. Olson, secondé par M. Kelly,

*Il est résolu*,—Que le Comité imprime 750 exemplaires en anglais et 250 en français des procès-verbaux et témoignages.

*Il est convenu* que le quorum du Comité demeure de (20) membres.

Le président présente les témoins et M. Anderson a fait une déclaration concernant l'industrie du tabac.

Le Comité interroge ensuite les témoins.

*Il est convenu* que M. Anderson joigne à son témoignage une liste du personnel du ministère de l'Agriculture se consacrant à la recherche du tabac.

A 10 h. 45 du matin, le Comité s'ajourne jusqu'à convocation du président.

*Le secrétaire du Comité,*  
D.-E. Lévesque.



## TÉMOIGNAGES

JEUDI le 28 mai 1964.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons un quorum et, si vous le voulez bien, nous commencerons la deuxième réunion de ce Comité durant cette session.

Il y a quelques questions de procédure dont je voudrais traiter en premier, si je puis avoir votre attention pour un instant avant d'aborder notre mandat. M. Lévesque me dit que ces sujets pourraient facilement être abordés en ce moment.

La première question porte sur le rapport de la réunion du sous-comité, qui a eu lieu le 21 mai et je demanderais à M. Lévesque d'en lire le procès-verbal.

Le SECRÉTAIRE DU COMITÉ: (*Voir procès-verbal*).

Le PRÉSIDENT: Merci, monsieur Lévesque.

Messieurs, vous avez entendu la lecture du procès-verbal de la réunion du sous-comité, est-il convenu de les adopter?

Des VOIX: Adopté.

Le PRÉSIDENT: Je me demande si nous pourrions avoir une motion autorisant d'imprimer les documents que le comité peut exiger?

M. TARDIF: Je le propose.

M. PIGEON: Je seconde la motion.

Proposition acceptée.

Le PRÉSIDENT: A la dernière réunion, ce comité a fait imprimer 750 exemplaires des témoignages en anglais et 250 en français.

M. Lévesque me dit que ce nombre a été jugé suffisant à nos exigences.

Pouvons-nous obtenir une motion afin que ce comité imprime ces délibérations et, si vous acceptez, j'aimerais que le nombre soit indiqué. Comme je l'ai dit, on a trouvé que 750 exemplaires en anglais et 250 en français étaient suffisants.

M. OLSON: Je le propose.

M. KELLY: Je seconde la motion.

Motion acceptée.

Le PRÉSIDENT: Nous devrions aussi considérer une motion permettant à ce comité de siéger pendant que la Chambre siège.

M. TARDIF: Je le propose.

M. SOUTHAM: Je seconde la motion.

Le PRÉSIDENT: La motion est que ce comité puisse siéger pendant que la Chambre siège. Est-ce acceptable?

M. PIGEON: Monsieur le président, certains membres de ce comité font aussi partie du comité des Privilèges et des élections et si notre comité siégeait en même temps que l'autre, certains membres seraient dans l'embarras.

M. OLSON: Monsieur le président, cette proposition ne devrait-elle pas mentionner que nous demandons l'autorisation de la chambre de siéger pendant que nous sommes en session?

Le PRÉSIDENT: Oui, bien entendu, toutes ces questions seront des demandes faites à la Chambre.

M. Lévesque me rappelle qu'à la dernière session du Parlement, la proposition stipulait que ce comité pouvait siéger pendant que la Chambre est en session afin d'accommoder les témoins. Voudriez-vous que cette proposition soit faite dans le même sens cette fois? Monsieur Tardif, vous avez présenté la motion et comme je l'ai dit, le secrétaire m'a rappelé qu'à la dernière session la motion stipulait que ce comité avait l'autorisation de siéger pendant que la Chambre siège, afin d'accommoder les témoins lorsqu'ils sont ici.

M. TARDIF: Voulez-vous dire accommoder les témoins qui ne pourraient être ici autrement durant la session?

Le PRÉSIDENT: Non. Je crois que ceci veut dire que normalement nous ne siégeons pas pendant que la Chambre siège et nous pouvons le faire seulement si les circonstances l'exigent.

M. TARDIF: Je suis tout à fait d'accord si c'est rédigé de cette façon.

Le PRÉSIDENT: Est-ce conforme au souhait des membres du comité?

Des VOIX: Accepté.

Le PRÉSIDENT: Avant de laisser les questions de procédure, peut-être devrions-nous consacrer quelques instants à la question du quorum. Lors de la dernière session nous n'avons pas réduit le quorum ni demandé qu'il soit réduit à moins de 20. Qu'en dites-vous, messieurs?

M. CARDIFF: Qu'était-il l'an dernier?

Le PRÉSIDENT: Vingt.

M. PIGEON: Je crois que le quorum devrait demeurer le même.

Le PRÉSIDENT: Est-il accepté que nous ne demandions aucune réduction du quorum?

Des VOIX: Accepté.

Le PRÉSIDENT: Je veux souligner un ou deux points de plus.

M. Lévesque a lu le procès-verbal de la réunion du sous-comité et a mentionné que ce dernier avait décidé de demander à la Chambre un ordre de renvoi afin que ce comité puisse retourner aussitôt que possible au problème du blé de provende. Nous avons communiqué avec le ministre à ce sujet et j'espère que nous recevrons cet ordre sous peu, de façon à ce que lorsque nous terminerons l'étude de cette question, qui est maintenant devant nous, nous puissions être dans la possibilité d'y revenir et de déterminer l'étude de la question du blé de provende de l'Est qui a été commencée à la dernière session.

Peut-être des membres du comité se souviendront-ils que le ministre de l'Agriculture a mentionné à la Chambre, mardi, qu'il espérait que ce comité fasse une tournée du Canada afin d'étudier l'agriculture dans diverses régions. Si cela se réalise tel que suggéré par le ministre, je crois que nous serons alors plus aptes à obtenir des renseignements de premier ordre concernant la question du blé de provende dans l'Est, ce qui pourrait nous être d'une grande utilité pour terminer notre étude. Je veux rappeler aux membres du comité le vœu exprimé par le sous-comité à l'effet qu'ils nous fassent connaître les témoins qu'ils veulent entendre sur la question du tabac. Je sais que M. Pigeon a une suggestion à nous faire. Je vous demanderais de bien vouloir informer M. Lévesque tout de suite après la réunion, si possible, et lui remettre les noms des témoins ou organisations qui, selon vous, devraient être convoqués devant le comité.

Passons à autre chose. Puis-je lire encore l'ordre de renvoi, afin que nous l'ayons bien à l'esprit. Ceci est le mandat dont nous devons nous occuper ce matin et jusqu'à la fin de cette étude. L'ordre de renvoi se lit comme il suit:

Que, afin d'assurer la survivance du rôle essentiel joué par l'industrie du tabac dans l'économie de la nation, le Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation soit autorisé à étudier les possibilités actuelles

de recherche et d'expérimentation en ce qui concerne la production et le traitement du tabac dans ce pays et à recommander des moyens pratiques d'encourager et d'aider la production du tabac canadien.

Nous sommes très heureux d'avoir parmi nous, ce matin, deux témoins, M. Anderson et M. MacRae.

M. Anderson a eu l'amabilité de préparer un tableau contenant les noms du personnel engagé dans la recherche sur le tabac et je crois que tous les membres en ont une copie en main.

Est-il accepté que ce tableau intitulé: «Ministère de l'Agriculture fédéral, division de la recherche, personnel chargé de la recherche sur le tabac» fasse partie du compte rendu de ce comité?

Des VOIX: Accepté.

Le PRÉSIDENT: La liste du personnel suit:

MINISTÈRE FÉDÉRAL DE L'AGRICULTURE  
DIVISION DES RECHERCHES

Personnel chargé de la recherche sur le tabac.

N. A. MacRae	Ph.D.	Coordinateur des recherches (tabac)
DELHI		
L. S. Vickery	M.S.	surintendant
J. M. Elliot	M.S.A.	sols
E. K. Walker	M.Sc.	agronomie
B. Povilaitis	Ph.D.	génétique
T. T. Lee	Ph.D.	physiologie
F. H. White	M.Sc.	génétique
Libre	....	physiologie (nouveau poste)
HARROW		
R. J. Haslam	B.S.A.	chef, Section du tabac—reproduction des plantes
W. A. Scott	B.S.A.	agronomie
CHATHAM		
J. A. Begg	M.Sc.	entomologie
VINELAND		
W. B. Mountain	Ph.D.	directeur, nématologie (temps partiel)
T. H. A. Oltoff	Ph.D.	pathologie—nématologie
L'ASSOMPTION		
J. J. Richard	M.Sc.	surintendant (temps partiel)
P. P. Lukosevicius	Ph.D.	reproduction des plantes—génétique
J. Allard	B.S.A.	agronomie
Libre	....	biochimie
FREDERICTON		
E. A. Grant	M.S.	agronomie (temps partiel)
J. E. Comeau	M.S.	agronomie (temps partiel)
CHARLOTTETOWN		
K. E. LeLacheur	B.Sc. (Agri.)	agronomie

Messieurs, la résolution que nous avons en main est de M. Roxburgh et, avant d'appeler les témoins, je crois que nous devrions donner à M. Roxburgh l'occasion de nous parler, après quoi nous entendrons les témoins.

M. ROXBURGH: Merci, monsieur le président. Je serai très bref.

Vous-même et M. Lévesque avez expliqué la motion à fond. Je crois que chacun en comprend la nature. Le but est de demander au gouvernement, tout simplement, de mettre de l'argent de côté, permettant ainsi des recherches plus poussées, des expériences, la préparation et la production du tabac.

Pour commencer, je dirai très brièvement que j'ai eu le privilège de passer à différentes occasions beaucoup de temps à la ferme expérimentale de Delhi, en Ontario; comme vous le savez, c'est le plus grand centre de culture du tabac. Il y a la région de Harrow et un certain travail est effectué à l'Assomption. En ce qui concerne les autres endroits, je ne suis pas certain de l'envergure du travail effectué. Cependant, ayant passé quelque temps dans la région de Delhi, je peux vous dire qu'en ces dernières années, lorsque les crédits budgétaires ont été préparés par les différents gouvernements au pouvoir, peu de crédits, s'il en a été, ont été mis de côté pour du travail expérimental dans cette région ou dans d'autres. On les a oubliées. Nous connaissons une concurrence très acharnée venant de la Rhodésie. Ce pays a commencé la culture du tabac après nous. En fait ce fut la ferme expérimentale de Delhi qui lança la Rhodésie dans cette culture et donna à son industrie une aide exceptionnelle. Aujourd'hui, elle possède un personnel cinq fois plus nombreux que nous dans cette ferme expérimentale, depuis des hommes de science et jusqu'à de simples manœuvres. De plus, comme je l'ai dit plus tôt, ce pays fait un commerce formidable du tabac, ce qui leur a permis de dépasser de beaucoup le Canada non seulement comme producteur mais surtout comme exportateur.

J'ai aussi trouvé que la station expérimentale de Delhi n'avait pas assez de fonds pour poursuivre ses expériences. Elle a dû s'adresser à l'industrie pour obtenir l'aide financière dont elle avait besoin. Elle dut aussi demander l'assistance d'une compagnie de tabac afin de pouvoir payer la main-d'œuvre ordinaire; c'est-à-dire que la compagnie devait se charger du salaire d'un ou de deux employés durant l'été, les fonds de la station étant insuffisants pour payer cet excédent.

Je voudrais attirer votre attention sur le fait que les fermes expérimentales dans le domaine du tabac ont besoin de plus d'argent pour fins de recherche et de beaucoup d'argent si nous voulons arriver à des résultats. Nous savons tous ce que vaut le commerce du tabac pour l'économie du pays.

Pendant que j'y suis, il n'est que juste, je crois, de dire que le proposeur d'une motion dans ce comité est un homme chanceux. Ceci ne peut être fait qu'avec l'appui de tous les partis de la Chambre. Je veux adresser, tout particulièrement à l'opposition et à mon propre groupe qui m'appuie dans ceci, mes remerciements parce que je crois que vous avez au moins fait quelque chose, ou commencé à faire quelque chose pour l'industrie du tabac. Merci beaucoup. Merci, monsieur le président de m'avoir fourni cette occasion.

Le PRÉSIDENT: Merci, monsieur Roxburgh.

L'industrie du tabac tient une place importante dans la province de Québec et je crois que M. Pigeon tient à dire quelques mots.

M. PIGEON: J'aimerais poser quelques questions plus tard.

Le PRÉSIDENT: Merci.

Puis-je présenter au comité M. J. A. Anderson, directeur général des recherches à la Direction des recherches du ministère de l'Agriculture, qui est parmi nous ce matin et M. Norman MacRae, directeur associé (tabac) du ministère de l'Agriculture également. Comme je l'ai dit, M. Anderson a eu la gentillesse de nous fournir un tableau montrant l'état détaillé du personnel chargé de la recherche sur le tabac.

Je crois que maintenant le comité aimerait entendre un exposé du problème de M. Anderson, pour ensuite procéder à l'interrogatoire des témoins.

M. J. A. ANDERSON (*Directeur général des recherches, ministère de l'Agriculture*). Monsieur le président, messieurs, je crois qu'il serait très utile que je fasse le point de nos recherches sur le tabac à la lumière du problème qui nous préoccupe à la Direction de la recherche. A l'exception de trois récoltes considérables et de quelques autres de moindre importance, nous cultivons au Canada les mêmes récoltes qui sont cultivées aux États-Unis et nous produisons tous les mêmes types d'animaux. Les exceptions majeures seraient le coton, les arachides et les agrumes. Par conséquent nous devons, au Canada, faire face à un problème de recherches agricoles qui est l'équivalent du problème qui se pose aux États-Unis. Nous avons toutes les récoltes, toutes les maladies, tous les insectes nuisibles et tous les problèmes de sols et, en plus de cela, nous avons un climat plus rigoureux, ce qui ajoute aux difficultés de l'exploitation agricole.

Nous accomplissons un travail qui est environ un vingtième de ce qui se fait aux États-Unis. Nous possédons 39 stations de recherches et fermes expérimentales à travers le Canada et surtout à Ottawa, où il y a neuf centres et trois services de recherche, faisant un total de 51 établissements. Le personnel se chiffre à environ 3,300 personnes en tout, dont 830 sont des hommes de science expérimentés. Avec ce personnel, ces établissements et un budget qui est d'environ \$24,600,000 pour l'exploitation et l'entretien, nous devons étudier tous les problèmes qui se posent aux fermiers de ce pays.

Vous pouvez donc constater que nous ne pouvons pas tout faire. Vous pouvez voir que nous devons dépendre dans une large mesure de la recherche faite ailleurs à travers le monde, particulièrement de la recherche faite par nos voisins du sud qui, dans plusieurs cas, connaissent des difficultés semblables aux nôtres. Ceci est vrai pour le tabac et pour le blé; ceci est vrai pour chaque récolte que vous nommerez; c'est vrai pour notre zootechnie et pour toute autre question qui relève de notre juridiction. Nous n'avons tout simplement pas, au Canada, les possibilités d'aborder tous les problèmes avec lesquels les fermiers de ce pays sont aux prises.

Du personnel professionnel disponible dans mon service,—ceci est le personnel des hommes de science expérimentés,—505 s'occupent des plantes, 99 des animaux, 96 des sols et 67 de divers domaines qu'il est difficile de répartir dans les trois groupes déjà nommés.

Afin de vous donner une idée de l'étendue de notre organisation, je voudrais vous donner un tableau détaillé des 505 personnes chargées de la recherche sur les récoltes: 91 s'occupent du problème des céréales, 78 du fourrage, 56 s'occupent des légumes de toutes sortes,—de l'éventail complet des légumes que nous cultivons; 84 s'occupent des fruits de toutes sortes: arbres fruitiers, petits fruits, fraises, airelles et tout. Il y en a 27 qui s'occupent des pommes de terre, une récolte importante. Pour les arbres et les plantes d'ornement, nous en avons 22 et pour les récoltes spéciales, comprenant le tabac, nous en avons 39. De plus, nous avons 108 employés qui travaillent à des problèmes d'ordre général comprenant différentes catégories de récoltes qu'il est difficile de répartir parmi les cultures que j'ai déjà nommées. Le champ de travail principal dans lequel ils sont engagés,—et ceci vous donne une section détaillée du personnel,—est l'évaluation des variétés et le reste, 38; élevage, 63; génétique, 27; nutrition et physiologie, 44; exploitation, 44; entomologie concernant les insectes nuisibles avec lesquels nous avons des difficultés, 117; technologie alimentaire et microbiologie, 24; botanique et mycologie, 40; les mauvaises herbes, 21, et pathologie et nématologie, 86.

Encore une fois, messieurs, il faudrait considérer les détails de plus près pour vous donner une idée plus exacte de la distribution de la main-d'œuvre. Je pourrais, bien entendu, facilement détailler le travail en zootechnie, sols et

autres travaux, mais tenons-nous-en aux récoltes. De ces doubles ressources que sont l'argent et la main-d'œuvre qui nous sont alloués chaque année par le Parlement, nous devons faire de notre mieux pour étudier tout le domaine de la recherche agricole au Canada, avec l'aide des universités et des écoles d'agriculture et, dans une certaine mesure, des ministères provinciaux de l'Agriculture. De fait dans toutes les recherches et développements, la contribution apportée par les autorités provinciales a été de beaucoup la plus importante en Ontario. Elles sont assez minimes dans l'Ouest et les Maritimes, mais elles prennent considérablement d'expansion dans le Québec.

Le ministère fédéral de l'Agriculture paie pour la majeure partie de la recherche agricole dans ce pays. Je crois pouvoir dire que si vous demandez à n'importe quel expert faisant partie de mon personnel, si nous fournissons assez d'argent et de possibilités pour le problème particulier qui le concerne, il vous répondra non. Ceci est caractéristique de tous les chercheurs. Plus le chercheur est compétent, plus il possède d'idées pour aborder les problèmes qui sont sa responsabilité et plus il est convaincu que vous pourriez consacrer davantage de vos ressources à son domaine de recherche.

Vous verrez, d'après le rapport que nous vous avons présenté, que nous avons un nombre assez restreint de chercheurs s'occupant directement du tabac. Nous croyons qu'en général la proportion de nos ressources en main-d'œuvre et en argent que nous réservons au tabac est à peu près juste. En ce moment nous pensons ajouter un nouveau professionnel dans ce domaine et nous ajouterons probablement deux ou trois assistants. Ceci semble être tout ce que nous pourrions tenter de faire pour le moment.

Si nous divisons la recherche sur le tabac en domaines généraux de recherche, nous aurions à considérer en premier lieu la reproduction de nouvelles variétés. Dans ce domaine, nous croyons réussir assez bien. Nous dépendons ici, comme c'est le cas dans plusieurs domaines,—j'ai mentionné le blé auparavant,—de l'aide apportée par les États-Unis, parce que dans toutes nos récoltes nous introduisons des variétés éprouvées et produites aux États-Unis. Si elles satisfont nos besoins et sont de qualité supérieure aux variétés disponibles, nous n'hésitons pas à les introduire. Nous introduirons au Canada et mettrons à l'épreuve différentes variétés venant de tous les coins du monde. Nous avons récemment essayé une très bonne variété de tournesol venant de l'U.R.S.S. Quant au tabac, nous croyons nous en tirer passablement bien.

Pour ce qui est de la pathologie, c'est-à-dire la protection des divers genres de tabac contre les maladies qui les affectent, nous nous heurtons peut-être à une légère difficulté, mais nous croyons avoir maîtrisé les maladies de façon satisfaisante.

Au sujet de l'agronomie et de l'exploitation, je crois que la station de Delhi fait un bon travail. Pour la mécanisation qui vient bien entendu en premier lieu, ici comme dans plusieurs autres récoltes, je crains que le fonctionnement total au Canada soit plutôt faible. Nous nous attendons de la part de l'industrie du tabac, comme de toute autre industrie qui intéresse nos chercheurs, de nous fournir une aide considérable; et l'industrie demande beaucoup de la part des recherches dans ce pays et ailleurs, particulièrement aux États-Unis.

Il y a une légère tendance, comme dans la plupart des industries, à garder le plus grand secret; ce qui fait que l'on ne peut pas toujours obtenir les résultats définitifs de leurs recherches et il est assez difficile de se tenir à jour avec les progrès qu'ils obtiennent. Mais encore, nous ne pouvons nous attendre à faire tout nous-mêmes et nous nous proposons certainement de nous servir au maximum des recherches qui sont faites par l'industrie.

Il est curieux de constater que contrairement à ce qui se fait dans la plupart des autres récoltes, la province ne fait pas de recherches spéciales dans le

domaine du tabac. Il semble y avoir une sorte d'entente qui date de plusieurs années maintenant et qui veut que le ministère fédéral de l'Agriculture s'occupe des recherches sur le tabac et que la province n'ait rien à faire dans ce domaine. Je ne sais pas si cela est bien ou non.

La province accomplit un travail considérable pour les récoltes de foin, principalement le maïs. Elle s'occupe des fruits, fournit un travail considérable pour les sols et, à Guelph, il existe un des meilleurs groupes d'ingénieurs au Canada. On pourrait facilement croire que si d'autres études sur la mécanisation étaient requises, elles pourraient être effectuées là. Maintenant, messieurs, je ne suis pas un spécialiste du tabac. J'ai fumé depuis plusieurs années. Je fume trop maïs en ce qui concerne les problèmes relatifs au tabac, ma connaissance en est superficielle et je ne me considérerais pas un expert du tout. Cependant vous aurez des spécialistes de notre personnel et d'ailleurs qui paraîtront devant vous. C'est toutefois ma responsabilité d'essayer de vous présenter une vue générale de la place que le tabac occupe dans la recherche et les programmes de recherche dans tout le pays, y compris le travail fantastique que nous devons accomplir relativement aux céréales, aux fourrages et aux récoltes horticoles, comprenant tous les légumes et les fruits.

Je crois que le tabac n'est qu'une partie de cette opération et que notre responsabilité s'étend sur toute cette exploitation qui comprend la zootechnie tout aussi bien que la science de la protection des récoltes et des animaux qui est la charge qui incombe à notre service et à l'institut des recherches sur les épizooties du ministère fédéral de l'Agriculture. Sur ce, monsieur le président, je peux maintenant répondre aux questions.

Le PRÉSIDENT: Merci beaucoup, monsieur Anderson.

M. MacRae est parmi nous maintenant, mais il pense qu'il pourrait peut-être aider à répondre aux questions.

Je crois que nous pouvons maintenant passer aux questions. M. Pigeon a manifesté le désir d'interroger les témoins.

M. PIGEON: Monsieur le président, permettez-moi de dire tout d'abord que j'appuie les remarques faites devant ce comité par le député de Norfolk et je crois qu'il est très important que le gouvernement augmente le budget de la recherche particulièrement concernant le tabac. Je voudrais savoir ce qu'est le budget consacré à la recherche sur le tabac seulement, à l'heure actuelle?

M. ANDERSON: Le budget comprend l'exploitation et l'entretien est d'environ \$375,000 par année.

M. PIGEON: Combien de docteurs ès science travaillent à la recherche sur le tabac?

M. ANDERSON: Il y en a quatre et un autre fait du travail à temps partiel.

M. PIGEON: Combien d'employés ont une maîtrise?

M. ANDERSON: Nous en avons huit dont trois à temps partiel.

M. PIGEON: Combien de spécialistes tels que les agronomes avez-vous dans les différents services qui s'intéressent au tabac?

M. ANDERSON: Je crois que tous les gens qui sont inscrits sur cette liste sont spécialistes dans un sujet ou une discipline quelconque ou sont formés en vue de la recherche sur le tabac. Il y a M. Oltoff, à Vineland, qui vient d'être affecté à ce champ d'activité et qui est un pathologiste et un nématologiste. D'ici un an ou deux il aura acquis de l'expérience dans le domaine du tabac. Les autres employés ont travaillé dans ce domaine depuis un certain nombre d'années.

M. PIGEON: Croyez-vous avoir besoin de plus de gens possédant un doctorat, une maîtrise ou qui soient spécialistes en recherches dans le domaine du tabac?

M. ANDERSON: Depuis le début le pourcentage de docteurs en recherche a augmenté. Bien que ceci soit un personnel de chercheurs sur un personnel professionnel se totalisant à 864 membres, 460 ont un doctorat ou l'équivalent; 265, une maîtrise et 139, un baccalauréat ou l'équivalent. Ce rapport a changé, surtout depuis les derniers dix ou douze ans, surtout avec un nombre croissant de docteurs.

M. PIGEON: Le Ministère a-t-il à faire face au problème des employés possédant un doctorat, une maîtrise, qui préfèrent travailler aux États-Unis parce que les salaires sont plus élevés la-bas? Je crois savoir que plusieurs spécialistes préfèrent travailler aux États-Unis.

M. ANDERSON: On ne peut généraliser au sujet des salaires aux États-Unis, parce qu'ils diffèrent considérablement d'un État à un autre. Je ne crois pas qu'aucun État puisse entrer en concurrence avec la Californie. Les salaires en Californie, à cause de la forte concentration de travaux de recherche faits sur la côte, sont considérablement plus élevés. Comme tout le monde, nous ne pouvons payer de tels salaires.

Je crois qu'il faut plus qu'une différence de salaire pour décider un homme de science à quitter le Canada pour les États-Unis ou n'importe où ailleurs, mais les savants, à cause du caractère international de leurs activités, sont probablement les professionnels les moins sédentaires. Un avocat peut devoir travailler dans un certain État ou dans une province, mais l'homme de science peut exercer partout dans le monde.

Je crois que les hommes de science ont tendance à bouger lorsqu'ils croient trouver dans un nouvel endroit un milieu plus favorable à la recherche. Ceci peut être amené par un personnel plus nombreux ou de meilleures conditions de travail, une meilleure installation, des bibliothèques plus riches et bien d'autres choses. Nous perdons quelques hommes aux États-Unis, mais il nous arrive occasionnellement d'en recruter aux États-Unis. Nous recrutons dans d'autres pays du monde; bien sûr, ce mouvement chez les hommes de science ne joue pas toujours contre nous.

M. PIGEON: Depuis les dix dernières années, avez-vous une idée du nombre de spécialistes s'occupant surtout de la recherche sur le tabac qui ont quitté leur emploi pour un autre aux États-Unis?

M. ANDERSON: Depuis 10 ans, je crois que nous n'avons pas perdu aux États-Unis un seul homme de notre équipe de chercheurs sur le tabac.

M. PIGEON: Combien avez-vous de fermes expérimentales à travers le pays qui se spécialisent dans la recherche sur le tabac?

M. ANDERSON: La ferme expérimentale de Delhi est la plus importante et il y en a une de moindre importance à l'Assomption dans le Québec. On fait aussi du travail dans ce sens à Harrow, mais ce travail concerne plutôt le tabac en feuille que le tabac traité. Nous avons des entomologistes, des pathologistes et quelques agronomes dans d'autres stations. De plus n'oubliez pas qu'une bonne partie de la recherche générale faite au Ministère s'occupe du tabac. Par exemple au sujet de la larve de taupin et de l'agrotis des moissons qui s'attaquent au tabac et plusieurs autres récoltes un travail peut être fait sur ces insectes n'importe où et s'appliquer à ce domaine-ci. La même situation existe avec la recherche d'appui que nous pouvons faire sur la classification des insectes et le reste. Il y a des services d'appui derrière la recherche sur le tabac comme pour toutes les autres récoltes.

M. PIGEON: Quel est le budget total pour les fermes expérimentales de Delhi et l'Assomption?

M. ANDERSON: Le budget total pour Delhi est d'environ \$180,000. Ceci est le dernier rapport que j'ai. Le montant en est de \$181,084 pour 1962-1963. Je n'ai pas encore les données pour la dernière année financière.

M. PIGEON: Quel est le montant consacré à la ferme expérimentale de l'Assomption?

M. ANDERSON: Le montant consacré à la ferme expérimentale de l'Assomption, qui possède une exploitation plus considérable et qui, en ce temps-là, faisait un travail plus varié, était de \$231,000. Peut-être aurais je dû vous donner les chiffres pour l'exploitation et l'entretien. Le montant d'exploitation et d'entretien était de \$280,000 pour l'Assomption et \$164,000 pour Delhi en 1962-1963.

M. PIGEON: Comme vous le savez, nous produisons du tabac à cigares dans le Québec. A la ferme expérimentale de l'Assomption, avez-vous un spécialiste s'occupant de ce genre de tabac?

M. ANDERSON: Nous faisons une partie de la reproduction à Delhi mais nous avons des experts en tabac à cigares à l'Assomption; nous en avons deux. Un de ceux-ci est relativement nouveau, ayant été embauché très récemment.

M. PIGEON: Une publicité est faite ces jours-ci contre la consommation du tabac et je dois dire que vous donnez le bon exemple; vous fumez à ce que je vois. Possédez-vous des données qui indiquent si cette publicité contribue à diminuer la consommation de tabac?

M. ANDERSON: Ceci ne fait pas partie de mes responsabilités. Je ne fais que de la recherche.

M. ROXBURGH: Monsieur Anderson, vous nous avez donné un montant de tant de millions comme étant utilisé dans les fermes expérimentales à travers le Canada et vous avez souligné que seulement une partie était consacrée au tabac.

Croyez-vous qu'il y ait beaucoup de double emploi dans le travail fait dans les fermes expérimentales, qui pourrait être supprimé? Ne croyez-vous pas que beaucoup de ce travail pourrait être fait dans une ferme centrale? Par exemple, s'il y avait trois ou quatre fermes expérimentales en Saskatchewan ou en Alberta ou n'importe où, le travail fait dans ces fermes ne devrait-il pas être centralisé afin d'empêcher le double emploi? Je sais qu'il y a énormément de travail inutile qui pourrait être évité. Si ce double emploi était supprimé, il y aurait alors un excédent d'argent pouvant être utilisé dans des expériences centralisées plus poussées. Qu'en pensez-vous?

M. ANDERSON: Ceci dépend du domaine de recherche. Prenez la Saskatchewan, par exemple...

M. ROXBURGH: Je l'ai seulement prise comme exemple. Ce pourrait-être l'Ontario.

M. ANDERSON: Je m'en servirai aussi comme exemple. Nous avons une station à Saskatoon qui a une unité considérable de récoltes de fourrage, ainsi que de fortes unités de pathologie et d'entomologie s'intéressant au fourrage et aux céréales cultivés dans cette province. Quand on tente de traiter de l'aménagement des sols, des récoltes et de l'évaluation des variétés, on doit faire ce travail dans la région où se fait la culture et où ces sols existent. Ce qui veut dire qu'il y a des genres de recherches qui doivent être répandues.

J'ai dit que nous avons 39 stations et fermes expérimentales à travers le Canada en dehors d'Ottawa. Nous poursuivons en plus ici et là 346 expériences hors station où nous avons environ de deux à sept acres de terrain servant à des fins d'épreuves.

La recherche étant un effort humain n'est pas parfaite. La division des recherches est une exploitation considérable. Je crois qu'il existe un peu de double emploi mais très peu.

M. ROXBURGH: Que diriez-vous au sujet du bétail et des expériences en alimentation, une question où l'état du sol importe peu?

M. ANDERSON: Nous tendons à concentrer nos opérations de bétail sur un nombre plus restreint d'endroits et nous avons atteint ce résultat ces dernières années. En effet nous organisons notre principale centre de recherches sur les problèmes des animaux dans la ceinture de verdure d'Ottawa. C'est un processus très lent, le problème de trouver l'argent et de commencer le travail a demandé beaucoup de temps. Toutefois, nous concentrerons nos efforts sur les problèmes des animaux.

M. ROXBURGH: Lorsque vous comparez la récolte de tabac et la contribution qu'elle apporte à l'économie de ce pays à d'autres récoltes et la contribution apportée par ces autres récoltes, ne croyez-vous pas qu'on ne consacre pas assez d'argent au tabac? De plus croyez-vous qu'une compagnie doit aider les stations expérimentales dans leur travail même au point d'entreprendre des expériences allant chercher dans les milliers de dollars? Croyez-vous qu'une telle compagnie se doit de venir en aide à une tâche aussi ingrate? Croyez-vous honnêtement que le problème du tabac reçoit suffisamment de crédits et la juste part d'argent, si l'on considère le nombre de gens employés dans les fermes expérimentales?

M. ANDERSON: Selon moi, certains membres du personnel dont vous parlez sont acceptés pour fin d'entraînement.

A Delhi, je ne crois pas que nous dépendions de l'industrie pour subvenir à notre travail expérimental.

M. ROXBURGH: Toutefois, l'industrie paye au rythme d'environ \$20,000 ou plus par année pour un travail fait par une certaine compagnie, travail qui n'est pas effectué par votre station expérimentale.

M. ANDERSON: Si l'industrie dans ce pays acceptait une plus grande responsabilité dans tous les domaines de la recherche touchant à l'agriculture, j'en serais plus qu'heureux. Selon la tradition, au Royaume-Uni par exemple, il existe différentes associations de recherche qui sont financées moitié moitié par l'industrie et le gouvernement. Je crois que c'est une bonne chose. Vous demandez une opinion personnelle et je vous la donne.

M. ROXBURGH: C'est très bien, mais cet état de choses ne met-il pas le gouvernement dans une drôle de situation? Je serais d'accord si une compagnie voulait faire quelque chose pour vous et s'en occupait exclusivement et ce serait bien, mais si elle retire les expériences de la ferme elle-même et aide à leur achèvement, c'est différent. Cet état de choses met le gouvernement ou la ferme expérimentale dans une situation peu souhaitable. Si l'on procède de cette façon, il est évident qu'il n'y a pas assez d'argent. Croyez-vous que les fermes expérimentales reçoivent suffisamment d'argent pour poursuivre les expériences nécessaires?

M. ANDERSON: Je ne peux répondre à ceci sans donner le contexte. Si vous voulez reprendre votre question et dire: «Croyez-vous que le pourcentage de votre main-d'œuvre et de l'argent destinés au tabac est suffisant, si l'on considère les problèmes de toutes les autres récoltes, des animaux, des sols et le reste au Canada?» en toute honnêteté, monsieur, je devrais répondre qu'il est à peu près suffisant. Je vous ai dit avoir l'intention d'embaucher un homme de plus et vous dites que ceci est une bien légère augmentation. J'ai l'intention d'ajouter un professionnel; le poste libre est indiqué ici. J'espère aussi ajouter environ trois non-professionnels au poste de Delhi.

Cependant la réponse est qu'il s'agit ici d'un domaine extrêmement difficile. J'ai la chance d'avoir un personnel dont la renommée, la compétence et l'expérience n'est plus à faire à Ottawa. Nous venons juste de terminer une étude complète de notre programme d'un océan à l'autre. Nous croyons savoir où se trouve notre principale point faible et nous ne croyons pas que ce soit dans la recherche sur le tabac en ce moment. Un des principaux points faibles en ce moment est certainement le domaine des résidus de parasitocides.

M. ROXBURGH: Prenons la Rhodésie comme exemple. Diriez-vous que la Rhodésie n'a pas d'autres problèmes agricoles que ceux du tabac? Ne diriez-vous pas qu'elle rencontre des problèmes concernant le bétail, les récoltes de blé et autres choses? Malgré ses autres problèmes, elle a trouvé que le tabac était tellement important qu'elle nous a dépassés. Ces gens ne nous ont pas seulement dépassés par la production mais aussi par les marchés d'exportation qui étaient les nôtres à un certain moment. Ils en sont arrivés là parce qu'ils ont employé des gens expérimentés pour s'occuper de ce problème. Si cette affaire est d'une telle importance pour eux, elle l'est sûrement pour nous, après tout c'est une affaire de 100 millions de dollars.

M. ANDERSON: Je ne crois pas qu'il soit indiqué que vous vous attendiez à ce que je réponde à une question traitant de l'économie de la Rhodésie. Je ne crois pas que vous dussiez vous attendre à ce que je dise s'il est sage ou non pour la Rhodésie d'agir de telle ou telle façon. J'ai visité une trentaine de pays mais la Rhodésie n'est pas parmi ceux-là.

M. ROXBURGH: J'ai une ou deux autres questions. Vous parliez des stations de reproduction et d'expérimentation. Nous savons tous qu'ils vont de pair et que c'est la seule façon de procéder. Cependant lorsque vous avez parlé d'autres récoltes il y a un instant, vous avez amené la question de l'état des sols qui peuvent être différents dans chaque région désignée. Il existe aussi des différences de climat. Nous avons besoin d'un genre de tabac dont la feuille pousserait un peu plus tôt et dans une plus courte période. Je sais qu'on travaille à obtenir ce résultat, mais pouvez-vous me renseigner à ce sujet?

M. ANDERSON: Il est entendu que nous souhaitons et tâchons d'obtenir des récoltes hâtives au Canada. La situation en général est la suivante. Si vous tentez d'obtenir des variétés hâtives, vous devez sacrifier quelque chose. Ceci se produit en général dans la plupart de nos récoltes et je crains que le même problème n'existe pour le tabac. Mais nous tâchons de développer des variétés hâtives tout en obtenant le même rendement et la même qualité. C'est une tâche très ardue mais nous obtenons un peu de succès. Je pense en particulier au travail entrepris par M. Vickery lui-même concernant les jeunes plants et les problèmes auxquels il doit faire face pour les mettre en terre environ une semaine plus tôt. Ce procédé favorise la maturité de vos récoltes. Ce n'est pas un travail facile.

M. LAMB: Monsieur le président, ne croyez-vous pas que nous nous écartons tout à fait du sujet de notre réunion d'aujourd'hui lorsque deux membres seulement ont parlé quand il y en a 25 à 30 de présents? Je m'aperçois que plusieurs ont quitté les lieux. Bientôt nous n'aurons plus de quorum. Chacun ne devrait-il pas avoir la chance de poser quelques questions?

M. ROXBURGH: Vous aurez votre chance. Nous ne nous éloignons pas du sujet.

M. LAMB: Au contraire, je crois que oui.

Le PRÉSIDENT: Il y a peu de raison de demander à un membre de terminer ses questions pour abrégé. Je crois qu'il doit obtenir ce qu'il attend de ses questions. Je sais que les membres procéderont aussi rapidement que possible. Dans cette étude nous devons tenir compte de votre mandat. Je crois que les questions de M. Roxburgh touchent à la recherche, en ce sens que la recherche est importante au domaine que M. Roxburgh a mentionné. Je crois donc qu'avec la coopération des membres nous continuerons aussi rapidement que possible.

Avez-vous d'autres questions monsieur Roxburgh?

M. ROXBURGH: Pas en ce moment.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Danforth?

M. DANFORTH: Je ne crois pas que nous ayons le quorum maintenant.

M. OLSON: Ne regardons pas alentour.

M. LAMB: Plusieurs membres veulent poser des questions.

M. HORNER (*Acadia*): Si nous ne faisons pas quorum nous ne pouvons pas continuer. C'est la vie.

Le PRÉSIDENT: Le greffier me dit que nous faisons pas quorum. Je crois qu'un caucus est en marche. M. Pigeon me dit qu'il y a un caucus ce matin, ce qui explique le départ de plusieurs membres.

M. PIGEON: Le comité des Comptes publics siège aussi ce matin.

Le PRÉSIDENT: Combien sommes-nous ici?

Le SECRÉTAIRE: Dix-huit.

M. OLSON: Continuons.

M. HORNER (*Acadia*): Vous ne pouvez continuer sans quorum.

Le PRÉSIDENT: Je crois que la situation est celle-ci. Le secrétaire me dit que nous n'avons pas de quorum et que nous ne pouvons continuer.

M. MULLALLY: Ne pouvons nous pas prendre quelques minutes de repos et peut-être qu'alors quelques membres seront revenus.

Le PRÉSIDENT: Peut-être pouvons nous faire cela. Il nous faut deux membres de plus.

M. WATSON (*Assiniboia*): Il nous en faut trois. Je pars aussi.

M. HORNER (*Acadia*): Vous devrez en avoir quatre de plus. Je quitte aussi.

M. DANFORTH: Nous sommes en difficulté.

Le PRÉSIDENT: Je m'en rends compte.

M. MULLALLY: Le parti conservateur tient caucus. Je crois que nous devrions ajourner plutôt que dire que nous n'avons pas le nombre de membres suffisant.

M. MCBAIN: Les témoins peuvent-ils revenir, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: M. Anderson ne pourra pas revenir, mais M. MacRae pourra être des nôtres à la prochaine réunion. Je crois qu'il est malheureux qu'un caucus ait lieu ce matin requérant ainsi la présence de plusieurs de nos membres. Bien que l'on nous ait avisé de l'impossibilité de siéger à cause de notre petit nombre, je me demande si l'on ne pourrait pas s'entendre et ajourner maintenant et que la prochaine réunion soit décidée par le sous-comité directeur?

M. MULLALLY: Je propose l'ajournement et que la prochaine réunion siège selon la décision du sous-comité directeur.

CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session de la vingt-sixième législature

1964

---

COMITÉ PERMANENT

DE

# **l'Agriculture et de la Colonisation**

*Président:* M. RUSSELL C. HONEY

---

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 2

---

Concernant la

**PRODUCTION ET LA TRANSFORMATION DU TABAC**

---

SÉANCE DU JEUDI 11 JUIN 1964

---

TÉMOINS:

*Du ministère de l'Agriculture:* M. Norman A. MacRea, coordonnateur des recherches (tabacs), et M. L. S. Vickery, surintendant, station d'expérimentation de Delhi (Ontario).

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.  
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE

OTTAWA, 1964

20960-1

COMITÉ PERMANENT  
DE  
L'AGRICULTURE ET DE LA COLONISATION

*Président:* M. Russell C. Honey

*Vice-president:* M. Patrick T. Asselin

MM.

Alkenbrack	Forgie	Moore ( <i>Wetaskiwin</i> )
Armstrong	Gauthier	Mullally
Asselin ( <i>Richmond- Wolfe</i> )	Gendron	Nasserden
Barnett	Groos	Noble
Béchar	Gundlock	O'Keefe
Beer	Honey	Olson
Berger	Horner ( <i>Acadia</i> )	Peters
Cadieu ( <i>Meadow Lake</i> )	Horner ( <i>Battlefords</i> )	Pigeon
Cardiff	Howe ( <i>Wellington- Huron</i> )	Rapp
Choquette	Jorgenson	Ricard
Crossman	Kelly	Rochon
Cyr	Konantz (M <sup>me</sup> )	Roxburgh
Danforth	Lamb	Southam
Dionne	Langlois	Tardif
Doucett	Laverdière	Temple
Drouin	Lessard ( <i>Lac Saint-Jean</i> )	Vincent
Emard	Madill	Watson ( <i>Assiniboia</i> )
Ethier	Mather	Watson ( <i>Châteauguay- Huntingdon- Laprairie</i> )
Forbes	Matte	Whelan—60
Forest	McBain	

(Quorum 20)

*Secrétaire du Comité,*  
D.-E. Lévesque.

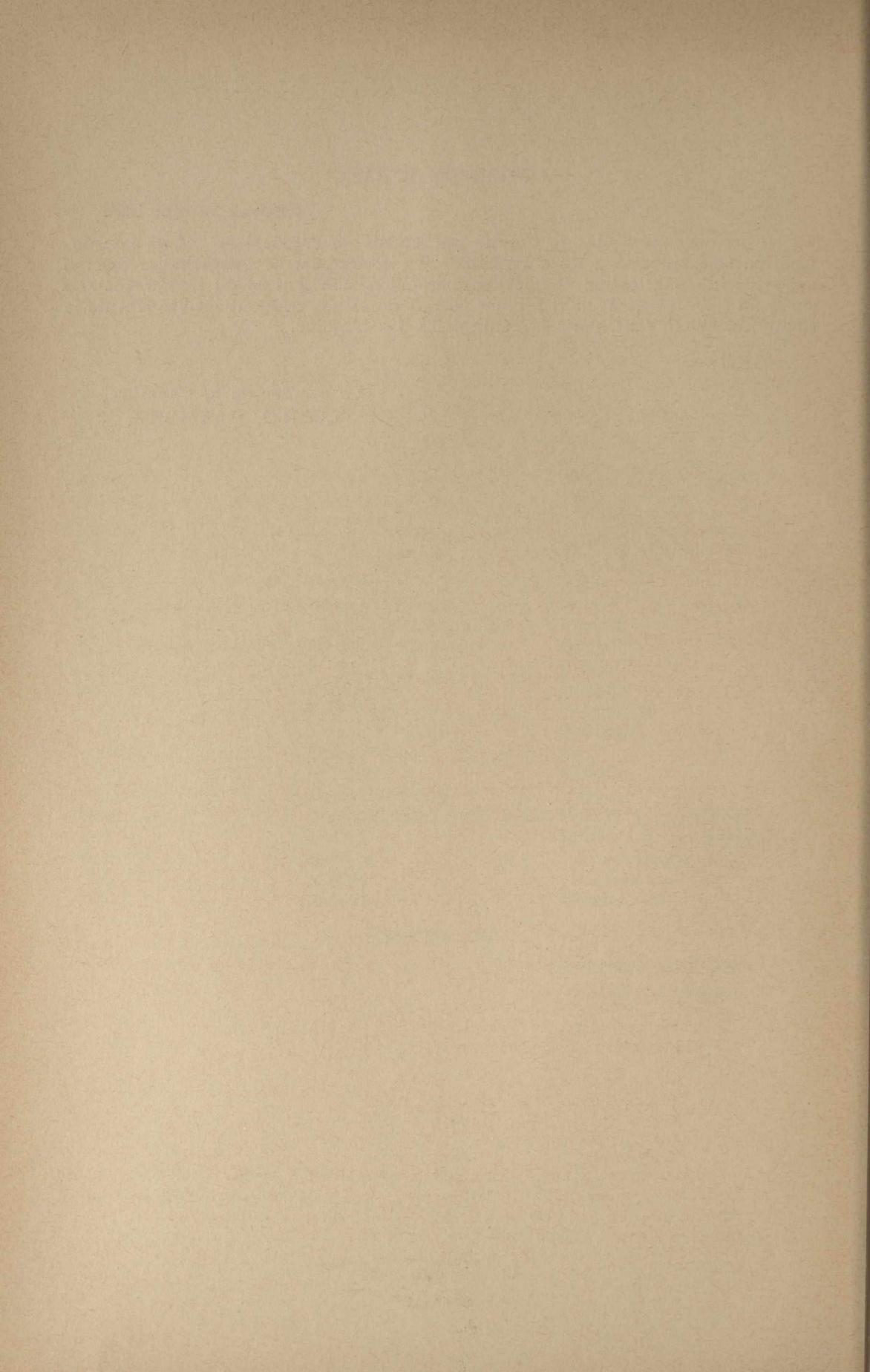
ORDRE DE RENVOI

VENDREDI 29 mai 1964

*Il est ordonné:*—Que le Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation soit autorisé à faire imprimer les documents et témoignages dont il ordonnera la publication et que l'application de l'article 66 du *Règlement* soit suspendue à cet égard; qu'il lui soit permis de siéger pendant les séances de la Chambre, s'il le faut, pour la commodité des témoins.

Attesté.

*Le greffier de la Chambre,*  
LÉON-J. RAYMOND.



## PROCÈS-VERBAL

JEUDI 11 juin 1964

(3)

Le Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation se réunit ce matin à dix heures et dix, sous la présidence de M. Russell C. Honey.

*Présents:* MM. Alkenbrack, Béchard, Beer, Brown, Choquette, Crossman, Danforth, Doucett, Gendron, Honey, Horner (*Acadia*), Howe (*Wellington-Huron*), Lamb, Laverdière, Madill, Matte, McBain, Moore, Mullally, Noble, O'Keefe, Pigeon, Roxburgh, Watson (*Assiniboïa*), Whelan. (25).

Le président demande au secrétaire de lire le rapport des réunions du sous-comité. Le secrétaire lit ce qui suit:

### SECOND RAPPORT DU SOUS-COMITÉ

JEUDI 28 mai 1964

Le sous-comité du Comité permanent de l'agriculture et la colonisation se réunit ce matin à dix heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de M. Russell C. Honey.

*Présents:* MM. Honey, Danforth, Peters, Olson et Mullally. (5).

La discussion porte sur le programme et la procédure.

Il est décidé de renvoyer le débat à cet après-midi et de demander à M. Roxburgh d'être présent.

### SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le sous-comité se réunit de nouveau à quatre heures de l'après-midi dans la pièce 16 de la Chambre des communes, sous la présidence de M. Russell C. Honey.

*Présents:* MM. Honey, Mullally, Danforth et Olson (4).

M. Roxburgh, parrain de la motion, est également présent.

Le comité délibère sur l'ordre de renvoi.

Il est décidé que les prochains témoins à comparaître devant le Comité seront:

M. Norman A. MacRae,  
coordonnateur des recherches (tabacs),  
Ministère de l'Agriculture.

M. L. S. Vickery, surintendant,  
Station d'expérimentation,  
Ministère de l'Agriculture.  
Delhi (Ont.).

Le comité décide d'inviter les représentants de l'*Ontario Flue-cured Tobacco Growers' Marketing Board*, de la *Burley Tobacco Marketing Association of Ontario* et de la *Black Tobacco Growers Group* à témoigner devant le Comité.

A cinq heures du soir, le sous-comité s'ajourne.

Il est *décidé* que le rapport du sous-comité soit adopté sans modification.

Le président présente les témoins et M. MacRae fait une déclaration au sujet des recherches sur le tabac.

M. Vickery expose brièvement son activité dans l'industrie du tabac.

Il est *décidé* de joindre comme appendice au témoignage la déclaration de M. Vickery intitulée «Programme de recherches sur le tabac». (Voir appendice «A»).

Le Comité continue à questionner les témoins.

L'interrogatoire des témoins terminé, le président remercie M. MacRae et M. Vickery.

A midi et dix minutes, le Comité s'ajourne jusqu'au jeudi 18 juin 1964.

*Le secrétaire du Comité,*  
D. E. Lévesque.

*Nota: Les témoignages indiqués (Texte) dans le présent fascicule ont été enregistrés au moyen d'un appareil électronique, conformément à une recommandation contenue dans le septième rapport du comité spécial de la procédure et de l'organisation qui a été présentée et adoptée le 20 mai 1964.*

## TÉMOIGNAGES

JEUDI 11 juin 1954

(Texte)

Le PRÉSIDENT: Silence, messieurs. Nous sommes en nombre. Je vous remercie tous de la patience dont vous avez fait preuve ce matin en attendant que nous puissions commencer. Tout d'abord, si vous le permettez, j'aimerais demander au secrétaire du Comité de lire le second rapport du sous-comité.

Le secrétaire lit le rapport du sous-comité.

(Voir le *Procès-verbal*.)

Le PRÉSIDENT: Merci, monsieur Lévesque. Vous venez d'entendre le procès-verbal de la réunion du sous-comité. Ce Comité-ci adopte-t-il ce procès-verbal? Êtes-vous d'accord?

Assentiment.

J'aimerais maintenant signaler que pour la première fois, nous faisons fonctionner l'appareil électronique pour prendre note des délibérations du Comité. Cet appareil ne fonctionnera que pour le français seulement. Les paroles dites dans cette langue seront enregistrées électroniquement, et cela, comme les membres le savent, conformément à l'ordre de renvoi, adopté par la Chambre il y a deux semaines, sur l'emploi de cet appareil.

Je souhaite la bienvenue ce matin à M. MacRae, qui était présent à notre dernière réunion, mais qui, malheureusement, n'a pas eu l'occasion de présenter son exposé; je souhaite aussi la bienvenue à M. L. S. Vickery, surintendant de la station d'expérimentation de Delhi.

Je demande tout d'abord à M. MacRae et ensuite à M. Vickery d'exposer brièvement au Comité leur déclaration portant surtout sur leur activité particulière dans la recherche sur le tabac. A vous la parole, monsieur MacRae.

M. Normand A. MACRAE (*coordonnateur des recherches sur le tabac, ministre de l'Agriculture, Ottawa*): Messieurs, je vous révélerai, dans une déclaration que je veux brève, les renseignements sur mon expérience qui pourraient être utiles.

Je suis arrivé au ministère de l'Agriculture le 15 mai 1930 pour travailler à ce qui était alors connu comme la division du tabac de la ferme expérimentale. Conformément aux attributions primitives de l'ancienne division du tabac, établie depuis plus de soixante ans, notre tâche était d'améliorer la qualité des tabacs canadiens et d'encourager leur emploi par les fabricants canadiens et étrangers.

La station Harrow a été établie en 1909; la station de L'Assomption en 1928; la station de Delhi ou la ferme expérimentale, en 1933, et la sous-station de Lavaltrie, il y a environ dix ans.

J'ai été nommé chef de la division du tabac, comme on l'appelait alors, le 1<sup>er</sup> janvier 1947, et depuis cette date, il m'incombe de coordonner et surveiller tout notre programme de recherches sur le tabac.

Entre-temps, j'ai visité à plusieurs reprises tous les pays de l'Europe occidentale. J'ai rencontré tous les fabricants de quelque importance dans les divers pays visités qui pourraient peut-être acheter du tabac canadien. Notre propre ministère a d'abord organisé un certain nombre de visites et, plus récemment, le ministère du Commerce en a préparé quelques-unes en vue de l'aider, lui et ses fonctionnaires à l'étranger, à établir des contacts et à encourager l'utilisation du tabac canadien. Toutes ces visites nous ont beau-

coup aidé dans nos efforts pour donner aux cultivateurs les renseignements qui leur permettent de produire les types et qualités de feuilles que nos clients étrangers seraient intéressés à acheter.

Notre propre personnel a tenu aussi plusieurs réunions pour étudier nos problèmes de recherches. Il y a vingt ans environ, moins que cela même, nous avions l'habitude de nous réunir à tous les ans. A l'issue d'un bon nombre de ces réunions, nous avons établi ce que nous appelions à l'époque des comités de recherches collectives. Il s'agit de comités d'étude. Nous avons plusieurs de ces comités de recherches collectives. Un d'entre eux, il y a quelques années, étudiait le séchage et l'utilisation du chauffage à air chaud forcé. Un autre examinait les problèmes causés par la maladie de taches sur le tabac. Un de ces comités existe encore; ses recherches portent sur la production pour les fabricants de cigares, d'un tabac de tripe à cigares plus doux. Ce comité est encore très actif.

Presque tous ces comités recevaient la collaboration d'un certain nombre d'organismes. L'*Imperial Tobacco Company* a joué un rôle important dans les trois comités que je viens de mentionner; elle a de plus dépensé des sommes d'argent considérables, avec nous, pour nos programmes visant à déterminer et à améliorer la méthode de séchage du tabac jaune. Elle a pris une part active à notre programme d'étude sur la cause et l'élimination des taches et elle s'occupe encore beaucoup du programme relatif au tabac de tripe pour les cigares.

L'*Imperial Tobacco Company* est la seule société qui ait collaboré avec nous dans nos recherches; elle l'a fait de son plein gré. Elle a contribué généreusement et nous lui sommes très reconnaissants de l'aide qu'elle nous a apportée.

Notre programme de recherches est complet. Il couvre toutes les disciplines essentielles comme la chimie, la physiologie, la génétique, la pathologie, l'entomologie et d'autres encore. Le travail que nous avons accompli est universellement connu et mérite d'être hautement apprécié.

A titre de président, l'an dernier, de la *Tobacco Chemists' Research Conference*, j'ai pu obtenir que nos réunions aient lieu à Montréal. C'était la première fois que cette conférence tenait ses réunions au Canada. A la conférence tenue en septembre dernier à Montréal, étaient présents environ 150 chimistes probablement, chimistes très compétents, très expérimentés venant des États-Unis et de quelque vingt autres pays du monde.

J'espère, après cet exposé, que vous ferez la part de mes attributions et de mes connaissances restreintes, particulièrement de mes connaissances restreintes, au cas où je ne pourrais répondre de façon suffisante aux questions que vous pouvez poser. Cependant, sachez que nous apprécions beaucoup l'intérêt que vous manifestez pour notre programme. En fait, nous sommes enchantés de l'intérêt qu'on porte à notre programme, et je félicite le Comité de sa participation.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie, M. MacRae. Je demande maintenant à M. Vickery, surintendant de la station expérimentale de Delhi, de prendre la parole. Il pourrait peut-être nous exposer brièvement ses attributions et le domaine dans lequel il exerce ses fonctions.

M. L. S. VICKERY (*surintendant de la station d'expérimentation, ministère de l'Agriculture, Delhi (Ontario)*): Monsieur le président, messieurs, je suis entré à la ferme expérimentale de Delhi en 1938 à titre de fonctionnaire des recherches. J'y ai travaillé depuis cette date, sauf en ce qui concerne trois années passées sous les drapeaux pendant la guerre. Je suis fonctionnaire en chef de cette station depuis 1949, et surintendant depuis son établissement comme ferme expérimentale autonome. Par conséquent, mon travail se limite au tabac jaune, bien que maintenant je m'occupe aussi de la croissance et de l'amélioration du tabac à cigares.

J'ai fait un certain nombre de voyages aux États-Unis et j'ai participé à la *Tobacco Workers' Conference* tenue dans ce pays tous les dix-huit mois. J'ai aussi assisté à la conférence des chimistes sur le tabac et aux réunions de l'association des fabricants de cigares à Atlantic City.

A deux reprises, j'ai traversé l'océan. La première fois, en 1955, pour assister au congrès mondial du tabac à Paris et, la deuxième fois l'automne dernier, avec la mission du commerce du tabac, qui a visité plusieurs pays en Europe et le Royaume-Uni. Mon travail, à mon avis, se rattache de très près au tabac. Par conséquent, je m'en tiendrai surtout au domaine du tabac jaune.

Aujourd'hui, les cultivateurs de tabac jaune doivent faire face à bien des problèmes irritants en ce qui concerne la production, la transformation et la vente. À l'avenir, le succès de l'industrie du tabac au Canada dépendra en grande partie de programmes de recherches obtenus et coordonnés dans le domaine de la production, de la vente, de la fabrication et de la santé. Depuis plusieurs années, cette industrie est très florissante; mais la marge bénéficiaire se rétrécit, et la production par acre augmente, ce qui provoque un excès de production sans augmentation sensible des marchés d'exportation. À mon avis, l'expansion des marchés est la responsabilité de tous ceux qui ont affaire à l'industrie du tabac, y compris les cultivateurs, les gouvernements fédéral et provinciaux, les offices de ventes, les fabricants, les acheteurs de feuilles, les hommes de science, les banquiers, les fabricants de matériaux nécessaires à la production, la presse et les stations de radio-télédiffusion. Par conséquent, la recherche joue définitivement un rôle dans la production de notre tabac jaune.

On effectue des recherches sur la production au Canada depuis plusieurs années, en vue d'améliorer la qualité de la feuille du tabac canadien et d'étendre les marchés au pays et à l'étranger. Grâce à la recherche, à l'accroissement du chiffre d'affaires et à la collaboration des cultivateurs et des acheteurs, le Canada a réussi à produire une feuille d'un bon arôme et d'une bonne saveur, qui constitue une tripe d'une bonne texture et d'une bonne couleur et dont les caractéristiques d'exploitation sont généralement conformes aux exigences des marchés d'exportation et des marchés intérieurs. Aujourd'hui, la feuille de tabac est évaluée non seulement en fonction de sa couleur, de sa texture et de son arôme, mais aussi de plusieurs qualités éprouvées en laboratoire, sa valeur comme tripe, la façon dont elle brûle et se brise, sa densité, son élasticité, sa tendance à absorber l'humidité, sa teneur en nicotine, en nornicotine, en azote, en sucres et en goudron, quand on la fume. On effectue ces essais dans la plupart des laboratoires de recherches sur le tabac en vue d'évaluer la qualité et de comparer les échantillons obtenus de diverses régions productrices de tabac jaune. Nous avons perfectionné notre qualité en améliorant ou en essayant des méthodes de culture, des variétés, des engrais chimiques, des insecticides, des nématicides et des machines nouvelles. Les méthodes actuelles seraient encore appropriées, si la marge bénéficiaire du cultivateur était plus large. Toutefois, en raison de plusieurs problèmes qui demeurent sans solution, il est essentiel de poursuivre les recherches sur le tabac, si nous voulons réduire le coût élevé de la production et améliorer la qualité de façon à soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux à des prix plus bas. Si nous ne parvenons pas à améliorer la qualité de notre production et à réduire le prix des tabacs secondaires, il se peut très bien que le cultivateur de tabac du Canada doive se fier au marché intérieur pour écouler toute sa production. Nous le croyons, parce que d'autres pays perfectionnent leurs connaissances sur la production du tabac dans le domaine de la chimie, de la lutte contre les

maladies et les insectes, des méthodes de culture, des variétés, de la physiologie, du séchage et de la préparation. La recherche va de pair avec la vente du tabac, à l'encontre de la plupart des autres sortes de récoltes.

L'industrie du tabac doit aussi répondre à une accusation de nature médicale qui risque de prendre plus d'ampleur. Les recherches sont absolument nécessaires sur la production, la fabrication et la santé pour savoir si le tabac est la cause du cancer du poumon. Une somme considérable de recherches en laboratoire sera nécessaire. Si nous découvrons que le tabac est certainement la cause de cette maladie, il nous faudra alors trouver des moyens préventifs qui pourront nécessiter des études sur la culture et l'amélioration. A l'heure actuelle, les cultivateurs se heurtent à plusieurs problèmes graves comme la mouchetur, la feuille grise, la croissance des rejetons, la résistance aux insecticides, le coût élevé de la récolte, la maturité. Si nous pouvions trouver des solutions à certains de ces problèmes, le cultivateur canadien de tabac jaune en bénéficierait énormément.

Messieurs, à mon avis, un programme de recherches s'impose pour la production du tabac jaune au Canada, et j'espère que nous pourrons effectuer autant de recherches que possible dans l'intérêt des cultivateurs de tabac des diverses parties des provinces où l'on se livre à cette industrie.

Le PRÉSIDENT: Merci, monsieur Vickery. Avant de passer aux questions, je signale que M. Vickery a préparé un exposé plutôt élaboré du programme de recherches sur le tabac à Delhi. Il comprend 25 pages, je crois, et si le Comité y consent, je demande qu'il soit déposé comme faisant partie des délibérations du Comité. Êtes-vous d'accord? Assentiment.

(Voir l'appendice «A»).

M. DANFORTH: J'aimerais poser au témoin quelques questions de nature plus ou moins générale. Elles portent sur les recherches relatives au tabac. Si j'ai bien compris, il a effectué quelques voyages dans différents pays où la culture du tabac occupe une place importante, et il a visité les fabricants de ce produit dans plusieurs pays. Voici ma première question: à votre avis, vu que vous vous y connaissez bien dans ce domaine, l'étendue de nos travaux de recherches sur le tabac est-elle comparable aux travaux effectués dans les autres pays? On a prétendu que les réalisations de certains pays dépassaient de beaucoup ce que nous avons fait dans ce domaine. J'aimerais beaucoup connaître votre opinion, vu que vous connaissez bien la question, sur la valeur des recherches canadiennes dans l'industrie du tabac, comparativement aux travaux accomplis dans les autres pays.

M. MACRAE: Comparé aux réalisations de la plupart des autres pays, je dois dire que notre travail est plutôt modeste.

M. DANFORTH: Voulez-vous dire modeste au point de vue de l'étendue des recherches ou du nombre d'hommes employés, ou modeste dans le succès de nos recherches, ou modeste dans le montant d'argent qui y est affecté?

M. MACRAE: Je veux dire modeste en ce qui concerne le montant d'argent réservé à cette fin, et modeste en ce qui concerne le nombre de notre personnel.

M. DANFORTH: Je pousse la question un peu plus loin: au cours de vos voyages, avez-vous pu savoir si le travail de recherches qu'on fait au Canada était subventionné par le gouvernement ou s'il était soutenu par des fonds privés venant des fabricants désireux de faire effectuer ce travail?

M. MACRAE: Dans plusieurs cas, des fabricants et des cultivateurs fournissent des fonds privés. En Rhodésie, par exemple, une grande partie du programme de recherches est possible grâce à des fonds fournis par les cultivateurs.

M. DANFORTH: L'industrie elle-même, du point de vue de la production et de la fabrication, finance-t-elle de façon importante les recherches en Rhodésie?

M. MACRAE: L'argent vient surtout des cultivateurs en Rhodésie.

M. DANFORTH: Vous dites des cultivateurs eux-mêmes?

M. MACRAE: Oui.

M. DANFORTH: Une autre question. Il se peut qu'elle ne soit pas équitable, et je ne veux pas vous mettre dans une situation embarrassante, mais vous collaborez avec ceux qui effectuent des recherches à l'étranger, avec les compagnies de tabac et avec vos propres spécialistes. En ce qui concerne l'octroi de fonds gouvernementaux, à votre avis, votre division reçoit-elle sa juste part des montants destinés aux recherches effectuées sur l'agriculture en général? Je ne veux pas vous embarrasser, je sais qu'un homme qui essaie de diriger un service essaie de faire son possible, et que tout le monde veut plus d'argent. J'admets cela. Mais vous, en tant que chef d'un service, vous devez tout de même avoir une idée des recherches qui se font dans l'ensemble sur l'agriculture.

M. MACRAE: Franchement, je dois avouer que les fonds actuellement disponibles sont insuffisants.

M. DANFORTH: Vous dites insuffisants. C'est normal. D'après votre réponse, si l'industrie, le gouvernement ou les cultivateurs fournissaient plus d'argent, ces recherches avanceraient plus vite. Est-ce juste?

M. MACRAE: C'est très juste, monsieur Danforth. Mais il y a une difficulté qui n'est que temporaire, j'espère. Même si nous avons l'autorisation de créer dix emplois aujourd'hui, nous aurions peine à pourvoir à un ou deux seulement.

M. DANFORTH: Ainsi donc, la pénurie de personnel compétent pourrait être un obstacle assez important, plus important encore peut-être que l'attribution de fonds?

M. MACRAE: Nous aurions tout d'abord besoin d'argent; mais même si nous avons cet argent et si nous avons l'autorisation de combler les postes, nous aurions peine, je crois, à trouver bien des titulaires dès maintenant.

M. DANFORTH: Une autre question et c'est tout. Je suis au courant de toutes les recherches entreprises sur le tabac dans le monde entier et, à mon avis, les résultats sont remarquables. Voici ma question. Est-il survenu quelque problème d'importance, ces derniers mois, à votre avis, qui ait rendu nécessaire l'allocation de plus de fonds? En d'autres termes, les problèmes concernant le tabac surgissent continuellement, font l'objet de recherches et sont réglés. C'est toujours la même chose. Certains problèmes sont vite réglés, tandis que d'autres prennent beaucoup de temps. Est-il survenu quelque fait nouveau au cours des 18 derniers mois, assez grave pour nécessiter l'allocation de fonds spéciaux à cette fin?

M. MACRAE: Je ne sais pas s'il s'est produit quelque chose de vraiment nouveau ces 18 derniers mois. Certains problèmes existent depuis quelque temps, le plus récent étant probablement l'apparition du tabac à feuille grise dans diverses régions. Ce problème exige une grande partie de notre attention à l'heure actuelle, et nous n'avons pas encore réussi à l'expliquer.

Avec le personnel disponible aujourd'hui, si nous voulons régler les problèmes de ce genre, nous devons demander aux employés d'abandonner les problèmes qu'ils étudiaient et leur confier un problème comme celui-ci. Nous étudions la question de la nomenclature depuis environ neuf ans. Le problème de séchage n'est pas nouveau. Les méthodes de séchage n'ont subi aucun changement radical au cours des siècles. A notre avis, ce travail tient beaucoup de l'art et nous effectuons énormément de travail sur le séchage à la ferme expérimentale de Delhi.

Nous nous heurtons à des problèmes touchant l'utilisation des insecticides. Nous avons découvert que des insecticides, utilisables ou efficaces un an, ne le seront pas l'année suivante. Nous faisons face à bien des problèmes de ce genre.

M. DANFORTH: Ces problèmes reviennent toujours et je comprends bien votre attitude à cet égard.

J'ai une autre question à poser et je céderai ensuite la parole à un autre. Si vous obteniez une augmentation sensible de fonds pour des fins de recherches, ces fonds seraient-ils utilisés dans un domaine de recherches intouché au Canada ou dans d'autres pays. En d'autres termes, à la suite d'une allocation de fonds, les travaux se concentreraient-ils sur un problème important pour le Canada, ou reprendraient-ils ceux qui se font déjà dans les autres pays producteurs de tabac?

M. MACRAE: Nous ne croyons pas qu'un seul de nos travaux répète ce qui se fait ailleurs. La plante du tabac est la plus capricieuse de toutes les plantes et se ressent violemment des modifications de toutes les conditions de son milieu. Même les fertilisants utilisés ici pour les mêmes tabacs diffèrent de ceux qui sont employés dans les régions où l'on cultive le tabac dans le sud ou en Rhodésie. Par conséquent, il nous reste à tirer le meilleur parti possible des conditions du milieu qu'offre notre pays. Le sol et le climat sont deux facteurs très importants. Les recherches entreprises sur le même sujet à Delhi et à Lavaltrie peuvent donner des résultats bien différents, parce que les sols sont très différents. La différence entre les sols de l'Ontario et du Québec est énorme; elle se remarque, par exemple, dans la réaction et la matière organique ainsi que dans plusieurs autres domaines.

Je ne sais pas si j'ai bien répondu à votre question.

M. DANFORTH: Il me semble que les travaux des différents pays doivent quelque peu se répéter. Il doit en être ainsi dans l'étude de la tolérance du tabac à certains insecticides. On doit se répéter dans les travaux de recherches sur la réaction aux fertilisants et aux produits chimiques. On doit se répéter dans le domaine du séchage du tabac, ainsi que dans les domaines du mélange et de la fabrication. Les industries du tabac des divers pays doivent beaucoup se répéter dans leurs travaux, il me semble.

M. MACRAE: Si vous considérez les titres de nos projets, vous pouvez croire qu'il y a répétition. Par exemple, vous avez mentionné l'utilisation d'insecticides dans la lutte contre certains insectes. Notre problème ici, mettons, dans la région de Norfolk, porte sur une certaine population d'insectes. Nous ne nous intéressons pas à la population d'insectes qui mine l'industrie en Virginie ou en Caroline du Nord; nous étudions les insectes que nous avons ici. Nous pouvons aussi découvrir des variétés qui ne succombent pas à la carie noire de la racine, maladie commune de la racine, mais l'organisme qui entraîne la carie de la racine peut varier. Les types varient de l'Ontario au Québec. Une variété de racine noire en Caroline du Nord ne se montrera pas nécessairement résistante à nos types d'organisme de carie de la racine.

M. DANFORTH: Je vous remercie; vous avez répondu à mes questions. Je cède la parole à un autre.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Whelan.

M. WHELAN: Je veux tout d'abord féliciter toutes les personnes qui effectuent des recherches au Canada, parce que la plupart des Canadiens ne se rendent pas compte, je crois, que ces personnes forment un groupe vraiment dévoué, et qu'elles contribuent plus pour le monde en général que, probablement, tout autre groupe de personnes; pourtant, elles en reçoivent moins d'éloges.

Je voudrais demander, entre autres choses, si, dans la production des plantes dans différents pays, il existe certaines régions qui, comme vous l'ont

indiqué les essais que vous avez effectués sur les plantes, produisent des tabacs moins forts en goudron et en nicotine, par suite, peut-être, des différents types de sol?

M. MACRAE: C'est vrai, monsieur Whelan. Il en existe quelques-uns ici. Nous pouvons produire des variétés faibles en nicotine et nous pouvons en produire d'autres qui ne contiennent pas de nicotine; la teneur en goudron d'un bon nombre de nos variétés diffère beaucoup aussi d'une variété à l'autre.

M. WHELAN: Vous pouvez produire des variétés qui ne contiennent pas de nicotine; mais on ne les utilise pas dans la production du tabac, n'est-ce pas?

M. MACRAE: On ne les utilise pas parce que les fumeurs de cigarettes n'en veulent pas. Les fabricants ne sont donc pas portés à s'en servir. Ils ne sont pas pour fabriquer quelque chose qu'ils ne peuvent pas vendre.

M. WHELAN: Ce sont ces prétendus goudrons dans le tabac, si j'ai bien compris, dont les gens s'inquiètent le plus pour leur santé. Y a-t-il moyen de vérifier le tabac après qu'il est mûr, en effectuant des épreuves sur les feuilles, peut-être, pour connaître le degré de goudron dans le tabac?

M. MACRAE: Je devrais peut-être mentionner que la saveur et l'arôme d'une cigarette ou d'une feuille découlent des produits de combustion. Les produits de combustion sont déterminés par les éléments chimiques de la feuille. La différence entre les éléments chimiques de la feuille explique toutes nos diverses qualités. La feuille de tabac est évaluée en fonction de son apparence physique, comme la sensation qu'elle offre au toucher, sa consistance, sa couleur, sa texture. Mais la différence entre ces qualités résulte de la différence entre les éléments chimiques. La différence dans les éléments chimiques détermine la différence des produits de combustion qui, à leur tour, déterminent la saveur et l'arôme de la feuille. Vous pouvez percevoir le goût d'une pomme ou d'une tomate en y mordant, mais vous ne pouvez pas connaître la saveur ou le goût du tabac par ce moyen.

A mon avis, il est faux de croire que les goudrons portent atteinte à la santé. En soi, les goudrons ne sont pas aspirés dans la fumée. Si vous allumez une cigarette, et vous pouvez voir brûler la cigarette de M. Pigeon ici, de 200 à 300 éléments identifiables composent cette petite volute de fumée qui s'élève de la cigarette. Aucun goudron ne s'y trouve. Un certain montant de nicotine, cependant, entre dans la composition de ce filet de fumée.

M. WHELAN: J'ai entendu les cultivateurs se plaindre d'une certaine chose. Ils l'ont résumée en disant qu'on utilise les tiges dans la production du tabac, ce qui n'avait pas l'habitude de se faire au Canada, il y a quelques années. C'est devenu pratique commune, j'imagine, dans la plupart des fermes maintenant. Existe-t-il plus de goudron dans la tige que dans la feuille elle-même?

M. MACRAE: Non.

M. WHELAN: Non?

M. MACRAE: Non. En vérité, il y a moins de nicotine dans la tige.

M. WHELAN: Et moins de goudron?

M. VICKERY: En ce qui concerne les goudrons de fumée, il y a peu de différence.

M. WHELAN: M. Danforth a posé cette question, mais j'aimerais la formuler d'une façon légèrement différente. Il a parlé d'argent et j'aimerais parler des moyens de travail. A votre avis, les stations de recherches sont-elles suffisamment équipées pour vos recherches sur le tabac?

M. MACRAE: Nous sommes quelque peu à l'étroit à Delhi.

M. WHELAN: Au cours des délibérations du comité des aliments et drogues l'an passé, j'ai posé à M. Anderson une question sur les essais effectués sur

les feuilles, nous parlions des essais faits sur des feuilles autres que le tabac, mais comprenant le tabac, et il a répondu qu'il avait vraiment besoin de moyens supplémentaires. Avez-vous de la difficulté à retenir votre personnel et à l'empêcher de s'en aller aux États-Unis pour des raisons de rémunération ou autres?

M. MACRAE: Nous avons été plutôt chanceux jusqu'ici. Nous n'avons perdu personne.

M. WHELAN: Dans la recherche sur le tabac?

M. MACRAE: Dans la recherche sur le tabac. Aucun membre de notre personnel ne nous a quittés pour les États-Unis depuis peut-être 30 ans.

M. WHELAN: Je comprends très bien que la différence de sols, de conditions météorologiques, d'insectes et de toute autre condition de cette nature puisse influencer sur la production du tabac. Cependant, s'échange-t-on toutes les connaissances obtenues dans ces domaines, et si vous deviez en tirer profit, mettriez-vous plus ou moins à l'épreuve toutes ces idées, quitte à décider lesquelles sont plus utiles à la production du tabac au Canada? S'échange-t-on volontiers ces connaissances dans le monde?

M. MACRAE: On s'échange volontiers ces connaissances de par tout le monde. Monsieur Vickery assiste à la *Tobacco Workers' Conference* qui a lieu à tous les dix-huit mois aux États-Unis. Cette conférence se veut intégrale; elle porte sur l'agronomie, le génie, la physiologie et sur des sujets semblables. La conférence que je m'efforce de suivre est la Conférence des chimistes en tabac, qui se réunit à tous les ans. J'assiste assez régulièrement aux séminaires qui se donnent presque annuellement de l'association des fabricants de cigares de l'Amérique à Atlantic City, ainsi qu'aux congrès scientifiques mondiaux sur le tabac.

M. WHELAN: Voulez-vous nous dire si, à votre avis, le tabac renferme des éléments nuisibles à la santé?

M. MACRAE: S'il en contient, tout savant ou chimiste en matière de tabac aimerait les connaître.

M. WHELAN: Croyez-vous, alors, que, si le tabac possède des propriétés dangereuses pour la santé, nous devrions être en mesure d'éliminer ces risques au moyen de recherches appropriées et de traitement?

M. MACRAE: A mon avis, la chose n'est pas impossible.

M. NOBLE: Monsieur le président, je ne connais pas très bien l'industrie du tabac qui vient à peine de s'ajouter à mes responsabilités. J'aimerais toutefois poser quelques questions à M. MacRae. On a peut-être déjà répondu à certaines de ces questions, mais j'aimerais néanmoins connaître ses réponses, comme je n'ai pas pu assister à toutes les réunions du Comité.

J'aimerais savoir quel pays produit le meilleur tabac.

M. MACRAE: A mon avis, nous produisons ce tabac.

M. NOBLE: Ce n'est pas ce que M. Vickery a dit il y a un moment, alors, parce que selon lui, notre production augmente et que nos exportations ne sont pas tellement plus élevées. A mon avis, si nous produisons le meilleur tabac, nous devrions pouvoir en vendre plus à l'étranger. Nous savons qu'un programme a été lancé au Canada en vue de décourager l'utilisation du tabac au Canada; notre meilleur espoir, il me semble, d'encourager nos producteurs de tabac est d'essayer de solidifier notre position sur les marchés étrangers. Voilà la raison de ma question. Si des rivaux produisent un meilleur tabac que nous, que pouvons-nous faire pour obtenir la première place et augmenter nos chances de vendre à l'étranger? C'est le débouché qui s'offre nécessairement à nous, il me semble, si nous voulons vendre le surplus de tabac que nous produisons, le tabac qui ne pourra pas se vendre au Canada.

M. MACRAE: Je ne sais pas si nous devrions toucher à ce domaine.

Le PRÉSIDENT: La question est pertinente et appropriée, je crois. Si vous limitez votre réponse, comme, je le crois, M. Noble a limité sa question au domaine de la recherche, l'affaire n'est alors pas étrangère à l'objet du débat. Je ne crois pas que nous puissions toucher aux questions de l'encouragement des ventes, mais si vous limitez votre réponse au point de vue des recherches, elle sera alors régulière.

M. MACRAE: Il y a une raison de prix, facteur très important, de prix par rapport à la qualité et à la quantité. Les pays d'outre-mer qui achètent notre tabac n'ont vraiment aucune raison de s'adresser au Canada pour obtenir ce dont ils ont besoin. Ils peuvent se passer des tabacs de la Rhodésie aussi. Ils peuvent probablement se passer des tabacs de l'Inde. Ils ne peuvent pas se passer des tabacs des États-Unis, parce que l'industrie du tabac des États-Unis est si étendue que presque tous les fabricants pourraient, si la chose devenait nécessaire pour eux, s'approvisionner aux États-Unis. On ne cultive pas de tabac dans le nord de l'Europe, ni en Angleterre, en Écosse ou en Irlande, et presque pas en Suède, en Norvège, au Danemark ou en Hollande, et très peu en Belgique. Bien des pays doivent se fier aux pays producteurs de tabac pour s'approvisionner.

Ce n'est qu'après bien du temps que nous avons pu persuader les acheteurs de tabac en feuille que nous en avions qui pouvait répondre à leurs exigences, et nous devons les encourager à venir ici, nous devons leur assurer une atmosphère favorable pour qu'ils soient satisfaits de leur décision; c'est ce que nous avons assez bien réussi à faire.

La possibilité d'approvisionner sans relâche est un facteur important. Si un fabricant utilise le tabac canadien cette année ou toute autre année pour la confection de ses produits, il le fait à un risque énorme, parce que personne n'est plus capricieux que le public consommateur dont la fidélité à une marque n'est pas trop solide. Je change de marque assez souvent. Tous les fabricants hésitent à changer de recette et de source d'approvisionnement en tabac quand leur marque est bien établie. Certains acheteurs d'Angleterre n'ont pas trouvé drôle, après avoir acheté en grosses quantités du tabac canadien pendant des années, de ne pas pouvoir en acheter l'année suivante. Ils lancent une nouvelle marque sur le marché qui contient une forte proportion de tabac canadien, dépensent beaucoup d'argent pour les produits d'emballage, l'annonce et la réclame; ils nous reviennent l'année suivante pour en acheter en plus grande quantité et apprennent qu'il n'y en a plus. Il faut tenir compte de ces facteurs-là pour répondre à la question que vous venez de poser.

M. NOBLE: Si j'ai bien compris, et les personnes reliées à l'industrie du tabac pourraient me rendre la chose plus claire, nous produisons apparemment une multitude de marques et de qualités différentes. N'est-il pas possible d'encourager nos cultivateurs à concentrer leurs travaux sur une meilleure qualité de tabac acceptable sur les marchés étrangers, nous augmenterions ainsi nos chances de créer un marché d'exportation meilleur pour ce produit?

M. MACRAE: Voilà exactement ce que nous avons toujours cherché à faire. Nous nous efforçons d'améliorer la qualité de notre tabac. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire pour nous de chercher à augmenter le rendement de façon importante à l'heure actuelle. En 1963, la récolte de tabac jaune a atteint en moyenne plus de 1,800 livres par acre, ce qui représente un rendement très élevé. Les possibilités d'amélioration en ce qui concerne la qualité de notre tabac sont immenses et c'est là le principal problème auquel nous devons faire face aujourd'hui.

M. NOBLE: J'aimerais poser une autre question.

Notre sol, notre climat et nos méthodes conviennent-ils à la production d'une qualité supérieure de tabac propre à soutenir la concurrence étrangère?

M. MACRAE: Dans une certaine mesure, je dirais que oui; nous pouvons produire beaucoup plus de tabac que nous ne le faisons actuellement et je suis certain que, moyennant un climat favorable, nos acheteurs de l'étranger, en particulier, importeraient beaucoup plus de tabac qu'ils ne le font actuellement.

M. NOBLE: Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Roxburgh.

M. ROXBURGH: M. Danforth a parlé de l'argent et du personnel ou de la main-d'œuvre disponible, ce qui m'amène à demander s'il n'est pas vrai, et je m'adresse à M. MacRae, que vous aviez un groupe de chercheurs ici à Ottawa travaillant exclusivement sur le tabac. N'est-ce pas vrai?

M. MACRAE: Jusqu'à la réorganisation de notre division, en 1959, nous avions une division du tabac à cet endroit qui comprenait cinq chercheurs attirés et compétents.

M. ROXBURGH: Après cette réorganisation, qu'est-il advenu de ces quatre ou cinq hommes préposés à l'étude des tabacs? Ont-ils poursuivi leurs recherches, mettons, à Delhi ou à Québec ou à un autre centre de recherche? Qu'est-il arrivé d'eux?

M. MACRAE: Après la réorganisation, nous n'étions plus répartis en fonction des produits, mais plutôt en fonction des disciplines. Trois des anciens membres de notre personnel ont été nommés à l'Institut de recherches sur les végétaux, un à l'Institut de recherches sur les sols et un autre à l'Institut de recherches sur la génétique et l'amélioration des plantes. Le fonctionnaire nommé à l'Institut de la génétique et de l'amélioration des plantes a quitté cette section il y a deux ans de cela lorsqu'il a été muté à Delhi. Il y est encore. Les trois fonctionnaires assignés à l'Institut de recherches sur les végétaux ne s'occupent plus du tabac. Celui que nous avons envoyé à l'Institut de recherches sur les sols a pris sa retraite et a été remplacé par un autre fonctionnaire des recherches.

M. ROXBURGH: En d'autres termes, leurs connaissances n'ont donc pas été utilisées dans le domaine du tabac lors de ce changement de plan? Ces personnes ont été affectées à des travaux complètement différents? Est-il encore possible d'employer certains de ces hommes à la recherche sur le tabac, moyennant l'argent nécessaire, de façon à pousser plus loin les recherches sur le tabac? Certains de ces hommes sont-ils encore disponibles ou pourraient-ils être transférés?

M. MACRAE: Il ne m'appartient pas de répondre à cette question.

M. ROXBURGH: Je voulais poser cette question à M. Anderson l'autre jour, mais j'ai oublié de le faire.

M. MACRAE: M. Anderson devrait peut-être y répondre.

M. ROXBURGH: Peut-être.

Monsieur Vickery, savez-vous si l'on a tenté par quelque moyen d'obtenir du gouvernement des sommes d'argent ces dernières années? Avez-vous fait une demande d'argent à un moment donné en vue de pousser plus loin les recherches sur le tabac?

M. VICKERY: Oui, à chaque année, nous soumettons notre budget des dépenses relatives à l'exploitation et à l'entretien. Ces prévisions budgétaires sont soumises en juillet et en août de chaque année pour l'année suivante.

Oui, j'ai demandé une augmentation des allocations à chaque année. En général, nous avons reçu approximativement le même montant. Sauf erreur, cette année, 1964-1965, notre budget est un peu plus élevé.

M. ROXBURGH: Beaucoup plus élevé?

M. VICKERY: Passablement plus élevé.

M. ROXBURGH: M. MacRae, les autres récoltes ont-elles beaucoup augmenté? Connaissez-vous ce que la ferme expérimentale reçoit chaque année pour les autres récoltes, comparativement, mettons, au tabac?

M. MACRAE: Je ne suis pas au courant d'augmentations sensibles dans les allocations destinées aux autres récoltes. A mon avis, le crédit total est plus élevé à chaque année.

M. ROXBURGH: Le total est de 21 millions de dollars ou quelque chose du genre. Quelqu'un connaît-il le chiffre?

M. MACRAE: Je regrette, je n'ai pas ce renseignement ici.

M. ROXBURGH: L'industrie du tabac jaune occupe quel pourcentage de toute l'industrie? Évalué d'après ses recettes en argent, quelle est la position en pourcentage du tabac jaune par rapport au tabac noir ou au tabac cigare?

M. MACRAE: L'industrie du tabac jaune constitue presque 95 p. 100, entre 90 et 95 p. 100 de la production totale.

M. ROXBURGH: Sauf erreur, je n'ai pas ces chiffres ici, quelqu'un aurait peut-être l'obligeance de vérifier, sur la somme destinée aux fins d'expérimentation, le tabac jaune retirait comparativement moins que les autres tabacs et pourtant il représente, disons, 90 ou 95 p. 100 de la production. Est-ce juste? Quelqu'un se souvient-il du montant? Le savez-vous, Harold?

M. DANFORTH: Je ne le sais pas.

M. ROXBURGH: La somme se chiffrait à \$250,000 environ, ce qui va dans une certaine mesure à l'encontre de ce qu'a dit mon ami M. Pigeon; mais, si je ne me trompe, il s'agit de quelque chose comme \$250,000.

M. PIGEON: Deux cent quatre-vingt mille dollars.

M. ROXBURGH: C'est cela, \$280,000? Pourquoi donc en est-il ainsi?

M. DANFORTH: Le budget des dépenses ne prévoit-il pas aussi l'allocation de sommes d'argent à d'autres recherches que le tabac?

M. ROXBURGH: Non, je crois qu'il n'était question que de recherches sur le tabac, bien que je puisse me tromper.

Le PRÉSIDENT: M. Roxburgh pourrait peut-être formuler sa question sans parler d'un montant spécifique, s'il n'en est pas certain.

M. ROXBURGH: Non, je me demandais simplement quel était le pourcentage du crédit accordé au tabac et quel pourcentage de cette somme était destiné au tabac jaune, en ce qui concerne les travaux d'expérimentation, les travaux effectués sur le tabac jaune? Connaissez-vous la réponse, monsieur Vickery?

M. VICKERY: Non, je ne la connais pas.

M. MACRAE: Il s'agit d'une question plutôt difficile. J'essaie de trouver dans les témoignages de l'autre jour le chiffre pour Delhi, ainsi que le chiffre pour l'Assomption. M. Anderson m'a donné ces chiffres.

M. ROXBURGH: Oui, c'est juste. Je ne suis pas tout à fait certain, mais je voulais signaler ce point vu que, comme nous le savons tous, l'industrie du tabac jaune est l'industrie par excellence quand on considère cette exploitation dans son ensemble, et je me demandais si elle recevait la part qui lui revient pour ses travaux. Ma dernière question est celle-ci, monsieur Vickery. Si vous receviez une allocation plus élevée pour le tabac, et, à votre avis, vous devriez certainement en recevoir plus, que feriez-vous vraiment avec cet argent, tout d'abord? Si vous receviez un montant raisonnable, quelle serait la chose la plus importante à bénéficier de cette somme?

M. VICKERY: Cela dépend avant tout de la façon d'utiliser la subvention. A l'heure actuelle, nous ne pouvons augmenter de beaucoup notre personnel de recherches à Delhi sans lui fournir des moyens de travailler.

M. ROXBURGH: En d'autres termes, vous avez tout d'abord besoin de matériel.

M. VICKERY: Oui, nous avons vraiment besoin d'obtenir le matériel avant de penser à toute autre chose.

M. ROXBURGH: Fait-on beaucoup de travail au sujet de la feuille grise qu'on trouve près de Bowmanville et dans cette région? La chose peut tourner en désastre pour ces cultivateurs. Fait-on beaucoup de travaux à ce sujet?

M. VICKERY: Des recherches se font à Delhi. Trois de nos divisions s'occupent du tabac à feuille grise. Un des hommes préposés aux recherches sur les sols consacre les deux tiers de son temps au tabac à feuille grise. Un de mes physiologistes des plantes consacre environ la moitié de son temps à étudier le tabac gris; et nous effectuons des travaux sur les hybrides au sujet du tabac gris. Ces travaux prennent probablement le quart du temps d'un homme. Nous coordonnons notre travail avec celui de l'Institut des sols d'Ottawa, et nous espérons entreprendre des travaux d'expérimentation dans la région de Renfrew. Nous avons des lopins dans la région de Renfrew ainsi qu'à Port Hope. Nous avons obtenu de la terre de Port Hope et l'avons apportée à Delhi; nous accomplissons assez de travail sur les lieux avec cette sorte de terre. A l'heure actuelle, c'est à peu près tout ce que nous pouvons faire dans le cas du tabac gris.

M. ROXBURGH: On devrait effectuer plus de travail dans ce sens, à votre avis?

M. VICKERY: Oui, on devrait faire davantage.

M. ROXBURGH: En d'autres termes, si l'on vous accordait de l'argent, vous sauriez certainement quoi en faire?

M. VICKERY: Si l'on nous accordait plus d'argent, nous en utiliserions une partie pour le problème du tabac gris, oui.

Le PRÉSIDENT: D'autres questions? Sinon, c'est au tour de M. Matte.

(Texte)

M. MATTE: Est-ce qu'il y a plus d'argent dépensé . . .

(Traduction)

Le PRÉSIDENT: M. MacRae n'a pas compris toute la question. Voulez-vous la répéter, monsieur Matte?

(Texte)

M. MATTE: Est-ce qu'il y a plus d'argent dépensé dans le Québec pour la recherche sur le tabac que dans l'Ontario ou dans les autres provinces, par exemple? Est-ce qu'on dépense plus pour la recherche dans le Québec que dans les autres provinces ou dans l'Ontario?

(Traduction)

Le PRÉSIDENT: Vous n'avez pas compris, monsieur MacRae?

M. MACRAE: J'ai compris la première partie de la question. Je ne dirais pas qu'on dépense plus d'argent au Québec qu'en Ontario. M. Anderson nous a dit l'autre jour qu'on dépense environ \$231,000 sur la ferme de l'Assomption, mais on dépense approximativement la moitié de ce montant, j'imagine, pour les recherches relatives à d'autres travaux, par exemple dans le domaine de l'horticulture, des céréales, le fourrage et des volailles, peut-être la moitié, ce qui signifie \$100,000 ou \$125,000 pour le tabac. C'est une estimation personnelle, seulement. Je sais que le crédit total couvre les travaux effectués pour les autres choses et pour les autres animaux.

(Texte)

M. MATTE: Depuis la déclaration du ministre, qui a été faite sans doute pour le bien commun, est-ce qu'il se fume plus de tabac à pipe?

(Traduction)

M. MACRAE: Il se fume plus de tabac à cigarette que de tabac à pipe.

(Texte)

M. MATTE: Oui, mais depuis la déclaration du ministre, est-ce que le consommateur du tabac à pipe a augmenté?

(Traduction)

Le PRÉSIDENT: De quel ministre parlez-vous?

(Texte)

M. MATTE: L'honorable Judy LaMarsh, ministre de la Santé.

(Traduction)

Le PRÉSIDENT: Vous parlez du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

(Texte)

M. MATTE: Depuis la déclaration du ministre, est-ce qu'il se fume plus de tabac à pipe?

(Traduction)

M. VICKERY: Oui.

(Texte)

M. MATTE: Est-ce qu'on en importe plus qu'autrefois aussi? Car il semblerait qu'il se fume beaucoup de tabac importé?

(Traduction)

Le PRÉSIDENT: Le traducteur pourrait-il répéter la question? Ou pourriez-vous la répéter, monsieur Matte, s'il vous plaît?

(Texte)

M. MATTE: Est-ce qu'il se fume plus de tabac à pipe importé qu'autrefois? Il semblerait que la demande pour le tabac importé augmente. S'il vous plaît, je voudrais demander s'il y a possibilité de cultiver ce même tabac au Canada pour favoriser, si vous voulez, l'achat chez nous, du tabac à pipe, par exemple?

(Traduction)

M. MACRAE: Depuis un certain nombre d'années, probablement depuis dix ans, l'importation des cigares a augmenté de façon assez importante, de la Hollande en particulier; et ces dernières années, on importe assez de tabac à pipe. Après la conférence sur la santé, et après la publication du rapport du chirurgien général, aux États-Unis, on a consommé beaucoup moins de cigarettes. Cette diminution est toutefois compensée par l'augmentation plutôt remarquable dans la vente du tabac à pipe canadien ou importé.

(Texte)

M. MATTE: Est-ce qu'il se fait des recherches pour arrêter cette importation afin de produire du tabac semblable?

(Traduction)

M. MACRAE: Le tabac à pipe importé ici est formé d'un mélange de différentes sortes de tabacs. Il peut y avoir du tabac canadien, du tabac jaune canadien du (Burley) canadien et du tabac canadien foncé; ils peuvent aussi contenir en assez forte quantité du tabac du Brésil, de la Rhodésie et de d'autres pays producteurs. Nous comptons ici, sur notre marché de tabac jaune, plus de 80 qualités différentes. Nous avons plusieurs qualités de burley, plusieurs qualités de tabac foncé. Nous vendons aussi plusieurs qualités de tabac brésilien, rhodésien, turc et indien.

Les fabricants de mélanges à pipe disent qu'ils ne peuvent copier le produit d'un autre fabricant. Il leur est impossible d'obtenir la même combinaison de qualités. Les probabilités mathématiques en sont si faibles qu'ils ne pourraient jamais copier ces combinaisons de qualités ou copier les opérations de fabrication.

Je sais que nos fabricants ici s'inquiètent beaucoup de ces importations. Ils s'inquiètent de la poussée incroyable de popularité de ces diverses marques auprès des fumeurs de tabac, mais ils ne peuvent vraiment pas copier la composition. Ils pourraient l'imiter à peu de différence près; mais il serait impossible de vendre exactement la même chose.

Le PRÉSIDENT: Merci. A vous la parole, monsieur Choquette.

(Texte)

M. MATTE: Merci.

M. CHOQUETTE: Quelles sont les perspectives d'exploitation dans le domaine du tabac à travers la province de Québec? Est-ce que vous concentrez vos efforts uniquement dans un secteur ou croyez-vous qu'il y a des possibilités d'exploitation à travers la province de Québec?

(Traduction)

Le PRÉSIDENT: M. MacRae a compris une bonne partie de la question. Son appareil n'a pas fonctionné tout le temps, mais il fera de son mieux pour répondre, et s'il ne répond pas à toute la question, je vous prierais de la répéter. Merci. Monsieur MacRae.

M. MACRAE: Pendant plusieurs années, les fabricants de cigares ont préféré utiliser une feuille forte et fournie, puisqu'elle donnait, à leur avis, la sorte de cigare susceptible d'être vendue. Mais ces dix dernières années, nous avons la concurrence de cigares plus doux importés de l'étranger et j'ai encouragé la production d'un tabac à tripe plus doux. Voilà un des problèmes qui retient aujourd'hui notre attention. Un des comités de recherches collectives étudie ce problème; ce comité de recherches collectives collabore avec le ministère de l'Agriculture du Québec et avec les coopératives de Saint-Jacques et de Saint-Césaire. Nous comptons aussi des agronomes dans diverses régions et à la station de Delhi.

L'*Imperial Tobacco Company* collabore aussi. Elle a effectué un bon nombre d'essais pour nous. En somme, c'est en mangeant un mets, comme c'était le cas, qu'on en connaît le saveur. La compagnie fait des essais sur le fumage par des groupes qu'elle a organisés et nous sommes d'avis qu'au cours des dernières années, nous faisons des progrès remarquables. Et voilà pour l'industrie du tabac à cigare. Cependant, les possibilités sont très grandes, par suite surtout de la situation qui existe aujourd'hui à Cuba, en ce qui concerne le tabac de tripe pour le cigare.

A propos de l'industrie du tabac jaune, la situation est quelque peu différente. Un particulier qui veut exploiter une ferme de tabac jaune doit avoir beaucoup de capital à sa disposition. Il doit avoir cent acres de terre arable défrichée et un sol propre à cette culture. Il doit dépenser entre \$35,000 et \$40,000 pour outiller sa ferme et la faire produire environ 30 à 35 acres de tabac. A mon avis, c'est ce qui retient les cultivateurs du Québec. Le québécois hésite à placer \$35,000 sur sa terre pour s'engager dans un risque de ce genre dont le résultat est ou peut être incertain. Les régions de Joliette et de Saint-Thomas renferment beaucoup plus de terres dont le sol est propre à la production du tabac jaune. L'importance que prendra la production de ce tabac dans cette région à l'avenir est impossible à dire.

(Texte)

M. CHOQUETTE: Je vous remercie de votre réponse très intéressante. Maintenant, est-ce que vous y voyez une possibilité, puis-je vous désirez étendre le

domaine de la recherche, est-ce que vous y voyez une possibilité de collaboration avec le programme ARDA par exemple, puisque le programme ARDA, dis-je, veut aménager ou revaloriser le sol, tout particulièrement dans l'Est du pays? Est-ce que vous y voyez une possibilité de coopération ou d'entente entre le programme que vous préconisez et le plan ARDA qu'on est à mettre à exécution au Canada?

(Traduction)

M. MACRAE: Comme vous le savez probablement, monsieur Choquette, toutes les fermes très prospères de l'Ouest de l'Ontario étaient, il y a quelques années, des fermes abandonnées, impropres à toute exploitation agricole générale; toutefois, ces fermes aujourd'hui ne produiraient autre chose que du tabac. Lorsque les gens ont craint pour leur santé à cause du tabac, un grand nombre de personnes m'ont demandé ce que je pensais d'autres cultures. A mon avis, aucune sorte de récolte semblable cultivée dans ces sols ne peut rapporter aux cultivateurs autant que le tabac. Il en est également ainsi, je crois, dans les Maritimes, dans les régions où l'on cultive le tabac.

Je pourrais ajouter à ce sujet, en guise d'encouragement, qu'on a pensé à cette solution il y a trente ans et qu'on l'a abandonnée, les connaissances techniques étant alors insuffisantes pour la justifier. Les trois provinces Maritimes, l'Île du Prince-Édouard en particulier, ont mis sur pied des programmes qui ont beaucoup de succès.

L'avantage de ce procédé est la possibilité de faire produire des terrains dont le sol est absolument inculte. Un certain nombre de ces fermes n'ont jamais produit, tandis que d'autres ont été abandonnées pour d'autres raisons. Même dans la vallée d'Annapolis, certains vergers ont été abandonnés. Quelques-unes de ces fermes servent maintenant à la culture du tabac. Je ne sais pas si les administrateurs de l'ARDA sont intéressés à un programme de ce genre pour la province de Québec; mais, chose certaine, s'ils le sont, nous serions heureux de collaborer avec eux.

(Texte)

M. CHOQUETTE: Je ne crois pas, au meilleur de ma connaissance, que la loi ARDA prévoie quelque chose dans ce sens-là. Mais, est-ce que vous seriez d'accord pour qu'on fasse une recommandation à ceux qui sont responsables de l'application du plan ARDA, seriez-vous favorable à une recommandation dans ce sens-là, de telle sorte que les perspectives de la loi soient élargies et puissent intégrer votre programme à vous, pour permettre une revalorisation du sol dans l'optique du tabac?

(Traduction)

M. MACRAE: Si vous voulez faire une recommandation dans ce sens, je serais heureux de collaborer avec vous.

(Texte)

M. CHOQUETTE: Je vous remercie beaucoup. J'aurais aimé, monsieur le président, que mon bon ami, le député de Nicolet-Yamaska, soit ici, parce que je sais qu'il s'intéresse à l'agriculture. Je regrette son absence, parce qu'il se plaint souvent que les députés sont absents. Alors, je voulais le noter.

(Traduction)

LE PRÉSIDENT: Merci. Monsieur Watson, vous aviez une question?

M. WATSON (Assiniboïa): J'aimerais poser à M. MacRae une question sur le problème des recherches au Canada, et je pense aux divers types de grains cultivés en particulier dans l'Ouest du Canada et dans tout le Canada, le blé d'hiver et le blé de printemps, par exemple. Combien de variétés de tabac, cultivées surtout en Ontario et au Québec, existe-t-il? Peut-on les classer par

espèces ou variétés comme nous classons les grains? Prévoyez-vous autant de programmes de recherches en ce qui concerne le tabac que nous en comptons pour les grains cultivés dans toutes les provinces du Canada?

M. MACRAE: A mon avis, nous avons plus de problème de recherches en ce qui concerne le tabac qu'il ne s'en pose dans le domaine des grains.

M. WATSON (*Assiniboïa*): Combien d'acres de tabac se cultive-t-il au Canada?

M. MACRAE: Parlez-vous du nombre d'acres actuellement en production ou qui pourraient produire?

M. WATSON (*Assiniboïa*): Je parle du nombre d'acres produisant du tabac à l'heure actuelle.

M. MACRAE: Ce nombre change de temps à autre, parce que les cultivateurs de tabac jaune de l'Ontario limitent le nombre d'acres. Chaque cultivateur a droit à un certain nombre d'acres ou à un nombre d'acres de base ou contingent. Cette année, il y a une réduction de 55 p. 100 du nombre d'acres de base, ce qui signifie que nous exploiterons 45 p. 100 de notre nombre d'acres de base. En plus de ce changement, nous pourrions probablement mettre en valeur 100,000 acres ou plus moyennant un placement financier minime.

M. WATSON (*Assiniboïa*): Quand vous dites 100,000 acres, parlez-vous des acres qui produisent actuellement du tabac?

M. MACRAE: Oui.

M. WATSON (*Assiniboïa*): J'imagine qu'une partie des difficultés ressenties dans l'industrie du tabac résulte du nombre peu élevé d'acres permis et des problèmes de recherches. Ces faits expliquent-ils en partie la situation difficile de l'industrie du tabac aujourd'hui?

M. MACRAE: Ces faits peuvent expliquer en partie la difficulté, mais je ne crois pas que ce soit là toute la raison.

M. PIGEON: Sauf erreur, les recherches expérimentales sur le tabac se font surtout aux fermes de Delhi et de l'Assomption. Votre ministère accorde-t-il de l'argent pour les recherches expérimentales sur le tabac qui se font dans tout le Canada, non seulement à Delhi et à L'Assomption?

M. MACRAE: Les recherches poursuivies sur le tabac burley se font à Harrow, en Ontario. On effectue également des recherches sur le tabac foncé à Harrow, bien qu'il ne se fasse pas grand-chose à ce sujet, la production ne visant qu'environ 500 acres par année. On effectue des travaux d'entomologie relativement à la lutte contre les insectes à Chatham; de plus, des recherches se poursuivent sur les maladies à Harrow. On travaille aussi à Fredericton, au Nouveau-Brunswick; à Kemptville, en Nouvelle-Écosse, et à Charlottetown, dans l'Île du Prince-Édouard.

M. PIGEON: Entrenez-vous des recherches sur l'irrigation et le séchage de la feuille de tabac?

M. MACRAE: Oui, beaucoup de recherches se font dans ce sens.

M. PIGEON: Ces recherches se font-elles en Ontario?

M. MACRAE: Les travaux relatifs au tabac burley se font à Harrow, tandis que les recherches sur le tabac jaune se poursuivent à Delhi, quelques-unes à L'Assomption et à Lavaltrie.

M. PIGEON: Connaissez-vous la valeur totale du tabac à cigare importé au Canada des États-Unis et de Cuba?

M. MACRAE: Le montant total, si je ne me trompe, est de l'ordre de 1.5 million à deux millions de livres par année.

M. PIGEON: Cette quantité de tabac est-elle importée parce que nous ne produisons pas ce tabac au Canada?

M. HORNER (*Acadia*): Quel pourcentage de la consommation canadienne en fait de tabac à cigare ce montant représente-t-il?

M. MACRAE: Cette quantité représente approximativement 30 p. 100 du tabac à cigare fumé au Canada.

M. PIGEON: Pourquoi le Canada importe-t-il deux millions de livres de tabac à cigare des États-Unis et de Cuba? Pourquoi ne produisons-nous pas ce tabac ici au Canada? Est-ce par suite d'une température impropre ou des conditions du sol?

M. MACRAE: Comme vous le savez, monsieur Pigeon, un cigare se compose de trois parties. La partie intérieure est la tripe; vient ensuite la sous-cape, puis la cape ou rolie. En ce qui concerne la cape, rien ne vaut une bonne feuille de Sumatra; quant à la tripe, la meilleure au monde vient d'une région particulière de Cuba.

Nous essayons d'obtenir une tripe de cigare beaucoup plus douce, avec plus de saveur et d'arôme qu'il n'a jusqu'ici été possible d'en produire.

M. PIGEON: Il y a quelques années, l'*Imperial Tobacco Company* a effectué quelques expériences dans la région de L'Assomption en vue de produire une cape de cigare, mais elle a dû abandonner les travaux après peu de temps. Pourquoi est-il impossible de produire une feuille appropriée au Canada, qui, sauf erreur, coûterait environ deux dollars la livre?

M. MACRAE: Après l'invasion des Indes néerlandaises par le Japon, nous risquions de ne plus pouvoir nous approvisionner en feuille pour l'enrobage. Pendant quelques années, nous avons utilisé les stocks de New York et de Hollande. La guerre risquant de se prolonger pendant cinq, six ou huit ans, nous allions manifestement être privés de feuilles d'enrobage. L'*Imperial Tobacco Company* a acheté une ferme et tenté d'imiter ce qui se faisait au Connecticut pour cultiver ce qu'on appelle un tabac pour enrobage cultivé à l'ombre. L'essai s'est révélé assez fructueux. Nous avons produit une assez bonne cape à l'ombre dans la province de Québec. Si vous vous rappelez, la situation n'était pas rose à l'époque. L'aide se faisait rare et les fils de cultivateurs étaient dans l'armée ou travaillaient dans les usines de munitions. L'*Imperial Tobacco Company* s'engageait dans une aventure difficile. Elle a toutefois prouvé que, s'il devenait jamais nécessaire pour nous de cultiver du tabac d'enrobage à l'ombre au Canada, nous pourrions le faire. Cependant, la compagnie a interrompu ces expériences après la guerre, parce qu'elle s'est rendu compte qu'elle pouvait acheter le tabac d'enrobage cultivé à l'ombre au Connecticut, à un prix légèrement plus bas qu'il ne lui en coûterait, si elle le cultivait au Québec.

M. PIGEON: Pourquoi votre ministère n'accorde-t-il pas des sommes en vue de convaincre les agriculteurs du Québec à cultiver une feuille de tabac d'enrobage?

M. MACRAE: Une entreprise du genre coûterait encore très cher.

M. PIGEON: Combien coûtent nos importations de ce tabac de Cuba?

M. MACRAE: Nous n'importons pas de capes de Cuba. Nous importons du tabac de tripe de Cuba.

M. PIGEON: Quelle est, en argent, le montant total de tabac importé de Cuba?

M. MACRAE: Je n'ai pas les chiffres exacts en main, mais ce montant n'est pas loin, j'imagine, d'un million de dollars par année.

M. PIGEON: Bien des cultivateurs de tabac s'inquiètent à l'heure actuelle parce que les compagnies de tabac, comme l'*Imperial Tobacco Company*, produisent du tabac synthétique. Avez-vous une idée du nombre de livres de tabac synthétique actuellement produit par les compagnies de tabac?

M. MACRAE: Je dévoilerais des secrets de ce commerce, si je répondais à votre question, monsieur Pigeon, parce qu'une seule compagnie fabrique du tabac de sous-cape homogène ou en feuille au Canada, à l'heure actuelle, autant que je sache. Nous importons une partie de cette sorte de tabac. Joliette produit une plante qui peut être utilisée comme sous-cape, mais on ne s'en sert pas pour le tabac de tripe. Ce tabac sert uniquement de sous-cape, entre la tripe et la cape.

M. PIGEON: Les ministères des Finances et du Revenu consultent-ils votre service lorsque le gouvernement songe à augmenter ou à diminuer la taxe sur le tabac, en vue d'évaluer l'effet de cette mesure sur le marché?

M. MACRAE: Non.

M. PIGEON: A votre avis, y aurait-il avantage que ces ministères consultent votre service quand ils décident d'augmenter ou de réduire la taxe?

M. MACRAE: Je ne déteste pas être consulté sur quelque chose, et je ne refuserais pas d'être consulté. Invariablement, ils refuseraient probablement de suivre mon conseil.

M. PIGEON: Lorsque le gouvernement envoie des spécialistes aux réunions du GATT à Genève au sujet des tarifs, le gouvernement, par l'intermédiaire du ministre et du ministère du Commerce demande-t-il votre opinion?

M. MACRAE: Oui.

M. PIGEON: A chaque fois?

M. MACRAE: Oui.

M. PIGEON: Et à chaque fois, vous avez fait une recommandation?

M. MACRAE: Oui.

M. PIGEON: Avez-vous une idée de la quantité de tabac qu'on a passée en fraude des États-Unis? Avez-vous une idée du nombre de millions de livres en cause?

M. MACRAE: La quantité passée en fraude aujourd'hui est très peu importante. Tout le monde a droit d'apporter un carton de cigarettes. Je ne pense pas que les avantages à en tirer vu la différence des prix, encouragent la contrebande. Il n'en était pas ainsi il y a quelques années. A cette époque, la contrebande était forte; mais elle ne semble présenter aucun problème aujourd'hui. La quantité de tabac qui entre au pays n'est pas importante.

M. PIGEON: Connaissez-vous en chiffres, pour les deux ou trois dernières années, le montant total des cigarettes apportées en fraude des États-Unis?

M. MACRAE: On ne connaît pas le montant total.

M. HORNER (*Acadia*): M. MacRae, en ce qui concerne les produits chimiques nocifs, vous avez dit plus tôt que, si ces produits chimiques nocifs existaient, vous aimeriez les connaître. Votre service et le ministère de la Santé nationale et du bien-être social échangent-ils leurs découvertes à ce propos?

M. MACRAE: Avant l'organisation de la conférence sur la santé j'étais en rapport très étroit avec les fonctionnaires, un en particulier du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

M. HORNER (*Acadia*): A votre connaissance, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social procèdent-ils à des recherches sur les effets nocifs?

M. MACRAE: Pas que je sache.

M. HORNER (*Acadia*): Leurs renseignements viennent d'autres centres de recherches?

M. MACRAE: Je pense qu'ils ont fait quelques études.

M. HORNER (*Acadia*): Mais ils n'ont effectué aucune recherche directement sur le tabac?

M. MACRAE: Je ne suis au courant d'aucune recherche faite de leur part sur les effets de l'habitude de fumer sur la santé.

M. HORNER (*Acadia*): Si j'ai bien compris vos remarques, votre service collabore beaucoup avec les compagnies de tabac en ce qui concerne les expériences. Est-ce juste?

M. MACRAE: C'est juste.

M. HORNER (*Acadia*): Quel pourcentage des recherches effectuées au Canada, par exemple, les compagnies de tabac assurent elles-mêmes? Pouvez-vous nous en donner une idée?

M. MACRAE: La plupart du travail de recherches fait par les compagnies de tabac vise l'utilisation finale du tabac. Ces compagnies accomplissent un travail énorme en ce qui concerne l'analyse de la fumée, l'efficacité des bouts-filtres, les différents résultats d'une modification dans leurs recettes ou de leurs mélanges de différentes qualités ou de différentes sortes de tabac.

M. HORNER (*Acadia*): Elles se livrent à très peu de recherches sur la croissance des plantes et sur l'analyse du sol et des engrais?

M. MACRAE: *Imperial Tobacco Company* exploite une ferme à quelque distance de Delhi dans le comté de Norfolk. Elle utilise cette ferme à diverses fins, dont l'une est de déterminer de façon équitable, tels qu'ils étaient, les coûts relatifs de la production. Elle exploite cette ferme en tant que telle, comme j'exploiterais une ferme ou peut-être comme vous exploiteriez une ferme, et elle enregistre exactement l'argent qu'elle dépense et le revenu qu'elle retire. Elle possède aussi, à son centre de recherche de Montréal, un personnel nombreux, des physiologistes préposés aux serres et aux plantes qui étudient les différents modes de croissance. Si je ne me trompe, elle dépense probablement plus d'argent que nous ne le faisons pour les recherches, en tant que telles.

M. HORNER (*Acadia*): Il s'agit de l'*Imperial Tobacco Company*, pas de toutes les compagnies?

M. MACRAE: De l'*Imperial Tobacco Company*, oui. Les autres compagnies poursuivent des recherches aussi.

M. HORNER (*Acadia*): J'ai quelques autres questions à poser.

Vous avez déclaré que nos exportations augmenteraient probablement avec la création d'une atmosphère favorable. Sauf erreur, c'est ce que vous avez dit un peu plus tôt aujourd'hui. Que proposez-vous de faire pour créer cette atmosphère favorable?

M. PIGEON: Changer le gouvernement!

M. HORNER (*Acadia*): Qu'est-ce qui manque à l'atmosphère d'aujourd'hui? Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social s'est beaucoup occupé de cette chose; mais que pouvons-nous faire en plus des efforts du ministre?

M. MACRAE: J'espérais qu'on ne releverait pas cette déclaration.

M. HORNER (*Acadia*): Je ne voulais pas relever ce que vous aviez dit; mais votre remarque semblait intéressante.

M. MACRAE: Le problème de la vente en Ontario, particulièrement en ce qui concerne le tabac jaune, s'est révélé très difficile récemment. Sauf erreur, vous entendrez le témoignage d'un ou de plusieurs représentants de la *Flue-cured tobacco marketing board* avant de terminer votre étude. Je préférerais que vous gardiez vos questions jusqu'à la comparution de ce représentant.

Le PRÉSIDENT: J'aimerais passer une remarque, avec la permission de M. Horner. J'avais pris une note à cet égard, sur la demande de M. Noble, je crois. Je me demande, si monsieur MacRae pourrait dire au Comité ce qui, à

son avis, pourrait être avantageusement fait dans le domaine des recherches pour encourager les marchés d'exportation. Pouvez-vous nous donner votre opinion à ce sujet?

M. MACRAE: Nous essayons surtout d'améliorer la qualité de notre feuille de tabac. Si nous réussissons à produire une feuille de meilleure qualité, et si les acheteurs savent que nous pouvons leur vendre le type de feuille qu'ils veulent à un prix de concurrence, ils s'adresseront à nous. Plusieurs acheteurs sont venus l'an dernier, des acheteurs qui n'avaient jusqu'alors manifesté aucun intérêt spécial dans notre tabac.

M. HORNER (*Acadia*): Dans la vente du produit canadien, quel pourcentage est acheté par l'*Imperial Tobacco Company*? A moins qu'une autre entreprise importante n'influe beaucoup sur le marché?

M. MACRAE: Je dirais que l'*Imperial Tobacco Company* achète de 45 à 50 p. 100 de la récolte.

M. HORNER (*Acadia*): Il a été dit au Comité ce matin qu'on devrait peut-être affecter plus d'argent aux recherches. Si la chose se produisait, dans quelle direction pousseriez-vous les recherches? Les dirigeriez-vous vers la production d'une meilleure feuille ou vers l'amélioration des méthodes de séchage? Dans quel sens utiliseriez-vous cet argent?

M. MACRAE: Nous faisons face à un certain nombre de problèmes dont quelques-uns sont très compliqués. J'aimerais que nous puissions mettre sur pied un programme beaucoup plus large et, probablement, plus intensif au sujet des éléments de la feuille qui influent sur l'arôme, et que nous puissions ainsi découvrir les facteurs qui contribuent à l'arôme et à la saveur. La question de l'influence de la teneur en eau est très intéressante. Nous savons que certaines qualités de feuille absorbent l'humidité très vite et la retiennent; d'autres l'absorbent rapidement et la perdent rapidement; d'autres l'absorbent lentement et la retiennent, tandis que d'autres encore l'absorbent lentement et la perdent. Il faut tenir compte de tous ces facteurs. Il s'agit d'un problème très important. Ce problème est très important pour le tabac canadien. Nous devrions déterminer les raisons qui sont à la base de ces écarts. Nous devons faire face à un certain nombre de problèmes semblables.

M. HORNER (*Acadia*): Consacrez-vous une partie de vos recherches à la vente et, dans le cas de l'affirmative, quel pourcentage de vos recherches porte sur l'aspect commercial de l'industrie?

M. MACRAE: Nous ne nous occupons pas de façon directe des recherches sur la vente.

M. HORNER (*Acadia*): On n'essaie pas de trouver quelles quantités ou qualités sont voulues? Votre réponse est intéressante.

M. MACRAE: La division des recherches que nous exploitons est une organisation purement scientifique. C'est la raison fondamentale de son existence aujourd'hui. Nous avons déjà poursuivi le genre de recherches dont vous parlez et nous avons visité des manufactures, au Canada et à l'étranger.

M. ROXBURGH: Puis-je dire un mot, tandis que nous sommes sur ce sujet. Ne dépense-t-on pas un montant d'argent considérable à la station rhodésienne d'expérimentation pour les recherches sur la vente du tabac? Sur la somme d'argent accordée à la station d'expérimentation, un montant considérable n'est-il pas affecté à la vente? N'existe-t-il pas une division à l'intérieur de cette station qui accomplit beaucoup de travail sur la vente du tabac, et n'est-ce pas là une des raisons qui explique la place de plus en plus importante de ce pays sur le marché mondial du tabac?

M. MACRAE: Ce pays comprend une organisation connue sous le nom de TEPCOR, le *Technical Export Production Council of Rhodesia*. Cet organisme très actif est subventionné par les cultivateurs et le gouvernement. Les cultiva-

teurs ont dépensé beaucoup d'argent; l'organisme a visité à plus d'une reprise presque tous les clients possibles de tabac à travers le monde. Il a même utilisé ce qui pourrait être considéré comme un bateau commis-voyageur, ou un bateau commerçant-voyageur en vue d'exposer les qualités de la feuille de tabac de ce pays.

M. HORNER (*Acadia*): Dans quelle proportion cet organisme est-il financé par les cultivateurs? Les compagnies de fabrication elles-mêmes font-elles leur part?

M. MACRAE: Les compagnies de fabrication assurent une très petite partie de cette subvention, parce que les importants fabricants sont peu nombreux en Rhodésie; il existe plusieurs établissements de transformation et d'exportation, ainsi qu'une organisation des cultivateurs très efficace.

M. HORNER (*Acadia*): Dans ce cas, quel pourcentage de cette organisation est subventionné par les cultivateurs? S'agit-il d'un faible pourcentage ou d'un gros pourcentage?

M. MACRAE: Je ne connais pas le chiffre exact, mais il s'agit d'un gros pourcentage.

M. HORNER (*Acadia*): Presque tout?

M. MACRAE: Je dirais au moins 60 p. 100.

M. MCBAIN: Monsieur le président, lors de la dernière réunion du Comité, nous avons entendu le témoignage de M. Anderson. Sauf erreur, il nous a laissé quelques chiffres relatifs au budget pour l'année qui vient: \$24,600,000 pour l'agriculture et, sur ce montant, environ \$375,000 pour le tabac. Je me demande combien d'argent on dépense pour la culture du tabac, comparative-ment à celle des pommes de terre, pour citer des exemples.

M. MACRAE: A l'heure actuelle, nous poursuivons un étude de ce genre et nous n'avons pas toutes les données disponibles, car nous essayons d'étudier le travail qui se fait dans son ensemble. Si nous considérons les recherches entreprises sur les céréales, nous devons tenir compte, non seulement du travail fait par notre propre division, mais aussi par les autres divisions du ministère provincial de l'agriculture et par les universités.

L'étude que nous poursuivons aujourd'hui a pour objet de déterminer ces pourcentages en ce qui concerne les cultures prises individuellement. Quant au tabac, tout le travail de recherches se fait à notre division, la division des recherches du ministère de l'Agriculture du Canada. Aucun gouvernement provincial n'effectue des recherches dans ce sens, et aucune université ne poursuit des recherches et il n'en est pas ainsi par rapport à bien d'autres produits agricoles.

Dans quelques semaines, nous espérons pouvoir apporter une réponse aux questions semblables à celle que vous venez de poser.

M. MCBAIN: Pouvez-vous nous donner des chiffres, en pourcentage, des recherches sur le tabac effectuées par l'industrie, comparativement à ce que fait le gouvernement?

M. MACRAE: Non, je ne connais pas ces chiffres.

M. MCBAIN: Dans ce cas, j'ai une autre question. La feuille de tabac que nous produisons actuellement répond-elle aux exigences de nos exportateurs? Je sais que la station d'expérimentation de Delhi effectue des expériences sur un certain nombre de feuilles qui n'ont aucun nom à l'heure actuelle. Est-il possible qu'un certain nombre de ces nouvelles feuilles répondent de façon plus satisfaisante aux exigences de notre marché d'exportation?

M. MACRAE: C'est vrai. Les variétés de tabac cultivées changent d'une année à l'autre. Nous cultivons très peu de variétés aujourd'hui que nous cultivions il y a 20 ans. La même chose peut se dire du tabac burley et de

d'autre sortes de tabac aussi. Par conséquent, quelques variétés présentement à l'étude pourraient être les plus populaires dans quatre, cinq ou dix ans.

M. MCBAIN: Produisons-nous une feuille qui mûrira plus rapidement dans les régions où les jours de croissance sans gel sont moins nombreux que dans le sud-ouest de l'Ontario? Prévoit-on de le faire dans le futur?

M. MACRAE: Nous avons d'autres variétés précoces. Malheureusement, lorsque nous mettons au point une variété qui mûrit une semaine ou à peu près plus tôt que les variétés courantes, nous devons nous contenter d'un rendement inférieur.

M. MCBAIN: Et d'une qualité inférieure aussi?

M. MACRAE: D'un rendement inférieur surtout.

M. MCBAIN: Il y a une autre chose que bien des gens se demandent. Pourquoi le tabac canadien est-il appelé «tabac de Virginie». Lorsque les gens lisent «tabac de Virginie» sur le paquet, ils croient que le tabac n'est pas canadien, mais vient des États-Unis.

M. MACRAE: Le tabac de Virginie est un terme général servant à décrire le tabac à cigarette. Il s'agit d'une sorte de tabac. La feuille de Virginie pousse en Rhodésie; elle pousse en Inde et dans bien d'autres pays. Elle signifie la même chose que le tabac jaune ou le tabac à cigarettes. Ce nom est traditionnel, parce que cette industrie s'est vraiment développée en Virginie, bien qu'aujourd'hui presque tout le tabac cultivé aux États-Unis l'est probablement en Caroline du Nord plutôt qu'en Virginie.

M. MCBAIN: A votre avis, ce nom de tabac de Virginie a-t-il diminué nos chances d'augmenter nos exportations? Croyez-vous que les acheteurs préféreraient s'adresser aux États-Unis, vu que le nom de «tabac de Virginie», dans leur esprit, vient d'un autre pays?

M. MACRAE: Je ne connais aucun pays aujourd'hui qui trouve à redire sur l'expression «tabac de Virginie». J'ajoute qu'au Royaume-Uni, on n'employait pas ce terme, hier encore, à moins que ce ne soit pour parler du tabac venant des États-Unis, même s'il pouvait venir de la Caroline du Nord ou de la Caroline du Sud ou de la Georgie. Cependant, les lois en vigueur au Royaume-Uni à cette époque ont été abrogées et l'expression s'emploie maintenant pour désigner ce genre de tabac, qu'il vienne du Canada ou d'ailleurs.

M. MCBAIN: J'ai une question à poser au sujet de la moisissure de la feuille ou du mildiou. Il y a quelques années, cette maladie était très répandue. L'est-elle moins ces dernières années parce que les conditions météorologiques sont plus clémentes ou avez-vous produit une variété plus appropriée, capable de résister à ce genre de maladie?

M. MACRAE: A mon avis, c'est surtout grâce aux conditions du climat. L'apparition de taches est attribuée à un certain concours de conditions atmosphériques. Manifestement, ces mêmes conditions climatiques ne se sont pas produites la saison dernière. Ce phénomène est des plus rares. Il ne s'agit pas d'un mildiou, mais d'un phénomène physiologique.

On se pose encore bien des questions à ce sujet. Nos travaux se poursuivent. Quelques employés du personnel de M. Vickery y travaillent à l'heure actuelle, et nous essayons de mettre au point des types qui peuvent supporter cet état. Quand seront-ils au point, je ne puis le dire.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie. Il y aurait lieu, je crois, de revoir notre position. M. Roxburgh dit qu'il a une autre question à poser. Je sais que d'autres membres ont d'autres engagements à tenir et qu'ils doivent partir. A mon avis, le Comité devrait ajourner dès que M. Roxburgh aura posé sa question.

M. ROXBURGH: Je voudrais poser au témoin une question sur les cultures agricoles qui vise le crédit de \$24,600,000 destinées à l'expérimentation. Quelles cultures rapportent le plus au gouvernement?

M. HORNER (*Acadia*): Le blé.

M. ROXBURGH: Qui rapportent le plus au gouvernement, pas aux cultivateurs.

Le PRÉSIDENT: Silence, silence.

M. ROXBURGH: Quelles cultures rapportent le plus au gouvernement?

M. HORNER (*Acadia*): Je vous le dis, le blé.

Le PRÉSIDENT: Je ne sais pas si le témoin est en mesure de répondre à la question. S'il ne le peut, qu'il le dise au Comité. Il est difficile pour M. MacRae de répondre à cette question. Je ne pense pas que le Comité devrait la lui poser, vu qu'il ne pourrait donner qu'une réponse approximative. Nous parlons des recettes tirées des impôts indirects et de la taxe de vente, ce qui dépasse les attributions de notre Comité.

Le Comité consent-il à s'ajourner maintenant? Je sais que les membres ont été très bons de siéger avec nous ce matin, et nous avons eu une très intéressante réunion. Êtes-vous d'accord pour que nous levions la séance maintenant?

Assentiment.

Avant de partir, je sais que les membres du Comité veulent que je remercie en leur nom MM. MacRae et Vickery. Et je vous remercie tous d'être venus en bon nombre et d'avoir contribué au succès de la réunion de ce matin.

## Appendice «A»

## Ferme expérimentale de Delhi (Ontario)

## PROGRAMME DE RECHERCHES SUR LE TABAC

La ferme d'expérimentation sur le tabac, établie à Delhi en 1933, est située dans la principale région où l'on cultive le tabac jaune au Canada. Depuis son établissement, ce centre de recherches s'est spécialisé dans les problèmes propres à cette culture. Il y a quatre sections principales de travail, la pédologie, la génétique et l'amélioration des plantes, ainsi que la physiologie des plantes et la botanique. Malgré de nombreux progrès importants accomplis sur les variétés, la nutrition, les méthodes de culture, les désinfectants des sols, l'irrigation et le séchage, nous devons poursuivre nos études sur plusieurs problèmes sérieux si nous voulons obtenir des renseignements sur la prévention, la lutte et l'amélioration. Parmi ces problèmes, mentionnons le tabac gris, la moucheture due aux intempéries, la carie brune de la racine, le séchage, la récolte, la croissance des rejetons, la maturité, les maladies, les insectes, la saveur et l'arôme, le conditionnement et la transformation.

A l'heure actuelle, le personnel des recherches, au nombre de cinq à Delhi, qui effectue des recherches sur les sols, la génétique et l'amélioration des plantes, la physiologie des plantes et l'agronomie, étudie l'effet de la fertilisation par le potassium sur le rendement et la qualité, la fertilisation des couches de semis, l'influence de l'espacement des couvertures sur la qualité et le rendement, l'amélioration et l'examen des types et des variétés pour cigarettes et cigares, en Ontario et au Québec, l'hybridation des tabacs affichant une forte résistance aux maladies, la transmission de facteurs associés à la qualité du tabac, la lutte chimique contre la moucheture due au temps, le séchage du tabac dans des conditions vérifiées, l'effet des différents stades de maturité sur la qualité, la cause du tabac gris, les mesures préventives, les herbicides destinés à éliminer les mauvaises herbes près du tabac, les obstacles à la croissance du tabac, enfin la production des jeunes pousses. Le laboratoire d'entomologie de Chatham poursuit des recherches entomologiques et le laboratoire de recherches de St. Catharines procède à des travaux relatifs à la phytopathologie.

Certains problèmes requièrent une étude supplémentaire, par exemple, la moucheture due aux intempéries, le tabac gris, les obstacles à la croissance, la décomposition des résidus de la culture, la lutte contre les insectes, la saveur et l'arôme, l'évaluation de la qualité, l'amélioration de la résistance à plusieurs maladies, la lutte contre la mort des jeunes plants par suite d'un excès d'humidité et la carie de leurs tiges, la carie de la tige pendant le séchage, la production de plants résistants, l'étude des nématodes, l'outillage nécessaire à la récolte, la mécanisation et la transformation.

## Ferme expérimentale de Delhi (Ontario)

## PROGRAMME DE RECHERCHES SUR LE TABAC

*Pédologie*

Un programme de fertilisation bien équilibré est essentiel à la production d'un tabac jaune à haut rendement et de bonne qualité. Les recherches sur la nutrition à Delhi se limitent surtout aux besoins en azote, potassium, en phosphore, en magnésium et en chlore. Les essais de laboratoire complètent les méthodes subjectives, quand il s'agit d'évaluer la qualité.

Les recherches actuelles comprennent une étude des besoins du tabac en fait de potassium et des effets du nitrate et de l'ammonium dans l'azote sur la qualité et la maturité. Bien qu'on connaisse le montant approximatif de potassium dans l'engrais commercial, l'effet de cet élément sur certaines caractéristiques de la qualité n'est pas encore tout à fait clair. A mesure que de nouvelles variétés sont mises au point et que les façons culturales sont modifiées, il est nécessaire de connaître les besoins spécifiques en substances nutritives, si l'on veut atteindre un rendement et une qualité excellente et ainsi répondre à la demande du marché intérieur et extérieur. D'après certaines publications, une quantité exagérée d'azote d'ammonium risque d'entraver la maturité du tabac. Comme le tabac à cigarette est cultivé assez dans le nord du Canada plutôt qu'aux États-Unis, il est possible qu'un pourcentage plus élevé d'azote doive être sous forme de nitrate.

Un désordre physiologique de nature inconnue, le tabac gris, a causé de lourdes pertes en Ontario. La valeur marchande de ce tabac est très basse en raison de son apparence peu attirante et de ses qualités probablement pauvres comme tabac à fumer. On étudie à Delhi les changements physiologiques associés à ce désordre, et les mesures à prendre pour le prévenir. Le tabac gris se reconnaît sur la plante à sa coloration bronzée et à son apparence distinctement gris poivre. Séché, sa couleur ressemble à un mélange ou une diversité de gris et il a une odeur de moisi lorsqu'il est transformé en grains pour remplir les cigarettes. On a établi plusieurs qualités en 1961 pour distinguer le tabac gris des autres qualités reconnues. On travaille actuellement en collaboration avec l'Institut des recherches sur les sols à Ottawa et avec plusieurs cultivateurs de tabac vivant dans les régions où se remarque le tabac gris.

On poursuit présentement une expérience pour déterminer l'effet de l'espacement des plants de tabac et des pratiques de fertilisation sur plusieurs variétés. Bien que certaines méthodes de culture puissent n'avoir aucun effet sur le rendement et la qualité subjective, elles peuvent toutefois agir sur certains éléments chimiques et sur certaines propriétés physiques. On recueille des données sur le rendement, la qualité, la maturité, la teneur en sucres, en alcaloïdes, les extractifs en éther de pétrole, toutes les bases volatiles, la nicotine, les substances alcalines trouvées dans les cendres, la façon dont le tabac brûle, la valeur comme tripe, le poids du limbe par unité de surface, le calcium, la potasse et tous les acides contenant de l'eau. Un certain nombre de ces analyses sont effectuées par l'*Imperial Tobacco Company*, en Grande-Bretagne et en Irlande.

#### *Génétique et amélioration des plantes*

Ce programme a pour but principal de mettre au point des variétés améliorées de tabac jaune avec des caractéristiques agronomiques supérieures et montrant une forte résistance à la carie noire de la racine, à la moucheture due aux intempéries, au tabac gris et à la carie brune de la racine. Il est essentiel de poursuivre des études génétiques sur les modes de transmission des caractères désirés, ainsi que des travaux de cytogénétique pour atteindre ce but. De plus, on compare les lignes avancées et les nouvelles variétés aux variétés actuelles avant de les lancer sur le marché. Les besoins changeants des fabricants nous ont obligés à produire des variétés aux feuilles charnues; mais cette tendance semble changer à son tour. Le programme de l'amélioration des plantes à Delhi nous permet de répondre à ces demandes et de produire des types spécifiques qui pourraient correspondre aux préférences futures des consommateurs et satisfaire les besoins du marché intérieur et extérieur.

On effectue des essais sur les variétés et les types de tabac afin d'en connaître les qualités agronomiques, physiques et chimiques, y compris la maturité, le rendement, la qualité, la croissance des rejetons, les dimensions de la feuille,

les préférences des fumeurs en fait de tabac, la nicotine, la nornicotine, la teneur en sucres, les extractifs en éther de pétrole, la valeur comme tripe, la façon de brûler, la robustesse, le poids du limbe par unité de surface, la couleur, l'arôme, la carie noire de la racine, la résistance à la moucheture due aux intempéries et certains autres essais propres à démontrer la différence entre les variétés courantes actuellement cultivées en Ontario.

Les variétés et les types qui résistent à l'épreuve de la carie noire de la racine et semblent propres à pousser en Ontario sont minutieusement inspectées par des spécialistes de l'étude des feuilles. Ces variétés sont classées par les compagnies achetant le tabac et par des évaluateurs de feuilles compétents à la ferme d'expérimentation. On ne recommande aucune variété aujourd'hui sans qu'elle ait tout d'abord subi cette inspection. On élimine ainsi la culture d'une nouvelle variété ou d'un nouveau type qui serait plus tard refusé par les acheteurs.

En vue de connaître certaines propriétés souhaitables, on examine avec grand soin le plasma germinatif des anciennes variétés pour déterminer leur résistance aux maladies connues et pour obtenir des feuilles plus charnues sur toute la plante. De plus, on examine de nouveaux types et de nouvelles variétés reçues des autres pays qui produisent du tabac jaune, y compris les États-Unis, la Rhodésie, le Nyassaland, l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

On poursuit à Delhi un programme de sélection destiné à améliorer les variétés actuellement recommandées. Delcrest, variété produite en 1948 à Harrow et à Delhi, est présentement l'objet d'une attention spéciale. On a choisi des types dont le pourcentage des feuilles dont la pointe s'enroule était moins élevé, la forme de la feuille meilleure et la qualité supérieure. Les sélections futures comprendront la feuille large Hicks, la feuille blanc or et la feuille de cape Jamaïque.

Aucune feuille ne s'est encore révélée vraiment résistante à la moucheture due aux intempéries, mais certains types ont manifesté un certain degré d'immunité. Des études prolongées se continuent à Delhi, et ont donné les lourds dommages causés presque chaque année par cette maladie en Ontario. Une variété, la Delhi 61, a été lancée à titre d'essai en 1961. Elle résistait quelque peu à cette maladie, mais elle n'a pas été recommandée commercialement, les compagnies achetant du tabac ne l'ayant acceptée qu'avec réticence. De plus, cette variété n'est pas assez tolérante pour soutenir de fortes attaques de moucheture. Des variétés et des types font l'objet d'essais relatifs à la moucheture à deux endroits, à Delhi et à Port Burwell.

Le programme actuel de recherches sur l'hybridation comprend une étude sur l'acceptabilité, le rendement et la qualité de la première génération filiale après l'hybridation de variétés de tabac jaune dans diverses combinaisons, y compris le croisement avec d'autres types. Ce travail vise à obtenir des hybrides appropriés possiblement supérieurs aux variétés commerciales actuelles. La méthode habituelle adoptée pour produire une variété est longue et pénible et ne produit jamais une population complètement homozygote. L'emploi de la substance  $F_1$ , comme variété, se retrouve maintenant dans presque tous les autres types de tabac, notamment la tripe à cigare, le burley et le tabac foncé européen. Le même besoin se fait sentir pour le tabac à cigarette, s'il y a moyen de produire facilement les graines.

On étudie actuellement à Delhi le transfert par greffe de la stérilité cytoplasmique mâle aux variétés de tabac à cigarettes cultivées pour des fins commerciales du plant mâle stérile Oxford 402. S'il réussit, ce projet peut jouer un rôle important dans la production de graines hybrides.

On a entrepris un programme de recherches en génétique à Delhi afin d'obtenir des renseignements fondamentaux et généraux, ainsi que des données en génétique, pour les recherches sur l'amélioration et le choix, de façon à préciser le mode de transmission de certains caractères importants relatifs à la

quantité et à la qualité qui agissent sur le rendement et la qualité de la feuille séchée. Ce travail comprend aussi la corrélation des caractéristiques de qualité avec la constitution histologique de la plante, la croyance générale voulant que certaines caractéristiques de la qualité du tabac découlent de la constitution histologique de la plante. Une fois cette relation connue, il sera plus facile de choisir les types possédant certaines caractéristiques voulues.

On utilise l'hybridation entre diverses espèces du genre *Nicotiana* pour transférer des gènes spécifiques au tabac à cigarette et pour mettre au point ainsi une immunité contre certaines maladies et améliorer la qualité y compris certaines caractéristiques physiques et chimiques. Bien que la plupart des variétés de tabac à cigarette fassent preuve d'une certaine résistance à la carie noire de la racine, aucune n'est complètement immunisée contre cette maladie. Les années où la maladie était très répandue, les fabricants de tabac ont subi des pertes considérables. Tous les transferts de gènes entre espèces accomplis jusqu'ici avec le *N. tabacum* comme le parent recevant se sont faits en partie avec des gènes dominants y compris la résistance au type nécrotique de mosaïque, la résistance à la moisissure bleue et la résistance à la carie noire de la racine.

#### Botanique

On poursuit une étude étendue à Delhi afin de déterminer l'effet de diverses substances utilisées comme vaporisateurs ou comme poudres sur la fréquence de la moucheture et sur la qualité des feuilles séchées et d'obtenir ainsi un moyen approprié de prévention qui n'endommagerait pas les facteurs de qualité souhaités. Comme on croit que ce désordre est causé par des oxydants contenus dans l'air, il est fort possible qu'on puisse le maîtriser en appliquant des substances anti-oxydantes. Le travail se fait en plusieurs étapes. On vérifie tout d'abord l'efficacité de diverses substances à propriétés anti-oxydantes. Ces substances sont composées en grande partie de fongicides à formule commerciale. La formule et la technique de vaporisation varie en fonction des substances utiles pour que se précisent les meilleurs procédés. Le travail comporte la comparaison des effets des différentes heures de la journée, des conditions météorologiques, du nombre de traitements, du champ d'application, de la concentration et de l'intensité de la substance, des adjuvants, des porteurs et des diluants avec l'apparition des mouchetures et la qualité de la feuille. Des substances, qui permettent d'espérer la prévention de la moucheture due aux intempéries sans que la qualité en souffre, font l'objet d'essais dans de grandes étendues de terrains. La quantité de tabac obtenue nous permet d'effectuer des analyses chimiques et physiques plus complètes. Enfin, les substances qui semblent prometteuses devront faire l'objet d'épreuves d'envergure avant d'être recommandées pour utilisation générale.

On poursuit actuellement une étude à Delhi afin de déterminer la relation qui existe entre la maturité de la feuille et sa qualité. Il est nécessaire de connaître les effets de la maturité de la feuille dans des conditions normales et anormales, si l'on veut produire des cultures qui seront acceptées sous tous leurs rapports de qualité par les acheteurs du pays et de l'étranger de tabac canadien. On récolte le tabac à différents stades de sa maturité pour déterminer l'effet du degré de maturité à la récolte sur les caractéristiques chimiques et physiques des feuilles. On cherche aussi à introduire des pratiques agronomiques ou des traitements chimiques destinés à accélérer ou retarder la maturité. Les renseignements obtenus permettront l'élaboration de pratiques ou de traitements propres à produire la meilleure qualité de tabac jaune au Canada. Le tabac, lorsqu'il est séché, est classé selon sa valeur commerciale par des évaluateurs de feuilles compétents; des analystes recherchent aussi les importants indices chimiques et physiques de la qualité. L'analyse chimique porte sur la teneur

en sucres, le chlorophylle, la part d'azote, la nicotine, les extractifs de pétrole dans l'éther, les bases volatiles totales, le chlore, le potassium, le phosphore, le calcium, le magnésium, les substances alcalines et la teneur en cendres. Les évaluations physiques comprennent la vitesse avec laquelle le tabac brûle, sa valeur de tripe, la couleur des trois stimules, sa résistance et le poids du limbe par unité de surface.

On se livre à des études de séchage à Delhi en vue d'examiner le jaunissement, la fixation de la couleur et les phases finales du séchage dans des conditions prévues pour connaître les meilleurs régimes. Il est nécessaire de connaître les effets du milieu si l'on veut tirer le meilleur parti possible des méthodes de séchage par air forcé. La phase du jaunissement est maintenant terminée et la phase de la fixation de la couleur l'est en partie. On étudie les variations de la température et les manques de saturation séparément et ensemble dans les traitements. L'évaluation de la qualité doit tenir compte des indices de la classe, de la couleur des trois stimules déterminée par le mètre Gardner permettant de différencier les couleurs, la perte de poids, les pigments relatifs au plaste et la diminution des sucres.

Des travaux préliminaires se poursuivent à Delhi relativement à l'effet de la culture de jeunes plants dans des compartiments plutôt que dans les couches de semis habituelles, sur la maturité, le rendement, la qualité, sur certains éléments chimiques et certaines caractéristiques physiques de la feuille séchée. Cette méthode permet de produire des jeunes plants uniformes, forts et sains qui mûrissent au moins une semaine plus tôt. On cherche à savoir si cette méthode peut donner une feuille mieux fournie et améliorer l'arôme et la saveur.

On effectue des recherches à Delhi sur plusieurs nouvelles substances chimiques qui entravent la croissance en vue de découvrir une substance qui enlèverait les rejetons sans nuire à la qualité. On a diminué les recherches sur l'hybrazide maléique par suite de ses effets nocifs sur la qualité et des objections formulées par les compagnies acheteuses lorsqu'elles ont acheté la feuille traitée.

On poursuit des études préliminaires en vue de déterminer l'utilité de certains herbicides pour le programme de culture du tabac jaune. Plusieurs nouveaux herbicides ont subi les épreuves avec un succès raisonnable aux États-Unis. Quelques-uns des plus prometteurs ont été éprouvés à Delhi en 1963.

### *Microbiologie*

On a entrepris des études préliminaires sur l'effet qu'ont les désinfectants du sol sur les bactéries du sol en ce qui concerne la présence de l'azote dans les sols réservés à la culture du tabac jaune. Ce travail se fait au département de microbiologie de Guelph et à la ferme expérimentale de Delhi. Le nématicide Telone est présentement comparé au N-Serv, obstacle connu de la bactérie nitrifiante, en vue de déterminer l'effet d'un nématicide sur le nombre le plus probable de nitrifiants dans le sol. Des enquêtes antérieures ont démontré que la désinfection du sol en automne, destinée à enrayer le nématode des prairies, a causé un excès d'azote dans la culture de tabac l'année suivante.

### *Physiologie des plantes*

À Delhi, on poursuit une étude en vue de déterminer la condition physiologique de la plante, état qui indique la vulnérabilité des feuilles aux blessures d'ozone. L'effet d'une accumulation de sucre sur l'ouverture des stomates fait partie de cette étude qui s'effectue dans des conditions arrangées sur des feuilles d'âge physiologique différent et sur les feuilles qui ont été traitées avec une

solution de sucre. Si cette étude préliminaire aboutit à des données positives, on entreprendra des études plus détaillées sur certains éléments spécifiques de la feuille en ce qui concerne la blessure d'ozone.

On effectue des études préliminaires à Delhi afin de déterminer l'effet de la lumière, du temps et de l'humidité sur la croissance, la composition chimique et l'activité biologique de certains éléments chimiques du tabac jaune. On sait que la croissance et la qualité varient en fonction de l'emplacement géographique, mais les facteurs à la base de ces changements ne sont pas encore tout à fait clairs. Il faut obtenir des données fondamentales sur la croissance pour déterminer les conditions nécessaires à l'amélioration de la saveur et de l'arôme de la feuille canadienne. Parmi les éléments chimiques des feuilles de tabac, les composés phénoliques reçoivent une attention spéciale, car ils contiennent probablement des indices sur la qualité de la feuille. Ce travail se fait dans des laboratoires de croissance réglée sur des plantes en croissance, de leur jeune âge jusqu'à leur maturité.

### Phytopathologie

Des pathologistes des plantes étudient pourquoi dans certains cas des résidus de certaines plantes ou des changements organiques se sont révélés avantageux pour le tabac, alors qu'en d'autres cas il n'en a pas été ainsi, surtout en ce qui concerne les maladies de la racine, et pourquoi certaines cultures poussant à l'abri sont meilleures que d'autres. A ce propos, des études se poursuivent à Harrow en vue de déterminer l'effet des divers résidus de plantes, des résidus de seigle, en particulier, sur la survie de la *Thielaviopsis basicola* dans la nature; on cherche à savoir si de nouveaux types du microbe pathogène se forment sur le seigle en tant qu'hôte supplémentaire, et si le résidu du seigle sert de sous-sol pour le mycète, augmentant ainsi sa fréquence et son pouvoir pathogène.

On ignore la méthode de survie et l'accroissement inoculique de l'*Alternaria longipes*, feuille pathogène soupçonnée d'être partiellement la cause de la maladie appelé «la moucheture brune». On a entrepris à Harrow des études destinées à établir si certains résidus de cultures servent de sous-sol à ce microbe pathogène.

Exception faite de la vapeur, on ne connaît aucune autre méthode uniformément efficace pour la stérilisation des couches de semis. Plusieurs désinfectants du sol subissent des essais à Delhi et à Harrow dans l'espoir de remplacer la vapeur, la vaporisation des couches de semis étant pénible et dispendieuse.

### Entomologie

Le laboratoire d'entomologie de Chatham poursuit actuellement des études de recherches sur les agrotis des moissons, sur les vers de la racine et sur le sphynx du tabac qui s'attaquent au tabac jaune en Ontario.

Depuis qu'on a découvert que deux espèces d'agrotis des moissons pouvaient maintenant résister aux insecticides, on pousse les études et les recommandations visant leur élimination. L'aldrine et l'heptachlore, pendant plusieurs années, ont produit d'excellents résultats, mais ils ne sont plus des insecticides acceptables pour l'élimination de l'agrotis des moissons dans le sol où pousse le tabac. On a recommandé le DDT en 1963 pour la plupart des régions; mais ce produit s'est montré insuffisant sur certaines fermes. Les entomologistes estiment que le DDT ne sera pas approprié en 1964, parce que l'agrotis des moissons des dunes et le ver gris moissonneur, les deux espèces les plus communes trouvées dans les régions où l'on cultive beaucoup le tabac en Ontario, y sont maintenant indifférentes. Jusqu'à l'élaboration de nouveaux insecticides qui élimineront ces espèces, les appâts de son empoisonné, qui tuent par l'action de la digestion, constituent probablement le seul moyen

efficace d'élimination. Ces appâts étaient utilisés il y a plusieurs années; mais ils ont été remplacés par des poisons tuant au contact, pour des raisons de commodité.

La présence des vers de la racine dans les sols où pousse le tabac à cigarette cause un grave problème depuis 1958, car ces derniers s'attaquent aux plantes nouvellement transplantées. On poursuit un programme de recherches étendu au cours duquel on fait des essais sur plusieurs insecticides, comme les traitements dans des tonneaux d'eau, afin de déterminer leur effet sur les vers et de découvrir s'ils ne contiennent pas quelque phytotoxicité pouvant entraver la croissance de la plante. On se sert beaucoup du diazinon dans tous les districts où les cultures de tabac sont attaquées par les vers de la racine; mais ce produit tend à être phytotoxique, si les jeunes plantes sont délicates au moment de la transplantation.

On poursuit des recherches sur les cératophyles afin de réduire ou d'éliminer entièrement les résidus des insecticides. Les fabricants de tabac se sont bien rendu compte de la présence d'insecticides chimiques sur la feuille séchée. Nos entomologistes espèrent trouver une feuille canadienne libre de résidus d'insecticide à l'avenir, si c'est ce que les fabricants souhaitent.

Le laboratoire d'entomologie de Chatham concentre ses efforts sur les études toxicologiques et biologiques d'insectes qui attaquent le tabac à cigarette, surtout sur les méthodes propres à neutraliser la résistance des insectes.

#### *Travaux mécaniques*

On effectue des recherches à Delhi en vue de perfectionner davantage les moyens et les techniques destinés au séchage en masse du tabac jaune et d'obtenir ainsi une excellente qualité grâce à la plus faible main-d'œuvre possible, assurant le coût de production minimum. La méthode de séchage en masse devrait nécessiter moins de main-d'œuvre que la méthode usuelle; mais elle n'est importante que si la qualité n'en souffre pas. On est à élaborer un nouveau four de séchage en grande quantité, afin de produire la qualité désirée, de réduire les coûts de construction et d'adopter des méthodes faciles pour la manutention des grandes quantités de tabac.

### PROBLÈMES RELATIFS AU TABAC NÉCESSITANT DES ÉTUDES PLUS POUSSÉES

#### *Moucheture due au temps*

En dépit des efforts considérables pour déterminer la cause de la mouchetur, que l'on sait maintenant être un dégât d'origine ozonique uni aux conditions de temps humide, à la maturité incomplète et à l'ouverture des stomates, de plus amples renseignements sont nécessaires quant à la physiologie et à la biochimie de la plante avant et au moment de l'apparition, si nous voulons élaborer des méthodes préventives appropriées. Les études actuelles qui comprennent les essais effectués sur diverses variétés et types, tendent à déterminer les qualités plus résistantes à cette maladie dans des conditions improvisées et à essayer plusieurs vaporisateurs anti-oxidants qui peuvent être appliqués avant les attaques et réduire ainsi l'infection possible. Les mouchetures ont détruit ou endommagé environ 30,000,000 de livres de tabac jaune, depuis la première apparition importante en 1955.

#### *Régulateurs de la croissance par l'enlèvement des rejetons*

Conformément à ce qu'il a déjà été suggéré, les méthodes relatives au tallage du tabac ont un effet définitif sur la croissance, le rendement, la qualité et la maturité du tabac jaune. Ce type de tabac doit être rejetonné pour pro-

duire de bons rendements présentant la qualité souhaitée. La main-d'œuvre requise par le tallage à la main coûte cher et se trouve difficilement. Le coût du tallage à la main pour un acre peut varier de \$30 à \$60 selon la saison de croissance. Si le coût moyen était \$40 par acre, le coût total en Ontario pourrait atteindre 4 millions de dollars en 1963, chaque cultivateur procédant à deux tallages. Ces dernières années, plusieurs cultivateurs ont omis de rejeter plus d'une fois et cela par suite de la pénurie de main-d'œuvre. Cette habitude diminue le rendement et produit une feuille mince refusée sur le marché. En vue de réduire la main-d'œuvre et les frais de tallage, on a effectué des recherches sur l'hydrazide maléique que bien des cultivateurs ont essayé avec d'excellents résultats pour rejeter et augmenter le rendement; mais on a découvert que ce produit dérangeait l'équilibre chimique de la feuille en changeant d'importants éléments comme la teneur en sucres, la teneur en alcaloïdes, et les caractéristiques physiques comme la valeur de tripe, la couleur, la saveur et l'arôme. Puisque l'hydrazide maléique modifie l'état normal du tabac, s'il est utilisé à une force qui permet de régulariser la croissance des rejets, les acheteurs n'en veulent pas, la division des recherches ne le recommande pas et l'Ontario *Flue-Cured Tobacco Growers' Marketing Board* ne l'accepte pas. Des huiles comme TSC 350 et Bayol N-300 ont été utilisées avec plus ou moins de succès. Plusieurs cultivateurs ont employé des huiles en 1962 et plusieurs projettent de s'en servir en 1963. Le coût revient à environ \$15 l'acre, y compris le coût de l'huile et la main-d'œuvre nécessaire à son application.

Des travaux se font à Delhi sur les nouveaux régulateurs de la croissance avec l'espoir que ceux-ci puissent limiter la croissance des rejets sans pour cela modifier les caractéristiques chimiques ou physiques de la feuille. Des travaux plus poussés sur les régulateurs de la croissance sont nécessaires, si l'on veut trouver un produit chimique approprié, la limitation de la croissance des rejets du tabac étant un des plus importants problèmes auquel doit faire face le cultivateur de tabac en Ontario.

### *Feuille grise*

Les cultivateurs de certains districts de l'Ontario s'inquiètent du pourcentage de tabac à feuille grise qu'ils produisent, car ce grave désordre réduit le prix du tabac aux enchères. La perte causée par la feuille grise peut représenter plus d'un demi-million de dollars certaines saisons. Ce désordre peut influencer sur le marché en général, car certains acheteurs ne se rendent pas compte que certaines cultures seulement sont touchées. De plus, si on laisse se développer de nouvelles fermes, bon nombre d'entre elles seraient situées dans les régions qui, on le sait maintenant, produisent beaucoup de tabac gris. Des travaux de recherches en cours ont pour objet l'accomplissement de plusieurs expériences sur les substances nutritives dans les régions les plus gravement touchées par ce désordre, et la poursuite d'analyses chimiques et physiques sur la feuille séchée. Le travail n'est pas terminé en ce qui concerne l'analyse microchimique, la biochimie, la physiologie, l'histologie, la cytologie et la microbiologie du sol, si l'on veut en déterminer la cause et formuler des mesures préventives.

### *Décomposition des résidus de cultures*

L'effet du seigle mûr et de la paille de blé sur certaines propriétés physiques, chimiques et microbiologiques du sol où pousse le tabac jaune constitue un important problème qui n'a été étudié que partiellement. Des études poursuivies à Delhi ont révélé qu'une addition de paille de seigle augmente le contenu de matière organique du sol, qu'environ 80 p. 100 de la paille se décompose pendant une période d'incubation de quatre mois et que l'addition d'azote

accélère la décomposition de la paille. On connaît peu de chose sur le montant de microflore requis dont le sol où pousse le tabac a besoin pour permettre une décomposition suffisante. Les microbiologistes du sol devraient explorer plus à fond ce problème et pourraient sans doute révéler certaines transformations qui se produisent lorsque la paille se change en humus. Les bienfaits et les autres caractéristiques de la matière organique en décomposition sur la croissance des cultures ultérieures devraient faire l'objet d'études détaillées après que des recherches microbiologiques auront fourni les renseignements requis. La décomposition de la paille constitue l'un des plus importants problèmes des cultivateurs de tabac, quand il s'agit pour eux de maintenir ou d'améliorer la productivité du sol.

#### *Problèmes relatifs aux insectes requérant de plus amples recherches*

Un personnel et des moyens suffisants à Chatham ont contribué à une lutte très réussie contre les insectes qui s'attaquent au tabac jaune jusqu'en 1958. Les dommages causés par le taupin, l'agrotis des moissons, les pucerons et les cératophyles ont été réduits à leur minimum grâce à des mesures préventives en grande partie élaborées dans le laboratoire de Chatham. Depuis 1958, des familles de diverses espèces d'insectes se sont révélées résistantes aux insecticides; par conséquent, le tabac a été attaqué par de nouveaux insectes nuisibles et les cultivateurs de tabac ont subi de lourdes pertes d'argent avant qu'on mette au point de nouvelles mesures préventives.

Les vers de la racine, qui font preuve de cette résistance, ont attaqué le tabac pour la première fois en 1958 et causé des pertes estimées à plus d'un demi-million de dollars en 1960. Le diabinon est le seul insecticide éprouvé pouvant jusqu'ici protéger le tabac contre le ver de la racine. Si jamais le ver de la racine devenait immunisé contre ce produit chimique, les cultivateurs devraient probablement avoir recours aux méthodes de culture pour le combattre. Les ravages sont beaucoup moins graves, si l'on plante des rejets forts et sains après que la période intense de la formation des larves est passée.

Deux ou trois espèces d'agrotis des moissons en Norfolk, maintenant indifférentes à l'adrine, à l'endrine et à l'heptachlore, peuvent endurer dans une certaine mesure le DDT, le dernier des insecticides recommandé pour le sol. Des milliers d'acres dans le comté de Norfolk ont subi un nouveau traitement en 1963, comme on ne pouvait lutter de façon suffisante contre l'agrotis des moissons. Les appâts au son empoisonné qui tuent par l'action de la digestion peuvent être la seule méthode sûre en 1964.

On manque de renseignements sur la biologie et la lutte contre les larves de la tipule qui ont attaqué le tabac pour la première fois en 1962 et 1963. Si les recherches prouvent que cette espèce d'insecte peut aussi résister aux insecticides, on peut s'attendre à des pertes considérables jusqu'à ce qu'on puisse mettre au point des mesures de prévention appropriées.

#### *Saveur et arôme du tabac canadien*

Le tabac jaune du Canada a la réputation d'avoir une saveur et un arôme remarquables, supérieurs aux tabacs produits par la plupart des autres pays producteurs, à l'exception des États-nUis, le plus important concurrent du tabac possédant ces caractéristiques. Il est nécessaire d'étudier les éléments volatils de la feuille pour déterminer la saveur et l'arôme. Les huiles volatiles constituent la partie principale de l'arôme, la quantité totale important moins que sa composition. Comme des recherches préliminaires ont été effectuées dans d'autres pays sur les huiles essentielles, il importe que nous entreprenions des études de nature semblable pour évaluer les améliorations technologiques qui pourraient altérer la composition de ces lipides. Des polyphénols comme l'acide

chlorogénique, le rutin, l'acopoetine et l'acide cafféique sont touchés par les pratiques de culture et de séchage. Les polyphénols contribuent, on le croit, à la saveur de la fumée.

On sait que la saveur et l'arôme sont meilleurs si la feuille est vieillie d'un à trois ans ou si elle passe par plusieurs périodes de «transpiration» au cours desquelles sont modifiées artificiellement la température et l'humidité. On connaît très peu de choses sur les changements qui se produisent lorsque le tabac est vieilli.

#### *Examen chimique et physique de la qualité*

On effectue plusieurs essais pour mesurer la qualité du tabac jaune, y compris la teneur en alcaloïdes, la nicotine, la nornicotine, la teneur en sucres, les bases volatiles totales, les extractifs du pétrole dans l'éther, l'alcalinité des cendres, le pH, la valeur de tripe, la couleur, la résistance, la façon de brûler, le poids du limbe, le pourcentage en tige, l'élasticité, etc. Toutefois, on sait encore peu de chose sur leur relation avec la qualité et les uns avec les autres. Les compagnies qui achètent du tabac formulent une variété d'exigences allant d'un faible degré à un haut degré de nicotine, d'une couleur pâle à une couleur foncée, d'une feuille légère à une feuille lourde; mais en général elles veulent une feuille contenant environ 2 p. 100 de nicotine, de 18 à 20 p. 100 de sucres en tout, une bonne valeur de tripe, une feuille qui se brise peu, brûle bien, a un faible pourcentage en tige, possède une bonne élasticité, une bonne texture, une couleur citron-orange, et pas de feuille verte, surtout si elle est destinée au marché d'exportation. On sait peu de choses sur la relation qui existe entre ces essais et les qualités observées, sauf qu'ils tendent à correspondre en certains cas. Il reste encore beaucoup à savoir sur l'examen du tabac au moyen de techniques de laboratoire.

La ferme expérimentale de Delhi s'est efforcée de faire correspondre avec quelque succès un bon nombre de ces essais aux facteurs de la qualité visibles.

#### *Buts du programme de l'amélioration des plantes*

Le personnel préposé à l'amélioration des plantes se donne actuellement pour but de produire des variétés qui résisteront aux maladies ou aux désordres qui règnent en Ontario, comme la carie noire de la racine, le mildiou et la mouche due au temps, et avoir en main des types et des variétés qui représentent un bon nombre de variations conformes aux caractéristiques chimiques, physiques et visuelles voulues dans la feuille. Ces feuilles sont nécessaires si l'on veut répondre rapidement aux changements continuels dans les exigences de l'industrie de la fabrication du tabac et dans celles du consommateur.

Il est possible de produire la qualité de la feuille séchée dans diverses variétés; mais la plupart du temps on ne connaît pas les facteurs héréditaires et le mode de transmission des caractères en cause. De plus, on ne possède pas de méthodes satisfaisantes qui permettent de trier efficacement les espèces séparées pour obtenir diverses caractéristiques de qualité, car celles qui existent sont trop difficiles à appliquer pour l'amélioration réelle des plantes. Voici quelques-uns des problèmes auxquels doivent faire face les personnes préposées à l'amélioration des plantes:

- (1) Mode de transmission et facteurs d'hérédité comme:
  - a) Caractéristiques physiques, comme le poids du limbe (ou densité du tissu), valeur de tripe du tabac coupé, résistance, élasticité, forme de la feuille, dimension de la tige, couleur et rapidité avec laquelle le tabac brûle.
  - b) Propriétés chimiques comme les alcaloïdes, les sucres, l'azote et les composés azotés, les cendres, les polyphénols et la lignine;

- c) L'arôme et la saveur, problème d'une difficulté extrême sur lequel on possède très peu de renseignements écrits;
  - d) Résistance aux oxidants (mouchetures);
  - e) Résistance aux maladies causées par des virus, des bactéries et le fungus;
  - f) Caractères de la qualité qui dépendent souvent des principaux gènes, comme une couleur anormale, les déformations de la feuille et un bon nombre d'autres changements apparaissant spontanément de temps à autre et se révélant fréquemment nuisibles.
- (2) L'étude de la transmission de diverses caractéristiques comme:
- a) L'arôme: il faut identifier les substances aromatiques;
  - b) La résistance aux maladies: il faut identifier l'organisme qui en est la cause et ses races, s'il y en a, ainsi que les sources de résistance;
  - c) La qualité: il faut connaître le rôle que jouent l'un sur l'autre la qualité physique, chimique et le génotype;
  - d) Caractéristiques histologiques: il faut connaître les caractéristiques histologiques de la plante relativement aux diverses propriétés physiques et chimiques de la feuille.
- (3) L'étude des méthodes d'hybridation, par exemple:
- a) L'usage de la première génération filiale pour la croissance réservée à des fins commerciales;
  - b) L'application de la stérilité mâle dans la production de la graine;
  - c) La précocité de la maturation;
  - d) Le changement des propriétés physiques et chimiques des feuilles à certains endroits de la plante.

#### *Équilibre de l'humidité dans le tabac*

Le degré d'absorption et la capacité de retenue d'eau du tabac jaune sont très importants pour le cultivateur, le transformateur et le fabricant. On sait que l'hygroscopicité du tabac répond aux variations des variétés, de l'irrigation, des engrais chimiques, des pratiques de culture, des régulateurs de la croissance, de la position de la feuille. Pour obtenir la qualité voulue, l'équilibre de l'humidité est très important pour les personnes préposées à l'amélioration des plantes, à la nutrition des plantes, à la science des plantes et à la physiologie des plantes.

#### *Mort par excès d'humidité dans les couches de semis*

A l'heure actuelle, la mort par excès d'humidité constitue la plus pénible maladie des couches de semis. On estime à 70 p. 100 ou 3,000 le nombre de cultivateurs qui doivent faire face à cette maladie chaque année. L'arrosage et la ventilation appropriée des serres peut empêcher l'excès d'humidité, mais ce procédé est souvent mal appliqué par les cultivateurs. Le produit d'arrosage du sol Morton s'est révélé des plus efficaces pour combattre l'excès d'humidité; mais dans certains cas, il a causé une distortion des feuilles. On ne voit pas pourquoi le dégât s'est produit dans quelques cas et non dans d'autres.

#### *«Pourriture de la tige» des pousses transplantées*

Depuis plusieurs années, on remarque qu'il y a beaucoup de «pourriture de la tige» immédiatement après la transplantation dans le champ. Apparemment, certains organismes contenus dans le sol jouent un rôle important dans le cas

de cette maladie. «La pourriture de la tige» du tabac entraîne le rabougrissement ou même la mort des plantes, la perte des récoltes, une maturité et un séchage irréguliers.

#### *Maladie de l'Alternaria du tabac*

L'*Alternaria longipes* est généralement considérée comme la cause de la moucheture brune sur le tabac. Cette maladie a causé des pertes considérables ces dernières années, surtout depuis l'adoption de l'irrigation. Les cultivateurs de tabac ont l'œil ouvert en ce qui concerne la moucheture brune depuis que le tabac se vent à l'enchère, les feuilles gravement atteintes étant l'objet d'un facteur spécial.

#### *Stérilisation chimique des couches de semis*

Approximativement 15 à 20 p. 100 des cultivateurs de tabac jaune utilisent maintenant AA-50 ou Vapam (VPM) pour stériliser leurs couches de semis. La facilité d'application et l'économie de cette méthode expliquent son attrait pour les cultivateurs. Ces substances ont généralement donné des résultats satisfaisants; mais, en 1963, on a dû faire face à un certain nombre de difficultés. Dans plusieurs serres, on a remarqué des groupes de rejets jaunes pâles dont les racines étaient apparemment saines. L'application de nitrate de soda ou d'un autre fertilisant à base d'azote a amélioré certains de ces cas, ce qui porte à croire que les besoins en azote peuvent différer et que les organismes du sol ont été touchés. De plus, la lutte contre la carie noire de la racine n'a pas complètement réussi avec des produits chimiques.

#### *Lutte contre les herbes nuisibles au tabac au moyen d'herbicides*

On a entrepris des études préliminaires à Delhi sur de nouveaux herbicides pouvant éliminer les mauvaises herbes autour du tabac jaune. Certains herbicides semblent très prometteurs; mais il est nécessaire de pousser les recherches, si l'on veut déterminer leur effet sur la qualité, surtout sur les caractéristiques relatives à l'action de fumer lorsque le tabac est transformé en cigarettes. Plusieurs compagnies songent sérieusement à encourager la vente d'herbicides prometteurs.

#### *Séchage en masse et manutention du tabac*

Le séchage en masse du tabac jaune a commencé à Delhi en 1960, dans de petits hangars surveillés. Plus tard, on a poussé les choses jusqu'à comparer une unité de séchage en masse fabriquée par *Alkon Industries*, (Caroline du Nord) et une unité ordinaire chauffée à l'huile. On étudie actuellement cette méthode de séchage pour voir si elle peut réduire les frais de main-d'œuvre lors de la récolte et de la préparation du tabac avant de la lancer sur le marché. Des études futures porteront sur un four de séchage en masse qui pourrait apporter des améliorations dans la construction, le chargement et l'emmagasinement. Si le séchage en masse se révèle une réussite, il sera possible de réduire les frais de manutention du tabac presque de moitié au four et dans la salle de découpage en bandes.

#### *Problèmes relatifs au sol*

Il faudrait entreprendre plusieurs études, dont des recherches sur le sol pour le tabac jaune et les cultures qui semblent le mieux s'adapter à la rotation avec le tabac jaune; il faudrait procéder à un inventaire des sols où pousse le tabac au sujet de la disponibilité des éléments principaux secondaires et de faible importance, de la détermination de l'effet spécifique de tous

les éléments requis pour la croissance sur la qualité de la feuille cultivée dans toutes sortes de sols réservés au tabac et dans plusieurs conditions climatiques différentes et aux effets de diverses variables physiques du sol sur la qualité du tabac, comme l'effet d'une culture profonde contre aucune culture. Des recherches s'imposent également sur les méthodes propres à améliorer les façons de procéder en ce qui concerne l'évaluation du niveau d'azote disponible à la plante de tabac sous diverses conditions climatiques.

#### *Production de couches de semis acceptables*

Une étude se poursuit à Delhi en vue de produire des couches de semis forts et sains qui amélioreront le rendement, la qualité et la maturité du tabac. On fait pousser des plantes dans des compartiments de fumier qu'on plante ainsi dans les champs, ce qui permet de conserver le maximum de la racine et du sol dans le compartiment. Cette expérience avec des couches de semis normaux porte sur le rendement, la qualité et la maturité. Si elle réussit, cette méthode pourrait donner une plante plus hâtive, des plantes plus uniformes entre elles, une meilleure texture et une maturité plus précoce. De plus, cette méthode se prête à l'amélioration du travail mécanique au moment de la transplantation.

#### *Machines destinées à la récolte*

La production du tabac est trop dispendieuse au Canada pour soutenir la concurrence des marchés mondiaux, sauf en ce qui concerne la qualité. Les méthodes de récolte sont à peu près les mêmes qui ont tout d'abord été adoptées au début des années 30 sur la plupart des fermes de l'Ontario. Quelques ateliers de machines dans les régions où se cultive le tabac cherchent de nouvelles méthodes qui aideraient la préparation; mais jusqu'ici un petit nombre seulement de ces machines ont été adoptées par les cultivateurs. Des ingénieurs du *State College* de la Caroline du Nord poursuivent avec quelques succès des études sur les récolteuses; mais un travail considérable reste à faire avant la mise au point d'une machine appropriée.

#### *Études sur le milieu dans lequel vit la plante*

On devrait entreprendre une étude organique des caractéristiques de la croissance du tabac afin d'obtenir les données fondamentales nécessaires aux recherches effectuées dans divers champs sur l'amélioration du rendement et de la qualité du tabac jaune. Ce travail devrait se faire dans des salles où le milieu voulu est reproduit. Si les moyens étaient disponibles, il serait possible de déterminer les éléments chimiques et les propriétés physiques, chimiques et physiologiques des plantes depuis leur jeune âge jusqu'à leur maturité. En ce qui concerne la maturité de la feuille, on pourrait entreprendre une analyse chimique poussée en vue d'isoler et d'identifier les agents chimiques associés à la saveur et à l'arôme. Il s'agit d'un domaine étendu, complexe et difficile; mais on croit que les résultats de ce travail pourraient entraîner une compréhension fondamentale de la croissance du tabac et de la façon dont les conditions du milieu influent sur le rendement et la qualité.

#### *Études futures sur les nématodes*

Bien que les nématodes ne constituent pas une menace immédiate pour la production du tabac jaune en Ontario, il y a lieu de croire que le nématode s'attaquant aux racines nommé *Pratylenchus penetrans* est plus répandu qu'il ne l'était il y a dix ans. De un à deux millions de livres de tabac se perdent annuellement à cause des nématodes, certaines fermes étant plus touchées que d'autres.

Quatre domaines requièrent des recherches dans le futur: l'élimination chimique, les rotations, la résistance et l'écologie. Les nématicides actuels offrent des résultats plus ou moins satisfaisants; mais ils sont dispendieux et quelquefois phytotoxiques. Des essais devraient être effectués sur de nouveaux produits, soumis à l'enregistrement comme nématicides efficaces pour cette culture en ce qui concerne leur efficacité dans cette région, ainsi que leurs effets sur la qualité. Fait certain, le nématode apparaît sur les racines du seigle. On trouvera probablement d'autres cultures qui se prêteront à la rotation et ne favoriseront pas l'accroissement de la population des nématoles. Il faudrait essayer de nouvelles lignes de tabac pour en connaître la tolérance vis-à-vis du nématode s'attaquant à la racine. C'est la solution la plus permanente au problème des nématoles. Il s'agit d'un domaine très important pour les travaux futurs sur l'écologie du nématode *Pratylenchus penetrans* en ce qui concerne le tabac. On sait très peu de choses sur ce nématode dans les sols où pousse le tabac. Il faudrait étudier les effets de la température en hiver et en été, l'humidité du sol, le type de sol, les pratiques de récolte et de culture sur le peuplement du nématode. A l'heure actuelle, il n'existe aucun moyen de prédire les déplacements de population d'une année à l'autre et il est impossible de dire pourquoi ce problème est si grave pour une récolte de tabac et beaucoup moins pour une autre dans le même champ. A mesure qu'arriveront les renseignements sur l'écologie de ce nématode, il sera peut-être possible de prédire la gravité de la maladie avec quelque exactitude.



CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session de la vingt-sixième législature

1964

---

COMITÉ PERMANENT

DE

# **l'Agriculture et de la Colonisation**

*Président*: M. RUSSELL C. HONEY

---

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 3

---

Concernant la

**PRODUCTION ET LA TRANSFORMATION DU TABAC**

---

SÉANCE DU JEUDI 18 JUIN 1964

---

TÉMOINS:

De l'«*Ontario Flue-Cured Tobacco Growers' Marketing Board*»: MM. P. G. Newell, M.C., B.S.A.; John Sprau, George Demeyere et C. N. Heath, secrétaire de l'Office.

*Du ministère de l'Agriculture*: M. Norman A. MacRae, coordonnateur des recherches sur le tabac.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.  
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE  
OTTAWA, 1964

20922—1

COMITÉ PERMANENT  
DE  
L'AGRICULTURE ET DE LA COLONISATION

*Président:* M. Russell C. Honey

*Vice-président:* M. Patrick T. Asselin

et MM.

Alkenbrack	Forgie	Moore ( <i>Wetaskiwin</i> )
Armstrong	Gauthier	Mullally
Barnett	Gendron	Nasserden
Bécharde	Groos	Noble
Beer	Gundlock	O'Keefe
Berger	Horner ( <i>Acadia</i> )	Olson
Brown	Horner ( <i>The Battlefords</i> )	Peters
Cadiou ( <i>Meadow-Lake</i> )	Howe ( <i>Wellington-</i>	Pigeon
Cardiff	<i>Huron</i> )	Rapp
Choquette	Jorgenson	Ricard
Crossman	Kelly	Rochon
Cyr	Konantz ( <i>M<sup>me</sup></i> )	Roxburgh
Danforth	Lamb	Southam
Dionne	Langlois	Tardif
Doucett	Laverdière	Temple
Drouin	Lessard ( <i>Lac-Saint-Jean</i> )	Vincent
Émard	Madill	Watson ( <i>Assiniboïa</i> )
Éthier	Mather	Watson ( <i>Châteauguay-</i>
Forbes	Matte	<i>Huntingdon-Laprairie</i> )
Forest	McBain	Whelan—60.

(Quorum 20)

*Le secrétaire du comité,*  
D.-E. Lévesque.

## PROCÈS-VERBAL

JEUDI 18 juin 1964.

Le Comité permanent de l'Agriculture et de la Colonisation se réunit aujourd'hui à 9 h. 40 du matin sous la présidence de M. Russell C. Honey.

*Présents:* M<sup>me</sup> Konantz et MM. Asselin (*Richmond-Wolfe*), Beer, Brown, Cadieu, Cardiff, Choquette, Danforth, Dionne, Doucett, Drouin, Énard, Forest, Gendron, Groos, Honey, Horner (*Acadia*), Howe (*Wellington-Huron*), Lamb, Matte, Moore, Mullally, Noble, Olson, Peters, Pigeon, Rapp, Roxburg, Tardif, Watson (*Assiniboïa*), Whelan—(31).

*Témoins: l'Ontario Flue-Cured Tobacco Grovers' Marketing Board:* MM. P.G. Newell, G.A. Demeyere, John Sprau et C. N. Heath, secrétaire. *Du ministère de l'Agriculture,* M. Norman A. MacRae, coordonnateur des recherches sur le tabac.

A la demande de M. MacRae, le président donne lecture d'une correction à apporter dans le fascicule 2, du 11 juin 1964. La correction n'intéresse pas la version française.

Le président présente les témoins et M. Newell donne lecture du mémoire présenté au nom de l'Office.

Le Comité interroge les témoins.

Il est proposé par M. Pigeon, avec l'appui de M. Roxburgh:

Qu'il est urgent que le ministre de l'Agriculture examine immédiatement les recommandations de *l'Ontario Flue-Cured Tobacco Grovers' Marketing Board*.

Le président décide que tous les témoins devraient être entendus et les témoignages étudiés avant qu'une recommandation soit faite au Parlement.

Il est convenu que ladite motion soit réservée jusqu'à ce que le Comité examine son rapport.

L'interrogatoire des témoins étant terminé, le président les remercie de leur mémoire concernant exclusivement le tabac jaune.

A midi et 5 minutes, le Comité s'ajourne au jeudi 25 juin 1964, à 9 h. 30 du matin.

*Le secrétaire du Comité,*  
D.-E. Lévesque.



## TÉMOIGNAGES

JEUDI 18 juin 1964.

Le PRÉSIDENT: Silence. Nous avons le quorum et nous pouvons commencer rapidement ce matin.

Avant de procéder à l'interrogatoire des témoins, il y a une correction à faire dans le compte rendu des délibérations de la semaine dernière. (*La correction apportée à la page 42 de la version anglaise n'intéresse pas la version française.*)

M. HORNER (*Acadia*): S'agit-il du tabac importé?

Le PRÉSIDENT: Vous trouverez cela dans le contexte de l'interrogatoire.

Nous sommes heureux d'avoir ce matin des représentants de l'*Ontario Flue-Cured Tobacco Growers' Marketing Board*. Je désire vous les présenter. Au bout de la table, M. John Spray, vice-président de l'Office, M. George Demeyere, ex-président, M. Charles Heath, secrétaire et, à ma droite, M. Peter Newell, M.C., B.S.A., qui présentera le mémoire au Comité ce matin.

Je veux dire juste un mot de M. Newell, parce que je suis particulièrement heureux qu'il soit ici, car c'est un producteur de tabac de ma circonscription.

Il a été diplômé en 1935 au Collège d'agriculture de l'Ontario, à Guelph; il est spécialisé en botanique. De 1935 à 1939, il a poursuivi à l'Université de Toronto des études en vue d'un doctorat en pathologie des plantes, tout en faisant des recherches sur les maladies du tabac. Il a interrompu ses études et ses recherches durant son service dans l'armée canadienne pendant la guerre, et, à l'automne de 1945, il s'est installé dans la région de Port-Hope, où il se livre depuis à la culture du tabac.

M. Newell, au nom de l'Office, nous présentera le mémoire ce matin. J'ai pu le lire et je crois qu'il est particulièrement intéressant. Il n'est pas très long et, si le Comité le permet, je suggérerais que M. Newell le lise d'abord et, après, nous pourrions poser des questions. Cela vous convient-il?

Entendu.

Monsieur Newell s'il vous plaît.

**M. P. G. Newell (directeur de l'Ontario Flue-Cured Tobacco Growers' Marketing Board):** Monsieur le président, messieurs:

Mémoire démontrant la nécessité d'augmenter les moyens, le personnel et les ressources nécessaires à des recherches intenses sur le tabac jaune.

«L'objectif principal de tous les programmes agricoles devrait être d'améliorer la position du cultivateur canadien dans l'économie nationale et d'augmenter le rendement». C'est là une déclaration faite récemment à la Chambre des communes par l'honorable ministre de l'Agriculture, avec qui nous sommes tous d'accord. La meilleure manière d'augmenter la production est de multiplier et d'intensifier les recherches en agriculture. La technologie de la culture évolue rapidement par tout le monde. Le succès des efforts dans tout pays dépend largement de programmes de recherches concentrés et bien coordonnés non seulement dans le champ de la production, mais aussi en tout ce qui concerne la mise en marché, la préparation et la mécanisation. La qualité des recherches actuelles en agriculture au Canada est excellente. Cependant, il est évident que le Canada, sous ce rapport, est en retard si on le compare aux autres pays. M. J. A. Anderson, directeur général de recherches au ministère

de l'Agriculture, a fait une déclaration devant le Comité. Il a dit: «Ce que nous faisons ici représente un peu moins du vingtième de ce qui se fait aux États-Unis. Nous n'avons tout simplement pas les ressources suffisantes pour aborder tous les problèmes qui se posent aux cultivateurs de notre pays». C'est un aveu surprenant, mais véridique. Si le courant actuel se continue, et que le fermier soit dans l'impossibilité d'obtenir une aide ou des subventions, il est impérieux qu'on trouve les ressources nécessaires afin de stimuler et d'accroître l'agriculture canadienne par un programme de recherches au moins équivalant à ceux de la plupart des autres pays.

Nos trois principaux concurrents sur le marché mondial du tabac jaune (les États-Unis, la Rhodésie et l'Inde) ont rapidement augmenté leurs recherches ces dernières années, principalement en vue d'améliorer leur production et la qualité. La Rhodésie a maintenant un personnel de plus de trente spécialistes qui se consacre aux recherches. La Caroline du Nord elle, a plus que tripler son personnel de chercheurs depuis quelques années. L'Inde a augmenté sensiblement son personnel préposé aux recherches sur le tabac.

Le tabac jaune représente 93 p. 100 de la production du Canada; cependant, seulement six spécialistes se consacrent entièrement aux recherches en ce domaine, avec un budget annuel de \$180,000. Le tabac jaune atteint sur le marché une valeur annuelle de 100 millions de dollars. Les taxes perçues sur le tabac ont procuré au gouvernement fédéral 420 millions de dollars ou 7 p. 100 de ses recettes budgétaires. Le gouvernement canadien dépense annuellement pour les recherches sur le tabac environ \$375,000, soit moins de 1 p. 100 de ce qu'il perçoit en taxes. On ne peut excuser ceux qui disent: «Si vous ne produisiez pas de tabac, nous pourrions en importer». Le tabac est une importante source de revenus pour le gouvernement fédéral, quel que soit celui qui en paie la taxe. N'oublions pas que 10,000 travailleurs agricoles sont employés à plein temps à la culture du tabac; plus de 40,000 autres sont employés au travail saisonnier sur les fermes. Environ 10,000 personnes sont employées par les compagnies canadiennes de tabac à la préparation et à la fabrication des produits du tabac. Il y a aussi 90,000 détaillants, 1,200 grossistes ou distributeurs et des milliers employés au transport, à l'expédition, à la publicité et à la fabrication du matériel d'emballage. Le tabac constitue, en tout ou en partie, le gagne-pain de tous ces Canadiens.

Pourquoi une immédiate expansion des recherches sur le tabac jaune est-elle essentielle pour le producteur de tabac? Parce que, à cause de la conjoncture actuelle, une adaptation, des modifications et des améliorations devront être apportées à la cigarette pour répondre aux nouvelles exigences des fumeurs et de l'État. La plupart des gens continuent de fumer, sans égard à la publication de données statistiques, surtout parce qu'ils aiment fumer et que c'est un moyen de diminuer la tension nerveuse et d'atténuer l'anxiété. Cependant, c'est le devoir des autorités de s'assurer s'il n'y a pas dans le tabac un élément inconnu qui nuirait à la santé et, si tel est le cas, comment peut-on l'éliminer. La seule réponse est plus de recherches, depuis la semence jusqu'à la fumée.

Les méthodes de culture adoptées par les producteurs, comme la fertilisation, le choix des variétés, l'irrigation, le sarclage, le tallage et le séchage, influent grandement sur les propriétés chimiques et physiques, le goût et l'arôme de la feuille. Une recherche intensive est maintenant nécessaire afin que le cultivateur soit en mesure de faire face aux exigences toujours changeantes du consommateur et des manufacturiers de cigarettes au pays et à l'étranger.

Les recherches peuvent aider à l'exportation du tabac aujourd'hui plus que jamais auparavant. Les acheteurs de tabac pour exportation veulent à présent connaître les qualités chimiques et physiques, tels que la teneur en nicotine, en sucre, en azote, et le degré d'absorption de l'humidité. La propor-

tion relative des sucres et de la nicotine détermine la qualité de la fumée; elle sera douce, âcre ou insipide. Il y a à peine trois semaines, la Coopérative des producteurs de tabac de Kingsville, en Ontario, a envoyé pour analyse environ 50 échantillons à la ferme expérimentale de Delhi, afin d'être en mesure de répondre à la requête d'un exportateur. Actuellement, les acheteurs exigent généralement une feuille contenant environ 2 p. 100 de nicotine et 18 à 20 p. 100 de sucre.

Jamais auparavant un programme d'hybridation des tabacs jaunes n'a été aussi urgent qu'aujourd'hui. De nombreuses lignées et variétés, pouvant répondre aux caractéristiques requises de la feuille, chimiques et visibles, devraient être disponibles pour distribution si une modification de la demande du consommateur l'exigeait. Ces mêmes lignées devront aussi pouvoir résister aux maladies qu'on rencontre habituellement au Canada. L'hybridation doit être poursuivie pour améliorer le goût et l'arôme des tabacs canadiens. Il est urgent que les biochimistes étudient les huiles volatiles de la feuille séchée et cherchent ce qui fait que le goût et l'arôme s'améliorent avec l'âge. Le contenu de la cigarette devrait être examiné avec soin. L'industrie domestique a augmenté l'usage des fibres de la tige. Elle prépare maintenant du tabac «reconstitué» ou «homogénéisé», utilisant les fibres des tiges et toutes les fines particules produites au cours de la fabrication. Des épreuves chimiques devraient être faites afin de déterminer s'il convient d'utiliser les fibres de la tige. Des études sérieuses s'imposent quant à la qualité du tabac comme matière première, ainsi que des effets du vieillissement sur la feuille et la tige. Les études biochimiques devraient porter sur les qualités de la feuille, y compris l'aptitude à brûler, sur les facteurs qui peuvent changer rapidement, suivant les désirs des fumeurs et la nécessité de satisfaire aux changements dans les habitudes des fumeurs.

Le tabac est le seul produit de la ferme que l'agriculteur doit non seulement cultiver, mais aussi préparer partiellement par le séchage à l'air chaud. Cette chaleur réduit la fermentation. On dit qu'elle produit une fumée plus acide que le tabac à cigare ou à pipe. Maintenant que les efforts convergent surtout vers l'analyse chimique, l'importance de cette méthode de fermentation forcée s'accroît. Tout le processus du séchage du tabac devra peut-être être étudié de nouveau par des experts en recherches fondamentales ou appliquées. Des températures plus basses et des courants d'air plus lents seront peut-être nécessaires. A cause de notre climat rigoureux, au Canada, nos cultivateurs doivent faire face à des problèmes plus sérieux que ceux des autres pays. La brièveté de la saison pose un sérieux problème aux fermiers. D'autres études sur la croissance sont essentielles, comme a) l'absorption du phosphore par le plant de tabac; un phénomène de croissance sensiblement modifié par les basses températures du sol au printemps, retardant la maturité; b) La production de plants hâtifs et vigoureux, non endommagés par la basse température, non touchés par des organismes pathogéniques comme la pourriture noire de la racine; c) L'assimilation de la potasse et ses effets sur les synthèses du sucre et de l'amidon dans la feuille.

Comme pour les autres produits de la ferme, la résistance aux insecticides est aujourd'hui un problème important dans la culture du tabac. En théorie, l'expert en agriculture devrait être dix ans en avance sur les cultivateurs, en anticipant les problèmes qui pourraient survenir et en obtenant l'information fondamentale nécessaire pour les résoudre. Ce n'est pas ce qui se fait. En 1964, les producteurs de tabac jaune ont dû revenir à la méthode consistant à tuer les insectes par action digestive au moyen de poison, méthode d'usage courant il y a 15 ans. A cause de l'emploi répété d'insecticides recommandés durant les huit dernières années, de nombreuses variétés résistantes de vers gris, de mouches des racines et de taupins ravagent maintenant les récoltes.

Aujourd'hui, messieurs, dans certaines régions, le mot «ravager» n'est certainement pas exagéré.

L'apparition d'une résistance au cycladiène chez le vers gris des bancs de sable, en cinq ans environ, et chez le ver gris moissonneur, en huit ans environ, est inhabituellement rapide. Il est toujours possible que la résistance au DDT, qu'on utilise aujourd'hui dans les insecticides, s'accroisse en un temps encore plus court. Il est à redouter qu'un jour aucun insecticide efficace ne soit disponible. On devrait étudier l'efficacité des insecticides microbiens et les parasites des insectes. Les mouches des racines ont attaqué le tabac jaune en nombre de plus en plus grand de 1958 à 1961. Les traitements du sol faits en vue de combattre les vers gris ont amené l'apparition de lignée résistantes de mouches des racines. On ne trouve aujourd'hui qu'une seule insecticide, le *diazinon*, qui puisse protéger le tabac contre les mouches des racines. La seule autre solution possible serait que les producteurs plantent le tabac plus tard et évitent ainsi la période où les insectes infestent les sols. En 1962-63, les larves de la tipule se sont attaquées au tabac pour la première fois. On ignore quoi faire en ce cas et des pertes sérieuses sont à craindre en attendant qu'on trouve les moyens de les combattre.

Aujourd'hui, la production du tabac jaune au Canada coûte trop cher. Afin d'affronter efficacement la concurrence, il faudrait apprendre aux agriculteurs comment ils peuvent réduire les frais de production. Les salaires représentent plus de 50 p. 100 du coût de production du tabac jaune en Ontario; c'est un facteur qu'il ne faudrait pas oublier quand on attribue des fonds pour l'aide non technique sur une ferme expérimentale. Il faut plus de 400 heures de travail pour une acre de tabac. Une acre de blé en exige environ huit, le tout à la machine. Il faut se rappeler que le tabac exige du travail manuel pénible. Il y a grand besoin de recherches technologiques et de conseils sur la mécanisation de la culture du tabac. Les méthodes de récolte n'ont guère changé durant les trente dernières années. Le séchage en grande quantité, s'il était perfectionné, représenterait une épargne considérable sur le coût de la récolte.

La répression du tallage est un des plus sérieux problèmes du cultivateur de tabac. C'est un travail qui coûte cher et la main-d'œuvre est difficile à obtenir. S'il est mal fait, la feuille sera pâle, mince, légère et invendable. Un produit chimique, l'hydrazine malique, a été utilisé avec succès aux États-Unis et au Canada pour empêcher le tallage, la pousse des talles; cependant, son absorption par la plante qui atténue certaines propriétés chimiques importantes pour la saveur et la transformation en fumée, et la diminution du rendement en cigarettes en ont découragé l'emploi en Ontario. La répression du tallage par des moyens chimiques est un champ où des recherches immédiates s'imposent.

La pollution de l'air nuit à la croissance du tabac. Le plant de tabac a une feuille très délicate, et extrêmement sensible au milieu ambiant. Depuis 1955, les producteurs de tabac, tout particulièrement ceux dont les fermes sont situées près de la rive nord des lacs Érié et Ontario, ont perdu des millions de dollars à cause d'un défaut de la feuille, communément appelé moucheture due au temps. Un programme d'urgence de recherches a été entrepris par un groupe de scientifiques de l'Institut de recherches sur les végétaux, à Ottawa, de la Division de l'hygiène professionnelle, ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, du ministère de la Santé de l'Ontario, de la Direction de la météorologie du ministère des Transports, de la ferme expérimentale de Delhi et de la station de recherches d'Harrow (Ontario). Cette équipe de savants, une fois les recherches terminées, après environ deux ans de travail, a révélé que l'ozone était la cause principale de la moucheture, à la faveur de conditions atmosphériques appropriées, des vents prédominants et des divers stades de maturité de la feuille. Le vent emporte des agents de pollution atmosphériques des régions peuplées du nord des États-Unis, des régions fortement industria-

lisées le long de la rive sud des lacs Érié et Ontario, et de notre propre zone industrielle *Golden Horseshoe*, jusqu'à la région de culture du tabac. On croit que les oxydants et les hydrocarbures dans l'air sont transformés en ozone par l'action du soleil. Quand cette pollution de l'air cause au tabac des dommages qui peuvent atteindre 35 millions de livres depuis 1955, on peut se demander si ces mêmes oxydants et hydrocarbures disséminés par les manufactures, les convois de chemin de fer, les camions, les automobiles et les autobus ne seraient pas dommageables aux êtres humains vivant dans les zones urbaines. Des recherches faites durant la guerre, ont démontré que les pilotes étaient incommodés par l'ozone des hautes altitudes. Pour purifier l'air de notre continent, il faudrait une action commune des gouvernements de l'Amérique du Nord. Nous croyons que ce serait une méthode pratique et profitable d'améliorer la santé de la nation et, en même temps, un moyen de réprimer cette maladie du tabac.

Toute l'industrie du tabac s'inquiète sérieusement de l'apparition du tabac gris en Ontario depuis quelques années.

Monsieur le président, j'ai ici quelques échantillons. Ceci est un échantillon de tabac gris (on le fait voir). Celui-ci est un échantillon du meilleur tabac à cigarette au monde, produit en Ontario.

Le PRÉSIDENT: Je crois que les membres du Comité aimeraient peut-être les voir. Le tabac gris est étiqueté; le bon tabac ne l'est pas. Merci, Monsieur Newell.

M. NEWELL: Je continue. La feuille grise du tabac jaune est un désordre physiologique que l'on croit être causé par une nutrition et des conditions de croissance impropres. Ce désordre physiologique a causé des pertes sérieuses à plusieurs cultivateurs par tout l'Ontario. Il y a huit ans, on a trouvé du tabac gris sur trois fermes de la région de Durham-Northumberland; durant la saison 1962, on en a trouvé sur 40 fermes; et, en 1963, on en a trouvé sur diverses fermes de la zone de culture du tabac du sud-ouest de l'Ontario. A cause de la présence croissante de tabac gris, l'*Ontario Flue-Cured Tobacco Growers' Marketing Board* a été forcé de créer onze catégories «K» pour ce genre de tabac, en 1963, et a dû en réduire le prix de  $.12\frac{1}{2}$ c. la livre. Un autre aspect sérieux est que les exportateurs ne trouvent aucun preneur pour ce tabac gris et n'en veulent pas; il en est ainsi de tout autre tabac qui paraît pâle, déteint ou gris. Il est impérieux qu'on entreprenne immédiatement d'autres recherches sur cette déficience du tabac dans la région où elle se rencontre, à cause de la différence marquée du milieu ambiant.

Les recherches sur la maladie du tabac, ces dernières années, se sont limitées,—le mot est employé ici au sens littéral,—aux recherches sur la pourriture de la racine. Il y a 25 ans, le gouvernement fédéral faisait plus de recherches pathologiques qu'il n'en fait aujourd'hui. Les recherches actuelles sur les maladies est faite par des gens qui sont à des centaines de milles du principal centre de culture du tabac. Aujourd'hui, aucun homme de science ne se consacre entièrement à l'étude des maladies du tabac. La pourriture noire de la racine augmente sans cesse. Le tabac atteint par la pourriture de la racine au début de la saison ne peut pas mûrir normalement à l'automne. La perte en qualité et en quantité est très lourde pour les producteurs. La fumigation des sols constitue un grand progrès pour la répression des maladies du plant causées par divers organismes et les nématodes. Il faudra plus d'argent afin que le Canada reste à la page en microbiologie du sol. Les recherches pathologiques ne devraient pas se limiter aux recherches sur la racine; elles devraient comprendre les taches sur les feuilles, la pourriture de la tige et les virus. Les producteurs de tabac se voient forcés de diversifier leurs cultures. Cela amènera sans doute une complication des maladies du tabac. Les pathologistes ont, en 1964, recommandé aux producteurs de tabac d'arroser leurs semis avec une solution mercurielle afin de prévenir la fonte des remis. Cela ne s'est pas révélé très satisfaisant, il faudra

sûrement continuer les recherches pour trouver dans quelle mesure le mercure est absorbé par la feuille. Il est essentiel que les pathologistes entreprennent une étude des maladies du plant dans toutes les régions du Canada où l'on cultive le tabac, afin que chacun sache à quoi s'en tenir au sujet de ces maladies.

L'emploi de semences hybrides a été particulièrement profitable à plusieurs cultivateurs. La graine hybride de maïs en est un excellent exemple. On utilise maintenant de ces graines pour le tabac burley, le tabac noir et le tabac à cigare. On devrait entreprendre d'autres recherches en vue de produire de telles semences pour le producteur de tabac à cigarette. Il faudra faire un plus grand usage des herbicides, si l'on veut réduire la main-d'œuvre employée à la culture du tabac, en particulier le sarclage. Il semble que le manque de personnel empêche le gouvernement d'éprouver les divers herbicides; encore dans ce domaine, le Canada est en retard sur la Grande-Bretagne et les États-Unis. Plusieurs compagnies tiennent à vendre des herbicides, mais l'absence de moyens d'expérimentation au Canada les en empêche.

Des économistes en agriculture devraient entreprendre des recherches sur les marchés et le coût de production. Il semble que ce soit là un champ d'étude de l'agriculture canadienne sur lequel on devrait insister le plus.

Qu'on permette à l'*Ontario Flue-Cured Tobacco Growers Marketing Board* de répéter une conclusion du rapport du comité d'enquête sur l'industrie du tabac jaune de l'Ontario, publié en février 1964, après une année d'études sérieuses: «Malgré l'excellente qualité du programme gouvernemental actuel de recherches sur le tabac, le comité conclut qu'il est toutefois insuffisant pour répondre convenablement aux besoins actuels de l'industrie du tabac ou pour en favoriser l'expansion. Des fonds additionnels et une assistance professionnelle sont nécessaires afin d'intensifier et d'amplifier les recherches en presque tous les domaines de la production du tabac.»

A cause de l'urgence de la situation actuelle et à venir, l'Office des producteurs croit que les édifices et l'outillage actuels de la station expérimentale pour le tabac de Delhi, devraient être au moins doublés. De plus, il faudrait à Delhi une équipe de chercheurs comprenant des entomologistes, des pathologistes et des biochimistes en plus d'un nombre suffisant de techniciens. Cela pourrait représenter une dépense d'environ \$600,000 pour des édifices neufs et de l'outillage neuf; il faudrait un budget annuel d'environ \$350,000 au lieu des \$180,000 actuels.

Le gouvernement fédéral ne consacre actuellement qu'un montant annuel de 24 millions de dollars aux recherches agricoles dans tout le Canada; cependant, il accorde 40 millions en subventions pour le beurre. Le producteur de tabac n'a jamais reçu un dollar en aide ni en subventions du contribuable canadien. Maintenant le tabac semble être mal vu en quelque sorte et il existe un sens de responsabilité à l'égard du public; c'est sûrement le temps de consacrer des fonds à des recherches plus étendues dans ce domaine.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie. Je suis sûr que tous les membres voudraient vous féliciter de cet excellent mémoire; je sais aussi que les membres auront des questions à poser soit au sujet du mémoire, soit au sujet d'autres points concernant les recherches sur le tabac.

M. DANFORTH: Monsieur le président, j'aimerais certainement féliciter ces messieurs pour ce mémoire qu'ils nous ont soumis ce matin. Ils ont certainement traité le sujet à fond. J'ai été étonné de la somme d'argent que représente l'industrie du tabac. Je crois que le montant mentionné était d'environ 100 millions de dollars. Maintenant, si je comprends bien, c'est la valeur du tabac vendu. Est-ce que cette somme de 100 millions est approximative?

M. NEWELL: Durant les dernières années.

M. DANFORTH: Oui. C'est là l'argent reçu par les producteurs pour la vente de leur tabac aux enchères?

M. NEWELL: C'est exact.

M. DANFORTH: Merci. J'ai posé cette question parce qu'on nous a appris qu'en Rhodésie et en d'autres pays tout l'argent requis pour les recherches provient de l'industrie elle-même, des producteurs. Alors, sur ces 100 millions que reçoivent les producteurs, combien en dépense-t-on en recherches de toutes sortes ou pour des expériences pour leur propre industrie?

M. NEWELL: Je suis content que vous ayez posé cette question; j'y répondrai comme ceci: en 1962, les producteurs de tabac ont eu beaucoup de difficultés à vendre leur produit. Il y avait une récolte abondante. Chaque producteur a dû verser à l'Office 2c. par livre de tabac vendu. Le montant s'est élevé à plus de 3 millions de dollars. Nous nous en sommes servis pour financer notre surplus de production; le producteur de tabac perdra probablement tout cet argent. Maintenant, pouvez-vous me nommer un autre produit, au Canada, beurre ou porc, pour lequel les cultivateurs auraient contribué à financer leur propre surplus?

M. DANFORTH: Oh, oui. On le fait pour le blé à tous les ans. Ils contribuent 9c. le boisseau. Mais voici où je veux en venir. Je me rends compte que les cultivateurs comprennent bien ces problèmes que vous expliquez dans votre mémoire en termes non équivoques. J'ai été un producteur de tabac moi-même. Ce que je veux savoir est ceci: Les cultivateurs contribuent-ils de quelque manière aux recherches, comme on le fait en Rhodésie et ailleurs?

M. NEWELL: La Rhodésie, je crois, est le seul pays où cela se fait. Je comprends votre question, monsieur Danforth, et je dois avouer franchement qu'ici au Canada, nous faisons comme aux États-Unis, nous contribuons bien peu financièrement aux recherches; d'ailleurs aucun autre cultivateur ne le fait pour les autres produits.

M. DANFORTH: Vous ne contribuez pas directement?

M. NEWELL: Non.

M. DANFORTH: Les manufacturiers de tabac contribuent-ils directement? Je sais qu'ils font beaucoup de recherches en ce qui concerne la fabrication et les mélanges; mais font-ils quelque chose en vue d'aider à résoudre les problèmes de la production du tabac?

M. NEWELL: Oui. Toutes les compagnies de tabac font beaucoup de recherches, mais plutôt en ce qui concerne les qualités du tabac. A cause du peu d'aide gouvernementale, l'*Imperial Tobacco Co.* contribue aux dépenses de la station expérimentale de Delhi. Elle a aussi sa propre ferme expérimentale près de Delhi et, cette année, elle fait une expérience sur un tabac cultivé à l'ombre. Elle importe des plants du Connecticut, afin de savoir si nous pouvons produire et améliorer certaines variétés de tabac à cigare.

M. DANFORTH: Mais c'est là, je présume, la seule compagnie importante engagée directement dans ce champ d'action, en ce qui concerne la production du tabac?

M. NEWELL: Oui.

M. DANFORTH: Alors je ne me tromperais pas en disant que le montant engagé est inférieur à \$100,000 ou \$50,000 par année? Puis-je affirmer que ses dépenses en recherches sur la production sont inférieures à \$100,000 ou à \$50,000 par année?

M. NEWELL: Je crois que oui.

M. DANFORTH: J'essaie d'obtenir le total dépensé au Canada à cette fin.

M. NEWELL: Pour le tabac jaune, \$180,000; la somme totale consacrée à toutes les recherches sur le tabac est d'environ \$375,000.

M. DANFORTH: Ai-je raison de supposer que tous les travaux de recherches faits à la ferme expérimentale de Delhi se rapportent directement au tabac jaune?

M. NEWELL: Oui. La ferme expérimentale de Delhi s'occupe uniquement du tabac.

M. DANFORTH: C'est sa principale fonction?

M. NEWELL: C'est sa seule fonction.

M. DANFORTH: Vous estimez qu'il faudrait une somme de \$600,000 pour qu'elle soit en mesure de résoudre quelques-uns de ces problèmes?

M. NEWELL: Pour les édifices et l'outillage nécessaires. Comme vous le savez, il en coûte très cher pour construire des hôpitaux, à cause de l'équipement qu'ils exigent. Bien, il en va de même pour les recherches.

M. DANFORTH: Maintenant, à supposer que nous pourrions fournir ces fonds et fournir l'équipement demandé, avons-nous l'assurance que l'on pourra trouver le personnel nécessaire?

M. NEWELL: Je crois bien que c'est là un programme qu'on ne pourrait réaliser du jour au lendemain. J'admets qu'un tel personnel est difficile à trouver; mais je ne vois pas pourquoi on ne pourrait l'obtenir au Canada, même si nous devions aller le chercher aux États-Unis, pour une fois.

M. DANFORTH: Monsieur le président, j'aurais une autre question sur le même sujet. Je me rends compte que l'industrie du tabac est de première importance. Je comprends aussi que cette industrie a besoin d'aide et qu'elle a une des associations agricoles les plus étroitement organisées. En d'autres mots, votre production est présentement mieux réglée que tout autre produit agricole au Canada; cependant, vous êtes encore loin de la production maximum possible. Croyez-vous que le gouvernement, qui reçoit tellement de demandes d'argent de tous côtés, ou plutôt croyez-vous que les producteurs seraient prêts à verser un dollar pour chaque dollar reçu, ou une partie des fonds considérables nécessaires pour répondre aux exigences majeures de cette culture? En d'autres mots, est-ce que les producteurs sont d'avis que toute l'aide doit venir du gouvernement; ou sont-ils disposés à contribuer eux-mêmes et à solliciter un appui quelconque des grandes compagnies de tabac? Autrement dit, vous, messieurs, qui êtes ici ce matin, pour nous expliquer que des sommes énormes sont nécessaires,—et je crois que tous les membres du Comité le comprennent,—êtes-vous d'opinion que le gouvernement doit les fournir entièrement sous forme de subventions? Si vous n'aimez pas le mot «subvention», vous pouvez en substituer un autre à la place, ou bien prévoyez-vous que ce sera un effort conjoint ou strictement une action gouvernementale?

M. NEWELL: Pour le moment, ce doit être un effort du gouvernement seul; pour la bonne raison que le producteur de tabac aujourd'hui, le cultivateur, est en mauvaise posture financière. Plusieurs d'entre eux ont même de la difficulté à obtenir des avances des banques. Ceci est dû en partie au manque de recherches. Nous avons eu quelques saisons froides, probablement, comme je l'ai mentionné, là où il y a un problème d'absorption du phosphore, problème de variétés et que sais-je; aussi, à cause d'un sérieux manque de recherches sur la mise en marché. Accordez-nous les fonds maintenant; remettez-nous sur pieds; alors il est fort possible que dans quelques années nous pourrions faire notre part, car les producteurs de tabac ont démontré ce qu'ils pouvaient faire.

M. DANFORTH: Ce qui me frappe, c'est le fait que vous ayez fixé la production maximum à 55 p. 100. Est-ce exact?

M. NEWELL: C'est juste, la superficie.

M. DANFORTH: D'après votre réponse, j'en conclus que si vous étiez en mesure d'accroître de 25 pour cent votre production maximum, les producteurs de tabac seraient dans une position financière bien différente?

M. NEWELL: Absolument.

M. DANFORTH: Merci, monsieur.

Le PRÉSIDENT: Merci. Monsieur Pigeon.

M. PIGEON: Je dois dire que c'est un excellent mémoire. Je pense que vous avez parlé de tous les problèmes qui vous touchent et, comme votre industrie représente plusieurs millions de dollars de taxes provinciales et fédérales, je crois qu'il est très important que le gouvernement agisse. Aussi, à la fin de cette réunion, je me propose de soumettre une motion demandant au gouvernement de prendre immédiatement les mesures nécessaires afin d'augmenter la somme nécessaire à vos travaux de recherches. Je crois que c'est un excellent mémoire. Tous ici en conviendront; l'appui de tous les membres du Comité vous est assuré. J'aurais deux questions à vous demander. Quelle est la production totale de tabac? Quelle a été, l'an dernier, la production totale de tabac en millions de livres?

M. HEATH: Environ 180 millions de livres; probablement 300 à 400,000 livres de moins que ce chiffre.

M. PIGEON: Combien de milliers de livres n'ont pas été vendues l'an dernier?

M. C. N. HEATH (*secrétaire du Flue Cured Tobacco Growers' Marketing*): Un demi-million. Je parle de la récolte de 1963.

M. PIGEON: Croyez-vous qu'en améliorant la qualité du tabac par des travaux de recherches, vous augmenteriez automatiquement la consommation du tabac?

M. NEWELL: Il nous serait certainement plus facile d'exporter du tabac.

M. PIGEON: D'exporter du tabac?

M. NEWELL: Oui.

M. PIGEON: Croyez-vous que nos prix nous permettent de concurrencer la Rhodésie et les autres pays?

M. NEWELL: Pour quelques variétés de tabac que nous produisons. Il y a de nombreuses catégories de tabac.

M. PIGEON: Oui, je sais.

M. NEWELL: Nous pouvons produire des catégories qu'on ne peut obtenir en Rhodésie et que le marché anglais recherche tout particulièrement.

M. PIGEON: Vous voulez parler des catégories inférieures. Existe-t-il un bon marché pour le B2?

M. NEWELL: BL 2 ou BL3 ou BF4.

M. PIGEON: Croyez-vous que ce soit le devoir du gouvernement de dépenser de l'argent pour demander aux Canadiens de cesser de fumer? Croyez-vous que ce devoir incombe au gouvernement fédéral ou à l'entreprise privée?

Le PRÉSIDENT: Monsieur Pigeon, j'admets que c'est une question intéressante; cependant, je dois protéger le témoin. Il ne conviendrait pas de l'entraîner sur ce terrain. Il peut tout au plus exprimer une opinion.

M. PIGEON: Oui. Je voudrais vous poser une autre question, monsieur. Avez-vous un problème de main-d'œuvre?

M. NEWELL: Oui, nous avons des problèmes de main-d'œuvre. Même cette année, avec une récolte moindre, il semble que nous allons avoir quelques difficultés. Cependant, je voudrais féliciter votre ministère du Travail qui a collaboré avec nous au cours des années. Il a organisé la venue des gens des Maritimes à nos champs de tabac. Nous sommes très satisfaits de l'aide apportée par ces gens, ainsi que de l'aide reçue chaque année de Québec, qui nous est indispensable. L'aide du ministère du Travail nous est d'un grand secours.

M. PIGEON: Pour vous aider à régler le problème de la main-d'œuvre, croyez-vous qu'il serait utile que le gouvernement modifie la loi sur l'assurance-chômage, car nous avons aussi ce problème au Québec?

Le PRÉSIDENT: Je crois que nous nous éloignons de la question des recherches. Je ne voudrais pas être trop strict, mais je crois que vous demandez au témoin une question qui est plutôt une opinion personnelle sur un sujet relevant de la politique du gouvernement et qui ne regarde en rien les recherches.

M. PIGEON: Oui, mais les recherches sont aussi une question relevant de la politique gouvernementale. Ces messieurs sont ici et je crois qu'il est très important de considérer tous leurs problèmes. Je sais qu'ils ont un problème de main-d'œuvre et, s'ils demandent ou recommandent que nous suggérions au gouvernement de modifier la loi sur l'assurance-chômage, si nous pouvons les aider de cette manière, je crois que c'est bien.

M. OLSON: Sur ce point, toute l'argumentation du mémoire qu'on nous a présenté, est basée sur le fait que les producteurs de tabac sont dans une situation financière difficile et que quelques-unes des causes de ces difficultés résultent d'un manque de recherches. Il est sûrement dans les attributions du Comité de rechercher s'il existe d'autres problèmes qui contribuent à aggraver cette mauvaise situation financière des producteurs de tabac.

M. PIGEON: Croyez-vous que cela aiderait si la loi sur l'assurance-chômage était modifiée de façon à faire bénéficier ces travailleurs de l'assurance-chômage, parce que nous avons aussi ce problème au Québec?

M. NEWELL: Je comprends votre question, monsieur Pigeon; c'est une bonne question. Je serai heureux de vous faire parvenir une réponse écrite plus tard, quand j'aurai eu le temps de l'étudier plus attentivement.

M. PIGEON: Merci.

M. DANFORTH: J'ai une autre question faisant suite à celle de M. Pigeon. Avez-vous de la difficulté à trouver de la main-d'œuvre? Est-elle toujours rare? Est-ce la raison du salaire très élevé que vous devez payer pour la culture et la récolte du tabac?

M. NEWELL: Non, ce n'est pas la seule raison.

M. DANFORTH: Quelle est la raison de ce salaire élevé par rapport à ce qui est payé pour les autres travaux agricoles?

M. NEWELL: Parce que la récolte du tabac et l'enlèvement des rejets constituent, je crois, le travail manuel le plus pénible de l'agriculture au Canada. La récolte des feuilles basses est pire que la cueillette des tomates à la main.

M. DANFORTH: Bien, tous ceux qui ont cueilli des tomates ou autres choses de ce genre ne partagent peut-être pas votre opinion. Il y en a parmi nous qui ont passé des jours et des années à la culture du tabac, ainsi, nous en savons quelque chose. Mais il me semble que le salaire horaire payé pour le tabac, vous en conviendrez, dépasse ce qu'on paie habituellement pour les autres cultures. Je sais que la récolte du tabac est un travail particulièrement difficile et ne peut être fait par tout le monde; mais il y a d'autres travaux comme l'attachage et la suspension qui ne requièrent pas de main-d'œuvre spécialisée.

M. NEWELL: Non. Mais, voyez-vous, durant la période de croissance, nous n'avons pas besoin d'autant de monde. Au temps de la récolte il vous faut soudainement de 15 à 20 personnes de plus, afin de la rentrer au plus tôt avant le gel et il vous faut payer un supplément.

M. DANFORTH: Alors, il y a rareté de main-d'œuvre. En d'autres mots, si vous ne pouviez trouver ce surplus important de main-d'œuvre, à ce moment particulier, vous seriez sérieusement embarrassés?

M. NEWELL: Oui.

M. DANFORTH: Alors, nous pouvons affirmer que c'est à cause de cela qu'il vous faut payer ces salaires élevés?

M. NEWELL: Pas nécessairement. Comme je l'ai dit plus tôt, vous payez un homme pour le travail pénible qu'il accomplit.

M. PIGEON: Puis-je continuer? Je sais que des compagnies assurent les récoltes des producteurs. Croyez-vous qu'il en coûterait moins si le coût de l'assurance était partagé entre les gouvernements fédéral et provincial?

M. NEWELL: Je crois que c'est fort probable, qu'il en coûterait moins cher.

M. PIGEON: Avez-vous présenté un mémoire ou autre chose à cette fin au gouvernement fédéral?

M. NEWELL: Nous avons tant d'autres problèmes à régler pour le moment, que cela devra attendre.

M. PIGEON: Une dernière question. Dans votre mémoire, vous parlez de recherches, etc., plus de doctorats et de maîtrises et vous avez fait une comparaison avec les autres pays. Si le gouvernement augmentait les fonds destinés aux recherches, croyez-vous qu'en même temps il serait bon d'avoir un baccalauréat en sciences agricoles, une maîtrise et un doctorat, afin d'obtenir des traitements plus élevés? Croyez-vous que cela aiderait?

M. NEWELL: Afin d'augmenter les traitements de ceux qui consacrent actuellement aux recherches?

M. PIGEON: Oui.

M. NEWELL: Jusqu'à un certain point, oui. Mais je crois qu'on a dit plus tôt au Comité que nous n'en avons pas perdu un seul.

M. PIGEON: Merci.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Whelan?

M. WHELAN: Monsieur le président, tout d'abord, je voudrais, moi aussi, féliciter l'Office pour ce mémoire. Je suis d'avis, après votre appréciation de la déclaration du ministre de l'Agriculture, citée au début de votre mémoire, que si vous poursuiviez la lecture de ce qu'il a dit sur les recherches, vous vous rendriez compte que le ministre et tout le ministère sont convaincus qu'il faut multiplier au Canada les recherches en agriculture. Je suis sûr que le tabac en profiterait, car il a insisté sur ce point lors de la présentation à la Chambre des prévisions budgétaires de l'Agriculture. Vous avez peut-être lu ce discours dans le *hansard*. C'est alors qu'il a dit que les recherches étaient l'une des choses les plus importantes en agriculture et que nous devrions y concentrer nos efforts.

Une chose m'a frappé. Pendant longtemps, on n'utilisait pas les tiges du tabac dans la préparation du tabac à cigarettes. On les utilise maintenant. Depuis quand le fait-on?

M. NEWELL: Il y a environ six ans, je crois, qu'on en utilise pour les cigarettes et les cigares. Il y a deux ou trois ans, le pourcentage était d'environ  $4\frac{1}{2}$  p. 100. Aujourd'hui, il est plus élevé.

M. WHELAN: Vous entretenez quelques doutes à ce sujet. Vous dites: «Elle prépare maintenant du tabac «reconstitué» ou «homogénéisé», utilisant les fibres des tiges et toutes les fines particules produites au cours de la fabrication. Des épreuves chimiques devraient être faites afin de déterminer s'il convient d'utiliser les fibres de la tige». Alors vous avez des doutes au sujet des fibres de la tige?

M. NEWELL: Oui, naturellement; parce qu'on ne trouve rien à ce sujet dans les résultats des recherches publiés jusqu'à maintenant.

Le PRÉSIDENT: A l'ordre, s'il vous plaît, afin que nous puissions entendre la réponse.

M. WHELAN: Vous parlez des hybrides du maïs. Croyez-vous que la chose soit possible pour le tabac?

M. NEWELL: Absolument.

M. WHELAN: Absolument?

M. NEWELL: On réussit très bien avec le burley.

M. WHELAN: Je me souviens avoir lu une chose et j'en vois d'autres ici dans ce mémoire, dans ce que vous appelleriez l'appendice A qui a été ajouté à celui que vous aviez soumis auparavant sur «l'arsenic dans les cigarettes relié au cancer»? Et «l'arsenic serait la cause du cancer, et non la fumée». Je me souviens avoir lu dans le «*Reader's Digest*» un article disant que les sels minéraux du sol seraient en partie la cause des divers produits dommageables rencontrés dans le tabac. J'aimerais avoir votre opinion sur ce sujet. Nous avons d'autres gens dans l'agriculture, les producteurs de fruits et autres, qui réclament de l'outillage pour rechercher les éléments absorbés par les feuilles. Est-ce cela que vous avez en vue quand vous demandez plus de matériel de recherches?

M. NEWELL: C'est là un aspect qui devrait être étudié. Pour faire suite à votre question, monsieur Whelan, nous, les producteurs de tabac, nous réclamons plus d'argent pour intensifier les recherches au profit de l'industrie du tabac; mais en même temps, c'est aussi le devoir du gouvernement de savoir ce qu'il y a dans la feuille de tabac.

M. WHELAN: C'est aussi mon opinion. Nous sommes tout à fait d'accord sur ce point, mais je crois que ce matériel que vous désirez pour faire des recherches sur le tabac, pourrait être utilisé pour un grand nombre d'autres produits agricoles, pratiquement tout ce que nous produisons. Je suis tout à fait en faveur de ce genre de matériel, ce genre d'avancement en facilités de recherches au Canada. Maintenant, une des questions soulevées ici a été les salaires payés par l'industrie du tabac. Voudriez-vous me dire quels sont les salaires payés aujourd'hui pour l'enlèvement des rejets de tabac?

M. NEWELL: On le fait souvent à l'acre; l'enlèvement des rejets est quelque chose qui doit être fait avant et pendant la récolte. Un bon nombre de gens sont employés à la récolte et l'enlèvement des rejets est parfois coûteux. Le coût de l'enlèvement des rejets peut varier de \$20 à \$60 l'acre.

M. WHELAN: Et combien un homme peut-il gagner en une journée à enlever les rejets de tabac?

M. NEWELL: Probablement \$15 par jour.

M. WHELAN: Ce n'est pas un salaire hors de proportion avec ce que l'on paie pour la cueillette des tomates ou des betteraves à sucre. Ces gens peuvent se faire \$25 par jour?

M. NEWELL: Oui.

M. WHELAN: Je sais qu'ils peuvent gagner cela, certainement avec les betteraves à sucre; je sais que j'ai payé autant et plus pour la cueillette des tomates. Ainsi, c'est normal?

M. NEWELL: Oui.

M. CHOQUETTE: Monsieur, je désire vous féliciter de votre excellent mémoire. Il est très intéressant. Maintenant, si cela vous convient, je voudrais poser mes questions en français.

Je vois dans votre mémoire qu'il y a actuellement six hommes de sciences employés exclusivement à la recherche. Ce nombre restreint est-il attribuable à l'impossibilité de trouver des gens suffisamment qualifiés pour ce genre de recherches? Ou est-ce à cause de l'aide insuffisante du gouvernement?

M. NEWELL: Pour répondre à la première partie de votre question, je ne crois pas qu'il soit impossible de trouver du personnel pour les recherches; il y a des gens qu'on pourrait obtenir pour les recherches sur le tabac. Pour répondre à la seconde partie de votre question, je puis affirmer catégoriquement que le manque de fonds est la raison pour laquelle nous n'avons que six personnes employées aux recherches dans cette industrie.

M. CHOQUETTE: En d'autres termes, avec une assistance gouvernementale plus importante, vous seriez capables de former un personnel compétent et un plus grand nombre d'hommes de sciences. Il y a quelque temps, le ministre de l'Agriculture de Québec m'a dit qu'il était prêt à collaborer entièrement à l'exécution du programme ARDA, mais qu'actuellement il ne pouvait trouver le personnel compétent nécessaire; il n'y avait pas suffisamment de personnes spécialisées en agriculture et détenant un doctorat qui pourraient aider à la réalisation du programme ARDA. C'est pourquoi j'ai posé cette question.

Monsieur le président, il n'y a plus d'enregistrement, aucune traduction ne parvient des écouteurs.

Le PRÉSIDENT: Un moment, monsieur Choquette, attendons que tout rentre dans l'ordre.

M. CHOQUETTE: Monsieur le président, je ne veux blâmer personne, mais j'attire l'attention de nos techniciens sur le fait que chaque fois que nous posons des questions en français, il survient des difficultés techniques.

Monsieur le président, je voudrais poser une autre question au témoin. Vous connaissez le fameux programme ARDA. J'avais posé la question à un autre témoin lors de la dernière session; je lui avais demandé s'il était possible d'intégrer le programme de recherches sur le tabac dans l'ARDA qui, vous le savez, a pour but d'orienter et d'aider l'agriculture, là où les rendements sont trop bas. Est-il possible d'intégrer dans l'ARDA le programme de recherches sur le tabac?

M. NEWELL: Je suis de votre avis, monsieur, qu'une coordination est fort possible.

M. CHOQUETTE: Je suis heureux de votre réponse. Je suis content que vous croyiez à la possibilité d'harmoniser, de fondre ensemble ces deux programmes. J'ai même l'intention de proposer au Comité une résolution en ce sens, car vous êtes le second témoin à confirmer la possibilité de coordonner le programme de recherches sur le tabac et le programme ARDA.

Maintenant, je me reporte à la page 4 de votre mémoire, où vous insistez sur les analyses biochimiques des produits. A-t-on fait des progrès importants, au cours des 25 dernières années, au sujet de l'amélioration du tabac?

M. NEWELL: En ce qui concerne les recherches canadiennes en biochimie, je dirais bien peu de progrès.

M. CHOQUETTE: A-t-on fait des progrès par rapport à la qualité du tabac que l'on fumait il y a 25 ans ou avons-nous aujourd'hui du tabac d'une qualité à peu près égale?

M. NEWELL: Non, monsieur. Il y a eu de grandes améliorations dans les méthodes de culture, dans les variétés, la fertilisation, l'irrigation; la qualité du tabac actuel en a été grandement améliorée. Mais j'ai peut-être mal interprété votre question; vous avez demandé s'il y avait eu de grands progrès en recherches biochimiques. Il y en a eu en d'autres champs de recherches, mais je ne crois pas qu'il y en ait eu en recherches biochimiques en particulier, parce qu'on ne leur accorde pas suffisamment d'importance.

M. CHOQUETTE: Maintenant, comme vous le déclarez à la page 4 de votre mémoire, si nous devons poursuivre plus avant les analyses chimiques, cette recommandation est-elle faite en vue de s'assurer que le tabac que nous fumons ne sera pas nuisible à la santé? Puis-je définir et préciser ma question encore plus? Votre but en insistant sur les recherches et les études biochimiques sur le tabac est-il de vous assurer que le tabac ne sera pas nuisible à la santé des fumeurs? Pouvons-nous affirmer aujourd'hui que la qualité du tabac est telle que celui qui fumerait durant toute sa vie compromettrait sa santé? La qualité du tabac est-elle de nature à mettre en danger la santé du fumeur d'aujourd'hui?

M. NEWELL: Il n'est que naturel d'essayer de plaire à ceux qui utilisent nos produits. Nous désirons obtenir le meilleur produit du genre au monde. Tous les autres pays s'appliquent à ce genre de recherches parce que nous sommes supposés être mal vus en quelque sorte; ainsi, nous devons faire de même.

M. CHOQUETTE: Je voudrais vous assurer que je ne puis être ici un avocat de la Couronne, un avocat accusateur. Je veux tout simplement clarifier la situation, car on a dit que nous nous intéressions à la question du tabac uniquement dans le but de savoir s'il était nuisible à la santé, et cela à la suite de rapports publiés aux États-Unis. C'est pourquoi je me demandais si votre insistance à réclamer dans votre texte des analyses chimiques du tabac, et du tabac seulement, n'avait pas d'autre but que de vérifier si le tabac pouvait être nuisible à la santé des fumeurs? Cependant, votre réponse m'apprend que c'est plutôt la qualité du tabac que nous désirez améliorer ce qui est tout à fait normal. En d'autres mots, je désirais savoir si c'était la qualité du tabac que vous cherchiez à améliorer? Est-ce que vous tentez d'améliorer le tabac pour des raisons économiques ou hygiéniques? C'est probablement pour ces deux motifs.

M. NEWELL: Je dirais pour ces deux raisons, nettement. Voyez-vous, rien n'a encore été prouvé. Ainsi, pour satisfaire le public, nous désirons que des biochimistes fassent des recherches et nous disent quel est cet élément nocif que personne n'a encore identifié aux États-Unis ou ailleurs. Nous désirons savoir qu'est-ce que c'est.

M. CHOQUETTE: Oui.

M. NEWELL: Ainsi, si nous le trouvons, nous pourrions agir en conséquence.

M. CHOQUETTE: Merci beaucoup, monsieur.

Le PRÉSIDENT: Merci, monsieur Choquette. Nous avons M. Roxburgh, M. Brown, M. Émard et M. Olson. M. Roxburgh est le premier.

M. ROXBURGH: Monsieur Newell, avant d'aborder ma question, je voudrais revenir aux deux questions posées par M. Danforth. Par exemple, il vous a demandé si les producteurs de tabac étaient aujourd'hui en mesure de contribuer financièrement aux travaux de recherches; mais, vous n'avez donné aucun détail. Je me demandais s'il ne serait pas utile d'indiquer quelques pourcentages au sujet de cette industrie, et ce que cela signifie pour eux. J'ignore si tout le monde sait ou non que le producteur de tabac doit cultiver toute sa terre et obtenir un bon prix moyen, non seulement pour vivre convenablement, mais aussi pour payer sa ferme. La majorité des producteurs de tabac actuels ont dû acheter leurs fermes et les ont payées un prix élevé. Maintenant, il leur faut réduire leur production, faute d'exportation; c'est un problème qui aurait pu être résolu par la station expérimentale, et cela ne serait jamais arrivé. Ils ne produisent qu'à 50 ou 55% de leur capacité; avec ce revenu, il leur est absolument impossible d'amortir leurs hypothèques. Ils en ont juste assez pour vivre; encore chanceux s'ils ont une bonne récolte et de bons prix. Ils n'ont que le nécessaire pour vivre. Ainsi, on en conviendra, pour le moment il est à peu près impossible de faire quoi que ce soit. Si l'industrie reprend haleine, alors je suis sûr qu'ils voudront faire quelque chose. J'ai pensé qu'il était nécessaire de signaler ce point.

Une autre chose, c'était les salaires. M. Danforth a dit que les asperges, les tomates et d'autres légumes exigeaient aussi un travail pénible, mais à un salaire moindre. Il faut cependant se rappeler que le producteur d'asperges est soit un horticulteur ou un producteur de fruits et légumes, et qu'il engage de la main-d'œuvre pour pratiquement toute la saison; mais, comme vous l'avez dit, la récolte de tabac n'exige des travailleurs que pour un temps très limité; et pour les obtenir, il faut payer des salaires élevés; il n'y a rien d'autre à faire.

A la page 7, il est dit: «cependant, son absorption par la plante qui atténue certaines propriétés chimiques importantes pour la saveur et la transformation en fumée et la diminution du rendement en cigarettes . . . Qu'entendez-vous par «la diminution du rendement en cigarettes»?

M. NEWELL: C'est là une chose connue dans le tabac, quand vous le hachez, plus le tabac devient floconneux, mieux il remplit la cigarette et plus on obtient de cigarettes. Je tiens à souligner que de plus en plus on se rend compte que le tabac canadien est celui qui devient le plus floconneux au monde. Alors, si cette capacité de remplissage est réduite par l'usage de l'hydrazine malique, pourquoi est-ce si important pour nos exportations; c'est que l'Anglais, quand il dédouane du tabac pour faire des cigarettes, doit payer \$10.60 la livre. S'il achète du tabac qui ne lui donne pas autant de cigarettes, il n'en achètera plus. Il achètera le tabac à \$10.60 la livre, qui remplira le plus de cigarettes et permettra d'en faire un plus grand nombre. C'est pourquoi il s'oppose à l'usage de l'hydrazine malique, parce qu'elle réduit la capacité de remplissage. J'ai mentionné \$10.60; c'est pour le tabac canadien. Ceci, c'est quand nous profitons de la préférence impériale. Le tabac américain lui coûterait \$10.83. Je mentionne cela parce que la conférence du GAAT est en cours et que nous souhaitons conserver la préférence impériale.

M. ROXBURGH: A la page 9 vous dites: «Il y a 25 ans, le gouvernement fédéral faisait plus de recherches pathologiques qu'il n'en fait aujourd'hui». Pourquoi?

M. NEWELL: Monsieur Roxburg, c'est bien le cas. Il y a 25 ans, les recherches étaient faites par la Division de la botanique au laboratoire de recherches en pathologie de St. Catharines, puis à Harrow et à Delhi. En ce temps-là on faisait des recherches sur la polyphyllie, la fonte des semis, les taches de la feuille, les virus, etc., la mosaïque, le pourridié noir, le pourridié brun; il y avait un programme coordonné. Aujourd'hui, on manque probablement de fonds. Les études sur les maladies ont été presque entièrement abandonnées.

M. ASSELIN: Les recherches pathologiques sur le tabac ne sont-elles pas de plus en plus exécutées à la station expérimentale d'Harrow? Ne fait-on pas un travail formidable en cela?

M. NEWELL: Il n'y a pas un seul homme consacrant tout son temps aux maladies des plantes; il n'y a pas un seul homme à Harrow qui travaille uniquement à l'étude des maladies des plantes. Je crois que certaines recherches sur le tabac sont maintenant confiées au laboratoire de St. Catharines.

M. ASSELIN: J'ai peut-être mal compris; j'avais cru comprendre qu'une partie du personnel d'Harrow se consacrait exclusivement aux recherches sur le tabac?

M. NEWELL: Je suis bien au courant de cela, car avant la guerre j'avais travaillé comme étudiant, pour le ministère pendant neuf ans, durant l'été.

M. ASSELIN: Cela vous est familier? Je pensais à un homme comme Walter Scott, par exemple.

M. NEWELL: D'abord, Walter Scott n'est certainement pas un pathologiste.

M. ASSELIN: Mais il ne travaille pas exclusivement à l'étude du tabac?

M. NEWELL: Oui, mais je parle de recherches sur les maladies du tabac.

M. ASSELIN: Oui. Mais j'avais compris qu'on faisait de nombreux travaux sur la pourriture de la racine et d'autres choses du même genre?

M. NEWELL: Il y a des travaux en cours, certainement.

M. ASSELIN: En fait-on moins maintenant à Harrow qu'auparavant?

M. NEWELL: Oui.

M. ROXBURGH: Je n'ai que deux autres questions à poser. Vous dites: «Les pathologistes ont, en 1964, recommandé aux producteurs de tabac d'arroser leurs semis avec une solution mercurielle, afin de prévenir la fonte des semis». Nous savons tous qu'il y en aura de plus en plus, suivant la température, évidemment. J'ai entendu dire quelque chose à ce sujet. Je crois que c'est une compagnie qui, après avoir effectué certaines recherches, a fait une recommandation; c'est alors qu'un bon nombre de producteurs ont perdu tous leurs plants. Pourriez-vous me renseigner à ce sujet?

M. NEWELL: Cette recommandation provenait des pathologistes qui avaient fait certains travaux avec le personnel de recherches des compagnies. Malheureusement, il y a eu un manque de coopération entre les pathologistes et les agronomes.

M. ROXBURGH: Une certaine partie de ces travaux, n'a-t-elle pas été faite aux États-Unis?

M. NEWELL: Oui, ces travaux sur le tabac ont été faits en partie aux États-Unis. Il faut se rappeler qu'aux États-Unis on sème le tabac en rangs, à l'extérieur, où il est possible de mettre le feu afin de stériliser le sol. Mais ici, à cause de notre climat, il nous faut semer le tabac dans des serres, ce qui est tout à fait différent; les conditions existant aux États-Unis ne peuvent se comparer aux nôtres.

M. ROXBURGH: Rien qu'une autre question. Quand vous avez parlé des sommes nécessaires pour les travaux de recherches, vous avez dit qu'il faudrait \$600,000 pour de nouveaux édifices, de l'outillage, etc. Si vous pouviez poursuivre ce projet, il vous faudrait plus d'installations. Croyez-vous, par exemple, que pour réussir il vous faudrait demander au gouvernement, non seulement de fournir les fonds nécessaires, mais aussi de centraliser encore plus les travaux de recherches? Vous avez mentionné ceux qui se font sur le tabac jaune à Delhi; c'est de cela que je veux parler maintenant.

M. NEWELL: Delhi est au cœur de la région de culture du tabac jaune, qui produit 95 p. 100 du tabac; Delhi est sûrement l'endroit où établir logiquement un centre de coordination. C'est situé au centre. Il y a l'Université Western Ontario à l'ouest. Le collège d'agriculture de l'Ontario est juste au nord. Il y a l'Université McMaster, à Hamilton. Plus bas, sur la 401, il y a l'Université de Toronto, où l'on fait beaucoup de recherches de base, recherches pures, fondamentales. Delhi est certainement en plein centre et est l'endroit le plus logique pour effectuer des recherches fondamentales ou appliquées. Il me semble qu'on accorde moins d'importance aux recherches appliquées qu'on ne le faisait au temps où nous avions des fermes expérimentales de démonstration et autres. Voyez-vous depuis qu'en 1959 on a, à Ottawa, réorganisé toutes les recherches en agriculture, on a abandonné les études pour un produit donné, en groupant le tout, plutôt par discipline, comme l'étude des sols, un institut pour les maladies des plantes et divers autres. En faisant cela, on a cru établir une vaste organisation qui permettrait de coordonner toutes les recherches en agriculture. A mon avis, cette organisation a été l'œuvre d'hommes adonnés à la science pure qui avaient perdu tout contact avec le cultivateur; je crois qu'il faudrait revoir toute cette vaste organisation que vous avez actuellement à Ottawa, parce que, en ce qui concerne les cultivateurs, je doute qu'elle soit aussi efficace que l'ancien régime. Il me semble, à tout le moins, qu'il y faudrait des modifications. Sous le régime actuel, un chercheur en agriculture au Canada est jugé par le nombre d'études scientifiques qu'il publie. C'est un moyen d'augmenter ses chances de promotion. Plus il collabore aux publications scientifiques, plus il avance dans le domaine des recherches en agriculture au Canada, Que cela aide le cultivateur d'une façon pratique, comme il le faudrait, c'est une tout autre question.

M. ROXBURGH: En d'autres mots, nous devons nous rapprocher de l'agriculteur, qu'il cultive du tabac, des fraises ou quoi que ce soit?

M. NEWELL: Il nous faut des recherches fondamentales, mais je crois qu'on exagère un peu.

M. ROXBURG: Merci, monsieur.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Brown.

M. BROWN: Monsieur Newell, je tiens aussi à vous féliciter du mémoire que vous avez présenté au nom de l'*Ontario Flue-Cured Tobacco Growers' Marketing Board*. Je n'ai qu'une question à poser. A la page 2 de ce mémoire, vous déclarez que: «Les taxes perçues sur le tabac ont procuré au gouvernement fédéral 420 millions de dollars ou 7 p. 100 de ses recettes budgétaires». Pouvez-vous me dire, monsieur Newell, de quelles taxes spécifiques vous vouliez parler?

M. NEWELL: Je voulais parler de toutes les taxes fédérales, à l'exclusion des taxes provinciales.

M. BROWN: Cela comprenait d'abord la taxe de vente, n'est-ce pas?

M. NEWELL: Si la taxe fédérale de vente était comprise, la taxe d'accise?

M. BROWN: Je me demandais si vous l'aviez incluse.

M. NEWELL: Certainement pas la taxe de vente provinciale. Il faudrait ajouter 40 autres millions pour la taxe de vente provinciale.

M. BROWN: Je comprends cela. Je me demandais de quelle taxe fédérale vous vouliez parler. Par exemple, serait-ce de l'impôt sur le revenu?

M. NEWELL: C'est la taxe sur ce paquet de cigarettes (il le montre). Il y a 22c. sur ce paquet de cigarettes; c'est de là que provient tout cet argent.

M. BROWN: Vous ne parliez pas de l'impôt sur le revenu.

M. NEWELL: Oh! Merci beaucoup. Non, non, cela est en plus.

M. BROWN: C'est ce que je voulais dire.

M. NEWELL: Merci d'avoir éclairci ce point. Non, je voulais dire que ces 420 millions provenaient directement de ceci.

M. BROWN: Sur les paquets de cigarettes vendus?

M. NEWELL: Oui.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Émard.

M. ÉMARD: Monsieur le président, je tiens à féliciter les producteurs de tabac de l'Ontario pour le mémoire qu'ils ont présenté. Il est court, clair, facile à comprendre par quelqu'un qui n'est pas au courant de la culture du tabac. Je crois que plusieurs organisations feraient bien de les imiter. Voici ma première question: les producteurs de tabac du Canada peuvent-ils profiter des travaux de recherches sur le tabac faits aux États-Unis? Peuvent-ils aussi profiter des recherches faites en d'autres pays?

M. NEWELL: Oui, certainement, jusqu'à un certain point; nos hommes de science se tiennent toujours au courant de ce qui se fait ailleurs dans le monde. Cependant, au Canada, nous produisons du tabac dans des conditions plutôt uniques; alors qu'ici le pourridié noir est une maladie sérieuse parce qu'elle sévit par temps frais, ce n'est pas un problème grave en Rhodésie, en Virginie ou en Caroline du Nord. A cause du temps plus frais, l'absorption du phosphore est différente au Canada. Les recherches sur la fonte des semis qu'on a faites aux États-Unis ne semblent pas s'appliquer au Canada. Plusieurs phases des recherches sur le tabac au Canada—et cela vaut aussi pour d'autres récoltes—diffèrent de celles des recherches faites dans d'autres pays.

M. ÉMARD: Pourriez-vous m'expliquer pourquoi l'industrie du tabac, qui rapporte des taxes pour plus de 400 millions par année, ne peut obtenir du gouvernement l'argent nécessaire pour poursuivre ses recherches?

M. NEWELL: J'aimerais que cette question vous soit posée plutôt qu'à moi.

M. ÉMARD: Une autre question. Croyez-vous que le tabac américain soit supérieur au tabac canadien?

M. NEWELL: Il y a certaines catégories où ils peuvent détenir un certain avantage. Il y en a d'autres où nous avons l'avantage à cause des zones différentes de culture. Mais le tabac canadien, comme cette manoke de feuilles de tabac que j'ai ici, est le meilleur que vous puissiez trouver n'importe où dans le monde; Il n'y a aucun doute que nous pourrions élargir cette industrie. Nous pourrions en exporter plus, s'il était possible d'obtenir l'aide nécessaire pour la production de cet excellent type de tabac.

M. ÉMARD: Croyez-vous, monsieur, que le ministère du Commerce devrait chercher de nouveaux débouchés pour le tabac canadien ou croyez-vous que actuellement, vous pouvez vendre toute votre production?

M. NEWELL: Ces dernières années et plus particulièrement, aujourd'hui, nous obtenons une excellente coopération du ministère du Commerce. Comme vous le savez, l'automne dernier, il a envoyé une mission commerciale en Europe, au Proche-Orient et dans les pays au delà du rideau de fer, qui a fort bien réussi. En fait, nous avons cet après-midi une réunion avec le sous-ministre, M. Roberts, pour continuer l'étude de nos projets en vue d'augmenter nos exportations; nous sommes très heureux de la coopération obtenue du ministère du Commerce au cours des dernières années.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Olson.

M. OLSON: Monsieur Newell, je voudrais vous demander quelle proportion de la consommation canadienne de tabac est produite au Canada?

M. NEWELL: Pour la cigarette, je dirais qu'une proportion de 99.5 p. 100 est produite au Canada. Pour le tabac à cigarettes mélangé, cela pourrait varier un peu.

M. OLSON: En d'autres mots, on peut affirmer que nous produisons presque tout le tabac consommé au Canada? C'est du tabac cultivé ici?

M. NEWELL: Oui, le tabac à cigarettes.

M. OLSON: Combien en exporte-t-on?

M. NEWELL: Je vais laisser notre secrétaire répondre à cette question.

M. HEATH: L'an dernier, nous en avons produit 180 millions de livres. Durant la même année, nous en avons exporté un peu plus de 35 millions. L'année précédente, avec la même production, nous en avons exporté... Une précision, s'il vous plaît, 180 millions, c'est le poids vert; pour les exportations, ce serait le poids sec. Ainsi, l'an dernier, nos exportations seraient d'environ 39 millions, poids vert, alors que l'année précédente nos exportations étaient d'environ 50 millions de livres ou 25 p. 100. Elles se maintiennent à peu près toujours à ce niveau de 25 p. 100.

M. OLSON: A quoi attribuez-vous cette diminution des exportations?

M. NEWELL: C'est là un sujet que nous discutons avec le ministère du Commerce. Aux États-Unis, il y a trois organisations. *Tobacco Associates* est la principale organisation qui s'occupe de la vente du tabac américain dans le monde.

En Rhodésie, on s'est organisé très activement au cours des neuf dernières années; un office d'aide à l'exportation du tabac, connu sous le nom de *In Tepecor India*, a été institué en 1959; il a été très actif depuis.

Ce sont nos trois concurrents. Au Canada, nous n'avons aucun organisme d'aide à l'exportation et c'est là une chose à laquelle nous travaillons. Nous devons annoncer notre tabac partout dans le monde afin d'en vendre plus.

M. OLSON: Alors serait-il exact d'affirmer que la diminution de vos exportations, c'est-à-dire la diminution du volume de vos exportations, n'est pas attribuable directement aux maladies ni aux problèmes des recherches, autres que les recherches sur les marchés?

M. NEWELL: Autres que les recherches sur les marchés, non. Je dirais que c'est plutôt une fluctuation dans les exportations. Pour la même raison, les importateurs sont des acheteurs très exigeants. Ils paient toujours un supplément pour notre tabac. Le plus important acheteur britannique, qui a acheté environ 26 millions de livres sur le marché actuel, a payé le plus haut prix.

M. OLSON: Monsieur le président et monsieur Newell, ce que je veux savoir c'est que, supposant que plus d'argent serait accordé pour des recherches et supposant que ces recherches réussiraient au point de vous permettre d'écarter ou surmonter quelques-uns des problèmes que vous avez exposés dans votre mémoire, serait-il raisonnable de croire que vous trouveriez les marchés pour absorber cette production additionnelle?

M. NEWELL: Parfaitement.

M. OLSON: Mais pourriez-vous relier directement cet accroissement possible de vos marchés aux succès de vos recherches? C'est ce que j'ai peine à croire.

M. NEWELL: Monsieur Demeyre va répondre à cette question.

**M. George Demeyere (directeur du *Flue-Cured Tobacco Growers' Marketing Board*):** Monsieur le président, je crois qu'une des raisons importantes de ces recherches est le fait que nous avons eu cette peur du danger du tabac pour la santé. Maintenant, par tout le monde, on fume plus de cigarettes à bouts-filtres. Par suite, la teneur en nicotine du tabac à cigarettes change ici et à l'étranger; l'industrie pourrait s'adapter à ce changement, en apprenant par les recherches dans les fermes expérimentales, quelle variété contient le moins de nicotine. Je crois que c'est là le seul but des recherches.

M. OLSON: D'après ce que vous venez de dire, il semblerait que les recherches sont surtout nécessaires pour déceler dans le tabac ce qui est nuisible à la santé, plutôt que pour ce qui concerne la production?

M. DEMEYERE: Je dirais qu'il en faut pour les deux.

M. NEWELL: J'ai souligné le coût de la production. Il est élevé. Il faut nous mécaniser encore plus. Il faut des recherches et plus de mécanisation. La pourriture de la racine et une maturité tardive sont, jusqu'à un certain point, les causes d'un tabac de qualité inférieure, et une partie de ce tabac est refusée par les exportateurs. Ainsi, ces recherches aideront nettement à l'exportation. Est-ce que cela répond à votre question?

M. OLSON: Pas tout à fait. J'essaie de comprendre comment il se fait que vous ne produisiez maintenant que 55 p. 100 de la production totale possible. Est-ce que cela signifie que les cultivateurs produisent seulement 55 p. 100 de ce qu'ils peuvent, ou si vous voulez dire que leur production totale ne correspond qu'à 55 p. 100 de la production possible du tabac au Canada. Néanmoins, il semble convenu que vous êtes maintenant limités à 55 p. 100.

M. NEWELL: De la capacité de production des cultivateurs de tabac?

M. OLSON: Oui.

M. NEWELL: De la capacité de production du pays. Le Canada pourrait aisément produire 300 millions de livres de tabac.

M. OLSON: Un autre point. Vous avez déclaré—et vous venez de le répéter—que la production du tabac jaune au Canada coûte trop cher. J'imagine qu'il s'agit de la relation entre le coût de la production et le prix de vente du tabac. Croyez-vous que le prix de vente du tabac est trop bas, présentement?

M. NEWELL: Par rapport au coût de la production, le prix de vente est trop bas. J'ai essayé de démontrer que les recherches sur le séchage en grande quantité pourraient nous aider. M. Danforth dit qu'il a fait la récolte du tabac.

Nous cueillons les feuilles pour le séchage. Nous les attachons sur des bâtons que nous suspendons ensuite dans le séchoir. Aux États-Unis, on a mis à l'essai un nouveau procédé qu'on étudie sérieusement. Si je comprends bien, on a fait des recherches sur le séchage en grande quantité; on cueille les feuilles que l'on dépose dans des paniers. Les paniers sont apportés au séchoir et empilés pour le séchage. On estime que s'il était possible de réussir le séchage en grande quantité, on pourrait épargner près de 60 p. 100 sur le coût de la main-d'œuvre. Cela nous permettrait d'abaisser nos prix et de concurrencer sur le marché d'exportation.

M. OLSON: Je comprends. Monsieur Newell, y aurait-il d'autres facteurs du coût de la production qui causent des difficultés aux producteurs? Par exemple, plus tôt aujourd'hui, on a déclaré au Comité que les salaires payés aux ouvriers du tabac ne sont pas tellement différents de ceux que l'on paie pour les autres produits, comme les tomates. Croyez-vous que dans l'industrie du tabac d'autres facteurs soient la cause du coût plutôt élevé de la production? Nous avons entendu, de temps à autre, des rumeurs voulant que le coût par acre des terres et de l'outillage soit exceptionnellement élevé dans l'industrie du tabac. Est-ce là un facteur?

M. NEWELL: Oui, c'en est un; parce que nombre de jeunes cultivateurs achètent des terres et une ferme à tabac coûte très cher; ainsi, les intérêts sur les hypothèques s'ajoutent à leur coût de production. La culture du tabac est tellement spécialisée. Nous utilisons, je crois, plus de fertilisants que toute autre culture. Il nous faut de l'irrigation. Il nous faut des serres. Il nous faut des séchoirs pour le tabac. Il nous faut des chambres spéciales pour traiter le tabac à la vapeur, le classer dans les granges et le vendre.

M. OLSON: A la page 9, vous dites: «Les producteurs de tabac sont forcés de diversifier leurs cultures sur leurs terres à tabac». Or, voulez-vous dire que quelques-uns de ces éléments obligatoires ou fixes du coût, comme l'intérêt, etc., payés sur le capital investi, sont tels qu'il est impossible de produire avec profit des récoltes d'un autre genre?

M. NEWELL: Prenez le comté de Norfolk, par exemple. Nous en avons quelques photographies dans le mémoire que nous avons présenté au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social sur l'habitude de fumer et la santé. Le comté de Norfolk, il y a 40 ans, n'était que des dunes de sable où l'on ne voyait que des sauterelles. Quelques-uns réussirent assez bien avec les sauterelles et les dindes, mais on n'y cultivait rien. Maintenant le tabac convient à ce type de sol, particulièrement dans ce sable léger des terres du comté de Norfolk. Vous pouvez difficilement y cultiver autre chose.

M. OLSON: Une autre question. Éprouvez-vous, à l'heure actuelle, quelque difficulté à vendre vos tabacs de première qualité sur le marché d'exportation?

M. NEWELL: Non. J'ai entendu, l'an dernier, un exportateur dire qu'il n'avait pu trouver suffisamment de tabac de bonne qualité pour remplir sa commande.

M. OLSON: Alors vous croyez qu'il est possible de trouver un important marché pour une augmentation appréciable des tabacs de bonne qualité?

M. NEWELL: Parfaitement.

M. OLSON: Si les recherches étaient augmentées et donnaient de bons résultats, assurant une plus grande production, vous faudrait-il réduire encore plus la capacité de production? Vous êtes présentement limités à 55 p. 100. En surmontant quelques-uns de vos problèmes de façon à obtenir un meilleur rendement par acre, croyez-vous qu'il soit nécessaire de réduire encore ce pourcentage?

M. NEWELL: Non. Notre rendement par acre doit approcher le maximum. L'an dernier, il était de 1,800 livres par acre, ce qui est exceptionnel; cette

année, il ne semble pas aussi bon. Nous souhaitons pouvoir diminuer la limitation du nombre d'acres; mais nous croyons qu'avant de produire plus, il nous faudrait en vendre plus; il nous faut avoir du meilleur tabac produit à un coût moindre. C'est là que les recherches pourront nous aider.

M. OLSON: Monsieur le président, c'est tout pour le moment.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Noble.

M. NOBLE: M. Olson a touché un point qui m'intéresse; c'est le marché d'exportation. J'ai entendu M. Newell dire, il y a un moment, que si nous pouvions produire plus de tabac comme celui qu'il a là, nous serions en bien meilleure posture pour exporter. Maintenant, nous savons par votre mémoire que vos principaux concurrents sont de la Rhodésie, les États-Unis et l'Inde. Vous avez aussi dit que vous croyiez qu'ils faisaient plus de recherches ou en obtenaient plus de succès que nous au Canada?

M. NEWELL: Oui.

M. NOBLE: Est-ce que nos producteurs peuvent avoir accès aux résultats des recherches que font ces gens dans ces pays-là? Peuvent-ils obtenir ces informations?

M. NEWELL: Très certainement, à l'exception des recherches effectuées par les compagnies. Mais j'ai tenté d'expliquer ce point plus tôt, monsieur; nous produisons du tabac dans des conditions différentes des autres pays producteurs de tabac dans le monde; leurs problèmes ne sont pas les nôtres. En Virginie, il y a le chancre noir; nous n'avons jamais eu de chancre noir. Aux États-Unis et en Grèce, la moisissure bleue est un sérieux problème; elle a fait son apparition ici, mais ce n'est pas un problème sérieux. Nous avons d'autres problèmes qui nécessitent des recherches.

M. NOBLE: Je comprends. Qu'est-ce que nous pouvons faire pour produire plus de cet excellent tabac? En quoi pouvons-nous aider? Je crois bien qu'il va nous falloir chercher d'autres marchés extérieurs, si nous voulons augmenter la production au Canada afin d'aider les producteurs actuels, parce que, comme vous le savez, il y a actuellement un mouvement dans le pays en vue de réduire la consommation du tabac.

M. NEWELL: Oui.

M. NOBLE: Comment pourrions-nous produire plus de ce bon tabac, afin d'obtenir une plus grande part de ce marché étranger?

M. NEWELL: Le mouvement dont vous parlez, n'est pas aussi fructueux qu'il en a l'air. L'usage de la cigarette tend à augmenter encore, parce qu'elle est utile pour détendre les nerfs, bien mieux que les pillules que vous achetez.

M. DEMEYERE: Je crois qu'il faudrait beaucoup de recherches sous ce rapport pour l'éliminer. Vous ne pouvez exporter le tabac gris et nous en avons de plus en plus chaque année, en Ontario. C'est le gros problème des recherches, en ce qui concerne les exportations.

M. OLSON: Cette manœuvre de feuilles de tabac que vous tenez présentement, est-elle ainsi à cause d'une maladie quelconque, d'une mauvaise semence ou de mauvais soins cultureux?

M. NEWELL: C'est une maladie physiologique, et ces maladies sont généralement causées par un déséquilibre de la nutrition ou un climat défavorable. Le ministère a commencé des recherches à ce sujet, jusqu'à présent sans résultat. Il en ignore la cause.

M. OLSON: Puis-je demander une autre question? En premier lieu, quand vous repiquez les plants, vous cherchez à cultiver le tabac de la meilleure qualité?

M. NEWELL: Très certainement.

M. OLSON: Il n'y a pas beaucoup d'agriculteurs qui cultivent du tabac de qualité inférieure, ou d'une qualité impropre à l'exportation, rien que pour obtenir une production plus élevée?

M. NEWELL: Non, non. Cela ne se fait pas, parce qu'il est essentiel, si vous voulez faire de l'argent dans le tabac, de produire le plus possible de tabac de bonne qualité, ou alors il vous faudra abandonner.

M. NOBLE: Y a-t-il un certain nombre de producteurs qui produisent un plus fort pourcentage de ce tabac de haute qualité ou en obtenez-vous de tous les producteurs?

M. NEWELL: Oui. Quelques producteurs en produisent un plus fort pourcentage que les autres, mais nous en obtenons de tous les producteurs.

M. PETERS: Quelle proportion de la production totale de tabac au Canada est cultivée en Ontario?

M. NEWELL: 95 p. 100.

M. PETERS: On nous a dit que les installations de recherches pour le tabac sont probablement aussi bonnes, sinon meilleures, que celles des autres domaines de l'agriculture et qu'on y est plus spécialisé. Vous êtes d'opinion que c'est quand même insuffisant, et que cette insuffisance est évidente du fait que des problèmes surgissent, particulièrement le tabac gris et les tabacs de qualité inférieure, qui pourraient être maîtrisés ou éliminés, s'il se faisait plus de recherches scientifiques?

M. NEWELL: Oui. Il nous faut plus de recherches scientifiques. J'espère que les gens qui disent qu'il nous est possible de faire les recherches nécessaires, vont continuer leurs propres recherches et les comparaisons avec les autres récoltes. Rappelez-vous que c'est un domaine spécialisé. Nous n'avons qu'une station expérimentale en Ontario et une excellente à l'Assomption, Québec, s'occupant de ces problèmes tandis que pour le blé, les céréales et le bétail, il y a toute une série de stations expérimentales d'un bout à l'autre du Canada, travaillant à la solution de ces problèmes, et c'est même fort possible qu'il y ait double emploi.

M. PETERS: Y a-t-il quelques problèmes dans la mise au point des variétés pouvant convenir au Canada? Les hybrides sont-ils devenus un problème ou a-t-on réussi dans ce domaine?

M. NEWELL: Non; les recherches sur l'hybridation sont à peine commencées.

M. PETERS: Une raison de notre problème est peut-être que nous ne cultivons pas la variété de tabac convenant le mieux à notre climat?

M. NEWELL: Oui.

M. PETERS: Nous importons des hybrides de l'extérieur?

M. NEWELL: Pas une seule nouvelle variété n'a été utilisée depuis dix ans, pour la production à une grande échelle du tabac jaune.

M. PETERS: Supposons que nous pourrions augmenter de cinq ou de dix le nombre de chercheurs. Dans quel domaine seraient-ils plus utiles aux producteurs de tabac jaune de l'Ontario?

M. NEWELL: En ce moment, à cause de nos difficultés avec les insecticides —et il semble que dans l'avenir immédiat, nous allons en avoir encore plus— l'effort devra porter sur l'entomologie; il nous faudra des entomologistes et d'autres savants pour travailler ici même où le tabac est cultivé. Un bon agriculteur sait comment cultiver son tabac, en vivant près de lui. Un homme de recherches réussira mieux s'il vit au milieu de la récolte qu'il doit étudier; il vit avec elle et la voit croître, au lieu d'être entouré de betteraves à sucre ou de pêchers. Il nous faudra plus d'entomologistes, de pathologistes, de sélectionneurs de plants et de biochimistes.

M. PETERS: Vous dites que vous connaissez le personnel d'Harrow et de Delhi. Ce sont des centres assez importants, importants dans le sens où la

recherche en agriculture puisse l'être au Canada dans quelques domaines particuliers. Croyez-vous nécessaire de réorienter notre personnel et la direction? Je ne parle pas des individus en particulier. Nous avons des recherches actuellement en cours. Devrait-on changer cela immédiatement...

M. NEWELL: Je crois, monsieur... je vous demande pardon.

M. PETERS: ...les orienter dans une direction différente?

M. NEWELL: Je crois que nous devrions avoir plus de coordination. C'est pourquoi j'ai parlé de Delhi, au centre d'une région ayant l'Université Western, le collège d'agriculture de l'Ontario, McMaster, Toronto. C'est juste au centre; c'est de là que devrait se faire la coordination. En outre, je crois que les recherches sont insuffisantes au Canada, non seulement sur le tabac, mais sur l'agriculture, en général, sur toutes les cultures.

Quant aux herbicides, la semaine dernière, une compagnie de Chicago a envoyé par avion un expert et son assistant me voir à ce sujet; il a mentionné que l'Angleterre et les États-Unis étaient bien plus avancés que nous en ce qui concerne les herbicides. En Angleterre, les cultivateurs utilisent des herbicides qui n'ont pas encore été éprouvés au Canada, pour la bonne raison que nous ne disposons pas de l'équipement et du personnel nécessaires; et on ne peut les lancer sur le marché canadien avant qu'ils soient éprouvés. Il y a un besoin de recherche pour toute l'agriculture.

M. PIGEON: Je suis de votre avis quand vous dites que vous surveillez les expériences faites en Rhodésie et aux États-Unis. Mais, parce que le climat et d'autres conditions ne sont pas les mêmes ici au Canada, il est important que nous ayons notre propre service de recherches et d'augmenter ses installations. C'est important aussi pour Québec, parce que le climat n'y est pas le même que dans votre province et le sol non plus.

M. NEWELL: Je crois que vous avez raison, monsieur Pigeon. Pourquoi la culture du tabac jaune est-elle aussi stationnaire dans le Québec? Si l'on avait fait plus de recherches, on aurait peut-être trouvé d'autres variétés.

M. PIGEON: Nous avons une infinité de types de sol qui conviendraient très bien pour la culture du tabac; mais on ne fait pas de recherches au Québec et presque pas en Ontario; c'est pour cela que j'ai inscrit une motion demandant au gouvernement d'étudier votre rapport.

M. PETERS: Je ne connais rien au sujet du tabac. Si vous plantez une certaine sorte de tabac, aura-t-il une certaine teneur en goudron et en nicotine, différente d'une autre variété de tabac cultivée dans des conditions identiques?

M. NEWELL: Jusqu'à un certain point, oui. Mais il n'y a pas eu suffisamment de recherches sur ce point pour me permettre de vous répondre parfaitement.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Danforth.

M. DANFORTH: Monsieur le président, j'aimerais poser à M. Newell une question se rattachant à une autre posée par M. Peters. Si des fonds étaient accordés, comment pourraient-ils être utilisés? M. Newell a bien répondu, il a été très explicite. En chaque cas, il a dit comment les fonds devraient être employés pour augmenter la production. Vu ce que font le gouvernement de l'Ontario et le gouvernement fédéral afin d'augmenter les exportations, et vu que nous n'avons pas de personnel entraîné immédiatement disponible et que la construction d'édifices pour les recherches prendra un certain temps, comme vous l'avez déclaré vous-même, serait-il raisonnable de croire que si ces fonds étaient accordés maintenant, il ne serait pas dans l'intérêt des producteurs de tabac de recommander plutôt au Comité que des fonds soient accordés pour un programme énergique en vue de stimuler les ventes? Il me semble que puisque vous en êtes à limiter la production des fermes à tabac à un niveau de 55 p. 100, la principale raison en est peut-être que vous n'avez plus de place

où conserver ce tabac. Nous parlons du tabac de haute qualité; vous avez dit que ce tabac ne soulevait pas de problème, ce qui est exact je crois. Par ailleurs, le secrétaire a déclaré qu'il n'y avait peut-être que 500,000 livres de tabac non encore vendues présentement?

M. NEWELL: De la récolte de cette année. Il en reste de 1961 et 1962.

M. DANFORTH: Je m'en rends compte. Cela me porte à croire qu'il existe un marché d'exportation pour diverses qualités de tabac, et tous ceux qui connaissent le tabac savent qu'on l'utilise mélangé?

M. NEWELL: Oui.

M. PETERS: La mise en marché n'est-elle pas un des premiers objectifs des recherches et, si vous aviez immédiatement des fonds à votre disposition, vers ce but tendraient vos premiers efforts afin de vous remettre sur pieds, comme cela devrait être. Ai-je raison ou non?

M. NEWELL: Je crois que vous avez tout à fait raison. Les recherches sur la mise sur le marché de tous les produits agricoles canadiens, non seulement du tabac, ont été très insuffisantes. Nous avons besoin d'économistes d'expérience pour étudier les caprices du marché. Cela serait un des domaines les plus importants; si nous pouvions avoir l'argent, les recherches devraient être accentuées sur ce point.

M. PETERS: Je suis content que vous m'approuviez. Il y a un autre point que je voudrais éclaircir. En réponse à une question de M. Olson, je ne suis pas sûr que vous ayez bien compris, par votre réponse. Au sujet des cigarettes, vous avez dit que probablement 95 p. 100 ou plus des cigarettes canadiennes étaient de production canadienne.

M. NEWELL: 99 p. 100.

M. PETERS: 99 p. 100. Je pense que ce que voulait M. Olson, je me trompe peut-être, était le pourcentage de livres de tabac importé au Canada? Je ne crois pas qu'il ait voulu dire le tabac à cigarettes pour mélange; il voulait dire l'importation de tabac à pipe et de tous les autres tabacs entrant au Canada.

M. OLSON: Ce que je voulais savoir, c'était quelle proportion du tabac consommé au Canada provenait de l'extérieur, afin d'établir ce qui restait du marché domestique, si nous pouvions y satisfaire.

M. DANFORTH: Je crois que vous avez mal compris cette question, à ce moment.

M. NEWELL: Pour ce qui est du tabac à cigarettes, bien peu est importé au Canada. Quand vous considérez le grand total, le tabac importé est du tabac à pipe et du tabac à cigares.

M. DANFORTH: En moyenne, combien importons-nous de livres de tabac, annuellement? Je vais le demander à M. MacRae. Ce que je veux préciser, c'est la moyenne de livres de tabac importés annuellement au Canada?

M. MACRAE: Parlez-vous du tabac préparé ou du tabac en feuilles?

M. DANFORTH: Tout. Tout ce qui vient prendre la place du tabac canadien? Je sais qu'il y en a bien plus qu'un demi-million de livres.

M. HEATH: Oui.

M. MACRAE: Je n'ai pas ces chiffres ici; mais nous importons aujourd'hui plus de tabac à pipe préparé que jamais auparavant. Nous importons aussi aujourd'hui de plus grandes quantités de cigares qu'avant. D'un autre côté, nous fabriquons ici beaucoup plus de cigares qu'autrefois. La production a augmenté considérablement. Notre fabrication de tabac à pipe n'a pas augmenté sensiblement. Pour répondre à votre question...

M. DANFORTH: Pourrait-on dire cinq millions de livres?

M. MACRAE: En plus des deux millions de livres de tabac à cigares que nous importons maintenant, nous importons peut-être un ou deux millions de livres de tabac préparé.

M. DANFORTH: Peut-être cinq millions de livres en tout?

M. MACRAE: Nous importons deux millions de livres de tabac en feuilles et deux millions de livres de tabac préparé, tabac haché, à cigarettes et à cigares.

M. DANFORTH: La raison pour laquelle je pose cette question, c'est que le Comité étudie la question du tabac, non seulement du tabac jaune; j'avais compris que le mémoire de ce matin était présenté au nom des producteurs de tabac, non pas exclusivement au nom des producteurs de tabac jaune.

M. NEWELL: Non. Ce mémoire ne concernait que les producteurs de tabac jaune.

Le PRÉSIDENT: Je crois que nous pourrions spécifier clairement dans le compte rendu, pour la gouverne du Comité, que le mémoire de ce matin et les réponses, à moins d'indications contraires, traitaient exclusivement du tabac jaune.

M. CHOQUETTE: Monsieur le président, il est maintenant midi, je propose l'ajournement. Je soulève aussi une question de privilège. A la Chambre des communes, le quorum est de 20 membres et le quorum de notre comité est aussi de 20 membres; je crois qu'il faudrait le réduire.

Le PRÉSIDENT: Je vais demander au comité directeur de se réunir pendant quelques minutes après cette séance, s'il le veut bien. Je me demande si M. Pigeon voudra nous attendre, car il a des suggestions à faire au sujet des témoins. Si vous voulez bien attendre aussi, monsieur Choquette, vous pourrez alors discuter cette question avec le comité directeur.

J'ai une motion de M. Pigeon que je désirerais soumettre avant l'ajournement. J'ai demandé à M. Pigeon d'attendre et de se concerter avec le comité directeur au sujet des témoins du Québec.

Avec la permission du Comité, je veux lire la motion soumise ce matin au Comité par M. Pigeon.

Il est proposé par M. Pigeon avec l'appui de M. Roxburgh, qu'il est urgent que le ministre de l'Agriculture examine immédiatement les recommandations de l'*Ontario Flue-Cured Tobacco Growers Marketing Board*.

Si je puis faire un ou deux commentaires sur ce sujet, alors je demanderai au Comité d'en décider. Je fais respectueusement observer que voici ce que le Comité doit déterminer, monsieur Pigeon. La Chambre nous a demandé de lui faire une recommandation à elle, non pas au ministre; toutefois, votre motion pourrait être corrigée. Cependant, je crois que cette motion arrive un peu tôt, parce que c'est là une chose dont le Comité devra décider une fois tous les témoins entendus. J'aimerais avoir l'opinion des autres membres du Comité sur ce sujet. Je crois que la meilleure solution serait de réserver la motion jusqu'à ce que le Comité prépare son rapport.

M. OLSON: Je ne veux pas dire que M. Pigeon devrait présenter ou suspendre sa motion, mais il me semble que lorsque tous les membres considèrent de leur devoir de le faire, si la motion est soumise, je proposerai qu'elle reste en suspens jusqu'à ce que tous les témoins soient entendus.

M. DANFORTH: Je sais que M. Pigeon ne voudrait pas que sa motion soit mise aux voix avant qu'il y ait quorum et, puisque nous n'avons pas maintenant quorum, il serait impossible de présenter une motion.

Le PRÉSIDENT: Je le sais, mais je ne m'étais pas aperçu que nous n'avions pas quorum. Nous pourrions tout juste régler ceci, avec la permission de M. Pigeon, en laissant la motion en suspens. Est-il entendu que la motion de M. Pigeon sera réservée?

Entendu.

M. CHOQUETTE: Je ne vois pas l'utilité de cette motion.

Le PRÉSIDENT: Tous les membres du Comité se sont dits heureux de l'excellent mémoire présenté ici ce matin. Nous l'avons apprécié. Merci.



CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session de la vingt-sixième législature

1964

---

COMITÉ PERMANENT

DE

L'Agriculture et de la Colonisation

*Président:* M. RUSSELL C. HONEY

---

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 4

---

Concernant la

PRODUCTION ET LA TRANSFORMATION DU TABAC

---

SÉANCE DU JEUDI 25 JUIN 1964

---

TÉMOIN:

De l'*Ontario Burley Tobacco Marketing Association*:

M. M. C. Campbell, secrétaire de l'Association.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.

IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE

OTTAWA, 1964

21018-1

COMITÉ PERMANENT  
DE  
L'AGRICULTURE ET DE LA COLONISATION

*Président:* M. Russell C. Honey

*Vice-président:* M. Patrick T. Asselin

MM.

Alkenbrack	Gauthier	Mullally
Armstrong	Gendron	Nasserden
Barnett	Groos	Noble
Béchar	Gundlock	O'Keefe
Beer	Horner ( <i>Acadia</i> )	Olson
Berger	Horner ( <i>The Battlefords</i> )	Peters
Brown	Howe ( <i>Wellington-</i>	Pigeon
Cadiou ( <i>Lac Meadow</i> )	<i>Huron</i> )	Rapp
Cardiff	Jorgenson	Ricard
Choquette	Kelly	Rochon
Crossman	Konantz (M <sup>me</sup> )	Roxburgh
Cyr	Lamb	Southam
Danforth	Langlois	Tardif
Dionne	Laverdière	Temple
Doucett	Lessard ( <i>Lac-Saint-</i>	Vincent
Drouin	<i>Jean</i> )	Watson ( <i>Assiniboïa</i> )
Émard	Madill	Watson ( <i>Châteauguay-</i>
Éthier	Mather	<i>Huntingdon-Laprairie</i> )
Forbes	Matte	Whelan—60
Forest	McBain	
Forgie	Moore ( <i>Wetaskiwin</i> )	

(Quorum 20)

*Secrétaire du Comité,*  
D.-E. Lévesque.

## ORDRE DE RENVOI

Le MERCREDI 24 juin 1964

*Il est ordonné:*—Que le Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation soit autorisé à faire sans délai une étude et une enquête sur toutes les questions qui découlent de l'écart entre les prix que touchent pour le grain de provende les producteurs des provinces des Prairies du Canada et le prix que paient les éleveurs de bétail dans l'Est du Canada et la Colombie-Britannique, ainsi que sur les questions qui s'y rattachent, et que la preuve fournie devant ledit Comité de la vingt-sixième législature soit renvoyée au Comité et que ce dernier ait la faculté d'accepter ces témoignages comme partie de ladite enquête.

Attesté.

*Le greffier de la Chambre des communes,*  
LÉON-J. RAYMOND.



## PROCÈS-VERBAL

JEUDI 25 juin 1964  
(5)

La Comité permanent d l'agriculture et de la colonisation se réunit à 10 h. 10 du matin sous la présidence de M. Russell C. Honey.

*Présents:* MM. Alkenbrack, Armstrong, Asselin (*Richmond-Wolfe*), Béchard, Beer, Brown, Choquette, Danforth, Doucett, Drouin, Forest, Groos, Honey, Horner (*The Battlefords*), Madill, McBain, Mullally, Nasserden, Noble, Olson, Pigeon, Rapp, Roxburgh, Watson (*Assiniboia*), Whelan. (25).

*Témoin:* M. M. C. Campbell, secrétaire de l'Association ontarienne de mise en marché du tabac burley.

Le président demande au secrétaire de donner lecture du rapport du sous-comité directeur, qui se lit comme il suit:

### TROISIÈME RAPPORT DU SOUS-COMITÉ

JEUDI 18 juin 1964

Le sous-comité du Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation se réunit à midi et 15 minutes sous la présidence de M. Russell C. Honey.

*Présents:* MM. Honey, Danforth, Peters, Mullally, Olson et Asselin (*Richmond-Wolfe*) (6).

Le sous-comité décide que la Comité entendra les représentants de l'Association ontarienne de mise en marché du tabac burley lors de la réunion du 25 juin.

Le sous-comité décide également d'étudier, à sa prochaine réunion, la possibilité de convoquer un témoin du ministère du Commerce, afin de l'interroger sur l'exportation du tabac.

Il est convenue que les témoins dont les noms suivent seront invités à comparaître devant le Comité le jeudi 2 juillet 1964:

M. Liguori Blois, gérant  
Coopérative de tabac,  
Saint-Jacques, (P.Q.)

M. Jean-Paul Corriveau  
Saint-Thomas, comté de Joliette (P.Q.)

M. Conrad Turcot, agronome  
Ministère provincial de l'Agriculture  
875, est rue Fleury  
Montréal (P.Q.)

A midi et 25 minutes le sous-comité s'ajourne.

Il est décidé d'adopter le troisième rapport du sous-comité sans modification.

M. Olson propose avec l'appui de M. Beer,

Que le Comité demande à la Chambre de l'autoriser à réduire le quorum de 20 à 12.

Après débat, la motion est adoptée par 12 voix contre 9 à la suite d'un vote à main levée.

M. Drouin, appuyé par M. Béchard, propose que le vote sur la motion soit enregistré.

Ont voté pour: MM. Armstrong, Béchard, Beer, Brown, Drouin, Forest, Groos, Mullally, Olson, Rapp, Roxborough, et Whelan (12); Ont voté contre: MM. Danforth, Doucett, Horner (*The Battlefords*), Madill, McBain, Nasserden, Noble, Pigeon et Watson (*Assiniboia*) (9).

Le président présente le témoin et M. Campbell donne lecture de son mémoire au nom de l'Association ontarienne de mise en marché du tabac burley.

Le comité interroge le témoin.

L'interrogatoire étant terminé, le président remercie M. Campbell de son mémoire traitant exclusivement du tabac burley.

Le Comité s'ajourne à midi et 20 minutes pour se réunir de nouveau le jeudi 2 juillet 1964.

*Le secrétaire du Comité,*  
D.-E. Lévesque.

Nota: Le témoignage recueilli en français et traduit en anglais a été enregistré au moyen d'un appareil électronique conformément à la recommandation faite dans le septième rapport du comité spécial de la procédure et de l'organisation, soumis et adopté le 20 mai 1964.

## TÉMOIGNAGES

Jeudi 25 juin 1964

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre.

Si le Comité le permet, j'ai quelques commentaires à faire.

Je voudrais demander à M. Lévesque de nous donner lecture du procès-verbal de la dernière réunion du comité directeur, qui a eu lieu depuis notre dernière séance plénière.

(Le secrétaire du Comité donne lecture du procès-verbal du comité directeur. Voir le procès-verbal).

Vous avez entendu le procès-verbal du comité directeur, êtes-vous d'accord qu'il soit adopté?

Assentiment.

Avant de nous mettre au travail, M. Olson a une motion à présenter, à ce qu'on me dit.

M. OLSON: Je propose que nous demandions à la Chambre des communes de nous permettre de réduire le quorum de 20 à 12.

M. BEER: J'appuie cette motion.

M. DANFORTH: Étant donné que le témoin que nous avons convoqué pour ce matin a déjà attendu trois quarts d'heure par notre faute, et pas par la sienne, j'estime que ce n'est pas le moment d'étudier cette question. Toutefois, si elle est discutée maintenant, je veux en parler assez longuement.

J'estime que nous devrions réserver cette motion afin de l'étudier plus tard et entendre tout de suite le témoin.

M. OLSON: J'ai peu la chose à dire à ce sujet, car le raison pour laquelle je présente cette motion est tellement évidente qu'elle s'explique presque d'elle-même. Si je soumets cette motion, c'est évidemment pour éviter une répétition de ce qui s'est passé aujourd'hui.

Le PRÉSIDENT: Est-ce que quelqu'un d'autre a quelque chose à dire au sujet de cette motion?

M. DANFORTH: Monsieur le président, si vous acceptez cette motion en raison de son bien-fondé, j'aurai quelque chose, et même beaucoup de choses à dire à ce sujet. Il reste néanmoins que le témoin a attendu très long temps et nous lui faisons perdre encore plus de temps en discutant une question dont nous pourrions fort bien nous occuper à une autre occasion.

Le PRÉSIDENT: Le Comité est saisi d'une motion et, à moins qu'il n'en décide autrement, il faudrait qu'il règle la question maintenant. J'estime que je devrais mettre la motion au voix et, par conséquent, si quelqu'un a des observations à faire, j'aimerais les entendre. Si vous voulez vous étendre sur le sujet, Monsieur Danforth, j'estime que vous devriez le faire.

M. DANFORTH: Je suis certain que mon honorable collègue comprend mon point de vue en ce qui concerne la présente réunion et je pense qu'il conviendra que nous devrions nous en occuper à la fin de la réunion et non pas avant de commencer notre travail.

M. OLSON: Monsieur le président, si cela convient aux membres du Comité, je suis évidemment d'accorde. Je ne sais pas ce que les autres membres du Comité ont à faire; pour ma part, j'aimerais assister à toute la séance, mais je ne le pourrai pas car j'ai plusieurs choses à faire ce matin. Je pense que d'autres

membres du Comité se trouvent dans la même situation. Si nous ne nous occupons pas de la motion maintenant, il est possible que d'ici 45 minutes certains d'entre nous devront partir et nous constaterons que nous ne sommes plus en nombre, si notre quorum est toujours de 20. C'est uniquement pour cela que je propose de régler la question maintenant.

M. DANFORTH: Entendons le témoin.

M. NASSERDEN: Entendons le témoin, car nous sommes ici pour ça.

M. MULLALLY: Entendons la discussion maintenant.

M. DANFORTH: Je ne crois pas que ce soit juste envers le témoin.

M. MULLALLY: Entendons la motion maintenant.

M. BEER: Entendons la motion.

M. DANFORTH: Si les membres du Comité insistent que nous réglions la question maintenant, je voudrais prendre la parole, bien que je préfère entendre le témoin. Je voudrais qu'il soit clairement indiqué que nous avons invité un témoin à prendre la parole devant notre comité et il me semble que cette motion concerne uniquement le Comité et que nous devrions nous en occuper quand le témoin ne sera plus là; mais si vous insistez, monsieur le président, je suis prêt à prendre la parole maintenant.

Le PRÉSIDENT: Le Comité est saisi d'une motion et, à moins que M. Olson ne veuille la reporter à plus tard, nous devons nous en occuper maintenant.

M. ROXBURGH: Est-ce que M. Olson pourrait attendre que nous ayons entendu le témoin? Si, par exemple, quelqu'un est vraiment obligé de partir à un moment donné, nous pourrions peut-être interrompre afin d'étudier la question. Nous pouvons entendre d'abord le témoin, et je pense que c'est ce qu'il y a de mieux à faire. Toutefois, c'est au Comité d'en décider. Je sais ce que j'en pense moi-même, et moi aussi j'aurai quelque chose à dire à ce sujet, j'en suis sûr.

M. OLSON: Monsieur le président, ce n'est pas à moi d'en décider. Lorsqu'une motion a été présentée, c'est au Comité d'en décider. Même si je demandais de la retirer, il faudrait que le Comité soit d'accord. Voilà 5 minutes que nous en parlons. Je ne comprends vraiment pas pourquoi nous ne pouvons pas nous occuper immédiatement de la motion. Il y a peut-être une raison et, dans ce cas, je voudrais bien qu'on me l'explique.

Le PRÉSIDENT: Comme M. Olson vient de le dire, le Comité est saisi d'une motion et je pense qu'il va falloir que nous nous en occupions, à moins que nous ne décidions d'attendre à plus tard. Je pense que nous économiserions du temps en nous occupant tout de suite de la motion et en réglant la question. Avant que je mette la motion aux voix, avez-vous d'autres commentaires à faire?

M. DANFORTH: Le quorum a été réduit de 60 à 20. Normalement il n'est pas difficile d'obtenir un quorum de 20 pour cette réunion. Étant donné l'importance de l'agriculture, j'estime qu'en tant que comité nous devrions pouvoir maintenir un quorum de 20. A vrai dire, j'estime que si nous avons eu de la difficulté, c'est parce qu'il y a trop de comités qui siègent en même temps; mais le comité de l'Agriculture n'en est responsable. C'est au gouvernement de voir à ce que les réunions des comités soient suffisamment espacées pour que les membres aient le temps d'y assister. Il est vrai que nous sommes réunis en ce moment et qu'il nous a été difficile d'obtenir un quorum, mais il n'en reste pas moins que notre comité étudie en ce moment le bill d'un député, et je pense que, s'il a été difficile d'obtenir un quorum, c'est parce qu'on ne s'intéresse pas beaucoup à cette question. Pour ces raisons je m'oppose catégoriquement à ce que le quorum, qui est de 20, soit encore réduit.

M. MCBAIN: Si nous nous en occupons ce matin et si la motion est adoptée par le Comité, nous ne pourrions toujours pas réduire le quorum avant d'y être

autorisés par la Chambre, de sorte que cela ne nous aidera guère aujourd'hui. A mon avis, il n'y a aucun avantage à ce que la motion soit adoptée en ce moment.

M. WHELAN: Pouvons-nous demander à M. Campbell de combien de temps il dispose?

M. M. C. CAMPBELL (*secrétaire, Ontario Burley Tobacco Marketing Association*): Je puis disposer de toute la journée.

M. WHELAN: Monsieur le président, je n'ai qu'une chose à dire au sujet du quorum. Souvent nous avons attendu, et c'est arrivé encore ce matin, pour avoir un quorum. Je suis en partie d'accord avec M. Danforth et en partie en désaccord. Je n'approuve pas sa déclaration selon laquelle le tabac n'offre qu'un intérêt limité. Je ne crois pas que rien ne hante quelque chose préoccupe plus les gens aujourd'hui que le tabac. En ce qui concerne la santé et d'autres aspects, il offre un intérêt national.

D'autres comités—je crois que celui des comptes publics en est un—ont autant de membres. Je crois que, lorsque nous sommes entrés, un membre a dit que nous devrions réduire le quorum à 12. J'ai déjà dit que les quorums ne devraient pas être réduits; mais, s'il faut que cinq ou six comités se réunissent à la même heure, comment pourrions-nous continuer nos délibérations sans réduire le quorum?

M. PIGEON: Monsieur le président, comme notre comité est très important, j'avais l'idée de proposer l'augmentation du quorum.

M. ROXBURGH: Monsieur le président, comme M. Danforth l'a signalé, il s'agit d'une motion émanant d'un simple député et, comme c'est la mienne, naturellement je suis visé jusqu' un certain point.

Je puis comprendre l'attitude de certains députés. Je crois moi-même que l'industrie du tabac intéresse l'ensemble du pays et, à cause de ce qui se passe actuellement, j'ai cru que l'intérêt suscité serait vif. Cependant, du point de vue agricole et des producteurs, l'intérêt est très limité. Comme je le dis, le point important est que c'est un domaine très restreint de l'agriculture et pour cette raison j'ai cru, et je persiste à croire, que nous devrions diminuer le quorum. L'agriculture est représentée ici ce matin par de bons vieux producteurs de blé, assis de l'autre côté de la table. Je sais que lorsque j'étais membre du Comité et que nous discutons de blé je n'ai pas été aussi assidu que je l'aurais dû; mais, si j'avais été un producteur de blé, j'aurais été présent tout le temps. C'est un plaisir de voir les gens de l'Ouest ici ce matin. C'est tout à leur mérite, vu qu'il ne sont pas, de fait, des producteurs de tabac. Monsieur le président, comme je l'ai dit, je crois que nous devons réduire le quorum simplement à cause des témoins plus que pour toute autre raison.

J'ai fait partie aussi du Comité des comptes publics, mais je n'ai pu assister à la séance parce que notre comité m'intéressait plus. Certainement, si des membres d'autres partis appartiennent à différents comités et qu'il arrive que ces gens de l'Ouest du Canada s'intéressent davantage à un autre comité, alors ils iront là et personne ne peut les en blâmer. Personne ne blâmera qui que ce soit.

Je me demande pourquoi tant de réunions sont tenues en même temps, mais il semble en être ainsi. Cependant, à cause de cette situation, j'ai cru que nous devrions réduire le quorum afin d'entendre un témoin qui vient de si loin et qui a sacrifié du temps pour être ici. Ma seule idée est de faire marcher le Comité.

(Texte)

M. DROUIN: Je suis bien d'accord avec M. Danforth. Si nous n'avons pas le quorum ce matin, c'est parce que d'autres comités siègent en même

temps, ce qui se produit régulièrement. Cependant je ne suis pas d'accord avec lui...

(Traduction)

Le PRÉSIDENT: Je regrette; nous n'obtenons pas de traduction.

L'interprète est prêt maintenant. Vous pouvez continuer, monsieur Drouin.

(Texte)

M. DROUIN: Je ne suis pas d'accord avec lui, lorsqu'il veut mettre le blâme sur le Gouvernement. En effet, si nous voulons nous acquitter du travail qui nous est confié par la Chambre des communes, il est indispensable que plusieurs comités siègent en même temps, autrement nous ne disposerions pas du temps suffisant pour nous acquitter de ce travail-là. Et je ne vois pas du tout d'inconvénient à ce que le quorum soit réduit de vingt à douze. Nous avons à la Chambre des communes un quorum de vingt pour deux cent soixante-cinq députés. Je ne vois pas pourquoi nous n'aurions pas, si nous appliquons les mêmes principes, un quorum de douze, pour soixante membres d'un comité. Alors je suis parfaitement d'accord avec la motion de M. Olson, pour réduire le quorum de vingt à douze.

(Traduction)

M. RAPP: Monsieur le président, je ne vois rien de répréhensible à réduire le quorum à 12 à nos séances. D'autres comités ont eu les mêmes difficultés que nous, ils ont réduit leur quorum et n'ont plus eu à attendre pour l'avoir.

Un autre problème se présente lorsqu'un comité est convoqué pour 9 h. 30 du matin et que les membres sont affairés à leur correspondance. Je ne vois rien de mal là-dedans.

M. WHELAN: Le vote!

M. RAPP: Comme je l'ai dit, je ne crois pas qu'il soit répréhensible de réduire le quorum à 12, à cette réunion.

M. DOUCETT: Monsieur le président, il n'y a pas de doute que c'est une industrie de base du Canada. Ce n'est peut-être pas la plus grosse, mais elle est fondamentale. Sûrement, si nous faisons venir ici des témoins qui se rendent à nos désirs malgré de graves inconvénients, nous devrions avoir au moins un quorum de 20 pour les écouter.

Cette question est très importante et je crois que nos membres devraient faire tout leur possible pour assister aux réunions, surtout lorsque des questions de ce genre sont discutées et que nous avons demandé à ces témoins de comparaître. Bien que je ne sois pas intéressé personnellement au tabac, l'industrie de l'agriculture m'intéresse beaucoup et je crois que nous devrions être capables d'avoir au moins 20 membres ici pour entendre le témoin sur un sujet de la plus grande importance pour le Canada.

M. PIGEON: Monsieur le président, il y a 95 membres de notre côté à la Chambre des communes et dix d'entre eux sont présents ce matin; cependant, bien qu'il y ait 129 membres de l'autre côté seulement 10 d'entre eux sont présents ce matin.

M. BÉCHARD: J'invoque le Règlement, monsieur le président...

Le PRÉSIDENT: Permettez à M. Pigeon de terminer ses remarques.

M. WHELAN: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Puis-je faire remarquer que le cabinet ne compte pas parmi les simples membres et que les ministres sont incapables d'assister aux réunions des comités. Or nous sommes égaux si nous soustrayons le cabinet.

M. BÉCHARD: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Je ne crois pas que M. Pigeon travaille pour les cultivateurs; par contre, il fait de la politique.

M. PIGEON: Non, non, pas du tout. Nous nous intéressons vivement aux cultivateurs du pays. Nous l'avons prouvé, parce que nous avons 10 membres ici ce matin sur 95 députés de notre côté de la Chambre; du côté du gouvernement, bien qu'il y ait 129 députés, 10 membres sont présents seulement ce matin.

Je sais qu'il est parfois difficile d'avoir un quorum, mais je me prononce contre la diminution de ce quorum. De fait, je me proposais de présenter une motion tendant à l'augmenter parce que l'agriculture est une industrie très importante du pays. Comme nous le savons tous, nos cultivateurs font face à de nombreux problèmes et c'est notre devoir d'être ici pour travailler pour eux.

M. BEER: Monsieur le président, allons de l'avant.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Nasserden, je vous donne la parole.

M. NASSERDEN: Monsieur le président, j'endosse ce que M. George Doucett a dit. Je ferai remarquer que notre Comité compte 60 membres et nous pouvons certainement nous attendre que 20 d'entre eux se présentent lorsqu'une réunion est convoquée. Notre présent quorum de 20 représente seulement un tiers de nos membres.

J'aimerais aussi à faire ressortir ce que George a dit: lorsque les témoins comparaissent devant nous, ils le font pour nous fournir des renseignements et, si sur 60 membres du Comité, seulement 12 ou 15 se présentent, le message n'est pas entendu de plusieurs.

Le PRÉSIDENT: Êtes-vous prêts à vous prononcer?

Des VOIX: Le vote!

Le PRÉSIDENT: M. Olson a proposé, avec l'appui de M. Beer, que le quorum de notre comité soit réduit de 20 à 12 membres. Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien l'indiquer en levant la main droite.

M. PIGEON: Oui. Nous verrons quelque chose ce matin.

Le PRÉSIDENT: Tous ceux qui sont opposés?

M. PIGEON: Les cultivateurs le sauront.

M. DANFORTH: Monsieur le président, aurons-nous l'occasion de prendre la parole au sujet de cette motion à la Chambre des communes?

Le PRÉSIDENT: Oui. Puis-je donner le résultat du vote. Douze membres sont en faveur et neuf contre.

Je dois dire aux membres du Comité que, comme nous le savons tous, cette recommandation devra être incluse dans un rapport à la Chambre des communes et nous devons obtenir son approbation à ce sujet.

M. DROUIN: Monsieur le président, pourrions-nous avoir un vote enregistré?

Le PRÉSIDENT: Si vous demandez un vote enregistré, nous en aurons un.

M. PIGEON: Oui. Merci beaucoup. Nous sommes d'accord.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il une motion demandant un vote enregistré?

M. PIGEON: Oui.

M. DROUIN: J'ai proposé la motion.

Le PRÉSIDENT: La motion a été proposée par M. Drouin. Y a-t-il quelqu'un qui appuie la motion?

M. BÉCHARD: J'appuie la motion.

Le PRÉSIDENT: Il est proposé par M. Drouin, avec l'appui de M. Béchard, que le vote soit enregistré.

(La motion est adoptée.)

Je demande au secrétaire de faire voter les membres, s'il vous plaît. Monsieur Lévesque, faites voter les membres.

Le SECRÉTAIRE: Monsieur Armstrong?

M. ARMSTRONG: Oui.

Le SECRÉTAIRE: Monsieur Asselin (Richmond-Wolfe)?

M. PIGEON: Non.

Le PRÉSIDENT: A l'ordre! Permettez que j'interrompe? Veuillez dire oui ou non lorsque le secrétaire appelle votre nom.

M. PIGEON: Il est trop tard.

Le SECRÉTAIRE: Monsieur Beer?

M. BEER: Oui.

Le SECRÉTAIRE: Monsieur Brown?

M. BROWN: Oui.

Le SECRÉTAIRE: Monsieur Danforth?

M. DANFORTH: Non.

Le SECRÉTAIRE: Monsieur Doucett?

M. DOUCETT: Non.

Le SECRÉTAIRE: Monsieur Drouin?

M. DROUIN: Oui.

Le SECRÉTAIRE: Monsieur Forest?

M. FOREST: Oui.

Le SECRÉTAIRE: Monsieur Groos?

M. GROOS: Oui.

Le SECRÉTAIRE: Monsieur Horner (The Battlefords)?

M. HORNER (*The Battlefords*): Non.

Le SECRÉTAIRE: Monsieur Madill?

M. MADILL: Non.

Le SECRÉTAIRE: Monsieur Mullally?

M. MULLALLY: Oui.

Le SECRÉTAIRE: Monsieur Nasserden?

M. NASSERDEN: Non.

Le SECRÉTAIRE: Monsieur Noble?

M. NOBLE: Non.

Le SECRÉTAIRE: Monsieur Olson?

M. OLSON: Oui.

Le SECRÉTAIRE: Monsieur Pigeon?

M. PIGEON: Non.

Le SECRÉTAIRE: Monsieur Rapp?

M. RAPP: Oui.

Le SECRÉTAIRE: Monsieur Roxburgh?

M. ROXBURGH: Oui.

Le SECRÉTAIRE: Monsieur Watson (*Assiniboïa*)?

M. WATSON (*Assiniboïa*): Non.

Le SECRÉTAIRE: Monsieur Whelan?

M. WHELAN: Monsieur le président, je vote oui avec plaisir parce que la première année que j'étais à la Chambre des communes, comme membre de l'opposition, je n'ai pas eu l'occasion d'assister à une réunion du Comité de l'agriculture parce qu'il n'y en avait pas.

Le PRÉSIDENT: A l'ordre, s'il vous plaît!

M. DANFORTH: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Si nous voulons transformer le comité en arène politique, nous pouvons le faire.

Le PRÉSIDENT: J'ai rappelé le député à l'ordre.

M. PIGEON: Oui, et vous avez raison.

M. DANFORTH: C'est honteux.

M. NASSERDEN: A mon avis, il faudrait biffer cette remarque du compte rendu, car elle est absolument sans fondement.

M. WHELAN: C'est absolument le cas, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: A l'ordre, s'il vous plaît! Il a été proposé par M. Drouin, appuyé par M. Béchard, que le Comité enregistre un vote. Il y en a 12 qui sont pour et 9 qui sont contre.

M. MCBAIN: Auriez-vous l'obligeance de relire les noms, car vous en avez omis quelques-uns? On n'a pas appelé mon nom.

Le SECRÉTAIRE: Je vous demande pardon, monsieur McBain. Votre présence n'est même pas indiqué. Veuillez vous prononcer maintenant.

M. MCBAIN: Contre.

M. BÉCHARD: A-t-on enregistré mon vote, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Monsieur le secrétaire, auriez-vous l'obligeance de lire les noms rapidement, s'il vous plaît?

Le SECRÉTAIRE: M. Armstrong, oui, Monsieur Béchard, je regrette, quel est votre vote?

M. BÉCHARD: Pour.

Le SECRÉTAIRE: Ont voté pour: MM. Béchard, Brown, Drouin, Forest, Groos, Mullally, Olson, Rapp, Roxburgh et Whelan. Ont voté contre: MM. Danforth, Doucett, Horner (*The Battlefords*), Madill, McBain, Nasserden, Noble, Pigeon et Watson (*Assiniboia*).

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie.

Messieurs, nous avons le plaisir d'accueillir ce matin M. M. C. Campbell, secrétaire de l'*Ontario Burley Tobacco Marketing Association*. Je crois que vous avez tous un exemplaire du mémoire que M. Campbell a eu l'amabilité de venir vous présenter ce matin au nom de l'*Ontario Burley Tobacco Marketing Association*.

Je voudrais remercier M. Campbell d'avoir pris le temps de venir au Comité ce matin et d'avoir patiemment attendu que nous ayons réglé cette question de procédure.

S'il plaît aux membres du Comité, je demanderai à M. Campbell de bien vouloir lire son mémoire.

M. M. C. CAMPBELL (*Secrétaire de l'«Ontario Burley Tobacco Marketing Association», Chatham (Ontario)*): Monsieur le président et messieurs, je vais d'abord vous lire le mémoire et, si vous voulez prendre note des questions que vous aimeriez poser, je serai très heureux d'y répondre ensuite.

La production de tabac burley diminue au Canada. Cette industrie, établie depuis longtemps, subit une grave régression économique. Il faut s'alarmer de ce qui arrive aux producteurs, car la production et la consommation mondiales augmentent. La production de tabac burley au Canada a diminué d'environ 20 p. 100: elle a baissé à 73 millions de livres durant la décennie de 1954 à 1963, de 88 millions de livres qu'elle était au cours de la décennie précédente.

La *Burley Tobacco Marketing Association of Ontario* comprend 3,000 producteurs de tabac burley. Les principales plantations sont situées dans les comtés d'Essex et de Kent, quoique l'on cultive aussi le tabac burley dans les comtés de Lambton, de Middlesex et d'Elgin.

La culture du tabac burley se fait au Canada à des fins commerciales depuis la fin du siècle dernier et elle exige un sol de très bonne qualité et une longue période de croissance sans gel.

D'après les données précises recueillies pendant les 28 dernières campagnes agricoles, le tabac burley représente, comme revenu brut à la ferme, dans le sud-ouest de l'Ontario, une valeur de 64 millions de dollars pour une production de 254 millions de livres.

Au cours des cinq dernières campagnes agricoles, les producteurs de tabac burley de l'Ontario ont touché environ 17 millions de dollars ou 3.5 millions de dollars par année. La moyenne du revenu brut à la ferme, par acre, durant la même période, a légèrement dépassé la somme de \$683.

Depuis 1935, les 3,000 producteurs en question ont collaboré à une organisation bénévole désignée sous le nom de *Burley Tobacco Marketing Association of Ontario*. Il s'agit d'un groupe dirigé exclusivement par les producteurs et sans affiliation aux organismes de vente dirigés par l'État. L'Association prend des mesures pour régulariser la production de tabac burley de sorte qu'un écoulement régulier sur le marché assure à ses membres un prix satisfaisant pour leur produit dont le prix de revient est élevé. Les producteurs de tabac burley n'ont jamais reçu d'aide financière ni de secours de l'État pour la vente de leur produit.

Le capital engagé dans les terres servant à la production du tabac burley est d'environ \$6,625,000. Il faut ajouter à cela des placements d'environ 10 millions de dollars en fait d'outillage spécial et de bâtiments qui servent exclusivement à la culture du tabac burley. On peut dire sans exagération que les capitaux engagés par les producteurs de tabac burley en terrains, bâtiments et outillage se chiffrent, au total, par 16 millions de dollars.

Depuis quelques années, on cultive dans la province de Québec une faible quantité de tabac burley dont la qualité laisse croire qu'il faudra mettre au point des variétés mieux adaptées au sol et au climat avant qu'il y ait progrès.

La rapidité avec laquelle les consommateurs se sont adonnés depuis 10 ans au tabac à cigarettes de type Burley plutôt qu'aux autres, a totalement changé le tableau de la production. Les stocks de tabac à pipe et à chiquer avaient atteint un tel point en 1960 que les sociétés d'acheteurs ont demandé à l'association de ne pas cultiver de tabac burley cette année-là. Les producteurs se sont vite rendu compte que des changements rigoureux s'imposaient afin de satisfaire à cette nouvelle demande.

A la station de recherches d'Harrow, on a mis au point une nouvelle variété de tabac ainsi que de nouvelles méthodes de fertilisation, de manutention et de séchage que les producteurs ont adoptées pour la campagne agricole de 1961 et qui leur ont permis d'obtenir l'une des meilleures récoltes de tabac à cigarettes de type burley jamais produites au Canada. Au cours des années 1962 et 1963, les producteurs ont continué à cultiver de l'excellent tabac à cigarette burley, mais il semble que nous étions en retard et notre marché d'exportation a diminué. Les acheteurs étrangers s'étaient approvisionnés ailleurs. Lorsque nos vendeurs ont tenté de reprendre ces marchés, ils ont constaté que ce n'était pas la qualité de notre tabac qui les empêchait de vendre, mais un autre facteur: nos prix étaient trop élevés.

Tout en obtenant un nouveau degré de qualité, les producteurs ont aussi augmenté leurs rendements d'environ 25 p. 100, soit, en moyenne, plus de 2,000 livres à l'acre. En même temps, les prix de revient montaient en flèche, puisque les méthodes de manutention du tabac burley sont les mêmes aujourd'hui qu'elles étaient il y a 50 ans. D'après une étude qui a été faite par la Direction de l'économie et de la statistique agricoles, du ministère de l'Agriculture de l'Ontario, relativement à la récolte de 1963, le coût de revient moyen est de \$771 l'acre. Le revenu brut de \$849 ne laisse que \$78 pour couvrir les risques et les frais d'administration. De cette somme de \$771, un montant de \$400 représente le coût de la main-d'œuvre. Les acheteurs de notre tabac burley, sachant que les dépenses des producteurs augmentaient, ont essayé de compenser par une augmentation des prix de nos produits. Mais il semblerait qu'il

nous soit devenu plus difficile par là de concurrencer sur plusieurs marchés d'exportation.

Même si le tabac burley n'a pas l'importance du tabac jaune, c'est un produit agricole d'exportation qui contribue favorablement à la balance commerciale du Canada.

A l'heure actuelle, plusieurs des principaux pays exportateurs de tabac ont une grande source de main-d'œuvre à bon marché et ces pays sont nos principaux concurrents. Ces dernières années, ils ont augmenté leur production, tandis que nous avons réduit la nôtre.

Les producteurs de tabac burley prennent actuellement un vif intérêt à l'organisation du marché et travaillent en étroite collaboration avec les fabricants pour essayer de conserver les marchés actuels et créer de nouveaux débouchés, mais ils ont continuellement à faire face à une résistance à cause de nos prix plus élevés.

J'ose espérer que ce préambule apportera au Comité un peu de documentation sur la production du tabac burley au Canada.

La production de tabacs de toutes sortes, qui constitue une partie importante de l'industrie agricole au Canada, périclité actuellement et le manque de recherches dans ce domaine nuit à la production. L'Association des médecins et notre propre ministre de la Santé ont marqué notre industrie du signe de poison, tête de mort et tibias. Ils fondent leur condamnation sur la foi de données statistiques et, cependant, on ne fait pas de recherches au Canada pour essayer de trouver expressément la *cause* du cancer du poumon. D'après certains travaux de recherches effectués récemment, on établit un rapport entre le cancer et certaines régions où le poisson fumé constitue une grande partie du régime alimentaire. On soupçonne aussi les aliments rôtis à la broche, les dépôts d'hydrocarbures dans l'air provenant de la combustion des produits du pétrole utilisés dans les trains, les autobus, les automobiles et les appareils de chauffage.

Notre gouvernement fédéral a réservé la somme de \$600,000 dont \$400,000 pour mettre en œuvre un programme éducatif à l'intention des enfants d'âge scolaire en vue de les dissuader de commencer à fumer et \$200,000 pour essayer de trouver pourquoi les gens fument.

A des fins de recherches pour déterminer la cause du cancer du poumon, l'industrie canadienne du tabac a fourni la somme de \$300,000, dont on a utilisé les deux tiers jusqu'ici. Il reste encore \$100,000 mais, *il ne se fait présentement pas de recherches au Canada en vue de trouver la cause du cancer du poumon.*

L'industrie du tabac s'est vue poser la question suivante: «Pourquoi ne peut-on produire une cigarette plus sûre» et nous pouvons seulement répondre: «*Plus sûre que quoi?*»

Il importe que la profession médicale, les fabricants, les producteurs et, par-dessus tout, le consommateur comprennent bien qu'il est nécessaire de faire de plus en plus de travaux de recherches pour essayer de trouver la solution du problème de santé. Il ne peut se régler isolément, il exige l'entière collaboration de tous les intéressés.

Les problèmes causés par le tabac dans le monde sont aussi nombreux et variés que ceux que nous envisageons au Canada. L'industrie du tabac entre peut-être dans une phase toute nouvelle de son histoire. Ce qui se produit actuellement dans la transformation pourra peut-être changer toute l'idée des valeurs (ou de la qualité) que nous avons maintenant. Les auteurs du procédé d'utilisation des tiges se sont-ils rendu compte des répercussions que cela pourrait avoir sur l'industrie? Les producteurs ont-ils jamais étudié la qualité des tiges ou leur valeur? Les tiges (qui constituent environ 20 p. 100 du poids du produit vendu par le cultivateur) que l'on a ajoutées dans la fabrication des cigarettes en ont-elles changé la qualité? L'emploi de tabac

reconstitué pour les capes de cigares a-t-il altéré la qualité des cigares? Les fabricants prétendent qu'ils feront les mélanges selon les prescriptions de leurs clients.

La qualité, telle que nous l'entendons, représente-t-elle le facteur de toute importance? Certains acheteurs exigent maintenant que l'on fasse des épreuves chimiques avant de conclure leurs achats. Ils demandent une variété de tabac à faible teneur en nicotine, chlore et alcaloïdes mais à forte teneur en sucre. Nous savons que ce mélange est plus agréable à fumer, mais est-il plus sûr? Il se vend au Canada une marque de tabac à pipe importé qui envahit actuellement le marché intérieur de façon surprenante. Sauf erreur, le tabac en question est de qualité inférieure mais des additifs chimiques le rendent très agréable à fumer et lui donnent un arôme.

Il faut donc nous demander et demander aux chercheurs sur quoi nous fonder à l'avenir. Sur les valeurs actuelles ou les épreuves chimiques seront-elles le facteur déterminant de la qualité? Les travaux de recherches chimiques révéleront peut-être aussi qu'il serait possible de modifier radicalement les méthodes de culture du tabac. L'industrie a pris un grand essor vers la mécanisation dans le secteur de la transformation et de la fabrication. Si le Canada doit atteindre le chiffre d'exportations que lui permet sa production, nous devons être des chefs de file dans le domaine de la mécanisation. Nous avons montré au monde ce dont nous sommes capables, puisqu'il nous faut seulement un travailleur sur 24 pour produire les aliments nécessaires à notre population et que nous disposons cependant d'énormes quantités pour l'exportation. Nous aimerions faire au Comité les recommandations suivantes:

*Recommandations:*

1. Que l'on poursuive les travaux dirigés par M. L. W. Koch. M. R. J. Haslam a mis en œuvre un programme de reproduction de plants de tabac qui a été d'un très grand secours aux producteurs de tabac burley. Depuis son arrivée à Harrow, on a mis au point sept autres variétés et, à chaque nouvelle variété produite, on avait éliminé les points faibles qui caractérisaient la précédente.

A ce qu'on dit, M. Haslam doit prendre sa retraite cette année et il faut remplir son poste pour éviter qu'il ne se produise un ralentissement dans son travail. Les expériences en mécanisation exigeront sans doute une fabrique de tabac spécialement étudiée. Dans la reproduction des plantes, le temps constitue un facteur plus important qu'aux autres stades de production et il faudra y consacrer beaucoup d'attention à l'avenir.

2. Des études entreprises par M. W. A. Scott sur la manutention et le séchage ont été d'une valeur inestimable pour les producteurs qui passent à la production du tabac à cigarettes de type burley. Il s'agit du stade de production qui comporte le plus de travail manuel et le plus fort pourcentage des frais. À ce point, nous voudrions rappeler au Comité que, lorsque les frais de production atteignent le sommet qu'ils ont atteint, le coût des travaux de recherches sur le tabac, par acre, est aussi très élevé et il faut régler le budget des dépenses en conséquence. À ce stade de la recherche, il est important de faire l'appréciation de la qualité et des rendements, non seulement en fonction de la reproduction des plants, mais aussi au point de vue économique pour le producteur. Il ne serait pas économique d'augmenter encore la production au moyen des méthodes actuelles de manutention. Les dépenses augmentent dans une plus grande proportion que les revenus.

L'épreuve chimique constitue un autre aspect des travaux de recherches dont il a été question précédemment. D'après les données actuelles, le tabac burley contient moins de nicotine et d'alcaloïdes que les autres tabacs. Est-ce à dire que le tabac burley se rapproche de cette variété de tabac «plus sûre» que l'industrie cherche à mettre au point? Il faut obtenir beaucoup plus de

renseignements pour être en mesure de répondre à cette question et nous croyons comprendre que l'on songe à doter la station d'Harrow d'installations qui conviennent à ce genre de recherches. Nous pressons le Comité de voir sans tarder à lui procurer cet outillage. A notre avis, M. Scott ne fait que commencer son travail, puisque c'est la période des récoltes qui marquera les plus grands progrès de la mécanisation. Les travaux de recherches sur cette question compléteront son travail et, même, ils s'imposent d'une façon si pressante qu'il semblerait falloir créer un champ d'activité entièrement nouveau.

3. Pour les raisons exposées ci-dessus, il est recommandé de prendre en considération sans tarder les problèmes d'ordre technique auxquels ont présentement à faire face les producteurs de tabac burley et, pour emprunter l'expression de nos voisins du Sud, d'exécuter un «programme d'extrême urgence» dans le domaine de la mécanisation. Nous admettons que la province d'Ontario possède déjà des installations à ses deux écoles d'agriculture de Guelph et de Ridgeway; mais s'il lui était possible d'aider en quelque sorte le ministère fédéral, le travail de mécanisation en serait peut-être avancé.

4. En conclusion, nous appuyons sur le fait que l'absence de progrès dans toute partie du programme de recherches sur le tabac annule les gains réalisés dans d'autres. Il est essentiel de continuer et d'étendre les travaux de recherches pour le progrès efficace de cet industrie et seuls les gouvernements possèdent assez d'argent pour procurer les moyens nécessaires. Seuls les gouvernements sont en mesure de donner les directives voulues pour coordonner les efforts des divers secteurs de l'industrie.

Nous ne proposons pas qu'on s'occupe de recherches relatives au tabac au détriment d'autres programmes de recherches. Nous proposons seulement qu'on accorde plus d'attention aux problèmes d'une industrie qui, en raison d'impôts directs, fournit 400 millions de dollars de revenu au gouvernement fédéral.

A l'heure actuelle, les recherches qui se font dans le domaine de l'agriculture au Canada sont progressives, et le travail est d'excellente qualité, mais nous consacrons peut-être une trop grande partie de notre temps aux recherches appliquées, au perfectionnement des découvertes faites dans le passé.

M. MacCrae aurait dit, a-t-on rapporté, que même s'il avait les fonds requis, il éprouverait des difficultés à trouver un personnel compétent. Si tel est le cas, il incombe au Comité de faire en sorte qu'on dispose de fonds suffisants pour retenir les services d'un personnel suffisant d'hommes de science qualifiés. Ne laissons pas d'autres pays continuer à nous enlever un aussi grand nombre de nos diplômés en science.

Nous ne consacrons qu'une très faible partie de nos efforts aux recherches fondamentales. Il faudrait consacrer plus d'argent et plus de talents à la pensée libre. Nous devons créer le climat qui permettra aux spéculatifs d'explorer l'inconnu. Sans doute, les recherches fondamentales et les recherches appliquées réunies feront disparaître nos problèmes et nous aideront à faire ce que la nature ne fait pas.

M. ROXBURGH: C'est là un mémoire très intéressant.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie, monsieur Campbell. Je suis certain que les membres du Comité auront des questions à vous poser au sujet de votre mémoire.

M. DANFORTH: Je voudrais féliciter le témoin, M. Campbell, qui nous a présenté un mémoire bref, concis et au point. J'aurais, cependant, quelques questions à lui poser, s'il n'y voit pas d'inconvénient.

Je remarque que la valeur de la superficie utilisée pour la culture du tabac burley et la mise de fonds atteignent plusieurs millions de dollars. Est-il exact qu'il y ait contingentement pour ce qui est de la culture du tabac burley, comme dans le cas du tabac jaune?

M. CAMPBELL: Oui, monsieur.

M. DANFORTH: Aucun cultivateur ne peut en produire autant qu'il le désire?

M. CAMPBELL: Non, la culture se fait sous une surveillance sévère.

M. DANFORTH: Est-ce l'association de commercialisation du tabac burley, dont vous parlez, qui exerce cette surveillance?

M. CAMPBELL: Oui, monsieur. Je ferai remarquer que ce régime est purement volontaire. Il n'existe aucune mesure législative obligeant ces gens à observer les règles et les règlements de l'Office; ils le font volontairement. Estimant qu'ils en ont tiré profit, ils observent ces règlements.

M. DANFORTH: Peut-on supposer que, peut-être, vous en viendrez un jour à établir une superficie de base, par règlement? Sur quelle proportion de la superficie de base cultive-t-on maintenant le tabac?

M. CAMPBELL: A l'heure actuelle, la proportion est de 25 p. 100 de la superficie de base que nous avons établie en 1935.

M. DANFORTH: Si les producteurs actuels ne produisent que dans une proportion de 25 p. 100 de leur capacité, doit-on conclure qu'il pourrait y avoir accroissement considérable de cette superficie, pourvu qu'on ait l'encouragement voulu?

M. CAMPBELL: La réponse à votre question, monsieur Danforth, est celle-ci: en 1945, on a récolté environ 11½ millions de livres sur 8,470 acres; mais, en 1963, une superficie réduite de moitié, soit 4,000 acres, a donné 8½ millions de livres. Grâce à l'amélioration des méthodes de culture et des engrais, nous produisons presque deux fois autant de tabac par acre; mais, économiquement parlant, notre progrès n'a pas été le même. Déjà nous cultivions 8,000 acres et nous avons les installations voulues pour emmagasiner le produit de ces 8,000 acres; aujourd'hui, nous cultivons 4,000 acres mais nos frais sont tels que, sans la mécanisation, nous ne pouvons pas faire concurrence aux pays qui ont beaucoup de main-d'œuvre disposée à travailler pour de faibles salaires.

M. DANFORTH: J'ai une autre question à poser, monsieur le président. Si l'encouragement voulu était donné en vue d'augmenter la production du tabac burley, serait-il possible dans cette région ou dans d'autres régions du pays d'accroître la superficie cultivée, en dehors de celle qui appartient aux membres de l'association de commercialisation? Je tiens beaucoup à savoir si une expansion considérable est possible. Existe-t-il des terres appropriées à cette culture? Pourrait-on avoir les installations voulues advenant que le rendement par acre en fasse une entreprise profitable?

M. CAMPBELL: La question m'est-elle adressée?

M. DANFORTH: Oui, monsieur.

M. CAMPBELL: A mon avis, les possibilités de production du tabac burley au Canada sont illimitées.

M. DANFORTH: D'après votre mémoire, j'ai cru comprendre que, peut-être les prix sur les marchés mondiaux constituaient un des éléments restrictifs. Ai-je raison?

M. CAMPBELL: Oui, monsieur. Le point principal de notre mémoire est celui-ci: comment pouvons-nous, en notre qualité de producteurs canadiens, réduire nos frais de production? Comment pouvons-nous réduire les prix faits aux autres nations, autrement que par la mécanisation? Nous ne voyons pas comment nous pourrions réduire nos prix, mais nous devons le faire pour être en mesure de soutenir la concurrence des pays où la main-d'œuvre ne coûte pas cher. Nous l'avons fait à l'égard d'à peu près tous les produits agricoles, sauf la betterave à sucre et le tabac. Les problèmes relatifs à la betterave à sucre sont en voie d'être réglés et, dans quelques années, cette industrie

sera, je pense, fort mécanisée; nous voudrions qu'on nous aide à mécaniser l'industrie du tabac burley.

M. DANFORTH: Vous avez parlé de la station expérimentale d'Harrow. D'autres témoins en ont aussi parlé. Pouvez-vous nous donner une idée du nombre des hommes de science ou des techniciens qui, connaissant très bien l'industrie, consacrent leur temps à ce problème particulier à l'heure actuelle, à la station expérimentale d'Harrow?

M. CAMPBELL: J'en connais deux qui s'occupent à plein temps du problème. Il en est fait mention dans le mémoire. Il s'agit de MM. Haslam et Scott.

M. DANFORTH: Êtes-vous d'avis que, pourvu qu'il y ait expansion des aménagements, la station expérimentale d'Harrow pourrait être directement très utile à l'industrie en question?

M. CAMPBELL: J'en suis convaincu.

M. DANFORTH: Vous avez parlé d'installations supplémentaires à la station expérimentale d'Harrow. Pouvez-vous nous donner une idée de ce que ces nouvelles installations comprendraient?

M. CAMPBELL: M. Koch, directeur de cette station, nous dit depuis trois ou quatre ans qu'il demandait un laboratoire dans lequel pourraient s'effectuer des épreuves chimiques, afin de déterminer la teneur en chlore et en nicotine de manière que nous puissions tenir compte de ces éléments dans la reproduction des plantes et la détermination visuelle de la qualité. Jusqu'ici, la station n'a pas l'outillage voulu pour faire ce travail. Selon nous, il est important qu'on ajoute ce laboratoire aux installations d'Harrow.

M. DANFORTH: Avez-vous une idée des sommes requises à cette fin?

M. CAMPBELL: Il m'est impossible de répondre à la question. M. Koch, qui a déjà comparu devant le Comité...

M. ROXBURGH: Non, monsieur.

M. DANFORTH: Non, il n'a pas comparu.

M. CAMPBELL: Il serait l'homme tout désigné pour répondre à la question. Pour ma part, je n'en sais rien.

M. DANFORTH: J'aurais une autre question à poser à M. Campbell. Dans combien de régions du Canada produit-on du tabac burley? Est-ce surtout dans la région mentionnée dans le mémoire? En produit-on dans d'autres provinces?

M. CAMPBELL: On cultive le tabac burley dans les provinces de Québec et d'Ontario. Je crois qu'on en a cultivé expérimentalement au cours des trois au Canada où l'on étudie la culture du tabac burley et où l'on fait diverses dernières années au Manitoba, et que cete expérience se poursuit cette année.

M. DANFORTH: J'ai une autre question à poser, monsieur le président, après quoi je céderai la parole à un autre. Ma question est celle-ci: autant que vous sachiez, la station expérimentale d'Harrow est-elle aujourd'hui le seul endroit expériences sous ce rapport?

M. CAMPBELL: Oui, je le crois.

M. DANFORTH: Je n'ai pas d'autres questions, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Whelan.

M. WHELAN: Tout d'abord, il est probable que certains membres du Comité ne connaissent pas la différence entre le tabac jaune et le tabac burley. M. Campbell pourrait-il nous expliquer brièvement les différences entre ces deux tabacs?

M. CAMPBELL: Si vous avez vu des champs de tabac burley ou d'autres espèces, vous avez une idée de la plante. Dans le cas du tabac jaune, on détache les feuilles de la tige dans le champ. On les suspend en les enfilant sur des ficelles attachées à des piquets dans un petit hangar où elles sont séchées à la

chaleur. Ce procédé fait que la feuille meurt de soif. Autrement dit, l'eau s'évapore rapidement laissant les sucres et les amidons dans la feuille. Contrairement à cela, lorsqu'il s'agit de tabac burley ou de tabac à cigare, on récolte toute la plante. On attache cinq de ces plantes à ce que nous appelons un piquet, on les suspend dans un vaste hangar où elles sont séchées à l'air. Ce tabac meurt de faim. Je vous explique le procédé de séchage. L'humidité passe de la tige à la feuille, et *vice versa*. Au cours de la croissance, la plante utilise les amidons et les sucres de la feuille. Elle meurt de faim. Autrement dit, elle sèche. Mais les deux procédés sont différents. Dans un cas, la dessiccation est rapide, de sorte que les sucres et les amidons restent, tandis que dans l'autre cas la dessiccation est lente et les sucres et les amidons disparaissent.

M. ROXBURGH: Je pourrais peut-être signaler pour la gouverne des membres qui ne connaissent pas cette industrie que, pour ce qui est du tabac jaune, on ne cueille que les feuille mûres.

M. WHELAN: Le tabac jaune est séché artificiellement dans des séchoirs, tandis que le tabac «burley» est séché naturellement dans de vastes hangars. Dans le cas du tabac jaune, on le place dans des séchoirs où il est séché à la chaleur.

M. CAMPBELL: Oui, monsieur.

M. WHELAN: J'ai fait cette remarque uniquement parce que, bien que je connaisse le procédé, je sais que certains membres du Comité ne le connaissent pas; ils se demandaient au moment où nous sommes arrivés quelle était la différence entre les deux procédés.

M. CAMPBELL: Il serait peut-être à propos de vous dire que la superficie de base, dans le cas du tabac jaune, est de six acres. N'ai-je pas raison, monsieur Roxburgh?

M. ROXBURGH: Oui, c'est exact.

M. CAMPBELL: Autrement dit, pour sécher la récolte de six acres de tabac jaune, il faut un séchoir d'une valeur de \$1,500 approximativement.

M. ROXBURGH: Vous parlez du séchoir même?

M. CAMPBELL: Oui, monsieur.

M. ROXBURGH: Je suppose qu'aujourd'hui le prix s'établit entre \$1,500 et \$1,800.

M. CAMPBELL: Tandis qu'un hangar peut sécher la récolte de six acres de tabac, la dessiccation du tabac burley coûterait environ \$2,000 l'acre dans ce même hangar; autrement dit, la construction d'un hangar suffisamment grand pour sécher la récolte de six acres de tabac «burley» coûterait environ \$12,000. Il faut absolument faire quelque chose sous ce rapport.

M. DOUCETT: Autrement dit, un séchoir peut être rempli plus d'une fois, mais pour la dessiccation naturelle, vous ne pouvez remplir le hangar de tabac burley qu'une fois?

M. CAMPBELL: C'est exact.

M. WHELAN: Il y a un autre point que j'aimerais commenter. La station de recherches d'Harrow, qui se trouve dans ma circonscription,—et je dois avouer que je ne la connais pas aussi bien que je le devrais,—sert-elle à d'autres fins que celles dont M. Danforth a parlé.

M. CAMPBELL: Certainement.

M. WHELAN: Vous avez aussi dit dans votre mémoire et en réponse aux questions de M. Danforth, qu'on avait réussi à y produire beaucoup plus de tabac par acre; autrement dit, on y a fait un travail remarquable de recherche, compte tenu des aménagements disponibles, pour ce qui est de la création de nouvelles espèces et ainsi de suite?

M. CAMPBELL: C'est juste. Ce n'est pas tout. Effectivement, on nous a fait du tort au long aller parce que nous produisons plus de tabac; la production du tabac nous coûte extrêmement cher et, maintenant, nous ne parvenons pas à le vendre.

M. WHELAN: Mais on y a créé une lignée remarquable.

M. CAMPBELL: Oui, on y a fait un excellent travail.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous continuer, monsieur Doucett.

M. DOUCETT: Monsieur Campbell, permettez-moi de vous dire que j'ai fort goûté le mémoire condensé, concis et clair, que vous avez présenté. Je vous en félicite.

Je note qu'il y a une réduction de 20 p. 100 du tabac burley, soit environ 14 millions de livres par an. Pour les dix années, vous dites 73 millions, ce serait donc à peu près cela.

M. CAMPBELL: Oui, mais divisez cela par 10.

M. DOUCETT: Vous avez utilisé les chiffres de 20 p. 100 et de 73 millions.

M. CAMPBELL: J'ai dû calculer les 20 p. 100 sur 88 millions.

M. DOUCETT: C'est parfait, cela n'importe pas. Cette réduction en ce qui concerne le tabac burley résulte-t-elle des frais plus élevés de la production ou de l'absence de marchés?

M. CAMPBELL: Je dirais qu'elle résulte de ces deux causes à la fois.

M. DOUCETT: Vous dites des deux causes à la fois?

M. CAMPBELL: Oui. Comme je le disais dans le mémoire, lorsque le vieux chiqueur de tabac meurt, il n'y a personne pour le remplacer.

M. DOUCETT: N'en soyez pas trop certain.

M. CAMPBELL: En conséquence, nous nous sommes tournés vers la production du tabac à cigarettes. Je crois, cependant, que nous ne l'avons pas fait assez tôt. Au lieu de le faire en 1961, nous aurions dû le faire en 1951, quand nous avons remarqué le déplacement de la tendance vers la cigarette.

M. DOUCETT: Quel pourcentage de la production de tabac burley exportons-nous? Ce pourcentage augmente-t-il ou diminue-t-il?

M. CAMPBELL: Au cours des 20 dernières années, il s'est établi à 19 p. 100 environ.

M. DOUCETT: Donc, il n'augmente pas?

M. CAMPBELL: Par exemple, nous en avons exporté 2,257,000 livres en 1931 et 2,263,000 en 1963.

M. DOUCETT: C'est une légère augmentation.

M. CAMPBELL: En effet, c'est une légère augmentation, mais le produit national brut du Canada augmente; tout a augmenté et nous sommes restés statiques.

M. DOUCETT: Ainsi, il serait naturel de s'attendre à une augmentation de l'exportation du tabac?

M. CAMPBELL: Oui.

M. DOUCETT: Vous avez mentionné tantôt un fait important. Vous avez dit qu'en certains pays le coût de production du tabac est sans aucun doute beaucoup moins élevé que le nôtre à cause du coût de leur main-d'œuvre qui n'a pas augmenté autant que la nôtre. Est-ce là une réclamation exacte?

M. CAMPBELL: Il y a cinq ans, on ne cultivait pas le tabac burley, sauf à titre d'expérimentation, en Rhodésie du Sud et, cette année, on y a produit 10 millions de livres.

M. DOUCETT: Peut-être cette augmentation de sa production de tabac serait due au coût de la main-d'œuvre?

M. CAMPBELL: Ce pays est capable de vendre son tabac, bien qu'à notre connaissance il ne soit pas de même qualité que le nôtre. C'est à cause du prix.

M. DOUCETT: Les cultivateurs ou ceux qui font le commerce du tabac ont-ils déployé de plus grands efforts afin d'augmenter le marché de l'exportation?

M. CAMPBELL: Oui.

M. DOUCETT: Si nous ne pouvons pas habituer nos gens à chiquer le tabac à l'intérieur du pays, nous devons nous en débarrasser.

M. CAMPBELL: Oui. Nous coopérons avec le ministère du Commerce et avec les sociétés qui achètent du tabac; et nous employons tous les moyens à notre disposition comme cultivateurs, pour faire vendre notre tabac chez nous et outre-mer.

M. DOUCETT: Est-ce exact de présumer qu'il y a un marché limité à l'intérieur du pays, de sorte que toute augmentation devrait être exportée?

M. CAMPBELL: Je pense que la situation est la même que pour la plupart de nos produits agricoles. Par exemple, le marché du blé au Canada est limité, étant donné notre population.

M. DOUCETT: Mais nous devons nous rappeler que la consommation augmente à cause de l'augmentation de la population.

M. CAMPBELL: C'est vrai. Je pense que l'augmentation de notre consommation domestique de tabac burley est générale.

M. DOUCETT: Eh bien, d'après les chiffres de la production en valeur monétaire reçue par l'industrie, le profit est minime. Vous avez mentionné, il y a un instant, que la superficie cultivée a baissé d'environ 50 p. 100, de 8,700 acres environ à 4,000 acres. Pouvez-vous nous dire quel est l'usage que les cultivateurs font de ces 4,000 autres acres? Cultivent-ils d'autres récoltes commerciales?

M. CAMPBELL: Oui, du maïs, du soya, du blé et de l'avoine.

M. DOUCETT: Ainsi, bien que leur revenu provenant du tabac diminue, ils peuvent obtenir un revenu égal ou supérieur grâce aux autres récoltes?

M. CAMPBELL: Je ne sache pas qu'ils aient touché un revenu supérieur.

M. DOUCETT: Non. Il s'agit peut-être seulement de maintenir la production de la terre.

M. CAMPBELL: C'est vrai.

M. DOUCETT: Je pense que c'est tout. Merci.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous continuer, monsieur Brown.

M. BROWN: Je vous remercie, monsieur le président.

M. DOUCETT: Je pourrais avoir une ou deux questions à poser plus tard.

M. BROWN: Monsieur le président, la plupart de mes questions ont déjà reçu une réponse.

Je voudrais aussi féliciter M. Campbell pour son excellent mémoire. C'est un exposé très facile à lire, concis et intéressant.

J'allais demander si on utilisait le tabac burley dans la fabrication des cigarettes, mais on vient juste de m'offrir une cigarette canadienne fabriquée avec du tabac canadien burley et que je fume avec plaisir.

Pourriez-vous expliquer au Comité quels sont les principaux emplois du tabac burley. Est-il employé surtout comme tabac à chiquer? Je fume à présent une cigarette canadienne faite avec du tabac burley. Est-il employé intensivement dans la fabrication des cigarettes?

M. CAMPBELL: Nous avons un bon nombre de marques au Canada aujourd'hui qui contiennent des tabacs burley, à savoir les cigarettes Parliament

et Alpine qui sont fabriquées par la société Benson and Hedges. Elles contiennent du burley canadien, mais on ne nous dit pas dans quelle proportion. Nous savons que c'est au delà de 35 p. 100 du mélange. Les marques fabriquées par l'*Imperial Tobacco Company*, telles que Pall Mall, contiennent aussi du tabac burley. C'est une marque américaine mais qui est fabriquée en vertu d'une licence au Canada avec du tabac entièrement canadien, dont 35 p. 100 environ, je crois, est du burley. Les cigarettes Buckingham et Winchester aussi contiennent du tabac burley et cela depuis plusieurs années.

Le tabac à pipe est presque entièrement du burley. Il y a une quantité considérable de tabac jaune dans certaines marques. Je pense que Picobac est une marque contenant du burley seulement. Une certaine quantité est utilisée dans le tabac à chiquer. Cependant, comme je l'ai dit, les gens qui chiquent deviennent de plus en plus rares. J'ai appris qu'un vieux fabricant fait un cigare dont la cape est du burley. C'est quelque chose de nouveau pour nous, en tant que producteurs, mais je vois que c'est possible.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous poser des questions, monsieur Brown.

M. BROWN: Monsieur Campbell, vous nous avez expliqué l'augmentation du coût de production qui résulte des granges plus grandes nécessaires au séchage du tabac burley. A quels autres égards des coûts excessifs sont subis par le cultivateur dans la production du tabac burley?

M. CAMPBELL: A un moment donné, on plantait une acre de tabac avec 4,000 à 5,000 plants environ, et nous produisions 1,000 à 1,200 livres par acre; aujourd'hui, les nouvelles variétés poussent plus droit et ne se penchent pas. On peut, par conséquent, cultiver davantage dans une superficie plus petite; le nombre de plants à l'acre est passé à 10,000. Cela a eu deux résultats. D'une part, nous avons obtenu un genre de tabac approprié pour les cigarettes et a augmenté notre rendement de façon à avoir une moyenne qui ne baisera pas au delà d'une tonne l'acre à l'avenir. Toujours est-il qu'un homme doit manipuler chaque plant et chaque feuille, et c'est là qu'entre en jeu la cherté considérable de notre main-d'œuvre. Nous n'avons pas une main-d'œuvre à bon marché comme en Rhodésie, en Argentine et au Mexique qui sont nos concurrents les plus importants.

M. BROWN: Y a-t-il eu quelques expériences faites à ce sujet? Je crois que vous avez mentionné quelque part dans votre mémoire une quantité moindre de nicotine dans le tabac burley.

M. CAMPBELL: Oui.

M. BROWN: A-t-on fait jusqu'à ce jour des recherches indiquant que le tabac burley est moins dangeureux pour la santé?

M. CAMPBELL: Seuls les essais chimiques ont indiqué que le tabac burley qui est séché à l'air, aussi bien que tout autre auquel nous pouvons penser, à savoir le tabac à cigares, qui est séché de la même manière, contiennent moins de matières irritantes que ne contient le tabac jaune. Quant à savoir s'il est plus sûr, nous ne le savons pas et nul ne peut nous le dire.

M. BROWN: Mais, ce que vous aimeriez, c'est qu'il se fasse plus de travail expérimental à cet égard? Je veux dire plus de recherches.

M. CAMPBELL: De recherches sur la production, oui. Nous aimerions aussi qu'on fasse ces autres recherches parce qu'elles sont à l'avantage de tout consommateur au monde, de tout fumeur.

Je pense que nous avons été des pioniers dans plusieurs domaines au Canada et je ne vois pas pourquoi nous ne le serions pas à indiquer au monde que le tabac n'est pas plus nocif à notre santé que ne l'est l'abus de l'alcool.

M. BROWN: Je pense que je suis d'accord avec vous à ce sujet.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous continuer, monsieur Choquette.

M. CHOQUETTE: Monsieur le président, puis-je féliciter M. Campbell pour son exposé très intéressant?

(Texte)

Si vous me le permettez maintenant, je vais poser mes questions dans la langue de Molière. A la page 2 de votre rapport, je vois que vous affirmez que la production du tabac dans la province de Québec se présente à une échelle plutôt basse. Est-ce que, d'après vous, il y aurait des perspectives d'accroissement de la production du tabac, dans la province de Québec?

(Traduction)

M. CAMPBELL: Je le crois certainement. J'ai l'impression qu'il y a plusieurs régions dans la province de Québec où l'on pourrait cultiver du tabac. Je ne connais pas très bien les régions, mais je sais que là où l'on cultive le tabac à cigares autour de Saint-Hilaire et Joliette, il y a des régions favorables à la culture du tabac burley. Toutefois, je pense que la raison qui limite votre industrie dans ces régions, c'est que la période de gelée est peut-être plus courte qu'au sud-est de l'Ontario, et la culture n'augmentera dans ces régions que lorsqu'on aura mis au point des variétés qui s'adaptent à cette période plus courte.

M. ROXBURGH: En d'autres termes, vous suggérez qu'on essaye de trouver des variétés qui mûrissent plus rapidement.

M. CAMPBELL: Oui, et il faudrait qu'on essaye en même temps l'usage de la mécanisation. Il n'y a pas de raison pour que les recherches dans les deux sens ne se complètent pas.

(Texte)

M. CHOQUETTE: Est-ce que l'aide financière que vous sollicitez pourrait servir à faire des recherches afin d'établir dans quelle mesure il y a possibilité d'accroître la production dans la province de Québec?

(Traduction)

M. CAMPBELL: Oui, elle pourrait servir à cette fin.

(Texte)

M. CHOQUETTE: Je vois à la page 5 de votre rapport: «Pourquoi ne peut-on produire une cigarette plus sûre?». Et vous ajoutez: «Plus sûre que quoi?». Est-ce que vous êtes d'avis que la qualité de la cigarette que l'on fume aujourd'hui est telle qu'il n'y aurait pas moyen d'assurer une protection plus grande pour la santé des fumeurs, parce que cette affirmation-là semble un peu «ex-cathedra»? Vous dites: «Plus sûre que quoi?». On y voit même une pointe d'impatience.

(Traduction)

M. CAMPBELL: C'est vrai.

J'ai assisté à la conférence sur le tabac et la santé l'automne dernier, où j'ai représenté l'industrie du tabac burley. Un des médecins présents à cette réunion a posé cette question: «Pourquoi l'industrie ne peut-elle pas produire une cigarette plus sûre?». Notre réponse a été: «Plus sûre que quoi?». Ils n'ont pas pu nous dire pourquoi elle n'était pas sûre. Ils n'ont pas pu nous dire ce qu'elle avait de répréhensible, et, en attendant de savoir la réponse à cette question, nous ne savons pas ce que nous sommes en train de défendre.

(Texte)

M. CHOQUETTE: Mais il y a quand même un rapport dont vous êtes évidemment au courant, qui a été publié aux États-Unis et dans lequel on affirme catégoriquement que le tabac est préjudiciable à la santé?

(Traduction)

M. CAMPBELL: Nous sommes au courant de ce rapport, mais il établit des comparaisons. Par exemple, en utilisant des données statistiques comparées, vous pouvez prouver plusieurs choses. Ainsi, savez-vous que le taux des divorces en Angleterre augmente en proportion du nombre de pommes mangées en Angleterre?

(Texte)

M. CHOQUETTE: C'est relié à la pomme d'Adam.

M. ASSELIN (*Richmond-Wolfe*): Ils chantent la pomme.

M. PIGEON: Monsieur le président, je voudrais . . .

M. CHOQUETTE: Maintenant, je posais cette question parce que je voyais que vous aviez des propos plutôt ironiques à l'égard du ministre de la Santé, au dernier paragraphe de la page 4. Je ne sais pas depuis combien de temps les gens de l'industrie du tabac sollicitent l'aide gouvernementale. Je suppose que vos revendications sont formulées depuis nombre d'années. Cependant, on semble constater, cette année, qu'il y a une insistance plus forte—la semaine dernière, nous entendions M. Newell—est-ce que vous vous sentez dans l'obligation d'avoir une position défensive depuis, je pourrais dire, quelques mois exactement; on semble plutôt agressif à l'égard de l'industrie du tabac. Alors, est-ce que vous vous sentez un peu dans une position défensive et serait-ce la raison pour laquelle vous demandez aussi vigoureusement l'aide financière nécessaire pour établir un programme de recherches plus élaboré?

(Traduction)

M. DROUIN: Adam et Ève.

M. ROXBURGH: C'est bien loin.

M. CAMPBELL: Oui, je ne pense pas que nous soyons à présent dans cette situation. Notre industrie estime que dans la section du tabac burley en tout cas, nous devrions demander ce genre de recherches. Nous ne devrions même pas cultiver le tabac s'il est établi que c'est un poison. Par conséquent, nous ne sommes pas sur la défensive. Nous voulons que les personnes qui fument notre produit sachent qu'il est sûr ou ne l'est pas. S'il ne l'est pas, nous ne sommes pas en mesure de demander au public de fumer ce produit aujourd'hui.

(Texte)

M. CHOQUETTE: Je constate également, tel que vous le mentionnez dans votre rapport, que plusieurs centaines de milliers de dollars sont consacrés par l'industrie du tabac à établir véritablement la cause du cancer. Est-ce qu'il y a longtemps que vous consacrez des sommes de ce genre?

(Traduction)

M. CAMPBELL: Je crois que l'industrie a commencé cette dépense il y a trois ans environ, je veux dire les fabricants de cigarettes. Ils ont accordé \$300,000 à diverses associations de lutte contre le cancer et à l'Association médicale pour faire des recherches uniquement sur la cause du cancer du poumon. Je crois comprendre que dans l'une des universités on a utilisé à cette fin la somme de \$200,000, mais, le docteur Wigle, président de l'Association médicale canadienne, a reconnu, ici même l'automne dernier, qu'il ne s'effectue pas de recherches au Canada dans le but de découvrir la cause du cancer du poumon.

Ce genre de recherches embrasserait sans doute un vaste domaine et ne porterait pas uniquement sur le tabac. Son but serait de découvrir la cause du cancer du poumon. D'après les statistiques, le cancer du poumon peut être relié à plusieurs choses et j'en ai mentionné quelques-unes dans le mémoire. Nous voudrions, dans l'intérêt des consommateurs en connaître la cause d'une façon précise.

(Texte)

M. CHOQUETTE: Je vous remercie infiniment, monsieur Campbell. Si vous me permettez une suggestion, et je ne voudrais pas que vous l'interprétiez comme une remontrance, mais je crois que vous auriez une meilleure publicité lorsque vous présentez des rapports, si vous aviez l'obligeance de les présenter dans les deux langues, parce que je remarque que, la semaine dernière, monsieur Newell a présenté un rapport très intéressant: le vôtre est également très intéressant. J'aurai l'occasion de le relire et si, à l'avenir, vous croyez que ce serait agréable de le présenter dans les deux langues, nous l'accepterions avec beaucoup d'enchantement.

M. CAMPBELL: Merci beaucoup.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Pigeon?

M. PIGEON: Monsieur le président, je me reporte à la page 1 du mémoire, dans laquelle vous indiquez que la production et la consommation mondiales sont en hausse alors que la production canadienne du tabac burley a diminué d'environ 20 p. 100. Le Canada offre plusieurs possibilités d'intensifier la culture du tabac burley et d'autres variétés de tabac. Pensez-vous que le ministère du Commerce aurait intérêt à envoyer des spécialistes à travers le monde afin de trouver des débouchés? Je crois comprendre que le ministère du Commerce n'a actuellement aucun service de spécialistes chargé de lancer le tabac canadien sur le marché mondial.

M. CAMPBELL: Je pense que le député qui se trouve de ce côté m'a demandé un peu plus tôt ce que nous faisons dans l'industrie pour intensifier les exportations de tabac canadien. Nous avons tenu compte de votre proposition et nous sommes entrés en rapport avec le ministère du Commerce à ce sujet. Les cultivateurs de tabac jaune ont consacré à cette fin la somme de \$60,000. Afin d'aider à payer notre part, nous avons consulté le ministère du Commerce qui nous a proposé d'employer un de ses fonctionnaires d'expérience qui prend sa retraite. C'est un homme qui est en bonne condition physique, encore actif et qui peut nous aider durant un an ou deux, jusqu'à ce que nous ayons donné à quelqu'un la formation nécessaire. A notre avis, nous avons besoin d'une personne à compétence professionnelle, bien qu'il ne soit pas indispensable que le préposé à ce poste connaisse tous les genres de production. Il devra posséder une certaine expérience de la vente.

M. PIGEON: Je dois féliciter les cultivateurs de tabac ainsi que l'industrie qui essaient de trouver des débouchés aux exportations, mais pensez-vous que le ministère du Commerce pourrait faire plus dans ce domaine?

M. CAMPBELL: Je pense que oui.

M. PIGEON: Voulez-vous dire que le ministère pourrait faire quelque chose pour intensifier les exportations outre-mer?

M. CAMPBELL: Dans le cas du tabac burley, dont il est ici question, ce n'est que depuis la récolte de 1961 que nous cultivons ce genre de tabac en demande sur le marché mondial; pour cette raison, il est encore trop tôt pour savoir à quoi nous en tenir. C'est dans ce domaine que nous devons diriger nos efforts. Nous devons envoyer ce tabac là où il y a des possibilités de marché et être capables de soutenir la concurrence des prix. Nous arrivons à produire un tabac de qualité, mais nous devons réduire nos frais quelque part afin de pouvoir vendre le tabac moins cher. Nous devons tout d'abord trouver un moyen de diminuer le coût de production et ensuite réduire notre prix de vente sur le marché mondial. Nous pouvons soutenir la concurrence du point de vue de la qualité, mais nous devons réduire nos frais de production.

M. PIGEON: Je voudrais poser une question au sujet des pages 4 et 5 de votre mémoire. A la page 4 vous dites:

L'association des médecins et notre propre ministre de la Santé ont marqué notre industrie du signe de poison, tête de mort et tibias.

Je voudrais vous poser une question directe. Trouvez-vous normal qu'un ministre de la Couronne porte un tel jugement et vote la somme de \$400,000 pour combattre le tabac alors que le gouvernement ne dépense absolument rien pour les recherches?

M. CHOQUETTE: Je crois, monsieur le président, que cette question n'est pas conforme au Règlement. M. Campbell n'est pas ici pour répondre des déclarations de notre ministre. Je ne crois pas que vous soyez obligé de répondre à cette question.

M. PIGEON: Monsieur le président, à propos de ce rappel au Règlement, je crois avoir raison.

M. WHELAN: Vous avez toujours raison.

M. PIGEON: Dans ces deux pages de son mémoire, M. Campbell a fait allusion au ministre de la Santé et il a affirmé que le gouvernement fédéral consacre la somme de \$400,000 à des programmes d'éducation dans le but d'empêcher que les enfants d'âge scolaire ne fument. Voilà pourquoi j'ai posé cette question. M. Campbell a mentionné que le gouvernement du Canada n'effectue présentement aucune recherche dans le but de découvrir la cause du cancer du poumon. L'industrie a subventionné certaines recherches, mais j'ignore si les cultivateurs de tabac d'Ontario ont eu la même réaction que ceux du Québec devant la déclaration publique et la proclamation à la Chambre faites par le ministre de la Santé. Les cultivateurs de tabac du Québec sont très inquiets au sujet de cette déclaration.

Le PRÉSIDENT: Parlez-vous du rappel au Règlement?

M. CHOQUETTE: Je crois que son rappel au Règlement n'est pas fondé.

Le PRÉSIDENT: Auriez-vous l'obligeance de donner immédiatement votre opinion sur ce rappel au Règlement, car j'aimerais rendre une décision à ce sujet et poursuivre ensuite notre discussion.

M. PIGEON: Je pense que j'ai le droit de poser ce genre de question.

(Texte)

M. ASSELIN (*Richmond-Wolfe*): Au sujet du rappel au Règlement, monsieur le président...

(Traduction)

Le PRÉSIDENT: J'aimerais rendre une décision au sujet de ce rappel au Règlement.

M. NASSERDEN: Avant que vous rendiez une décision, monsieur le président, j'aimerais dire quelques mots à ce sujet.

Le PRÉSIDENT: Excusez-moi.

M. NASSERDEN: Je ne suis pas sûr en quoi consiste le rappel au Règlement; mais, si il a été présenté pour signaler qu'on ne devrait faire aucune allusion au fait que le gouvernement ne consacre rien aux recherches, alors qu'on a voté plus d'un demi-million de dollars pour une campagne en vue de faire cesser l'usage du tabac dans notre pays, dans ce cas le rappel au Règlement n'est pas fondé.

M. CHOQUETTE: Le rappel au Règlement ne porte pas sur ce point, monsieur le président. Comme vous venez de le dire, vous n'êtes pas très sûr d'avoir compris cette motion d'ordre, je vais donc préciser ma position.

M. WHELAN: C'est une bonne idée.

M. CHOQUETTE: J'apporterai mes précisions en français, car je m'exprime plus difficilement en anglais.

(Texte)

Monsieur le président, ce que mon honorable ami veut demander au témoin, c'est ceci: Est-il d'accord avec les déclarations du ministre de la Santé? Le ministre de la Santé peut faire les déclarations qu'il croit de son devoir de faire, mais on ne peut pas demander ici à un témoin expert d'approuver ou de désapprouver ou de donner une opinion sur les déclarations du ministre de la Santé. Je crois qu'il a le droit de défendre les intérêts de l'industrie du tabac pour laquelle il se débat—je l'en félicite—mais on ne peut pas demander à un témoin: Qu'est-ce que vous pensez des déclarations du ministre de la Santé? Croyez-vous que le ministre de la Santé a raison de faire de telles déclarations? Alors, c'est contraire au Règlement.

M. PIGEON: Monsieur le président . . .

Le PRÉSIDENT: Monsieur Nasserden?

M. NASSERDEN: Je ne discute pas ce qu'a dit le député, mais il me vient à l'esprit une question à laquelle le témoin pourrait peut-être répondre lorsque le rappel au Règlement sera réglé. J'aimerais savoir si oui ou non on consacre actuellement de l'argent aux recherches, pour s'occuper de ce problème. Je pense que le représentant de Joliette-L'Assomption-Montcalm avait raison lorsqu'il a posé cette question. D'une part, on consacre plus d'un demi-million de dollars à cette campagne alors que d'autre part on ne dépense absolument rien pour essayer de résoudre le problème qui constitue peut-être le point important de cette question.

M. DANFORTH: J'aimerais dire quelques mots au sujet du rappel au Règlement. Je crois que le Comité devrait pouvoir inclure dans ses délibérations toute question concernant les effets que peut avoir sur l'industrie du tabac une déclaration publique faite à la Chambre par un ministre, car cette déclaration influe nettement sur l'industrie. Puisque cette question a été mentionnée dans le mémoire, qu'elle a été acceptée durant la lecture et que jusqu'à maintenant elle n'a pas fait l'objet d'un rappel au Règlement, je pense que le membre du Comité a le droit d'interroger le témoin sur ce point en particulier. Je ne crois pas que le Règlement soit en jeu.

(Texte)

M. PIGEON: Je crois que j'étais en droit de poser ma question.

(Traduction)

M. MULLALLY: Monsieur le président, en ce qui concerne cette question, je pense que l'argent a été destiné à effectuer des recherches dans ce domaine précis et cette déclaration a été faite à la suite d'une conférence médicale entre les provinces. Je crois qu'il y a eu un accord entre les provinces et le gouvernement fédéral et je ne pense pas que le ministre fédéral doive se porter responsable d'une déclaration qu'elle était obligée de faire. Je pense que cette déclaration était le résultat d'un accord intervenu entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces.

(Texte)

M. CHOQUETTE: Monsieur le président, avant que vous rendiez votre décision, est-ce que le sténographe officiel pourrait relire la question telle que posée par monsieur Pigeon?

(Traduction)

M. PIGEON: Je me souviens de ce que j'ai dit.

M. CHOQUETTE: Je ne suis pas aussi sûr que vous.

(Texte)

M. ASSELIN (*Richmond-Wolfe*): Monsieur le président, y a-t-il possibilité de donner plus d'argent pour les recherches qu'ils en ont besoin?

(Traduction)

Le PRÉSIDENT: Silence, s'il vous plaît.

(Texte)

M. CHOQUETTE: Monsieur le président, voudriez-vous autoriser, s'il vous plaît, la lecture de la question posée par M. Pigeon?

Le PRÉSIDENT: A l'ordre!

(Texte)

M. PIGEON: Je n'ai aucune objection.

(Traduction)

Le PRÉSIDENT: Si le comité désire que le sténographe relise la question, je lui demanderai des s'exécuter. Toutefois, puis-je répéter ma question. Le Comité désire-t-il que la question soit relue?

(Texte)

M. PIGEON: Je n'ai aucune objection. Je ne regrette pas ce que j'ai dit.

(Traduction)

Le PRÉSIDENT: Je crois que la question a été posée en français et qu'il sera peut-être difficile de la faire relire.

Monsieur Doucett, avez-vous quelque chose à dire au sujet de ce rappel au Règlement?

M. CHOQUETTE: Voulez-vous lire la question?

Le PRÉSIDENT: Avez-vous quelque chose à dire au sujet du rappel au Règlement?

M. DOUCETT: Je voudrais faire une remarque sur ce que nous discutons en ce moment. J'ignore où cette discussion va nous mener, mais je pense que M. Campbell était justifié de soulever ce point dans le mémoire qu'il a présenté devant le Comité.

M. CHOQUETTE: Monsieur le président, ce que dit le député ne concerne pas le rappel au Règlement. Je crois que vous devriez rendre une décision au sujet de ce rappel au Règlement avant que nous passions à autre chose.

Le PRÉSIDENT: J'aimerais régler la question du rappel au Règlement.

M. CHOQUETTE: Pouvez-vous demander à M. Pigeon s'il veut bien répéter sa question?

M. DOUCETT: Je dirai plus tard ce que j'ai à dire.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Pigeon, auriez-vous l'obligeance de répéter votre question?

(Texte)

M. PIGEON: Je vais répéter ma question en français. J'ai demandé si M. Campbell trouvait normal qu'un ministre de la Couronne vote une somme de \$400,000 et fasse une déclaration contre l'usage du tabac quand le gouvernement fédéral, en l'occurrence le ministère de la Santé, ne dépense aucun argent pour prouver et n'a rien prouvé puisqu'il ne dépense aucun argent pour prouver et n'a rien prouvé puisqu'il ne dépense aucune somme d'argent en recherches pour prouver que le tabac est la cause du cancer?

(Traduction)

Le PRÉSIDENT: Si le Comité me le permet, je crois que M. Pigeon a demandé que le témoin exprime son opinion sur une question de ligne de

conduite ou une décision prise par le ministère, conformément à l'annonce faite par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Dans le contexte de son examen par notre Comité, je crois que la question est pertinente. Je comprends,—et je crois que tous les membres du Comité comprennent,—que M. Campbell est prié d'exprimer son opinion personnelle et, quant à M. Choquette et d'autres qui ont argumenté sur le rappel au Règlement, je dois déclarer que la question est recevable et revient à demander au témoin d'exprimer une opinion. Je crois que le témoin doit répondre.

M. CAMPBELL: A titre de planteurs et de producteurs, nous nous sommes demandés pourquoi le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social mettrait cette étiquette de poison sur notre industrie sans obligation envers la population du Canada et sa santé. Nous croyons qu'il est excellent de dépenser \$400,000 à des fins éducatives pour les enfants. Je ne crois pas qu'un d'entre nous aime voir les adolescents se promener la cigarette au bec.

Cependant, je crois que la question relative à la santé devrait faire l'objet de recherches à l'avantage de ceux d'entre nous qui fument. Nous nous demandons si le ministre ne devrait pas consacrer une partie de son temps à la santé de la nation en affectant une partie de cet argent à des recherches précises sur les causes. L'industrie a manifesté qu'elle consentait à verser des sommes d'argent à cette fin et on n'en profite pas. Nous nous demandons qui a raison dans cette affaire. De l'argent est offert pour cette étude, mais personne ne l'entreprend.

M. PIGEON: Si nous,—j'entends par là tous les membres du Comité qui travaillent dans l'intérêt public et dans l'intérêt des producteurs de tabac,—demandions au gouvernement ou au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de supprimer ces \$400,000 et de les consacrer à des recherches, afin de prouver en premier lieu si le tabac est la cause du cancer, serait-ce, à votre avis, la bonne façon de procéder? Après cela, le gouvernement pourrait intervenir, mais je crois que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social doit d'abord affecter de l'argent aux recherches de ce genre.

M. CAMPBELL: Je ne crois pas qu'à titre de producteurs, il nous appartienne d'infirmier la décision du ministre, mais nous aimerions bien qu'on entreprenne des recherches sur les causes réelles du cancer du poumon.

M. PIGEON: Depuis que le ministre a fait sa déclaration à la Chambre, avez-vous des chiffres qui indiquent de combien la consommation du tabac a diminué au Canada? En avez-vous une idée?

M. CAMPBELL: Je crois que nous en souffrons encore, mais je ne saurais dire dans quelle mesure. Je ne puis pas répondre à cela. Les fabricants pourraient peut-être se prononcer là-dessus.

M. PIGEON: Croyez-vous que l'industrie pourrait conclure une entente avec le gouvernement fédéral pour établir un programme de recherches de concert avec le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social? Les États-Unis ont-ils ce genre de programme?

M. CAMPBELL: Selon moi, les États-Unis viennent de consacrer 10 millions de dollars à ce genre de recherches.

M. PIGEON: La gouvernement des États-Unis?

M. CAMPBELL: Le gouvernement et l'industrie.

M. PIGEON: Savez-vous quel ministère du gouvernement?

M. CAMPBELL: Je ne le sais pas, mais je puis le trouver.

M. ROXBURGH: C'est celui de l'Agriculture.

Le PRÉSIDENT: Selon moi, M. Pigeon veut savoir quel pourcentage des 10 millions de dollars est fourni par le gouvernement. Est-ce là votre question?

M. PIGEON: Oui.

M. CAMPBELL: Je ne le sais pas.

M. PIGEON: Monsieur Campbell, je vous remercie de votre collaboration.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Roxburgh.

M. ROXBURGH: Comme d'autres membres l'ont déclaré, je tiens à dire que votre mémoire est merveilleux; c'est le genre de mémoire que nous aimons tous; il est intelligible.

La plupart des questions auxquelles j'ai pensé ont reçu une réponse. Cependant, je désire connaître les pays qui ont enlevé le marché d'exportation au Canada depuis que nous ne nous sommes pas maintenus à la page. Quels pays nous ont enlevé le commerce d'exportation, qui était considérable?

M. CAMPBELL: Je dirais que ce sont les Rhodésies, le Japon, l'Inde, le Mexique et le Brésil.

M. ROXBURGH: En d'autres termes, ces pays sont nombreux.

Vous nous avez parlé de la mécanisation et de l'importance de la mécanisation et de l'argent affecté aux expériences susceptibles de nous donner une meilleure mécanisation de l'industrie du tabac afin que nous puissions abaisser les frais de production.

De l'argent a été donné et dans ce contexte, M. Pigeon et d'autres—surtout M. Pigeon—ont soulevé la question des exportations. Si, par exemple, vous allez de l'avant et dépensez tout l'argent et obtenez une certaine mécanisation, cela ne servira pas à grand-chose à moins que nous n'ayons des marchés d'exportation. Si je comprends bien, dans le passé, la Rhodésie a dépassé notre production de tabac jaune et maintenant, évidemment, notre production de tabac burley. Ce pays a dépensé un certain montant d'argent pour la vente du tabac et la mise du tabac sur le marché mondial. Quel pourcentage de l'argent disponible devrait être consacré à ces domaines? Qu'est-ce qui est le plus important? Que pensez-vous qu'il faudrait faire à cet égard? Vous nous avez déjà dit ce que vous faisiez. Les producteurs de tabac jaune ont fourni \$60,000. Quel est votre sentiment au sujet de l'argent accordé par le gouvernement pour les travaux d'expérimentation? Quel pourcentage de l'argent voté devrait-il être affecté à ces domaines? Comment le diviseriez-vous entre le marché d'exportation et les recherches?

M. CAMPBELL: Je crois que l'industrie et les producteurs devraient fournir la plus grosse part de l'argent dépensé pour obtenir des marchés d'exportation. Je crois que le ministère du Commerce, par son organisation, pourrait aider à cet égard, mais nous voudrions que le plus fort montant de cet argent soit dépensé en recherches effectives sur la production afin d'abaisser nos frais. Je crois que nous pouvons nous charger de l'autre partie dans le moment, sans trop de frais pour le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire du ministère du Commerce.

M. ROXBURGH: Vous avez mentionné qu'il n'y avait que deux hommes à la station expérimentale d'Harrow et vous avez exprimé l'opinion qu'il faudrait dépenser plus d'argent pour former ces savants. A l'heure actuelle, il semble que les meilleurs talents, que ce soit pour le tabac ou autre chose, traversent la frontière. Avez-vous une idée de ce qui devrait se passer, disons, si de l'argent était voté? Il manque certainement d'hommes compétents à l'heure actuelle.

M. CAMPBELL: Je crois que tout le monde—je veux dire les gens de l'agriculture, de l'industrie, de l'enseignement et ainsi de suite—est parfaitement au courant du problème que nous cause le manque de personnes formées.

M. ROXBURGH: En d'autres termes, il devrait y avoir un cours pour cette matière, un cours spécial, que ce soit à un collège d'agriculture ou ailleurs?

M. CAMPBELL: Je crois que tout tient aux installations aussi. Nos installations insuffisantes ne nous permettent pas d'avoir assez de gens dans ces écoles

où se forment assez de savants pour en garder quelques-uns ici, sans parler d'en laisser traverser la frontière.

M. ROXBURGH: En d'autres termes, nous avons autant besoin d'installations que de mécanisation?

M. CAMPBELL: Oui, je le crois. Je suis d'avis que les comités chargés de l'enseignement et autres, établis au Canada aujourd'hui, se chargent de ce problème.

M. ROXBURGH: C'est tout ce que j'ai à dire.

M. WATSON (*Assiniboïa*): Je tiens à féliciter M. Campbell de son mémoire; ce genre de mémoire succinct et au point me plaît. Il me porte à croire que M. Campbell a dû être cultivateur lui-même déjà et qu'il ne s'est pas payé de mots.

M. CAMPBELL: Je le suis encore.

M. WATSON (*Assiniboïa*): Une de mes questions a reçu une réponse partielle. Elle a trait aux \$600,000 que le gouvernement fédéral a affectés à un programme éducatif tendant à dissuader les enfants d'âge scolaire de commencer à fumer. Je voulais demander à M. Campbell s'il avait une objection personnelle à ce genre de programme.

M. CAMPBELL: Je crois avoir mentionné plus tôt que personne d'entre nous n'aime voir nos écoliers se promener la cigarette à la bouche; par conséquent, nous ne désapprouvons pas ce programme.

M. WATSON (*Assiniboïa*): Je crois que M. Whelan vous a demandé d'expliquer la différence entre le tabac foncé ou burley et le tabac jaune. Dans ce genre de tabac, je crois que le mémoire déclare qu'une proportion de 20 p. 100 du tabac se trouve dans les côtes ou que 20 p. 100 de la plante constituent les côtes. Les côtes de tous les plants de tabac peuvent-elles être utilisées comme tabac?

M. CAMPBELL: Non. A l'heure actuelle, je crois que les côtes de tabac jaune sont utilisées; mais, à ma connaissance, elles ne sont pas utilisées dans les types de tabac burley ou à cigares.

M. WATSON (*Assiniboïa*): En d'autres termes, il n'y a que 80 p. 100 de ce type particulier de plants de tabac qui sont utilisés comme tabac?

M. CAMPBELL: C'est exact.

M. WATSON (*Assiniboïa*): A la page 2 vous mentionnez qu'il y a 3,000 producteurs de tabac foncé ou burley. Je me demande quelle est la superficie moyenne d'une ferme à tabac?

M. CAMPBELL: Voulez-vous dire le nombre total d'acres?

M. WATSON (*Assiniboïa*): Ne diminuez-vous pas chaque année le nombre total d'acres en tabac?

M. CAMPBELL: Oui. Je crois qu'en moyenne nos fermes ont au total 100 acres, mais la superficie consacrée au tabac burley est en moyenne de deux acres. Les fermes moyennes sont de 100 acres et la superficie moyenne en tabac est d'environ deux acres. Certains producteurs peuvent en cultiver une demi-acre et d'autres, 18 à 20 acres.

M. WATSON (*Assiniboïa*): La mise de fonds que représentent les terres consacrées à la production de tabac foncé ou burley est d'environ \$6,625,000?

M. CAMPBELL: C'est exact. Ce chiffre a été calculé d'après les étendues attribuées.

M. WATSON (*Assiniboïa*): En d'autres termes, la ferme moyenne est de 100 acres...

M. CAMPBELL: Oui.

M. WATSON (*Assiniboïa*): ... et si la mise de fonds totale est de 6½ millions, cela représente environ \$200 par acre.

M. CAMPBELL: En ce qui concerne la partie consacrée au tabac, oui.

M. WATSON (*Assiniboïa*): Les deux acres de la ferme de 100 acres vaudront approximativement \$200 par acre?

M. CAMPBELL: C'est une valeur de \$1,000 l'acre.

M. DANFORTH: Monsieur le président, je crois que les difficultés de M. Watson se dissiperaient, s'il se rappelait la réponse donnée par M. Campbell à une question précédente. M. Campbell a dit qu'à l'heure actuelle seulement 25 p. 100 de la superficie est plantée en tabac à cause d'une réduction volontaire que les producteurs de tabac eux-mêmes se sont imposée.

M. WATSON (*Assiniboïa*): Je crois que vous vous êtes déclarés d'avis plus tôt qu'il conviendrait d'aider à mécaniser les producteurs de tabac. Je me demande à quel genre de mécanisation vous pensez. Je suis un cultivateur de l'Ouest et, à mon avis, si les cultivateurs de l'Ouest veulent se mécaniser, il leur appartient d'en décider. Nous adoptons la mécanisation ou nous nous tirons d'affaire avec les chevaux, mais le gouvernement n'intervient pas pour nous aider à nous mécaniser. Je me demande à quoi vous pensiez lorsque vous avez dit cela.

M. CAMPBELL: J'ai pensé que vu que l'on ne me permet en moyenne que deux acres, je ne puis pas me payer une récolteuse de tabac de \$6,000, mais le gouvernement peut nous aider à partager une machine de \$6,000 utilisable par 25 personnes.

M. WATSON (*Assiniboïa*): En d'autres termes, le gouvernement pourrait peut-être fournir une machine que les cultivateurs de la région pourraient louer?

M. CAMPBELL: Ou le gouvernement pourrait inventer une machine que nous pourrions construire. Je ne crois pas que la demande soit suffisante pour intéresser une compagnie de machines à faire beaucoup de recherches pour en construire une.

M. WATSON (*Assiniboïa*): N'êtes-vous pas d'avis alors qu'il est possible que les producteurs de tabac désireux de se mécaniser ou croyant qu'ils devraient être mécanisés auraient une meilleure idée du genre d'instrument qu'ils veulent plutôt que quiconque dans un ministère du gouvernement?

M. CAMPBELL: Je crois que le gouvernement devrait le faire, parce qu'il fait des recherches dans tous les domaines et que ses représentants vivent et travaillent dans la zone du tabac avec le producteur, en conséquence de quoi ils ne sont pas sans renseignements. Ceux-ci sont là et connaissent nos besoins. De fait, ils collaborent ou pourraient collaborer aux recherches déjà entreprises aux États-Unis. Mais je crois que nous devrions en faire de notre côté au Canada. Les conditions sont différentes ici.

M. ALKENBRACK: Monsieur le président, je regrette d'être arrivé en retard; j'avais un rendez-vous au sujet d'une question agricole en ville.

Après un bref examen du mémoire, j'aimerais féliciter M. Campbell de la franchise et de la sincérité avec lesquelles ce mémoire a été rédigé et présenté. J'ai quelques questions à poser.

Je constate que vous reconnaissez que la production et la consommation mondiales augmentent à présent. Dans ces conditions, ne pouvez-vous pas admettre que nos prix mondiaux doivent être plus ou moins acceptés et que le cultivateur ou l'organisation ne peut s'attendre à maintenir les anciens prix élevés qu'on obtenait?

M. CAMPBELL: Je crois que vous avez raison.

M. ALKENBRACK: C'est-à-dire que le statu quo qui a été créé devrait être plus ou moins accepté. N'êtes-vous pas du même avis?

M. CAMPBELL: Voulez-vous dire que nous devons prendre des mesures pour réduire nos prix?

M. ALKENBRACK: Non, non, mais ne pensez-vous pas qu'il vous faut naturellement suivre le temps, plus ou moins comme les cultivateurs de pommes de terre sont contraints de faire, malgré leur recherche de nouveaux marchés et de nouvelles méthodes de vente de leur récolte?

M. CAMPBELL: Contraints de quoi faire?

M. ALKENBRACK: Évidemment, le producteur de blé profite à l'heure actuelle d'un temps favorable à la vente du blé, mais il ne faut pas oublier qu'il passe aussi par de mauvaises périodes.

M. CAMPBELL: C'est vrai. Je pense que nous sommes aussi prêts à faire de même.

M. ALKENBRACK: Le Canada ne produit-il pas le meilleur burley au monde?

M. CAMPBELL: Celui des États-Unis est encore considéré de première qualité.

M. ALKENBRACK: Mais c'est plus ou moins une classification artificielle due à la réputation que le burley des États-Unis s'est faite. N'est-ce pas?

M. CAMPBELL: Elle est due principalement à leurs efforts de publicité, oui. Je pense que notre tabac est également bon.

M. ALKENBRACK: On a mentionné ce matin la mécanisation. Pensez-vous que la production du tabac pourrait être mécanisée plus qu'elle ne l'est?

M. CAMPBELL: Oui.

M. ALKENBRACK: Y a-t-il une machine qui pourrait récolter le tabac.

M. CAMPBELL: Oui, j'ai appris qu'aux États-Unis on avait une machine qui enlève les feuilles du plant de tabac dans le cas du tabac jaune.

M. ALKENBRACK: Aurait-elle un cerveau qui distinguerait, disons, une feuille vendable d'une autre de qualité inférieure?

M. CAMPBELL: Je pense que c'est le conducteur de la machine qui doit décider.

M. ALKENBRACK: Alors, on a donc besoin d'un conducteur? J'avais l'impression que la cueillette du tabac était une opération strictement manuelle, et que la personne qui la fait doit être entraînée pour discerner entre les feuilles vendables et celles qui ne le sont pas.

M. CAMPBELL: C'est vrai. Mais vous ne pouvez pas toujours trouver des personnes de ce genre, et alors la machine, serait suffisante.

M. ALKENBRACK: Êtes-vous en faveur d'une plus grande aide financière de l'État à la production dans cette industrie?

M. CAMPBELL: Je pense qu'elle serait nécessaire pour appliquer nos recommandations.

M. ALKENBRACK: Merci. Comment pouvez-vous justifier la discrimination qui existe contre certaines régions qui plantent du tabac, mais ne peuvent pas le vendre. Si elles en produisent, elles sont empêchées de le vendre sur votre marché.

M. CAMPBELL: En ce qui concerne le burley, nous avons admis de nouveaux producteurs au fer et à mesure que la consommation de notre produit le permettait. Notre programme consiste continuer notre expansion et à inclure de nouveaux cultivateurs aussitôt qu'il est économiquement possible de le faire.

M. ALKENBRACK: Vous m'excuserez donc d'avoir dit qu'il y avait une discrimination. Mais on nous a dit qu'à l'égard de certains genres de tabac,—peut-être pas le vôtre,—il y avait une discrimination dans le marché. Par exemple, monsieur Campbell, dans la partie nord du comté où j'habite,—et je parle de la section Addington de Lennox-Addington,—il y a une région d'environ 4,000 à 5,000 acres. C'est une sorte de petite ceinture de terrain plat et sablonneux qui, il y a plusieurs années, produisait le meilleur bois de pin blanc au monde. Vous reconnaîtrez facilement ce genre de terrain. On peut y planter la meilleure qualité de tabac. Cependant, un de mes amis y a rencontré quelques difficultés. Il y a deux ans j'ai été le visiter. Je ne l'avais pas vu depuis longtemps. Il m'a offert du tabac. A ce moment-là, je fumais et je sortais mes cigarettes; il me dit alors: «Prends du bon tabac». Ainsi j'ai roulé une cigarette de ce tabac produit sur place et il était aussi bon que le tabac que j'avais dans ma poche. Cet ami m'a dit qu'il avait une demi-tonne de ce tabac qui était suspendue dans sa grange et qu'il ne pouvait pas le vendre. Autant que je sache, il est encore là. A mon avis, c'est de la discrimination. Cet homme est aussi un contribuable à qui vous demandez d'acquitter les frais de ces recherches et qui pourtant ne peut pas vendre son tabac.

M. CAMPBELL: Vous touchez maintenant un problème très compliqué que l'industrie à travers le monde est, en ce moment, en train d'envisager; c'est un véritable problème. Faudrait-il que nous fassions comme aux États-Unis, et laisser votre ami et les miens planter du tabac? J'ai quatre granges et la superficie qui m'a été allouée cette année est d'une demi-acre. Je ne plante que cette demi-acre parce que je peux la vendre. Mais je ne peux pas vendre le stock qui remplit mes quatre granges. Faudrait-il que nous fassions comme le gouvernement des États-Unis: acheter des millions de livres de récoltes plantées en surplus de ce que nous pouvons vendre et l'emmagasiner? Dans ce cas, le gouvernement devrait déboursier de très fortes sommes auxquelles vous et moi devons contribuer pour garder en entrepôt une marchandise qui ne trouve pas de marché. C'est là un aspect du problème.

M. ALKENBRACK: Êtes-vous d'accord que j'ai bien exposé mon point, à savoir que si cet homme est empêché de vendre le tabac qu'il plante, il devrait être exempt de payer l'impôt pour les recherches que vous proposez?

M. CAMPBELL: Pas plus qu'il ne devrait être exclu quand il s'agit de payer sa portion des 12 millions de dollars que nous contribuons aujourd'hui à l'industrie de l'or au Canada. Comme vous le savez, le gouvernement fédéral accorde une subvention de 12 millions à l'industrie de l'or. Je crois que c'est exact. Je ne pense pas qu'il doive être exclu pour l'industrie du tabac, pas plus qu'il ne l'est dans l'autre cas.

M. ALKENBRACK: Mais la comparaison n'est pas valable; le gouvernement achète tout l'or qui est produit. De même que nul n'est exclu du marché de l'or, nul n'est exclu des subventions. Mais ici nous avons un homme, un contribuable, qui est empêché de vendre son tabac encore suspendu dans la grange. Il serait peut-être utile à votre organisation de savoir que c'est une région où on pourrait planter du tabac aussi bon que celui qui pousse à Orono et dans le comté de Norfolk.

M. CAMPBELL: Je pense que vous avez soulevé aujourd'hui un problème véritable de l'industrie. Je sais que celle-ci apprécierait toutes suggestions concrètes qui apporteraient les corrections à cette situation, de sorte que votre ami ne puisse plus souffrir de la discrimination contre lui, comme vous le dites. Je n'aime pas le mot «discriminer», mais il a été employé et un moyen d'y remédier serait de faire des recherches.

M. ROXBURGH: Je voudrais vous signaler que ce n'est pas là une question fédérale; elle relève strictement de l'Office provincial de l'organisation du

marché. Le gouvernement fédéral, quel que soit le parti au pouvoir, n'a rien à y voir.

M. ALKENBRACK: Merci.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Rapp, c'est votre tour.

M. RAPP: Monsieur le président, peut-être faudrait-il ajourner la réunion. Il n'y a pas de quorum et il est midi passé.

Le PRÉSIDENT: Je pense que M. Nasserden et M. Béchard qui sont les seuls membres du Comité à avoir exprimé le désir de poser d'autres questions, devraient avoir maintenant l'occasion de le faire.

M. BÉCHARD: Ma question est très courte.

Le PRÉSIDENT: Je laisserai au Comité le soin d'en décider. Mais, si vous désirez terminer ce matin, je pense que nous pourrions le faire.

M. NASSERDEN: Aurais-je raison de conclure que votre association, monsieur Campbell, aimerait que l'on dépense des fonds pour des recherches afin de déterminer la cause du cancer du poumon?

M. CAMPBELL: Je dirais catégoriquement oui.

M. NASSERDEN: Comme vous le savez, c'est un des problèmes qui nous préoccupent aujourd'hui.

M. CAMPBELL: Oui.

M. NASSERDEN: Ces moissonneuses sont-elles la plupart faites sur commande?

M. CAMPBELL: C'est de cette façon que les recherches sont faites aux États-Unis. C'est plus ou moins une machine construite à la main et sur commande, mais éventuellement on aboutira à un dessin qui sera, sans doute, acceptable.

M. NASSERDEN: Je voudrais poser une autre question. Avez-vous eu l'occasion de constater que les sociétés qui fabriquent et vendent les cigarettes, cigares et ainsi de suite, ont des investissements dans d'autres pays?

M. CAMPBELL: Voulez-vous dire pour la production du tabac?

M. NASSERDEN: Oui, dans les pays qui peuvent avoir une main-d'œuvre à meilleur marché.

M. CAMPBELL: Il n'y a pas de sociétés canadiennes que je connais qui exercent leur activité ailleurs en tant que sociétés canadiennes; leurs sociétés filiales peuvent le faire. Mais, je ne pense pas que des sociétés canadiennes le fassent. Elles s'intéressent à la production canadienne et elles veulent nous aider.

M. NASSERDEN: Vous ne pensez pas que c'est là un des facteurs de la perte de l'un de nos marchés?

M. CAMPBELL: Je ne pense pas.

M. NASSERDEN: Je vous remercie beaucoup.

(Texte)

M. BÉCHARD: Monsieur le président, pour continuer dans la même veine que mon aimable collègue de Joliette-L'Assomption-Montcalm, pensez-vous que la récente décision du gouvernement des États-Unis, telle que rapportée hier je crois dans les journaux, à l'effet d'obliger les compagnies de tabac, à compter de l'an prochain, de mentionner dans leurs annonces que l'usage du tabac est dangereux et peut causer la mort, peut nuire à l'industrie canadienne du tabac autant que dépenser \$400,000 pour prévenir les jeunes contre la cigarette ou le tabac subséquemment? Pensez-vous que cela peut nuire à l'industrie canadienne du tabac?

(Traduction)

M. PIGEON: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Nous n'avons pas de quorum.

M. ASSELIN: Je vois que nous avons le quorum.

Le PRÉSIDENT: Alliez-vous dire quelque chose?

M. CAMPBELL: C'est plutôt difficile à dire. Je pense que les répercussions des expériences faites aux États-Unis et en Angleterre, il y a quelques années, ont été ressenties par toute l'industrie. On ressent aujourd'hui au Canada les conséquences de nos conférences de l'automne passé. Je ne sais pas à quel point la chose en est rendue ni jusqu'à quel point cela découragerait les gens de fumer, si cette annonce était publiée sur les paquets.

(Texte)

M. CHOQUETTE: J'ai une question supplémentaire monsieur le président, une dernière question. Sur les \$600,000 que l'industrie du tabac a consacrés à la recherche des causes du cancer, est-ce qu'avec une somme aussi considérable la recherche a été assez élaborée pour qu'on en arrive à établir un lien entre la cigarette et le cancer du poumon ou, a-t-on, au moyen de cette enquête, prouvé qu'il n'y avait aucun lien entre la cigarette, le tabac et le cancer du poumon?

(Traduction)

M. CAMPBELL: Nous espérons que ces recherches nous permettront de le trouver, mais nous n'avons aucune idée des fonds nécessaires à cette fin. Le cancer est une maladie très complexe, et ce qui pourrait causer le cancer du poumon peut ne pas causer le cancer du foie ou la cirrhose.

(Texte)

M. CHOQUETTE: Mais, à date, les 600,000 dollars consacrés à l'enquête n'ont pas encore établi, ou n'ont pas encore permis de soupçonner un lien entre le cancer et la cigarette?

(Traduction)

M. CAMPBELL: Je ne pense pas que le programme de \$400,000 avait pour but d'établir une relation de causalité, mais était considéré comme un programme éducatif. Je ne pense pas qu'il avait pour but d'aider aux recherches relatives à la découverte ou à la cause du cancer.

(Texte)

M. CHOQUETTE: Non, je m'excuse, monsieur le président, je veux dire que l'industrie du tabac a consacré une somme de \$300,000, je crois, pour faire des recherches afin de connaître d'une façon plus approfondie les causes du cancer. C'est ce qu'on voit dans votre rapport, n'est-ce pas?

(Traduction)

A des fins de recherches pour déterminer la cause du cancer du poumon, l'industrie canadienne du tabac a fourni la somme de \$300,000.

(Texte)

Est-ce que cette enquête-là, au moyen de ces \$300,000, est-ce que l'enquête n'est pas arrivée à établir la possibilité d'un lien entre le cancer et le tabac?

(Traduction)

M. CAMPBELL: Je ne pense pas. Les \$200,000 ont été dépensés, sans résultats définitifs et je pense que les recherches ont été discontinuées.

(Texte)

M. CHOQUETTE: Mais vous n'avez pas catégoriquement éliminé la possibilité d'un lien?

(Traduction)

M. CAMPBELL: Non.

(Texte)

M. CHOQUETTE: Une dernière question. Est-ce que fumer est bon pour la santé?

(Traduction)

Le PRÉSIDENT: Voilà une question à laquelle il n'est pas facile de répondre.

M. DANFORTH: Monsieur le président, à mon avis, il n'est pas juste de poser pareille question au témoin.

Le PRÉSIDENT: Je pense que ce n'est qu'une opinion, et je doute qu'un de nos membres veuille embarrasser le témoin en fonction ce matin.

M. CAMPBELL: Puis-je signaler que, personnellement, j'adore fumer.

Des VOIX: Bravo!

Le PRÉSIDENT: Monsieur Béchar, avez-vous d'autres questions à poser.

M. BÉCHARD: Non, aucune.

Le PRÉSIDENT: M. McBain a signalé qu'il aimerait poser quelques questions. Le comité désire-t-il terminer son interrogatoire ce matin?

Des VOIX: Entendu.

Le PRÉSIDENT: M. Whelan signale qu'il a une question supplémentaire à poser, à la suite de M. McBain.

M. McBAIN: M. Campbell a presque entièrement répondu à ma question. Il nous a dit que l'on cultivait du tabac burley de première qualité aux États-Unis. M. Campbell pourrait-il nous dire dans quelle région des États-Unis on cultive ce tabac. Le cultive-t-on dans les régions où l'on cultive aussi le tabac jaune?

M. CAMPBELL: Non, il est cultivé dans d'autres régions. On en trouve au Kentucky, en Caroline aussi, mais il est surtout cultivé au Kentucky. Il pousse dans un sol qui ressemble beaucoup à celui que nous avons dans le sud-ouest de l'Ontario, alors que le tabac jaune pousse en Virginie dans un sol beaucoup plus sablonneux.

M. McBAIN: Leurs méthodes de cueillette sont-elles semblables au nôtres?

M. CAMPBELL: Elles sont à peu près les mêmes.

M. McBAIN: Monsieur Campbell, il me semble que l'Office du tabac jaune a volontairement diminué la production de tabac une certaine année. Pourriez-vous me dire exactement en quelle année?

M. CAMPBELL: C'est l'Office du tabac burley qui a volontairement refusé de cultiver ce produit en 1960.

M. McBAIN: Monsieur Campbell, pourriez-vous nous donner les prix moyens obtenus en 1961, 1962 et 1963?

M. CAMPBELL: Le prix moyen obtenu en 1961 a été de \$37.39 les 100 livres; en 1962, de \$40.28 les 100 livres et en 1963 de \$39.72 les 100 livres.

M. McBAIN: La légère augmentation a-t-elle en relation avec une augmentation du coût de production?

M. CAMPBELL: C'est en 1963 que pour la première fois nous avons effectué une étude du coût de production. Nos cultivateurs ont évidemment établi leurs propres relevés et ils pensent que les prix ne se maintiennent pas au niveau voulu.

M. McBAIN: Je n'ai pas d'autres questions à poser pour le moment.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous une question supplémentaire à poser, monsieur Whelan?

M. WHELAN: Je voulais poser une question au moment où nous discutons des recherches. Je voulais demander à M. Campbell s'il savait que, lorsque les crédits ont été présentés à la Chambre des communes, le ministre avait annoncé qu'il allait proposer un programme avancé de recherches sur l'agriculture. Le saviez-vous?

M. CAMPBELL: Ce programme de recherches s'appliquera à quel produit exactement?

M. WHELAN: A tous les produits agricoles du Canada.

M. CAMPBELL: Je suis très heureux de l'apprendre.

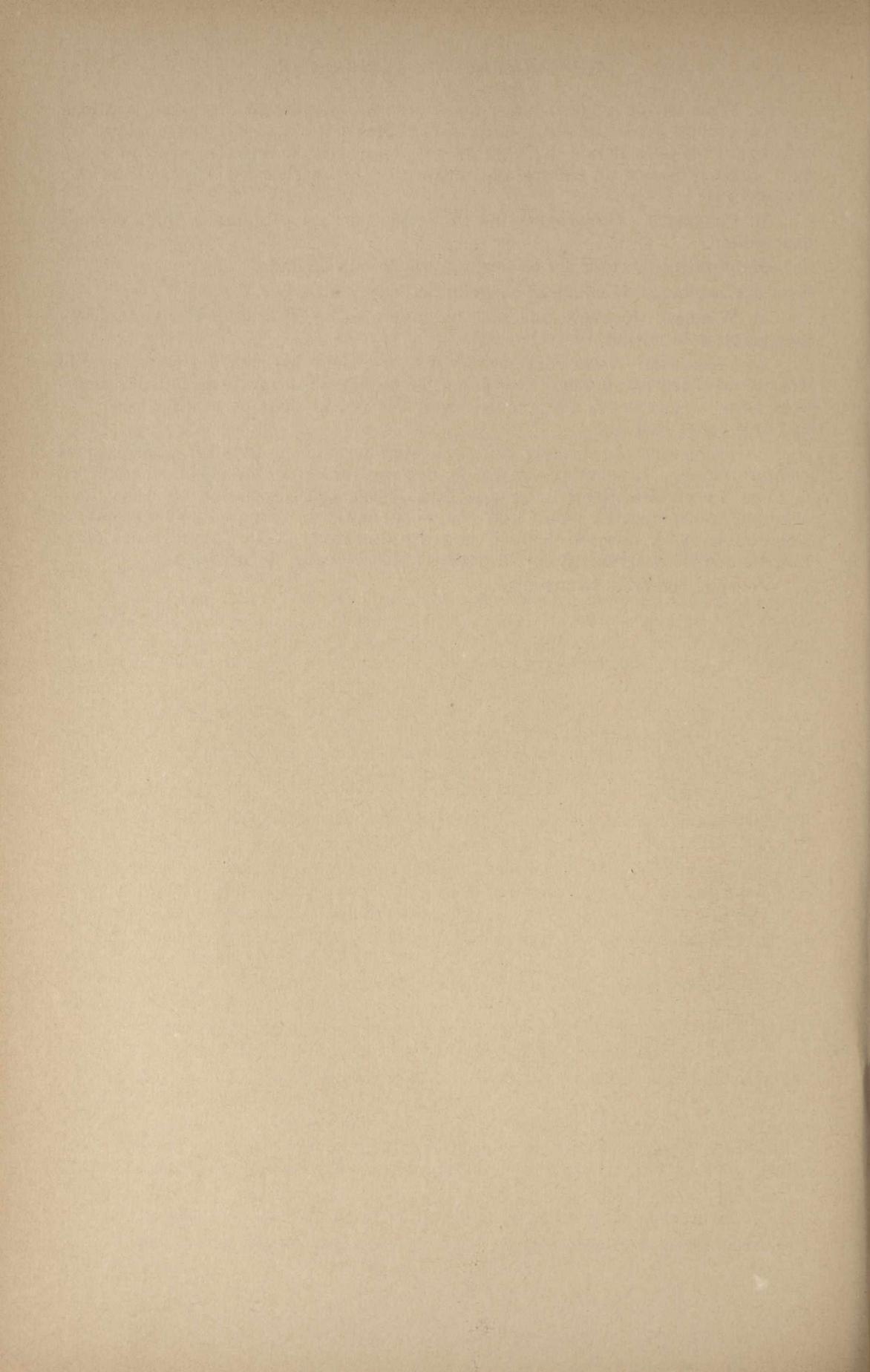
M. WHELAN: Je pense que tous les membres de la Chambre ont alors approuvé cette intention.

Le PRÉSIDENT: Nous vous remercions, monsieur Whelan. Je pense que le Comité est d'accord pour lever la séance. Je me fais l'interprète de tous les membres pour remercier M. Campbell d'avoir été parmi nous ce matin.

Des VOIX: Bravo!

Le PRÉSIDENT: Je devrais peut-être signaler que nous aurons parmi nous comme témoins, la semaine prochaine, des membres de l'industrie du tabac au Québec. Le comité directeur espère que, la semaine prochaine ou dans deux semaines, nous aurons terminé notre étude sur le tabac. Comme tous les membres s'en souviennent, hier, en vertu d'un ordre de renvoi de la Chambre des communes, nous devons examiner la question des céréales de provende.

Je vous remercie beaucoup.



CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session de la vingt-sixième législature

1964

---

COMITÉ PERMANENT

DE

# **l'Agriculture et de la Colonisation**

*Président:* M. RUSSELL C. HONEY

---

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 5

---

Concernant la

**PRODUCTION ET LA TRANSFORMATION DU TABAC**

---

**SÉANCE DU JEUDI 9 JUILLET 1964**

---

**TÉMOINS:**

*De la Société coopérative agricole de tabac du district de Joliette:* M. Médard LaSalle, président, et M. Liguori Bois, secrétaire-gérant. *De la Société coopérative agricole de la vallée d'Yamaska:* M. Alfred Ducharme, président, et M. Sarto Gingras, gérant. *De la Coopérative Fédérée de Québec:* M. Georges-E. Turcotte, gérant conjoint. *De l'Office des producteurs de tabac jaune du Québec:* M. Henri Gagnon, secrétaire, et M. Jean-Paul Corriveau, agronome.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.

IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE

OTTAWA, 1964

21020—1

COMITÉ PERMANENT  
DE  
L'AGRICULTURE ET DE LA COLONISATION

*Président:* M. Russell C. Honey

*Vice-président:* M. Patrick T. Asselin

MM.

Alkenbrack	Groos	Nasserden
Armstrong	Gundlock	Noble
Barnett	Horner ( <i>Acadia</i> )	O'Keefe
Béchar	Horner	Olson
Beer	( <i>The Battlefords</i> )	Peters
Berger	Howe ( <i>Wellington-</i>	Pigeon
Brown	<i>Huron</i> )	Rapp
Cadieu ( <i>Lac Meadow</i> )	Jorgenson	Ricard
Cardiff	Konantz (M <sup>m</sup> )	Rochon
Choquette	Lamb	Roxburgh
Crossman	Langlois	Southam
Cyr	Laverdière	Tardif
Danforth	Lessard	Temple
Dionne	( <i>Lac-Saint-Jean</i> )	Vincent
Doucett	Madill	Watson
Drouin	Mather	( <i>Assiniboïa</i> )
Émard	Matte	Watson
Éthier	McBain	( <i>Châteauguay-</i>
Forest	McCutcheon	<i>Huntingdon-</i>
Forge	Moore	<i>Laprairie</i> )
Gauthier	( <i>Wetaskiwin</i> )	Whelan—60.
Gendron	Mullally	

(Quorum 20)

*Secrétaire du Comité,*  
D.-E. Lévesque.

---

M. McCutcheon a remplacé M. Forbes le 8 juillet 1964.

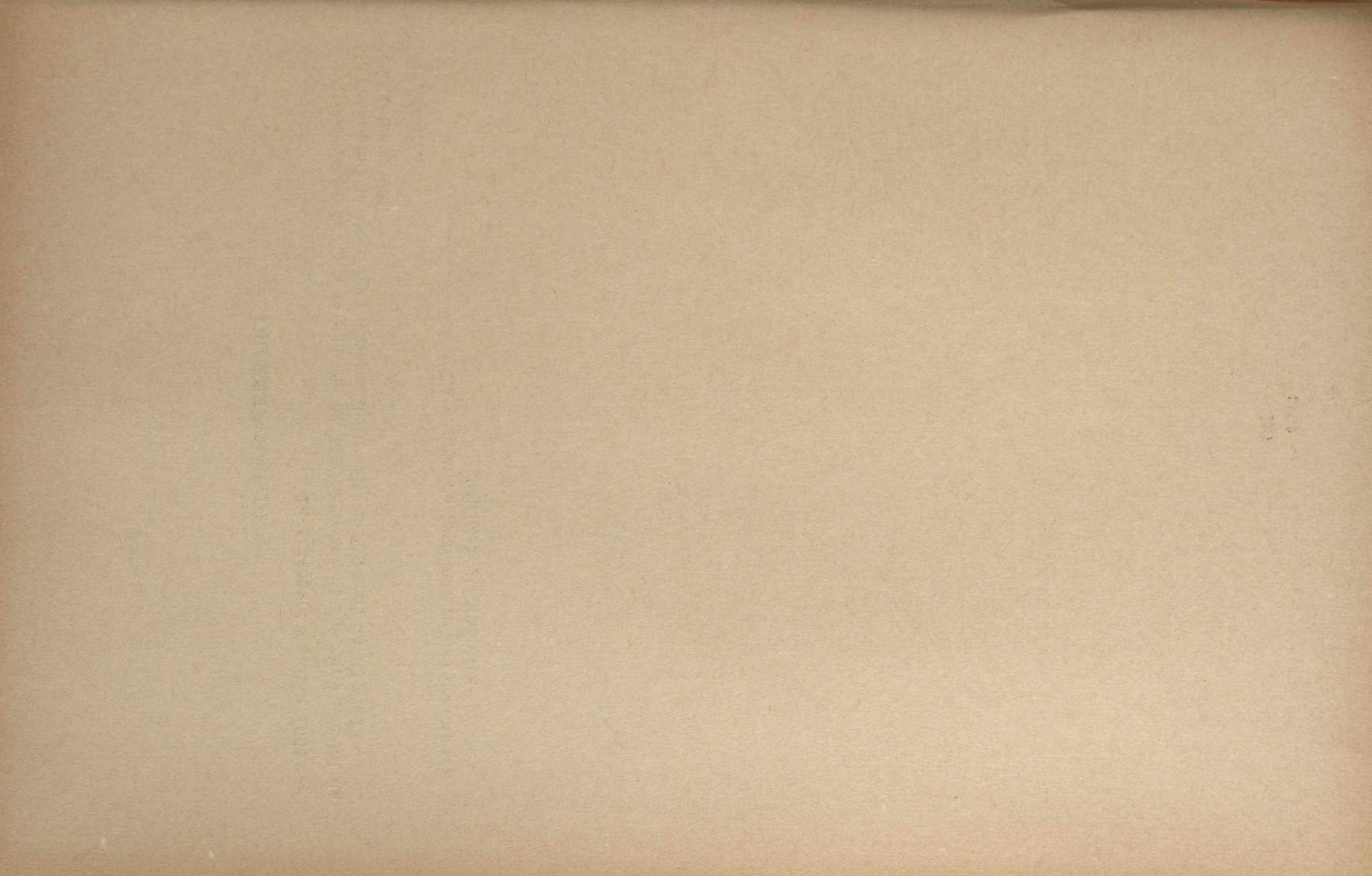
ORDRE DE RENVOI

Le MERCREDI 8 juillet 1964

*Il est ordonné,*—Que le nom de M. McCutcheon soit substitué à celui de M. Forbes sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation.

*Attesté.*

*Le greffier de la Chambre des communes,*  
LÉON-J. RAYMOND.



## PROCÈS-VERBAL

JEUDI, le 9 juillet 1964

(6)

Le Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation se réunit aujourd'hui à 10 heures du matin, sous la présidence de M. Russell C. Honey.

*Présents:* M<sup>me</sup> Konantz et MM. Alkenbrack, Asselin (*Richmond-Wolfe*), Cadieu, Cardiff, Danforth, Dionne, Doucett, Gauthier, Honey, Horner (*The Battlefords*), Howe (*Wellington-Huron*), Madill, McBain, McCutcheon, Moore, Mullally, Nasserden, Noble, Olson, Peters, Pigeon, Rapp, Vincent, Watson (*Assiniboia*), Whelan—(26).

*Témoins:* De la Société coopérative agricole de tabac du distriict de Joliette: M. Médard LaSalle, président, et M. Liguori Bois, secrétaire-gérant. De la Société coopérative agricole de la vallée de l'Yamaska: M. Alfred Ducharme, **président**, et M. Sarto Gingras, gérant De la «Coopérative Fédérée de Québec»: M. Georges Turcotte, gérant. De l'Office des producteurs de tabac jaune de la province de Québec: M. Henri Gagnon, secrétaire, et M. Jean-Paul Corriveau, agronome.

Après débat, sur la proposition de M. Danforth, avec l'appui de M. Peters,

*Il est décidé*—Que le Comité fasse imprimer 850 exemplaires en anglais de ses procès-verbaux et témoignages, jusqu'à nouvel ordre.

Le président prie le secrétaire de donner lecture du rapport du sous-comité directeur, que voici:

### QUATRIÈME RAPPORT DU SOUS-COMITÉ DIRECTEUR

VENDREDI, le 3 juillet 1964

Le sous-comité directeur du Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation se réunit aujourd'hui à 10h.15 du matin, sous la présidence de M. Russell C. Honey.

*Présents:* MM. Honey, Danforth, Asselin (*Richmond-Wolfe*) et Mullally—(4).

Le président fait connaître les modifications apportées à la liste des témoins qui avaient été convoqués à la séance du Comité du 9 juillet.

M. Conrad Turcot, du ministère provincial de l'Agriculture, de Montréal, est actuellement hospitalisé.

A la demande de M. Pigeon, M. Richard Bordeleau, agronome, de l'Assomption (P.Q.), sera invité à se présenter devant le Comité.

M. Liguori Bois, gérant de la Société coopérative de tabac, a informé le secrétaire que M. Georges Turcotte, ex-président, et d'autres personnes l'accompagneront.

Le sous-comité directeur décide que M. A. M. Stanton, chef de la division des produits végétaux, ministère du Commerce, sera invité à se présenter devant le Comité afin de rendre témoignage au sujet de l'exportation du tabac.

Après discussion et vu qu'on n'obtiendrait pas le consentement unanime de la Chambre et qu'il serait souhaitable d'éviter un long débat sur ce sujet à la Chambre, il est *décidé* que la proposition que M. Olson a présentée, avec l'appui de M. Beer, à savoir.

Que le Comité demande à la Chambre de réduire son quorum de 20 à 12 membres  
soit renvoyée au Comité pour y être réétudiée et que ladite motion soit annulée.

Le sous-comité directeur s'ajourne à 10h.35 du matin.

A la suite d'un débat, M. Olson *accepte* de retirer sa motion portant

«Que le Comité demande à la Chambre de réduire son quorum de 20 à 12 membres».

Des objections étant formulées, le président met la question aux voix:

Plaît-il au Comité que la motion visant à réduire notre quorum de 20 à 12 membres soit annulée?

Sur ce, M. Danforth propose, avec l'appui de M. Cardiff que le vote soit inscrit.

Voici le résultat du vote: Ont voté pour: MM. Cadieu, Cardiff, Danforth, Dionne, Doucett, Gauthier, Horner (*The Battlefords*), Howe (*Wellington-Huron*), Madill, McBain, McCutcheon, Moore, Mullally, Nasserden, Noble, Peters, Pigeon, Rapp et Watson (*Assiniboia*)—(19). Ont voté contre: M<sup>me</sup> Konantz et MM. Asselin (*Richmond-Wolfe*), Olson et Whelan—(4).

La motion est adoptée et le rapport du sous-comité directeur est adopté.

Le président présente les témoins et M. Bois donne lecture de son mémoire; M. Corriveau donne ensuite lecture du sien.

Le Comité commence à interroger les témoins. Leur interrogatoire étant terminé, le président les remercie de leurs intéressants exposés.

*Il est décidé* que les deux mémoires soient imprimés en appendices aux délibérations d'aujourd'hui. (Voir appendices I et II.)

A 12h.20 de l'après-midi, M. McCutcheon propose, avec l'appui de M. Moore, l'ajournement de la séance.

Le secrétaire du Comité,  
D.-E. Lévesque.

*Nota*—Les témoignages indiqués (Texte) dans le présent fascicule ont été enregistrés au moyen d'un appareil électronique, conformément à une recommandation contenue dans le septième rapport du comité spécial de la procédure et de l'organisation, qui a été présenté et adoptée le 20 mai 1964.

## TÉMOIGNAGES

JEUDI, le 9 juillet 1964

(Traduction)

Le PRÉSIDENT: Mme Konantz et messieurs, nous sommes en nombre et nous pouvons ouvrir la séance. Je désire signaler tout d'abord que nous avons autorisé l'impression de 750 exemplaires en anglais et de 250 exemplaires en français des délibérations de notre Comité. Le bureau de distribution m'apprend, toutefois, qu'il a déjà épuisé les 750 exemplaires en anglais et qu'il aimerait que le Comité autorise l'impression de 100 autres exemplaires. Quelqu'un voudrait-il présenter une proposition dans ce sens?

M. DANFORTH: J'en fais la proposition.

M. PETERS: J'appuie la proposition.

Le PRÉSIDENT: M. Danforth a proposé, avec l'appui de M. Peters, que le Comité autorise l'impression de 100 exemplaires supplémentaires de ses délibérations en anglais. Est-ce entendu?

La motion est adoptée.

Je demanderais maintenant au secrétaire de donner lecture du procès-verbal et du rapport du sous-comité directeur.

(Le secrétaire donne lecture des délibérations du sous-comité directeur.)

(Voir le procès-verbal.)

Le PRÉSIDENT: Avant que nous passions à l'approbation du procès-verbal, désirez-vous examiner la question? Je me reporte particulièrement à la motion qu'à présentée M. Olson, dont il est question dans le procès-verbal du sous-comité directeur. Il semble y avoir eu quelque inquiétude à ce sujet. Votre président n'a pas présenté ce rapport à la Chambre. Étant donné que j'ai appris qu'il n'en recevrait pas l'assentiment unanime, j'ai pensé qu'il serait préférable de le renvoyer au sous-comité directeur et ensuite à notre comité plutôt que de provoquer un débat à la Chambre avant que nous l'ayons examiné de nouveau. C'est pourquoi, j'ai renvoyé la motion devant notre Comité. Quelqu'un désire-t-il exprimer des remarques au sujet de la motion avant que je la soumette à votre approbation?

M. OLSON: Monsieur le président, si j'ai présenté ladite motion lors de la dernière séance, c'est que nous avons dû attendre 45 minutes avant d'avoir le quorum. Aujourd'hui, nous avons eu le quorum après avoir attendu environ 30 minutes. Toutefois, je ne m'oppose pas à l'annulation de la motion, si tel est le vœu de la majorité des membres du Comité.

Le PRÉSIDENT: Vous opposez-vous à ce que la motion soit annulée?

M. WHELAN: A mon avis, l'agriculture est une industrie très importante au Canada et, si je me suis opposé à cette motion lors de la dernière séance, c'est que j'estimais qu'un plus grand nombre de députés devraient assister aux délibérations du Comité. Voyez-vous, en réduisant le quorum à 12 membres, il nous serait peut-être possible d'amorcer nos travaux au moins à temps. J'y tiens beaucoup, depuis que j'en ai discuté avec plusieurs représentants de certains organismes agricoles. A leur avis, le nombre importe peu; c'est le travail accompli qui compte. J'accepterais cette proposition. Mais je suis prêt à débattre la question à la Chambre, si la Chambre en est saisie, car je puis présenter en sa faveur bon nombre d'arguments qui me semblent très légitimes.

Je pense aux cultivateurs du Canada dont un grand nombre me sont aussi bien connus que n'importe lequel membre de notre comité. J'ai travaillé au sein de certains organismes agricoles et je sais que les groupes nombreux ne sont pas toujours les groupes qui donnent le meilleur rendement.

Le PRÉSIDENT: Le Comité adopte-t-il la motion?

M. DANFORTH: Me permettez-vous de formuler une remarque à ce sujet. Je ne m'attendais pas que nous aurions l'occasion de débattre longuement la question ce matin.

Le PRÉSIDENT: Le Comité est saisi d'une motion et nous aimerions entendre tous les députés qui désirent parler sur ce sujet.

M. DANFORTH: J'estime que nous devrions préciser notre attitude. Notre parti n'a jamais manqué d'assurer au moins la moitié du quorum. Si les députés ministériels expriment le désir de débattre cette question à la Chambre, nous ne demandons pas mieux qu'ils en aient l'occasion. Je pense que les procès-verbaux indiquent que, en tant que parti, nous avons maintenu notre position. De fait, cinq minutes après l'heure de convocation de la séance de ce matin, notre parti était représenté par la moitié du quorum requis. Je pense que ce fait atteste l'intérêt que nous manifestons à l'agriculture. On peut sans doute affirmer que les petits groupes sont efficaces, mais assurément il n'est pas exagéré d'espérer que 20 membres d'un comité composé de 60 membres se réunissent afin de discuter des problèmes agricoles et pour entendre les témoins.

(Texte)

M. PIGEON: Monsieur le président, je partage l'avis de celui qui m'a précédé. Je crois qu'il est important de maintenir le quorum de 20 ou 21 députés pour le Comité de l'agriculture, parce que, s'il y a des problèmes, c'est bien dans le domaine agricole, et je crois qu'il n'y a aucune excuse de ne pas avoir quorum au Comité de l'agriculture. Je crois que ce serait mal vu de la part de l'opinion publique et tout particulièrement des organisations agricoles, si nous réduisions le quorum et, sur ce sujet, je ne partage pas l'avis de l'honorable député d'Essex-Ouest.

(Traduction)

Le PRÉSIDENT: Désirez-vous formuler d'autres remarques?

M. DOUCETT: Je n'ai aucunement changé d'avis depuis la tenue de notre dernière séance, alors que j'avais exprimé l'opinion que nous ne devions pas réduire le quorum à 12 membres, étant donné l'importance de l'agriculture au Canada. Si cette industrie ne vaut pas la peine qu'au moins 20 députés se réunissent pour en discuter, elle n'a pas l'importance que je lui donnais.

Je ne partage nullement les vues de M. Whelan; à mon avis, il importe que nous maintenions le quorum de 20 députés au moins. Je vous ai fait connaître mon opinion lors de la dernière séance et je ne l'ai pas modifiée d'un iota. Je répète qu'il me semble d'une importance capitale que nous assurions une représentation équitable et donnions un bon aperçu des différentes étapes de l'industrie de notre pays. Je ne suis pas très versé dans l'industrie du tabac mais je m'y intéresse vivement, étant donné son apport considérable à l'économie de notre pays. Je pense qu'il importe que nous maintenions un quorum convenable et que ce quorum ne devrait pas être inférieur à 20 si nous voulons travailler d'une façon efficace. En outre, si nous convoquons des témoins qui sont des personnes importantes, qui abandonnent leurs affaires non sans inconvénient et qui parcourent de grandes distances pour assister à nos séances, il me semble que nous devrions y être présents afin d'entendre les exposés qu'ils présentent. Nous en avons déjà entendu de très importants. J'estime qu'il est avantageux aux membres, qui composent notre Comité, d'assister aux séances.

M. PETERS: Je dois m'excuser auprès des autres membres du sous-comité directeur de n'avoir pas assisté à la séance du sous-comité. Je souscris entièrement à la décision qu'ils ont prise. A mon avis, le fait que nous n'ayons pas le quorum tient au sujet à l'étude. Mais il s'agit d'un domaine important, suffisamment important pour que nous assurions le quorum, et, si nous ne pouvons pas obtenir quorum, c'est probablement parce que nos discussions portent sur un sujet d'intérêt trop particulier. Je suis d'avis que chaque membre devrait s'efforcer d'être présent et qu'on devrait faire bien connaître les noms de ceux qui ne se rendent pas. Selon moi, les membres qui ne désirent pas assister aux réunions devraient être remplacés. Le fait que nous discutons un problème plutôt particulier à une région est peut-être de nature à apporter certains changements, afin de permettre à ceux qui représentent cette région de prendre part aux discussions. Les partis pourraient aussi porter une certaine attention au problème. Je ne crois pas que nous devions présentement réduire le quorum, parce que les sujets qui suivront seront d'un vif intérêt pour tous et nous n'éprouverons plus alors de difficulté à obtenir quorum.

M. WHELAN: J'ai suggéré un quorum inférieur parce que je crois que l'agriculture est une des plus florissantes industries du Canada et peut-être même du monde entier. Quand on a décidé de constituer un comité de 60 membres, une grande proportion de la population canadienne était agricole. Mais, aujourd'hui, la classe agricole constitue un groupe minoritaire; cependant, le Comité de l'agriculture conserve le même nombre de représentants.

Si les cultivateurs sont si progressifs malgré leur petit nombre, nous devrions sûrement nous rendre compte de ce fait et agir en conséquence. Nous formons une assemblée très loquace ici, mais je ne crois pas que les cultivateurs se laisseront prendre par nos seules paroles.

M. NASSERDEN: Je ne crois pas que nous puissions estimer ce comité trop nombreux. Je dis cela parce que je connais des députés qui ne font actuellement pas partie de ce comité mais maintenant prendre part à nos discussions pour une raison ou pour une autre. C'est probablement parce que certains de nos partis ont de la difficulté à trouver des députés intéressés à cet aspect particulier de l'agriculture. Je sais que nous n'avons eu aucune peine à trouver le nombre requis dans notre parti. Je connais même au moins six membres de notre parti, qui auraient voulu être ici, mais ne le peuvent, parce que le nombre de représentants qui nous est alloué est insuffisant. Je ne crois pas qu'un quorum de vingt soit trop élevé pour un comité de l'agriculture. Il est vrai que certains des problèmes étudiés par ce comité sont régionaux, mais nous devons acquérir une connaissance profonde de ces problèmes, autrement nous ne pourrions leur accorder l'attention qu'ils méritent.

De plus, maintenant que nous avons cinq partis à la Chambre, si nous réduisons le quorum à moins de 20, nous en viendrons à n'avoir qu'un seul ou deux représentants pour chaque parti, ce qui constituerait un situation plutôt regrettable.

M. PIGEON: Venons-en au vote.

Le PRÉSIDENT: Le rapport du comité directeur est-il adopté?

La motion est adoptée.

M. OLSON: Sur division.

M. DANFORTH: Je désirerais soulever une question de privilège, monsieur le président, afin de demander qu'on consigne au compte rendu le fait qu'aucun vote négatif n'a été donné par l'opposition officielle.

Le PRÉSIDENT: Désirez-vous que le vote soit inscrit?

M. DANFORTH: Oui.

Le PRÉSIDENT: C'est peut-être la meilleure façon de tirer les choses au clair.

M. DANFORTH: Je propose donc qu'on consigne le vote.

M. CARDIFF: J'appuie cette proposition.

Le PRÉSIDENT: Il est proposé par M. Danforth, appuyé par M. Cardiff qu'on inscrive le vote. Je demanderais au secrétaire du Comité de consigner le vote.

Il s'agit de l'adoption du quatrième rapport du comité directeur qui énonce la recommandation suivante:

Après discussion et vu qu'on n'obtiendrait pas le consentement unanime de la Chambre et qu'il serait souhaitable d'éviter un long débat sur ce sujet à la Chambre, il est décidé que la proposition que M. Olson a présentée, avec l'appui de M. Beer, à savoir: «Que le Comité demande à la Chambre de réduire son quorum de 20 à 12 membres» soit renvoyée au Comité pour y être réétudiée et que ladite proposition soit annulée.

Si vous acceptez cette recommandation, donnez un vote affirmatif; si vous la désapprouvez, donnez un vote négatif.

#### ONT VOTÉ POUR:

Messieurs

Cadieu	Howe ( <i>Wellington-Huron</i> )	Nasserden
Cardiff	Madill	Noble
Danforth	McBain	Peters
Dionne	McCutcheon	Pigeon
Doucett	Moore	Rapp
Gauthier	Mullally	Watson—19.
Horner ( <i>The Battlefords</i> )		

#### ONT VOTÉ CONTRE:

Messieurs

Asselin ( <i>Richmond-Wolfe</i> )	Konantz (M <sup>re</sup> ) Olson	Whelan—4.
-----------------------------------	-------------------------------------	-----------

Le PRÉSIDENT: Les noms de tous les membres ont-ils été appelés? Si oui, pouvons-nous connaître le résultat? Dix-neuf ont donné un vote affirmatif et quatre ont donné un vote négatif. Je déclare donc adopté le rapport du comité directeur.

Maintenant, madame Konantz et messieurs, nous entendrons deux mémoires plutôt brefs.

J'ai le plaisir de vous présenter ce matin des représentants de l'industrie du tabac de la province de Québec. Je commencerai en vous présentant M. Liguori Bois, immédiatement à ma droite, gérant de la Société coopérative de tabac de Saint-Jacques, Québec; M. Georges Turcotte, ancien président de la Société coopérative de tabac, Saint-Jacques, Québec; M. Jean-Paul Corriveau, agronome, représentant les producteurs de tabac jaune de la province de Québec, de Saint-Thomas, Québec; et M. Henri Gagnon, secrétaire des producteurs de tabac jaune de la province de Québec, de Saint-Thomas, Québec.

Également de Saint-Thomas, nous avons avec nous M. Médard LaSalle, président de la Société coopérative de tabac du district de Joliette, Québec; M. Alfred Ducharme, président de la Société coopérative de tabac de la vallée de l'Yamaska; et de la même région, M. Sarto Gingras, de la même société.

Messieurs, nous sommes très heureux de vous avoir parmi nous.

Si le Comité le veut bien, je demanderai maintenant à M. Bois de lire son mémoire. Ensuite, M. Corriveau lira le sien, puis nous interrogerons les témoins. Monsieur Bois.

M. LIGUORI BOIS (*gérant de la Société coopérative de tabac, Saint-Jacques, Québec*): Monsieur le président, madame et messieurs;

(Texte)

## MÉMOIRE

de

### LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DE TABAC

du district de Joliette

St-Jacques (Montcalm), P. Qué.

### LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DE LA VALLÉE D'YAMASKA

St-Césaire (Rouville), P. Qué.

### L'OFFICE DES PRODUCTEURS DE TABAC

à cigare et à pipe du Québec

St-Jacques (Montcalm) P. Qué.

présenté au

### COMITÉ PERMANENT DE L'AGRICULTURE ET DE LA COLONISATION DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Le 9 juillet 1964. OTTAWA, CANADA

## INTRODUCTION

La Société Coopérative Agricole de Tabac du District de Joliette, incorporée en 1929, et la Société Coopérative Agricole de la Vallée d'Yamaska, incorporée en 1911, groupent l'immense majorité des producteurs de tabac à cigare de la Province de Québec. Depuis 1957, la totalité des planteurs sont enrégimentés dans l'Office des Producteurs de Tabac à Cigare et à Pipe du Québec.

Ces organismes, entièrement supportés et dirigés par les producteurs, poursuivent es principaux objectifs suivants: orienter la production selon les besoins du marché; travailler à son amélioration—en collaboration avec les institutions de recherche et de propagande, gouvernementales ou privées; organiser la mise en marché de leur récolte afin de permettre aux producteurs de retirer une part équitable des revenus de cette industrie.

Cette production du tabac à cigare constitue une précieuse culture d'appoint greffée sur notre système de culture mixte à base d'industrie laitière. Alors que l'industrie du cigare connaît une expansion constante, le marché du tabac à cigare québécois est à la baisse. Les producteurs, par la voix de leurs associations, désirent soumettre leur point de vue sur cette situation et le besoin urgent de recherches plus considérables et plus accélérées.

### *Importance de la culture du tabac à cigare dans la province de Québec*

La production canadienne du tabac à cigare—cultivé comme tel—est exclusive à la province de Québec. Plus de 80% de ses producteurs sont établis dans la région de Montcalm—L'Assomption—Joliette; on retrouve les autres dans le district de St-Césaire de Rouville.

Cette culture fournit un précieux revenu d'appoint à près de 1,400 producteurs, soit une moyenne d'environ \$1,000.00 par producteur. En effet, si l'on fait la moyenne de la production des cinq dernières années, la production du tabac s'établit à près de 5,500,000 lbs pour une valeur de \$1,400,000 environ.

En plus de cette production, il convient de mentionner la culture d'environ 800,000 lbs par année de tabacs à pipe, pour la consommation à l'état de feuilles brutes, qu'on appelle le «tabac canadien».

Outre ces revenus touchés par les producteurs pour leur récolte, l'industrie verse dans la région quelque \$500,000.00 en salaires pour la préparation et l'usinage de ces tabacs, dont une certaine proportion est gagnée par la main-d'œuvre agricole qui travaille à la classification et à l'emballage de la récolte durant l'hiver. Les deux coopératives de St-Jacques et de St-Césaire possèdent des établissements où l'on manipule près de 85% de la récolte.

La prospérité de ces régions agricoles est donc dépendante du niveau de la production du tabac à cigare et de l'industrie du cigare.

Pour la province, l'industrie du cigare est également importante. Plus de 95% des cigares fabriqués au Canada le sont dans le Québec. On estime que les manufacturiers versent annuellement près de \$5,000,000.00 en salaires. En outre, le trésor de la province touche plus de \$650,000.00 en taxes sur la vente des cigares.

En plus de bénéficier de ces avantages qui contribuent à la prospérité du pays, le gouvernement central reçoit un revenu annuel estimé à \$6,000,000.00 de l'industrie du cigare, répartis approximativement comme suit: droits d'accise: \$1,000,000.00; taxes d'accise: \$3,000,000.00; taxes de ventes: \$2,000,000.00; à ces montants, il faudrait ajouter les sommes perçues par les douanes sur les tabacs importés, dont nous ne sommes pas informés.

#### *Le marché du tabac à cigare*

La production québécoise du tabac à cigare est vendue aux manufacturiers canadiens. C'est un marché naturel et convenablement rémunérateur. Malheureusement, nos producteurs ne bénéficient pas des développements que connaît l'industrie du cigare.

Depuis 1955, alors que les manufacturiers canadiens ont utilisé 6,530,000 lbs de tabac pour fabriquer 252 millions de cigares, la quantité de tabac utilisé a augmenté pour s'établir à 8,770,000 lbs. en 1963 (soit une augmentation de près de 35%) et le nombre de cigares fabriqués est passé de 252 millions en 1955, à 386 millions en 1963 (soit un accroissement de plus de 50%).

Le marché du tabac à cigare québécois, après avoir connu des années heureuses en 1959, 1960 et 1961, est revenu presque au niveau où il se trouvait en 1955. Le marché canadien a absorbé environ 4.5 millions de livres de la récolte 1962, et 4 millions de la récolte 1963. En conséquence, la Coopérative de St-Jacques supporte depuis une couple d'années un surplus dépassant le million de livres.

Que s'est-il passé? D'abord, un accroissement dans l'utilisation des tabacs importés. En 1955, les tabacs importés représentaient 23.8 p. cent du tabac utilisé pour la fabrication des cigares; en 1963, les tabacs importés ont constitué 28.7 p. cent de tout le tabac utilisé pour la fabrication des cigares. En quantité de livres, ce changement signifie une augmentation de 70 p. cent.

Nous reconnaissons que les manufacturiers canadiens doivent importer certaines catégories de tabac que nous ne pouvons pas produire sous notre climat, à savoir: 1) les capes (*wrappers*) à cigare et 2) certains tabacs d'un goût et d'un arôme particuliers, tel le tabac de la Havane, qui sont utilisés, soit pour constituer entièrement l'intérieur (filasse ou tripe) des cigares dispendieux ou pour être employés en mélange dans des cigares à prix populaire.

Ce qui nuit injustement à notre marché, c'est l'importation en quantités croissantes d'autres tabacs à filasse. L'importation de ces tabacs, d'un goût peut-être plus doux que les nôtres et produit à un coût moindre, est facilitée par des tarifs douaniers qui furent considérablement réduits de 1936 à 1956. Un

mémoire présenté par nos associations à l'honorable Donald Fleming, en février 1960, fait état de cette question; mémoire qui, vraisemblablement, fut classé aux oubliettes.

Un autre facteur, qui a contribué à maintenir le marché du tabac à cigare québécois dans un état stationnaire, est constitué par des développements technologiques mis au point par l'industrie, tels que la fabrication de l'enveloppe synthétique (*homogenized binder*) et l'emploi d'une certaine quantité de nervures. Ces développements ont permis à l'industrie d'obtenir une plus complète utilisation du tabac et de compenser, jusqu'à une certaine limite, aux facteurs majorant le coût de fabrication et le prix de vente des cigares.

Enfin, notre tabac à cigare subit une concurrence additionnelle par l'emploi, depuis quelques années, d'une certaine quantité de tabacs produits au Canada, c'est-à-dire domestique, de types différents et plus doux que notre tabac, utilisés comme filasse de certaines marques de petits cigares (*cigarillos*). On sait que les *cigarillos* connaissent une vogue croissante depuis quelques mois.

D'un autre côté, la production des tabacs à pipe dans le Québec a connu un sort encore plus alarmant. De 3 millions de livres en 1943, elle est passée à 350,000 livres en 1963. On comprend que les fumeurs de tabac en feuille se font de plus en plus rares. Par ailleurs, si la qualité de ces tabacs, grâce à une recherche appropriée, avait évolué avec le goût des consommateurs, la production de 1943 pourrait être absorbée pour la fabrication des tabacs à pipe (coupés) manufacturés. On dit couramment: «ces tabacs sont trop forts!»

Et on dit parfois la même chose de nos tabacs à cigare. Il y a longtemps que les manufacturiers réclament un tabac plus doux. Dans l'attente d'une telle découverte, nos producteurs perdent graduellement leur marché.

Devraient-ils explorer le marché mondial? Ce marché est largement alimenté par des pays sous-développés où les frais de production sont modiques, par suite du coût peu élevé de la main-d'œuvre et du standard rudimentaire des conditions de vie de ces populations. Par conséquent, les prix du marché mondial pour des tabacs de même catégorie que celui du Québec sont inférieurs à ceux que nous obtenons du marché canadien. En outre, plus d'un acheteur sur le marché mondial trouvent que notre tabac à cigare est «trop fort». Pourquoi? Il relève des chercheurs de donner la réponse et de trouver la solution.

#### *La recherche: ce qui s'est fait à date*

Nous n'avons pas l'intention d'insinuer qu'il ne s'est fait aucune recherche à date, sur la culture du tabac à cigare. Depuis vingt-cinq ans, les rendements ont augmenté par suite d'une fertilisation plus appropriée et plus généreuse et l'application de techniques nouvelles concernant le contrôle des insectes et des maladies. Ce sont là des domaines où la recherche a porté fruit et elle devra être constamment continuée.

Il y eut de nombreux essais de variétés. Mais, en 1964, on cultive encore, les variétés Comstock et Havana 211. Cette dernière fut recommandée vers 1938, parce qu'elle s'était avérée plus résistante aux pourritures de la racine que la variété Comstock; par contre, d'aucuns prétendent qu'elle produit un tabac «plus fort». De nombreux autres travaux ont été poursuivis, sans doute, mais nous ne sommes pas en mesure d'en relater les résultats.

Avant d'aller plus loin, nous voulons signaler ici la contribution qu'un important manufacturier de cigares apporte dans la recherche d'un tabac plus approprié aux besoins du marché actuel. Cette contribution s'exerce dans la poursuite d'un programme conjoint d'expérimentation, où coopèrent le ministère fédéral de l'Agriculture (Division fédérale des Tabacs et la station expérimentale de l'Assomption), la Coopérative de Tabac de St-Jacques et cette compagnie. Celle-ci se charge d'analyses chimiques (nicotine, nornicotine,

alcaloïdes, etc.) sur divers lots de tabacs produits et fait vérifier la qualité du produit fini, soit les cigares fabriqués avec ces divers lots de tabac. Ce programme comporte des essais de variétés et diverses méthodes culturales. Sous peu, des conclusions seront possiblement tirées de ces expériences. Une variété nouvelle et des méthodes nouvelles, espacement des plants et hauteur de l'écimage, seront possiblement recommandées.

Nous avons consulté un expert en la matière qui, n'eût été son état de santé, serait ici aujourd'hui. Il s'agit de M. Richard Bordeleau, agronome, de l'Assomption. Nous le citons: «Des travaux de recherches sur les tabacs à cigare furent poursuivis à la station fédérale de Farnham, jusqu'à sa fermeture en 1940, et à la station fédérale de l'Assomption, depuis son ouverture en 1928 jusqu'à ce jour. Ayant passé mes trente-cinq années de service sur ces deux stations de recherche, à titre de spécialiste en tabac tout particulièrement, dont vingt-huit années à titre de régisseur de l'une ou de l'autre institution, j'ai eu à déplorer maintes fois le manque de moyens mis à notre disposition pour aller de l'avant: manque de fonds et manque de personnel».

«Dans le domaine de la génétique, nous n'avions pas la latitude de créer nos variétés, ces créations venant de la Ferme Centrale. Dans le domaine de la pathologie, les directives nous parvenaient des stations fédérales de St-Catharines et d'Harrow. Ce n'est qu'à partir de 1951, que des facilités d'un laboratoire permirent de faire un peu de progrès dans l'analyse des sols relativement à leur capacité de produire des tabacs de qualité selon les standards du temps. Cependant, faute de techniciens de laboratoire, le travail était forcément réduit; le préposé au laboratoire devait tout faire...»

Actuellement, nous sommes d'opinion que le gouvernement fédéral dépense à la station expérimentale de l'Assomption moins de 1 p. cent de ce qu'il perçoit en taxes de l'industrie du cigare. Si l'on réfère à la page 27, de la publication du ministère fédéral de l'Agriculture, intitulée «Lighter», édition de février 1964, où l'on donne la liste du personnel engagé dans la recherche sur le tabac, on lit pour la station expérimentale de l'Assomption:

T. Richard M. Sc.	Régisseur
Vacant	Chef, Section des Tabacs
P. P. Lukosevicius, Ph. D.	Génétique
Vacant	Biochimie
J. Allard, B.S.A.	Agronomie

Alors que les fonctions de recherches devraient être plus nombreuses qu'elles ne le sont, il y a déjà deux vacances, sans parler de vacances probables au niveau des techniciens. . .

#### *La recherche: Recommandations*

Nous devons signaler à ce moment que ce n'est pas la première fois que la Société Coopérative Agricole de Tabac de St-Jacques exprime son point de vue sur ce sujet. Le 28 novembre 1955, elle faisait parvenir à l'honorable J. G. Gardiner et à d'autres, une pétition signée par M. Henri Mireault, président et M. Georges-E. Turcotte, secrétaire.

Après avoir consulté M. Richard Bordeleau et M. Georges Turcotte et considérant les faits énoncés dans ce mémoire, nous formulons les recommandations suivantes:

1. Que le ministère fédéral de l'Agriculture et la Division de la recherche soient priés de reviser si nécessaire et de compléter le programme de recherches à effectuer à la station expérimentale de l'Assomption;
2. Que les expériences sur les tabacs à cigare et à pipe soient effectuées à la station expérimentale de l'Assomption; à cause de l'influence

qu'exercent le sol et le climat sur toute production agricole, nous n'avons pas foi en des essais de culture (*field tests*) conduits à 700 milles de distance du lieu où se pratique commercialement la culture du tabac à cigare.

3. Qu'au minimum, les fonctions suivantes de recherche soient ratifiées pour la station expérimentale de l'Assomption, en plus d'un régisseur et d'un chef de la Section des Tabacs, à savoir: un généticien, un biochimiste, un spécialiste des sols, un pathologiste, un agronome et un ingénieur, et que ces hommes de recherches soient secondés par le nombre de techniciens nécessaires. Nous n'admettons pas la prétention que l'on ne peut trouver les hommes de recherche voulus; qu'on y mette la détermination et les fonds requis pour les trouver et les entraîner si nécessaire;
4. Que des recherches soient entreprises et conduites sur les variétés, la nutrition, les façons culturales, le séchage et la fermentation des tabacs;
5. Que l'un ou plusieurs de ces hommes de recherche soient autorisés à étudier dans d'autres pays, les procédés suivis dans les différentes phases de l'industrie, sans oublier l'usinage des tabacs à pipe et la fermentation des tabacs à cigare. Nos experts connaissent-ils les procédés d'usinage qu'ont subi les tabacs à pipe hollandais qui envahissent actuellement le marché canadien?
6. Que tout soit mis en œuvre, (fonds, personnel et équipement) pour orienter nos producteurs, afin de leur permettre de satisfaire aux véritables besoins du marché actuel, de reconquérir le marché et de réduire leur coût de production.

On pourrait expliciter chacune de ces recommandations, mais nous ne croyons pas que ce soit nécessaire pour qu'une action efficace soit entreprise et, d'ailleurs, cela prolongerait peut-être un peu trop cet entretien.

Nous remercions le Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation de nous avoir fourni l'occasion d'exprimer notre point de vue et nous assurons le ministère fédéral de l'Agriculture, pour l'avenir, de la même collaboration que nos organismes ont fourni dans le passé.

Liguori Bois, Agronome  
Secrétaire de  
La Société Coopérative Agricole de Tabac  
de St-Jacques

et de

L'Office des Producteurs de Tabacs  
à cigare et à pipe

Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie beaucoup, monsieur Bois.

Messieurs, si vous le voulez, nous pourrions demander à M. Corriveau de donner lecture de son mémoire immédiatement et, lorsqu'il aura terminé, nous poserons des questions aux témoins.

M. J.-PAUL CORRIVEAU (*agronome, représentant de l'Office des producteurs de tabac jaune de la province de Québec*):

MÉMOIRE PRÉPARÉ CONJOINTEMENT PAR JEAN-PAUL CORRIVEAU

ET

J.-H. DENIS GAGNON B.A.B.L.

DE

L'OFFICE DES PRODUCTEURS DE TABAC JAUNE DU QUÉBEC

ET PRÉSENTÉ AU

COMITÉ DE L'AGRICULTURE ET DE LA COLONISATION

OTTAWA CANADA

JUILLET 1964

Lanoraie, juillet 1964

M. le Président,

MM. les Membres,

Il nous fait plaisir de participer aujourd'hui à ce conseil et nous exprimons les plus sincères remerciements pour l'invitation que nous avons reçue et ce au nom de tous les planteurs de tabac jaune de la province de Québec.

Les membres de notre office ont besoin de l'avis technique des spécialistes de vos ministères et nous vous remercions chaleureusement pour toutes les recherches qui sont faites en agriculture et plus particulièrement dans la culture du tabac.

Qu'il nous soit permis de souligner que nous ne partageons pas l'avis de certains spécialistes; en effet nous croyons que le ministère de l'Agriculture du Canada peut faire autant pour ses citoyens que n'importe quel autre ministère d'Agriculture dans le monde.

Nous espérons qu'il sera possible de pousser davantage la recherche tant sur les fermes expérimentales que dans le domaine de la science pure et de l'économie.

Nous espérons particulièrement que de nouvelles variétés de tabac à cigarettes seront livrées à la production avant longtemps et que des études seront faites sur les moyens de séchage, parce que la récente campagne anti-tabac tant canadienne qu'américaine, a alarmé la population par des faits, qui, d'après nous, sont basés exclusivement sur des statistiques, lesquelles ne sont pas probantes; nous sommes prêts à faire tous les changements possibles tant du côté variétés, façons culturales, procédés de séchage, etc., si on peut nous dire ce qui est nocif dans le tabac que nous produisons actuellement.

De plus, nous avons souvenance que la société d'océanographie du Canada a déjà soumis aux gouvernements, tant fédéral que provincial, à la période d'avant-guerre, une étude sur l'influence qu'aurait le contrôle des banquises dans le détroit d'Hudson sur le climat général des provinces de Québec, d'Ontario et du Manitoba; ce plan est tombé à l'eau à cause du peu d'intérêt qu'il avait soulevé dans les gouvernements qui en avaient plein les bras avec les problèmes que nous a suscités la dernière grande guerre.

Nous sommes cependant revenus au temps de paix et nous croyons qu'un projet qui prétend élever le climat général de trois provinces d'une moyenne de 5 à 8 degrés Fahrenheit, devrait reprendre la vedette et que le ministère de l'Agriculture devrait s'assurer s'il est vrai qu'il est possible de retarder les gelées destructives qui nous causent tant de dommages chaque année.

A notre humble avis, de telles recherches profiteraient à l'agriculture en général, et plus particulièrement aux cultures maraîchères et spécialisées. L'argent ainsi dépensé serait certainement plus profitable au Canada tout entier que les sommes astronomiques investies pour tenter de prouver aux gens qu'il est mal et malsain de fumer.

Pour revenir à la question des fermes expérimentales, nous formulons le vœu qu'elles soient développées, mais surtout qu'une équipe de chercheurs, comme les biochimistes, les pathologistes et les techniciens de laboratoires y travaillent à temps plein et qu'on augmente le personnel plutôt que de le réduire comme le cas s'est produit trois fois dans les derniers cinq ans.

Ces chercheurs seraient probablement en mesure de nous fournir les poisons de synthèse qui deviennent nécessaires à mesure que les insectes s'immunisent contre les poisons actuels.

De développer des variétés de tabac qui seraient résistantes aux maladies à virus et fungus.

Dans un autre domaine, tout aussi important, nous croyons qu'il est de notre devoir de signaler que bien qu'il existe un plan fédéral d'assurance-récolte, rien de tangible n'est encore sorti pour les planteurs québécois; pourtant des démarches furent entreprises auprès du gouvernement provincial et nous croyons qu'il est absolument de mise de mentionner le fait devant ce Conseil qui, nous l'espérons, recommandera des mesures favorisant l'engagement de pourparlers pour la mise en fonction de ce plan.

En conclusion, nous espérons que nos demandes ne seront pas considérées comme les rêveries d'un penseur futuriste, mais tout simplement comme l'opinion d'un cultivateur qui par vocation doit vivre en contact avec la terre et n'a d'autre recours que Dieu dans sa prière, le gouvernement pour ses demandes, ses deux bras pour son travail.

Je vous remercie beaucoup, monsieur le président et messieurs les membres du Comité.

(Traduction)

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie beaucoup, monsieur Corriveau.

M. DANFORTH: Monsieur le président, pour faciliter la tâche aux traducteurs, il serait tout à fait de mise que ces messieurs parlent uniquement en français. Il y a une certaine confusion lorsque les deux langues sont utilisées alternativement. Si ces messieurs parlent le français plus couramment, je pense qu'il serait à l'avantage du Comité qu'ils parlent uniquement en français.

Le PRÉSIDENT: Je pense que le Comité serait heureux si vous préféreriez parler uniquement en français. Ceux parmi nous qui malheureusement ne peuvent suivre le français suivront la traduction.

Lorsque le premier mémoire a été présenté, une page a été omise. Avec la permission du Comité, on pourrait y revenir et demander à M. Bois de lire cette partie qui a été omise. Après qu'il l'aura fait, nous procéderons à l'interrogatoire. La page qui a été omise est la page 5.

(Texte)

M. BOIS: Je m'excuse, c'est justement en changeant de langue que j'ai tourné les pages d'une partie de mon livre et c'est ainsi que j'ai omis une page.

M. PIGEON: Je crois, monsieur le président, pour sauver du temps, que tous les députés ont le mémoire dans les deux langues et je crois qu'il ne serait

pas nécessaire d'écouter cette page-là et il serait plus profitable que les membres du Comité, posent leurs questions pour sauver du temps. Je crois...

(Traduction)

Le PRÉSIDENT: Le Comité est-il d'accord?

D'accord.

M. DANFORTH: Cette partie du mémoire sera-t-elle incluse dans le compte rendu?

Le PRÉSIDENT: Le Comité peut présenter une motion portant que les deux mémoires soient annexés au compte rendu, notamment la partie qui a été omise.

D'accord.

Nous procéderons à l'examen des témoins. M. Pigeon a exprimé le désir de les interroger.

(Texte)

M. PIGEON: Mes premiers mots sont pour féliciter les représentants de la Coopérative de tabac de Saint-Jean ainsi que l'Office des planteurs de tabac jaune du Québec, pour les deux excellents mémoires qu'ils ont présentés au Comité. Je voudrais tout d'abord adresser ma question à M. Bois ou à M. Turcotte. A la page 7 du mémoire français, vous mentionnez que la création de nouvelles variétés, les expériences en ce qui concerne le tabac à cigares sont effectuées dans les stations expérimentales fédérales de St. Catharines et d'Harrow en Ontario. Est-ce que vous préféreriez autrement dit, que ces expériences soient faites à la ferme expérimentale de l'Assomption à cause du climat qui est différent et des sols probablement? Est-ce que c'est bien ça qui...

M. BOIS: Monsieur Turcotte, est-ce que c'est bien ça?

M. TURCOTTE: Vous demandez s'il est vrai que les expériences des croisements de variétés se font ailleurs qu'à la ferme expérimentale de l'Assomption dans les conditions mêmes de sol, précisément où se pratique cette culture. C'est vrai, les expériences en matière de tabac à cigares, un croisement de variétés de tabac à cigares, se faisaient originairement à la station expérimentale centrale d'Ottawa sous l'égide ou l'autorité de la division des tabacs, l'ancienne «Tobacco Division». Récemment, le préposé à ce travail, un généticien a été transféré à la station expérimentale de Delhi, en Ontario, où il poursuit là-bas, sous serres, des croisements de variétés. Aussi longtemps que ces expériences se font sous serres dans des conditions artificielles, je ne crois pas qu'il y ait une grande différence à ce que ces essais se partiquent soit à Delhi, soit à l'Assomption. Mais, dès le moment où l'on sort la plante de la serre pour l'assujettir ou la soumettre aux conditions du sol, je pense qu'il est absolument important que ces essais se poursuivent à l'Assomption ou près de l'Assomption, dans la région, dans les conditions de sols habituellement où se pratique cette culture. C'est ce que le mémoire vise lorsqu'il dit quelque part que nous n'avons pas confiance en des essais de variétés produits à 700 milles de l'endroit où la culture se pratique commercialement. Nous avons, la mémoire le dit, au chapitre: progrès en matière de variétés de tabac. J'étais assistant-régisseur à la station expérimentale de l'Assomption de 1932 à 1940, en charge des expériences sur le tabac. Évidemment, à ce moment-là, je me souviens, en 1935, 1936 et 1937, une série d'essais de variétés, incluant toutes les variétés qu'on avait pu trouver dans les pays étrangers, notamment aux États-Unis. Or, les résultats des essais qui ont duré trois ou quatre années, nous ont amenés à la conclusion qu'une variété, entre autres, était préférable à celles qui avaient été cultivées jusqu'ici. On est en 1936, vingt-cinq ans passés. Cette variété, son nom c'est Havana 211, qui avait été importée du Wisconsin (États-Unis). Elle n'a pas été créée dans nos conditions non plus. C'était celle qui avait donné les meilleurs résultats. Cette variété,—on l'a cultivée à partir de ce moment-là,—pour lui donner une saveur

locale (*local flavour*). On l'a baptisée autrement et on l'a appelée dans la région de Saint-Césaire «Yamaska number 7» et dans la région de l'Assomption-Montcalm, Comstock l'Achigan. En 1964, c'est encore la même variété qui est cultivée extensivement dans la province de Québec. Alors, c'est parce qu'il a manqué de travaux de recherches qu'il a manqué de chercheurs, qu'ils n'ont pas pu trouver de variété susceptible de répondre mieux au besoin et au goût du consommateur. Durant le même temps,—ce n'est pas pour faire une critique, c'est pour faire une comparaison,—dans le même temps, vers l'année 1936, dans l'Ontario les variétés à cigarette cultivées, c'était le Bonanza, quand j'ai commencé à travailler à la ferme expérimentale. Plus tard, ça été le White Manor. Ensuite ce fut le Yellow Manor. Ensuite ce fut le Delcrest. Tout ça, le résultat de l'expérience, que ce soit à Harrow ou à Delhi. Dans le burley, c'était le Harrow Velvet. Ensuite ce fut, je ne sais pas, Harrow Nova, Harrow I. Alors, c'est donc dire qu'il s'est fait des travaux de recherche. J'en conclus donc que vingt-cinq ans après avoir trouvé que la variété qui, à ma connaissance, était la meilleure, on est encore pris avec cette même variété. Je pense qu'il y aurait un programme de recherches intensives qui devrait être conduit et exécuté en vue de trouver les variétés qui produisent les tabacs susceptibles de répondre au goût du consommateur, lequel exige un tabac plus doux.

M. PIGEON: J'ai une dernière question à vous poser. A la dernière page du mémoire, vous dites que les tabacs à pipe hollandais envahissent actuellement le marché canadien. Est-ce que vous pouvez donner une idée, par année, des importations étrangères de tabac à pipe qui concurrencent les tabacs canadiens produits surtout dans la province de Québec, puisque le tabac à pipe se cultive surtout dans le Québec.

M. BOIS: Je regrette, monsieur Pigeon, je ne suis pas prêt à répondre à cette question-là. Il m'a été dit, au niveau des manufacturiers qui font la distribution de ce tabac et qui font des recherches pour produire un tabac qui ressemble, qui rencontrerait les goûts des consommateurs autant que ces tabacs hollandais, qu'ils devaient augmenter le système énormément pour distribuer ces tabacs-là de façon à satisfaire à la demande. Ce sont des remarques qui ont été faites au cours de janvier et février 1964.

M. PIGEON: Je voudrais vous demander si vous avez les chiffres...

M. BOIS: Non.

M. PIGEON: ...pour une période de deux ans, des importations de tabacs hollandais sur le marché canadien en concurrence avec notre propre tabac canadien.

M. BOIS: Non, les chiffres que nous avons donnent la quantité de tabac importé sous forme de feuilles mais sous forme...

M. TURCOTTE: Je pense que M. Bois réfère à des tabacs qui sont importés ici, fabriqués.

M. PIGEON: Prêts à fumer.

M. TURCOTTE: C'est ça. Sûrement que ces statistiques sont disponibles.

M. PIGEON: C'est tout ce que je voulais savoir.

(Traduction)

M. McCUTCHEON: Monsieur le président, j'ai quelques questions que je voudrais poser. A la page 3, après l'introduction, on mentionne 1,400 producteurs avec des revenus d'environ \$1,000 par cultivateur. Quelle est la superficie moyenne?

(Texte)

M. BOIS: Deux arpents... deux acres et demie à peu près.

(Traduction)

M. McCUTCHEON: Quel serait le prix moyen par livre que ce tabac rapporterait?

(Texte)

M. BOIS: De 25 à 30c.

(Traduction)

M. McCUTCHEON: D'où provient la filasse à cigare dont vous parlez? Si elle vient des États-Unis, de quelle partie des États-Unis vient-elle?

(Texte)

M. BOIS: La filasse à cigares, comme l'indique la page 5, page que j'ai omise, donne une idée assez générale sur la production au Canada. En second lieu, monsieur le président, je crois qu'il serait bon de lire la page 5 parce que la question de M. McCutcheon est justement...

M. PIGEON: Si vous pouviez lire simplement le passage.

(Traduction)

Le PRÉSIDENT: Peut-être, en répondant à la question de M. McCutcheon, vous aimeriez vous reporter à cette page et en lire autant que vous le jugerez nécessaire pour répondre à la question.

(Texte)

M. BOIS: Alors je me réfère à la page 5. «Nous reconnaissons que les manufacturiers canadiens doivent importer certaines catégories de tabac que nous ne pouvons pas produire sous notre climat, à savoir: 1) les capes (*wrappers*) à cigare et 2) certains tabacs d'un goût et d'un arôme particuliers, tel le tabac de la Havane, qui sont utilisés soit pour constituer entièrement l'intérieur (filasse ou tripe) des cigares dispendieux ou pour être employés en mélanges dans les cigares à prix populaire».

Au paragraphe suivant, on mentionne d'autres tabacs à filasse qui viennent de pays tels que le Paraguay, la République Dominicaine, la Colombie, les Philippines—quoique les Philippines soient une possession des États-Unis—le Brésil et d'autres pays dont la filasse n'a pas le goût et l'arôme de la filasse de la Havane?

Dû au goût et à l'arôme de la filasse de Havane, nous n'y pouvons rien; c'est un tabac recherché et nous admettons que les manufacturiers pour satisfaire les fumeurs doivent les importer. Mais ce à quoi nous référons c'est à certaines filasses qui approcheraient les nôtres et ne seraient qu'un peu plus douces. Les nôtres seraient aussi douces s'il y avait des recherches suffisamment poussées. Leur importation est facilitée par des tarifs très bas sur les filasses, tarifs qui avaient été diminués considérablement de 1936 à 1956 et j'ajoute, à la page 5, qu'un mémoire fut présenté par les associations à l'honorable Donald Fleming, en février 1960, faisant état de cette question et nous savons que le mémoire a dû être classé aux oubliettes.

(Traduction)

M. McCUTCHEON: Une autre question à ce sujet: Avez-vous examiné ce que serait ou a-t-on une idée de ce que serait le coût d'un programme de recherches qui, d'après vous, réglerait le problème d'un tabac trop fort et ces autres questions? Y a-t-il des chiffres quelconques sur le coût de ces recherches?

(Texte)

M. BOIS: Nous n'avons pas de chiffres établis, ça relève plutôt de la Division des recherches et du ministère de l'Agriculture, mais si l'on se réfère à l'autre suggestion que l'on complète le personnel de la Ferme expérimentale

de l'Assomption et je crois que les cadres seraient doublés au point de vue somme de recherches. Mais cela ne diminuerait pas les dépenses actuelles qui sont mises à la disposition de l'Assomption. Par ailleurs, actuellement, comme je l'ai mentionné à un endroit il se fait déjà de la recherche en collaboration avec un manufacturier et avec la Ferme expérimentale de l'Assomption et le ministère fédéral de l'Agriculture. Les trois y participent et même les producteurs de Saint-Jacques qui y participent parce qu'ils font là une partie de leurs expériences et nous attendons des résultats.

Mais je ne crois pas qu'on puisse imaginer, advenant que le gouvernement décide de faire à l'Assomption les recherches qui doivent être faites. Ceci va représenter des montants astronomiques, si vous voulez. Je suis persuadé de cela. Peut-être que le budget devrait être doublé, mais là encore c'est bien approximatif, parce qu'il y aurait plutôt des gens de la Ferme expérimentale même et de la Division des recherches, d'établir ces chiffres que vous demandez, monsieur.

(Traduction)

M. McCUTCHEON: J'ai encore une question au sujet du tabac récolté au Québec? Exporte-t-on une partie de la récolte? Peut-on trouver à ce tabac un débouché dans un pays quelconque?

(Texte)

M. BOIS: Il y a de la demande pour la filasse de cigares dans les pays européens. Mais, comme je l'ai signalé, nous entrons dans le marché mondial et le marché mondial est approvisionné par les pays que j'ai mentionnés tantôt: le Brésil, le Paraguay, la Colombie et d'autres pays comme l'Arabie, l'Amérique Centrale, l'Argentine un peu. A ces endroits, le standard de vie de la population, le coût de la main-d'œuvre est infiniment plus bas qu'il l'est au Canada; c'est la même chose pour la production agricole, alors à moins que les subsides à l'exportation ou, quelque chose dans ce genre-là, à moins de cela le marché est fermé à cause des prix disponibles.

M. TURCOTTE: Je ne pense pas que l'on puisse jamais réussir à développer un marché d'exportation intéressant dans les pays européens tant et aussi longtemps que nous n'aurons pas à offrir des tabacs qui répondent davantage au goût de consommateur.

On trouve les tabacs (*too strong*) trop forts, et, tant qu'on n'aura pas un programme de recherches visant à faire produire un tabac plus doux tel que le désire le consommateur, je ne pense pas que nos tabacs puissent être comparables à ce niveau, en ce qui concerne le goût, aux tabacs venant de la Colombie, de la République Dominicaine et de tous ces pays sud-américains. Une bonne partie des tabacs à cigares importés en Europe viennent de l'Indonésie, Sumatra, Java. Tous ces tabacs sont reconnus pour être plus doux. J'ai fait moi-même un voyage de recherches en 1956 en vue de trouver des marchés d'exportation dans les différents pays d'Europe, à peu près sans succès, à cause précisément de ce caractère corsé de nos tabacs. Tout ça, je pense, tient à une question de recherches.

(Traduction)

M. McCUTCHEON: N'est-ce pas un fait établi au cours des années que le tabac qu'on plante dans certaines régions a toujours la saveur particulière que la nature lui donne? Je pense au tabac latakia et à tous les autres. Ne croyez-vous pas que c'est pratiquement impossible?

(Texte)

M. TURCOTTE: Je pense qu'on peut quand même orienter le cours de la nature et corriger ces choses. Des expériences de façons culturales ont été faites récemment à la Station expérimentale de l'Assomption selon le programme con-

joint dont M. Bois a parlé. Il semblerait qu'en adoptant certaines façons culturelles, si on fait le bénéfice des producteurs de burley en Ontario avec le *New Burley Cultured*. Nous avons changé quand même le tabac; ce n'est plus le type burley dont on se servait antérieurement, maintenant c'est un type à cigarettes qui est accepté. On ne l'aurait pas eu si l'on n'avait pas fait des recherches dans ce sens-là. Je pense qu'en pratiquant des façons culturelles un peu différentes que la recherche déterminera, on pourra réussir quand même à produire un tabac qui plaît davantage au consommateur. La preuve a été faite dans le cas des variétés Downley et je pense qu'elle peut être faite aussi dans le cas des variétés à cigares avec en plus des études de variétés.

(Traduction)

M. McCUTCHEON: Je vous remercie.

M. CARDIFF: Est-ce une question d'engrais? L'engrais n'a-t-il rien à voir avec le goût du tabac?

(Texte)

M. TURCOTTE: Probablement aussi, il est possible que des recherches plus poussées indiqueraient qu'il est préférable de faire une fertilisation moins riche sous forme organique, moins de fumier, par exemple, mais l'on n'a pas fait de recherches spécifiques intensives dans ce sens-là, sous nos conditions.

(Traduction)

M. WHELAN: Monsieur le président, on a déjà répondu à l'une des questions qui m'étaient venues à l'esprit. J'aimerais savoir s'il existe dans le monde des régions ayant le même climat que la province de Québec et où l'on cultive le tabac en quantité.

M. TURCOTTE: Au Wisconsin.

M. WHELAN: Y fait-on la culture du tabac en grande quantité?

M. TURCOTTE: Je dirais que l'on y produit probablement de 35 à 40 millions de livres de tabac à cigares en feuilles par année.

M. WHELAN: Et pour ce qui est des pays d'Europe?

M. TURCOTTE: Vous voulez dire les pays d'Europe où l'on cultive le tabac à cigares en feuilles?

M. WHELAN: Je veux savoir si l'on cultive la même variété de tabac en Europe.

M. TURCOTTE: Je ne crois pas qu'il s'agisse de la même variété de tabac. La plupart des pays d'Europe importent leur tabac à cigares en feuilles, sauf la France où l'on cultive une variété de tabac à cigares qui sert à fabriquer ces cigares français qui brûlent si mal.

M. WHELAN: A la page 4 vous avez parlé du montant des taxes, taxe d'accise, taxe de vente et ainsi de suite. Où avez-vous obtenu ces chiffres?

(Texte)

M. TURCOTTE: Ces chiffres sont publiés maintenant; nous n'avons pas retourné à la source, nous en avons été informés par un client; ce sont des chiffres approximatifs. Ils ont déjà été reproduits dans des mémoires présentés soit au gouvernement fédéral ou provincial dans des circonstances analogues à aujourd'hui.

(Traduction)

M. DOUCETT: Existe-t-il des chiffres publiés par le B.F.S.?

(Texte)

M. TURCOTTE: C'est, comme je le disais, un client qui nous a fourni ces chiffres-là. D'un autre côté, des rapports de statistiques dont nous demandons

copies sont ceux qui concernent la production, les stocks de tabac non manufacturés, et nous serions intéressés à avoir les chiffres des taxes, mais ces chiffres-là nous ont été transmis par un extrait d'un mémoire qui fut déjà présenté soit à Ottawa ou à Québec.

(Traduction)

M. WHELAN: A la page 7, vous parlez du manque de techniciens à la ferme expérimentale de l'Assomption. S'agit-il de postes actuellement vacants?

(Texte)

M. BOIS: Et puis, comme l'a dit M. Bordeleau, ce fut vers 1950 que vous avez eu l'autorisation d'engager un chimistes; malheureusement ce chimiste-là a laissé la ferme parce qu'il n'avait pas de techniciens pour l'aider à son travail, alors il devait faire le travail du chimiste, du chercheur et aussi le travail du technicien.

M. TURCOTTE: Dans le programme conjoint de recherches auquel le mémoire fait allusion, alors que sont concernées la Station expérimentale de l'Assomption, la Division des tabacs du ministère fédéral de l'Agriculture et l'*Ackland*, compagnie de tabacs, il est peut-être intéressant de souligner que le gros du travail d'analyse est fait ou a été fait par le laboratoire de recherches de ladite compagnie. Ça paraît anormal quand même, si les résultats de ces essais doivent servir éventuellement à tout le monde.

Je pense que ça serait du ressort du ministère fédéral de l'Agriculture de doter ses institutions de chercheurs qualifiés en nombre suffisant pour être capables de poursuivre ces recherches au bénéfice de l'agriculture québécoise ou canadienne, évidemment.

(Traduction)

M. WHELAN: Depuis combien de temps ces postes sont-ils vacants?

(Texte)

M. BOIS: Le poste de biochimiste est vacant depuis l'an dernier, quelque temps avant que le technicien soit engagé. Le poste de directeur de la Division de tabacs devint vacant, lorsque M. Richard, le surintendant actuel, lors de la retraite de M. Bordeleau, a été nommé surintendant. Il était autrefois chef de la section.

(Traduction)

M. WHELAN: Je crois que ce sont là les conditions qui existent actuellement à un grand nombre de nos stations de recherches. Y a-t-il pénurie de personnel compétent, je ne saurais dire, mais il existe à d'autres stations certains postes vacants pour des personnes possédant la formation voulue. Pouvons-nous passer maintenant à l'autre mémoire, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Oui, c'est ce que nous devrions faire, je crois.

M. WHELAN: Je remarque, dans l'autre mémoire, que l'on envisage la possibilité de déplacer les icebergs de la baie d'Hudson en vue d'améliorer les conditions atmosphériques. Dans ma propre région où l'on produit une grande quantité de tabac burley, nous avons vu démolir des granges parce que la superficie plantée en tabac burley diminue depuis quelques années. Vu la consommation actuelle de tabac et la capacité de production qui existe présentement au Canada, je me demande si nous sommes vraiment sérieux en disant que nous devrions travailler à retenir les icebergs dans cette région.

(Texte)

M. TURCOTTE: Vous faites allusion à la réduction de l'«encave» du burley. Plutôt que de faire des recherches dispendieuses pour essayer de reculer le Nord, on essaie d'utiliser ces mêmes granges dans la région où on les défait. Est-ce que j'ai bien saisi votre question?

(Traduction)

M. WHELAN: Non. Je sais que mon beau-père a dû abandonner la culture du tabac burley. Il ne le cultive plus du tout; et, dans certains cas, des granges à tabac burley ont été démolies ou détruites par suite des conditions atmosphériques. Cependant, il existe beaucoup d'installations propres à la culture du tabac qui ne servent même plus maintenant. Mais, s'il y a une demande pour ce type de tabac, elles pourraient de nouveau servir à la production, étant donné que le client est favorable et que l'on a tout ce qui est nécessaire.

(Texte)

M. TURCOTTE: Nous avons aussi, dans nos régions, des facilités qui sont inutilisées. La production est d'environ, depuis trois ans, 4 et 4 millions et demi de livres. On peut produire de 8 à 10 millions de livres annuellement. Actuellement, la moitié des séchoirs sont inutilisés, c'est la limitation de la consommation qui oblige les producteurs à diminuer. Nos associations coopératives, qui exercent un certain contrôle sur 85 p. 100 de la production dans la province de Québec, produisent du tabac sous un régime de contingentement volontaire depuis l'année 1949 déjà et sans interruption. Alors, ce n'est pas le fait qu'on ne puisse pas produire le tabac demandé; il y a la moitié de la capacité de production qui est inutilisée actuellement dans ces régions. J'admets qu'il y en a aussi dans la région du grand nord de l'Ontario à cause de la restriction des importations et de la demande plus faible pour ces tabacs qui vont dans les mélanges même que ça cause un problème sérieux aux producteurs de là-bas aussi.

(Traduction)

M. WHELAN: Et vous admettez le fait, par votre station de recherches, que notre tabac burley est pratiquement de même qualité que tous les tabac burley que l'on produit actuellement dans le monde, bien qu'il soit encore difficile de trouver des marchés pour ce genre de tabac.

(Texte)

M. TURCOTTE: La réponse viendrait plutôt du consommateur. Le consommateur canadien n'aime pas une cigarette mélangée (*blended cigarette*). Le consommateur américain aime une cigarette mélangée; les tabacs Burley entrent dans les cigarettes américaines. Il faudrait donc changer le goût du consommateur.

(Traduction)

M. JEAN-PAUL CORRIVEAU (*Agronome, représentant des producteurs de tabac jaune de la province de Québec, Saint-Thomas (Québec)*): Lorsque nous envisageons de retenir les icebergs de la baie d'Hudson, nous ne songeons pas à les faire fondre. Il s'agit simplement de les empêcher d'entrer dans la baie. Peu m'importe où ils fondent, du moment que ce n'est pas au nord de la province. Si nous trouvions moyen d'élever la température moyenne des provinces de l'Est du Canada, je suis sûr que nous obtiendrions des conditions atmosphériques qui favoriseraient la culture d'une variété de tabac plus doux. Si l'on pouvait élever seulement un peu la température, on pourrait probablement produire la même espèce de tabac que l'on cultive actuellement en Indonésie et qui est expédié en Hollande pour inonder nos marchés.

M. WHELAN: A propos d'icebergs, je crois qu'un bon nombre de députés de l'Ouest ici présents pensent probablement que, si l'on pouvait retenir les icebergs, cela faciliterait l'expédition de leur blé.

M. CORRIVEAU: Nous ne voulions pas parler seulement de l'industrie du tabac. Si j'ai mentionné aussi les producteurs de fruits et de légumes, c'est que la gelée détruit tout ce que l'on cultive sur la ferme, qu'il s'agisse de tabac ou non.

M. WHELAN: A la page 3, en parlant d'un plan fédéral d'assurance, vous déclarez ce qui suit:

Nous croyons qu'il est absolument de mise de mentionner le fait devant ce Conseil qui, nous l'espérons, recommandera des mesures favorisant l'engagement de pourparlers pour la mise en fonction de ce plan.

Je crois que les provinces peuvent obtenir l'assurance-récolte à la condition quelles concluent un accord avec le gouvernement fédéral. C'est facultatif, si elles n'en veulent pas, elles ne sont pas tenues d'en prendre.

M. CORRIVEAU: Nous ne nions pas que l'assurance existe, mais c'est une chose dont on n'a pas tiré avantage.

M. WHELAN: Quelles mesures les organisations agricoles de la province de Québec ont-elles prises à ce sujet?

M. CORRIVEAU: Nous avons fait tout notre possible, mais nous ne sommes pas le gouvernement fédéral. Il existe probablement certaines questions d'ordre technique que l'on n'arrive pas à régler. Je ne saurais dire pourquoi. Permettez-moi de dire que vous êtes plus en mesure de vous en rendre compte et d'essayer d'apporter un changement.

M. WHELAN: Quelle est la position prise par votre gouvernement provincial à ce sujet?

M. CORRIVEAU: Les autorités ont dit qu'elles avaient actuellement de longues discussions. Je crois qu'elles en rejettent toujours le blâme sur le gouvernement fédéral.

M. PIGEON: En 1961, j'ai envoyé une lettre au ministre de l'Agriculture de Québec et il m'a répondu qu'il avait l'intention de conclure un accord avec le gouvernement fédéral afin d'établir l'assurance-récolte, tout d'abord pour les producteurs de tabac, les producteurs de légumes et ainsi de suite. Je ne sais pas pourquoi la province s'est retirée.

M. WHELAN: Je crois que le gouvernement fédéral doit proposer certaines modifications à apporter aux dispositions législatives portant sur l'assurance-récolte qui donneront peut-être lieu à des pourparlers entre les autorités provinciales et fédérales.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie.

M. NASSERDEN: Cette question d'icebergs arive bien à propos et je suis heureux que vous l'ayez mise sur le tapis, car d'autres organisations l'on déjà soulevée dans le passé et c'est une question d'actualité qui n'importe pas seulement pour les producteurs de tabac. Pour ce qui est de la question d'assurance-récolte, ces dernières années nous n'avons jamais entendu parler des raisons qui pourraient s'opposer à l'établissement de cette assurance dans la province de Québec. La mesure législative fédérale qui est proposée dépend de l'acceptation des provinces et, si elles ne forment pas leurs objections d'une manière ou d'une autre, il est bien difficile de savoir ce que l'on peut faire.

M. CORRIVEAU: Permettez-moi de dire que vous avez fait tout ce qu'il est humainement possible de faire.

M. NASSERDEN: Nous avons fourni aux provinces des dispositions législatives en vertu desquelles elles peuvent agir, mais elles ont la responsabilité de nous dire pourquoi elles n'y ont pas recours.

M. CORRIVEAU: Un jour ou deux après mon retour chez moi, M. Courcy me dira exactement la même chose.

M. WATSON (*Assiniboïa*): J'allais poser une question au sujet des icebergs. Croyez-vous pouvoir élever la température en été de façon à prolonger la saison de croissance.

M. CORRIVEAU: Nous envisageons de prolonger la saison de croissance en élevant la température moyenne, car il nous faudrait toujours, au Québec ou en Ontario, deux ou trois semaines de plus. Et, quand le tabac gèle à l'automne, le thermomètre descend à 30 degrés. Mais si on pouvait l'élever à 2 ou 3 degrés au dessus du point de congélation, je crois que ce serait très avantageux et que ce serait une des grandes améliorations apportées à la culture dans les provinces centrales. Bien entendu, cela n'influerait pas autant sur le blé que sur le tabac, les pêches et les fruits. Mais il y a eu des années malchanceuses où la récolte n'a été mûre qu'à la fin d'août et les cultivateurs de l'Ontario et du Québec ont connu parfois de rudes années.

M. WATSON (*Assiniboïa*): Le sol de l'Ouest du Canada est surtout sec et manque de pluie. Je vois les avantages qu'il y a à prolonger la saison, mais dans plusieurs cas un temps plus frais serait salubre. Vous avez déclaré que vous désiriez une saison plus longue, mais on pourrait aussi avoir plus de chaleur en été.

M. CORRIVEAU: Il s'agirait de deux ou trois degrés. Je ne pense pas que deux degrés changent tellement la situation même dans le cas d'une sécheresse comme celle que nous traversons actuellement et que nous avons connue au cours des deux dernières semaines au Québec. Je ne crois pas que le fait d'élever la température de deux degrés aurait beaucoup d'influence, car le temps était plutôt froid et sec.

M. WATSON (*Assiniboïa*): Vous voulez une élévation de trois à cinq degrés ou de cinq à huit?

M. CORRIVEAU: Je proposerais une élévation de cinq à huit degrés; mais, s'il était possible de l'élever de deux ou trois degrés, je pense que ce serait salubre.

M. McCUTCHEON: Quelles études a-t-on faites et sur quoi vous appuyez-vous pour affirmer que cela peut se faire et serait pratique?

M. CORRIVEAU: Nous nous appuyons sur les rapports scientifiques mis à notre disposition. On a soulevé la question lors de la conférence provinciale de 1959, mais nous ne pouvions pas nous occuper des études complémentaires qui étaient nécessaires. Je crois que le gouvernement fédéral possède les données du rapport de la société océanographique qui a fait une enquête à la baie d'Hudson; il possède aussi les données en ce qui concerne le gibier et les animaux sauvages. Le ministre de l'Agriculture n'était pas seul à s'intéresser à l'élévation de la température de l'eau.

M. DOUCETT: A propos des recherches qu'on a faites sur la question, je me demande si on possède des chiffres qui nous renseigneraient sur son aspect pratique ou économique? Quel serait le coût?

M. CORRIVEAU: Je n'ai aucune idée du coût. Voyez-vous, je ne suis pas agronome. Je ne suis qu'un cultivateur. Je ne suis pas ingénieur non plus. Mais le rapport renferme des données que je n'ai pas en main actuellement. Toutefois, je sais qu'on mentionne trois ou quatre chiffres différents, qui sont tous inférieurs à 20 millions de dollars.

M. DOUCETT: Comment rattachez-vous les 20 millions au dernier paragraphe de votre mémoire?

M. CORRIVEAU: Le dernier paragraphe de mon mémoire ne peut se rapporter à des calculs en dollars. Mais si le gouvernement pouvait s'occuper des calculs, je pense que nous pourrions nous occuper des autres aspects.

Le PRÉSIDENT: J'ai sur ma liste M. Peters, M. Danforth et M. Moore. M. Bois a certains changements qui lui permettront de répondre à une question de M. Pigeon. Nous pourrions peut-être permettre à M. Bois de lire les renseignements afin qu'ils soient consignés au compte rendu et j'accorderai ensuite la parole à M. Peters.

(Texte)

M. BOIS: Je réfère, monsieur Pigeon, au moment où vous m'avez posé la question, sur la quantité du tabac manufacturé hollandais. Je n'avais pas l'information et puis là je l'ai trouvée. Alors au cours de l'année 1963, tabac manufacturé, 1,211,590 livres pour une valeur de \$1,319,857, sur un total des tabacs coupés importés: \$1,554,000. C'est dire que les tabacs hollandais constituent 80 p. 100 des tabacs à fumer importés manufacturés, en valeur, 60 p. 100. Cela pour l'année 1963 et d'après ce que l'on me dit d'un milieu informé, pour 1964 ces chiffres seraient sensiblement supérieurs.

M. PIGEON: Voici, sur cette question. Actuellement, la coopérative de tabac de Saint-Jacques est peut-être un exemple au pays, puisque vous groupez 85 p. 100 des planteurs de tabac, et que vous leur imposez à chacun tant d'acres qu'ils n'ont pas le droit d'excéder; ils ont un quota de plantation. Autrement dit, est-ce que vous trouvez qu'il serait dans l'intérêt de l'économie canadienne et dans l'intérêt des planteurs de tabac à cigares que, lors des prochaines discussions, sur les tarifs des ententes de GATT à Genève, le ministre du Commerce suggère ou essaie d'en arriver à une formule pour augmenter le tarif, ou imposer une taxe spéciale, autrement dit, sur l'importation de ces tabacs étrangers, qui nuisent aux planteurs canadiens de tabac à cigares?

M. BOIS: Voici, nous voulons distinguer. Nous ne croyons pas rendre service à personne en faisant monter les tarifs sur l'importation de la cape de cigare de Cuba (*cigar wrappers*) ou des États-Unis.

M. PIGEON: Oui, je comprends.

M. BOIS: On ne peut pas la produire.

M. PIGEON: Oui, je comprends.

M. BOIS: On ne peut pas produire.

M. PIGEON: Ce qu'on peut produire?

M. BOIS: Ce que l'on peut produire, il serait normal que les tarifs soient appliqués aux cigares, au moins au niveau qu'ils sont pour le *flue cured tobacco*.

M. PIGEON: Bon, monsieur Turcotte, qu'est-ce que vous suggérez comme tarif qui pourrait être imposé pour sauver, autrement dit, l'industrie canadienne du tabac à cigares?

M. TURCOTTE: Nous avons déjà présenté un mémoire aux autorités gouvernementales, concernant les tarifs. Nous avons donné, à ce moment-là, des chiffres indiquant les droits imposés aux importations sur une période d'années. Nous avons, par exemple, sur du tabac décoté, *stemmed* comme on dit en anglais, en 1936, 60c. la livre; en 1948, 30c. la livre; en 1951, 22½c.; en 1956, 20c. et c'est demeuré à ce niveau-là depuis. Or, nous croyons que le tarif devrait être augmenté, de 12½c. qu'il est actuellement, à 20c., pour que cela constitue une protection raisonnable, ce tarif-là n'étant pas évidemment imposé sur le tabac, pour lequel nous n'avons pas de substitut, comme les *wrappers*, par exemple, sur les tabacs à cigares de façon que nos producteurs canadiens soient raisonnablement protégés.

M. PIGEON: Merci.

(Traduction)

M. PETERS: Monsieur le président, nous nous intéressons surtout aux recherches. A la cinquième recommandation, page 8, vous mentionnez que des pays, comme la Hollande, se servent de différents procédés pour la production du tabac à cigares et en particulier du tabac à pipe. Il n'y a pas de doute à ce sujet, notre tabac est trop fort pour que la plupart des personnes en fument.

Le problème provient-il des méthodes de transformation qu'adoptent les fabricants ou de la sorte de tabac que nous cultivons? S'il s'agit de la sorte de tabac, avez-vous tenté au cours des années de cultiver le tabac qui pousse en Somalie afin de satisfaire aux goûts des consommateurs?

(Texte)

M. BOIS: C'est un fait, monsieur, que nos tabacs sont réputés être trop forts. Maintenant, il nous est arrivé dans le passé...

(Traduction)

M. PETERS: Ils sont trop forts.

(Texte)

M. BOIS: Il nous est arrivé dans le passé de rencontrer des gens de pays étrangers qui parlaient de transformation du tabac hollandais. Et je pense que le goût des tabacs hollandais—on fait encore l'annonce—vous les connaissez, on les voit depuis janvier 1964, c'est le nom qu'on emploie. Et le secret réside plus dans le *processing* que dans la nature du tabac même, parce que le marché hollandais s'approvisionne, je sais, pour une bonne partie, de pays tels que la Colombie, l'Argentine, le Paraguay dont le tabac est réputé comme étant d'une qualité moyenne. Maintenant dans le *processing*, ils ont un secret de transformation du tabac et je pense que si nos chercheurs réussissaient à réaliser ces méthodes de procéder, nos tabacs à cigares comme nos tabacs à pipe y gagneraient de beaucoup.

(Traduction)

M. PETERS: N'est-il pas vrai que d'autres pays comme l'Argentine et le Paraguay jouissent d'un climat semblable au nôtre? Les saisons ne correspondent pas, mais le climat est très semblable. N'avons-nous pas essayé d'employer les mêmes sortes de tabac qu'eux? La province de Québec ne se trompe-t-elle pas en produisant le tabac très fort en feuilles qui ne correspond plus au goût des consommateurs? Vous dites que ce n'est pas M<sup>lle</sup> Judy LaMarsh avec sa campagne contre la cigarette qui a fait du tort à votre produit, mais plutôt le fait que vous produisiez une sorte de tabac qui n'est pas actuellement en demande sur le marché. Puisque le marché du tabac en torquettes est disparu, n'essayons-nous pas de cultiver le tabac dont on se sert en Hollande?

(Texte)

M. TURCOTTE: Je pense que la question de variété de fermentation est la question la plus importante. C'est vrai que des variétés de provenance étrangère ont déjà été essayées à la station expérimentale de l'Assomption. Le tabac du Paraguay est un exemple, le tabac de Cuba aussi. Mais le tabac est si sensible, tellement sensible au climat qu'on ne peut produire sous nos conditions climatiques, le type de tabac qu'on produit là-bas. Autrement dit, le même tabac produit dans la province de Québec ne donnera pas le résultat qu'il donne là-bas, quant à la force du tabac et quant à l'arôme. Je pense qu'il s'agit d'expérimentation dans nos sols, sous nos climats. La plupart de nos méthodes culturales ont été importées des États-Unis, de même que les procédés de fabrication, qui ont été vérifiés sous nos conditions. Je pense qu'on n'est pas allé assez loin en matière d'étude de variétés de croisement de variétés et peut-être aussi de procédés de fermentation.

(Traduction)

M. PETERS: Quand on achète un paquet de tabac à pipe à 55c. le huitième de livre, cela signifie que le tabac est un objet qui se vend très cher. Les fabricants ont certainement fait des recherches à ce sujet, car l'importation augmente tandis que la production diminue. Vous dites que vous avez essayé cela à titre d'expérience ou que vous avez essayé de cultiver le tabac d'autres pays. Si c'est une question de sol ou de climat, est-ce que la recherche peut vraiment

aider? Je ne serais pas tellement prêt à appuyer un programme poussé de recherches, si l'on ne peut dire que les recherches feront beaucoup plus qu'améliorer la sorte de tabac que nous avons. J'essaie de savoir si le producteur canadien peut fournir la sorte de tabac que les consommateurs canadiens fument.

M. BOIS: Je pense que les recherches poursuivies récemment, selon un plan conjoint où collaboraient le gouvernement et les compagnies, ont déjà indiqué que, par ce travail, il y aurait moyen de trouver des façons culturales plus appropriées à la production d'un tabac plus doux et des *smoking panels* ont été mis en travail pour essayer ces cigares fabriqués avec des tabacs cultivés d'après une méthode ou certaines façons culturales comparées à la méthode traditionnelle. Il semblerait que la station expérimentale de l'Assomption émettra sous peu un communiqué, faisant des recommandations, qui vont dans le sens d'un changement aux façons traditionnelles, de faire la culture du tabac.

Mais dans le passé, je pense que les recherches ont été orientées principalement vers la production d'un tabac qui donnait un gros rendement, sans s'occuper peut-être suffisamment de la qualité concernant le goût et la force du tabac.

(Traduction)

M. PETERS: Puis-je vous demander comment on obtient un tabac aromatisé? Est-ce que cela dépend du sol?

M. TURCOTTE: Et de la variété.

M. PETERS: Est-ce que cela résulte en partie du procédé de fabrication?

M. TURCOTTE: En partie, mais nous connaissons les variétés qui produisent le tabac aromatisé, comme les tabacs à pipe.

M. PETERS: Pouvons-nous les cultiver?

M. TURCOTTE: Oui, nous le pouvons, mais le rendement est très faible. On s'est servi de ces variétés dans le croisement afin de produire les arômes sans modifier tellement le rendement.

M. PETERS: Dans le Québec, les coopératives fournissent-elles les petits plants qui servent à la culture?

M. TURCOTTE: Les cultivateurs préparent leurs propres plants.

M. PETERS: Se peut-il qu'une partie du problème provienne du préjugé que nous avons au Québec au sujet du tabac québécois? Les coopératives tentent-elles de changer le tabac qu'on a au Québec et qui est si fort? La coopérative même a-t-elle donné une directive en annonçant que le tabac québécois est un bon tabac à pipe?

(Texte)

M. BOIS: Le travail des coopératives, vu l'insuffisance des recherches instrumentales, a été de collaborer avec un manufacturier et avec la ferme expérimentale de l'Assomption, pour faire des recherches sur les méthodes culturales et aussi essayer les variétés importées d'autres pays. De fait, elles n'ont pas fait de travail, à ma connaissance, du moins depuis le temps que je suis là, sur les variétés de tabac à pipe. Mais pour le tabac à cigares, nous en faisons et c'est ce qui est indiqué de l'expérience conjointe par une compagnie et le gouvernement et la coopérative.

On est sur le point de tirer des conclusions qui vont permettre avec les mêmes variétés actuelles, qui datent de trente ans, de produire un tabac légèrement plus doux. Mais il faut plus que ça, il faut de la recherche et des sélections de variétés faites sur place, et là dans le domaine du tabac produit dans le Québec comme dans d'autres domaines agricoles, je crois que ces recherches relèvent du gouvernement. Partout au monde, la recherche en agriculture est faite par le gouvernement, puisque l'agriculture n'est pas assez rentable pour payer ses propres recherches.

Une VOIX: Mais les coopératives de producteurs elles-mêmes...

M. TURCOTTE: Ne peuvent rien faire si elles ne sont pas capables d'appuyer leurs recommandations aux producteurs sur des recherches contrôlées. Il n'y a rien qu'elles peuvent faire, si elles ne peuvent justement recommander aux producteurs de nouvelles variétés ou de nouvelles façons culturales, si ce n'est déjà appuyé, si ça n'a déjà été éprouvé par des expériences contrôlées. C'est pour cela que nous demandons une intensification de ces recherches, pour qu'on puisse diriger les producteurs en conséquence.

(Traduction)

M. PETERS: Il me semble que les travaux de recherche dont nous recommandons l'exécution amélioreront seulement la production et certains autres services, sans porter la production globale à un niveau qui permettrait de répondre à la demande du marché. En d'autres termes, il s'agira peut-être de faire office d'agent de relations extérieures et de convaincre les producteurs de cultiver un genre de tabac de vente facile.

M. TURCOTTE: Il faudrait connaître les genres de tabac appropriés et les méthodes agricoles à employer.

M. DANFORTH: Monsieur le président, j'aimerais inverser l'ordre de mes questions afin de poser des questions s'apparentant à celles que M. Peters a posées. N'est-ce pas un fait qu'étant donné que le tabac à pipe est importé au Canada, on se sert souvent de produits chimiques pour modifier la saveur et l'arôme du tabac à pipe?

M. TURCOTTE: Qui?

M. DANFORTH: Par l'emploi dans la préparation du tabac, de produits chimiques qui modifient l'arôme et le goût du tabac importé.

M. TURCOTTE: Si j'étais fabricant, je pourrais vous répondre d'une façon plus satisfaisante.

M. DANFORTH: Je suis sûr, monsieur, que votre vaste expérience acquise dans le domaine du tabac vous permet de déceler à l'arôme que dégage le tabac et au toucher, qu'on a employé de nombreux produits chimiques au cours de la fabrication du tabac en question.

M. TURCOTTE: Il s'agit du tabac importé?

M. DANFORTH: Oui.

M. TURCOTTE: Je crois que vous avez raison, mais je ne suis pas au courant des formules et des méthodes de fabrication.

M. DANFORTH: Je le comprends; mais, si on examine le tabac, ne découvre-t-on pas qu'on emploie beaucoup de produits chimiques dans la préparation des nombreuses catégories de tabac importé, afin d'obtenir un tabac qui convient au goût de l'acheteur canadien? Peut-être que le témoin comprendrait mieux la question si je passais à ma deuxième question. Ne devrait-on pas faire plus de recherches directes relativement à l'emploi de produits chimiques qui sont susceptibles d'influer sur la qualité du tabac ainsi que sur la composition génétique de la plante proprement dite.

M. TURCOTTE: En d'autres termes, le traitement jouerait un rôle aussi important que la variété du tabac et les méthodes de culture employées. Il me semble que vous ayez raison, mais je ne puis affirmer dans quelle mesure en chaque cas.

M. DANFORTH: Le Comité peut-il supposer que, si des recherches sont effectuées dans ce sens, il serait possible de fabriquer, avec le genre de tabac cultivé dans le Québec et dans certaines autres régions, le genre de produit qui plairait au consommateur canadien. Si on effectuait des recherches voulues dans ce sens, peut-être pourrait-on traiter ce tabac de façon qu'il soit apprécié des consommateurs canadiens.

M. TURCOTTE: Je suppose qu'il en serait ainsi, mais je ne saurais l'affirmer.

M. DANFORTH: Je sais que vous ne pouvez consulter les formules employées.

Le PRÉSIDENT: Vous parlez particulièrement de l'addition de produits chimiques afin d'obtenir un tabac aromatisé?

M. DANFORTH: Oui, tout comme pour obtenir l'arôme et la saveur du tabac à pipe. Je suppose qu'on fait usage d'un grand nombre de produits chimiques pour traiter ce tabac.

M. TURCOTTE: Oui.

M. DANFORTH: La réponse que le témoin a donnée quant à l'usage des serres, à la culture des plants sous verre et à l'endroit où ces méthodes seraient employées, m'a fort impressionné; mais lorsque les plants sont placés à l'extérieur, ne faut-il pas que le travail expérimental s'accomplisse dans le voisinage de l'endroit où le tabac est de fait cultivé?

M. TURCOTTE: Oui.

M. DANFORTH: Certains fabricants de tabac ne prennent-ils pas maintenant l'initiative de pratiquer certaines expériences afin de voir s'il est possible de produire la robe de cigare au Canada?

M. TURCOTTE: Oui. Il n'y a pas tellement longtemps, j'ai lu dans un journal qu'un important fabricant cultiverait, à titre d'expérience, du tabac de qualité inférieure dans l'Ontario. En 1962, on a tenté une expérience semblable dans la province de Québec, mais sans obtenir beaucoup de succès. C'est M. Bois qui dirigeait ces expériences; il aimerait peut-être formuler certaines remarques à ce sujet.

(Texte)

M. Bois: Cette tentative de produire de la robe de cigare s'est faite dans le Québec, d'abord dans la région de Saint-Césaire vers 1940, et puis dans la région de Joliette, de 1946 à 1950; elle a été abandonnée dû à la qualité produite et dû aussi parce que le marché mondial, principalement la production du Connecticut est suffisamment abondante pour suffire aux besoins des manufacturiers à un coût relativement bas. Maintenant depuis une couple d'années, il semble que les manufacturiers rencontrent des difficultés à trouver leurs approvisionnements de robes de cigares: alors ils tentent la chose en Ontario.

C'est une production très dispendieuse qui demande beaucoup de capitaux. Maintenant avec de la recherche faite par cette compagnie et aussi par la Division des tabacs, il sera probablement possible de trouver des résultats convenables. Même si on ne réussit pas à produire en Ontario ou ailleurs, au Canada tout de même, la qualité *fancy* qu'on rencontre dans le Connecticut, il reste tout de même que ce sera convenable ou ce sera un acquis pour les producteurs du Canada. Ce sera une bonne chose pour les producteurs canadiens et aussi pour les manufacturiers canadiens qui se suffiront davantage à eux-mêmes, et seront moins exposés aux aléas du marché d'importation. Alors je crois finalement que cela donnera quelque chose, parce que l'expérience faite en 1940 à Saint-Césaire avait démontré qu'il y avait lieu de reprendre l'expérience. Ils l'ont reprise à Joliette. Les résultats n'étaient pas satisfaisants après cinq ans, mais tout de même, suffisamment satisfaisants pour qu'ils la tentent ailleurs en vue de faire mieux. Alors j'ai confiance. Mais si M. le président me le permet, pour continuer ce que M. Turcotte disait en réponse à M. Danforth, notre mémoire demande de la recherche non seulement au niveau de la production mais aussi au niveau de la transformation, du *processing*, et de la fermentation. Nous croyons que, supposons que le gouvernement fédéral décide une fois pour toutes de nous donner la recherche dont nous avons besoin pour produire de nouvelles variétés plus douces, ça va régler une partie du problème; mais il restera encore que les recherches au niveau de l'industrie doivent être faites par le gouvernement, car

ça concerne le gouvernement que les producteurs puissent vendre leurs récoltes. Alors recherche, *processing* et fermentation, ce sont des choses tout aussi importantes parce que, si on lit les revues sur le tabac, et on discute avec des gens du marché mondial, je suis d'opinion qu'il se produit au Canada, en Ontario, prenez la ferme burley d'Ontario, par exemple, ou le tabac à cigare du Québec, un tabac de qualité supérieure, parce que, probablement, il est employé dans des tabacs plus légers que nous importons. Alors, c'est dire que les recherches au niveau de l'industrie, c'est-à-dire pour la fermentation, sont aussi importantes qu'au niveau de la production, et nous réclamons les deux. Et à la page 8 de notre mémoire, nous suggérons au paragraphe 5 qu'un ou plusieurs de ces hommes de recherche aient l'occasion d'étudier en d'autres pays les procédés employés dans la fabrication des tabacs, c'est-à-dire la préparation des tabacs.

(Traduction)

M. DANFORTH: Monsieur le président, voici la question fondamentale que je désire poser: si on faisait des recherches exhaustives sur la production de la robe de cigare et sur la culture du tabac à pipe dans le but d'améliorer la saveur et l'arôme du tabac, ce travail n'apporterait-il pas une solution aux problèmes qui se posent aux producteurs de tabac du Québec.

(Texte)

M. BOIS: Question des tabacs à pipe, oui; maintenant pour la question des *wrappers*, la cape à cigare, la robe à cigare, je crois que cette production très dispendieuse, demandant tellement de capitaux, sera plutôt effectuée par les compagnies elles-mêmes, ou dans certains cas par des producteurs qui ont de grosses sommes à leur disposition et beaucoup de capitaux, parce que, prenez au Connecticut, il y a une proportion de planteurs et producteurs de tabac qui sont des individus. Mais une bonne proportion de la production, si je me rappelle bien,—je suis allé là vers 1947-1948,—c'était des compagnies, des manufacturiers qui gèrent leur entreprise où ils engagent des fonds pour la production de la robe à cigare. C'est très dispendieux comme vous voyez, mais comme tous ces tabacs se vendent sur le marché mondial à une moyenne de \$2.50 la livre, au niveau de la production, alors c'est très bien.

M. VINCENT: Juste une question supplémentaire, monsieur le président. Est-ce que votre association, en plus de s'adresser au ministère de l'Agriculture, s'est déjà adressée ou a l'intention de s'adresser au nouveau ministère de l'Industrie, ici à Ottawa, en ce qui concerne justement les recherches concernant la vente du tabac, parce que comme vous le savez, le nouveau ministère de l'Industrie a l'intention de dépenser des sommes assez considérables pour développer ou augmenter l'industrie dans le Canada et je considère que le tabac peut faire partie de ces industries que le gouvernement fédéral veut aider. Est-ce qu'il y a eu déjà des démarches de faites, monsieur le président, au ministère de l'Industrie?

M. BOIS: Non, à ma connaissance, nous n'avons pas fait encore ces démarches; maintenant je prends la suggestion de l'honorable député puis nous les ferons. A date, nous dit M. Turcotte, notre providence était le ministère de l'Agriculture.

M. VINCENT: Mais je croirais que ce serait une bonne chose pour l'association d'entrer en contact avec le ministère de l'Industrie pour voir s'il n'y aurait pas lieu pour ces officiers ou ce ministère, de venir en aide dans certains champs d'action.

M. BOIS: Je vous remercie.

(Traduction)

M. DANFORTH: J'aimerais poser une autre question; je l'adresse au témoin qui aurait l'obligeance de me répondre. Monsieur le président, je regrette de

n'avoir pas posé la même question aux autres témoins qui ont comparu devant notre comité, car il s'agit d'une question d'ordre général. De l'avis des témoins présents, serait-il vraiment avantageux de convoquer tous les intéressés, y compris les hauts fonctionnaires des ministères qui s'occupent directement des expériences effectuées dans les divers domaines de la production du tabac, dans le but de déterminer de nouveau l'importance de cette industrie, de ses besoins ainsi que des installations disponibles, ce qui nous permettrait de faire le point sur sa situation et de tracer une ligne de conduite qui avantagera le plus possible l'industrie, compte tenu des ressources pécuniaires à notre disposition. Ainsi nous découvririons quelles améliorations nous devons apporter à l'industrie du tabac, si nous voulons en tirer le meilleur parti. Croyez-vous qu'une réunion de ce genre soit utile?

(Texte)

M. CORRIVEAU: M. Danforth veut savoir si on trouverait opportun, utile et nécessaire de réunir toutes les parties intéressées, en quelque sorte, à l'industrie, en vue d'essayer de faire l'inventaire de la situation, actuellement au point de vue recherche, et déterminer quelles sont les avenues qu'il faut explorer, de quelle façon le faire, et quel montant il faudrait déboursier pour accomplir ce travail. C'est à peu près votre question. Je pense que la réponse, pour ma part, serait affirmative et aussi longtemps que le comité ne se contenterait pas d'outiller, mais qu'une fois les conclusions trouvées, qu'on cherche à les mettre en œuvre, en application, je suis pleinement d'accord qu'une soumission de ce genre, par un travail d'équipe, un travail conjoint, serait susceptible de produire des résultats.

(Traduction)

M. DANFORTH: Je vous remercie, monsieur. Je vous sais gré d'avoir répondu à ma question.

J'aimerais poser une autre question à ce sujet et qui vous concerne personnellement, monsieur. Pendant plusieurs années vous vous êtes directement intéressé au tabac, j'entends à la recherche en matière de tabac et à ses divers aspects. N'est-il pas vrai que même un homme occupant votre poste ne peut être au courant de tous les travaux que les divers ministères au Canada accomplissent dans ce domaine spécial?

(Texte)

M. TURCOTTE: Absolument vrai.

(Traduction)

M. DANFORTH: La tenue d'une réunion du genre que j'ai recommandée apporterait peut-être des précisions sur ce qui se fait réellement et sur ce qui devrait se faire dans ce domaine.

(Texte)

M. TURCOTTE: Sans compter que cela permettrait à toutes les parties intéressées de faire connaître leurs points de vue. Je suppose que les manufacturiers seraient un élément à consulter pour ce qui concerne la qualité des tabacs qu'ils offrent aux consommateurs. Ça pourrait aider davantage à ces messieurs du service des recherches qui ne sont pas ici présents et qui pourraient trouver certaines assertions un peu osées. Ils auraient l'avantage de faire voir leurs points de vue et nous soutenons que la recherche est insuffisante en matière de tabac dans la province de Québec et qu'on devrait de toute façon s'en occuper sérieusement, puisqu'on l'a fait dans le passé.

M. CORRIVEAU: Monsieur le président, si je peux dire quelque chose dans le sens de M. Turcotte, j'y abonde absolument et, par exemple, je puis faire savoir à M. le député que la Rhodésie a doublé son quota de production pour les derniers trois ans et ceci a été fait après trois séances d'étude entre le

gouvernement, les manufacturiers, la régie des tabacs rhodésienne et les planteurs de tabac. Ils ont augmenté la production à l'acre; ils ont amélioré leurs qualités et maintenant ils sont en train de prendre le marché mondial à un rythme qui n'est pas accessible au producteur canadien.

M. TURCOTTE: Merci beaucoup, monsieur le président.

*(Traduction)*

M. DANFORTH: Je vous remercie beaucoup. Je désire poser une autre brève question et ensuite je céderai la parole à un autre. Elle se rapporte au débat qui a eu lieu antérieurement au sujet du tarif. Les témoins ne pensent-ils pas que nous ne devrions recourir à l'imposition de droits de douane qu'après avoir épuisé tous les autres moyens, car il y a toujours la possibilité de représailles dont peuvent user les autres pays?

*(Texte)*

M. TURCOTTE: Je suis d'accord, on ne peut pas sauver une industrie avec des tarifs. Ce que nous avons voulu souligner dans ce mémoire auquel on a fait allusion tout à l'heure, c'est que les tarifs ont diminué considérablement parce qu'on vit dans une période de libéralisation des échanges et on s'est toujours demandé pourquoi. Pour importer du tabac, non autrement désigné, ça comprend le tabac à cigarette qu'on paie 20c. livre pour importer alors qu'il ne s'en importe pas du tout ou pratiquement pas; mais on se contente de 12½c. seulement pour importer du tabac à cigare quand 25 p. 100 du tabac employé par les manufactures nous vient de l'étranger. Je pense qu'il y a quelque chose d'irrégulier là-dedans, c'est à cela surtout que je voulais faire allusion. Mais, on admet avec vous monsieur Danforth, qu'on ne peut pas établir une industrie agricole sur une saine base en comptant trop exclusivement sur les tarifs.

*(Traduction)*

M. DANFORTH: Merci beaucoup.

M. MOORE: Je voudrais poser une question d'ordre général, monsieur le président. Puisque le but de ce mémoire est sans contredit de montrer la nécessité de recherches plus intensives sur le tabac, je me demande si on ne pourrait pas donner aux membres du Comité une idée des relations qui existent entre la valeur de la récolte de tabac et la somme d'argent dépensée actuellement pour la recherche de façon que nous puissions comparer ce domaine avec d'autres domaines de l'agriculture.

M. CORRIVEAU: Monsieur le président, je peux répondre à votre question uniquement en ce qui concerne l'industrie du tabac jaune et je ne peux parler au nom de personne d'autre. Nous savons, par exemple, que si nous avons un rendement moyen de 1,200 tonnes par acre de tabac jaune, le gouvernement fédéral prélèvera sous forme de timbres une taxe directe de \$2,600 par acre. Nous croyons que le Canada ne fait pas les recherches nécessaires pour intensifier l'agriculture, tout spécialement dans des domaines tels que le tabac. Nous croyons que le Canada devrait faire quelque chose s'il veut maintenir sa position au niveau mondial.

M. MOORE: Je ne vous demandais pas de nous donner une raison quelconque pour justifier des recherches plus intensives et je ne voulais pas non plus sous-entendre qu'on dépensait trop d'argent dans ce domaine. Je n'ai jamais vu de plants de tabac, mais tout ce qui concerne l'économie dans ce domaine agricole m'intéresse et je voulais avoir une idée de la proportion des fonds qu'on dépense en recherches sur le tabac de façon à pouvoir la rattacher à sa valeur relative ou sa valeur éventuelle.

*(Texte)*

M. BOIS: Pour ce qui regarde la production du tabac à cigare, pour continuer le sujet de la réponse de M. Corriveau, dans la province de Québec,

la récolte du tabac à cigare que j'évalue à ce moment à peu près à \$1,400,000, alors qu'à la ferme de l'Assomption on ne dépense pour des recherches dans le domaine de la production de tabac à cigare qu'au plus \$50,000 par année: au plus \$50,000 pour une récolte d'une valeur de \$1,400,000. Mais si les recherches atteignaient disons \$100,000 pour le tabac à cigare dans la région, j'ai l'impression que dans quelques années le marché canadien absorberait tout près de \$2,500,000 pour le tabac produit dans le Québec.

M. CORRIVEAU: Monsieur le président pour compléter par les chiffres, la récolte du tabac à cigarettes dans la province de Québec a une valeur moyenne de \$3,000,000 à \$3,500,000. Je suis convaincu que bien qu'il y ait une ferme expérimentale pour le tabac et plus particulièrement pour le tabac à cigarettes, on ne dépense pas \$50,000 à l'Assomption par année.

(Traduction)

M. MOORE: Merci.

Le PRÉSIDENT: Je ne sais pas si vous étiez présent lorsque le Comité a entendu M. Anderson, mais il a présenté un rapport comparatif sur l'argent dépensé en recherches pour le tabac et l'argent dépensé pour les autres produits agricoles. Je suis sûr que ce rapport vous aidera si vous le lisez.

M. MOORE: J'étais présent à cette séance, mais peut-être y a-t-il d'autres membres qui n'ont pas entendu ce témoignage.

(Texte)

M. VINCENT: J'ai seulement deux ou trois questions, à poser, monsieur le président. J'aimerais demander à nos témoins si ils sont capables de dire si la récente campagne anti-tabac tant canadienne qu'américaine a affecté de beaucoup la vente de tabac à cigarettes.

M. CORRIVEAU: Monsieur le président, en réponse à cette question, je ne suis évidemment pas en mesure de vous fournir des chiffres exacts. Nous n'avons que certaines affirmations qui sont faites par des manufacturiers, qui prétendent que les trois mois qui ont suivi la conférence de la santé à laquelle j'avais l'honneur d'assister, la vente de cigarettes a tombé de 33 p. 100 dans le Canada et les chiffres sont probablement plus considérable pour les États-Unis. Maintenant, on prétend qu'à date la consommation moyenne est encore de 14.5 p.100 inférieure à ce qu'elle était l'an passé. Là, évidemment je ne parle pas des producteurs de tabac burley, parce que dans les cigarettes à mélange, les cigarettes «*blended*» comme on les appelle communément, il y a un pourcentage de tabac burley qui y entre. Seulement je me rappelle, comme mentionnait M. Turcotte il y a quelques instants, que, quand on faisait des recherches intensives à la ferme expérimentale d'Harrow sur les tabacs burley, il y avait une variété qui s'appelait Harrow-Velvet et une autre qui s'appelait Judy Spride et je ne crois pas qu'on nous ait aidés beaucoup, même si prophétiquement on aurait pu croire que Judy Spride aurait pris le marché. Actuellement pour nous il nous faut absolument d'autres variétés, si réellement il y a un danger. Si réellement il y a un danger que cela affecte la santé, tant du point de vue poumon que du point de vue cœur ou autre, et encore là il faut des recherches qui sont beaucoup trop dispendieuses pour être entreprises par un office de producteurs. C'est dans ce sens-là que nous avons fait allusion à la campagne anti-tabac. Vraiment je crois que le ministère de l'Agriculture pourrait certainement faire quelque chose, parce que, par exemple, on peut vous dire sans faire de propagande pour aucun manufacturier, que le comité industriel du tabac, dont nous faisons parti et les producteurs de tabac à cigares certainement aussi, ont déjà fait un don de \$300,000 à la Société de recherches sur le cancer et quand, en décembre, nous avons demandé combien il lui fallait encore pour avoir quelque chose de concluant, elle nous a tout simplement répondu qu'elle n'avait pas dépensé cet argent. C'est parce qu'elle n'avait pas trouvé moyen de faire faire

les recherches nécessaires. Je crois, messieurs les membres du Comité, que dans un pays comme le Canada, où la technique est certainement aussi avancée qu'ailleurs et où l'on peut se procurer les moyens techniques nécessaires, qu'on pourrait au moins dépenser l'argent que nous avons donné pour faire faire des recherches.

M. VINCENT: Merci. Maintenant j'aurais une autre question en ce qui concerne l'assurance-récolte. D'abord, comme l'on sait, dans la province de Québec l'assurance-récolte n'est pas encore établie et nous espérons que très prochainement, grâce aux relations amicales qui existent entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial du Québec, un tel plan serait établi, du moins c'est ce qu'on nous dit. Est-ce que, entre-temps, il existe des compagnies d'assurance privées, qui offrent aux producteurs de tabac un plan d'assurance?

M. CORRIVEAU: Monsieur le président, en ce qui concerne le tabac à cigarette, je dois vous dire que, pour cette année, toutes les compagnies privées avaient décidé d'annuler l'assurance-grêle absolument et nous avons dû faire des démarches auprès du ministère provincial de l'Agriculture et du gouvernement provincial de Québec. Maintenant, cette situation n'existe probablement pas en Ontario, mais tout le monde a vu à la télévision, la semaine dernière, les dégâts épouvantables qui ont été faits à la récolte de tabac ontarien. Maintenant, j'espère que ces gens-là sont assurés parce qu'autrement c'est la faillite pour eux. On me dit qu'en Ontario il existe présentement une compagnie d'assurance privée contre la grêle qui assure les producteurs de tabac.

*(Traduction)*

M. MOORE: Nous avons cette assurance dans l'Ouest.

*(Texte)*

M. CORRIVEAU: Cette compagnie-là existerait en Ontario?

M. VINCENT: Oui, d'après ce qu'on me dit.

M. CORRIVEAU: Maintenant, il y avait l'assurance contre la grêle, mais c'est le seul fléau prévu à ce que je sache. Par exemple, nous n'avons aucune protection contre le vent, qui a causé certainement pour au moins un million de dommages pendant les deux dernières semaines, au tabac et aux cultures maraîchères également. Mais c'est seulement le facteur grêle qui est assuré et même alors une récolte qui demande un investissement de \$20,000 à \$25,000 n'est assurée que jusqu'à concurrence de \$5,000 au maximum.

M. VINCENT: Maintenant . . .

M. CORRIVEAU: Il y a le coût également, monsieur le président. Je voudrais faire remarquer que dû au risque de la grêle qui ravage certaines régions plus particulièrement que d'autres, les régions qui sont plus particulièrement affectées sont toujours celles où les compagnies demandent plus.

M. VINCENT: Maintenant, est-ce que votre association de producteurs s'est adressée au gouvernement provincial pour faire déclarer cette région ravagée par le vent une zone sinistrée?

M. CORRIVEAU: Monsieur le président, je dois répondre que j'ai été en communication directe avec le premier ministre, le ministre de l'Agriculture, qui effectue actuellement une enquête dans ce secteur-là pour déterminer le montant des dommages . . .

*(Traduction)*

M. MOORE: C'est la grêle.

*(Texte)*

M. VINCENT: Parce que, à l'heure actuelle . . .

M. CORRIVEAU: Parce que, entre autres choses, il faut tirer de trop longue haleine . . .

M. VINCENT: Parce que, à l'heure actuelle, même s'il n'existe pas d'assurance-récolte dans la province de Québec, si une tempête considérable affecte une partie d'un territoire, le gouvernement provincial peut déclarer cette partie de territoire une région sinistrée et faire appel au gouvernement fédéral pour en recevoir de l'aide. Mais ceci relève exclusivement des provinces.

M. CORRIVEAU: Monsieur le président, je dois faire remarquer au Comité évidemment qu'il y a probablement une possibilité que le gouvernement provincial déclare une région sinistrée, mais comme le tabac et les fruits sont considérés comme des produits de luxe non essentiels à la vie, ce n'est que dans une mesure extrême, qu'on pourrait avoir recours à de tels moyens. Je ne crois pas que les gouvernements provinciaux voient d'un bon œil des mesures semblables. Par exemple, il serait certainement plus avantageux d'avoir quelque chose de certain, une base sur laquelle on pourrait s'appuyer. Les gouvernements en coopération avec le gouvernement fédéral pourraient assurer le cultivateur au moins contre la faillite, en admettant que la température pourrait être clémente.

M. VINCENT: Maintenant, j'aurais une question. A la page 5 du mémoire de la Société coopérative agricole du tabac du district de Joliette, on dit que, pour les revenus 1959, 1960 et 1961 furent de bonnes années et que présentement le marché canadien revient à la situation de 1955 et qu'en conséquence la Coopérative de Saint-Jacques accumule depuis une couple d'années un surplus dépassant le million de livres. Maintenant, je sais que cela doit être réellement dispendieux. Est-ce que la Coopérative de Saint-Jacques reçoit une aide quelconque pour supporter ce surplus de tabac?

M. BOIS: Monsieur le président, la Coopérative de Saint-Jacques ne reçoit aucun appui d'aucun gouvernement pour supporter ce million de surplus et, cependant, comme vous le dites, le montant est élevé parce que ce tabac, nous l'avons payé aux cultivateurs. La coopérative, si les dividendes sont payés, les supporte à ses propres frais et coupe de l'escompte d'entreposage, l'assurance et les frais de manipulation.

M. VINCENT: Donc vous avez à payer l'intérêt de l'argent, frais de manipulation et l'entreposage.

M. BOIS: Oui, puis l'assurance de l'association.

M. VINCENT: En définitive, en résumé, ceci enlève du profit aux producteurs parce que c'est réparti sur le nombre des producteurs qui font partie de cette coopérative.

M. BOIS: Exactement, ce prix de remise s'en trouve réduit. Nous regrettons cette situation; mais, heureusement pour les producteurs, la coopérative a les moyens financiers pour supporter ce surplus plutôt que de faire du dumping et de réduire les prix. Vous savez c'est plus facile de perdre du terrain gagné que de regagner du terrain. Alors, la coopérative en retenant ce surplus n'a nullement le rôle de créer une rente éventuelle à son avantage; mais par ailleurs elle se trouve à l'abri d'une mauvaise récolte, laquelle pourrait provoquer une panique, une hausse de prix...

M. VINCENT: Mais, quelles sont à l'heure actuelle vos perspectives pour l'écoulement futur de ces surplus, disons pour les deux prochaines années?

M. BOIS: On réduit les plantations par contingentement; en fait on contingente les récoltes depuis 1948; si on prend les contingents attribués aux producteurs depuis 1961, d'année en année jusqu'à 1963, graduellement on prétend faire absorber du surplus, espérant aussi que, grâce à des recherches appropriées pour un tabac plus doux, les manufacturiers canadiens augmenteront à nouveau leur volume d'achat de tabac canadien et le surplus y passera.

M. VINCENT: Autrement dit, à l'heure actuelle vous avez une entente amicale avec vos producteurs pour leur dire comment semer...

M. BOIS: C'est un règlement de la coopérative, lequel règlement est en-dossé par l'Office des producteurs du tabac à cigares et à pipe.

M. VINCENT: Ainsi vous pouvez contrôler votre marché.

M. BOIS: Par un contingentement de la production.

M. VINCENT: Très bonne organisation!

M. BOIS: Merci, monsieur.

M. VINCENT: Merci, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Merci, monsieur Vincent. Et maintenant à M. Watson.

M. WATSON (*Assiniboïa*): Un peu plus tôt, je crois, dans sa réponse à la question posée par M. McCutcheon au sujet de la grandeur moyenne des fermes à tabac qui est de 2 acres et demi, et relativement à une des questions posées, un témoin a dit qu'il y avait possibilité que l'industrie du tabac fasse faillite. Quelle est la superficie totale? Vous avez mentionné que les producteurs de tabac étaient au nombre de 1,400. Quelle serait la superficie totale pour un producteur moyen?

M. CORRIVEAU: Ce que je disais s'appliquait à l'avenir. Dans le cas d'une ferme moyenne de 50 acres de tabac, on destine généralement 2½ acres à la culture du tabac burley et des feuilles à cigares. Je crois que sur une ferme la superficie moyenne de tabac jaune est d'environ 50 acres. Ce qui veut dire que sur une superficie de 100 acres, la moitié est utilisée pour la culture du seigle et le reste pour le tabac.

M. WATSON (*Assiniboïa*): La superficie moyenne d'une ferme est d'environ 100 acres?

M. CORRIVEAU: C'est exact.

Le PRÉSIDENT: Vous parlez ici du tabac traité jaune?

M. WATSON (*Assiniboïa*): Exactement.

M. CORRIVEAU: C'est le seul genre de récolte que nous avons. Aux endroits où nous cultivons le tabac jaune nous ne faisons pousser rien d'autre. Mais nous avons environ \$100,000 d'investis et nous devons payer les engrais et tout le matériel nécessaire.

M. WATSON (*Assiniboïa*): Ceci répond à ma question. Je voulais savoir si cette récolte était la seule ou si on en produisait d'autres.

M. BOIS: Pour compléter la question et la réponse donnée à votre question, le chiffre de deux acres et demie s'applique à la production du tabac à cigares et le tabac à cigares est une récolte d'appoint. Alors c'est un groupe de producteurs différents des producteurs de tabac à cigarettes. M. Corriveau vous a répondu que les producteurs de tabac à cigarettes sont des spécialistes et produisent exclusivement du tabac à cigarettes; mais dans la région des producteurs de tabac à cigares, qui est une région différente, des terres et des sols différents, le tabac à cigares pour ces cultivateurs représente une culture d'appoint. Ils ont des terres d'une centaine d'acres, ils ont l'industrie laitière, ils font un peu de légumes, des betteraves à sucre, mais ils ont une récolte d'appoint qui leur rapporte \$1,500 chaque année.

(Traduction)

M. McCUTCHEON: J'ai une autre question à poser concernant le tabac jaune. Combien de jours sans gel pouvez-vous espérer dans cette région?

M. CORRIVEAU: Il y a bien 90 jours sans gel, du moins dans les bonnes années. Mais il y a eu des années où les jours sans gel n'avaient pas dépassé le nombre de 70.

M. McCUTCHEON: J'ai posé cette question parcequ'un grand nombre de planteurs de tabac jaune se mettent à substituer la culture du blé à celle du tabac. Avec les 90 jours où le sol est dégelé, je me suis demandé ce que l'on pourrait planter dans votre région à la place du tabac.

M. CORRIVEAU: 90 jours, ce n'est pas trop long. En tout cas, nous pourrions nous arranger si nous avions 90 jours à peu près tous les ans.

M. McCUTCHEON: Dans l'état actuel des choses, vous ne pourriez pas cultiver du maïs ni d'autres céréales dans cette région?

M. CORRIVEAU: Du maïs, sûrement pas, car le sol est trop sablonneux et pauvre pour ce genre de culture. De plus, le prix que l'on peut en obtenir sur le marché ne suffirait pas à acquitter le coût élevé des engrais.

(Texte)

M. PIGEON: Monsieur le président, une dernière question. Il se fait tard, tout le monde a hâte d'aller dîner; je voudrais demander ceci, car depuis deux ans vous supportez un million de livres de tabac à cigares non vendues. Est-ce que vous avez alerté le ministère du Commerce à ce sujet?

M. BOIS: Monsieur le président, nous ne l'avons pas fait officiellement.

M. PIGEON: Est-ce que c'est votre intention de présenter une demande au ministère du Commerce en faisant valoir, par exemple, que vous avez un million de livres de tabac à cigares non vendues et que cela justifierait une revision des tarifs pour empêcher, autrement dit, l'importation massive de tabac à cigares étranger. Je crois que ce serait très important—très important—que vous l'alertiez, avec une preuve en main; je suis convaincu qu'une étude attentive sera faite par le gouvernement à ce sujet.

(Traduction)

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie. Je n'ai personne d'autre sur ma liste qui veuille prendre la parole. Je pense que le comité vient de conclure la séance de ce matin. Avant que nous adoptions une motion d'ajournement, je vais remercier en notre nom ceux qui ont bien voulu se présenter devant nous aujourd'hui. Je crois que c'est l'une des meilleures séances que nous avons eues avec des membres de l'industrie du tabac. Nous vous remercions très sincèrement d'être venus. Il y a eu une motion d'ajournement.

## APPENDICE I

## MÉMOIRE

DE

LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DE TABAC

du District de Joliette

Saint-Jacques (Montcalm), P. Qué.

LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DE LA VALLÉE D'YAMASKA

Saint-Césaire (Rouville), P. Qué.

L'OFFICE DES PRODUCTEURS DE TABAC

à cigare et à pipe du Québec

Saint-Jacques (Montcalm), P. Qué.

présenté au

COMITÉ PERMANENT DE L'AGRICULTURE ET DE LA COLONISATION  
DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Le 9 juillet 1964. Ottawa, Canada.

## SOMMAIRE

	PAGE
Introduction .....	164
Importance de la culture du tabac à cigare dans la province de Québec .....	165
Le marché du tabac à cigare .....	165
La recherche: ce qui s'est fait à date .....	166
La recherche: recommandations .....	168

## Introduction

La Société Coopérative Agricole de Tabac du District de Joliette, incorporée en 1929, et la Société Coopérative Agricole de la Vallée d'Yamaska, incorporée en 1911, groupent l'immense majorité des producteurs de tabac à cigare de la province de Québec. Depuis 1957, la totalité des planteurs sont enrégimentés dans l'Office des Producteurs de Tabac à Cigare et à Pipe du Québec.

Ces organismes, entièrement supportés et dirigés par les producteurs, poursuivent les principaux objectifs suivants: orienter la production selon les besoins du marché; travailler à son amélioration—en collaboration avec les institutions de recherche et de propagande, gouvernementales ou privées; organiser la mise en marché de leur récolte afin de permettre aux producteurs de retirer une part équitable des revenus de cette industrie.

Cette production du tabac à cigare constitue une précieuse culture d'appoint greffée sur notre système de culture mixte à base d'industrie laitière. Alors que l'industrie du cigare connaît une expansion constante, le marché du tabac à cigare québécois est à la baisse. Les producteurs, par la voix de leurs associations, désirent soumettre leur point de vue sur cette situation et le besoin urgent de recherches plus considérables et plus accélérées.

#### Importance de la culture du tabac à cigare dans la province de Québec

La production canadienne du tabac à cigare—cultivé comme tel—est exclusive à la province de Québec. Plus de 80 p. cent de ses producteurs sont établis dans la région de Montcalm-L'Assomption-Joliette; on retrouve les autres dans le district de Saint-Césaire de Rouville.

Cette culture fournit un précieux revenu d'appoint à près de 1,400 producteurs, soit une moyenne d'environ \$1,000 par producteur. En effet, si l'on fait la moyenne de la production des cinq dernières années, la production du tabac s'établit à près de 5,500,000 liv. pour une valeur de \$1,400,000 environ.

En plus de cette production, il convient de mentionner la culture d'environ 800,000 liv. par année de tabacs à pipe, pour la consommation à l'état de feuilles brutes, qu'on appelle le «tabac canadien».

Outre ces revenus touchés par les producteurs pour leur récolte, l'industrie verse dans la région quelque \$500,000 en salaires pour la préparation et l'usinage de ces tabacs, dont une certaine proportion est gagnée par la main-d'œuvre agricole qui travaille dans la classification et à l'emballage de la récolte durant l'hiver. Les deux coopératives de Saint-Jacques et de Saint-Césaire possèdent des établissements où l'on manipule près de 85 p. 100 de la récolte.

La prospérité de ces régions agricoles est donc dépendante du niveau de la production du tabac à cigare et de l'industrie du cigare.

Pour la province, l'industrie du cigare est également importante. Plus de 95 p. 100 des cigares fabriqués au Canada le sont dans le Québec. On estime que les manufacturiers versent annuellement près de \$5,000,000 en salaires. En outre, le trésor de la province touche plus de \$650,000 en taxes sur la vente des cigares.

En plus de bénéficier de ces avantages qui contribuent à la prospérité du pays, le gouvernement central perçoit un revenu annuel estimé à \$6,000,000 de l'industrie du cigare, répartis approximativement comme suit: droits d'accise: \$1,000,000; taxes d'accise: \$3,000,000; taxes de ventes: \$2,000,000; à ces montants, il faudrait ajouter les sommes perçues par les douanes sur les tabacs importés, dont nous ne sommes pas informés.

#### Le marché du tabac à cigare

La production québécoise du tabac à cigare est vendue aux manufacturiers canadiens. C'est un marché naturel et convenablement rémunérateur. Malheureusement, nos producteurs ne bénéficient pas des développements que connaît l'industrie du cigare.

Depuis 1955, alors que les manufacturiers canadiens ont utilisé 6,530,000 liv. de tabac pour fabriquer 252 millions de cigares, la quantité de tabac utilisé a augmenté pour s'établir à 8,770,000 liv. en 1963 (soit une augmentation de près de 35 p. 100) et le nombre de cigares fabriqués est passé de 252 millions en 1955, à 386 millions en 1963 (soit un accroissement de plus de 50 p. 100).

Le marché du tabac à cigare québécois, après avoir connu des années heureuses en 1959, 1960 et 1961, est revenu presque au niveau où il se trouvait en 1955. Le marché canadien a absorbé environ 4.5 millions de livres de la

récolte 1962, et 4 millions de la récolte 1963. En conséquence, la Coopérative de Saint-Jacques supporte depuis une couple d'années un surplus dépassant le million de livres.

Que s'est-il passé? D'abord, un accroissement dans l'utilisation des tabacs importés. En 1955, les tabacs importés représentaient 23.8 p. 100 du tabac utilisé pour la fabrication des cigares; en 1963, les tabacs importés ont constitué 28.7 p. 100 de tout le tabac utilisé pour la fabrication des cigares. En quantité de livres, ce changement signifie une augmentation de 70 p. 100.

Nous reconnaissons que les manufacturiers canadiens doivent importer certaines catégories de tabac que nous ne pouvons pas produire sous notre climat, à savoir: 1° les capes (*wrappers*) à cigare et 2° certains tabacs d'un goût et d'un arôme particuliers, tel le tabac de la Havane, qui sont utilisés, soit pour constituer entièrement l'intérieur (filasse ou tripe) des cigares dispendieux ou pour être employés en mélange dans des cigares à prix populaire.

Ce qui nuit injustement à notre marché, c'est l'importation en quantités croissantes d'autres tabacs à filasse. L'importation de ces tabacs, d'un goût peut-être plus doux que les nôtres et produit à un coût moindre, est facilitée par des tarifs douaniers qui furent considérablement réduits de 1936 à 1956. Un mémoire présenté par nos associations à l'honorable Donald Fleming, en février 1960, fait état de cette question; mémoire qui, vraisemblablement, fut classé aux oubliettes.

Un autre facteur, qui a contribué à maintenir le marché du tabac à cigare québécois dans un état stationnaire, est constitué par des développements technologiques mis au point par l'industrie, tels que la fabrication de l'enveloppe synthétique (*homogenized binder*) et l'emploi d'une certaine quantité de nervures. Ces développements ont permis à l'industrie d'obtenir une plus complète utilisation du tabac et de compenser, jusqu'à une certaine limite, aux facteurs majorant le coût de fabrication et le prix de vente des cigares.

Enfin, notre tabac à cigare subit une concurrence additionnelle par l'emploi, depuis quelques années, d'une certaine quantité de tabacs produits au Canada, c'est-à-dire domestique, de types différents et plus doux que notre tabac, utilisés comme filasse de certaines marques de petits cigares—cigarillos. On sait que les cigarillos connaissent une vogue croissante depuis quelques mois.

D'un autre côté, la production des tabacs à pipe dans le Québec a connu un sort encore plus alarmant. De 3 millions de livres en 1943, elle est passée à 350,000 livres en 1963. On comprend que les fumeurs de tabac en feuille se font de plus en plus rares. Par ailleurs, si la qualité de ces tabacs, grâce à une recherche appropriée, avait évolué avec le goût des consommateurs, la production de 1943 pourrait être absorbée pour la fabrication des tabacs à pipe (coupés) manufacturés. On dit couramment: «ces tabacs sont trop forts!»

Et on dit parfois la même chose de nos tabacs à cigare. Il y a longtemps que les manufacturiers réclament un tabac plus doux. Dans l'attente d'une telle découverte, nos producteurs perdent graduellement leur marché.

Devraient-ils explorer le marché mondial? Ce marché est largement alimenté par des pays sous-développés où les frais de production sont modiques, par suite du coût peu élevé de la main-d'œuvre et du standard rudimentaire des conditions de vie de ces populations. Par conséquent, les prix du marché mondial pour des tabacs de même catégorie que celui du Québec sont inférieurs à ceux que nous obtenons du marché canadien. En outre, plus d'un acheteur sur le marché mondial trouvent que notre tabac à cigare est «trop fort». Pourquoi? Il relève des chercheurs de donner la réponse et de trouver la solution.

La recherche: ce qui s'est fait à date

Nous n'avons pas l'intention d'insinuer qu'il ne s'est fait aucune recherche à date, sur la culture du tabac à cigare. Depuis vingt-cinq ans, les rendements

ont augmenté par suite d'une fertilisation plus appropriée et plus généreuse et l'application de techniques nouvelles concernant le contrôle des insectes et des maladies. Ce sont là des domaines où la recherche a porté fruit et elle devra être constamment continuée.

Il y eut de nombreux essais de variétés. Mais, en 1964, on cultive encore les variétés Comstock et Havana 211. Cette dernière fut recommandée vers 1938, parce qu'elle s'était avérée plus résistante aux pourritures de la racine que la variété Comstock; par contre, d'aucuns prétendent qu'elle produit un tabac «plus fort». De nombreux autres travaux ont été poursuivis, sans doute, mais nous ne sommes pas en mesure d'en relater les résultats.

Avant d'aller plus loin, nous voulons signaler ici la contribution qu'un important manufacturier de cigares apporte dans la recherche d'un tabac plus approprié aux besoins du marché actuel. Cette contribution s'exerce dans la poursuite d'un programme conjoint d'expérimentation, où coopèrent le ministère fédéral de l'Agriculture (Division fédérale des tabacs et la Station expérimentale de l'Assomption), la Coopérative de tabac de Saint-Jacques et cette compagnie. Celle-ci se charge d'analyses chimiques (nicotine, nornicotine, alcaloïdes, etc.) sur divers lots de tabacs produits et fait vérifier la qualité du produit fini, soit les cigares fabriqués avec ces divers lots de tabac. Ce programme comporte des essais de variétés et diverses méthodes culturales. Sous peu, des conclusions seront possiblement tirées de ces expériences. Une variété nouvelle et des méthodes nouvelles, espacement des plants et hauteur de l'écimage, seront possiblement recommandés.

Nous avons consulté un expert en la matière qui, n'eût été son état de santé, serait ici aujourd'hui. Il s'agit de M. Richard Bordeleau, agronome, de l'Assomption. Nous le citons: «Des travaux de recherches sur les tabacs à cigare furent poursuivis à la Station fédérale de Farnham, jusqu'à sa fermeture en 1940, et à la Station fédérale de l'Assomption, depuis son ouverture en 1928 jusqu'à ce jour. Ayant passé mes trente-cinq années de service sur ces deux stations de recherche, à titre de spécialiste en tabac tout particulièrement, dont vingt-huit années à titre de régisseur de l'une ou de l'autre institution, j'ai eu à déplorer maintes fois le manque de moyens mis à notre disposition pour aller de l'avant: manque de fonds et manque de personnel».

«Dans le domaine de la génétique, nous n'avions pas la latitude de créer nos variétés, ces créations venant de la Ferme centrale. Dans le domaine de la pathologie, les directives nous parvenaient des stations fédérales de St. Catharines et d'Harrow. Ce n'est qu'à partir de 1951, que des facilités d'un laboratoire permirent de faire un peu de progrès dans l'analyse des sols relativement à leur capacité de produire des tabacs de qualité selon les standards du temps. Cependant, faute de techniciens de laboratoire, le travail était forcément réduit; le préposé au laboratoire devait tout faire...» (fin de la citation).

Actuellement, nous sommes d'opinion que le gouvernement fédéral dépense à la Station expérimentale de l'Assomption moins de 1 p. 100 de ce qu'il perçoit en taxes de l'industrie du cigare. Si l'on réfère à la page 27, de la publication du ministère fédéral de l'Agriculture, intitulée «Lighter», édition de février 1964, où l'on donne la liste du personnel engagé dans la recherche sur le tabac, on lit pour la Station expérimentale de l'Assomption:

T. Richard, M. Sc. ....	Régisseur
Vacant .....	Chef, Section des Tabacs
P. P. Lukosevicius, Ph. D. ....	Génétique
Vacant .....	Biochimie
J. Allard, B.S.A. ....	Agronomie

Alors que les fonctions de recherches devraient être plus nombreuses qu'elles ne le sont, il y a déjà deux vacances, sans parler de vacances probables au niveau des techniciens.

## La recherche: recommandations

Nous devons signaler à ce moment que ce n'est pas la première fois que la Société Coopérative Agricole de Tabac de Saint-Jacques exprime son point de vue sur ce sujet. Le 28 novembre 1955, elle faisait parvenir à l'Honorable J. G. Gardiner et à d'autres, une pétition signée par M. Henri Mireault, président et M. Georges-E. Turcotte, secrétaire.

Après avoir consulté M. Richard Bordeleau et M. Georges Turcotte et considérant les faits énoncés dans ce mémoire, nous formulons les recommandations suivantes:

1. Que le Ministère fédérale de l'Agriculture et la Division de la recherche soient priés de reviser si nécessaire et de compléter le programme de recherches à effectuer à la Station expérimentale de l'Assomption;
2. Que les expériences sur les tabacs à cigares et à pipe soient effectuées à la Station expérimentale de l'Assomption; à cause de l'influence qu'exercent le sol et le climat sur toute production agricole, nous n'avons pas foi en des essais de culture (*field tests*) conduits à 700 milles de distance du lieu où se pratique commercialement la culture du tabac à cigares.
3. Qu'au minimum, les fonctions suivantes de recherche soient ratifiées pour la Station expérimentale de l'Assomption, en plus d'un régisseur et d'un chef de la Section des tabacs, à savoir: un généticien, un biochimiste, un spécialiste des sols, un pathologiste, un agronome et un ingénieur, et que ces hommes de recherches soient secondés par le nombre de techniciens nécessaires. Nous n'admettons pas la prétention que l'on ne peut trouver les hommes de recherche voulus; qu'on y mette la détermination et les fonds requis pour les trouver et les entraîner si nécessaire;
4. Que des recherches soient entreprises et conduites sur les variétés, la nutrition, les façons culturales, le séchage et la fermentation des tabacs;
5. Que l'un ou plusieurs de ces hommes de recherche soient autorisés à étudier dans d'autres pays, les procédés suivis dans les différentes phases de l'industrie, sans oublier l'usinage des tabacs à pipe et la fermentation des tabacs à cigares. Nos experts connaissent-ils les procédés d'usinage qu'ont subi les tabacs à pipe hollandais qui envahissent actuellement le marché canadien?
6. Que tout soit mis en œuvre (fonds, personnel et équipement) pour orienter nos producteurs, afin de leur permettre de satisfaire aux véritables besoins du marché actuel, de reconquérir le marché et de réduire leur coût de production.

On pourrait expliquer chacune de ces recommandations, mais nous ne croyons pas que ce soit nécessaire pour qu'une action efficace soit entreprise et, d'ailleurs, cela prolongerait peut-être un peu trop cet entretien.

Nous remercions le Comité permanent de l'Agriculture et de la Colonisation de nous avoir fourni l'occasion d'exprimer notre point de vue et nous assurons le Ministère fédéral de l'Agriculture, pour l'avenir, de la même collaboration que nos organismes ont fournie dans le passé.

Liguori Bois, Agronome

Secrétaire de

La Société Coopérative Agricole de Tabac  
de Saint-Jacques et de  
L'Office des Producteurs de Tabacs  
à cigare et à pipe.

## APPENDICE II

MÉMOIRE PRÉPARÉ CONJOINTEMENT PAR JEAN-PAUL CORRIVEAU

ET

J.-H. DENIS GAGNON B.A.B.L.

DE

L'OFFICE DES PRODUCTEURS DE TABAC JAUNE DU QUÉBEC

ET PRÉSENTÉ AU

COMITÉ PERMANENT DE L'AGRICULTURE ET DE LA COLONISATION

Ottawa, Canada

9 juillet 1964

J.-Paul Corriveau, prés.  
 Saint-Thomas  
 Cité Joliette, Qué.  
 Tél.: 753-3142

J.-H. Denis Gagnon, B.A.B.L., sec.  
 Lanoraie  
 Cité Berthier, Qué.  
 Tél.: 887-2577

Lanoraie, juillet 1964

Monsieur le président,  
 Messieurs les membres,

Il nous fait plaisir de participer aujourd'hui à ce conseil et nous exprimons les plus sincères remerciements pour l'invitation que nous avons reçue et ce au nom de tous les Planteurs de Tabac Jaune de la Province de Québec.

Les membres de notre office ont besoin de l'avis technique des spécialistes de vos ministères et nous vous remercions chaleureusement pour toutes les recherches qui sont faites en agriculture et plus particulièrement dans la culture du tabac.

Qu'il nous soit permis de souligner que nous ne partageons pas l'avis de certains spécialistes; en effet, nous croyons que le Ministère de l'Agriculture du Canada peut faire autant pour ses citoyens que n'importe quel autre Ministère d'Agriculture dans le monde.

Nous espérons qu'il sera possible de pousser davantage la recherche tant sur les fermes expérimentales que dans le domaine de la science pure et de l'économie.

Nous espérons particulièrement que de nouvelles variétés de tabac à cigarettes seront livrées à la production avant longtemps et que des études seront faites sur les moyens de séchage, parce que la récente campagne anti-tabac, tant canadienne qu'américaine, a alarmé la population par des faits, qui, d'après nous, sont basés exclusivement sur des statistiques lesquelles ne sont pas probantes; nous sommes prêts à faire tous les changements possibles tant du côté variétés, façons culturales, procédés de séchage, etc. si on peut nous dire ce qui est nocif dans le tabac que nous produisons actuellement.

De plus nous avons souvenance que la société d'océanographie du Canada a déjà soumis aux gouvernements, tant fédéral que provincial, à la période d'avant-guerre, une étude sur l'influence qu'aurait le contrôle des banquises dans le détroit d'Hudson sur le climat général des provinces de Québec,

d'Ontario et du Manitoba; ce plan est tombé à l'eau à cause du peu d'intérêt qu'il avait soulevé dans les gouvernements qui en avaient plein les bras avec les problèmes que nous a suscités la dernière grande guerre.

Nous sommes cependant revenus au temps de paix et nous croyons qu'un projet qui prétend élever le climat général de trois provinces, d'une moyenne de 5 à 8 degrés Fahrenheit, devrait reprendre la vedette et que le ministère de l'Agriculture devrait s'assurer s'il est vrai qu'il est possible de retarder les gelées destructives qui nous causent tant de dommages chaque année.

A notre humble avis, de telles recherches profiteraient à l'agriculture en général, et plus particulièrement aux cultures maraîchères et spécialisées. Les argents ainsi dépensés seraient certainement plus profitables au Canada tout entier que les sommes astronomiques investies pour tenter de prouver aux gens qu'il est mal et malsain de fumer.

Pour revenir à la question des fermes expérimentales nous formulons le vœu qu'elles soient développées, mais surtout qu'une équipe de chercheurs, comme les biochimistes, les pathologistes et les techniciens de laboratoires y travaillent à temps plein et qu'on augmente le personnel plutôt que de le réduire comme le cas s'est produit trois fois dans les derniers cinq ans.

Ces chercheurs seraient probablement en mesure de nous fournir les poisons de synthèse qui deviennent nécessaires à mesure que les insectes s'immunisent contre les poisons actuels.

De développer des variétés de tabac qui seraient résistantes aux maladies à virus et fungus.

Dans un autre domaine tout aussi important, nous croyons qu'il est de notre devoir de signaler que bien qu'il existe un plan fédéral d'assurance-récolte, rien de tangible n'est encore sorti pour les planteurs québécois; pourtant des démarches furent entreprises auprès du gouvernement provincial et nous croyons qu'il est absolument de mise de mentionner le fait devant ce conseil qui, nous l'espérons, recommandera des mesures favorisant l'engagement de pourparlers pour la mise en fonction de ce plan.

En conclusion, nous espérons que nos demandes ne seront pas considérées comme les rêveries d'un penseur futuriste mais tout simplement comme l'opinion d'un cultivateur qui par vocation doit vivre en contact avec la terre et n'a d'autre recours que Dieu dans sa prière, le gouvernement pour ses demandes, ses deux bras pour son travail.

CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session de la vingt-sixième législature

1964

---

COMITÉ PERMANENT

DE

# **l'Agriculture et de la Colonisation**

*Président: M. RUSSELL C. HONEY*

---

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 6

---

Concernant la

**PRODUCTION ET LA TRANSFORMATION DU TABAC**

---

**SÉANCES DU JEUDI 16 JUILLET**

**et du MARDI 21 JUILLET 1964**

---

**TÉMOIN:**

*Du ministère du Commerce: M. Austin J. Stanton, directeur adjoint (agriculture), directeur de l'agriculture et de la pêche.*

COMITÉ PERMANENT DE  
L'AGRICULTURE ET DE LA COLONISATION

*Président:* M. Russell C. Honey

*Vice-président:* M. Patrick T. Asselin

et MM.

Alkenbrack	Gauthier	Moore ( <i>Wetaskiwin</i> )
Armstrong	Gendron	Mullally
Barnett	Groos	Noble
Béchar	Gundlock	O'Keefe
Beer	Horner ( <i>Acadia</i> )	Olson
Berger	Horner ( <i>The Battlefords</i> )	Peters
Brown	Howe ( <i>Wellington-</i>	Pigeon
Cardiff	<i>Huron</i> )	Rapp
Choquette	Jorgenson	Ricard
Clancy	Kelly	Rochon
Crossman	Konantz (M <sup>me</sup> )	Roxburgh
Cyr	Korchinski	Southam
Danforth	Lamb	Tardif
Dionne	Langlois	Temple
Doucett	Laverdière	Vincent
Drouin	Lessard ( <i>Lac-Saint-Jean</i> )	Watson ( <i>Assiniboïa</i> )
Émard	Madill	Watson ( <i>Châteauguay-</i>
Éthier	Mather	<i>Huntingdon-</i>
Forbes	Matte	<i>Laprairie</i> )
Forest	McBain	Whelan—60
Forgie	McCutcheon	

*Le secrétaire du Comité,*  
D.-E. Levesque.

(Quorum 20)

---

MM. Cadieu (*Meadow-Lake*) et Nasserden ont été remplacés par MM. Clancy et Korchinski le 15 juillet 1964.

ORDRE DE RENVOI  
CHAMBRE DES COMMUNES

MERCREDI, 15 juillet 1964.

*Il est ordonné:*—Que les noms de MM. Clancy et Korchinski soient substitués à ceux de MM. Nasserden et Cadieu (*Meadow-Lake*) sur la liste des membres du comité permanent de l'agriculture et de la colonisation.

Attesté.

*Le greffier de la Chambre,*  
LÉON-J. RAYMOND.



## PROCÈS-VERBAUX

JEUDI 16 juillet 1964.

(7)

Le Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation se réunit aujourd'hui à 9 h. 50 du matin, sous la présidence de M. Russell C. Honey.

*Présents:* MM. Asselin (*Richmond-Wolfe*), Béchard, Beer, Berger, Brown, Cardiff, Choquette, Clancy, Cyr, Danforth, Doucett, Honey, Horner (*Acadia*), Horner (*The Battlefords*), Howe (*Wellington-Huron*), Kelly, Korchinski, Maddill, Matte, McBain, McCutcheon, Moore, Mullaly, Noble, O'Keefe, Pigeon, Rapp, Roxburgh, Southam, Watson (*Assiniboïa*), Whelan—31.

*Témoin:* M. Austin J. Stanton, directeur adjoint (Agriculture), Direction de l'agriculture et des pêcheries, ministère du Commerce.

*Aussi présent:* M. Florent Beaudette, agent des produits, ministère du Commerce.

Le président informe le Comité des derniers développements dans le tour trans-Canada projeté pour ce Comité et annoncé à la Chambre par le ministre.

Le président a introduit le témoin et son conseiller; M. Stanton a lu une déclaration et a été interrogé.

Il est convenu qu'un document produit par M. Stanton et dont le titre est «Canada—Exportations de tabac jaune» soit annexé aux témoignages d'aujourd'hui. (*Voir Appendice 1.*)

Il a été convenu en outre que le témoin réponde aux questions posées par:

M. Pigeon—Quantité de tabac à cigare et à pipe importé. (*Voir Appendice 2.*)

M. Danforth—Coût des missions commerciales et des marchés possibles obtenus (*Voir Appendice 3.*)

M. Doucett—Exportation de tabac pour les années 1955 jusqu'à ce jour (*Voir Appendice 4.*)

M. Noble—Chiffres indiquant la consommation au Canada et la réduction dans les ventes de tabac. (*Voir Appendice 5.*)

Et que ces réponses soient annexées aux témoignages d'aujourd'hui.

L'examen de M. Stanton étant terminé, le président l'a remercié.

Le président a informé aussi le Comité que c'était la dernière réunion consacrée à l'audition des témoins. A partir de la semaine prochaine, le Comité se réunira à huis-clos, afin de commencer la préparation de son rapport à la Chambre.

A 11 h. 45 du matin, le Comité s'ajourne au mardi 21 juillet 1964 à 9 h. 30 du matin.

MARDI 21 juillet 1964.

(8)

Le Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation se réunit aujourd'hui à 9 h. 45 du matin, sous la présidence de M. Russell C. Honey.

*Présents:* MM. Armstrong, Béchard, Beer, Brown, Clancy, Danforth, Doucett, Émard, Honey, Horner (*Acadia*), Howe (*Wellington-Huron*), Lessard (*Lac-Saint-Jean*), Madill, Matte, McBain, McCutcheon, Moore, Noble, Olson, Pigeon, Rapp, Southam, Vincent, Watson (*Assiniboïa*), Watson (*Châteauguay-Huntingdon-Laprairie*)—25.

Le Comité a siégé à HUIS CLOS afin de préparer le Rapport qui doit être présenté à la Chambre.

A 11 h. 20 du matin, le Comité s'ajourne jusqu'à convocation du président.

*Le secrétaire du Comité,*  
D.-E. Lévesque,

*Nota—Les témoignages, rendus en français et traduits en anglais, imprimés dans le présent fascicule ont été enregistrés au moyen d'un appareil électronique, conformément à une recommandation contenue dans le septième rapport du comité spécial de la procédure et de l'organisation, qui a été présenté et adopté le 20 mai 1964.*

## TÉMOIGNAGES

JEUDI 16 juillet 1964

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons quorum et, par conséquent, nous pouvons commencer.

Avant de passer à nos délibérations, avec votre permission j'aimerais mentionner une ou deux choses au Comité afin de connaître l'opinion des membres.

En premier lieu, vous avez entendu hier l'annonce faite par le ministre en Chambre au sujet du tour trans-Canada de notre comité. J'espère que votre comité directeur pourra étudier ce programme dans un délai de dix jours. Il est en cours de préparation au ministère de l'Agriculture sous la surveillance de M. Barry, le sous-ministre. J'espère que le comité directeur l'aura sous peu afin qu'il puisse être étudié et que le sous-comité puisse soumettre un rapport au Comité sur l'itinéraire.

M. HORNER (*Acadia*): Sommes-nous certains que nous pourrons avoir un quorum de libéraux pour ce voyage, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Je le crois!

L'autre sujet au sujet duquel je voulais demander l'opinion du Comité concerne notre rapport sur l'industrie du tabac. Le témoin ce matin sera notre dernier; nous en avons convenu. Je ferai cette recommandation et demanderai si le Comité consent que nous nous réunissions jeudi matin de la semaine prochaine pour en discuter à l'amiable, parce que notre comité directeur aura la responsabilité de rédiger votre rapport et que je crois que votre comité directeur aimerait connaître l'opinion de tous les membres du Comité. Si le Comité y consent, nous le ferons jeudi matin et nous demanderons à tous de donner leur avis sur les points saillants qui devraient être contenus dans le rapport. Êtes-vous d'accord?

D'accord.

Messieurs, je suis heureux ce matin de vous faire entendre quelqu'un que beaucoup d'entre vous connaissent déjà, M. Austin Stanton, connu communément sous le nom d'Ozzie, qui est le directeur adjoint pour l'agriculture, de la Direction de l'agriculture et des pêcheries du ministère du Commerce. La principale tâche de M. Stanton dans le ministère a trait aux ventes d'exportation du tabac canadien.

Avant d'inviter M. Stanton, je tiens à mentionner qu'il a eu l'amabilité de fournir certains tableaux dont, je crois, vous avez tous des exemplaires. Pour les fins du compte rendu, est-il convenu que ces tableaux qui concernent les exportations soient annexés et fassent partie des délibérations de cette réunion de notre comité?

D'accord.

J'ai présenté M. Stanton au Comité et il désire peut-être faire des remarques préliminaires, après quoi nous pourrions procéder à l'interrogatoire.

M. AUSTIN J. STANTON (*Directeur adjoint (Agriculture), Direction de l'agriculture et des pêcheries, ministère du Commerce*): Merci, monsieur le président.

Si j'ai bien compris, le Comité enquête sur les recherches en agriculture et particulièrement sur les recherches associées à l'industrie du tabac; dans ce domaine notre rôle au ministère du Commerce n'est pas directement visé. Je

crois avoir été invité au Comité pour discuter des possibilités d'exporter du tabac. Des recherches plus extensives en agriculture pourraient avoir pour effet de produire plus de tabac, ce qui exigerait un commerce d'exportation plus étendu.

Si vous me le permettez, j'aimerais lire une petite déclaration de laquelle vous pourrez tirer quelques réponses au sujet de notre commerce d'exportation du tabac—et l'expansion de notre commerce d'exportation qui est notre tâche principale en ce qui concerne l'industrie du tabac.

Dans la stimulation du commerce étranger, le ministère du Commerce a deux rôles qui se correspondent: trouver des demandes à l'étranger pour les produits et les services du Canada et trouver des sources d'approvisionnement pour correspondre aux demandes. Le travail de la Direction de l'agriculture et des pêcheries de notre ministère vise particulièrement la stimulation de la vente sur les marchés mondiaux des produits de l'agriculture et de la pêche et le maintien d'un système de rapports sur l'expansion de l'agriculture et des pêcheries dans les pays étrangers. La direction se tient en liaison étroite avec le commerce, les producteurs et les transformateurs, les commissions provinciales d'écoulement, les associations industrielles et les autres ministères du gouvernement, à l'échelon fédéral et provincial.

Les travaux de stimulation des exportations du ministère pour le compte de l'industrie du tabac canadienne sont nombreux. Ils comprennent l'exploration de routine et l'activité relative à l'expansion requises pour trouver de nouveaux débouchés et de nouveaux contacts pour les exportateurs de tabac canadien, la diffusion aux acheteurs existants ou possibles de renseignements sur la production ou la vente de la récolte de tabac canadienne, l'étalage du tabac canadien aux foires commerciales et d'autres exhibits appropriés outremer, l'organisation et l'encouragement de missions commerciales à des marchés existants et nouveaux, l'aide aux exportateurs individuels et aux organismes dans la négociation de certaines ventes pour l'exportation et l'aide à l'industrie dans d'autres sphères connexes relatives à la vente.

A cause des efforts combinés des organismes de producteurs de tabac, les gouvernements provinciaux, les compagnies d'exportation de tabac et le ministère du Commerce, un certain nombre de nouveaux marchés pour le tabac canadien ont été développés en ces dernières années. Par exemple, les premières ventes de tabac canadien ont été faites à la Scandinavie, à l'Extrême-Orient, au Moyen-Orient et à l'Europe de l'Est en ces trois dernières années.

Les missions commerciales organisées et encouragées par le ministère du Commerce en 1963 ont amené directement de nouveaux acheteurs à utiliser du tabac canadien. Notre mission commerciale dans l'Est de l'Europe et au Moyen-Orient à l'automne de 1963 a eu pour résultat que du tabac canadien a été vendu et expédié à la Bulgarie, à l'Union soviétique, à la Tchécoslovaquie et en Israël. Les négociations se continuent afin d'obtenir de nouvelles ventes à d'autres marchés dans ces régions où la mission commerciale a réussi à pénétrer.

L'année dernière, trois représentants de la société du monopole japonais ont été amenés au Canada par le ministère du Commerce afin qu'ils puissent se rendre compte par eux-mêmes de la croissance de l'industrie du tabac au Canada et de discuter les ventes pour l'exportation. A la suite de ces discussions, le monopole japonais a acheté du tabac jaune de la récolte de 1962 et de la récolte de 1963.

La Commission des ventes des producteurs de tabac jaune de l'Ontario cherche à établir un programme d'écoulement par voie d'exportations et le ministère aidera si possible aux ventes qui sont l'objectif de ce programme. Le ministère a déjà entrepris un relevé mondial des possibilités d'exportation pour le tabac canadien. Ce relevé à long terme aidera et orientera l'industrie du tabac dans la préparation de programmes de vente et indiquera les occasions qui existent pour l'introduction du tabac canadien et pour l'expansion des marchés étrangers existants.

Le PRÉSIDENT: Merci, monsieur Stanton.

Messieurs, je m'excuse d'avoir omis d'introduire l'homme qui accompagne M. Stanton à titre de conseiller, M. Florent Beaudette, qui est un agent des produits du ministère du Commerce. Nous sommes très heureux, monsieur Beaudette, que vous soyez aussi avec nous ce matin.

M. PIGEON: Je vous félicite pour le mémoire que vous avez présenté et je voudrais vous demander si vous avez suffisamment de personnel pour stimuler la vente du tabac sur les marchés étrangers.

M. STANTON: Je crois que nous en avons suffisamment dans nos bureaux à l'étranger. Un personnel plus nombreux à l'administration centrale nous permettrait peut-être d'entreprendre plus de travaux d'analyse, des études sur les perspectives d'exportation, et le reste. Nous espérons être en mesure d'accomplir plus de travaux de ce genre. La soixantaine de bureaux que nous avons dans le monde entier sont pourvus de délégués commerciaux, dont la principale tâche est de stimuler notre commerce d'exportation de tabac, tout comme d'autres denrées. Cependant, comme je l'ai déjà dit, nous pourrions peut-être entreprendre, à l'administration centrale, des études plus approfondies des marchés d'exportation dans l'intérêt de l'industrie.

M. PIGEON: Lorsque vous avez un client éventuel qui pourrait acheter des quantités importantes de tabac, avez-vous besoin d'un spécialiste pour discuter des catégories, du prix et ainsi de suite? A mon sens, il n'est pas facile pour un homme comme vous ou d'autres de discuter les questions de prix et de catégories car elles sont compliquées. Que faites-vous à ce propos?

M. STANTON: Notre rôle ne consiste vraiment pas à vendre le tabac. Il consiste à mettre l'exportateur canadien en contact avec l'importateur étranger. Ensuite, c'est l'affaire des deux parties intéressées. Nous nous sommes directement occupés de la vente de l'excédent de tabac, lorsque nous avons de fait pris part aux négociations, mais, en général, lorsqu'il s'agit d'opérations commerciales régulières ou normales, nous mettons l'acheteur et le vendeur en contact et c'est à eux de négocier ensuite. Évidemment, pour ce qui est des connaissances techniques, nous avons pour nous aider le personnel technique du ministère fédéral de l'Agriculture, de même que les techniciens des sociétés et des associations intéressées au tabac.

M. PIGEON: S'il est utile de connaître le chiffre des exportations de tabac, je pense que tous les membres du Comité aimeraient bien aussi connaître le chiffre de nos importations. Croyez-vous qu'il est possible de faire parvenir ces renseignements au Comité, dans les deux langues et par courrier, à temps pour la prochaine réunion?

M. STANTON: Certainement.

M. PIGEON: Au sujet du tabac à cigare, nous en avons, dans la province de Québec, un million de livres qui n'est pas vendu. Avez-vous des acheteurs éventuels pour ce tabac sur le marché extérieur?

M. STANTON: Le Canada n'exporte pas beaucoup de tabac de «tripe». On en a exporté une certaine quantité tout dernièrement provenant des stocks dont vous parlez, mais il existe une difficulté en ce sens que le prix de ce tabac canadien est plus élevé que les prix sur le marché mondial. En raison de ce fait, il est difficile de le vendre à l'étranger. Nous nous tenons en contact avec la coopérative qui détient le tabac et nous espérons certainement être en mesure de l'aider si nous le pouvons. C'est toutefois vraiment difficile.

M. PIGEON: J'ai une autre question à poser.

Avez-vous les chiffres relatifs à notre production et à nos importations de tabac? Je ne veux pas parler de la feuille utilisée pour la robe de cigare puisque nous n'en produisons pas.

M. STANTON: Voulez-vous parler du tabac de tripe?

M. PIGEON: Exactement, les chiffres pour les deux dernières années et les pays d'importation?

M. STANTON: En 1962, nous avons importé à peu près 2 millions de livres de tabac à cigare en feuilles. En 1963, nous en avons importé environ 1.9 million de livres. Nous avons eu pour principaux fournisseurs les États-Unis, Cuba, la Hollande, et l'Afrique du Sud, de même que d'autres fournisseurs de moindre importance.

M. DOUCETT: Quelle espèce de feuille obtenez-vous de l'Afrique du Sud?

M. STANTON: Il s'agit de tabac de tripe. Nous importons aussi certaines feuilles utilisées pour la robe du cigare.

M. DOUCETT: Où les obtenez-vous? C'est vraiment cette feuille qui fait la qualité du cigare.

M. STANTON: Nous les obtenons des États-Unis.

M. DOUCETT: En importez-vous de Cuba?

M. STANTON: Oui.

M. DOUCETT: En importez-vous une plus grande quantité des États-Unis que de Cuba?

M. STANTON: Oui, les États-Unis représentent notre plus grand fournisseur et Cuba vient ensuite.

M. DOUCETT: Quel est le meilleur tabac en feuilles?

M. STANTON: A cigare?

M. DOUCETT: Pour la fabrication des robes de cigare.

M. STANTON: J'aimerais répondre à cette question mais nous abordons un domaine qui relève davantage, comme l'a dit M. Pigeon, des services techniques, par exemple, du ministère de l'Agriculture. Nous tâchons de trouver des débouchés pour le tabac, mais lorsqu'il s'agit de faire les distinctions subtiles entre une feuille et une autre, c'est en premier lieu la fonction du ministère de l'Agriculture.

M. PIGEON: Mais ces chiffres ne comprennent pas le tabac utilisé pour la robe du cigare?

M. STANTON: Oui.

M. PIGEON: Avez-vous le chiffre de nos importations de tabac de robe?

M. STANTON: Non, le Bureau fédéral de la statistique ne fait pas la décomposition du chiffre.

M. PIGEON: Je vous demandais cela parce que les producteurs de tabac à cigare font face à un gros problème et il importera, je crois, d'avoir les chiffres séparément, si possible.

Recevez-vous bien des plaintes de la part des producteurs de tabac et des requêtes pour faire augmenter les droits de douane? Ou bien le ministre ou le ministère est-il prié de lutter pour faire augmenter les droits de douane à la prochaine conférence du GATT de façon à arrêter l'importation du tabac que nous pouvons produire ici même au Canada. Je ne tiens pas compte du tabac de robe puisque nous n'en produisons pas au Canada.

M. STANTON: Toute présentation de documents ou toute recommandation ayant trait aux droits de douane exigés par le Canada sur le tabac serait évidemment adressée au ministre des Finances et non pas au ministère du Commerce.

Ces derniers temps, il n'y pas eu beaucoup d'activité dans ce domaine, en ce qui touche à l'industrie du tabac.

M. PIGEON: Pourtant lorsque les gouvernements envoient des délégations à Genève pour assister à la conférence du GATT, je crois que le ministre du

Commerce envoie un spécialiste pour discuter du tarif douanier et ainsi de suite.

M. STANTON: En effet; il s'agit alors de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Le ministère du Commerce est directement intéressé de même que le ministère des Finances, mais je croyais que vous vouliez parler des droits de la douane canadienne.

M. PIGEON: Non. Je parle de l'accord conclu avec tous les pays au sujet des tarifs douaniers. Je ne suis pas un spécialiste en la matière, mais je sais que ces tarifs font l'objet d'un accord à Genève.

M. STANTON: Il est vrai que le ministère du Commerce est directement intéressé. L'industrie manufacturière du tabac et les associations de producteurs de tabac présentent actuellement des mémoires au Comité approprié qui sera chargé de négocier les tarifs douaniers à Genève.

M. PIGEON: Le ministère des Finances vous fait-il des recommandations au cours des négociations en questions? Les recommandations ne viennent pas du ministère du Commerce mais du ministère des Finances, n'est-ce pas?

M. STANTON: En effet. Toute modification à apporter au tarif douanier du Canada est la responsabilité du ministre des Finances.

M. HORNER (*Acadia*): N'est-ce pas le ministère du Commerce qui en prendrait l'initiative?

M. STANTON: C'est un comité mixte qui comprend des représentants des ministères suivants: Finances, Commerce, Affaires extérieures, Revenu national et Agriculture. Le comité reçoit actuellement des mémoires, par écrit et verbalement, de la part de groupements industriels. Les mémoires seront étudiés, après quoi l'équipe de négociateurs canadiens à Genève négociera les tarifs douaniers. Il s'agit d'un comité mixte mais, je le répète, vous abordez une question qui n'est pas de mon ressort.

M. HORNER (*Acadia*): Permettez-moi de poser une question supplémentaire afin de tirer l'affaire au clair.

Puis-je alors présumer que le comité en question est actuellement en discussion au sujet du droit de douane imposé sur le tabac?

M. STANTON: Je ne dirais pas particulièrement sur le tabac. Pour le moment, il est en pourparlers avec les représentants de l'industrie sur les tarifs douaniers et les mesures de réglementation du commerce à l'égard de toutes les marchandises.

M. HORNER (*Acadia*): A l'égard de toutes les marchandises, très bien, mais nous sommes actuellement à étudier le cas du tabac. Diriez-vous que le comité étudie présentement la question des droits de douane sur le tabac?

M. HOWE (*Wellington-Huron*): Au sujet de cette catégorie particulière de tabac dont vous parlez, ce tabac de tripe, quelle est la différence entre les droits de douane imposés par le Canada et ceux qui sont imposés par les États-Unis? Est-ce une question de qualité? Pouvons-nous exporter aux États-Unis aussi avantageusement que les États-Unis peuvent exporter au Canada? Je veux parler des droits de douane.

M. STANTON: En général, les droits de douane des États-Unis et du Canada rendent impossibles tout commerce d'importance entre les deux pays pour ce qui est du tabac.

M. HOWE (*Wellington-Huron*): Quel est le droit de douane?

Le PRÉSIDENT: Avez-vous le renseignement?

M. HOWE (*Wellington-Huron*): Existe-t-il un droit de douane correspondant dans le cas d'importation au Canada?

M. STANTON: Un droit de douane est imposé sur le tabac dans les deux sens.

M. HOWE (*Wellington-Huron*): Pouvez-vous nous donner une idée de la qualité du tabac exporté et importé? Nous revenons à la situation où un droit de douane de 12½ p. 100 était imposé sur les poulets à rôtir importés des États-Unis au Canada, tandis qu'on imposait un droit absolu de 5 cents la livre sur les poulets à rôtir exportés par le Canada aux États-Unis. C'était parfait lorsqu'il s'agissait de poulets à rôtir à 45 cents la livre, mais lorsque le prix baissait à 20 cents la livre, il se produisait un déséquilibre. La situation est-elle la même pour ce qui est du tabac?

M. STANTON: Si vous voulez discuter de droits de douane et de qualité en détail, je dirai que ces questions n'entrent pas dans le cadre de mes fonctions.

M. HORNER (*Acadia*): Elles relèvent du ministère du Commerce.

M. STANTON: Les tarifs étrangers sont du ressort du ministère du Commerce.

M. HORNER (*Acadia*): Les tarifs étrangers comprennent ceux des États-Unis et du Canada. Quel est le tarif entre les États-Unis et le Canada?

M. STANTON: Pour quel tabac?

M. HORNER (*Acadia*): Donnez-nous les trois tarifs pour le tabac jaune, le tabac burley et ainsi de suite. Lorsque vous allez sur les marchés étrangers aider à vendre ce produit, n'est-ce pas là une des premières questions qui se posent? Un acheteur étranger vous demanderait tout d'abord quels sont les droits de douane, n'est-ce pas?

M. STANTON: D'une façon générale, pour ce qui est du tabac jaune, nos concurrents sont les États-Unis, la Rhodésie et l'Inde. Si ces pays importent du tabac, le même droit de douane s'applique au Canada et c'est donc la question du prix du tabac canadien plus les frais de transport. Le droit de douane est le même, ce qui n'a aucun effet sur la concurrence. Si nous avons déjà la concurrence de ces autres fournisseurs sur le marché, le droit de douane ne modifie pas le prix concurrent.

M. PIGEON: Pourriez-vous nous envoyer aussitôt que possible les tarifs douaniers des divers pays importateurs? Nous aimerions obtenir ces chiffres.

M. HORNER (*Acadia*): A propos de droits de douane, puis-je vous demander si l'on a modifié les droits de douane imposés sur le tabac en provenance du Canada et offert sur le marché commun ces dernières années?

M. STANTON: Oui.

M. HORNER (*Acadia*): Ont-ils été majorés ou réduits?

M. STANTON: Le tarif douanier à l'égard du marché commun est à la hausse.

M. HORNER (*Acadia*): Il est plus élevé à l'heure actuelle?

M. STANTON: Il est plus élevé à l'égard de certains pays. Cela dépend du pays. Comme vous savez, le marché commun comprend six pays dont certains ont un tarif plus élevé et d'autres un tarif inférieur au tarif commun proposé.

M. HORNER (*Acadia*): J'ai remarqué que le chiffre de nos exportations à l'Allemagne a baissé. Dois-je en conclure que son tarif a augmenté?

M. STANTON: Pour ce qui est de l'Allemagne, non. Il s'agit simplement d'une question de concurrence.

M. HORNER (*Acadia*): Dans quels pays du marché commun européen les droits de douane sur le tabac ont-ils augmenté? En France?

M. STANTON: Je ne saurais vous dire tout de suite. Le tarif proposé du marché commun était de 30 p. 100 et, par voie de négociations, on l'a fait baisser à 28 p. 100. Le droit de douane du marché commun sera d'environ 28 p. 100 la dernière année.

M. HORNER (*Acadia*): La septième année?

M. STANTON: Le tarif actuel se situe entre le tarif du pays en particulier et le tarif proposé de 28 p. 100; il est encore élevé.

M. PIGEON: J'ai une dernière question à vous poser. Est-il possible, et je crois que le Comité approuvera cette recommandation, de demander au Bureau fédéral de la statistique de nous fournir séparément les chiffres pour les feuilles de sous-cape, le tabac de tripe et le tabac de robe. Nous avons posé bien des questions aux témoins qui ont comparu devant le Comité la semaine dernière et qui sont des spécialistes du tabac à cigare, mais ils n'ont pu nous fournir les chiffres. Nous aimerions beaucoup obtenir les renseignements en question.

M. STANTON: La difficulté, c'est que le Bureau fédéral de la statistique ne publie pas les renseignements sur les importations lorsqu'il n'y a qu'un petit nombre d'importateurs. Autrement dit, les renseignements pourraient révéler le chiffre d'affaires d'une société privée. C'est peut-être le cas en ce qui a trait au tabac de tripe ou de robe; je ne saurais dire. C'est peut-être la raison, mais nous devons nous renseigner là-dessus.

M. PIGEON: Vous nous avez dit que nous avons importé en 1962 deux millions de livres de feuilles de tabac à cigare. Étant donné le problème qui nous préoccupe en ce moment au Canada, je pense qu'il est très important, et j'espère que les autres membres du Comité seront d'accord, que le Comité demande au Bureau fédéral de la Statistique de nous fournir ces chiffres.

Le PRÉSIDENT: Puis-je demander à M. Stanton quand pourrait-il avoir le renseignement requis par M. Pigeon?

M. STANTON: Nous pouvons l'avoir demain, s'il est disponible.

Le PRÉSIDENT: Je me demande si le Comité est d'accord que le renseignement requis par M. Pigeon figure comme annexe au compte rendu de ce jour? Agrée?

M. STANTON: Bien entendu, pourvu que le renseignement puisse être fourni par le Bureau fédéral de la Statistique.

M. PIGEON: Et les tarifs.

Le PRÉSIDENT: Oui, le renseignement que vous avez demandé.

M. DANFORTH: Je voudrais certainement remercier le témoin pour ses remarques d'introduction ainsi que pour son résumé sur l'exportation du tabac aux divers pays. Je suis certain que cela sera très utile au Comité pour juger la situation du tabac en général. Nous vous sommes très reconnaissants pour ce renseignement. En parlant de l'exportation du tabac, vous avez mentionné les délégués commerciaux, et je me rappelle que vous avez mentionné les 60 bureaux à travers le monde. Vous avez mentionné les missions commerciales ainsi que les foires commerciales. Je pense que c'était là les trois principales sources de contact avec les acheteurs si je vous ai bien compris.

M. STANTON: Oui.

M. DANFORTH: Pouvons-nous avoir un peu plus de renseignements sur l'activité de ces trois débouchés? Par exemple, les délégués commerciaux sont-ils installés à travers le monde dans les bureaux des divers pays où les acheteurs potentiels peuvent s'adresser pour obtenir tous les renseignements qu'ils désirent au sujet de certains produits du Canada? Est-ce là l'objet de la présence de ces délégués dans les divers pays?

M. STANTON: Oui, nos délégués commerciaux se trouvent dans les pays que le gouvernement estime comme ayant soit un commerce avec l'extérieur assez important soit une forte probabilité de ce commerce à l'avenir. La principale raison de leur nomination dans un pays déterminé est de surveiller le commerce en général mais, en même temps, de s'intéresser particulièrement à notre commerce de produits importants. Si nous n'avons pas un bureau commercial dans un certain pays, c'est le conseiller commercial qui se trouve

dans un pays avoisinant, qui en sera chargé. Je pense à présent aux pays de l'Europe orientale et à certains des pays des Antilles par exemple.

M. DANFORTH: Ces bureaux commerciaux sont-ils suffisamment pourvu de personnel et ces derniers peuvent-ils solliciter des affaires? Ou bien sont-ils plutôt des bureaux de compensation pour l'échange de renseignements essentiels?

M. STANTON: L'expérience que j'ai acquise par la visite de plusieurs de ces bureaux à travers le monde, m'a montré que nos délégués commerciaux, plus que tous autres services commerciaux dans le monde, se mettent en rapport avec les autorités en charge du commerce extérieur et les autorités gouvernementales des pays où ils se trouvent. Sans vouloir mentionner d'autres services à l'extérieur, je peux déclarer que ceci a souvent été mentionné à nos délégués commerciaux et au ministère à Ottawa. Je peux même dire qu'en fait ils se mettent en contact direct avec les importateurs en puissance.

M. DANFORTH: Ce qui m'intéresse particulièrement à ce sujet est la question suivante. Si nous avons un produit particulier d'article fabriqué au Canada, que nous voudrions exporter, nos délégués commerciaux sont-ils avisés et s'occupent-ils de conclure des ventes spécifiques?

M. STANTON: Oui. Le fonctionnaire en charge des produits qui se trouve à Ottawa s'occupe d'une industrie particulière ou d'un groupe de produits. C'est son devoir d'attirer l'attention de nos 60 représentants, ou de certains d'entre eux dans les cas où il n'y a aucune chance de vendre un produit déterminé, sur la disponibilité du produit et sur tous les détails y afférents. A son tour, le délégué commercial attire l'attention des divers importateurs sur la disponibilité du produit. Dans la majorité des cas, nous recommandons à l'exportateur au Canada de nommer un représentant dans le pays étranger. Probablement un des rôles les plus délicats et les plus importants de nos délégués commerciaux consiste dans le choix d'un représentant convenable et de confiance pour les sociétés canadiennes dans les marchés étrangers.

M. DANFORTH: Puis-je passer alors aux missions commerciales. Celles-ci, et je suis sûr que le Comité le sait, sont envoyées à divers pays mais je crois qu'elles ne sont pas envoyées d'une façon routinière ou en fonction d'un programme. Leur envoi est décidé par la nécessité de vendre peut-être un ou deux produits que nous avons en surplus au Canada. N'est-ce pas?

M. STANTON: La procédure adoptée pour choisir un programme de missions commerciales est la suivante. Nous demandons à nos délégués commerciaux qui se trouvent dans 45 à 50 pays du monde leurs recommandations, basées sur leur expérience de l'année précédente, concernant les industries ou les produits qui devraient faire l'objet d'une attention particulière de publicité et de vente de la part d'une mission commerciale. La même chose a lieu au Canada avec nos fonctionnaires qui se trouvent ici. Ces derniers sont constamment en contact avec les diverses industries au cours de l'année. C'est sur cette base que des recommandations sont faites et une mission est décidée pour le compte d'une industrie.

M. DANFORTH: Comme je suis de l'Ontario, je suis peut-être plus au courant de cette province qu'avec les autres. Nous entendons parler des missions commerciales de l'Ontario qui s'en vont aux différents pays. Celles-ci sont-elles coordonnées avec les missions commerciales du gouvernement fédéral? Coopèrent-elles ou sont-elles tout à fait séparées?

M. STANTON: Elles sont des missions séparées, mais nous sommes au courant et nous coopérons étroitement avec les gouvernements provinciaux dans leur effort pour ces missions. Les autorités provinciales chargées de l'organisation de ces missions provinciales utilisent nos services à l'étranger pour arranger l'itinéraire et les réunions etc. des missions.

M. DANFORTH: Pensez-vous qu'il y a chevauchement à cet égard ou bien un contact est-il défavorable à l'autre? Cette question est-elle équitable?

M. STANTON: Je crois que les missions commerciales aussi bien fédérales que provinciales ont un rôle à accomplir.

M. DANFORTH: Je n'ai pas posé cette question pour embarrasser le témoin. Mais ce qui m'intéresse, c'est de savoir si, en fait, il y a chevauchement dans l'échange de renseignements. Y a-t-il une tendance ou chevauchement?

M. STANTON: Il y a certainement une possibilité de chevauchement, mais il n'y a pas eu encore, à ma connaissance, de chevauchement sérieux.

M. DANFORTH: Je voudrais poser une question concernant le financement de ces missions commerciales quand plusieurs personnes qui sont des experts dans certains produits sont invitées à se joindre à ces missions. Qui paie les frais? Est-ce le gouvernement ou est-ce sur une base de participation de la part de l'industrie? Comment cela est-il réglé?

M. STANTON: Le ministère du commerce qui organise une mission supporte les frais de transport de tous les membres au pays à l'étranger, à l'intérieur de ce pays et du retour au Canada. Il y a aussi d'autres dépenses variées. Les membres qui représentent une industrie supportent le prix de leur propre logement, de leur repas et autres menus frais.

M. DANFORTH: Le Comité s'intéresse, je suis sûr, à la recherche dans ce domaine des ventes en particulier, parce qu'il a une influence assez forte sur la production du Canada. En ce qui concerne le ministère du Commerce, y a-t-il un projet quelconque d'envoyer des missions spéciales pour explorer les pays qui n'ont jamais été nos clients ou bien sont-ils confiés aux missions commerciales régulières?

M. STANTON: Les pays que nos missions visitent sont choisis pour les deux raisons, c'est-à-dire, ils constituent soit un marché déjà existant soit un nouveau marché en puissance. Comme exemple, je peux mentionner notre mission commerciale pour le tabac à l'Europe orientale et au Moyen-Orient l'année passée. Nous avons visité huit pays; ils étaient tous de nouveaux marchés et n'avaient jamais acheté du tabac canadien auparavant. A la suite de cette mission, nous avons vendu environ cinq millions de livres de tabac. Nous avons négocié des ventes durant la mission et la vente de cinq millions de livres de tabac jaune fut conclue par la suite. C'étaient tous de nouveaux marchés qui n'avaient jamais acheté du tabac du Canada.

M. DANFORTH: Cette question pourrait ne pas être équitable mais je voudrais quand même la poser. Dans votre opinion, y aurait-il moyen d'établir pour le Comité une comparaison entre le coût d'une mission commerciale et le marché que le Canada s'assure à la suite de cette mission? En d'autres termes, je pense que le Comité s'intéresserait à savoir le coût d'une mission et s'il faudrait augmenter les dépenses dans ce domaine, en vue d'augmenter les débouchés pour les produits canadiens à l'extérieur. Je pense que le seul moyen de se rendre compte, c'est d'avoir une idée sur le coût d'une mission et le chiffre potentiel d'affaires qui en est résulté. Nous constatons qu'une mission a réussi et qu'elle a ouvert deux marchés. Si nous pouvions obtenir le renseignement à ce sujet, il serait utile au Comité dans ses délibérations.

M. STANTON: Puis-je retenir cette question et y répondre en soumettant le renseignement que nous pouvons fournir, à une date ultérieure. Ce renseignement est disponible, indiquant le coût des missions et le résultat en affaires, dans les cas où ils peuvent être effectivement cités.

M. DANFORTH: Je suis certain que le Comité apprécierait ce renseignement.

Le PRÉSIDENT: Puis-je interrompre? Êtes-vous d'accord que ce renseignement fasse partie du compte rendu de la séance de ce matin?

D'accord.

Vous l'enverrez donc au secrétaire.

M. STANTON: Oui.

M. DANFORTH: Je voudrais traiter la question des foires commerciales de la même façon. L'organisation d'une foire commerciale—l'endroit d'une foire commerciale—est-elle faite de la même manière que pour les pays potentiels d'une mission commerciale, par une réunion des délégués et les fonctionnaires du ministère?

M. STANTON: Généralement parlant oui. La différence principale entre les missions commerciales et les foires commerciales est que les foires ont lieu dans tous les cas dans un pays étranger—par exemple, la foire internationale commerciale à Tokyo ou Osaka a lieu chaque année ou tous les deux ans. C'est une question de considération des foires qui a lieu, mais la décision est prise presque de la même manière.

M. DANFORTH: Pouvons-nous avoir une idée sur le nombre de commerces au Canada qui prennent part à des foires et, deuxièmement, si c'est un événement annuel qui a lieu dans le même pays chaque année, et dans combien de pays nous participons à une foire chaque année. Je pose cette question pour que nous ayons une idée sur les chances de ventes pour les produits canadiens?

M. STANTON: Oui.

Le PRÉSIDENT: Êtes-vous d'accord que ce renseignement fasse aussi partie du compte rendu d'aujourd'hui?

D'accord.

M. DANFORTH: Je me contenterais de cela pour le moment.

M. KORCHINSKI: Puis-je poursuivre ce que M. Danforth demandait au sujet des foires commerciales?

Pouvez-vous développer brièvement la composition du personnel à la foire commerciale? Est-elle composée principalement de fonctionnaires du ministère du Commerce ou bien les autres ministères sont-ils aussi représentés pour fournir le renseignement sur-le-champ?

M. STANTON: Faites-vous allusion au personnel effectif durant la période de la foire?

M. DANFORTH: Oui.

M. STANTON: Cela dépend de la foire. Si c'est une foire spécialisée—telle une foire d'aliments ou une foire d'instruments de génie—nous aurons au moins un ou deux spécialistes d'Ottawa en plus de nos délégués commerciaux.

M. KORCHINSKI: De quel ministère?

M. STANTON: Du ministère du Commerce, ou si c'est une foire technique, nous ferions appel à un spécialiste du ministère de l'Agriculture, par exemple, ou d'un autre ministère ou même si nécessaire, de l'industrie.

M. KORCHINSKI: Serait-il préétabli si vous le voulez sur place ou non?

M. STANTON: Oui.

M. KORCHINSKI: Ainsi, si quelqu'un, comme M. Pigeon, s'adressait avec une question technique, vous n'auriez pas quelqu'un de disponible pour pouvoir fournir le renseignement sur-le-champ?

M. STANTON: Il serait bien difficile d'avoir disponible tous les spécialistes des différentes industries et produits qui peuvent être représentés à une foire ou de répondre à toutes les questions qui peuvent être posées. Cependant, si c'est une foire spécialisée, nous avons un technicien ou un spécialiste présent. Si c'est une foire commerciale générale, c'est une question de recevoir les demandes de renseignements et celles-ci seraient poursuivies par le délégué commercial dans le pays en question.

M. NOBLE: Puis-je demander au témoin une question supplémentaire à ce sujet, monsieur le président?

Quand vous organisez votre pavillon dans une foire commerciale pour représenter les cultivateurs de tabac, n'avez-vous pas la présence de quelques personnes responsables des organisations différentes pour essayer de conclure quelques affaires?

M. STANTON: Oui. Toutefois, le tabac ne s'apprête pas aux foires commerciales ou aux missions commerciales. C'est un produit tellement unique et de type spécial, un produit qui, comme vous le savez, est acheté, pour l'arôme, la couleur, etc. Le tabac a été exposé en Rhodésie l'année dernière, et des membres de l'organisation des cultivateurs de tabac aussi bien que de l'industrie du tabac étaient présents pour répondre aux questions techniques. Il a été aussi exposé à Londres, en Angleterre, et là aussi il y avait des spécialistes pour répondre aux questions.

M. NOBLE: La raison pour laquelle je pose cette question est que j'appartiens à une industrie qui est très éloignée de l'industrie du tabac, l'industrie des fourrures—mais une industrie qui est représentée dans les foires. Nous avons des personnes qui nous représentent dans les foires et qui concluent des affaires pour notre compte et qui font de la publicité pour notre industrie dans d'autres pays.

M. STANTON: Oui, je suis au courant des efforts déployés pour compte de l'industrie des fourrures; ils se poursuivent depuis bien longtemps.

M. KORCHINSKI: Je me demande, monsieur le président, si nous pourrions savoir qui il s'agit d'impressionner à la foire. L'importateur ou un client éventuel?

M. STANTON: Une foire à laquelle le grand public a accès porte le nom de foire générale; il importe alors d'impressionner et le public et les commerçants. S'il s'agit d'une foire que seuls les hommes d'affaires peuvent visiter, il va sans dire que l'exposition vise spécialement à susciter leur intérêt et les visiteurs s'y rendent afin de discuter commerce avec les hommes d'affaires. Au fond, nous cherchons à faire impression sur des importateurs et des agents éventuels mais, comme je viens de le mentionner, s'il s'agit d'une foire générale, le grand public et les consommateurs y sont admis.

M. KORCHINSKI: Je me demande si vous pourriez me dire si le ministère de l'Agriculture offre un service semblable. S'y trouve-t-il des fonctionnaires possédant des connaissances techniques? Le ministère participe-t-il à certaines de ces foires? Peut-être que cet usage n'est pas établi.

M. STANTON: Non, il n'y a pas double emploi. Il y a une section des expositions au ministère de l'Agriculture, mais pour autant que je sache, le ministère ne participe qu'aux expositions agricoles qui ont lieu au Canada, tandis que la Commission des expositions du gouvernement canadien du ministère du Commerce participe surtout aux foires qui se tiennent à l'étranger.

M. KORCHINSKI: Il pourrait se produire des cas où des personnes demanderaient des renseignements techniques relativement au genre de tabac, à des sujets analogues, ou encore à des articles qui ne font pas partie de l'étalage, que personne sur place ne pourrait fournir. Dans combien de temps serait-il possible de fournir les renseignements voulus? Je pose la question, parce qu'il pourrait arriver qu'une autre personne d'un autre pays possède les renseignements demandés et qu'elle fournisse immédiatement; et alors l'importateur jugera préférable de faire affaire avec ceux qui sont en mesure de répondre aux questions.

M. STANTON: Je sais, par expérience, que les personnes qui visitent une foire ne s'attendent pas à obtenir sur le champ une réponse à toutes leurs demandes de renseignements, s'il s'agit d'une question compliquée. Toutefois, nous pouvons, dans l'espace de quelques heures, fournir les renseignements

voulus par câblogrammes. Nos fonctionnaires à Ottawa entretiennent des rapports avec les fournisseurs de tabac et tous les intéressés dans ce domaine. Il s'agit simplement de téléphoner à qui de droit, d'obtenir les renseignements voulus et de les communiquer par câble au délégué commercial.

M. KORCHINSKI: Selon vous, le personnel sur place est capable de se tirer d'affaire rapidement.

M. STANTON: Oui.

M. KORCHINSKI: Je sais qu'ils sont en mesure de s'en occuper, mais, à mon avis, c'est une question de temps.

M. McCUTCHEON: Monsieur Stanton, le premier tableau montre qu'en 1962, notre pays a exporté 34,467,100 livres de tabac au Royaume-Uni et en 1963, 27,813,600 livres. Auriez-vous l'obligeance de nous expliquer la cause du fléchissement de nos ventes de tabac jaune au Royaume-Uni?

M. STANTON: Les exportations de 1963 proviennent de la récolte de 1962.

M. McCUTCHEON: Je le sais.

M. STANTON: Vous vous souvenez qu'environ 25 millions de livres de tabac jaune de la récolte de 1962 n'ont pas été vendues et qu'elles sont passées aux mains de la Commission des producteurs de tabac de l'Ontario. Les compagnies de tabac canadiennes auraient normalement acheté ladite quantité. Personne ne sait si elle aurait été absorbée par le marché intérieur ou par le marché d'exportation; il reste qu'on a vendu moins de tabac.

M. DOUCETT: Si cette quantité avait été exportée, n'en aurait-on pas tenu compte, quel qu'en fut l'exportateur?

M. STANTON: Le nom de l'exportateur ne serait pas indiqué.

M. DOUCETT: Alors, ces chiffres n'ont aucune signification.

M. McCUTCHEON: Qui pourrait nous fournir ce renseignement? Je ne tiens pas à savoir s'il s'agit de 1962 ou de 1963. Le tableau renferme des données visant les années 1960, 1961, 1962 et 1963. Voici le point qui me préoccupe: Advenant que je vende un certain produit et que soudainement mes ventes baissent de sept millions de livres, ne voudrais-je pas connaître la raison de ce fléchissement? Pouvez-vous me renseigner sur la cause de cette baisse? A quoi est-elle imputable: au prix, à la concurrence, à la qualité inférieure? A quoi tient-elle donc?

M. STANTON: Dans un moment je pourrai probablement vous fournir la raison. C'est la Rhodésie qui s'est emparée d'une partie de notre marché.

M. McCUTCHEON: Qu'il me soit permis de vous reporter à votre dernier tableau. En 1961, 1962, 1963, la Rhodésie a exporté respectivement 95,249,000, 80,766,000 et 92,787,000 livres de tabac. Nous avons appris que la Rhodésie s'était emparée d'une grande partie du marché canadien; toutefois, selon le tableau, les exportations globales de la Rhodésie ne varient guère. La Rhodésie a-t-elle vraiment orienté ces exportations ailleurs? S'est-elle emparée du marché du Royaume-Uni? Que s'est-il passé?

M. STANTON: Nous examinons les exportations que la Rhodésie a effectuées pendant trois ans; mais indiquées sur un graphique, ces exportations décriraient une courbe ascendante plutôt accentuée, tandis que les exportations canadiennes, une moins accentuée. A peu près la même chose se produit dans le cas des États-Unis. Cette année la Rhodésie a récolté 320 millions de livres comparativement à 100 millions, il y a quelques années. Elle exporte environ 90 p. 100 de sa récolte, tandis que le Canada en exporte approximativement le quart et même moins. Ainsi si la production de la Rhodésie s'établit à 320 millions de livres, elle doit en exporter approximativement 300 millions de livres. La Rhodésie ne consomme qu'une faible quantité de tabac.

M. DOUCETT: Nos prix ne peuvent rivaliser avec les siens. Voilà pourquoi nous ne pouvons pas vendre notre tabac. Notre pays pourrait produire beaucoup plus de tabac, s'il trouvait des débouchés.

M. STANTON: Compte tenu de la qualité. La Rhodésie demande des prix inférieurs pour certaines catégories de tabac, mais le tabac canadien soutient la concurrence dans certaines autres catégories.

M. DOUCETT: A l'égard de quelles catégories ne pouvons-nous pas rivaliser avec ce pays? Les bons tabacs ou les tabacs médiocres?

M. STANTON: Je ne tiens pas à vous répondre ici. Il y a au Canada environ 80 catégories de tabac; il faudrait que je vous donne une réponse par écrit.

M. DOUCETT: S'agit-il du tabac jaune ou du tabac burley? Ne pourrions-nous pas nous en tenir à ces deux-là?

M. STANTON: Vous pouvez obtenir ce renseignement.

M. DOUCETT: Mais vous ne l'avez pas en main?

M. STANTON: Non, pas à l'égard de toutes les catégories.

M. ROXBURGH: Il s'agirait du tabac jaune.

M. STANTON: Je parle du tabac jaune.

M. ROXBURGH: Je pense—si vous me permettez de vous interrompre—qu'il existe différentes catégories, mais que le tabac de qualité supérieure est l'une des catégories où le Canada soutient la concurrence. Il y a un grand nombre de catégories, comme M. Stanton l'a mentionné. Nos prix rivalisent avec les prix de ce pays, quant au tabac de qualité supérieure.

M. HORNER (*Acadia*): Qu'achètent-ils? Achètent-ils le tabac de qualité supérieure?

M. ROXBURGH: La Grande-Bretagne les achète.

M. HORNER (*Acadia*): Alors pourquoi nos ventes à ce pays ont-elles baissé?

M. ROXBURGH: A cause de la valeur de la livre sterling; il y a quelques années la Grande-Bretagne a demandé à la Rhodésie de cultiver le tabac, vu l'écart entre la valeur du dollar canadien et la valeur du dollar américain. C'est alors que la Rhodésie commença à lui vendre du tabac et qu'elle s'empara de ce marché. La Grande-Bretagne lui fournissait un débouché sûr. N'est-ce pas vrai?

M. STANTON: Oui. Le comité consultatif du tabac de la Grande-Bretagne lui en donna la garantie. L'industrie du tabac du Royaume-Uni conclut une entente avec les producteurs de tabac de la Rhodésie. Plusieurs raisons motivaient la chute des exportations canadiennes: les prix demandés par la Rhodésie pouvaient être bas, les États-Unis affectaient peut-être une plus grande partie de leur récolte au marché d'exportation et il y avait aussi la qualité, ce qui importe beaucoup en ce qui a trait au commerce et à l'industrie du tabac. La qualité du tabac de l'un de nos concurrents pouvait être supérieure à la qualité du nôtre.

M. MCBAIN: N'est-il pas vrai que les États-Unis et la Rhodésie subventionnent le tabac destiné à l'exportation?

M. STANTON: Pour autant que je sache, le gouvernement de la Rhodésie ne subventionne pas les exportations. Le gouvernement de la Rhodésie s'occupe des organismes en la matière, mais je ne crois pas qu'il subventionne la culture du tabac. Les États-Unis exportent du tabac sous le régime de certains programmes d'écoulement, ce qui empêche certains autres pays fournisseurs de soutenir la concurrence dans certains marchés.

M. McCUTCHEON: Je ne veux pas insister davantage sur ce point, mais les tableaux indiquent tout de même qu'en 1963 la Rhodésie a exporté 92,787,000 livres, quantité qui correspond à peu près à la quantité des exportations des

autres années. Voici ce que je désire savoir. Nos exportations fléchissent. Baissent-elles parce que la Rhodésie vend davantage au Royaume-Uni? Sinon, où la Rhodésie vendait-elle son tabac auparavant? Selon les tableaux, il s'agit à peu près du même volume; pourtant certaines rumeurs veulent que la détérioration de notre débouché au Royaume-Uni soit imputable au tabac rhodésien. Pouvez-vous fournir des explications à ce sujet? Ces deux campagnes agricoles m'intéressent.

M. STANTON: Premièrement, les États-Unis, comme vous le remarquerez, ont vendu une quantité beaucoup plus grande de tabac qu'au cours de l'année précédente, mais pas autant qu'en 1961, il est vrai.

M. ROXBURGH: C'est du stockage.

M. STANTON: En même temps, ils stockent du tabac. Leurs exportations globales sont à la hausse. Nos exportations de tabac à destination de la Grande-Bretagne fluctuent selon l'année, mais elles n'accusent pas une baisse persistante. Le problème réside dans le fait que notre pays n'a pu obtenir une part du marché mondial croissant, tandis que la Rhodésie a pu le faire. La consommation mondiale de tabac augmente, y compris en Grande-Bretagne; cependant nos exportations se maintiennent. Au contraire, la Rhodésie a produit une plus grande quantité de tabac et elle en a vendu de plus fortes quantités au Royaume-Uni; cela à cause de l'écart des prix et aussi de la qualité de certaines catégories.

M. McCUTCHEON: Je ne veux pas vous faire dire ce que vous n'avez pas dit, mais je croirais que la baisse que nous subissons est attribuable au prix plutôt qu'à la qualité de notre tabac.

M. STANTON: La Rhodésie peut certainement vendre certaines catégories de tabac à un prix inférieur que le Canada peut le faire.

M. DANFORTH: Me permettez-vous de poser une question complémentaire qui aidera peut-être à résoudre le problème?

Si j'ai bonne mémoire, pendant la campagne agricole de 1962, on a effectué des pulvérisations sur le tabac jaune et un grand nombre d'acheteurs ont refusé d'acheter du tabac jaune cette année-là.

M. STANTON: Le MH-30?

M. DANFORTH: Oui.

M. STANTON: Le pourcentage du tabac pulvérisé est bien faible par rapport aux chiffres indiqués.

M. DANFORTH: Le point que je veux établir c'est qu'en 1962, si je me souviens bien de ce qui s'est produit aux enchères du tabac, les pays étrangers ont diminué leurs achats de tabac canadien pour la raison susmentionnée, ce qui a entraîné un solde de 25 millions de livres.

M. STANTON: Il est possible que, lors de la vente à l'enchère, certains aient hésité à acheter du tabac canadien parce qu'il avait reçu une pulvérisation.

M. DANFORTH: Il s'agissait des ventes effectuées à la Grande-Bretagne.

M. STANTON: La Grande-Bretagne affirme carrément qu'elle ne veut pas acheter de tabac qui a été pulvérisé au MH-30.

M. ROXBURGH: Je crois que la même réponse vaut dans le cas qui nous occupe.

M. McCUTCHEON: Auriez-vous l'obligeance d'examiner avec moi la deuxième page de votre tableau qui se rapporte au tabac «brut NDA».

M. STANTON: Il s'agit du tabac autre que le jaune et le burley. C'est un tabac foncé, feuille à cigare, etc.

M. McCUTCHEON: Nos exportations de ce genre de tabac sont très importantes.

M. STANTON: Oui.

M. McCUTCHEON: Le tableau (page 2) relatif au tabac burley indique que nos exportations de ce produit ont tombé à 794,300 livres en 1963, alors qu'en 1960 elles avaient atteint 1,484,200 livres. Comme je m'occupe des ventes, je pose encore la même question: à quoi cette baisse tient-elle?

M. STANTON: De quels chiffres parlez-vous?

M. McCUTCHEON: Les chiffres qui se rapportent à nos exportations de tabac burley vers le Royaume-Uni figurent à la première colonne: 1,484,200 en 1960; 109,500 en 1961; 849,400 en 1962 et 794,300 en 1963. Cela signifie-t-il que nous ne cultivons pas la sorte de tabac que ce marché achète ou s'agit-il encore d'une question de prix? Quelle est la situation?

M. STANTON: Comme vous le savez, la vente du tabac burley diffère de la vente du tabac jaune; les fabricants consentent à acheter du tabac burley pour diverses raisons. Si vous vous rappelez, leur production a été nulle une année et, par conséquent, les chiffres représentant nos exportations sont très bas cette année-là. Les États-Unis, la Rhodésie et certains autres pays vendent aussi du tabac burley. Le nôtre est bon; il se vend et soutient la concurrence. Toutefois, je pense que le tabac burley des États-Unis occupe le premier rang, du point de vue de la qualité.

M. McCUTCHEON: En d'autres termes, ne croyez-vous pas que l'une des raisons de la baisse que nos exportations accusent soit imputable à la qualité de notre tabac burley plutôt qu'au prix que nous demandons ou vice versa?

M. STANTON: Je crains ne pouvoir répondre à cette question.

M. McCUTCHEON: Permettez-moi de poser une autre question, ce sera la dernière. Quelle proportion des frais visant le développement du commerce paient les producteurs et deuxièmement, les fabricants? Pouvez-vous répondre à cette question?

M. STANTON: De quel genre de développement voulez-vous parler? Il existe plusieurs moyens de stimuler les ventes.

M. McCUTCHEON: De tout ce qui a trait à la vente de ce satané produit.

M. STANTON: Des sociétés particulières exportent pour ainsi dire tout le tabac et ces sociétés particulières doivent payer les frais qu'occasionnent la stimulation des ventes. Le ministère s'occupe de certains programmes, comme les missions commerciales et certaines foires. Les associations de producteurs se chargent d'établir un programme de stimulation des ventes que les producteurs et les fabricants de tabac paieront probablement. Cependant jusqu'ici, ils n'ont pas conjugué leurs efforts dans ce sens, bien que les deux partagent les frais de stimulation des ventes.

M. McCUTCHEON: Il n'existe donc pas de distinction entre les producteurs et les manufacturiers?

M. STANTON: La Commission des producteurs de l'Ontario dispose de ses propres fonds pour la stimulation des ventes. Les manufacturiers font leur publicité séparément.

M. McCUTCHEON: Devrait-on faire davantage?

M. STANTON: Ce serait pour le plus grand bien de l'industrie du tabac et des exportations du Canada si chacun faisait plus.

M. WATSON (*Assiniboïa*): Monsieur le président, puis-je poser une question connexe à ce même problème?

M. McCUTCHEON s'est enquis des ventes du Royaume-Uni.

A la première page, qui indique les exportations de tabac jaune, nous voyons que la même chose s'applique à la Belgique, à l'Allemagne de l'Ouest, à la Hollande, à la Guinée anglaise, à Trinidad ainsi qu'aux États-Unis. Lorsqu'on analyse les chiffres plus hauts mentionnés à partir de 1962, on se rend

compte qu'ils augmentent dans certains cas jusqu'à 75 p. 100 en 1963. Quelle serait la cause de la baisse de notre marché dans ces autres pays?

M. STANTON: La plupart des industries du tabac sont exploitées par des sociétés d'envergure internationale. Ces sociétés internationales achètent le tabac à l'enchère dans tous les pays producteurs de tabac comme la Rhodésie, les États-Unis et le Canada. Elles achèteront le tabac à la condition qu'il soit acceptable ou de qualité convenable, au prix le plus bas qu'elles pourront obtenir. Une année, elles achèteront plus de tabac de la Rhodésie et moins du Canada, ou bien plus aux États-Unis et moins en Rhodésie et ainsi de suite. Cela dépend de la qualité; cela dépend encore du prix obtenu sur un marché libre, et cela dépend enfin de la quantité de tabac dont disposent ces trois ou quatre principaux pays producteurs.

M. WATSON (*Assiniboïa*): Revenons alors aux premiers chiffres relatifs à la Rhodésie; il n'y a pas suffisamment de variation dans le total des exportations de ce pays pour expliquer notre diminution.

M. STANTON: Non, mais les États-Unis fournissent beaucoup de tabac.

M. WATSON (*Assiniboïa*): Est-ce que nos missions commerciales faillissent à la tâche ou bien est-ce le ministère du Commerce qui manque en n'allant pas à l'étranger pour vendre, cela parce que c'est un fait que nous vendions plus en 1962? Ensuite, nos ventes ont diminué considérablement. Cela serait-il dû au fait que le ministère du Commerce n'a pas donné suffisamment d'impulsion?

M. STANTON: Vous parlez d'un marché longtemps maintenu au Royaume-Uni. Nos missions commerciales ont exploré des marchés tout à fait nouveaux. Alors qu'il y a des pays où le commerce est bien établi et déjà entre les mains de compagnies qui y ont des établissements ou même des filiales, il y en a d'autres où ces compagnies doivent étendre le commerce. Nos missions commerciales ont visité des marchés jusqu'ici ignorés; et, une fois qu'on y a fait connaître le tabac, c'est alors aux fabricants de s'en occuper et nous nous attendons qu'ils continuent de visiter ces débouchés et d'y accroître leur part du gâteau ou de le développer au cours des années. Jusqu'ici, nos missions commerciales ont concentré leurs efforts à trouver de nouveaux clients. Ce n'est qu'un exemple, évidemment. Cela dépend de la qualité; cela dépend des prix; cela dépend de la quantité dont dispose chacun des quatre pays fournisseurs. C'est un véritable jeu de facteurs.

M. WATSON (*Assiniboïa*): Diriez-vous que les prix ont constitué un des facteurs prédominants qui ont justifié notre diminution en 1962 ainsi qu'en 1963?

M. STANTON: Les prix ainsi que la qualité. Lorsqu'on compare les récoltes de la Rhodésie, des États-Unis et du Canada, on est en face d'une combinaison.

M. WATSON (*Assiniboïa*): Estimez-vous que les organismes qui font enquête sur l'usage du tabac exercent quelque influence?

M. STANTON: Lorsque nous parlons de cette quantité de tabac, je dirais que l'influence de ces organismes est minime.

M. MCBAIN: Au cours de vos observations préliminaires, vous avez souligné le fait que le ministère du Commerce ou le gouvernement avait contribué en amenant au Canada plusieurs magnats japonais du tabac, et je crois qu'ils ont acheté une forte quantité de tabac jaune pendant qu'ils étaient ici. Pourriez-vous nous indiquer la quantité exacte de tabac qu'ils ont alors achetée?

M. STANTON: Les magnats japonais du tabac ont acheté un peu plus de 800,000 livres de tabac jaune de la récolte de 1962; il s'agissait du tabac détenu par la Commission des producteurs. Ils ont offert d'acheter à l'enchère une quantité semblable de la récolte de 1963.

M. MCBAIN: La Commission du marché du tabac jaune ou le ministère du Commerce ont-ils reçu quelque rapport relativement à l'achat de ce tabac?

M. STANTON: En mai, j'étais au Japon avec un autre groupe industriel et j'ai visité avec les magnats japonais afin de constater si on était satisfait du tabac expédié, mais alors, la récolte de tabac de 1962 venait d'arriver et était entreposée et on ne l'avait pas utilisée. On ne pouvait donc nous donner une opinion.

M. MCBAIN: En d'autres termes, le tabac n'avait pas encore été traité.

M. STANTON: On ne l'avait pas encore transformé, on ne pouvait donc nous dire s'il était de qualité convenable. On ne pouvait nous dire s'il était de qualité convenable avant de l'avoir transformé et d'en avoir fumé, j'imagine.

M. MCBAIN: Le ministère du Commerce se propose-t-il d'amener au Canada d'autres acheteurs éventuels?

M. STANTON: En effet, notre prochain projet de missions commerciales comprend diverses industries, y compris celle du tabac. Des missions canadiennes iront à l'étranger et des missions étrangères visiteront le Canada.

M. MCBAIN: Dans les cadres de cette entente, y a-t-il des pays qui seront invités en particulier?

M. STANTON: Nous comptons être en mesure d'amener des acheteurs représentant des nouveaux débouchés ou des marchés récemment constitués.

M. MCBAIN: Je remarque ici parmi les chiffres relatifs aux exportations des divers pays que le Canada et les États-Unis n'ont pas eu beaucoup de succès dans leurs exportations de tabac vers les pays situés l'autre côté du rideau de fer. Les chiffres indiquent que l'Inde est le principal fournisseur de ces pays. Avons-nous présentement des délégués commerciaux dans ces pays?

M. STANTON: Oui, nous avons des représentants là. Les États-Unis y exportent du tabac. Ils exportent du tabac à la Pologne, conformément à la loi 480. Ils en ont aussi exporté à l'Allemagne de l'Est. La statistique le prouve. Cependant, l'Inde demeure le principal fournisseur de tabac jaune pour l'Europe de l'Est.

Nous espérons que nos premières ventes de tabac de 1963 seront le début d'un marché permanent et florissant qui s'étendra à ces pays. Une partie du groupe des pays socialistes est en train d'adopter un genre de cigarettes dont la fabrication requiert du tabac jaune et du tabac burley.

M. MCBAIN: La Russie constitue-t-elle un débouché éventuel pour le tabac canadien?

M. STANTON: Lorsque nous sommes allés en Russie, au mois de novembre, on n'y avait aucun besoin de tabac pour le moment. Quelques jours plus tard, nous avons visité la Bulgarie et y avons vendu du tabac pour être expédié à l'Union soviétique. Remarquez, cependant, que cette quantité ne représente qu'une faible proportion de tout le tabac consommé par l'Union soviétique. Quoi qu'il en soit, nous croyons qu'ils fabriquent maintenant des cigarettes qui requièrent du tabac jaune; il y a donc là un débouché intéressant pour le genre de tabac que nous cultivons au Canada.

M. MCBAIN: D'après certains de vos chiffres ici, on s'aperçoit que l'Union soviétique a acheté du tabac de l'Inde, mais presque pas d'aucun autre pays, sauf une petite quantité des États-Unis. Est-ce que l'Union soviétique achète du tabac de pays autres que ceux mentionnés sur votre tableau?

M. STANTON: Oui, en effet, mais ils utilisent un tabac surtout d'un genre oriental. Ils emploient une quantité relativement faible de tabac jaune. Ils emploient surtout du tabac oriental ainsi que du tabac noir. Le tabac jaune qu'ils importent représente une très faible proportion du total de leur consommation.

M. ROXBURGH: Si vous aviez jamais fumé une seule de leurs cigarettes, vous le sauriez!

M. MCBAIN: J'en ai fumé.

M. HORNER (*Acadia*): Vous avez souligné le fait que la plupart des compagnies de tabac sont des compagnies internationales. Une compagnie internationale tendrait-elle à acheter son tabac dans des pays différents de celui où elle peut se le procurer à meilleur compte pour plusieurs motifs? Mettons, par exemple, qu'une compagnie a acheté une certaine quantité d'un pays donné et disons qu'elle pourrait acheter en 1962 une récolte à bon compte d'un pays, ne chercherait-elle pas à étendre cela à travers le monde sur les marchés internationaux plutôt que d'acheter régulièrement d'un pays donné?

M. STANTON: Je crois que les plus importants manufacturiers désirent s'assurer une source régulière d'approvisionnement parmi les pays qui produisent le plus, mais en plus de cette source régulière d'approvisionnement, évidemment, ils peuvent tout à la fois acheter pour l'exportation, et ce serait peut-être à cause de cela qu'ils seraient en mesure d'acheter une certaine partie de leur tabac au meilleur compte d'un pays ou d'un autre.

M. HORNER (*Acadia*): La compagnie Imperial Tobacco a acheté environ 80 p. 100 de la récolte canadienne. Exporte-t-elle aussi 80 p. 100?

M. STANTON: Personne ne pourrait vous dire cela.

M. HORNER (*Acadia*): Vous ignorez donc qui exporte?

M. STANTON: Personne ne sait.

M. HORNER (*Acadia*): Pourquoi pas? Comment pouvez-vous m'aider à promouvoir mes ventes si vous ignorez ce que je vends?

M. STANTON: Nous savons que la compagnie Imperial Tobacco ainsi que d'autres compagnies font beaucoup d'exportations, mais nul ne peut dire la quantité, la valeur ou la proportion.

M. HORNER (*Acadia*): Comment le Bureau fédéral de la statistique parvient-il à trouver les chiffres?

M. STANTON: Le Bureau fédéral de la statistique reçoit les formules B-13 qui renferment le nom de la compagnie, mais le renseignement n'est jamais rendu public.

M. HORNER (*Acadia*): Ils ne publient pas ces renseignements?

M. STANTON: Non.

M. HORNER (*Acadia*): Alors, on ne peut que présumer que si la compagnie Imperial Tobacco achète 80 p. 100 elle doit exporter 80 p. 100. C'est une compagnie internationale...

M. STANTON: En effet.

M. HORNER (*Acadia*): ...faisant affaires dans d'autres pays. Est-ce une compagnie importante?

M. STANTON: Très importante.

M. HORNER (*Acadia*): Et elle effectue des achats considérables aux États-Unis et ainsi de suite?

M. STANTON: Oui.

M. HORNER (*Acadia*): Cette compagnie a-t-elle quelque affinité ou en connaissez-vous les dirigeants? S'intéressent-elles à la vente du tabac turc, par exemple?

M. STANTON: Si je puis dire ceci, je n'aimerais pas m'occuper des affinités de ces compagnies, parce que cela est de leur domaine privé.

M. HORNER (*Acadia*): Je connais quelque peu cela, et je sais que l'industrie du pétrole par exemple fonctionne sur un marché international. L'industrie de l'aluminium en est une autre qui fonctionne sur une base internationale; et il y en a plusieurs autres. Cela a une influence directe sur les exportations. Cela influence directement la façon dont ils agenceront les exportations d'un pays donné au cours d'une année donnée à un autre pays au cours d'une autre année.

Je tente de voir s'il n'y aurait pas aussi quelque affinité dans ce domaine. Est-ce que la compagnie Imperial Tobacco a quelque affinité avec quelques-unes des grandes compagnies de la Rhodésie du Sud par exemple?

M. STANTON: Oui, les plus importantes compagnies du Canada sont associées à d'autres compagnies, avec lesquelles elles ont des intérêts communs, avec des compagnies qui fournissent ou achètent du tabac en Rhodésie, aux États-Unis ainsi que d'autres pays.

M. HORNER (*Acadia*): Alors on peut conclure, en supposant que nous avons perdu quelques-uns de nos marchés au profit de la Rhodésie, que les compagnies de tabac ont fait plus d'argent en achetant leur tabac de la Rhodésie plutôt qu'en l'achetant du Canada. N'est-ce pas?

M. STANTON: Cela pourrait arriver.

M. HORNER (*Acadia*): Ce serait donc une conclusion logique?

M. STANTON: En effet.

M. HORNER (*Acadia*): C'est une hypothèse logique que la compagnie Imperial Tobacco ou ses associés fassent plus d'argent avec la Rhodésie qu'avec le Canada et, par conséquent, qu'ils détournent leurs ventes à l'Angleterre d'un pays à un autre. Je crois qu'il serait logique d'accepter cela de toute façon. Selon vous, que peut faire le ministère du Commerce pour contrebalancer cette situation par des tarifs commerciaux ou autrement?

M. STANTON: Tout d'abord, il faudrait produire des tabacs de qualité supérieure. Je crois que c'est une raison qui justifierait plus de recherches. De plus, il faudrait déployer de plus grands efforts pour aider ceux qui sont chargés de produire des tabacs de qualité supérieure et de nouvelles espèces. Je crois qu'on cultive maintenant des variétés de tabac très différentes de celles qu'on produisait il y a quelques années. Les recherches dans le domaine de l'agriculture devraient apporter des tabacs de qualité supérieure.

M. HORNER (*Acadia*): Est-ce que ce sont les mêmes acheteurs qui achètent à l'enchère en Rhodésie et au Canada par exemple?

M. STANTON: Je ne crois pas que ce soit les mêmes personnes; il y a cependant des compagnies qui achètent des deux pays. Je crois que les présents acheteurs ne sont pas les mêmes personnes.

M. HORNER (*Acadia*): J'ai une autre question. Quel est le tarif imposé sur le tabac qui entre en Grande-Bretagne? Vous avez dit qu'il était de 28 p. 100 sur le tabac qui entre dans un pays du marché commun.

M. STANTON: Il est de £3 15s. pour chaque livre de tabac au tarif préférentiel et de £3 17s. 4d. pour le tarif régulier. C'est un tarif très élevé. Nous avons un avantage—ou les pays du Commonwealth ont un avantage—d'environ 20 cents pour la livre je dirais à peu près.

Le PRÉSIDENT: Un avantage?

M. STANTON: Un avantage.

M. HORNER (*Acadia*): Quel est le pourcentage du tarif canadien sur le tabac canadien exporté en Grande-Bretagne? Donnez-nous une idée du pourcentage. Vous nous avez lu quelque chose à propos de livres, de shillings et de pence, mais je n'ai rien compris. Est-ce ou cinq ou 10 p. 100?

M. STANTON: Je dirais environ 5 p. 100.

M. HORNER (*Acadia*): Alors, pour ce qui est de l'industrie du tabac, si le Royaume-Uni s'était joint au marché commun, ou s'il se joint encore au marché commun, l'industrie canadienne du tabac paierait le tarif du marché commun?

M. STANTON: C'est possible.

M. HORNER (*Acadia*): J'ai remarqué, comme tendance générale, que certaines exportations des États-Unis, de la Rhodésie et du Canada ont subi une

légère baisse en 1963. Y a-t-il eu une réduction importante dans le marché du tabac sur le plan mondial?

M. STANTON: Non, je dirais que la consommation totale du tabac est à la hausse. Certes, cela dépend de l'accroissement de la population.

M. HORNER (*Acadia*): Oui, c'est ce que je croyais.

M. STANTON: Il y a eu une certaine baisse dans les pays plus développés en raison des rapports des recherches médicales.

M. DOUCETT: Nous avons exporté moins de tabac en 1963 qu'en 1962 et en 1961, quoiqu'il y ait eu une consommation plus grande. C'est exact?

M. STANTON: C'est exact.

M. HORNER (*Acadia*): J'ai encore quelques questions, monsieur le président.

J'ai remarqué qu'en 1960 par exemple, nous avons exporté une grande quantité de tabac aux États-Unis. En 1961, il y a eu baisse et en 1962 il y a eu hausse, maintenant en 1963 il y a encore baisse. La différence dans ces quatre années est d'un million de livres. Cela semble une hausse et une baisse marquées aux États-Unis. Y a-t-il une raison particulière à cela?

M. STANTON: Je crois que ce que nous exportons aux États-Unis, c'est surtout du tabac de classes disparates et des restants, si vous voulez. A mon avis, ce tabac est acheté à meilleur prix à chaque année.

M. HORNER (*Acadia*): Une vente de feu—une bande d'Américains intéressés qui entrent et qui l'achètent en grande quantité?

M. STANTON: C'est juste.

M. HORNER (*Acadia*): Pouvez-vous nous donner une idée du tabac qui entre aux États-Unis provenant du Canada?

M. STANTON: Tout cela vous sera donné dans les informations que nous avons promis de remettre au Comité.

M. HORNER (*Acadia*): Avant de terminer, il y a un dernier point que je voudrais ajouter, monsieur le président.

Nombre d'informations seront annexées aux témoignages d'aujourd'hui relativement aux tarifs, au coût et au travail réalisé par les foires commerciales et les autres foires et les expositions. Je me demande si ce mémoire sera imprimé et publié à temps pour que les membres qui désirent l'étudier avant de présenter leurs recommandations à la séance inscrite pour la semaine prochaine puissent le faire.

Le PRÉSIDENT: Vous avez raison, monsieur Horner, de soulever ce point. Je viens justement d'en discuter avec M. Lévesque. Il s'attend que les témoignages de la semaine dernière soient disponibles mardi prochain, mais les témoignages de cette semaine ne seront évidemment pas prêts. Ils ne seront pas prêts mardi prochain. Nous avons pensé avoir une discussion préliminaire mardi prochain, mais ce ne sera certainement pas une réunion finale. Cette réunion exposera au comité directeur les opinions préliminaires, afin qu'il puisse rédiger le rapport dans ses grandes lignes. Nous devons revenir au Comité dès que l'esquisse du rapport sera prête, et d'ici ce temps, le compte rendu d'aujourd'hui sera prêt.

M. DOUCETT: Je me demande si vous auriez un moyen à suggérer pour reprendre le marché que nous avons en 1961 et en 1962. Vous avez dit, je crois, qu'il y a une forte consommation de tabac, mais que nos exportations sont tout de même faibles. Est-ce une question de qualité, ou de quoi cela dépend-il?

M. STANTON: Ce doit être une question de qualité ou de prix. On dirait de vieux clichés, mais lorsque vous allez jusqu'au fond de la situation, c'est toujours une question de qualité ou de prix qui conclut les ventes, de même que la régularité de la fourniture.

M. DOUCETT: Le rendement et les efforts du ministère du Commerce, en ce qui a trait aux ventes sont remarquables, n'est-ce pas?

M. STANTON: En effet. Il y a une certaine limite dans la stimulation des ventes. Pour ce qui est des marchés existants, comme le Royaume-Uni, il y a très peu que l'on puisse faire pour activer ce marché établi de longue date. Ils connaissent notre tabac, et ce sont les mêmes compagnies qui négocient depuis de nombreuses années.

M. DOUCETT: Le commerce avec l'Allemagne de l'Ouest a baissé considérablement au cours de l'an dernier, de même qu'avec la Hollande, l'Australie, la Jamaïque et les États-Unis. Nos exportations à ces pays, de même qu'à beaucoup d'autres, ont baissé considérablement.

M. STANTON: Oui, en comparant 1963 à 1962. Si vous considérez les chiffres de 1964, vous verrez que nous avons déjà exporté dans les cinq premiers mois de 1964...

M. DOUCETT: Mais 1964 n'est pas encore terminé.

M. STANTON: Non, mais nous avons exporté plus dans les cinq premiers mois de 1964 que pendant toute l'année de 1963.

M. DOUCETT: C'est bon signe. Toutefois, nos exportations en 1961 étaient aussi plus élevées qu'en 1963.

M. STANTON: Oui, mais si nous reculons quelques années,—je ne sais pas si c'est en 1959 ou en 1960,—notre exportation approchait 50 millions de livres.

M. DOUCETT: Regardons chacune des années. Vous dites qu'en 1959 elles atteignaient 50 millions de livres?

M. STANTON: Non, c'était en 1955.

M. DOUCETT: Et que dire de 1956, 1957 et 1958? Avons-nous ces chiffres, de même que ceux de 1959?

M. STANTON: C'était l'année de pointe.

M. DOUCETT: Quelle année était l'année de pointe?

M. STANTON: 1955.

M. DOUCETT: Et que dire des années suivantes? Avez-vous les chiffres? Voulez-vous nous donner les chiffres pour 1955, 1956, 1957, 1958 et 1959?

M. STANTON: Nous pouvons les obtenir.

M. DOUCETT: Vous ne les avez pas ici? ?

M. STANTON: Non, je ne les ai pas à portée de la main.

M. DOUCETT: Je serais intéressé à les avoir.

Le PRÉSIDENT: Vous les obtiendrez: ils seront ajoutés au compte rendu de la séance d'aujourd'hui. Êtes-vous d'accord?

Accepté.

M. WHELAN: Pouvons-nous avoir les chiffres de 1955 jusqu'à aujourd'hui?

Le PRÉSIDENT: Oui, y compris les derniers chiffres en 1964.

M. STANTON: Certainement.

M. ROXBURGH: Monsieur Stanton, on vous a confié nombre de missions commerciales dernièrement en divers pays à travers le monde. Quelle est votre opinion personnelle au sujet de l'exploitation de nouveaux marchés pour le tabac jaune canadien? En d'autres termes, croyons-nous seulement qu'ils seront exploités, alors que de fait ils ne le seront jamais? Franchement, quelle est votre opinion au sujet des futurs marchés d'Europe là où vous avez voyagé?

M. STANTON: Étant donné que la consommation globale des tabacs du genre de celui que nous cultivons est à la hausse, étant donné que l'on exploite

de plus en plus ce que nous appelons de nouveaux marchés pour le genre de tabac que nous cultivons, c'est mon opinion personnelle que les perspectives sont bonnes. Comme l'ont confirmé certaines de nos missions commerciales, il y a encore possibilité d'accroître nos exportations de tabac jaune et de tabac burley.

M. ROXBURGH: En d'autres termes, cela peut être exploité.

Sans compter les missions commerciales, croyez-vous que l'on devrait pratiquer davantage la stimulation des ventes?

M. STANTON: Oui.

M. ROXBURGH: Par plus de stimulation des ventes, vous entendez que les marchés sont là si on les recherche, n'est-ce pas?

M. STANTON: C'est juste. Nous croyons que nous pouvons aider à promouvoir et à vendre le tabac canadien en faisant l'effort initial, mais cet effort doit être continué par l'industrie.

M. ROXBURGH: C'est là où je veux en venir. Les industries n'ont pas fait tellement, n'est-ce pas?

M. STANTON: A mon avis, les industries de tabac pourraient faire plus.

M. ROXBURGH: Cela peut être une des raisons pour lesquelles nous avons perdu certains de nos marchés, n'est-ce pas?

M. STANTON: Il se peut. Par exemple, nous avons découvert que dans certains pays que nous avons visités, personne ne les avait jamais approchés auparavant pour leur vendre du tabac canadien.

M. ROXBURGH: Quand ces pays auront été approchés, que la vente d'une certaine qualité de tabac aura été conclue et que ce tabac sera employé dans la fabrication de cigarettes, quand les gens auront pris goût à ce mélange de tabac, la consommation dans ce pays devrait augmenter automatiquement, pourvu que les prix soient justes et ainsi de suite, et que l'industrie s'en occupe particulièrement.

M. STANTON: En effet. Une fois qu'un fabricant emploie un tabac dans un mélange, il hésite à faire un changement. C'est là l'avantage à s'engager profondément dans un nouveau marché. Cela ressemble à nos efforts en ce qui concerne le bétail canadien de race; nous vendons vraiment des biens capitaux avec possibilités de ventes additionnelles dans le cas du bétail. Une fois que votre race est présentée et acceptée, vous êtes certain de ventes additionnelles et subséquentes. C'est à peu près la même chose dans le cas du tabac. Une fois que votre tabac est utilisé dans un mélange, le fabricant va continuer pour quelque temps du moins à acheter du même producteur.

M. ROXBURGH: Pourvu que nous puissions, par l'intermédiaire de l'industrie, maintenir le produit en vue, et que nous nous assurions la continuation de ces rapports. Cela est très important n'est-ce pas?

M. STANTON: En effet.

M. ROXBURGH: Jusqu'à présent, cela n'a pas été fait de façon poussée par notre industrie, n'est-ce pas?

M. STANTON: Cela est extrêmement important, oui.

M. ROXBURGH: M. Watson a soulevé un autre point. La production du tabac en elle-même, la qualité—quoi qu'il arrive—peut ne pas être aussi bonne cette année que les années passées. Par exemple, l'an dernier il y a eu une proportion assez grande de vert dans le tabac. Cela peut influencer sur l'exportation. M. Horner a mentionné ce fait, je crois. Cela peut être une raison pour laquelle le tabac est acheté d'un pays une année et d'un autre une autre année. Je ne me fais pas le défenseur de l'industrie, mais la qualité du tabac d'un pays peut y être pour quelque chose. Je voulais seulement signaler ce fait.

Relativement à la production du tabac au Canada, où en sommes-nous, mettons, pour ce qui est de nos méthodes d'agriculture et de notre machinerie? Quelle est notre position dans le monde en ce qui a trait à la production du tabac et aux méthodes? Sont-elles avancées ou datent-elles?

M. STANTON: Je crois que la productivité du tabac canadien est regardée comme étant très haute, mais il y a toujours de nouveaux perfectionnements en cours. En particulier, de nouvelles recherches agricoles sont faites sur des variétés de tabac et si nous ne nous tenons pas à date, nos concurrents eux n'hésiteront pas à le faire. Je crois que de tous les domaines c'est probablement celui qui requiert le plus d'attention et d'efforts continus.

M. ROXBURGH: Merci beaucoup.

M. CLANCY: Parmi les questions que je voulais poser on a déjà répondu à certaines d'entre elles, monsieur le président. Toutefois, je voudrais savoir combien de maisons se livrent à la production du produit fini.

M. STANTON: Au Canada?

M. CLANCY: Combien d'entreprises au Canada produisent du tabac—des cigares à 95 sous, des cigarettes, du tabac à chiquer et n'importe quelle autre sorte de tabac? Pouvez-vous me donner les chiffres?

M. STANTON: Il y a environ une demi-douzaine de fabricants de cigarettes.

M. CLANCY: Ils fabriquent des produits du tabac?

M. STANTON: En plus des fabricants de cigarettes, il y aussi les fabricants de cigares et les fabricants de tabac à pipe.

M. CLANCY: Quel pourcentage de la production canadienne produisent-ils? Quel pourcentage de la récolte?

M. STANTON: Du tabac à cigarette?

M. CLANCY: De tout le tabac.

M. STANTON: A peu près les trois quarts.

M. CLANCY: A peu près les trois quarts? Donc, 75 p. 100?

M. STANTON: Oui.

M. CLANCY: Les planteurs de tabac de notre pays sont soumis à une réglementation. En d'autres termes, la *Imperial Tobacco Company* ne m'achètera pas du tabac en Saskatchewan, parce que je n'ai pas de licence et que je n'ai pas un permis de cultiver.

M. STANTON: Non, vous parlez d'Ontario. En Ontario, la superficie et la vente sont contrôlées par le règlement du gouvernement provincial.

M. CLANCY: D'accord, j'en conviens. Toutefois, je voudrais savoir sur quoi nous passons tout notre temps. Nous avons une réglementation pour les producteurs et nous avons une réglementation pour la vente. Et après? Qu'allez-vous faire? Qu'allez-vous exporter? La *Imperial Tobacco Company* achètera au marché mondial—c'est ce que je ferais et c'est ce que vous feriez si vous étiez dans ce commerce. Les planteurs de tabac de l'Ontario veulent-ils une autre subvention?

M. ROXBURGH: Ils ne reçoivent pas de subvention.

M. CLANCY: Ils ont un prix de contrôle. C'est la raison fondamentale pour laquelle le Comité siège en ce moment.

M. STANTON: Au Canada, il y a possibilité d'accroître de beaucoup la production de tabac, et l'exportation est le seul moyen par lequel nous pouvons vendre plus de tabac canadien.

M. CLANCY: Bien. C'est tout ce que je désirais savoir. Ainsi ils tentent leur chance; ceux qui cultivent le tabac destiné à l'exportation misent sur le marché mondial tout comme ceux qui pratiquent la culture du blé. Ils prennent tout ce qui passe.

M. PIGEON: Ils prennent un risque également à l'automne au sujet du foin. Les producteurs tentent leur chance.

(Texte)

Le PRÉSIDENT: Monsieur Choquette.

M. CHOQUETTE: Me permettez-vous de poser mes questions en français, s'il vous plaît, monsieur Stanton?

Pour respecter un principe très grand, celui du bilinguisme, et j'encourage mon ami, M. Pigeon, à faire la même chose.

M. PIGEON: C'est aussi ce que je fais.

M. CHOQUETTE: Pourriez-vous nous dire, si vous pouvez, monsieur... Est-ce que vous entendez? Est-ce que vous prévoyez que l'année 1964 sera une année record quant aux exportations?

(Traduction)

M. STANTON: Il est difficile de dire si ce sera une année sans précédent ou non, mais d'après les mois au sujet desquels nous possédons des données statistiques, il semble que la production s'oriente dans ce sens. Au cours des cinq premiers mois de 1964, le Canada a exporté plus de tabac que pendant toute l'année 1963.

(Texte)

M. CHOQUETTE: Est-ce que les exportations se font d'une façon uniforme, ou bien y a-t-il une période de l'année où elles sont beaucoup plus substantielles, règle générale?

(Traduction)

M. STANTON: Oui, les exportations s'effectuent surtout depuis la fin de l'automne jusqu'au début de l'été suivant. C'est la période de pointe, c'est-à-dire la période qui commence à l'ouverture des enchères et se termine au début de l'été.

(Texte)

M. CHOQUETTE: A titre d'information, j'aurais deux petites questions également. Dans quelle partie des États-Unis, nos voisins d'Amérique, se font la majeure partie de nos exportations?

M. PIGEON: C'est aux États-Unis.

M. CHOQUETTE: Oui, oui. C'est en Virginie ou en Caroline? Il faudrait savoir ça? Si le député connaissait sa géographie, il saurait qu'en Virginie les plantations sont...

M. PIGEON: C'est difficile.

M. CHOQUETTE: Est-ce qu'il y a une partie des États-Unis où nos exportations sont plus concentrées?

M. PIGEON: Tout le monde est anti...

M. CHOQUETTE: Ils s'entendent parfaitement eux.

(Traduction)

Le PRÉSIDENT: A l'ordre! Laissez le témoin répondre.

M. STANTON: Je crains ne pouvoir répondre à cette question, monsieur le président. Nous n'avons reçu aucune indication ni aucune preuve révélant vers quelle partie des États-Unis nous expédions notre tabac.

(Texte)

M. CHOQUETTE: Il doit y avoir des statistiques à cet effet.

(Traduction)

M. STANTON: La statistique indique que les exportations sont expédiées aux États-Unis, mais elle ne révèle pas vers quel État des États-Unis.

(Texte)

M. CHOQUETTE: Une dernière question. Je vois qu'il y a beaucoup d'exportations qui se font aux Antilles, aux Barbades et en Jamaïque. Est-ce qu'il y aurait possibilité de trouver des débouchés dans d'autres pays des Antilles comme Cuba, par exemple, la République Dominicaine ou Haïti? Je mentionne ces pays-là pour informer le député de Joliette qui ne connaît peut-être pas sa géographie. Ce sont des pays des Antilles: Haïti, la République Dominicaine et puis...

(Traduction)

M. STANTON: Oui, il est possible de vendre du tabac à ces pays. Ce sont des débouchés restreints, qui ne comptent que quelques fabricants de tabac. Si le Canada y accroissait ses exportations, ce serait au détriment des autres fournisseurs, surtout des États-Unis et de la Rhodésie.

M. CHOQUETTE: Y aurait-il une possibilité d'en exporter à Cuba?

(Texte)

M. PIGEON: Une question supplémentaire.

M. CHOQUETTE: Est-ce qu'il y aurait des possibilités de trouver un débouché à Cuba, parce que les États-Unis ne doivent pas y exporter beaucoup?

(Traduction)

M. STANTON: Cuba est lui-même un grand producteur de tabac, y compris le tabac à cigarettes. Étant donné le problème que pose sa balance des paiements, je ne crois pas qu'il nous offre de grandes possibilités d'y vendre notre tabac.

(Texte)

M. CHOQUETTE: Ce ne sera pas long. Merci.

M. PIGEON: Une question supplémentaire, monsieur le président. Je remarque ici dans la statistique sur les exportations de tabac à cigarettes en 1960 que M. Frank Jones de Joliette, un important manufacturier, a exporté aux environ d'un demi-million de livres de tabac à cigarettes à Haïti. Alors je remarque ici dans la statistique que le nom du pays, Haïti, n'apparaît pas. Pourtant il y a eu une vente assez importante d'un demi-million de livres.

M. CHOQUETTE: Est-ce une vente sur le marché noir?

M. PIGEON: Je ne sais pas s'il y aurait une omission ici.

(Traduction)

M. STANTON: Cela dépend du moment où fut faite l'exportation, monsieur Pigeon. Si les exportations ont quitté le Canada à la fin de décembre, elles ont pu parvenir à Haïti au début de la nouvelle année. Cela dépend de la date de l'expédition des exportations mais aussi de la façon dont la vente s'est effectuée. Le tabac a pu être vendu par l'entremise d'un courtier américain ou a pu être vendu à un revendeur.

M. PIGEON: Oui, tel est le cas.

M. NOBLE: On a déjà répondu à une partie de la question que je vais poser. Il est mentionné dans le rapport qu'en 1963, 15 pays ont acheté environ 27 millions de livres de tabac de moins que pendant l'année où leurs achats ont été les plus élevés et je remarque que 11 pays ont maintenu le *statu quo*. Or, au cours des cinq premiers mois de 1964, les ventes ont dépassé par plus de neuf millions de livres les ventes des cinq premiers mois de 1963. Une

bonne raison doit certainement motiver cette reprise des ventes d'exportation. Ce relèvement est-il attribuable à des efforts supplémentaires déployés à cette fin? Que s'est-il passé? L'office du tabac, se rendant compte que le marché languissait, a-t-il exercé une certaine pression auprès du ministère du Commerce et lui a-t-il dit: «Allons, remuons-nous»? Que s'est-il passé? Cette question m'intéresse.

M. STANTON: Au sujet de la récolte de 1962, qui a été exportée en 1963, je pense que la qualité a joué un rôle important dans la quantité du tabac exporté. Le total des exportations dépend aussi des ventes en Rhodésie ainsi que du stock de ces grandes sociétés de tabac. Le Royaume-Uni constitue le principal débouché pour le tabac canadien; cependant il en a acheté une quantité moindre.

M. NOBLE: Je ne savais pas que le Royaume-Uni avait acheté trois millions de livres; mais en dépit du fléchissement considérable de nos ventes à notre gros acheteur, au cours de cinq mois de 1964, nos exportations ont enregistré une hausse de neuf millions de livres—changement fantastique qui s'est produit dans peu de temps.

Monsieur le président, j'aimerais poser une autre question. Est-il possible d'obtenir des chiffres relatifs à la consommation au Canada qui révéleraient la diminution des ventes de tabac au Canada?

M. STANTON: Les chiffres fournis par le Bureau fédéral de la statistique ne sont pas à jour. Vous désirez savoir quelle quantité de tabac le Canada a consommée?

M. NOBLE: Pourrions-nous obtenir ce renseignement et le faire verser au compte rendu des délibérations?

Le PRÉSIDENT: Entendu.

M. KELLY: J'aimerais poser quelques questions. Monsieur Stanton, un peu plus tôt vous avez mentionné que la Grande-Bretagne ne voulait pas acheter du tabac qui avait été pulvérisé au MH-30. Savez-vous pourquoi? Connaissez-vous la raison?

M. STANTON: Je crois savoir que le tabac qui a reçu une telle pulvérisation perd un peu de sa qualité de tabac à tripe. En d'autres termes, ce tabac ne s'entasse pas aussi facilement dans la tripe. Le fabricant doit employer une plus grande quantité de tabac.

M. KELLY: Elle diminue la teneur en nicotine et la teneur en goudron, qui sont, selon les médecins, les éléments qui causent le cancer. Je croyais que les fabricants de tabac auraient fait valoir cet effet pour vendre leur tabac. C'est pourquoi, je me demande si cela aurait des répercussions sur l'usage de la cigarette ou pourrait altérer la saveur du tabac?

M. STANTON: Vous entrez dans un domaine technique.

M. KELLY: Il semble qu'on ait dit que la pulvérisation au MH-30 avait influé sur la vente du tabac en 1962. Je ne sais pas si la pénurie de tabac d'exportation tient, de fait, à cette situation. Je me demandais pourquoi la Grande-Bretagne ne voulait pas acheter du tabac pulvérisé au MH-30. Vous dites que c'est en raison de sa qualité en tant que tabac à tripe de sa teneur en nicotine et en goudron.

M. STANTON: Je sais qu'ils ont vigoureusement insisté sur ce point.

M. KELLY: Les producteurs de tabac des États-Unis emploient-ils le MH-30?

M. STANTON: Certains en font usage.

M. KELLY: Y a-t-il d'autres pays qui ont dit ne pas vouloir acheter du tabac pulvérisé au MH-30?

M. STANTON: Certains autres pays ont manifesté la même attitude alléguant la même raison, à savoir que ce tabac ne fournit pas la qualité qu'exige le tabac à tripe.

(Texte)

M. PIGEON: Une dernière question. Le tabac à pipe (*pipe tobacco*): quelle quantité le Canada en a-t-il importée, l'an dernier? Pour quel montant?

(Traduction)

M. STANTON: Monsieur le président, le Bureau fédéral de la statistique ne fournit pas des chiffres distincts en ce qui a trait au tabac à pipe. Il fournit des chiffres relativement à la feuille à cigare, mais non pas au sujet du tabac à pipe.

M. PIGEON: Est-il possible d'obtenir ces chiffres et de les faire imprimer en appendice à nos délibérations?

Le PRÉSIDENT: Possède-t-il des données statistiques au sujet du tabac à pipe? Dans le cas de l'affirmative, nous vous les transmettrons.

M. PIGEON: Dans mon comté, il y a 550 producteurs de tabac à pipe. C'est une culture importante dans l'économie de cette région du pays.

Le PRÉSIDENT: S'il est possible d'obtenir ces renseignements, ils seront imprimés en appendice à nos délibérations.

M. STANTON: Monsieur le président, pourrions-nous élucider un point? S'agit-il des chiffres se rapportant au tabac à pipe fabriqué ou au tabac importé pour la fabrication?

M. PIGEON: Les deux.

M. CHOQUETTE: Toutes les données statistiques qu'il est possible d'obtenir.

Le PRÉSIDENT: Désirez-vous poser d'autres questions ou le Comité désire-t-il ajourner la séance?

M. BROWN: Je dois m'excuser de n'avoir pas assisté à l'exposé de M. Stanton. Je désire, cependant, lui poser une question. En regardant ces chiffres, je remarque que nos exportations à destination de la France sont minimes, sinon inexistantes.

M. STANTON: C'est vrai. En France, comme dans plusieurs autres pays, un monopole régit l'industrie du tabac. Dans le passé, la France a acheté certaines quantités de tabac américain, mais elle se propose de faire du Maroc sa principale source d'approvisionnement. C'est pourquoi, la vente du tabac canadien en France présente des difficultés.

M. BROWN: A-t-on entamé des négociations avec le gouvernement français?

M. STANTON: Oui, notre pays a eu des pourparlers avec le monopole en France. De fait, des représentants du Ministère ont visité le monopole l'an dernier. Notre délégué commercial à Paris entretient des relations avec le monopole, dans l'espoir qu'il modifiera son régime d'achat.

M. BROWN: Monsieur Stanton, voici pourquoi je vous pose cette question. L'an dernier j'étais en France et j'ai posé une question à ce sujet, à nul autre que le général De Gaulle. J'ai soulevé l'affaire au cours d'une conversation avec lui. Il m'a dit: «Monsieur Brown, voyez-y. Nous devrions acheter du tabac du Canada», mais je ne sais ce qu'il voulait dire au juste.

M. STANTON: Aviez-vous des échantillons?

M. BROWN: Non.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions?

(Texte)

M. CHOQUETTE: Monsieur le président, une dernière question, puisque le député de Joliette a commencé à nous faire rire. C'est que, en 1955, on a exporté

mille livres de tabac aux îles Bahamas et je crois qu'il n'y a jamais eu d'autres exportations par la suite. Alors, y aurait-il possibilité de corriger cette situation?

(Traduction)

M. STANTON: D'après nos registres, notre pays ne leur a exporté que cette petite quantité de tabac en 1955. Il n'y a peut-être pas de fabricant de tabac aux îles Bahamas.

(Texte)

M. CHOQUETTE: C'est important d'aller à Nassau: j'ai bien aimé cela l'an dernier. Les Bahamas s'approvisionnent des États-Unis?

(Traduction)

M. STANTON: Des États-Unis ou de la Rhodésie. A en juger par l'importance de leur marché, ce pays importe probablement autant de cigarettes qu'il en fabrique. Je ne sais vraiment pas s'il existe un fabricant dans l'île.

M. DANFORTH: J'aimerais poser une question au témoin, M. Stanton. N'est-il pas vrai que toutes les ventes de tabac effectuées par le ministère du Commerce ont pour objet le tabac en feuilles et non pas le tabac ouvré?

M. STANTON: C'est exact.

M. DANFORTH: Autrement dit, la vente de tabac canadien s'effectue de deux façons: la vente de tabac en feuilles qui est stimulée par le ministère du Commerce, et la vente de tabac ouvré, qui est strictement stimulée par les sociétés de tabac elles-mêmes?

M. STANTON: En général, c'est bien le cas.

Le PRÉSIDENT: Le Comité est-il prêt à ajourner?

Je vous remercie, messieurs, et je sais que je me fais votre interprète en exprimant notre gratitude envers MM. Stanton et Beaudette. Nous nous reverrons mardi matin pour travailler au rapport. Le Comité s'ajourne.

APPENDICE 1

CANADA—EXPORTATIONS DE TABAC JAUNE

	1960		1961		1962		1963	
	milliers de liv.	milliers de dollars	milliers de liv.	milliers de dollars	milliers de liv.	milliers de dollars	milliers de liv.	milliers de dollars
TOTAL.....	3,473.5	23,889.3	37,383.9	27,237.9	46,803.8	33,563.5	35,592.0	27,519.6
Royaume-Uni.....	28,569.0	20,744.0	33,632.3	24,839.3	34,467.1	26,033.1	27,813.6	23,281.5
Irlande.....	11.1	3.6	47.8	25.8	58.6	38.5	77.6	49.7
Malte.....	—	—	—	—	—	—	0.8	0.6
Autriche.....	—	—	—	—	—	—	0.9	0.5
Belgique.....	337.2	108.4	412.7	133.8	574.8	196.3	774.8	246.9
Danemark.....	53.9	37.6	242.9	164.0	77.4	54.2	572.4	363.1
Finlande.....	19.8	11.2	33.3	18.3	151.4	65.6	52.6	32.5
Allemagne de l'Ouest..	1,176.3	678.5	553.7	294.2	5,375.1	3,235.8	2,498.9	1,275.6
Pays-Bas.....	54.8	31.0	26.1	4.2	1,124.0	483.6	742.3	319.8
Norvège.....	—	—	0.1	0.1	148.7	102.4	345.3	236.5
Portugal.....	39.2	12.2	72.3	22.6	48.3	17.1	121.6	76.3
Suède.....	—	—	—	—	89.8	43.3	375.4	235.1
Suisse.....	29.7	5.2	—	—	34.2	14.3	10.8	9.2
Chypre.....	—	—	—	—	—	—	35.1	30.9
Bahrein.....	3.3	0.3	—	—	—	—	—	—
Pakistan.....	—	—	—	—	18.0	13.3	—	—
Hong-kong.....	—	—	—	—	166.9	36.9	380.6	81.8
Malaisie.....	3.8	0.8	10.5	2.3	34.2	20.6	143.3	86.8
Australie.....	79.6	56.0	628.7	594.5	972.9	977.6	492.9	479.3
Sierra-Leone.....	—	—	—	—	—	—	74.2	53.0
Chili.....	—	—	0.8	0.5	—	—	—	—
Océanie (É.-U.).....	—	—	—	—	18.9	4.9	—	—
Asie port.....	—	—	—	—	—	—	1.8	0.4
Guyane anglaise.....	451.4	256.9	14.4	8.5	144.1	85.4	86.6	52.0
Honduras brit.....	9.1	4.4	—	—	9.0	3.8	9.0	3.3
Surinam.....	22.5	15.3	—	—	—	—	—	—
Barbades.....	180.0	123.6	83.7	58.1	120.2	87.7	90.5	67.4
Jamaïque.....	932.4	617.0	597.3	425.9	686.9	486.7	429.6	306.8
Î. du Vent et Sous-le- Vent.....	10.8	8.2	2.7	2.0	5.6	4.2	2.7	2.1
Trinidad.....	1,117.9	741.0	688.7	509.3	988.7	701.0	36.0	25.6
É.-U.....	1,371.6	433.8	335.9	125.9	1,489.1	857.2	422.7	202.9

(Chiffres fournis par le ministère du Commerce.)

## CANADA—EXPORTATIONS DE TABAC BURLEY

	1960		1961		1962		1963	
	milliers de liv.	milliers de dollars	milliers de liv.	milliers de dollars	milliers de liv.	milliers de dollars	milliers de liv.	milliers de dollars
TOTAL.....	2,116.2	1,154.5	521.6	306.4	1,469.5	943.5	2,263.1	1,338.6
Royaume-Uni.....	1,484.2	815.0	109.5	60.2	849.4	565.7	794.3	505.7
Belgique.....	—	—	—	—	5.0	3.0	8.7	5.3
Danemark.....	125.3	69.0	21.3	9.1	50.4	38.7	—	—
Allemagne de l'Ouest..	—	—	67.9	38.8	1.6	1.0	1,318.5	745.7
Pays-Bas.....	239.1	134.0	—	—	232.0	137.6	5.3	3.4
Norvège.....	58.9	34.0	150.2	97.3	104.6	71.7	91.5	54.1
Portugal.....	189.9	92.5	115.8	60.2	123.7	116.4	—	—
Suède.....	—	—	—	—	4.8	4.1	—	—
Hong-kong.....	—	—	51.5	20.9	—	—	—	—
Mozambique.....	4.7	3.1	—	—	—	—	—	—
Afrique port. n.d.a.....	—	—	2.7	1.7	6.4	4.1	—	—
É.-U.....	14.1	6.8	2.7	1.7	1.6	1.2	—	—

## CANADA—EXPORTATIONS DE TABAC NON OUVRÉ N.D.A.

TOTAL.....	609.8	312.8	162.0	73.2	350.8	116.9	1,454.2	249.2
Royaume-Uni.....	315.6	237.5	30.2	16.1	103.3	29.9	907.3	61.0
Irlande.....	8.6	2.4	—	—	—	—	—	—
Belgique.....	—	—	—	—	—	—	3.9	1.5
Danemark.....	5.8	2.6	2.2	1.0	8.3	3.0	—	—
France.....	—	—	1.0	0.6	—	—	—	—
Allemagne de l'Ouest..	2.4	1.8	0.1	0.1	—	—	—	—
Pays-Bas.....	—	—	13.0	1.6	—	—	278.3	44.7
Norvège.....	—	—	—	—	0.2	0.1	—	—
Suède.....	29.7	1.2	—	—	—	—	—	—
Australie.....	24.2	40.3	22.9	38.1	13.2	22.0	141.2	112.3
Î. du Vent et Sous-le- Vent.....	1.4	0.7	1.1	0.5	0.5	0.2	—	—
Trinidad.....	13.6	0.7	—	—	—	—	—	—
É.-U.....	211.0	27.4	89.2	13.4	225.2	61.7	123.5	29.7

Le tableau suivant indique la plus grande quantité exportée par le Canada dans tous les pays depuis 1955 par comparaison à 1963.

Destination	Quantité en liv. (poids à l'état sec)	Année	Quantité pour 1963
Grande-Bretagne.....	37,775,594	1955	27,813,600
Honduras britannique.....	9,143	1960	9,002
Guyane anglaise.....	473,042	1959	86,632
Barbades.....	306,000	1957	90,450
Jamaïque.....	1,549,800	1958	429,600
Trinidad.....	1,500,800	1959	36,000
Î. du Vent et Sous-le-Vent.....	14,270	1955	2,698
Bahamas.....	1,000	1955	—
Australie.....	8,000,206	1955	429,898
Nouvelle-Zélande.....	78,502	1959	—
Hong-Kong.....	380,594	1963	380,594
Malaisie.....	143,272	1963	143,272
Bahrein.....	3,272	1960	—
Malte.....	834	1963	834
Chypre.....	35,100	1963	35,100
Sierra-Leone.....	74,250	1963	74,250
Pakistan.....	17,984	1962	—
Autriche.....	1,110,358	1959	934
Belgique-Luxembourg.....	774,775	1963	774,775
Danemark.....	572,395	1963	572,395
Finlande.....	151,399	1962	52,634
Allemagne de l'Ouest.....	5,375,070	1962	2,498,935
Pays-Bas.....	1,321,786	1957	742,292
Irlande.....	77,587	1963	77,587
Norvège.....	345,266	1963	345,266
Portugal.....	327,275	1957	121,597
Suède.....	375,410	1963	375,410
Suisse.....	34,233	1962	10,800
Panama.....	17,978	1959	—
Chili.....	770	1961	—
Uruguay.....	12,273	1957	—
Surinam.....	22,500	1960	—
Asie port.....	1,819	1963	1,819
Afrique port.....	36,100	1959	—
Océanie (É.-U.).....	18,919	1962	—
É.-U.....	1,489,051	1962	422,674
<b>TOTAUX.....</b>	<b>62,428,627</b>		<b>35,592,048</b>

NOTA: Au cours de la période allant du mois de janvier au mois de mai 1964, le poids des expéditions de tabac jaune en provenance du Canada a atteint le total de 36,063,966 liv., en comparaison de 27,041,718 liv. pour la même période de 5 mois en 1963. Cette augmentation est due principalement aux expéditions plus considérables à destination du Royaume-Uni (soit 3.2 millions de liv. de plus), de la Belgique, du Danemark, des Pays-Bas et de la Malaisie, de même qu'aux quantités importantes qui ont été expédiées à de nouveaux clients, notamment 2.7 millions de livres à l'URSS, 1 million de livres à la Tchécoslovaquie et 800,000 livres au Japon.

## EXPORTATIONS DE TABAC JAUNE

(en milliers de livres, poids du tabac préparé)

206

COMITÉ PERMANENT

	ÉTATS-UNIS			RHODÉSIE			INDE			CANADA		
	1961	1962	1963	1961	1962	1963	1961	1962	1963	1961	1962	1963
Grande-Bretagne.....	146,351	90,040	126,301	95,249	80,766	92,787	44,397	37,538	37,391	33,632	34,467	27,814
Australie.....	11,538	21,565	17,151	8,354	4,129	3,667	—	—	—	629	973	493
Nouvelle-Zélande.....	5,724	4,387	2,878	1,039	1,062	945	—	—	—	—	—	—
Sierra Leone.....	a)	a)	a)	—	248	317	—	—	—	—	—	74
Nigéria.....	664	763	926	787	272	302	a)	a)	a)	—	—	—
Ghana.....	680	82	17	211	111	330	1,130	250	435	—	—	—
Hong-kong.....	5,813	5,093	6,300	5,312	6,409	7,454	785	1,654	1,415	—	167	381
Malaisie.....	5,786	6,382	4,785	5,218	6,505	7,663	2,772	2,010	3,390	10	34	143
Trinidad.....	314	369	261	1,096 <sup>b)</sup>	441	609	—	—	—	689	989	36
La Jamaïque.....	428	556	906	—	358	530	—	—	—	597	687	430
Guinée britannique.....	179	89	49	441	250	226	126	117	88	14	144	87
Chypre.....	—	213	325	135	114	170	—	—	—	—	—	35
Irlande.....	13,455	21,197	13,771	105	194	129	—	1	77	48	59	77
Allemagne de l'ouest.....	64,015	65,806	73,491	23,724	25,553	23,130	—	—	—	554	5,375	2,499
Hollande.....	14,833	19,190	21,469	11,929	12,250	9,843	1,065	2,838	2,851	26	1,124	742
Italie.....	6,666	14,528	5,559	—	10,499	3,654	—	—	—	—	—	—
Belgique.....	14,272	12,316	12,722	6,367	8,297	3,121	3,154	2,613	3,132	413	575	775
France.....	1,411	1,750	1,377	118	1,447	3,563	3,116	2,583	2,241	—	—	—
Danemark.....	12,010	10,615	10,020	2,514	3,019	2,099	—	—	—	243	77	572
Autriche.....	—	5,507	2,347	—	2,607	1,953	—	1,023	—	—	—	1
Suisse.....	3,710	2,768	3,720	1,136	1,443	892	31	122	—	—	34	11
Norvège.....	4,502	5,589	4,421	1,412	1,078	1,005	—	—	—	—	149	345
Suède.....	10,809	7,402	7,479	1,027	1,076	1,171	234	223	592	—	90	375
Portugal.....	2,387	4,139	403	299	598	848	—	—	—	72	48	122
Finlande.....	6,794	6,638	7,103	521	1,253	558	—	—	—	33	151	53
Allemagne de l'est.....	—	120	—	—	—	937	—	7,684	4,154	—	—	—
Union Soviétique.....	—	28	—	—	2,945	—	7,220	34,747	33,930	—	—	—
Pologne.....	316	—	2,485	—	—	—	—	11,671	2,622	—	—	—
Yougoslavie.....	—	—	—	—	—	—	—	8,383	13,597	—	—	—
Hongrie.....	—	—	—	—	—	—	370	1,186	1,243	—	—	—
Tchécoslovaquie.....	305	—	—	—	—	—	—	200	612	—	—	—
Égypte.....	1,312	10,216	11,767	—	570	—	85	9	414	—	—	—
Japon.....	24,432	24,071	28,708	6,361	6,524	5,748	923	23	3,387	—	—	—
Formose.....	2,686	3,360	3,278	31	243	456	—	—	—	—	—	—
Afrique du sud.....	291	30	4	3,960	3,199	3,217	—	—	—	—	—	—
Israël.....	263	496	531	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Congo (Léop.).....	239	1,281	1,403	980	908	1,213	—	—	—	—	—	—
Algérie.....	249	22	—	598	311	47	1,082	463	442	—	—	—
Maroc.....	53	67	108	a)	a)	a)	240	265	—	—	—	—
Inde.....	2,000	2,377	1,434	—	—	—	—	—	—	—	—	—
États-Unis d'Amérique.....	—	—	—	109	843	203	—	—	—	336	1,489	423
Îles Canaries.....	239	28	100	48	39	6	—	—	—	—	—	—
Autres.....	37,924 <sup>e)</sup>	26,436 <sup>e)</sup>	29,745 <sup>e)</sup>	3,555 <sup>d)</sup>	4,379 <sup>d)</sup>	4,321 <sup>d)</sup>	2,713	3,046	2,551	88 <sup>e)</sup>	172 <sup>e)</sup>	106 <sup>e)</sup>
<b>TOTAL.....</b>	<b>402,650</b>	<b>375,398</b>	<b>403,437</b>	<b>182,637</b>	<b>189,936</b>	<b>182,114</b>	<b>70,343</b>	<b>118,629</b>	<b>114,534</b>	<b>37,384</b>	<b>46,804</b>	<b>35,592</b>

a) Inclus dans les autres, s'il y en a.

b) Comprend toute l'exportation dans les Antilles britanniques.

c) Surtout au sud-est de l'Asie.

d) Plutôt dans d'autres pays d'Afrique.

e) Surtout à La Barbade.

APPENDICE 2

PARTIE I

CANADA—IMPORTATIONS DE TABAC ET DES SOUS-PRODUITS de 1960 à 1963

	1960	1961	1962	1963
<i>Tabac jaune (en milliers de livres)</i>				
TOTAL.....	545	80	—	—
de l'Afrique du Sud.....	545	80	—	—
<i>Tabac turc (en milliers de livres)</i>				
TOTAL.....	286	395	495	491
de la Grèce.....	35	37	62	56
Turquie.....	248	298	216	179
Rhodésie.....	—	22	116	112
l'Australie.....	—	—	—	18
des États-Unis.....	3	37	101	126

*Feuilles à cigare,  
(milliers de livres)*

NOTA: Bien qu'il n'y ait pas de statistique pour prouver ceci, la plus grande partie des importations consiste en feuilles de robes, qui ne peuvent pas être produites au Canada. Le seul tabac de tripe qui soit importé est celui utilisé pour un genre spécial de cigare.

TOTAL.....	1,766	1,553	2,074	1,975
venant de États-Unis.....	1,183	1,123	1,160	1,181
Cuba.....	328	294	703	437
République Dominicaine.....	230	91	13	7
Porto Rico.....	0.3	8	18	5
Les Philippines.....	21	35	4	2
Brésil.....	—	4	13	11
Afrique du Sud.....	—	—	159	123
Hollande.....	0.2	—	—	209
Rhodésie.....	—	—	5	—
Indonésie.....	4	—	—	—
Allemagne de l'ouest.....	—	—	2	—
Danemark.....	—	—	—	0.4

*Autres tabacs brut (milliers de livres)*—Sont inclus les types variés de tabac qui ne sont pas produits au pays, comme le Kentucky séché au feu, le latakia, etc.

TOTAL.....	41	60	543	147
venant de États-Unis.....	14	30	498	118
Syrie.....	26	30	45	29
Cuba.....	1	—	—	—

*Cigares (livres)*

TOTAL.....	83,087	76,850	63,307	72,313
venant de États-Unis.....	28,124	22,534	15,337	17,223
Cuba.....	10,435	7,621	8,300	8,762
Hollande.....	37,888	41,624	33,777	40,478
Belgique.....	200	471	732	401
Danemark.....	226	713	137	305
Allemagne de l'ouest.....	4,620	2,330	2,498	2,330
Suisse.....	974	988	729	755
Brésil.....	127	—	184	118
La Jamaïque.....	493	440	509	626
France.....	—	69	—	—
U. R. S. S.....	—	60	—	—
Afrique espagnole.....	—	—	71	322
Les Philippines.....	—	—	1,033	514
Autriche.....	—	—	—	116
Mexique.....	—	—	—	363

<i>Cigarettes (fin)</i>	1960	1961	1962	1963
	livres	livres	milliers	milliers
TOTAL.....	471,644	466,910	168,581	148,208
venant de États-Unis.....	457,739	449,155	159,469	139,262
Royaume Uni.....	9,618	10,194	4,165	2,496
France.....	4,165	7,150	4,144	6,098
Allemagne de l'est.....	54	127	—	—
U. R. S. S.....	68	65	53	—
Pologne.....	—	219	—	25
Italie.....	—	—	700	280
Suisse.....	—	—	50	—
Danemark.....	—	—	—	25
Cuba.....	—	—	—	22

*Autre tabac ouvré (liv.)*—NOTA: Comprendrait surtout le tabac à pipe, de même que le tabac à cigarettes, le tabac à fumer, le tabac à priser, etc.

TOTAL.....	717,599	896,238	1,272,005	1,596,998
venant des États-Unis.....	275,527	276,961	277,523	227,639
Hollande.....	322,319	489,281	849,408	1,212,220
Royaume-Uni.....	118,753	128,307	140,106	135,442
France.....	100	—	—	—
Hong-kong.....	800	800	750	600
Danemark.....	—	183	2,194	21,097
Suisse.....	—	706	2,024	—

PROVENANCE: Bureau fédéral de la statistique.

PARTIE II

TARIFS SUR LE TABAC

	Hors CEE	CEE
<b>FRANCE</b>		
Tabac brut ou non ouvré:		
Déchets de tabac		
A) Tabac d'une valeur de \$280 américains ou plus par 100 kilos nets par paquet.....	4.5% avec un maximum de 103.68 F/100 kilos net.	en franchise
B) Autre.....	9% avec un minimum de 46.02 F et un maximum de 60.30 F/100 kilos nets	en franchise
<b>BENELUX (Belgique, Luxembourg et Hollande)</b>		
Tabac brut ou non ouvré:		
Déchets de tabac		
A) Tabac d'une valeur par paquet de 14,000 francs belges ou plus/100 kilos nets		
(I) non écoté.....	6.6% avec maximum de 1,540 FB (111.50 florins) par 100 kilos nets	165 FB ou 14.91 florins par 100 kilos nets
(II) écoté.....	7.4% avec max. de 1,700 FB ou 123.08 florins/100 kilos nets	231 FB ou 20.92 florins par 100 kilos nets
B) Autre:		
(I) tabac en feuilles non écoté.....	16% avec min. de 724 FB (52.42 fl.) et max. de 919 FB (66.54 fl.)/100 kilos nets	165 FB (14.91 fl.) par 100 kilos nets
(II) tabac en feuilles, partiellement ou totalement écoté.....	23% avec min. de 480 FB (60.82 fl.) et max. de 1,035 FB (74.93 fl.)/100 k. nets	231 FB ou 20.92 florins/100 kilos nets
(III) tiges et déchets de tabac.....	9% avec min. de 435 FB (31.49 fl.) et max. de BF 630 (45.61 fl.)/100 kilos nets	en franchise
a) poussière de tabac destinée à l'agriculture ou à l'horticulture		
b) autre.....	23% avec min. de 724 FB (52.42 fl.) et max. de 919 FB (66.54 fl.) par 100 kilos nets	165 FB (14.91 fl.)
<b>ITALIE</b>		
Tabac non ouvré:		
Déchets de tabac		
A) d'une valeur par paquet de \$280 américains ou plus par 100 kilos nets.....	4.5% avec max. de \$21/100 kilos nets	en franchise
B) Autre:		
(I) tabac.....	8.4% avec min. de \$8.70 et max. de \$11.40/100 kilos nets	en franchise
(II) déchets.....	comme ci-dessus	
<b>MARCHÉ COMMUN EUROPÉEN</b>		
<i>Tarif extérieur commun proposé</i>		
Tarif extérieur commun proposé.		
Tabac non ouvré:		
Déchets de tabac		
A) Tabac d'une valeur par paquet de 280 dollars américains ou plus par 100 kilos nets.....		15% <i>ad valorem</i>
B) Autre.....		28% <i>ad valorem</i>
<b>GRANDE-BRETAGNE</b>		
Tabac non ouvré contenant 10% ou plus d'humidité:		
Tarif préférentiel—livres=3 shillings 15 (environ 11.46 dollars canadiens)		
Tarif général—livres=3 shillings 17 pence (approx. 11.70 dollars canadiens).		

CHAPITRE 24.—*Tabacs.*ALLEMAGNE.—N° 25 (9<sup>e</sup> édition)

- 24.01 Tabacs bruts ou non fabriqués; déchets de tabac:  
A. Tabacs bruts ou non fabriqués:

Pays ne faisant  
pas partie de la  
Communauté  
économique  
européenne

## I. en feuilles non écôtées:

- a. Tabacs d'une valeur, par colis, égale ou supérieure à 1,120 DM par 100 kg net:

1. produits en Belgique, en France, en Italie, au Luxembourg ou aux Pays-Bas, sur présentation d'un certificat d'origine	100 kg net	—
		4.5 %
	plus par 100 kg net	126 DM
	avec maximum de perception	210 DM
	par 100 kg net de	
	valeur de raccordement maximum	1,866.66 DM

2. autres.....	100 kg net	—
		4.5 %
	plus par 100 kg net	126 DM
	avec maximum de perception	
	par 100 kg net de	210 DM
	valeur de raccordement maximum	1,866.66 DM

## b. autres:

1. produits en Belgique, en France, en Italie, au Luxembourg ou aux Pays-Bas, sur présentation d'un certificat d'origine	100 kg net	—
		8.4 %
	plus par 100 kg net	126 DM
	avec minimum de perception	
	par 100 kg net de	160.80 DM
	et avec maximum de perception	
	par 100 kg net de	171.60 DM
	valeur de raccordement minimum	414.28 DM
	valeur de raccordement maximum	542.85 DM

2. autres.....	100 kg net	—
		8.4 %
	plus par 100 kg net	126 DM
	avec minimum de perception	
	par 100 kg net de	160.80 DM
	et avec maximum de perception	
	par 100 kg net de	171.60 DM
	valeur de raccordement minimum	414.28 DM
	valeur de raccordement maximum	542.85 DM

## II. en feuilles entièrement ou partiellement écôtées:

- a. Tabacs d'une valeur, par colis, égale ou supérieure à 1,120 DM par 100 kg net

	100 kg net	—
		4.5 %
	plus par 100 kg net	273 DM
	avec maximum de perception	
	par 100 kg net de	357 DM
	valeur de raccordement maximum	1,866.66 DM

- b. autres.....

	100 kg net	—
		8.4 %
	plus par 100 kg net	273 DM
	avec minimum de perception	
	par 100 kg net de	307.80 DM
	et avec maximum de perception	
	par 100 kg net de	318.60 DM
	valeur de raccordement minimum	414.28 DM
	valeur de raccordement maximum	542.85 DM

CHAPITRE 24.—*Tabacs.*—(fin)

Allemagne.—n° 25 (9° édition)—(fin)

24.01  
(suite)

B. Déchets de tabac:

I. Déchets de feuilles de tabac brut:

a. Côtes et tiges.....	100 kg net	—
		8.4 %
	plus par 100 kg net	12.60 DM
	avec minimum de perception	
	par 100 kg net de	47.40 DM
	et avec maximum de perception	
	par 100 kg net de	58.20 DM
	valeur de raccordement minimum	414.28 DM
	valeur de raccordement maximum	542.85 DM

b. autres:

1. produits en Belgique, en France, en Italie, au Luxembourg ou aux Pays-Bas, sur présentation d'un certificat d'origine

	100 kg net	—
		8.4 %
	plus par 100 kg net	126 DM
	avec minimum de perception	
	par 100 kg net de	160.80 DM
	et avec maximum de perception	
	par 100 kg net de	171.60 DM
	valeur de raccordement minimum	414.28 DM
	valeur de raccordement maximum	542.85 DM

2. autres.....

	100 kg net	—
		8.4 %
	plus par 100 kg net	126 DM
	avec minimum de perception	
	par 100 kg net de	160.80 DM
	et avec maximum de perception	
	par 100 kg net de	171.60 DM
	valeur de raccordement minimum	414.28 DM
	valeur de raccordement maximum	542.85 DM

II. autres.....

	100 kg net	—
		8.4 %
	plus par 100 kg net	273 DM
	avec minimum de perception	
	par 100 kg net de	307.80 DM
	et avec maximum de perception	
	par 100 kg net de	318.60 DM
	valeur de raccordement minimum	414.28 DM
	valeur de raccordement maximum	542.85 DM

*Nota:* Produits du n° 24.01 destinés à la fabrication de lessives de tabac sous surveillance douanière.....

		8.4 %
	avec minimum de perception	
	par 100 kg net de	34.80 DM
	et avec maximum de perception	
	par 100 kg net de	45.60 DM
	valeur de raccordement minimum	414.28 DM
	valeur de raccordement maximum	542.85 DM

Tares pour A-1 et B-I-b:

## LISTE «A»

## CANADA

Numéros tarifaires	Produits frappés de droits et produits admis en franchise	Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général	Date de l'entrée en vigueur N° du memorandum
GROUPE III					
TABACS ET TABACS MANUFACTURÉS					
142	Tabac non manufacturé, pour l'accise dans les conditions établies par la Loi sur l'accise, sous réserve des règlements que pourra édicter le Ministre:				
	a) Du type ordinairement dénommé tabac ture:				
	(i) Non écôté..... la livre	20c.	40c.	40c.	2/5/36 D33-A
	GATT..... la livre	12c.	22c.		17/10/51, D48-28-23
	(ii) Écôté..... la livre	30c.	60c.	60c.	2/5/36, D33-A
	GATT..... la livre		40c.		1/1/48 D48-28 & S.1
	b) N.d.:				
†	(i) Non écôté..... la livre	40c.	40c.	40c.	2/5/36, D33-A
	GATT..... la livre		20c.		1/1/48, D48-28 & S.1
	GATT				
Ex. †	(i) Non écôté, lorsqu'il est importé par les fabricants de cigares pour être employé exclusivement à la fabrication de cigares dans leurs propres fabriques..... la livre		12½c.		30/6/56 D48-28-32
†	(ii) Écôté..... la livre	60c.	60c.	60c.	2/5/36 D33-A
	GATT..... la livre		30c.		1/1/48, D48-28 & S.1
	GATT				
Ex. †	(ii) Écôté, lorsqu'il est importé par les fabricants de cigares pour être employé exclusivement à la fabrication de cigares dans leurs propres fabriques..... la livre		20c.		30/6/56, D48-28-32
	(iii) Non écôté, lorsqu'il est importé par les fabricants de cigares pour être employé comme capes à la fabrication de cigares dans leurs propres fabriques..... la livre	10c.	10c.	40c.	1/4/60, D47-421
	Le droit prévu par ce numéro sera prélevé sur le pied du «tabac en feuilles régulier», c'est-à-dire contenant 10 p. 100 d'eau et 90 p. 100 de matière solide.....				2/5/36, D33-A
	Accord commercial avec la Nouvelle-Zélande Tabac, non fabriqué, aux fins d'accise d'après les termes de la Loi sur l'accise..... En fr.				24/5/32 D48-45

†NOTA: Les pays britanniques ont droit aux taux du tarif de la N.P.F.

Numé- ros tari- faires	Produits frappés de droits et produits admis en franchise	Tarif de préférence britan- nique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général	Date de l'entrée en vigueur N° du mémoire
<p><i>Accord commercial avec l'Union Sud- Africaine.....Préférence britannique</i></p>					<p>30/6/33, D48-49</p>
<p>NOTA: Conformément à l'article III de l'Accord commercial avec l'Union Sud-Africaine, le tabac, non fabriqué, aux fins d'accise en vertu des prescriptions de la Loi sur l'accise, a droit d'être déclaré en franchise de droits de douane à cause du traitement accordé à l'importation de tabac semblable de la Nouvelle-Zélande.</p>					
*142c	Feuilles de tabac transformées pour servir à la fabrication de sous-capés de cigares. .... la livre	75c.	75c.	\$1.05	A.C. 9/7/59 D47-418,434
	(Expire le 31 octobre 1964)				
143	(1) Cigares, le poids imposable devant comprendre le poids des bandes et des rubans. .... la livre et 15 p.c. En plus de cela, pour tous les tarifs. .... \$1 le mille	\$1.75 15 p.c.	\$1.75 15 p.c.	\$3.50 25 p.c.	10/4/59, D47-416
	(2) Cigares, dont la valeur en douane est de plus de \$6 la livre, le poids imposable devant comprendre le poids des bandes et des rubans. .... la livre et 10 p.c. En plus de cela, pour tous les tarifs. .... \$1 le mille	\$1.50 10 p.c.	\$1.50 10 p.c.	\$3.50 25 p.c.	10/4/59 D47-416
143a	Cigarettes, le poids imposable devant comprendre le poids de l'enveloppe en papier ..... la livre et	\$3.50	\$4.10 25 p.c.	\$4.10 25 p.c.	26/2/37. D47-2
	GATT..... la livre et 15 p.c.	\$2.00 15 p.c.	\$2.00 15 p.c.		1/1/48 D48-28 & S.1,39
144	Tabac haché..... la livre GATT..... la livre En plus de cela, pour tous les tarifs. .... 15 cents la livre	80c.	95c. 65c.	95c.	13/10/32, 569-A 6/6/51, D48-28-17,18,39 25/6/40, D47-30
<p>NOTA: Les pays britanniques ont droit aux taux du tarif de la N.P.F.</p>					
145	Tabac manufacturé, n.d., et tabac à priser la livre En plus de cela, pour tous les tarifs, (sauf le tabac à priser) 15 cents la livre	75c.	90c.	90c.	13/10/32, 569-A 25/6/40, D47-30

\*(Revisée, 31/X/62)

## LISTES ANNOTÉES DU TARIF DES ÉTATS-UNIS (1963)

## LISTE N° 1—PRODUITS ANIMAUX ET VÉGÉTAUX

13<sup>e</sup> partie—Tabac et produits du tabac

Nu- mé- ro	Suf- fixe de statis- tique	Article	Unité de quantité	Taux du droit	
				1	2

13<sup>e</sup> PARTIE—TABAC ET PRODUITS  
DU TABAC*Notes pour la 13<sup>e</sup> partie:*

1. L'expression «tabac de couverture», utilisée dans cette partie, signifie cette qualité de feuille de tabac qui possède la couleur, la texture et le brûlé requis et qui est de dimension suffisante pour couvrir les cigares, et l'expression «tabac de remplissage» signifie toute autre feuille de tabac.

2. Le pourcentage de tabac de couverture dans une balle, une boîte, un paquet ou toute autre unité d'expédition est la proportion du nombre de feuilles de tabac de couverture dans une pareille unité au nombre total de feuilles y contenues. En calculant ce pourcentage aux fins de classification, l'estimateur examinera au moins dix manques et comptera les feuilles d'au moins deux d'entre elles, de chaque unité d'expédition destinée à l'examen.

3. Le tabac de remplissage et les fragments de tabac qui sont des articles des Philippines peuvent être importés exempts de droit en vertu des numéros 170.22, 170.26, 170.31, 170.36, 170.42, 170.47 et 170.62 de cette partie, si l'importation en est faite au plus tard le 31 décembre 1973; toutefois, la quantité totale de ce genre de tabac importée en vertu de ces numéros durant chaque année ne dépassera pas

- a) 5,200,000 livres durant les années 1963 et 1964,
- b) 3,900,000 livres durant les années 1965 à 1967,
- c) 2,600,000 livres durant les années 1968 à 1970,
- et
- d) 1,300,000 livres durant les années 1971 à 1973.

4. Les cigares, qui sont des articles des Philippines, peuvent être importés exempts de droit sous le numéro 170.72 de cette partie si l'importation en est faite au plus tard le 31 décembre 1973; toutefois, la quantité de cigares importée en vertu de ce numéro au cours de chaque année ne dépassera pas

- a) 160,000,000 cigares durant les années 1963 et 1964,
- b) 120,000,000 cigares durant les années 1965 à 1967,
- c) 80,000,000 cigares durant les années 1968 à 1970, et
- d) 40,000,000 cigares durant les années 1971 à 1973.

5. Le poids des cigares et des cigarettes assujetti au droit comprend le poids de toutes les matières qui en font partie intégrante.

6. Les dispositions permettant l'importation sans droit de certains échantillons de produits de tabac sont prévues dans la partie 5 de la liste n° 8.

Tabac en feuilles, produit de deux ou plusieurs pays ou dépendances, et mélangé ou emballé ensemble:

170.01 00	Non écôté.....	Livre	\$2.275 lb.	2.275 lb.
170.05 00	Écôté.....	Livre	\$2.925 lb.	2.925 lb.

(s) = suspension. Voir en-tête générale 3b).

(1<sup>er</sup> supp.  
8/31/63)

LISTES ANNOTÉES DU TARIF DES ÉTATS-UNIS (1963) (suite)

LISTE N° 1—PRODUITS ANIMAUX ET VÉGÉTAUX (suite)

13<sup>e</sup> partie—Tabac et produits du tabac (suite)

Nu- mé- ro	Suf- fixe de statis- tique	Article	Unité de quantité	Taux du droit	
				1	2
		Tabac de couverture (qu'il soit ou non mélangé ou emballé avec du tabac de remplissage):			
170.10	00	Non écôté.....	Livre	90.9c la livre	\$2.275 la livre
170.11		Produit de Cuba.....		81.9c la livre (s)	
170.15	00	Écôté.....	Livre	\$1.548 la livre	\$2.925 la livre
		Tabac de remplissage (qu'il soit ou non mélangé ou emballé avec du tabac de couverture);			
		En cas de mélange ou d'emballage avec plus de 35% de tabac de couverture:			
170.20	00	Non écôté.....	Livre	90.9c la livre	\$2.275 la livre
170.21		Produit de Cuba.....	—	81.9c la livre (s)	
		Produit des Philippines:			
		articles des Philippines:			
170.22	00	inclus dans le contingent du taux de tarif (voir note n° 3 de cette partie).....	Livre	En franchise	
170.23	00	Autre.....	Livre	81.9c la livre	
170.24	00	Autre.....	Livre	90.9c la livre	
170.25	00	Écôté.....	Livre	\$1.548 la livre	\$2.925 la livre
		Produit des Philippines:			
		articles des Philippines:			
		inclus dans le contingent du taux de tarif (voir note n° 3 de cette partie).....	Livre	En franchise	
170.27	00	Autre.....	Livre	\$1.548 la livre	
		Quand il n'est pas mélangé ou emballé avec du tabac de couverture, ou s'il est mélangé ou emballé avec moins de 35% de tabac de couverture:			
		Feuilles à cigarettes:			
170.30		Non écôtées.....	—	12.75c la livre	35c la livre
	20	Jaune et Burley.....	Livre		
	40	Autre.....	Livre		
170.31	00	Produit des Philippines:			
		articles des Philippines inclus dans le contingent du taux de tarif (voir note n° 3 de cette partie).....	Livre	En franchise	
170.32	00	Autre.....	Livre	12.75c la livre	
170.35	00	Écôté.....	Livre	50c la livre	50c la livre.
		Produit des Philippines:			
		articles des Philippines:			
		inclus dans le contingent du taux de tarif (voir note n° 3 de cette partie).....	Livre	En franchise	
170.36	00	Autre.....	Livre	50c la livre	
170.37		Autres y compris feuilles à cigare:			
170.40	00	Non écôtées.....	Livre	16.1c la livre	35c la livre
170.41	00	Produit de Cuba.....	—	12.6c la livre (s)	
		Produit des Philippines:			
		articles des Philippines:			
		inclus dans le contingent du taux de tarif (voir note n° 3 de cette partie).....	Livre	En franchise	
170.43	00	Autre.....	Livre	12.6c la livre	
170.44	00	Autre.....	Livre	16.1c la livre	
170.45	00	Écôtées.....	Livre	23c la livre	50c la livre
		Produit de Cuba.....	—	18c la livre (s)	
		Produit des Philippines:			
		articles des Philippines:			
		inclus dans le contingent du taux de tarif (voir note n° 3 de cette partie).....	Livre	En franchise	
170.48	00	Autre.....	Livre	18c la livre	
170.49	00	Autre.....	Livre	23c la livre	

(s) suspension.

Voir en-tête générale 3b).

LISTES ANNOTÉES DU TARIF DES ÉTATS-UNIS (1963) (fin)  
 LISTE N° 1—PRODUITS ANIMAUX ET VÉGÉTAUX (fin)  
 13<sup>e</sup> partie—Tabac et produits du tabac (fin)

Nu- mé- ro	Suf- fixe de statis- tique	Article	Unité de quantité	Taux du droit	
				1	2
		Tiges de tabac:			
170.50	00	Non haché, ni moulu ou pulvérisé.....	Livre	En franchise	En franchise
170.55	00	Haché, moulu ou pulvérisé.....	Livre	55c la livre	55c la livre
170.60	00	Fragments de tabac:.....	Livre	16.1c la livre	35c la livre
170.61		Produit de Cuba.....	—	12.6c la livre (s)	
		Produit des Philippines:			
		Articles des Philippines:			
170.62	00	Inclus dans le contingent du taux de tarif (voir note n° 3 de cette partie).....	Livre	En franchise	
170.63	00	Autre.....	Livre	12.6c la livre	
170.64	00	Autre.....	Livre	16.1c la livre	
170.65	00	Cigarettes.....	No. <sup>v</sup>	\$1.06 la livre +	\$4.50 la livre +
			Livre	5% ad val.	25% ad val.
170.70	00	Cigares et cigares à bouts coupés.....	No. <sup>v</sup>	\$1.91 la livre +	\$4.50 la livre +
			Livre	10.5% ad val.	25% ad val.
170.71		Produit de Cuba.....	—	\$1.27 la livre +	8.5% ad val. (s)
		Cigares produits des Philippines:			
		Articles des Philippines:			
170.72	00	Inclus dans le contingent du taux de tarif (voir note n° 4 de cette partie).....	No. <sup>v</sup>	En franchise	
170.73	00	Autre.....	No. <sup>v</sup>	\$1.27 la livre +	
			Livre	8.5% ad val.	
170.74	00	Autre.....	No. <sup>v</sup>	\$1.91 la livre +	
			Livre	10.5% ad val.	
170.75	00	Tabac à priser et tabac à priser en poudre fabriqué de tabac de tous genres.....	Livre	22c la livre	55c la livre
170.80		Tabac fabriqué ou non fabriqué non prévu spécifi- quement.....	—	17.5c la livre	55c la livre
	20	Tabac à pipe.....	Livre		
	40	Autre.....	Livre		

(s) = suspendu, Voir note n° 3 b).

## Appendice (3)

## Programme des missions commerciales canadiennes 1963-1964

Mission	Coût	Résultat en affaires
1. Mission commerciale à l'Europe pour les pièces d'automobiles	\$8,450	Les sociétés canadiennes qui ont pris part à cette mission ne sont pas disposées à fournir les chiffres de ventes.
2. Mission aux États-Unis des fabricants de machines	\$2,645	Cette mission a abouti à des négociations entre des maisons canadiennes et américaines pour la fabrication au Canada de produits américains qui étaient auparavant importés.
3. Mission technique en Europe pour la fabrication des meubles.	\$8,490	Cette mission n'envisageait pas des ventes mais était destinée à étudier l'industrie des meubles en Europe en vue d'améliorer l'industrie canadienne.
4. Mission de volaille à l'Europe.	\$4,265	Les ventes initiales ont atteint \$100,000—et on prévoit que les ventes durant l'année courante dépasseront ce chiffre.
5. Mission à l'Europe pour le matériel d'équipement commercial et institutionnel.	\$7,380	Quoique les ventes initiales aient été peu importantes, les ventes subséquentes atteindront probablement le chiffre de \$50,000 cette année.
6. Mission aux États-Unis pour les parties constituantes des meubles de bois.	\$4,425	\$1,308,500 en ventes initiales.
7. Mission pour le tabac en Europe orientale et occidentale et à Israël.	\$7,500	Les ventes approximatives qui ont résulté de cette mission étaient de l'ordre de 2 à 3 millions de dollars.
8. Mission technique aux États-Unis pour la fabrication des meubles.	\$2,800	Cette mission n'envisageait pas des ventes, mais était destinée à étudier l'industrie des meubles aux États-Unis en vue d'améliorer l'industrie canadienne.
9. Mission en Amérique latine pour l'acier et les produits de l'acier.	\$3,055	Ventes de plaques d'étain d'une valeur non dévoilée.

Programme des missions commerciales canadiennes 1963-1964.—*Suite*

Mission	Coût	Résultat en affaires
10. Mission aux Antilles pour les instruments et équipements ménagers.	\$10,150	Les ventes initiales ont atteint \$150,000—; les membres prévoient des ventes additionnelles durant l'année courante pour \$775,000 comme résultat de cette mission.
11. Mission en Angleterre pour lampes et installations.	\$5,260	Les ventes initiales ont atteint \$50,000. Les commandes ultérieures atteindront probablement \$100,000 cette année.
12. Mission des produits électroniques au Moyen-Orient	\$14,475	\$202,000 jusqu'à ce jour. Environ \$31,000,000 d'affaires attendent les moyens de financement.
13. Ingénieurs-conseils Missions en a) Extrême-Orient b) Afrique occidentale c) Amérique centrale	\$10,200	Ces trois petits groupes de reconnaissance ont enquêté sur la concurrence que livrent les services d'ingénieurs-conseils des autres pays et les occasions qui s'offrent aux services de génie spécialisés canadiens. Comme les projets de génie donnent lieu à de longues négociations, nous n'essayons pas d'attribuer des projets particuliers à ces groupes.
14. Mission en Europe pour activer les voyages au Canada	\$13,000	Les affaires que dirigeront vers le Canada les agences et les compagnies de voyages européennes et britanniques avec lesquelles la mission a eu des contacts se feront sentir au cours des trois prochaines années. En 1967, les dépenses au Canada des visiteurs de la Grande-Bretagne, de la France et de l'Allemagne se chiffrent à 60 millions de dollars.
15. Mission sur les appareils et les articles ménagers	\$ 3,600	Les ventes initiales déclarées par les membres de la mission s'élèvent à \$40,000. Les ventes possibles pour l'année courante sont estimées à \$2,000,000.
16. Mission sur le poisson et les plantes alimentaires	\$12,050	Bien qu'aucune vente effective n'ait eu lieu, les compagnies canadiennes négocient avec des acheteurs en perspective au Chili et au Mexique.

Programme des missions commerciales canadiennes 1963-1964.—*Suite*

Mission	Coût	Résultat en affaires
17. Mission des matières pharmaceutiques et des drogues au Moyen-Orient	\$11,000	Les ventes résultant de cette mission se sont élevées à \$35,000.
18. Mission de reconnaissance des pêcheries au Japon	\$ 5,650	Cette mission avait pour but d'étudier les industries de la pêche japonaises et, par conséquent, n'avait pas pour but de faire des ventes.
19. Mission des ingrédients chimiques industriels à l'Amérique latine	\$11,000	Les commandes d'échantillon placées chez les membres se sont élevées à \$6,000. Les membres de la mission estiment que les nouvelles affaires pour l'année courante seront d'environ \$600,000.
20. Mission des tissus textiles en Europe	\$10,050	Les ventes initiales se sont chiffrées à \$100,000.
21. Mission des bestiaux de l'Afrique du Sud.	\$ 4,100	Ventes de bestiaux pur-sang d'un montant non révélé à la suite de cette mission.
22. Mission des bestiaux du Mexique.	\$ 3,600	Bien que des ventes initiales aient eu lieu à la suite de cette mission, la valeur n'a pas été prévue par l'exportateur.
23. Mission sur les habitations en bois de la Grande-Bretagne.	\$23,607	L'influence des membres de cette mission s'est révélée de bien des façons depuis leur retour en Grande-Bretagne. Les codes et les obstacles restrictifs à la construction des maisons en bois sont changés et les matériaux canadiens sont maintenant officiellement préconisés.
24. Mission des pommes de terre de semence de l'Argentine.	\$ 3,590	Des exportations importantes de pommes de terre de semence ont suivi la visite de cette mission au Canada.
25. Mission des pommes de terre de semence de la Jamaïque.	\$ 1,600	Cette mission a résulté dans un engagement contractuel entre les acheteurs de la Jamaïque et les producteurs canadiens.

Programme des missions commerciales canadiennes 1963-1964.—*Fin*

Mission	Coût	Résultat des affaires
26. Mission des bestiaux de l'Italie.	\$ 1,200	L'influence exercée sur le seul visiteur officiel venu de l'Italie ne peut pas être évaluée maintenant.
27. Mission du tabac du Japon.	\$ 4,650	Les ventes initiales résultant de la visite de cette mission se sont élevées à environ un million de dollars.

PROGRAMME DES FOIRES COMMERCIALES 1964-1965

1964

JANVIER

Northwestern Lumberman's Assoc., Minneapolis ..	13-14 janvier
*Northeastern Retail Lumbermen's Assoc. Convention, N.Y. ....	18-20 janvier
*California Gift Show, Los Angeles .....	19-24 janvier
World Cheese Show, Japon .....	21 janvier au 26 avril
Southwestern Lumberman's Assoc., Kansas City ..	23-24 janvier

FÉVRIER

Nat'l Sporting Goods Assoc. Convention, Chicago ..	2-6 février
*Carolina Lumber & Building Supply Assoc. Convention, Greenville, South Carolina .....	4-6 février
*Michigan Retail Lumber Dealers Assoc., Grand Rapids .....	4-6 février
*Ohio Assoc. of Retail Lumber Dealers, Cleveland ..	18-20 février
Int'l. Household Goods and Hardware Fair, Cologne	20-23 février

MARS

Fifth Delicatessen Exhibition, London .....	2-6 mars
International Spring Fair, Utrecht .....	9-17 mars
*Mid-South Building Material Convention, Memphis	14-15 mars
Western Metal and Tool Exposition, Los Angeles ..	16-20 mars
*Iowa Retail Lumbermen's Assoc. Convention, Des Moines .....	17-18 mars
*New England Home Show, Boston (Exhibit des pièces de bois démontables) .....	4-10 mars

AVRIL

Scotland's Food Exhibition, Glasgow .....	7-18 avril
The Lumbermen's Assoc. of Texas Convention, Austin .....	11-13 avril
International Samples Fair, Milan .....	12-25 avril
31st Grocers' Exhibition, Manchester .....	21 avril au 2 mai
European Fur Fair, Frankfurt .....	22-26 avril
*The Int'l. Hardware Trades Fair. London .....	27 avril au 1 <sup>er</sup> mai

MAI

*National Office Products Exposition, New-York ..	21-24 mai
---	-----------

JUILLET

Pacific Fine Foods & Beverage Fair, Los Angeles ..	19-22 juillet
--	---------------

AOÛT

*Western Electronics Show and Convention, Los Angeles .....	25-28 août
---	------------

SEPTEMBRE

Britain's Food Fair, London .....	1-16 septembre
*International Leather Week, Paris .....	10-15 septembre
8th Nat'l. Convention of Military Electronics, Washington .....	14-16 septembre
Marine Trades Exhibit and Conference, Chicago ..	17-20 septembre

## OCTOBRE

Building Trades Exhibition, Manchester .....	6-17 octobre
Modern Homes Exhibition, Glasgow .....	7-24 octobre
*Int'l. Technical Exhibition of Hotel Equipment, Catering Material and Related Industries, Paris	8-19 octobre
*Western Sporting Goods Assoc.-Western Market, Los Angeles .....	31 oct. au 2 nov.

## NOVEMBRE

*Int'l. Trade Fair of Sports Good & Camping Equip- ment (SPOGA), Cologne .....	8-10 novembre
National Hotel Exposition, New York .....	9-12 novembre
Nat'l Lumber & Building Material Dealers Assoc. Exposition, Dallas .....	13-15 novembre
Lumberman's Assoc. of Southern California Annual Convention, Palm Springs .....	novembre

## DÉCEMBRE

Nat'l. Assoc. of Home Builders Convention, Chicago	6-10 décembre
--	---------------

---

 LOGES DES RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX  
1964

Foire internationale des échantillons, Milan .....	12-25 avril
*Foire commerciale internationale de Lille .....	25 avril au 10 mai
German Industries Fair, Hanovre .....	26 avril au 5 mai
*47th Int'l. Swedish Trade Fair, Götheborg .....	15-24 mai
*Paris International Trade Fair, Paris .....	16-28 mai
Foire des échantillons internationale de Barcelone ..	1-15 juin
*Tel Aviv International Trade Fair, Tel Aviv .....	16 juin au 7 juillet
*2nd Finnish International Trade Fair, Helsinki ....	17-27 septembre

---

 PROGRAMME DES FOIRES COMMERCIALES  
1965

## JANVIER

California Gilft Show, Los Angeles .....	22-29 janvier
Nat'l. Sporting Goods Assoc., Convention, Chicago	31 janvier au 4 février
Northwestern Lumberman's Assoc., Minneapolis ..	janvier
Southwestern Lumberman's Assoc., Kansas City ..	janvier
*International Boat Show, Genève .....	janvier-février

## FÉVRIER

Int'l. Hardware Trades Fair, Londres .....	1-5 février
*Ohio Assoc. of Retail Lumber Dealers, Columbus ..	16-18 février
Int'l. Household Goods and Hardware Fair, Cologne	19-22 février
*Carolina Lumber & Building Supply Assoc., Char- lotte .....	février
Michigan Retail Lumber Dealers Assoc., Grand Rapids .....	février
*Nuremburg Toy Fair, Nuremberg .....	11-19 février

MARS

Sixth Delicatessen Exhibition, Londres .....	mars
Iowa Retail Lumberman's Assoc., Des Moines ....	mars
Western Metal & Tool Exposition, Los Angeles ....	mars
Daily Mail Ideal Home Exhibition, Londres .....	mars
New England Home Show, Boston .....	mars

AVRIL

The Lumberman's Assoc. of Texas, San Antonio ..	10-12 avril
International Engineering Exhibition, Londres ....	21-30 avril
European Fur Fair, Frankfort .....	avril
Tokyo International Trade Fair, Tokyo .....	avril
*Travelling Exhibit—Women's and Children's Wear, U.S.A. ....	avril

MAI

Nat'l. Office Products Exposition, New York .....	mai
Lumber Assoc. of Southern California, Long Beach	mai
The Int'l. Leather Fair, Londres .....	mai

JUIN

Salon International de l'Aéronautique et de l'Es- pace, Paris .....	juin
Barcelona Int'l. Samples Fair, Barcelone .....	1-15 juin
*Rassegna Internazionale Electronica Nucleare e Tele-Radio-Cinematografica, Rome .....	juin

---

LOGES DES RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

1965

Int'l. Samples Fair, Milan .....	avril
German Industries Fair, Hanovre .....	25 avril au 4 mai
*Padua International Trade Fair, Padoue .....	juin

20 juillet 1964

\*Indique les foires commerciales auxquelles le Canada participe pour la première fois.

## EXPORTATIONS DE TABAC JAUNE—CANADA 1955-1963 ET JANVIER À MAI 1963-1964

(en milliers de livres, poids après le traitement)

Destination	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	janv.-mai	
										1963	1964
TOTAL.....	45,535	28,556	35,742	27,734	37,853	34,474	37,384	46,804	35,592	27,042	36,064
Royaume-Uni.....	37,776	20,047	26,031	20,870	29,039	28,569	33,632	34,467	27,814	24,325	27,576
Guyane brit.....	260	351	351	382	473	451	14	144	87	58	101
Barbades.....	225	270	306	288	180	180	84	120	90	30	30
Jamaïque.....	1,321	1,510	1,343	1,550	1,202	932	597	687	430	285	63
Trinidad.....	1,245	1,400	1,392	1,240	1,501	1,118	689	989	36	—	58
Lucayes.....	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Îles du vent.....	14	12	—	10	12	11	3	6	3	2	3
Australie.....	3,000	1,751	1,599	81	10	80	629	973	493	106	84
Belgique.....	268	174	383	145	168	337	413	575	775	180	524
Danemark.....	8	99	152	250	10	54	243	77	572	405	651
Allemagne de l'O.....	826	1,461	2,442	2,209	2,591	1,176	554	5,375	2,499	831	801
Hollande.....	502	1,230	1,322	449	253	55	26	1,124	742	154	550
Irlande.....	89	115	80	118	165	11	48	59	78	15	245
Portugal.....	—	93	327	110	111	39	72	48	122	44	—
Uruguay.....	—	6	12	—	—	—	—	—	—	—	—
États-Unis.....	—	37	—	—	822	1,372	336	1,489	423	187	248
Norvège.....	—	—	1	—	—	—	—	149	345	94	21
Hong-kong.....	—	—	—	3	2	—	—	167	381	133	112
Nouvelle-Zélande.....	—	—	—	30	79	—	—	—	—	—	—
Malaisie.....	—	—	—	0	19	4	11	34	143	93	249
Autriche.....	—	—	—	—	1,110	—	—	—	1	—	—
Surinam.....	—	—	—	—	32	22	—	—	—	—	—
Panama.....	—	—	—	—	18	—	—	—	—	—	—
Suisse.....	—	—	—	—	19	30	—	34	11	11	4
Afrique port.....	—	—	—	—	36	—	—	—	—	—	—
Finlande.....	—	—	—	—	—	20	33	151	53	—	64
Bahrein.....	—	—	—	—	—	3	—	—	—	—	—
Honduras brit.....	—	—	—	—	—	9	—	9	9	5	4
Chili.....	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—
Suède.....	—	—	—	—	—	—	—	90	375	83	—
Pakistan.....	—	—	—	—	—	—	—	18	—	—	—
Océanie améric.....	—	—	—	—	—	—	—	19	—	—	15
Malte.....	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1	—
Chypre.....	—	—	—	—	—	—	—	—	35	—	39
Sierra Leone.....	—	—	—	—	—	—	—	—	74	—	—
Asie portugaise.....	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	—
Tchécoslovaquie.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1,000
URSS.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2,712
Israël.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	95
Japon.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	815

## QUANTITÉ DE TABAC EN FEUILLE DESSÉCHÉ DE NOUVEAU UTILISÉ DANS LA FABRICATION AU CANADA, PAR GENRES, 1960 À 1963

(en milliers de livres)

	1960	1961	1962	1963
Jaune.....	109,244	111,190	113,571	114,729
Burley.....	4,264	4,393	4,495	3,942
Foncé (séché au feu et à l'air).....	949	812	813	931
Cigare.....	8,360	8,103	8,337	8,792
Pipe.....	313	303	273	278
Autre.....	510	615	707	645
TOTAL.....	123,641	125,417	128,196	129,316

(Source—Statistique du B.F.S.)

(Source—Statistique du B.F.S.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session de la vingt-sixième législature

1964

---

COMITÉ PERMANENT

DE

# L'Agriculture et de la Colonisation

*Président:* M. RUSSELL C. HONEY

---

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 7

---

Concernant la

PRODUCTION ET LA TRANSFORMATION DU TABAC

---

SÉANCE DU MARDI 11 AOÛT 1964

---

Y compris les deuxième et troisième rapports à la Chambre

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.  
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE  
OTTAWA, 1964

21145-1

COMITÉ PERMANENT DE  
L'AGRICULTURE ET DE LA COLONISATION

*Président:* M. Russell C. Honey

*Vice-président:* M. Patrick T. Asselin

et MM.

Alkenbrack	Gauthier	McCutcheon
Armstrong	Gendron	Moore
Barnett	Groos	Mullally
Béchar	Gundlock	Noble
Ber	Horner ( <i>Acadia</i> )	O'Keefe
Berger	Horner ( <i>The</i>	Olson
Brown	<i>Battlefords</i> )	Peters
Cardiff	Howe ( <i>Wellington-</i>	Pigeon
Choquette	<i>Huron</i> )	Rapp
Clancy	Jorgenson	Ricard
Crossman	Kelly	Rochon
Cyr	Konantz (M <sup>m</sup> )	Roxburgh
Danforth	Lamb	Southam
Dionne	Langlois	Tardif
Doucett	Laverdière	Temple
Drouin	Lessard ( <i>Lac-Saint-Jean</i> )	Vincent
Énard	Madill	Watson ( <i>Assiniboïa</i> )
Éthier	Mather	Watson ( <i>Châteauguay-</i>
Forest	Matte	<i>Huntingdon-Laprairie</i> )
Forgie	McBain	Whelan—60.

(Quorum 20)

*Le secrétaire du Comité,*  
D.-E. Lévesque.

## ORDRE DE RENVOI

Le MARDI 11 août 1964

*Il est ordonné,*—Que permission soit accordée au Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation d'ajourner d'un endroit à un autre au Canada; que le secrétaire accompagne les membres du Comité; que lorsque le Comité s'ajournera d'un endroit à un autre, les membres du Comité soient défrayés de leurs dépenses réelles de subsistance et de déplacement.

Attesté.

*Le greffier de la Chambre des communes,*  
LÉON-J. RAYMOND.

## RAPPORTS À LA CHAMBRE

Le 11 AOÛT 1964

Le Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation a l'honneur de présenter son

### DEUXIÈME RAPPORT

Le Comité recommande:

1. Que permission lui soit accordée d'ajourner d'un endroit à un autre au Canada;
2. Que le secrétaire accompagne les membres du Comité;
3. Que lorsque le Comité s'ajournera d'un endroit à un autre, les membres du Comité soient défrayés de leurs dépenses réelles de subsistance et de déplacement.

Respectueusement soumis,

*Le président,*  
RUSSELL C. HONEY.

Le 12 AOÛT 1964.

Le Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation a l'honneur de présenter son

### TROISIÈME RAPPORT

Conformément à son Ordre de renvoi du 6 mai 1964, votre Comité présente à la Chambre des communes, dans le document ci-annexé, ses conclusions, observations et recommandations.

---

Un exemplaire des Procès-verbaux et témoignages du Comité (*fascicules n° 1 à 7 inclusivement*) est annexé au présent rapport.

Respectueusement soumis,

*Le président,*  
RUSSELL C. HONEY.

## CHAPITRE I—GÉNÉRAL

Conformément à l'ordre de renvoi du 6 mai 1964, le Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation devait étudier la question suivante et en faire rapport:

«Qu'afin que l'industrie du tabac continue à remplir son rôle essentiel dans l'économie de notre pays, le Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation soit autorisé à étudier les possibilités actuelles de recherches et d'expérimentation, en ce qui concerne la production et le traitement du tabac, dans notre pays, et à recommander les moyens qu'il juge à propos en vue d'encourager et d'aider la production du tabac canadien.»

Le Comité a tenu neuf réunions et a entendu les témoignages des personnes et associations suivantes:

- a) M. J. A. Anderson, directeur général des recherches, ministère de l'Agriculture, Ottawa;
- b) M. Norman A. MacRae, directeur associé (tabac), ministère de l'Agriculture, Ottawa;
- c) M. L. S. Vickery, surintendant, station expérimentale du tabac, Delhi (Ont.);
- d) *The Ontario Flue Cured Tobacco Growers' Marketing Board*, Tillsonburg (Ont.);
- e) *The Burley Tobacco Marketing Association of Ontario*, Chatham (Ont.);
- f) La Coopérative du tabac du district de Joliette, Saint-Jacques (Qué.);
- g) La Commission des producteurs de tabac à pipe et à cigares de Québec, Saint-Jacques (Qué.);
- h) La Coopérative agricole de la vallée d'Yamaska, Saint-Césaire (Qué.);
- i) La Coopérative Fédérée de Québec;
- j) La Commission des producteurs de tabac jaune, Lanoraie (Qué.);
- k) Les Producteurs de tabac jaune de la province de Québec, Saint-Thomas (Qué.);
- l) M. Austin J. Stanton, directeur adjoint (agriculture), Direction de l'agriculture et des pêches, ministère du Commerce, Ottawa.

Le Comité tient à remercier tous ceux qui ont rendu témoignage ainsi que le secrétaire, M. D.-E. Lévesque, et le personnel du Service des comités de l'avoir si bien aidé dans l'accomplissement de sa tâche.

Ayant terminé l'étude recommandée dans l'ordre de renvoi, le Comité fait maintenant rapport de ses constatations.

## CHAPITRE II—INTRODUCTION

Le succès de l'industrie canadienne du tabac dépend des exportations et des ventes au pays d'un produit qui, à son tour, doit tabler sur les résultats d'un programme de recherches précis et coordonné dans les domaines de (1) la production, (2) de la commercialisation, (3) de la fabrication et (4) de la santé. Le Comité a étudié tout ce qui relève des recherches dans les deux

premiers domaines susmentionnés. Par contre, nous avons pensé que les recherches concernant la fabrication incombaient surtout aux compagnies de tabac et, pour cette raison, nous n'avons pas approfondi ce troisième domaine. Quant aux recherches concernant la santé, le Comité a estimé que cette question sort largement du cadre de ses attributions et il ne l'a pas longuement examinée.

Ces dernières années, la marge de bénéfice de l'industrie du tabac a diminué, bien que la production de tabac par acre ait considérablement augmenté. Des témoignages présentés au Comité démontrent que les marchés intérieurs et étrangers n'ont pu absorber toute la production et que, de temps à autre, il en est résulté une vaste accumulation de stocks de tabac. Par conséquent, la production de toutes les variétés de tabac cultivées au Canada a sérieusement baissé.

En 1964, la production de tabac jaune (qui représente 93 p. 100 du tabac cultivé au Canada) s'est limitée à 45 p. 100 de la superficie qu'on lui avait allouée à l'origine. Les producteurs du Québec ont également dû adopter de rigoureuses mesures restrictives. En 1963, le Canada a produit 180 millions de livres de tabac jaune, bien que sa production puisse facilement atteindre 300 millions de livres par an.

En 1964, les planteurs ontariens de tabac burley exploitent seulement 25 p. 100 de leur superficie de base, et, en 1960, vu l'accumulation des réserves de tabac burley en Ontario, les producteurs ont volontairement pris la décision de suspendre la culture de cette variété pendant un an. La production de tabac burley au Canada a diminué d'environ 20 p. 100, tombant à 73 millions de livres de 1954 à 1963, alors que cette production se chiffrait à 88 millions pendant la décennie précédente. Il y a 20 ans, les producteurs de tabac burley cultivaient 8,000 acres et ils possédaient le matériel nécessaire pour l'exploitation d'une telle superficie. A l'heure actuelle, les planteurs de tabac burley doivent se limiter à cultiver 4,000 acres. Le sol et les conditions climatiques du Canada offrent pourtant de vastes possibilités d'accroissement de la culture du tabac burley.

Actuellement, la province de Québec assure à elle seule toute la production de tabac canadien à cigares. La production annuelle de cette variété a atteint au cours des trois dernières années une moyenne de 5,500,000 livres, ayant une valeur marchande moyenne de \$1,400,000. Ces deux dernières années, les achats de tabac à cigares ont baissé et, ainsi, il reste actuellement une réserve invendue de plus d'un million de livres provenant des récoltes de 1962 et de 1963. La production du tabac à pipe au Québec est encore plus alarmante; en effet, de 3,000,000 de livres en 1943, elle est tombée à 350,000 livres en 1963.

### CHAPITRE III—RECHERCHES SUR LA PRODUCTION

Les recherches sur la production faites au Canada ont eu pour objet d'améliorer la qualité de la feuille de tabac. Grâce à ces recherches et à la collaboration des producteurs et des compagnies acheteuses, le Canada a réussi à produire une bonne feuille de tabac en ce qui concerne l'arôme, la saveur, la capacité de remplissage, la texture, la couleur et la maniabilité, qui répond généralement aux besoins des marchés extérieurs et intérieurs.

Le Comité félicite les hauts fonctionnaires du ministère de l'Agriculture du Canada et leur personnel de leurs réalisations dans les recherches sur la production. Il reconnaît, en outre, que ces gains ne pouvaient pas être accomplis sans la collaboration des producteurs et des compagnies acheteuses. Les gains ont été particulièrement importants en ce qui concerne la feuille de tabac jaune et burley, car on reconnaît que le Canada produit un tabac jaune et un tabac burley comparables en qualité à tout ce que le monde produit aujourd'hui.

Tout en exprimant ces félicitations, le Comité se hâte de signaler que le Canada aurait pu faire mieux dans le domaine des recherches sur la production, si nos travailleurs scientifiques avaient eu à leur disposition assez d'argent et de main-d'œuvre pour exécuter le travail.

Le directeur général des recherches au ministère de l'Agriculture a appris au Comité que le Canada accomplit «à peu près moins d'un vingtième du travail (en recherches agricoles) qui se fait aux États-Unis». Le Comité est d'avis que les fonds affectés par le Canada à toutes les recherches agricoles sont très insuffisants, qu'il est impérieux que ces fonds soient accrus de manière à tenir compte de la réalité et que le montant en soit proportionné à la position du Canada comme pays agricole.

En 1963, le gouvernement fédéral a dépensé approximativement \$375,000 pour les recherches sur le tabac. Le directeur général a déclaré dans son témoignage que, toute proportion gardée, cette attribution de fonds était une juste part du montant total affecté aux recherches qu'a faites le ministère de l'Agriculture du Canada. Cependant, à cause des facteurs suivants mentionnés au cours des témoignages, le Comité est d'avis qu'une proportion insuffisante de l'affectation est consacrée aux recherches dans l'industrie du tabac.

- a) Le tabac est probablement la plus capricieuse de toutes les plantes et elle répond violemment aux changements de toutes les conditions environnantes. La nature même de la plante exige un degré de recherches supérieur à celui des autres récoltes, comme les céréales.
- b) Le Canada ne peut pas toujours bénéficier directement des recherches sur le tabac effectuées dans les autres pays et les recherches faites sur le tabac au Canada ne sont pas une répétition de celles qui s'accomplissent ailleurs. De façon générale, les travaux de recherches de toutes sortes effectués dans d'autres pays, bien qu'ils soient mis à la disposition du Canada, ne sont souvent que d'une utilité limitée pour nous. Les recherches canadiennes doivent être exécutées dans les conditions de milieu qui existent dans notre pays. Au Canada, nous n'avons pas avancé assez vite. Les méthodes culturales du cultivateur comme l'utilisation d'engrais, le choix des variétés, l'irrigation, le sarclage, l'enlèvement des rejetons et le séchage influent beaucoup sur les propriétés chimiques et physiques, la saveur et l'arôme de la feuille.
- c) Les ministères provinciaux de l'Agriculture, les collèges d'agriculture et les universités ne contribuent pas directement aux recherches sur la production du tabac. Ce fait est particulier au tabac parce qu'en ce qui concerne la plupart des autres cultures ces institutions prêtent leur concours aux recherches sur la production.
- d) Les trois principaux concurrents du Canada sur le marché mondial (les États-Unis, la Rhodésie et l'Inde) ont fait des progrès rapides dans l'expansion des moyens de recherches. Il faut maintenant des recherches intensives afin que le producteur canadien puisse répondre aux exigences toujours nouvelles des consommateurs et des fabricants domestiques ou étrangers de tabac.
- e) A l'heure actuelle, les producteurs de tabac ont à faire face à plusieurs problèmes critiques qui justifient une étude spéciale, peut-être au moyen de programmes-éclairés, afin que les réponses puissent être trouvées avant qu'un dommage irréparable soit causé au producteur individuel ou à l'ensemble de l'industrie. Ces problèmes comprennent la moucheture causée par les intempéries, le tabac gris, la répression de la croissance des rejetons, l'immunité contre les insecticides et la création et l'essai des herbicides.

- f) A cause du niveau actuel élevé du rendement par acre, le Comité est d'avis qu'il n'est pas nécessaire d'accorder beaucoup d'importance à l'accroissement du rendement. Cependant, il y a lieu d'améliorer grandement la qualité de la feuille et le Canada se doit d'instituer un programme de recherches qui nous tiendra sur le même pied ou en avant des autres pays producteurs de tabac.

#### CHAPITRE IV—RECHERCHES SUR LA COMMERCIALISATION

Même si le Canada produit du tabac jaune et du tabac burley de qualité supérieure, la production a baissé parce que nous n'avons pas donné toute l'expansion voulue à nos marchés d'exportation. C'est ce qui constitue présentement le plus grave problème de l'industrie canadienne du tabac.

A l'heure actuelle, les consommateurs et les fabricants de tabac, au Canada et à l'étranger, ont des exigences qui varient constamment et dont il faut tenir les producteurs au courant par des travaux de recherches intensives. Il importe de suivre attentivement les tendances du marché et les exigences du consommateur.

Généralement parlant, le programme d'étude des marchés laissait entrevoir les besoins des acheteurs de tabac jaune sur les marchés intérieur et extérieur et le Comité s'inquiète que l'on n'ait pas tenu compte des tendances du marché en ce qui a trait au tabac burley et au tabac à cigares.

Selon les témoignages présentés au Comité, il appert, que, depuis dix ans, le programme de production de tabac burley a été sensiblement modifié par suite des nouvelles exigences des consommateurs qui se sont adonnés rapidement au tabac à cigarettes de type burley. En 1960, les stocks de tabac à pipe et de tabac à chiquer avaient atteint un tel point que les sociétés d'acheteurs ont demandé aux producteurs de burley de ne pas en cultiver cette année-là. Du jour au lendemain, les producteurs se sont rendu compte qu'il leur fallait modifier de façon sensible leur programme de production.

Une nouvelle variété de tabac et de nouvelles méthodes de fertilisation, de manutention et de séchage, mises au point à la station de recherches d'Harrow, ont permis aux producteurs qui les ont adoptées en 1961 d'obtenir un tabac à cigarettes de type burley. Ils ont continué à cultiver cet excellent tabac en 1962 et 1963, mais il était trop tard puisque les acheteurs étrangers avaient trouvé de nouvelles sources d'approvisionnement. Lorsque nos vendeurs ont tenté de reprendre les marchés en question, ils ont constaté qu'il fallait attribuer le changement du chiffre de ventes à autre chose que la qualité de notre tabac: Nos prix étaient trop élevés. Il semble que les producteurs aient commencé dix ans en retard à produire le tabac à cigarettes de type burley plutôt que le tabac à pipe ou à chiquer. Le Comité est d'avis que l'on aurait dû disposer de meilleurs moyens d'étudier les marchés en vue de pouvoir offrir plus vite au consommateur le tabac à cigarettes de type burley et de tenir le producteur au courant des exigences changeantes du consommateur, au Canada et à l'étranger.

Quant à la production de tabac à pipe et de tabac à cigares, la diminution inquiétante est probablement attribuable au fait que l'on trouve, en général, ces tabacs «trop forts». Nos tabacs ne pourront affronter la concurrence des tabacs plus doux qui sont bien établis sur les marchés d'exportation avant que l'on ait réussi, dans le cadre du programme canadien de recherches, à mettre au point le type de tabac à cigares et à pipe plus doux que demande le consommateur. Le Comité est heureux de constater que l'une des commissions ministérielles de recherches collectives travaille présentement à régler le problème en collaboration avec le ministère de l'Agriculture du Québec et les coopératives de Saint-Jacques et de Saint-Césaire.

Une qualité meilleure de tabac en feuilles ne représente dans l'ensemble qu'une partie des exigences des marchés d'exportation. Selon le Comité, il est clair que l'on doit créer au Canada des conditions propres à favoriser ces marchés. Pour satisfaire à ces exigences, il faut produire du tabac à un prix qui puisse affronter la concurrence sur le marché mondial et être capable d'assurer aux acheteurs étrangers un approvisionnement constant de tabac en feuilles de qualité supérieure.

Le Comité a parlé de la nécessité d'offrir sur le marché mondial un tabac dont le prix pourrait affronter la concurrence. Pour permettre à l'industrie canadienne du tabac d'y arriver, il faut,—et c'est le facteur le plus important,—que le producteur canadien puisse réduire sensiblement ses frais de production. La capacité de production inutilisée qui résulte des restrictions imposées à l'égard des superficies cultivées, les frais élevés d'établissement des éléments de production, le coût élevé de la main-d'œuvre (par comparaison à certains pays concurrents) et d'anciennes méthodes de récolte et de séchage sont tous des facteurs qui font du tabac canadien un produit coûteux sur le marché mondial.

#### CHAPITRE V—RECHERCHES SUR LA FABRICATION

Le Comité n'a pas entendu de témoignages portant directement sur les recherches à l'échelon de la fabrication du tabac au Canada. Les sociétés qui s'intéressent au produit définitif du tabac effectuent la majeure partie des recherches dans ce domaine. Ces sociétés font beaucoup de travail relatif à l'analyse de la fumée, à l'efficacité des filtres et aux variations des recettes pour le mélange de différentes qualités et de différentes espèces de tabac.

Il est évident que les sociétés manufacturières désirent présenter au public un produit satisfaisant et acceptable. Il est aussi évident que les sociétés doivent effectuer suffisamment de recherches pour satisfaire aux exigences des fumeurs, autrement le succès financier du fabricant ne serait jamais assuré.

#### CHAPITRE VI—RECHERCHES RELATIVES À LA SANTÉ

Le Comité a entendu des témoignages portant que jusqu'ici aucun ingrédient du tabac n'a été identifié comme dommageable à la santé. Les témoignages entendus par le Comité indiquent que si un tel ingrédient existe réellement et peut être isolé et identifié, il sera possible de faire disparaître par la recherche les dangers qu'il fait courir à la santé.

L'industrie canadienne du tabac a mis la somme de \$300,000 à la disposition de la recherche de la cause ou des causes du cancer du poumon. Il a été établi devant le Comité que seulement \$200,000 de cette somme ont été dépensés. Il reste donc une somme de 100,000 dollars disponible à cette fin. On a déclaré devant le Comité qu'à l'heure actuelle il ne se fait pas au Canada de recherches pour tenter d'établir s'il y a dans le tabac un ingrédient qui soit dommageable à la santé.

Encore que ce ne soit pas partie du mandat du Comité, nous croyons qu'il est du devoir du gouvernement fédéral de donner l'exemple dans ce domaine particulier de la recherche. Les témoins entendus par le Comité ont indiqué que l'industrie du tabac désirait coopérer dans cette étude. Nous félicitons l'industrie pour son attitude réaliste et responsable en cette affaire.

#### CHAPITRE VII—RECOMMANDATIONS

Après l'examen des témoignages, le Comité estime et recommande donc:

1. Que le gouvernement établisse instamment un programme de recherches sur le marché du tabac. Le ministère de l'Agriculture

du Canada n'a pas de programme de ce genre et nous croyons comprendre qu'une telle initiative ne rentre peut-être pas strictement dans ses attributions. Le ministère du Commerce travaille en collaboration avec les commissions ou offices de producteurs, les sociétés commerciales et les gouvernements provinciaux en vue d'essayer de vendre le tabac sur le marché étranger, mais il n'a prévu aucun programme d'étude du marché. Le Comité s'étonne que l'industrie canadienne du tabac n'en ait pas établi. Les recherches entreprises dans le domaine de la production en vue de permettre au producteur de tabac canadien de répondre aux exigences toujours changeantes du consommateur ne sont guère profitables, si ces exigences ne font pas de temps à autre l'objet d'une vérification et si elles ne sont pas portées à la connaissance des chercheurs scientifiques en ce secteur. Si un programme efficace de recherches concernant la mise sur le marché avait été mis à exécution dix ans passés, la situation des industries du tabac burley et du tabac à cigares au Canada serait peut-être aujourd'hui toute différente. Dans cette recommandation le Comité ne veut pas empiéter sur le domaine de la stimulation des ventes, lequel est hors de ses attributions. Le Comité tient à souligner, cependant, comme la plus urgente dans le présent rapport la recommandation portant que des dispositions soient immédiatement prises en vue d'établir un programme satisfaisant de recherches sur le marché de l'industrie canadienne du tabac, en insistant tout particulièrement sur les besoins des marchés d'exportation. A l'étude du marché rattachons les recherches sur la production. En d'autres termes, nous devons nous assurer des besoins de l'acheteur et voir ensuite à produire le genre de tabac demandé. Cela est particulièrement important à l'endroit de nos ventes d'exportation. Ainsi la récolte de tabac jaune de 1963 ne contenait pas suffisamment de tabac des qualités supérieures pour répondre aux besoins du marché d'exportation. Il y a lieu de souligner que la demande de tabac jaune sur les marchés étrangers pourrait augmenter sensiblement, si les producteurs canadiens pouvaient produire les qualités supérieures en des quantités beaucoup plus fortes.

2. Les fonds affectés au Canada à l'étude de la production sont insuffisants; ils ne permettent pas au personnel de s'acquitter des tâches ordinairement requises pour que l'industrie canadienne du tabac suive les progrès des pays concurrents. Des témoignages ont établi que, comparativement à d'autres pays producteurs de tabac, notre programme de recherches, sous le rapport du montant d'argent alloué et du nombre d'employés, est plutôt modeste et que les fonds prévus pour un tel programme au Canada ne sont pas suffisants. Le Comité recommande de vérifier et d'augmenter les fonds affectés aux recherches sur la production. Il propose d'attribuer plus d'importance aux sujets suivants:
  - a) L'établissement d'un programme intensifié de recherches en vue d'en arriver à des méthodes de production plus mécanisées, portant particulièrement sur les procédés de séchage et de cueillette afin de diminuer le coût élevé de la production du tabac canadien.
  - b) Des recherches spéciales en vue de découvrir un tabac à cigares plus doux à produire au Canada.
  - c) Des recherches en vue d'augmenter l'utilisation du tabac à pipe cultivé au Canada. On sait qu'en ces dernières années les

tabacs à pipe importés sont devenus très en vogue. On devrait voir à produire des variétés canadiennes pouvant plaire tout autant aux fumeurs. Il faudrait surtout entreprendre des recherches sur les produits chimiques qui, ajoutés au tabac à pipe, produisent une fumée très agréable et aromatique.

- d) L'établissement de programmes d'extrême urgence dans un effort pour résoudre les problèmes que posent les mouchetures causées par les intempéries, le tabac gris, la répression des rejetons (éléments chimiques d'inhibition), l'immunité contre les insecticides et en vue de faciliter le perfectionnement et l'essai de nouveaux herbicides. Les témoignages ont convaincu le Comité que le manque de fonds et de personnel entrave les recherches dans les domaines susmentionnés.
3. Le Comité est frappé par les témoignages concernant l'établissement des comités de recherches en groupe. Ce sont des comités de travail qui se sont occupés ou qui s'occupent présentement des questions de séchage et de l'utilisation de l'air chaud à circulation forcée, des problèmes du mouchetage causé par les intempéries, et s'appliquent à fournir aux fabricants de cigares des tripes plus douces. Ce dernier comité, toujours actif, se compose de représentants du ministère de l'Agriculture du Québec et des coopératives de Saint-Jacques et de Saint-Césaire. Le Comité croit que la fonction des organismes en question pourrait être accrue et rendue plus efficace, s'ils relevaient d'une Commission consultative de recherches composée de représentants du ministère de l'Agriculture, des ministères provinciaux de l'Agriculture concernés ainsi que des producteurs et des fabricants. Cette Commission consultative de recherches aurait comme attributions de recommander la formation de comités de recherches en groupe, d'en recevoir des rapports de temps à autre et de présenter annuellement un rapport au ministre de l'Agriculture. Elle aurait également, en général, à diriger et à coordonner toutes les recherches entreprises par l'industrie du tabac dans les domaines de la production, de la fabrication et de la mise en vente. Le Comité recommande l'établissement d'une telle Commission consultative de recherches.
4. Le Comité note avec intérêt l'aide considérable apportée, de temps à autre, au programme des recherches par l'*Imperial Tobacco Company of Canada* et loue cette compagnie pour son initiative et sa collaboration. Le Comité note également qu'en Rhodésie les producteurs eux-mêmes apportent leur quote-part pour défrayer le coût d'un vaste programme de recherches. Le Comité recommande que le ministère de l'Agriculture du Canada encourage la coopération avec les producteurs ainsi qu'avec toutes les compagnies dans le domaine des recherches. Étant donné la situation présente des producteurs de tabac, qui doivent se contenter de cultiver de faibles superficies, faire face au coût élevé de la production et à des marchés d'exportation restreints, nous ne recommandons pas, pour le moment, la participation financière des producteurs à un programme conjoint. D'après le Comité, il revient à l'État d'exécuter en tout temps un programme efficace de recherches. Les producteurs et toutes les sociétés songent à établir un programme commun de recherches dont la portée dépasserait les recherches qui, de l'avis du Comité, doivent relever de l'État. Le Comité est d'avis que la Commission consultative de recherches ci-devant mentionnée pourrait dresser et coordonner un tel programme commun.

5. Le Comité propose l'affectation d'un montant suffisant à l'agrandissement et à l'amélioration de la station expérimentale de Delhi, Ontario; elle pourrait, de la sorte, remplir pleinement son rôle de station principale d'expérimentation sur le tabac jaune. Selon les preuves apportées au Comité, on manque passablement d'espace à Delhi et il faudrait de plus vastes installations.

Le Comité ne fait aucune recommandation touchant l'importance de l'extension des installations; mais, à son avis, la preuve indique que le gouvernement devrait envisager l'agrandissement en cause et l'exhorte à agir en conséquence.

6. Le Comité recommande que les tabacs à pipe et à cigares fassent l'objet d'une attention spéciale dans le programme de recherches de la ferme expérimentale de l'Assomption, Québec. Ayant appris que le personnel de la station n'est pas complet, le Comité recommande au gouvernement de faire immédiatement une étude portant sur les besoins en personnel et les installations pour que l'établissement soit en mesure de fonctionner d'une manière tout à fait efficace.
7. Le Comité propose une révision complète des installations de recherches relativement à la production du tabac burley, à la ferme expérimentale d'Harrow, Ontario. D'après les témoignages entendus au Comité, le rajout d'un laboratoire devant servir à certains essais relatifs à la teneur en chlore et en nicotine du tabac burley a fait l'objet de demandes répétées.

Vu que les recherches relatives à l'industrie du tabac burley se concentrent à Harrow, le Comité est d'avis que cette station devrait disposer de toutes les installations dont elle peut avoir besoin et fait une recommandation en conséquence.

---

Respectueusement soumis,

*Le président,*  
RUSSELL C. HONEY.

## PROCÈS-VERBAUX

Le MARDI 11 août 1964.

(9)

Le Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation se réunit aujourd'hui à huis clos à 9 h. 55 du matin, sous la présidence de M. Russell C. Honey.

*Membres présents:* M<sup>me</sup> Konantz et MM. Béchard, Beer, Berger, Brown, Danforth, Forgie, Gendron, Groos, Gundlock, Honey, Jorgenson, Kelly, Madill, Matte, McBain, McCutcheon, Mullally, Noble, Olson, Roxburgh, Southam, Watson (*Assiniboïa*), Watson (*Châteauguay-Huntingdon-Laprairie*), Whelan (25).

Le président, au nom du sous-comité du programme et de la procédure, soumet une «Ébauche de rapport destiné à la Chambre». Le Comité passe à l'examen du rapport paragraphe par paragraphe.

Après une discussion, ledit rapport est modifié.

Sur une motion de M. Southam, dont M. Roxburgh est le secondeur,

*Il est ordonné,*—Que le rapport modifié soit adopté et que le président le présente comme Troisième rapport du comité destiné à la Chambre.

Sur la proposition de M. Danforth, présentée avec l'appui de M. Madill, il est

*Convenu,*—que le Comité imprime, sous forme de brochure, 2500 exemplaires bilingues de son rapport à la Chambre.

M. Roxburgh rend hommage aux membres du comité directeur pour les longues heures consacrées à la préparation de ce rapport.

Sur une motion de M. Madill, dont M. Watson (*Assiniboïa*) est le secondeur,

*Il est ordonné,*—Qu'un vote de remerciement soit adressé au président et aux autres membres du sous-comité directeur pour le travail qu'ils ont fait et pour la façon dont ils se sont acquittés de leurs responsabilités.

Le président mentionne la tournée proposée des régions agricoles provinciales d'un bout à l'autre du Canada. Après une brève discussion, sur la proposition de M. Whelan, présentée avec l'appui de M. Madill, il est

*Convenu,*—que le Comité sollicite la permission de la Chambre d'ajourner d'un endroit à l'autre au Canada, que le secrétaire du Comité accompagne les membres et que lorsque le Comité s'ajourne d'un endroit à l'autre, les frais de subsistance et de voyage des membres soient payés.

Sous réserve que la Chambre donne son autorisation, le président informe le Comité que les membres devaient quitter Ottawa le 27 septembre pour une période d'environ deux semaines. Après avoir visité la Bourse des grains et les éleveurs à grain de Winnipeg, le Comité tiendrait une réunion officielle. Le Comité siègerait aussi à Vancouver pour entendre les représentants des agriculteurs de la Colombie-Britannique.

Il est convenu que le président présente un rapport à la Chambre en conséquence.

A 11 h. 20, le Comité s'ajourne jusqu'à convocation du président.

*Le secrétaire du Comité,*  
D.-E. Lévesque,

(Le troisième rapport à la Chambre est imprimé dans une brochure bilingue séparée).

CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session de la vingt-sixième législature

1964

---

COMITÉ PERMANENT

DE

# L'Agriculture et de la Colonisation

*Président:* M. RUSSELL C. HONEY

---

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 8

---

Concernant le

PRIX DES GRAINS DE PROVENDE

---

SÉANCE DU MARDI 6 OCTOBRE 1964

---

TÉMOINS:

De la *Montreal Corn Exchange Association*: M<sup>lle</sup> Lorraine Campbell, secrétaire, et MM. J. D. McAnulty, président, M. Gaulin, R. A. Ness et R. Strauss.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.  
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE  
OTTAWA, 1965

21147-1

COMITÉ PERMANENT  
de  
L'AGRICULTURE ET DE LA COLONISATION

*Président:* M. Russell C. Honey

*Vice-président:* M. Patrick T. Asselin

et MM.

Alkenbrack	Forgie	McBain
Armstrong	Gauthier	Moore ( <i>Wetaskiwin</i> )
Asselin ( <i>Richmond- Wolfe</i> )	Gendron	Mullally
Barnett	Groos	Nasserden
Béchar	Gundlock	O'Keefe
Beer	Honey	Olson
Berger	Horner ( <i>Acadia</i> )	Peters
Brown	Horner ( <i>Battlefords</i> )	Rapp
Cadiou	Howe ( <i>Wellington- Huron</i> )	Ricard
Choquette	Jorgenson	Rochon
Cooper	Kelly	Roxburgh
Crossman	Konantz (M <sup>me</sup> )	Southam
Cyr	Korchinski	Tardif
Danforth	Langlois	Temple
Dionne	Laverdière	Vincent
Drouin	Lessard ( <i>Lac-Saint-Jean</i> )	Watson ( <i>Assiniboïa</i> )
Énard	Madill	Watson ( <i>Châteauguay- Huntingdon- Laprairie</i> )
Éthier	Mandziuk	Webb
Fairweather	Mather	Whelan—60.
Forbes	Matte	
Forest		

(Quorum 20)

*Secrétaire du Comité,*  
D.-E. Lévesque.

MM. Cadiou (*Meadow-Lake*), Forbes, Cooper, Nasserden, Webb et Mandziuk remplacent MM. Clancy, McCutcheon, Doucett, Cardiff, Pigeon et Noble le 10 septembre 1964.

M. Fairweather remplace M. Lamb le 1<sup>er</sup> octobre 1964.

## ORDRES DE RENVOI

Le MERCREDI 24 juin 1964.

*Il est ordonné:*—Que le Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation soit autorisé à faire sans délai une étude et une enquête sur toutes les questions qui découlent de l'écart entre les prix que touchent pour le grain de provende les producteurs des provinces des Prairies du Canada et le prix que paient les éleveurs de bétail dans l'Est du Canada et la Colombie-Britannique, ainsi que sur les questions qui s'y rattachent, et que la preuve fournie devant ledit Comité de la vingt-sixième législature soit renvoyée au Comité et que ce dernier ait la faculté d'accepter ces témoignages comme partie de ladite enquête.

Attesté.

Le JEUDI 10 septembre 1964.

*Il est ordonné:*—Que les noms de MM. Cadieu (*Meadow-Lake*), Forbes, Cooper, Nasserden, Webb et Mandziuk soient substitués à ceux de MM. Clancy, McCutcheon, Doucett, Cardiff, Pigeon et Noble respectivement sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation.

Attesté.

Le JEUDI 1<sup>er</sup> octobre 1964.

*Il est ordonné:*—Que le nom de M. Fairweather soit substitué à celui de M. Lamb sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation.

Attesté.

*Le Greffier de la Chambre des communes,*  
LÉON-J. RAYMOND.

*Nota—Les témoignages, rendus en français et traduits en anglais, imprimés dans le présent fascicule ont été enregistrés au moyen d'un appareil électronique, conformément à une recommandation contenue dans le septième rapport du Comité spécial de la procédure et de l'organisation, qui a été présenté et adopté le 20 mai 1964.*



## PROCÈS-VERBAUX

MARDI 6 octobre 1964.

(10)

Le Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation se réunit aujourd'hui à 10 h. 20 du matin, sous la présidence de M. Russell C. Honey.

*Présents:* MM. Alkenbrack, Asselin (*Richmond-Wolfe*), Barnett, Béchard, Beer, Brown, Cooper, Crossman, Cyr, Éthier, Forbes, Forest, Gendron, Honey, Horner (*Acadia*), Howe (*Wellington-Huron*), Jorgenson, Madill, Mather, Matte, McBain, Nasserden, Olson, Southam, Vincent, Watson (*Assiniboïa*), Watson (*Châteauguay-Huntingdon-Laprairie*), Whelan et Webb—29.

*Témoins:* De la *Montreal Corn Exchange Association*, Montréal: M<sup>11e</sup> Lorraine Campbell et MM. J. D. McAnulty, président, M. Gaulin, R. A. Ness et R. Strauss.

*Aussi présents:* Du ministère de l'Agriculture: M. Benoît Lavigne, chef de la Direction des grains de provende de l'Est, M. C. L. Stevenson, de la Division des produits végétaux.

Le président donne lecture de l'ordre de renvoi et présente les témoins; M. McAnulty donne lecture de son mémoire et le Comité interroge les témoins.

A midi et 10 minutes, l'interrogatoire des témoins est interrompu et la séance est suspendue jusqu'à 3 heures et demie de l'après-midi.

### SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

(11)

A 4 h. 05 de l'après-midi, la séance est reprise sous la présidence de M. Honey.

*Présents:* MM. Alkenbrack, Asselin (*Richmond-Wolfe*), Barnett, Béchard, Brown, Choquette, Cooper, Cyr, Dionne Fairweather, Forest, Forgie, Honey, Howe (*Wellington-Huron*), Jorgenson, Laverdière, Madill, Mather, Matte, McBain, Nasserden, O'Keefe, Ricard, Southam, Tardif, Vincent et Watson (*Assiniboïa*)—27.

*Aussi présents:* Les mêmes qu'à la séance du matin.

L'interrogatoire des témoins se poursuit.

A la demande de M. Barnett, le Comité décide de publier la liste des membres de la *Montreal Corn Exchange Association* déposée par le témoin, en appendice au compte rendu des délibérations d'aujourd'hui (*Voir Appendice 1*).

A 6 h. 10 de l'après-midi, l'interrogatoire des témoins étant terminé, le président les remercie et le Comité s'ajourne au jeudi 15 octobre pour entendre des représentants du Syndicat national des agriculteurs (*National Farmers Union*).

Le secrétaire du Comité,  
D.-E. Lévesque.

*Nota*—Les témoignages indiqués (*Texte*) dans le présent fascicule, ont été enregistrés au moyen d'un appareil électronique, conformément à une recommandation contenue dans le septième rapport du Comité spécial de la procédure et de l'organisation, qui a été présenté et adopté le 20 mai 1964.



## TÉMOIGNAGES

MARDI 6 octobre 1964.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, voulez-vous s'il vous plaît faire silence; nous avons maintenant le quorum et nous allons nous mettre à l'œuvre.

Je désire remercier tous les membres d'être ici présents ce matin. Nous reprenons aujourd'hui nos réunions pour l'étude de la question des grains de provende de l'Est. Comme les membres du Comité s'en souviendront, nous avons interrompu ces réunions pour nous occuper de la question du tabac, étude que nous avons terminée il y a déjà quelque temps.

Vu que nous reprenons notre travail après un intervalle assez long, il serait peut-être utile que je donne lecture au Comité de la partie de notre mandat dont nous nous occuperons ce matin et au cours des réunions subséquentes. Il s'agit d'un ordre de renvoi de la Chambre des communes au Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation:

MERCREDI 24 juin 1964.

Il est ordonné:

Que le Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation soit autorisé à faire sans délai une étude et une enquête sur toutes les questions qui découlent de l'écart entre les prix que touchent pour le grain de provende les producteurs des provinces des Prairies du Canada et le prix que paient les éleveurs de bétail dans l'Est du Canada et la Colombie-Britannique, ainsi que sur les questions qui s'y rattachent, et que la preuve fournie devant ledit Comité du vingt-sixième Parlement soit renvoyée au Comité et que ce dernier ait la faculté d'accepter ces témoignages comme partie de ladite enquête.

Nous sommes très heureux d'accueillir ici ce matin des représentants de la *Montreal Corn Exchange Association*. Je vais les présenter aux membres du Comité. Immédiatement à ma droite se trouve M. J. D. McAnulty, président du comité des grains de provende et domestiques de l'Est de la *Montreal Corn Exchange Association*; à la droite de M. McAnulty se trouve M. R. Strauss, directeur de la *Montreal Corn Exchange Association*; vient ensuite M. M. Gaulin, un des directeurs de la même Association; après M. Gaulin se trouve M. R. A. Ness, un autre directeur de l'Association; et au bout de la table nous sommes très heureux de trouver M<sup>lle</sup> Campbell, secrétaire de la *Montreal Corn Exchange Association*.

M. McAnulty aura l'obligeance de nous donner lecture d'un mémoire qui est très bref. Je vais aussi lui demander de prendre tout le temps dont il aura besoin, avant de lire son mémoire, pour nous expliquer les obligations, les attributions et les fonctions de la *Montreal Corn Exchange Association* afin de renseigner sur cet organisme ceux d'entre nous qui viennent de régions autres que celles de Québec et de Montréal.

M. J. D. McANULTY (*président, Montreal Corn Exchange Association*): Monsieur le président, mesdames et messieurs, l'an dernier la Bourse des grains de Montréal a célébré son centenaire. Nous avons commencé il y a un grand nombre d'années en ayant un parquet à Montréal dans l'édifice du *Board of Trade*; bien entendu, cela a disparu il y a déjà quelque temps. L'actuelle *Montreal Corn Exchange Association*, qui est une succursale du *Board of Trade* de Montréal, se compose de différents secteurs de l'industrie des grains et des

provendes de la province de Québec, surtout de la région de Montréal. Elle se compose d'exploitants d'appareils à vapeur, de débardeurs, de manutentionnaires de grain, de marchands de grain et de fabricants de provendes, qui représentent le gros de l'effectif de la *Montreal Corn Exchange Association*. Cette association s'occupe surtout du libre mouvement des grains et des provendes dans le port de Montréal. C'est une association qui nous permet de nous réunir pour examiner les problèmes et trouver des solutions mutuellement avantageuses eu égard au libre mouvement des grains et des provendes dans la région de Montréal.

J'ai ici un mémoire dont j'aimerais donner lecture aux membres du Comité. Messieurs,

Au cours des deux dernières années, on a beaucoup parlé des difficultés de l'agriculture dans l'Est du pays et les syndicats de cultivateurs et autres associations ont soumis de nombreuses propositions.

Le problème est complexe. Les cultivateurs de l'Ouest étant surtout des producteurs de grain veulent vendre leurs produits par l'entremise de leur agent de vente, la Commission canadienne du blé, aux prix les plus élevés possibles, ce qui, à notre avis, est raisonnable. Les cultivateurs de l'Est, d'autre part, sont surtout des utilisateurs de grain, c'est-à-dire qu'ils utilisent les grains pour la production du lait, des œufs, des poulets, des dindes, des porcs, etc., et, pour que leur travail soit rentable, ils doivent chercher à acheter les provendes aux plus bas prix possibles.

Bien que nous ne puissions pas chercher à remédier à tous les maux à la fois, nous estimons que les recommandations suivantes pourraient être utiles pour réduire les prix des grains de provende demandés aux cultivateurs de l'Est.

1. *Commission canadienne du blé*: Aux termes des règlements actuels, le cultivateur de l'Est est soumis à une réglementation imposée par la Commission canadienne du blé, c'est-à-dire qu'il doit obtenir la permission de la Commission avant d'importer des grains d'autres pays. Il a parfois été possible dans le passé d'importer des grains de l'étranger à des prix inférieurs à ceux que demandent les producteurs de l'Ouest. La Commission canadienne du blé a été créée à l'origine pour agir comme agent de vente des grains de l'Ouest, et nous recommandons que ses pouvoirs se restreignent à cela.
2. *Approvisionnements à la tête des Lacs*: La Commission canadienne du blé devrait être plus large lorsqu'elle établit les contingents pour la livraison des grains de provende afin qu'il y ait toujours à la tête des Lacs des approvisionnements suffisants qui pourraient rapidement être mis à la disposition du commerce de l'Est. Cela contribuerait largement à faire disparaître les primes, pourvu que ces stocks soient offerts régulièrement au commerce de l'Est sur une base de concurrence.
3. *Régime de deux prix*: Nous sommes opposés à un régime de deux prix à l'égard du blé, régime qui donnerait lieu à des prix plus élevés du blé de provende pour le cultivateur de l'Est.
4. *Maïs des États-Unis*: On permet l'entrée au Canada sans restriction du maïs des États-Unis sur versement d'un droit de 8c. le boisseau. Comme ce grain est utilisé surtout par les cultivateurs de l'Est, nous recommandons que le droit de 8c. le boisseau soit supprimé.
5. *Entreposage des grains domestiques dans les élevateurs de l'Est*: Il devrait y avoir en tout temps suffisamment d'espace disponible dans les élevateurs de l'Est pour permettre le mouvement libre et continu du grain domestique. C'est la Commission des grains qui délivre les

permis relatifs à tous les élévateurs de l'Est et, en conséquence, nous estimons qu'il faudrait prendre certaines mesures afin d'assurer une coordination plus étroite entre cet organisme et le commerce de l'Est.

Au sujet des subventions du gouvernement à l'entreposage d'hiver des grains de provende dans les élévateurs de l'Est, nous estimons que cette mesure pourrait avoir une certaine utilité, mais qu'elle ne neutralise pas entièrement les frais additionnels auxquels donne lieu le transport du grain de provende par chemin de fer au regard du transport par eau.

6. *Subventions au transport de marchandises*: En ce qui concerne les subventions accordées au transport de marchandises payées pour le transport du blé vers l'Est du Canada, nous croyons que ces subventions devraient être déterminées selon une échelle de prix qui tiendrait compte du rapport entre le prix du grain de provende et celui du produit fini. Jusqu'à ce qu'une telle politique puisse être élaborée, on devrait garder en vigueur le système actuel des subventions au transport de marchandises.

La politique de subventions au transport des marchandises payées avec les fonds publics doit continuer à être administrée par le gouvernement et non par un organisme extérieur. Les subventions au transport de marchandises sont actuellement financées par les commerçants de blé qui doivent embaucher un personnel supplémentaire. Nous estimons qu'on devrait payer un certain intérêt et/ou un coût d'administration aux vendeurs en gros qui financent actuellement plus de 17 millions de subventions gouvernementales à leurs frais.

En conclusion, nous aimerions souligner qu'on devrait consulter notre comité avant de présenter une loi dont les modifications ne concorderaient pas avec les opinions exprimées plus haut.

Le malaise des cultivateurs de l'Est provient surtout du fait qu'ils n'ont aucun moyen de connaître le coût des provendes (parce qu'il est sujet aux fluctuations du marché, influencé par les conditions mondiales ainsi que par les primes qui dépendent de la disponibilité) ni le prix qu'ils recevront pour leur produits finis. En fait, ils sont constamment incertains. Leur situation diffère beaucoup de celle de l'agriculteur de l'Ouest qui a un certain revenu assuré à cause de prix minimums déterminés, de l'assurance-récolte, etc.

Respectueusement soumis,

La Montreal Corn Exchange Association

Représentée par:

G. R. de Cotret,	E. W. Caron & Co. Limited
M. Lavallée,	Coopérative Fédérée de Québec
Y Dulude,	Toronto Elevators
M. Gaulin,	Parrish & Heimbecker Limited
D. R. Kennedy,	Ogilvie Flour Mills Co. Ltd.
J. McAnulty,	Ralston Purina Company Ltd.
R. Strauss,	Agro Company of Canada Ltd.

Le PRÉSIDENT: Merci beaucoup, monsieur McAnulty. Je sais que les membres du Comité auront des questions à poser à M. McAnulty ainsi qu'aux autres messieurs qui sont ici ce matin. Il est maintenant temps de poser des questions.

M. OLSON: Monsieur McAnulty, avant de vous interroger, j'aimerais vous féliciter pour votre exposé qui est concis, succinct et absolument à point; c'est

un changement sûrement très apprécié. Dans votre seconde recommandation, vous dites:

Cela contribuerait largement à faire disparaître les primes, pourvu que ces stocks soient offerts régulièrement au commerce de l'Est sur une base de concurrence.

N'est-ce pas actuellement le cas? La Commission canadienne du blé ne met-elle pas régulièrement à votre disposition des quantités de blé.

M. R. STRAUSS (*directeur de la Montreal Corn Exchange Association*): Il y a eu une profonde amélioration au cours de l'an dernier. La Commission du blé expédie des quantités de blé de façon plus régulière et, ainsi, les prix ne montent pas autant à cette période de l'année comme c'était le cas au cours des années passées; il y a une amélioration.

M. OLSON: Est-ce simplement parce qu'il y a plus de grain de provende entreposé dans les élevateurs terminus de l'Est où vous pouvez l'obtenir?

M. STRAUSS: En effet... les élevateurs terminus de l'Ouest.

M. OLSON: Ce mot «offerts» m'embête quelque peu. Ne pouvez-vous pas acheter du grain de provende à la Commission du blé n'importe quel jour de la semaine ou n'importe quelle semaine de l'année?

M. STRAUSS: Nous ne pouvons pas acheter toutes les catégories de blé dont nous aurions besoin. La Commission du blé, dans la plupart des cas, accorde la priorité au blé et ne s'occupe des céréales secondaires que si le transport des approvisionnements de blé s'effectue régulièrement. Généralement, les consommateurs de l'Est aimeraient avoir certaines catégories qui ne sont pas toujours disponibles. Par exemple, l'avoine de provende de première qualité peut n'être pas disponible à tous moments et l'éleveur d'animaux doit accepter la qualité supérieure suivante qui coûte un  $\frac{1}{2}$ c. de plus. Je dirais que l'avoine ou l'orge peuvent être disponibles, mais les catégories dont on a besoin dans l'Est ne sont pas toujours disponibles; cela ne peut pas toujours être réglé par la Commission du blé, parce que cela dépend des catégories livrées par les producteurs à certaines périodes de l'année.

M. OLSON: Que suggéreriez-vous pour corriger ou améliorer cet état de choses? Je pense que vous avez dit qu'il y a eu une certaine amélioration. Y a-t-il quelque chose qu'on pourrait faire pour vous fournir les moyens d'acheter les catégories dont vous avez besoin au moment où vous en avez besoin?

M. STRAUSS: Je pense que la Commission canadienne du blé, à ce stage, sait très bien les types de grains dont on a besoin à tous moments, et au cours de l'été et au début de l'automne on pourrait vraisemblablement accumuler des quantités suffisantes de ces catégories. La Commission canadienne du blé devrait s'occuper de cela.

M. OLSON: Au paragraphe premier, vous parlez d'obtenir la permission ou l'approbation de la Commission canadienne du blé avant d'importer du blé de tout autre pays. Je présume que vous pensez alors surtout aux États-Unis. Vous a-t-on déjà refusé la permission d'importer des grains de provende alors que vous auriez pu les acheter à un prix inférieur?

M. STRAUSS: Nous avons importé de l'avoine des États-Unis il y a deux ans, mais au bout d'un certain temps, il y avait de l'avoine ici. On nous a alors enlevé la permission d'importer de l'avoine, même si les prix pouvaient être inférieurs. C'était plus ou moins une question de disponibilité. La Commission du blé a un pouvoir entièrement discrétionnaire pour ce qui est de permettre l'importation de blé. Les choses ne se passent pas ainsi aux États-Unis ni ailleurs. Je dirais que nous pouvons acheter de l'orge à meilleur compte en France, qui est un exportateur d'orge très vigilant. Je doute que la Commission canadienne du blé permettrait qu'on importe de l'orge avant que tous nos approvisionnements soient épuisés.

M. OLSON: Je suis heureux de connaître votre avis, mais y a-t-il eu un seul moment où vous avez dû de fait payer plus cher parce que la Commission canadienne du blé a refusé d'autoriser l'importation?

M. STRAUSS: Je ne m'en souviens pas en ce moment, mais cela fait partie des risques inhérents à l'entreprise qui n'a pas fonctionné à merveille parce qu'on prenait habituellement pour admis dans le commerce que la Commission du blé s'opposerait automatiquement à l'importation d'orge. Je me souviens que nous avons demandé la permission d'importer au Canada de l'orge de brasserie à des prix compétitifs et on nous a refusé.

M. OLSON: Au paragraphe 3, vous dites:

Nous sommes opposés à un régime de deux prix à l'égard du blé, régime qui donnerait lieu à des prix plus élevés du blé de provende pour le cultivateur de l'Est.

Je pense que cette déclaration est à point, mais, vous opposeriez-vous à un régime de deux prix si les prix demandés au pays s'appliquaient uniquement à l'avoine et au blé de meunerie? Cela ne causerait aucun embarras à votre exploitation.

M. STRAUSS: Cela ne dérangerait pas notre exploitation pour autant que les prix des grains de provende seraient comparables, mais le problème est de savoir comment on tiendra compte de la différence entre le blé de provende et le blé de meunerie? Il y a une très petite marge. Durant la guerre, au cours de certaines périodes, il y a eu des moments où nous avons dû utiliser au Canada du bon blé de meunerie pour nourrir le bétail, parce que c'était le seul grain dont nous disposions. Tout d'abord, je crois que ce ne serait pas économique d'utiliser du bon blé de meunerie pour nourrir le bétail, mais cela peut se produire, parce que dans certaines circonstances, à certains moments, le marché de l'exportation diffère sensiblement du marché domestique quant aux prix. Le meilleur exemple s'en trouve aux États-Unis où les consommateurs américains paient beaucoup plus cher que les consommateurs de l'Inde, du Pakistan ou d'ailleurs peut-être.

M. HORNER (*Acadia*): Pourquoi avez-vous inséré la clause 3 dans votre mémoire? Les hommes politiques ou les gouvernements ont-ils promis un système de deux prix pour le blé? Cela est-il donc votre plus grande préoccupation?

M. McANULTY: Je crois qu'on a soumis certaines propositions, mais je ne puis en indiquer la provenance en ce moment.

M. HORNER (*Acadia*): Mais vous craignez beaucoup que, si le gouvernement remplit cet engagement, votre industrie en souffrira dans l'Est du Canada?

M. McANULTY: Nous croyons qu'une telle mesure aurait pour résultat de faire monter les prix sur le marché domestique et de les rendre supérieurs à ceux du marché international à cause de la concurrence dans l'exportation du blé à travers le monde. Il est vraisemblable que nous paierions des prix plus élevés sur le marché domestique ou que les prix demeureraient stables ici, alors que les prix sur le marché mondial varieraient, suivant la courbe de l'offre et de la demande sur le marché international. Les consommateurs d'ici pourraient avoir à payer plus cher pour qu'on puisse rivaliser avec les prix du marché mondial.

M. HORNER (*Acadia*): J'ai posé cette question afin de savoir pourquoi vous avez inclus cela dans votre mémoire. Vous avez dû craindre sérieusement que le gouvernement adopte cette mesure.

M. McANULTY: Actuellement, lorsqu'on vend une forte quantité de blé, il en résulte parfois une baisse du prix et nos cultivateurs en profitent. Je ne prétends pas que cela se produirait inévitablement; cependant, peut-être que, si on établit un régime de deux prix et s'il y a une baisse du prix sur le marché mondial et si le prix demeure le même ici, cela ne nous avantagerait pas.

M. HORNER (*Acadia*): En ce qui a trait à la vente de blé à la Russie, on croit généralement qu'on a vendu 11c. de moins qu'on aurait pu; mais, afin de conclure un marché en vendant 11c. de moins qu'on aurait pu, on établit aussi un prix de vente pour le blé canadien vendu sur le marché domestique.

M. McANULTY: En effet.

M. HORNER (*Acadia*): Nous sommes sur une route à double voie. Nous vendons parfois du blé à un prix inférieur à celui du marché mondial; cela a eu pour résultat de maintenir également bas le prix du blé sur le marché domestique. Cela a joué dans les deux sens.

M. STRAUSS: Je ne crois pas que la Commission canadienne du blé vende notre blé à des prix inférieurs à ceux du marché mondial.

M. HORNER (*Acadia*): Je ne le crois pas non plus, mais je pense qu'on l'a déjà fait.

M. STRAUSS: Je ne crois pas qu'on l'a déjà fait. Il y a eu une période, immédiatement après la guerre, où nous avons avec le Royaume-Uni un contrat selon lequel nous avons maintenu les prix à un niveau relativement bas. Dès que nous avons commencé à vendre du blé de façon régulière, je crois que nous avons toujours obtenu le prix le plus élevé.

M. OLSON: J'ai une question complémentaire. Avez-vous acheté du blé à des prix conformes à l'accord international ou avez-vous payé des prix de seconde classe?

M. STRAUSS: Nous payions les prix de seconde classe à cette époque. Je crois qu'on a mentionné que nous vendions le blé canadien à des prix inférieurs à ceux du marché mondial. Je ne crois pas que cela soit vrai, sauf lorsque l'accord international sur le blé nous y oblige.

M. HORNER (*Acadia*): Vous voulez parler de l'accord sur le blé intervenu après la guerre. Au cours des années 1945-1949, le gouvernement s'est lui-même engagé par un contrat à long terme, mais il était libre de faire cela ou de ne pas le faire; il s'agissait d'un libre échange d'idées et le blé vendu sur le marché domestique au prix fixé par le contrat se vendait bien au-dessus d'un dollar de moins que le prix du marché mondial.

M. STRAUSS: Je suis d'accord.

M. HORNER (*Acadia*): Et nous avons subi une perte considérable, c'est-à-dire que les producteurs de blé ont perdu considérablement. Je comprends que vous avez ici un bon motif. Néanmoins, je me demande pourquoi cela apparaît dans l'exposé. Vous devez craindre que le gouvernement songe sérieusement à remplir cet engagement qu'il a peut-être pris dans le passé. L'automne dernier, il y a déjà près d'un an, les membres de la Commission du blé comparaissent ici devant ce comité. Je leur ai fait admettre que les prix du blé avaient varié de 11c.; il y avait une différence de 11c. entre le prix de leur vente de septembre à la Russie. N'importe qui pouvait voir des coupures de journaux où on disait que le contrat à long terme passé par la Commission du blé l'automne dernier comportait de fait une réduction de prix. Ce n'est pas moi qui dis qu'on a réduit le prix de 11c.; c'est la Commission du blé qui l'a déclaré. Je n'étais pas très loin l'an dernier lorsque je les ai interrogés. Je ne veux pas m'étendre trop longtemps sur ce sujet. Peut-être avez-vous raison de souligner cela si vous croyez que le gouvernement a l'intention d'adopter ce régime.

En ce qui a trait à la première recommandation, vous vous inquiétez de la réglementation de l'importation du blé. Quels avantages croyez-vous que l'Ouest du Canada retire des subventions octroyées au transport de marchandises ou des paiements versés à l'Est du Canada?

M. STRAUSS: Je dirais à ce sujet que je ne puis imaginer l'absence de subventions sous quelque forme que ce soit—que ce soit en subventionnant la

production du blé ou de quelque autre façon—que les cultivateurs de l'Est pourraient acheter du blé de l'Ouest si le coût du transport y était ajouté. Cela serait possible, mais on arriverait probablement à une différente échelle de prix pour des produits comme les œufs, le bacon ou le lait.

M. HORNER (*Acadia*): Le ministre de l'Agriculture nous a dit hier qu'il est tout à fait normal et correct qu'on vende le bœuf 2½c. plus cher la livre à Toronto qu'à Calgary. Nous avons connu cela. On pense souvent qu'une subvention accordée pour le blé de l'Ouest revient à environ 15c. le boisseau; en d'autres termes, le gouvernement subventionne l'achat de blé de l'Ouest par les cultivateurs de l'Est à raison d'environ 15c. le boisseau pour ce qui est de l'orge. Je critique votre première recommandation, dans laquelle vous dites que la Commission du blé ne devrait pas avoir le droit de limiter l'importation des grains. Aussi longtemps que le gouvernement subventionnera le grain de provende de l'Ouest, il devra par l'intermédiaire de la Commission du blé avoir le droit de limiter l'importation des céréales, parce qu'il ne serait pas très sage que le gouvernement octroie des subventions alors que tous les autres éléments dans un cycle économique donné annulent en quelque sorte le résultat voulu par ces subventions. Je m'oppose ici à votre thèse parce que, lorsque le gouvernement décide d'accorder une subvention, je suis d'avis que pour que cette subvention soit utile, tous les autres éléments doivent tendre au but que vise le gouvernement. Si on ouvrait toute grande la porte à l'importation, la subvention risquerait fort de devenir inutile. Voyez-vous quelque danger à cela?

M. STRAUSS: J'y vois un certain danger. Je dirais que si nous pouvions acheter à meilleur compte du blé provenant d'autres pays, pourquoi le contribuable aiderait-il à payer des subventions si ce n'est pas nécessaire? Si nous pouvons substituer au blé de l'Ouest un blé moins dispendieux provenant de l'étranger, nous perdons l'économie que nous réaliserions ainsi en la donnant aux cultivateurs de l'Est. Je crois que c'est le but de cette réunion. J'estime qu'il est très important d'obtenir le blé au meilleur compte pour le cultivateur. Le prix du blé de l'Ouest dépend souvent de la concurrence étrangère—par exemple, si nous pouvons vendre l'orge de l'Ouest au Royaume-Uni \$10 la tonne de plus que six mois plus tôt—et je ne vois pas pourquoi nous devrions continuer ainsi d'acheter notre blé uniquement dans l'Ouest, si nous pouvons l'acheter aux États-Unis, par exemple, ou ailleurs, importer de l'orge, de l'avoine ou d'autres céréales à meilleur compte.

M. HORNER (*Acadia*): En d'autres mots, vous êtes d'avis, en tant qu'éleveur de l'Est, qu'il serait plus profitable pour les gens de l'Est du Canada de se passer de cette subvention s'ils pouvaient importer les céréales beaucoup plus rapidement et plus facilement? Ai-je raison?

M. STRAUSS: Non. Il n'a pas été question de subvention, je n'ai parlé que des importations. S'il est possible d'obtenir, grâce à l'importation, les céréales à meilleur compte que les céréales de l'Ouest, subventions comprises, nous devrions avoir le droit de le faire.

M. HORNER (*Acadia*): Le point que je veux faire valoir est que vous ne pouvez en toute justice tout avoir. Il n'est pas juste, à mon sens, que vous demandiez une subvention à l'égard du grain de l'Ouest et que vous puissiez importer à votre gré en tout temps. En 1960, par suite de la mauvaise récolte d'avoine dans l'Ouest, on a permis d'importer des États-Unis, à un prix moins élevé que le prix établi par la Commission du blé. Il en est résulté une baisse du prix de l'avoine de provende dans l'Ouest du Canada. Mais soyons raisonnable; on ne peut demander le drap et l'argent. Vous ne pouvez, si l'on peut dire, avoir la porte ouverte à l'importation, enlever les subventions et demander ensuite au gouvernement de maintenir ces subventions lorsque la situation économique change d'aspect. Il n'est que juste que le gouvernement assure une protection.

M. STRAUSS: Mais il semble que ce serait dans l'intérêt du contribuable; s'il est justifié d'importer le grain à meilleur marché, automatiquement, le grain de l'Ouest ira ailleurs à un prix plus élevé. C'est une question d'ordre économique.

M. HORNER (*Acadia*): Êtes-vous d'accord avec moi que l'argument est valable jusqu'à un certain point—et je parle à titre de cultivateur de l'Ouest—à savoir que, si la subvention était enlevée, nous serions en concurrence avec les pays étrangers? Vous pourriez importer votre orge de France, si vous le désiriez, ou votre avoine des États-Unis. L'argument est-il valable? Voyez-vous où je veux en venir?

M. STRAUSS: Voici ce que je pense: le cultivateur de l'Ouest ne devra renoncer à l'importation des grains moyennant licence que s'il peut vendre à meilleur prix? Il recevra indirectement de l'aide et il ne sera assurément pas appelé comme il l'a été durant les années de mauvaise récolte à approvisionner l'Est lorsque cela est onéreux. C'est pourquoi nous faisons cette recommandation.

M. HORNER (*Acadia*): En 1961, par exemple, vous avez eu la permission de faire venir de l'avoine des États-Unis et le prix de l'avoine de provende s'en est fortement senti dans l'Ouest du Canada, mais vous aviez la permission de le faire.

M. STRAUSS: Oui, évidemment, en certaines circonstances, mais il a fallu tirer bien des ficelles; la chose ne s'est pas faite spontanément.

M. HORNER (*Acadia*): Et très justement d'ailleurs, spécialement lorsque les contribuables paient une subvention qui doit encourager la vente des grains de l'Ouest. C'est un avantage que l'Ouest retire de la subvention. Pour cette raison, on utilise davantage nos céréales, nous dit-on, même s'il s'agit d'un désavantage immédiat pour quiconque nourrit des bestiaux dans l'Ouest du Canada.

M. STRAUSS: N'êtes-vous pas d'avis que cet avantage est fortement compensé par le fait qu'en temps normal, le cultivateur de l'Ouest produit sa propre provende à meilleur marché qu'il ne le vend au cultivateur de l'Est? En outre, il peut l'obtenir à bien meilleur compte dans sa province ou dans les provinces de l'Ouest tant que les contingents ne sont pas ouverts. Je ne parle pas au nom de l'association, mais en mon nom personnel quand je prétends que cela devrait compenser amplement la subvention versée par tous les contribuables du Canada.

M. HORNER (*Acadia*): Ça ne compense pas. Il y a eu une période, vers 1955-1956, où vous pouviez acheter les céréales à bon compte dans votre propre province, mais non dans l'Ouest du Canada. Très souvent la Saskatchewan a un surplus de céréales de provende et l'Alberta n'en a pas, mais nous ne recevons aucune subvention. J'ai acheté des grains en Saskatchewan et les ai transportés par camion en Alberta, il y a déjà un bon moment de cela.

M. STRAUSS: Et sans subvention?

M. HORNER (*Acadia*): Sans subvention. De très nombreux cultivateurs ont acheté des céréales en Alberta et les ont transportées par camion en Colombie-Britannique sans subvention. Si je les achète dans l'Ouest du Canada—j'en achèterai cet automne—je dois payer presque le même prix que le cultivateur de l'Est, car la subvention réduit le prix du boisseau de 15c., dans l'Est. Vous ne pouvez tout avoir. Vous demandez à la Commission du blé de ne plus régler l'importation des céréales et vous profitez en même temps des subventions au transport versées actuellement. Pour être raisonnable, il faut se placer de façon à étudier le pour et le contre d'une situation. Si vous voulez qu'on permette l'importation, renoncez alors aux subventions. Placez l'éleveur de l'Ouest sur le même pied que celui de l'Est.

M. STRAUSS: Faudrait-il en laisser l'entière discrétion à un organisme de l'Ouest ou cela ne devrait-il pas relever d'Ottawa? Dans ce cas, la Commission canadienne du blé peut seule octroyer les permis et c'est une organisation destinée à défendre les intérêts du cultivateur de l'Ouest. Ne serait-il pas mieux d'accorder ces pouvoirs à un organisme plus neutre?

M. HORNER (*Acadia*): Vous avez raison dans ce cas. Tout ce que je peux répondre, c'est que la Commission du blé agit en tout temps conformément aux désirs du gouvernement. N'êtes-vous pas de cet avis?

M. STRAUSS: Certainement, mais de toute façon la voie du sang est très forte, n'est-ce pas?

M. HORNER (*Acadia*): J'ai déjà apporté cet argument à la Chambre lorsqu'il a été question de syndicats familiaux. Mes amis ne le croyaient pas, mais je suis d'accord que la voie du sang est très forte.

M. STRAUSS: La Commission canadienne du blé prend sûrement les intérêts des trois provinces de l'Ouest et c'est de son devoir de le faire. En conséquence, pour échapper à tout soupçon dans l'Est, ne serait-il pas sage de confier cette administration au gouvernement central ou mettons, au ministère de l'Agriculture, ou à qui que ce soit à Ottawa, au ministère du Commerce ou à quelqu'un d'autre. Peut-être faudrait-il réunir l'Est et l'Ouest à la Commission du blé pour s'entretenir de la question, au lieu de la laisser uniquement à la discrétion de l'autre organisme?

M. JORGENSEN: N'a-t-on pas établi un comité de liaison dans l'Est du Canada en vue de collaborer dans ces domaines?

M. STRAUSS: Je ne crois pas qu'il s'occupe de l'importation des céréales en vertu d'une licence.

M. JORGENSEN: J'avais l'impression qu'il s'occupait de tous les problèmes auxquels font face les cultivateurs de l'Est, lorsqu'ils achètent les grains de provende de l'Ouest.

M. STRAUSS: La loi n'établit-elle pas qu'il revient entièrement à la Commission canadienne du blé de permettre l'importation des grains?

M. JORGENSEN: C'est tout à fait vrai, mais rien n'empêche de traiter ce problème particulier avec la Commission canadienne du blé pour aplanir les difficultés que vous pouvez éprouver et présenter votre point de vue pour influencer, en fait, la Commission canadienne du blé.

M. STRAUSS: N'êtes-vous pas d'avis qu'il sera trop tard quand nous en arriverons là?

M. JORGENSEN: Je ne le crois pas. Tout dépend de votre promptitude à agir.

M. STRAUSS: Il y a tant d'intérêts divers dans l'Est du Canada. Ainsi, les régions productrices de grains de provende de l'Est du Canada ne seront peut-être pas du même avis. Le sud-ouest de l'Ontario, par exemple, envisagera peut-être la question d'une toute autre façon, par le fait qu'il est assez bon producteur de céréales.

M. JORGENSEN: Lorsque s'est produite la pénurie de 1961, la Commission et les représentants de l'Est du Canada se sont rapidement occupés de la question; en raison de la situation, ils en sont vite venus à un accord visant à permettre l'importation de grains de provende et cela au désavantage des cultivateurs de l'Oest. Cette mesure tendait à faire baisser le prix des céréales dans l'Ouest du Canada à cette époque, mais nous l'avons acceptée.

M. NASSERDEN: J'ai une question complémentaire. Les membres de la Bourse des céréales exportent-ils de l'orge?

M. STRAUSS: Disons que, dans l'ensemble, les marchands de grains exportent surtout aux États-Unis de l'orge de brasserie; parfois nous exportons de l'orge en Irlande du nord, de même qu'au Royaume-Uni.

M. NASSERDEN: En général, vous vous êtes occupés très activement de l'exportation de l'orge au cours des années; le marché a-t-il été très actif?

M. STRAUSS: En effet.

M. NASSERDEN: Et pourtant vous prétendez pouvoir importer l'orge au Canada, pour l'éleveur de l'Est, à meilleur marché que vous pouvez l'obtenir présentement de l'Ouest du Canada; mais vous pouvez la vendre sur le marché mondial en concurrence avec la France et d'autres pays?

M. STRAUSS: Parce que les règlements sont bien différents dans les autres pays. Actuellement, les États-Unis exportent une grande quantité d'orge et le prix en a baissé considérablement à partir du mois d'août jusque vers le milieu de septembre. Tout à coup, le prix a monté considérablement. En dépit de l'effort considérable des États-Unis en ce qui concerne l'exportation, ce dernier pays importe de France de l'orge de brasserie et n'a pas besoin d'un permis spécial pour le faire. Ils n'ont qu'à payer un droit de 7½ c. L'orge française, arrivée par pur hasard dans nos greniers en excellente condition à l'époque de la récolte, constitue une forte concurrence pour l'orge de brasserie canadienne que nous expédions aux États-Unis, comme vous le savez. Très souvent, d'autres pays sont prêts à subventionner très fortement les grains de provende pour l'exportation en vue d'obtenir des devises étrangères pour quelque autre raison d'ordre agricole. Très souvent, vous pouvez voir l'orge des États-Unis sur le même navire que l'orge de France. La même orge retourne en Europe. Elle va peut-être en Belgique, à dix milles peut-être de l'endroit d'où l'orge de brasserie a été expédiée.

M. NASSERDEN: Vous avez prouvé que les gouvernements s'intéressent au transport du grain lorsqu'il est subventionné.

M. STRAUSS: En effet.

M. NASSERDEN: C'est pourquoi il est nécessaire que la Commission canadienne du blé et le gouvernement canadien exercent un certain contrôle à l'égard d'un permis.

M. STRAUSS: Nous ne sommes pas opposés à un régime de permis; nous ne nous opposons pas à la réglementation du commerce comme tel. Nous avons besoin de la Commission du blé, à mon avis, et nous avons besoin de l'État pour que le commerce reste actif. Ce que nous aimerions, c'est un organisme neutre. Notre pays est grand de l'Est à l'Ouest. C'est pourquoi nous avons pensé soulever ce point.

M. HORNER (*Acadia*): Vous êtes d'avis que la Commission canadienne du blé qui relève d'un ministre du Commerce de l'Est n'est pas suffisamment neutre pour régler l'importation des céréales?

M. STRAUSS: Je ne le dirais pas aussi carrément, monsieur. Nous serions plus à l'aise s'il s'agissait d'un organisme neutre ne favorisant ni l'Est ni l'Ouest; en vertu de la loi, la Commission du blé se doit de favoriser les cultivateurs de l'Ouest.

M. HORNER (*Acadia*): Mais la Commission du blé se conforme en tout temps aux directives et aux ordres du gouvernement. C'est ce que j'aime à croire. Vous ne pensez certainement pas que le gouvernement favorise un secteur donné du pays?

M. STRAUSS: Vous avez sans doute raison; je ne sais pas. J'ai oublié l'énoncé précis de la loi sur la Commission canadienne du blé, mais il semble que ce soit un organisme de vente au service du cultivateur de l'Ouest; elle devrait donc tirer parti de tout ce qui peut intéresser ce dernier. Nous ne faisons aucune exception lorsqu'il s'agit de l'octroi des permis d'importation par la Commission du blé; nous aimerions que la chose soit faite d'une façon tout à fait désintéressée. Je vous ai donné les raisons que nous avons de penser ainsi.

M. FORBES: Puis-je poser une question complémentaire? Monsieur le président, M. McAnulty a dit que le cultivateur de l'Ouest a un certain avantage sur celui de l'Est lorsqu'il s'agit du prix des grains de provende. J'aimerais prouver que ce n'est pas le cas. Présentement, l'orge de provende bénéficie d'une subvention de 19.2c. le boisseau. Voyons ce qui se passe dans le cas d'un boisseau d'orge, dont le prix initial, à Fort William, est de \$1.09: il en coûte tout d'abord 2.84c. le boisseau pour le faire charger sur un navire; puis 10c. le boisseau pour le rendre à Montréal, outre une fraction de cent pour l'assurance et le courtage du vaisseau. Le total est maintenant de \$1.22 le boisseau. Si le grain va dans un élévateur à Montréal le 14 novembre et y reste jusqu'au 20 mars, le prix de l'entreposage et de 4c. le boisseau. Le chargement dans un wagon de chemin de fer signifie un autre 1.47c. le boisseau; le transport à Granby (P.Q.), par exemple, coûte 7.2c. le boisseau. Le nouveau total est d'environ \$1.35 le boisseau. A ce point, déduisez les frais payés par le gouvernement fédéral—l'entreposage à 4c. le boisseau plus l'aide au transport se montant à 19.2c. le boisseau—il reste environ \$1.12 le boisseau.

Permettez-moi de donner les prix que paierait M. Pascoe pour faire venir un chargement d'orge de provende à Dauphin (Man.). Il paierait l'intérêt, soit 3c. de plus le boisseau, exactement ce qu'il en coûte à l'éleveur de l'Est. Si M. Southam faisait monter un chargement d'orge de provende dans l'élévateur et si je le suivais pour l'acheter, le prix que je paierais serait celui de Fort William, établi par la Commission du blé, moins le transport, plus 3c. de frais de débarquement. L'éleveur de l'Est a un avantage de 2½c. sur le bœuf et environ la même chose sur les porcs; il a de plus un avantage de 9 ou 11c. sur les œufs. Cela dépasse assurément tout avantage que peut retirer le cultivateur de l'Ouest. A mon avis, nous ne bénéficions dans l'Ouest d'aucun avantage que vous n'avez dans l'Est du Canada. Je me demande au juste ce que veulent les éleveurs de l'Est.

M. STRAUSS: Puis-je vous demander comment vous en arrivez au chiffre de \$1.09 pour l'orge?

M. FORBES: C'était le prix demandé l'automne dernier. Si vous revoyez le compte rendu du Comité, vous découvrirez que ces chiffres ont été consignés par les fonctionnaires de la Commission canadienne du blé.

M. STRAUSS: Le chiffre actuel se rapproche davantage de \$1.22 à l'entrepôt à Fort William.

M. FORBES: Voici le prix demandé le mercredi 30 septembre: prix de la Commission du blé, à Fort William-Port Arthur, orge de provende n° 1, \$1.18. Le même principe s'applique dans l'Ouest du Canada; il s'agit tout juste de soustraire le transport à Fort William et les frais de manutention.

M. HORNER (*Acadia*): En ce qui concerne la 4<sup>e</sup> recommandation et le droit de 8c. le boisseau de maïs américain qui entre au Canada, avez-vous vérifié, dans vos observations, à cet égard, la raison pour laquelle on a imposé et maintenu ce droit de 8c.?

M. STRAUSS: J'aimerais beaucoup connaître votre point de vue.

M. HORNER (*Acadia*): Je vous le demande.

M. NASSERDEN: C'est vous qui proposez qu'on l'enlève. Vous devez savoir pourquoi on l'a imposé.

M. McANULTY: Nous imaginons qu'on l'a imposé surtout dans le but de protéger les producteurs canadiens de maïs, surtout ceux du sud-ouest de l'Ontario où on récolte environ 40 millions de boisseaux de cette céréale. Ce droit, comme je conçois les droits douaniers ou autres, constituent évidemment une source de revenu pour l'État ainsi qu'une protection pour les producteurs canadiens de céréales. J'imagine donc que ce droit de 8c. le boisseau constitue

une protection pour la région qui produit la plus forte quantité de cette céréale, c'est-à-dire l'Ontario.

M. MCBAIN: N'est-il pas vrai qu'on l'a imposé aussi parce que le gouvernement américain subventionne ses producteurs de maïs?

M. McANULTY: Peut-être avez-vous raison en cela.

M. HORNER (*Acadia*): Il y a donc plusieurs raisons qui justifient le maintien de ce droit.

M. STRAUSS: Il y a un autre point. Lorsqu'on a imposé ce droit, je suis persuadé que notre dollar valait probablement plus que le dollar américain, alors qu'en ce moment il vaut 7.5c. de moins, ce qui signifie environ 10c. le boisseau et ce qui place le cultivateur de l'Est dans une situation désavantageuse.

M. HORNER (*Acadia*): Comment cela?

M. STRAUSS: Parce que si on lui permet d'importer du maïs des États-Unis, en plus du droit de 8c. le boisseau, il doit payer 10 ou 11c. le boisseau pour le change.

M. HORNER (*Acadia*): Je ne veux que préciser ce point. Vous dites que cela représente un désavantage pour le cultivateur de l'Est.

M. STRAUSS: L'éleveur de l'Est.

M. HORNER (*Acadia*): C'est mieux ainsi. Je dirais que cette mesure profite au cultivateur de l'Est qui produit du maïs.

M. STRAUSS: En effet, cela représente un avantage pour ce dernier.

M. HORNER (*Acadia*): Cela signifie un avantage direct.

M. STRAUSS: Cela signifie un avantage direct pour le cultivateur qui produit du maïs, mais je ne crois pas que cela profite à d'autres.

M. HORNER (*Acadia*): Qu'exigez-vous pour la manutention du maïs américain lorsque vous le faites passer par la Bourse des céréales?

M. STRAUSS: La Bourse comme telle ne manutentionne pas le maïs. La Bourse des céréales est une association qui a pour but de protéger ses membres, et évidemment les manutentionnaires de grain en font partie. Nous prenons environ ½c. le boisseau.

M. HORNER (*Acadia*): C'est le prix global, y compris les frais de détention et tout ce qui peut s'y rapporter?

M. STRAUSS: Il est impossible de détenir du blé pour 1c. le boisseau. Il s'agit d'une marge de ½c. le boisseau.

Une VOIX: Cette marge constitue votre profit?

M. STRAUSS: En effet.

M. NASSERDEN: Il s'agit d'une commission.

M. STRAUSS: Non.

M. NASSERDEN: Au sens large, c'en est une.

M. STRAUSS: Non. C'est une marge de profit qui varie de ¼c. à ½c. le boisseau, je dirais. C'est une marge de bénéfice qui diffère d'une dépense, parce que l'importateur prend toutes les responsabilités du transport, en assumant les risques, tant du transport par navire que du transport par chemin de fer.

M. HORNER (*Acadia*): Une fois de plus, néanmoins, vous demandez la disparition d'une mesure destinée à protéger les agriculteurs d'une certaine façon, c'est-à-dire les cultivateurs du sud-ouest de l'Ontario, n'est-ce pas?

M. STRAUSS: En effet, nous voulons obtenir des grains de provende à bon marché, comme vous pouvez le constater, afin de protéger les agriculteurs de l'Est. Ce problème se pose à nous tous les jours. J'ai pris connaissance de quelques-uns des mémoires qui ont été soumis au Comité. J'y ai remarqué que

beaucoup se plaignent du prix trop élevé des grains de provende dans l'Est. J'ose dire que n'importe quel membre de la Bourse des céréales pourrait montrer ses livres tout grands ouverts pour démontrer que nous n'exigeons des frais excessifs de personne pour les grains de provende. J'ose dire que le maïs de l'Ontario qui est fourni au Québec—et il y est transporté sans aucune subvention—est plutôt dispendieux. Je pense que la plus grande partie de la production de maïs de l'Ontario est vendue aux amidonneries ainsi qu'aux distilleries.

M. HORNER (*Acadia*): Vous dites avoir la preuve qu'on exige trop pour les grains de provende.

M. STRAUSS: En effet.

M. HORNER (*Acadia*): Selon vous, est-ce que le blé arrive aux cultivateurs de l'Est à l'état entier ou bien moulu, des concentrés y étant ajoutés.

M. McANULTY: Sous les deux formes, monsieur.

M. HORNER (*Acadia*): Quelle serait la proportion?

M. McANULTY: Je n'ai ici aucun chiffre indiquant une proportion, mais je dirais qu'ils reçoivent la plus grande partie sous la forme de moulées équilibrées.

M. HORNER (*Acadia*): Admettriez-vous que la plupart des cultivateurs qui achètent du maïs, que ce soit du maïs provenant des États-Unis ou des grains de provende provenant de l'Ouest, l'achètent sous la forme de moulées auxquelles on a ajouté des concentrés?

M. McANULTY: Cela est vrai, des grains de provende moulus auxquels on a ajouté des concentrés.

M. HORNER (*Acadia*): Quand on l'achète sous cette forme, il s'y ajoute un élément de travail—la mouture—ainsi que le coût élevé des concentrés. N'est-ce pas?

M. McANULTY: Non. Là encore, vous revenez au coût des ingrédients. Bien entendu, il est plus commode pour les cultivateurs d'utiliser le blé sous cette forme. La plupart du temps, le cultivateur doit ajouter un concentré au maïs ou bien il achète une moulée équilibrée, selon les besoins du bétail dont il fait l'élevage, ou ce qui lui convient; ou encore, il pourrait avoir une certaine quantité de blé domestique qu'il désire mêler avec un concentré ou un supplément.

M. BEER: J'invoque le Règlement. Je pense que d'autres membres du Comité aimeraient poser quelques questions. L'honorable député s'est accaparé l'interrogatoire durant trente minutes.

M. HORNER (*Acadia*): A propos du rappel au Règlement, monsieur le président, j'ai été très généreux. Bon nombre de membres m'ont interrompu. Je n'ai pas tenté de m'accaparer l'interrogatoire de quelque façon. Un certain nombre de députés m'ont interrompu. Je n'ai que quelques autres questions.

Le PRÉSIDENT: Je pense que les questions de M. Horner ont été utiles ce matin. J'admets que ce fut long. Je m'en remets au Comité. Je reconnais le droit des autres membres du Comité. Cependant, il est très difficile d'interrompre un membre lorsqu'il poursuit un interrogatoire, et j'hésite beaucoup avant d'enlever la parole à quelque honorable membre que ce soit, pourvu que ses questions se rapportent au sujet, et je crois que c'est le cas des questions de M. Horner. J'espère, monsieur Horner, que vous pourrez terminer rapidement votre interrogatoire. Les membres du Comité pourront décider plus tard si oui ou non ils désirent siéger cet après-midi.

M. HORNER (*Acadia*): En ce qui concerne les prix des grains de provende, admettez-vous avec moi que les cultivateurs de l'Est comparent le coût de leurs grains de provende moulus, avec des concentrés, au coût des grains de provende que paient les agriculteurs de l'Ouest pour les grains de provende naturels? Comparons donc les grains de provende dans l'Ouest du Canada moulus additionnés de concentrés avec les grains de provende dans l'est du Canada égale-

ment moulus avec des concentrés; comparons deux choses identiques. C'est précisément pourquoi j'ai demandé sous quelle forme le maïs américain ainsi que les grains de provende de l'Ouest sont achetés la plupart du temps? Il y a autre chose au sujet de la cinquième recommandation, entreposage des grains domestiques dans les élévateurs de l'Est. Estimez-vous qu'il y a suffisamment d'espace dans les élévateurs de l'Est du Canada?

M. MCANULTY: C'était un problème autrefois, mais la situation s'est améliorée maintenant qu'il y a un nouvel élévateur à Montréal. Autrefois, il y avait gestion en cet endroit.

M. HORNER (*Acadia*): Est-ce qu'une association, une coopérative ou un syndicat a établi un entrepôt pour ses propres besoins?

M. MCANULTY: Il y a un seul élévateur dans la région de Montréal, à ma connaissance, le Dominion, qui appartient à la Coopérative de Québec.

M. HORNER (*Acadia*): C'est le seul?

M. MCANULTY: Le seul, autant que je sache.

M. HORNER (*Acadia*): Y aurait-il moyen de résoudre le problème de l'entreposage dans l'Est en établissant, par exemple, des coopératives locales dans certaines régions et si ces coopératives pouvaient acheter leurs grains de provende à l'automne—supposons qu'un certain nombre de cultivateurs demeurant à l'intérieur et aux environs d'une petite ville se réunissent et achètent leurs grains de provende à l'automne, lorsque le grain est rendu à la tête des Grands lacs et acheminé par voie maritime, que cette coopérative construise un élévateur pour entreposer ce grain et le vende à ses membres sur une base coopérative—est-ce que cela serait avantageux pour le commerce du grain de provende dans l'Est du Canada?

M. MCANULTY: Personnellement, je ne le pense pas. Je ne crois pas que cela résoudrait le problème dont nous parlons ici aujourd'hui. L'entreposage ne constitue qu'une partie du problème.

M. HORNER (*Acadia*): Mais vous vous êtes plaints que l'approvisionnement n'est pas suffisant à la tête des Grands lacs. Si vous pouviez acheter des quantités de blé tout l'été et remplir les élévateurs de l'Est tout au cours de l'été, je suis persuadé qu'avec des élévateurs de plus grande capacité et plus d'espace pour l'entreposage dans l'Est du Canada il n'y aurait pas une telle insuffisance. Vous ne seriez pas pris à court comme vous l'êtes quelquefois pour ce qui est des quantités disponibles à la tête des Grands lacs. Comprenez-vous ce que j'essaie de dire, ou bien estimez-vous que les moyens d'entreposage sont suffisants dans l'Est du Canada?

M. MCANULTY: Je dirais qu'à certaines périodes de l'année les entrepôts dont on dispose sont suffisants. Autrefois, les réserves n'étaient pas suffisantes à l'automne, mais cela était dû à quelques facteurs. Il est vrai qu'une certaine quantité est accumulée pour l'hiver et, naturellement, cette quantité est laissée là le plus tard possible à cause des frais de détention et des risques inhérents du marché.

M. HORNER (*Acadia*): Et à cause du manque d'espace pour l'entreposer.

M. STRAUSS: Je crois qu'il y aura toujours un problème d'entreposage même si on construisait douze élévateurs.

M. HORNER (*Acadia*): Je parle de réunir les cultivateurs locaux et de leur permettre de constituer un syndicat ou une coopérative et de constituer leur propre réserve.

M. STRAUSS: Cela signifie qu'il faudrait financer et distribuer et donc établir une organisation. Cela ne serait pas facile à réaliser si on tient compte de l'état actuel des coopératives agricoles.

M. HORNER (*Acadia*): Vous dites qu'un tel projet serait difficile à réaliser à cause du problème du financement qu'il poserait?

M. STRAUSS: La distribution constituerait également un problème.

M. HORNER (*Acadia*): Si une coopérative locale établit son propre entrepôt de grains de provende, je suis d'avis qu'elle parviendrait assez facilement à résoudre le problème de la distribution.

M. STRAUSS: Serait-il économique de construire de tels entrepôts? Dans l'Est du Canada, pour construire un élévateur convenable il en coûte de \$2 à \$4 le minot.

M. HORNER (*Acadia*): Je sais cela.

M. STRAUSS: Je suis d'avis que ce ne serait pas économique.

M. WHELAN: Au sujet de votre dernière déclaration, je crois que le prix par boisseau dépend du volume de l'élévateur. Un élévateur peut coûter aussi peu que 50c. le boisseau à construire s'il est d'un volume assez considérable.

M. STRAUSS: Je suis d'accord, mais où construirait-on un tel élévateur qui serait situé à un point bien central et où on pourrait réduire le coût de la construction à 50c. le boisseau?

M. WHELAN: Je pourrais vous faire voir dans l'Ohio des élévateurs dont la construction a coûté 40c. le boisseau. Il existe un nouveau type d'élévateur qu'on pourrait construire n'importe où dans l'Est du Canada pour 75c. le boisseau.

M. STRAUSS: Je connais l'élévateur dont vous parlez, mais cet élévateur a été construit dans des conditions très particulières par un père et ses cinq fils qui n'ont pas tenu compte de leur temps ni de leur travail; c'est ainsi qu'ils sont arrivés au coût de 75c. le boisseau.

M. WHELAN: Je devrais dire que j'ai passé quelque temps à étudier la possibilité de construire des élévateurs dans l'Est du Canada. Je suis passablement au courant du coût de la construction d'élévateurs. Tout d'abord, j'aimerais demander depuis combien de temps existe la *Montreal Corn Exchange Association*?

M. McANULTY: Elle existe depuis 101 ans.

M. WHELAN: Avez-vous déjà soumis des mémoires comme celui-ci à un précédent comité de l'Agriculture du Parlement du Canada?

M. McANULTY: Pas à ma connaissance.

M. STRAUSS: Cela s'est peut-être fait dans le passé alors que d'autres membres faisaient partie de la Bourse.

Une VOIX: Les choses n'allaient pas aussi mal pour les cultivateurs de l'Est du Canada auparavant.

M. WHELAN: Vous n'avez jamais compris plus tôt que les choses allaient si mal pour les cultivateurs de l'Est.

M. STRAUSS: Nous l'avons certainement compris.

M. WHELAN: Vous avez parlé du prix de l'orge que vous pourriez probablement importer de la France. Dans le commerce que vous faites du blé, si vous obtenez un prix avantageux, en faites-vous toujours profiter les consommateurs, en l'occurrence les cultivateurs de l'Est du Canada?

M. STRAUSS: Absolument. La concurrence nous oblige à agir ainsi.

M. WHELAN: Les prix des grains de provende ne varient pas tellement.

M. McANULTY: Le prix des grains de provende varie passablement. En fait, il n'y a pas de rapport entre le produit fini et les ingrédients. Les conditions du marché sont responsables d'une partie du problème. Quelquefois, le cultivateur se rend compte que ses poulets à griller lui rapportent un prix inférieur au coût de leur production. Il arrive souvent que le fabriquant de moulées réduise son profit afin de maintenir ces éleveurs en affaires.

M. WHELAN: Si en mêlant, disons, des grains pour les dindes vous obtenez à bon compte une quantité d'orge ou de maïs, que vous achetez sur le marché, vous n'en faites pas nécessairement profiter les éleveurs de dindes?

M. STRAUSS: Nous en faisons toujours profiter les éleveurs. Il y a suffisamment de concurrence dans ce commerce. Il existe plusieurs petites meuneries au pays. Si vous obtenez une aubaine, votre concurrent aura probablement le même prix et il en fera profiter ses clients si vous ne le faites pas.

M. NASSERDEN: N'est-ce pas un fait que le prix du blé comme tel, transformé en grains de provende ou mélangé, ne coûte pas très cher, de fait, comparé au prix de votre produit fini?

M. McANULTY: J'aimerais bien dire qu'il en est ainsi. Je dirais que certaines moulées équilibrées contiennent de 50 à 60 p. 100 de grain.

M. NASSERDEN: Pour de telles moulées, une différence de 3 ou 4c. le boisseau ne changera pas énormément le prix de votre produit fini.

M. McANULTY: Bien entendu, lorsque vous faites l'élevage de volailles aujourd'hui, vous réalisez un profit d'une fraction de cent. Je ne dis pas qu'il n'existe pas d'autres ingrédients qui pourront influencer les prix.

M. NASSERDEN: Il n'est pas probable que cela fasse plus de 5 à 10 p. 100 de différence sur votre produit fini; la différence ne serait pas aussi grande que cela.

M. WHELAN: La marge de profit pour le cultivateur au Canada est tellement petite que ces choses sont importantes pour son bénéfice, s'il en fait. Vous parliez des approvisionnements de grain de provende. Diriez-vous que l'année dernière en particulier les approvisionnements de grain de provende dans l'Est du Canada ont été meilleurs que jamais?

M. STRAUSS: Oui, j'en conviendrais.

M. WHELAN: Au sujet du régime de deux prix, contre lequel nous nous opposons fortement à présent en Ontario, nous avons un régime de deux prix pour le blé d'hiver, et nous y avons été forcés par l'industrie, parce que même avec la farine à pâtisserie de haute qualité, nous obtenons toujours un prix assez bas, celui du blé de provende. On ne nous a jamais payé un prix plus élevé pour le blé de haute qualité servant à fabriquer la farine à pâtisserie. J'ai participé aux négociations et j'ai entendu les meuniers dire que nous payerions ce blé \$2.25 le boisseau, qu'il ne nous coûterait pas plus cher si nous savions que chaque meunier le payerait ce prix et que nous pouvions nous permettre de le payer pour cette farine à pâtisserie. Mais, nous avons été forcés d'adopter ce régime de deux prix et il a passablement bien réussi. Il n'est pas subventionné par le gouvernement. Il est subventionné par les producteurs eux-mêmes; c'est-à-dire la subvention est de 15c. plus 1c. pour les frais de l'office de vente; il y a plusieurs produits au Canada qui ont un régime de deux prix, c'est-à-dire un prix pour l'exportation différent de celui du marché intérieur au Canada.

M. STRAUSS: Nous disons vraiment, tout d'abord, que le régime des deux prix devrait être légalisé par la Commission canadienne du blé, parce que c'est elle qui prend la décision définitive en matière de blé, d'orge et d'avoine. Nous ne sommes pas renseignés sur ce point, mais nous estimons qu'un pareil changement peut être préjudiciable au commerce des provendes du pays. Je ne sais pas. Je n'ai pas vu la statistique relative au blé d'hiver de l'Ontario; mais je déclare que, parfois, le blé d'hiver doit être vendu à un prix inférieur au coût de production et doit être subventionné.

M. WHELAN: C'est le producteur qui le subventionne.

M. STRAUSS: Je ne sais pas jusqu'à quel point le prix final par boisseau versé au producteur sera réduit à la fin de chaque année financière. Je me demande s'il peut être calculé en partant du prix obtenu auparavant.

M. WHELAN: Le prix du blé des Prairies est maintenant plus élevé qu'il ne l'a été depuis 1949. J'ai le prix de notre blé d'Ontario.

M. STRAUSS: Nous pouvons en dire autant également du blé de l'Ouest.

M. WHELAN: Il se vendait \$2.25 le boisseau, en 1949, et il se vend maintenant \$1.65.

M. JORGENSON: J'espère que vous ne voulez pas dire que la Commission canadienne du blé aurait le dernier mot à dire au sujet du régime des deux prix. J'aime à croire que vous ne dites pas que la Commission canadienne du blé a été responsable de ce qui est arrivé au blé canadien.

M. STRAUSS: Pas du tout, je l'ai mentionné pour comparer les prix.

M. WHELAN: Revenons à la vente des grains bon marché, je pense qu'avec notre mode de vie au Canada, nos agriculteurs sont les producteurs les plus efficaces du monde. J'ai visité plusieurs pays du monde. Si nos producteurs agricoles doivent avoir le niveau de vie qu'ils devraient avoir, à notre avis, pouvons-nous acheter des produits agricoles dans les pays où la main-d'œuvre est à l'état d'esclavage? Nous avons eu des acheteurs de grains qui ont fait cela. Je pense à plusieurs régions où on produit du maïs. J'ai remarqué que vous dites que le droit sur le maïs américain doit être aboli et que le produit que vous achetez est du maïs. Si vous l'achetez aux États-Unis, c'est du maïs produit en dehors du contingent fixé au pays, et les producteurs n'obtiennent aucune subvention du gouvernement américain; c'est simplement du maïs qui est lancé sur le marché pour ce qu'il peut rapporter. Dans le sud-ouest de l'Ontario, nous devons faire concurrence à ce genre d'importation dans une industrie qui se développe, dans laquelle nous dépensons plusieurs millions pour des installations et pour laquelle nous dépensons encore chaque année plusieurs millions, si notre région productrice de maïs en Ontario doit poursuivre les améliorations au moyen de lignées et d'hybrides meilleurs. C'est quelque chose que je ne peux pas comprendre.

Je ne peux concevoir que des représentants du commerce des grains puissent même proposer quelque chose de semblable. Nous ne le permettons certainement pas pour nos autres genres de productions. Les producteurs ici s'équipent en machines et font des placements dans le but de produire un article déterminé, s'ils estiment pouvoir le vendre. Mais, étant donné que l'article est meilleur marché, nous l'importons quand neuf fois sur dix l'avantage n'est pas transmis au consommateur. Que ce soit du blé de provende ou autre, le consommateur ne bénéficie pas de ce prix. Je défie quiconque de me montrer qu'il serait possible, en vertu de ces contrats d'importation, à qui que ce soit d'en tirer un avantage quelconque. Mais cela ne nuit pas à notre industrie des provendes. Vous proposez ici la même chose que pour les producteurs de maïs au sud-ouest de l'Ontario. Ils ne bénéficient pas de ce droit de 8½c. En ce qui me concerne, cela est très disproportionné.

M. STRAUSS: Je regrette de différer d'avis quelque peu avec vous. Nous préférerions acheter le maïs aux producteurs du sud-ouest de l'Ontario si nous le pouvions. Mais j'ose dire que, dans la plupart des cas, le maïs n'est pas disponible à un prix qui rend notre provende compétitive. Je pense que nous sommes tous ici réunis plutôt pour nous soucier du bien-être du cultivateur de l'Est. Je crois que l'objet du Comité est de trouver moyen d'aider le cultivateur de l'Ouest, le cultivateur du sud-ouest de l'Ontario et le cultivateur de l'Est, sans égard à la localité, parce qu'il faudrait qu'il ait un meilleur niveau de vie. Nous prenons de l'un pour donner à l'autre. Ce serait très beau si nous pouvions le faire; mais je crois que le cultivateur de l'Est, a besoin du maïs au prix le moins élevé, étant donné que l'élevage des poulets à griller s'est énormément développé durant les quelques dernières années. Nous ne voulons pas importer des poulets à griller de l'étranger. C'est la viande la moins cher sur le marché. Nous avons besoin du maïs au prix le plus bas pour pouvoir la produire. Je crois que le grain est la seule question en jeu. Nous

trouvons que nous utilisons de 30 à 50 p. 100 de grains dans les moulées. Je me demande si nous ne nous éloignons pas du sujet principal. C'est que nous avons établi que dans l'Ouest, par exemple, la Commission du blé a beaucoup aidé à régler le mouvement des grains dans cette région.

Dans l'Est nous avons un problème tout à fait différent. Je me demande s'il ne serait pas plus important de trouver si nous pouvons régler le prix du produit fini du cultivateur, au lieu d'insister sur les grains qui ne constituent qu'un élément du produit fini. Je fais allusion à tout genre de produit. Nous n'envisageons que certains éléments du produit. Mais considérons la question dans l'ensemble; je pense que, si le Comité examinait le produit fini définitif, il déciderait si une commission semblable ne pourrait pas être formée pour régler le produit du cultivateur, le produit fini, de la même façon que la Commission canadienne du blé a été créée. Nous pourrions avoir une Commission des produits qui réglerait les prix et comparerait le coût de production au consommateur avec les prix de vente et fixerait des limites pour ne pas encourager une surproduction, mais qui établirait une certaine limite aux contingents des produits agricoles et découragerait automatiquement toute production excédentaire.

Je crois qu'il y a beaucoup de moyens de faire mieux que de nous en prendre aux grains.

M. WHELAN: Je suis très favorable à l'idée qu'il ne faudrait pas spéculer sur les produits alimentaires nécessaires à la consommation humaine et qu'on garantisse au producteur un plus grand revenu pour son produit. J'ai visité l'année dernière un pays qui, dans une grande mesure, n'avait plus de fermes indépendantes. Il n'y avait que de grandes fermes qui appartenaient à l'État, mais même là les petites fermes produisaient encore, quoique avec des instruments insuffisants, 50 p. 100 des denrées alimentaires pour le pays. Les grandes fermes d'État ne produisent plus autant qu'elles devraient parce que le stimulant a disparu. Nous devons maintenir ce mode de vie et en préserver le stimulant. Je conviens que le commerce des grains est assez bien contrôlé mais, en tant que petit commerçant et mélangeur de grains, je sais comment on pourrait mélanger les grains et en tirer ce qu'on veut. Nous avons présumé que le mélangeur était beaucoup plus important que le courtier, et qu'il savait ce qu'il faisait avec les grains mélangés. Je pense qu'il est vrai qu'il pourrait mélanger différentes qualités. Nous les avons vus faire dans les élevateurs et dans mon étude des élevateurs; c'est un homme très compétent et très bien rémunéré.

M. HORNER (*Acadia*): Mais c'est illégal de le faire.

M. WHELAN: Je sais ce qu'ils font.

Le PRÉSIDENT: A l'ordre!

M. WHELAN: Le fait est que la production de grains dans l'Est du Canada, notamment dans ma région en Ontario, progresse. Je ne peux comprendre pourquoi ce montant de 8c. le boisseau doit être prélevé pour qui que ce soit. Qu'est-ce que vous pensez, puisque pendant quelques années le gouvernement a jugé à propos de subventionner le maïs pour l'Est du Canada? Il me semble qu'en ce qui concerne l'excédent de maïs américain, il a été traité de la même manière que le maïs canadien. A ce moment-là nous avions beaucoup de maïs. Il n'était pas aussi cher, mais nous en avions beaucoup. Êtes-vous d'accord sur ce genre d'opérations?

M. STRAUSS: Non. Nous devons d'abord examiner cette question avant de passer aux importations, aux subventions ou au droit à l'importation. Je pense que la question des grains n'est qu'une partie de l'ensemble de la question. A mon humble avis, donc peut-être vous devriez ou quelqu'un d'autre devrait examiner avec plus d'attention ce qui devrait être fait pour les producteurs de l'Est et de l'Ouest pour régulariser leur produit et leur donner un meilleur revenu. Malheureusement, le producteur de certaines denrées est laissé entière-

ment à lui seul. Il peut prendre six mois à produire un article, et puis il ne sait ce qu'il pourrait obtenir pour son produit fini. Lorsqu'il achète des porcelets il ne sait pas ce qu'il en fera même s'il obtient son grain en vertu d'un contrat.

M. WHELAN: Vous dites que les maux du cultivateur de l'Est proviennent la plupart du temps de ce qu'il n'a pas le moyen de connaître le coût des provendes. C'est une déclaration très catégorique. Je crois que les cultivateurs de l'Ouest savent que nous n'avons aucune garantie. Mais je voudrais faire remarquer ici que je crois que les cultivateurs de l'Est du Canada sont les plus grands spéculateurs du monde. J'ai reçu un tas de lettres contre l'autorisation ou la légalisation des loteries. Mais je vous le déclare, à vous et aux autres membres du Comité, nos agriculteurs sont les plus grands spéculateurs et ils fournissent au pays les aliments les moins chers par rapport à leur pouvoir d'achat, les moins chers que dans aucun autre pays du monde.

M. MCBAIN: Ma question concerne les installations d'entreposage dans la région de Montréal. Précisément, l'automne dernier à cette époque, j'ai eu une correspondance considérable avec un commerçant de provende qui se plaignait de l'insuffisance de la capacité d'entreposage dans les élevateurs du Conseil des ports nationaux à Montréal, et particulièrement pour le maïs d'Ontario. Je me souviens qu'il se plaignait que le maïs importé jouissait d'une préférence au déchargement sur le maïs d'Ontario. Quelle est la situation actuelle?

M. STRAUSS: Comme vous le savez bien, le Conseil des ports nationaux doit se conformer à la loi qui est appliquée par la Commission des grains. A moins d'avoir un permis spécial, les grains qui arrivent les premiers à un élevateur autorisé doivent être entreposés les premiers et ainsi de suite sur cette base.

M. MCBAIN: Quelle est la capacité d'entreposage, en boisseaux, qui est actuellement disponible pour le maïs?

M. STRAUSS: Je ne pense pas qu'il y ait un volume déterminé en boisseaux disponible pour le maïs d'Ontario ou pour le maïs américain. Toute personne qui achète du maïs et qui le transporte soit par bateau, soit par chemin de fer, aussitôt que l'espace est disponible, verra son maïs accepté pour entreposage dans un élevateur autorisé. Vous pouvez faire venir le maïs à un élevateur privé en vertu d'une entente spéciale.

M. MCBAIN: Comment a-t-on reçu à Montréal le maïs d'Ontario? Par chemin de fer, par camion ou par bateau?

M. STRAUSS: Je dirais qu'on a reçu 99 p. 100... malheureusement il y a eu des complications l'an dernier si je me souviens bien, et c'était une question de qualité. Cela ne dépend pas du cultivateur d'Ontario. Le temps ne lui a pas été favorable. Mais il a été très difficile d'entreposer ce maïs. Il y avait probablement certaines déficiences, mais c'est quelque chose dont je ne suis pas au courant.

M. GAULIN: La difficulté avait trait au refroidissement du maïs. Il était de bonne qualité. J'ai vu des wagons chargés de maïs et, cinq jours plus tard, le maïs commençait à germer; c'est quelque chose qui arrive très rarement.

M. MCBAIN: Je pense que c'était là le motif principal de la plupart des plaintes.

M. GAULIN: Dans l'ensemble je crois que l'année dernière s'est bien passée à Montréal, et je crois qu'il en sera de même cette année.

M. MCBAIN: On a dit, il y a un instant, que le maïs d'Ontario n'était pas disponible en quantité suffisante pour répondre aux besoins des éleveurs de l'Ontario. Quelle en est la raison? Cette année nous nous attendons d'avoir la récolte la plus grande de maïs dans le sud-ouest de l'Ontario. Il me semble que si l'éleveur de l'Est veut de la provende à meilleur marché, on devrait pourvoir aux installations de réception du maïs d'Ontario que l'on récolte maintenant; c'est à cette période de l'année qu'on pourrait l'avoir au meilleur

prix. Il me semble que si nous avons des installations d'entreposage pour le maïs de l'Ontario, des entrepôts plus grands que ceux de l'an dernier peuvent être aménagés cette année pour recevoir ce maïs.

M. STRAUSS: Je ne pense pas que cela soit nécessaire parce que, si le maïs d'Ontario est offert à un prix égal ou compétitif, il sera acheté et transporté à Montréal où il sera entreposé. Il n'y a là aucun problème.

M. MCBAIN: Pouvez-vous me donner maintenant le prix du maïs d'Ontario livré à Montréal et celui du maïs américain? Quelle est la différence de prix?

M. GAULIN: Je dirais qu'il était de \$2.62 pour le maïs d'Ontario et 20c. de plus pour celui des États-Unis.

M. MCBAIN: Combien de boisseaux de chacune des deux qualités, le maïs canadien et le maïs américain, a-t-on utilisés à la Bourse de Montréal?

M. GAULIN: L'an dernier a été la meilleure pour le maïs d'Ontario au Québec. C'est mon avis.

M. STRAUSS: Je pense que dans les premières années de la décade de 50 l'Ontario a eu une très bonne récolte et nous avons acheté cette année-là des quantités considérables du maïs de première qualité de l'Est du Canada; il était même préféré au maïs américain. C'est souvent une question de qualité et d'approvisionnement. Certains problèmes se posent en Ontario quand il s'agit d'obtenir les approvisionnements au moment où on en a besoin. Ils n'ont pas les installations de terminus comme celles que nous avons dans l'Ouest ou aux États-Unis. Le transport maritime est le moins cher, même si les chemins de fer ont abaissé leurs taux relatifs à l'est de l'Ontario, au Québec et aux provinces Maritimes.

M. MCBAIN: Exportez-vous du maïs par l'entremise de la Bourse?

M. STRAUSS: Nous aimerions exporter du maïs canadien si nous pouvions, mais nous sommes automatiquement désavantagés à raison de 8c. le boisseau.

M. MCBAIN: Achetez-vous du maïs américain pour l'exporter?

M. STRAUSS: Nous en achetons.

M. MCBAIN: Vous avez mentionné que le Comité cherchait à procurer de la provende à meilleur marché aux éleveurs de l'Est. Je pense que le droit de 7c. a été établi afin de protéger notre producteur local de maïs. Nous pensons que nous devons faire un peu de bénéfice dans l'ouest de l'Ontario, de même que l'éleveur de l'Est. Nous apprécions ce que vous essayez de faire, c'est-à-dire de fournir de la provende à meilleur compte à l'éleveur de l'Est. Il me semble que notre producteur de maïs du sud-est de l'Ontario doit faire un bénéfice raisonnable pour produire du maïs et le vendre à l'éleveur de l'Est, et il y a une différence de 20c. par boisseau dans le prix que vous avez mentionné, je crois. Pensez-vous toujours que ce serait un désavantage pour notre producteur de maïs de l'Ontario de la supprimer? Est-ce que cela baisserait nécessairement le prix du maïs de l'Ontario pour l'éleveur de l'Est?

M. STRAUSS: Nous sommes d'avis,—et je crois parler au nom de tout le comité,—que si l'on trouvait le moyen de procurer à l'éleveur de l'Est un revenu équitable, et cela comprend l'Est canadien et, je dirais, toutes les régions à l'est de la tête des Lacs, nous serions satisfaits. Cela n'était pas convenu auparavant, mais je suis certain de parler au nom de la Bourse des grains de Montréal en faisant cette déclaration.

M. MCBAIN: Pensez-vous que l'automatisation a tellement pénétré dans l'Agriculture qu'il est devenu pratiquement impossible pour une ferme familiale de soutenir la concurrence des grains producteurs? L'an dernier, chez moi, quelqu'un m'a raconté qu'il avait récemment vu un film produit par l'Hydro de l'Ontario, montrant l'automatisation d'une ferme. Il s'agissait d'une ferme de production d'œufs avec quelque 10,000 pondeuses. L'alimentation

se faisait automatiquement. Les œufs étaient portés par une courroie des poules jusqu'à une balance, ensuite dans des caisses. La seule chose faite à la main, c'était de lever les caisses du plancher dans le camion. Avec une telle entreprise, dans le cas du maïs, c'est un mode de production satisfaisant à un coût très bas par œuf, et cela veut dire qu'une ferme familiale avec plusieurs centaines de pondeuses ne peut pas soutenir la concurrence avec ce genre d'exploitation; voilà la difficulté dans laquelle se trouvent actuellement nos éleveurs et agriculteurs de l'Est, parce qu'ils doivent concurrencer les grands producteurs agricoles.

M. STRAUSS: Je suis d'accord que nous vivons à une époque de transition, et que cela s'applique probablement à toutes les industries. Voilà où nous a menés l'automatisation.

Le PRÉSIDENT: A vous maintenant, monsieur Vincent.

M. VINCENT: J'aimerais me reporter à l'article 6, page 2 de votre mémoire, où vous dites que des subventions au grain sont payées avec les fonds publics, et que c'est le gouvernement qui doit continuer à appliquer cette mesure, et non pas un organisme extérieur. C'est le seul endroit dans votre mémoire où vous parlez d'un organisme. Pourriez-vous nous dire ce que vous entendez par «organisme extérieur»?

M. McANULTY: Je crois que, ce qui nous préoccupe ici, c'est que nous ne disons pas que la Commission du blé ou un organisme analogue se mêle de cela, mais un organisme de ce genre. A notre avis, ce régime est le mieux appliqué comme il l'est maintenant, beaucoup mieux que si l'on en chargeait un organisme gouvernemental qui n'est pas directement administré par le gouvernement.

M. VINCENT: Est-ce que cela veut dire que votre association y est peut-être opposée ou ne désire pas qu'une société ou une agence spéciale du gouvernement s'en mêle?

M. McANULTY: Pardon?

Le PRÉSIDENT: Voudriez-vous répéter?

M. VINCENT: Est-ce que cela veut dire que vous n'y êtes pas opposé, et que vous aimeriez qu'un organisme gouvernemental ou spécial dans l'Est du Canada soit établi pour s'occuper du grain de provende?

M. McANULTY: Je ne vois pas à quelle fin il servirait. On m'a déjà souvent posé cette question. J'aimerais savoir à quel usage il servirait. Nous connaissons quelques-uns des problèmes auxquels se heurte la distribution des grains et d'autres ingrédients alimentaires; mais il faudrait nous prouver ou plutôt il faudrait me prouver à moi personnellement qu'un organisme spécial dans l'Est remédierait à ces difficultés. A quoi servirait-il?

M. VINCENT: Vous ne pensez pas qu'un tel organisme puisse être avantageux pour l'agriculture de l'Est?

M. McANULTY: Il faudrait me convaincre qu'il servirait à quelque chose. Personne ne m'a encore expliqué comment il résoudrait certains des problèmes dont nous avons parlé ici aujourd'hui.

M. VINCENT: Quand vous parlez de subventions au transport dans ce paragraphe, y comprenez-vous les subventions à l'emmagasinage? Vous dites que la politique de subventions au transport des marchandises payées avec les fonds publics doit continuer d'être administrée par le gouvernement et non pas par un organisme extérieur? Est-ce que vous y comprenez les subventions à l'emmagasinage?

M. McANULTY: A mon avis, cela fait partie de la même chose.

M. VINCENT: Est-ce que la *Montreal Corn Exchange Association* est associée avec la coopérative de Québec?

M. McANULTY: Oui.

M. VINCENT: Aucun représentant de cette coopérative n'est présent ici aujourd'hui?

M. McANULTY: Non.

M. VINCENT: Elle nous a soumis un mémoire, le 13 octobre 1963, dans lequel elle demandait au gouvernement de créer un organisme spécial dans l'Est, disant qu'un tel organisme devait être établi par le gouvernement fédéral afin de protéger les intérêts des agriculteurs, consommateurs de grain de provende dans l'Est du Canada, et elle demandait que l'organisme règle l'approvisionnement et mettre en œuvre un programme d'assistance au transport du grain de provende. Permettez-moi maintenant de dire l'inverse et de vous poser une question. Elle a demandé que cet organisme applique un programme de subventions à l'emmagasinage et aux grains de provende. Nous siégeons ici depuis l'automne dernier, et nous avons reçu des mémoires de diverses organisations. Il y en a eu un de l'organisation qui représente les agriculteurs de la province de Québec et, dans le même mémoire, la coopérative a demandé au gouvernement de remédier à la situation. Maintenant, nous venons de recevoir un mémoire de la Bourse des grains de Montréal, dont votre association est un membre, et elle demande exactement le contraire de ce qu'elle a demandé l'an dernier.

M. McANULTY: Je ne crois pas que nous ayons dit que nous sommes opposés à une proposition faite par quelque autre organisation ou groupe d'organisations. Personnellement, il faut encore qu'on me démontre ou qu'on me convainque ou explique ce que pourrait accomplir un tel organisme. Il faut coordonner les installations et les autres éléments dans ce domaine particulier. Il y a bien des choses qui y entrent en jeu comme, par exemple, l'espace disponible dans les entrepôts, les primes à payer, que sais-je. Quelle sera la formule? Je ne le sais. S'il doit y avoir un coordonnateur, aurait-il un pouvoir spécial? Mais il est parfois nécessaire d'avoir de la coordination, parce que nous avons la Commission du blé; et puis il y a la question des céréales destinées à l'exportation, celles des besoins intérieurs, de l'espace dans les élévateurs, des navires et du transport par eau; il y a tant d'aspects de tout ce système de distribution qui doivent être mis en ordre ou coordonnés. Dans une certaine mesure, les commerçants eux-mêmes peuvent le faire, mais il existe un certain besoin de coordination. Je ne puis aller plus loin. J'attends que quelqu'un m'explique quel serait le but de cet organisme de l'Est et ce qu'il accomplirait. Je n'y suis pas opposé, mais j'aimerais savoir à quoi il servirait.

M. NASSERDEN: Vous avez dit que la Commission du blé a protégé les agriculteurs de l'Ouest. Pourquoi vous opposeriez-vous à un organisme analogue qui protégerait de la même manière les agriculteurs de l'Est? Il aurait la même tâche, n'est-ce pas?

M. McANULTY: Il y a un besoin de coordination dans l'Est. Sous quelle forme? Je ne le sais, mais il faut une certaine coordination.

M. STRAUSS: Je suis entièrement d'accord avec vous. Seulement, il ne faudrait pas faire cela uniquement pour le grain. Comment voulez-vous que le gouvernement règle l'acheteur de provende de l'Est et la Commission du blé de l'Ouest? A mon avis, ces deux iraient dans des directions exactement opposées. Ainsi, ils ne pourraient jamais rien accomplir. Je pense que c'est le produit fini qui devrait être réglementé, mais ce n'est pas le grain dans l'Est, l'acheteur de grain dans l'Est. C'est le produit. A mon avis, on pourrait dire ceci: donner à l'agriculteur de l'Ouest certaines garanties selon lesquelles il comprendra qu'il n'aura plus à faire face aux mêmes problèmes.

M. VINCENT: Selon vous, un organisme spécial de ce genre dans l'Est ne ferait pas ce que les agriculteurs désirent. L'agriculteur de l'Est prétend que,

s'il y avait un tel organisme, il pourrait l'aider à obtenir le grain à un meilleur prix et aussi à l'emmagasiner à Montréal ou à Prescott au moment où il est meilleur marché. Ainsi, un tel organisme ne ferait pas ce travail. Les courtiers et les commerçants le font mieux maintenant.

M. STRAUSS: Je crois que nous nous éloignons de la question principale. Si vous voulez aider l'agriculteur de l'Est, vous devez l'aider autrement qu'en lui procurant des grains. Vous ne pouvez pas l'aider avec des grains seulement. Cela ne l'aiderait pas.

M. VINCENT: La question du grain de l'Ouest n'est qu'un aspect du problème, ce n'est qu'une seule roue du chariot.

M. STRAUSS: Oui.

M. VINCENT: Je me souviens quand cette question est venue sur le tapis en 1961; quelqu'un est venu dire que le grain était trop cher et demander si le gouvernement ne pourrait pas y remédier. A ce moment-là, les agriculteurs devaient payer un prix très élevé et ils étaient d'avis que le gouvernement ne faisait rien à propos du grain. Ainsi, la question fut posée de nouveau au Parlement, et le Parlement est saisi de ce grand problème qui préoccupe beaucoup plus les agriculteurs parce que tout le monde à Montréal critiquait le gouvernement au sujet des grains. Mais maintenant, nous essayons d'intervenir et quelqu'un vient nous dire que ce n'est pas là la grande question. Vous vous souviendrez qu'en 1961 et 1962, quand nous sommes allés au Québec, on y parlait de grains.

M. STRAUSS: En 1964, je crois que la majeure partie de ce problème a été éliminée, en partie par la Commission du blé, en partie par le gouvernement et en partie par l'augmentation de l'espace d'emmagasinement. Ce n'est pas le même problème que celui de 1961, et dans trois ans ce ne sera plus le même qu'aujourd'hui.

M. VINCENT: Vous dites maintenant que le prix du grain est plus bas qu'en 1961 et 1962.

M. STRAUSS: Je n'ai pas consulté la statistique. Quelqu'un pourrait peut-être vérifier. Cela dépend entièrement—je regrette de répéter la même chose si souvent—mais, lorsqu'il s'agit du produit fini de l'agriculteur, il faut tenir compte du fait que le grain n'est qu'un des éléments avec lesquels il travaille. Vous voulez assurer un bon revenu sur leurs produits aux agriculteurs de votre circonscription. Mais même si le grain coûtait 3c., 4c. ou 5c. plus cher par boisseau, j'ose affirmer que cela ne ferait pas la plus grande différence. Évidemment, cela contribuerait à une perte, mais ce ne serait pas la plus grande différence. Vous avez parlé de réglementation ou de la création d'une Commission de la provende de l'Est ou quel que soit le nom que vous voulez donner à cette institution. A mon avis, vous devriez d'abord avoir une Commission des produits agricoles de l'Est canadien et constater quelle est la relation entre le grain et les autres ingrédients que nous tirons de notre propre ferme, ou des fermes de l'Ouest du Canada ou de celles de l'Ontario, et la protéine et les ingrédients minéraux, et ensuite calculer le prix net pour voir ce que l'agriculteur obtient pour son produit fini. En vous fondant sur cette comparaison, vous pourriez régler le prix de la provende par rapport au prix du produit fini.

Ce qu'il y a eu en 1961, c'est une grande agitation parce que je crois qu'il y avait dans les élevateurs de l'Est trop de grain qui était difficile à écouler. Il s'agissait probablement de blé. Ainsi, lorsque l'automne approchait, nous devions payer des prix de transport élevés pour faire venir le grain. C'est cela qui a augmenté le prix du grain, tandis que celui des produits tels que les porcs et les poulets à griller n'ont pas changé dans le même sens. On ne peut pas toujours coordonner l'un avec l'autre. La Commission canadienne du blé a un prix pour l'orge ou l'avoine à l'étranger, et nous pouvons écouler notre avoine aux États-Unis. Nous y vendons notre avoine, et notre avoine sera aussi

en demande sur le marché de l'Est chez les éleveurs de bétail et de volaille. C'est une question importante.

M. NASSERDEN: Je propose que nous nous ajournions jusqu'après le lunch pour revenir quand vous voudrez, car certains d'entre nous doivent s'en aller maintenant.

Le PRÉSIDENT: Nos témoins me disent qu'ils peuvent rester cet après-midi. Y a-t-il d'autres observations? Est-ce que le Comité désire s'ajourner? Je pense que nous pourrions finir la liste de questions de M. Vincent, et cela ne durera pas trop longtemps. Pourrions-nous maintenant nous mettre d'accord et ajourner jusqu'à 3h. 30 ou 4 heures?

M. ÉTHIER: J'ai juste une ou deux questions brèves à poser.

Le PRÉSIDENT: Je ne pense pas que nous devrions maintenant expédier notre travail à une trop grande vitesse, parce que nous avons plutôt traîné à certains moments et, à mon avis, nous devrions revenir.

M. WHELAN: La Chambre des communes est saisie d'un bill très important et, à moins qu'il ne soit adopté cet après-midi, il y en aura beaucoup qui ne pourront pas revenir ici.

Le PRÉSIDENT: Pourrions-nous nous entendre afin de revenir à 1h.30 peut-être ou devrions-nous attendre jusqu'après l'appel de l'ordre du jour?

M. JORGENSEN: Moi aussi, j'ai quelques questions que j'aimerais poser.

Le PRÉSIDENT: Disons que ce sera pour 3h.30.

Le comité s'ajourne jusqu'à 3h.30.

## SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

MARDI 6 octobre 1964.

Le PRÉSIDENT: Si le Comité le veut bien, nous commencerons la séance de cet après-midi.

J'aimerais mentionner ceux qui veulent poser des questions. D'abord, il y a M. Vincent, qui n'a pas fini les siennes, ensuite M. Éthier, M. Ian Watson, M. Alkenbrack, M. Lawrence Watson, puis M. Jorgenson, M. Cyr et M. Asselin.

Voulez-vous continuer maintenant de poser vos questions, monsieur Vincent?

(Texte)

M. VINCENT: J'ai l'intention de continuer à poser mes questions en français. Est-ce que le système de traduction fonctionne parfaitement? Un peu avant l'ajournement de ce midi, nous avons touché la question d'une agence spéciale pour les grains de provende pour l'Est du Canada et la Colombie-Britannique. A mon avis, je crois que c'est la principale raison pour laquelle ce comité fut formé l'an dernier; nous avons siégé jusqu'en décembre et nous recommençons nos travaux aujourd'hui sur cette question des grains de provende. L'an dernier, nous avons eu les observations des représentants des cultivateurs, tels que l'U.C.C. de la province de Québec, la Coopérative Fédérée, la Fédération canadienne de l'agriculture, et nous avons eu aussi un mémoire présenté par le «Maritime Co-operative Services Limited», et dans chacun de ces mémoires on demandait au gouvernement fédéral de procéder à la création d'une telle agence pour l'Est du Canada et la Colombie-Britannique, laquelle agence devait administrer la politique d'aider au transport des grains de provende, administrer le programme d'octrois pour l'entreposage des grains de provende, exercer les pouvoirs nécessaires pour trouver au moment opportun l'espace requis à l'entreposage, dans l'Est, des approvisionnements des grains de provende et aussi d'autres recommandations qu'on faisait au gouvernement fédéral.

Aujourd'hui la *Montreal Corn Exchange Association* nous présente un mémoire. Naturellement nous ne sommes pas contre le mémoire; vous avez droit d'avoir votre opinion sur le sujet, mais la seule chose qui me tracasse quelque peu, c'est que l'an dernier à pareille date, au mois d'octobre, la Coopérative Fédérée du Québec nous demandait de créer un tel organisme et aujourd'hui, si je comprends bien le mémoire, et c'est là-dessus que je veux poser mes questions, est-ce que le mémoire que vous présentez, dont les signataires au bas indiquent que la Coopérative Fédérée est membre, est approuvé par tous les membres de la *Montreal Corn Exchange Association*?

(Traduction)

M. McANULTY: Monsieur le président, je crois que ce mémoire a été préparé par les directeurs de l'association au nom des membres de la *Montreal Corn Exchange*. Je ne crois pas que ce mémoire ait été distribué à tous les membres, mais l'administration et l'activité commerciale de l'association relèvent des directeurs de l'association. Toutefois, comme vous l'avez mentionné, le représentant de la Coopérative est un des directeurs de l'association; il aiderait donc à la préparation du mémoire et l'on présume qu'il y souscrit.

(Texte)

M. VINCENT: Maintenant, vous ne croyez pas que le subside au transport des grains devrait être administré par une agence autre que le gouvernement fédéral?

(Traduction)

M. McANULTY: Non, je crois que nous ne gagnerions rien à ce que ce soit des agences qui administrent l'aide ou les subventions accordées pour le transport des céréales. Là n'est pas le problème. A mon avis, on a très bien démontré jusqu'ici, à l'intention du producteur de l'Est, que le problème réside dans le coût des ingrédients ou le coût de production des denrées finies. Les subventions n'en défraient qu'une partie. Que ces subventions soient administrées par diverses agences ou, comme présentement, par le gouvernement, cela, à mon avis, ne réglera pas le problème. Personnellement ou en tant que représentant de la Bourse des céréales, je ne suis opposé en rien à ce qui sera dans les meilleurs intérêts des producteurs de l'Est. Comme je l'ai dit ce matin, je ne suis opposé à aucune agence ou commission. Je ne suis pas dans une position pour connaître les antécédents de ces commissions, ni ce qu'elles sont censées faire; mais, comme j'ai dit, nous sentons que les systèmes ou les canaux de distribution actuels sont adéquats et qu'ils peuvent accomplir le travail. Mais, à notre avis, là n'est pas le nœud réel du problème que nous débattons aujourd'hui. Il réside davantage dans le coût total de l'élevage du bétail et des volailles dans l'Est du Canada et, comme l'a dit M. Strauss, nous pouvons considérer le produit fini plutôt que les ingrédients, car puisque nous traitons de céréales aujourd'hui—et cela en fait partie—elles représentent une partie de la ration et le prix que nous les payons influence beaucoup le prix de l'alimentation des bestiaux. Cependant, nombreux sont les ingrédients qui peuvent faire varier le prix du bétail. Même si le problème des céréales est résolu, il y a encore le problème des autres ingrédients et cela influe beaucoup sur le prix que l'on demande pour les aliments destinés aux volailles et au bétail.

(Texte)

M. VINCENT: Ma dernière question est la suivante: si je puis en quelque sorte résumer votre idée sur la question d'une agence spéciale dans l'Est du Canada pour les grains de provende, est-ce qu'il serait juste de dire que vous croyez qu'à l'heure actuelle, avec le système que nous avons, les subsides sur le transport, les subsides sur l'entreposage, les facilités d'entreposage que nous avons à certains endroits dans l'Est du Canada, qu'il n'y a rien que l'on puisse améliorer à part, peut-être, le manque de coordination dans certains domaines

que vous avez soulignés il y a quelques instants. Il n'y a pas autre chose que le gouvernement pourrait faire pour résoudre certains problèmes qui surgissent en ce qui concerne, par exemple, la fluctuation des prix et la stabilité de l'approvisionnement?

(Traduction)

M. McANULTY: Pour commencer, je souscris aux marchés libres. Je soutiens encore que l'on ne peut remplacer la commercialisation libre des produits ni la loi de l'offre et de la demande. Mais, que la commission règle le problème,—et je suis assuré que certains membres du Comité connaissent davantage ce que fera cette commission,—je voudrais en savoir plus long au sujet de ce qu'elle fera, avec qui elle fera affaires, quels seront ses pouvoirs et ainsi de suite. Je voudrais aussi savoir si cela simplifierait le problème que nous avons aujourd'hui et si cela résoudrait la situation en ce qui concerne le coût moins élevé des céréales dans l'Est.

Puis, comme je l'ai dit ce matin, au sujet des installations et des modes de commerce, un besoin de coordination se fait sentir—et je parle personnellement—parce qu'il existe plusieurs segments de la distribution des ingrédients destinés aux bestiaux où il peut y avoir coordination. Ainsi, par exemple, prenez les élévateurs de Montréal. Quand il y a mouvement des grains destinés à l'exportation et à la consommation intérieure, il y a conflit comme vous savez, car nous avons une saison fermée à la navigation à Montréal. Il va sans dire, chacun attend à la dernière minute pour apporter ses céréales ou on attend jusque vers la fin de la saison; alors c'est la ruée pour le transport des céréales dans les élévateurs. D'autre part, les élévateurs gardent les céréales destinées à l'exportation. Il y en a qui sont chargées dans les navires de haute mer. Parfois il y a le problème du chargement de ces bateaux et celui du déchargement des navires des lacs supérieurs. Il y a aussi le problème de l'entreposage de l'approvisionnement pour les mois d'hiver. Chaque année, il y a une certaine quantité de céréales requise pour la consommation intérieure, quantité qui augmente chaque année, et il y a très peu de supplément à ce qui est requis dans l'Est pour autant qu'il s'agisse des besoins de céréales pour la consommation intérieure et de l'espace requis pour l'entreposage. Nous devons trouver un moyen d'effectuer le transport des céréales destinées à l'exportation et à la consommation intérieure, de façon que les céréales destinées à la consommation intérieure puissent être entreposées dans l'élévateur avec le moins de difficulté possible. Comme vous savez, de tels problèmes occasionnent des dépenses additionnelles de temps à autre. Je ne dis pas que c'est là une situation critique, mais à certains moments il doit y avoir de la coordination.

(Texte)

M. VINCENT: Mais ne pensez-vous pas que cette agence, si elle était créée, ferait exactement cette coordination dont vous parlez?

M. STRAUSS: Il me fait plaisir de vous répondre monsieur. Non je ne crois pas; cette agence devrait se battre continuellement avec le *Wheat Board*. La Commission du blé de l'Ouest a le privilège d'envoyer du grain quand on en a besoin dans l'Est. Alors, à ce moment-là, vous avez une commission de l'Est et une commission de l'Ouest qui vont se battre pour le privilège de stocker dans l'élévateur ce qui est le plus nécessaire. Alors s'il y a du grain qui entre pour l'exportation et des bateaux d'exportation qui attendent, la meilleure commission de l'Est pourra rien y faire, il faudrait donner l'avantage aux grains d'exportation rien que pour cette raison-là. Alors je me demande dans ces circonstances comment une commission pareille pourrait faire pour la coordination ce que les élévateurs, l'importateur et le marchand de grains ne peuvent pas faire. Il y a autre chose. Vous avez, par exemple, un marché libre

des grains, comme l'orge et l'avoine; ce marché libre permet d'augmenter et de baisser les prix. Avez-vous déjà considéré que 10c. le boisseau, qui donnerait une valeur de 25c. les cent livres pourrait complètement annuler les subsides actuels? Alors si vous considérez cela, dans ces conditions nous ne pourrions plus avoir de marché libre. La Commission du blé devrait cesser de faire une concurrence entre le marché d'exportation avec le marché intérieur. Je crois qu'une agence pareille rencontrerait des difficultés; il s'agirait d'une agence qui serait probablement créée sous les auspices du gouvernement qui doit protéger une agence de l'Ouest et une agence de l'Est en même temps. Je ne crois pas que ça fonctionnerait sans difficultés.

M. VINCENT: Ainsi vous croyez qu'il y aurait beaucoup de conflits qui surgiraient entre la Commission canadienne du blé et cette fameuse agence des grains de l'Est.

M. STRAUSS: J'en suis persuadé.

M. VINCENT: Maintenant ces conflits qui surgiraient, à votre avis, serait-ils à l'avantage des fermiers de l'Est ou de l'Ouest?

M. STRAUSS: Celui qui sera le plus fort va gagner. Je n'en sais rien. C'est à vous, messieurs les politiciens, d'entreprendre la bataille.

M. VINCENT: Maintenant, est-ce que, à votre avis, les cultivateurs de l'Ouest seraient opposés à la création d'une telle agence dans l'Est canadien?

M. STRAUSS: Je ne sais pas. J'ignore complètement l'opinion de l'Ouest à ce sujet, seulement je ne vois pas en ce moment les difficultés qui pourraient surgir. Si vous créez une autre agence ou un autre intermédiaire, qui doit être payé, vous créez, à mon avis, autant de difficultés que le développement d'un commerce roulant ou d'un commerce normal. Personnellement je crois que, comme le président l'a déjà expliqué, si nous gardons un peu de liberté tel que le cultivateur de l'Ouest le fait avec la Commission du blé, en gardant le marché ouvert, en laissant fluctuer le marché, nous créons plus d'initiative et nous serons plus efficaces.

M. VINCENT: Je pose ces questions parce que l'an dernier nous pouvions acheter, disons à la fin d'août, au commencement de septembre, de l'orge aux cent livres pour \$2.22 et le 8 janvier 1964 cette même céréale valait \$2.60 les cent livres. Le coût de transport était presque entièrement payé par le gouvernement fédéral, l'entreposage était payé par le gouvernement fédéral et c'est là que les cultivateurs se demandent où va la différence et disent qu'il ne devrait pas y avoir autant de fluctuations des prix de l'orge, de l'avoine ou du blé.

M. STRAUSS: Cher monsieur, si vous le permettez je vous explique que la différence ne va pas dans la poche des marchands de grain ou de celui qui garde le grain jusqu'au moment où il est vendu. Disons dans ces cas que vous mentionnez au mois de janvier, que la personne, ou disons le marchand de grain conservateur, qui a du grain à l'élévateur, garde une contre-position au marché à terme à Winnipeg et que les prix fluctuent quotidiennement avec le marché à terme. En d'autres termes, si le marché monte d'un, deux, trois cents le minot, vous avez la même cote correspondante. Alors si le prix a monté du mois d'août jusqu'au mois de janvier de quarante, cinquante ou soixante cents, c'est probablement grâce aux augmentations qui ont eu lieu sur le marché à terme dans l'Ouest. Partiellement vous avez des frais fixes, et même si le gouvernement paie le transport, il faut payer le financement, jusqu'à environ  $\frac{1}{2}$ ¢ le boisseau. Il y a d'autres frais et je crois qu'il ne sera pas trop difficile d'expliquer la différence entre le prix du mois d'août, où la récolte bat son plein, et le prix du mois de janvier, où le grain est entré, alors qu'il y aura une plus forte demande qu'au mois d'août, lorsque le grain dans l'Ouest est récolté en même temps et que la demande est moins forte.

M. VINCENT: C'est si intéressant, que j'ai presque envie de vous en demander d'autres. Si, par exemple, au mois de septembre d'une année donnée, le prix de l'orge—le prix du gros—est de \$2.23½ les cent livres, c'est le prix sur lequel on se base pour vendre le grain aux cultivateurs, plus la majoration et autres choses. Si un marchand à cette date a acheté vingt wagons d'orge à ce prix, pour prendre livraison au mois de janvier, et qu'au mois de janvier le prix de l'orge est de \$2.60 et s'il revend cette orge qu'il a payée \$2.23 à \$2.60 en disant aux cultivateurs: «Je l'ai payée au prix de \$2.60» le prix courant. Un jour, j'ai vérifié auprès d'un élévateur à grain alors qu'il y avait 45 wagons qui sont sortis, dont 36 avaient été vendus au mois de septembre pour livraison au mois de janvier. Le prix du grain de ces 36 wagons était de \$2.23. Quatre wagons qui étaient livrés au mois de janvier avaient été achetés au mois d'octobre à \$2.30 les cent livres et les 5 derniers wagons avaient été achetés la journée même au prix courant du marché, \$2.60 les cent livres. Ce qui veut dire, en résumé, et je vous demande si c'est exact, sur ces 45 wagons de grain, les 5 derniers wagons qui ont été vendus \$2.60 ont établi le prix du marché pour les 45 wagons complets. Est-ce exact?

M. STRAUSS: Non, je regrette, mais je ne crois pas que ce soit tout à fait bien compris. Le marché du grain change quotidiennement. Il faut faire une différence entre le prix du contrat, la date du contrat et la date de livraison. Ce qui est arrivé, c'est que celui qui a vendu les 5 derniers wagons n'a pas fait plus de profit que celui qui les a vendus au mois d'août et de septembre à bien meilleur marché.

Il fallait qu'il ajoute d'abord le prix pour entrer sa contre-partie à Winnipeg au marché à terme, et a payé autant de plus au marché à terme parce qu'il faut qu'il se protège, plus les frais fixes dont je vous ai parlé. Alors, le marché fluctue. Vous pourriez accuser ce marchand de grain qui a vendu les derniers 5 wagons d'avoir fait un gros profit, je ne le crois pas. Il n'a probablement pas fait plus de profit que les autres. Seulement le marché a été d'autant plus cher probablement, surtout à cause du marché plus ferme à Winnipeg qui est la base pour le grain de l'Ouest. Alors nous pouvons compter entièrement sur ce marché pour les fluctuations vers le haut et vers le bas.

Si quelqu'un prend une chance et spécule, eh bien, il prend la chance de gagner et aussi la chance de perdre. Je me rappelle du temps où le marchand de gros à la rentrée du grain, en attendant de vendre pendant l'hiver, l'avait encore en élévateur en juillet de l'année d'ensuite ayant accumulé des frais, pour le vendre finalement à quarante, cinquante ou soixante cents de perte. Ce qui est bon pour l'un est bon pour l'autre.

M. VINCENT: Oui mais, dans ce cas là, si une agence avait été organisée dans l'Est du Canada, sans pour autant nuire aux cultivateurs de l'Ouest et si cette agence avait acheté au mois d'août l'orge à \$2.20 les cent livres, je crois qu'elle aurait pu l'offrir pour toute la durée de l'hiver à \$2.30 ou \$2.32 et ceci aurait évité justement à certains marchands d'avoir à payer l'orge \$2.60 et ainsi augmenter le prix ou le coût de la moulée fabriquée que le marchand vend aux cultivateurs. Parce que si le marchand reçoit en janvier 10 wagons de grain et s'il y en a 8 qui sont achetés au mois d'août et 2 seulement au mois de janvier, il va certainement vendre le grain au prix du jour et non pas dire: Ce grain-là, vu qu'il me coûte seulement \$2.20 je vais le vendre moins cher que celui que j'ai acheté aujourd'hui. C'est justement là qu'il y a une fluctuation et, en ce qui me concerne, je crois bien que je parle au nom des cultivateurs.

Je ne crois pas que les cultivateurs soient contre le fait que le marchand prenne un profit raisonnable. Mais, ce que le cultivateur est contre, c'est qu'il y a trop de fluctuations dans les prix et, à cause de cela, il ne peut pas commencer l'élevage en tablant sur les prix donnés pour la durée de l'élevage.

Il va chez son marchand et son marchand lui dit: «Mon cher, la moulée je puis te la vendre à tel prix, mais si ce prix monte de trente, quarante, ou cinquante cents les cent livres, je serai obligé de te faire payer huit, dix ou douze dollars la tonne». Tous ceux qui sont venus nous rencontrer de la part des cultivateurs et des éleveurs ont demandé à ce comité et au gouvernement fédéral de créer une agence spéciale pour les grains de provende consommés dans l'Est du Canada et nous vous poserons des questions, non pas seulement pour critiquer, mais pour voir les deux côtés de la médaille. Je vous avoue que c'est peut-être la première fois que nous avons devant nous des témoins qui donnent une idée contre, plus ou moins peut-être, mais réellement contre, ou encore qui exposent les désavantages d'une agence des grains de provende pour l'Est. Je crois bien que je vais cesser là mes questions pour qu'on passe à d'autres.

M. STRAUSS: Si vous permettez, je vais répondre à cette question d'une autre façon. L'agence en question devrait devenir une agence spéculatrice alors, parce qu'il se peut qu'elle achète le grain à \$2.25 et, au moment de la livraison, ce même grain pourrait se vendre à \$2.00. Il n'arrive pas toujours que le marché monte. Je pourrais vous montrer des cas multiples où, pendant l'hiver, le grain a baissé. Je trouve que c'est très dangereux pour une agence gouvernementale de se lancer dans une affaire qui est sujette à des fluctuations qui peuvent être un désavantage des cultivateurs. Au fond, vous dites que cette agence devrait acheter le grain au mois d'août. Ce n'est pas toujours le cas que le grain est le meilleur marché au mois d'août. Il faut avoir un toucher magique pour intervenir juste au bon moment. Il y a un proverbe dans le commerce du grain qui dit,—si vous le permettez, je vais le dire en anglais, parce qu'il est plus souvent entendu en anglais. «You can be a bull and you can be a bear, but do not be a pig.» Donc, c'est tellement véridique, qu'on ne peut pas toujours acheter au prix le plus bas et je défie n'importe quelle agence de trouver exactement la date où elle achète, au nom du cultivateur de l'Est, le meilleur marché. Malheureusement, cela n'existe pas, nous ne pouvons pas prévoir l'avenir. Il y a des circonstances qui peuvent intervenir, à moins que vous ayez un marché complètement fermé. Alors, vous dites à la Commission du blé: «Il faut que vous nous garantissiez le prix du 1<sup>er</sup> août 1964 jusqu'au 31 juillet 1965. C'est autre chose et alors, à ce moment-là, tout sera fixé.

M. VINCENT: Là aussi, vous parlez d'une agence gouvernementale, directement reliée au gouvernement.

M. STRAUSS: Oui.

M. VINCENT: Mais il peut y avoir aussi une autre façon de créer un organisme sans que ce soit une agence gouvernementale. Le gouvernement fédéral peut, en coopération avec les provinces, permettre aux producteurs, aux coopératives et aux meuniers de s'organiser en une agence et lorsque les fermiers, les meuniers et les coopératives auront organisé une telle agence, le gouvernement pourra leur assurer des facilités de crédit. Le gouvernement pourrait aussi leur permettre d'aller transiger directement avec la Commission canadienne du blé, et, tout en ayant droit de regard sur les chiffres ou encore sur les données de l'agence, avoir un employé qui serait là pour coordonner le travail de cette agence avec celui des autres organismes; la Commission canadienne du blé, l'entreposage, et ainsi de suite. Ce ne serait pas une agence gouvernementale, ce serait une commission indépendante du gouvernement ou plutôt une corporation indépendante du gouvernement qui s'administrerait et qui devrait naturellement faire rapport.

M. STRAUSS: Oui, eh bien, il faudrait se décider. Est-ce que ce serait gouvernemental, est-ce que ce serait sous les auspices du gouvernement, ou est-ce que ce serait une agence qui achèterait au nom des cultivateurs, des coopératives et des consommateurs en général de l'Est.

M. VINCENT: C'est ce que nous cherchons présentement: la meilleure façon de résoudre le problème des grains de provende.

M. STRAUSS: C'est ça. Notre comité exécutif a souvent discuté de ce problème. Nous, de la «Corn Exchange», sommes d'avis qu'il est quasiment impossible de créer une telle agence. Elle n'aurait pas plus de pouvoir vis-à-vis de la Commission du blé que n'importe qui en a, parce que la Commission du blé a toujours le même but: vendre à celui qui paie le plus cher.

M. VINCENT: Et l'agence aurait comme but d'acheter au meilleur prix.

M. STRAUSS: Alors, elle peut seulement acheter à la Commission du blé. Vous avez là une agence contre une autre, qui vont se disputer constamment; si vous en avez plusieurs, comme c'est le cas maintenant, vous avez quelques marchands de grains qui disent à la Commission: Monsieur, nous avons tant de grain à acheter et nous aimerions l'avoir à tel ou tel prix; sinon nous l'achèterons à l'étranger à meilleur prix. Si vous ne le faites pas nous allons faire une demande. Quelque chose dans ce genre-là; nous pouvons discuter de cette affaire-là. Si vous avez l'agence qui s'occupe seulement des intérêts de l'intérieur, elle ne peut pas voir à autre chose et ne s'adressera qu'à une agence, la Commission canadienne du blé. Alors, je ne sais pas s'ils vont aller loin, s'ils vont aller plus loin, ou s'ils vont régler le problème réellement. Le grand problème, comme je l'ai indiqué ce matin, n'est probablement pas celui du grain. C'est le problème—je n'aimerais pas me répéter trop souvent—dont nous avons discuté ce matin, celui du produit fini.

M. VINCENT: Monsieur le président, si...

M. STRAUSS: Si nous pouvons régler cette question, et je crois que vous pouvez la régler en ayant une agence de production de grain et une agence de production de produits finis, comme des animaux, etc. Si vous pouvez régler ce problème avec deux différentes agences, je crois que vous arriverez à quelque chose et vous allez satisfaire votre cultivateur parce qu'il sait où il va. Si son grain est plus cher, l'autre commission peut augmenter le prix des produits finis et ils peuvent le baisser d'autant. Ils peuvent déverser sur le marché, si le prix est trop haut, le surplus qu'ils ont accumulé auparavant comme ils le font aux États-Unis parfois.

(Traduction)

M. ALKENBRACK: Je voudrais demander à M. McAnulty laquelle de ces sociétés il représente ici devant le Comité?

M. McANULTY: Je ne représente pas ma société ici aujourd'hui; je représente le *Corn exchange*.

M. ALKENBRACK: Je crois que j'ai confondu les noms. Je poserai donc la même question à M. Strauss.

M. STRAUSS: Je n'ai pas entendu votre question.

M. ALKENBRACK: Quelle société représentez-vous ici?

M. STRAUSS: L'*Agro Company*.

M. ALKENBRACK: Êtes-vous essentiellement dans le commerce de détail.

M. STRAUSS: Dans la vente en gros et au détail.

M. ALKENBRACK: J'ai remarqué qu'un pourcentage assez fort des maisons ici mentionnées étaient des détaillants, n'est-ce pas vrai?

M. STRAUSS: Ce sont des détaillants et des grossistes, quel que soit le nom que vous vouliez leur donner.

M. ALKENBRACK: La Coopérative Fédérée de Québec serait une maison de détail, n'est-ce pas?

M. STRAUSS: La ligne de démarcation entre un grossiste et un détaillant dans le commerce des grains est très délicate.

M. ALKENBRACK: Mais les ventes principales ne seraient-elles pas l'ensemble ou le total des ventes aux consommateurs?

M. STRAUSS: Aux marchands de provende à la campagne, comme la Co-opérative Fédérée et d'autres coopératives.

M. ALKENBRACK: La maison *Toronto Elevators* est la suivante. Quel genre d'activité exerce-t-elle?

M. STRAUSS: A peu près la même.

M. ALKENBRACK: La vente en gros et au détail?

M. STRAUSS: Oui.

M. ALKENBRACK: Je me souviens j'avais un oncle qui était surintendant de cette société à Toronto il y a quelques années. *Parrish and Heimbecker Limited* sont des grossistes, n'est-ce pas?

M. GAULIN: Grossistes et détaillants. Ce sont des marchands de grains.

M. ALKENBRACK: Vous voulez dire qu'ils vendent par wagonnées?

M. STRAUSS: Vous n'appelez pas ces gens des courtiers?

M. GAULIN: Ce sont des marchands, non pas des courtiers.

M. ALKENBRACK: Quelle est la différence entre un courtier en grains et un marchand?

M. GAULIN: Un courtier en grain travaille uniquement à commission. Il achète et vend moyennant une commission ou il organise des négociations de contrats de divers genres, notamment l'agent de change. Si j'ai des grains à vendre et que je ne veuille pas le faire moi-même, je les confie à un courtier et je lui verse une commission. La commission de base est  $\frac{1}{4}$ c. le boisseau. Si l'on me permet, je voudrais expliquer cela à M. Vincent pour lui dire comment le commerce des grains fonctionne. Je le dirai en français.

(Texte)

Monsieur Vincent, au sujet de votre client qui a expédié les quarante wagons que vous avez mentionnés il y a quelques minutes, est-ce que les wagons étaient expédiés à un même consignataire?

M. VINCENT: Non.

M. GAULIN: A différents clients?

M. VINCENT: Oui.

M. GAULIN: Voici. Au mois de juillet par exemple, si l'avoine vaut 77c. sur le marché de Winnipeg, il faut tenir compte, quand on vend du grain dans la province de Québec, de ce qu'on appelle la prime, c'est-à-dire ce que ce grain nous coûte en surplus de l'option pour le vendre. Si vous avez, par exemple, au mois de juillet, option de juillet 77c. vous ajoutez à ce prix-là votre prime, c'est-à-dire ce que ça coûte pour le descendre. Vous avez un profit qui est très minime. Ce matin on a mentionné  $\frac{1}{2}$ c.; c'est possible parfois que 1c. de profit soit réalisé. Vous avez ensuite les frais, quand vous achetez 300,000 ou 400,000 minots de grain, le grain est immédiatement payé par les firmes comme la nôtre, payé comptant. Aussitôt que ce grain est entreposé dans les entrepôts de Montréal, nous sommes obligés de payer l'entreposage qui est fixé à un trentième de cent par jour et nous avons à ajouter à ceci les intérêts sur l'argent que nous avons déboursé pour acheter le grain. Donc si vous achetez du grain pour livraison au mois de juillet, rapidement avec l'option de juillet, c'est entendu que vous allez payer le grain bon marché. Si les conditions de récolte s'avèrent très bonnes, les cultivateurs se disent: Les récoltes sont bonnes cette année, on peut attendre encore cinq, six semaines, un mois, deux mois; à mesure que ces gens attendent avant d'acheter leur grain—vous avez mentionné tout à l'heure un type qui avait acheté quarante wagons de grain à \$2.23 $\frac{1}{2}$ , de l'avoine n'est-ce pas?

M. VINCENT: D'orge.

M. GAULIN: D'orge, c'est un prix très bas pour l'orge. Actuellement l'orge vaut environ \$2.52 à \$2.53. C'est un bon prix.

M. VINCENT: Est-ce qu'elle est plus chère ou moins chère que l'an passé.

M. GAULIN: Actuellement elle est plus chère.

M. VINCENT: Plus chère que l'an passé de combien?

M. GAULIN: Au moins 30c. de différence.

M. VINCENT: Sur les cent livres.

M. GAULIN: Les cent livres, oui.

M. VINCENT: Mais est-ce que vous pouvez nous dire à quoi est due cette augmentation des...

M. GAULIN: Certainement. Vos options changent de jour en jour. J'étais à Winnipeg la semaine passée; j'ai acheté de l'orge à \$1.24 et mardi l'orge valait \$1.22.

M. VINCENT: Mais, est-ce que le cultivateur de l'Ouest reçoit plus?

M. GAULIN: Certainement, on paie l'orge au prix du marché du grain de Winnipeg. Quand on a parlé tantôt des fluctuations du marché, c'est très important. Je crois que ceux qui s'adonnent à ce problème doivent porter une attention spéciale aux fluctuations du marché. Le maïs peut monter de 2c. à 3c. le minot dans une journée. Si l'avoine monte de 1c. dans une journée, cela représente 3c. les cent livres. Si dans deux, trois jours l'avoine monte de 2c. à 3c., cela représente 9c. les cent livres. A mesure que les périodes s'allongent, —juillet, août, septembre, octobre, novembre,—si nous gardons le grain pour ces gens-là, nous devons payer l'entreposage et l'intérêt sur le grain payé. Cela ne veut pas dire que les commerçants de grain font plus de profit, s'ils vendent à \$2.60 plutôt qu'à \$2.23½. Si je vous vends de l'orge aujourd'hui à \$2.60, je peux peut-être faire ½c. de profit, alors que, quand je l'ai vendue à \$2.23½, je peux avoir fait 1c. de profit.

M. VINCENT: Mais, excusez monsieur le président.

(Traduction)

Monsieur le président, je voudrais continuer. C'est très important.

(Texte)

M. GAULIN: Ceci est élémentaire pour des gens qui veulent discuter de grain et il y a beaucoup de gens qui ne sont pas au courant du fonctionnement. C'est la même chose quand M. le président a parlé du prix de revient du produit fini. Prenons des ingrédients comme le soya, par exemple. A intervalles fixes, certains rapports paraissent sur les récoltes de soya américain, comme sur les récoltes de maïs. A tous les dix du mois vous avez des rapports. Si la température est bonne, si la pluie n'est pas trop abondante, en d'autres mots, si les prévisions sont bonnes pour la récolte, le rapport est bon et le prix peut baisser de deux à trois dollars la tonne. Par contre, si la température est mauvaise, si les rapports ne sont pas favorables à la récolte, le prix monte de trois à quatre dollars la tonne. Si vous avez des gens, par exemple, des manufacturiers de moulée qui emploient cinq à six wagons de soya par semaine, cela représente deux à trois cents dollars par wagon et, à la fin du mois, cela représente un montant important. C'est ce qu'on appelle les fluctuations du marché auxquelles le cultivateur est soumis, sans contrôle, comme on le dit dans le mémoire.

M. VINCENT: Maintenant, est-ce que je pourrais vous demander... vous dites qu'aujourd'hui, au mois d'octobre, l'orge vaut environ \$2.50 les cent livres.

M. GAULIN: Je pourrais vous le dire exactement si vous voulez attendre une seconde. J'ai téléphoné à Montréal ce matin et l'orge a baissé un peu, on m'a donné un marché de \$1.21 $\frac{3}{4}$ .

M. VINCENT: Combien?

M. GAULIN: \$1.21 $\frac{3}{4}$  le minot.

M. VINCENT: Il serait peut-être aussi bien de l'établir aux cent livres.

M. GAULIN: Oui, c'est ce que je veux faire, convertir en cent livres, si vous voulez. Je veux vous montrer comment je le convertis en cent livres. Le marché de Winnipeg vous donne l'option d'octobre à \$1.21 $\frac{3}{4}$ ; si vous ajoutez une prime de 12c. à 13c., pour la descendre, 1 $\frac{1}{4}$ c., pour la prendre de l'élevateur et la charger soit sur camion ou par rail, cela va donner \$1.35 du minot; \$1.36 du minot vous donne \$2.83 $\frac{1}{2}$  moins le subside (Montréal est dans une zone de \$7.40) 37c., cela vous donne \$2.46.

M. VINCENT: Donc, aujourd'hui elle coûte \$2.46 les cent livres, livrée chez le...

M. GAULIN: A Montréal.

M. VINCENT: Oui, mais...

M. GAULIN: A Montréal. Si, par exemple, vous livrez dans cette zone, je ne sais pas, à Saint-Hyacinthe...

M. VINCENT: Dans une zone de Montréal.

M. GAULIN: Dans une zone de Montréal.

M. VINCENT: Et si c'est dans une zone de Québec, au lieu de \$7.40 c'est \$7.80.

M. GAULIN: Actuellement, il n'y a pas tellement de variation, non.

M. VINCENT: Maintenant il s'agit d'aujourd'hui, mais est-ce que vous avez une idée approximative du prix au cours du mois de septembre?

M. GAULIN: En septembre? On est actuellement dans le mois d'octobre, monsieur. Vous voulez dire le mois passé.

M. VINCENT: Oui, le mois passé. Pourquoi la fluctuation qui a eu lieu?

M. GAULIN: Je pense que les prix n'ont pas tellement varié, peut-être...

M. STRAUSS: Environ 2c. de plus ou de moins.

M. GAULIN: Encore là, dans le mois de septembre, il peut y avoir des journées que ça été le même prix que \$2.46 $\frac{1}{2}$ .

M. VINCENT: Au mois d'août, par exemple.

M. GAULIN: Le mois d'août, à meilleur marché.

M. VINCENT: A peu près.

M. STRAUSS: Environ 10c. les cent livres, 10 à 15c. les cent livres. Je n'ai pas les cours devant moi, mais ça devrait être à peu près cela.

M. VINCENT: Est-ce que ça pouvait être à peu près à \$2.30 au mois d'août?

M. GAULIN: A \$2.30 le prix aurait été à très bon marché.

M. VINCENT: Pardon?

M. GAULIN: Le prix aurait été à très bon marché à \$2.30.

M. VINCENT: Maintenant, est-ce que la plupart des meuniers ont réservé au mois d'août?

M. GAULIN: Pour cette année?

M. VINCENT: Oui.

M. GAULIN: Je ne peux pas répondre de tous les commerçants de grain, mais je dirais que non. Vous voulez dire...

M. VINCENT: Généralement, est-ce...

M. GAULIN: Leur approvisionnement total?

M. VINCENT: Oui.

M. GAULIN: Non.

M. VINCENT: A quel temps de l'année le meunier ou le marchand de grain achète-t-il à peu près 90 p. 100 de ses provisions pour l'hiver?

M. GAULIN: Cela dépend. Cela dépend du meunier, de la région, de la disposition de la personne, des renseignements sur les récoltes, des conseils obtenus; cela dépend de plusieurs facteurs.

M. VINCENT: Mais à date, est-ce qu'il serait juste de dire qu'à peu près tous les marchands ont acheté leur approvisionnement pour l'hiver.

M. GAULIN: Je ne crois pas. Je ne crois pas qu'il serait exact de dire cela.

M. STRAUSS: Loin de là.

M. GAULIN: Pour la bonne raison que cette année, encore comme exemple, tout le monde se fie sur la récolte de l'Ouest et, à un moment donné, des ventes aux pays étrangers peuvent faire monter le prix. Vous avez les questions de température qui changent encore le prix et puis avant que la personne qui désire acheter puisse s'en rendre compte, le prix est déjà monté de 7c., 8c. à 10c. les cent livres.

(Traduction)

M. JORGENSEN: J'aimerais poursuivre cet interrogatoire.

Le PRÉSIDENT: Puis-je faire une observation? M. Alkenbrack a maintenant la parole; cependant, si cet interrogatoire peut être utile au Comité, si nous sommes concis et vidons rapidement cette question, peut-être que M. Alkenbrack nous excusera.

M. JORGENSEN: Vous avez fait grand état de la fluctuation des prix de la Commission canadienne du blé.

M. GAULIN: De n'importe quelle fluctuation?

M. JORGENSEN: J'ai une liste indiquant les prix moyens mensuels des divers grains canadiens, l'avoine de provende n° 1, l'orge de provende n° 1 ainsi que le blé n° 5, qui est le type de blé le plus généralement employé pour les grains de provende au Canada. Je remarque qu'à compter du mois d'août 1963 jusqu'en avril 1964 le prix de l'orge a varié de 6c. le boisseau; mais le prix des issues de mouture de cette catégorie particulière de grain a fluctué de 37c. le cent livres, ce qui équivaut à une fluctuation de 16c. dans le prix de l'orge. Le prix de l'avoine, d'après la Commission canadienne du blé, a varié de 2c. le boisseau au cours de cette même période, alors que le prix des grains de provende dans l'Est du Canada a varié de 28c. au cours de cette même période. Le prix du blé de provende n° 5 a fluctué de 16c. le boisseau comparativement à une fluctuation de 75c. le cent livres pour le grain de provende n° 5. Vous avez mentionné que vous devez payer certains frais comme les frais de courtage, l'entreposage et ainsi de suite. Prenant pour acquis que vous devez toujours payer ces frais, pourquoi et comment pouvez-vous justifier l'énorme fluctuation du prix des grains de provende dans l'Est du Canada en la comparant à la très minime fluctuation des prix de la Commission canadienne du blé dans l'Ouest du Canada? Vous avez déclaré que le coût du grain que vous devez acheter se reflète dans le prix demandé aux éleveurs, que vous ne prenez que les frais qu'on vous permet de prendre, et cependant, nous avons ce profond écart entre le prix exigé des cultivateurs de l'Est et les prix que vous payez dans l'Ouest du Canada.

M. GAULIN: La prime varie elle aussi. Ce qui vous coûte 10c. un jour pourra vous coûter 13c. un mois plus tard.

M. JORGENSEN: Vous voulez parler des frais de transport? Les cultivateurs de l'Ouest paient le coût total du transport de ce blé jusqu'à la tête des Grands

lacs et, à partir de là, c'est pratiquement le gouvernement fédéral qui paie tout sous forme d'aide au transport des grains de provende.

M. GAULIN: On reçoit toujours la même subvention que le coût soit plus ou moins élevé. Il y a toujours la même subvention, que le coût soit de 25c. ou bien de \$5 la tonne.

M. JORGENSON: Vous parlez des prix de transport par chemin de fer comparés aux prix de transport par eau. Y a-t-il une raison au monde qui vous empêche d'acheter votre approvisionnement de grains de provende de l'Ouest, de l'acheminer à l'entrepôt, de le répartir à des points de l'Est du Canada avant la fermeture de la saison de navigation et d'en avoir ainsi de bonnes réserves? Je remarque une autre chose, c'est-à-dire que le changement des prix a très peu de rapport avec la période de l'année où le grain est transporté, c'est-à-dire la fin de la saison de navigation. Les prix ne montent pas nécessairement à ce moment, parfois ils augmentent assez longtemps avant la fin de la saison de navigation.

M. GAULIN: Cela est très facile à démontrer.

M. JORGENSON: J'aimerais que vous éclaircisiez ce point.

M. STRAUSS: Monsieur, comment avez-vous trouvé ces diverses fluctuations? Avez-vous étudié les prix entre les périodes complètes? Il peut y avoir une fluctuation dans une période donnée, ce qui peut expliquer la différence.

M. JORGENSON: Je parle des fluctuations du prix des grains demandé par la Commission canadienne du blé. Elle indique le prix le plus élevé et le prix le plus bas pour un même mois ainsi que le prix moyen pour la même période. Dans certains cas, il n'y a qu'une différence de 1c. ou 2c. entre le prix le plus élevé et le plus bas, comparé à une fluctuation considérable dans l'autre cas.

M. STRAUSS: Cependant, les prix de la Commission canadienne du blé sont-ils les prix des primes ou les prix au comptant?

M. JORGENSON: Ce sont les prix demandés par la Commission canadienne du blé au cours d'une période: le prix le plus haut, le prix le plus bas ainsi que le prix moyen pour le mois. J'ai cité les prix moyens du mois.

M. STRAUSS: Mais comme je l'ai expliqué ce matin, il arrive très souvent que le prix de prime soit 80c., mais l'avoine de provende n° 1 qu'on peut obtenir à 75c. dans ces circonstances peut se vendre 81 ou 82c. On peut avoir au cours d'un même mois une différence de 6, 7 ou 8c. le boisseau. Cela dépend des conditions du marché. J'ignore ce qui est arrivé au cours des diverses périodes dont vous avez parlé, mais je ne puis imaginer que les distributeurs de grain aient pu réaliser un tel profit comme vous l'avez prétendu dans votre déclaration.

M. JORGENSON: N'importe qui peut voir les chiffres.

M. STRAUSS: Cela ne signifie aucunement que c'est un profit pour les commerçants de grain.

M. JORGENSON: Si vous admettez cela, c'est justement ce que je voulais vous faire dire. Où va cette différence?

M. STRAUSS: Vous savez que les prix qu'on établit à Winnipeg sont les prix des primes, les primes de mai, juillet, octobre ou décembre; mais, entre ces intervalles, le grain se vend au comptant tous les jours, tantôt à un prix inférieur au prix de la prime et tantôt à un prix supérieur ou égal au prix de la prime. Il me semble qu'on pourrait trouver là une bonne partie des raisons d'être de ces coûts. J'ignore cependant jusqu'à quel point. Il faudrait prendre le temps d'étudier cela en détail et procéder avec les chiffres réels, mais je crois et je suis même convaincu que nous pourrions ainsi découvrir les plus petits détails. Ce pourrait être en quelque sorte une étude mathématique quotidienne.

M. JORGENSEN: Pouvez-vous me dire quelle proportion de vos approvisionnements vous achetez à terme comparée à la proportion que vous achetez au comptant?

M. STRAUSS: Tous les approvisionnements sont achetés à terme parce que la Commission canadienne du blé vend à terme. Par conséquent, tous ceux qui achètent du grain à Winnipeg ne peuvent l'acheter que d'un expéditeur qui est agent de la Commission canadienne du blé, et cet expéditeur transporte le grain à l'Est, et généralement ce même agent a un représentant dans l'Est qui voit à le distribuer aux grossistes ainsi qu'aux détaillants.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Jorgenson, je me demande si en lisant les témoignages plus tard vous pourriez nous donner la source des renseignements sur lesquels vous vous êtes basé pour votre interrogatoire?

M. JORGENSEN: En ce qui concerne les prix des grains de provende de l'Ouest, mes renseignements proviennent du rapport annuel de la Commission canadienne du blé.

Le PRÉSIDENT: S'agit-il du rapport de 1963-1964?

M. JORGENSEN: Du rapport de 1962-1963.

M. ALKENBRACK: Monsieur Strauss, il est relativement bien prouvé maintenant que la plupart des sociétés qui font partie de votre organisation participent à la vente en gros et au détail des grains ainsi que des moulées. Dans votre exploitation, combien vous coûte le mélange des grains de provende?

M. STRAUSS: Je regrette, monsieur, je ne m'occupe pas du mélange des grains; mais notre président, qui est à ma gauche, est fabricant de moulées. Je suis certain qu'il est en mesure de répondre à votre question.

M. ALKENBRACK: Auriez-vous quelques remarques à ce sujet, monsieur McAnulty?

M. McANULTY: Cela varie d'une compagnie à une autre, selon les installations. Cela ne dépend pas uniquement des grains. Les grains sont transformés par le fabricant de moulées, qui les écrase, les strie, les roule ou les moud tout simplement. Par conséquent, il y a donc le coût de l'écrasage ou striation, de la monture ou du roulage et cela ne constitue qu'une partie de toutes les moulées que nous fabriquons.

M. ALKENBRACK: Le mélange diffère de la mouture. Vous fondez sur votre expérience, combien diriez-vous qu'il en coûte pour mélanger des grains?

M. McANULTY: Je ne puis divulguer ici aucun chiffre de notre compagnie, parce que je n'en ai pas la permission.

M. ALKENBRACK: Pourquoi pas, monsieur le président? Ce n'est qu'un bien petit aspect du commerce des grains, et je demande au témoin quel est le coût moyen de l'opération qui consiste à mélanger des grains, et il ne veut pas me répondre. Qu'est-ce que le témoin inclut dans le coût total du produit pour arriver au prix qu'il doit demander pour les grains qu'il vend au détail? Combien estime-t-il qu'il lui en coûte pour mélanger ces grains?

Le PRÉSIDENT: Je me demande si le témoin pourrait répondre à cette question en se fondant sur ses connaissances générales sans aucune application particulière à sa compagnie.

M. VINCENT: Peut-être pourrais-je poser la question suivante. Si un cultivateur vient vous demander de mélanger une ou deux tonnes de grains de provende, combien lui demanderiez-vous pour cette opération?

M. McANULTY: Nous ne faisons pas cela. Nous fabriquons des moulées balancées complètes.

M. VINCENT: Vous avez cependant des clients à vos meuneries.

M. McANULTY: Pas dans la province de Québec.

M. STRAUSS: Pourrais-je répondre à cette question en donnant autant de détails que je le puis. De mémoire, je pense pouvoir dire qu'à la campagne les meuneries exigent \$1 la tonne pour mélanger des grains.

M. ALKENBRACK: Combien cela serait-il?

M. STRAUSS: Je ne suis pas certain. C'est un chiffre approximatif.

M. ALKENBRACK: Cela semble être une réponse très raisonnable. Cela reviendrait à 5c. le cent livres.

Je m'adresserai maintenant à M. Strauss; vous avez dit avant le déjeuner que nous n'avons pas de problème au Comité, que notre problème actuel ressemble un peu à celui que nous avons de 1960 à 1961, et que le prix était de 30c. supérieur pour nos cultivateurs et usagers de vos produits. Même le ministre de l'Agriculture, à la Chambre, hier exprimait des opinions en contradiction avec votre déclaration. Il a proposé un appareil à mélanger les grains qui pourrait convenir à ceux d'entre vous qui vivent dans les Cantons de l'Est et que les cultivateurs pourraient utiliser et réaliser ainsi des économies. Évidemment, je crois qu'il voulait parler d'un appareil à moudre et à mélanger, un appareil portatif fabriqué à Toronto, je crois. Le ministre de l'Agriculture a dit que s'il avait à faire face au problème dans les Cantons de l'Est, cet appareil lui épargnerait de \$3.50 à \$4 la tonne, que cet appareil servirait à mélanger des grains pour un mois, et ainsi de suite. Je cite le ministre. Cela prouve que les membres de votre organisation dans les Cantons de l'Est doivent exiger trop pour mélanger des grains. Admettriez-vous cela?

M. STRAUSS: Je ne crois pas.

M. ALKENBRACK: Eh bien, le ministre de l'Agriculture du présent gouvernement dit que vous exigez \$4 la tonne, ce qui signifie 20c. le cent livres, et un témoin qui est un de vos camarades a dit que 5c. est un prix suffisant. J'admets cela parce que c'est un résultat de l'automatisation.

M. STRAUSS: Je n'ai pas dit que ce prix était suffisant. J'ai dit croire qu'on exigeait environ 5c. J'ignore ce que coûte le mélange des grains. L'automatisation en ce domaine est comme en tout autre, mais j'ai voulu parler des petites meuneries des campagnes. Le cultivateur devrait faire tout ce travail lui-même et il n'aurait que cet appareil à mélanger dont on a parlé. Il devrait emmagasiner une bonne quantité d'ingrédients, qu'il ne pourrait importer par wagnonnées ou de façon aussi avantageuse que peu le faire son fournisseur. Je persiste à croire que, si chacun s'occupait de cela pour lui-même, cela serait beaucoup moins efficace et coûterait beaucoup plus cher qu'actuellement. En d'autres termes, je ne crois pas qu'on réaliserait ainsi une économie.

M. MCBAIN: Peut-être pourrais-je aider M. Alkenbrack pour ce qui est du prix qu'exige les propriétaires de ces appareils portatifs. Dans notre région, on paie \$6 la tonne pour le mouture et le mélange. Cet appareil se rend sur la ferme même.

M. ALKENBRACK: Qu'en est-il des autres ingrédients qu'on vient de mentionner? Ceux-ci sont de première importance pour le produit fini, puisque que le grain de l'Ouest ne vaut rien dans les moulées sans les autres minéraux et ingrédients qui l'accompagnent.

Une VOIX: Il est meilleur.

M. ALKENBRACK: En effet, il est meilleur, mais actuellement il n'est presque pas question de donner du grain moulu pur aux animaux.

M. STRAUSS: C'est impossible.

M. ALKENBRACK: Pour le commerce de ces ingrédients, ne pouvait-on classer les sociétés qui les vendent de la même manière qu'on classe les marchands de grains?

M. STRAUSS: Oui, cela pourrait se faire.

M. ALKENBRACK: Quel serait alors votre pourcentage moyen de bénéfice sur le prix de gros pour ces autres ingrédients?

M. STRAUSS: Cela dépend des ingrédients. Mais je crois que la farine de soya, qui est l'un des plus employés, coûte environ 50c. la tonne.

M. ALKENBRACK: Ne demandez-vous que 50c. de plus la tonne?

M. STRAUSS: Oui.

M. ALKENBRACK: En somme, vous la payez.

M. STRAUSS: En effet.

M. ALKENBRACK: Est-ce le bénéfice par rapport au prix de gros ou par rapport au prix de détail?

M. STRAUSS: Par rapport au prix de gros. On ne pourrait pas appliquer ce régime à la vente au détail. En gros, à l'heure actuelle on peut vendre 10 wagnonnées de farine de soya, ce qui représente 40 à 50 tonnes, aussi facilement qu'un nombre identique de wagnonnées de céréales.

M. ALKENBRACK: Quel est le prix actuel de la tonne de farine de soya?

M. STRAUSS: Il est de l'ordre de \$95 la tonne. Ici, permettez-moi d'ajouter qu'un autre point de vue entre en ligne de compte...

M. ALKENBRACK: Donc, vous la vendez \$95.50?

M. STRAUSS: Oui.

M. ALKENBRACK: Est-ce bien la réponse exacte?

M. STRAUSS: Oui.

M. ALKENBRACK: Je vous remercie. Voyons à présent la mélasse. Quel est, par exemple, le coût actuel de votre mélasse? Je m'enquiers seulement du prix de certains de ces autres ingrédients.

M. McANULTY: Elle coûte environ 16c. le gallon.

M. ALKENBRACK: Quelle est donc votre marge de bénéfice sur la mélasse?

M. McANULTY: Je ne puis répondre à cette question. Nous ne vendons pas de mélasse comme telle.

M. ALKENBRACK: Monsieur Strauss, qu'ajouteriez-vous pour la mélasse?

M. STRAUSS: Très peu de marchands vendent ce produit de nos jours; les importateurs vendent la mélasse directement en majeure partie.

M. ALKENBRACK: Il faut pourtant que vous vous accordiez quelque chose, comme pour la farine de soya. Dans ce cas, vous vous êtes accordé 50c. la tonne.

M. STRAUSS: En effet. Disons que la concurrence ne nous permet pas de demander plus de 50c. la tonne, mais cela ne veut pas dire que je n'aimerais pas demander davantage.

M. ALKENBRACK: Très bien, j'accepte votre réponse. Vous demandez donc seulement 50c. de plus la tonne que son prix coûtant pour la farine de soya?

M. STRAUSS: En effet.

M. ALKENBRACK: C'est-à-dire par rapport au prix de gros. Combien demandez-vous pour la mélasse qui entre dans ce produit ou ce mélange?

M. STRAUSS: Nous ne vendons pas de mélasse parce que les importateurs de mélasse ont pratiquement accaparé ce commerce et ils traitent directement avec les détaillants. Ils la distribuent directement aux régions rurales dans de lourds camions.

M. ALKENBRACK: Et, pour la farine d'os, quel est le prix imposé?

M. STRAUSS: Dans ce cas-là, les fabricants en font la distribution directement au consommateur.

M. NASSERDEN: Et le prix de la farine d'os varie considérablement au cours de l'année.

M. STRAUSS: Oui. Ce sont les fabricants qui établissent le prix.

M. ALKENBRACK: Pour cette pâte mélangée, ou ce concentré prêt à la vente en gros, quel est votre marge de bénéfice sur le total, emballage compris? En d'autres termes le prix global?

M. STRAUSS: En qualité de distributeurs, nous nous réglons sur la loi de l'offre et de la demande. Et, comme je le disais déjà, nous essayons de réaliser un bénéfice convenable, si la chose est possible. Toutefois, pour la plupart de ces articles, les bénéfices réalisés sur les ingrédients des provendes varient autour de 50c.; à certaines périodes, ils vont jusqu'à 75c. et, si les circonstances sont favorables, jusqu'à \$1 sur des quantités plus faibles.

M. ALKENBRACK: J'essaie de savoir quelle est votre marge de bénéfice. Je sais que les conditions varient selon la nature du commerce que vous pratiquez. Je sais qu'un marchand général s'efforcera d'obtenir une marge brute d'environ 25 p. 100. Je voudrais que vous me donniez ce renseignement. Quel est votre marge moyenne de bénéfice?

M. STRAUSS: Il faut faire une différence entre le marché d'une marchandise donnée et le marché du produit fini. Vous prévoyiez une marge de bénéfice sur tout produit fabriqué, mais dans le commerce des marchandises vous êtes obligés de suivre les fluctuations du marché et on ne peut se baser sur la moyenne. Je pense que la moyenne est à peu près de 50c. et, au mieux, \$1 dollar la tonne pour de plus faibles quantités.

M. ALKENBRACK: La marge moyenne est de 50c. à \$1 la tonne?

M. STRAUSS: C'est le cas pour la farine de soya, par exemple, ou encore pour la farine de luzerne, qui est un produit meilleur marché et déshydraté, à l'égard desquelles la marge de profit est de 50c. à \$1, suivant l'offre et la demande.

M. ALKENBRACK: Notre discussion ne se rapportait plus à ce domaine; je parle du produit global.

M. STRAUSS: Voulez-vous dire la provende, après sa fabrication, en tant que produit fini?

M. ALKENBRACK: Oui.

M. STRAUSS: Je ne pourrais vous donner une réponse à ce sujet.

M. ALKENBRACK: Cependant, vous nous avez donné la réponse pour la farine de soya, qui est l'un des composants de la provende.

M. STRAUSS: En effet.

M. ALKENBRACK: Je vous demande de me dire quelle est votre marge de bénéfice globale, votre bénéfice pour le produit fini. Est-il le même que celui du marchand général, par exemple 25 p. 100?

M. STRAUSS: Non.

M. ALKENBRACK: Est-il de 33½ p. 100, de 10 p. 100 ou alors de combien?

M. STRAUSS: Je souhaiterais que nous puissions calculer en pourcentages, parce qu'il nous arrive parfois de vendre à perte. Il se peut que nous soyons dans l'embarras.

M. ALKENBRACK: Oui, vous pouvez avoir un produit qui varie de semaine en semaine et de saison en saison. Je sais que parfois vous êtes dans l'embarras.

M. STRAUSS: Si vous me demandez de vous donner un pourcentage, je dirais, en étant optimiste, qu'il est de 1½ p. 100.

M. ALKENBRACK: Une entreprise ne peut se maintenir à ce taux.

M. STRAUSS: En fait, monsieur, cela dépend entièrement du chiffre d'affaires que vous réalisez. Il faut être très habile, en effet, pour exploiter une entreprise avec une marge de bénéfice aussi réduite. Le commerce des grains a prouvé, au cours des années, qu'on peut l'exploiter avec une marge de bénéfice fort basse. Nous exportons des grains en réalisant des bénéfices aussi réduits que  $\frac{1}{8}$ c. et  $\frac{1}{4}$ c. le boisseau, lorsque nous expédions le grain outre-mer et que nous y présentons les documents.

M. ALKENBRACK: Vous parlez sans doute de vos ventes en gros. Sûrement, pour votre commerce de détail, vous pourriez nous dire à quelle marge de bénéfice moyenne vous devez vous tenir pour vous maintenir en affaires.

M. STRAUSS: Je l'ai déjà mentionné, la marge de bénéfice pour les grains est de 50¢ à \$1 le boisseau, parce que la concurrence n'en permet pas davantage et, sur les composants des provendes, elle est aussi de 50¢ à \$1. Comme je l'ai déjà dit, on peut difficilement faire la démarcation entre le commerce de gros et de détail.

M. ALKENBRACK: Je parle des livraisons d'une tonne ou moins à l'agriculteur.

M. STRAUSS: Je ne sais pas quel prix le détaillant des régions rurales demande à l'agriculteur. Je ne pense pas qu'on tienne compte de ce secteur ici. Je ne pourrais vous donner la réponse. Peut-être les autres le pourraient.

M. ALKENBRACK: Votre société a des débouchés pour la vente au détail.

M. STRAUSS: Non, nous disons que nous faisons le commerce du détail lorsque nous vendons les wagonnées de surplus que nous avons parfois à un détaillant rural.

M. ALKENBRACK: N'êtes-vous pas les propriétaires d'une entreprise de détail située à Odessa, en Ontario?

M. STRAUSS: Nous l'avons fermée.

M. FAIRWEATHER: Peut-être votre marge de bénéfice n'était pas suffisante à son exploitation?

M. STRAUSS: C'est bien cela. Nous ne pouvions nous maintenir sur le marché.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

M. ALKENBRACK: Il me reste encore une question. Je m'adresse toujours à M. Strauss. Monsieur, au paragraphe 6 de votre exposé, vous dites:

La politique de subventions au transport des marchandises payées avec les fonds publics doit continuer à être administrée par le gouvernement et non par un organisme extérieur.

Plus bas, vous dites:

En conclusion, nous aimerions souligner qu'on devrait consulter notre Comité avant de présenter une loi dont les modifications ne concorderaient pas avec les opinions exprimées plus haut.

Il semblerait que votre organisation souhaite le maintien des conditions actuelles. Est-ce bien cela?

M. STRAUSS: En ce qui concerne les subventions, oui.

M. ALKENBRACK: Et en ce qui concerne le problème actuel des agriculteurs et des éleveurs de l'Est?

M. STRAUSS: Je souhaiterais un changement qui permettrait à l'agriculteur de retirer un bénéfice convenable en retour de ce qu'il dépense. L'agriculteur ne pourra pas résoudre le problème des grains sans qu'on apporte une solution concernant le prix garanti de son produit fini.

M. ALKENBRACK: Monsieur le président, je ne vois pas le problème de cette façon. Je ne vois pas en quoi l'allégation de M. Strauss apporte une solution à l'agriculteur et à l'éleveur de l'Est.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous prendre la parole, monsieur Watson.

M. WATSON (*Assiniboïa*): Voici ce que dit le paragraphe 2:

La Commission canadienne du blé devrait être plus large lorsqu'elle établit les contingents des grains de provende afin qu'il y ait toujours à la tête des Lacs des approvisionnements suffisants qui pourraient être rapidement mis à la disposition du commerce de l'Est.

Le témoin estime-t-il que la Commission canadienne du blé devrait immobiliser plus d'espace qu'actuellement à la tête des Lacs, pour que cet espace serve à la *Montreal Corn Exchange* lorsqu'elle a besoin d'approvisionnements. Est-ce bien ce que l'on pense.

M. STRAUSS: Non, monsieur, je ne le crois pas. La Commission canadienne du blé a assez d'expérience pour savoir quand elle a besoin d'approvisionnements et les membres de notre association estiment qu'on pourrait fort bien les entreposer à Fort-William, par exemple, à cette époque de l'année. C'est tout ce que nous voulons; nous ne voulons pas immobiliser inutilement de l'espace.

M. WATSON (*Assiniboïa*): En d'autres termes, il y aurait moyen de remédier à cette situation si la Bourse des grains ou les compagnies grainetières prenaient position. Je songe ici à la *Parrish and Heimbecker*, à l'*Ogilvie Flour Mills*; il s'agit de deux compagnies bien connues. Elles ont des élévateurs à grain et des installations d'entreposage. Ont-elles aussi dans l'Est des installations d'entreposage d'où elles pourraient expédier leur grain, disons, de l'Ouest en passant par la tête des Lacs et l'entreposer dans l'Est.

M. STRAUSS: Non, elles n'en ont pas.

M. GAULIN: Lorsque nous expédions du grain à Montréal, nous devons passer par les élévateurs comme ceux de Montréal, par exemple, et nous devons trouver un espace disponible pour l'emmagasiner.

M. WATSON (*Assiniboïa*): Vous savez sans doute qu'il y a des élévateurs dans l'Ouest qui entreposent le grain des agriculteurs de l'Ouest. C'est un moyen d'emmagasiner et d'entreposer ces grains et ils perçoivent l'allocation d'entreposage de la Commission canadienne du blé. Ne serait-il pas tout aussi raisonnable pour ces sociétés grainetières d'avoir leur propres installations d'entreposage dans l'Est pour les avoir à leur disposition, ce qui réduirait la spéculation que la Bourse des céréales doit subir?

M. STRAUSS: Même si les compagnies voulaient appliquer ce régime à la région de Montréal—et je pense qu'il s'appliquerait à tout le district de Montréal et Québec—c'est le Conseil des ports nationaux qui possède les élévateurs; il semble donc fort douteux qu'on puisse construire des élévateurs privés sur le terrain du Conseil des ports nationaux. Voyez-vous, les quais appartiennent au Conseil des ports nationaux.

M. WATSON (*Assiniboïa*): Mais vous pourriez les installer plus loin; vos élévateurs pourraient être éloignés du port, comme c'est le cas dans l'Ouest; ensuite, inverser le régime appliqué dans l'Ouest et installer ces élévateurs dans des municipalités rurales où vos agriculteurs et les moulins à provendes pourraient s'approvisionner.

M. STRAUSS: Vous auriez les mêmes difficultés, soit le problème des approvisionnements excédentaires ou insuffisants, car il est impossible de prévoir avant la fin de la saison de navigation les quantités qu'il faut emmagasiner dans ces élévateurs ou à ces entrepôts ruraux.

M. VINCENT: Voulez-vous dire qu'il est impossible de faire des prévisions?

M. STRAUSS: Oui. Les meilleurs pronostiqueurs se sont trompés de plusieurs millions de boisseaux d'une saison à l'autre parce qu'il peut toujours se produire un imprévu. Il pourrait y avoir une épidémie de choléra des porcs et on aurait un excédent considérable de provende, ou le prix pourrait changer et on aurait alors trop de provendes disponibles et elles ne seraient pas nécessaires; quelqu'un devrait en faire les frais et si l'organisme que vous projetez d'établir existait, c'est lui qui devrait en faire tous les frais. Ce n'est pas aussi simple qu'on le croit. Ce régime serait appliqué aussi pour la farine de soya et pour tous les autres ingrédients. Tout d'abord, construire des élévateurs est une entreprise fort coûteuse et, de plus, il n'y a pratiquement pas moyen de les amortir dans les conditions actuelles, spécialement si ces élévateurs ne servent qu'au transport du grain vers l'intérieur du pays. A Montréal, Québec, Trois-Rivières et Sorel, la situation est différente parce que les élévateurs de ces régions se livrent à l'exportation et c'est de cette façon qu'il réalisent des bénéfices. Pour exploiter efficacement un élévateur, il faut y assurer un transit continu de grains; l'élévateur ne peut se maintenir si on n'y fait que de l'entreposage.

M. WATSON (*Assiniboïa*): Cela nous ramène au point que nous avons établi au sujet de l'Ouest et de la région de la tête des Lacs. Toutes ces céréales sont bloquées à la tête des Lacs ou dans les entrepôts ruraux, et la Commission canadienne du blé paie les frais de l'entreposage, cela ne coûte rien à l'acheteur de grain de l'Est du Canada; les frais sont acquittés par le cultivateur de l'Ouest, propriétaire du blé, de l'avoine ou de l'orge, étant donné qu'ils sont déduits du prix final que lui verse la Commission du blé.

M. STRAUSS: Je crois que c'est magnifique. Je suis un fervent partisan du régime et je pense que le même régime pourrait s'appliquer aux producteurs de l'Est. Si vous adoptez la même méthode, nous serons aussi en bonne posture dans l'Est, et le producteur de l'Ouest n'aura pas à subventionner celui de l'Est et inversement.

M. WATSON (*Assiniboïa*): Quel est, d'après vous, l'espace d'entreposage dont dispose le cultivateur ou le nourrisseur moyen dans l'Est? Je l'envisage achetant de votre association ou des sociétés grainetières, et je me demande quel serait l'espace dont il aurait besoin pour pouvoir disposer à tout moment d'une partie de son grain. Si je comprends bien, les sociétés grainetières, vous-mêmes, et probablement les nourrisseurs de l'Est vivent, comme on dirait dans l'Ouest, au jour le jour; vous n'avez pas d'approvisionnement en main. Vous estimez que les sociétés de l'Ouest et la Commission du blé doivent avoir les grains disponibles, de sorte que vous puissiez en obtenir quand vous le voulez.

M. STRAUSS: Non. Nous serions satisfaits s'ils les avaient seulement à certaines périodes. Nous n'en avons pas besoin toute l'année. Il n'y a pas de pénurie d'approvisionnement à l'heure actuelle et il n'y en a pas eu l'année dernière. Je pense que la mesure qui a été établie l'année dernière pour subventionner l'entreposage du 15 octobre au 15 avril a beaucoup aidé à maintenir les grains dans les entrepôts des consommateurs au moment voulu. Ainsi, la Commission du blé connaît la situation et satisfait passablement bien aux désirs du consommateur de l'Est.

M. WATSON (*Assiniboïa*): Vous venez de dire que vous n'en aviez pas besoin tout le temps.

M. STRAUSS: Non, pas durant l'été.

M. WATSON (*Assiniboïa*): Vous dites pas durant l'été. Mais ne serait-il pas avantageux d'avoir ces installations dans l'Est ou dans les fermes, de sorte que vous puissiez acheter au moment opportun et maintenir le mouvement des grains venant de l'Ouest? Cela ne contribuerait-il pas à réduire les frais?

M. STRAUSS: Cela pourrait aider, mais comment y parvenir?

M. WATSON (*Assiniboïa*): Nous pouvons retourner dans l'Ouest; comment chaque cultivateur peut-il y parvenir? Nous avons sur nos fermes de l'espace qui pourrait contenir toute la récolte d'une année; et nous n'en avons pas besoin tout le temps, mais c'est une nécessité absolue de l'avoir.

M. STRAUSS: Nos cultivateurs de l'Est ne sont pas équipés pour entreposer des grains en grande quantité, et les élévateurs de l'Est ont en hiver beaucoup d'espace pour entreposer des grains à l'intention du cultivateur, ce qui revient probablement meilleur marché parce qu'il n'a pas toujours les fonds nécessaires pour ce placement additionnel.

M. WATSON (*Assiniboïa*): Pensez-vous que le cultivateur de l'Ouest a suffisamment d'argent à consacrer à cet investissement additionnel?

M. STRAUSS: Je crois que le cultivateur de l'Ouest peut agir d'une façon plus économique parce qu'il a un prix minimum garanti pour son produit, c'est-à-dire pour son grain, alors que le cultivateur de l'Est n'a aucun prix garanti pour aucun de ses produits.

M. NASSERDEN: Cela n'est pas tout à fait exact.

M. STRAUSS: Sauf quelques exceptions, alors. Cependant, les prix de la plupart des produits, ne sont pas absolument garantis.

M. JORGENSEN: Les principales denrées produites dans l'Est du Canada, à savoir le lait, le beurre, le fromage, le porc et le bœuf, ont des prix garantis.

M. STRAUSS: Mais ces prix garantis sont tellement bas que parfois ils ne leur laissent aucun bénéfice.

M. JORGENSEN: C'est exactement la même chose dans l'Ouest du Canada.

Le PRÉSIDENT: Si je peux vous interrompre, messieurs, il me semble que nous nous écartons quelque peu du sujet. Voulez-vous, s'il vous plaît, limiter vos questions.

M. WATSON (*Assiniboïa*): Je me reporte à présent à la 3<sup>e</sup> recommandation de votre mémoire, où vous dites que le droit de 8c. le boisseau devrait être aboli. Pensez-vous aussi que le droit à l'importation que nous devons payer pour les grains à destination des États-Unis devrait être aboli?

M. STRAUSS: Eh bien, nous pourrions conclure un arrangement. Je ne sais pas. Mais c'est quelque chose qui doit se faire à l'échelle des gouvernements. Nous avons inclus ce paragraphe, comme nous l'avons dit ce matin, pour une seule raison: pour obtenir la provende au meilleur prix pour l'agriculteur de l'Est.

M. WATSON (*Assiniboïa*): Est-ce que vous savez que les États-Unis imposent un droit de 10c. le boisseau sur le blé de l'Ouest du Canada et que nous le transportons à travers la frontière aux États-Unis. C'est un droit que nous devons payer pour nous débarrasser des grains, si nous les transportons à travers la frontière sous une forme déterminée.

M. STRAUSS: Je ne savais pas cela. Je sais seulement que, si nous transportons de l'avoine aux États-Unis, nous payons un droit de 4c. le boisseau.

M. WATSON (*Assiniboïa*): Le droit est de 10c. pour le blé.

M. STRAUSS: Et le blé ne peut pas être exporté librement aux États-Unis. Il est assujéti à un contingent qui est très restreint.

M. WATSON (*Assiniboïa*): Le blé peut être exporté librement aux États-Unis en franchise s'il est traité.

M. STRAUSS: Oui, le blé de semence.

M. WATSON (*Assiniboïa*): Le blé qui ne peut être affecté à la consommation humaine.

M. STRAUSS: Le blé de semence seulement.

M. WATSON (*Assiniboïa*): Vous pouvez aussi l'exporter en sacs, mais vous devez payer le droit de 10c.

M. STRAUSS: Nous parlons maintenant d'une tout autre chose.

M. WATSON (*Assiniboïa*): Pourtant cela a trait à la manutention des grains.

M. STRAUSS: Mais, vous vendez naturellement votre blé de semence à un prix considérablement plus élevé que celui du blé de meunerie.

M. WATSON (*Assiniboïa*): Cela n'est pas vrai.

M. STRAUSS: Sauf erreur, vous ne pouvez vendre au-delà de la frontière que du blé de semence certifié ou enregistré.

M. WATSON (*Assiniboïa*): C'est du blé que je parle; mais il n'est pas nécessairement vendu à profit; il est souvent vendu à perte. Cependant, vous devez, en tout cas, pour vous en débarrasser au-delà de la frontière payer le droit de 10c.

M. STRAUSS: Je saisis.

M. NASSERDEN: C'est un moyen de le vendre comme une récolte commerciale.

M. WATSON (*Assiniboïa*): J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt ce matin ce que vous disiez au sujet de l'importation d'orge de la France.

M. STRAUSS: Oui, mais cela ne doit pas être nécessairement de la France. J'ai juste mentionné cela à titre d'exemple.

M. WATSON (*Assiniboïa*): Et vous avez dit que vous pouviez importer l'orge au Canada ou aux États-Unis, si je vous ai bien compris, et vous avez ajouté que ce même grain peut en définitive aboutir à une distance de 10 milles de l'endroit d'où il provient en France.

M. STRAUSS: Pas le même grain.

M. WATSON (*Assiniboïa*): N'avez-vous pas dit cela ce matin?

M. STRAUSS: Non. Je parlais des grains des États-Unis qui proviennent du même endroit où il va, disons, à Milwaukee ou Duluth, et puis est expédié à la Belgique à 10 milles de la frontière de la France, à la même région de laquelle provient l'avoine de qualité supérieure que la France exporte aux États-Unis, allant, par exemple, à Milwaukee.

M. WATSON (*Assiniboïa*): Je regrette si je vous ai mal compris ce matin. Cependant, j'ai déduit de ce que vous avez dit ce matin qu'un marché comme le vôtre ferait cela pour des raisons purement spéculatives.

M. STRAUSS: Non, ce n'est pas du tout pour des fins spéculatives. C'est strictement basé sur la demande des consommateurs. Le grain de provende des États-Unis est exporté à la Belgique et l'orge de brasserie de France est expédié aux États-Unis. Le grain de provende provient de la même région à laquelle on envoie l'orge de brasserie et, du point de vue géographique, le grain de provende va pratiquement à la même région d'où provient l'orge de brasserie.

M. WATSON (*Assiniboïa*): Voulez-vous dire que l'orge importée de France est d'une qualité supérieure à celle qui est produite ou achetée au Canada?

M. STRAUSS: Cette année est une exception et cela a eu lieu. Mais cela ne veut pas dire que c'est le cas chaque année. C'était le cas il y a trois ans, et cela s'est répété de nouveau cette année.

M. WATSON (*Assiniboïa*): Cette orge de brasserie provenant de la France est-elle meilleure que celle que nous produisons au Canada?

M. STRAUSS: C'est une question d'appréciation. Je dirais que les malteurs des États-Unis préfèrent se procurer en France une partie de leur besoin en orge de brasserie plutôt que d'acheter le tout au Canada, ce qu'ils ont fait

auparavant. La raison est simplement la variété et la qualité qu'ils choisissent d'utiliser.

M. WATSON (*Assiniboïa*): Peut-être pourriez-vous répondre à une autre question. Le but principal de la Bourse des céréales de Montréal est-il d'acheter et de vendre les céréales strictement en vue de réaliser un profit de  $\frac{1}{2}$ c. le boisseau? Je crois que vous avez mentionné ce chiffre ce matin.

M. STRAUSS: Oui, je l'ai fait.

M. WATSON (*Assiniboïa*): Est-ce là votre souci principal?

M. STRAUSS: Eh bien, nous ne sommes pas simplement des marchands de céréales. M. Gaulin pourrait peut-être répondre à cette question.

M. GAULIN: Nous avons 75 membres à la Bourse des céréales; ces personnes représentent toutes sortes d'associations qui s'occupent du commerce des céréales. Elles représentent diverses minoteries, telles que Ogilvie et ainsi de suite, des sociétés de transport et de navigation, bref tous ceux qui s'occupent de ce secteur.

M. STRAUSS: Il y a une compagnie de navigation qui est représentée ici aujourd'hui. Je fais allusion à M. Ness, de la société *Canada Steamship Lines*.

M. WATSON (*Assiniboïa*): Mais, essentiellement, toute l'organisation s'intéresse au  $\frac{1}{2}$ c. de bénéfice que vous réalisez. Votre organisation est établie pour réaliser des profits. Vous ne vous intéressez pas principalement au petit cultivateur ni de savoir s'il est capable de survivre. Ce n'est pas votre raison d'être. La raison d'être de la Bourse des céréales de Montréal n'est-elle pas de réaliser un profit?

M. STRAUSS: Je m'oppose fortement à votre déclaration. Cette institution ne peut vivre que du cultivateur et, si le cultivateur ne vit pas, il serait stupide de notre part d'essayer de l'anéantir.

M. WATSON (*Assiniboïa*): Je pense que cela prouve mon point, à savoir que vous devez utiliser les produits du cultivateur pour pouvoir réaliser un profit.

M. STRAUSS: Sans aucun doute, puisque le cultivateur est notre client.

M. WATSON (*Assiniboïa*): Oui.

M. STRAUSS: Et je ne pense pas que c'est un péché de réaliser un bénéfice. Je ne crois pas que le cultivateur voudrait nous voir travailler pour rien. Après tout, nous rendons un service. Nous transportons les céréales de l'Est à l'Ouest et nous les finançons au moment où il en veut.

M. WATSON (*Assiniboïa*): C'est là l'ennui; vous le transportez de l'Est à l'Ouest alors que nous voulons que vous le transportiez de l'Ouest à l'Est.

M. STRAUSS: Je regrette, mais j'aurais dû dire de l'Ouest à l'Est.

M. ASSELIN (*Richmond-Wolfe*): Monsieur le président, vous avez mentionné ce matin que votre Comité avait plus de cent ans. Je voudrais vous demander si vous pouvez définir le mot «corn» dans le nom de votre association. A-t-il l'ancien sens anglais?

M. STRAUSS: Oui. Nous avons essayé l'année passée, à l'occasion de notre centenaire, de changer ce nom. En anglais «Corn» signifie céréales. «*Corn trade*», en Angleterre, est le commerce des céréales ou des grains. Nous avons essayé de changer ce nom. Notre association date de 100 ans. Cependant, nous avons trouvé que beaucoup de formalités légales étaient nécessaires pour changer le nom. J'ai oublié la somme d'argent qu'il aurait fallu dépenser. Nous avons conclu qu'il ne valait pas la peine de changer le nom, étant donné que chacun connaissait ce qu'il représentait. En fait, on devrait l'appeler aujourd'hui

d'hui l'Association de la Bourse des céréales de Montréal. Nous avons maintenu le nom pour des raisons de tradition et de convenance.

M. JORGENSEN: Vous avez autant de difficultés à changer votre nom que nous avons pour changer notre drapeau.

M. STRAUSS: C'est précisément la discussion que nous avons voulu éviter.

M. McANULTY: Je peux ajouter que nous ne sommes pas une Bourse selon le sens du mot donné à la Bourse des grains de Winnipeg. Nous sommes plutôt une association de personnes intéressées au commerce des céréales dans l'Est. Toutes les parties de l'industrie qui se trouvent dans l'Est sont représentées dans l'Association; mais, en tant qu'association, nous ne faisons pas le commerce des céréales, bien que nous le fassions individuellement. C'est une association, non pas une Bourse comme la Bourse des grains de Winnipeg.

M. WATSON (*Assiniboia*): En d'autres termes, la Bourse des grains de Winnipeg a pour but de réaliser un bénéfice et vous ne poursuivez pas ce but.

M. McANULTY: La Bourse des grains de Winnipeg est un moyen de faciliter le commerce des céréales, alors que nous ne faisons pas le commerce dans ce sens. Nous sommes une association des parties intéressées au commerce des céréales.

M. ASSELIN (*Richmond-Wolfe*): Monsieur le président, j'ai deux ou trois questions que j'ai déjà notées. Je ne prendrai pas beaucoup de temps. Le déchargement ordonné des grains du pays au terminus de Montréal vous cause-t-il un problème? Nous entendons dire qu'il y a de longues périodes d'attente avant le déchargement des céréales du pays par rapport aux céréales importées, ce qui accroît la surestarie. Est-ce vrai?

M. STRAUSS: Je dois dire que ce n'est pas vrai parce que je ne pense pas que les compagnies de navigation perçoivent des indemnités de surestarie dans les conditions normales. C'est seulement dans des circonstances très anormales qu'elles le font. Il y a eu un cas, qu'on a fort exagéré il y a deux ou trois ans: une société grainetière avait dû affréter un steamer très tard dans la saison et la compagnie de navigation lui a répondu: «Nous ne noliserez ce steamer qu'avec l'assurance d'un revenu, car nous ne sommes pas certains de pouvoir remonter la voie maritime; si nous ne le pouvons pas, nous perdrons tel montant.» C'est pourquoi on a établi une indemnité de surestarie. C'est le seul cas dont je me souviens où l'on avait fait payer une indemnité de surestarie. Je ne crois donc pas que ce soit le cas.

M. ASSELIN (*Richmond-Wolfe*): A mon avis, c'est plus que ce que vous avez indiqué, monsieur.

Généralement parlant, diriez-vous que les taux de transport sur les lacs sont plus élevés ou plus variables pour les céréales destinées à la consommation intérieure que pour les céréales destinées à l'exportation?

M. STRAUSS: Tout dépend de l'offre et de la demande. De façon générale, le marchand de grains détermine les approvisionnements dont il aura besoin à l'automne; il cherche à prendre ses dispositions assez tôt pour que, dans des conditions normales, il soit avantagé par rapport aux grains d'exportation qui peuvent arriver d'une manière très inattendue. Ainsi, il peut obtenir des taux plus élevés que ceux qu'obtiennent les négociants ordinaires qui font venir des grains canadiens dans l'Est d'année en année.

M. ASSELIN (*Richmond-Wolfe*): Peut-il y avoir une variation de prix parce que les quantités de grains expédiées dans le pays sont moindres que celles expédiées à l'étranger?

M. STRAUSS: Non, je ne dirais pas cela. Si vous considérez le nombre de bateaux dans lesquels on expédie les grains à l'étranger ou à l'intérieur du pays, vous constaterez que dans la plupart des cas, les steamers sont bien rem-

plis et qu'ils sont de plus en plus gros. Il y a des steamers qui contiennent plus d'un million de boisseaux de grains destinés à la consommation intérieure.

M. ASSELIN (*Richmond-Wolfe*): Combien de steamers transportent plus d'un million de boisseaux de céréales destinées à la consommation intérieure?

M. STRAUSS: M. Ness pourra répondre à cette question mieux que moi. Il y a probablement une douzaine de steamers qui peuvent contenir un million de boisseaux ou plus.

M. ASSELIN (*Richmond-Wolfe*): Chargent-ils des céréales destinées à la consommation intérieure ou à l'exportation?

M. STRAUSS: Les deux.

M. ASSELIN (*Richmond-Wolfe*): Mais plus de céréales destinées à l'exportation qu'à la consommation intérieure, je présume?

M. STRAUSS: Je dirais que oui, car la demande à l'étranger est beaucoup plus grande que la demande ici au pays.

M. ASSELIN (*Richmond-Wolfe*): Puis-je poser une autre question? Une agence de l'Est ne pourrait-elle pas corriger cette variation de prix parce qu'il serait impossible de négocier un taux uniforme? Je veux dire une agence de l'Est comme il a été question plus tôt. Cela ne serait-il pas avantageux?

M. STRAUSS: Je ne crois pas. Il y a très peu de compagnies de navigation et elles pourraient être retenues pour un prix beaucoup plus abordable que s'il y avait de la concurrence individuelle.

M. NASSERDEN: Puis-je intervenir? Si vous ou moi avions une quantité de grains à faire transporter par les lacs à tel moment, ne pourrions-nous pas obtenir un meilleur taux des compagnies de navigation que si chacun d'entre nous ici présent allait les trouver et leur disait que nous avons tant de boisseaux à faire transporter immédiatement?

M. STRAUSS: Si vous pouvez assurer à la même compagnie de navigation un espace de déchargement, ce que vous ne pouvez pas en vertu des règlements.

M. ASSELIN (*Richmond-Wolfe*): C'est ce que je voulais dire, si vous aviez une agence qui peut négocier des taux uniformes pour le chargement.

M. STRAUSS: Non, je veux dire des espaces de déchargement.

M. ASSELIN (*Richmond-Wolfe*): Je remarque qu'à la rubrique 5, «Entreposage des grains domestiques dans les élévateurs de l'Est», il est dit dans la première partie qu'il devrait y avoir en tout temps suffisamment d'espace dans les élévateurs de l'Est pour permettre le mouvement libre et continue du grain domestique». Il paraît que certains élévateurs privés ne reçoivent pas les grains destinés à la consommation intérieure. En est-il ainsi?

M. STRAUSS: En effet. L'élévateur de Baie Comeau ne s'occupe pas des grains destinés à la consommation intérieure, car il n'y a guère de routes ou d'installations ferroviaires menant à ce port. Il est situé à l'embouchure du fleuve Saint-Laurent.

M. ASSELIN (*Richmond-Wolfe*): Est-ce le seul ou y en a-t-il d'autres qui ne s'occupent pas des céréales destinées à la consommation intérieure?

M. STRAUSS: Je ne sais pas.

M. ASSELIN (*Richmond-Wolfe*): Et que dire de l'élévateur de Sorel?

M. STRAUSS: Sorel ne s'en occupe pas tellement, mais il y a un élévateur.

M. ASSELIN (*Richmond-Wolfe*): Et que dire de Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick?

M. McANULTY: C'est un élévateur de grains d'exportation.

M. STRAUSS: Il y a là deux élévateurs; l'un appartient au Pacifique-Canadien et l'autre au National-Canadien. Ce sont exclusivement des maisons d'exportation.

M. ASSELIN (*Richmond-Wolfe*): Connaissez-vous d'autres éleveurs privés?

M. STRAUSS: Nous en avons un à Trois-Rivières. On y reçoit des grains destinés à la consommation intérieure. Il y a aussi des éleveurs à Québec et à Montréal, ce sont des éleveurs fédéraux, et on y reçoit des grains destinés à la consommation intérieure. Nous n'avons pas d'autres éleveurs sur le Saint-Laurent.

M. ASSELIN (*Richmond-Wolfe*): Quels moyens proposez-vous pour encourager les propriétaires d'éleveurs privés à recevoir des grains destinés à la consommation intérieure?

M. STRAUSS: Je ne sais pas. Mettez-vous à la place d'un propriétaire d'éleveur dans l'Est qui prendrait des céréales destinées à la consommation intérieure à la fin de la saison; il compte avoir des grains entreposés au cours de l'hiver. S'il y a une grande demande de céréales, le tout sera expédié à la fin de janvier, en février ou à la mi-mars. Il serait plus avantageux d'avoir des grains destinés à la consommation intérieure. C'est pourquoi nous sommes contents d'avoir des éleveurs du gouvernement pour faire cela.

M. ASSELIN (*Richmond-Wolfe*): Quels autres moyens d'entreposage y a-t-il?

M. McANULTY: Je ne sais vraiment pas, monsieur.

M. ASSELIN (*Richmond-Wolfe*): Je termine ici, monsieur le président, car je sais que d'autres membres veulent aussi poser des questions aux témoins.

Le PRÉSIDENT: Merci, monsieur Asselin.

M. CYR: Je poserai quelques questions en français à M. Strauss.

(Texte)

M. CYR: Monsieur Strauss, dans votre mémoire, à l'item 4, vous demandez l'abolition de la douane de 8c. le minot et ce matin, vous avez mentionné que le maïs américain importé est employé à l'usage domestique et de même à l'exportation. Quel pourcentage des achats des États-Unis est exporté? Avez-vous une idée?

M. STRAUSS: Je ne sais pas. Je ne connais pas les chiffres, mais la Commission des grains les connaît. Toutefois, tout ce qui est réexporté en maïs, c'est ce qui se fait en transit. En d'autres termes, cela ne touche pas le marché domestique et ce grain américain est entré seulement sous certaines restrictions et ne peut pas rester à l'éleveur plus de quinze jours et ne peut pas entrer quinze jours après l'ouverture de la navigation, ni à partir du 31 octobre, vu que ce grain transitaire américain ne doit jamais être sur notre chemin. La loi est faite comme cela.

M. CYR: Donc, si je comprends bien, vous demandez l'adoption de la taxe de douane de 8c. le minot, mais pour le blé de consommation domestique seulement.

M. STRAUSS: Pour le maïs de consommation domestique seulement. Nous ne payons pas le maïs d'exportation parce qu'il est en transit.

M. CYR: Maintenant, est-ce qu'il vous arrive quelquefois de vendre du maïs américain entreposé dans les silos de l'Est à des courtiers de l'Ouest?

M. STRAUSS: Non, pas que je sache.

M. CYR: C'est bien.

(Traduction)

M. JORGENSEN: Monsieur le président, je voudrais tout d'abord exprimer mon appréciation pour les réponses précises et intelligentes que nous a données le témoin et pour sa patience à notre égard.

Je voudrais signaler un point dont M. Strauss a parlé à plusieurs reprises. Je lui ferai remarquer que notre mandat nous oblige à traiter de cette question en particulier et c'est la raison pour laquelle nos questions tournent autour de ce sujet.

Vous avez dit que les maux des cultivateurs de l'Est provenaient du coût des provendes, mais je n'accepte pas votre thèse voulant qu'elles soient sujettes aux fluctuations du marché, influencées par les conditions mondiales, et aux primes qui dépendent de la disponibilité des stocks.

N'est-ce pas un fait qu'environ 20 p. 100 des approvisionnements de provendes de l'Est viennent de l'Ouest du Canada, tandis que le reste provient de l'Est, ce qui veut dire que les grains de l'Ouest représentent seulement 20 p. 100 de la consommation totale des grains dans l'Est?

M. McANULTY: C'est juste.

M. JORGENSEN: Et il va sans dire que les fluctuations du marché sont en grande partie domestique plutôt qu'influencées par les conditions mondiales pour autant qu'il s'agisse de l'avoine et de l'orge. Il est vrai que, dans le cas du blé, les conditions du marché mondial déterminent le prix; mais le Canada exporte très peu d'avoine et d'orge en comparaison avec le blé—au pays on récolte quelque 200 millions de boisseaux d'orge et l'on n'en exporte pas beaucoup plus que 5 p. 100; le restant est consommé dans l'Est et dans l'Ouest du Canada. Pour ce qui est de l'avoine, les chiffres sont à peu près les mêmes: on récolte quelque 300 millions de boisseaux et l'on en exporte environ 3 millions. Croyez-vous que le peu d'exportation de ces grains ait une influence sur les prix au Canada? Croyez-vous que les prix sont déterminés par les conditions de l'offre et de la demande ici au Canada plutôt que dans les pays d'exportation? A quel point les exportations relativement peu élevées d'avoine et d'orge déterminent-elles les prix au Canada?

M. STRAUSS: Il est difficile de répondre; mais, dès qu'il y a des demandes d'exportation, les prix montent. Malheureusement cela mène à des exagérations, et je dirais que personne aime ces exagérations plus que les marchands de grain.

M. JORGENSEN: N'est-ce pas un fait que la Commission canadienne du blé recourt aux services de la Bourse des grains pour vendre de l'orge et de l'avoine parce que la demande d'exportation n'influence pas tellement les prix et que c'est la seule façon d'établir un marché ou de déterminer les prix de l'avoine et de l'orge canadiens de différentes qualités?

M. STRAUSS: C'est juste. La Commission canadienne du blé établit présentement le prix. Elle peut même, grâce aux contingentements, régler l'offre et la demande.

M. JORGENSEN: Cela ne s'applique pas dans le cas du blé?

M. STRAUSS: Non.

M. JORGENSEN: Mais l'exportation est assez...

M. STRAUSS: Parfois, mais nous avons une très petite récolte dans l'Est, et si nous avons des conditions atmosphériques défavorables, si nous nous réveillons un dimanche matin et que la majeure partie des régions de culture de l'Ontario a été inondée, cela influence le marché.

M. JORGENSEN: Merci beaucoup. Je dois dire que j'ai réussi à faire accepter la plupart de mes questions comme des questions supplémentaires et je n'en ai plus beaucoup; mais j'ai un point à soulever.

Vous avez mentionné dans votre mémoire que les agriculteurs de l'Ouest jouissent d'un certain degré de protection dont ne peuvent jouir ceux de l'Est, et vous citez des prix et ainsi de suite. Vous avez déjà traité des prix et vous avez dit que le prix minimum dans l'Ouest du Canada est le prix initial fixé par la Commission du blé, prix inférieur à la moyenne et ce, depuis nombre

d'années. Pour ce qui est de l'assurance-récolte, elle peut être obtenue dans toutes les provinces. Les provinces les plus progressistes, comme le Manitoba, en tirent parti et elles ont institué l'assurance-récolte. Toutefois, elles ne sont protégées que pour 60 p. 100 du rendement moyen à long terme, ce qui constitue une très petite protection.

Comme vous dites, cette protection s'étend à tous les cultivateurs de l'Ouest, mais je ne crois pas que ce soit tel que vous essayez de nous faire croire dans votre mémoire.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Nasserden, avez-vous réussi à faire accepter la plupart de vos questions?

M. NASSERDEN: A ce stage, monsieur le président, on a déjà posé plusieurs de mes questions, mais je suis intéressé d'un point de vue quelque peu différent. Ce qui m'intéresse, c'est que plusieurs compagnies, y compris la Bourse des grains de Montréal, ont des fabricants de produits finis. Est-ce là une juste hypothèse?

M. McANULTY: Je dirais jusqu'à un certain point, mais non pas toutes.

M. NASSERDEN: Je n'ai pas dit toutes, mais plusieurs.

M. McANULTY: Oui, je dirais que la plupart sont dans le commerce des provendes.

M. NASSERDEN: A mon avis, vous avez très bien énoncé le problème quand vous avez dit que cela n'était peut-être pas un problème de grains, mais un problème relatif au marché des produits finis. Dans votre mémoire, vous continuez en disant que la plupart des agriculteurs de l'Est du Canada n'ont aucune façon de connaître le coût des provendes parce qu'il est sujet aux fluctuations du marché. Vous indiquez alors pourquoi, à votre avis, il y a eu ces fluctuations. Nous pouvons ne pas accepter les raisons que vous donnez pour expliquer ces fluctuations; du moins, je ne les accepterais pas. Cependant, n'est-ce pas un fait—et ma question s'adresse à M. McAnulty,—qu'au cours de l'année il y a une fluctuation assez considérable dans le prix que doit payer l'acheteur, l'agriculteur de la province de Québec aujourd'hui, pour les produits finis?

M. McANULTY: Cela serait vrai pour tout l'Est du Canada où il y aurait une fluctuation des prix des provendes au cours des années, fluctuation due principalement aux ingrédients qui entrent dans une moulée équilibrée, non seulement les grains, mais plusieurs autres choses comme les fèves soya, la farine de poisson, les déchets de viande, la luzerne, et aussi le résidu des grains de distillerie et les aliments glutineux.

M. VINCENT: Et le son et l'avoine?

M. McANULTY: Les issues. Ces ingrédients influencent le prix d'une moulée équilibrée. Le marché des ingrédients est à l'opposé du marché des produits finis. Le prix des poulets de grill peut descendre à 17c. ou 17½c. et le prix des déchets de viande peut monter de \$5 et \$10 la tonne. Cela met le producteur dans une mauvaise situation. Nous devons monter nos prix, car nous n'avons pas le choix et, d'un autre côté, il doit faire face à ces bas prix. C'est tout un problème.

M. NASSERDEN: Je veux en venir aux fluctuations. Si j'ai bien compris le mémoire présenté aujourd'hui et ceux qui l'ont été avant, les fluctuations des prix des grains en elles-mêmes n'ont pas contribué autant que les autres facteurs aux fluctuations du prix du produit fini.

M. McANULTY: Je n'ai pas vu de statistique à ce sujet. Je pourrais admettre que le prix de quelques-unes de ces autres denrées peut subir des fluctuations plus considérables et représentant de plus fort montants au cours d'une période donnée.

M. NASSERDEN: C'est plutôt l'avis de tous ceux qui nous ont soumis des mémoires jusqu'à maintenant.

On a parlé aujourd'hui de l'offre et de la demande, plus particulièrement du profit et ainsi de suite. C'est un facteur assez important dans tout genre d'entreprise, qu'il s'agisse d'une entreprise s'occupant de grains de provende ou de n'importe quoi d'autre. Lorsque vous savez que l'offre n'est pas très considérable vous pouvez prendre une chance de demander un peu plus. Si l'offre est surabondante, vous ne pouvez agir de la même façon. Ceci est vrai surtout de ceux qui achètent en petites quantités et qui ne disposent pas de réserves sur lesquelles vous pouvez vous fier. Ils sont tous à la merci de l'apprêteur et du détaillant; mais je ne veux aucunement par là dire que l'industrie de la provende n'est pas intègre. Est-ce que les compagnies incitent de quelque façon les cultivateurs de l'Est du Canada ou de la province de Québec,—et c'est le cas de la province de Québec qui nous intéresse le plus actuellement,—à acheter en grandes quantités?

M. McANULTY: En effet, plusieurs de nos compagnies dans le commerce des grains de provende offrent des conditions particulièrement avantageuses pour ceux qui achètent des quantités considérables. Ces compagnies offrent aussi des quantités de grains de provende à des conditions avantageuses. De plus, plusieurs compagnies offrent des conditions d'achat très avantageuses. Un producteur de lait peut acheter d'avance ses grains de provende pour tout l'hiver. Ce régime comporte certains risques tant pour le fabricant que pour le cultivateur. Le cultivateur achète à un prix fixé d'avance par le fabricant et, en retour, le fabricant s'engage à vendre au cultivateur à un prix fixé d'avance une certaine quantité déterminée d'avance. Comme je l'ai dit, cela comporte un certain risque au cours d'une période de trois à cinq mois.

M. NASSERDEN: Vous élimineriez ce risque si vous aviez des clients désirant tous acheter des quantités de grains en vrac et s'ils vous en prévenaient. Alors, vous pourriez vous protéger sur le marché.

M. McANULTY: En effet, nous pourrions nous protéger nous-mêmes sur quelques marchés. C'est là le problème qui se pose au fabricant.

M. NASSERDEN: Le marché sur lequel vous ne pouvez vous protéger vous-mêmes, serait-ce le marché du blé?

M. McANULTY: En effet, sur le marché de l'avoine et de l'orge, c'est possible; mais sur celui du blé c'est impossible, évidemment.

M. NASSERDEN: C'est également impossible pour quelques-unes des autres denrées. Une fois de plus, pour ce qui est du blé utilisé dans ces provendes, vous ne pouvez vous protéger vous-mêmes. Je songe particulièrement au blé de l'Ouest du Canada. Si on prenait de telles mesures, les cultivateurs de l'Est seraient entièrement protégés et le conditionneur le serait tout aussi bien, sur le marché de l'Ouest.

M. McANULTY: Je crois qu'il a aujourd'hui une certaine protection avec le marché des opérations à terme. Pour le blé, il n'y a aucune protection. Pour le maïs des États-Unis il existe un marché des opérations à terme et on peut traiter en contre-partie de telle sorte qu'il y a une protection relative.

M. NASSERDEN: La protection est présentement à l'avantage du conditionneur, à moins que le producteur ne place une commande et profite de...

M. McANULTY: Les choses ne se passent pas nécessairement ainsi. Le fabricant doit acheter d'avance une certaine quantité. Quelques compagnies peuvent contracter des engagements et, ensuite, elles devront voir à les remplir. Dans certains cas, bien entendu, le producteur prend des chances jusqu'à un certain point et il doit lui aussi remplir ses engagements et, si les prix baissent, il perd. Dans plusieurs cas, les fabricants de provendes iront jusqu'à annuler des ventes si les prix baissent trop. Autrement dit, ils ne veulent pas se trouver dans une mauvaise situation.

M. NASSERDEN: Pourriez-vous nous donner une idée des avantages qu'on offre à ceux qui achètent des grains en vrac? Quelles sortes de propositions leur soumettez-vous pour les convaincre à acheter de fortes quantités? Si j'étais cultivateur et voulais acheter mon approvisionnement pour l'hiver, que me proposeriez-vous? Quelle économie pourrais-je réaliser en achetant une grande quantité?

M. McANULTY: Je ne suis pas en mesure de vous fournir des chiffres précis. Nous sommes des fabricants de provendes et nous vendons aux détaillants, et parfois les détaillants concluent avec leurs clients des ententes prévoyant que s'ils achètent en grande quantité les détaillants prendront un plus petit profit. En tant que fabricant de provendes, ma compagnie a une liste de prix, une seule liste de prix, et les prix qui figurent sur cette liste sont ceux auxquels nous vendons à tous les détaillants. Le détaillant, à son tour, prend un profit et il peut réduire ce profit, si le cultivateur désire acheter en grande quantité pendant une période.

M. NASSERDEN: Y a-t-il une grande différence entre le prix du produit fini dans l'Ouest du Canada et le prix du produit également fini dans l'Est du Canada?

M. McANULTY: Nous ne faisons pas d'affaires dans l'Ouest du Canada.

M. NASSERDEN: La société Farina ne vend-elle pas dans l'Ouest du Canada?

M. McANULTY: Non.

M. NASSERDEN: Je croyais que cette société publiait des annonces dans un des journaux de l'Ouest.

M. McANULTY: C'était peut-être une annonce concernant la pâte.

M. NASSERDEN: Je crois que mon interrogatoire se termine ici.

Je n'ai qu'une chose à dire, monsieur le président. Je pense que l'écart entre les prix des produits finis n'existe pas encore au moment où les courtiers mettent les grains sur le marché ici dans l'Est du Canada; je pense que c'est quelque part après ce stage qu'on trouverait la raison de cet écart. Avec la permission du président, je dirais que ce sont là les gens qu'il faudrait interroger plus méticuleusement pour découvrir la cause. C'est un fait que j'aimerais entendre ici des gens comme, par exemple, les représentants de Farina et tout autre manufacturier nous donner plus de détails que les témoins que nous avons ici sont prêts à nous en fournir.

Le PRÉSIDENT: Le comité de direction étudie cela présentement et nous nous efforcerons de poursuivre le cheminement jusqu'au moment où le grain arrive à l'éleveur.

(Texte)

M. CHOQUETTE: Monsieur le président, il est six heures et je pense que mon honorable ami a une excellente suggestion à faire et puis...

Il est déjà six heures; alors, je ne sais pas ce qui va se passer, mais mon bon ami, M. Vincent, a une excellente suggestion à faire, je crois. Si sa suggestion était acceptée, je ne voudrais pas perdre la priorité qui m'est conférée dans l'interrogatoire des témoins, parce que j'avais l'intention d'être plutôt agressif, étant donné que votre association, à mon sens, est une association capitaliste. Vous avez, sinon le capital argent, certainement le capital humain, quand je considère les charmes très agréables de M<sup>lle</sup> Campbell. Alors, c'est pour cela que je voudrais continuer un peu dans cette veine-là, à la prochaine séance, pour mettre en lumière quelques propositions du mémoire de l'Union Catholique des Cultivateurs. Puis, une autre chose qui m'étonnait fortement, c'est que dans le mémoire de l'Association on donne le nom des représentants et il y a un M. Lavallée, qui se trouve être le représentant de la Coopérative Fédérée et qui est aussi membre de l'Association que nous sommes heureux

d'accueillir aujourd'hui, et, chose assez paradoxale, c'est que le mémoire de l'Union Catholique des Cultivateurs a été présenté conjointement par l'Union Catholique des Cultivateurs et la Coopérative Fédérée et ces deux organismes préconisent justement une agence de grain pour l'Est contre laquelle vous semblez vous opposer. Est-ce que vous pourriez brièvement me donner une réponse? Préférez-vous ajourner, parce que M. Vincent a une proposition à ce sujet?

(Traduction)

M. VINCENT: Combien de membres du Comité aimeraient poser des questions aux témoins présents ici? S'il y a quatre ou cinq membres qui désirent prendre part à ce débat, peut-être devrions-nous ajourner et poursuivre ce soir ou n'importe quel autre jour, ou la semaine prochaine.

Le PRÉSIDENT: M. Choquette est le seul à m'avoir prévenu de son désir d'interroger les témoins. A moins qu'il n'y ait ici quelques membres qui désirent interroger les témoins et qui n'en ont pas exprimé plus tôt le désir, M. Choquette est le seul.

M. BARNETT: J'aimerais poser une seule question. J'ai écouté la discussion. Je prends pour acquis que les noms qui apparaissent sur la liste ici sont les noms de personnes ayant des intérêts dans des compagnies qui sont membres ou directeurs de l'association mixte.

Le PRÉSIDENT: C'est ce que je crois comprendre.

M. BARNETT: Le seul point sur lequel je veux attirer l'attention, monsieur le président, est une proposition. J'attire votre attention sur ce point, afin que vous soyez bien au courant de la nature représentative de cette organisation. Peut-être ces gens seraient-ils disposés à nous fournir la liste complète des membres en bonne et due forme de la Bourse des céréales afin qu'on puisse inclure cette liste en appendice dans le compte rendu des délibérations.

M. McANULTY: Nous pouvons vous fournir cette liste.

M. BARNETT: Il serait intéressant d'avoir cette liste.

Le PRÉSIDENT: Il est entendu que la Bourse des céréales de Montréal présentera une liste de tous ses membres réguliers. Le Comité accepte-t-il que cette liste soit jointe en appendice aux délibérations de la réunion d'aujourd'hui?

(Assentiment)

(Texte)

M. VINCENT: Maintenant, monsieur le président, pour revenir à la suggestion que j'ai faite, il semble qu'il y a seulement l'honorable député de Lotbinière, M. Choquette, qui aurait quelques questions à poser; mais, si c'est le cas que seul M. Choquette aurait des questions à poser, je crois bien que nous devrions entendre ses questions et les réponses et, par la suite, en ce qui me concerne, j'ai trouvé nos témoins très intéressants aujourd'hui et, peut-être qu'à une date ultérieure, dans quinze jours peut-être, le comité de direction pourrait décider de faire revenir devant nous les témoins qui sont ici aujourd'hui. Est-ce que cela serait possible?

(Traduction)

Le PRÉSIDENT: Oui, c'est possible en effet. Je devrais dire, comme je l'ai signalé à M. Nasserden, que le comité de direction doit maintenant reviser la question de présenter d'autres témoins. La semaine prochaine, la Fédération canadienne des agriculteurs de la Colombie-Britannique comparaitra devant nous. Ce n'est peut-être pas l'ordre exact. Nous aurons aussi le Syndicat national des agriculteurs. Ce sont là les deux prochains groupes de témoins. Nous entendrons ensuite les marchands de provendes, les exploitants de meuneries, comme M. Nasserden l'a proposé, et le comité de direction examine cette liste. Je ne

pense pas que nous rappellerons M<sup>11e</sup> Campbell ainsi que les messieurs à moins que ce ne soit nécessaire, et je pense que M. Choquette a été très patient. C'est qu'il a été le dernier à indiquer qu'il désirait poser des questions.

(Texte)

M. CHOQUETTE: Alors, monsieur le président, je ne veux pas retarder le Comité. Je vais poser de très brèves questions. Alors, la première question m'intrigue beaucoup parce que je vois le nom d'un M. Lavallée, membre d'une association à qui répugne la création d'une agence de grain pour l'Est et voici que la même coopérative, dont M. Lavallée est un des membres, préconise fortement la création d'une agence de l'Est. Est-ce qu'il y aurait possibilité de concilier ces deux points de vue?

M. STRAUSS: Malheureusement, je ne peux pas répondre à cette question avant d'avoir consulté M. Lavallée.

M. CHOQUETTE: Alors, monsieur le président, une question d'ordre général. D'après ce que l'on peut voir à l'ordre du jour, le présent Comité fait une enquête, une étude, sur l'écart de prix qui existe, relativement, entre ce que les cultivateurs de l'Ouest et de l'Est ont à payer. Est-ce qu'il y a une solution autre que les propositions que vous faites ou bien si ce sont uniquement ces propositions-là, formulées dans votre mémoire, qui peuvent corriger la situation? C'est évident que les cultivateurs de l'Est sont alarmés. Ils ont fait une marche sur le Parlement de Québec; Dieu sait s'ils vont en faire une sur le Parlement d'Ottawa. Il y a là un problème d'urgence qui se crée. Est-ce qu'à ce moment-là, il n'y a pas une action positive que le gouvernement devrait prendre pour restreindre la spéculation dont le mémoire de l'Union Catholique des Cultivateurs parle, je crois. Il y a spéculation quelque part. Vous êtes, vous l'avez dit tout à l'heure, en faveur du marché libre. Je pense bien que nous n'appartenons pas à une idéologie socialiste. Nous sommes d'accord avec ce que vous avez dit, et, par ailleurs, étant donné l'urgence de la situation, est-ce qu'il n'y a pas des mesures restrictives qui doivent s'imposer et auxquelles vous acquiesceriez?

M. STRAUSS: Monsieur, je crois que nous l'avons expliqué. Nous ne l'avons pas expliqué dans notre exposé, mais nous vous avons donné une autre option qui ne se réfère pas au grain et je n'aimerais pas me répéter davantage.

M. CHOQUETTE: Vous l'avez peut-être donnée ce matin.

M. STRAUSS: Oui.

M. CHOQUETTE: Alors, je m'excuse. Je lirai le rapport.

M. STRAUSS: Mais si vous voulez, je ne veux pas retenir le Comité, je suis prêt à m'asseoir près de vous pour quelques minutes après le Comité pour vous expliquer notre idée supplémentaire qui n'a pas été comprise dans notre exposé.

M. CHOQUETTE: Alors, je vais limiter mon interrogatoire à ces quelques questions.

(Traduction)

Le PRÉSIDENT: Avant d'ajourner, si les membres du Comité sont d'accord, je pense que vous aimeriez que je dise à M<sup>11e</sup> Campbell ainsi qu'aux messieurs qui l'accompagnent que ce fut un des jours les plus intéressants que nous avons eu au cours de cette enquête. Notre étude a été très fructueuse et nous vous remercions beaucoup.

APPENDICE I

LA MONTREAL CORN EXCHANGE ASSOCIATION

COMITÉ DE DIRECTION  
1964-1965

Président — M. G.-R. de Cotret  
Vice-président — M. R. Strauss  
Trésorier — M. M. Gaulin

M. M. Lavallée M. J. M. McDonough  
M. H. A. Bray M. B. J. Roden  
M. Y. Dulude M. G. J. Svalbe  
M. D. R. Kennedy M. J. D. McAnulty

le 7 octobre 1964

<i>A</i>			
Agro Co. of Canada, Ltd.	Butler, E. G.*	84 rue Brock, Kingston (Ont.)	546-6707
	Strauss, R.	C.P. 96, Place d'Armes	931-1881
Ayer & Byrne	Ayer, K. R.*	227, 300 rue St-Sacrement	849-2534
<i>B</i>			
Bosco & Bower Ltd.	Bosco, R. C.	118, 300 rue St-Sacrement	845-5286
Brown, A. W.*	Brown, A. W.*	715 chemin Westchester, Baie d'Urfé (P.Q.)	
Brown & Ryan Limited	Brown, W. J.	318, 300 rue St-Sacrement	849-8361
<i>C</i>			
Canada Linseed Oil Mills Ltd.	McDonald, M. J.	2215 est, rue Notre-Dame	522-2176
Canada Steamship Lines Ltd.	Ness, R. A.	759 Carré Victoria	288-0231
	Riddell, R. B.		
Compagnie de chemins de fer du Pacifique-Canadien	Scott, B. A.	18, 300 rue St-Sacrement	UN1-6811
Cargill Manitoba Company Limited	Booth, G. C.	25, 300 rue St-Sacrement	844-1165
Caron, E. W. & Company	de Cotret, G.-R.	2950 est, rue Ontario	527-3621
	Lafortune, L.		
Chemins de fer Nationaux du Canada	Roden, B. J.	12, 300 rue St-Sacrement	877-4476
Conseil des ports nationaux	Beaudet, G.	357 rue Common	849-3781
Coopérative Fédérée de Québec	Blouin, P.	C.P. 8, Succursale, Station St-Henri	389-8061
Cooperative Wholesale Society Ltd.	Murray, J. A.	209, 300 rue St-Sacrement	849-7771
	Wilson, W. H.		
Cunard Steamship Company Limited	Frost, J. L.	C.P. 1478, Montréal	849-5651
	Murray, W. J.		
<i>E</i>			
Eastern Canada Stevedoring (1963) Ltd.	Brown, G.	282 ouest, rue Notre-Dame	844-9381
Empire Stevedoring Co. Ltd.	McIntyre, P.	G. 33, 300 rue St-Sacrement	288-2221
	Chodos, T.		
<i>F</i>			
Furness, Withy & Company Limited	Evans, P. V. O.	315 rue St-Sacrement	849-1223
	Linton, F. E. S.		
	Smith, A. J. Wm.		
<i>H</i>			
Hepburn, H. K.*	Hepburn, H. K.*	1445 rue Bishop	849-3073
<i>I</i>			
Interpro Sales Limited	Hopkins, R. M.	125 rue Norice, Ottawa 5	613-729-1475
<i>J</i>			
Johnson & Dever Ltd.	Dever, J. M.*	133, 300 rue St-Sacrement	845-8212
	Johnson, Wm. H. (fils)*		
	Rusk, S. L.		

\*Membre honoraire

LA MONTREAL CORN EXCHANGE ASSOCIATION (*Fin*)

le 7 octobre 1964

*L*

Leblanc & Lafrance	Lafrance, R.	218, 300 rue St-Sacrement	849-3548
--------------------	--------------	---------------------------	----------

*M*

McAuley, W. J. Ltd.	McAuley, C. G.*	120, 300 rue St-Sacrement	VI 9-8188
	McAuley, R. I.		
McDonald, Wm. & Sons	McDonald, W. J.	2, 300 rue St-Sacrement	849-1342
McDonald & Robb Ltd.	McDonald, J. A. E.	C.P. 39, Valleyfield (P.Q.)	373-8477

*N*

Norton, Richard F.	Norton, R. F.	7435 ouest, rue Sherbrooke	481-1735
--------------------	---------------	----------------------------	----------

*O*

Ogilvie Flour Mills Co. Ltd.	Kennedy, D. R.	C.P. 6089, Montréal	866-7961
------------------------------	----------------	---------------------	----------

*P*

Papachristidis Co. Ltd.	Svalbe, G. J.	33 ouest, rue St-Jacques	844-9304
Parrish & Heimbecker Ltd.	Gaulin, M.	221, 300 rue St-Sacrement	849-7507
	Starke, J.*		
Paterson, E. B.*	Paterson, E. B.*	110 avenue Carlyle, Châteauguay Heights (P.Q.)	
Powell, K. A. (Quebec) Ltd.	Loucks, C. F.	303, 300 rue St-Sacrement	845-0136
	Smyth, M.		

*R*

Ralston Purina Co. Ltd.	Kozlowski, W. S.	C.P. 48, Succursale postale B	366-6150
	McAnulty, J. D.		
Read, R. H. & Co. Limited	Read, F. M.	128, 410 rue St-Nicolas	489-8111
	Robinson, F. B.		
	Thomson, W. G.		
Richardson, James & Sons Limited	Desrosiers, E. (fils)*	620 ouest, rue St-Jacques	388-3152
	Donaldson, C. B.	220, 200 rue St-Sacrement	849-1331
	Donnelly, J. E. R.		
	Fraser, D.*	1032, Édifice de la bourse des grains, Winnipeg (Man.)	942-3451
Robin Hood Flour Mills Limited	Henning, W. J.	C.P. 8595, Montréal	735-2711
	McDonough, J. M.		

*S*

Sherwin Williams Co. Canada Ltd.	Kerr, W. M.	C.P. 489, Montréal	933-8611
Shipping Federation of Canada	Mearns, C. T.	326, 300 rue St-Sacrement	849-2325
Starnes, H. K.*	Starnes, H. K.*	Rue Crescent, Knowlton (P.Q.)	343-5776
Stuart, N. C.*	Stuart, N. C.*	438 avenue Mt. Stephen (app. 23)	937-2947

*T*

Thomson & Earle (Montreal) Ltd.	Bray, H. A.	114, 300 rue St-Sacrement	849-7011
Three Rivers Grain & Elevator Co. Ltd.	Davidson, L. R.	C.P. 35, Trois-Rivières (P.Q.)	
Toronto Elevators	Dulude, Y.*	206, 300 rue St-Sacrement	844-4466
	Renaud, L.		
(Maple Leaf Milling Division)	DeBroin, J.*	5, 200 rue Henri-Julien	271-4671
	Ross, G.		

*V*

Vittie, J. M.*	Vittie, J. M.*	66 rue Dufferin, Granby (P.Q.)	
----------------	----------------	--------------------------------	--

*W*

West India Co. (Canada) Ltd.	Cumming, E. W.	Pièce 1507, 360 rue St-Jacques	849-2404
Wight & Esdaile Reg'd.	Wight, N. C.	306, 300 rue St-Sacrement	849-1301
†Winnipeg Grain Exchange	Clarke, J. W.	678, Édifice de la Bourse des grains, Winnipeg 2 (Man.)	WH-2-6871
(Bourse des grains de Winnipeg)			
Wolfe Stevedores Limited	Wolfe, H.	125, 300 rue St-Sacrement	842-7966

\*Membre honoraire.

†Membre à titre gracieux.

CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session de la vingt-sixième législature

1964

---

COMITÉ PERMANENT

DE

# **l'Agriculture et de la Colonisation**

*Président:* M. RUSSELL C. HONEY

---

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 9

---

Concernant les

**PRIX DES GRAINS DE PROVENDE**

---

SÉANCE DU JEUDI 22 OCTOBRE 1964

---

TÉMOIN:

De la *British Columbia Federation of Agriculture*:

M. Charles E. S. Walls, gérant.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.  
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE  
OTTAWA, 1965

21149-1

COMITÉ PERMANENT  
de  
L'AGRICULTURE ET DE LA COLONISATION

Président: M. Russell C. Honey

Vice-président: M. Patrick T. Asselin

MM.

Alkenbrack	Forest	McBain
Armstrong	Forgie	McIntosh
Barnett	Gauthier	Muir ( <i>Lisgar</i> )
Béchar	Gendron	Mullally
Beer	Groos	Nasserden
Berger	Gundlock	Noble
Brown	Horner ( <i>Acadia</i> )	O'Keefe
Cardiff	Howe ( <i>Wellington-</i> <i>Huron</i> )	Olson
Choquette	Jorgenson	Peters
Cooper	Kelly	Rochon
Crossman	Konantz (M <sup>me</sup> )	Roxburgh
Cyr	Korchinski	Southam
Danforth	Langlois	Tardif
Dionne	Laverdière	Temple
Doucett	Lessard ( <i>Lac-Saint-Jean</i> )	Vincent
Drouin	Madill	Watson ( <i>Assiniboïa</i> )
Émard	Mandziuk	Watson ( <i>Châteauguay-</i> <i>Huntingdom-Laprairie</i> )
Éthier	Mather	Webb
Fairweather	Matte	Whelan—60
Forbes		

(Quorum 20)

Le secrétaire du Comité,  
D.-E. Lévesque.

MM. Cardiff, Doucett, McIntosh, Muir (*Lisgar*) et Noble remplacent MM. Cadieu (*Meadow-Lake*), Horner (*The Battlefords*), Moore, Rapp et Ricard le 7 octobre 1964.

ORDRE DE RENVOI

MERCREDI, 7 octobre 1964.

*Il est ordonné:*—Que les noms de MM. Cardiff, Doucet, McIntosh, Muir (*Lisgar*) et Noble soient substitués à ceux de MM. Cadieu (*Meadow-Lake*), Horner (*The Battlefords*), Moore, Rapp et Ricard sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation.

Attesté.

*Le greffier de la Chambre,*  
LÉON-J. RAYMOND.



## PROCÈS-VERBAL

JEUDI 22 octobre 1964  
(12)

Le Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation se réunit aujourd'hui à 10 h. 15 du matin, sous la présidence de M. Patrick T. Asselin, vice-président.

*Présents:* MM. Alkenbrack, Asselin (*Richmond-Wolfe*), Barnett, Béchar, Beer, Berger, Cardiff, Danforth, Dionne, Doucett, Forbes, Forest, Forgie, Gauthier, Gundlock, Jorgenson, Mandziuk, Matte, McBain, Mullally, Olson, Peters, Watson (*Assiniboïa*), Whelan, Webb—25.

*Témoin:* M. Charles E. S. Walls, directeur de la Fédération des agriculteurs de la Colombie-Britannique.

*Aussi présents:* M. C. R. Phillips, directeur de la Division des produits végétaux, ministère de l'Agriculture, et M. Benoît Lavigne, directeur de la Division des céréales de provende dans l'Est, ministère des Forêts.

Le président demande au secrétaire de donner lecture du rapport du comité de direction. Le secrétaire en donne lecture ainsi qu'il suit:

### SEPTIÈME RAPPORT DU COMITÉ DE DIRECTION

Le Comité de direction se réunit aujourd'hui à 11 heures du matin, sous la présidence de M. Honey.

*Présents:* MM. Honey, Danforth, Asselin (*Richmond-Wolfe*), Olson et Mullally—5.

Il est décidé que les témoins devant comparaître devant le Comité se présenteraient aux dates suivantes:

Jeudi 22 octobre.—M. Charles E. S. Walls, directeur de la Fédération des agriculteurs de la Colombie-Britannique, Victoria (C.-B.).

Jeudi 29 octobre.—M. A. P. Gleave, président de l'Union nationale des cultivateurs, Saskatoon (Sask.).

Jeudi 5 novembre.—Les représentants de la *Canada Packers Limited*, Toronto (Ontario), y compris M. Gerry Ehrhart de la succursale de Saint-Jean (Nouveau-Brunswick).

Mardi 10 novembre.—Un groupe de meuniers et de commerçants de céréales de provende avicoles de l'Ontario.

Jeudi 12 novembre.—Un groupe de meuniers et de commerçants de céréales de provende avicoles du Québec et des provinces Maritimes.

Le président demande à M. David Kirk, secrétaire de la Fédération canadienne des agriculteurs, si la Fédération tient à comparaître devant le Comité. M. Kirk répond que cela serait inutile puisque la Fédération n'a pas changé d'attitude depuis qu'elle a témoigné l'année dernière.

A 11 h. 50 du matin, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Sur la proposition de M. Beer, appuyée par M. Matte, Il est décidé d'adopter le septième rapport du Comité de direction.

Le président présente le témoin. M. Walls donne lecture de son mémoire après quoi le Comité l'interroge.

L'interrogatoire du témoin étant terminé, il est convenu, sur la proposition de M. Doucett, appuyée par M. Cardiff, de remercier M. Walls de son excellent mémoire et de la façon qu'il l'a présenté.

A midi et 10, M. Mullally propose, appuyé par M. Béchard, que le Comité s'ajourne jusqu'au jeudi 29 octobre 1964.

*Le secrétaire du Comité,*  
D.-E. Lévesque.

*NOTA: Dans le présent fascicule, les témoignages présentés en français et traduits en anglais ont été enregistrés à l'aide d'un appareil électronique, conformément au vœu exprimé dans le septième rapport du comité spécial de la procédure et de l'organisation, présenté et adopté le 20 mai 1964.*

## TÉMOIGNAGES

JEUDI 22 octobre 1964.

Le VICE-PRÉSIDENT: Messieurs, si vous voulez bien, nous allons commencer. Je signale d'abord que M. Honey, retenu ailleurs, ne pourra assister à notre réunion ce matin.

Je signale ensuite que nous n'aurons pas l'usage de cette salle cet après-midi et que, si possible, nous devons avoir terminé l'interrogatoire du témoin à une heure, au plus tard.

Le secrétaire nous donnera maintenant lecture du procès-verbal de la réunion du Comité de direction.

(Le secrétaire du Comité donne lecture du rapport du Comité de direction.)

Le VICE-PRÉSIDENT: Je vous remercie, monsieur Lévesque. Messieurs, quel-qu'un voudrait-il proposer l'adoption du procès-verbal du Comité de direction?

M. BEER: Je propose que le procès-verbal du Comité de direction soit adopté.

M. MATTE: J'appuie la proposition.

Le PRÉSIDENT: Tous d'accord?

(La motion est adoptée.)

Le rapport du Comité de direction est adopté.

Je vous présente maintenant M. Charles E. S. Walls, directeur de la Fédération des agriculteurs de la Colombie-Britannique. Il vient de loin; il m'a dit ce matin qu'il arrivait de Toronto. M. Walls voudrait vous présenter son mémoire.

M. CHARLES E. S. WALLS (*Directeur de la Fédération des agriculteurs de la Colombie-Britannique*): Messieurs, je suis bien aise d'avoir l'occasion de vous faire connaître l'attitude des agriculteurs de la Colombie-Britannique sur l'aide au transport des céréales de provende. Il importe, je pense, que nous exprimions notre avis à ce sujet, car vous n'ignorez sans doute pas qu'en Colombie-Britannique le programme d'aide au transport des céréales de provende a toujours été appliqué différemment que dans l'Est du Canada. L'unique objet de ma présence ici est de vous faire connaître les vues des cultivateurs de la Colombie-Britannique. Monsieur le président, avec votre permission, je vais procéder à la lecture de mon mémoire.

1. Voici comment s'applique à la Colombie-Britannique le nouveau règlement relatif à l'aide au transport des céréales de provende:

- a) L'aide au transport est versée à l'égard du blé, de l'avoine, de l'orge, du seigle et du maïs produits dans la région des prairies.
- b) L'aide au transport est versée à l'égard des criblures de céréales de provende de la catégorie n° 1, des échantillons de grains à bétail, des issues et des recoupes de blé produits dans la région des prairies.
- c) Par «région des prairies», nous entendons également cette partie de la Colombie-Britannique connue sous le nom de district de la rivière de la Paix.
- d) L'aide au transport en Colombie-Britannique ne s'applique pas au transport par camion d'un lieu d'expédition par rail à un point de destination.

- e) L'aide au transport est versée à l'égard des expéditions par rail à raison de \$4.40 la tonne moins le prix de transport le plus bas d'une wagnonnée sur l'itinéraire ferroviaire le plus court au Canada à partir de Calgary, d'Edmonton, de Lethbridge ou du point de départ.
- f) Pour les régions côtières desservies uniquement par bateau, l'aide au transport est versée à l'égard de l'expédition au terminus du chemin de fer, plus \$2.60 la tonne.

Le présent mémoire se rapporte principalement à l'alinéa e).

2. Les agriculteurs de la Colombie-Britannique tiennent d'abord à vous exprimer leur gratitude pour le programme d'aide au transport des céréales de provende mis en œuvre par le gouvernement. En outre, ils expriment l'espoir que, grâce à l'étude poursuivie par votre comité parlementaire et aux modifications de la politique provisoire actuelle qui pourraient s'ensuivre, le gouvernement jugera bon d'établir ce programme d'une façon plus permanente par l'adoption d'une loi relative à l'aide au transport des céréales de provende.

3. Dans notre mémoire, nous nous proposons de ne traiter que de l'alinéa e) du paragraphe (1) précité pour autant qu'il vise le prix de transport net de \$4.40 la tonne que doit payer l'éleveur de la Colombie-Britannique. Nous reconnaissons que, grâce à l'application de la nouvelle politique provisoire d'aide au transport des céréales de provende, ce prix de transport qui, jusque-là, était de \$5 la tonne, a été réduit de 60c. la tonne. Nous entendons démontrer toutefois que ce prix net de \$4.40 la tonne que doit payer l'éleveur de la Colombie-Britannique pour le transport de sa marchandise est, pour le moins, un chiffre fictif, car, à cause des modalités du programme pour autant qu'il vise les éleveurs de la Colombie-Britannique, ceux-ci doivent payer, en moyenne, environ \$1.50 la tonne de plus.

4. Nous supposons que le gouvernement entend payer cette partie du prix de transport des grains de provende qui permettrait aux éleveurs de toutes les régions de l'Est du Canada et de la Colombie-Britannique de se procurer une wagnonnée de céréales de provende au même prix, ou peu s'en faut. L'avoine et l'orge, destinées à l'Est du Canada ou à la Colombie-Britannique, se vendent f.à.b. à partir de Fort-William. Cependant, tandis que le blé se vend f.à.b. à partir de Fort-William pour ce qui est de l'Est du Canada, le prix exigé de l'éleveur de la Colombie-Britannique est f.à.b. Vancouver, soit environ \$1 de plus la tonne.

A supposer que le prix de base soit le même, l'écart entre le prix que paie tel éleveur qui achète directement son grain à la wagnonnée et celui que paie tel autre éleveur dépend du prix de transport net que doit acquitter l'éleveur, déduction faite de l'aide au transport qu'il reçoit.

5. Établissons donc une comparaison entre le prix net de transport que les éleveurs de certains endroits de l'Est du Canada paient à l'heure actuelle et le plus bas prix net que paient les éleveurs de la Colombie-Britannique, soit \$4.40 la tonne. Aux fins de cette comparaison, nous ne tiendrons compte que du prix de transport des marchandises, laissant de côté tous les supplémentaires de manutention qu'à peu près tous les éleveurs doivent acquitter.

J'ai choisi certains endroits à l'égard desquels j'ai pu obtenir des chiffres.

#### Ontario

Kemptville (via Prescott), prix de transport net .... 50c. la tonne  
 Guelph (via Goderich), prix de transport ..... 50c. la tonne

#### Québec

Victorialville—prix de transport net ..... \$1.35 la tonne  
 Ste-Rosalie—prix de transport net ..... 88c. la tonne  
 (Ces chiffres s'appliquent à l'avoine; pour le blé, ils seraient inférieurs d'environ 10 p. 100.)

Je le répète, je ne traite ici que de prix de transport et non de frais de manutention.

*Nouvelle-Écosse*

Truro—prix de transport net .....\$1.10 la tonne (en moins)  
 Sydney—prix de transport net ..... \$1.30 la tonne

*Nouveau-Brunswick*

Moncton—prix de transport net ..... \$1.50 la tonne

*Île du Prince-Édouard*

Charlottetown—prix de transport net ..... \$1.50 la tonne

(Les prix cités pour les provinces Maritimes sont établis d'après la moyenne des prix de revient de toutes les céréales).

6. Une vérification effectuée à ces endroits de l'Est du Canada démontrera que nos comparaisons sont fort équitables, même si à ces endroits, le prix de transport net des grains à bétail va d'un prix déduit de \$1.50 la tonne à un prix de transport net de grains à bétail grossi de \$1.00 d'après le même principe selon lequel les éleveurs de la Colombie-Britannique paient un prix de transport minimum net grossi de \$4.40 la tonne.

7. Cependant, aujourd'hui, dans notre mémoire, nous ne nous élevons pas tant contre ce \$4.40 la tonne, même si ce prix de transport est plus élevé que celui que doivent généralement payer les éleveurs des autres régions du Canada, mais contre le prix de transport net que nos éleveurs doivent acquitter en plus de cette somme. Dans certains cas, nous le démontrerons, notre prix de transport net, non compris les frais de manutention, atteint parfois \$6.60 la tonne.

8. Certains évoquent un argument fallacieux en prétendant que l'aide au transport des céréales de provende peut varier selon les prix que, dans diverses régions, les éleveurs touchent pour les produits auxquels les céréales de provende ont servi. D'après les derniers chiffres que notre bureau a reçus du ministère fédéral de l'Agriculture, soit ceux de la semaine terminée le 19 septembre 1964, les prix de transport des céréales de provende seraient à peu près uniformes pour tous les éleveurs.

De façon générale, les prix fournis sont assez uniformes.

Prix consentis aux cultivateurs	Vancouver	Toronto	Montréal	Halifax
Bovins de bonne qualité, les cent livres .....	22.00	23.25	22.45	22.65
Porcs—catégorie «A», les cent livres .....	27.05	27.95	27.00	27.50
Oeufs—«A» Gros, la douz. ....	.31	.36½	.32 <sup>1</sup>	.29
Poulets à griller—la livre .....	.20	.17	.17- .17½	.17
Poulet (6 à 7 livres), la livre ...	.23	.22- .23	.23	.23
Dindes (12 à 20 livres), la livre	.27	.23- .25½	.26- .27	.24- .25

(<sup>1</sup> Cotation de Victoriaville; Québec ne fournit aucune cote pour Montréal).

9. Avant de discuter de la méthode relative à l'établissement des prix de céréales de provende que doivent payer les éleveurs de la Colombie-Britannique, n'oublions pas que le producteur de blé paie le prix de transport du blé d'exportation jusqu'au terminus de Vancouver tandis que le producteur d'avoine et d'orge paie le prix de transport de ses grains d'exportation jusqu'au terminus de Fort-William, même si ses grains sont acheminés vers l'ouest jus-

qu'à Vancouver. C'est en fonction du prix de la marchandise rendue aux terminus que la Commission du blé cote son prix de vente fondé sur la demande mondiale.

10. Par exemple, si un éleveur des environs de Vancouver achète une wagonnée de blé de la catégorie n° 5 d'un agent de la Commission du blé et que le grain soit expédié de Calgary, on lui coterà les prix du blé d'exportation de Vancouver, moins le prix de transport de ce blé de Calgary. Ajoutons à cela le prix de transport du blé domestique de Calgary à Vancouver, moins l'aide au transport des céréales de provendes, soit:

Prix du blé d'exportation de Vancouver—\$1.87 le boisseau .....	= \$62.40 la tonne
Moins le prix de transport à l'exportation de Calgary=	4.00 la tonne
	<hr/>

Alors, l'acheteur de la C.-B. paiera le blé domestique à Calgary .....	= \$58.40 la tonne
Plus le prix de transport du blé domestique de Calgary .....	= 13.00 la tonne
	<hr/>
	\$71.40 la tonne

Moins l'aide au transport des céréales de provende qui, dans tous les cas d'expédition à Vancouver, <i>peu importe d'où le grain est expédié</i> , est le prix de transport du blé domestique de Calgary, soit \$13.00 moins \$4.40 .....	= 8.60 la tonne
	<hr/>

Prix net du blé de la catégorie n° 5 expédié de Calgary que l'éleveur de Vancouver devra payer ....	= \$62.80 la tonne
	<hr/>

11. Ce qui veut dire que l'aide au transport versée à l'égard des céréales rendues à Vancouver est, au maximum, \$8.60 et c'est seulement lorsque les céréales sont expédiées de Calgary que le prix de transport net de \$4.40, prévu dans le nouveau règlement relatif à l'aide au transport des céréales de provende, s'applique à l'éleveur. Toutefois, peu de notre blé de provende, s'il en est, vient, en fait, de Calgary. D'après les agents de la Commission du blé, Saint-Albert (Alberta) est l'un des principaux points d'expédition du blé et de l'avoine acheminés vers la côte à partir de l'Alberta. Voyons alors ce qu'il en coûte à l'éleveur de Vancouver pour du blé de la catégorie n° 5 expédié de ce point.

Prix à l'exportation de Vancouver—\$1.87 le bois.....	\$62.40 la tonne
Moins prix de transport à l'exportation de Saint-Albert .....	4.00 " "
	<hr/>

Alors, l'acheteur de la C.-B. paiera le blé domestique à Saint-Albert (f.à.b. Saint-Albert) .....	58.40 " "
Plus le prix de transport du blé domestique de Saint-Albert .....	14.40 " "
	<hr/>
	72.80 " "

Moins l'aide au transport des céréales de provende ..	8.60 " "
	<hr/>

Prix net du blé de la catégorie n° 5 expédié de Saint-Albert que l'éleveur de Vancouver devra payer ....	\$64.20 " "
	<hr/>

Cet exemple démontre que, dans ce cas-ci, cet éleveur de la même région a dû payer son blé \$1.40 la tonne de plus parce que le prix de transport net lui a coûté \$5.80.

12. Voici d'autres exemples d'écart dans les prix que le même éleveur doit payer selon l'endroit où la Commission du blé libère le blé:

De Stettler:

son blé lui coûterait \$1.20 la tonne de plus parce que ses frais de transport nets seraient de \$5.60 la tonne.

De Lloydminster:

son blé lui coûterait \$1.80 la tonne de plus parce que ses frais de transport nets seraient de \$6.20 la tonne.

De Grande-Prairie:

son blé lui coûterait \$2.20 la tonne de plus parce que ses frais de transport nets seraient de \$6.60 la tonne.

De Medicine-Hat:

son blé lui coûterait \$1.40 la tonne de plus parce que ses frais de transport nets seraient de \$5.80 la tonne.

De Dawson Creek:

son blé lui coûterait \$0.20 la tonne de plus parce que ses frais de transports nets seraient de \$4.60 la tonne.

13. Pour l'avoine et l'orge expédiées de l'Alberta, la méthode d'approvisionnement des éleveurs de Vancouver ou des environs est à peu près la même que dans le cas du blé, sauf qu'on déduit du prix coté à Fort-William les frais de transport à l'exportation pour l'acheminement de ces céréales de l'endroit où on les produit en Alberta jusqu'à Fort-William et qu'on ajoute ensuite les frais de transport domestiques pour leur acheminement de la région du producteur jusqu'à Vancouver, moins l'aide au transport des céréales de provende.

Voici ce qu'il en coûterait, par exemple, à un éleveur de Vancouver qui achèterait de l'avoine de provende de la catégorie n° 1 de Calgary:

Prix établi par la Commission du blé pour de l'avoine de provende vendue f.à.b. Fort-William .....	\$ 46.00	la tonne
Moins les frais de transport à l'exportation de Calgary à Fort-William .....	5.20	" "
<hr/>		
Alors, l'éleveur de la Colombie-Britannique paierait l'avoine f.à.b. Calgary .....	40.80	" "
Plus les frais de transport domestiques de Calgary à Vancouver .....	13.00	" "
<hr/>		
	53.80	" "
Moins l'aide au transport des céréales de provende .....	8.60	" "
<hr/>		
	\$45.20	" "

Ainsi, l'éleveur de Vancouver a payé son avoine en provenance de Calgary \$45.20 la tonne, compte tenu de ses frais de transport nets, une fois déduite l'aide au transport des céréales de provende de \$4.40 la tonne.

14. Prenons maintenant un exemple plus vraisemblable, à savoir que la Commission du blé a libéré cette avoine de Saint-Albert:

Le prix de la Commission du blé f.à.b. Fort-William demeurerait .....	\$ 46.00	la tonne
Moins les frais de transport à l'exportation de Saint- Albert à Fort-William .....	5.20	" "
<hr/>		
Alors, l'éleveur de la Colombie-Britannique paierait l'avoine f.à.b. Saint-Laurent .....	40.80	" "
Plus les frais de transport domestiques de Saint- Albert à Vancouver .....	14.40	" "
<hr/>		
	55.20	" "
Moins l'aide au transport des céréales de provende	8.60	" "
<hr/>		
	\$ 46.60	" "
<hr/>		

Dans ce cas-ci, le même éleveur paierait son avoine \$1.40 la tonne de plus par suite de ses frais de transport nets, déduction faite de l'aide au transport des céréales de provende de \$5.80 la tonne.

15. Citer d'autres exemples d'avoine ou d'orge livrée d'autres points d'expédition ne ferait que corroborer les comparaisons que nous avons faites au sujet du blé. L'écart entre le solde du prix de transport de \$4.40, prévu dans le nouveau règlement relatif à l'aide au transport des céréales de provende, et le montant plus élevé que l'éleveur de la Colombie-Britannique doit payer est légèrement inférieur dans le cas de l'avoine et de l'orge, mais est proportionnellement le même à cause du plus bas prix de ces céréales.

16. Bien que nos exemples se rapportent à des éleveurs de Vancouver, ils reflètent également la situation des éleveurs des autres régions de la Colombie-Britannique. Pour ceux qui sont desservis par l'itinéraire directe de Calgary à Vancouver, l'aide au transport des céréales de provende est établie en fonction de Calgary; pour ceux qui sont desservis par la ligne de chemin de fer septentrionale menant à Prince-Rupert, l'aide au transport des céréales de provende est établie en fonction d'Edmonton tandis que pour ceux qui le sont par la ligne méridionale, soit la ligne de Kettle Valley, l'aide au transport est établie en fonction de Lethbridge. Tous ces éleveurs, peu importe où ils demeurent en Colombie-Britannique, doivent payer le prix de transport minimum de \$4.40 la tonne, plus la différence entre les frais de transport à l'exportation et les frais de transport domestiques à partir du point d'expédition des céréales jusqu'à Calgary, Edmonton ou Lethbridge.

17. Il faut admettre en toute justice que lorsque nos éleveurs, surtout ceux qui habitent le sud de la région continentale de la Colombie-Britannique, demandent que leurs céréales soient expédiées directement de l'Alberta, les agents de la Commission du blé s'efforcent d'en assurer la livraison à partir d'endroits aussi près que possible de Calgary, d'Edmonton ou de Lethbridge, afin que l'acheteur n'ait pas à déboursier de frais de transport supplémentaires excédant démesurément les frais de base de \$4.40. Cependant, il arrive souvent qu'il soit plus commode à l'acheteur et au vendeur que nos éleveurs achètent leurs céréales directement des terminus de Vancouver; dans ces cas, les céréales proviennent souvent de points très éloignés, ce qui accroît les frais de transport.

18. Il est vrai que nous comptons un avantage qui contrebalance les frais de transport nets plus élevés que nous payons par comparaison à ceux que

paient les éleveurs de l'Est du Canada: dans certains cas, nous pouvons acheter nos approvisionnements de céréales de provende du district de la Paix de la Colombie-Britannique et, comme ces céréales destinées à la consommation au sein de la province ne relèvent pas de la Commission du blé, nous pouvons nous les procurer à meilleur compte. Les producteurs de céréales de la rivière de la Paix ne vendent leurs céréales meilleur marché aux éleveurs de la Colombie-Britannique que lorsqu'ils doivent s'en tenir au contingent établi par la Commission du blé et que le besoin immédiat d'argent en espèces les incite dans une certaine mesure à ne pas vouloir emmagasiner leur grain jusqu'à ce qu'il soit requis par la Commission du blé. Au cours de l'année-récolte de 1962-1963, nous avons tiré de cette région un fort pourcentage de nos grains de provende tandis qu'en certaines autres années le pourcentage était peu élevé. Au cours de campagnes agricoles déficitaires ou lorsque les céréales sont très demandées sur les marchés mondiaux, on effectue peu de ventes directes et nos éleveurs ont de nouveau recours à la Commission du blé pour tous leurs approvisionnements, de sorte qu'on ne saurait évoquer cet avantage provisoire pour ne pas répartir équitablement l'aide au transport des céréales de provende.

19. Comme nous l'avons déclaré au début de notre mémoire, nous ne nous opposons pas aux frais de transport nets de \$4.40 la tonne que nos éleveurs doivent payer, même si ce chiffre est beaucoup plus élevé que dans le cas des acheteurs de l'Est du Canada. Nous demandons, toutefois, à n'avoir que cette somme de \$4.40 la tonne à payer à l'égard du transport, peu importe la localité d'expédition choisie par la Commission du blé ou ses agents.

Il doit sans doute sauter aux yeux que le régime actuel place l'acheteur de céréales de provende dans une situation bien difficile quant au prix qu'il aura à payer, même si les cours demeurent raisonnablement stables, car il ne connaîtra pas ce prix tant que la Commission du blé n'aura pas déterminé de quelle localité des Prairies les céréales proviendront ou pourront provenir.

Il n'y a pas lieu de craindre que si l'on nous accorde un prix uniforme de transport net de \$4.40 la tonne, nous chercherons à nous procurer nos céréales d'endroits éloignés à cause de leur qualité ou de la protéine qu'elles renferment, car la Commission du blé veillera à ce que nos approvisionnements proviennent d'endroits assurant une répartition méthodique des ventes.

La Fédération des agriculteurs de la  
Colombie-Britannique.

Le VICE-PRÉSIDENT: Merci beaucoup, monsieur Walls.  
Avez-vous des questions à poser, messieurs?

(Texte)

Le VICE-PRÉSIDENT: Voulez-vous demander des questions en français?

M. GAUTHIER: Monsieur Walls, avant de commencer à parler chiffres, j'aimerais vous poser une question qui peut sembler indiscreète pour un type de la Colombie-Britannique. Pourriez-vous nous expliquer pourquoi vous n'avez pas fait distribuer des copies françaises de votre mémoire au comité?

M. WALLS: Aux membres de la Législature venant du Québec, je dois m'excuser de n'avoir pu dans un si court délai trouver en Colombie-Britannique une traduction qui m'aurait permis d'adresser mon mémoire dans votre propre langue.

M. GAUTHIER: C'est donc dire, monsieur Walls, qu'il n'y a pas assez de Canadiens français en Colombie-Britannique pour traduire les documents des organisations du gouvernement de la Colombie-Britannique d'après vos paroles?

(Traduction)

M. WALLS: Je n'ai eu que quelques jours pour préparer ce mémoire. Permettez-moi de signaler qu'outre mes fonctions régulières, je suis membre de la Commission royale d'enquêtes sur la fiscalité. Je n'ai disposé que de trois jours pour établir ce mémoire. C'est la première fois qu'on nous demande de présenter nos mémoires dans les deux langues. J'ai fait tout mon possible pour obtenir les services d'un traducteur, mais sans succès; cependant, je pense pouvoir faire traduire nos prochains mémoires. Il importe au plus haut point que les députés du Québec puissent comprendre notre mémoire, mais je vous assure, messieurs, que si nous vous avons déçus cette fois-ci, nous veillerons à ce qu'un tel état de choses ne se reproduise plus.

(Texte)

M. GAUTHIER: Vous étiez conscient tout de même que vous vous présentiez devant un comité bilingue?

(Traduction)

M. DANFORTH: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Je pense qu'il est très injuste de poser pareilles questions. Il incombait aux membres du Comité eux-mêmes d'indiquer, lorsqu'ils ont invité le témoin à comparaître, qu'ils tenaient à une version française du mémoire. Il ne convient pas que les membres du Comité posent des questions de ce genre aux témoins; je vous prierais de demander à l'honorable député de poser des questions qui ont trait au mémoire.

M. GAUTHIER: Monsieur le président, c'est justement les membres de langue française du comité qui ont le droit d'exiger un rapport en langue française autant que les gens de langue anglaise le peuvent dans leur langue. Nous pouvons même refuser de siéger n'ayant pas un tel rapport. Voilà toute la question.

Le VICE-PRÉSIDENT: Monsieur Gauthier, si vous me le permettez, M. Walls m'a dit ce matin qu'il n'avait eu que deux ou trois jours pour préparer un mémoire devant être présenté au comité. Il est très conscient que le comité est bilingue. Il s'est efforcé par tous les moyens possibles d'obtenir ce mémoire dans les deux langues et il ne l'a pas pu. Je crois que nous devrions accepter ses excuses comme telles et continuer à discuter du mémoire.

M. GAUTHIER: J'accepte les excuses de M. Walls mais je réfute les paroles du préopinant qui prétend qu'un rapport de langue française n'est pas nécessaire pour le petit groupe de Canadiens français qu'il y a ici. Il s'agit du principe que le Canada est un pays bilingue.

(Traduction)

M. DANFORTH: Monsieur le président, je tiens à bien préciser mon attitude à ce sujet. Je pense que l'honorable député n'a pas compris ce que j'ai voulu dire. Selon moi, il devrait s'en prendre aux membres du Comité et au comité de direction, non pas au témoin, s'il n'y a aucune version française du mémoire. On ne devrait pas interroger les témoins de cette façon-là. Prenez-vous-en aux membres du Comité.

M. GAUTHIER: C'est justement ce à quoi je m'oppose, parce que celui qui présente le mémoire le présente au nom d'une province, d'un organisme d'une province, et il doit présenter ce mémoire dans le sens des conceptions canadiennes de chacune des provinces. J'accepte les excuses de ce monsieur, mais de là à dire que ce n'est pas au témoin à qui on doit attribuer le blâme, c'est justement à lui parce qu'il représente la province de la Colombie-Britannique et justement cette province-là qui ne fait pas sa part pour le bilinguisme au Canada.

Le VICE-PRÉSIDENT: Monsieur Gauthier, si vous le permettez, nous allons continuer.

M. GAUTHIER: Très bien.

Le VICE-PRÉSIDENT: Alors, voulez-vous commencer par vos questions sur le sujet à discuter aujourd'hui?

M. DOUCETT: Monsieur Walls, je voudrais me renseigner au sujet de Prescott, vu que cette ville est située près d'Ottawa.

Vous dites que pour les expéditions de Prescott, les frais de transport nets exigés des éleveurs s'élèvent à 50c. la tonne, alors que vous payez \$4.40.

M. WALLS: Il est très rare que, dans notre cas, ces frais ne dépassent pas \$4.40; en moyenne, nous payons environ \$1.50 de plus, au moins, car nous devons acquitter le prix de transport domestique à partir de l'endroit de la production des céréales.

M. DOUCETT: Nous payons \$4.40, plus 50c., n'est-ce pas?

M. WALLS: C'est du moins ce que j'en déduis des chiffres que j'ai obtenus de l'Est du Canada, mais je n'ai aucun moyen de les contrôler moi-même.

M. DOUCETT: Nous le comprenons parfaitement. De Prescott...

M. WALLS: Non, je ne crois pas avoir bien saisi ce que vous voulez dire. Le gouvernement paie tous les frais de transport jusqu'à Kemptville, sauf les 50c. la tonne payés par l'éleveur. Nous sommes la seule province, voyez-vous, à l'égard de laquelle un taux fixe de \$4.40 a été établi. D'ailleurs, le règlement relatif à l'aide au transport des céréales de provende précise que ce taux ne s'applique qu'à la Colombie-Britannique.

Dans votre cas, le gouvernement paie tous les frais de transport moins 50c.

M. DOUCETT: Si j'achetais des céréales livrées de Prescott, le prix serait, à moins que la situation ait changée dernièrement, mettons, de \$50 mais on me les vendrait \$5 de moins, n'est-ce pas?

M. WALLS: Le prix de base, c'est-à-dire si vous les achetiez d'un commerçant de provende?

M. DOUCETT: Oui.

M. WALLS: Il reçoit de l'aide au transport des céréales de provende et il l'accorde.

M. DOUCETT: Je paye \$5?

M. WALLS: En effet, et son prix d'achat de céréales de provende comporte une somme de 50c. la tonne qu'il paie.

M. CARDIFF: Et, dans votre cas, vous payez \$1.50?

M. WALLS: Non, nous payons \$4.40, plus \$1.50, car le règlement relatif à l'aide au transport des céréales de provende précise que nous devons payer tous les frais de transport moins \$4.40. Peu importe où nous demeurons en Colombie-Britannique, ne serait-ce qu'immédiatement à l'est de Kootenay, il faut payer \$4.40 et plus.

M. CARDIFF: Et vous payer le reste?

M. WALLS: A supposer que toutes les céréales proviennent de Calgary, mais comme elles ne proviennent pas de Calgary, nous devons acquitter les frais de transport du lieu, quel qu'il soit, où la Commission du blé se procure les céréales. Dans certains cas, les frais de transport excédentaires s'élèveront même à \$2. Un coup d'œil sur les commandes ou dans le hansard révélera que nos producteurs paient \$4.40. Nous ne nous opposons pas au paiement de cette somme, même si nous croyons que c'est plus que ne paient les producteurs de l'Est du Canada. Tout ce que nous demandons c'est qu'on s'en tienne à cette somme de \$4.40, car, comme l'acheteur ne sait pas de quel endroit les céréales seront expédiées, il lui est très difficile de prévoir à quel prix net elles lui reviendront.

M. DANFORTH: J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt l'excellent mémoire présenté par M. Walls. Mon seul regret est qu'il n'ait pas traité avec autant de détail, comme il l'a fait dans le cas de l'alinéa e), tous les autres points de son mémoire. Et c'est pourquoi, si vous me le permettez, j'examinerai la question un peu plus à fond. Vous n'ignorez pas que le Comité désire obtenir tous les renseignements possibles quant au prix de revient de tous les éleveurs d'un bout à l'autre du Canada.

Le fait que vous ayez surtout traité de l'alinéa e) et du \$4.40 la tonne laisse-t-il entendre qu'aux yeux des éleveurs de la Colombie-Britannique cet élément est la cause principale de l'écart des prix de revient des céréales de provende d'un océan à l'autre?

M. WALLS: Non. Voici. Nous avons appris de la Fédération canadienne des agriculteurs que les éleveurs des provinces Maritimes et d'autres régions du Canada allaient présenter des mémoires en mettant l'accent sur des points qui les touchent tout particulièrement. Nous avons donc surtout insisté sur ce qui nous a semblé, à nous de la Colombie-Britannique, être une injustice. Nous n'avons pas voulu vous proposer un programme d'aide au transport des céréales de provende qui viserait l'ensemble du Canada.

Selon moi, et je préciserai que j'exprime là l'avis strictement personnel de Charlie Walls, on devrait établir le montant net des frais de transport exigibles des éleveurs partout au Canada. Il me semble que ce serait la méthode la plus équitable. Si l'on agaissait ainsi, je demanderais une autre chose: que cela s'applique également aux céréales tendres, car parfois les producteurs se font concurrence et se chargent de l'expédition. Je pense que cette méthode devrait s'appliquer aussi aux provinces des Prairies lorsqu'une partie de celles-ci, par exemple, est atteinte de sécheresse une année et que les éleveurs doivent acheter leurs céréales d'une autre partie des provinces des Prairies. A mon avis, tous les éleveurs au Canada devraient pouvoir en tirer parti.

Autrement dit, je pense qu'on pourrait établir un prix de transport net selon lequel le prix de revient des céréales serait le même peu importe où demeure l'éleveur. Quant à moi, ce serait le seul programme équitable d'aide au transport des céréales de provende. Mais, je le répète, c'est là mon avis personnel et non celui de l'association que je représente.

M. DANFORTH: Je comprends, monsieur Walls, mais là encore vous parlez uniquement du programme d'aide au transport des céréales de provende. Ce que je veux savoir c'est si, selon vous, l'écart des prix que doit payer effectivement l'éleveur de la Colombie-Britannique tient surtout à l'application de ce programme.

M. WALLS: Je le pense. J'ai vérifié certains des frais de manutention exigés dans l'Est du Canada et j'ai constaté qu'ils sont assez semblables aux nôtres lorsque nous nous approvisionnons au terminus. Dans l'Est, il peut arriver que les céréales fassent l'objet d'une seconde manutention, mais cette situation ne se présente pas chez nous. Nous n'avons pas à faire transporter nos céréales par camion du point d'expédition par chemin de fer à des points reculés, comme c'est le cas dans l'Est. C'est donc là, pour nous, un avantage. Nous n'avons pas à acquitter de tels frais supplémentaires de manutention.

Évidemment, nous n'avons pas demandé non plus d'espace d'entreposage, car nous n'avons jamais manqué d'espace dans les élevateurs terminus de Vancouver.

M. DANFORTH: Je vous remercie de vos réponses; elles tendent à nous procurer les renseignements que je voudrais voir consigner au compte rendu.

Permettez-moi de poser la question autrement. Supposons qu'il y ait une différence de 10c. dans le prix réel que paie un éleveur de la partie septentrionale de la Colombie-Britannique, à cause des frais de transport, par rapport au prix que doit payer l'éleveur du centre de cette province. Je parle de l'écart

des prix de revient que doivent payer deux éleveurs, l'un du centre, l'autre d'un autre endroit de la province. Cela est-il attribuable à l'écart des frais de transport que chacun d'eux a acquittés?

M. WALLS: Non. En Colombie-Britannique, comme vous le constaterez l'éleveur du centre de la province doit payer \$4.40, plus la différence tout comme doit le faire l'éleveur de la côte.

M. DANFORTH: Je m'en rends compte, monsieur, mais supposons qu'il y ait une différence de 10c. Pourrait-il y avoir une différence de 30c. du fait que l'éleveur ait payé plus cher chez tel meunier que chez tel autre?

Voici où je veux en venir. Se peut-il qu'un éleveur de volailles qui demeure à tel endroit de la Colombie-Britannique paie son blé \$80 la tonne et qu'un éleveur d'un autre endroit paie son grain de provende \$90 la tonne, mais que l'écart des prix ne soit pas attribuable directement à l'écart des frais de transport?

M. WALLS: Je ne le crois pas. Les éleveurs ont abordé cet aspect lorsqu'ils ont discuté avec nous de l'opportunité d'établir des zones, comme dans l'Est du Canada. Nous en avons parlé avec ceux qui utilisent des céréales de provende et avec les coopératives membres de notre association qui en achètent. Les prix sont assez uniformes dans toutes les régions d'éleveurs de la Colombie-Britannique. En d'autres termes, l'éleveur de la région orientale de la province peut acheter ses aliments d'animaux (rebut de viande, protéine, etc.) à un prix légèrement inférieur—je l'admets; c'est fort possible, car ces aliments n'auraient pas à être transportés par chemin de fer jusqu'à Vancouver. Oui, il peut arriver qu'il y ait une petite différence.

Cependant, il n'en serait ainsi qu'à l'égard des concentrés. D'autre part, comme ces acheteurs de concentrés sont de moins gros exploitants que les éleveurs de la côte, il se pourrait également qu'ils aient à payer leurs concentrés un peu plus cher vu qu'ils n'achètent pas en aussi grande quantité.

M. FORBES: Ces concentrés sont-ils admissibles?

M. WALLS: Non.

M. FORBES: Voici où voulait en venir l'honorable député. Il voulait savoir pourquoi le prix des concentrés à Prince-Rupert, par exemple, est différent de celui auquel ils se vendent à Vancouver.

M. WALLS: Je dis tout simplement que le prix des concentrés est le même à Prince-Rupert, que vous avez choisi comme exemple, et à Vancouver. Le prix des céréales de provende est légèrement inférieur à l'est de Kootenay, mais la plupart de nos éleveurs habitent le sud de la région continentale de la Colombie-Britannique et le nord de la région d'Okanagan. A l'heure actuelle, nous consacrons seulement 1 p. 100 de notre territoire à l'élevage et nos possibilités se limitent au double de cette superficie. L'élevage est concentré dans deux vallées.

M. DANFORTH: Permettez, monsieur Walls, que je vous pose la question suivante.

Le Comité se demande avec inquiétude et aimerait savoir si, dans aucune région du Canada, il est possible de réaliser des bénéfices exorbitants au chapitre de la manutention de céréales ou de concentrés ou des frais de livraison à certaines régions ou à certains groupes d'éleveurs. L'écart des prix en Colombie-Britannique est-il tellement plus prononcé que l'écart normalement attribuable au prix de transport des marchandises pour que vous soupçonniez la réalisation de bénéfices exorbitants?

M. WALLS: Non, je pense que nous comptons suffisamment de coopératives de céréales de provende pour influencer l'établissement des prix. Je ne dis pas que les coopératives vendent meilleur marché, mais qu'elles constituent au moins un élément qui freine les bénéfices exorbitants.

Par exemple, nous avons une coopérative dans la vallée du Fraser qui vend à peu près 30 p. 100 de toutes les céréales de provende vendues en Colombie-Britannique. Je suis porté à croire, bien que je n'en ai pas la certitude, qu'elle donne le ton quant aux prix. Je ne pense pas que les prix des céréales de provende varient sensiblement d'une région de la province à l'autre.

M. DANFORTH: Ainsi, l'écart est à peu près normal, compte tenu des frais de transport et de manutention.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Mullally.

M. MULLALLY: Monsieur Walls, je tiens d'abord à vous féliciter de l'excellent mémoire que vous nous avez présenté. Le tableau détaillé que vous nous avez fourni nous aidera beaucoup à mieux comprendre ce problème.

Si vous voulez bien vous reporter à la page 5 de votre mémoire, je pense pouvoir vous indiquer plus facilement le sujet à l'égard duquel j'aimerais un peu plus de précision.

Vous indiquez d'abord que le prix de transport des céréales d'exportation, à partir de Calgary, est de \$4 la tonne. Vous citez ensuite le prix de transport des céréales domestiques. Quelle est la différence et qui en bénéficie? La Commission du blé verse-t-elle \$4 à l'égard de ces céréales pour exiger ensuite \$14 ou \$13?

M. WALLS: Le producteur des provinces des Prairies doit, en premier lieu, acquitter, selon le tarif du transport à l'exportation, les frais de transport des céréales qu'il livre à l'un ou l'autre des deux principaux élévateurs. Si elles sont vendues sur le marché intérieur, ces frais sont remboursés au syndicat, car le producteur ignore si ses céréales seront écoulées sur le marché intérieur ou extérieur. Le remboursement va donc au syndicat et est réparti entre tous les cultivateurs syndiqués puisque l'éleveur doit payer ces frais de transport.

M. MULLALLY: Le remboursement va à la caisse du transport des marchandises en commun?

M. WALLS: Non, au syndicat du blé, selon le prix de vente de son blé lors du deuxième ou troisième versement.

M. MULLALLY: Combien le chemin de fer reçoit-il? Quatre ou treize dollars?

M. WALLS: Treize dollars. A ce sujet, je tiens à signaler un à-côté, un aspect jugé très injuste par les gens depuis des années. L'Accord du Pas du Nid-de-Corbeau visait l'acheminement des céréales vers l'est jusqu'à la tête des Grands lacs. En 1927, en vue de la disposition discriminatoire, la Commission des transports a accordé le même taux à l'égard des expéditions jusqu'à Vancouver, mais seulement dans le cas des céréales d'exportation. Je ne veux pas critiquer l'Accord du Pas du Nid-de-Corbeau. Cet accord visait toutes les expéditions de céréales aux terminus de l'Est. Lorsqu'on s'est rendu compte qu'on expédiait beaucoup de céréales du terminus de Vancouver et qu'en vertu de la disposition discriminatoire les taux devaient être égaux, on a décidé que cette disposition s'appliquerait aux céréales d'exportation mais non aux céréales domestiques. Nous estimons depuis bon nombre d'années que la disposition discriminatoire devrait s'appliquer d'une manière intégrale et que toutes les expéditions de céréales vers l'ouest devraient être traitées sur un pied d'égalité. Toutefois, si l'on agissait ainsi, il n'y aurait pas d'aide au transport des céréales de provende et notre taux serait d'environ \$4. Ainsi, si nous pouvions faire établir nos frais de transport à \$4.40, ce ne serait pas si mal. Voilà une autre raison pour laquelle nous devrions pouvoir obtenir la livraison de nos céréales à un taux uniforme de transport.

M. MULLALLY: J'aurais une autre question à poser au sujet de la région de la rivièrre de la Paix. Quelle quantité de céréales y cultive-t-on et pourquoi n'achetez-vous pas plus de céréales de cette région?

M. WALLS: A ce sujet, plusieurs facteurs entrent en ligne de compte. Certaines années, les céréales sont d'une trop bonne qualité pour entrer dans la catégorie du grain de provende. Ensuite, la quantité produite ne saurait suffire aux besoins de nos éleveurs. Je suppose donc que la Commission du blé répartit le blé selon la catégorie produite et les besoins. Voici des chiffres quant à la quantité de blé expédié. En 1962, nous avons acheté dans la région de la rivière de la Paix 39 p. 100 de nos approvisionnements de céréales de provende. L'aide au transport des céréales de provende a été versée à l'égard de 190,000 tonnes. J'ai obtenu ces chiffres de la compagnie de chemin de fer *Pacific Great Eastern Railway* qui, cette année-là, nous a livré 74,000 tonnes de céréales domestiques, soit 39 p. 100 de nos approvisionnements en 1962. Ce chiffre peut varier considérablement. Tout dépend de la récolte. Lorsque la récolte est mauvaise, nos approvisionnements provenant de cette région ne sont probablement pas aussi élevés.

M. MULLALLY: Vous avez dit que votre Fédération ne se plaignait pas tant des \$4.40 qu'il vous faut payer que des frais supplémentaires que vous devez acquitter. Vous avez prétendu qu'on pourrait en quelque sorte remédier à cet état de choses. A ce sujet, êtes-vous d'avis que votre Fédération est satisfaite du programme actuel d'aide au transport des céréales de provende et, sinon, quelles modifications proposez-vous?

M. WALLS: C'est poser là une question très difficile à un représentant d'agriculteurs.

M. MULLALLY: Quelles modifications devrait-on apporter au régime actuel en vue de l'améliorer?

M. WALLS: Nous en avons discuté et, quant à la Colombie-Britannique, nous ne demandons rien de plus. Si l'on accordait une préférence marquée à l'Est du Canada, je ne dis pas que nous ne reviendrions pas frapper à votre porte. Il faut qu'il y ait une certaine égalité de traitement. Si l'on donne quelque chose aux éleveurs d'une région du Canada, il faut en accorder autant à ceux des autres régions. Nous serions très heureux de voir le maintien du programme d'aide au transport des céréales de provende. Nous nous opposons surtout à ces frais de transport supplémentaires dont personne semble tenir compte. On n'en parle pas à la Chambre ni ailleurs. Ce n'est peut-être pas juste de ma part de dire ceci, mais le 28 août l'honorable M. Sauvé a déclaré qu'il ne serait versé aucun solde des frais de transport au delà de \$2 la tonne calculé d'après le mode de transport de céréales le moins coûteux. Il serait absurde que je trouve cette somme de \$4.40 satisfaisante si on est pour la réduire à \$2.

M. MULLALLY: N'êtes-vous pas en mesure de bénéficier de l'aide au transport par camion?

M. WALLS: Pas à l'heure actuelle. Depuis qu'on a ouvert la nouvelle grand-route nous y avons songé, mais tout dépend si nous pouvons assurer des livraisons de retour dans ce genre de camion. Il est un ou deux endroits où nous ne pouvons bénéficier de l'aide au transport des céréales autant que nous pouvons le faire à Vancouver, lorsque nos céréales proviennent de la région de la rivière de la Paix. Je pense, par exemple, aux éleveurs de la région de Kamloops. Comme les céréales sont expédiées par le *Pacific Great Eastern Railway*, les éleveurs ne peuvent acheter de la Commission du blé que des céréales des Prairies. Toutefois, nous pouvons acheter des céréales de la région de la rivière de la Paix sans passer par la Commission du blé. Les éleveurs se trouveraient peut-être dans cette situation, si l'aide au transport par camion était accordée à partir de Clinton qui se trouve à une distance de 25 ou 30 milles. Quoi qu'il en soit, nous sommes d'avis qu'il faut envisager la question dans son ensemble.

M. MULLALLY: J'ai une dernière question à poser. Votre Fédération favorise-t-elle la création d'un organisme des céréales de provende, comme l'a proposée l'Association nationale?

M. WALLS: L'Association nationale le désire ardemment, et cela aurait son bon côté. La Fédération que je représente ne s'est pas encore prononcée à ce sujet. Vous feriez mieux, je pense, d'étudier la question à l'échelon national; vous auriez ainsi une meilleure idée de la situation. Toutefois, nous appuierons les demandes de l'organisme national. Cette question laisse les agriculteurs de notre Fédération plutôt froids.

M. WATSON (*Assiniboïa*): J'aurais une question supplémentaire à poser au sujet du tarif-marchandises de Calgary à Vancouver pour ce qui est des céréales destinées à la consommation intérieure et des céréales d'exportation. Sauf erreur, les frais de transport des céréales d'exportation expédiées de Calgary à Vancouver s'élèvent, au total, à \$4 la tonne, mais si les céréales doivent être consommées au Canada ces frais s'élèvent à \$13?

M. WALLS: Oui.

M. WATSON (*Assiniboïa*): Vous avez dit, je crois, que lorsqu'on rapporte des céréales de Vancouver, on peut le faire en s'approvisionnant à un terminus de cette ville. Dans ce cas, les céréales seraient livrées à Vancouver et il faudrait payer le transport de retour?

M. WALLS: Oui, mais ces cas sont plutôt rares. L'importante coopérative dont j'ai parlé tantôt se trouve à Cloverdale et lorsqu'elle s'approvisionne au terminus, il lui faut payer 70c. à l'égard du transport de retour, mais ce n'est pas de cela que nous nous plaignons. Lorsqu'elle achète ses céréales par charges de wagon, elle peut le faire sans passer par le terminus. Les céréales sont alors expédiées par cette voie secondaire et on les lui consent au même prix.

M. WATSON (*Assiniboïa*): Autrement dit, si les céréales sont expédiées de Calgary ou de Lloydminster, on les livre à destination sans devoir passer par Vancouver?

M. WALLS: En effet. Peu importe le lieu de destination, les frais de transport nets sont de \$4.40, plus la différence qu'il y a entre ces frais et ceux du transport de céréales domestiques de l'endroit de production de ces céréales jusqu'à Calgary. En d'autres termes, tous les éleveurs de la province achètent leurs céréales de provende au même prix de transport net.

M. JORGENSEN: Monsieur le président, seule la Commission du blé est autorisée à décider du lieu de provenance des céréales de provende. Pouvez-vous expliquer pourquoi il en est ainsi?

M. WALLS: La Commission constitue, évidemment, le seul organisme de ventes du blé et je suppose qu'elle ne tient pas à s'occuper de l'expédition des céréales. Nous pouvons apprendre, par exemple, qu'à un endroit de la Saskatchewan ou du Manitoba les céréales ont une teneur en protéine plus élevée que celle des céréales produites à l'endroit d'où se fera l'expédition, mais que, du point de vue de la vente, il ne sera pas plus avantageux d'agir ainsi. Je ne sais pas si j'ai répondu correctement à votre question.

M. JORGENSEN: C'est que la Commission est mieux en mesure de savoir où l'on peut se procurer telle ou telle catégorie de céréales, n'est-ce pas?

M. WALLS: En effet.

M. JORGENSEN: Dans votre mémoire, vous avez traité principalement de l'aide au transport des céréales de provende. La plupart des mémoires qu'on nous a présentés avant le vôtre traitaient d'autres aspects du problème que posent les céréales de provende. Comme vous n'avez pas mentionné ces autres aspects, je me demande si nous pouvons en déduire que vous êtes raisonnablement satisfait de la manutention des céréales de provende en Colombie-Britan-

nique, si vous estimez que la concurrence qui existe dans cette province suffit à rectifier la tendance à exiger des frais de manutention exorbitants, et le reste. J'aimerais savoir aussi dans quelle mesure les coopératives de la Colombie-Britannique favorisent l'exercice de cette concurrence.

M. WALLS: Je pense, évidemment, que, dans ce domaine, elles constituent l'élément principal. Je ne devrais peut-être pas dire cela, mais elles sont là, et si elles n'y étaient pas, je pense que les prix seraient plus élevés. Néanmoins, s'il y avait suffisamment de concurrents, il n'en serait peut-être pas ainsi. Je puis dire qu'en Colombie-Britannique le prix des céréales de provende est assez juste. Bon nombre de petits éleveurs paient plus cher que le prix de \$13 la tonne que j'ai cité, mais ce prix de \$13 comprend l'ensachement des céréales dans des sacs de cent livres, l'octroi de crédit et la livraison à la ferme.

M. JORGENSEN: L'éleveur de la Colombie-Britannique profite-t-il de ses propres installations d'entrepôt pour y emmagasiner ses propres céréales?

M. WALLS: Les gros éleveurs le font; évidemment, comme notre agriculture se spécialise petit à petit, c'est ce qu'on fait de plus en plus. Les éleveurs qui demeurent à proximité d'une importante meunerie y achètent leurs céréales de provende à la tonne et en font eux-mêmes le transport.

M. JORGENSEN: Y a-t-il une grande fluctuation des cours des céréales de provende d'une année à l'autre en Colombie-Britannique?

M. WALLS: Non; je vais vous en donner une idée en établissant une comparaison avec les prix de l'année dernière. Par exemple, cette année, le prix du blé est \$11 de plus que l'année dernière à cause de la hausse des prix sur les marchés mondiaux et, évidemment, des conséquences de la dévaluation de nos devises. Le prix de l'avoine est \$5 de plus que l'année dernière et celui de l'orge \$4 de plus que l'an dernier.

M. JORGENSEN: Je suppose que votre association suit de près les prix des céréales de provende en Colombie-Britannique et les compare avec les prix de vente de la Commission canadienne du blé?

M. WALLS: Bien entendu. En fait, c'est l'unique fonction de l'un des membres de notre conseil d'administration; c'est notre conseiller en matière de céréales de provende; il est particulièrement chargé des questions relatives aux céréales de provende et aux prix de ces dernières.

M. JORGENSEN: Constatez-vous qu'il remplit une fonction utile? Joue-t-il un rôle utile? A-t-il jamais remarqué qu'on s'éloignait des prix cités par la Commission canadienne du blé; est-il d'avis que le prix du producteur de grains à bétail ne varie pas beaucoup d'une période à l'autre?

M. WALLS: Il ne faut pas oublier que chaque syndicat et les Producteurs-unis de céréales (*United Grain Growers*) se font concurrence. La vente est leur grand souci. Quant aux prix qu'on nous demande, ils ne varient que dans le cas de l'orge et de l'avoine. Je n'ai absolument rien à redire à cet égard.

M. JORGENSEN: Ainsi, selon vous, sauf pour ce qui est des caractéristiques du programme d'aide au transport des céréales de provende signalées dans votre mémoire, le prix du grain à bétail exigé dans l'ouest du Canada, ou en Colombie-Britannique, n'est pas trop élevé par rapport au prix de revient?

M. WALLS: C'est mon avis.

M. BARNETT: Monsieur le président, j'aurais une ou deux questions à poser afin d'obtenir certaines précisions. Comme je suis de cette région, vous comprendrez l'intérêt que je porte au dernier article de l'alinéa f), à la première page du mémoire, qui traite des régions côtières desservies uniquement par bateau. Je demanderai d'abord si l'île de Vancouver tombe généralement dans cette catégorie?

M. WALLS: Il est vrai que le libellé est succinct. Tout ce qu'on veut dire, c'est qu'on n'accorde que l'aide au transport jusqu'aux régions côtières, outre

une autre réduction de \$2.60. Autrement dit, toutes les localités desservies par le chemin de fer de Nanaïmo, c'est-à-dire la ligne ferroviaire qui mène à Courtenay, bénéficient de l'aide au transport de \$4.40, plus \$2.60, ce qui est l'équivalent de l'aide que l'éleveur de Courtenay aurait reçue si les céréales avaient été expédiées par rail. A Bella-Coola et à Prince-Rupert, par exemple, on ne bénéficie peut-être pas autant de cette aide. On n'expédie pas beaucoup de céréales de ce côté et il ne fait aucun doute que certains agriculteurs de cette région s'en tirent moins bien que sous l'ancien régime d'aide au transport des céréales de provende alors que tous les frais de transport étaient payés jusqu'au lieu de destination.

M. BARNETT: C'est le premier point que je voulais faire préciser. Je tenais à savoir si, au fond, le programme d'aide s'appliquait à toutes les localités de la côte, y compris l'île de Vancouver que dessert le chemin de fer de Nanaïmo.

M. WALLS: Pourrais-je vous interrompre? Bien qu'on ne nous a pas présenté d'instances à cet égard, l'aide au transport par camion pourrait se révéler utile dans le cas de certaines localités, notamment certaines fermes d'Alberni où le transport par camion pourrait se faire de Nanaïmo à Alberni.

M. BARNETT: Le chemin de fer ne se rend pas à Alberni.

M. WALLS: Alors je me trompe. Vous connaissez sans doute mieux que moi l'aspect géographique de votre circonscription.

M. BARNETT: Je pense alors que tous les éleveurs de cette région seraient admissibles à toucher ce montant de \$2.60?

M. WALLS: En effet.

M. BARNETT: Que dire maintenant des éleveurs des localités côtières qu'on ne peut desservir que par bateau?

M. WALLS: Ils sont maintenant défavorisés. Ils ne recevront pas autant d'aide au transport qu'auparavant, car tous les frais de transport par eau leur étaient alors remboursés tandis que cette aide, au montant de \$2.60, ne couvre par ces frais en entier.

M. BARNETT: Pouvez-vous nous fournir des chiffres quant à l'écart entre les frais réels de transport et cette somme de \$2.60?

M. WALLS: Je n'ai pas ces chiffres, malheureusement. Vous n'ignorez pas que les agriculteurs sont relativement peu nombreux dans cette région. Ils ne sont pas formés en aucun groupe qui pourrait nous présenter des instances. Je sais qu'il se trouve des cultivateurs dans cette région et qu'ils seront défavorisés, mais ils ne m'ont présenté aucune instance à ce sujet.

M. BARNETT: Pourrais-je faire remarquer, monsieur le président, que d'après mes renseignements et mes observations, il y a là plus de fermes abandonnées que de cultivateurs et qu'à une certaine période, soit au cours des années '30, il était possible pour bon nombre de gens de s'adonner, avec succès, à l'exploitation avicole ou à l'élevage du bétail.

M. WALLS: Il va sans dire que ces localités reculées sont désavantagées. Toutefois, les cultivateurs du sud de la région continentale de la Colombie-Britannique et d'une grande partie de l'île de Vancouver verront leur situation s'améliorer de 60 p. 100 par rapport à ce qu'elle était auparavant.

M. BARNETT: Êtes-vous d'avis que ce supplément de \$2.60 place les cultivateurs de l'île de Vancouver sur un meilleur pied de concurrence que ceux des autres régions?

M. WALLS: Oui, sans aucun doute.

M. BARNETT: Mon autre question est d'ordre plus général et se rapporte aux chiffres relatifs aux prix des bovins, des porcs et des autres produits à divers endroits d'un bout à l'autre du Canada. On a déjà traité de cette question, mais j'ai écouté avec intérêt les remarques que vous avez faites à titre personnel.

J'aimerais savoir pourquoi la Fédération des agriculteurs de la Colombie-Britannique est relativement satisfaite de payer \$4.40 puisque les prix exigés des cultivateurs un peu partout au Canada sont assez uniformes? Je remarque que, d'après les chiffres que vous nous avez fournis, le prix des bovins est en fait plus bas à Vancouver qu'ailleurs et que le prix des porcs est un peu plus élevé.

M. WALLS: Les poulets à griller se vendent un peu moins cher parce que nous sommes l'unique région à disposer d'un office de vente s'intéressant aux poulets à griller.

M. BARNETT: Cela m'étonne. Quelle en est la raison?

M. WALLS: C'est sans doute étonnant. Je suppose que certains de nos membres se demanderont pourquoi nous n'avons pas exigé davantage. Il est facile de demander davantage. Il ne faut pas oublier, je pense, qu'il doit y avoir une certaine loyauté non seulement entre nous et l'Est du Canada, mais entre nous et les éleveurs de bétail et les aviculteurs de l'Alberta qui nous font concurrence sur nos marchés. Nous avons décidé de ne rien demander de plus que ce tarif uniforme. Là encore je parle en mon nom personnel: à mon avis, chaque éleveur devrait avoir à payer une partie du tarif-marchandises. C'est là mon avis personnel. On ne devrait pas, selon moi, réaliser des bénéfices sur l'aide au transport des céréales de provende. Je pense qu'il serait fort possible d'établir, à l'égard de toutes les localités au Canada, un prix de transport net d'environ \$2 ou \$3; ainsi, le programme d'aide serait uniforme. Tout ce qu'on nous a demandé de faire c'est de signaler ce que nous estimons être des lacunes quant au programme d'aide mis en application dans l'Est par rapport à sa mise en œuvre en Colombie-Britannique; il ne nous appartient pas de nous prononcer sur son application dans l'Est. Je n'ai cité des chiffres que pour mieux faire ressortir notre point de vue. Lorsque les commerçants et les producteurs de grain à bétail se sont réunis ils ont cru bon de n'insister que sur cet élément inéquitable du programme d'aide au transport des céréales de provende au lieu de traiter de l'ensemble de la question. Vous me placez dans une situation assez difficile, car nous tenons certes à obtenir nos céréales au plus bas prix possible.

M. BARNETT: Je me demandais si certains autres éléments dont il faut tenir compte dans le coût de la production ne plaçaient pas l'éleveur de bétail de la Colombie-Britannique sur un pied de concurrence relativement uniforme. Vous avez dit que les producteurs de l'Alberta avaient incité la Fédération à nous présenter un mémoire.

M. WALLS: Je pense que les producteurs de l'Alberta trouveraient beaucoup à redire au sujet du programme d'aide au transport des céréales de provende si l'aide était réduite au point où nous puissions produire et vendre nos céréales sur le marché de Vancouver avec un avantage marqué. L'aide pourrait être réduite jusqu'à \$3 la tonne et la situation n'en serait pas moins équitable, mais, dans mon mémoire, je ne traite que d'un aspect de l'aide au transport des céréales de provende parce que c'est cet aspect qu'on m'a demandé de présenter.

M. BARNETT: Ce qui m'intéresse c'est de savoir ce que représentent les frais de transport du produit fini, tant pour l'éleveur de l'est du Canada que pour celui du sud de la partie continentale de la Colombie-Britannique.

M. WALLS: Il ne faut pas oublier qu'environ la moitié du bœuf et une grande proportion du porc vendus sur le marché de Vancouver proviennent de l'Alberta, mais presque pas d'œufs et très peu de poulets et de dindes. Les éleveurs de l'Alberta doivent nous faire concurrence sur notre marché et payer le transport du produit fini. Évidemment, ils peuvent acheter leur grain l'un de l'autre à un prix beaucoup plus bas que celui que nous payons en tenant compte de l'aide au transport des céréales de provende. L'avantage de l'un équivaut à l'avantage de l'autre. A mon avis, il ne fait aucun doute qu'à ce

point de vue l'aide au transport des céréales de provende est un élément nécessaire.

Les éleveurs des provinces des Prairies pourraient, selon moi, produire facilement à peu près tout le bétail nécessaire s'ils pouvaient compter sur un approvisionnement régulier de céréales de provende, mais bon nombre d'agriculteurs des Prairies dont la vente du grain est leur gagne-pain ne tiennent pas à ces à-côtés; alors, si l'on veut assurer l'acheminement régulier de denrées alimentaires vers nos marchés, il faut encourager dans une certaine mesure les éleveurs près des grands centres de consommation, comme Toronto, Montréal et Vancouver. Je pense qu'il y a tout lieu de maintenir le programme d'aide au transport des céréales de provende. Si, après avoir appliqué ce programme pendant vingt ans on décidait de le supprimer, l'économie subirait un terrible choc. Je pense aussi qu'en fin de compte nous serions bien aise de pouvoir acheter toutes nos céréales à \$4.40.

Il vous faut, en dernière analyse, veiller à ce que tous les éleveurs obtiennent leurs céréales de provende au même prix de revient car ils touchent à peu près le même prix pour leurs produits. Bien que je semble satisfait de ce prix de \$4.40, si, par suite de vos délibérations, vous décidez de réduire le prix des céréales de provende à \$2 dans l'est du Canada, il faudra alors ne pas tenir compte de mon mémoire et appliquer ce tarif à la Colombie-Britannique.

M. BARNETT: J'ai une autre question à poser au sujet des régions de la Colombie-Britannique. Je me souviens d'avoir lu qu'on avait beaucoup discuté de la situation des gens qui désiraient faire l'élevage du bétail dans la région du lac Williams; vous avez mentionné aussi certaines régions de Vancouver et du sud de la partie continentale de la Colombie-Britannique.

M. WALLS: En effet, il y a des éleveurs de bétail à Cariboo; j'aurais dû le signaler. Ils sont en mesure d'acheter leur grain de provende de la région de la rivière de la Paix.

M. BARNETT: Vous dites qu'en somme une grande partie de leurs approvisionnements provient de la région de la rivière de la Paix?

M. WALLS: Ce serait préférable, du point de vue économique, que la Commission du blé décide que ce grain provienne de la région de la rivière de la Paix plutôt que de localités situées dans les provinces des Prairies. Il ne fait aucun doute que leurs approvisionnements de grain de provende proviennent en grande partie de la rivière de la Paix.

M. BARNETT: Vous avez dit que les céréales de provende de la rivière de la Paix ne pouvaient être acheminées vers Kamloops faute d'embranchement entre le *Pacific Great Eastern Railway* et le National-Canadien. Je suppose qu'on n'a pas étudié récemment la question d'y aménager un tel embranchement ferroviaire?

M. WALLS: Je ne le crois pas. Comme nous sommes déjà reliés à l'Alberta par des lignes du National-Canadien et du Pacifique-Canadien, je ne pense pas que M. Barnett jugerait opportun d'y aménager un embranchement jusqu'à Kamloops.

M. BARNETT: En fait, vous avez laissé entendre qu'en toute logique cette lacune motiverait l'octroi d'une aide au transport par camion?

M. WALLS: Oui; c'est une des régions où, selon moi, cette aide devrait être accordée. Si le Comité le désire, nous pourrions nous assurer s'il n'y a pas d'autres régions qui sont également l'objet d'une disparité de traitement. Je dirai, cependant, qu'on ne nous a présenté aucune instance à ce sujet. Toutefois, je sais qu'une localité ne bénéficie pas des céréales de provende provenant de la rivière de la Paix, et c'est Kamloops. Cette région se prête assez bien à l'élevage.

Je me demande s'il en est d'autre.

M. BARNETT: Monsieur le président, je pense que c'est tout pour le moment. Je vous remercie.

Le VICE-PRÉSIDENT: Monsieur Olson.

M. OLSON: A l'alinéa 17 de votre mémoire, vous déclarez:

Il faut admettre en toute justice que lorsque nos éleveurs, surtout ceux qui habitent la région continentale de la Colombie-Britannique, demandent que leurs céréales soient expédiées directement de l'Alberta, les agents de la Commission du blé s'efforcent d'en assurer la livraison à partir d'endroits aussi près que possible de Calgary, d'Edmonton ou de Lethbridge, afin que l'acheteur n'ait pas à déboursier de frais de transport supplémentaires excédant démesurément les frais de base de \$4.40.

Vous poursuivez ensuite en ces termes:

Cependant, il arrive souvent qu'il soit plus commode à l'acheteur et au vendeur que nos éleveurs achètent leurs céréales directement des terminus de Vancouver; dans ces cas, les céréales proviennent souvent de points très éloignés, ce qui accroît les frais de transport.

M. WALLS: Oui.

M. OLSON: Lorsque vous achetez ces céréales des terminus de Vancouver, comment en établit-on le prix? Y a-t-il un prix moyen uniforme?

M. WALLS: Oui, le prix est exactement le même, mais les frais de manutention varient. Là encore, on vous dit d'où proviennent exactement les céréales achetées. Elles peuvent provenir, par exemple, des confins de la Saskatchewan. Autrement dit, supposons que je demeure dans la vallée du Fraser et que je téléphone au terminus pour y acheter une wagonnée de blé de la catégorie n° 5. Je devrai en acquitter les frais de manutention—il s'agit d'un prix fixe—car on doit livrer le blé au terminus puis en charger un camion qui le rapporte. Ce sont les seuls frais supplémentaires que j'aurai à payer. Toutefois, lorsque l'acheteur s'occupe lui-même de la livraison, les agents de la Commission du blé essaient d'obtenir le grain d'endroits aussi près de Calgary que possible parce que les producteurs se font concurrence. En d'autres termes, plus le grain provient d'endroits près de Calgary, moins élevés sont les frais supplémentaires à acquitter. Cela ne s'applique pas au grain déjà livré au terminus et provenant, par exemple, de la Saskatchewan. Dans ce cas-là, les frais de transport sont plus élevés.

M. OLSON: Il se peut alors que le prix de chaque chargement de grain acheté au terminus soit différent?

M. WALLS: Oui, mais le prix de chaque wagonnée de grain acheté directement peut varier également.

M. OLSON: Je vois.

M. WALLS: Oui, vous avez raison.

M. OLSON: J'ai une autre question à poser au sujet d'un point soulevé par M. Jorgenson que je n'ai pas bien saisi.

Vous nous avez fourni des chiffres quant à la variation ou à la fluctuation des cours, mettons, de cette semaine et de la semaine correspondante de l'année dernière, et ainsi de suite. Sauf erreur, vous n'avez pas dit que les cours variaient considérablement à supposer qu'on achète le grain en octobre ou en mars. La fluctuation des prix est-elle de plus en plus prononcée alors?

M. WALLS: Non. Certains membres du Comité sont sans doute beaucoup plus versés que moi dans la vente du blé. Évidemment, le prix de votre blé se fonde sur la négociation d'un accord international sur le blé; mais ceux de l'avoine et de l'orge sont établis, il va sans dire, au concours. En conséquence,

les cours de l'avoine et de l'orge subissent de plus fortes fluctuations que ceux du blé.

Je regrette de ne pas avoir sous les yeux la gamme des variations de prix, mais à en juger par les cours hebdomadaires, il y a peu de fluctuation. Je constate ici, par exemple, que les prix ont été identiques au cours de deux semaines consécutives. Nos prix ne sont pas l'objet de grandes fluctuations. Nous n'affrontons pas, à ce sujet, le même problème que dans l'Est, où, du point de vue de l'entreposage, on achète à certaines époques de l'année plutôt qu'à certaines autres.

M. OLSON: Je vois.

Je suppose que presque toutes les céréales que vous achetez de la région de la rivière de la Paix ne sont pas achetées par l'entremise de la Commission du blé?

M. WALLS: Tout dépend de l'époque de l'année. Si le producteur ne vend pas son grain par l'entremise de la Commission c'est qu'il a besoin d'argent ou qu'il doit vendre en fonction d'un contingent et pour aucune autre raison. Au lieu de garder son grain en entrepôt, il préférera le vendre un peu meilleur marché.

Vous n'ignorez pas que le producteur ne vend pas lui-même son grain. La plupart des agents de la Commission du blé ont établi des succursales de compagnies en vue d'acheter le grain qu'on ne vend pas par l'entremise de la Commission, car si le cultivateur avait à en assurer la livraison celle-ci ne se ferait que par petits chargements. Voilà pourquoi l'on procède de cette façon.

Une grande quantité de céréales, même de la région de la rivière de la Paix, est expédiée des deux façons, c'est-à-dire par l'entremise de la Commission ou non. Je dirai que, lorsque nous le pouvons, nos céréales ne sont pas livrées par l'entremise de la Commission.

M. OLSON: Il n'y aurait aucun avantage réel à acheter du blé de la région de la rivière de la Paix par l'entremise de la Commission, n'est-ce pas?

M. WALLS: Non, sauf que le taux pour cette région se rapproche davantage de celui qui s'applique à Calgary et qu'il est moins élevé que pour le blé acheté dans d'autres régions de l'Alberta. Le transport ne coûte que 20c. de plus lorsque nous l'achetons de Dawson Creek. Nous payons donc 20c. de plus, soit \$4.60. Il nous est donc avantageux de nous approvisionner dans la région de la rivière de la Paix; mais, là encore, lorsqu'on achète par l'entremise de la Commission, c'est elle et non l'acheteur qui décide du lieu de provenance du grain. Autrement dit, lorsqu'on achète par l'intermédiaire de la Commission, c'est elle qui décide que, pour le meilleur équilibre des contingents, la livraison se fera par exemple de la région de la rivière de la Paix plutôt que de Lloyminster ou d'ailleurs.

M. OLSON: J'ai une autre question à poser, mais je crains qu'elle soit un peu injuste puisque c'est votre avis personnel que je veux connaître.

Selon vous, les producteurs de bétail des Prairies sont-ils grandement défavorisés, même à l'heure actuelle, par rapport aux éleveurs des autres régions du Canada? Le programme d'aide au transport des céréales de provende se révélerait-il à leur désavantage s'ils étaient tenus d'acheter leur grain au prix établi par la Commission du blé, même si ce prix était celui qu'ils payaient au point de livraison où ils iraient chercher ce grain?

M. WALLS: Franchement, je l'ignore.

M. OLSON: Je vous pose la question parce qu'elle préoccupe beaucoup les éleveurs de bétail des Prairies.

M. WALLS: Je le comprends parfaitement. Je ne cherche pas à esquiver votre question, mais je ne suis pas en mesure d'y répondre. Vous savez qu'ils ont agi ainsi pendant assez longtemps.

M. OLSON: Mais ils n'achetaient pas par l'intermédiaire de la Commission du blé?

M. WALLS: Non, ils passaient outre à la Commission du blé. Pendant de nombreuses années, ils se sont adonnés au troc du blé contre camions et autres articles, mais ils ne le font plus maintenant, car ils peuvent vendre aux compagnies de céréales de provende.

Mais, laissons là l'aspect économique de la question. Au fond, l'esprit de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique n'est-il pas le suivant: les produits cultivés et consommés dans une province doivent relever de la compétence provinciale plutôt que de l'autorité fédérale? Si ces provinces n'avaient pas souscrit à la loi concernant la Commission du blé, les habitants de ces provinces auraient pu en tout temps acheter leur grain sans passer par la Commission du blé.

M. OLSON: Entendu. Mais je veux simplement vous signaler que même à l'heure actuelle les éleveurs des Prairies achetant leurs céréales aux prix courants seraient défavorisés s'ils devaient les acheter du même organisme.

M. WALLS: C'est mon avis.

M. OLSON: A cause des frais de transport?

M. WALLS: Oui.

M. OLSON: Alors, si l'on doit accorder une aide supplémentaire, il faudrait, en toute justice, que le Parlement ou le gouvernement fédéral songe sérieusement à accorder également l'aide au transport à l'égard des produits finis acheminés sur les marchés, notamment ceux de Toronto et de Vancouver. J'ai été bien aise de vous entendre dire qu'il faut faire preuve d'une certaine équité.

M. WALLS: En effet, je le reconnais. Vous envisagez la question comme si l'éleveur des Prairies achetait son grain, mais bon nombre d'éleveurs cultivent leur propre grain, ou du moins une partie, qui est peut-être de qualité inférieure. Ainsi, le problème présente d'autres aspects. Puisque les gens de la rivière de la Paix sont disposés à nous vendre des céréales à un prix inférieur à celui de la Commission du blé, indique que leur prix de vente représente à peu près la valeur des céréales en ce qui concerne l'agriculteur, et on peut en dire autant de l'agriculteur des Prairies, n'est-ce pas?

M. OLSON: Ce prix est peut-être aussi offert en désespoir de cause.

M. WALLS: Peut-être bien. Évidemment, je ne saurais le dire et je ne veux rien faire qui puisse contrecarrer les intérêts des cultivateurs du Canada, où qu'ils soient. L'aide au transport des céréales de provende ne doit certes pas favoriser le cultivateur d'une partie du Canada au détriment du cultivateur d'une autre partie. Je conviens avec vous que tous ces aspects doivent entrer en ligne de compte.

M. FORBES: Pourrais-je poser une question complémentaire, monsieur le président?

Il est généralement admis que l'aide au transport des céréales de provende est une subvention à l'agriculture. Vous en convenez?

M. WALLS: Oui, en effet. Il en est ainsi pourvu que le cultivateur soit en mesure d'établir ses propres prix. Je dirais qu'en somme c'est l'agriculteur des États-Unis qui fixe nos prix plutôt que nous-mêmes; il peut acheter du maïs qui a une très bonne valeur nutritive, et à bon compte. Et, si nous n'avions pas d'aide au transport des céréales de provende, il ne fait aucun doute que, dans bien des cas, les éleveurs de l'est du Canada et de la Colombie-Britannique achèteraient du maïs des États-Unis plutôt que du grain provenant des provinces des Prairies. D'ailleurs, on a pu le constater dans l'est du Canada ces dernières années.

M. DANFORTH: Pourrais-je poser une question complémentaire à ce sujet? Je parle du maïs.

Vous avez mentionné le maïs et le maïs des provinces des Prairies. Y a-t-il une qualité de maïs...

M. WALLS: Non, je parle du grain des États-Unis qui est vendu en concurrence, surtout en ce qui concerne l'aviculteur. Celui-ci préfère, je pense, le maïs aux autres grains.

M. DANFORTH: D'où provient votre maïs? Des États-Unis?

M. WALLS: Une certaine quantité provient du Canada. Dans le cas du maïs, l'acheteur bénéficie d'une certaine aide au transport des céréales de provende. On en cultive une certaine quantité dans l'est du Canada; l'Ontario produit beaucoup de maïs. Si nous importions notre grain, nous le ferions venir de l'est de l'État de Washington.

M. JORGENSON: C'est un fait, n'est-ce pas, que l'aide au transport des céréales de provende est surtout destinée à mettre les grains de provende de l'Ouest sur un pied de concurrence avec le maïs des États-Unis?

M. WALLS: En effet. C'est ce qu'a déclaré la Commission royale MacPherson. Je pourrais même, je pense, vous en citer la page.

M. MANDZIUK: Monsieur le président, ma première question est d'ordre général. Prenons la question du blé dans son ensemble. La Fédération cherche-t-elle à démontrer que le producteur ou l'éleveur de la Colombie-Britannique touche pour son blé à peu près le même prix que celui que reçoit le producteur ou l'éleveur de l'est du Canada, mais que le coût des céréales de provende revient plus cher au producteur de la Colombie-Britannique qu'au producteur de l'est du Canada? Est-ce là l'élément principal de votre mémoire?

M. WALLS: Non, ce n'en est pas l'élément principal. Nous reconnaissons que nous payons plus que les \$4.40 prévus par le règlement et nous avons fait ressortir ce fait dans notre mémoire pour dire que c'est tout ce que nous devrions payer. Autrement dit, nous avons cherché à démontrer que si nous ne payions que \$4.40, ce serait plus juste, mais nous payons davantage à l'heure actuelle. J'ai soutenu que nous étions les seuls dans cette situation. Je ne veux pas entamer une discussion au sujet des cultivateurs de l'est du Canada pour savoir s'ils sont plus favorisés ou moins favorisés que nous le sommes. Je tiens à éviter pareille discussion. Mais j'ai tenu à démontrer que le prix établi était injuste envers nous et mon mémoire a porté principalement là-dessus. Je savais que la Fédération canadienne présenterait un mémoire d'ordre national et c'est pourquoi j'ai préféré m'en tenir aux aspects intéressants uniquement la Colombie-Britannique.

M. MANDZIUK: Vous dites que vous payez davantage à l'heure actuelle, mais que payez-vous au juste?

M. WALLS: En moyenne, nous payons environ \$1.50 de plus que cette somme de \$4.40 qui se fonde sur la prémisse que toutes les céréales proviennent de Calgary, mais ce n'est pas le cas, elles proviennent d'ici et là en Alberta, et il nous faut payer le tarif-marchandises concernant le transport des céréales domestiques du lieu de production jusqu'à Calgary. Lorsque le cultivateur de l'Est achète des céréales, il paie le prix établi pour les céréales livrées à Fort-William. Ainsi, les producteurs de l'Est savent que puisque le grain est acheminé par la même méthode de transport, que ce soit par eau ou par rail, la wagonnée de grain se vendra le même prix. Dans notre cas, nous l'ignorons, car le prix variera selon le lieu de production des céréales dans les provinces des Prairies.

M. MANDZIUK: Je vous remercie. J'aurais une autre question à poser. A la page 3, vous déclarez: Truro, prix de transport net, \$1.10 la tonne (en moins) et Sydney, prix de transport net, \$1.50 la tonne, en plus je présume. Auriez-vous l'obligeance de préciser?

M. WALLS: Volontiers.

M. MANDZIUK: D'autres députés comprennent peut-être, mais moi je ne sais pas.

M. WALLS: Eh bien, la question n'est pas tellement claire pour moi non plus. En vertu du programme actuel, le tarif-marchandises est établi selon certaines zones et il varie considérablement d'une localité à l'autre, tout dépendant, sauf erreur, du transport par rail et par bateau. C'est la seule réponse que je puisse vous donner. Si je ne m'abuse, la principale objection de la part des provinces Maritimes est qu'on ne tient pas compte de nombreux frais de manutention que l'acheteur de ces provinces doit acquitter. C'est, je pense, la principale objection au programme dans sa forme actuelle. Mais, quant à savoir pourquoi les prix varient d'un secteur de l'est du Canada à l'autre, il serait préférable, à mon avis, que vous posiez la question à ceux qui sont de ces régions. Tout ce que j'ai fait c'est que j'ai communiqué avec les autorités à Ottawa pour leur signaler ces taux représentatifs et leur dire que nous étions gentils et voulions accepter de payer cette somme de \$4.40.

M. MANDZIUK: Dans quelle mesure le bétail engraisé est-il destiné uniquement à la consommation intérieure? Approvisionnez-vous uniquement le marché intérieur ou si vous élevez du bétail d'exportation?

M. WALLS: Vous voulez savoir si nos animaux approvisionnent le marché intérieur?

M. MANDZIUK: Oui.

M. WALLS: Presque exclusivement.

M. MANDZIUK: Bêtes à cornes, volailles et œufs?

M. WALLS: Oui. Nous exportons très peu.

M. MANDZIUK: Vous pouvez assez bien maintenir les prix en ne saturant pas le marché intérieur?

M. WALL: Eh bien, l'Alberta est notre voisine et si nous tentions d'imposer un prix injuste au consommateur, nous ne tarderions pas à ne plus exercer aucune influence sur l'établissement des prix.

M. MANDZIUK: Une autre question. Dans votre mémoire, vous ne formulez aucune proposition précise, ce qui est inusité dans la présentation de mémoires. Vous n'indiquez que votre prix de revient.

M. WALLS: J'y exprime un vœu précis: je demande que le prix de transport net au producteur de la Colombie-Britannique soit de \$4.40 la tonne pour toutes les céréales livrées dans la province, peu importe le lieu d'expédition. C'est tout ce que je demande dans le mémoire.

M. MANDZIUK: Je vous remercie. Je me joins aux autres membres du Comité pour féliciter la Fédération de la brièveté de son mémoire. Nous ne saurions en dire autant de tous les mémoires. M. Walls a répondu avec complaisance à toutes les questions que nous lui avons posées. Je sais qu'il a répondu aux miennes de façon satisfaisante. Je vous en remercie.

M. WALLS: Merci.

M. DOUCETT: Vous parlez de \$1.10 la tonne en moins pour Truro et de \$1.30 en plus pour Sydney.

M. WALL: Cela signifie que les intéressés réalisent un bénéfice, car le montant de l'aide au transport des céréales de provende est supérieur à celui des frais de transport nets. Je ne tiens pas compte des frais de manutention qui pourraient facilement s'établir à \$2; mais, quant aux frais d'expédition à cet endroit, l'aide au transport est \$1.50 plus élevée que le prix de transport réel par eau.

M. BERGER: M. Walls a déjà répondu aux questions que je me proposais de lui poser. Mais j'aimerais savoir si, pour obtenir l'aide nécessaire que vous

demandez dans votre mémoire, qui est fort bien conçu, vous êtes d'avis que la Commission du blé proprement dite joue un rôle important, étant donné ses règlements actuels, ou s'il serait préférable, selon vous, que le gouvernement s'occupe de la question?

M. WALLS: Il faut songer à l'objet pour lequel la Commission du blé a été créée: établir la meilleure méthode de vente et assurer le meilleur prix au producteur de céréales au Canada. L'ensemble de notre économie compte beaucoup sur notre grain d'exportation. Alors, je ne crois pas qu'on puisse demander à un organisme d'agir à la fois comme vendeur bien avisé et comme acheteur bien avisé. Si l'on crée un organisme pour représenter les acheteurs de céréales, il faut donc qu'il soit distinct de la Commission du blé, de manière que ces deux organismes, soit l'office des achats et l'office des ventes, agissent chacun dans son propre intérêt.

M. BERGER: Selon vous, quelles dispositions le gouvernement ou le ministre de l'Agriculture doit-il prendre? Doit-il accroître l'aide au transport pour que vous puissiez satisfaire à vos besoins?

M. WALLS: Il serait peu coûteux de rendre cette aide plus équitablement. Il faudrait moins de \$200,000 pour rectifier l'anomalie dont j'ai parlé, à savoir que nous n'ayons pas à payer plus que \$4.40. Tout dépendrait ensuite du programme d'aide au transport que vous établiriez pour le reste du Canada. Vous conviendrez avec moi que le programme doit se révéler équitable tant pour telle localité que pour telle autre, pour l'éleveur de telle région que pour celui de telle autre région.

M. BERGER: Je vous remercie de vos réponses.

M. OLSON: J'ai une seule question à poser. Je suppose que les criblures provenant du grain d'exportation aux élévateurs terminus ne sont pas un élément négligeable quant à l'ensemble des céréales de provende utilisées par les éleveurs de bétail, surtout ceux du sud de la partie continentale de la Colombie-Britannique?

M. WALLS: En effet.

M. OLSON: Dans quelle proportion utilise-t-on des criblures comme céréales de provende si l'on envisage celles-ci dans leur ensemble? Il s'agit évidemment de céréales de provende acheminées là à partir des provinces des Prairies et à l'égard desquelles l'aide au transport a été versée.

M. WALLS: En fait, la proportion n'est pas grande. Le dernier rapport que j'ai reçu du bureau fédéral de l'aide au transport des céréales de provende pour l'année civile de 1962 indique que sur 190,000 tonnes de grain à l'égard duquel l'aide a été versée, 2,350 tonnes étaient des criblures. Ce n'est pas tout dire, évidemment. Je ne sais pas exactement comment se vendent les criblures. Lorsque le grain est exporté, j'imagine qu'il reste toujours des criblures.

Sauf erreur, nous exportons une bonne partie de nos criblures. Une forte quantité est acheminée par camion vers les États-Unis où les éleveurs achètent les criblures à n'importe quelle époque de l'année puisqu'ils disposent d'espace d'entreposage suffisant, ce que nos éleveurs n'ont pas apparemment. Autrement dit, une forte proportion de nos criblures sont exportées. Les criblures posent un problème aux terminus qui veulent s'en débarrasser puisqu'ils n'ont pas l'espace nécessaire à leur emmagasinage; d'autre part, nos éleveurs s'en procurent parfois. Les criblures ne se manutentionnent pas facilement, mais nos éleveurs en achètent quand même à l'époque de l'engraissement des animaux.

M. OLSON: Elles constituent un important aliment nutritif.

M. WALLS: En effet.

M. OLSON: A bon marché.

M. WALLS: Oui, sauf que le prix n'a cessé d'augmenter et qu'il a presque atteint son maximum. Cela tient toujours à l'accroissement de la demande.

Mais je sais que nous exportons beaucoup de criblures aux États-Unis, car, comme nous achetons beaucoup de foin aux États-Unis, les camionneurs qui apportent ce foin rapportent ensuite des criblures.

Pour conserver nos criblures au Canada, il faudrait, selon moi, aménager des entrepôts à cette fin. Dans mon mémoire, je n'ai pas demandé l'aménagement d'entrepôts parce que je n'ai pas reçu d'instances à ce sujet. Mais je sais que si l'éleveur étranger est en mesure de nous en soulager à longueur d'année c'est qu'il peut les mettre en entrepôt jusqu'à ce qu'il en ait besoin.

M. ALKENBRACK: Votre mémoire est très précis, permettez-moi de vous en féliciter. Il a même soulevé mon intérêt, malgré que je ne sois pas éleveur de bétail. Vous ne demandez à payer que \$4.40. Qui, selon vous, paierait alors le tarif de \$8.60 dans le cas de Calgary et, pour être plus réaliste, la différence dans le tarif de Saint-Albert qui est encore plus marquée.

M. WALLS: Oui.

M. ALKENBRACK: A votre avis, qui paierait cette différence?

M. WALLS: Le gouvernement sous le régime de l'aide au transport des céréales de provende. Toutefois, nous aimerions qu'une loi précise soit adoptée à ce sujet.

M. ALKENBRACK: Vous voulez dire que le reste de la population du Canada paierait la note?

M. WALLS: Oui.

M. ALKENBRACK: Y compris les éleveurs qui sont aussi des contribuables.

M. WALLS: Oui.

Le VICE-PRÉSIDENT: Si vous avez terminé, monsieur Alkenbrack, je cède la parole à M. Forbes.

M. FORBES: J'aurais une question complémentaire à poser. On a parlé du prix des criblures. M. Walls pourrait-il nous donner le prix des criblures à Vancouver. J'ai ici le prix courant à Winnipeg. J'aimerais comparer ces prix, puisque vous dites, monsieur Walls, que les États-Unis constituent un débouché pour les criblures.

Le VICE-PRÉSIDENT: Avez-vous ce renseignement, monsieur Walls?

M. WALLS: J'étais en train de vérifier. J'ai seulement sous les yeux le prix des criblures qu'on va ramasser soi-même; le prix le sac de cent livres, moulées et grenetées. Les criblures moulées se vendent \$58 la tonne lorsqu'il s'agit de criblures de première qualité. De quelle qualité parlez-vous?

M. FORBES: Je parle du blé à \$40 la tonne, de l'orge à \$32 et de broyures de grain à \$26, et ainsi de suite.

M. WALLS: Nous payons \$58 la tonne pour des criblures de provende moulées.

M. WHELAN: Sont-elles grenetées?

M. WALLS: Non, excusez-moi, seulement moulées. Je n'ai pas le prix des criblures grenetées.

M. FORBES: Il y a là un écart marqué.

M. WALLS: C'est le même écart. Vous regardiez les prix du blé et de l'avoine; l'écart est à peu près le même.

M. CARDIFF: Ne serait-il pas préférable d'acheter les criblures pour les mouler ensuite soi-même?

M. WALLS: Je ne saurais le dire.

M. CARDIFF: Eh bien, cela représente une différence de \$19 la tonne.

M. WALLS: Mais, on achète ces criblures aux éleveurs locaux des syndiqués, sans passer par la Commission du blé, et c'est peut-être pourquoi elles sont meilleur marché.

Le VICE-PRÉSIDENT: Monsieur Gauthier, vous avez la parole.

(Texte)

Le PRÉSIDENT: Monsieur Gauthier, pouvez-vous attendre une minute...

M. GAUTHIER: Monsieur Walls, vous avez mentionné, comme principale cause de la disparité des prix des grains de provende entre l'Est et l'Ouest, la différence de l'aide dans le transport. Cependant, vous avez mentionné que vos coopératives font affaires directement avec la Commission canadienne du blé. Faites-vous affaires uniquement avec cette Commission canadienne du blé?

(Traduction)

M. WALLS: Oui, en fait, nous faisons affaires avec les agents de la Commission du blé, soit ceux du syndicat du blé de l'Alberta soit ceux des producteurs-unis de céréales. Toutefois, nos commandes doivent être approuvées par le bureau du syndicat du blé qui décide de l'endroit où proviendront les céréales. Ce n'est que de ces gens que nous achetons nos céréales.

(Texte)

M. GAUTHIER: Deuxièmement, les agences de blé, dont vous avez parlé tout à l'heure, influent-elles sur la vente du blé en Colombie-Britannique? J'ai cru comprendre que certaines agences du blé, entre cultivateurs, opéraient en dehors de la Commission canadienne du blé. Est-ce que cela vaut quelque chose pour le marché du blé en Colombie-Britannique?

(Traduction)

M. WALLS: Le seul endroit qui ne relève pas de la Commission du blé est la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique. C'est le seul endroit où l'on cultive le grain à des fins commerciales sur une assez grande échelle. Il a été décidé il y a un certain nombre d'années qu'il en serait ainsi. Comme la Colombie-Britannique n'avait pas adopté de loi complémentaire à la loi concernant la Commission canadienne du blé, la Commission du blé n'exerçait aucune influence sur le grain cultivé et consommé dans la province. Ainsi, l'ensemble des éleveurs de la région de la rivière de la Paix nous fournissent environ 30 p. 100 de nos approvisionnements sans passer par la Commission du blé.

(Texte)

M. GAUTHIER: Monsieur Walls, une troisième question. Trouvez-vous que vous épargnez beaucoup d'argent en évitant le marché des grains des Grands lacs par où les provinces de l'Est sont obligées nécessairement de passer?

(Traduction)

M. WALLS: Nous passons par la même bourse des grains pour l'achat d'une grande partie de nos céréales de provende. Autrement dit, nous achetons notre blé et notre avoine en fonction du prix en vigueur à Fort-William, tout comme dans le cas des éleveurs de l'Est du Canada. Nous payons environ \$1 de plus qu'eux parce que la Commission du blé, qui doit veiller à la répartition des expéditions, paie trois cents de plus le boisseau dans le cas des céréales livrées à Vancouver, par rapport au prix des céréales de la tête des Grands lacs, ce qui permet de répartir les approvisionnements sur divers itinéraires, et nous devons payer les frais d'expédition à cet égard. Voilà la concession qu'on nous a fait quant aux expéditions. Ainsi, nous payons notre blé \$1 de plus que ne paie l'éleveur de l'Est.

(Texte)

M. GAUTHIER: A cause du transport? Vous payez un dollar...

(Traduction)

M. WALLS: A cause de la concurrence qui tient aux deux voies de transport qu'on peut emprunter pour le grain d'exportation. En d'autres termes, le prix

est établi en fonction du prix auquel on peut obtenir le grain d'exportation. Aujourd'hui, si l'on n'agissait pas ainsi, le grain de la Saskatchewan saturerait sûrement la côte du Pacifique, ce qui paralyserait les élévateurs et les installations d'expédition. Ainsi, pour la bonne répartition des récoltes et pour utiliser tant la voie d'expédition par les Grands lacs que la voie d'expédition par Vancouver, on a dû établir, dans le cas du blé, un tarif un peu plus élevé afin de contrebalancer l'avantage que nous avons quant au prix d'expédition. Du moins, c'est ainsi que je l'entends.

(Texte)

M. GAUTHIER: C'est donc dire que si l'on excepte le transport, les prix que vous payez de la Commission peuvent être comparés aux prix du marché des grains?

(Traduction)

M. WALLS: Oui, sauf que vos éleveurs paient un seul prix, peu importe l'endroit de production du grain dans les provinces des Prairies ou les frais de transport acquittés par le producteur jusqu'à la tête des Grands lacs. Ainsi, ils achètent le grain selon le prix à la tête des Grands lacs. Tout producteur peut l'acheter à un prix uniforme; toutefois, pour nous c'est différent, nous devons payer en outre les frais de transport de l'endroit où le grain est produit jusqu'à Calgary.

M. WATSON (*Assiniboïa*): Monsieur le président, j'ai une question complémentaire. Il y a peut-être lieu de signaler à ce stade-ci que l'éleveur particulier, qui s'adonne à l'élevage dans sa propre localité de Saskatchewan ou d'Alberta, mais ne produit pas d'avoine ni d'orge, bien qu'en tant qu'éleveur il en achète, doit payer le prix f.a.b. Fort-William, tout comme l'éleveur de l'Est ou de l'Ouest.

M. OLSON: Entendu, mais ses frais de transport sont moins élevés.

M. WALLS: Oui, moins les frais de transport. En fait, il peut l'acheter à un prix plus bas que le prix de la Commission.

M. WATSON (*Assiniboïa*): Oui, il pourrait l'acheter sous le régime de la modification apportée à la loi concernant la Commission canadienne du blé.

M. WALLS: Les meuniers peuvent maintenant acheter directement des cultivateurs; les cultivateurs peuvent acheter des cultivateurs et les meuniers peuvent acheter des cultivateurs.

M. WATSON (*Assiniboïa*): C'est vrai, mais pour celui qui n'est pas en mesure d'agir ainsi et qui doit acheter d'un élévateur, la situation est différente. Je puis apporter mon avoine à l'élévateur et la vendre environ 45c. ou 48c. le boisseau, selon le prix d'achat de la Commission du blé. Pourtant, si quelqu'un se présente à cet élévateur pour acheter cette avoine, on lui demandera un prix qui se fonde sur celui de la Commission du blé et le prix de cette dernière se fonde sur le prix à Fort-William.

M. WALLS: Moins les frais de transport.

M. WATSON (*Assiniboïa*): Oui.

M. WALLS: C'est exact.

M. WATSON (*Assiniboïa*): Il y a en outre les frais d'élévateur?

M. WALLS: Oui. Nous avons tous à acquitter ces frais. Je ne pense pas, toutefois, que beaucoup d'éleveurs des Prairies achètent de cette façon-là. N'êtes-vous pas de mon avis?

M. FORBES: Même si le meunier peut acheter ainsi et même si l'éleveur l'achète ensuite du meunier, cela ne veut pas dire que l'éleveur paie meilleur marché. Le meunier l'achète presque au prix de la Commission du blé.

M. WALLS: Je ne veux pas laisser entendre que notre situation est meilleure ou pire que celle des éleveurs des Prairies.

M. WATSON (*Assiniboïa*): M. Olson a soulevé un point et M. Walls a indiqué tantôt que les éleveurs des provinces des Prairies pourraient être compris dans cette formule et qu'ils toucheraient ainsi l'aide au transport. Lorsque nous parlons de grain de provende, je me demande si le grand public n'a pas généralement l'impression que nous parlons en fonction de l'éleveur qui ne s'occupe que de l'élevage des bestiaux; il ne faudrait pas oublier que l'exploitant d'une ferme laitière et d'autres exploitants bénéficient également de cette aide au transport.

M. WALLS: Évidemment, le programme d'aide au transport a été établi pour tous les exploitants. Je suppose que l'aviculteur, proportionnellement au nombre de livres de volaille de boucherie qu'il vend, etc., achète plus de grain de provende que l'éleveur de bétail. Ainsi, l'aviculteur et l'exploitant d'une ferme laitière bénéficient grandement de cette aide au transport.

M. WATSON (*Assiniboïa*): Mais cette aide est en quelque sorte une subvention. Si l'on songe que l'éleveur de bétail doit acheter des milliers de boisseaux de grain de provende pour nourrir son troupeau, ne pourrait-on pas mieux répartir cette aide entre les éleveurs d'un bout à l'autre du Canada si, au lieu d'accorder une subvention au transport, le gouvernement versait à l'éleveur, mettons, un cent la livre? Ne serait-ce pas là une meilleure méthode d'égaliser les frais d'exploitation de cette catégorie d'éleveurs d'un océan à l'autre?

M. WALLS: Je pense qu'on se heurterait parfois à certaines difficultés surtout si l'éleveur est en mesure d'expédier ses bovins aux États-Unis, car nous irions à l'encontre de l'esprit du GATT en ce sens que nous ne vendrions pas à un pays étranger au prix subventionné accordé à nos propres producteurs. Je ne puis que vous en donner mon impression au pied levé. Je pense qu'il est préférable et plus direct d'accorder la subvention à l'égard du grain de provende que du produit fini.

M. JORGENSEN: Évidemment, on se heurterait à une autre difficulté si l'on accordait une subvention fondée sur le grain de provende: la concurrence du grain de provende provenant des États-Unis, ce qui nuirait à la vente de votre grain de provende.

Le VICE-PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser, messieurs?

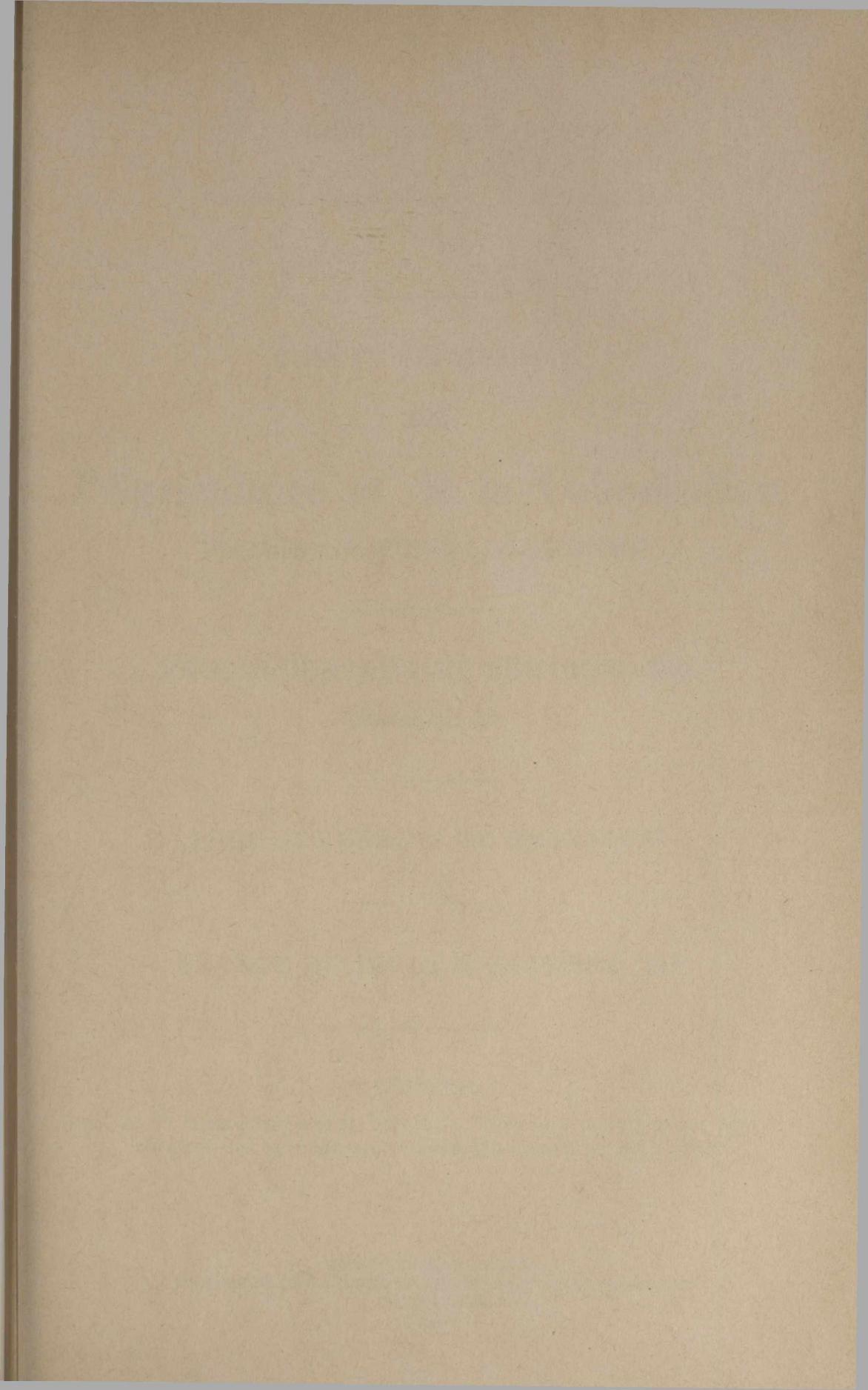
M. DOUCETT: Monsieur le président, je propose que nous exprimions par un vote nos sincères remerciements à M. Walls qui est venu ici ce matin nous présenter son mémoire. Il nous a tracé d'une manière concise les grandes lignes de la Fédération des agriculteurs de la Colombie-Britannique. Je suis sûr que nous avons tous tiré grand parti de la présentation de son mémoire.

Le VICE-PRÉSIDENT: La proposition est présentée par M. Doucett, appuyée par M. Cardiff et, je pense, approuvée à l'unanimité.

M. WALLS: Je tiens à signaler, messieurs, que vous avez été très aimables et que j'ai trouvé vos questions fort objectives.

M. CARDIFF: J'ajouterai que vous êtes le meilleur témoin que nous ayons eu au Comité depuis longtemps.

Le VICE-PRÉSIDENT: L'ajournement du Comité est proposé par M. Mullally, appuyé par M. Béchar. La séance est levée.





CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session de la vingt-sixième législature

1964

---

COMITÉ PERMANENT

DE

# **l'Agriculture et de la Colonisation**

*Président: M. RUSSELL C. HONEY*

---

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 10

---

PRIX DES GRAINS DE PROVENDE

---

SÉANCE DU JEUDI 29 OCTOBRE 1964

---

TÉMOINS:

MM. A. P. Gleave, président, Stuart A. Thiesson, secrétaire du *Syndicat national des agriculteurs*, Gerald Hutchison et John Alton.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.  
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE  
OTTAWA, 1964

21448-1

COMITÉ PERMANENT  
de  
L'AGRICULTURE ET DE LA COLONISATION

*Président:* M. Russell C. Honey

*Vice-président:* M. Patrick T. Asselin

MM.

Alkenbrack	Forgie	Matte
Armstrong	Gauthier	McBain
Barnett	Gendron	McIntosh
Béchar	Groos	Muir ( <i>Lisgar</i> )
Beer	Gundlock	Mullally
Berger	Horner ( <i>Acadia</i> )	Nasserden
Brown	Horner	Noble
Cardiff	( <i>The Battlefords</i> )	O'Keefe
Choquette	Howe	Olson
Cooper	( <i>Wellington-Huron</i> )	Peters
Crossman	Jorgenson	Rochon
Cyr	Kelly	Roxburgh
Danforth	Konantz (M <sup>me</sup> )	Southam
Dionne	Korchinski	Tardif
Doucett	Langlois	Temple
Drouin	Laverdière	Vincent
Émard	Lessard	Watson ( <i>Assiniboia</i> )
Éthier	( <i>Lac-Saint-Jean</i> )	Watson ( <i>Châteauguay-</i> <i>Huntingdon-Laprairie</i> )
Fairweather	Madill	Webb
Forbes	Mandziuk	Whelan—60
Forest	Mather	

(Quorum 20)

*Secrétaire du Comité:*  
D.-É. Lévesque.

## PROCÈS-VERBAUX

JEUDI 29 octobre 1964  
(13)

Le Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation se réunit aujourd'hui à 10 h. 05 du matin, sous la présidence de M. Russell C. Honey.

*Présents:* MM. Armstrong, Béchard, Beer, Cyr, Dionne, Doucett, Éthier, Forbes, Forest, Groos, Gundlock, Honey, Horner (*Acadia*), Howe (*Wellington-Huron*), Jorgenson, Laverdière, Madill, Matte, McBain, Muir (*Lisgar*), Mullally, Nasserden, Noble, Olson, Peters, Roxburgh, Vincent, Webb—(28).

*Présents: Du Syndicat national des agriculteurs:* M. A. P. Gleave, président; M. Stuart Thiesson, secrétaire; M. Gerald Hutchison et M. John Alton.

*Aussi présents: Du ministère de l'Agriculture:* M. C. R. Phillips, coordonnateur des programmes. *Du ministère des Forêts:* M. Benoît Lavigne, directeur du Service des grains de provende de l'Est.

Le président présente les témoins et M. Gleave donne lecture de son exposé.

Le Comité procède à l'interrogatoire des témoins.

*Il est décidé*—Que le mémoire du Syndicat national des agriculteurs soit joint en appendice aux témoignages de ce jour. (*Voir appendice 1*).

L'interrogatoire des témoins étant terminé, le président les remercie de leur exposé bref et documenté.

A la demande de M. Webb, *Il est décidé*—Que les témoins présentent un tableau indiquant le revenu net moyen de chaque ferme pour chaque province qu'on joindra en appendice aux témoignages de ce jour.

*Nota*—Comme ce renseignement ne sera pas disponible avant une date ultérieure, il sera joint en appendice au fascicule n° 11 des délibérations du Comité.

A midi vingt-cinq minutes, le Comité lève la séance.

*Le secrétaire du Comité,*  
D.-É. Lévesque.

*Nota*—Les témoignages indiqués (Texte) dans le présent fascicule ont été enregistrés au moyen d'un appareil électronique, conformément à une recommandation contenue dans le septième rapport du comité spécial de la procédure et de l'organisation, qui a été présenté et adopté le 20 mai 1964.



## TÉMOIGNAGES

JEUDI 29 octobre 1964

Le PRÉSIDENT: Messieurs, je pense que nous avons quorum. Je suis très heureux que tous soient ici à l'heure, ce matin, et nous commencerons immédiatement. Avec votre permission, j'ai le plaisir de présenter les témoins qui comparaissent devant le Comité ce matin. Le premier témoin, ce monsieur assis à ma droite, est M. Gleave, président du Syndicat national des agriculteurs. Après M. Gleave vient M. Stuart Thiesson, secrétaire du Syndicat national des agriculteurs. Après M. Thiesson vient M. Gerald Hutchison, qui est membre de la direction du Syndicat des agriculteurs de l'Alberta. Exactement dans le coin se trouve M. John Alton, du comté de Victoria, en Ontario, qui représente le Syndicat des agriculteurs de l'Ontario.

Ces messieurs se sont donné la peine de préparer un mémoire que le Comité doit étudier ce matin, et je pense, qu'avec le concours du Comité, nous nous mettrons immédiatement à l'étude de ce mémoire.

Je demanderai à M. Gleave d'avoir l'obligeance de donner lecture du mémoire, et ensuite nous pourrons passer aux questions.

M. A. P. GLEAVE (*président du Syndicat national des agriculteurs*): Merci, monsieur le président, ainsi que messieurs les membres du Comité.

### *Introduction*

L'Union nationale des cultivateurs vous sait gré de l'occasion que vous lui avez fournie de comparaître devant votre Comité afin d'étudier l'écart entre les prix auxquels les producteurs de céréales des Prairies vendent les grains de provende, et ceux auxquels les éleveurs de l'Est du Canada et de la Colombie-Britannique achètent ces grains.

Afin de présenter cette question sous son vrai jour, nous allons expliquer très rapidement les origines du programme d'assistance aux transports des grains de provende.

### *Historique*

Les provinces des Prairies constituent les principales sources d'approvisionnement en grains de provende des provinces de l'Est et de la Colombie-Britannique.

En 1941, le ministère de l'Agriculture du gouvernement fédéral a commencé à subventionner le transport de ces grains:

1. Pour accroître le marché des grains de provende de l'Ouest, et
2. Pour aider les éleveurs des six provinces «de l'Est du Canada et la Colombie-Britannique au moyen d'une subvention égale à une partie importante des frais de transport des grains de provende expédiés aux sept provinces à partir des terminus d'approvisionnement voisins».
3. Pour uniformiser les prix que les usagers de toutes les régions du pays paient les provendes\*.

\**Federal Agriculture Assistance Programs, Canada.* Marjorie R. Cameron.

Le gouvernement fédéral, à la demande des cultivateurs de l'Est et de ceux des Maritimes, a maintenu le programme pendant les années d'après-guerre. Dans l'ensemble, les cultivateurs de l'Ouest se sont ralliés au programme croyant qu'il aiderait à assurer un marché pour les grains de provende de l'Ouest.

Le 22 août 1963 le ministre de l'Agriculture, M. Hays, et le ministre du Commerce, M. Sharp, ont annoncé un nouveau programme visant trois objectifs destinés à modifier et à compléter l'assistance au transport des grains de provende de l'Ouest, «en vue d'assurer l'approvisionnement suffisant et systématique de grains de provende de l'Ouest afin de compléter la production régionale pour les industries du bétail et de la volaille qui se développent dans l'Est du Canada».

Ces modifications devraient permettre:

(1) De payer les frais accumulés d'emmagasinage des grains de provende de l'Ouest entreposés aux élevateurs autorisés de l'Est pendant la période s'étendant du 15 octobre au 15 avril;

(2) D'établir des taux d'assistance au transport proportionnés au prix du transport par voie d'eau et d'accorder une subvention pour le transport par chemin de fer ou par camion, afin que les prix payés par les éleveurs des diverses régions, en Colombie-Britannique et dans l'Est du Canada, soient plus uniformes;

(3) D'instituer un mode provisoire de calcul des prix de l'avoine et de l'orge expédiées de la tête des Lacs aux élevateurs de l'Est semblable à celui dont on se sert pour le blé de provende.

D'autres modifications au règlement sur l'assistance au transport des provendes ont été annoncées au mois de juillet dernier et le ministre des Forêts, l'honorable Maurice Sauvé, en a annoncé d'autres encore le 28 août.

Le règlement élaboré récemment qui, d'après le ministre constitue «un programme provisoire», sera mis en vigueur lorsqu'un programme permanent aura été adopté à la suite de l'enquête menée par votre Comité.

En résumé, les récentes modifications apportées au règlement sont les suivantes:

(1) L'institution de zones dans l'Est du Canada et l'établissement de taux fixes d'assistance pour chacune d'elles, que le grain soit transporté par bateau, par chemin de fer ou par camion, ou par plusieurs de ces moyens à la fois, à quelques exceptions près, savoir:

- a) Les anciens taux de transport des criblures et des issues de mouture expédiées uniquement par chemin de fer vers les Maritimes sont retenus en plus des taux de zone.
- b) Tant que la voie maritime du Saint-Laurent sera gelée, les taux actuels de transport du grain expédié par chemin de fer de Prescott et de Québec seront maintenus pendant l'hiver prochain seulement, afin d'éviter les difficultés qui pourraient surgir par suite du manque d'espace d'entreposage à Halifax.

(2) Les camionneurs pourront concurrencer les chemins de fer qui, auparavant, étaient seuls à effectuer ces transports.

(3) Des changements devront être effectués à l'intérieur des provinces afin d'équilibrer la balance des frais de transport vers différentes destinations.

(4) les taux d'assistance seront modifiés de la façon suivante:

- a) Augmentation de 60c. la tonne en Colombie-Britannique;
- b) Réduction de 20c. la tonne dans l'ouest de l'Ontario;
- c) Augmentation de 40c. la tonne dans l'est de l'Ontario;
- d) Plusieurs modifications seront effectuées au Québec et auront sans doute pour résultat d'augmenter l'assistance dans cette région;
- e) Revision dans les Maritimes qui auront pour effet d'accroître l'assistance.

*Établissement des prix régionaux*

Dans la pratique, les prix des grains de provendes sont établis à l'égard de trois régions:

(1) A l'est des Grands lacs, les négociants qui achètent des grains de provende aux terminus de la tête des Lacs se servent de prix établis dans l'enceinte de la Bourse des grains de Winnipeg, des prix qui indiquent les conditions et la demande mondiale. Les cultivateurs qui achètent des grains pour leur propre usage paient, en plus du prix de base de la tête des Lacs, les frais de courtage et les intérêts, les frais de meunerie et les bénéfices qui s'ajoutent à mesure que les grains passent par les réseaux de distribution jusqu'à la ferme. A part les approvisionnements nationaux, le maïs des États-Unis peut être importé à un tarif de 8c. le boisseau sans bénéficier de l'assistance au transport. A l'heure actuelle, l'écart défavorable entre le dollar canadien et le dollar des États-Unis constitue un autre obstacle aux importations. Toutefois, c'est là un facteur variable et un changement peut se produire comme cela s'est déjà vu. Bien que le gouvernement soit en mesure de réglementer les importations de maïs des États-Unis, nous croyons savoir qu'il ne l'a pas fait depuis quelques années.

(2) Dans les provinces des Prairies, certains cultivateurs achètent des grains de provende, tandis que d'autres en vendent. Ceux qui cultivent des céréales de provende et qui ne s'en servent pas pour nourrir leur bétail et ceux qui disposent d'un excédent peuvent écouler leur produit de deux façons, à savoir:

- a) Ils peuvent livrer leur grain à un éleveur rural au prix initial payé par la Commission canadienne du blé, moins les frais de transport et de manutention que comporte l'acheminement vers les terminus des Grands lacs.

Voici le prix courant qu'un cultivateur recevrait d'abord pour l'avoine, l'orge et le blé numéro 5 de provende livrés à Saskatoon (Sask.), où le taux de transport vers Fort William et Port Arthur est de 22c. le quintal:

	Fort William/ Port Arthur Prix initial (le boisseau)	Prix initial payé aux cultivateurs
Avoine de provende n°1	44¢	55¢
Orge de provende n° 1	71 <sup>7</sup> / <sub>8</sub> ¢	87¢
Blé n° 5	\$1.03 <sup>1</sup> / <sub>4</sub>	\$1.21

En plus du premier versement, les cultivateurs reçoivent un paiement final lors de la clôture de chaque période de mise en commun. Voici les prix définitifs que les cultivateurs ont reçu pour les grains des qualités indiquées ci-dessus et livrés au cours de la campagne agricole de 1962-1963:

	Prix initial payé au cultivateur (le boisseau)	Prix final	Prix total payé au cultivateur
Avoine de provende n° 1 ...	44¢	12.967¢	56.967¢
Orge de provende n° 1 .....	71.875	18.192	90.067
Blé ° 5 .....	103.25	48.301	151.561

- b) Les cultivateurs préfèrent parfois vendre leur produit directement à un autre cultivateur ou à une minoterie à un prix fixe payable

au comptant. Le prix est le même dans les deux cas. Voici les prix courants auxquels les minoteries de Saskatoon achètent l'avoine et l'orge n° 1 et le blé n° 5 ou des qualités supérieures:

Avoine de provende n° 1 (ou qualité supérieure) .	50¢ le bois.
Orge de provende n° 1 (ou qualité supérieure) . . . .	80¢ le bois.
Blé n° 5 (ou qualité supérieure) . . . . .	\$1.50 le bois.

Les cultivateurs peuvent acheter leur grain de provende d'autres cultivateurs ou ils peuvent s'en procurer toutes prêtes aux minoteries. Toutefois, ce sont les cultivateurs eux-mêmes qui produisent la plus forte quantité de grains de provende qu'ils emploient pour leur bétail. Étant donné que notre association se préoccupe tout particulièrement du bien-être des petits cultivateurs-éleveurs, nous nous opposons vigoureusement à ce que les minoteries soient exclues du règlement visant les achats de grains de provende de la Commission canadienne du blé.

Nous sommes d'avis qu'à cause de cette exonération les petits exploitants se trouvent dans une situation désavantageuse et ne peuvent guère affronter la concurrence offerte par les grandes entreprises pour ce qui est du prix des provendes. Ces entreprises sont souvent en mesure d'acheter des grains de provende à des prix inférieurs au prix de revient des cultivateurs qui produisent leurs propres provendes, surtout lorsqu'elles sont financées par des établissements non agricoles, tels que les salaisons et les minoteries. Cette situation a pour effet de réduire les possibilités de gain des petits cultivateurs, parce qu'il leur est difficile de produire une denrée agricole secondaire à un prix de concurrence.

On prétend parfois qu'en proportion de la quantité globale de grains de provende produite, utilisée et mise sur le marché dans l'Ouest du Canada, celle qu'achètent les minoteries est relativement négligeable. (Voir les tableaux I et II à l'appendice A).

Quoi qu'il en soit, nous estimons qu'en dispensant les minoteries de se conformer au règlement de la Commission canadienne du blé, on porte gravement atteinte au principe de la mise sur le marché de la Commission. D'après les prix courants des minoteries, le grain à bétail de la récolte de 1962-1963 que les producteurs ont vendu directement aux minoteries leur a coûté au moins \$1,081,057 de plus que le prix final payé par la Commission du blé cette année-là, et encore davantage pour les qualités supérieures vendues au prix des minoteries. Il s'agit là de capitaux transportés directement de l'industrie des provendes à celles du bétail, ce qui fixe la marge d'exploitation de l'éleveur qui cultive lui-même ces grains pour nourrir son bétail.

(3) En Colombie-Britannique, le grain de bétail peut être expédié librement de points déterminés de la région de la rivière de la Paix faisant partie du bloc de la Colombie-Britannique vers les endroits de l'intérieur de la province ou sur la côte où le bétail et les bovins laitiers sont nourris. Dans des cas semblables, les prix de vente ne sont pas fixés par un organisme tel que la Bourse des grains ou la Commission canadienne du blé, mais par voie de marchandage entre l'acheteur et le vendeur, auquel la compagnie d'éleveurs prend parfois part en qualité d'intermédiaire.

En outre, les marchands peuvent évidemment acheter des grains de provende des réserves de la Commission canadienne du blé entreposées aux terminus de l'Ouest.

Nous citons ces quelques exemples afin de faire voir les écarts dans le marché des grains de provende dans les trois principales régions d'utilisation du Canada.

*Facteurs à prendre en considération relativement à un programme permanent pour les grains de provende*

Lorsqu'il s'agit d'établir un programme permanent des grains de provende pour le Canada, il y a lieu de tenir compte de nombreux facteurs.

Il faut admettre, tout d'abord, que le cultivateur des Prairies a naturellement l'avantage de pouvoir produire une énorme quantité de grains de provendes et de fourrage pour le bétail. Il lui manque un marché métropolitain important, auquel les éleveurs des littoraux de l'Est et de l'Ouest pouvaient accéder facilement.

Nous estimons que le programme d'assistance au transport des grains de provende devrait comporter deux principes fondamentaux:

(1) Le programme devrait permettre au producteur de l'Est d'augmenter la production de bétail au-delà de ses ressources naturelles de provende et d'augmenter ainsi ses possibilités de gagner des revenus.

(2) Il faudrait tenir compte du bien-être du producteur des Prairies qui cultive des céréales de provende et fait de l'élevage.

Nous estimons que, lorsqu'il s'agit d'augmenter la production de bétail, le prix que le producteur de grains de provende reçoit pour son produit est un facteur essentiel. Si le prix qu'il reçoit est trop bas, il ne produira pas suffisamment de grains de bétail pour le marché de l'Est, ou le cultivateur de l'Ouest commencera tout simplement à cultiver plus de céréales de provende pour son bétail.

Nous estimons que les prix des provendes et du bétail sont étroitement liés et que la marge de bénéfice de l'éleveur qui nourrit son bétail n'augmentera pas simplement parce que le prix des provendes est bas. Le graphique ci-joint (voir la page suivante) fait voir cette tendance.

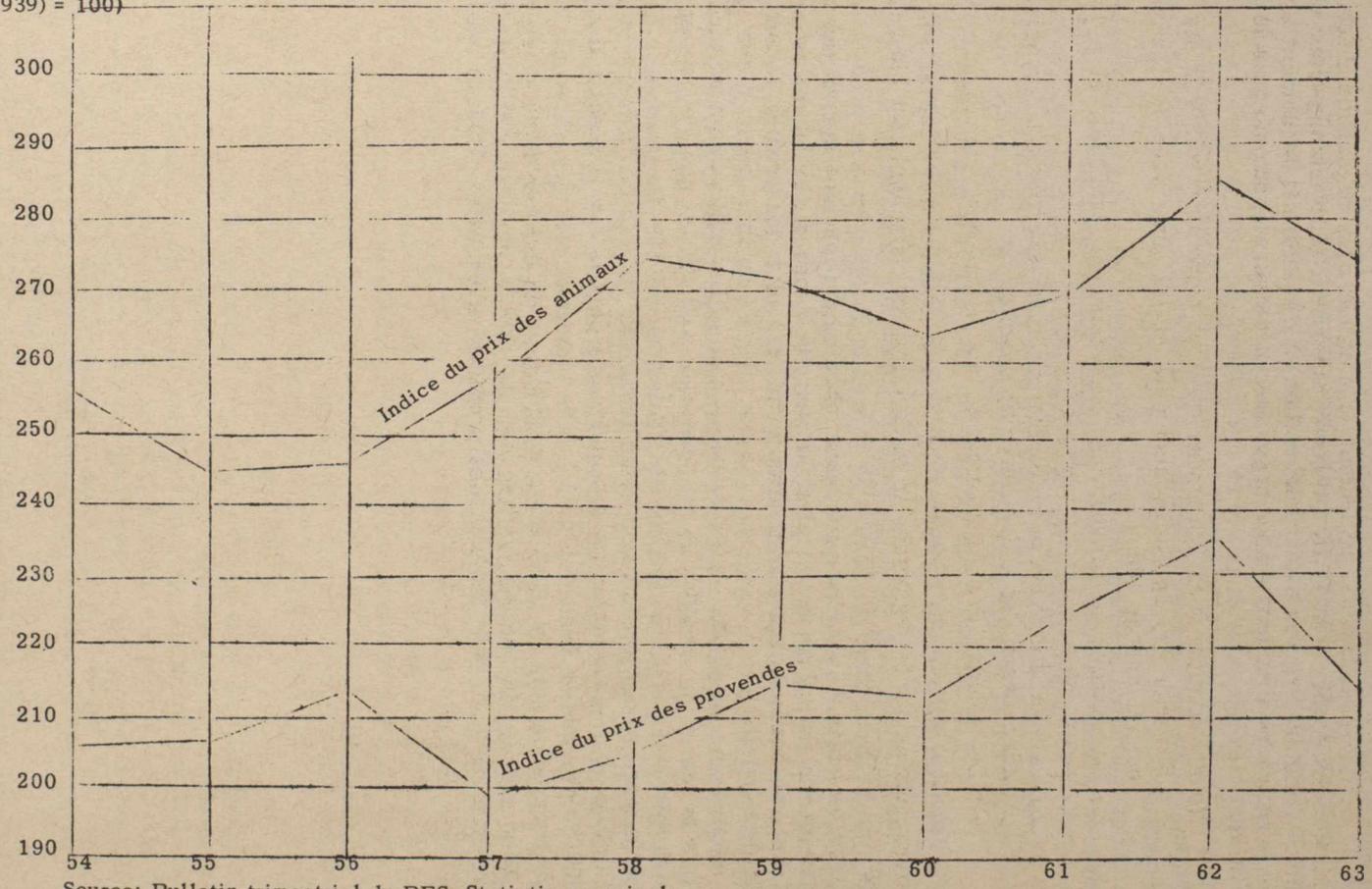
Le programme fédéral d'assistance au transport et à l'entreposage des grains de provende a beaucoup aidé à faire baisser le prix des grains de l'Ouest pour les producteurs de l'Est. Nous estimons qu'on a amplement constaté par le passé que la spéculation poussée sur les prix a empêché l'engraisneur de l'Est de profiter au maximum des programmes d'assistance déjà en vigueur\*.

\* Voir le mémoire de l'Union catholique des cultivateurs et de la Coopérative fédérée de Québec au sujet des grains de provende, le 18 octobre 1963.

### GRAPHIQUE I

Indices comparés des prix des animaux et des provendes: 1954 à 1963

Indice  
(1935-1939) = 100



Source: Bulletin trimestriel du BFS: Statistique agricole.

*Recommandations*

1. Nous recommandons fortement la création d'un organisme d'achat des grains de provendes dans l'Est, qui serait autorisé à faire emmagasiner chaque année, avant la fermeture de la navigation, à des endroits facilement accessibles, des réserves suffisantes de provendes nécessaires pour nourrir le bétail en hiver.

2. Nous recommandons également que cet organisme soit autorisé à
  - a) Négocier les approvisionnements et les prix avec la Commission canadienne du blé;
  - b) Se charger du programme d'assistance au transport et à l'entreposage des grains de provende;
  - c) Faire une enquête afin de déterminer les endroits où il conviendrait d'aménager des entrepôts supplémentaires;
  - d) S'adjoindre des représentants des associations agricoles.

Nous recommandons, en outre, que les meuneries des Prairies soient de nouveau visées par le règlement de la Commission canadienne du blé relativement au prix et au contingentement.

3. Nous estimons qu'il ne faut pas oublier, quel que soit le coût des grains de provende dans l'Est ou l'Ouest du pays, l'élevage du bétail ou de volaille ne rapporte aucun bénéfice aux cultivateurs si le prix du produit (bœuf, porc, volaille ou produits laitiers) baisse à un niveau trop bas, parce que l'élevage du bétail ou de la volaille cessera d'être rentable. Les cultivateurs auraient tort de croire que seul un programme qui assurerait des grains de provende de moins en moins coûteux peut résoudre leurs problèmes.

Nous recommandons à votre Comité de s'efforcer d'établir à la fois des prix minimums et des paiements pour combler des déficits afin d'assurer aux cultivateurs des recettes suffisantes.

4. Nous estimons aussi que des associations de mise en marché régies par les producteurs (des associations provinciales, fédérales ou mixtes) sont nécessaires afin de stabiliser les prix des produits agricoles et d'assurer des prix rémunérateurs aux producteurs.

## APPENDICE A

Tableau I

## COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

ACHATS DE BLÉ, D'AVOINE ET D'ORGE AUX PRODUCTEURS PAR LES MOULINS À PROVENDE  
NON CONTINGENTÉS, DU 1<sup>er</sup> AOÛT 1961 AU 31 JUILLET 1964

	Blé	Avoine	Orge	Total
1 <sup>er</sup> août 1961 au 31 juillet 1962				
Manitoba.....	665,114	1,002,774	446,408	2,114,296
Saskatchewan.....	567,291	292,399	609,815	1,469,505
Alberta et Colombie-Britannique.....	1,403,122	2,202,918	3,019,712	6,625,752
	<u>2,635,527</u>	<u>3,498,091</u>	<u>4,075,935</u>	<u>10,209,553</u>
1 <sup>er</sup> août 1962 au 31 juillet 1963				
Manitoba.....	716,130	1,086,124	361,393	2,163,647
Saskatchewan.....	375,119	251,561	491,202	1,117,882
Alberta.....	1,342,499	2,425,442	2,997,551	6,765,492
Colombie-Britannique.....	216,914	175,925	213,242	606,081
	<u>2,650,662</u>	<u>3,939,052</u>	<u>4,063,388</u>	<u>10,653,102</u>
1 <sup>er</sup> août 1963 au 31 juillet 1964				
Manitoba.....	754,732	1,329,711	390,060	2,474,503
Saskatchewan.....	357,593	285,584	474,827	1,118,004
Alberta.....	2,166,572	2,693,457	3,787,400	8,647,429
Colombie-Britannique.....	77,289	114,840	272,252	464,381
	<u>3,356,186</u>	<u>4,423,592</u>	<u>4,924,539</u>	<u>12,704,317</u>

TABLEAU II

## COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

ACHATS DE LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ AUX MOULINS À PROVENDE  
DE L'OUEST DU CANADA, DU 1<sup>er</sup> AOÛT 1961 AU 31 JUILLET 1964

	Blé	Avoine	Orge
Récolte de 1961-1962			
Manitoba.....	3,411.0	102,776.0	29,006.0
Saskatchewan.....	2,905.0	30,010.0	39,567.0
Alberta.....	143,213.0	311,803.0	545,469.0
Colombie-Britannique.....	132,010.0	106,179.0	154,410.0
	<u>281,539.0</u>	<u>550,768.0</u>	<u>768,452.0</u>
Récolte de 1962-1963			
Manitoba.....	38,581.0	132,069.0	39,675.0
Saskatchewan.....	20,231.0	30,577.0	53,899.0
Alberta.....	126,447.0	121,011.0	339,483.0
Colombie-Britannique.....	27,662.0	82,716.0	12,918.0
	<u>212,921.0</u>	<u>366,373.0</u>	<u>445,975.0</u>
Récolte de 1963-1964			
Manitoba.....	24,066.0	124,886.0	67,945.0
Saskatchewan.....	11,378.0	26,859.0	82,709.0
Alberta.....	216,963.0	441,562.0	252,692.0
Colombie-Britannique.....	103,065.0	137,221.0	24,514.0
	<u>355,472.0</u>	<u>730,528.0</u>	<u>427,860.0</u>
	<u>849,932.0</u>	<u>1,647,669.0</u>	<u>1,642,287.0</u>

TABLEAU III

EXPÉDITIONS DE CÉRÉALES ET DE GRAINS DE PROVENDE VERS L'EST DU CANADA ET LA COLOMBIE-BRITANNIQUE, PENDANT LA CAMPAGNE AGRICOLE DE 1962-1963 (1<sup>er</sup> AOÛT—31 JUILLET) ET MONTANT VERSÉ AUX FINS DE L'AIDE AU TRANSPORT

	Blé	Avoine	Orge	Seigle	Maïs	Criblures	Issues de mouture	Total	Montant payé à titre d'aide au transport
	(tonnes)	(tonnes)	(tonnes)	(tonnes)	(tonnes)	(tonnes)	(tonnes)	(tonnes)	\$
Ontario.....	105,006	162,060	190,734	486	—	27,516	130,074	615,876	3,145,383.86
Québec.....	132,242	230,686	278,355	1,233	—	32,692	240,968	916,176	7,457,302.78
Nouveau-Brunswick.....	9,991	14,106	13,132	40	—	5,929	28,334	71,532	971,599.98
Nouvelle-Écosse.....	23,431	24,582	20,576	—	—	7,822	32,328	108,739	1,540,802.49
Île du Prince-Édouard.....	3,010	2,018	5,435	—	—	1,044	7,659	19,166	275,868.75
Terre-Neuve.....	3,277	5,583	3,652	20	—	2,143	6,931	21,607	289,302.44
Colombie-Britannique.....	53,835	43,308	57,686	—	1,112	3,433	33,455	192,829	1,590,749.68
<b>TOTAL.....</b>	<b>330,792</b>	<b>482,343</b>	<b>569,570</b>	<b>1,779</b>	<b>1,112</b>	<b>80,579</b>	<b>479,749</b>	<b>1,945,925</b>	<b>15,571,009.98</b>

10 juin 1964.  
Division des produits végétaux,  
Ministère de l'Agriculture,  
Ottawa (Ont.)

Le PRÉSIDENT: Merci beaucoup, monsieur Gleave. Je pense que tous les membres du Comité voudront que je vous remercie maintenant—et ils peuvent le faire séparément—du mémoire concis et très bien documenté qui sera d'un grand secours pour le Comité.

Avant de passer aux questions, si toutefois il y en a relativement au mémoire, les membres du Comité accepteront-ils que le mémoire ainsi que les appendices et les tableaux soient joints au compte rendu des délibérations du Comité?

*(Il en est ainsi décidé.)*

M. OLSON: Monsieur le président, j'aimerais tout d'abord remercier M. Gleave des recommandations très positives qu'il a mises dans le mémoire. J'y remarque, cependant, une certaine contradiction. Par exemple, vous recommandez que tout le blé produit dans l'Ouest du Canada soit confié à la Commission canadienne du blé. Autrement dit, vous recommandez que vendre le blé directement aux meuneries constitue une infraction à la loi. Je remarque, d'autre part, que vous recommandez qu'on accroisse même l'aide accordée au transport du blé de la Colombie-Britannique vers l'Est du Canada. J'aimerais vous poser la question suivante. Même au prix actuellement payé pour les divers grains de provende et compte tenu des subventions actuellement versées, si les éleveurs de bétail, ce qui inclut les éleveurs de l'Ouest du Canada, devaient acheter du blé de la Commission canadienne du blé au prix de vente de cet organisme à l'endroit de la livraison, cela serait très désavantageux même maintenant. N'est-ce pas vrai?

M. GLEAVE: Je ne le pense pas. Les prix que nous indiquons dans un des tableaux ici démontrent que les prix couramment payés par les moulins à provende sont conformes aux prix de la Commission canadienne du blé. C'est parce que nous avons, dirons-nous, un marché relativement restreint. La demande pour l'exportation est satisfaisante; par conséquent, les cultivateurs comblent cette lacune. Même en ce moment, c'est à peu près ce qui se fait. Je ne crois pas que cela aurait un tel effet. En somme, la plupart de nos éleveurs de l'Ouest du Canada cultivent du blé, qui est consommé dans la région où il est produit.

M. OLSON: Par ceux mêmes qui cultivent le blé?

M. GLEAVE: En effet. Dans une région donnée, on a un agriculteur qui manque de grains de provende; il achète alors le blé dont il a besoin d'un voisin moyennant un prix convenu. Les quantités de blé qui passent par les moulins à provende ne sont pas considérables, si on les compare à la consommation totale.

M. STUART THIESSON (*secrétaire du Syndicat national des agriculteurs*): Puis-je ajouter quelque chose à cela? Je comprends que cela semble être une contradiction; mais je pense qu'on doit se souvenir que le volume de la provende utilisée tend à s'accroître. De façon générale, celui qui commence à s'occuper de ce genre d'exploitation peut obtenir des emprunts des entreprises de salaisons ou des moulins à provende. Si on peut ainsi obtenir des grains de provende à très bon marché, au moyen d'achats directs, sans passer par la Commission du blé, cela tend à détruire la concurrence avantageuse par rapport à celui qui tente de cultiver du blé et des grains de provende pour son propre bétail, avec ce résultat que les experts peuvent obliger les producteurs de blé et celui qui combine la production du blé et l'élevage du bétail à abandonner son entreprise; en effet, lorsque les prix des grains de provende baissent, les compagnies de transport ou ceux qui ont placé des capitaux peuvent accepter un prix inférieur pour le bétail. Mais cela peut aussi avoir des répercussions dans d'autres régions du Canada.

Pour votre gouverne, j'aimerais vous indiquer un article publié récemment, écrit par M. George Bickle qui est l'éditeur du Syndicat des agriculteurs des montagnes Rocheuses, à Denver (Colorado). Il a effectué une vaste étude des tendances de l'alimentation du bétail aux États-Unis. Cette étude indique qu'il y a de plus en plus de vastes entreprises privées et de compagnies qui s'occupent de l'engraissement du bétail aux États-Unis et ces entreprises s'établissent en Amérique du Sud, ainsi qu'en Australie. Ces entreprises exportent au Canada du bœuf à meilleur marché, ce qui a pour résultat de faire baisser les prix ici. Cela vient en conflit avec les objectifs à long terme qui peuvent survenir d'une telle pratique.

M. VINCENT: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Avant d'aller plus loin, ne serait-il pas possible, pour le bénéfice de ceux qui lisent le compte rendu, qu'on demande à ces messieurs d'insérer au compte rendu l'historique du Syndicat national des agriculteurs, le nombre des membres de cette association et de quelles provinces ils proviennent? Il serait bon que ceux qui lisent le compte rendu connaissent exactement l'organisation qui est ici représentée aujourd'hui.

Le PRÉSIDENT: Proposez-vous que cela soit présenté plus tard?

M. VINCENT: Je pense qu'on devrait en parler dès le début.

Le PRÉSIDENT: Je ne veux pas interrompre M. Olson, à moins que ce dernier ne permette à M. Gleave d'indiquer la composition du Syndicat national des agriculteurs.

M. OLSON: Avez-vous ce renseignement?

M. GLEAVE: Oui. Nous avons des membres provenant de la Colombie-Britannique principalement dans la région de rivière de la Paix, qui se trouve au nord-ouest. En Alberta, nous avons le Syndicat des agriculteurs de l'Alberta; en Saskatchewan, nous avons le Syndicat des agriculteurs de la Saskatchewan; au Manitoba, le Syndicat des agriculteurs du Manitoba; en Ontario, le Syndicat des agriculteurs de l'Ontario. Environ 65,000 familles de cultivateurs sont membres de notre organisation. Les membres sont des familles agricoles.

M. OLSON: Je reviens maintenant à ma question. J'admets que, si les producteurs de bœuf ou de viande au Canada doivent concurrencer des exploitations dont le coût de production est inférieur, sans aucune barrière douanière pour aucun pays du monde, alors nous aurions un problème auquel nous n'avons pas trouvé de solution jusqu'ici; mais je pense que M. Gleave devra admettre que le prix reçu par les agriculteurs des Prairies pour la viande et les produits de la viande est comparable, qu'il s'agisse d'une exploitation d'un genre familial ou d'une exploitation commerciale. Autrement dit, ils vendent sur le même marché. Ce n'est pas ce qui m'intéresse. Ce qui m'intéresse, c'est que plusieurs entreprises d'élevage se sont établies dans les Prairies à une époque où il y avait un surplus considérable de grains invendable à la Commission canadienne du blé, à cause de la grande production. C'est ce surplus de grain qui a forcé les agriculteurs à vendre à un prix dérisoire. C'est la raison pour laquelle on a établi cette industrie dans l'Ouest canadien. Néanmoins, après la sécheresse de 1961 et le transport accru du blé sur le marché d'outre-mer, après 1961, alors qu'en fait on avait besoin de ces éleveurs, ils ont dû en fait recourir à la Commission canadienne du blé et alors payer le prix, moins le coût du transport à la tête des Grands lacs; on s'est trouvé désavantagé par comparaison au mode d'élevage pratique en Colombie-Britannique et dans l'Est du Canada, à cause du niveau de la subvention au transport. Il me semble que nous devons admettre que, si nous exigeons que les cultivateurs là-bas aillent à la Commission canadienne du blé, et il y aura autant d'aide qu'il y en a présentement, voire davantage, cela minera et ruinera peut-être la rentabilité de l'élevage du bétail dans les Prairies où l'on produit le grain.

Vous dites aussi dans votre mémoire que le programme de subventions aux grains de provende a été établie, en premier lieu, afin de trouver un débouché pour les grains produits dans les Prairies au cours de ces deux années. Nous admettons que ce point mérite considération, parce que, si ces subventions n'avaient pas existé, les États-Unis exporteraient ici beaucoup plus de blé. Quoi qu'il en soit, il me semble qu'il y a un équilibre à rechercher quand il faut savoir jusqu'où on peut aller dans le transport de ce blé grâce aux subventions gouvernementales sans causer une grave injustice aux éleveurs de bétail des Prairies.

M. GLEAVE: J'admets que, si l'on conférait trop d'avantages aux cultivateurs de l'Est, cela serait désavantageux pour nous de l'Ouest du Canada. Nous soulevons ce point dans notre mémoire: les intérêts des éleveurs de l'Ouest doivent être sauvegardés dans l'élaboration de ces programmes. Mais notre attitude est que nos syndicats agricoles au sein du conseil du Syndicat national des agriculteurs, qui est l'organe directeur, a consisté à ne jamais s'opposer aux subventions gouvernementales comme telles. Par conséquent, nous sommes présentement d'avis qu'il sied pour nous d'appuyer de façon générale le principe des subventions octroyées pour les grains de provende transportés vers l'Est du Canada, le principal motif étant d'avoir un débouché pour les grains de provende. Quoi qu'il en soit, le point soulevé par M. Olson mérite considération, c'est-à-dire que cela peut aller trop loin, et si l'on pousse à l'extrême l'application de ce programme, il en résultera que tout le bétail et la volaille seront produits dans l'Est du Canada.

M. OLSON: J'ai une autre question à poser, monsieur le président. Je ne veux pas prendre trop de temps. On a proposé qu'aucun éleveur de l'Est du Canada ne paie pour les grains de provende un prix supérieur de \$2 la tonne au prix fixé pour les mêmes grains de provende à la tête des Lacs; cela, par exemple, signifierait qu'il devrait payer \$2 la tonne de plus que le cultivateur des Prairies. Les éleveurs de la Colombie-Britannique paient présentement \$4.40 pour le transport. Si l'on réduisait cela à \$2, ne serait-ce pas assez pour obliger l'éleveur de bétail des Prairies à se retirer des affaires, à cesser son exploitation? Je songe au cas où il n'y aurait pas une aide correspondante pour transporter les produits finis sur le marché.

M. GLEAVE: Je ne m'aventurerai pas à dire où serait la ligne de démarcation. J'ignore si l'on peut choisir une ligne de démarcation arbitraire, parce que d'autres facteurs peuvent intervenir. Si le cas qu'on a exposé se présente, si une très grande production dans l'Ouest coïncide avec une diminution des prix, probablement que l'éleveur de l'Ouest continuera alors quand même son exploitation. J'ignore comment on peut établir une ligne de démarcation arbitraire, mais je prétends que, de façon générale, ces subventions au transport des grains de provende doivent être surveillées par ceux qui les administrent, afin de ne pas détruire l'équilibre de l'industrie de l'élevage de bétail au Canada. Néanmoins, je ne pourrais dire à quel moment cela pourrait se produire.

M. JORGENSEN: Monsieur le président, vous avez déclaré que vous aimeriez qu'on établisse dans l'Est un organisme qui s'occuperait de l'achat des grains de provende, et ainsi de suite. A l'alinéa a), vous dites qu'un tel organisme aurait le droit de négocier avec la Commission canadienne du blé pour l'approvisionnement et les prix. Ce que vous prônez, c'est l'établissement d'un second organisme, qui ferait concurrence à l'autre, c'est-à-dire deux organismes gouvernementaux. Vous ai-je bien compris?

M. GLEAVE: J'ignore si je dirais qu'il s'agit d'un second organisme. Ce serait un second par rapport à quoi? Nous proposons l'établissement d'un organisme dans l'Est du Canada qui achèterait au nom des consommateurs de l'Est du Canada.

M. JORGENSON: Ce que vous proposez alors, c'est une Commission du blé pour l'Est semblable à la Commission du blé de l'Ouest. On aurait un organisme qui négocierait au nom d'un groupe de gens, alors que l'autre négocierait pour l'autre groupe.

M. GLEAVE: Un organisme acheteur et un vendeur.

M. JORGENSON: Vous avez aussi déclaré dans des mémoires précédents au nom du Syndicat national des agriculteurs que j'ai lus que vous n'aimeriez pas perdre les avantages de la Bourse des grains de Winnipeg comme marché pour les grains de provende. Vous désirez que la Commission canadienne du blé traite les grains de provende de la même façon qu'elle traite le blé. N'est-ce pas?

M. GLEAVE: En effet.

M. JORGENSON: Je me demandais alors sur quelles bases vous établiriez le prix une fois que vous auriez tout simplement éliminé le marché comme moyen de déterminer ce que serait un prix juste? On aurait un organisme qui ferait concurrence à l'autre, la Commission du blé de l'Est négocierait avec la Commission canadienne du blé, et le prix sur lequel on arriverait à s'entendre, si vous détruisez toutes les facilités du marché, serait un prix politique, n'est-ce pas? Ce prix politique serait déterminé au gré des grandes forces. Je me demande si vous agissez vraiment au nom des cultivateurs de l'Ouest lorsque vous préconisez un tel régime.

M. GLEAVE: Permettez-moi de vous dire que je m'efforce toujours d'agir de façon sincère. Pour ce qui est de votre question, je doute que le prix serait soumis à quelque influence politique. Je pense que le prix résulterait plutôt des conditions économiques. Je pense que c'est la science économique qui déterminerait le prix. Un tel genre de négociations ne constituerait pas présentement une innovation. Par exemple, si un acheteur de l'Est achète du blé de sixième qualité, le prix de cette céréale devra être déterminé par la Commission canadienne du blé, parce que la Bourse des grains de Winnipeg n'indique aucun prix pour aucune qualité de blé. Nous négocions la vente de fortes quantités de blé à la Chine; par conséquent, nous devrions être capables de négocier la vente de blé aux Canadiens de l'Est.

M. JORGENSON: En de tels cas, les prix du blé sont surtout déterminés par les prix du marché international sur lequel nous avons peu ou pas d'autorité. Ce qui a déterminé le prix des grains de provende au Canada a été le marché libre. Éliminez ce marché libre. Comment arriverez-vous alors à un prix qui sera satisfaisant pour le producteur et pour le consommateur? Il y aura des mécontents.

M. GLEAVE: En effet, mais êtes-vous certain que le prix des grains de provende est déterminé de façon absolue par le marché libre? Êtes-vous certain qu'à un certain moment, lorsque le prix atteint un niveau donné, la Commission canadienne du blé ne dit pas: «Nous mettrons en vente une quantité de blé sur le marché à tel et tel prix.» Je ne crois pas que la Commission permettrait que le prix descende à un niveau inférieur au prix du grain de provende.

M. JORGENSON: Le marché libre fournit cependant un indice.

M. GLEAVE: Je ne pense pas que la Commission permettrait que les choses se détériorent; autrement, elle ne pourrait verser le prix initial. Je pense qu'il pourrait y avoir négociations des prix entre deux organismes de ce genre; autrement, si nous ne l'avions pas pensé, nous n'aurions pas soumis une telle proposition. La raison pour laquelle nous avons soumis cette proposition est que vous pouvez trouver au compte rendu la déclaration de l'Union catholique des cultivateurs par laquelle elle se plaint des variations des prix et des approvisionnements. Nous devons comprendre ce problème. On aura toujours un marchandage entre les deux intéressés sur une base ou sur une autre. Nous

estimons que ce marchandage pourrait se faire avec moins de frictions et moins de mécontentements de cette façon, de la façon que nous proposons, plutôt que de la façon dont on procède actuellement.

M. JORGENSON: Dans une autre partie de votre mémoire, vous avez fait quelques remarques relativement à l'enlèvement des restrictions ou au changement de règlements, dans la mesure où ils s'appliquent aux moulins à provende de l'Ouest du Canada, dans les Prairies. N'est-ce pas un fait que les ventes qui s'effectuent entre les cultivateurs de l'Ouest du Canada ont toujours été permises conformément au règlement de la Commission canadienne du blé?

M. GLEAVE: En effet.

M. JORGENSON: Vous ne vous êtes jamais opposé à cette pratique?

M. GLEAVE: Ce serait futile de s'y opposer. Les cultivateurs font des ventes entre eux.

M. JORGENSON: En vérité, vous n'avez aucun doute quant à la sagesse d'une telle pratique?

M. GLEAVE: Non.

M. JORGENSON: Je me demande, monsieur Gleave, si vous pourriez me dire quels sont ceux qui ont tiré parti de cette mesure? Les vastes entreprises d'élevage qui ont leurs propres moulins à provende, qui pouvaient acheter de grandes quantités de grain et qui disposaient des camions et des moyens pour acheter ou le petit cultivateur? Est-ce que la majeure partie de ce grain est vendu par les agriculteurs à d'autres agriculteurs ou si ce sont les grandes entreprises qui l'achètent?

M. GLEAVE: J'ignore s'il y a des chiffres qui nous indiqueraient quels étaient les acheteurs ou quels étaient les vendeurs.

M. JORGENSON: Peut-être pourrais-je vous le dire. C'était les gros éleveurs, parce qu'ils en avaient les moyens. Monsieur M. Thiesson a dit qu'il y a eu une transformation notoire dans la façon de nourrir le bétail au Canada. Il a juste-ment raison de dire qu'il y a eu un changement remarquable. Les cultivateurs avaient l'habitude de moudre leur propre blé et de mélanger leur propre mou-lée balancée. Ils préfèrent maintenant que cela soit fait par les moulins à provende.

M. GLEAVE: Cela vaut pour quelques-uns des grands moulins à provende. Si vous considérez l'ensemble, les moulins à provende n'ont pas eu, relative-ment parlant, une forte proportion de la quantité totale de blé qui est donné aux bestiaux dans l'Ouest du Canada.

M. JORGENSON: Je ne suis pas d'accord avec cela, mais il y a certaines régions de l'Ouest du Canada où la production du blé est devenue une exploi-tation impraticable à cause du type de sol; mais ces mêmes régions sont cependant les meilleures pour l'élevage du bétail et la production de la volaille. Cela vaut pour les petites fermes. Il est donc nécessaire pour ces gens-là, n'est-ce pas, de se procurer leur grain de provende quelque part. Ils ne sont pas équipés pour mélanger leur propre blé, y ajouter leur propre supplément et ils préfèrent que les moulins à provende fassent cela pour eux, parce que c'est plus économique ainsi et cela répond mieux à leurs besoins.

M. ROXBURGH: Ne préféreraient-ils pas être en mesure d'acheter aux moulins à provende?

M. GLEAVE: Bien entendu, il y en a qui préfèrent acheter à ces moulins, qui n'existeraient pas sans cela.

M. NASSERDEN: Je pense qu'en premier lieu, alors qu'il y avait un surplus de grains de provende dans l'Ouest du Canada, la majorité de ce surplus est allée aux producteurs de lait et non aux éleveurs. Cela vaut pour les produc-

teurs de lait situés à proximité des grandes villes qui effectuaient des transactions d'un cultivateur à un autre. Depuis quelques années, la situation a changé quelque peu, vu que, d'un bout à l'autre du pays, on est porté à établir de vastes entreprises d'élevage. Je ne puis comprendre qu'à l'époque dont vous parlez il y ait eu beaucoup de ces grandes entreprises d'élevage. Cela valait surtout pour les petits cultivateurs.

M. FORBES: Si l'on veut seulement me permettre d'aider M. Jorgenson à faire valoir son point, laissez-moi vous dire que je vis dans une région où l'on pratique en grand le mélange des grains. La tendance aujourd'hui est aux appareils mobiles qui vont d'une ferme à l'autre pour y mélanger les grains. On apporte les concentrés. On prend le grain du cultivateur, on le mélange et on le verse dans la trémie. Les moulins à provende y ont une petite participation. Les moulins ne peuvent d'aucune façon jouer un rôle intermédiaire entre le cultivateur et l'éleveur dans un tel régime parce qu'il s'agit du même homme qui produit les grains et fait l'élevage.

M. JORGENSON: Cela nous éloigne du point que je tentais d'exposer. Ma prétention est simplement que le changement des règlements, contrairement à ce que vous avez déclaré dans le mémoire, a servi les intérêts du petit cultivateur plutôt qu'elle n'a été à son désavantage, parce que cela l'a mis dans le même état de concurrence que les gros éleveurs qui ont toujours acheté des grains de provende directement du producteur. Ce sont maintenant de véritables concurrents.

M. THIESSON: Je pense que, si vous étudiez les tendances, vous vous apercevez que certains moulins à provende achètent du blé principalement des producteurs de blé, et vous savez tout aussi bien que moi que ces meuneries ont effectué de tels achats même à 1c. la livre.

M. JORGENSON: Où et quand cela? Pas depuis qu'on a modifié le Règlement.

M. THIESSON: Cela est arrivé en 1961.

M. HORNER (*Acadia*): Le blé s'est-il vendu à un aussi bas prix? Je ne pense pas qu'il n'y ait eu nulle part au Canada du blé vendu à 1c. la livre en 1961.

M. THIESSON: Bien sûr qu'il y en a eu. C'est bien connu.

M. NASSERDEN: C'est une déclaration très étonnante de la part du Syndicat des agriculteurs, tout spécialement en Saskatchewan. Je ne pense pas qu'il se soit vendu du blé à 1c. la livre en Saskatchewan.

Le PRÉSIDENT: Je me demande si l'on pourrait permettre à M. Jorgenson de poursuivre son interrogatoire?

M. THIESSON: Ce que je tentais de faire voir, c'est que, dans les débuts, c'est un fait qu'on vendait du blé à 1c. la livre au cours des périodes de grands excédents.

M. JORGENSON: Avant que soit adopté le règlement?

M. THIESSON: La modification du règlement n'a pas fixé de prix. Certains moulins à provende songent sérieusement à entreprendre la production directe de moulées. Parmi ces moulins, il y a je crois celui du Syndicat de Saskatoon qui est un des plus importants des provinces de l'Ouest. La direction de ce moulin songe sérieusement à entreprendre le commerce des moulées. Il achète son grain à des prix inférieurs à ceux fixés par la Commission du blé. J'ai eu l'occasion de causer avec le directeur de cette entreprise il n'y a pas très longtemps. Ce moulin à provende paie aux agriculteurs les prix que nous avons indiqués dans notre sommaire, en se basant sur la livraison faite au moulin. Il m'a dit que le moulin s'occupe du transport de ce blé par toute la province jusqu'à Saskatoon et déduit les frais du camionnage depuis la ferme jusqu'au moulin. Afin de poursuivre cette exploitation—on calcule

d'après le volume et le rythme d'écoulement—et afin d'accroître la quantité de blé qui vient au moulin, on songe sérieusement de toute évidence à entreprendre le commerce des moulées. Il est assez évident que lorsque ce moulin à provende entreprendra le commerce des moulées, il fera une concurrence directe aux petits producteurs qui cultivent eux-mêmes leur propre blé avec lequel ils nourrissent leur propre bétail. Je suis d'avis qu'un tel changement de la part de ce moulin aura des conséquences économiques évidentes pour les petits producteurs.

M. JORGENSEN: Mes remarques sont tout à fait à l'inverse de ce que M. Thiesson a déclaré. Avant qu'on modifie le règlement, les moulins à provende s'occupaient du commerce de fortes quantités de moulées. Il fallait qu'il en soit ainsi; c'était la seule façon dont ils pouvaient se procurer du blé. Ils avaient du bétail et étaient ainsi classés comme producteurs de bétail et, par conséquent, ils avaient le droit d'acheter du blé. C'est dans ma région qu'il y a la plus forte concentration de moulins à provende au Canada. Ils ont tous cessé le commerce en gros pour s'occuper uniquement de la production de grains de provende, ce qu'ils avaient tout d'abord l'intention de faire. Ils s'en trouvent ainsi satisfaits. Je suis complètement incapable de comprendre votre raisonnement, lorsque vous dites que les éleveurs sont prospères. C'est plutôt l'inverse.

Il y a un autre problème. Dans la région de rivière de la Paix, le règlement de la Commission canadienne du blé n'est jamais appliqué en ce qui concerne les producteurs de grains de provende. Sauf pour le blé, ces cultivateurs n'étaient pas soumis à la compétence de la Commission du blé.

M. GLEAVE: Ils relevaient de la Commission; mais la Commission a adopté un règlement spécial qui les en exemptait.

M. JORGENSEN: Un règlement spécial qui doit recevoir l'approbation du gouvernement provincial. Comme le gouvernement de la Colombie-Britannique n'a pas consenti, ce règlement n'a jamais été appliqué à ces cultivateurs de la rivière de la Paix.

M. GLEAVE: Oui, parce que la Commission du blé a exempté cette région au moyen d'une directive spéciale.

M. JORGENSEN: On n'a pas obtenu l'approbation du gouvernement de la Colombie-Britannique et, par conséquent, cette directive ne pouvait pas s'appliquer. Vous aviez donc une situation où une partie de l'Ouest du Canada était exemptée, quant à ce règlement, alors que d'autres parties ne l'étaient pas. N'estimez-vous pas qu'il y avait là une certaine anomalie qui devait être corrigée?

M. GLEAVE: J'ai dit cela à un certain moment.

M. JORGENSEN: Ne pensez-vous pas que, puisque la situation a été maintenant rectifiée, elle est la même dans tout le pays?

M. GLEAVE: Oui.

M. HORNER (*Acadia*): Si vous voulez bien regarder la page 11, lorsque vous préconisez la création d'un office de vente, cet office serait-il un organisme gouvernemental?

M. GLEAVE: Oui, afin que les producteurs soient représentés.

J'ai expliqué que cet office devrait être, sinon entièrement régi par le gouvernement, tout au moins régi en partie par lui. On ne peut pas donner tant de pouvoirs dans ce domaine, sans que le gouvernement ait quelques droits de contrôle.

M. HORNER (*Acadia*): Proposez-vous aussi que cet office d'achat soit investi de pouvoirs coercitifs, si bien qu'on ne pourra faire affaire qu'avec lui? Croyez-vous qu'on pourra s'avancer jusque-là dans l'Est du Canada?

M. GLEAVE: On peut le faire d'une autre manière. On peut établir une Commission et dire que cette Commission a les pouvoirs d'acheter les céréales et de les vendre au public. Mais bien des acheteurs pourraient acheter des marchandises et les y amener, s'ils le veulent.

M. HORNER (*Acadia*): Vous dites qu'afin que l'organisme puisse fonctionner on devrait faire des études préliminaires pour déterminer l'emplacement le meilleur pour l'entreposage, et qu'avant de faire cette étude, la Commission devrait être investie de pouvoirs coercitifs de façon que tous les éleveurs canadiens de l'Est soient obligés d'acheter les grains de provende de la Commission pour qu'elle puisse fonctionner.

M. GLEAVE: Sans vouloir vous offenser, je ne vois vraiment pas pourquoi. Je trouve qu'une Commission peut étudier un problème, si elle est investie de pouvoirs coercitifs ou si elle ne l'est pas. Supposons qu'il n'y a pas de pouvoirs coercitifs, la Commission peut dire qu'une région particulière n'est pas bien servie et, par conséquent, nous installerons un organisme pour la desservir.

M. HORNER (*Acadia*): Je regarde l'alinéa C de votre proposition. Supposons que l'on crée un organisme pour acheter des céréales pour les producteurs de l'Est.

M. GLEAVE: Oui.

M. HORNER (*Acadia*): Vous proposez que cette agence se procure la quantité de grains nécessaire, l'entrepasse et la mette à la disposition du public à un certain prix?

M. GLEAVE: C'est bien cela.

M. HORNER (*Acadia*): Mais supposons que cet organisme n'ait pas de pouvoirs coercitifs et que les prix baissent, trois ou six mois après qu'il a fait des achats très importants. Les petits exploitants qui, d'après ce que je comprends, sont nombreux dans l'Est du Canada, diront qu'ils peuvent acheter le grain à la bourse des grains ou au marché libre et le recevoir ici à un meilleur prix. Alors votre organisme se trouvera dans le pétrin avec trop de grains au grenier.

M. GLEAVE: Cette situation pourrait aussi bien se présenter si l'organisme n'a pas le droit de coercition. Mais je trouve qu'il fonctionnerait très bien s'il avait l'appui des organisations des cultivateurs de l'Est du Canada, par exemple, l'Union catholique des cultivateurs, la Coopérative Fédérée, l'U.C.O. et la Maritime Co-operatives. Si ces organisations font affaire avec lui, je ne vois pas pourquoi les cultivateurs ou les éleveurs n'en feraient pas autant. Au fond les acheteurs privés n'ont rien à y perdre, s'ils veulent faire des opérations honnêtes. Cet organisme aurait des grains à la disposition de tous; même pour le cultivateur ordinaire. Si la marchandise était à la portée de tous, le petit cultivateur pourrait acheter une ou plusieurs wagnonnées de grain. Mais dans les grands terminus, où cela ne serait pas possible, je suppose qu'il faudra passer par les coopératives ou les commerçants.

Vous pouvez choisir une des deux possibilités suivantes: les achats volontaires ou obligatoires. A mon avis, s'ils sont faits volontairement et si les commerçants veulent rendre le marché difficile, il deviendra nécessaire, au bout de très peu de temps, de les rendre obligatoires. Mais si le marché est libre et que les organisations acceptent de coopérer entièrement, alors, peut-être cet arrangement serait-il viable. Il n'est pas toujours nécessaire d'assommer les gens pour arriver à un bon résultat.

M. OLSON: Voulez-vous dire que le gouvernement devrait donner une aide financière?

M. GLEAVE: Je crois qu'il le faudrait. Ainsi que M. Horner l'a fait remarquer, il faudrait au moins avoir des garanties, afin de pouvoir acheter des céréales en pareilles quantités. Mais cela ne serait pas un prêt à fonds perdus, dirai-je,

faute d'un terme plus approprié. Je pense qu'on pourrait suivre la méthode employée par la Commission canadienne du blé pour ce prêt, c'est-à-dire que le prêt s'amortisse soi-même.

M. HORNER (*Acadia*): Je prends les devants sur vous et, par là, je pense que nous voyons tous deux que, si une Commission d'achats volontaires éprouvait des revers, il faudrait prévoir la coercition.

M. GLEAVE: Oui, je pense qu'il le faudrait.

M. HORNER (*Acadia*): Pour revenir au principe de base, si vous regardez la page numéro 1, vous verrez que cela a été fait de manière à déplacer les grains de l'Ouest et à établir une industrie d'aliments pour le bétail dans d'autres parties du Canada. On avait fait ce plan en 1941.

M. GLEAVE: Oui.

M. HORNER (*Acadia*): En 1941, l'Ouest du Canada avait un surplus de grains de provende. La situation des grains est-elle la même aujourd'hui?

M. GLEAVE: Si l'on veut regarder dans un sens absolu, je dirais que probablement la situation n'est pas la même. Il y a de bonnes réserves dans l'Ouest du Canada et il y a des grosses vagues d'affaires; parfois ce ne sont que des petites vagues. En fait, ce plan de 1941 était une mesure de temps de guerre.

M. HORNER (*Acadia*): C'est exact. Les conditions sont complètement différentes aujourd'hui de ce qu'elles étaient quand ce plan a été mis à exécution.

M. GLEAVE: Pas complètement, mais relativement différentes.

M. HORNER (*Acadia*): L'autre raison, pour laquelle il avait été établi, était de monter une industrie d'aliments du bétail dans d'autres parties du Canada, et cela aiderait le Canada de l'Est. N'êtes-vous pas d'accord?

M. GLEAVE: Oui.

M. HORNER (*Acadia*): Reconnaissez-vous aussi qu'il y a une grande différence entre les prix obtenus par les cultivateurs de l'Ouest ou par ceux de l'Est du Canada pour le produit final: œufs, porcs, bœufs, etc.

M. GLEAVE: Eh bien! il y a toujours le transport et d'autres frais.

M. HORNER (*Acadia*): Bien souvent, dans le cas des petits produits, comme les œufs, le cultivateur de l'Est est compensé dans une grande mesure du fait qu'il vit si loin des grands centres de grains de provende. Êtes-vous d'accord?

M. GLEAVE: Ici, nous disons qu'il est compensé parce qu'il vit près des centres métropolitains.

M. HORNER (*Acadia*): Oui, c'est ce que vous dites et de la même manière, c'est aussi vrai qu'il est compensé, jusqu'à un certain point, parce qu'il vit si loin des grands centres de grains de provende. Les deux choses se complètent.

Nous reconnaissons donc que les conditions étaient relativement différentes lorsque cela a été établi; et nous admettons que l'éleveur de l'Est est avantagé du fait qu'il vit si près des marchés des métropoles ou des centres de marché étrangers; et nous convenons que l'industrie d'aliments du bétail est également établie dans d'autres parties du Canada. Nous convenons aussi que, jusqu'à un certain point, cela compense l'homme de l'Ouest qui vient dans l'Ontario ou le Québec et qu'il y a une tendance à vendre des céréales de la récolte locale dans l'Ontario ou le Québec.

M. GLEAVE: Bien, je ne sais pas si je suis assez au courant pour dire cela. On ne peut savoir si cela a limité le prix du grain produit dans l'Ontario ou dans d'autres régions. Je suppose que tout fonctionne de la même manière ici,

et dans tout le pays, et que tout dépend de la marchandise disponible et des attitudes du vendeur et de l'acheteur. Le cultivateur pourrait dire: «Je ne le vendrais pas à ce prix.» Vraiment, je ne sais pas.

M. HORNER (*Acadia*): Si j'ai posé cette question, c'est que vous êtes en relations plus ou moins directes avec les régions de l'Ouest qui produisent beaucoup de blé et qui sont très intéressées par ce qui se fait en Ontario; et ce qui diffère, c'est que vous avez la Commission du blé dans l'Ouest et que les cultivateurs de blé se sont mis d'accord pour proposer de supprimer l'aide au transport des céréales de provende. En avez-vous entendu parler?

M. GLEAVE: Je pense que vous avez raison.

M. HORNER (*Acadia*): Ils ont fait cette proposition parce qu'ils avaient l'impression que cette aide au transport influençait désavantageusement les prix ici, dans l'Est du Canada. N'est-ce pas?

M. GLEAVE: C'est ce que j'ai pensé.

M. HORNER (*Acadia*): C'est également ce que je crois. Aussi, nous devons admettre que cela tend à plafonner les prix des céréales de provende de l'Est, ainsi que les nôtres.

M. GLEAVE: C'est ce que vous supposez. Quant à moi, je ne sais pas.

M. THIESSON: Mais il y a une question importante dont il faut parler. Les prix du blé, de l'avoine et de l'orge, produits dans l'Est, sont soutenus par l'Office de stabilisation des prix agricoles, qui aide aussi le producteur à faire des bénéfices en maintenant les prix à un niveau assez élevé.

M. HORNER (*Acadia*): Je suis au courant de cela. Mais c'est tout le principe qui est en jeu. M. Gleave et moi sommes du même avis sur tellement de sujets que je voudrais continuer à le questionner encore un instant. Pense-t-il que les gros cultivateurs de l'Est ont beaucoup plus profité du programme d'aide au transport que les petits exploitants? Est-il de cet avis?

M. GLEAVE: Eh bien! vraiment, je ne sais pas. Je ne sais pas comment faire l'évaluation. On n'a pas fait de recherches là-dessus, ni d'études spéciales. Il se pourrait qu'une grosse exploitation intégrée dans une compagnie de provende y gagne davantage, si la chose est bien organisée. Dans un cas semblable, on y gagne davantage. Mais si les producteurs sont très nombreux, si l'éleveur achète à son voisin ou bien produit lui-même, voilà un cas où on peut marchander de très près avec les moulins à provende. Je sais qu'il y a des gens appartenant au syndicat des agriculteurs d'Ontario qui disent qu'ils prennent le grain par camions, dans les ports de la baie Georgienne ou bien ils le font mouliner et préparer avant d'en prendre livraison. En leur parlant, j'ai pu me rendre compte que ces gens sont des hommes d'affaires bien avisés. Et ils semblaient savoir ce qu'ils faisaient.

M. HORNER (*Acadia*): Je ne discute pas du tout cela. Mais durant plusieurs années, l'aide au transport a atteint une moyenne d'environ 20 millions de dollars. Même, une année, elle a été de 27 millions.

Je n'ai pas parlé avec tout le monde, mais je me demande si vous avez été jusque-là. Celui qui a reçu la plus grosse part, c'est l'agriculteur, par exemple, qui a une vaste entreprise ou bien le cultivateur qui engraisse beaucoup de bœufs de boucherie. Je pense à Connie Smythe qui pourrait en profiter pour nourrir près de 9,000 bouvillons sur une ferme d'élevage.

M. BEER: Cela n'est pas vrai.

M. HORNER (*Acadia*): Je ne sais pas. Peut-être n'aurais-je pas dû citer de nom. Mais je crois bien que dans l'Ontario il y a des cultivateurs qui engraisent un bon nombre de bouvillons. Si je me trompe, dites-le moi. Mais je crois que la majeure partie des 20 millions versés pour l'aide au transport sert

aux cultivateurs qui ont des grosses entreprises productrices d'œufs, de dindons, de bétail engraisé et de produits similaires. Ce que je pense est-il vrai ou faux?

M. GLEAVE: Je ne sais pas. Je ne crois pas que l'on ait étudié la question. Je suppose qu'il peut y avoir du vrai dans ce que vous dites. Une des raisons pour laquelle nous avons proposé de former un office d'achats était pour permettre à n'importe qui de profiter des avantages du transport. Notre but est de rendre le grain de provende accessible à tous, à ce prix.

M. HORNER (*Acadia*): Si vous limitez l'aide que chacun peut recevoir et si vous dites: «Je ne vous donne que cela», afin que tous ceux qui demandent de l'aide puissent en recevoir de manière équitable, ce serait très bien. Mais j'ai parlé avec plusieurs petits cultivateurs de l'Ontario dans les environs d'Ottawa et je leur ai demandé s'ils achetaient du grain de provende venant de l'Ouest grâce à l'aide au transport. Eh bien! ils m'ont répondu qu'ils élèvent des porcs et qu'ils achètent un peu de bétail et un peu de céréales, mais qu'ils ne trouvent pas que cela en vaille la peine. Ils disent qu'ils se servent des céréales qu'ils produisent. C'est ce qu'on m'a répondu 9 fois sur 10. Ils ne veulent pas se donner la peine d'acheter ce qui vient de l'Ouest. Peut-être qu'Ottawa n'est pas la bonne région.

M. BEER: A combien de cultivateurs avez-vous posé cette question? Vous dites que 9 sur 10 ont répondu de cette manière. Mais combien de cultivateurs avez-vous interrogés?

M. HORNER (*Acadia*): J'ai fait cela en été, pendant six ans. Je ne crois pas que cela représente un très grand nombre, surtout quand on pense au nombre des cultivateurs de l'Ontario; mais je pense que cela vaut quand même la peine d'être mentionné, monsieur Gleave, parce que, à mon avis, cela prouve de façon convaincante que le petit cultivateur ne profite pas de cette loi sur le transport.

M. GLEAVE: Quand nous préparions ce mémoire, nous avons discuté cette question. Mais disons que l'on mette une limite. Cela devient une question d'administration. Disons que vous avez une grande entreprise et que nous trouvons sage de limiter l'aide totale qu'une telle entreprise peut recevoir, il est à prévoir que l'éleveur et ses voisins s'entendront pour dire: «C'est bien, nous achèterons le minimum nécessaire pour qu'on continue l'aide». Le Syndicat des Agriculteurs d'Ontario, par exemple, a fait la même remarque que vous avez faite, avec juste raison.

M. HORNER (*Acadia*): Je suis content de l'apprendre.

M. GLEAVE: C'est ainsi. Cela devient une question d'administration. Il n'y a pas de doute.

M. HORNER (*Acadia*): Nous avons établi un organisme déjà et nous lui avons donné les droits de coercition. Pourriez-vous aller de l'avant et limiter ces droits?

M. GLEAVE: Si nous pouvions trouver une solution, oui. La chose est probablement justifiable; mais, comme je l'ai dit, je ne connais pas comment fonctionnent les rouages de cette affaire.

M. HORNER (*Acadia*): Je désire poser une autre question. J'ai donné lecture aux membres du Comité d'un article rédigé par un certain professeur de l'Université McGill. Je n'ai pas l'article en main. Il y mentionnait que l'aide au transport coûtait environ 20 millions de dollars au gouvernement fédéral, mais que les cultivateurs de l'Est subissaient une perte de 50 millions de dollars. Je ne parle pas de la région du sud-ouest de l'Ontario, mais de la région de Montréal. Je suppose que cet homme a reçu son instruction dans cette région. Il ajoute que, dans l'Est du Canada, on devrait pratiquer la rotation des

cultures; bien que le sol soit propice à la culture, il doit être fertilisé le plus tôt possible à la chaux, que le sol est fertile pourvu qu'on y pratique un assolement convenable, que l'aide au transport a établi un tel plafond sur les céréales de provende cultivées dans l'Est du Canada qu'il ne vaut guère la peine que les cultivateurs s'adonnent à la culture des céréales de provende. C'est pourquoi, dit-il, que depuis trop longtemps ils ont laissé leurs terres se transformer en herbages et peut-être continueront-ils de le faire.

Nous savons que, si les terres ne sont plus cultivées, mais transformées en herbages pendant trop longtemps, il se produit un effet défavorable qui provoque une faible production. Le professeur a fait remarquer que cet état de choses a encouragé l'emploi de piètres méthodes culturales, a diminué le rendement des terres, les a même détériorées, a favorisé un faible emploi des terres et des ressources naturelles qui y existent. Il a mentionné que, à son avis, ce programme a occasionné une dépense de 50 millions de dollars plutôt qu'une épargne de 20 millions aux cultivateurs de l'Est.

Diriez-vous que cette affirmation renferme matière à réflexion?

M. GLEAVE: Lors des délibérations du Comité du mardi 10 décembre 1963, M. Sorel, premier vice-président de la Fédération canadienne des agriculteurs et président de l'Union catholique des cultivateurs,...

Le PRÉSIDENT: Lisez-vous un extrait du compte rendu des délibérations du Comité?

M. GLEAVE: C'est exact. Il dit:

Le programme d'aide au transport exerce un effet sur le prix de revient des producteurs dans la partie est du pays. Il n'y a aucun doute à ce sujet. En ce qui concerne l'article en question, je crois qu'il appartient à l'auteur qui ose écrire un article de ce genre de donner des détails pour prouver ses avancés.

Alors, il semble que M. Sorel n'ait pas prouvé son avancé.

M. HORNER (*Acadia*): Au cours de sa réunion, le Syndicat des agriculteurs du Manitoba a mentionné, me semble-t-il, que le programme d'aide au transport des céréales devrait cesser, vu que les conditions ont changé, qu'il nuisait à l'essor de l'industrie des céréales de provende de l'Est du Canada et qu'il était peu utile aux cultivateurs de l'Ouest. Avez-vous étudié cette question ou vous a-t-elle été soumise par le Syndicat des agriculteurs du Manitoba?

M. GLEAVE: Le conseil du Syndicat national des agriculteurs détermine notre ligne de conduite. Ce conseil se compose de trois membres du Syndicat des agriculteurs du Manitoba, de l'Ontario, de la Saskatchewan, de l'Alberta, respectivement, et de deux de la Colombie-Britannique. Lorsque nous préparons un exposé de ce genre, nous demandons l'avis du conseil. Les diverses provinces exposent leurs opinions au conseil, qui nous transmet ensuite les directives voulues.

M. HORNER (*Acadia*): Savez-vous si le Syndicat des agriculteurs du Manitoba a exprimé cet avis?

M. GLEAVE: Je ne pense pas qu'il se soit prononcé d'une façon aussi catégorique.

M. HORNER (*Acadia*): Je pense que le rapport des délibérations du Comité le mentionne, mais cela importe peu.

M. GLEAVE: Je crois que vous savez d'où émane notre ligne de conduite.

M. HORNER (*Acadia*): Une autre question, et j'ai terminé. Étant donné l'évolution qui se produit dans l'agriculture, ne pensez-vous pas que le programme d'aide au transport des céréales de provende demande un examen plus

approfondi? Ne pourrait-on pas établir un meilleur programme qui aiderait ceux qui ont besoin d'aide et éliminerait les effets néfastes du programme actuel?

M. GLEAVE: Nous croyons qu'un meilleur programme ou que des méthodes plus efficaces pourraient être élaborés. Nous exprimons cet avis dans notre exposé lorsque nous préconisons l'établissement d'un organisme. Il s'en trouve toujours qui n'approuvent aucun programme agricole. Je suis certain, monsieur Horner—et vous le savez—qu'il se trouve en Alberta des personnes qui ne partagent pas cet avis. Je sais que je puis trouver des gens en Saskatchewan dont les intérêts ne s'accordent pas avec ce programme. Il est impossible d'établir un programme agricole qui soit acceptable à tous les habitants d'un pays. Vous devez faire un compromis qui soit plus ou moins acceptable à l'ensemble du peuple.

M. ROXBURGH: Au sujet des renseignements que M. Horner nous a fournis relativement au professeur qui a laissé sa terre pousser en pâturage, qu'il me soit permis de dire qu'il est possible de cultiver autre chose que de l'herbe. Un bon agronome préfère cette solution plutôt que de laisser sa terre en friche.

M. HORNER (*Acadia*): Je parlais du prix des grains.

M. ROXBURGH: Je le sais.

M. BEER: J'aimerais poser quelques autres questions aux représentants du Syndicat des agriculteurs et les féliciter de l'excellent exposé qu'ils ont présenté. La Loi sur l'aide au transport des céréales de provende n'offre des avantages qu'aux cultivateurs de l'Est du Canada et de la Colombie-Britannique. Combien meilleur marché les céréales ne se vendraient-elles pas dans les Prairies, si ce n'étaient des commandes provenant des cultivateurs de l'Est! Ce programme d'aide aux céréales de provende peut procurer des avantages considérables aux cultivateurs de l'Ouest.

M. GLEAVE: Le seul argument qu'on puisse faire valoir dans l'Ouest du Canada, c'est qu'il favorise la vente de ce produit dans l'Est du Canada et lui assure ce marché. Il s'agit d'un marché de 80 millions de boisseaux, ce qui représente un chiffre important, étant donné la quantité globale de céréales.

M. BEER: Déjà on a répondu à ma deuxième question, à la page 11, où vous recommandez qu'un organisme de vente des grains soit établi soit obligatoirement ou facultativement. Je suppose que, s'il s'agit d'un organisme établi à titre facultatif, il fera fonction d'organisme consultatif auprès du gouvernement afin de mettre en œuvre le programme. Est-ce exact?

M. GLEAVE: Je ne le crois pas. Nous proposons qu'il soit en mesure d'acheter, de vendre et de transporter les grains et qu'il soit un véritable organisme d'exploitation des grains.

M. BEER: Ces mots modifieront considérablement votre situation actuelle et la plupart des changements se fondent sur eux. Quels exemples concrets prouvent que le programme actuel ne fonctionne pas bien? En d'autres termes, advenant que nous apportions des modifications et que nous soyons d'avis que des quantités insuffisantes de grains n'aient été transportées des élevateurs terminus vers les régions de l'Est afin de répondre aux besoins des cultivateurs de l'Est et que les entrepôts ne suffisent pas, alors quels autres services ce bureau fournirait-il ou quelles autres tâches exécuterait-il?

M. GLEAVE: Bien, il vous assurerait la stabilité des prix. Il tendrait à diminuer la spéculation qui occasionne la fluctuation des prix. Il y a un an, je me suis rendu à Montréal afin de m'entretenir avec les acheteurs et l'U.C.C. La fluctuation des prix et de la demande m'a semblé constituer leur principale préoccupation.

Je cite un extrait de l'exposé de l'Union catholique des cultivateurs et de la Coopérative fédérée du Québec, en date du 18 décembre 1963.

56. Advenant la mise en application de la nouvelle ligne de conduite à un moment où le commerce d'exportation utilise tous les moyens de livraison, l'Est devra obtenir ses provisions par rail et forcément le niveau des prix augmentera.

57. La situation actuelle, comme nous l'avons mentionné, est troublante. Du 9 au 23 septembre, le prix de l'avoine a augmenté de \$4 la tonne et celui de l'orge, de \$5.60. Cette hausse de prix annihile les efforts que le gouvernement a faits afin d'aider à l'entreposage de l'avoine et de l'orge. (La subvention relative à l'entreposage de l'avoine s'établit à \$1 la tonne).

Les modifications futures pourrions parer à la situation ou ne le pourront pas. Je crois que c'est le point que nous voulons faire ressortir. J'exprime l'opinion du peuple et des intéressés. Nous formulons des propositions qui pourraient apporter une solution à la situation. Telle est notre position, monsieur Beer.

M. BEER: Je me demande si cet organisme, pour être utile, doit être une coopérative. Les producteurs de l'Est du Canada passeraient leurs commandes et ensuite les organismes s'approvisionneraient au meilleur prix possible aux sources accessibles; il faudrait que le producteur accepte la quantité de céréales de provende de la coopérative; autrement, notre programme ne réussirait pas. Sans cela, le cultivateur aura tendance à s'approvisionner chez le fournisseur de céréales de provende qui vend le meilleur marché; l'organisme se trouverait donc en possession d'une quantité considérable de céréales de provende à un prix plus élevé. Cela pourrait être bien dispendieux.

M. GLEAVE: Bien, il me semble qu'un tel organisme devrait être au courant de la consommation ou de la demande dans certains secteurs, c'est-à-dire dans ses marchés. Il saurait et devrait connaître les besoins. S'il achète ces quantités de grain, je pense qu'il devrait se protéger. Voilà mon opinion.

M. BEER: Vous voulez dire qu'il raffermirait sa position en vue de négocier.

M. GLEAVE: Oui; de plus, il me semble que les grandes coopératives de l'Est du Canada gagneraient à appuyer un tel organisme; il me semble que ce leur serait avantageux.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Gundlock.

M. GUNDLOCK: Monsieur le président, j'aimerais poser une question au sujet d'un point que l'exposé ne mentionne pas. J'aimerais demander à M. Gleave et, par son intermédiaire, à l'organisme qu'il représente ce qui se produirait si l'entente relative aux frais de transport dit du pas du Nid-de-Corbeau s'appliquait à tous les grains à destination du littoral du Pacifique et non seulement aux grains destinés à l'exportation, comme c'est le cas actuellement. Devriez-vous modifier votre exposé?

M. GLEAVE: Cela influencerait sur le prix du transport des grains; mais je doute que la chose se produise. Sûrement, le prix du transport des grains en subirait le contre-coup. En ma qualité de producteur de grains enregistré, j'ai expédié des wagons de grains à l'intérieur de la Saskatchewan et je puis vous affirmer que la différence est énorme lorsqu'on ne peut tirer parti du tarif-marchandises prévu pour le pas du Nid-de-Corbeau. Je réponds donc que la mesure influencerait sur notre exposé.

M. GUNDLOCK: Pourriez-vous faire valoir un argument en faveur d'une mesure de ce genre? Compte tenu de la situation des grains au Canada, seriez-vous en faveur de mesures analogues à vos propositions?

M. GLEAVE: Je pense qu'il faut mieux s'en tenir aux dispositions actuelles, car les sociétés ferroviaires n'accepteront pas d'appliquer le tarif du pas du Nid-de-Corbeau à moins que le gouvernement ne consente à leur verser une subvention correspondant à la différence entre le prix du transport qu'elles exigent actuellement et le prix qu'il en coûterait pour transporter les céréales selon ce tarif. Cela revient à la même chose.

M. GUNDLOCK: C'est ce que je tentais de savoir. De fait, ne serait-ce pas la même situation quant aux céréales de provende? J'ai déjà mentionné que je ne devrais peut-être pas en parler; mais cela pourrait peut-être influer sur la manière de penser.

M. GLEAVE: Je ne puis voir comment cela fonctionnerait, car le transport du grain de Port-Arthur ou de Fort-William s'effectue principalement par eau, et le tarif du pas du Nid-de-Corbeau ne s'applique nullement dans ce cas. Je pense que je répondrais non, je ne vois pas comment ce tarif pourrait s'appliquer ou être utile.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Vincent.

(Texte)

M. VINCENT: Monsieur le président, j'aimerais poser quelques questions à M. Gleave. Nous voyons que présentement la plupart, ou même la totalité des associations agricoles, recommandent la création d'une agence des grains de provende dans l'Est du Canada. Aussi, à la Chambre des communes, la plupart des représentants des comtés ruraux font la même demande. Nous rencontrons aussi certaines personnes ou certaines organisations qui s'opposent à la création d'une telle agence en nous disant qu'elles ne voient pas les avantages directs que le cultivateur ou le producteur pourrait en retirer. Vous serait-il possible de répondre à l'argument de ces organisations ou de ceux qui s'opposent à la création d'une agence et nous disent: «Montrez-nous les avantages que les cultivateurs de l'Est vont retirer de la création d'une telle agence.» Vous serait-il possible de résumer ces avantages encore une fois?

(Traduction)

M. GLEAVE: Nous croyons qu'un tel organisme pourrait stabiliser les prix, ou stabiliser les prix à la consommation de ces céréales de provende. Voici ce que les cultivateurs de l'Est du Canada nous ont dit: «Nous ne voulons pas acheter le grain de l'Ouest à des prix de sacrifice». Ils nous ont dit que l'écart des prix d'un mois à l'autre, d'une semaine à l'autre, est trop grand et qu'il leur est impossible de tracer un programme lorsque les prix fluctuent à la hausse et à la baisse. Nous croyons qu'en prenant les dispositions nécessaires pour que les coopératives, les commerçants et cultivateurs eux-mêmes obtiennent des provisions de céréales de provende à des prix stables, cet organisme enrayera la fluctuation des prix et des approvisionnements.

(Texte)

M. VINCENT: Est-ce que, d'après votre expérience et vos recherches, par rapport à l'hiver dernier ou présentement, il y a un grand écart entre les prix payés par le consommateur ou le cultivateur de l'Est pour l'avoine et l'orge comparativement aux mois d'août ou de septembre dernier? Quel est, d'après vos calculs ou d'après vos observations, cet écart de prix?

(Traduction)

M. GLEAVE: Nous n'avons pas de données aussi récentes. Nos propositions se fondent sur l'expérience des dernières années, sur ce que j'ai consigné au compte rendu et sur nos conversations avec d'autres personnes.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie. Monsieur Muir, à vous la parole.

M. MUIR (*Lisgar*): Monsieur le président, si vous me le permettez, j'aimerais revenir sur la question des moulins à provende. Je suis un peu dans le même cas que M. Jorgenson. Si la région que je représente ne compte pas un aussi grand nombre de ces moulins que la sienne, elle n'en a que quelques-uns de moins. Depuis mon élection en 1957, je n'ai jamais compris l'opposition des Syndicats agricoles à notre programme concernant les moulins à provende.

Je voudrais demander au président de cet organisme s'il trouve que les fabricants de provende ont jamais exploité les cultivateurs?

M. GLEAVE: Je ne sais pas si l'on peut accuser les fabricants de provende d'exploiter les cultivateurs. N'importe qui, en affaires, tâche de faire le plus de profits possibles. J'exploite ma ferme et j'essaie d'en tirer le plus de bénéfices possibles. J'achète ce qu'il me faut au meilleur marché et je vends mes produits aussi cher que je peux. Et je m'attends bien certainement que le fabricant de provende fasse la même chose.

Notre attitude est simplement que c'est la Commission canadienne du blé qui effectue les ventes, qui fournit la stabilité des prix au producteur de blé. Par conséquent, nous disons que les commerçants qui achètent des céréales devraient acheter davantage à la Commission canadienne du blé, et les agriculteurs auraient ainsi plus de chances de marchandage. Voilà ce que nous pensons.

M. MUIR (*Lisgar*): Vous qui êtes cultivateur, recherchez-vous les meilleurs prix?

M. GLEAVE: Oui.

M. MUIR (*Lisgar*): Voulez-vous nous faire croire que le cultivateur qui vend ses grains aux moulins à provende est moins intelligent que celui qui veut, comme vous-même, chercher à obtenir le plus haut prix possible? Je pense que cette façon de raisonner est insultante pour tous nos cultivateurs. Les moulins à provende n'ont jamais empêché les cultivateurs de vendre ou bien d'acheter chez d'autres cultivateurs. Moi qui suis cultivateur, je pense que, lorsqu'un moulin à provende m'approche, il marchandise de la même manière avec moi qu'avec vous, et je m'arrangerai pour qu'il me donne le meilleur prix. Ne trouvez-vous pas que cela nous donne d'autres débouchés pour nos produits, surtout quand il y a des excédents?

M. GLEAVE: Eh bien! le débouché était là de toute façon, et il est certain qu'il y avait des acheteurs, par exemple, des engraisseurs, et le moulin à provende n'est qu'un intermédiaire, celui qui prépare la provende. Loin de moi l'idée de mettre en doute l'intelligence des autres cultivateurs. Mais je peux parler des produits de ma propre ferme, car je cultive des céréales. Je n'ai jamais rien vendu aux moulins à provende. Je n'accorderai jamais d'escompte. Je ne peux vous donner des réponses qu'en considérant mon point de vue.

M. MUIR (*Lisgar*): Alors, d'après ce que vous dites, les moulins à provende ne représentent qu'un autre débouché. C'est un débouché, et le cultivateur le considère comme un autre acheteur.

M. GLEAVE: Il n'est pas un commerçant. Le moulin est une entreprise qui fabrique un produit. Il prend un produit brut et le transforme en un autre produit qui est vendu à qui veut l'acheter.

M. MUIR (*Lisgar*): Quand il n'y a pas d'excédent, le cultivateur ne voit pas la nécessité de céder ses céréales à la Commission du blé. Mais quand il y a un excédent et que la Commission du blé ne peut pas prendre toutes les céréales, il faut qu'il s'occupe de l'entreposage, et cela coûte cher. Je pense que ces moulins à provende rendent service, surtout dans ma région. Je pense aux petits cultivateurs qui n'ont pas l'outillage voulu pour mélanger leur grain

et qui l'apportent aux moulins pour y être mélangé d'après leurs indications et le rapportent à la ferme. Ils paient le moulin seulement pour faire le mélange. Il n'y a pas d'échange de céréales. C'est ce qu'ils font. Et, autant que je sache, je ne crois pas que les Syndicats des agriculteurs aient jamais fait d'objection si un cultivateur vend des wagonnées d'orge excédentaires après avoir satisfait au régime de contingentement de la Commission canadienne du blé.

M. CLEAVE: Certainement pas. Dans le cas de l'orge, même s'il y en a des wagonnées, cela passe par la Commission du blé. Le cultivateur reçoit le prix fixé par la Commission du blé. Ce n'est pas une vente à des prix de sacrifice.

M. MUIR (*Lisgar*): C'est vrai, mais c'est là où nous revenons à dire que le cultivateur ne peut pas marchander; parce que, si vous permettez au cultivateur de vendre son excédent d'orge (car cet excédent pourrait être une cause d'ennuis), vous empêchez les autres cultivateurs de le faire, parce qu'ils ne vendent pas à la Commission du blé. Jusqu'à présent, je n'ai jamais entendu dire qu'un Syndicat d'agriculteurs ait fait des objections si un cultivateur a essayé d'échanger son blé contre d'autres denrées (céréales, autos, outillage), s'il le désire, et même contre des objets ménagers. Et pourtant, ces céréales ne peuvent pas être revendues à la Commission du blé. Dans l'Ouest du Canada, les marchands de céréales, de machines agricoles et d'autres choses qui se rattachent aux céréales font des ventes payées en céréales. Et pourtant, ils n'ont pas l'intention de faire transformer leur grain. Il doit être vendu, mais pas à la Commission du blé. Et je n'ai jamais entendu dire qu'un Syndicat d'agriculteurs s'y soit opposé. Au moins, les moulins à provende transforment ce grain, alors que l'autre ne fait que les revendre à quelqu'un d'autre.

M. CLEAVE: Ça, c'est illégal certainement, aux termes de la Commission du blé.

M. MUIR (*Lisgar*): C'est peut-être illégal, mais ça se fait tous les jours.

M. THIESSON: Pas maintenant, tout au moins pas autant.

M. JORGENSON: C'était de commune occurrence, avant le changement du règlement.

M. GUNDLOCK: M. Gleave pourrait-il nous dire si la mise en commun, les syndicats du blé de l'Ouest du Canada, permet d'exploiter des moulins à provende?

M. GLEAVE: L'*United Grain Growers* exploite un moulin, ainsi que la *Federated Co-operative* qui est une coopérative des consommateurs. Je ne sais pas si d'autres coopératives le font. Le syndicat de l'Alberta le fait-il? Je ne crois pas qu'il le fasse. Je sais que celui de la Saskatchewan ne le fait pas, ni celui du Manitoba, autant que je sache.

M. GUNDLOCK: Les coopératives qui dirigent ces syndicats (et je suppose que certains sont membres de plusieurs coopératives) les exploitent de la manière qu'une entreprise privée exploiterait un moulin à provende. Achètent-ils à la ferme ou à la Commission? Comment ces syndicats dirigent-ils les moulins à provende?

M. GLEAVE: Pas un seul syndicat du blé n'exploite un moulin.

M. GUNDLOCK: Je voulais dire les coopératives.

M. GLEAVE: Oui, si des syndicats exploitent des moulins à provende, ils le feront à la manière des moulins. Mais je veux m'assurer qu'il n'y a pas de syndicat du blé qui exploite des moulins à provende.

M. MUIR (*Lisgar*): Je voudrais que M. Gleave nous dise pourquoi les syndicats agricoles s'opposent à l'exploitation des moulins à provende.

M. GLEAVE: C'est un fait bien connu que nous sommes en faveur d'une vente dirigée. Nous trouvons que les cultivateurs devraient avoir le pouvoir

de négocier autant qu'ils peuvent; si nous voyons qu'on essaie d'amoinrir ce pouvoir, nous nous y opposons. Nous pensons que les moulins à provende peuvent faire leurs achats à la Commission canadienne du blé sans en souffrir; c'est là notre raison.

M. MUIR (*Lisgar*): Je ne vois pas comment le pouvoir de négocier du cultivateur serait amoindri, si on lui donne d'autres débouchés grâce à des marchands. Il peut quand même vendre à la Commission du blé, s'il le désire.

M. GLEAVE: Chaque fois qu'il vend au-dessous du prix fixé par la Commission du blé, il perd de l'argent. En allant à l'extrême, on en reviendrait à l'époque où il ne pouvait pas négocier avec la Commission du blé.

M. MUIR (*Lisgar*): Personne ne l'oblige à perdre de l'argent. Il a eu une bien bonne récolte, s'il a du blé à vendre.

M. THIESSON: Il peut être forcé de vendre pour des raisons économiques.

M. MUIR (*Lisgar*): Comment peut-il vivre sans argent? S'il ne peut pas vendre en étant payé d'avance selon les dispositions de la loi, personne ne peut le forcer à vendre ses céréales à qui que ce soit. A mon avis, cette objection ne vaut pas.

M. GLEAVE: Je ne sais pas. Je n'ai pas étudié la question. Je vous ai donné toutes les explications que j'ai pu et qui représentent notre point de vue. Notre attitude est simplement que la Commission du blé est l'organisme auquel le cultivateur doit s'adresser pour ses ventes.

M. JORGENSON: Ainsi que pour le marché interprovincial et le marché étranger.

M. GLEAVE: Nous ne pensons pas qu'aucun marché important dans ce domaine ne devrait être conclu en dehors de cet organisme.

M. MUIR (*Lisgar*): La Commission du blé s'occupe des marchés interprovinciaux et internationaux. J'espère que vous savez que je n'ai pas l'intention de vous vexer en disant que votre point de vue n'est partagé que par une petite minorité de cultivateurs. J'en suis navré vraiment, car je pense que l'opinion d'une organisation agricole nationale devrait être celle de la majorité des cultivateurs.

M. GLEAVE: Eh bien! pour vous répondre, je puis vous dire que je n'ai pas encore entendu parler d'une décision prise par des réunions provinciales recommandant que les moulins à provende ne soient pas forcés de faire leurs achats à la Commission canadienne du blé.

M. MUIR (*Lisgar*): Je pense que, si c'est ainsi, c'est que dans votre organisation vous écoutez l'opinion des personnes haut placées. Mes voisins sont tous de simples cultivateurs; connaissant leur opinion, je puis affirmer que personne ne m'a jamais dit, excepté le Syndicat des agriculteurs, que les moulins à provende devraient être abolis.

M. THIESSON: Puis-je dire un mot? Je pense que, lorsque vous prenez comme exemple qu'un cultivateur peut, ou ne peut pas, avoir le droit de vendre au moulin, vous ne considérez qu'un aspect du problème. Vous oubliez le cultivateur qui cultive ses propres céréales et s'en sert pour engraisser son propre bétail. Quand il utilise ses céréales pour son bétail, je pense qu'il doit considérer les céréales qu'il vend à la Commission du blé et décider alors s'il va nourrir son bétail avec ses propres céréales. Il est en concurrence avec tous les autres engraisseurs de bétail de la province, dans la région, au Canada, en ce qui concerne la vente de son bétail au marché. Et il est évident qu'il sera en mauvaise situation en vue de concurrencer avec l'éleveur qui achète les grains de provende et qui n'a pas d'obligations. (Ces gens-là sont libres et ont beaucoup d'expérience pour l'élevage en grand.) Il peut choisir. Si toute sa production de bétail donne un excédent pour la région, alors on peut vouloir

réduire la production et il se pourrait qu'il ne puisse plus faire d'élevage. Nous trouvons que c'est une concurrence injuste. Je ne vois pas pourquoi certains membres du Comité semblent trouver cela difficile à comprendre.

M. MUIR (*Lisgar*): Depuis que j'ai été élu, j'ai trouvé que votre point de vue était difficile à comprendre. Votre argument est qu'un cultivateur peut l'acheter à 1c. la livre. J'en doute. Personne n'empêche le voisin d'acheter à 1c. la livre et à revendre à perte de toute façon! J'aimerais bien que votre organisation étudie cette question un peu plus. Je n'essaie pas de critiquer votre organisation. Je n'essaie pas de dire que votre organisation n'est pas bonne, parce que je ne critique pas ceux qui peuvent faire du bien aux cultivateurs. Mais je pense que les renseignements que vous avez reçus à ce sujet ne sont pas exactes. Je pense que vous devez réétudier la question.

M. THIESSON: Quelle partie des informations?

M. HORNER (*Acadia*): J'ai une question complémentaire à poser.

Le PRÉSIDENT: Est-ce que nous ne nous engageons dans la question de la ligne de conduite du Syndicat national des agriculteurs?

M. THIESSON: Et dans sa doctrine aussi, peut-être.

Le PRÉSIDENT: Il est maintenant midi et il y a encore plusieurs personnes qui veulent poser des questions.

M. MUIR (*Lisgar*): Je n'essaie pas de discuter sa façon de voir. Mais voici une organisation qui revient chaque année nous dire les mêmes choses sur les moulins à provende. Nous lui avons présenté nos arguments et elles nous ont présenté les siens. Nous avons l'impression que les moulins à provende sont utiles aux cultivateurs, qu'ils leur ont rendu service. S'ils font des bénéfices, et j'espère qu'ils en font, autrement ils ne pourraient continuer à fonctionner, c'est leur affaire. Mais dans aucune circonstance le cultivateur de l'Ouest du Canada n'est forcé de vendre ses produits aux moulins à provende. Étant donné cela, je ne vois pas pourquoi il faut revenir sur ce sujet chaque année.

M. HORNER (*Acadia*): J'ai une autre question à poser.

N'est-ce pas un fait que conformément au règlement, les moulins à provende doivent maintenant déclarer la quantité de grain qu'ils achètent et qu'avant cela tout ce qu'il fallait pour exploiter un moulin à provende dans l'Ouest était d'être un marchand de machines ou un cultivateur, ou bien d'installer un moulin et on pouvait acheter le grain de la même manière qu'on le fait maintenant? Est-ce que j'ai bien compris? Autrement dit, les moulins à provende ont à l'heure actuelle les mêmes droits que le commerçant qui vend des machines?

M. THIESSON: Ils ont le droit d'acheter le grain quand, où et comment ils veulent.

M. HORNER (*Acadia*): C'était ce que faisait le marchand de machines. Les cultivateurs peuvent encore le faire, aussi bien que les engraisseurs et que les moulins à provende; ils jouissent du même traitement.

M. PETERS: N'est-ce pas exact que la plupart des organisations agricoles s'opposaient à la contrebande que faisaient des organisations telles que les exploités de machines agricoles?

M. HORNER (*Acadia*): Il n'y a pas eu de contrebande.

M. CLEAVE: Oui. Nous sommes...

M. HORNER (*Acadia*): Vous faites un faux témoignage quand vous acceptez le terme «contrebande».

M. GLEAVE: Mais je ne l'ai pas accepté.

M. HORNER (*Acadia*): Je suis heureux que vous ne l'ayez pas accepté.

Le PRÉSIDENT: Veut-on répondre à la question de M. Peters?

M. GLEAVE: Je crois, monsieur Peters, que vous avez demandé si les organisations de cultivateurs s'opposaient à ce changement?

M. PETERS: Oui et aussi à la coutume qui a fait dire que la vente se faisait en dehors, c'est-à-dire que le cultivateur, pour une raison ou pour une autre, vend à perte à une personne autre que l'organisme chargé de faire affaire avec le producteur.

M. GLEAVE: Oui. Nous nous y opposons pour deux raisons. En premier pour une question de principe; ensuite, à cause des pertes que le cultivateur subit.

M. ÉTHIER: Monsieur Gleave, on a beaucoup parlé de la possibilité de créer une commission d'achat des grains pour l'Est. Je pense que vous faites cette proposition dans votre mémoire. De quelle manière proposez-vous de former cet office? Avez-vous des suggestions concernant l'établissement d'un office d'achat pour les éleveurs de l'Est? Jusqu'à présent, personne ne m'a fait part d'une proposition concernant l'établissement de cet office ou, une fois qu'il serait établi, sur son mode d'opération. M. Beer a déjà posé la même question il y a quelques instants. Cet office devrait-il être composé de membres bénévoles? Que suggère le syndicat des éleveurs? Doit-il se composer de représentants du ministère de l'Agriculture de l'Ontario et des ministères de l'Agriculture du Québec et des ministères de l'Agriculture des provinces Maritimes? Bien entendu, il faut y prévoir un représentant du ministère fédéral de l'Agriculture. Toutes les suggestions que les membres pourraient nous faire à cet égard seraient très utiles, car, comme je viens de l'indiquer, aucun d'entre eux ne nous a encore donné d'idée quant au mode d'établissement de cet office.

M. GLEAVE: Bien qu'on ne nous ait fait aucune proposition déterminée à ce sujet, je suppose que vous souhaiteriez qu'un office de ce genre soit composé de représentants d'associations d'agriculteurs et, puisqu'il va se servir des fonds du gouvernement et bénéficier de son appui pour opérer ses transactions, je pense qu'il faudrait aussi y prévoir des représentants gouvernementaux. Quant aux représentants des gouvernements provinciaux, ils ne me semblent pas essentiels; mais si les provinces le désirent, elles pourraient également y déléguer des représentants.

Je pense que ces représentants pourraient très bien veiller aux intérêts de consommateurs provinciaux. Il existe assez d'organisations puissantes en Ontario, au Québec et dans les provinces Maritimes, qui sont dignes de confiance et en mesure de prendre en main le plus gros de cette responsabilité. Personnellement, je pense que cet office devrait être composé, selon les besoins, de représentants d'associations agricoles et des gouvernements.

M. ÉTHIER: Pensez-vous également que la loi qu'on a promulguée en août dernier et qui a eu pour effet d'accorder des subventions pour permettre l'entreposage du grain de l'Ouest dans les régions de l'Est, l'hiver dernier, à servi à maintenir les prix à un niveau raisonnable depuis la fin de la période navigable, à l'automne, jusqu'à l'ouverture des voies maritimes, le printemps suivant? Les chiffres dont nous disposons semblent indiquer que, depuis la fermeture des voies maritimes, l'automne dernier, le prix de la plupart des catégories de céréales a baissé de 2c. à 8c. le boisseau, c'est-à-dire pendant la période allant de novembre dernier au mois d'avril, approximativement. Êtes-vous du même avis? J'ai appris que l'Union catholique des cultivateurs du Québec ne partage pas cet avis. Cependant, comme je l'indiquais, nous avons des chiffres pour appuyer ce fait, et il semblerait donc que ce nouveau programme ait eu pour effet de régulariser les fluctuations qui se produisent généralement depuis la fin de la saison navigable, en automne, jusqu'à l'ouverture de la nouvelle saison, le printemps suivant.

M. GLEAVE: Le mémoire de l'Union catholique des cultivateurs que j'ai cité était celui de l'année 1963 et les événements que vous mentionniez ont eu

lieu par après. Bien que les méthodes préconisées puissent aider au maintien d'un niveau normal des prix, il me semble que, tant que le consommateur lui-même ne sera pas en mesure de jouer un rôle important sur ce plan et de régler ainsi son propre sort dans le domaine des prix, il y aura toujours des fluctuations et nous verrons surgir un certain nombre de facteurs indésirables sur ce marché.

M. VINCENT: Monsieur le président, j'ai une question complémentaire à poser. Je voudrais ajouter une remarque aux commentaires de M. Éthier.

(Texte)

M. VINCENT: Je voudrais faire remarquer que M. Éthier vient de mentionner que les prix n'ont pas changé l'hiver dernier comparativement aux hivers précédents à cause de la nouvelle ligne de conduite. J'ai devant moi les montants qu'un meunier a payés l'an dernier pour l'orge, par exemple. Même si la nouvelle ligne de conduite était en vigueur, au mois d'août 1963 il payait l'orge \$2.26 les 100 livres; en septembre, \$2.27; en octobre, \$2.59; en novembre, \$2.54; en décembre, \$2.60; en janvier, \$2.63; en février, \$2.48½; en mars, \$2.45; et en avril, \$2.47½. Ce qui veut dire qu'il y a eu beaucoup plus qu'une variation de deux à huit cents le boisseau, même avec la nouvelle ligne de conduite. Ce sont là des chiffres que j'ai obtenus chez un meunier qui achète ses grains de provende aux entrepôts de Montréal.

M. ÉTHIER: Quant aux chiffres que je viens de citer, je peux y répondre. Ils proviennent du ministère fédéral de l'Agriculture. Les grains de provende se sont vendus probablement plus cher l'hiver dernier qu'ils se sont vendus l'hiver de 1962-1963, ce qui était causé par l'augmentation des prix de tous les grains dans l'Ouest du Canada. Cela ne veut pas dire que la politique garantissait les frais. L'entreposage du grain au cours de l'hiver dernier a permis aux cultivateurs de payer moins cher l'hiver dernier que l'hiver précédent.

Mais les chiffres que j'ai cités sont entre 2c. à 8c. le minot meilleur marché à la fermeture de la navigation, c'est-à-dire meilleur marché au printemps qu'ils n'étaient à la fermeture de la navigation. Si vous prenez les mêmes chiffres de l'hiver d'avant, il y avait une grande différence à partir de la fermeture de la navigation jusqu'à l'ouverture au printemps. Alors, cette politique-là a aidé—ne vous méprenez pas et comprenez-moi bien—l'hiver dernier les grains de provende étaient meilleur marché que l'hiver d'avant. On ne peut blâmer le marché, ni personne, si les cultivateurs de l'Ouest ont été payés plus cher l'hiver dernier pour leur grain qu'ils l'avaient été l'hiver précédent.

M. VINCENT: Eh bien, ce ne sont pas les cultivateurs de l'Ouest. Et là-dessus, monsieur Gleave, j'aimerais vous poser une question supplémentaire. Si, par exemple, une agence des grains de provende pour l'Est du Canada avait été créée, au mois d'août de l'an dernier, cette agence aurait pu acheter une quantité déterminée d'orge à \$2.26 les 100 livres ou au mois de septembre, à \$2.27 les 100 livres. Cette quantité déterminée d'orge aurait été mise à la disposition du consommateur producteur à un prix, disons de quelques cents supérieur au prix d'achat. Ce prix aurait été le même au cours de la période d'hiver, sans grands changements. Mais, d'après le système que nous avons présentement, au cours de l'an dernier cette différence était de \$2.26 à \$2.63, ce qui se chiffrait à tout près de \$8 la tonne et je crois que le cultivateur consommateur trouve que c'est là une marge excessive et, à mon avis, il faut absolument appuyer cette idée de fonder une agence des grains de provende de l'Est du Canada. Je crois bien que là-dessus—si vous avez fait quelques recherches—c'est ce qui s'est produit l'hiver dernier et c'est ce qui va se produire continuellement et aussi longtemps qu'une telle agence ne sera pas fondée pour aider le producteur consommateur de l'Est du pays.

(Traduction)

M. ÉTHIER: Je voudrais poser une question complémentaire.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, permettez-moi d'interrompre. Avant de commencer les délibérations, je me demande si nous ne pourrions donner l'occasion à M. Gleave de nous faire part de ses observations au sujet de ce qui vient d'être dit.

M. HORNER (*Acadia*): Peut-être devrions-nous aussi décider maintenant si nous allons nous réunir cet après-midi. Je ne voulais pas le faire remarquer, mais il semblerait que certains de nos membres sont absents.

Le PRÉSIDENT: Je ne l'avais pas vraiment remarqué, mais je crois en effet que c'est une bonne idée de voir où nous en sommes.

Je ne sais pas combien de questions M. Éthier doit encore poser. M. Webb doit en poser deux.

M. WEBB: Oui, mais elles sont très courtes.

M. FORBES: J'ai également une question à poser, mais elle est très brève.

Le PRÉSIDENT: M. Forbes vient de m'informer qu'il doit encore poser une brève question. Ainsi, si le Comité y consent, nous pourrions sans doute prolonger la séance pendant une dizaine de minutes avant de terminer.

Des VOIX: D'accord.

Le PRÉSIDENT: Permettez-moi de faire remarquer qu'il n'est pas permis aux membres de discuter entre eux. Le dossier précisera l'attitude qu'ils auront adoptée, mais c'est au Comité qu'il appartient ensuite de prendre une décision. Les membres devraient poser ces questions aux témoins qui sont ici.

Monsieur Éthier, avez-vous d'autres questions à poser?

M. ÉTHIER: Monsieur Gleave, conviendrez-vous que l'Union catholique des cultivateurs du Québec et la Coopérative fédérée de Québec n'étaient pas au courant de la nouvelle ligne de conduite que nous avons adoptée en août lorsqu'ils ont présenté leur mémoire. A mon avis, le contenu de ce mémoire l'indique clairement.

M. GLEAVE: Monsieur le président, je ne pourrais vous dire quelle était l'opinion de l'UCC et de la Coopérative fédérée de Québec à ce sujet, mais je sais qu'il a eu un changement de ligne de conduite. Ce qui nous a causé du souci précédemment est qu'on ait reproché à la Commission canadienne du blé d'avoir causé cette situation dans l'Est, alors qu'en réalité elle n'en était nullement responsable. C'était l'un des points qui nous préoccupait, car, comme je viens de l'indiquer, on a mis sur le compte de la Commission certaines de ces conséquences et, d'après ce que je sais, je suis convaincu que la Commission canadienne du blé a essayé de résoudre ce problème de la façon la plus équitable et la plus favorable aux consommateurs de l'Est.

M. THIESSON: Je m'intéresse aux prix que mentionnait l'honorable député qui est assis à ma gauche et aux commentaires d'un autre membre. D'après ce dernier, l'augmentation du prix dépendait surtout de ce que les prix ont augmenté dans l'Ouest.

Voici les prix mensuels courants de la provende d'orge de la classe 1 (il s'agit ici du prix pratiqué sur le marché des provendes, en fait du prix de vente de la Commission canadienne du blé): \$1.12 6/8 pour le mois d'octobre; \$1.09 5/8 pour novembre; \$1.11 pour décembre; \$1.13 4/8 pour janvier; \$1.10 6/8; \$1.11 4/8. Je vois que ces messieurs ont ces chiffres devant eux.

M. FORBES: Monsieur le président, je pense que c'est le moment de dire un mot. Je voudrais faire une observation qui relève du sujet que nous discutons en ce moment.

Le Comité a pour mandat de poursuivre son enquête sur tous les problèmes qui découlent et qui relèvent de l'écart constaté entre les prix qu'on paie au

cultivateur des Prairies pour ses grains de provende et les prix que paient les engraisseurs de l'Est et de la Colombie-Britannique. Je ne crois pas que votre mémoire établisse une comparaison entre les prix pratiqués dans l'Est et dans l'Ouest du Canada; mais je voudrais que vous vous reportiez à une de nos séances précédentes où il en a été question. Si vous revenez à la page 251 des témoignages où il est dit ce qui se produit quand un boisseau d'orge passe de l'Ouest à l'Est du Canada et, si vous tenez compte de tous les facteurs, vous constaterez que cet écart entre les prix est inexistant; s'il y avait un bénéfice, il reviendrait en fin de compte à l'engraisneur de l'Est, non au cultivateur de l'Ouest. N'oubliez pas que nous mettons le cultivateur de l'Ouest sur le même pied que son homologue de l'Est et que, comme eux, il devrait acheter aux engraisseurs. Ainsi, il n'est pas nécessaire de trouver une solution à ce problème car l'écart dont vous parlez est illusoire. Si vous étudiez le rapport que MM. Hedlin et Menzies ont présenté récemment à ce sujet, vous constaterez qu'il y est précisé que le problème existant dans ce domaine est plutôt social et qu'en soi il ne découle pas du marché des grains de provende. Bien qu'on puisse l'entrevoir sous cet aspect, le problème du cultivateur de l'Est dépend surtout de ce qu'il exploite un commerce de petite envergure.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Webb, voulez-vous dire un mot?

M. WEBB: Je n'ai que deux questions très brèves. Pourriez-vous indiquer au Comté quel est le revenu net moyen d'un agriculteur par province?

M. THIESSON: Je ne dispose pas de ce renseignement.

M. WEBB: Pourriez-vous nous le donner plus tard?

M. GLEAVE: Oui, nous pourrions vous donner ces chiffres.

M. WEBB: Je voudrais savoir quel est le revenu net moyen d'un cultivateur par province.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, approuvez-vous que nous fassions figurer ces renseignements en appendice aux procès-verbaux d'aujourd'hui?

DES VOIX: Assentiment.

M. THIESSON: Vous désirez connaître le revenu net individuel?

M. WEBB: C'est cela. Puis-je vous demander également si votre but en soumettant ce mémoire aujourd'hui est de niveler les revenus des cultivateurs dans tout le pays?

M. GLEAVE: Je ne pense pas que notre but soit tel. Les conséquences en seraient vastes. Non, tel n'est pas notre but; mais nous voulons améliorer le revenu des cultivateurs. Par contre, monsieur le président, eu égard aux commentaires de M. Forbes, je voudrais signaler que je reste sceptique devant certains rapports qui présentent la solution au problème des cultivateurs sur le plan social. Il est possible que nous devions faire face à certains problèmes d'ordre social; mais ici, ce serait un moyen facile de nous éloigner du problème du revenu des cultivateurs. On peut toujours dire, en effet, que l'homme lui-même est un cas social et que, de ce fait, il est inutile de vouloir prendre des initiatives quelconques pour améliorer le prix du produit de la récolte des cultivateurs. Je me méfie toujours un peu quand on aborde le problème de cette manière.

M. FORBES: J'ai émis cette opinion par rapport à l'écart qui existe entre le prix des grains de provende dans l'Est et dans l'Ouest.

M. GLEAVE: Sans doute. En fait, je n'ai pas lu ce rapport soigneusement; j'en ai lu une partie et je n'ai pas eu le temps de l'étudier à fond.

M. WEBB: Je n'ai pas d'autres questions à poser.

Le PRÉSIDENT: Nous allons donc clore la séance et, au nom de tous nos membres, je remercie M. Gleave et ses collègues de s'être présentés ici.

## Appendice I

MÉMOIRE SUR LES PRIX DES GRAINS DE PROVENDE DANS L'EST  
DU CANADA PRÉSENTÉ PAR LE SYNDICAT  
NATIONAL DES AGRICULTEURS  
AU COMITÉ PERMANENT  
DE L'AGRICULTURE ET DE LA COLONISATION  
CHAMBRE DES COMMUNES  
OTTAWA (CANADA)

le 29 octobre 1964

*Introduction*

L'Union nationale des cultivateurs vous sait gré de l'occasion que vous lui avez fournie de comparaître devant votre Comité afin d'étudier l'écart entre les prix auxquels les producteurs de céréales des Prairies vendent les grains de provende, et ceux auxquels les éleveurs de l'Est du Canada et de la Colombie-Britannique achètent ces grains.

Afin de présenter cette question sous son vrai jour, nous allons expliquer très rapidement les origines du programme d'assistance aux transports des grains de provende.

*Historique*

Les provinces des Prairies constituent les principales sources d'approvisionnement en grains de provende des provinces de l'Est et de la Colombie-Britannique.

En 1941, le ministère de l'Agriculture du gouvernement fédéral a commencé à subventionner le transport de ces grains:

1. Pour accroître le marché des grains de provende de l'Ouest, et
2. Pour aider les éleveurs des six provinces «de l'Est du Canada et la Colombie-Britannique au moyen d'une subvention égale à une partie importante des frais de transport des grains de provende expédiés aux sept provinces à partir des terminus d'approvisionnement voisins.
3. Pour uniformiser les prix que les usagers de toutes les régions du pays paient les provendes\*.

Le gouvernement fédéral, à la demande des cultivateurs de l'Est et de ceux des Maritimes, a maintenu le programme pendant les années d'après-guerre. Dans l'ensemble, les cultivateurs de l'Ouest se sont ralliés au programme croyant qu'il aiderait à assurer un marché pour les grains de provende de l'Ouest.

Le 22 août 1963 le ministre de l'Agriculture, M. Hays, et le ministre du Commerce, M. Sharp, ont annoncé un nouveau programme visant trois objectifs destinés à modifier et à compléter l'assistance au transport des grains de provende de l'Ouest, «en vue d'assurer l'approvisionnement suffisant et systématique de grains de provende de l'Ouest afin de compléter la production régionale pour les industries du bétail et de la volaille qui se développent dans l'Est du Canada».

Ces modifications devaient permettre:

- (1) De payer les frais accumulés d'emmagasinage des grains de provende de l'Ouest entreposés aux élevateurs autorisés de l'Est pendant la période s'étendant du 15 octobre au 15 avril;

\*«Federal Agricultural Assistance Programs Canada» . . . Marjorie R. Cameron.

(2) D'établir des taux d'assistance au transport proportionnés au prix du transport par voie d'eau et d'accorder une subvention pour le transport par chemin de fer ou par camion, afin que les prix payés par les éleveurs des diverses régions, en Colombie-Britannique et dans l'Est du Canada, soient plus uniformes;

(3) D'instituer un mode provisoire de calcul des prix de l'avoine et de l'orge expédiées de la tête des Lacs aux élévateurs de l'Est semblable à celui dont on se sert pour le blé de provende.

D'autres modifications au règlement sur l'assistance au transport des provendes ont été annoncées au mois de juillet dernier et le ministre des Forêts, l'honorable Maurice Sauvé, en a annoncé d'autres encore le 28 août.

Le règlement élaboré récemment qui, d'après le ministre constitue «un programme provisoire», sera mis en vigueur lorsqu'un programme permanent aura été adopté à la suite de l'enquête menée par votre Comité.

En résumé, les récentes modifications apportées au règlement sont les suivantes:

(1) L'institution de zones dans l'Est du Canada et l'établissement de taux fixes d'assistance pour chacune d'elles, que le grain soit transporté par bateau, par chemin de fer ou par camion, ou par plusieurs de ces moyens à la fois, à quelques exceptions près, savoir:

- a) Les anciens taux de transport des criblures et des issues de mouture expédiées uniquement par chemin de fer vers les Maritimes sont retenus en plus des taux de zone.
- b) Tant que la voie maritime du Saint-Laurent sera gelée, les taux actuels de transport du grain expédié par chemin de fer de Prescott et de Québec seront maintenus pendant l'hiver prochain seulement, afin d'éviter les difficultés qui pourraient surgir par suite du manque d'espace d'entreposage à Halifax.

(2) Les camionneurs pourront concurrencer les chemins de fer qui, auparavant, étaient seuls à effectuer des transports.

(3) Des changements devront être effectués à l'intérieur des provinces afin d'équilibrer la balance des frais de transport vers différentes destinations.

(4) Les taux d'assistance seront modifiés de la façon suivante:

- a) Augmentation de 60c. la tonne en Colombie-Britannique;
- b) Réduction de 20c. la tonne dans l'ouest de l'Ontario;
- c) Augmentation de 40c. la tonne dans l'est de l'Ontario;
- d) Plusieurs modifications seront effectuées au Québec et auront sans doute pour résultat d'augmenter l'assistance dans cette région;
- e) Révisions dans les Maritimes qui auront pour effet d'accroître l'assistance.

#### *Établissement des prix régionaux*

Dans la pratique, les prix des grains de provende sont établis à l'égard de trois régions:

(1) A l'est des Grands lacs, les négociants qui achètent des grains de provende aux terminus de la tête des Lacs se servent de prix établis dans l'enceinte de la Bourse des grains de Winnipeg, des prix qui indiquent les conditions et la demande mondiales. Les cultivateurs qui achètent des grains pour leur propre usage paient, en plus du prix de base de la tête des Lacs, les frais de courtage et les intérêts, les frais de meunerie et les bénéfices qui s'ajoutent à mesure que les grains

passent par les réseaux de distribution jusqu'à la ferme. A part les approvisionnements nationaux, le maïs des États-Unis peut être importé à un tarif de 8c. le boisseau sans bénéficier de l'assistance au transport. A l'heure actuelle, l'écart défavorable entre le dollar canadien approvisionnements nationaux, le maïs des États-Unis peut être importé et le dollar des États-Unis constitue un autre obstacle aux importations. Toutefois, c'est là un facteur variable et un changement peut se produire comme cela s'est déjà vu. Bien que le gouvernement soit en mesure de réglementer les importations de maïs des États-Unis, nous croyons savoir qu'il ne l'a pas fait depuis quelques années.

(2) Dans les provinces des Prairies, certains cultivateurs achètent des grains de provende, tandis que d'autres en vendent. Ceux qui cultivent des céréales de provende et qui ne s'en servent pas pour nourrir leur bétail et ceux qui disposent d'un excédent peuvent écouler leur produit de deux façons, à savoir:

- a) Ils peuvent livrer leur grain à un élévateur rural au prix initial payé par la Commission canadienne du blé, moins les frais de transport et de manutention que comporte l'acheminement vers les terminus des Grands lacs.

Voici le prix courant qu'un cultivateur recevrait d'abord pour l'avoine, l'orge et le blé numéro 5 de provende livrés à Saskatoon (Sask.), où le taux de transport vers Fort William et Port Arthur est de 22c. le quintal:

	Fort William/ Port Arthur Prix initial	Prix initial payé aux cultivateurs
	(le boisseau)	
Avoine de provende n° 1 .....	44c.	55c.
Orge de provende n° 1 .....	71 $\frac{7}{8}$ c.	87c.
Blé n° 5 .....	\$1.03 $\frac{1}{4}$	\$1.21

En plus du premier versement, les cultivateurs reçoivent un paiement final lors de la clôture de chaque période de mise en commun.

Voici les prix définitifs que les cultivateurs ont reçus pour les grains des qualités indiquées ci-dessus et livrés au cours de la campagne agricole de 1962-1963:

	Prix initial payé au cultivateur	Prix final	Prix total payé aux cultivateurs
	(le boisseau)		
Avoine de provende n° 1	44c.	12.967c.	56.967c.
Orge de provende n° 1 ..	71.875	18.192	90.067
Blé n° 5 .....	103.25	48.301	151.561

- b) Les cultivateurs préfèrent parfois vendre leur produit directement à un autre cultivateur ou à une minoterie à un prix fixe payable au comptant. Le prix est le même dans les deux cas. Voici les prix courants auxquels les minoteries de Saskatoon achètent l'avoine et l'orge de provende n° 1 et le blé n° 5 ou des qualités supérieures:

Avoine de provende n° 1 (ou qualité supérieure)	50c.
	le boisseau
Orge de provende n° 1 (ou qualité supérieure)	80c.
	le boisseau
Blé n° 5 (ou qualité supérieure)	\$1.50 le boisseau

Les cultivateurs peuvent acheter leur grain de provende d'autres cultivateurs ou ils peuvent s'en procurer toutes prêtes aux minoteries. Toutefois, ce sont les cultivateurs eux-mêmes qui produisent la plus forte quantité de grains de provende qu'ils emploient pour leur bétail. Étant donné que notre association se préoccupe tout particulièrement du bien-être des petits cultivateurs-éleveurs, nous nous opposons vigoureusement à ce que les minoteries soient exclues du règlement visant les achats de grains de provende de la Commission canadienne du blé.

Nous sommes d'avis qu'à cause de cette exonération les petits exploitants se trouvent dans une situation désavantageuse et ne peuvent guère affronter la concurrence offerte par les grandes entreprises pour ce qui est du prix des provendes. Ces entreprises sont souvent en mesure d'acheter des grains de provende à des prix inférieurs au prix de revient des cultivateurs qui produisent leurs propres provendes, surtout lorsqu'elles sont financées par des établissements non agricoles, tels que les salaisons et les minoteries. Cette situation a pour effet de réduire les possibilités de grain des petits cultivateurs, parce qu'il leur est difficile de produire une denrée agricole secondaire à un prix de concurrence.

On prétend parfois qu'en proportion de la quantité globale de grains de provende produite, utilisée et mise sur le marché dans l'Ouest du Canada, celle qu'achètent les minoteries est relativement négligeable. (Voir les tableaux I et II à l'appendice A).

Quoi qu'il en soit, nous estimons qu'en dispensant les minoteries de se conformer au règlement de la Commission canadienne du blé, on porte gravement atteinte au principe de la mise sur le marché de la Commission. D'après les prix courants des minoteries, le grain à bétail de la récolte de 1962-1963 que les producteurs ont vendu directement aux minoteries leur a coûté au moins \$1,081,057 de plus que le prix final payé par la Commission du blé cette année-là, et encore davantage pour les qualités supérieures vendues au prix des minoteries. Il s'agit là de capitaux transportés directement de l'industrie des provendes à celles du bétail, ce qui fixe la marge d'exploitation de l'éleveur qui cultive lui-même ces grains pour nourrir son bétail.

(3) En Colombie-Britannique, le grain de bétail peut être expédié librement de points déterminés de la région de la rivière de la Paix faisant partie du bloc de la Colombie-Britannique vers les endroits de l'intérieur de la province ou sur la côte où le bétail et les bovins laitiers sont nourris. Dans des cas semblables, les prix de vente ne sont pas fixés par un organisme tel que la Bourse des grains ou la Commission canadienne du blé, mais par voie de marchandage entre l'acheteur et le vendeur, auquel la compagnie d'éleveurs prend parfois part en qualité d'intermédiaire.

En outre, les marchands peuvent évidemment acheter des grains de provende des réserves de la Commission canadienne du blé entreposées aux terminus de l'Ouest.

Nous citons ces quelques exemples afin de faire voir les écarts dans le marché des grains de provende dans les trois principales régions d'utilisation du Canada.

*Facteurs à prendre en considération relativement à un programme permanent pour les grains de provende*

Lorsqu'il s'agit d'établir un programme permanent des grains de provende pour le Canada, il y a lieu de tenir compte de nombreux facteurs.

Il faut admettre, tout d'abord, que le cultivateur des Prairies a naturellement l'avantage de pouvoir produire une énorme quantité de grains de pro-

vende et de fourrage pour le bétail. Il lui manque un marché métropolitain important, auquel les éleveurs des littoraux de l'Est et de l'Ouest pourraient accéder facilement.

Nous estimons que le programme d'assistance au transport des grains de provende devrait comporter deux principes fondamentaux:

(1) Le programme devrait permettre au producteur de l'Est d'augmenter la production de bétail au-delà de ses ressources naturelles de provende et d'augmenter ainsi ses possibilités de gagner des revenus.

(2) Il faudrait tenir compte du bien-être du producteur des Prairies qui cultive des céréales de provende et fait de l'élevage.

Nous estimons que, lorsqu'il s'agit d'augmenter la production de bétail, le prix que le producteur de grains de provende reçoit pour son produit est un facteur essentiel. Si le prix qu'il reçoit est trop bas, il ne produira pas suffisamment de grains de bétail pour le marché de l'Est, ou le cultivateur de l'Ouest commencera tout simplement à cultiver plus de céréales de provende pour son bétail.

Nous estimons que les prix des provendes et du bétail sont étroitement liés et que la marge de bénéfice de l'éleveur qui nourrit son bétail n'augmentera pas simplement parce que le prix des provendes est bas. Le graphique ci-joint (voir la page suivante) fait voir cette tendance.

Le programme fédéral d'assistance au transport et à l'entreposage des grains de provende a beaucoup aidé à faire baisser le prix des grains de l'Ouest pour les producteurs de l'Est. Nous estimons qu'on a amplement constaté par le passé que la spéculation poussée sur les prix a empêché l'engraisneur de l'Est de profiter au maximum des programmes d'assistance déjà en vigueur\*.

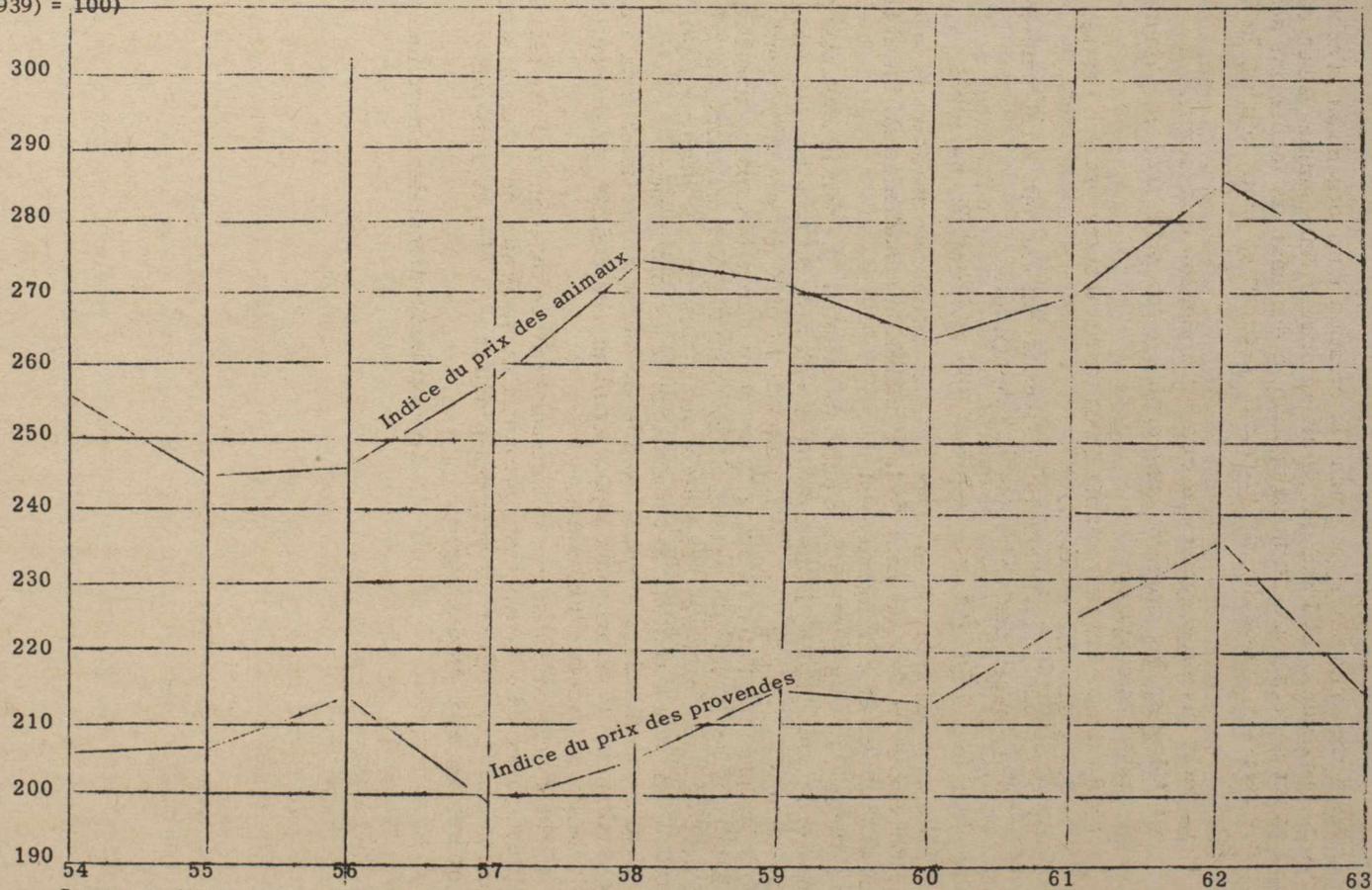
---

\* Voir le mémoire de l'Union catholique des cultivateurs et de la Coopérative fédérée de Québec au sujet des grains de provende, le 18 octobre 1963.

## GRAPHIQUE I

Indice  
(1935-1939) = 100

Indices comparés des prix des animaux et des provendes: 1954 à 1963



Source: Bulletin trimestriel du BFS: Statistique agricole.

*Recommandations*

1. Nous recommandons fortement la création d'un organisme d'achat des grains de provende dans l'Est, qui serait autorisé à faire emmagasiner chaque année, avant la fermeture de la navigation, à des endroits facilement accessibles, des réserves suffisantes de provende nécessaires pour nourrir le bétail en hiver.

Nous recommandons également que cet organisme soit autorisé à

- a) Négocier les approvisionnements et les prix avec la Commission canadienne du blé;
- b) Se charger du programme d'assistance au transport et à l'entreposage des grains de provende;
- c) Faire une enquête afin de déterminer les endroits où il conviendrait d'aménager des entrepôts supplémentaires;
- d) S'adjoindre des représentants des associations agricoles.

2. Nous recommandons, en outre, que les meuneries des Prairies soient de nouveau visées par le règlement de la Commission canadienne du blé relativement au prix et au contingentement.

3. Nous estimons qu'il ne faut pas oublier, quel que soit le coût des grains de provende dans l'Est ou l'Ouest du pays, l'élevage du bétail ou de volaille ne rapporte aucun bénéfice aux cultivateurs si le prix du produit (bœuf, porc, volaille ou produits laitiers) baisse à un niveau trop bas, parce que l'élevage du bétail ou de la volaille cessera d'être rentable. Les cultivateurs auraient tort de croire que seul un programme qui assurerait des grains de provende de moins en moins coûteux peut résoudre leurs problèmes.

Nous recommandons à votre Comité de s'efforcer d'établir à la fois des prix minimums et des paiements pour combler des déficits afin d'assurer aux cultivateurs des recettes suffisantes.

4. Nous estimons aussi que des associations de mise en marché régies par les producteurs (des associations provinciales, fédérales ou mixtes) sont nécessaires afin de stabiliser les prix des produits agricoles et d'assurer des prix rémunérateurs aux producteurs.

Le Syndicat national des agriculteurs.

## APPENDICE A

Tableau I

## COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

ACHATS DE BLÉ, D'AVOINE ET D'ORGE AUX PRODUCTEURS PAR LES MOULINS À PROVENDE  
NON CONTINGENTÉS, DU 1<sup>er</sup> AOÛT 1961 AU 31 JUILLET 1964

	Blé	Avoine	Orge	Total
<b>1<sup>er</sup> août 1961 au 31 juillet 1962</b>				
Manitoba.....	665,114	1,002,774	446,408	2,114,296
Saskatchewan.....	567,291	292,399	609,815	1,469,505
Alberta et Colombie-Britannique.....	1,403,122	2,202,918	3,019,712	6,625,752
	<u>2,635,527</u>	<u>3,498,091</u>	<u>4,075,935</u>	<u>10,209,553</u>
<b>1<sup>er</sup> août 1962 au 31 juillet 1963</b>				
Manitoba.....	716,130	1,086,124	361,393	2,163,647
Saskatchewan.....	375,119	251,561	491,202	1,117,882
Alberta.....	1,342,499	2,425,442	2,997,551	6,765,492
Colombie-Britannique.....	216,914	175,925	213,242	606,081
	<u>2,650,662</u>	<u>3,939,052</u>	<u>4,063,388</u>	<u>10,653,102</u>
<b>1<sup>er</sup> août 1963 au 31 juillet 1964</b>				
Manitoba.....	754,732	1,329,711	390,060	2,474,503
Saskatchewan.....	357,593	285,584	474,827	1,118,004
Alberta.....	2,166,572	2,693,457	3,787,400	8,647,429
Colombie-Britannique.....	77,289	114,840	272,252	464,381
	<u>3,356,186</u>	<u>4,423,592</u>	<u>4,924,539</u>	<u>12,704,317</u>

Tableau II

## COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

ACHATS DE LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ AUX MOULINS À PROVENDE  
DE L'OUEST DU CANADA, DU 1<sup>er</sup> AOÛT 1961 AU 31 JUILLET 1964

	Blé	Avoine	Orge
<b>Récolte de 1961-1962</b>			
Manitoba.....	3,411.0	102,776.0	29,006.0
Saskatchewan.....	2,905.0	30,010.0	39,567.0
Alberta.....	143,213.0	311,803.0	545,469.0
Colombie-Britannique.....	132,010.0	106,179.0	154,410.0
	<u>281,539.0</u>	<u>550,768.0</u>	<u>768,452.0</u>
<b>Récolte de 1962-1963</b>			
Manitoba.....	38,581.0	132,069.0	39,675.0
Saskatchewan.....	20,231.0	30,577.0	53,899.0
Alberta.....	126,447.0	121,011.0	339,483.0
Colombie-Britannique.....	27,662.0	82,716.0	12,918.0
	<u>212,921.0</u>	<u>366,373.0</u>	<u>445,975.0</u>
<b>Récolte de 1963-1964</b>			
Manitoba.....	24,066.0	124,886.0	67,945.0
Saskatchewan.....	11,378.0	26,859.0	82,709.0
Alberta.....	216,963.0	441,562.0	252,692.0
Colombie-Britannique.....	103,065.0	137,221.0	24,514.0
	<u>355,472.0</u>	<u>730,528.0</u>	<u>427,860.0</u>
	<u>849,932.0</u>	<u>1,647,669.0</u>	<u>1,642,287.0</u>

Tableau III

EXPÉDITIONS DE CÉRÉALES ET DE GRAINS DE PROVENDE VERS L'EST DU CANADA ET LA COLOMBIE-BRITANNIQUE, PENDANT LA CAMPAGNE AGRICOLE DE 1962-1963 (1<sup>er</sup> AOÛT—31 JUILLET) ET MONTANT VERSÉ AUX FINS DE L'AIDE AU TRANSPORT

	Blé	Avoine	Orge	Seigle	Maïs	Criblures	Issues de mouture	Total	Montant payé à titre d'aide au transport
	(tonnes)	(tonnes)	(tonnes)	(tonnes)	(tonnes)	(tonnes)	(tonnes)	(tonnes)	\$
Ontario.....	105,006	162,060	190,734	486	—	27,516	130,074	615,876	3,145,383.86
Québec.....	132,242	230,686	278,355	1,233	—	32,692	240,968	916,176	7,457,302.78
Nouveau-Brunswick.....	9,991	14,106	13,132	40	—	5,929	28,334	71,532	971,599.98
Nouvelle-Écosse.....	23,431	24,582	20,576	—	—	7,822	32,328	108,739	1,540,802.49
Île du Prince-Édouard.....	3,010	2,018	5,435	—	—	1,044	7,659	19,166	7275.86
Terre-Neuve.....	3,277	5,583	3,652	20	—	2,143	6,931	21,607	289,302.44
Colombie-Britannique.....	53,835	43,308	57,686	—	1,112	3,433	33,455	192,829	1,590,749.68
<b>TOTAL.....</b>	<b>330,792</b>	<b>482,343</b>	<b>569,570</b>	<b>1,779</b>	<b>1,112</b>	<b>80,579</b>	<b>479,749</b>	<b>1,945,925</b>	<b>15,571,009.98</b>

10 juin 1964.  
 Division des produits végétaux,  
 Ministère de l'Agriculture,  
 Ottawa (Ont.)



CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session de la vingt-sixième législature

1964

---

COMITÉ PERMANENT

DE

**L'Agriculture et de la Colonisation**

*Président:* M. RUSSELL C. HONEY

---

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 11

---

Concernant le

**PRIX DES GRAINS DE PROVENDE**

---

SÉANCE DU MARDI 10 NOVEMBRE 1964

---

TÉMOIN:

M. Harold H. Lasher, *Lasher Feed and Seeds*, Napanee (Ontario)

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.  
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE  
OTTAWA, 1965

21450-1

COMITÉ PERMANENT  
DE  
L'AGRICULTURE ET DE LA COLONISATION

*Président:* M. Russell C. Honey

*Vice-président:* M. Patrick T. Asselin

MM.

Alkenbrack  
Armstrong  
Barnett  
Béchar  
Beer  
Berger  
Brown  
Cardiff  
Choquette  
Cooper  
Crossman  
Cyr  
Danforth  
Dionne  
Doucett  
Drouin  
Émard  
Éthier  
Fairweather  
Forbes  
Forest

Forgie  
Gauthier  
Gendron,  
Groos  
Gundlock  
Horner (*Acadia*)  
Howe (*Wellington-  
Huron*)  
Jorgenson  
Kelly  
Konantz (*M<sup>me</sup>*)  
Korchinski  
Langlois  
Laverdière  
Lessard (*Lac-Saint-  
Jean*)  
Madill  
Mandziuk  
Mather  
Matte  
McBain

McIntosh  
Muir (*Lisgar*)  
Mullally  
Nasserden  
Noble  
O'Keefe  
Olson  
Peters  
Rochon  
Roxburgh  
Southam  
Tardif  
Temple  
Vincent  
Watson (*Assiniboïa*)  
Watson (*Châteauguay-  
Huntingdon-Laprairie*)  
Webb  
Whelan—60.

Quorum 20

*Secrétaire du Comité:*  
D.-E. LÉVESQUE.

## PROCÈS-VERBAL

MARDI, 10 novembre 1964

(14)

Le Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation se réunit à 10 h. 20 du matin sous la présidence de M. Russell C. Honey.

*Présents:* M<sup>m</sup>° Konantz et MM. Alkenbrack, Asselin (*Richmond-Wolfe*), Brown, Cardiff, Cooper, Crossman, Danforth, Doucett, Forest, Forgie, Honey, Horner (*Acadia*), Howe (*Wellington-Huron*), Jorgenson, Kelly, Laverdière, Matte, McBain, Muir (*Lisgar*), Mullally, Nasserden, Noble, Olson, Peters, Rochon, Roxburgh, Watson (*Assinniboia*), Webb—29.

*Témoin:* M. Harold H. Lasher, Napanee (Ontario).

*Aussi présent:* Du ministère des Forêts, M. Benoît Lavigne, directeur de la Division de l'Est des grains de provende.

Le président souhaite la bienvenue au témoin et demande à M. Alkenbrack de présenter M. Lasher.

Le Comité interroge le témoin.

L'examen du témoin étant terminé, M. Cardiff propose, avec l'appui de M. Horner (*Acadia*), et il est convenu qu'un vote de remerciement soit offert à M. Lasher pour son témoignage.

Ainsi que M. Webb l'avait demandé à une réunion précédente, un tableau montrant «Le revenu net moyen, par ferme, par province» est annexé aux délibérations d'aujourd'hui (voir Appendice I).

A midi et 20 minutes, le président ajourne le Comité qui doit se réunir de nouveau le jeudi 19 novembre 1964.

*Le secrétaire du Comité,*  
D.-E. Lévesque.

*Nota:* Les témoignages indiqués (Texte) dans le présent fascicule ont été enregistrés au moyen d'un appareil électronique, conformément à une recommandation contenue dans le septième rapport du comité spécial de la procédure et de l'organisation, qui a été présenté et adopté le 20 mai 1964.



## TÉMOIGNAGES

MARDI, 10 novembre 1964

Le PRÉSIDENT: Madame Konantz et messieurs, nous sommes en nombre.

Je demanderai à M. Alkenbrack de présenter aujourd'hui notre témoin. M. Lasher vient de la circonscription électorale de M. Alkenbrack et est une connaissance personnelle de M. Alkenbrack.

M. ALKENBRACK: Monsieur le président, madame Konantz, collègues du Comité, c'est un honneur de vous présenter un vieux concitoyen. Je ne veux pas dire «vieux» concitoyen dans le plein sens de l'adjectif parce que, comme vous le voyez, c'est un homme assez jeune pour quelqu'un qui est marchand de grain de provende depuis plus de 25 ans à Napanee.

M. Lasher est né et a été élevé dans le township de Richmond, lequel est voisin de Napanee. Il est venu à Napanee il y a 25 ans et débuta dans le commerce des céréales de provende avec rien d'autre que beaucoup d'ambition. Il a travaillé afin de faire de ce commerce le plus grand commerce de céréales de provende de notre district. Il a aussi une succursale à Kingston, bien que Napanee soit toujours son principal centre d'exploitation.

M. Lasher a contribué remarquablement aux affaires municipales dans notre ville et dans notre comté. Il a pris part à la politique municipale en 1952 et s'y est intéressé jusqu'en 1960. Il a passé par tous les postes des conseils de ville et de comté. Napanee étant le chef-lieu du comté, comme vous vous en souvenez. Il atteint son point culminant lors de son ascension au poste de maire de Napanee en 1959 et 1960. Depuis sa retraite, sans avoir perdu une élection, il a donné la majeure partie de son temps à ses affaires, au travail de son club de bienfaisance sociale et aux activités communautaires de Napanee.

Je vous présente Harold H. Lasher, de la *Lasher's Feed & Seed*, de Napanee.

Le PRÉSIDENT: Merci beaucoup, monsieur Alkenbrack. Nous nous joignons tous à M. Alkenbrack pour vous souhaiter la bienvenue, ce matin, monsieur Lasher.

Le témoin n'a pas préparé de mémoire. Nous lui avons dit que cette réunion serait sans cérémonie et que nous nous adresserions à lui pour obtenir des conseils pratiques ainsi que son témoignage en sa qualité de marchand de grain de provende de l'Ontario rural.

Avant de vous poser des questions, étant donné que notre Comité représente toute la nation et que pour quelques-uns d'entre nous la région de Napanee n'est pas familière,—en effet l'industrie agricole de l'Ontario n'est pas familière à quelques-uns d'entre nous et en particulier son aspect alimentation animale,—je me demande si vous ne pourriez pas prendre quelques minutes pour nous dire où se trouve Napanee, quelle en est la population, le territoire que vous desservez et, en général, donner au comité des renseignements sur votre entreprise.

M. HAROLD H. LASHER (*marchand des céréales de provende, Napanee, Ontario*): Merci beaucoup, monsieur le président; merci Doug, mesdames et messieurs.

Je suis un marchand de grain de Napanee et suis aussi dans le commerce de graines de semence. Nous sommes des marchands détaillants et nous faisons un peu de commerce de gros, mais pas beaucoup. Nous achetons beaucoup de

notre approvisionnement d'orge et d'avoine dans l'Ouest et nous utilisons le blé de l'Ouest. La plus grande partie de notre maïs vient soit des États-Unis soit de l'ouest de l'Ontario.

La majeure partie de notre commerce consiste à servir les cultivateurs dans le territoire couvrant approximativement un rayon de 50 à 75 milles, tant de Kingston que de Napanee.

Je n'ai pas préparé de mémoire parce que je ne savais pas de quoi le Comité voulait parler. Je crois que vous discutez des problèmes d'alimentation du bétail des cultivateurs de l'Est et du coût du grain.

Monsieur le président, peut-être voudriez-vous continuer.

Le PRÉSIDENT: Merci beaucoup, monsieur Lasher.

Il y a deux ou trois choses qui me sont venues à l'esprit et au sujet desquelles vous pourriez nous parler, comme la situation dans l'Ontario de la ville de Napanee où se trouve le bureau principal de votre entreprise.

M. LASHER: Je suis installé à Napanee le long d'une voie ferrée de service. La population de Napanee est d'environ 5,000 âmes. Dans ce territoire, je dirais que nous desservons une population d'environ 17,000 habitants.

M. JORGENSEN: Monsieur le président, j'aimerais poser une question au témoin.

Avez-vous demandé à comparaître devant le comité ou vous a-t-on demandé de comparaître?

M. LASHER: On m'a demandé de comparaître.

M. JORGENSEN: Vous avez dit que vous faisiez une certaine quantité de ventes en gros. Auriez-vous objection à nous dire à qui vous vendez en gros?

M. LASHER: Nous vendons en gros à d'autres marchands.

M. JORGENSEN: A d'autres moulins de grain de provende?

M. LASHER: A d'autres moulins de grain de provende plus petits qui ne sont pas assez gros pour faire venir leur marchandise par wagon.

M. JORGENSEN: Quel serait le pourcentage de grain de provende de l'Ouest dans votre entreprise?

M. LASHER: Nous en utilisons environ 75 à 80 p. 100.

M. JORGENSEN: De grain de provende de l'Ouest?

M. LASHER: Oui.

M. JORGENSEN: De quoi se compose le reste?

M. LASHER: Soixante-quinze ou 80 p. 100 en incluant le maïs.

M. JORGENSEN: Quel est le pourcentage de maïs?

M. LASHER: Nous utiliserions environ 15 à 20 p. 100 de maïs.

M. JORGENSEN: Et il provient des États-Unis?

M. LASHER: Au cours de l'année dernière, ou à peu près, il provenait principalement des États-Unis, mais je crois que cette année l'Ontario aura beaucoup plus de maïs et qu'en ce moment le prix du maïs des États-Unis ne s'accorde pas avec celui de l'ouest de l'Ontario. Bien entendu, le coût du transport est élevé à partir de la zone ontarienne de culture du maïs, si nous le comparons au coût du transport par bateau jusqu'à mon emplacement.

M. JORGENSEN: Combien de moulins avez-vous en activité? Avez-vous seulement celui de Napanee?

M. LASHER: J'en possède un à Napanee et un à Kingston. Je possède aussi une des nouvelles unités mobiles qui moule le grain d'une ferme à l'autre.

M. JORGENSEN: Quel pourcentage du total de votre entreprise se fait de cette façon?

M. LASHER: Voulez-vous dire quel pourcentage de notre travail est fait sur commande, comme nous disons?

M. JORGENSON: Sur la quantité de provende que vous produisez, que vous transformez et vendez aux cultivateurs, quel est le pourcentage qui se fait par les unités mobiles?

M. LASHER: Je ne pourrais pas vous donner un chiffre précis, mais je dirais approximativement 25 p. 100.

M. DANFORTH: La réponse que vous avez faite à la question concernant le maïs des États-Unis m'a beaucoup intéressé.

Quand vous employez le maïs des États-Unis de préférence à celui de l'Ontario, est-ce que votre décision est strictement influencée par le prix?

M. LASHER: A ce moment-ci ce serait cela, mais la décision ne pourrait être influencée entièrement par ce facteur, parce que de ce temps-ci la qualité du maïs des États-Unis est meilleure.

M. DANFORTH: Lorsque vous dites que la qualité est meilleure, parlez-vous des éléments du maïs, des protéines, des hydrates de carbone, ou bien parlez-vous du facteur humidité?

M. LASHER: Je parle plutôt du facteur humidité; il est plus constant.

Le maïs vient de l'ouest de l'Ontario par camion. L'autre jour j'en ai reçu une charge de camion et j'ai dû le retourner parce qu'il n'était pas convenablement séché. Il avait été acheté comme étant du maïs séché. Nous l'achetons avec 14.5 d'humidité. C'est la quantité d'humidité qu'il est censé avoir. Je crois que les sécheurs de l'ouest de l'Ontario doivent uniquement sécher à 15.5 p. 100. Le maïs ne se conserve pas dans les compartiments.

M. DANFORTH: Si je comprends correctement votre réponse à la question, le gros du grain que vous employez dans votre moulée préparée est du grain de l'Ouest. La supposition est-elle exacte?

M. LASHER: C'est exact.

M. DANFORTH: Lorsque vous achetez ce grain de l'Ouest, tirez-vous parti du fait qu'il y a une subvention sur le fret ou le transport depuis la tête des lacs? Est-ce exact?

M. LASHER: A vrai dire, nous n'en tenons guère compte, nous le considérons à peine parce que c'est seulement tant d'enlevé par boisseau ou par tonne; c'est sur une base de tant la tonne. C'est calculé dans le coût.

M. DANFORTH: C'est un facteur de prix? Il n'y a pas de subvention pour le grain de l'Ontario entrant dans votre établissement?

M. LASHER: Non. Il n'y a pas de subvention pour le grain de l'Ontario et il n'y a pas de subvention pour le grain qui provient des États-Unis. En effet, pour revenir au maïs, le prix de la dernière quantité de maïs que j'ai reçue dans l'élévateur de Prescott était d'environ \$55 la tonne C.A.F., c'est-à-dire à l'élévateur. Nous devons payer le chargement. Le maïs de l'ouest de l'Ontario, —sur une base de 15.5, par opposition à celui des États-Unis qui est sur une base de 14.5,—serait aujourd'hui d'environ \$5 de moins la tonne et cela inclut la livraison.

M. DANFORTH: Le maïs canadien serait de \$5 de moins la tonne?

M. LASHER: Sur une base incluant la livraison, oui, \$5 de moins la tonne. Il en coûte environ \$3 la tonne pour l'apporter de Prescott, ceci le ramène de \$58 à \$53.50, prix d'achat actuel. C'est à peu près \$4.50 de moins la tonne.

M. DANFORTH: Monsieur le président, les renseignements que M. Lasher nous fournit au sujet du maïs sont des plus intéressants et j'aimerais récapituler un moment.

Monsieur Lasher, si je vous comprends bien, vous avez dit qu'en ce moment vous utilisez le maïs des États-Unis de préférence au maïs canadien à cause de la qualité ou encore à cause de la teneur en humidité. Feriez-vous cela même s'il y avait une différence de \$3 à \$3.50 par tonne?

M. LASHER: Dans certains cas, nous devons agir ainsi, oui. Le maïs de l'ouest de l'Ontario ne se conserverait pas s'il n'était pas utilisé tout de suite. Par exemple, récemment, le pénitencier de Joyceville voulait nous acheter du maïs. Nous ne l'avons pas encore livré. Il demande du maïs américain n° 2.

M. DANFORTH: Américain n° 2?

M. LASHER: Oui, américain n° 2 au lieu du maïs canadien. Tout ce maïs est du n° 1 ou du n° 2, et le n° 1 est rarement obtenu; il est en majeure partie vendu sur une base de maïs n° 2. Le n° 3 serait probablement plus brisé ou quelque chose comme cela, ou d'une qualité inférieure. Nous avons quelquefois employé du n° 3 ou du n° 4, mais seulement pour fin de mouture. De toute façon, il est assez bien moulu mais il y en a qui en veulent. Le grain est plus brisé quand il est séché et cela en abaisse la catégorie.

M. DANFORTH: Monsieur Lasher, n'importe qui dans le commerce des grains de provende sait qu'il y a une assez grande variation de saison en saison et même de mois en mois en ce qui concerne le prix qui doit être payé par tonne de mélanges ou de provendes complètes. Puis-je vous demander d'où vient cette variation. Est-ce que c'est du coût du grain de provende ou du coût des concentrés?

M. LASHER: Ce peut être les deux. Par exemple, cette année le prix de l'avoine ou de l'orge de l'Ouest est d'environ \$6 la tonne plus élevé qu'il était à la même date de l'an dernier. La farine de fève de soya, que nous employons dans un concentré, est un peu moins cher cette année.

M. DANFORTH: Pouvez-vous expliquer pourquoi ce grain doit se vendre \$6 de plus la tonne cette année?

M. LASHER: Je suppose que c'est simplement une question d'offre et de demande. En d'autres mots, si quelqu'un a une quantité d'exportation substantielle, si une grande quantité de blé est exportée ou une grande quantité d'orge ou de quelque chose comme cela, alors les prix ont probablement tendance à être plus élevés.

M. DANFORTH: Je me propose de vous poser quelques questions au sujet de votre commerce et, si je demande des informations concernant vos affaires personnelles et que cela vous soit préjudiciable commercialement, veuillez vous sentir libre de ne pas répondre.

Je voudrais vous poser cette question. Vous avez déclaré que le prix de votre grain entier et des éléments constitutifs varie de temps en temps. Est-ce une question équitable de vous demander combien de fois vous devez reviser votre prix de vente aux cultivateurs?

M. LASHER: Les prix varient presque tous les jours. Tout ce grain est acheté par l'entremise de la Bourse des grains et, bien entendu, la Commission canadienne du blé établit assez bien les prix maintenant. Je parle du grain de l'Ouest.

M. DANFORTH: Mais vous revisez vos taux de jour en jour ou de semaine en semaine?

M. LASHER: Oui, si nécessaire. Nous ne le faisons pas nécessairement tous les jours, mais nous devons les examiner tous les jours et surveiller les prix.

M. DANFORTH: En d'autres mots, un éleveur qui achète le lundi et un éleveur qui achète le vendredi pourraient peut-être payer des prix entièrement différents pour le même produit?

M. LASHER: C'est exact.

M. DANFORTH: Il serait concevable que cela arrive, n'est-ce pas?

M. LASHER: Oui.

M. DANFORTH: J'ai une autre question.

Est-ce l'usage, ici dans l'Ontario, d'accorder des remises privilégiées. Ce que je veux dire, c'est une remise à quelqu'un qui achèterait en vrac par opposition à quelqu'un qui achèterait en sacs. Accordez-vous des remises spéciales à ceux qui achètent en quantité et en vrac.

M. LASHER: Oui.

M. DANFORTH: En conséquence, si un éleveur achetait livré en vrac, il aurait peut-être un léger avantage sur son voisin qui achèterait en sacs de 100 livres.

M. LASHER: Les sacs nous coûtent un peu plus de 20c. chacun, cela fait environ \$4 le tonne. C'est le coût réel.

M. DANFORTH: Est-ce la remise normale que vous accordez?

M. LASHER: Nous devons acheter des sacs de jute neufs, qui coûtent environ \$200 le mille.

M. DANFORTH: Si quelqu'un achetait en vrac, alors ce serait la remise que vous accorderiez? Vous accorderiez \$4 la tonne? Ou est-ce que la remise excède ce chiffre?

M. LASHER: Non, c'est environ ce prix. La raison de cela, c'est que les camions chargés en vrac que nous avons sont plutôt coûteux. Par exemple, nous devons fournir quelque chose pour les décharger, et généralement c'est un déchargeur à air. Une carrosserie de camion de ce genre coûte environ de \$4,000 à \$5,000. Alors, il est nécessaire d'avoir une unité qui travaille tout le temps et qui coûte environ de \$10,000 à \$12,000.

M. DANFORTH: J'ai une autre question, monsieur le président, et alors ce sera tout.

Monsieur Lasher, je voudrais vous poser cette question. Je sais que vous regardez autour et comparez les prix pour trouver le meilleur prix pour le grain entier—grain de l'Ouest, grain de l'Ontario ou grain des États-Unis. Regardez-vous autour à ce point quand vous achetez les ingrédients pour vos concentrés, ou faites-vous affaires avec une compagnie spécifique comme la *Canada Packers*?

M. LASHER: Nous faisons des affaires avec deux compagnies. Nous avons des concessions de deux compagnies.

M. DANFORTH: Vous parlez de concession. Cela veut-il dire que, dans cette partie de vos affaires, vous devez acheter à l'une ou l'autre de ces compagnies?

M. LASHER: Non, pas nécessairement. Nous pouvons acheter à d'autres compagnies si nous le désirons, mais nous trouvons que cela n'en vaut pas la peine. Moi-même, je vends de la marchandise de la *Ralston Purina* et de la *Canada Packers*.

M. DANFORTH: Je me demande si c'est une question raisonnable, monsieur Lasher. Compte tenu de la qualité, trouvez-vous que le prix est comparable entre ces deux compagnies. Je comprends que dans le commerce des céréales de provende le prix de l'un peut être légèrement plus élevé que le prix de l'autre, mais j'aimerais savoir si ces prix suivent le même graphique croissant et décroissant?

M. LASHER: Je dirais que oui.

M. HOWE (*Wellington-Huron*): Puis-je vous poser une question complémentaire en rapport avec le mot concession?

Le PRÉSIDENT: M. Howe.

M. HOWE (*Wellington-Huron*): M. Lasher s'est servi du mot «concession». Il a dit qu'il avait une concession de la *Canada Packers* et de la *Ralston Purina*. Voulez-vous dire, monsieur Lasher, une concession à quelqu'un d'autre dans votre région?

M. LASHER: Oui, c'est plus ou moins le cas.

M. HOWE (*Wellington-Huron*): Ils ne vendraient à aucun autre marchand de votre région?

M. LASHER: Non, je ne pense pas. Bien, peut-être qu'ils le feraient quelques fois. Je ne dirais pas que c'est une règle rigoureuse et immuable en ce qui touche ces compagnies.

M. ASSELIN (*Richmond-Wolfe*): Puis-je poser une autre question complémentaire?

Le PRÉSIDENT: M. Asselin.

M. ASSELIN (*Richmond-Wolfe*): Vous avez mentionné l'achat de sacs neufs. Est-ce que c'est une loi de l'Ontario qui vous oblige à employer des sacs neufs?

M. LASHER: Je n'ai pas dit que nous étions obligés d'employer des sacs neufs; je vous ai donné le prix des sacs neufs. Quelquefois le cultivateur les prend et les rapporte; s'il retourne ses sacs, nous les remplissons de nouveau au même prix environ que nous lui aurions fait s'il avait acheté le grain en vrac.

M. ASSELIN (*Richmond-Wolfe*): Il vous est permis d'employer des sacs usagés?

M. LASHER: Oui.

M. ASSELIN (*Richmond-Wolfe*): Le cultivateur rapporte-t-il ses sacs usagés? Et dans ce cas, mettez-vous la moulée dans ses sacs et lui vendez-vous sans exiger le coût du sac?

M. LASHER: C'est exact.

M. ASSELIN (*Richmond-Wolfe*): Cela se fait souvent?

M. LASHER: Oui, nous faisons cela tout le temps.

M. ROXBURGH: J'ai une question complémentaire. J'ai trouvé intéressante, monsieur Lasher, la mention que vous avez faite du maïs américain acheté de préférence au maïs du sud-ouest de l'Ontario.

Est-ce qu'il y a quelque chose dans le maïs lui-même,—oublions pour le moment la teneur en humidité,—qui, s'il est manutentionné et classifié de façon appropriée, pourrait conduire en quelque sorte à une préférence pour le maïs américain? Est-ce cette préférence à la classification appropriée ou est-ce parce qu'il faut le transporter par camion plutôt que par bateau?

M. LASHER: Je pense que dans un mois le maïs ontarien peut être tout aussi bon que le maïs américain. Je pense que c'est la seule chose.

M. ROXBURGH: Alors, en d'autres mots, de fait cela tient à la classification appropriée et à la question de prix?

M. LASHER: C'est probablement une question de manutention dans l'ouest de l'Ontario. Le plus gros ennui, voyez-vous, est le transport. Si vous achetez le grain aussi loin que la région de Chatham et le ramenez dans cette région-ci, il y aura de \$10 à \$12 de fret. Il y a deux ans, le maïs des États-Unis arrivait à meilleur marché qu'il nous en aurait coûté de l'acheter dans l'ouest de l'Ontario; c'était de \$3 à \$4 moins cher la tonne.

M. ROXBURGH: Dans ce cas, ce serait seulement une question de production?

M. LASHER: Ce serait une question de prix et, je suppose, de production.

M. MUIR (*Lisgar*): Vous parlez d'acheter votre grain par l'entremise d'une Bourse. Où est située cette Bourse?

M. LASHER: C'est la Bourse des grains de Winnipeg.

M. MUIR (*Lisgar*): Vous l'achetez, peu importe à quel prix quotidien il est coté à la Bourse des grains de Winnipeg?

M. LASHER: Oui.

M. MUIR (*Lisgar*): Avez-vous assez de capacité d'entreposage pour vous permettre d'en acheter suffisamment pour une assez longue partie de la saison ou devez-vous en acheter à intervalles réguliers?

M. LASHER: Dans le moment, à mon moulin, je n'ai pas assez d'espace d'emmagasinage. Nous pouvons prendre environ 25,000 à 30,000 boisseaux. Comme vous le savez sans doute, dans le moment le gouvernement paie l'entreposage d'hiver dans l'est de l'Ontario. Nous retenons dès maintenant ce qu'il nous faut—nous l'avons déjà fait—pour l'apporter dans l'élévateur de Kingston. J'achète de Kingston quand je peux parce que c'est plus près. Les bateaux descendent jusque-là et sont rapidement déchargés et nous avons là le grain que nous voulons. Nous achèterons ce que nous désirerons et l'emmagasinons à cet endroit, et nous pourrions en prendre comme nous le désirerons jusqu'en mai, jusqu'à l'ouverture de la saison de la navigation.

M. MUIR (*Lisgar*): En d'autres mots, le grain que vous achetez maintenant arrivera par voie maritime des lacs plutôt que par voie ferrée.

M. LASHER: C'est exact.

M. MUIR (*Lisgar*): Achetez-vous ce grain mélangé avant qu'il soit expédié de Fort-William ou bien achetez-vous les grains séparément?

M. LASHER: Nous achetons tout notre grain séparé.

M. MUIR (*Lisgar*): Achetez-vous les catégories de blé servant aux moulées?

M. LASHER: Nous n'achetons que du blé n° 5 ou de qualité inférieure.

M. MUIR (*Lisgar*): Vous n'achetez que du blé n° 5 ou de qualité inférieure?

M. LASHER: Oui.

M. MUIR (*Lisgar*): Alors vous achetez du blé, de l'avoine et de l'orge?

M. LASHER: C'est exact.

M. MUIR (*Lisgar*): Et vous le moulez dans votre propre moulin?

M. LASHER: Oui.

M. MUIR (*Lisgar*): Vous mélangez les concentrés en même temps?

M. LASHER: Oui.

M. MUIR (*Lisgar*): Lorsque vous faites fonctionner votre unité mobile, fournissez-vous aux cultivateurs quelque chose d'autre que les seuls concentrés ou bien vendez-vous aussi d'autre sorte de grains pour faire un mélange?

M. LASHER: Ils veulent généralement que nous y mélangions du grain d'un autre genre.

M. MUIR (*Lisgar*): Votre mélangeuse coupe le foin et le grain ensemble?

M. LASHER: Oui.

M. MUIR (*Lisgar*): Et ils veulent aussi du grain?

M. LASHER: C'est surtout du grain que nous produisons; nous fournissons le foin comme il vient.

M. MUIR (*Lisgar*): Ne mélangez-vous pas des concentrés aussi?

M. LASHER: Nous mélangeons les concentrés et le maïs.

M. CARDIFF: Quel pourcentage de fève de soya mélangez-vous avec le concentré pour les bouvillons et les autres bêtes à cornes?

M. LASHER: Je ne sais pas au pied levé; ce n'est pas un pourcentage élevé. Je dirais que deux cents livres par tonne seraient le maximum ou peut-être 100 livres par tonne.

M. MUIR (*Lisgar*): J'ai encore une ou deux questions.

Achetez-vous parfois ce qui est connu dans l'Ouest sous le nom de criblures?

M. LASHER: Oui, nous l'avons fait mais très peu dans notre région.

M. MUIR (*Lisgar*): Trouvez-vous que les catégories que vous achetez sont passablement constantes?

M. LASHER: Les criblures n° 1 font une très bonne alimentation et contiennent de 60 à 75 p. 100 de blé concassé. Le reste est généralement de la renouée liseron. Le prix des criblures est aujourd'hui tout aussi élevé que celui de l'orge. Notre prix pour les criblures est environ le même que pour l'orge. Aujourd'hui l'orge nous coûterait environ \$50 ou un peu plus, \$51 à Kingston.

M. HORNER (*Acadia*): Cinquante et un dollars la tonne?

M. LASHER: Oui, la tonne. L'avoine, c.a.f. à Kingston, nous coûterait \$48.

M. MUIR (*Lisgar*): Que coûtent les criblures?

M. LASHER: Je n'ai pas de chiffre ici pour les criblures mais je pense que c'est environ le même prix que pour l'orge peut-être même un dollar de plus. Quelquefois c'est environ un dollar de plus.

M. CARDIFF: Et le maïs?

M. LASHER: Comme je l'ai dit, le maïs américain coûte environ \$55, à Kingston, ou le coûtera. Le n° 5 est la catégorie la plus élevée de blé de l'Ouest que nous puissions acheter et nous devons payer \$55, c.a.f. aux éleveurs à grain, puis nous devons payer le chargement. Ensuite nous avons à le tirer de là.

M. MUIR (*Lisgar*): Je comprends que vous payez \$51 la tonne pour l'orge et \$48 la tonne pour l'avoine. Que payez-vous pour le blé n° 5?

M. LASHER: Le prix, rendu à notre établissement, serait d'environ \$65.

M. MUIR (*Lisgar*): Pour du blé n° 5?

M. LASHER: Oui, il faudrait ajouter environ \$3 aux autres prix pour avoir le prix de la marchandise livrée. Les prix que je vous ai donnés sont les prix à l'éleveur. Ce serait environ \$54.

M. HORNER (*Acadia*): C'est le prix livré?

M. LASHER: C'est le prix livré à notre moulin. Les prix généralement cités sont à l'éleveur. Il y a évidemment une différence, laquelle doit être considérée en rapport avec la distance du transport. Si vous le transportez à 75 milles de l'éleveur, cela coûtera certainement plus que si vous le transportez à 25 milles de l'éleveur.

M. MUIR (*Lisgar*): Vous parlez de l'éleveur du gouvernement à Kingston.

M. LASHER: Oui ou de de n'importe quel éleveur. Pour quelqu'un établi près d'un éleveur, parce qu'il y aurait du transport sur une très petite distance, le coût serait peut-être de \$1 la tonne pour le retirer.

M. MUIR (*Lisgar*): Croyez-vous qu'il n'y a pas assez d'entrepôt pour le grain dans votre région?

M. LASHER: Non, je pense qu'il y a suffisamment d'entrepôts.

M. MUIR (*Lisgar*): Il y a suffisamment d'entrepôts maintenant?

M. LASHER: Oui.

(Texte)

M. MATTE: Quel en est l'usage principal?

(Traduction)

M. LASHER: En ce moment, on utilise surtout le grain, dans notre région, pour l'alimentation des troupeaux laitiers.

(Texte)

M. MATTE: Est-ce que vous en faites un usage assez élevé pour la production du lait?

(Traduction)

M. LASHER: On s'en sert principalement pour l'alimentation des troupeaux laitiers et pour la volaille, mais pas tellement pour la volaille maintenant. On l'utilisait autrefois considérablement pour la volaille et le porc.

(Texte)

M. MATTE: Est-ce qu'on fait un usage assez grand des grains dans la production du lait?

(Traduction)

M. LASHER: Oui, nous faisons usage de grain de provende pour les troupeaux laitiers.

(Texte)

M. MATTE: Maintenant, est-ce qu'il y aurait une différence, en général, entre les prix que vous demandez à l'agriculteur et ceux que l'on paie ou que l'agriculteur paie au Québec?

(Traduction)

M. LASHER: Je pense que le prix, dans certaines régions du Québec, pourrait être un peu plus élevé, oui. Dans le région de Montréal, je pense que ce serait le même prix que le nôtre parce que la subvention du gouvernement pour le transport est payé par régions, et que la subvention du gouvernement pour le fret, est la même à Montréal qu'à Napanee. Alors, si vous allez vers l'est de Montréal, l'assistance au transport est plus considérable, je pense. Je ne sais pas quels sont les prix dans les Maritimes, mais je pense que dans les Maritimes la subvention au transport est aussi élevée que \$25 la tonne. Je ne connais pas les chiffres exactement, mais je sais que la subvention est très élevée.

(Texte)

M. MATTE: Avez-vous beaucoup de concurrence dans vos prix?

(Traduction)

M. LASHER: Oui, nous avons beaucoup de concurrence dans les prix.

M. DANFORTH: Puis-je demander une question complémentaire? Je pense que la question soulevée est très importante pour le Comité. Serait-il possible que le Comité obtienne une comparaison des prix à n'importe qu'elle date spécifique pour l'Ontario, le Québec et les Maritimes afin que nous sachions combien il y a de différence et que nous puissions trouver, en tant que Comité, le pourquoi de cette différence?

Le PRÉSIDENT: Parlez-vous des prix?

M. DANFORTH: Je parle des prix payés par les engraisseurs pour des genres spécifiques de provende. Est-il possible pour nous, en tant que Comité, d'obtenir ces renseignements dans un tableau. Je pense que cette question touche au fond du problème que nous avons à examiner.

Le PRÉSIDENT: Je me demande, monsieur Danforth, si le prix que les engraisseurs doivent payer est très utile parce qu'il peut y avoir des fluctuations causées par les marchands.

M. DANFORTH: C'est ce que nous voulons trouver. C'est exactement ce que nous voulons découvrir. Je pense que cette question est très importante pour nous en tant que Comité. Je sais que M. Lasher nous donnerait les prix qu'il demande pour son grain de provende à une date précise ou au cours d'une semaine précise. J'ai raison de dire cela, n'est-ce pas M. Lasher?

M. LASHER: Oui.

M. DANFORTH: Si nous devons prendre les grains de provende de base que les engraisseurs emploient pour les bestiaux, les troupeaux laitiers, les porcs

et les volailles—quatre ou cinq exemples—et que nous obtenions ces renseignements pour toute la région que nous étudions—Colombie-Britannique, Ontario et les Maritimes—nous aurions une bonne vue du problème en tant que Comité.

Le PRÉSIDENT: Si le Comité est d'accord, le secrétaire du Comité, M. Lévesque, et moi, nous soumettrons cette question au ministère. Je pense que le ministère est probablement la meilleure place d'où nous puissions obtenir des chiffres comparables. Je pense qu'il serait très difficile de les obtenir des marchands eux-mêmes. M. Lasher peut nous donner les prix qu'il demande pour le grain de provende à une date particulière, mais il pourrait être difficile de choisir des marchands dans tout le Canada et d'obtenir les prix pour ce jour en particulier. Il se peut que ces renseignements soient disponibles au ministère.

M. DANFORTH: Je pense que peut-être la Fédération des Agriculteurs ou le syndicat seraient contents de nous fournir ces chiffres. Je ne sais pas exactement quels chiffres nous pourrions obtenir du ministère: peut-être qu'il n'aurait que des moyennes. J'aimerais avoir les prix payés par les cultivateurs dans ces régions, à une date précise, afin que nous puissions les comparer avec les prix en vigueur dans tout le pays.

Peut-être que le comité de direction pourrait étudier comment ces chiffres pourraient être obtenus si le Comité les désire.

Le PRÉSIDENT: Oui, je pense que c'est une bonne idée. Est-ce que le Comité est d'accord pour que cette question soit déferée au comité de direction?

Il en est ainsi décidé.

(Texte)

M. MATTE: Nous pourrions peut-être établir un relevé dans cinq, six ou sept régions par province afin de connaître les prix dans ces différentes régions de chaque province, puis les comparer.

(Traduction)

Le PRÉSIDENT: Oui, le comité de direction demandera conseil à ce sujet et essaiera d'obtenir ces renseignements.

M. HORNER (*Acadia*): Monsieur Lasher, au sujet de votre commerce, vous avez dit que c'était moins cher pour l'agriculteur ou l'engraisser d'acheter en vrac. Quel est le pourcentage de vos achats en vrac?

M. LASHER: Notre pourcentage est bas, mais il augmente tout le temps. C'est un commerce en train de changer. Le commerce devient de plus en plus un commerce de vente en vrac et en grande quantité à mesure que les petits cultivateurs abandonnent les affaires et qu'ils sont absorbés.

M. HORNER (*Acadia*): Cela se produit-il dans tout l'Ontario?

M. LASHER: Il y a encore beaucoup de petits cultivateurs ici et il y en aura encore pendant un bon bout de temps, je suppose; mais, en comparaison avec il y a dix ans, je pense que le nombre de petits cultivateurs a diminué de moitié. Peut-être ne devrais-je pas dire de moitié; ce n'est peut-être pas exact, mais il a diminué de 25 à 30 p. 100. Par exemple, il y avait beaucoup d'avicul-teurs dans notre région, mais maintenant l'élevage des volailles est concentré dans de grandes entreprises, des éleveurs ont jusqu'à 100,000 ou 200,000 poules dans bien des cas.

M. HORNER (*Acadia*): Les gros engraisseurs achètent en vrac?

M. LASHER: Tous ces gens achètent en vrac.

M. HORNER (*Acadia*): Vous avez mentionné les facilités de manutention du grain et vous avez mentionné un camion avec un chargeur à air. Il est certain que l'on se sert de vis transporteuses pour cette manutention.

M. LASHER: Il y a des vis transporteuses pour le grain et elles sont moins chères; mais, lorsqu'il est nécessaire de le monter à 25 ou 30 pieds, c'est difficile

de le faire au moyen de vis transporteuses à moins que les fermiers ne les aient déjà construites chez eux.

M. HORNER (*Acadia*): En ce qui concerne les vis transporteuses pour le grain par opposition aux déchargeurs à air je dirai simplement que je ne pense pas que vous trouviez beaucoup de déchargeurs à air dans l'Ouest du Canada pour la manutention du grain. Presque tout est manœuvré au moyen de vis transporteuses d'un genre ou d'un autre.

M. LASHER: L'équipement de déchargement à air est comparativement nouveau et a été utilisé pendant les quatre ou cinq dernières années.

M. HORNER (*Acadia*): Vous avez dit que l'orge se vendait \$51 la tonne à Kingston. Est-ce que ce serait la même chose ou à peu près à Montréal?

M. LASHER: Pour l'orge de provende n° 1, ce serait le même prix à Montréal.

M. HORNER (*Acadia*): Aurais-je raison de dire que le prix demandé par la Commission du blé est d'environ \$1.15 ou \$1.19? Je pense qu'il y a déjà des témoignages en ce sens dans les rapports du Comité. Êtes-vous d'accord?

M. LASHER: Je ne sais pas parce que je n'ai pas de tableau devant moi.

M. HORNER (*Acadia*): Est-ce à peu près ce prix?

Le but du Comité était de se renseigner sur tout ce qui a trait à la différence entre les prix reçus pour les grains de provende par les cultivateurs des Prairies et les prix payés par les engraisseurs de bétail de l'Est du Canada. J'essaie d'arriver à cette différence.

M. LASHER: Si je comprends bien, dans l'Ouest du Canada vous recevez un paiement initial, à Fort William, pour l'avoine de provende n° 1, environ 55c. par cent livres. Est-ce exact?

M. HORNER (*Acadia*): Quelque chose comme cela.

M. LASHER: C'est le paiement initial, et pour l'orge c'est 87c. le boisseau.

M. HORNER (*Acadia*): C'est le paiement initial.

M. LASHER: Ce sont aussi les catégories les plus élevées.

M. HORNER (*Acadia*): Mais nous devons nous soucier du paiement final.

M. LASHER: Le paiement final n'est pas calculé avant qu'on le reçoive à peu près un an plus tard. En 1962, je crois qu'on a payé un supplément de 12c. pour l'avoine, de 18c. pour l'orge et de 37c. pour le blé. Est-ce exact?

M. HORNER (*Acadia*): Ce serait quelque chose comme cela, oui.

Vos chiffres correspondent avec ce que je pense, et je voulais seulement que vous confirmiez ma pensée à ce sujet. Vous dites que le paiement initial pour l'orge a été de 87c.—et je prends l'orge comme exemple pour aucune raison particulière, seulement parce que c'est une céréale de provende de haute qualité,—et il y a eu un paiement final de 18c. Il semble que le producteur ait reçu \$1.05. Alors, bien entendu, vous devez ajouter les frais de manutention de la Commission du blé et ceux de l'élévateur à grain. L'élévateur à grain prend 4½c. par boisseau, je pense, comme coût de manutention. Alors je pense que j'avais peut-être raison de dire que le prix demandé par la Commission du blé était d'environ \$1.15 pour l'orge. Il varie de jour en jour, bien entendu. Cela revient à environ 2¼c. la livre, ou un peu plus. Ce chiffre est-il exact?

M. LASHER: Oui.

M. HORNER (*Acadia*): Alors le Comité enquête effectivement sur une affaire d'un quart de cent la livre; c'est la différence. Le Comité enquête sur la différence entre le prix reçu par le producteur et le prix payé par l'éleveur de l'Est du Canada; vos chiffres, les chiffres de la Commission du blé, ainsi que les rapports des cultivateurs, donnent un résultat d'environ un quart de cent la livre pour l'orge. Ce n'est certainement pas beaucoup pour l'acheminement de l'orge à environ 2,000 milles. Êtes-vous d'accord?

M. LASHER: C'est exact.

Il y a une chose à considérer. Quand on parle du cultivateur de l'Ouest, on doit se rappeler que ces prix sont payés à Fort-William. Ce prix est le prix à Fort-William, et vous devez payer le fret jusqu'à Fort-William.

M. HORNER (*Acadia*): Oui, c'est des prix à Fort-William que nous parlons.

M. LASHER: Oui, ainsi le cultivateur de l'Ouest ne reçoit pas 87c. plus 18c.; il doit payer le transport.

M. HORNER (*Acadia*): Oui, le cultivateur de l'Ouest paye le transport jusqu'à Fort-William.

M. LASHER: Et le cultivateur de l'Ouest qui, encore une fois, est plus près de Fort-William, reçoit en fait plus pour son grain.

M. HORNER (*Acadia*): Bien, nous voulons qu'il reçoive le plus possible.

M. LASHER: Voilà la question: si vous êtes à une grande distance, le prix de transport est plus élevé. Ou bien y a-t-il péréquation?

M. HORNER (*Acadia*): Nous payons le transport des machines agricoles qui vont dans l'Ouest. Nous avons besoin d'un peu plus d'argent afin de payer cela!

J'ai une autre question. Vous avez mentionné que vous croyez que lorsque vous achetez votre grain l'année suivante il vient par bateau. Exact?

M. LASHER: Nous avons toujours fait cela.

M. HORNER (*Acadia*): Vous avez toujours fait cela?

M. LASHER: Oui.

M. HORNER (*Acadia*): Et alors votre prix demeure constant pendant tout l'hiver parce que vous avez acheté de bonne heure?

M. LASHER: Non, pas nécessairement. Nous suivons le marché. Je pense que c'est la coutume générale.

M. HORNER (*Acadia*): Donc, l'idée d'emmagasiner le grain pour l'hiver n'importe pas?

M. LASHER: Non, si nous ne l'avons pas emmagasiné et ne l'avons pas fait venir par bateau, et si nous devons le faire venir par voie ferrée, le prix serait de \$4, \$5 ou \$6 de plus la tonne. C'est très important que les commerces de grain de provende achètent tout ou presque tout ce dont ils ont besoin et l'emmagasinent dans les élevateurs à l'automne, même s'ils doivent payer des frais d'entreposage. Cela nous rapporte encore.

M. HORNER (*Acadia*): Cela vous rapporte encore; oui, bien sûr, cela vous rapporte encore.

M. LASHER: Il ne s'agit pas du cultivateur ni d'autre chose; il est seulement question de l'économie du transport du grain depuis Fort-William. Vous pouvez faire venir un chargement par bateau pour le tiers ou moins du prix par chemin de fer.

M. HORNER (*Acadia*): Actuellement le prix du transport par bateau de Fort-William serait d'environ \$4.50 la tonne, n'est-ce pas?

M. LASHER: Je ne sais pas exactement combien c'est.

M. HORNER (*Acadia*): Je pense que le Comité a déjà entendu des témoignages en ce sens. La subvention au transport du grain serait supérieure à cela. Actuellement, vous achetez, à Kingston, le grain à un prix inférieur au prix de Fort-William, à cause de la subvention au transport. Pensez-vous que ce serait à peu près exact?

M. LASHER: Je ne comprends pas votre question.

M. HORNER (*Acadia*): Je vais la poser d'une autre façon. Est-ce que l'aide au transport couvre le prix du transport du grain de Kingston à Fort-William?

M. LASHER: Je ne pense pas. Je ne suis pas certain.

M. HORNER (*Acadia*): Par bateau?

M. LASHER: Je ne sais pas, mais cela ne fait aucune différence que ce soit par bateau ou par chemin de fer; la subvention au transport est la même de toute façon.

M. HORNER (*Acadia*): Oui, je comprends cela, mais vous avez dit que tout le grain sera plus que probablement transporté par bateau à cause de la politique d'entreposage.

M. LASHER: Bien, même dans le passé il venait par bateau; mais dans le passé nous devions payer ici l'entreposage. Si nous achetions le grain en novembre, à la fin de la saison de navigation, nous devions payer l'entreposage à partir de ce moment pour tout ce dont nous avons besoin. Mais comme la chose est établie maintenant, nous n'avons plus à faire cela. Donc, le grain est apporté en assez grande quantité pour suffire à une demande qui n'aurait probablement pas pu être satisfaite auparavant.

M. HORNER (*Acadia*): J'essaie seulement d'arriver à la différence et à la raison de cette différence. Le cultivateur de l'Ouest du Canada paie le transport du grain jusqu'à Fort-William; l'État paie le transport du grain à partir de Fort-William, disons, jusqu'à Kingston, Toronto ou Montréal. Je pense que la subvention au transport le couvre assez bien s'il est apporté par bateau. S'il est apporté par chemin de fer, bien entendu, il ne le couvrira pas.

Maintenant nous sommes amenés à croire que la plus grande partie viendra par bateau, et vous dites que cela a été le cas dans le passé.

J'ai une autre question et je conçois nettement que nous ne puissions arriver à une conclusion précise à ce sujet. Dans votre commerce d'exploitation de moulins de grains de provende, vendez-vous presque tout votre grain en moulées complètes?

M. LASHER: Nous vendons environ moitié moitié.

M. HORNER (*Acadia*): Vous dites qu'environ la moitié est simplement du grain moulu?

M. LASHER: Nous en vendons beaucoup comme grain entier. Assez souvent nous vendons des wagons de grain entier. Quelques agriculteurs achètent des wagons complets.

M. HORNER (*Acadia*): Et ils prennent livraison du wagon complet?

M. LASHER: Ils prennent livraison du wagon complet.

M. HORNER (*Acadia*): Serait-ce de quelque façon nuisible à votre commerce—et si c'est le cas, ne me donnez pas la réponse—de nous donner la marge de profit pour le grain que vous manutentionnez de cette façon?

M. LASHER: Nous ne prenons que les frais de courtage sur cela, à peu près 50¢ la tonne.

M. HORNER (*Acadia*): Pourriez-vous me donner le prix? J'imagine que votre moulin de grains de provende produit ce que nous pourrions appeler une moulée à haute teneur en protéines, disons 37 p. 100 de protéines ou quelque chose comme cela. Pouvez-vous dire au Comité ce que votre prix serait pour une moulée de ce genre?

M. LASHER: Non, je ne m'en souviens même pas.

M. HORNER (*Acadia*): Mais vous produisez cette sorte de moulée?

M. LASHER: Nous en vendons un peu; ce sont surtout des concentrés riches en protéines, mais pour le grain de provende ordinaire nous ne vendons rien de cela.

M. HORNER (*Acadia*): Cela ne se vend pas?

M. LASHER: Non.

M. HORNER (*Acadia*): Quel serait le prix de vos concentrés? J'essaie seulement d'établir une comparaison entre le prix des concentrés dans l'Est du Canada et le prix des concentrés dans l'Ouest du Canada.

M. LASHER: Qu'est-ce que vous voulez savoir? Je ne sais pas si je puis vous donner un chiffre précis à ce sujet. De quel type de concentrés voulez-vous parler?

M. HORNER (*Acadia*): D'un concentré riche en protéines.

M. LASHER: Un concentré pour vaches laitières?

M. HORNER (*Acadia*): Je pensais premièrement à une moulée pour le bœuf, mais une moulée pour vaches laitières serait très bien.

M. LASHER: Je n'en suis pas certain, mais je pense que cela atteindrait environ \$100.

M. HORNER (*Acadia*): Cent dollars la tonne?

M. LASHER: Oui.

M. HORNER (*Acadia*): Vous parlez de votre prix coûtant. Je voulais savoir votre prix de vente.

M. LASHER: Nous prenons notre marge de profit. C'est généralement environ 15 p. 100. Je ne pense pas qu'on puisse exploiter ce commerce avec une marge de profit de moins de 15 à 20 p. 100.

M. HORNER (*Acadia*): Vous exploitez votre commerce à profit, bien entendu.

(Texte)

M. MATTE: Une question supplémentaire, un peu personnelle. Quel est le pourcentage de profit que vous réalisez dans votre entreprise?

(Traduction)

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous dire sur la marge de profit?

M. LASHER: Le pourcentage de profit?

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous dire sur la marge de profit, monsieur Matte?

M. MATTE: Oui.

M. LASHER: Il y a différentes marges. Si vous vendez un produit déjà préparé et venant au moulin d'un autre établissement, la marge est loin d'être aussi élevée que celle sur le produit que nous préparons nous-mêmes. Je suppose qu'elle serait d'environ 15 ou 20 p. 100; je ne sais pas.

(Texte)

M. MATTE: Quel est votre pourcentage de profit à la fin de l'année?

(Traduction)

M. LASHER: Je pense que je ne répondrai pas.

M. NOBLE: En écoutant les discussions du Comité, il me semble que ce que nous essayons de trouver c'est comment les cultivateurs de l'Ouest continuent à obtenir les prix qu'ils obtiennent et comment les cultivateurs de l'Est peuvent obtenir du grain de provende à un taux moins élevé. Je me demande si M. Lasher peut indiquer ou mentionner au Comité des moyens qui, à son avis, permettraient à son entreprise ou à d'autres marchands de fournir le grain de provende aux gens de l'Est à meilleur prix.

M. LASHER: Je ne pense pas, à moins qu'il n'y ait une différence dans les taux de transport, que quelqu'un puisse jamais l'obtenir à meilleur prix. Le prix du transport semble être le gros facteur. Cela semble être le facteur important dans le coût du grain, en ce moment.

M. NOBLE: Pensez-vous qu'il y avait assez de concurrence pour tenir compte de n'importe quelle fluctuation des prix entre les marchands, afin que le prix soit équitable d'un bout à l'autre du pays?

M. LASHER: En ce qui concerne les marchands, il y a assez de concurrence pour tenir les prix assez bas; vous n'avez pas à vous en faire à ce sujet.

M. ASSELIN (*Richmond-Wolfe*): Combien y a-t-il de marchands de grains de provende dans votre région?

M. LASHER: Il y en a deux en ce moment et, en 1948, il y en avait cinq; cela vous donne une idée de la situation. Dans notre région nous avons, en 1948, quatre moulins et le volume des affaires, en dollars était d'environ deux millions et cela seulement dans cette petite région, seulement dans cette petite ville. En ce moment, avec deux moulins en exploitation, le volume est au-dessous d'un million, quoique le prix du grain soit environ 25 p. 100 plus élevé qu'il n'était en 1948.

Ces chiffres vous donnent une idée de la diminution de la quantité de grain de provende que les fermiers de l'Est de l'Ontario achètent. Je crois que la même chose se produit au Québec. Les ventes ont baissé.

M. MULLALLY: Monsieur Lasher, vous avez dit que vous achetiez du grain dans l'Ouest, de la Bourse des grains de Winnipeg. L'achetez-vous de la compagnie à la Bourse? Pouvez-vous nous dire de qui vous l'achetez et nous donner un peu plus de renseignements à ce sujet?

M. LASHER: Nous l'achetons de courtiers de Toronto: *Richardson, Coatsworth & Cooper* et *Parrish & Heimbecker*.

M. MULLALLY: Sont-ils des agents de la commission?

M. LASHER: Ils avaient des élévateurs et des bureaux à la Bourse des grains à Winnipeg, et il y en a plusieurs d'entre eux.

M. MULLALLY: Achetez-vous de différentes maisons?

M. LASHER: Nous achetons toujours de différentes maisons.

M. MULLALLY: Et ce sont des courtiers qui sont à la Bourse des grains de Winnipeg?

M. LASHER: Ils ont des sièges à la Bourse.

M. MULLALLY: Vous avez dit que vous reteniez votre grain à l'automne et payiez pour le faire livrer des élévateurs de Kingston à mesure que vous en aviez besoin. Payez-vous votre grain quand vous le retenez? Est-ce que le prix que vous devez payer est fixé dès ce moment ou est-il déterminé quand vous prenez livraison aux élévateurs?

M. LASHER: Vous pouvez le faire de deux façons. Vous pouvez fixer un prix le jour où vous l'achetez, si vous le voulez, ou bien vous pouvez le retenir et fixer un prix à une date ultérieure.

M. MULLALLY: Que faites-vous normalement?

M. LASHER: Je fais les deux; en d'autres mots, nous fixons le prix si nous pensons qu'il est convenable. Si nous pensons que le marché est à la hausse, alors nous l'achetons, ou autrement nous l'achetons plus tard.

M. MULLALLY: Je comprends que vous pensez que le prix que vous avez payé est un prix équitable, compatible avec ce que vous pensez que l'Ouest devrait obtenir? Est-ce exact? Pensez-vous que les exploitants de moulin de grains de provende, comme vous-même, paient un prix équitable compatible avec ce que vous pensez être un revenu équitable pour le producteur de l'Ouest? En d'autres mots, vous croyez que les prix payés aux producteurs de l'Ouest sont équitables et ne sont pas supérieurs à ce qu'ils devraient recevoir?

M. HORNER (*The Battlefords*): Ils pourraient être un peu plus élevés.

M. MULLALLY: J'aimerais savoir ce que vous en pensez.

M. LASHER: Je ne pense pas que le prix du grain soit trop élevé dans l'Ouest, mais je pense vraiment que de la façon dont les choses vont, à partir de ce

que le cultivateur de l'Est doit payer et, considérant son prix de vente du bœuf et du lait de quoi que ce soit, c'est trop élevé pour faire un profit.

M. MULLALLY: Y a-t-il des éléments du coût que personne ne peut maîtriser et qui rendraient les prix trop élevés pour que les engraisseurs de l'Est puissent acheter et produire à profit?

M. LASHER: C'est exacte, au prix, actuel du bœuf et des autres produits.

M. MULLALLY: Pensez-vous que le prix que les engraisseurs de l'Est doivent payer soit trop élevé? Je croirais que c'est ce que vous pensez, mais pensez-vous qu'il y ait des éléments du coût qui pourraient être éliminés?

M. LASHER: Je pense, comme je l'ai dit précédemment, que le transport est le principal facteur et, à moins qu'il n'y ait une différence de prix dans le coût du transport, je ne puis pas voir comment il peut y avoir de différence parce que, lorsque nous parlons de marges de profit, vous pouvez regarder et voir que la concurrence les tient à un niveau joliment bas.

M. MULLALLY: Notre enquête avait pour but d'obtenir des renseignements au sujet des questions se rapportant à la différence entre les prix reçus par les producteurs de grains de provende et le prix payé par les engraisseurs de bétail. Pensez-vous qu'il n'y ait pas là une différence exorbitante, une différence attribuable à des facteurs qui pourraient être éliminés ou qui seraient injustes?

M. LASHER: Je ne pense pas qu'il y en ait. Bien des gens se rappellent il y a dix ans, le temps où la main-d'œuvre était très bon marché en comparaison avec ce qu'elle est aujourd'hui. Je pense qu'au temps où la subvention au transport a été accordée le gouvernement payait tout depuis Fort-William jusqu'aux Maritimes. Je pense que c'était 50c. la tonne. Les cultivateurs reçoivent encore la même somme d'argent, mais, par exemple, le coût du transport des produits par chemin de fer depuis Fort-William est de \$16 la tonne, alors qu'en ce temps-là nous aurions pu le faire venir pour \$5 la tonne. Le coût monte très vite.

M. MULLALLY: Est-ce que le paiement du coût de l'entreposage pour la période d'hiver vous a permis, à vous et aux autres marchands, de réduire vos prix, ou est-il qu'il a été un facteur ayant contribué à quelque petite réduction?

M. LASHER: Oui, cela aide, mais nous prenons la chose en considération lorsque nous établissons les prix de notre grain.

M. MULLALLY: Le Syndicat national des cultivateurs a recommandé l'établissement d'une agence des grains de provende pour l'Est. Êtes-vous en faveur d'une telle agence et quelle est votre opinion à ce sujet?

M. LASHER: Je ne sais pas. Je pense que le cultivateur de l'Est devrait être représenté de quelque façon.

M. MULLALLY: Vous voulez dire qu'il devrait avoir une sorte d'organisation?

M. LASHER: Oui, parce que actuellement dans l'Ouest, comme je le vois—M. Horner peut me corriger si je fais erreur—les cultivateurs vendent les deux tiers de leur grain aux élevateurs de Fort-William, ou encore il leur est permis d'y envoyer leur contingent et ils sont alors libres de transformer le reste en moulée et les moulins de grains de provende de l'Ouest peuvent acheter ce surplus et, alors, obtenir pratiquement le même prix pour leurs bestiaux que nous obtenons ici, au moins à deux dollars près. Est-ce exact?

M. HORNER (*The Battlefords*): Oui.

M. LASHER: Alors je pense que, dans ce cas, les cultivateurs de l'Est ne retrouvent pas leur argent. Je puis me tromper à ce sujet, mais je sais

parfaitement que les moulins de l'Ouest achètent le grain des fermiers à \$35 la tonne. Ils l'achètent à ce prix et le transforment, tandis que nous devons payer \$14 ou \$15 de plus la tonne.

M. MULLALLY: Pensez-vous qu'il soit à conseiller aux engraisseurs de l'Est du Canada d'avoir une sorte d'agence pour surveiller et les aider au sujet des grains de provende? Pensez-vous qu'ils pourraient en profiter?

M. LASHER: Je pense que ce serait une bonne idée. Je pense que le prix devrait faire l'objet d'une péréquation jusqu'à un certain point. C'est visible que le cultivateur de l'Ouest peut soigner ses bêtes à bien meilleur marché que nous ne le pouvons. Je ne sais pas combien d'entre vous sont de l'Ouest.

M. CARDIFF: Cela ne fait aucune différence, nous avons soigné des bestiaux durant des années.

M. MULLALLY: Une dernière question. Elle se rapporte au régime du paiement différé, lequel je ne crois pas comprendre complètement. Comment vous est-il profitable?

M. LASHER: Très souvent le marché monte ou baisse. Si les marchands achètent beaucoup de grain qu'ils ne peuvent revendre, alors, naturellement, les prix baissent. Il s'agit seulement de prévoir ce qui va arriver. Les prix baissent s'il y a beaucoup de grain immobilisé sur le marché; mais, quand nous avons beaucoup d'exportation, comme nous en avons eu ces deux dernières années, il n'est guère probable que les prix baissent.

M. HORNER (*Acadia*): J'aimerais poser une question complémentaire. Vous avez dit que l'engraisneur de l'Ouest a un avantage. Ne pensez-vous pas qu'il devrait avoir un avantage s'il a les matières premières et l'usine à portée de la main? Par usine, je veux dire le bétail sur pied. Vous parlez de l'alimentation du bétail. Il a le bétail et il a les matières premières, ou le grain, à portée de la main. Est-ce que quelqu'un qui vivrait à proximité des matières premières et des usines ne serait pas dans une position avantageuse?

M. LASHER: Je suppose que oui, mais d'un autre côté je pense que vous devez considérer cela en tenant compte du pays tout entier. Vous pouvez produire toute la marchandise pour le Canada, mais vous ne pouvez la consommer toute.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, je vous en prie respectueusement, je vais donner la parole à M. Olson. Monsieur Horner, vous avez disposé de beaucoup de temps ce matin. J'ai votre nom et, au second tour, si le Comité siège encore, vous aurez une autre occasion de vous exprimer.

M. HORNER (*Acadia*): Je voudrais souligner que si nous avons l'avantage d'être plus près des matières premières, nous avons un désavantage parce que nous sommes éloignés de la population, des consommateurs. Lorsque nous allons au marché, il n'est guère avantageux d'avoir 3c. sur le bœuf et 2c. sur le porc.

M. OLSON: Vous m'avez intéressé lorsque vous avez déclaré que vous achetez à l'élevateur de Kingston chaque fois que vous le pouvez. Voulez-vous dire que vous ne retirez de l'élevateur que le grain que vous avez réservé préalablement par contrat.

M. LASHER: Oui.

M. OLSON: Il n'y a pas de grain entreposé que vous pouvez acheter au jour le jour à l'élevateur?

M. LASHER: Non, à moins que des courtiers ne veuillent l'acheter et l'entreposer et prendre une chance de le vendre. Il n'y a pas de stocks de l'État, en d'autres mots, la Commission du blé ne possède pas de stocks là.

M. OLSON: Si vous avez signé un contrat pour retirer une certaine quantité de grain de votre élevateur, disons en octobre, et avez consenti à un prix, il n'y aurait alors aucune fluctuation?

M. LASHER: C'est exact.

M. OLSON: Il n'y aurait pas de fluctuation dans votre prix, disons d'octobre jusqu'en avril?

M. LASHER: Qu'il y ait hausse ou baisse, nous devons en prendre notre parti. Si nous achetons trop de grain, nous sommes alors atteints parce que nous en avons trop et nous subissons une perte. Cela m'est arrivé. Je me souviens qu'une année nous en avions acheté et le prix avait baissé de \$10 la tonne. Cela nous a coûté \$4,000.

M. OLSON: Au sujet de la vente en gros et en détail de la moulée préparée et du grain entier que vous vendez, prenez-vous en considération ce que vous avez payé pour ce grain lorsque vous signez un contrat à l'automne, ou bien ajustez-vous vos prix à ceux du marché?

M. LASHER: Nous ajustons nos prix à ceux du marché.

M. OLSON: Quels facteurs influent sur les prix du marché, disons entre le mois d'octobre et le mois d'avril? Est-ce surtout à cause du changement dans les prix de vente de la Commission canadienne du blé?

M. LASHER: Je pense que oui.

M. OLSON: En d'autres mots, il n'y aurait aucun changement dans les prix, à moins que la Commission canadienne du blé ne change ses prix de vente à la Bourse des grains de Winnipeg.

M. LASHER: Oui, elle a la haute main sur le prix.

M. OLSON: Mais elle n'a pas la haute main sur votre prix de vente?

M. LASHER: Non, mais notre marge de bénéfice est à peu près la même. Aussitôt qu'elle est à la baisse, nous réduisons notre prix et, aussitôt qu'elle est à la hausse, nous élevons notre prix.

M. OLSON: Y a-t-il une très grande fluctuation du prix de vente de la Commission canadienne du blé entre mars et avril et une autre saison?

M. LASHER: Une fois j'ai acheté la marchandise et j'ai perdu \$10 la tonne. J'ai perdu \$4,000 sur ce que je ne pouvais utiliser.

M. OLSON: Alors, dans un cas comme celui-là, l'engraisneur de l'Est aurait en fait payé son grain moins cher en avril qu'il ne l'aurait fait en octobre?

M. LASHER: C'est exact. Nous vendons en dehors du marché; mais, si nous pensons que c'est un bon achat, nous achetons. Je suppose que c'est la même chose que d'acheter des actions ou tout autre chose.

M. OLSON: On nous a amenés à croire qu'il y a eu une hausse assez constante des prix pendant la saison d'engraissement commençant à l'automne et que les engraisneurs de l'Est du Canada ont constamment à payer plus cher le grain utilisé à la fin de la saison d'engraissement, ce qui voulait dire en mai ou en avril. Est-ce vrai?

M. LASHER: Ce n'est pas nécessairement vrai. Il y a probablement une différence dans le coût du transport du grain. Vous devez ajouter l'intérêt à votre coût de transport du grain dans les régions de l'Est. Vous ne pouvez rien pour éviter cela.

M. OLSON: Je comprends cela; mais, maintenant que l'État paie le coût de l'entreposage d'hiver, il ne devrait pas y avoir de raison pour que le grain coûte plus cher à l'engraisneur, ou que la moulée préparée soit plus chère à la fin de la saison d'engraissement que lorsqu'il a commencé à engraisser le bétail à l'automne.

M. LASHER: Le grain est comme tout autre chose; sur le marché il y a la question de l'offre et de la demande. Si la Commission du blé abaisse le prix, nous devons nous accorder avec ce prix pour tout ce que l'on n'a pas acheté, ou si elle élève le prix, nous nous accordons avec ce dernier.

M. OLSON: Le point où je veux en venir, c'est qu'on a prétendu devant le Comité et à la Chambre des communes que, de temps en temps, il y a une augmentation assez constante des prix du grain de provende vendu à un engraisseur de l'Est, entre les prix d'achat du grain à l'automne et ce qu'il doit payer au printemps, parce que le voie maritime du Saint-Laurent est gelée. Selon des renseignements que vous nous avez donnés, ça n'arrive pas en fait; en fait, vous nous avez indiqué qu'il y a eu des années où vous l'avez vendu moins cher au printemps même si la voie maritime était fermée tout l'hiver; alors, vous l'aviez vendu moins cher que ce que vous en obteniez à l'automne.

M. LASHER: Je ne pense pas que ce soit vrai. Cela est peut-être arrivé pendant les deux ou trois dernières années; mais j'ai déjà vu le contraire aussi. J'ai acheté du grain et j'ai fixé le prix d'une certaine quantité. Nous avons de bons espoirs, mais nous pensons qu'il peut baisser de \$2 ou \$3 la tonne. Je puis me tromper, je ne sais pas. De toute façon, c'est strictement une question relevant de la Commission du blé. Si son prix baisse, nous achèterons le grain à ce prix. Donc, quand les cultivateurs ou d'autres achètent du grain pendant l'hiver, ils doivent payer le prix du marché à ce moment-là.

Tout ce qui pourrait influencer le prix du grain pendant l'hiver, ce sont les issues de mouture, le son et des choses comme cela. Nous achetons une grande quantité de son et d'autres produits comme cela, puis nous les mélangeons. Vous ne pourriez pas en vendre ni même en donner aux cultivateurs, disons en août, et c'est quelque chose que vous ne pouvez emmagasiner; les petits moulins ne peuvent pas les entreposer. A certains moments de l'année, ces produits deviennent très bon marché, à peu près \$40 livrés chez nous, mais ils peuvent atteindre \$60 comme l'année dernière. Les cultivateurs de ces régions veulent employer du son et des produits de ce genre qu'ils mélangent à leur moulée pour vaches laitières. Pendant l'hiver, alors que les moulins ne moulent pas de farine, il y a peu de production et la demande est élevée.

M. OLSON: Nous devrions prendre un exemple. Par exemple, on nous a dit qu'il y a eu une augmentation sensible du prix de l'avoine en mars par rapport au prix de vente en octobre 1963. Avez-vous constaté qu'à cause du marché, vous avez dû demander à vos clients un prix beaucoup plus élevé en mars et avril 1964 qu'en septembre et octobre 1963?

M. LASHER: Je ne puis pas me rappeler quels étaient les prix?

M. OLSON: S'il y avait eu une augmentation sensible, vous vous en souviendriez, n'est-ce pas?

M. LASHER: Je ne pense pas que c'était vraiment autant que cela. Cela pouvait être \$5 la tonne ou à peu près. Je ne m'en souviens pas. Il y a peut-être eu une augmentation de \$5; je ne pourrais pas le dire avec certitude. Je sais que le prix du grain, l'an passé, prenons par exemple l'orge, était de \$6 de moins que maintenant.

M. OLSON: Et c'est à cause de l'augmentation du prix demandé par le fermier?

M. LASHER: C'est exact.

M. OLSON: Il n'y a pas d'autres facteurs en jeu? Y a-t-il d'autres choses, par exemple, des additifs, des mélanges riches en protéines, des minéraux, des vitamines, etc? Les prix de vente sont-ils stables pendant toute l'année, ou bien payez-vous moins cher en septembre et en octobre qu'en avril et en mars?

M. LASHER: Pour vous donner une idée de ce qui arrive sur le marché, je puis vous dire que j'ai acheté de la moulée de fève de soya en 1962 à,—si je me rappelle bien le prix,—environ \$60 la tonne et en 1963 je l'ai payé \$100 la tonne. Cela fait une différence de \$40 dans une année. Ces chiffres ne sont peut-être pas à un dollar près, mais ils sont assez exacts.

M. OLSON: Il ne me reste plus qu'une autre question à poser. Certaines des opinions exprimées récemment devant le Comité et à la Chambre des communes au sujet de cette constante augmentation des prix depuis l'automne jusqu'au printemps me semble sans fondement. Il me semble aussi que le Comité devra approfondir un peu plus cette question et essayer de trouver s'il y a des personnes comme M. Lasher, qui est sur place, faisant commerce avec les engraisseurs, et qui peut nous donner ces renseignements. Autrement, nous devons rejeter certaines de ces prétentions.

Il y a encore un autre point que je voudrais clarifier. Vous dites que des moulins de l'Ouest pouvaient acheter de l'orge à environ \$35 la tonne et que vous deviez payer \$61 plus \$3 la tonne rendue à vos moulins. Ne seriez-vous pas d'accord pour dire qu'il y a très peu d'orge vendue aux moulins de l'Ouest à un prix de \$30 à \$35 la tonne et que tout ce qui est vendu est acheté sans passer par la Commission du blé à ce qui peut être appelé un prix dérisoire parce qu'ils n'ont pas de contingentement pour le livrer.

M. LASHER: Ils n'ont pas de contingentement pour le livrer. Je ne sais pas quelle peut en être la quantité, mais j'imagine que les gens qui possèdent le grain sur leurs fermes ne sont pas trop désireux de le garder.

M. OLSON: Vous n'avez pas laissé entendre que la Commission canadienne du blé en fait vend cette orge aux moulins de l'Ouest à ce prix?

M. LASHER: Ils n'y touchent pas du tout.

M. JORGENSEN: Vous avez dit, monsieur Lasher, que vous pensiez que le cultivateur de l'Ouest avait un avantage injuste sur son confrère de l'Est, parce qu'il était capable d'acheter les grains de provende de l'Ouest à un prix moins élevé. Vous admettez, toutefois, que le cultivateur de l'Ouest paie le transport de ce grain de provende acheminé vers l'Est du Canada aussi loin que Fort-William. Vous ne prétendez sûrement pas qu'afin de garder égales les positions de concurrence comparées ici, le cultivateur de l'Ouest paie le transport jusqu'à Fort-William pour le grain qu'il emploie dans l'Ouest du Canada.

M. LASHER: Non, en fait, quand M. Horner disait que j'essayais de démontrer que le cultivateur de l'Ouest devait payer 25c. jusqu'à Fort-William et que, par conséquent, son profit était réduit. Je ne laissais pas entendre que le cultivateur de l'Ouest recevait plus, ou quoi que ce soit d'autre. J'énonçais seulement la différence de position entre nos agriculteurs de l'Est comparativement à ceux de l'Ouest.

M. OLSON: Mais vous avez dit que c'était un avantage au point de vue de la concurrence.

M. LASHER: C'est exact.

M. OLSON: J'essayais de faire ressortir précisément cet avantage. Puisque le cultivateur de l'Ouest paie le transport du grain destiné au cultivateur de l'Est jusqu'à Fort-William et qu'à partir de là les contribuables canadiens paient le reste, je me demande si vous pouvez me dire quel pourcentage du coût total du transport sur les lacs est payé au moyen de la subvention au transport, disons jusqu'à Toronto?

M. LASHER: Je ne sais pas.

M. OTTO: Cela couvrirait-il pratiquement tout le transport à partir de Fort-William, disons jusqu'à Kingston?

M. LASHER: M. Horner semblait croire cela; je ne sais pas.

M. HORNER (*Acadia*): Oui, on a témoigné dans ce sens au Comité l'automne dernier. Le témoin nous a dit que le prix du transport est de \$4 pour le grain, de la tête des Lacs jusqu'à Toronto.

Le PRÉSIDENT: Le témoignage en fait foi, monsieur Horner.

M. JORGENSEN: En fait, un des témoins a signalé que la subvention au transport de Fort-William vers l'Est couvrirait plus que le prix du transport sur les lacs depuis Fort-William.

M. PETERS: Alors pourquoi posez-vous cette question? Pourquoi posez-vous la question au témoin si vous en connaissez la réponse?

M. JORGENSEN: J'essaie de continuer dans ce sens. Il a dit qu'il y avait un avantage et je veux l'indiquer avec précision. Je pense que ce serait intéressant pour le Comité de savoir où existe l'avantage au point de vue de la concurrence.

M. LASHER: Je pense que l'avantage au point de vue de la concurrence existe dans le fait que le cultivateur de l'Ouest a plus de blé qu'il ne peut en livrer à la Commission du blé et, par conséquent, il veut en débarrasser sa ferme et encaisser son argent comme il le peut. Par conséquent, il peut le vendre à des moulins, et les moulins à leur tour le vendent aux éleveurs. Conséquemment ils peuvent vendre tout ce surplus qu'ils peuvent livrer à un prix considérablement plus bas. Ici, dans l'Est du Canada, nous n'avons pas de marchandises que nous puissions utiliser de cette façon. Nos agriculteurs ne cultivent pas assez de grain, généralement, pour faire face à leurs besoins. Je ne pense pas qu'il y ait beaucoup d'agriculteurs de l'Est qui le puisse. Ils achètent une quantité formidable de grain de l'Ouest.

M. JORGENSEN: J'essayais simplement de découvrir où se trouvent les avantages.

M. LASHER: C'est là qu'ils se trouvent, pas à la Commission du blé.

M. JORGENSEN: Vous avez dit plus tôt que le transport était le principal facteur, et j'essayais de trouver s'il l'était réellement.

M. LASHER: Nous devons acheter tout notre approvisionnement de la Commission du blé.

M. JORGENSEN: Vous ne suivez pas tout à fait mon raisonnement. Je vous dis que le transport est payé, jusqu'à Fort William par les cultivateurs de l'Ouest et que de Fort William jusqu'à destination il est payé par les contribuables du Canada. Alors, où le coût du transport entre-t-il en considération? Nous avons intérêt à déterminer, comme on l'a dit antérieurement, où se situe cette différence entre le prix payé au producteur de l'Ouest du Canada et le prix fait aux éleveurs de l'Est du Canada. Vous avez laissé entendre plus tôt qu'elle se situait au niveau du transport.

M. LASHER: On m'a demandé s'il y avait une façon de faire baisser les prix. J'ai dit que le principal point sur lequel nous pouvions économiser sur les prix, c'était le transport.

M. JORGENSEN: Mais le transport est payé sur toute la ligne. Je me demande donc où il entre en considération.

Vous avez dit que vous achetiez le gros de votre approvisionnement—et que vous l'aviez toujours fait—avant la fermeture de la navigation et que vous essayiez de rendre votre approvisionnement dans les ports de l'Est avant la fermeture de la navigation, afin de pouvoir tirer parti des prix de transport plus bas sur les Lacs. Est-ce exact?

M. LASHER: Oui.

M. JORGENSEN: Et vous avez déjà dit aussi que les prix de vos produits finis suivaient invariablement un tracé correspondant aux fluctuations des cotes hebdomadaires de la Commission canadienne du blé. Est-ce que cela inclut le transport?

Voici à quoi je veux en venir. A la fermeture de la navigation, quand les prix de transport sur les Lacs n'entrent plus en considération et quand les prix de transport par chemin de fer commencent à entrer en considération, ajoutez-vous aussi les prix de transport par chemin de fer à votre prix final?

M. LASHER: Non.

M. JORGENSEN: Vous ne les incluez pas?

M. LASHER: Non.

M. JORGENSEN: En d'autres mots, vous continuez à utiliser le prix réel du transport sur les Lacs que vous payez?

M. LASHER: C'est exact.

M. JORGENSEN: Vous avez dit que les fluctuations des prix pour l'Est du Canada avaient une ressemblance assez frappante avec les cotes de la Commission canadienne du blé. Comment expliquez-vous le fait que, conformément aux renseignements reçus dans le cas de l'avoine, les fluctuations à partir d'août jusqu'en avril n'étaient que de 2c. le boisseau ou un peu plus de 2c. le boisseau. Telle a été toute la fluctuation d'août, commencement de la moisson, jusqu'en avril suivant, et cependant le prix demandé par un moulin de grain de provende de l'Est du Canada avait une variation atteignant 28c.

M. LASHER: Il y a une bonne chance que l'exploitant du moulin de grain de provende—je ne sais pas de qui vous voulez parler—ait dû le faire venir par chemin de fer. Peut-être qu'il n'avait pas acheté assez de marchandise. S'il a dû l'acheminer par chemin de fer, cela lui coûtait \$10 de plus la tonne.

M. JORGENSEN: Je comprends cela très bien.

M. LASHER: Je ne connais la raison d'être de cette différence.

M. JORGENSEN: Selon mes chiffres, le prix au moulin, disons de l'avoine, était, en août, de \$2.30, c'est-à-dire \$2.30 le cent livres. Maintenant, la fermeture de la navigation n'a pas eu lieu en octobre; la saison de la navigation s'est étendue quelque peu au-delà. Ce prix a alors été établi, pendant que le prix de la Commission du blé durant la même période avait augmenté d'environ 2c. le boisseau. Je me demandais si vous pouviez expliquer cela.

M. LASHER: Voulez-vous dire août de cette année?

M. JORGENSEN: Août 1963 jusqu'à octobre 1963.

M. LASHER: On a dû avoir changé le prix du grain.

M. JORGENSEN: Quels étaient les facteurs en cause? Quelle raison pouvez-vous imaginer pour expliquer cette fluctuation plutôt violente comparativement aux prix relativement stables cotés par la Commission du blé?

M. LASHER: Je ne sais pas quel est le prix de la Commission du blé. Je sais qu'il y a une différence. L'année dernière il y avait une différence plus grande que cela dans notre prix coûtant. Où avez-vous pris vos chiffres?

M. JORGENSEN: Je ne dis pas que les prix sont invariables. Ils varient selon la demande. Comme vous le disiez, l'offre et la demande entrent en jeu, j'en conviens, mais cette année-là en particulier, dans la moyenne des cotes hebdomadaires, il n'y avait qu'une variation de 2c. le boisseau à partir d'août jusqu'en avril, mais il y avait considérablement plus de variation dans le prix final payé par les éleveurs de bétail de l'Est du Canada.

M. LASHER: De qui avez-vous obtenu vos chiffres? Est-ce de la Commission du blé?

M. JORGENSEN: Du rapport de la Commission canadienne du blé.

M. LASHER: Est-ce le prix qu'elle demande aux marchands ou son prix d'exportation du grain?

M. JORGENSEN: C'est le prix de base depuis Fort William, lequel prix est à la disposition de tous ceux qui désirent acheter à ce prix.

M. LASHER: Citez-vous le *Globe and Mail*?

M. JORGENSEN: Non, je cite les cotes moyennes de la Commission canadienne du blé, les cotes moyennes hebdomadaires.

M. LASHER: Il y a une différence entre les prix au comptant, qui dépendent du moment où le grain est disponible. Nous achetons de la Bourse des grains de Winnipeg, et parfois l'écart est plus marqué qu'en d'autres moments.

M. OLSON: Payez-vous un prix différent de celui que la Commission canadienne du blé demande pour l'exportation du grain de provende?

M. LASHER: Oui, je ne sais pas quels sont les prix parce qu'elle vend à toutes sortes de prix.

M. OLSON: Laissez-vous entendre que le prix de vente de la Commission canadienne du blé aux moulins de l'Est du Canada est différent de son prix pour l'exportation?

M. LASHER: Je ne sais pas. Je ne le laisse pas entendre.

M. JORGENSON: Achetez-vous par l'entremise d'un courtier?

M. LASHER: Oui.

M. JORGENSON: Vous n'êtes pas membre de la Bourse des grains de Winnipeg, vous n'avez donc pas connaissance de ce que le courtier fait. Dans ce cas nous devons faire venir ici un courtier pour le savoir.

M. WATSON (*Assiniboïa*): Monsieur Lasher, je crois que vous avez dit que la capacité de votre élévateur était de 25,000 boisseaux. Quel serait votre volume d'affaires en boisseaux dans une année?

M. LASHER: Je ne sais pas.

M. WATSON (*Assiniboïa*): Quel est-il approximativement? Je voudrais trouver, en fonction de l'importance de votre moulin, quel est votre roulement de marchandises dans un an?

M. LASHER: Je pense que nous pouvons utiliser environ 150,000 boisseaux. Je ne suis pas certain de ce chiffre. Il pourrait être plus élevé.

M. WATSON (*Assiniboïa*): Vous achèteriez une certaine quantité à certains moments de l'année pour réaliser ce roulement? Si vous avez une capacité de 25,000 boisseaux, vous n'avez pas une exploitation assez importante pour vous permettre d'acheter un gros approvisionnement au temps de l'année où les prix peuvent être bas.

M. LASHER: Je peux acheter tout ce dont je pense avoir besoin. Je puis l'acheter et le mettre dans l'élévateur. Je n'ai pas à acheter une cargaison complète, car la cargaison est fractionnée en descendant.

M. WATSON (*Assiniboïa*): Précédemment vous avez dit que vous vendiez aussi à de petits marchands. Quelle est la quantité que vous vendez aux petits marchands comparativement à celle que vous vendez aux engraisseurs et aux cultivateurs?

M. LASHER: Nous vendons peut-être 20,000 à 30,000 boisseaux de cette façon.

M. WATSON (*Assiniboïa*): Alors, c'est une petite partie de vos ventes? Précédemment vous avez dit que vous achetiez le maïs ontarien à cause de la différence de prix. Vous avez aussi affirmé que la teneur en humidité était plus élevée dans le maïs canadien. Lorsque vous achetez du grain de provende, comparez-vous la valeur en protéines du maïs américain à celle du maïs de l'Ontario, par rapport, disons, au contenu en protéines du blé numéro 5 de l'Ouest du Canada?

M. LASHER: Non, c'est un ingrédient entièrement différent de toute façon.

M. WATSON (*Assiniboïa*): En d'autres mots, c'est strictement le prix qui motive votre choix de l'endroit où vous achetez et de ce que vous achetez?

M. LASHER: La différence est très petite entre le maïs canadien et le maïs américain. Le blé tendre de l'Ontario ou le blé n° 5 de l'Ouest que nous achetons sont un autre facteur, parce que le blé de l'Ontario est moins riche en

protéines et nous devons prendre cela en considération quand nous faisons les mélanges.

M. WATSON (*Assiniboïa*): Vous avez dit aussi, en parlant de l'orge, qu'elle vous coûtait, je crois, \$51 la tonne. Comment cela se fait-il si le blé n° 5 était disponible? Est-ce qu'il y a un marché pour cela ou préférerait-on le blé à l'orge si le rapport des prix était le même?

M. LASHER: Le blé et le maïs sont à peu près sur le même pied du point de vue des éleveurs de bétail. La valeur alimentaire est à peu près la même. Par exemple, le blé est légèrement inférieur au maïs dans le cas de l'alimentation des bovins. Au moment où l'on reçoit le blé de l'Ouest ici, il est tellement plus cher que le maïs canadien ou le maïs américain qu'il n'est pas possible d'en acheter. C'est \$7 ou \$8 de plus que le maïs américain et \$10 de plus que le maïs de l'ouest de l'Ontario. Vous voyez, le coût pour faire venir le blé ici est presque inabordable, même le blé de l'Ouest pour les bestiaux, le blé n° 5.

M. WATSON (*Assiniboïa*): Je voudrais revenir au point que M. Jorgenson et, je crois, un autre député, ont signalé au sujet des comparaisons que vous avez faites entre le cultivateur ou l'éleveur de l'Ouest et le cultivateur ou l'éleveur de l'Est, celui de l'Ouest étant dans une position avantageuse parce que le grain de provende se trouve chez lui. Je pensai à ce moment-là que vous aviez probablement l'impression que la plupart des éleveurs achetaient leur grain de provende des moulins de l'Ouest du Canada. Est-ce que vous croyez?

M. LASHER: Non, pas nécessairement. Je sais qu'ils ne le font pas.

M. WATSON (*Assiniboïa*): Je pense qu'il faut souligner qu'une proportion de 80 ou 90 p. 100 du grain qui croît là-bas est utilisée par la personne qui le produit. La majeure partie des éleveurs récoltent leur propre grain. Je pense qu'il serait erroné de laisser entendre que nous achetons des moulins ou de producteurs comme vous-même.

M. LASHER: Mais il y en a sûrement quelques-uns. Je ne sais pas, toutefois, alors je ne ferai pas de remarque à ce sujet.

Je sais qu'il y a des moulins là-bas, un bon nombre même. Un bon nombre de nouveaux moulins ont été construits l'année dernière dans les provinces de l'Ouest. On a dépensé beaucoup d'argent là-bas pour de nouveaux moulins.

M. JORGENSON: Ne pensez-vous pas que c'est à cause du nouvel intérêt que les cultivateurs accordent à la valeur des mélanges de moulée préparés? Ils sont maintenant très conscients des avantages des moulées adéquatement mélangée, n'est-ce pas?

M. LASHER: Je pense que oui.

M. PETERS: Vous devez trouver qu'à mesure que la saison d'élevage avance, les problèmes de crédit augmentent, tant les vôtres que ceux des cultivateurs. Je connais des coopératives qui se sont trouvées dans de graves difficultés à cause de cela.

Quelle partie de votre marge de profit est basée sur l'ensemble de vos opérations et quelle partie reflète votre crédit à la banque et le crédit que vous supportez pour les exploitants agricoles?

M. LASHER: Dans notre entreprise nous supportons beaucoup de crédit. Dans beaucoup de cas—cette année en particulier—nous avons des difficultés à percevoir nos dus; mais je dois dire que je n'ai jamais perdu beaucoup d'argent dans mon entreprise.

M. PETERS: Mais cela devient un facteur de coût?

M. LASHER: Cela devient un véritable facteur de coût.

M. PETERS: Comment vous y prenez-vous?

M. LASHER: Nous exigeons de l'intérêt sur le compte durant le mois suivant celui où il devient en souffrance.

Une chose que j'ai souvent pensé que le Comité devrait considérer, c'est qu'un certain nombre de cultivateurs semblent être en difficulté à certains moments pour payer leur provende et, particulièrement cette année, alors qu'il y a eu une sécheresse dans cette région et dans toute la partie est du Canada. Il y a beaucoup de bœuf qui doit aller au marché sans être suffisamment engraisé et des cultivateurs sont forcés de vendre parce qu'ils ne peuvent plus emprunter assez d'argent pour les nourrir et finir de les engraisser.

M. PETERS: Dans votre entreprise, lorsque vous établissez le prix par tonne de grain vous tenez compte des emprunts que vous devez faire à la banque?

M. LASHER: Non. Si nous faisons des frais, nous les exigeons du client.

M. PETERS: C'est exigé du client?

M. LASHER: Les frais sont exigés directement du client en question. Cet élément n'est donc pas exigé d'un autre.

M. PETERS: On nous a proposé d'établir une commission. Des fluctuations surviennent, pas nécessairement dans le prix de la Commission du blé, mais dans le prix fixé par les courtiers pour les achats que vous pouvez faire en automne et quand vous payez ou établissez un prix à un certain moment durant la période de consommation.

Êtes-vous d'opinion qu'il serait avantageux d'établir une commission d'achat dans l'Est du Canada, semblable à la Commission du blé, mais traitant avec le marché du producteur plutôt qu'avec le marché du consommateur? Si une telle commission, en négociant avec la Commission du blé, achetait en quantité suffisamment grande—tout comme les Russes achètent en grande quantité—sans nécessairement prendre livraison, est-ce que cela tendrait à stabiliser les prix de détail?

M. LASHER: Je suppose que oui.

M. PETERS: Croyez-vous que cela aurait pour effet de stabiliser les prix si on ne devait pas acheter des courtiers?

M. LASHER: Je ne pense pas.

M. PETERS: Cela voudrait-il dire que le prix de base par tout le Canada pourrait être fixé pour toute l'orge, disons, à être consommée dans l'Est du Canada durant une année donnée? Est-ce que cela n'éliminerait pas quelques-unes des fluctuations qui surviennent?

M. HORNER (*Acadia*): Puis-je poser une question complémentaire?

Le PRÉSIDENT: Laissez le témoin répondre, s'il vous plaît.

M. LASHER: Je ne peux pas voir comment cela fonctionnerait.

M. PETERS: Quels pièges y avait-il?

M. LASHER: Je ne vois pas comment cela pourrait fonctionner aussi longtemps que le grain se vend à différents prix. Je ne vois pas que cela fasse beaucoup de différence si le grain passe par un courtier ou une commission.

M. PETERS: Excepté dans les cas où la vente se fait avec livraison ultérieure, comme dans le cas de la Russie qui achète de la Commission une très grande quantité de blé canadien n° 5. Dans un tel cas le prix de vente ne changerait pas une fois établi. Vous dites que vos prix fluctuent dans certains cas jusqu'à \$10 la tonne par année?

M. LASHER: Oui.

M. PETERS: L'an dernier, des marchands de la région, au cours d'une période de six mois, ont augmenté leur prix autant que de \$12. Est-ce qu'une commission comme celle qu'on a proposé d'établir n'éliminerait pas une telle fluctuation? Je ne dis pas qu'elle permettrait de faire un prix plus bas au détaillant ou grossiste, mais n'aurait-elle pas pour effet de stabiliser les prix?

M. LASHER: Je suppose que oui.

M. JORGENSEN: Ne vous serait-il pas possible de faire cela dès maintenant, tout comme l'ont fait les Russes? N'est-il pas possible d'acheter à l'automne une quantité de grain et de le prendre sur une période d'un an.

M. LASHER: Comme je vous l'ai dit, nous en avons déjà acheté.

M. PETERS: Mais, comme je le comprends, vous achetez à ce prix-là. Un autre moulin à provende, voire dans la même ville, achètera à un prix différent et, s'il n'en profite pas pour acheter avant que le prix des courtiers monte, avant que les prix montent à la Bourse des grains, sa marge de profit restera la même et son prix de vente au cultivateur augmentera. Au même moment, puisque vous avez fixé vos prix sur une base de concurrence, vos prix monteront aussi.

En d'autres mots, n'est-il pas vrai que le cultivateur est, jusqu'à un certain point, toujours la victime du prix le plus élevé dans tous les cas?

M. LASHER: Je ne le pense pas. Je pense que les cultivateurs obtiennent, dans les achats, les mêmes avantages que nous obtenons nous-mêmes. Par exemple, il y a un an, j'ai acheté du grain au prix de \$44 la tonne, si je me souviens bien, ou \$42 la tonne. Je l'ai acheté en juillet et signé un contrat pour la livraison en novembre. Je l'ai acheté à \$42 la tonne—pour vous donner un prix à la tonne—et, lorsqu'il est arrivé en novembre, le prix était de \$48 la tonne. Peut-être que mon voisin n'en avait pas acheté, mais j'ai pris une chance et je l'ai acheté.

Il s'agit simplement d'y aller et de prendre une chance. Le cultivateur aurait pu l'acheter de moi s'il l'avait voulu. De fait, j'en ai vendu à deux ou trois cultivateurs, j'en ai vendu à trois cultivateurs de ma région qui ont fait une économie de \$5 la tonne.

M. PETERS: Vous savez que la plupart des épiciers d'une municipalité envoient leurs hommes pour s'informer des prix dans d'autres magasins. Assez souvent il n'y a pas beaucoup de rapport entre les prix d'achat, mais le prix fait au client dépend de la concurrence des prix dans la région. Quelquefois il est plus haut et quelquefois il est plus bas. Quelquefois ils perdent et quelquefois ils gagnent. D'habitude ils se tiennent au courant des prix de vente des autres magasins. Est-ce que cela se fait chez les marchands de grain?

M. LASHER: Je ne le pense pas. Je ne pense pas que cela se fasse tellement, non. Je pense qu'on se base surtout sur le marché et sur le prix coûtant du moment.

M. ALKENBRACK: Monsieur le président, j'ai seulement une question ou deux à poser au témoin.

J'ai été impressionné par le fait que le témoin a volontairement affirmé que c'est dans l'intérêt de ses propres affaires de faire usage de la voie maritime et de l'entrepôtage du grain dans l'élévateur le plus près, dans ce cas, l'élévateur de Kingston. Par le passé le Comité a souvent parlé de l'insuffisance de grain de l'Ouest transporté par bateau pour la longue période d'alimentation en hiver. Le manque de ce grain pendant cette période critique s'est surtout fait sentir dans le Québec, je crois.

J'aimerais demander au témoin si les marchands du Québec ne pourraient pas tirer avantage du marché dont vous profitez afin d'approvisionner les clients pendant tout l'hiver à un prix plus ou moins stabilisé.

M. LASHER: Je pense que c'est la même chose dans le Québec; je pense qu'ils le peuvent. La seule chose à noter est que le marchand est responsable du grain et, assez souvent, il hésite à retenir plus de grain que ce dont il a besoin au cas où il ne pourrait le vendre.

M. ALKENBRACK: Diriez-vous que cette situation tient à ce que certains marchands de provende n'ont ni le désir ni la hardiesse d'engager des fonds et de prévoir les besoins futurs de leurs clients?

M. LASHER: Je ne pense pas. Je pense que les marchands hésitent un peu à prendre une chance dans le cas où ils ne pourraient pas le vendre. En effet, s'ils achètent trop et ont un surplus qu'ils ne peuvent vendre, il est possible que lorsque le nouveau grain arrivera au commencement de la saison de la navigation, il sera peut-être de \$5 la tonne de moins que le grain qu'ils ont emmagasiné et, par conséquent, ils doivent subir cette perte.

M. ALLKENBRACK: Un marchand doit avoir un assez gros capital? N'est-ce pas?

M. LASHER: Le marchand doit être bien établi avant de pouvoir acheter; son crédit doit être bien établi.

M. ALLKENBRACK: J'ai été impressionné lorsque le témoin a affirmé que plusieurs éleveurs de l'Est du Canada, en particulier ici dans l'est de l'Ontario, à cause de circonstances indépendantes de leur volonté, même indépendantes de la volonté du gouvernement, sont dans une situation précaire à cause de la sécheresse du grain, etc.

Nous avons signalé au ministre de l'Agriculture, à la Chambre, la situation précaire de ces éleveurs mais inutilement et jusqu'à maintenant le gouvernement n'a rien fait. Est-ce que le témoin n'aurait pas une recommandation à faire en vue de soulager les éleveurs authentiques et admissibles à cette aide afin de les sauver de la banqueroute?

M. LASHER: Je crois qu'on devrait faire quelque chose au sujet de l'agriculture, quelque chose de plus important que ce qu'on fait maintenant, afin de permettre au cultivateurs qui ont peut-être des valeurs sous forme de bestiaux mais ne peuvent emprunter assez d'argent à la banque pour les entretenir pendant une courte période, comme six mois à un an.

M. ALKENBRACK: Est-ce que certains de ces éleveurs empruntent à la banque pour nourrir leurs bovins?

M. LASHER: Un assez grand nombre. Dans notre région ils ont emprunté de l'argent mais pas au point d'égaliser la somme de leurs valeurs. Par exemple, un homme peut avoir une centaine de bovins et, même à \$100 chacun, peut-être ne peut-il emprunter que \$300. S'il a emprunté assez d'argent pour nourrir ces animaux, la différence entre le prix qu'il pourrait obtenir pour le produit fini et le prix qu'il pourrait obtenir pour le produit non fini, s'il devait le vendre, serait de 4c. la livre. S'il était capable d'emprunter assez d'argent pour acheter de la provende pour les porter à la catégorie la plus élevée, même si le gain qu'il ferait sur le grain payait seulement le grain, il gagnerait encore 4c. la livre, disons, sur un animal de 1,000 livres, ce qui lui donnerait \$40.

M. ALKENBRACK: Est-ce qu'un prêt aux gens de cette catégorie les sauverait de la banqueroute?

M. LASHER: J'ai l'impression que ce serait beaucoup mieux de leur prêter de l'argent que de laisser certains d'entre eux s'acheter d'autres machines, comme ils le font. Il est facile d'acheter de la machinerie, mais il est difficile de la payer.

M. ALKENBRACK: Enfin je désire poser au témoin la question suivante. Après 25 ans d'expérience dans l'exploitation d'un commerce de grain, je suppose qu'on acquiert un jugement sûr et je suis certain que le témoin est devenu un bon juge du prix du grain, au jour le jour, de saison en saison. Maintenant si j'en viens à l'application au jour le jour et de saison en saison de ce jugement, est-ce que les prix obtenus sur la ferme pour le lait, le porc, le boeuf, le poulet, les œufs, etc., produits au moyen de ce grain, sont assez élevés par rapport aux

prix du grain et de la provende servant à les réaliser? Diriez-vous que les prix obtenus sur la ferme sont assez élevés en comparaison?

M. LASHER: Je ne crois pas qu'ils le soient, dans la plupart des cas, aujourd'hui, particulièrement dans l'Est.

Le PRÉSIDENT: Je crois que nous en avons terminé avec le premier groupe de témoins. M. Horner avait à poser une question complémentaire avant l'ajournement.

M. HORNER (*Acadia*): Êtes-vous disposé à ajourner, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Je crois que nous sommes prêts, mais vous aviez une question complémentaire à poser.

M. HORNER (*Acadia*): J'accepte de laisser tomber ma question, monsieur le président. Le témoin a été excellent; il a répondu très bien à toutes mes questions et je lui en suis reconnaissant.

M. CARDIFF: Puis-je proposer un vote de remerciement à l'égard du témoin qui a été excellent.

Des VOIX: Bravo!

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie beaucoup.

---

#### APPENDICE I

#### REVENU NET RÉALISÉ PAR LES CULTIVATEURS PAR SUITE DE L'EXPLOITATION DE LEURS FERMES, CANADA\*, PAR PROVINCE, 1961-1963

Année	Île du Prince- Édouard	Nouvelle- Écosse	Nouveau- Brunswick	Québec	Ontario
1961	6,669	14,659	13,084	186,405	325,844
1962	7,157	13,557	12,840	195,411	353,838
1963	7,318	11,412	12,236	190,637	389,310

Année	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie- Britannique	Canada
1961	119,309	343,952	279,852	57,890	1,347,664
1962	123,331	413,910	301,804	68,885	1,490,733
1963	124,349	372,979	238,731	63,199	1,410,171

\* A l'exclusion de Terre-Neuve.

Source: *Bulletin trimestriel de la statistique agricole*, janvier-mars 1964 (BFS, Division de l'agriculture).

CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session de la vingt-sixième législature

1964

---

COMITÉ PERMANENT

DE

**l'Agriculture et de la Colonisation**

*Président:* M. RUSSELL C. HONEY

---

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 12

---

PRIX DES GRAINS DE PROVENDE

---

SÉANCE DU JEUDI 19 NOVEMBRE 1964

---

TÉMOIN:

De la *Division des grains et du produit des gains, Metro Toronto Board of Trade*: M. R. M. Armstrong, président, M. J. C. Macdonald, Vice-président. De l'*Association des éleveurs à grains de l'Ontario*: M. C. S. McLaren, président général, M. J. A. Irvine, ex-président, M. W. D. Thompson, directeur. De l'*Ontario Retail Feed Dealers Association*: M. S. C. Hall, président général, M. B. C. Craig, vice-président, M. E. J. Stiver, ex-président, et M. M. H. McPhail, vice-président de l'exécutif.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.

IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE

OTTAWA, 1965

21509-1

COMITÉ PERMANENT  
DE  
L'AGRICULTURE ET DE LA COLONISATION

*Président:* M. Russell C. Honey

*Vice-président:* M. Patrick T. Asselin

MM.

Alkenbrack,  
Armstrong,  
Barnett,  
Béchar, d,  
Beer,  
Berger,  
Brown,  
Cardiff,  
Choquette,  
Cooper,  
Crossman,  
Cyr,  
Danforth,  
Dionne,  
Doucett,  
Drouin,  
Émard,  
Éthier,  
Fairweather,  
Forbes,

Forest,  
Forgie,  
Gauthier,  
Gendron,  
Groos,  
Gundlock,  
Horner (*Acadia*),  
Howe (*Wellington  
Huron*),  
Jorgenson,  
Kelly,  
Konantz (*M<sup>m</sup>*),  
Korchinski,  
Langlois,  
Laverdière,  
Lessard (*Lac Saint-Jean*),  
Madill,  
Mandziuk,  
Mather,  
Matte,

McBain,  
McIntosh,  
Muir (*Lisgar*),  
Mullally,  
Nasserden,  
Noble,  
O'Keefe,  
Olson,  
Peters,  
Rochon,  
Roxburgh,  
Southam,  
Tardif,  
Temple,  
Vincent,  
Watson (*Assiniboïa*),  
Watson (*Châteauguay-  
Huntingdon Laprairie*),  
Webb,  
Whelan—60

Quorum 20

*Secrétaire du Comité,*  
D.-E. Levesque.

## PROCÈS-VERBAL

JEUDI 19 novembre 1964

(15)

Le Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation se réunit aujourd'hui à 10 h.25 du matin, sous la présidence de M. Russell C. Honey.

*Présents:* MM. Armstrong, Beer, Brown, Choquette, Cooper, Crossman, Cyr, Danforth, Dionne, Doucett, Drouin, Forest, Honey, Horner (*Acadia*), Jorgenson, Mandziuk, Matte, McBain, Mullaly, O'Keefe, Peters, Roxburgh, Watson (*Assiniboia*), Webb et Whelan.—(25)

*Témoins:* *Division des céréales, Board of Trade de la région métropolitaine de Toronto:* M. R. M. Armstrong, président et M. J. C. Macdonald, vice-président; *Ontario Elevators Associations* M. C. S. McLaren, président, M. J. A. Irvine, ancien président, et M. W. D. Thompson, administrateur; *Ontario Retail Feed Dealers Association:* M. S. C. Hall, président, M. B. C. Craig, vice-président, M. E. J. Stiver, ex-président, et M. M. H. McPhail, vice-président exécutif.

*Aussi présents:* Ministère des Forêts: M. Benoît Lavigne, directeur des céréales de provende de l'Est; ministère de l'Agriculture: M. C. R. Phillips, coordinateur de la programmation.

Le Président présente les témoins, après quoi M. McPhail formule de brèves observations et explique le mémoire de son association.

Les témoins sont interrogés.

Il est *convenu* qu'un tableau intitulé «Capacité d'emmagasiner des éleveurs régionaux» soit publié en appendice aux témoignages. (*Voir Appendice 1*)

Après l'examen des témoins et sur la proposition de M. Doucett, appuyé par M. Danforth,

*Il est convenu*—Qu'un vote de remerciements soit pris à l'égard des témoins concernant leur excellent mémoire et leur généreuse collaboration.

A midi et demi, le Président ajourne la séance jusqu'au mardi 24 novembre 1964.

*Le secrétaire du Comité,*  
D. E. Levesque.

*Remarque:* Les témoignages recueillis en français et traduits en anglais, qui sont consignés dans le présent fascicule, ont été enregistrés au moyen d'un appareil électronique, conformément à une recommandation figurant dans le Septième rapport du Comité spécial de la procédure et de l'organisation, présenté et adopté le 20 mai 1964.



## TÉMOIGNAGES

JEUDI 19 novembre 1964

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons le quorum, je crois, et nous pourrions commencer la séance.

Ce matin, je suis heureux de souhaiter la bienvenue à nombre de témoins de l'Ontario, représentant l'*Ontario Retail Feed Dealers Association*, la Division des grains et des produits des céréales du *Board of Trade* de la région métropolitaine de Toronto et l'*Ontario Elevators Association*. Ces messieurs ont préparé un mémoire qui sera lu par la personne immédiatement à ma droite. J'aimerais vous présenter les témoins. A ma droite se trouve M. Murray McPhail, vice-président exécutif de l'*Ontario Feed Dealers Association*. Viennent ensuite MM. S. C. Hall, et B. C. Craig, respectivement président et vice-président de l'*Ontario Feed Dealers Association*, et un ex-président de l'association, M. E. J. Stiver. Il y a ensuite les trois délégués de l'*Ontario Elevators Association*, le président C. S. McLaren, l'ancien président J. A. Irvine et un administrateur, M. W. D. Thompson. La Division des grains et des produits des céréales du *Board of Trade* de la région métropolitaine de Toronto est représentée par son président, M. R. M. Armstrong, et son vice-président, M. J. C. Macdonald.

Messieurs, c'est un plaisir de vous accueillir ici, ce matin, puisque vous venez contribuer à notre enquête sur la situation des céréales de provende de l'Est canadien. Si le Comité le veut bien, je demanderai maintenant à M. McPhail de nous donner lecture du mémoire. Nous pourrions ensuite poser des questions à nos visiteurs.

M. M. H. McPHAIL (*vice-président exécutif de l'Ontario Retail Feed Dealers Association*): Monsieur le président, messieurs, je vous remercie. Avant de commencer la lecture du mémoire, j'aimerais prendre une couple de minutes pour vous expliquer le rôle des autres délégués au sein de l'industrie ontarienne des grains et des céréales de provende et pour vous donner une idée des services qu'ils rendent.

Pour faire ressortir la manière dont s'effectuent réellement les mouvements de grains et de céréales de provende, je pourrais peut-être mentionner tout d'abord les deux délégués du *Board of Trade* de la région métropolitaine de Toronto. Ces deux hommes représentent une division du *Board of Trade* qui fait la vente en gros des céréales et qui voit au transport des grains depuis la Tête des lacs jusqu'aux terminus et élevateurs de l'Est ontarien, où vont s'approvisionner les détaillants. Elle s'occupe du transport des céréales, de leur entreposage dans les élevateurs et ainsi de suite.

Il faudrait ensuite dire un mot des services rendus par la *Retail Feed Dealers Association* qui a envoyé des délégués ici, ce matin. Les membres de l'Association achètent les céréales des ports des lacs et des terminus de l'Est. Les grains sont amenés aux fabriques de provende où ils sont vendus aux cultivateurs de la région ou transformés en céréales de provende équilibrées avant d'être vendus aux éleveurs de bétail et de volaille de la province.

L'autre groupe, que nous sommes très heureux et très fiers d'avoir parmi nous, ce matin, représente en quelque sorte un secteur qui, pour être le cadet de l'industrie ontarienne des grains et des céréales de provende, n'en connaît pas moins un essor très rapide. Je veux parler de la Division des grains et des produits des céréales. Les membres de l'*Elevators Association* s'adonnent surtout à l'achat de céréales produites en Ontario. Comme ce genre de culture est

fortement concentré, les intéressés sont surtout établis dans les comtés situés à l'ouest de Toronto, dans le sud-ouest ontarien et dans les cinq ou six comtés dont la plus grande partie du territoire se trouve dans ce coin de la province.

Voilà les services que rendent les divers secteurs de l'industrie des grains et des céréales de provende. A mon sens, il importe de ne pas confondre le travail des uns ou des autres, au cours de la présente étude.

J'aimerais préciser un autre point. Si nous présentons un mémoire, ce matin, et si nous en profitons pour faire des observations, c'est uniquement au nom des personnes que nous représentons, celles qui constituent le secteur des grains et des produits des céréales. Nous ne prétendons pas être les porte-parole de nos clients, les cultivateurs et les producteurs, d'un autre secteur de l'industrie ou d'une autre province. Des représentants de ces divers groupes ou provinces ont témoigné devant vous, lors d'autres audiences, et nous sommes sûrs qu'ils ont présenté leurs arguments et défendu leurs intérêts sans équivoque. Nous respectons leurs opinions et nous n'avons certes pas l'intention de contredire les renseignements qu'ils peuvent avoir fournis au Comité. Si nous adoptons cette attitude, ce n'est pas parce que nous sommes égoïstes ou parce que nous refusons de reconnaître les intérêts des autres groupes, mais parce que nous entendons traiter strictement de choses que nous connaissons et qui se rapportent directement à la question à l'étude. Néanmoins, je tiens à assurer au Comité que nos instances, même si elles proviennent d'un seul secteur de l'industrie, n'en sont pas moins sincèrement formulées dans l'intérêt des éleveurs de volaille et de bétail. Nous en sommes persuadés. Nous visons à servir ces gens de notre mieux et nous sommes convaincus que nos recommandations serviront à cette fin.

Certains points soulevés dans notre exposé pourront sembler n'avoir aucun rapport avec la question qui retient l'attention du Comité mais, au cours de la discussion et de l'échange de questions et de réponses, les membres de notre délégation pourront profiter de l'occasion pour faire le lien, dans leurs témoignages.

Monsieur le président, j'aimerais apporter une autre précision avant d'entamer la lecture de notre mémoire. Je m'excuse auprès de vous et de tout autre membre du Comité qui désirerait avoir une traduction française du mémoire. Si nous ne pouvons vous donner satisfaction sur ce point, ce n'est sûrement pas à cause de négligence ou d'oubli. Nous avons mis la dernière main au mémoire, tard hier après-midi. Certains de mes collègues en ont pris connaissance seulement à notre arrivée à l'hôtel, hier soir. Voilà pourquoi je tenais à vous donner ces explications et à présenter mes excuses aux membres du Comité qui auraient aimé avoir un exemplaire en français. Si la chose est impossible, ce n'est certes pas parce que nous avons négligé ou oublié d'y voir.

Je n'ai pas d'autres observations introductives à formuler mais je pourrais ajouter que mes collègues ont consacré leurs carrières aux industries qu'ils représentent actuellement. Ils sont donc entièrement en mesure de fournir au Comité tous renseignements que ce dernier pourrait désirer.

Voici la teneur de notre mémoire. A titre de représentants des groupes commerciaux qui ont préparé le présent document, nous sommes heureux de comparaître devant ce Comité de la Chambre des communes afin d'y exposer nos opinions sur des questions importantes pour tous les secteurs de l'agriculture de l'Est. Au cours d'audiences antérieures, le Comité a entendu les témoignages de personnes représentant des associations de producteurs, des ministères et organismes de l'État et des groupes industriels d'autres provinces. Par conséquent, nos observations porteront uniquement sur les aspects de l'agriculture de l'Est intéressant les services et les installations fournis par l'industrie ontarienne des grains et des céréales de provende.

Nous vous savons gré de l'intérêt que vous avez manifesté à l'égard des problèmes nombreux et complexes faisant obstacle à l'agriculture canadienne.

Nous comptons que des solutions pratiques seront élaborées par suite de vos délibérations et que les témoignages rendus par notre délégation vous seront utiles à cet égard.

Afin d'attirer l'attention du Comité permanent sur les points précis dont nous voulons le saisir, nous avons groupé nos observations sous les rubriques suivantes.

#### 1. Agence du gouvernement pour la mise sur le marché des céréales de provende dans l'Est canadien.

Le compte rendu des délibérations du présent Comité et les questions soulevées de temps à autre à la Chambre des communes semblent indiquer que le gouvernement songe à établir une agence ou commission pour diriger et contrôler les mouvements de céréales de provende à l'intérieur des provinces de l'Est. A défaut de renseignements sur les responsabilités, les pouvoirs et la juridiction de l'organisme projeté, il est difficile de faire des observations intelligentes à ce sujet. Toutefois, nous tenons à protester officiellement contre la création de tout agence, office ou commission de l'État visant la fourniture de tout service public que des particuliers peuvent assumer aussi efficacement et aussi économiquement. Nous estimons sincèrement aussi que les personnes s'occupant du commerce des grains et des céréales de provende, en Ontario, voient au transport, à la mise en position à la manutention et à la transformation des grains au plus bas prix pour les éleveurs de volaille et de bétail.

Ayant adopté pareille attitude après mûre réflexion, nous soutenons que le Comité permanent de l'agriculture devrait s'opposer énergiquement à toute mesure visant à substituer un organisme d'État aux services et facilités de commercialisation existants.

Ceci dit, nous tenons à dire au Comité que nous sommes prêts, voire même désireux, de collaborer avec tous les ministères du gouvernement, la Commission canadienne du blé et la Commission canadienne des grains afin de déterminer périodiquement les réserves de céréales de provende nécessaires dans l'État canadien et de mettre du grain en position, à l'avantage économique des producteurs de bétail et de volaille.

#### 2. Entrepôts terminus

Reconnaissant que l'accessibilité est un élément primordial de la commercialisation efficace d'une denrée, nous signalons qu'il serait possible de placer des céréales dans les élevateurs terminus de l'Est, avant la fermeture de la navigation

La politique adoptée récemment par le gouvernement fédéral à l'égard des versements relatifs à l'entreposage, a sensiblement atténué le problème quant aux céréales de provende provenant de l'Ouest, sauf au port de Prescott, peut-être. Desservant une vaste région agricole de l'Est canadien et d'autres industries, les installations aménagées à cet endroit sont souvent surchargées au désavantage des vendeurs de grain et de céréales. On ne saurait déterminer comme il se doit le coût des céréales de provende, dans l'Est canadien, sans tenir compte de l'augmentation remarquable des récoltes de maïs, en Ontario, depuis quelques années. En l'espace de cinq ans seulement, soit de 1960 à 1964, la production est passée de 26 millions de boisseaux à environ 50 millions de boisseaux. Même si le maïs est disponible et que la demande s'est accrue à cet égard dans les comtés de l'Est ontarien et du Québec, les expéditeurs ne peuvent entreposer, dans les élevateurs de Montréal, suffisamment de maïs ontarien. Cela nuit à la vente de cette denrée et les acheteurs ne peuvent s'approvisionner au moment où les prix sont normalement à leur plus bas point, sur le marché.

Par conséquent, nous recommandons instamment que des aires suffisantes soient réservées, dans les élévateurs de la Commission des ports nationaux, à Montréal, pour l'entreposage des céréales produites dans l'Est et destinées à la consommation locale, dans les régions de l'Est canadien où l'on fait l'élevage et qui sont desservies le plus économiquement par le terminus en cause.

### 3. Politiques du gouvernement fédéral visant l'assistance aux céréales de provende

- a) Assistance relative au transport—Nous recommandons instamment que soit maintenu le programme fédéral d'aide au transport des céréales de provende de l'Ouest car, à notre avis, le régime profite nettement aux producteurs de céréales de l'Ouest et aux éleveurs de bétail et de volaille de l'Est. Élaborée selon les règlements établis sous l'empire du décret du conseil C.P. 1964-1155, la nouvelle façon d'établir les divers niveaux d'aide semble avoir adapté le régime aux modalités du réseau de transport. Dans certaines régions, il y aurait lieu de rectifier les frontières zonales et d'ajuster le taux des versements, mais nous sommes heureux de signaler que les fonctionnaires compétents s'en occupent présentement. Nous espérons que des mesures réparatrices seront bientôt mises sur pied.
- b) Versements relatifs à l'entreposage—Nous félicitons chaleureusement le Comité permanent de l'agriculture d'avoir recommandé l'institution de versements à l'égard des frais visant l'entreposage des céréales mises en position dans les élévateurs terminus de l'Est, dans le cadre des programmes d'alimentation pendant l'hiver. Non seulement le nouveau régime permettra-t-il aux éleveurs de la région d'économiser sur les frais, mais il encouragera les expéditeurs à mettre les stocks requis en position, dans les élévateurs terminus, avant que l'espace disponible se fasse rare, sur les navires, vers la fin de la saison de navigation. Nous recommandons le maintien et l'adoption officielle, par le gouvernement canadien, de cette politique dont les avantages pratiques sont si évidents.

### 4. Exemption des dispositions du Code national du travail projeté

D'après une opinion officielle, dès l'adoption du bill C-126, les fabriques de provende et les élévateurs régionaux de l'Ontario seront considérés comme des ouvrages servant à l'avantage général du Canada. Ils seront donc visés par les dispositions du Code national du travail projeté, les frais d'exploitation des entreprises précitées augmenteront sensiblement et les acheteurs de céréales devront forcément acquitter la note. Nous savons que des représentants des élévateurs régionaux de l'Ouest ont déjà demandé que les ouvrages de ce genre soient soustraits à l'application de la loi en question et nous espérons que les membres du Comité permanent jugeront à propos de recommander une exemption semblable à l'égard des fabriques de provende et des élévateurs régionaux de l'Ontario.

### 5. Entrepôts locaux situés en Ontario

Les exploitants d'élévateurs locaux et régionaux, dans les secteurs produisant un surcroît de grain, cherchent à satisfaire à la demande sans cesse croissante visant l'entreposage des céréales dans le voisinage du lieu où elles sont produites. Les dépenses d'immobilisation qu'ils doivent faire à cet égard constituent un lourd fardeau pour eux. Comme le conditionnement, la mise en élévateur et l'entreposage des céréales effectués aux élévateurs régionaux ne sont pas, aux fins des règlements relatifs à la loi de l'impôt, modifiés en 1963, considérés comme des opérations intéressant la fabrication ou la transformation,

les exploitants d'éleveurs ne jouissent pas de taux d'amortissement accéléré concernant le matériel servant à l'entreposage ou à la mise en élévateur du grain. L'octroi d'avantages fiscaux comme ceux accordés aux entreprises dites de fabrication ou de transformation serait un précieux encouragement à la construction d'installations supplémentaires pour l'entreposage des céréales de l'Est. Nous demandons donc respectueusement aux membres du Comité sur l'agriculture de seconder nos efforts afin que les éleveurs régionaux soient inclus dans la catégorie 19 et que les exploitants desdits éleveurs soient autorisés, en vertu de l'article 1100(1) n) des règlements établis sous l'empire de la loi de l'impôt sur le revenu, à profiter de taux d'amortissement accéléré à l'égard de leur matériel et de leurs installations.

Dans le présent rapport, nous avons traité brièvement de certains points influant directement sur le mouvement des céréales de provende, sur la transformation de ces dernières en aliments bien équilibrés et sur les services connexes fournis par les secteurs de l'industrie des grains et des céréales de provende représentés à l'audience.

Nous n'avons pas fourni d'explications détaillées à cet égard car, nous le présumons, les membres du Comité devant lequel nous avons le privilège de comparaître voudront sûrement nous poser des questions précises. Avant que l'on nous pose des questions, nous tenons à remercier encore une fois le Comité d'avoir invité les secteurs de l'industrie ontarienne des grains et des céréales de provende, représentés par la présente délégation, à venir témoigner devant lui. Nous espérons sincèrement que le présent mémoire aidera le Comité à faire des recommandations qui amélioreront l'ensemble de l'industrie agricole au Canada.

Respectueusement soumis et appuyé par:

Division des grains et des produits des  
céréales, *Board of Trade* de la région  
métropolitaine de Toronto,  
R. M. Armstrong  
J. C. Macdonald

*Ontario Elevators Association*,  
C. S. McLaren  
J. A. Irvine  
W. D. Thompson

*Ontario Retail Feed Dealers Association*,  
S. C. Hall  
B. C. Craig  
E. J. Stiver  
M. H. McPhail

Monsieur le président, voilà la teneur de notre mémoire officiel.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie beaucoup, monsieur McPhail et messieurs. Nous allons maintenant passer à l'examen des témoins et, si ces derniers y consentent, nous nous adresserons uniquement à vous, monsieur McPhail. Je suis sûr que vous demanderez à vos collègues de répondre, si vous le jugez opportun.

M. DANFORTH: Monsieur le président, tous les députés ontariens tiennent sans doute, comme moi, à exprimer leur gratitude aux représentants des divers secteurs de l'industrie des grains qui sont venus ici, ce matin. Leurs témoignages ne manqueront pas d'intéresser les cultivateurs et producteurs d'Ontario. En me fondant sur les renseignements fournis dans le mémoire, j'aimerais poser des questions pertinentes dont la première a trait à la partie 1. Vous avez déclaré qu'après y avoir mûrement réfléchi, vous estimez qu'il ne serait peut-être pas dans le meilleur intérêt des éleveurs et de l'industrie des grains d'éta-

blir un organisme d'État pour la mise sur le marché des céréales de provende. Toutefois, vous avez dit plus tard que s'il était possible d'entreposer d'une manière satisfaisante, dans les installations de Montréal, une plus forte quantité de grains de l'Est, cela allégerait certains problèmes de l'industrie des céréales de provende. Ne vous êtes-vous pas contredit? N'est-ce pas un des problèmes qu'une commission ou un organisme de l'État pourrait régler? Croyez-vous que le gouvernement devrait adopter comme ligne de conduite de mettre les entrepôts en question à la disposition des expéditeurs de grain?

M. McPHAIL: Monsieur le président, je reconnais que cela pourrait être une des responsabilités d'une telle agence, mais nous estimons que les organismes existants pourraient jouer ce rôle sans qu'il soit nécessaire de créer une nouvelle agence à cette seule fin. Dans le passé, il nous est arrivé d'aller, à titre de délégation de l'Est canadien, voir la Commission canadienne du blé. Nous avons réussi à la convaincre de la nécessité de fournir des locaux et de mettre en position certaines variétés ou catégories de céréales disponibles. Nous l'avons mise au courant de la situation et nous lui avons signalé que les installations existantes n'étaient pas suffisantes. Nous ne voyons pas comment il pourrait être dans l'intérêt national de charger une nouvelle agence de rendre un service que les organismes existants peuvent assumer d'une manière très satisfaisante, à notre avis.

M. DANFORTH: Ma prochaine question s'adresse à M. McPhail lui-même. Les délégués comprendront sûrement que nous, de l'Ontario, nous intéressons vivement au maïs, dont la production s'est sensiblement accrue chez nous, ainsi qu'on l'a signalé dans le mémoire. J'aimerais poser une question à M. McPhail concernant l'élévateur terminus de Montréal. Aux termes de sa politique actuelle le gouvernement acquitte les frais relatifs à l'entreposage des céréales de provende dans les élévateurs terminus. Cela a-t-il pour effet de remplir les élévateurs à leur pleine capacité avant que le maïs de l'Ontario ne soit récolté, dans le cours normal des affaires?

M. McPHAIL: Je le crois. Sauf erreur, cette politique avait pour but d'encourager les intéressés à expédier les céréales de provende de l'Ouest et à les mettre en position à bonne heure, c'est-à-dire avant la ruée précédant la fermeture de la navigation. Elle a pu contribuer au résultat dont vous parlez car le maïs de l'Ontario se récolte plus tard dans la saison. Comme vous le savez sûrement, il est justement prêt à être récolté actuellement. Ce maïs est une céréale tardive et il se peut que cela explique la situation. Le conflit n'est pas intentionnel, j'en suis certain. Naturellement, il importe que les expéditions de céréales de provende de l'Ouest requises soient mises en position avant la fermeture de la navigation. Comme vous l'avez dit, cela constitue peut-être une cause indirecte.

M. DANFORTH: Au cours des témoignages que nous avons entendus ici on a donné à entendre que la réduction des droits de douane visant le maïs américain importé dans les provinces de l'Est, en particulier, contribuerait peut-être à réduire les frais des éleveurs de l'Est. Si le maïs ontarien pouvait être entreposé dans les élévateurs de Montréal, croyez-vous que la diminution des droits de douane serait avantageuse et atténuerait sensiblement, de fait, les frais des éleveurs de l'Est?

M. McPHAIL: Comme la question porte sur les rapports existant avec le maïs américain, je vais demander à M. Irvine d'y répondre. En ce qui a trait à la baisse du prix du maïs, je dirai, pour ma part, en m'inspirant des chiffres publiés par la Commission des grains, qu'il y avait, au 4 novembre, aux élévateurs de Montréal et de Prescott—les deux entrepôts qui nous intéressent—1,600,000 boisseaux de maïs américain contre 57,000 boisseaux de maïs ontarien. Par conséquent, même sous l'empire du droit de douane actuel, seulement une faible quantité du maïs ontarien se trouve dans une position comparable à celle

du maïs américain. D'autres membres de notre délégation voudront, j'en suis sûr, exprimer leur opinion sur la question. C'est pourquoi je demanderais à M. Irvine de dire ce qu'il pense du droit de douane dont vous avez parlé.

M. J. A. IRVINE (*ancien président de l'Ontario Elevators Association*): Monsieur le président, avant d'abolir le droit de douane frappant le maïs américain, il faudrait, à mon sens, songer à plusieurs choses. Le maïs produit dans l'Ouest ontarien doit soutenir la concurrence du maïs américain, c'est indiscutable. La disparition du droit de douane ne manquerait sûrement pas d'influer sur l'ensemble de la région où se fait la culture du maïs, dans l'ouest de l'Ontario. Nous avons une bonne cause à défendre car la production du maïs s'est fortement accrue, comme en témoignent les chiffres mentionnés dans le mémoire. La récolte a presque doublé depuis quatre ans. Selon nous, les producteurs de maïs de l'Ouest ontarien font beaucoup déjà en fournissant des céréales de provende à un prix raisonnable aux éleveurs de l'est ontarien et à ceux des autres provinces. De nombreux autres facteurs entrent en ligne de compte. Notamment, le fait que l'Ontario produit maintenant 50 millions de boisseaux de maïs entraînera certes une réduction des importations de maïs américain. Cela aura des répercussions considérables sur l'économie. L'importation de maïs influe sur nos réserves de devises étrangères, élément dont il faudrait tenir compte, à notre avis. Nous espérons qu'il sera possible de trouver une autre solution car, je le répète, nous estimons que les producteurs de maïs de l'Ouest ontarien font du beau travail en ce qui a trait à la fourniture de céréales de provende à bon compte aux éleveurs de l'Est canadien.

M. DANFORTH: Monsieur le président, j'ai une autre question à poser. Après cela, je laisserai à d'autres la chance de parler car, je le sais, d'autres membres du Comité s'intéressent beaucoup à ce sujet. Ma question a trait aux subventions versées par le gouvernement à l'égard de l'entreposage des céréales de provende. Ces subventions visent-elles tout le maïs entreposé dans les élevateurs terminus, qu'il provienne du Canada ou des États-Unis, ou seulement les céréales de provende de l'Ouest?

M. MCPHAIL: Elles intéressent uniquement les céréales de l'Ouest.

M. DANFORTH: Si j'ai bien compris, il s'agit d'un autre genre de concurrence à laquelle le maïs produit au Canada doit faire face, tant à l'égard du maïs américain que des céréales de provende de l'Ouest.

M. MCPHAIL: C'est exact.

M. WHELAN: Monsieur le président, je tiens à féliciter la délégation du mémoire qu'elle a présenté. J'ai plusieurs questions à poser. Il est un point sur lequel je ne suis pas tout à fait de l'avis de la délégation; il s'agit du fait que cette dernière est nettement contre les organismes d'État. Dites-moi, messieurs, avez-vous des critiques graves à formuler concernant l'administration de la Commission canadienne du blé?

M. MCPHAIL: Pas en ce qui me concerne, mais si d'autres membres représentant d'autres secteurs de l'industrie ne partagent pas mon opinion, j'aimerais qu'il s'en ouvre au Comité à nous, nous n'avons aucun reproche à formuler à cet égard.

M. WHELAN: Il faut étudier le problème longuement avant d'en saisir toute la portée, je le sais, mais à titre de producteur de grain, j'estime qu'il existe de nombreuses injustices. M. Danforth en a signalé quelques-unes, notamment le fait que nous devons soutenir la concurrence des autres céréales, pour ne parler que du maïs pour l'instant. Nous ne jouissons d'aucune aide en ce qui a trait à l'entreposage, et la concurrence provenant des autres sources d'approvisionnement constitue un lourd fardeau. Pour une raison quelconque, on ne se soucie pas assez du bien-être du producteur et les consommateurs pourraient profiter davantage de cet aliment riche en énergie si ce dernier était mieux réparti et si l'on s'en occupait davantage.

M. McPHAIL: Vous comprendrez facilement qu'il ne m'est pas facile de répondre brièvement à la question. En ma qualité d'employé de notre organisme, j'estime que le commerce des grains de notre province a affiché une tenue enviable au long des années, même en temps de guerre et pendant les années d'après-guerre, alors que les sources d'approvisionnement étaient rares.

A ma connaissance, aucun bétail ni aucune volaille n'a été privé de céréales de provende, en Ontario, au cours de la période en cause. Je sais combien les intéressés se sont dépensés pour assurer la disponibilité des grains. A mon avis, personne ne saurait adresser de reproche à notre secteur de l'industrie ni l'accuser de ne pas avoir réparti les approvisionnements. Nous ne pouvons même pas envisager qu'une agence puisse mieux assurer la répartition et la mise en position des marchandises disponibles.

M. WHELAN: Vous signalez que le maïs américain occupait, dans nos élevateurs, la place qui aurait dû être réservée au maïs canadien pour lequel nous n'avions pas de place. Présentement, la direction des élevateurs fait l'impossible pour entreposer les récoltes à mesure qu'elles sont fauchées; à certains élevateurs, la situation est extrêmement difficile car on doit faire diligence pour entreposer le maïs, céréale qui se conserve mal dans les champs. J'estime qu'on doit assurer une meilleure gestion afin d'éviter ce genre de situation. Comme vous le signalez dans votre mémoire, l'avenir du maïs est plus prometteur et l'industrie connaît une expansion croissante.

M. McPHAIL: Rien de plus vrai.

M. WHELAN: Votre mémoire mentionne la politique adoptée l'an dernier à l'égard des céréales de provende de l'Est. Avez-vous des propositions ou des critiques à formuler à ce sujet? D'après vous, cette ligne de conduite n'a pas été entièrement couronnée de succès. Avez-vous donc des recommandations à faire afin d'améliorer la situation?

M. McPHAIL: Vous voulez parler des versements relatifs à l'entreposage?

M. WHELAN: Précisément.

M. McPHAIL: Personnellement, je n'ai rien à dire à cet égard mais je pourrais peut-être demander à M. Stiver, qui est directement intéressé, de répondre à la question. Avez-vous des observations à faire, monsieur Stiver?

M. E. J. STIVER (*ancien président de l'Ontario Retail Feed Dealers Association*): Monsieur le président, la politique en question est excellente puisqu'elle réduit les frais que doit assumer le consommateur, en définitive. En outre, elle provoque l'achat hâtif des céréales, contrairement à ce qui se produirait normalement. S'il en était autrement, nous aurions besoin d'autant plus d'entrepôts et il nous faudrait faire face à une situation d'urgence peu ordinaire. A cause de la concurrence, les prix ont tendance à monter peu avant la fermeture de la navigation. Les versements nous arrivent le 15 octobre, tout juste deux mois avant la fermeture de la navigation, et nous en retirons un avantage puisque cela nous donne le temps d'agencer nos affaires. Je n'ai aucune donnée statistique à donner ni aucune proposition à formuler qui pourrait améliorer la situation. A mon sens, il ne serait pas pratique de devancer la date et j'estime que cela n'est pas nécessaire. D'après moi, la politique répond au besoin pour lequel elle a été instituée et nous en sommes très heureux.

M. WHELAN: Une autre question, monsieur le président. Puisque nous parlons actuellement des grains entreposés dans les élevateurs de l'Est, estimez-vous que les installations sont suffisantes dans les régions où l'on produit du maïs? Comme je l'ai signalé, la demande est déjà très forte à certains élevateurs. D'après vous, les installations de l'Ouest ontarien suffisent-elles à l'entreposage des céréales?

M. McPHAIL: Nous reconnaissons tous, je crois, que nous assistons présentement à une véritable explosion en ce qui a trait à ce genre de maïs. Il

est donc difficile d'obtenir des installations répondant immédiatement à tous les besoins. M. Thompson ou M. Irvine pourraient peut-être, mieux que moi, répondre à votre question et vous dire quelles installations il y aurait lieu d'aménager.

M. IRVINE: Nous ne disposons pas des installations requises pour l'entreposage de ce maïs. La chose est indiscutable, à mon avis. Même si l'on a construit un assez grand nombre d'élévateurs à grain dans l'Ouest ontarien, depuis huit ou dix ans, nous venons à peine de commencer à résoudre le problème, à mon sens. Si nous voulons que la récolte de maïs soit manutentionnée comme il se doit, il nous faudra aménager d'autres entrepôts et d'autres installations pour le séchage des céréales. Pour le moment, ce sont les séchoirs qui font le plus défaut car les élévateurs ruraux ne disposent pas d'aires de séchage suffisantes pour les expéditions de maïs que nous recevons. Comme vous pouvez le constatez dans notre mémoire, nous préconisons que les élévateurs à grain soient, de quelque manière, visés par l'amortissement accéléré. A mon avis, c'est un des points les plus importants du mémoire car, si le gouvernement se rendait à notre demande, les intéressés auraient tôt fait d'aménager des élévateurs et des séchoirs supplémentaires. Je ne saurais dire à brûle-pourpoint combien d'entrepôts ont été construits, ces dernières années, mais je sais que leur nombre s'est fortement accru et il serait encore plus élevé si ces installations étaient assujetties à l'amortissement accéléré.

M. DANFORTH: Pourriez-vous fournir au Comité des chiffres sur l'accroissement de la production du maïs et sur l'augmentation du nombre d'entrepôts et de séchoirs afin que nous ayons une idée de la situation? Il n'est pas nécessaire que ces données nous soient communiquées sur-le-champ. Elles pourraient être transmises au secrétaire du Comité et consignées au compte rendu. Cela serait fort utile, à mon avis.

M. IRVINE: La chose est possible, j'en suis sûr.

Le PRÉSIDENT: Votre organisme pourrait-il nous fournir sans trop de peine les chiffres demandés?

M. IRVINE: Je le crois.

M. J. C. MACDONALD (*vice-président du Board of Trade de la région métropolitaine de Toronto*): Il serait possible de le faire, à mon sens, mais nous possédons déjà des renseignements à ce sujet. Il s'agit de chiffres recueillis par le Département de l'économie agricole de l'*Ontario Agricultural College*, de Guelph, concernant la capacité d'emmagasinage des élévateurs régionaux du Sud-ouest ontarien, soit de six comtés de cette partie de la province où l'on s'adonne surtout à la culture dont nous parlons présentement.

En 1961, les élévateurs des comtés en question avaient une capacité d'emmagasinage globale de 3,358,800 boisseaux. Au cours de la période en cause de 85 à 95 p. 100 de ces installations renfermaient un autre demi-million de boisseaux de céréales. Depuis 1955, leur capacité d'emmagasinage s'était accrue de 65 p. 100. Cette augmentation se poursuit; ce qui indique que les exploitants d'élévateurs de la région construisent des installations aussi vite qu'ils le peuvent, sans oublier pour autant l'aménagement de séchoirs.

M. WHELAN: Voici ce à quoi je veux en venir, monsieur Irvine. Je ne suis pas sans connaître la situation, dans l'Ouest ontarien, en ce qui a trait aux élévateurs pour l'entreposage des céréales, c'est-à-dire du maïs. Ce qui me préoccupe le plus, c'est que nous discutons présentement d'un aliment du bétail riche en énergie, qui pourrait être de fort bonne qualité si l'on y apportait l'attention nécessaire. Toutefois, nous ne semblons pas avoir les installations requises. Je le répète, la situation est pire que jamais, cette année, étant donné la récolte et la manière dont nous nous y prenons actuellement pour recueillir le maïs. On se hâte de le mettre sur le marché et cela crée un problème. D'aucuns ont prétendu que le maïs de fourrage ontarien est inférieur en qualité au maïs américain. Que vous en semble?

M. McPHAIL: Je n'ai jamais douté de la valeur du maïs produit aux États-Unis à titre de céréale de fourrage. Il peut exister, à mon insu, certaines exigences concernant les méthodes industrielles de distillation ou d'entreposage. Toutefois, je sais que bien des éleveurs, les producteurs de dindes en particulier, sont très heureux lorsqu'ils peuvent obtenir du maïs ontarien car ce dernier semble avoir une saveur dont la céréale américaine est dépourvue. En outre, le maïs produit aux États-Unis peut être resté un certain temps en entreposage et même si nous soutenons que cela n'enlève rien à la qualité du grain, le bétail et la volaille peuvent y trouver une saveur différente. Je connais certaines exploitations où l'on ne pourrait se passer du maïs américain, mais il s'agit peut-être d'une simple question de saveur. A mon avis, on ne saurait mettre en doute la qualité du maïs produit en Ontario. D'autres délégués pourraient peut-être dire un mot à cet sujet.

M. IRVINE: J'ai toujours trouvé que les deux céréales étaient comparables en qualité. A mon sens, le maïs canadien est aussi bon que le maïs américain; seul le prix peut varier. C'est souvent la raison pour laquelle l'un se vend mieux que l'autre. Toutefois, les représentants du *Board of Trade* sont peut-être plus en mesure de répondre à la question.

M. R. M. ARMSTRONG (*président de la Division des grains et des produits des céréales du Board of Trade de la région métropolitaine de Toronto*): Depuis un certain temps déjà, nous faisons le commerce du maïs américain au même titre que le maïs ontarien. Il nous arrive d'offrir des céréales produites aux États-Unis plutôt que celles produites dans la province, selon nos réserves à ce moment-là, mais nous vendons indifféremment du grain américain et du grain ontarien.

M. McBAIN: Le produit ontarien fait alors concurrence au produit d'outre-frontière. Tenez-vous compte du prix ou de la qualité des céréales?

M. ARMSTRONG: Pourriez-vous répéter la question, s'il vous plaît?

M. McBAIN: Est-ce en fonction du prix, de la qualité, ou des deux que le maïs ontarien fait concurrence au grain américain?

M. ARMSTRONG: Habituellement, c'est le prix qui entre en ligne de compte. Les vendeurs de céréales de provende cherchent naturellement à obtenir le maïs le moins dispendieux. Toutefois, vous constaterez, je crois, que le maïs produit en Ontario peut soutenir la concurrence du grain américain. Actuellement, on n'arrive pas à écouler le maïs américain entreposé dans les ports de la baie, à Goderich, parce qu'il se vend 15 cents plus cher que les céréales canadiennes.

M. McBAIN: Est-ce du maïs de l'an dernier ou du maïs frais?

M. ARMSTRONG: Il vient à peine d'arriver.

M. WHELAN: J'aimerais revenir aux installations relatives au maïs canadien. Pourriez-vous nous dire si, selon vous, les grands terminus devraient être pourvus de réserves d'eau supplémentaires qui pourraient être utilisées pour l'expédition et le séchage du maïs? Si vous demandiez au gouvernement fédéral d'adopter pareille attitude à l'égard du maïs et d'acquitter les frais relatifs à l'entreposage de cette céréale, croyez-vous que certaines personnes seraient intéressées à aménager ce genre d'installations?

M. MACDONALD: Au fond, vous aimeriez savoir si le gouvernement serait disposé à construire ces installations.

M. WHELAN: Non, j'aimerais savoir si, d'après vous, les installations sont nécessaires. Si elles le sont, croyez-vous que quelqu'un se chargerait de leur aménagement si le gouvernement versait une subvention à l'égard de l'entreposage du maïs canadien?

M. MACDONALD: Le genre d'installations dont nous parlons présentement viserait uniquement l'Est ontarien et le marché de Montréal et il servirait

seulement aux expéditeurs dans ce secteur. C'est donc, dans une certaine mesure, à Montréal et à Prescott qu'il faudrait les aménager logiquement. Je ne saurais dire si des particuliers seraient prêts à les construire.

M. WHELAN: Ne nous arrive-t-il pas souvent de perdre des occasions de vendre une partie de notre maïs parce que ce dernier est en demande alors qu'il se trouve encore dans les coffres, alors qu'il est entreposé dans les fermes et qu'il ne peut être expédié, autrement dit, parce que nous ne pouvons assurer la continuité des approvisionnements?

M. MACDONALD: C'est exact. Cependant, il ne faudrait pas oublier que nous avons encore besoin du maïs américain, car nous ne produisons pas assez de ce genre de grain présentement. A l'élévateur ou terminus en question, les acheteurs de maïs réclament de plus en plus que les céréales soient entreposées près de l'endroit où elles sont produites. Autrement dit, pour leur donner satisfaction, il faudrait pouvoir entreposer suffisamment de grain dans les élévateurs régionaux pour qu'ils puissent acheter en comptant sur les installations locales pour l'entreposage de leurs céréales. Du point de vue du service, nous estimons que c'est dans des circonstances semblables que le maïs a le plus de valeur puisqu'il peut être expédié facilement. C'est en hiver qu'on expédie les céréales à Montréal; elles peuvent être envoyées par rail et, de fait, c'est précisément ce que l'on fait. Ce n'est pas tellement pour des fins d'entreposage qu'on préconise l'aménagement d'installations, à Montréal, par exemple, car tant que le port de cette ville servira de terminus pour les grains de l'Ouest, la construction d'un entrepôt d'une capacité de 10 millions de boisseaux équivaldrait presque à rien, considérant l'énorme quantité de céréales qu'on pourrait expédier de l'Ouest canadien. Nous demandons tout simplement qu'une certaine place soit réservée pour les céréales produites en Ontario afin que ces dernières puissent être expédiées vers le marché. Il ne s'agit pas tellement d'accroître la capacité d'emmagasinage que de réserver de l'espace à une fin déterminée.

M. WHELAN: Seriez-vous disposé à nous dire si, selon vous, il serait avantageux d'expédier le maïs canadien par voie d'eau?

M. MACDONALD: Il faudrait que je m'en remette à M. Armstrong ou à un délégué qui connaît ce mode d'expédition ou qui a profité d'un tarif réduit à l'égard de marchandises transportées jusqu'à Montréal. Si je comprends bien, le transport fluvial doit faire face à une certaine concurrence.

M. ARMSTRONG: Précisément. Le tarif applicable aux marchandises transportées par rail a été établi il y a une couple d'années; de fait, il est un peu plus économique d'expédier par rail que par voie d'eau.

M. ROXBURGH: A part la question de l'espace, vous déclarez ce qui suit à la page 3 de votre mémoire:

La politique adoptée récemment par le gouvernement fédéral à l'égard des versements relatifs à l'entreposage, a sensiblement atténué le problème quant aux céréales de provende provenant de l'Ouest, sauf au port de Prescott, peut-être.

Vous en profitez pour signaler que les installations ne suffisent pas à la demande. A votre connaissance, aménage-t-on présentement des installations supplémentaires pour remédier à la situation en tout ou en partie?

M. MACDONALD: Vous me demandez si, à ma connaissance, on aménage présentement de l'espace d'entreposage supplémentaire?

M. ROXBURGH: Oui. Est-ce la raison pour laquelle vous avez conclu en disant: «sauf au port de Prescott, peut-être»?

M. MACDONALD: Précisément.

M. ROXBURGH: Vous poursuivez en ces termes:

Desservant une vaste région agricole de l'Est canadien et d'autres industries, les installations aménagées à cet endroit sont souvent surchargées au désavantage des vendeurs de grain et de céréales.

A votre connaissance, se construit-il d'autres installations pour l'entreposage des céréales de provende?

M. MACDONALD: Non, je n'ai connaissance d'aucun projet si ce n'est celui visant la construction d'un élévateur pour le compte de la Commission des ports nationaux, à Prescott. Il s'agit d'un terminus d'une capacité d'emmagasinage de cinq millions de boisseaux, mais un espace où l'on pourra entreposer environ un million de boisseaux de céréales sera réservé pour les entreprises commerciales qui en ont besoin.

M. ROXBURGH: Cela n'aide aucunement les éleveurs et les cultivateurs de la région. En l'occurrence, il y aurait lieu de voir si la région avoisinante du port de Prescott a vraiment besoin d'installations supplémentaires. A votre connaissance, l'entreprise privée n'a rien fait dans ce secteur?

M. MACDONALD: Non.

M. ROXBURGH: On ne fait rien pour atténuer la situation, présentement. Auriez-vous des chiffres à nous communiquer?

M. MACDONALD: Je dois demander à M. Armstrong de répondre à la question. Depuis sa construction, le port de Prescott a desservi une bonne partie des provinces de l'Est et même des provinces Maritimes. Si l'on se propose d'aménager un entrepôt supplémentaire en aval, sur le fleuve, plus près de l'Est canadien, cela améliorera la situation au port de Prescott, mais je ne saurais dire quels projets on envisage à cet égard. M. Armstrong pourrait peut-être nous en parler.

M. ARMSTRONG: Monsieur le président, jusqu'à maintenant, cette année, la situation des céréales de provende n'est pas aussi mauvaise que d'habitude car, présentement, il est possible d'acheter du blé, de l'avoine et de l'orge, à Prescott, deux ou trois semaines avant la fermeture de la navigation. Il y a un mois, nous y avons expédié un navire chargé de maïs et nous avons eu de la difficulté à le décharger, mais il y reste encore une grande quantité d'avoine, d'orge et de blé à vendre.

M. ROXBURGH: Croyez-vous qu'il y en ait assez pour l'hiver?

M. ARMSTRONG: Actuellement, toute personne pouvant obtenir de l'entreposage gratuit peut en assurer la livraison.

M. ROXBURGH: D'après vous, les installations qui s'y trouvent sont-elles suffisantes pour la région?

M. ARMSTRONG: Non, nous y avons toujours eu de la difficulté. Toutefois, depuis l'inauguration du programme d'entreposage gratuit, nous pouvons y emmagasiner nos céréales plus tôt.

M. ROXBURGH: Je comprends, mais estimez-vous qu'il devrait néanmoins y avoir plus de place?

M. ARMSTRONG: Oui, il serait utile qu'il y ait beaucoup plus de place.

M. ROXBURGH: Avez-vous des propositions à formuler?

M. ARMSTRONG: Je n'ai rien à proposer sauf la construction d'une allonge à l'élévateur. Naturellement, il ne faudrait pas oublier qu'il s'agit d'un élévateur appartenant à l'État.

M. ROXBURGH: A votre connaissance, le secteur privé n'est pas intéressé à y construire des installations?

M. ARMSTRONG: Non.

M. ROXBURGH: Par conséquent, s'il faut y aménager des installations, c'est le gouvernement qui devra y voir, n'est-ce pas?

M. WHELAN: J'ai une autre observation à faire. Les propriétaires d'éleveurs régionaux ont sollicité l'aide du Comité de l'agriculture et n'ont pas tenu compte du fait que ces installations sont visées par l'article 1,100. M. Irvine a signalé que les intéressés se sont renseignés sur la construction de silos d'entreposage dans les régions désignées. Je demeure dans une région de ce genre et deux ou trois industries sont venues s'établir chez nous. Je me demande si votre organisme a analysé cette possibilité.

M. IRVINE: Oui, nous l'avons fait. A un moment donné, Chatham était la seule région appropriée mais on ne nous a pas permis d'y aménager des installations. Si les éleveurs étaient visés par l'amortissement accéléré, je suis sûr qu'il serait possible de construire des silos d'entreposage. Présentement, l'amortissement sur les immeubles en béton est de 5 p. 100 et ce chiffre n'est pas réaliste. Un exploitant qui construit un silo n'a aucune chance de faire ses frais. A mon avis, c'est ce qui empêche l'expansion des éleveurs régionaux. Comme on l'a signalé au cours d'une enquête, la construction des silos a connu un essor considérable lorsque les intéressés avaient droit à l'amortissement accéléré. Toutefois, ce privilège a été retiré en juillet 1961 et, depuis lors, les exploitants d'éleveurs y pensent à deux fois avant de s'endetter pour l'aménagement d'un silo d'entreposage car ils savent qu'ils ne pourront récupérer leur argent de leur vivant.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, M. Macdonald a parlé d'une enquête dont le rapport est intitulé «Capacité d'emmagasinage des éleveurs régionaux du Sud-ouest ontarien». Le Comité consent-il à ce que le rapport soit publié en appendice au compte rendu des délibérations d'aujourd'hui?

(La proposition est acceptée.)

(Texte)

M. DROUIN: Sur un autre sujet, en me référant à la page 5 de votre mémoire, je constate que vous vous opposez à ce que le projet d'un code de travail s'applique aux éleveurs à grain de l'Ontario. En me référant à la page 5 de votre mémoire, je constate que vous vous opposez à ce que les dispositions du futur code du travail s'appliquent aux éleveurs à grain de l'Ontario en alléguant qu'une telle application entraînera une augmentation des frais d'opération. Que trouvez-vous dans le Bill C-126 qui serait de nature à provoquer une augmentation des coûts d'opération? Est-ce à cause du salaire de \$1.25 l'heure que vous trouvez trop élevé?

(Traduction)

M. MACDONALD: Dans la plupart des régions de la province, ce n'est pas la question du salaire minimum qui créerait un problème. Certains endroits se trouvent dans des secteurs reculés de la campagne où l'échelle des salaires serait sensiblement inférieure à \$1.35 l'heure. Par ailleurs, à nombre d'endroits situés dans le voisinage des régions industrielles, les intéressés doivent soutenir la concurrence de l'industrie en ce qui a trait à la main-d'œuvre. Pour ce qui est de la mesure projetée, je ne crois pas que l'établissement d'un salaire minimum ait autant de répercussions que la limite des heures de travail. Le bill prévoit la semaine de 40 heures et permet l'addition de huit heures de surtemps. Toutefois, une bonne part du travail accompli dans les éleveurs est de nature saisonnière et seuls des opérateurs compétents peuvent s'occuper de la machinerie pendant les périodes de pointe. Je suis sûr que le personnel travaille présentement 24 heures par jour, sept jours par semaine, afin d'entreposer toutes les céréales qui viennent d'être récoltées. Les exploitants ne pourraient s'assurer des services d'hommes possédant les qualités et l'expérience nécessaires

s'ils étaient assujettis à des restrictions. Nous estimons que, de droit, les dispositions de la mesure relatives au taux horaire ne devraient pas s'appliquer à nous.

(Texte)

M. DROUIN: Mais ne disposez-vous pas de la main-d'œuvre nécessaire pour organiser deux ou trois équipes au moment où vous avez le plus de grain à acheminer, dans la pointe de travail?

(Traduction)

M. MACDONALD: Monsieur le président, j'aimerais que M. Irvine réponde à la question car il s'occupe présentement d'opérations de ce genre et il est au courant du problème.

M. IRVINE: Lorsque le temps des récoltes bat son plein, dans les régions productrices de céréales du Sud-ouest ontarien, il est presque impossible d'obtenir la main-d'œuvre suffisante. Nous devons faire face à plusieurs périodes de pointe. Nous devons nous occuper successivement des récoltes de blé, de fève soja, d'haricot et, plus tard, de maïs. C'est ce qui explique pourquoi la période de livraison s'est tant prolongée, ces dernières années. Ainsi, il peut arriver maintenant que nous recevions l'ensemble de la récolte de blé en l'espace de dix jours ou de deux semaines. La récolte de fève soja pourra prendre le même temps et, depuis que les moissonneuses et les cueilleuses-égrenieuses sont utilisées davantage dans la production du maïs, la même chose se produit dans le cas de cette céréale. Additionnées ensemble, ces périodes de livraison constituent, en tout, un laps de deux ou trois mois. Par conséquent, il serait littéralement impossible de répartir la main-d'œuvre en équipes afin de satisfaire aux exigences du projet de loi, de manière à ce que le surtemps ne dépasse pas cent heures, dans l'ensemble.

M. WHELAN: On m'a signalé que les employés des élévateurs ontariens pourraient être assujettis à la loi projetée. J'ai vérifié encore ce matin et j'ai découvert qu'on n'a pas encore décidé s'ils le seraient. C'est aux tribunaux qu'il incombera de trancher la question. D'après les articles cités par un des organismes représentés ici, il semblerait que la mesure ne s'applique aucunement aux élévateurs situés en Ontario. Il n'est donc pas sûr que ces derniers seront assujettis à la nouvelle loi.

Le PRÉSIDENT: Merci.

M. HORNER (*Acadia*): Monsieur McPhail, vous me rectifierez si j'ai tort, mais la politique du gouvernement concernant l'entreposage s'applique-t-elle à tous les élévateurs de l'Est canadien, qu'ils appartiennent à des particuliers ou à l'État?

M. MCPHAIL: Non, seulement aux élévateurs terminus exploités en vertu d'un permis. Toutefois, on prévoit une exception dans certains cas particuliers. Dans des circonstances spéciales et, par suite d'un accord, on peut élargir l'application de la politique, mais cette dernière vise normalement les élévateurs terminus publics exploités en vertu d'un permis.

M. WHELAN: C'est le seul cas où l'entreposage dans les installations du gouvernement est payé tout au long de l'hiver, n'est-ce pas?

M. MCPHAIL: A ma connaissance, oui.

M. WHELAN: C'est ce que je croyais mais je voulais en être sûr. En quelque part dans votre mémoire, vous prétendez que la capacité d'emmagasiner des élévateurs n'est pas suffisante à Prescott et, spécialement, à Montréal. J'aimerais vous poser une autre question à ce sujet. Vu la politique du gouvernement, les exploitants de fabriques de provende n'ont-ils pas tendance à laisser leur grain dans les élévateurs? Supposons qu'un exploitant commande 100,000 boisseaux de grain qui devront tout d'abord être entreposés dans les élévateurs de l'Est. Il acceptera la marchandise sur consignation mais ne sera-t-il pas porté

à laisser les céréales aussi longtemps que possible dans les installations du gouvernement?

M. MACDONALD: C'est fort probable, mais—nous le reconnaissons, je crois—les intéressés ne prennent guère d'espace dans les entrepôts. Ils doivent utiliser l'espace où le grain leur est livré. Ils disposent d'une aire de travail où ils entassent un wagon ou deux de céréales, peut-être, avant de les moudre. Ils peuvent faire des expéditions à bref délai. La possibilité dont vous parlez n'aurait guère de répercussions car quelques exploitants de fabriques de provende n'ont aucun espace d'entreposage; ils disposent seulement d'une aire de travail.

M. HORNER (*Acadia*): Il y a une semaine ou deux, un exploitant a déclaré qu'il pouvait placer 25,000 boisseaux de grain dans son espace d'entreposage. J'ai supposé qu'il s'agissait là d'installations de grandeur moyenne mais j'ai peut-être été trop généreux. Toutefois, je présume que la plupart des intéressés disposent d'un certain espace d'entreposage. Vous dites que, dans l'ensemble, les installations propres à l'emmagasinage ne sont pas suffisantes. Si le gouvernement payait l'entreposage dans les élévateurs terminus, il se trouverait peut-être à encourager les exploitants à laisser leurs céréales dans les silos aussi longtemps que possible, c'est-à-dire tant qu'ils n'en auraient pas besoin. Êtes-vous de cet avis?

M. MCPHAIL: Oui, mais je sais que lorsqu'il y a de l'espace de disponible, dans un élévateur, il sert de banque des céréales aux cultivateurs de la région qui y entreposent leur grain de la manière habituelle. L'espace ne demeure pas inoccupé.

M. HORNER (*Acadia*): Je le comprends mais j'imagine qu'il doit se produire certains encombrements. Comme le gouvernement acquitte les frais d'entreposage dans les élévateurs terminus, pourquoi les agriculteurs se préoccuperaient-ils de retirer leur grain le plus tôt possible. Ils chercheront peut-être à y placer tout d'abord la récolte locale. Cela pourrait fort bien arriver. Étant donné que l'État paie l'entreposage dans les élévateurs terminus, se pourrait-il que les exploitants de fabrique de provende soutiennent qu'il leur est inutile d'aménager des installations supplémentaires puisqu'il doivent y payer pour l'entreposage? Si tel était le cas, cela nuirait à la construction de nouveaux silos.

M. MCPHAIL: La chose est sûrement possible. A mon avis, les exploitants de fabriques de provende ne serait pas intéressés à aménager des installations supplémentaires tout simplement pour avoir du grain en disponibilité. Toutefois, il s'agit d'une réponse partielle seulement et j'aimerais demander à quelqu'un qui s'occupe de ce genre de choses à longueur de journée, de répondre à la question. M. Craig, qui vient de la région d'Arnprior, pourrait peut-être s'en charger.

M. B. C. CRAIG (*vice-président de l'Ontario Retail Feed Dealers Association*): A mon avis, monsieur le président, très peu de ceux qui font le commerce des grains à l'échelon local ont les moyens de prendre livraison de 100,000 boisseaux de céréales comme le donne à entendre M. Horner. Pour ce faire, il leur faudrait avoir en mains des sommes considérables qui sont déjà affectées à d'autres stocks.

M. HORNER (*Acadia*): Je ne voulais pas dire qu'un seul commerçant prendrait livraison de 100,000 boisseaux de grain. Comme le gouvernement se charge des frais d'entreposage, je croyais tout simplement qu'un exploitant hésiterait avant de retirer de l'élévateur plus de céréales que ce dont il a besoin parce qu'il se trouverait alors à ajouter à ses frais d'opérations en ce qui a trait à l'emmagasinage du grain.

M. CRAIG: Les intéressés ont tendance à laisser en entreposage jusqu'à ce qu'ils en aient besoin, les dix ou vingt tonnes de céréales qui y sont emmagasinées pour eux.

M. HORNER (*Acadia*): Vous convenez donc avec moi que les commerçants de grain seraient portés à dire: «Pourquoi construirais-je des installations supplémentaires? Que le gouvernement s'en charge!»

M. CRAIG: D'après moi, les exploitants de fabriques de provende n'ont jamais cru qu'ils devraient avoir plus d'espace d'entreposage qu'il n'en faut pour emmagasiner un ou deux wagons d'une céréale en particulier. Ils n'y songeraient pas, même s'ils avaient en stock de l'avoine, de l'orge, du blé ou du maïs qui nécessiteraient un espace d'entreposage de 4,000 boisseaux. Il ne faut pas oublier non plus les livraisons de grain local.

M. HORNER (*Acadia*): J'ai une dernière question à poser au sujet de l'entreposage. Sauf erreur, M. Irvine a mentionné que ce qui complique sensiblement la situation de l'entreposage, c'est que les livraisons de blé et de maïs doivent se faire en l'espace de dix jours. Faut-il en conclure qu'aucune céréale n'est emmagasinée dans les fermes, dans l'Est canadien? Vous avez déclaré que le blé est livré en dix jours, tout au plus.

M. IRVINE: Monsieur le président, voici quelle est la situation en ce qui a trait aux trois principales céréales. Pendant la ruée, 90 p. 100 du blé est livré en l'espace de dix jours ou deux semaines. On pourrait en dire autant de la fève soja. Pour ce qui est du maïs, les livraisons se font plus lentement. Je puis vous donner les chiffres exacts pour l'an dernier. Nous avons reçu environ un million de boisseaux de maïs, dont la moitié nous ont été livrés pendant la ruée de l'automne, c'est-à-dire en novembre et décembre. Même dans le cas de cette céréale, dont les livraisons sont beaucoup plus espacées que les autres, la moitié de la récolte nous arrive au cours d'une très brève période.

M. WHELAN: Monsieur le président, j'aimerais poser une autre question. Monsieur Irvine, n'est-il pas vrai que si une bonne proportion de la récolte n'est pas livrée et séchée sur-le-champ, le grain peut se détériorer? N'ai-je pas raison de dire qu'une bonne part des céréales emmagasinées dans les fermes y perd en qualité?

M. IRVINE: C'est exact.

M. HORNER (*Acadia*): Je reviens à la question sur l'entreposage à laquelle on a répondu en partie seulement. A titre d'agriculteur de l'Ouest, il me semble très remarquable que, depuis les années 40, la période de livraison du blé soit de dix jours. D'une année à l'autre, il nous a fallu répartir nos livraisons de blé sur une période de 365 jours. N'entrevoyez-vous pas la possibilité d'aménager plus d'espace d'emmagasinage dans les fermes?

M. W. D. THOMPSON (*administrateur de l'«Ontario Elevators Association»*): Étant donné les conditions climatiques et la nature des récoltes, la situation en Ontario n'est pas absolument la même que dans l'Ouest. Les conditions relatives à l'entreposage sont aussi quelque peu différentes. Nous avons constaté que la plupart de ces récoltes doivent être conditionnées dans une certaine mesure et qu'il faut en surveiller l'emmagasinage de près. Bon nombre de nos cultivateurs estiment qu'il n'est pas économique d'entreposer des céréales dans leurs fermes, car ils n'y connaissent rien. Avec les années, ils comptent de plus en plus sur l'élévateur régional. Le maïs est un excellent exemple actuellement puisqu'il doit être séché et traité dès qu'il est récolté. Quand arrivent les dernières récoltes, il ne reste plus de place dans les silos pour les grains produits dans la région. Les agriculteurs se voient alors forcés de vendre leurs récoltes parce qu'ils ne peuvent les emmagasiner dans les élévateurs. A mon avis, la mise sur le marché ne se trouve aucunement facilitée du fait que les récoltes doivent être vendues en l'espace de dix jours alors que la période d'écoulement s'étend sur douze mois. C'est ce qui désorganise le marché.

J'ai une autre observation à formuler. A mon avis, il a été prouvé sans équivoque que les céréales conservent davantage leur valeur lorsqu'elles sont

emmagasinées près de l'endroit où elles ont été produites. L'entreposage des grains dans les élévateurs terminus se trouve à limiter leur mouvement.

M. ROXBURGH: Permettez-moi d'ajouter un mot, monsieur Horner. Nous ne parlons pas d'ensemencements de 500 ou 600 acres mais d'ensemencement de 35, 40 ou 100 acres. Les agriculteurs en question ne pourraient donc se permettre d'acheter l'outillage dont ils auraient besoin pour produire une récolte de pareille envergure et pour la conserver en bon état, dans les conditions actuelles. La situation est entièrement différente sous tous les rapports, même en ce qui a trait au climat.

M. HORNER (*Acadia*): J'ai une autre question à poser au sujet de l'entreposage. D'après vous, monsieur Thompson, le fait que les cultivateurs écoulent, en dix jours ou deux semaines, du grain qui prendra un an à se vendre, contribue sensiblement à l'encombrement. Assurément, quelqu'un devra construire des installations supplémentaires, que ce soient les agriculteurs ou les exploitants de fabriques de provende.

M. THOMPSON: C'est ce que je pense, à mon avis, c'est l'exploitant de l'élevateur local qui devrait s'en charger logiquement. Foncièrement, nous avons trois marchés: celui des céréales de provende, celui de la transformation, constitué par les fabricants d'emplois et les distilleries, par exemple, et le marché d'exportation. Bien souvent, lorsque le maïs est entreposé dans un élevateur terminus, il est éloigné du marché, six mois à l'avance. Personne ne saurait prédire où se trouvera le marché. Voilà pourquoi je soutiens que plus les céréales seront emmagasinées près du lieu où elles sont produites, le mieux ce sera. L'idéal, ce serait qu'elles soient entreposées dans les fermes mais on estime que la chose est impossible en Ontario. La deuxième meilleure solution consiste dans l'aménagement d'un élevateur régional desservant un rayon de cinq ou dix milles.

M. HORNER (*Acadia*): Pour aller un peu plus loin, monsieur Thompson, les cultivateurs ont-ils de plus en plus tendance à sécher le grain dans leurs fermes?

M. THOMPSON: Il existe une tendance marquée à cet égard et j'estime qu'elle ira en s'intensifiant.

M. HORNER (*Acadia*): D'après vous, quand un agriculteur connaît bien son affaire, il peut sécher son grain d'une manière fort satisfaisante?

M. THOMPSON: Le point est discutable. Pour ma part, je suis bien heureux lorsqu'un cultivateur sèche son grain mais je doute fort qu'au printemps, ses céréales soient considérées comme du maïs de la catégorie n° 2. Normalement, la teneur en humidité du maïs est de 15½ p. 100 mais cela ne veut pas dire que les céréales vont se conserver.

M. HORNER (*Acadia*): Voici un point sur lequel nous ne parviendrons jamais à nous entendre, mais j'ai une autre question à poser au sujet des exploitants d'élevateurs régionaux, surtout ceux de l'Ontario. Dans la plupart des cas, les intéressés font-ils aussi le commerce des céréales de provende ou s'agit-il de deux domaines absolument distincts?

M. THOMPSON: Oui, je dirais que la plupart des exploitants d'élevateurs font aussi le commerce des céréales de provende.

M. HORNER (*Acadia*): Nous revenons précisément au point d'où je suis parti. J'ai déclaré que les commerçants en céréales de provende devraient construire des silos supplémentaires et vous avez soutenu le contraire, il y a quelques instants. Les exploitants d'élevateurs sont-ils tenus d'aménager des installations de ce genre?

M. THOMPSON: Le commerce des céréales de provende ne comprend pas l'emmagasinage des grains. La fabrique de provende est un établissement de travail et non un silo.

M. HORNER (*Acadia*): Si j'ai bien compris, la plupart des exploitants d'éleveurs régionaux font aussi le commerce des céréales.

M. THOMPSON: Excusez-moi, mais il s'agit d'un point controversé. J'aurais dû limiter mes observations à la région d'où je viens, celle d'Essex-Kent. Dans la région de M. Stiver, les céréales ne constituent pas des cultures marchandes.

M. MCPHAIL: J'aimerais élaborer sur ce point, pendant quelques instants, monsieur Thompson. Présentement, environ 60 particuliers exploitent et gèrent 90 terminus, dans le Sud-ouest ontarien. Par ailleurs, la province compte près de 1,000 magasins ou fabriques de provende. Par conséquent, si 60 ou 90 exploitants d'éleveurs vendent du grain, il y a 900 commerçants qui n'exploitent pas de silos. Du point de vue économique, il serait impossible que ces derniers aménagent des silos pour leur propre usage car cela serait trop coûteux. Tout ce dont ils ont besoin pour leur commerce, semble-t-il, c'est d'une aire de travail. Qu'un exploitant d'éleveur vende aussi des céréales, c'est une tout autre affaire, et nous reconnaissons qu'il devrait y avoir des installations supplémentaires dans ces régions. Cela est peut-être encore plus vrai dans le nord, aux endroits où l'on fait la culture du maïs et il se pourrait que des particuliers aient à se lancer dans l'exploitation de silos mais un pourcentage relativement négligeable des exploitants d'éleveurs s'occupent de la vente des céréales.

M. HORNER (*Acadia*): J'ai une autre question au sujet des exploitants d'éleveurs, dans la province. Nous sommes maintenant convenus, je crois, que les intéressés sont de ceux qui devraient fournir des installations supplémentaires. Serait-il utile que des facilités de crédit soient mises à leur disposition en vue de la construction de silos? Par exemple, la Banque d'expansion industrielle a-t-elle offert des avances à l'industrie à l'égard de la construction d'éleveurs additionnels?

M. MCPHAIL: Je le crois mais, encore une fois, je m'en remets aux délégués qui s'occupent de ce genre d'affaires.

M. THOMPSON: Vu la situation dans laquelle nous nous trouvons en matière d'impôt sur le revenu, nous, exploitants d'éleveurs privés pouvons affecter à l'entreposage seulement la moitié de nos recettes. A mon avis, il ne nous serait guère utile d'avoir des ouvertures de crédit. J'estime qu'il serait beaucoup plus sage d'accroître le taux d'amortissement et de laisser à nos propres organismes le soin de construire les installations requises. Cela répond-il à votre question.

M. HORNER (*Acadia*): Partiellement, oui.

M. THOMPSON: D'après moi, un exploitant d'éleveur qui n'aurait pas d'ouvertures de crédit ne resterait pas en affaires bien longtemps.

M. HORNER: Vous estimez qu'ils disposent de facilités de crédit suffisantes?

M. THOMPSON: Non. J'aimerais que M. Irvine réponde à la question.

M. IRVINE: Monsieur le président, je suis dans une situation quelque peu différente puisque je suis gérant d'une coopérative de financement dont le rayon d'action ne dépasse pas notre comté. Naturellement, avant de construire un silo ou tout autre immeuble, il faut étudier soigneusement l'entreprise. A mon sens, ce n'est pas le crédit qui constitue un problème, au fond. J'estime que les fonds sont disponibles et que la plupart des exploitants d'éleveurs régionaux collaboreraient volontiers à l'aménagement d'installations supplémentaires si on les y encourageait. A mon avis, ils seraient sûrement prêts à construire les silos requis si cela leur rapportait de l'argent et si l'entreprise était rentable. Autrement, il serait inutile de compter sur eux. Pour ma part, j'estime que ce n'est pas le crédit qui fait défaut. Certains exploitants d'éleveurs régionaux ont profité des avances faites par les banques industrielles.

M. HORNER (*Acadia*): J'abandonne pour l'instant la question de l'emmagasinage pour aborder un autre point. De fait, le Comité a été chargé d'étudier l'écart entre le prix touché par le cultivateur de l'Ouest, pour ses céréales de provende, et celui que doit payer l'éleveur de l'Est, pour le même grain. Croyez-vous, messieurs, qu'il existe un écart sensible entre les deux montants?

M. McPHAIL: Vous parlez du prix que touche le cultivateur de l'Ouest, pour son grain, et celui que doit payer l'éleveur de l'Est, pour la même denrée? L'écart entre les deux montants est incontestablement fort considérable. Les céréales sont transportées sur une distance de plusieurs milliers de milles et occasionnent des frais de manutention, de transport, de traitement et ainsi de suite. Ce genre d'opérations requiert la fourniture d'une multitude de services. Votre question m'amène à parler des exploitants de fabriques de provende représentés ici aujourd'hui.

M. HORNER (*Acadia*): Je vais donc poser la question suivante aux exploitants de fabriques de provende qui font partie de votre délégation. Pourriez-vous me dire combien vous vendez l'orge de l'Ouest non moulu ou bruni, dans la région de Toronto?

M. STIVER: Le prix de détail de l'orge livré en vrac, au cultivateur, est de \$59 la tonne, aujourd'hui.

M. HORNER (*Acadia*): Vous voulez dire livré à la ferme?

M. STIVER: Précisément, et cet orge, livré à la fabrique, nous coûte \$53.36 la tonne.

M. HORNER (*Acadia*): Cela revient à un peu plus de 2½ cents la livre, n'est-ce pas? Combien, selon vous, le producteur de l'Ouest touchera-t-il pour la même céréale? Nous savons combien elle coûte à l'éleveur de l'Est, mais combien l'agriculteur de l'Ouest recevra-t-il pour cet orge, d'après vous?

M. STIVER: Je ne saurais vous le dire à moins que vous m'indiquiez quelle part des \$53.36 représentent les frais.

M. HORNER (*Acadia*): Je dirais que le producteur de l'Ouest touche environ 2 cents la livre.

M. STIVER: Pour ma part, je dirais que l'écart n'est pas tellement considérable si l'on considère les frais de transport et de manutention qu'il a fallu acquitter entre le point de production et le point de consommation. Le producteur de l'Ouest touche 2 cents alors que moi, dans l'Est, je dois payer un peu plus de 2½ cents. Je ne saurais dire quel est le tarif entre le lieu où vous demeurez et le Manitoba.

M. HORNER (*Acadia*): Le producteur de l'Ouest acquitte les frais de transport jusqu'à Fort-William et l'on croit, en général, que le gouvernement paie le transport depuis Fort-William jusqu'à Toronto.

M. STIVER: Oh!

M. HORNER (*Acadia*): Lorsque le grain est expédié en vrac, par voie d'eau, les frais de transport sont, en général, acquittés sous l'empire du programme de subventions au transport. Je partage donc votre avis et c'est la raison pour laquelle je vous ai demandé si, d'après vous, il existe un écart considérable entre le prix touché par le producteur de l'Ouest et celui que doit payer l'éleveur de l'Est. A mon sens, la réponse est oui.

M. MACDONALD: Je ne dirais pas qu'il y a une grande différence, mais il existe un certain écart.

M. HORNER (*Acadia*): Je suis heureux de vous l'entendre dire car la différence n'est pas tellement grande, d'après moi. Allons un peu plus loin. Nous sommes censés nous occuper ici des éleveurs de bétail. J'ai en main un rapport préparé par M. W. V. Munroe, économiste du *Meat Packers Council of Manitoba*. Traitant des frais d'élevage, l'auteur y signale que pour atteindre un poids de

700 livres, un animal doit consommer 25 boisseaux d'orge et 17.5 boisseaux d'avoine. Il faut ajouter à cela le coût des minéraux, les frais de transport et ainsi de suite. Toutefois, ce qui intéresse le Comité, c'est le fourrage. Par conséquent, en se fondant sur les chiffres de 25 boisseaux d'orge et 17.5 boisseaux d'avoine, on en arrive à la conclusion que l'élevage d'un animal de 700 livres coûte 2 cents la livre, dans l'Ouest, contre 2½cents, dans l'Est, soit un écart global de \$9.

Si vous êtes assez chanceux pour faire gagner 300 autres livres à l'animal, vous obtenez un bouvillon de 1,000 livres qui pourra se vendre \$20, c'est-à-dire \$2 les cent livres. En l'occurrence, j'estime que l'éleveur de l'Est jouit d'un grand avantage par rapport à son homologue de l'Ouest puisque, lorsqu'il achète son fourrage, il peut profiter de la politique d'aide au transport et de la subvention relative à l'entreposage, de manière que l'élevage ne lui coûte qu'un demi de 1 p. 100 de plus. Comprenez-vous mon raisonnement? L'écart n'est que de \$9 dans le cas d'un animal de 700 livres.

M. BEER: En pourcentage, combien d'éleveurs de l'Ouest achètent de vendeurs au détail ou de voisins, les céréales dont ils ont besoin pour engraisser leurs animaux?

M. HORNER (*Acadia*): Le pourcentage est très négligeable. La plupart des éleveurs de l'Ouest utilisent leurs propres céréales. Les chiffres que j'ai cités indiquent combien coûte ce fourrage à l'agriculteur, qu'il provienne d'autrui ou qu'il soit produit dans la ferme.

M. WHELAN: Le maïs entre-t-il en ligne de compte dans ces calculs?

M. HORNER (*Acadia*): Non, je n'utilise pas de maïs.

M. JORGENSON: J'invoque le Règlement. Peut-être pourrions-nous demander à M. Horner de comparaître devant le Comité.

Le PRÉSIDENT: Le rappel au Règlement est bien fondé mais, comme nos délibérations se poursuivent dans une atmosphère agréable, ce matin, j'ai cru bon de ne pas intervenir lorsque M. Horner a commencé son contre-interrogatoire.

M. PETERS: M. Horner a parlé de la situation à Prescott, l'an dernier, en ce qui avait trait à l'emmagasinage. Pourrais-je savoir si les installations en question étaient utilisées et si elles suffisaient à la demande, dans la région de Prescott, l'an dernier?

M. GRAIG: Oui, en général. Une partie de l'espace disponible à Prescott, l'hiver dernier, servait à l'entreposage d'hiver.

M. PETERS: Les locaux en question servaient-ils à l'entreposage des céréales?

M. GRAIG: Non, l'élevateur en question n'était pas assez grand pour qu'on y emmagasine tout le grain requis.

M. PETERS: Le témoin pourrait-il expliquer pourquoi le prix des céréales de provende, à Arnprior, était beaucoup plus élevé à la fin de la saison, y compris le mois d'avril, qu'au début? Si je comprends bien, le grain se vendait de \$8 à \$10 la tonne de plus en avril qu'en octobre ou novembre.

M. S. C. HALL (*Président de l'Ontario Retail Feed Dealers Association*): Je ne crois pas que le prix du grain ait accusé une hausse aussi considérable, à Arnprior. Il a probablement monté de \$2 ou \$3; il a sûrement fluctué. Je n'ai pas sous la main de chiffres comparatifs intéressants les céréales, depuis l'automne dernier jusqu'au printemps de cette année.

M. PETERS: Pourrais-je savoir comment on établit le coût du grain? Est-ce en se fondant sur les concentrés ou en utilisant les céréales elles-mêmes comme base?

M. HALL: Certains frais sont attribuables aux concentrés et d'autres au grain lui-même. L'entreposage des céréales entraîne un certain intérêt et c'est ce qui fait monter le prix du grain, d'un mois à l'autre.

M. PETERS: Si le paiement des frais d'emmagasinage par le gouvernement a profité aux producteurs, comment cela a-t-il influé sur le prix des céréales?

M. HALL: Eh bien, lorsque nous établissons le prix du grain pour la vente au détail, nous tenons compte des frais de livraison et d'entreposage. Lorsqu'il nous faut payer plus cher pour l'emmagasinage, les frais de livraison sont plus élevés.

M. PETERS: Vous avez déclaré aussi que le prix de vente variait selon le coût d'achat sur le marché.

M. HALL: Parfois, nous payons différents prix pour le grain que nous mettons en position. Ainsi, il peut arriver qu'au début de la saison, c'est-à-dire à l'automne, nous payions les céréales moins cher que celles que nous utilisons pendant l'hiver.

M. PETERS: L'exemple cité par M. Horner peut être très réaliste à certaines périodes de l'année mais, dans l'Est canadien, le prix change brusquement à l'approche du printemps. Autrement dit, il peut monter de 2½ cents à 3 ou 3½ cents, mais ces chiffres ne constituent pas un prix moyen, vu les autres facteurs mobiles.

M. CRAIG: Il peut arriver qu'une hausse de prix de certaines céréales entreposées dans l'Est canadien fasse monter les prix.

M. PETERS: Je ne suis pas sûr d'avoir compris ce qui entraîne l'écart de prix. A titre d'agent ou d'exploitant de fabrique de provende, vous avez fort bien pu acheter tout votre stock, mais si le gouvernement fédéral acquitte les frais d'entreposage, c'est pour vous permettre d'acheter suffisamment de grain pour une année entière, empêchant ainsi les fluctuations du marché. Si l'on n'en arrive pas à ce résultat, rien ne sert à l'État de payer pour l'emmagasinage. Le gouvernement paiera pour l'entreposage de vos céréales si ces dernières suffisent à la demande pour l'année. Vous pourrez alors les retirer à loisir. Voici ce que j'aimerais savoir. Achetez-vous votre grain sans condition ou vos acquisitions sont-elles déterminées par vos exigences futures?

M. CRAIG: Les deux. Nous essayons de ne pas acheter plus de grain que ce dont nous avons besoin pour jusqu'à la fin de la période d'entreposage car si une personne achète trop de céréales, il se peut fort bien qu'elle ne puisse pas faire ses frais sur le marché. Cela pourrait même faire baisser le prix du grain après l'ouverture de la navigation. Un exploitant peut se trouver dans une situation défavorable si, après avoir payé le prix fort pour des céréales, il lui faut en plus acquitter des frais d'emmagasinage. On essaie donc de ne pas acheter plus de céréales qu'il n'en faut mais il arrive qu'une personne soit à court de grain.

M. PETERS: Quelle proportion de vos achats est couverte normalement?

M. CRAIG: Vingt-cinq pour cent environ, mais la proportion peut varier d'une année à l'autre. Lorsque le marché est à la baisse, nous cherchons à acheter en contre-partie.

M. PETERS: Est-ce ainsi que procèdent la plupart des acheteurs, dans l'Est canadien?

M. CRAIG: Je ne saurais dire si d'autres acheteurs agissent ainsi. Les représentants des commerçants en céréales pourraient peut-être vous renseigner sur ce point.

M. MCPHAIL: A mon avis, il serait bon qu'un délégué des commerçants en céréales nous dise ce qu'il en pense.

M. MACDONALD: L'orge coûtant cher, cette année, comme depuis quelques années, la plupart de nos ventes se sont faites sur une base uniforme, les commerçants achetant tout le grain ou, du moins, une partie du grain dont ils avaient besoin jusqu'au 15 avril, c'est-à-dire jusqu'à l'ouverture de la navigation. Toutefois, nous avons constaté que, cette année, vu le prix élevé de l'orge, ils préfèrent acheter en contre-partie. N'empêche qu'ils achètent sur une base uniforme lorsque le prix est favorable.

M. PETERS: Dans l'ensemble, l'orge s'est-il vendu cher, cette année?

M. MACDONALD: Oui, un peu plus cher que l'an dernier. Sauf erreur, il se vend environ \$1.25 sur le marché actuellement, contre \$1.09 ou \$1.10 l'an dernier.

M. PETERS: En est-il de même pour l'avoine aussi?

M. MACDONALD: Oui, le prix de l'avoine a monté quelque peu, lui aussi, par rapport à l'an dernier.

M. PETERS: Le pourcentage des opérations en contre-partie est-il le même cette année?

M. MACDONALD: Les options de couverture n'ont pas été aussi nombreuses dans le cas de l'avoine, encore moins en ce qui a trait à l'orge.

M. DOUCETT: Comment les prix influent-ils sur l'offre et la demande? Qu'est-ce qui fait fluctuer les prix?

M. MACDONALD: C'est la loi de l'offre et de la demande. Si le marché a été assez ferme dernièrement, c'est à cause des achats des malteurs. L'orge de brasserie a été très en demande, surtout aux États-Unis, et le grain s'est vendu à mesure qu'il a été mis sur le marché. En outre, il y a eu une certaine demande de fourrage en Ontario même.

M. PETERS: Depuis que les frais d'entreposage sont payés par l'État, les exploitants de fabriques de provende ont-ils, selon vous, tendance à acheter en contre-partie?

M. MACDONALD: Pas forcément. A mon avis, ils seront moins portés à acheter en contre-partie cette année que depuis un certain nombre d'années car ils peuvent se procurer de l'orge à \$53.36 la tonne et du maïs de l'Ontario pour \$49 à \$50. Il y aura une demande d'orge plus tard, cet automne, mais ils utiliseront du maïs tant qu'ils pourront l'obtenir à ce prix-là. Cependant, en février et en mars, ils demanderont de l'orge et ils chercheront peut-être à se couvrir au cas où le marché fluctuerait.

M. PETERS: Tout compte fait, il me semble que l'on abuse des cultivateurs de plusieurs façons. Entre autres choses, il n'y a jamais eu assez d'espace d'emmagasinage car on a toujours invoqué le vieil argument qu'il était possible de faire venir de la Tête des lacs, par chemin de fer, des céréales de l'Ouest canadien garanties. Pourtant, si l'on en arrivait à ménager les élévateurs nécessaires, les agriculteurs pourraient mettre en position tout le grain requis car leurs besoins ne varient guère, à mon sens. Toutefois, s'ils se mettent à opérer en contre-partie, les subventions relatives à l'entreposage ne profiteront aucunement aux éleveurs. Par conséquent, à moins que les exploitants des fabriques de provende puissent prouver qu'il n'en est rien, le Comité devra probablement recommander l'établissement d'une agence régulatrice car, d'après moi, il ne sert à rien au gouvernement d'acquitter les frais d'emmagasinage pour faire baisser le prix des céréales de provende. Tout semble indiquer que, l'an dernier, le prix du grain a fluctué chez les vendeurs de fourrage, à Prescott et dans la région.

M. MACDONALD: Naturellement, si l'on établissait un prix de base, un prix uniforme, un prix de soutien, il n'y aurait aucune fluctuation. Cependant, s'il y a du grain en disponibilité et qu'un commerçant en céréales de provende en achète au prix du marché, le coût fluctuera à cause de la situation, sur le

marché de Winnipeg, ainsi que des frais de remplacement. Si vous achetez du grain maintenant, rien n'empêcherait quelqu'un d'en acheter à \$4 de moins, en février ou en mars. Tant que le prix pourra fluctuer, les commerçants en céréales de provende ne prendront aucun risque à moins qu'ils opèrent en contre-partie sur le marché.

M. PETERS: Dans l'Est canadien, les commerçants en céréales de provende ont deux avantages en ce sens qu'ils profitent de la politique en matière de fourrage et qu'ils opèrent en contrepartie. Pourtant, rien n'indique que les subventions relatives à l'entreposage soient utiles. Sauf erreur, elles devaient compenser pour toute fluctuation des prix mais les consommateurs ne semblent pas en profiter.

M. MACDONALD: Mettons qu'il n'y ait pas de subventions à l'égard de l'emmagasinage. Si nous commandions du grain à ce moment-ci, et si nous le mettions en position, nos achats durant l'hiver seraient limités par le fait qu'il nous faudrait ajouter un cent par boisseau pour l'entreposage et peut-être même un demi-cent par boisseau pour chaque mois d'hiver jusqu'à concurrence de \$1 la tonne, que nous opérons en contrepartie ou non. Si nous cherchions à nous protéger le plus possible, nous accroîtrions nos frais et ces derniers seraient d'autant plus élevés pendant l'hiver parce qu'il nous faudrait ajouter le prix de l'emmagasinage et l'intérêt. Nous nous fondons encore sur le marché de Winnipeg qui est irremplaçable actuellement.

M. PETERS: Comment vous tiriez-vous d'affaire auparavant lorsqu'il vous fallait majorer le prix d'un dollar? Qu'arrivait-il lorsque vous ne parveniez pas à vendre votre grain? Comment vous arrangez-vous pour faire vos frais?

M. MACDONALD: A bien des endroits, nous n'avons jamais récupéré nos investissements. Pendant deux ou trois ans, les commerçants en céréales ont fait venir du grain pour les vendeurs de fourrage en se protégeant pour deux ou trois ans. Du grain s'est vendu moins cher en février et en mars qu'en octobre, compte tenu de tous les frais d'emmagasinage. Certains y ont perdu de l'argent parce qu'ils avaient été trop optimistes dans le calcul de leurs besoins. Par conséquent, à l'ouverture de la saison de navigation, il restait encore une grande quantité de céréales que nous avons dû vendre à perte à cause des frais d'entreposage et de l'intérêt qui les grevaient.

M. PETERS: Quand le gouvernement acquitte les frais d'emmagasinage, êtes-vous tenus de prouver que vous faites profiter les consommateurs des économies réalisées? La subvention est-elle versée à toute personne qui a du grain ou tend-elle à stabiliser les prix des céréales de provende? Le but de cette politique n'était-il pas de stabiliser le prix des céréales de provende dans l'Est canadien plutôt que de fournir des installations pour l'emmagasinage du grain?

M. MACDONALD: Oui, la politique devait contribuer à stabiliser les prix durant l'hiver. Normalement, les prix devraient monter, en hiver, à cause des frais d'entreposage, mais, vu le versement de la subvention en question, la hausse ne devrait pas être aussi marquée.

M. HORNER (*Acadia*): J'aimerais poser une question supplémentaire si je le puis. Le fait qu'une subvention soit versée ne veut pas forcément dire qu'il n'y aura aucune hausse des prix. Mettons qu'un exploitant de fabrique de provende place une commande pour une certaine date, c'est-à-dire qu'il achète du grain qui devra être livré à la date indiquée. Si, par suite du jeu de l'offre et de la demande, le prix des céréales augmente, il vendra son grain plus cher parce que ce dernier vaudra davantage. Par conséquent, le paiement des frais d'entreposage ne veut pas forcément dire que les prix demeureront au même niveau pendant tout l'hiver. Il contribue tout simplement à la stabilité des prix. Il ne faudrait pas en conclure qu'il n'y aura aucune fluctuation.

M. MACDONALD: C'est exact.

M. JORGENSEN: J'aimerais que nous nous arrêtions davantage sur ce point. Je croyais que le paiement des frais d'entreposage visait à assurer la stabilité des approvisionnements plutôt que des prix. N'est-ce pas le but de cette politique? On me rectifiera si j'ai tort, mais j'ai toujours cru que le gouvernement acquittait les frais d'emmagasinage afin d'assurer que les fournisseurs de céréales de provende conservaient en position des stocks suffisants de grain, pendant l'hiver, c'est-à-dire jusqu'à l'ouverture de la saison de navigation. Auparavant, les intéressés étaient portés à garder en entrepôt juste assez de grain pour répondre à la demande jusqu'à l'ouverture de la navigation. Parfois, ils se trompaient dans leurs prévisions et étaient sérieusement à court de céréales, selon la demande dans la région, car le grain devait être transporté par rail, ce qui coûtait beaucoup plus cher, naturellement. C'est précisément pour prévenir des situations semblables qu'on a établi les subventions relatives à l'emmagasinage.

M. MACDONALD: Précisément, pour permettre à quiconque le désire d'entreposer plus de grain qu'il n'en faut pour l'hiver. Quand on n'a pas à payer l'entreposage, il y a moins de risque à mettre en position une grande quantité de céréales.

M. JORGENSEN: Cela veut-il dire que vous ne voyez aucun inconvénient à vous assurer que les approvisionnements sont suffisants?

M. MACDONALD: Il reste un risque du fait que le marché peut fluctuer.

M. JORGENSEN: Assurément, ce problème ne doit pas être bien sérieux.

M. PETERS: Par ailleurs, le marchand d'Arnprior sera à court de céréales, peu importe la perte encourue, et il devra acheter du grain de la Tête des lacs. S'il doit acquitter seulement une partie des frais de transports, comment cela peut-il majorer les prix?

M. JORGENSEN: Les frais de transport par voie d'eau sont beaucoup moins élevés.

M. PETERS: Il finit par s'établir un équilibre entre les deux, dans certaines régions.

(Texte)

M. MATTE: Croyez-vous qu'une agence d'achat de l'Est aiderait à stabiliser les prix dans une période donnée, pour permettre aux cultivateurs de mieux contrôler le prix de leur production? Croyez-vous qu'une agence d'achat de l'Est permettrait une stabilité des prix pour le cultivateur?

(Traduction)

M. MCPHAIL: Je suppose que la chose serait possible sous un régime où l'économie serait strictement dirigée, mais je ne crois pas que nous voulions en venir à cela. Il existe trop d'éléments variables, notamment les produits concurrentiels et ainsi de suite. Pour ma part, j'estime que cela ne serait pas une solution satisfaisante. A certains moments, il pourrait arriver que les prix soient stables sans être à leur niveau le plus bas. Je ne crois pas qu'il soit possible de stabiliser les prix d'une manière permanente. Les circonstances changent trop. A mon avis, le régime actuel reflète l'ensemble des conditions économiques tant en ce qui a trait aux produits finis qu'aux matières premières. A un moment donné, les choses s'équilibrent.

Je le répète, certaines personnes préconisent le dirigisme mais j'estime que cela ne favoriserait pas l'essor de l'économie nationale et ainsi de suite. Il s'agit d'une opinion purement personnelle et je puis me tromper. Aussi, j'inviterais d'autres membres de notre délégation à dire ce qu'ils en pensent.

M. STIVER: Je partage l'avis de M. McPhail en ce qui a trait à la stabilité des prix. La loi de l'offre et de la demande influe sur tout et, à mon sens, rien ne détermine mieux le cours des affaires que cette loi.

Pourrais-je en profiter pour adresser à mon ami, qui est assis en face de moi, quelques observations concernant la subvention relative à l'entreposage. N'oublions pas une chose. Nous faisons grand état de la hausse des prix, au printemps, mais nous ne semblons pas tenir compte du fait qu'il leur arrive de baisser aussi. Que les prix soient à la hausse ou en baisse, les cultivateurs jouissent toujours de diverses subventions comme celles intéressant l'emmagasinage ou les frais de transport. Il ne faudrait pas l'oublier. Le gouvernement leur permet de réaliser des économies et les prix demandés par les commerçants en céréales de provende en témoignent. Cette année, les vendeurs ont opéré en contre-partie plus que jamais auparavant, à ma connaissance, parce que nous ne savions trop quelles mesures prendre à l'égard de la riche récolte de maïs. A mon avis, c'est la raison pour laquelle nous hésitions à nous engager à l'égard de grandes quantités d'orge ou d'avoine. Nous avons agi avec sagesse car les événements ont presque justifié nos pires craintes. Autrement dit, le maïs se vendait \$48, l'autre jour, à nos terminus du Nord-est de Toronto. Comme je l'ai signalé, l'orge me coûte \$53.36. Vous voyez jusqu'à quel point nous avons eu raison de nous couvrir à cet égard.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous pourrions peut-être faire le point. D'une part, je n'aimerais pas que la séance empiète sur l'heure du lunch; par ailleurs, je sais que les membres du Comité ont d'autres questions à poser. Pourrais-je savoir ce que le Comité se propose de faire? Désire-t-il terminer sous peu ou préfère-t-il reprendre sa séance cet après-midi?

M. DANFORTH: Disposons de la question ce matin.

M. PETERS: Il me reste seulement une question à poser; elle porte sur les observations de M. Stiver. Comment le Comité peut-il être sûr que les consommateurs profitent des économies réalisées en matière d'emmagasinage par les vendeurs de céréales de provende? Y a-t-il des inspecteurs qui peuvent nous en fournir l'assurance? Même si je viens d'une autre région, je me préoccupe présentement du Sud-est canadien et de l'Est ontarien. J'habite le nord de l'Ontario où la situation est sensiblement différente. Lorsque nous faisons venir des marchandises par rail, de Fort-William, cela ne nous coûte pas plus cher que lorsque nous expédions du grain à la fabrique de provende de New-Liskeard. Il existe quelque sorte d'arrangement à ce sujet. Les frais d'expédition à destination de North-Bay sont les mêmes que ceux à destination de New-Liskeard. Pourtant, les exploitants de fabriques de provende soutiennent qu'il leur en coûte plus cher d'expédier du grain à North-Bay que pour tout le reste du trajet. Personne ne transborde ainsi des céréales. N'importe quel exploitant expédierait un wagon de grain à ce terminus, mais les intéressés majorent toujours les prix sous prétexte qu'il y a des frais de transbordement. On ne trouve guère à redire à cela. Le gouvernement fédéral acquitte la plupart des frais de transport et, pourtant, les agriculteurs n'en profitent pas. Comment pourrions-nous être sûrs que les économies réalisées à l'égard de l'entreposage seront portées au compte des consommateurs?

M. STIVER: Je ne saurais dire combien il se vend de céréales de provende dans le nord de l'Ontario. Toutefois, en ce qui a trait à notre région, je puis vous dire que, par suite de la concurrence, les cultivateurs sont assurés de profiter des économies réalisées. Je ne pourrais majorer mes prix, comme vous le soutenez, si un de mes concurrents vendait son grain \$5 de moins, la tonne, que moi. Les agriculteurs profitent des économies à cause de la concurrence qui est très vive dans notre secteur.

M. WHELAN: Monsieur le président, je voulais poser à M. Irvine une question qui fait suite à celle de M. Danforth, au sujet de la douane. Savez-vous que le ministre du Commerce a annoncé que le gouvernement n'a pas l'intention d'abolir les droits de douane frappant le maïs importé des États-Unis?

M. IRVINE: Oui, nous en avons été avisés.

M. WHELAN: Mon autre question est la suivante. Sauf erreur, un délégué a signalé que les agriculteurs s'occupent de la vente du grain. Pour ma part, j'estime que ce sont les consommateurs canadiens et non les cultivateurs qui profitent de la subvention. On raconte toutes sortes d'histoires. Ainsi, on prétend que nous devrions abolir toutes les subventions relatives aux céréales de provende, laisser libre cours au prix du grain et verser une prime à l'égard des quartier de bœuf à boucherie de la catégorie A, marque rouge, tout en limitant le montant de la prime sur, mettons, les premiers cent quartiers ou les cinquante premiers bouvillons. Je ne dis pas que je suis en faveur de cette proposition mais j'estime qu'elle vaut la peine d'être étudiée. Quelqu'un aurait-il des observations à formuler à ce sujet?

M. McPHAIL: Si je comprends bien la question, la proposition aurait pour but de protéger les petites fermes familiales.

M. WHELAN: Précisément.

M. McPHAIL: Que cela nous plaise ou non, je ne vois pas comment cela serait possible au sein de notre économie. Il nous faut tenir compte d'autres facteurs. Dans le passé, les fermes familiales comme celles où—je suis fier de le signaler—j'ai passé mon enfance, représentait un mode de vie, mais elles ne rapportaient guère aux cultivateurs. Au long des années, les gens de la campagne en sont venus à se dire avec raison qu'ils avaient droit au confort et aux nombreux avantages de la vie urbaine.

Cependant, vu la rentabilité négligeable des fermes, il nous faut reconnaître que l'agriculture est maintenant au service de la production, en Amérique du Nord, et que nous devons en tirer le meilleur parti qui soit.

Je ne vois pas comment notre économie pourrait s'accommoder de centaines de milliers de fermes rentables où le volume de la production n'est pas suffisant pour soutenir la concurrence. Si nous voulons maintenir ce genre d'exploitations, nous devons établir un régime d'assistance directe à leur égard. A mon sens, les fermes familiales continueront à exister mais elles seront entièrement différentes de ce qu'elles étaient dans le passé. Il faut que les fermes soient rentables mais je ne dirais pas, pour autant, que les entreprises commerciales ont eu entièrement raison de s'emparer du secteur agricole comme elles l'ont fait. La transition ne se fera pas sans heurts, non seulement pour les agriculteurs mais pour l'ensemble de la population. Elle aura de grandes répercussions.

M. WHELAN: Vous devez sûrement être au courant de la situation car on en a parlé à diverses occasions, lors des réunions de cultivateurs. En théorie, l'intégration joue au désavantage des consommateurs et des fermes familiales. Lorsqu'une entreprise s'empare d'un produit, elle peut maîtriser le marché, à l'instar de la société Ford. C'est la même chose qui se produit dans certains pays européens, notamment ceux situés derrière le rideau de fer. Je songe présentement à l'intégration théorique des fermes sous l'égide de l'État. Dans les pays en question, on assiste présentement à un exode de la ferme car un ouvrier travaillant dans une usine jouit d'un sort bien meilleur que le cultivateur œuvrant dans une ferme régie par l'État. Dans le même sens, une personne travaillant dans une industrie de transformation jouit de beaucoup plus de sécurité. Les pays en cause sont donc en butte à certaines difficultés.

M. DOUCETT: Vous devriez rédiger un mémoire et le faire circuler parmi les membres du Comité afin qu'ils puissent en prendre connaissance.

M. WHELAN: Certains membres du Comité y trouveraient leur profit.

M. HORNER (*Acadia*): A titre de représentant de l'*Ontario Feed Dealers Association*, pourriez-vous donner au Comité une idée de la quantité de céréales

en vrac que manutentionnent les vendeurs, par opposition au grain en sacs, par exemple? Je cherche des moyens de réaliser des économies et de réduire les frais.

M. MACDONALD: Je regrette mais je ne puis vous donner de chiffres précis. Je sais que les expéditions en vrac se sont fortement accrues, surtout dans le domaine de la vente aux éleveurs de volailles et de pourceaux qui achètent de plus en plus en vrac et qui l'exigent presque. D'un bout à l'autre du pays, on est en train d'agrandir les installations pour la manutention en vrac des céréales.

M. HORNER (*Acadia*): Diriez-vous que la moitié des ventes conclues en Ontario, de nos jours, portent sur des expéditions en vrac?

M. MACDONALD: Tout dépend de la région. Dans certains secteurs, 95 p. 100 des expéditions se font en vrac; ailleurs, la majorité des céréales sont vendues en sacs.

M. HORNER (*Acadia*): Existe-t-il un rapport direct entre la grandeur d'une ferme et l'achat en vrac ou autrement?

M. MACDONALD: Il n'y a pas à en douter.

M. JORGENSEN: Ma question porte sur le maintien des subventions relatives au grain expédié de l'Ouest canadien. Si la subvention intéressant le tarif-marchandises était abolie, quelle politique M. Macdonald recommanderait-il d'établir afin d'empêcher les cultivateurs de l'Est canadien d'utiliser du maïs au lieu de céréales? Rien n'empêche le cultivateur d'utiliser du maïs.

M. MACDONALD: Vous avez tout à fait raison. C'est précisément ce qui arriverait. De fait, je connais d'assez grandes fabriques de provende, établies dans le voisinage de Toronto, qui n'ont commandé aucun grain de l'Ouest cette année. Les intéressés soutiennent qu'ils disposent d'assez de maïs pour produire des aliments de haute qualité; ils estiment avoir suffisamment de céréales pour répondre à la demande. A mon avis, nous en sommes rendus à un point où l'Ontario compte beaucoup moins sur l'Ouest pour s'approvisionner en céréales de provende. Nous avons cru que la subvention profiterait tout autant aux producteurs de grain de l'Ouest qu'aux éleveurs de l'Ontario. On pourrait soutenir le contraire mais je crois que c'est précisément ce qui arriverait.

M. WHELAN: Je tiens à préciser qu'il ne s'agit pas d'une idée de mon cru. D'autres groupes ont prétendu qu'il faudrait en venir à cela et je voulais savoir si la chose était possible.

M. JORGENSEN: Je ne suis pas en mesure d'exprimer des opinions. Je dois donc m'en tenir à poser des questions, n'est-ce pas ce que vous voulez dire?

M. FOREST: Dans votre mémoire, vous dites qu'il vous est difficile de vous prononcer sur l'agence proposée à l'égard des céréales de provende de l'Est parce que nous ne savez pas exactement de quels pouvoirs cet organisme serait investi. Si ce dernier était autorisé à acheter du grain de l'Ouest, au moment le plus propice, et à l'emmagasiner, pourrait-il fournir des céréales à meilleur compte aux cultivateurs de l'Est?

M. MACDONALD: Je ne vois pas comment cela serait possible. D'après nous, il s'agit d'acheter le grain et de le manutentionner de manière à ce qu'il coûte le moins cher possible. La plupart de nos opérations, j'en suis sûr, intéressent le commerce en gros et je pourrais vous donner des chiffres qui ne constituent qu'une fraction marginale. C'est le seul rapport que pourrait avoir une agence de ce genre et je ne sais vraiment pas comment elle pourrait y parvenir. Il lui faudrait s'approvisionner auprès de l'Office du blé de l'Ouest canadien qui doit chercher à obtenir le meilleur prix possible pour les agriculteurs de l'Ouest. Ce dernier chercherait à vendre au prix fort même s'il avait affaire aux éleveurs de l'Est. En outre, cela compliquerait la situation, à mon avis. L'Office des

céréales de l'Ouest serait dans de mauvais draps s'il était prêt à faire des concessions à l'agence s'occupant du fourrage dans l'Est. A mon sens, cela n'améliorerait pas la situation. Ce qui nous intéresse, c'est la manutention du grain. Nous estimons qu'aucune agence ne saurait remplir ce rôle mieux que ne le fait présentement l'industrie, sans qu'il en coûte un sou à l'État.

Le maintien de l'Office du blé de l'Ouest entraîne certains déboursés et si le gouvernement établissait une agence, ce sont les cultivateurs qui auraient à en acquitter les frais en payant davantage pour leur fourrage. Nous estimons que le régime actuel constitue la façon la plus économique de procéder. Si le gouvernement accordait des pouvoirs plus vastes à l'agence projetée, cette dernière pourrait obtenir un meilleur prix de l'Office du blé de l'Ouest et le grain coûterait moins cher, mais je ne vois pas comment l'Office pourrait négliger ses responsabilités à l'égard des agriculteurs de l'Ouest. Nous sommes convenus qu'elle a des obligations envers les cultivateurs de l'Ouest. Tout ce que nous demandons, c'est l'occasion de lui faire concurrence, au moins en ce qui a trait aux céréales.

M. BEER: D'après M. Macdonald, l'agriculture est davantage un mode de vie qu'une façon de gagner sa vie, dans certains cas. C'est probablement vrai mais c'est malheureux. L'aide fournie à l'égard des céréales de provende contribue probablement à l'expansion de certaines exploitations, au détriment des petits cultivateurs, car le Canada compte de nombreux petits agriculteurs qui ne peuvent aller s'établir ailleurs.

D'après moi, il y a, au pays, des exploitants qui toucheraient un revenu fort convenable si, à la fin de l'année, il ne leur restait rien d'autre que l'aide versée par le gouvernement à l'égard du grain qu'ils ont utilisé au cours de leurs opérations. Je ne parle pas des petits cultivateurs qui utilisent seulement une petite quantité de céréales de l'Ouest et qui auraient peu à donner à leurs enfants s'ils décidaient de leur faire cadeau de leur argent, à Noël. Par conséquent, cette aide profite probablement aux exploitants des grandes entreprises; non seulement leur permet-elle d'évincer plus facilement les petits agriculteurs des marchés mais elle rend la tâche plus difficile aux petits cultivateurs qui essaient de les concurrencer. Pourtant, les petits cultivateurs ne peuvent abandonner leurs fermes car notre société n'a aucune autre place pour eux, actuellement. Dans une certaine mesure, il incombe probablement au gouvernement de rétablir l'équilibre car c'est la politique en question qui a contribué aux difficultés des petits exploitants. C'est la raison pour laquelle on estime que nous devrions l'examiner de près.

M. DOUCETT: Je propose un vote de remerciements très chaleureux à l'endroit des membres de l'*Ontario Feed Dealers Association*, de la Division des grains et des produits des céréales du *Board of Trade* de la région métropolitaine de Toronto et de l'*Ontario Elevators Association* qui ont sacrifié du temps précieux pour venir ici, ce matin, afin de nous présenter un mémoire des plus instructifs. Nous tenons à signaler qu'ils ont répondu sans équivoque et d'une manière fort satisfaisante à chacune des questions qui leur a été posée.

Le PRÉSIDENT: Merci, monsieur Doucett. Nous partageons tous vos sentiments, j'en suis sûr. Pour ma part, je tiens à vous remercier tous, messieurs.

Nous nous réunirons de nouveau, dans la matinée de mardi prochain, afin d'entendre des témoins du Québec et des provinces Maritimes. Nous pourrions alors déterminer très prochainement si nous devons faire rapport et, si nous en décidons ainsi, à quelle date nous le ferons. Maintenant, si le Comité est d'accord, je vais ajourner la séance. Merci.

APPENDICE I

CAPACITÉ D'EMMAGASINAGE DES ÉLÉVATEURS RÉGIONAUX DANS LE SUD-OUEST ONTARIEN (COMTÉS D'ESSEX, DE KENT, D'ELGIN, DE LAMBTON, DE MIDDLESEX ET D'HURON-SUD)

ÉLÉVATEURS VISÉS PAR L'ENQUÊTE DE 1961\*

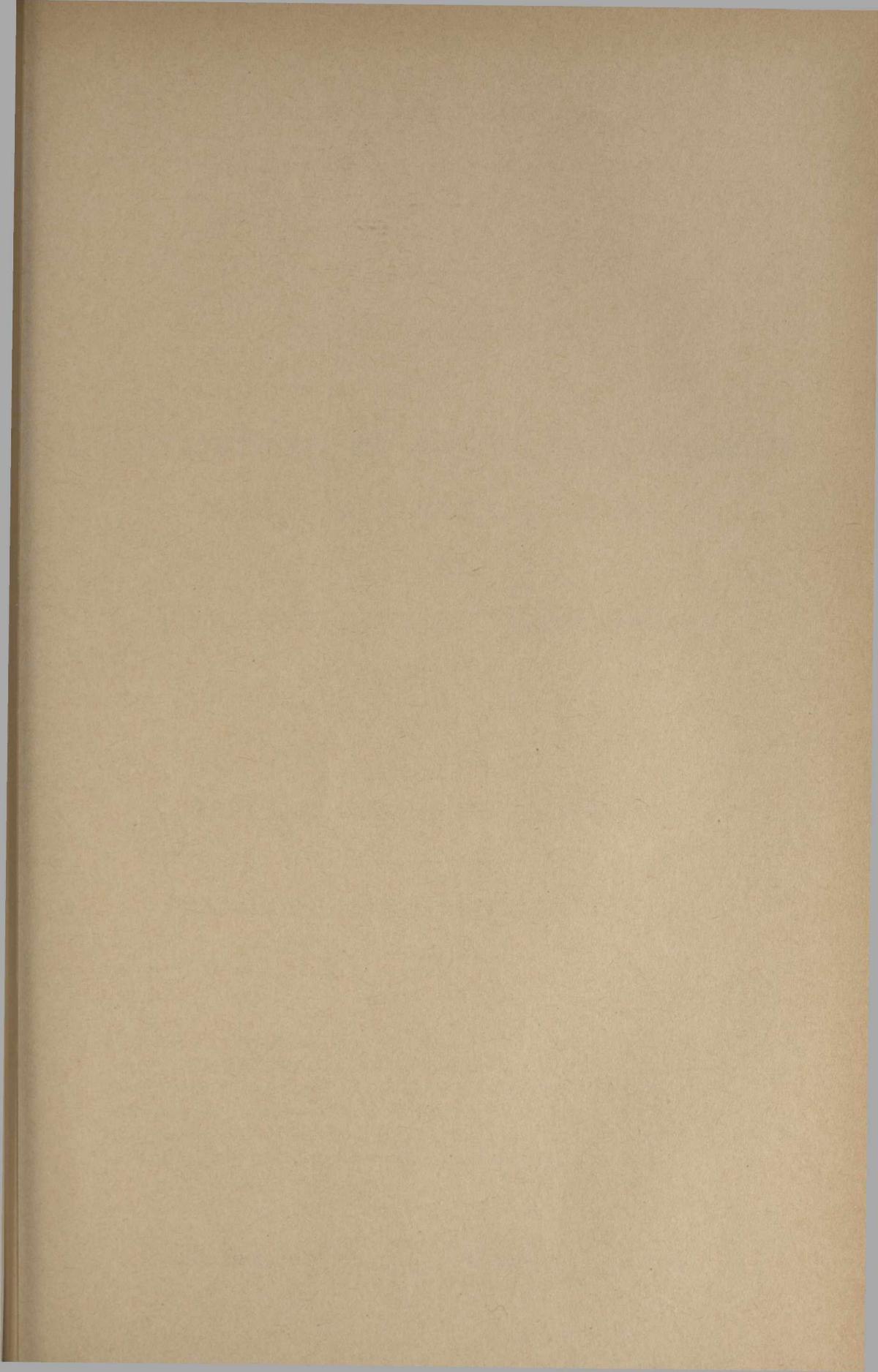
	Capacité			Augmen- tation procen- tuelle de 1950 à 1955	Augmen- tation procen- tuelle de 1955 à 1961	En cons- truction en 1961	Augmen- tation procen- tuelle de 1955 à 1961, y compris les ins- tallations en cons- truction en 1961
	1950 (en boisseaux)	1955 (en boisseaux)	1961 (en boisseaux)				
Tout le Sud-ouest ontarien...	1,156,900	2,299,900	3,358,800	99.0	46.0	447,000	65.5
Essex.....	183,100	202,200	402,400	10.4	99.0	10,000	104.0
Kent.....	609,700	1,149,600	1,792,900	88.6	56.0	248,000	77.5
Elgin.....	133,000	325,000	380,000	44.4	16.9	—	16.9
Lambton.....	37,600	88,500	149,000	135.4	68.4	—	68.4
Middlesex.....	83,500	186,600	265,500	123.5	42.3	—	42.3
Huron-Sud....	110,000	348,000	369,000	216.4	6.0	189,000	60.3

\*Y compris les élévateurs visés par l'enquête de 1961 mais non par celle de 1955. Les chiffres pour la période allant de 1956 à 1961 tiennent compte de certains changements de propriété.

ÉLÉVATEURS NON VISÉS PAR L'ENQUÊTE DE 1961

	Capacité en 1955 (en boisseaux)	Pourcentage des élévateurs non visés par l'enquête de 1961 (fondé sur la capacité)
Tout le Sud-ouest ontarien.....	392,500	16.3
Essex.....	7,500	3.6
Kent.....	215,000	15.8
Elgin.....	—	—
Lambton.....	40,000	31.1
Middlesex.....	130,000	41.1
Huron-Sud.....	—	—







CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session de la vingt-sixième législature

1964-1965

---

COMITÉ PERMANENT

DE

**L'Agriculture et de la Colonisation**

*Président:* M. RUSSELL C. HONEY

---

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 13

---

Concernant les

**PRIX DES GRAINS DE PROVENDE**

---

**SÉANCE DU MARDI 24 NOVEMBRE 1964**

---

TÉMOINS:

M. William A. Flemming, Truro (N.-É.); M. Cyrice Godbout, président, *Grand Falls Milling Co. Ltd.* Grand-Falls (N.-B.); MM. Lucien Lafortune, président, Arnold Scott, J. D. McAnulty et René Aubrey, directeurs de l'Association des manufacturiers de grains de provende (division de l'Est), Montréal (P.Q.); du ministère de l'Agriculture: M. C. R. Phillips, coordonnateur des programmes.

COMITÉ PERMANENT  
DE  
L'AGRICULTURE ET DE LA COLONISATION

*Président:* M. Russell C. Honey

*Vice-président:* M. Patrick T. Asselin

MM.

Alkenbrack,  
Armstrong,  
Barnett,  
Béchar, d,  
Beer,  
Berger,  
Brown,  
Cardiff,  
Choquette,  
Cooper,  
Crossman,  
Cyr,  
Danforth,  
Dionne,  
Doucett,  
Drouin,  
Émard,  
Éthier,  
Fairweather,  
Forbes,  
Forest,

Forgie,  
Gauthier,  
Gendron,  
Groos,  
Gundlock,  
Horner (*Acadia*),  
Howe (*Wellington-  
Huron*),  
Jorgenson,  
Kelly,  
Konantz (M<sup>me</sup>),  
Korchinski,  
Langlois,  
Laverdière,  
Lessard (*Lac-Saint-  
Jean*),  
Madill,  
Mandziuk,  
Mather,  
Matte,  
McBain,

McIntosh,  
Muir (*Lisgar*),  
Mullally,  
Nasserden,  
Noble,  
O'Keefe,  
Olson,  
Peters,  
Rochon,  
Roxburgh,  
Southam,  
Tardif,  
Temple,  
Vincent,  
Watson (*Assiniboïa*),  
Watson (*Châteauguay-  
Huntingdon-Laprairie*),  
Webb,  
Whelan—60.

Quorum 20

*Le secrétaire du Comité,*  
D.-E. Levesque.

---

MM. Kennedy, McCutcheon et Loney remplacent MM. Fairweather, Southam et Mandziuk le 23 novembre 1964.

ORDRES DE RENVOI

Chambre des communes,  
LUNDI 23 novembre 1964.

*Il est ordonné*—Que les noms de MM. Kennedy, McCutcheon et Loney soient substitués à ceux de MM. Fairweather, Southam et Mandziuk sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation.

MARDI 24 novembre 1964.

*Il est ordonné*—Que le nom de M. Saltsman soit substitué à celui de M. Barnett sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation.

Attesté.

*Le greffier de la Chambre des communes,*  
LÉON-J. RAYMOND.

CONTENTS

Introduction ..... 1

Chapter I ..... 10

Chapter II ..... 25

Chapter III ..... 45

Chapter IV ..... 65

Chapter V ..... 85

Chapter VI ..... 105

Chapter VII ..... 125

Chapter VIII ..... 145

Chapter IX ..... 165

Chapter X ..... 185

Chapter XI ..... 205

Chapter XII ..... 225

Chapter XIII ..... 245

Chapter XIV ..... 265

Chapter XV ..... 285

Chapter XVI ..... 305

Chapter XVII ..... 325

Chapter XVIII ..... 345

Chapter XIX ..... 365

Chapter XX ..... 385

Chapter XXI ..... 405

Chapter XXII ..... 425

Chapter XXIII ..... 445

Chapter XXIV ..... 465

Chapter XXV ..... 485

Chapter XXVI ..... 505

Chapter XXVII ..... 525

Chapter XXVIII ..... 545

Chapter XXIX ..... 565

Chapter XXX ..... 585

Chapter XXXI ..... 605

Chapter XXXII ..... 625

Chapter XXXIII ..... 645

Chapter XXXIV ..... 665

Chapter XXXV ..... 685

Chapter XXXVI ..... 705

Chapter XXXVII ..... 725

Chapter XXXVIII ..... 745

Chapter XXXIX ..... 765

Chapter XL ..... 785

Chapter XLI ..... 805

Chapter XLII ..... 825

Chapter XLIII ..... 845

Chapter XLIV ..... 865

Chapter XLV ..... 885

Chapter XLVI ..... 905

Chapter XLVII ..... 925

Chapter XLVIII ..... 945

Chapter XLIX ..... 965

Chapter L ..... 985

## PROCÈS-VERBAL

MARDI 24 novembre 1964.

(16)

Le Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation se réunit à 10 h. 30 du matin sous la présidence de M. Russell C. Honey.

*Présents:* MM. Alkenbrack, Asselin (*Richmond-Wolfe*), Beer, Cardiff, Choquette, Crossman, Cyr, Danforth, Doucett, Éthier, Honey, Horner, (*Acadia*), Jorgenson, Kennedy, Laverdière, Loney, Matte, Muir (*Lisgar*), Mullaly, Nasserden, O'Keefe, Peters, Rochon, Tardif, Watson (*Châteauguay-Huntingdon-Laprairie*) et Webb—26.

*Aussi présents:* De l'Association des manufacturiers des grains de provende (*division de l'Est*), MM. Lucien Lafortune, président; J. D. McAnulty, Arnold Scott et René Aubrey, directeurs; de la *Grand Falls Milling Co. Limited*, M. Cyrice Godbout, président; de Truro (N.-É.), M. William A. Flemming; du ministère de l'Agriculture, M. C. R. Phillips, coordonnateur des programmes.

*Est aussi présent:* Du ministère des Forêts, M. Benoit Lavigne, directeur des grains de provende.

En conformité d'un vœu exprimé par M. Danforth à une séance précédente, il est décidé d'annexer au compte rendu de la séance, sous forme d'appendice, un tableau permettant de «comparer les prix pratiqués à une date donnée dans l'Ontario, le Québec et les Maritimes». (*Voir appendice 1.*)

Le président présente les témoins et M. Fleming donne lecture d'un court exposé, puis le Comité interroge les témoins.

Le Comité décide d'annexer au compte rendu de la séance, sous forme d'appendice, le mémoire de M. Fleming ainsi que des tableaux donnant une comparaison des prix de transport et de vente des provendes. (*Voir appendice 2.*)

M. Muir (*Lisgar*) propose que le Comité obtienne de M. Danforth, du ministère de l'Agriculture (région de l'Est), une liste de données semblables sur les prix de détail des provendes dans chacune des provinces des Prairies et en Colombie-Britannique.

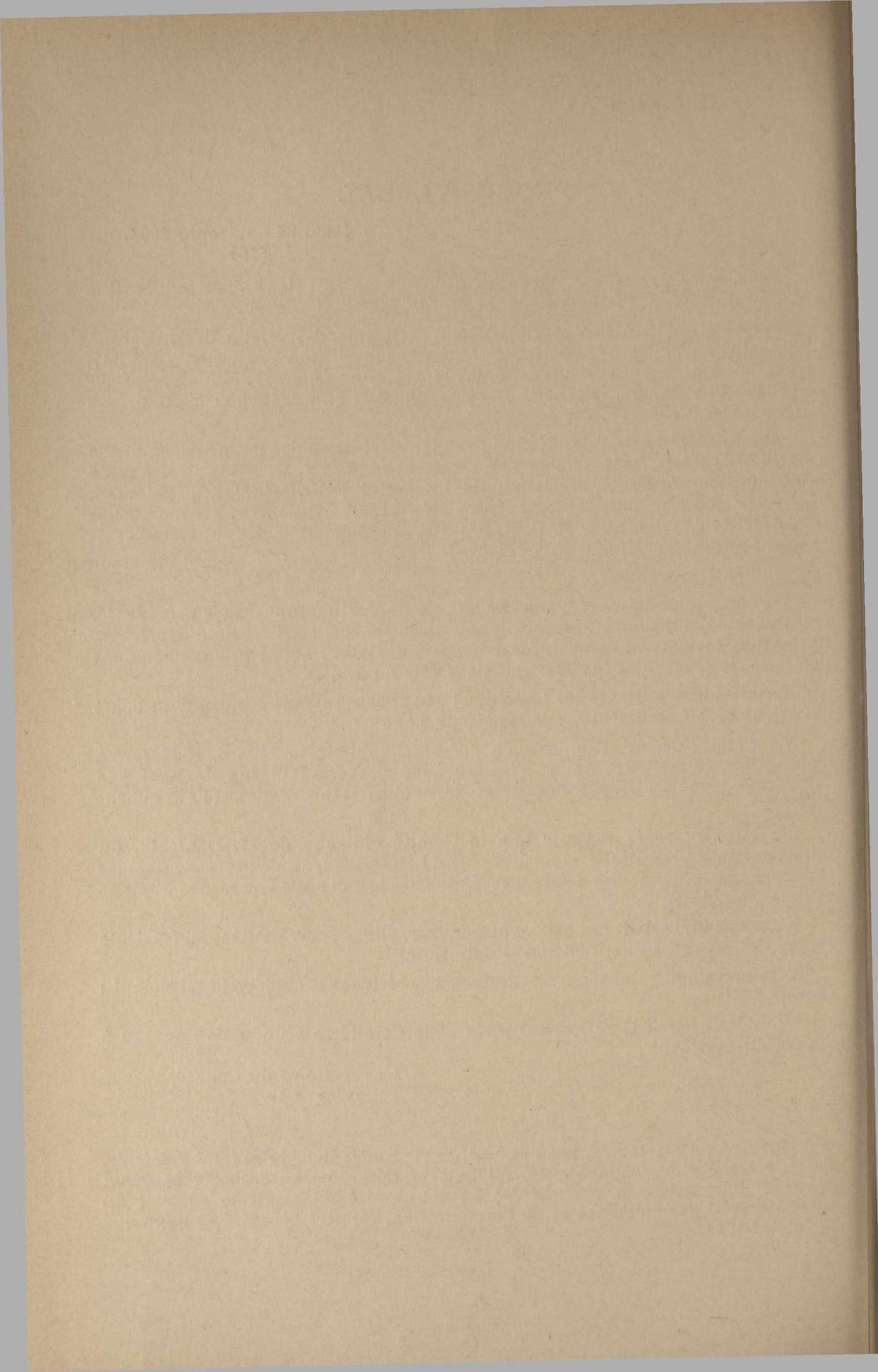
Ces données n'étant pas encore disponibles, elles seront ajoutées au fascicule 14 des *Procès-verbaux et témoignages* du Comité.

L'interrogatoire des témoins terminé, le président les remercie au nom du Comité.

A midi et demi, la séance est levée et le Comité se réunira de nouveau à l'appel du président.

*Le secrétaire du Comité,*  
D.-E. Lévesque.

NOTE—Le mot «texte», partout où il se rencontre dans le présent fascicule, précède les parties de la séance qui se sont déroulées en français et qu'un appareil électronique a enregistrées en conformité du septième rapport du comité spécial des méthodes et de l'organisation, rapport présenté et approuvé le 20 mai 1964.



## TÉMOIGNAGES

MARDI 24 novembre 1964

(Traduction)

Le PRÉSIDENT: Je crois que nous sommes en nombre. Avant de vous présenter nos témoins ce matin, j'ai quelques renseignements à communiquer aux membres du Comité. Votre sous-comité du programme avait chargé trois des nôtres de faire venir des témoins de l'Est canadien et je désire les féliciter du bon travail qu'ils ont fait à cet égard. M. Danforth nous a obtenu des témoins de l'Ontario. Nous en avons entendu quelques-uns la semaine dernière et nous consacrerons peut-être une autre séance aux témoins de l'Ontario le 3 décembre. J'attends une confirmation de M. Danforth.

M. Mullally a eu l'obligeance de convoquer des témoins des Maritimes et nous avons ici ce matin deux messieurs des Maritimes que je vous présenterai dans un moment. M. Asselin a eu l'obligeance de convoquer des témoins de la province de Québec. Je désire mentionner pour le compte rendu que des invitations avaient été envoyées pour la séance d'aujourd'hui à M. Gilles Turgeon, gérant de la Coopérative de Sherbrooke, et à M. Renaud Rioux, marchand de provendes à Saint-Éloi, dans le comté de Rivière-du-Loup. Aucun d'eux n'a répondu à l'invitation et ils ne sont donc pas présents ce matin. Nous avons quatre autres messieurs de la province de Québec. Nous sommes très heureux de leur présence.

Messieurs, M. Danforth a une remarque à faire. Je vous présenterai ensuite les témoins.

M. DANFORTH: Monsieur le président, je désire rappeler au Comité qu'à la dernière séance régulière j'ai demandé certains renseignements au ministère de l'Agriculture. J'ai demandé qu'on fournisse au Comité les prix des provendes pratiqués à une date donnée dans certaines régions désignées de l'Ontario, du Québec et des Maritimes, de façon que nous puissions comparer les prix de l'avoine, du grain et des moulées tels que pratiqués à ces endroits à la date choisie.

Le ministère a eu l'obligeance de fournir ces renseignements pour les mois de septembre et d'octobre. Si le Comité le désire, je serai heureux de lui remettre ces données pour qu'elles soient versées au compte rendu.

Le PRÉSIDENT: Désirez-vous que ces informations soient annexées au compte rendu sous forme d'appendice?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Je crois que le secrétaire en a déjà une copie, monsieur Danforth, et il pourra donc l'ajouter. Merci beaucoup.

Messieurs, permettez-moi de vous présenter les témoins que nous entendrons ce matin. Ces messieurs à ma droite représentent l'Association des manufacturiers de provendes.

Le premier ici à ma droite est M. Lucien Lafortune, le président. Puis il y a trois membres de la direction, M. J. D. McAnulty, M. René Aubrey et M. Arnold Scott. Au coin de la table, voici M. Cyrice Godbout, président de la *Grand Falls Milling Company Limited*, puis un marchand indépendant de provendes à Truro, en Nouvelle-Écosse, M. William A. Flemming, de Truro, en Nouvelle-Écosse. M. Flemming a une communication à faire au Comité. Vous en avez tous des exemplaires photocopiés. Avec la permission du Comité, j'invite maintenant M. Flemming à donner lecture de sa lettre seulement et, si le Comité y

consent, les autres feuilles attachées à sa lettre pourront être annexées au compte rendu de la séance sous forme d'appendice? Est-ce entendu?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Alors, monsieur Flemming, auriez-vous l'obligeance de donner lecture de votre lettre au Comité?

M. WILLIAM A. FLEMMING (*marchand de provendes, Truro, N.-É.*): Ma lettre se lit ainsi:

Monsieur le président et messieurs les membres du Comité de l'agriculture et de la colonisation, Chambre des communes, Ottawa.

Messieurs,

Je suis ici à titre de simple particulier exerçant le commerce des provendes depuis 1928 et exploitant une petite fabrique indépendante de moulées depuis 1956. Plus de 90 p. 100 des grains moulus sont vendus sous forme de provendes équilibrées aux cultivateurs.

Nous nous approvisionnons par l'entremise des courtiers en grain des Maritimes, frais de port compris depuis Halifax dans le cas du grain et depuis l'Ouest dans le cas des moulées et des protéines.

Depuis l'établissement du régime de subventions en 1941, il est survenu un certain nombre de changements qu'a fortement accentués l'ouverture de la Voie maritime en 1959 et qui ont accru les prix aux points de livraison à beaucoup d'endroits dans les Maritimes.

Nos cultivateurs ont besoin d'une garantie d'aide pour les frais de transport afin de pouvoir projeter pour au moins cinq ou dix ans à l'avance. L'incertitude pesant à l'heure actuelle sur les prix de revient des provendes entrave l'expansion de la production laitière, de l'élevage du bétail et de l'aviculture.

Les données jointes permettent de comparer les prix de transport et de vente des provendes par rapport à Montréal et font voir notre position. Nos frais de transformation sont raisonnables et, si les frais de transport étaient réduits, nous pourrions affronter la concurrence des grandes minoteries du pays. Nous annexons nos recommandations à la présente lettre.

Veillez agréer, messieurs, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Wm. A. Flemming

La deuxième feuille, messieurs, et je ne veux pas être trop long, expose les prix du transport depuis Halifax et depuis Prescott jusqu'à divers endroits en Nouvelle-Écosse et ces prix révèlent de grandes différences selon les distances. Je suis à 65 milles de Halifax. Mon prix est 15 cents. A huit milles plus loin vers Halifax, c'est 22 cents. Allez encore sept milles plus loin et c'est 10 cents, encore sept milles et c'est 10 cents aussi. Allez à 51 milles au nord de Truro et le prix, au lieu d'être le même qu'à Truro, est de 26 cents. Il est de 20 cents à Scotsburn et de 20 cents à Pictou. Les prix de transport ferroviaire ont de grands écarts, si bien que les camionneurs en profitent et s'emparent du transport. Je vous remercie beaucoup de votre invitation et veuillez croire que je ferai tout en mon pouvoir pour vous aider. Merci.

Le PRÉSIDENT: Merci beaucoup, monsieur Flemming. Messieurs, vous pouvez y aller. Si vous avez des questions à poser aux témoins, veuillez dire à quel témoin en particulier vous désirez vous adresser.

M. MUIR (*Lisgar*): Avant les questions, je voudrais proposer que le ministère de l'Agriculture nous fournisse des chiffres correspondants touchant les prix de revient des mêmes provendes dans les trois provinces des Prairies

et en Colombie-Britannique, maintenant que nous avons ces prix pour l'Est du Canada. Le Comité a été chargé de comparer les prix des provendes entre l'Est et l'Ouest et, sans ces renseignements supplémentaires, je considère ces données-ci comme inutiles.

Le PRÉSIDENT: Je crois que vous avez parfaitement raison. Le Comité accepte-t-il cette proposition?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Merci beaucoup. Nous verrons à ce que cela soit fait.

M. DANFORTH: Je voudrais poser une question à M. Flemming. Vous avez dit en terminant, monsieur Flemming, que les camionneurs s'emparaient du transport. Je voudrais savoir si les prix des camionneurs sont beaucoup plus raisonnables ou s'ils sont tout juste assez bas pour faire concurrence aux chemins de fer?

M. FLEMMING: Je ne puis vous répondre autrement qu'en disant que le prix coté pour le grain à Halifax est un prix «à bord camion» et il en coûte un cent et demi «à bord camion». Si nous empruntons le rail, nous économisons un cent et demi. Quand nous achetons de l'avoine à Halifax, nous l'achetons par chargement de wagon. Nous achetons l'orge et le blé par chargement de camion. Il nous faut économiser tous les sous que nous pouvons dans le commerce des provendes.

M. DANFORTH: Je vais poser ma question autrement afin de faire consigner au compte rendu les principes en jeu. Les prix du transport routier sont-ils soumis aux mêmes écarts que ceux du transport ferroviaire, écarts mentionnés dans votre mémoire?

M. FLEMMING: Non, non. Les prix du transport routier sont plus ou moins fondés sur la distance en milles.

M. DANFORTH: Ils sont plus uniformes.

M. FLEMMING: Oui, beaucoup plus uniformes par tonne et par mille.

M. DANFORTH: Permettez-moi de me reporter à une autre partie de votre mémoire, monsieur Flemming, une partie qui m'intéresse beaucoup, la recommandation n° 5, où vous dites: «Afin de rendre la concurrence possible avec l'Ontario et Montréal, je recommande respectueusement qu'on applique une subvention aux protéines végétales ainsi qu'au maïs de l'Ontario.»

Je vous pose la question suivante, monsieur Flemming: si le transport ferroviaire du maïs de l'Ontario faisait l'objet d'une subvention semblable à celle appliquée aux grains de provende de l'Ouest, est-ce qu'à votre avis il s'utiliserait plus de maïs de l'Ontario?

M. FLEMMING: Ah, bien sûr que oui.

M. DANFORTH: Seriez-vous ainsi en meilleure posture pour affronter la concurrence du maïs que les Maritimes reçoivent des États-Unis.

M. FLEMMING: Il y a là un obstacle de taille, monsieur. Il y a deux ou trois ans, alors que le prix du blé était très élevé, une grosse cargaison de maïs, 1,500 ou 1,600 tonnes, a été expédiée de Portland (Maine) à Halifax. Plus tard au cours de la même saison, il est arrivé à Halifax une grosse cargaison venant de Norfolk. Le maïs provenant des États-Unis était frappé d'un droit d'entrée et, en sus maintenant, il y a le change à payer. Pour avoir du maïs maintenant, il faut le faire venir de l'Ontario.

M. DANFORTH: Il y a une autre recommandation de vous concernant l'espace réservé au grain destiné aux Maritimes dans les élevateurs de la Commission des ports nationaux. Est-il vraiment plus difficile pour vous d'obtenir du grain par suite du manque d'espace dans les élevateurs?

M. FLEMMING: Oui. Dans la recommandation n° 4, à la deuxième ligne, après les mots «l'espace dont ont besoin tous les manufacturiers des Mariti-

mes», je voudrais ajouter «ou les importateurs», afin que n'importe qui puisse prendre un chargement de grain en vrac. Je n'ai pensé à cela qu'en relisant hier.

M. DANFORTH: Quand vous dites «n'importe qui», parlez-vous aussi des éleveurs?

M. FLEMMING: S'ils sont assez importants.

M. DANFORTH: C'est ce que vous entendez par importateurs?

M. FLEMMING: Oui.

M. DANFORTH: Dans vos recommandations, monsieur Flemming, je n'en trouve aucune ici où vous recommandiez la création d'un comité, d'un organisme ou d'un bureau chargé de réglementer le commerce des provendes, mais peut-être cela a-t-il déjà été recommandé au Comité hors de ma connaissance. Êtes-vous d'avis, et notez que je ne veux pas vous attribuer des paroles, que les installations actuelles sont suffisantes pour satisfaire les besoins des éleveurs des Maritimes, ceux qui vous intéressent, à condition que le régime de subventions du transport ferroviaire soit continué ou accentué et à condition qu'il y ait suffisamment d'espace pour l'entreposage? Pensez-vous que cela seul suffirait à lever vos principales difficultés?

M. FLEMMING: Je crois d'abord que les moyens d'entreposage à Halifax sont insuffisants. La raison, est que lorsqu'il se fait des expéditions par eau sur Halifax, il n'y a personne qui puisse vendre assez d'orge, d'avoine et de blé à bétail pour remplir un gros cargo. Par conséquent, on livre sur place ce que peut absorber le marché local et l'on complète la cargaison avec du blé destiné à l'exportation. Il y a possibilité d'écouler 5,000,000 de boisseaux. On se contente de 2,500,000. Un de ceux avec qui j'ai eu des entretiens a dit que nous avons besoin d'au moins 3,000,000 de boisseaux. Il n'y a pas assez d'espace à Halifax pour cette quantité. Malheureusement, nous ne pouvons pas utiliser les élévateurs de Saint-Jean (Nouveau-Brunswick) parce que l'équipement portuaire est insuffisant. L'automne dernier, il est arrivé qu'on nous a demandé d'évaluer la quantité dont nous aurions besoin. Nous avons dit combien de centaines de tonnes il nous faudrait. Nous n'avons eu confirmation que pour la moitié de notre orge. Pourquoi? On avait chargé un navire à la tête des Grands Lacs. La cargaison était destinée à l'Inde ou à la Chine ou à quelque autre pays. Pendant que le navire descendait le Saint-Laurent, la commande a été annulée. On a envoyé cette cargaison à Halifax où on l'a entreposée dans l'espace qui nous avait été assigné. Je crois qu'elle en a été sortie depuis.

M. DANFORTH: Ce n'est là qu'un aspect du problème, monsieur Flemming. Voici la question que je vous posais. Si deux conditions se trouvent réalisées, premièrement, que la subvention appliquée au transport des provendes soit continuée ou augmentée et, deuxièmement, qu'on vous fournisse assez d'espace pour l'entreposage, est-ce que vous êtes d'avis qu'il serait nécessaire, comme on l'a recommandé, de former un comité ou un bureau chargé de régir ou réglementer la fourniture de provendes dans l'Est canadien ou en Colombie-Britannique, ou bien êtes-vous d'avis que le problème de l'éleveur se trouverait résolu?

M. FLEMMING: Quant à nous, nous ne voulons pas de régie d'État, si c'est ce que vous voulez dire, car nous achetons autre chose que du grain de nos courtiers. Si nous les éliminons, de qui allons-nous acheter les autres provisions?

M. DANFORTH: Pensez-vous qu'une régie d'État serait vraiment nuisible?

M. FLEMMING: Je le crois.

M. DANFORTH: Même si vous y étiez suffisamment représentés?

M. FLEMMING: J'ignore ce que l'on entendrait par représentation suffisante. Si on utilisait le tonnage comme critère, elle ne serait pas suffisante.

M. DANFORTH: Il y a une autre partie de votre exposé qui a piqué ma curiosité. Vous avez dit que les courtiers vendaient d'autres marchandises qui vous intéressent à l'exception du grain.

M. FLEMMING: Non, non. Nous achetons tout notre grain, toutes nos mou-  
lées et toutes nos protéines des mêmes courtiers.

M. DANFORTH: Je comprends. S'il y avait une régie d'État chargée du commerce du grain, les courtiers ne seraient plus en mesure de vous fournir des provendes concentrées?

M. FLEMMING: Ils le seraient encore, mais ils auraient perdu une grosse part de leur commerce et ne pourraient plus soutenir la concurrence.

M. DANFORTH: Encore une question et j'aurai fini. Je sais que d'autres membres veulent poser des questions. Je tiens à vous féliciter de votre mémoire, car il est complet, concis et limité aux faits essentiels. C'est un plaisir de lire un mémoire semblable. Il y a un renseignement supplémentaire que j'aimerais y trouver. Il n'y a aucune date et aucune mention indiquant à quelle époque ces données ont été relevées. Pour le compte rendu, pourriez-vous dire si ces chiffres sont de cette année, de l'an dernier ou d'une époque particulière de l'année?

M. FLEMMING: Ils sont de la semaine dernière?

M. DANFORTH: Ces prix?

M. FLEMMING: Oui.

M. DANFORTH: C'est la semaine du 15 novembre?

M. FLEMMING: Votre secrétaire, M. Lévesque, a communiqué avec nous le 7 ou le 6 novembre et a remis la séance à aujourd'hui. Je me suis mis à l'œuvre. Je ne dis pas que ces prix sont absolument exacts, car on m'a dit qu'il y avait une légère différence entre Toronto et Montréal. Je ne suis pas au courant. J'ai certainement obtenu ces chiffres des chemins de fer et ils sont censés être exacts.

M. DANFORTH: Pouvez-vous nous dire quand votre mémoire a été rédigé?

M. FLEMMING: Au cours des dix derniers jours.

M. DANFORTH: C'est-à-dire en novembre 1964?

M. FLEMMING: C'est juste.

M. DANFORTH: Merci.

Le PRÉSIDENT: Merci, monsieur Danforth.

(Texte)

M. CHOQUETTE: J'aimerais poser quelques questions. Si vous me le permettez, monsieur le président, une remarque préliminaire. Si le Comité a dû attendre avant de commencer les délibérations, c'est parce qu'il y a une foule d'autres comités qui siègent et c'est bien regrettable que notre système parlementaire fonctionne de cette façon là.

Je pense que c'est dans l'ordre. J'ai expliqué la raison pour laquelle il n'y avait pas de quorum. La question que je veux poser est celle-ci, lors d'une vente, pourriez-vous indiquer quel est le taux d'intérêt? Est-ce que vous entendez bien? Est-ce que vous m'entendez bien?

Alors, comme remarque préliminaire, je vais vous féliciter pour un rapport aussi condensé et si... Ça va?

Si je parle en français, entendez-vous la traduction simultanée?

Je suis content de voir toutes les difficultés que l'on rencontre lorsqu'on veut s'exprimer en français. Ça fait comprendre à nos amis anglophones quel est le véritable problème du Canada français pour se faire entendre. Voici monsieur le président, je veux féliciter d'abord M. Flemming pour le rapport condensé et très instructif qu'il nous a soumis et j'ai tout simplement quelques

questions à poser. Voici la première: Au sujet des ventes de moulées que vous faites à crédit, est-ce que vous pouvez indiquer le taux d'intérêt demandé et indiquer également s'il y a un escompte lorsque l'achat est fait au comptant.

(Traduction)

M. FLEMMING: Nous pratiquons un prix au comptant et nous accordons un rabais de cinq cents par lot d'une tonne et demie, de 10 cents par lot de trois tonnes. Nous réduisons de 1 p. 100 les factures acquittées dans les 10 jours. Après 45 jours, les comptes impayés sont majorés d'un intérêt de 7 p. 100.

M. DANFORTH: Par année?

M. FLEMMING: Oui, par année.

(Texte)

M. CHOQUETTE: Vous soulignez dans le préambule de votre mémoire que vous êtes en affaires depuis 1928, ce qui prouve que vous possédez une grande expérience dans le métier que vous exercez. Avez-vous constaté ou constatez-vous encore à l'heure actuelle que les éleveurs achètent en trop faibles quantités ou ne devraient-ils pas acheter en quantités plus considérables? Je veux revenir à la question de l'entreposage pour voir si, suivant votre expérience, les moyens d'entreposage sont assez considérables dans l'Est du Canada.

(Traduction)

M. FLEMMING: Je n'ai pas aussi bien entendu que j'aurais pu. Nous avons commencé en 1928 à vendre des provendes et aussi à exporter d'assez grandes quantités de pommes de terre. Après la guerre, le commerce des pommes de terre a diminué considérablement et nous avons construit un moulin. Sans fabriquer nous-mêmes, l'existence nous serait totalement interdite. Cela saute aux yeux par les prix que je donne ici et où je dis que Flemming vend ses provendes 16 p. 100 pour le porc \$80 la tonne, tandis que les prix de la concurrence sont \$82 à Truro, \$74 à Montréal et \$73 à Toronto. Dans un grand nombre de cas, nous vendons nos provendes à des prix inférieurs à ceux pratiqués par les meuneries de Montréal pour les pleins chargements de bateau.

(Texte)

M. CHOQUETTE: Est-ce que, d'après vous, au meilleur de votre connaissance, le paiement de subsides à l'entreposage d'hiver et la nouvelle politique en vigueur depuis 1963,—le paiement de subsides à l'entreposage d'hiver des grains,—ont apporté une contribution suffisante, une contribution telle que la situation a vraiment été assainie?

(Traduction)

M. FLEMMING: Sans aucun doute. C'est de l'entreposage gratuit et il n'y a pas d'intérêt après le 1<sup>er</sup> janvier. C'est une aide considérable, car elle nous donne l'assurance de pouvoir acheter notre grain assez tôt pour le faire entrer à Halifax sans que nous ayons d'entreposage et d'intérêt à payer.

(Texte)

M. CHOQUETTE: Est-ce que vous préférez le système des paiements de subsides au transport selon les zones ou préférez-vous l'ancien système de paiements selon le point de destination par chemin de fer?

(Traduction)

M. FLEMMING: Mes préférences vont à la formule qui nous coûte le moins cher. Je crois que le grain peut nous parvenir à meilleur compte de Halifax, par rail ou par route.

(Texte)

M. CHOQUETTE: En ce qui concerne la fluctuation des prix des moulées, toujours au meilleur de votre connaissance, seriez-vous porté à attribuer cette

fluctuation des prix aux grains de base, ou bien est-ce qu'elle serait plutôt due aux ingrédients qui entrent dans la fabrication des moulées?

(Traduction)

M. FLEMMING: Il faut s'entendre. A Halifax, nous leur disons combien de grain nous désirons et nous pouvons l'acheter sur le marché de Winnipeg n'importe quand. Nous achetons deux ou trois mois à l'avance. Quand il s'agit des moulées et des protéines, nous avons l'impression, dans l'Est du moins, que les prix demandés sont tout juste ce que la clientèle peut payer. Cela ne fait aucun doute. Les Maritimes utilisent une énorme quantité de moulées et il ne serait pas possible d'obtenir des prix plus forts que ceux-là dans les Maritimes. Les prix que je mentionne ici ne me laissent qu'une marge de \$2 ou \$3 la tonne. Ces prix s'appliquent à la même journée, mais à des endroits différents.

(Texte)

M. CHOQUETTE: On accuse souvent les fabricants de moulées d'être responsables d'un surplus de production qui est de nature à avilir les prix. Est-ce que vous rejetez catégoriquement cette accusation?

On accuse souvent les fabricants de moulées d'être les responsables, si vous voulez, de l'avilissement des prix à cause du surplus de production, à cause de la production trop volumineuse à laquelle ils se livrent. Est-ce que c'est une accusation fondée? Est-ce que les griefs suivant lesquels on...

(Traduction)

M. FLEMMING: Il nous faut dire que cette accusation est fondée dans le cas des meuneries intégrées, surtout les grandes meuneries, qui possèdent les fermes jusqu'aux oiseaux et où les cultivateurs sont de simples serviteurs. C'est une des plaies du commerce des provendes depuis quelques années.

(Texte)

M. CHOQUETTE: J'aurais une dernière question. Vous connaissez sans doute les problèmes relatifs à l'agriculture de l'Est, plus particulièrement à l'agriculture de la province de Québec. On a réclamé à grands cris l'installation d'un système d'entreposage. Croyez-vous que nos entrepôts sont suffisants dans la province de Québec elle-même?

(Traduction)

M. FLEMMING: Quelles installations?

(Texte)

M. CHOQUETTE: Les moyens d'entreposage dans le Québec.

(Traduction)

M. FLEMMING: Je ne suis pas en mesure de répondre à cette question. Je crois qu'il en est ainsi. Mais j'ignore quelles sont les quantités de grain qu'on a commandées pour les expédier outre-mer le printemps prochain.

Le PRÉSIDENT: Je me demande, monsieur Choquette, si M. Lafortune ne pourrait pas répondre à cette dernière question.

(Texte)

M. LUCIEN LAFORTUNE (*président de l'Association des manufacturiers de provendes—division de l'Est*): Eh bien, monsieur Choquette, vous vous demandez si présentement il y a assez de moyens d'entreposage à Montréal. A mon point de vue, non, malgré que l'on peut entreposer des millions et des millions de minots de grain dans nos entrepôts de Montréal. Le problème est que présentement nous avons à Montréal 267 wagons de maïs qui sont venus d'Ontario et ils sont présentement sur rails.

Nous avons présentement du grain sur rail pour lequel nous devons payer le magasinage et, d'après le rapport que nous avons eu hier, les wagons ne seront certainement pas déchargés avant deux autres semaines. Pourquoi? Parce qu'il y a 160,000 minots de maïs en route d'Ontario vers l'exportation, 100,000 minots de blé durum vers l'exportation, 150,000 minots de fève soja vers l'exportation et, encore cette année comme par les années passées, on donne la préférence à l'exportation.

Alors, si vous calculez aujourd'hui ce que ces wagons coûteront en magasinage il est certain que nous aurons à ajouter au prix coûtant 10, 15 et peut-être 20c. du cent livres pour tous ces wagons de maïs. Cela, vous prouve une fois de plus qu'à Montréal, il n'y a pas suffisamment de moyens d'entreposage, si l'on tient compte du domestique et de l'exportation.

M. CHOQUETTE: Par ailleurs, pour ceux qui réclament avec beaucoup d'insistance de nouvelles facilités d'entreposage, le projet dont ils se font les promoteurs serait plutôt de nature à établir des entrepôts ailleurs qu'à Montréal. Est-ce qu'à ce moment-là, cela pourrait combler la lacune dont vous vous plaignez? Est-ce que vous exigeriez que les nouvelles facilités d'entreposage soient établies à Montréal ou dans la région?

M. LAFORTUNE: Tout dépend, ...

M. CHOQUETTE: Parce que, dans Lotbinière,—je représente le comité de Lotbinière, voyez-vous, il y a eu des études de faites par la Chambre de commerce de Deschailions, qui est situé dans le comté de Lotbinière, et plusieurs des agronomes locaux seraient d'avis que l'on construise des entrepôts dans cette région-là. Vous avez le comté de Nicolet, qui est un comté bien agricole, Yamaska, vous avez Lotbinière, qui est essentiellement rural. Il n'y a aucune ville, ce ne sont que des villages. Alors, est-ce qu'il n'y a pas une concentration d'entrepôts dans la ville de Montréal? N'y aurait-il pas lieu de décentraliser quelque peu.

M. LAFORTUNE: C'est le cas de dire, monsieur Choquette, que chacun prêche pour sa paroisse.

M. CHOQUETTE: C'est ça.

M. LAFORTUNE: J'imagine que vos électeurs vont préférer des élévateurs dans votre district.

M. CHOQUETTE: D'ailleurs, je vais leur faire parvenir le rapport du Comité, dans lequel seront insérées les questions que j'ai posées. Une dernière question. Les éleveurs de porc ont un problème très sérieux, parce que, vraiment il ne font pratiquement pas de profits. Ça prend six poches de moulée pour engraisser un cochon à \$3.60, \$3.65 la poche. Il y a la moulée de début, la partante, qui coûte au delà de \$5. Mettez sept poches de moulée. Ils vendent le porc, une fois qu'il est prêt pour le marché; il pèse de cent soixante à cent soixante-dix livres à 25 ou 26c. la livre. Il y a des pertes à prévoir. Alors, ils ne font pratiquement pas de profits. Je veux vous demander une opinion. Vous n'êtes pas obligés de vous prononcer. Croyez-vous que le gouvernement devrait instituer une prime pour les porcs de qualité «B» ou êtes-vous de ceux qui croient qu'il faut encourager la meilleure production possible et ne maintenir les primes que sur les porcs de qualité «A»? Les récentes statistiques ont établi, je pense, que 38 p. 100 du porc produit était de qualité «A». Alors, cela veut dire que 62 p. 100 est de qualité «B» «C» etc.

(Traduction)

M. JORENSEN: Monsieur le président, j'invoque le règlement. Je ne désire pas restreindre la portée des questions, mais je pense que nous nous écartons un peu trop du sujet. Nous sommes chargés d'examiner les écarts entre les prix que touchent les producteurs de grain de provende dans l'Ouest et les prix que les

éleveurs et autres usagers de ce grain paient dans les provinces de l'Est. Je pense que nous nous écartons un peu trop de la question en ce moment et que nous outrepassons l'ordre de renvoi.

(Texte)

M. CHOQUETTE: Il aurait peut-être pu répondre oui ou non. Cela aurait été plus court que le point d'ordre soulevé par mon honorable ami. D'ailleurs, s'il veut discuter sur le point d'ordre, il y a une relation qui s'établit très clairement entre la question qui se pose et le problème que l'on discute, parce que s'il y a un écart de prix, est-ce que le gouvernement ne pourrait pas combler cet écart-là pour venir en aide aux agriculteurs de l'Est, en établissant un subside supplémentaire. Si vous préférez ne pas répondre, ne répondez pas, je vous verrez tout à l'heure.

M. LAFORTUNE: Je crois passer...

(Traduction)

Le PRÉSIDENT: Je crois que ces questions se rattachent un peu au sujet, mais je pense qu'il ne faudrait pas aller beaucoup plus loin.

(Texte)

M. CHOQUETTE: Si la réponse du témoin est succincte, est-ce que vous consentiriez à ce qu'il réponde, monsieur le président?

(Traduction)

Le PRÉSIDENT: Oui.

(Texte)

M. LAFORTUNE: Je crois, monsieur Choquette, qu'il est avantageux de donner une prime pour un porc de classification «A». Parce que de cette façon-là, on encourage le cultivateur à produire de la qualité. Autrement, le bon cultivateur paie pour le mauvais.

(Traduction)

M. DANFORTH: J'ai une question supplémentaire à poser, mais auparavant, je constate que, d'après la traduction des remarques du dernier témoin, il y a des wagons de maïs sur rails pour lesquels on paie du magasinage actuellement. Je crois qu'il s'agit de trains entiers de wagons remplis.

M. LAFORTUNE: Il y a en ce moment à Montréal 267 wagons remplis de maïs.

M. DANFORTH: J'ai compris et je posais une question supplémentaire. Est-ce que M. Flemming a bel et bien dit que les prix de certaines de ses moulées étaient égaux ou inférieurs aux prix demandés à Montréal pour les mêmes moulées aux meuneries? Avez-vous dit que vos prix étaient égaux ou plus bas ou bien vous ai-je mal compris?

M. FLEMMING: Prenons une moulée à volailles de 20 p. 100. Ils peuvent la vendre aux cultivateurs \$2.50 le sac de 50 livres; c'est-à-dire, si nous achetons et s'ils vendent aux cultivateurs, ceux-ci paieront \$2.50 le sac de 50 livres. Cependant, notre prix est de \$2.65 et, en gros, le cultivateur ne paie que \$2.50; s'il paie comptant, il obtient un rabais de 1 p. 100.

M. DANFORTH: Vous dites que votre prix régulier est \$2.65?

M. FLEMMING: Oui.

M. DANFORTH: En comparaison, quel est le prix de Montréal?

M. FLEMMING: Si le cultivateur achète un plein wagon à Montréal, il paie \$2.51.

M. DANFORTH: J'avais donc tort de croire que la différence était tellement forte.

M. FLEMMING: Oh oui, la différence qu'il y a est beaucoup plus forte. Les moulées à 16 p. 100 pour vaches laitières, par exemple, nous sont vendues à Montréal, livrées chez nous, à \$3.92. Notre prix est \$3.90. Le cultivateur peut l'obtenir pour \$3.75 et, s'il les achète par lot de trois tonnes, il paiera \$3.60 à Truro. Je crois que le prix de Montréal que je vous ai donné est le prix de livraison à Truro. C'est ce qui a pu vous induire en erreur.

M. DANFORTH: Oui. J'ai cru que vous aviez dit que le prix demandé à Montréal était \$3.90.

M. FLEMMING: C'est le prix de livraison à Truro, avec subvention sur le transport par rail.

M. DANFORTH: Je me trompais. Il n'y a aucun cas où le prix demandé à Montréal est égal ou supérieur à votre prix, c'est-à-dire en ce qui concerne les produits que vous vendez surtout, c'est-à-dire des provendes à forte teneur en protéines.

M. FLEMMING: Les prix sont égaux ou plus élevés. Pour revenir au cultivateur, notre prix est inférieur au prix de Montréal, mais n'est pas aussi bas que s'il achète au plein wagon. Nous ne pouvons plus commander de Montréal et réaliser 5 cents par sac de 100 livres.

M. DANFORTH: Vous dites que votre prix est inférieur au prix de Montréal?

M. FLEMMING: Non, non. Si vous parlez du prix f.a.b. Montréal, non, il n'est pas inférieur.

M. DANFORTH: Il est donc permis de présumer que, dans tous ces cas sans exception, le transport par rail est avantageux et qu'il n'y a aucun cas où les prix de Montréal soient supérieurs aux vôtres, compte tenu de la différence nécessaire?

M. FLEMMING: Oui.

M. DANFORTH: J'essaie d'établir s'il y a des cas où les meuneries de la région de Montréal pratiquent des prix abusifs.

M. FLEMMING: Non. Regardez sur notre avant-dernière page: l'avoine est \$56 à Toronto, \$58 à Montréal et \$61 à Truro. L'orge est \$57 à Toronto, \$59 à Montréal et \$62 à Truro. Le blé est \$70 à Toronto, \$73 à Montréal et \$73 ou \$74 à Truro.

Le prix de la moulée de porc à 16 p. 100 est \$73 à Toronto, \$74 à Montréal et \$82 à Truro, tandis que notre prix est \$80.

M. DANFORTH: Quelle est l'explication?

M. FLEMMING: Quand on a modifié la subvention appliquée au transport ferroviaire le 1<sup>er</sup> septembre, j'ai acheté deux wagons de 600 sacs de criblures de blé n° 2, que j'utilise actuellement. Je vous en donne ici les prix.

M. DANFORTH: Avec la permission du Comité, je voudrais poser une autre question. Pourquoi y a-t-il une différence de \$7 la tonne de maïs entre Montréal et Truro si le prix du blé est le même et si la subvention ferroviaire est la même?

M. FLEMMING: Le prix du transport du maïs depuis Chatham jusqu'à Truro est \$1.06 le cent livres, tandis que le transport du grain depuis la tête des Lacs jusqu'à Truro est \$1.07.

M. DANFORTH: C'est le gouvernement qui paie cela.

M. FLEMMING: La différence est de \$1.07 et, à l'heure actuelle, le gouvernement ne paie que 76 cents. Il ne verse pas cette subvention en ce moment, pas avant le 1<sup>er</sup> décembre, car on veut nous faire utiliser actuellement autant de grain que possible provenant de Halifax.

M. CARDIFF: Y a-t-il une subvention pour le grain ontarien provenant de Chatham?

M. FLEMMING: Oh non, pas la moindre, mais je crois que, dans l'Ouest, le gouvernement paie une subvention sur le maïs en provenance du Manitoba. Je ne l'affirme pas, mais on me l'a dit. Je crois savoir que, l'hiver dernier, le maïs à destination de certains endroits au Québec faisait l'objet d'une subvention qui en plaçait le prix un peu en bas du nôtre.

(Texte)

M. MATTE: En parlant d'entrepôt...

(Traduction)

M. HORNER (*Acadia*): J'ai une question supplémentaire à poser.

Le PRÉSIDENT: Excusez-moi, c'est une question supplémentaire.

M. MATTE: Moi aussi c'est une question supplémentaire que je pose.

(Texte)

En parlant d'entrepôt, question supplémentaire, est-ce que les grandes quantités qui sont sur rails actuellement pour l'exportation, sont régulières chaque année ou si elles sont exceptionnelles ou prévues à l'année longue?

M. LAFORTUNE: Excusez-moi, monsieur Matte; dans le moment, les deux cent soixant-sept wagons qui sont sur rails ne sont pas pour l'exportation. Ils sont destinés au marché domestique. Ce sont nos wagons pour le marché domestique. Il n'y en a pas présentement sur rails, autant que je sache, pour l'exportation, parce qu'on donne la préférence aux grains d'exportation, malheureusement.

M. TARDIF: Vous dites malheureusement, pourquoi monsieur?

M. LAFORTUNE: Bien voici; c'est bien de disposer du grain des cultivateurs de l'Ouest en vue de l'exportation. Chacun prêche pour sa paroisse. Si nous achetons du grain local qui vient de l'Ontario ou de l'Ouest ou d'ailleurs, nous, les cultivateurs, ne pouvons pas faire décharger ces wagons. C'est une lacune. On nous oblige présentement à déboursier \$8 par jour par wagon.

M. TARDIF: C'est malheureux. Il ne faudrait pas pour autant adopter des règlements qui affecteraient l'économie du pays tout entier, parce que le pays c'est la paroisse de tout le monde.

M. LAFORTUNE: D'accord, mais le premier arrivé le premier servi. Nos wagons sont sur rails depuis deux semaines, et d'autres sont en route et vont passer avant ceux-là. Cela me semble irrégulier.

M. TARDIF: Non seulement cela, c'est presque un scandale. Ce qu'on devrait faire ce serait d'augmenter le nombre des éleveurs, afin d'éviter le magasinage pour les wagons qui demeureront sur rails trop longtemps.

M. LAFORTUNE: Je suis entièrement d'accord.

M. MATTE: Est-ce que cette situation est normale ou exceptionnelle?

M. LAFORTUNE: A chaque année, nous éprouvons des difficultés avec le grain à la fermeture de la navigation.

M. MATTE: Environ pendant combien de temps? Un mois?

M. LAFORTUNE: Environ un mois.

(Traduction)

Le PRÉSIDENT: Est-ce que vous parlez du grain de l'Ouest?

M. LAFORTUNE: Non, il nous arrive actuellement 267 wagons de maïs de l'Ontario. Les fabricants de provendes ont du magasinage à payer et cela ne nous regarde pas. Nous avons demandé aux chemins de fer de décharger ces wagons. Ils seraient disposés à le faire, mais il n'y a pas de place actuellement dans le port et nous en subissons les conséquences. Nous n'y pouvons rien.

M. PETERS: Combien cela coûte-t-il?

M. LAFORTUNE: C'est \$8 par jour.

M. PETERS: Vous dites \$8 par jour?

M. LAFORTUNE: Oui.

M. J. D. McANULTY (*directeur, Association des manufacturiers de provendes (division de l'Est), Montréal*): Cet engorgement que nous avons à Montréal n'est rien de nouveau. Il en est ainsi tous les ans. Cette année, l'Ontario a récolté plus de maïs, la surface ensemencée et le rendement ayant augmenté. Pendant la récolte, on peut acheter le maïs ontarien jusqu'à 15 cents le boisseau en bas du prix du maïs américain importé à Montréal. Il faut que le maïs sorte de l'Ontario et nous n'avons pas assez d'espace pour l'entreposer. Le marché de Montréal absorbe une énorme quantité de ce maïs chaque année et la situation est telle à Montréal qu'on peut y acheter le maïs ontarien à 15 cents le boisseau de moins que le maïs de Chicago, mais nous ne pouvons pas le faire entrer dans les élévateurs de Montréal. Il est possible d'obtenir de l'espace quand certains facteurs sont favorables, comme les exportations et les frêteurs arrivant des Grands Lacs.

Certains navires des Lacs peuvent rester 15 ou 20 jours dans le port, et leurs propriétaires doivent payer pour le temps perdu. Mais il est possible de garder le maïs à bord des wagons. Il est vrai que les gens de la Commission du port font un excellent travail, mais on ne sait jamais ce qui va se produire. C'est la même chose chaque année. Il y a manque de coordination. On ne sait jamais ce qui va se produire avant que le grain ne soit rendu. Quand on se présente à la Commission des ports nationaux en leur disant qu'on peut entreposer telle ou telle quantité de maïs, elle répond qu'elle fera de son mieux, mais elle ne peut rien promettre. Cependant, si vous achetez votre maïs en Ontario et si les élévateurs sont occupés à décharger du blé quand votre maïs arrive à Montréal, tant pis pour vous. Si les navires transporteurs de grain n'ont pas dans leur contrat une clause couvrant le magasinage, ce sont les compagnies maritimes qui perdent. Mais dans le cas des wagons, ce sont les acheteurs et par conséquent les consommateurs qui acquittent la note.

M. PETERS: Votre association a-t-elle demandé que ce magasinage soit considéré comme étant une forme d'entreposage sur rails donnant droit à la même assistance? Il semble que nous sommes responsables à la Commission des ports nationaux, car nous ne pouvons pas fournir l'entreposage que nous nous sommes engagés à fournir en hiver. Mais est-ce qu'on a présenté des requêtes au Canadien National ou à la Commission des ports nationaux à ce sujet?

M. McANULTY: Non, je ne crois pas que des démarches aient été faites sur ce point. Je sais qu'il y a six ou sept ans nous avons acheté une grande quantité de maïs ontarien que nous avons fait transporter par rail et les wagons ont dû attendre plusieurs jours. Nous avons eu une forte facture de magasinage à payer, si bien que nous avons un peu peur maintenant d'acheter du maïs de l'Ontario.

M. TARDIF: Si on construisait des installations supplémentaires à Montréal pour ce genre d'entreposage, seraient-elles utilisées 12 mois par année ou pendant une brève période seulement? Serait-il moins coûteux de payer le magasinage pendant un peu de temps à bord des wagons que de construire d'autres entrepôts?

M. McANULTY: L'entreposage coûte 1 cent le boisseau par mois dans le port.

M. TARDIF: Mais est-ce qu'on s'en servirait pendant les 12 mois de l'année?

M. McANULTY: Le grain destiné au marché local arrive en octobre ou en novembre et est prélevé graduellement par la suite. Je présume que la Commission des ports nationaux préfère avoir du blé destiné à l'exportation et restant tout l'hiver en entrepôt. Mais le grain destiné au marché local arrive au cours de l'automne et sort ensuite graduellement des entrepôts.

M. TARDIF: Depuis le mois d'avril jusqu'à l'automne, il y aurait de l'espace additionnel qui ne servirait pas.

M. McANULTY: C'est vrai. Le grain part en avril. Le Québec compte sur ces régions pour s'approvisionner en grain au cours de la saison morte. Il en faut une certaine quantité pour le marché canadien. Quand on a 12 à 13 millions de boisseaux, il faut avoir de l'espace quelque part pour l'entreposer, car c'est la quantité dont on a besoin pour l'hiver.

Le PRÉSIDENT: M. Horner a dit qu'il avait une question supplémentaire à poser et il est le prochain sur la liste.

M. TARDIF: Peut-il y avoir des questions supplémentaires avant que j'aie obtenu une réponse?

Le PRÉSIDENT: Vous avez raison, mais il y a eu deux ou trois interruptions. Cependant, M. Watson, M. Éthier, M. Jorgenson et M. Danforth attendent leur tour. Je vous prie de continuer.

M. TARDIF: Est-il plus économique de payer du magasinage pendant une brève période que de construire des entrepôts additionnels?

M. McANULTY: S'il y avait des wagons en abondance, ils pourraient servir à loger une partie du grain. Quant à construire des élévateurs, si l'on compare cette possibilité à la possibilité de payer du magasinage, cela devient une question d'économie. S'il est possible d'acheter du maïs ontarien à bon prix et s'il faut ensuite payer un certain montant pour le magasinage, ce n'est pas payant. On fait aussi bien d'acheter du maïs de Chicago et de le mettre à bord d'un navire.

M. TARDIF: A-t-on jamais calculé la différence de prix pour l'usager éventuel, par exemple, quand le maïs est gardé à bord des wagons et qu'il faut payer le magasinage pendant cinq ou six semaines? Serait-il plus économique de construire d'autres entrepôts? Ce calcul a-t-il jamais été fait?

M. WATSON (*Châteauguay-Huntingdon-Laprairie*): Je pose la même question. Vous n'avez fait aucun calcul, vous autres. Vous n'avez jamais établi le montant que vous payez chaque année en magasinage à Montréal pour savoir ce que coûte cet entreposage additionnel.

M. McANULTY: Non, nous n'avons jamais fait ce calcul et nous ne savons vraiment pas quelle est la solution la plus sensée et la plus pratique.

M. WATSON (*Châteauguay-Huntingdon-Laprairie*): Les membres de l'Association des marchands de provendes ne se sont jamais concertés pour établir le montant des frais additionnels qu'ils paient chaque année?

M. McANULTY: Eh bien...

M. HORNER (*Acadia*): Partez-vous maintenant, monsieur Choquette?

M. CHOQUETTE: Oui.

M. HORNER (*Acadia*): Il faut que le compte rendu le dise.

M. CHOQUETTE: Alors, j'ai le droit de m'expliquer. Il me faut partir pour assister à une séance du comité des affaires extérieures. Je travaille ici, moi. Je n'appartiens pas à un seul comité. J'appartiens à plusieurs comités et il me faut maintenant aller au comité des affaires extérieures. Je veux que cela soit aussi mentionné au compte rendu. Cet homme est le plus grand paresseux du monde.

M. ÉTHIER: Je crois que nous sommes ici pour entendre un mémoire des représentants de l'Est canadien sur la question de savoir s'il faudrait établir une régie.

Le PRÉSIDENT: Posez-vous une question supplémentaire?

M. ÉTHIER: Je crois qu'elle est supplémentaire. J'ai demandé à M. Flemming s'il était pour ou contre. Si vous dites que ma question est irrégulière, j'attendrai

que mon tour vienne plus tard, mais j'espère que les questions supplémentaires ne dureront pas toute la matinée, car nous aussi nous désirons poser quelques questions.

Le PRÉSIDENT: Je déclare que ce sera une question supplémentaire.

M. ÉTHIER: Je n'ai qu'une seule question et non 25.

M. PETERS: Monsieur le président, j'invoque le règlement. Sauf erreur, il me semble que le Comité serait bien fou de restreindre les questions supplémentaires, car à mon avis, quand nous parlons de magasinage du maïs à Halifax et dans les wagons à Halifax, il s'agit d'un point particulier qui n'a vraiment aucun rapport avec le mémoire qui vient d'être présentée. Je crois que nous devrions en finir avec les questions qu'on a commencé de poser sur ce point et, si nous pouvons en finir au moyen de questions supplémentaires, je propose que le Comité accepte cette façon de procéder. Il me semble fou de retourner au sujet principal sans avoir disposé de ce point particulier.

Le PRÉSIDENT: C'est pourquoi j'ai demandé à M. Éthier de bien vouloir différer ses questions sur le projet d'un organisme.

M. JORGENSON: Je n'ai pas de question supplémentaire à poser.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres membres qui en ont à poser?

M. DANFORTH: J'ai une question supplémentaire à poser en rapport avec les questions de M. Tardiff. Je n'ai que deux brèves questions à poser à ces messieurs, et j'apprécie les réponses qu'ils ont faites à ce sujet. Quand les élévateurs terminus manquent d'espace pour les provendes, est-ce que j'ai raison de présumer que le premier venu est le premier servi?

M. McANULTY: Si j'ai bien compris la loi du Canada sur les grains, il faut que les grains soient manutentionnés dans l'ordre où ils arrivent, mais cette règle souffre certaines exceptions. Par exemple, il peut arriver qu'un océanique attende pour prendre une cargaison de grain destiné à l'étranger et qu'il y ait là un navire des Grands Lacs qui porte exactement la variété de grain requise. Dans ce cas, le navire des Grands Lacs passe avant son tour et l'on charge l'océanique pour le faire partir. Nous ne nous opposons pas à cela, car il me semble qu'on s'efforce de faciliter le placement du grain dans l'ordre où il arrive.

M. DANFORTH: Pour revenir au magasinage qu'il vous faut payer pour les wagons, n'est-ce pas là un des gros problèmes que pose le maïs de l'Ontario? C'est-à-dire que sa récolte coïncide de presque avec la fin de la navigation, qu'il est classé comme grain de provende et que l'espace réservé aux grain de provende est déjà rempli de grain de provende. N'est-ce pas là le problème fondamental?

M. McANULTY: J'ignore quelle est la répartition de l'espace dans les élévateurs, mais à la fin de septembre, les élévateurs de Montréal n'étaient pas tout à fait remplis, bien qu'ils fussent près de l'être. Je crois qu'il y avait environ 9 millions de boisseaux de blé n° 4 ou de meilleur blé dans les élévateurs de Montréal. Nous ne savons pas s'il était destiné à l'exportation, mais, de toute façon, tout récemment encore les élévateurs avaient très peu d'espace libre et je crois que la Commission des ports nationaux, ayant à recevoir jusqu'à 18 ou 19 millions de boisseaux, aurait besoin de plus d'espace. En somme, depuis la fin de septembre, les élévateurs sont à peu près remplis.

M. DANFORTH: Je crois que c'est là le problème fondamental que vous affrontez.

M. McANULTY: C'est le même problème.

M. DANFORTH: Si les moyens d'entreposage existaient, il serait possible d'utiliser beaucoup plus de maïs de l'Ontario et, vu qu'il n'y aurait pas de magasinage, en exceptant les autres facteurs qui augmentent le prix de revient à Montréal, les effets seraient moindres dans l'est du Canada et à Montréal.

M. McANULTY: Il y a un écart considérable. Les gens de l'Ontario pourraient construire de petits bâtiments pour stocker leur propre maïs, mais il y aurait quand même un écart considérable entre leur maïs et le maïs américain ou de Chicago qu'on peut entreposer et qui, même avec les frais d'entreposage, est encore plus économique que l'autre et moins cher que le blé. Quand on a l'occasion, et je crois qu'on l'aura toujours, d'acheter du grain à bas prix, il arrive toujours que le port de Montréal est encombré. On a donc recours à la solution de rechange, qui consiste à faire venir du maïs par rail. Si on le fait venir par navire, le navire devra peut-être attendre 15 ou 20 jours, tout comme les wagons. Je crois que la Commission des ports nationaux fait un bon travail. Mais nous avons quand même cette difficulté sur les bras.

M. DANFORTH: Je le comprends. Merci beaucoup.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Muir.

M. MUIR (*Lisgar*): Je serai aussi bref que possible. Ce monsieur a déjà répondu à certaines de mes questions. Si j'ai bien compris, le magasinage devient payable après trois jours. Ne pensez-vous pas qu'il serait avantageux pour votre compagnie de construire des entrepôts additionnels, à condition de pouvoir en accélérer l'amortissement, car elle se trouverait à économiser \$6 la tonne en achetant du maïs ontarien plutôt que du maïs américain.

M. McANULTY: L'obstacle, monsieur le président, c'est qu'à Montréal il faut qu'un entrepôt soit au bord de l'eau et que les emplacements au bord de l'eau sont très rares. La Commission des ports nationaux possède presque tous les terrains en bordure de l'eau. Il serait très difficile de trouver des emplacements pour construire des entrepôts.

M. MUIR (*Lisgar*): En réalité, avec les services de camionnage qu'il y a maintenant, il ne serait pas nécessaire de les construire au bord de l'eau.

M. McANULTY: Si on transporte le grain par camion, il faudra qu'il provienne d'une installation quelconque située au bord de l'eau.

M. MUIR (*Lisgar*): Vous dites?

M. McANULTY: Si on avait des entrepôts situés loin du port à Montréal, il faudrait y transporter le grain de quelque endroit situé au bord de l'eau où les navires se déchargeraient.

M. MUIR (*Lisgar*): C'est ce que je veux dire. Par chemin de fer, cependant, le magasinage est si élevé... Ne pourriez-vous pas transporter le grain par camion jusqu'à votre entrepôt?

M. McANULTY: Si nous pouvions nous permettre de construire un entrepôt, c'est ce que nous ferions.

M. MUIR (*Lisgar*): Si vous pouviez effectuer l'amortissement en cinq ou dix ans, tout en économisant \$6 la tonne, ne pensez-vous pas que ce serait profitable à la longue?

M. McANULTY: Il appartient à chaque entreprise de faire ses calculs de rentabilité.

M. MUIR (*Lisgar*): Vous pourriez compter notamment sur une plus forte clientèle. Vous pourriez fournir des provendes à plus bas prix. A première vue, d'ailleurs, la différence entre le prix du maïs américain et le prix du maïs ontarien vous donnerait un avantage de \$6 la tonne et vous pourriez vendre constamment du maïs de l'Ontario. Je ne fais que supposer cela. Vous pourriez peut-être me dire si je me trompe.

M. McANULTY: Les installations publiques offrent certains avantages, comme les dispositifs de séchage à l'air chaud. Comme vous le savez, le maïs de l'Ontario s'échauffe parfois. Naturellement, cela arrive au maïs américain aussi. Il est avantageux d'avoir son grain dans un entrepôt public équipé pour sécher le grain à l'air chaud.

M. MUIR (*Lisgar*): En somme, vous jugez peut-être qu'il y a pénurie d'espace d'entreposage à Montréal et que c'est une des choses que le Comité devrait examiner ou étudier.

M. McANULTY: Oui, pour le moment.

Le PRÉSIDENT: Merci, monsieur Muir. Des questions d'un ordre différent vont maintenant être posées par M. Horner, M. Éthier et M. Jorgenson.

M. HORNER (*Acadia*): Tout d'abord, monsieur McAnulty, les marchands privés n'ont-ils pas leurs propres entrepôts à Montréal? Peut-être pourriez-vous répondre à cette question, monsieur McAnulty?

M. McANULTY: Il y a très peu d'entrepôts à Montréal. L'élévateur de la Commission des ports nationaux a une capacité d'environ 22 millions de boisseaux. La Coopérative fédérée a un peu d'espace. La Dominion Malt a un élévateur et la société Ogilvy a son propre élévateur et les autres compagnies de provendes ont des installations d'entreposage ou des silos plus petits.

M. HORNER (*Acadia*): Savez-vous si la subvention d'entreposage du gouvernement se verse aussi aux entreprises privées? Par exemple, est-ce que la Coopérative fédérée reçoit une subvention fédérale pour le grain qu'elle entrepose pendant tout l'hiver?

M. McANULTY: Seulement la Commission des ports nationaux.

M. HORNER (*Acadia*): Seulement la Commission des ports nationaux. Pensez-vous que les entreprises privées construiraient plus d'entrepôts si le gouvernement leur payait la même subvention pour l'entreposage du grain en hiver qu'il verse à la Commission des ports nationaux?

M. McANULTY: Il n'y a pas assez d'entrepôts privés à l'heure actuelle pour qu'il vaille la peine d'en parler. Leur capacité est très faible.

M. HORNER (*Acadia*): Je songe, par exemple, aux nombreuses compagnies de grain qui ont réalisé un joli bénéfice dans l'Ouest au cours des années en entreposant le grain de la Commission canadienne du blé. La même formule n'atténuerait-elle pas les difficultés d'entreposage dans l'Est canadien si la Commission des ports nationaux, par exemple, payait l'entreposage des grains placés dans des entrepôts privés?

M. LAFORTUNE: Me permettez-vous de répondre à cette question? Le gouvernement ne paie pas d'entreposage pour le maïs, pas même à la Commission des ports nationaux. Il s'agit du maïs de l'Ontario et le gouvernement ne paie aucun entreposage.

M. HORNER (*Acadia*): Naturellement, le Comité a pour mission d'examiner les différences entre les prix payés pour les grains de provende dans l'Est canadien et les prix que les producteurs touchent dans l'Ouest canadien. Le maïs n'entre pas dans l'étude que nous sommes à faire. Il intervient comme question secondaire. Il y en a peut-être parmi nous qui ne sont pas d'accord avec vous à ce sujet. J'essaie de découvrir les causes de l'engorgement et les moyens de les corriger. Vous avez reconnu qu'il y a pénurie d'espace d'entreposage à Montréal ou dans l'est du Canada, disons dans l'est du Canada. Je vous demande si en payant l'entreposage aux marchands privés on encouragerait ceux-ci à construire plus d'entrepôts.

M. SCOTT: Je ne le crois pas. En réalité, ce n'est pas l'entreposage du grain qu'ils pratiquent. Au mieux, l'entreposage serait d'ailleurs passager. Je ne le crois pas. Ce n'est qu'une opinion.

M. HORNER (*Acadia*): Fort bien. Je vous remercie. Quelle proportion du marché québécois pensez-vous que détiennent les provendes de l'Ouest canadien? On a parlé de l'avantage qu'il y avait à utiliser le maïs. Je voudrais éclaircir cela.

M. LAFORTUNE: Vous voulez exclure le maïs?

M. HORNER (*Acadia*): Sans compter le maïs. Je parle des grains de provende de l'Ouest, l'orge, l'avoine, le blé, les criblures de blé.

M. LAFORTUNE: Tout vient de l'Ouest, sauf le maïs. Ai-je raison?

M. HORNER (*Acadia*): Quelle est la proportion du marché québécois qui se trouve alimenté par les grains de provende de l'Ouest? Pouvez-vous m'en donner une idée approximative? Est-ce 50 p. 100?

M. AUBREY: Tout dépend du prix courant.

M. HORNER (*Acadia*): Je le comprends. Mais on a dû établir une moyenne au cours des années depuis que cela dure.

M. SCOTT: Je crois que le grain de l'Ouest a 80 p. 100 du marché, au moins.

M. HORNER (*Acadia*): Ce 80 p. 100 est un minimum. D'où proviennent les 20 p. 100 qui restent, de l'Ontario ou des États-Unis?

M. SCOTT: Oui.

M. FLEMMING: Non, non. La subvention appliquée au transport des provendes porte sur 900,000 tonnes dans la province de Québec. Il y a 295,000 tonnes de moulées et de criblures, ce qui donne 32.8 p. 100 de moulées et de criblures d'après le Bureau fédéral de la statistique.

M. SCOTT: Les moulées et les criblures ne posent aucun problème d'entreposage. La Commission des ports nationaux ne les entrepose pas.

M. McANULTY: Nous parlons d'entreposage.

M. SCOTT: Je parle du grain et de l'entreposage du grain quand je dis 80 p. 100.

M. FLEMMING: Vous avez raison sur ce point.

M. SCOTT: Pour aller un peu plus loin, il se pourrait fort bien que le maïs absorbe une plus grande part du marché à mesure que l'Ontario augmentera sa production de maïs, comme M. McAnulty l'a dit, sans augmenter ses moyens d'entreposage. En ce moment, la production est forte et les moyens d'entreposage manquent. L'Ontario cherche donc à écouler son maïs. C'est pourquoi le maïs de l'Ontario se vend actuellement bien en bas des prix de Chicago.

M. HORNER (*Acadia*): Vous avez dit que le prix du maïs variait de 15 cents le boisseau entre le milieu de l'hiver et l'automne, ou plutôt entre le milieu de l'automne et le milieu de l'hiver. Pensez-vous que les cultivateurs de l'Ontario ont tort de ne pas avoir assez d'entrepôts pour éviter de perdre ces 15 cents?

M. McANULTY: Toute la question est là. Naturellement, les prix sont à leur plus bas en automne. Les 15 cents que j'ai mentionnés se rapportent au prix maximum. A mesure que la récolte avance, le prix commence à monter et finit par rejoindre le prix de Chicago. Cela ne dure en tout que six semaines. Il est possible d'obtenir ce maïs à un prix inférieur au prix du maïs aux États-Unis, mais seulement durant la courte période où se vend le gros de la récolte.

M. HORNER (*Acadia*): En ce qui concerne le transport du maïs et les frais de magasinage, est-ce que les marchands commandent leur grain quand les élevateurs sont remplis? Il me semble que ce problème s'atténuerait si l'on faisait preuve de jugement. S'il y a 267 wagons remplis de maïs, il est certain que des commandes de maïs apporteraient une solution.

M. McANULTY: Cela serait possible s'il y avait de la coordination. Je suis opposé à la création d'une commission ou d'une régie pour résoudre ce problème. Je crois qu'il faudrait coordonner l'usage des installations. Je crois l'avoir dit déjà au comité d'enquête sur la bourse du maïs. Il y a un besoin de coordination. Il y a certains facteurs connus. On sait approximativement combien de boisseaux des différentes classes de grain seront utilisés dans l'année. On sait combien d'espace il y a dans les entrepôts. Il y a certains impondérables, comme les ventes à l'exportation. Nous ne savons pas d'avance ce que seront nos ventes.

Nous ne savons pas non plus quand les océaniques se chargeront. On ne l'apprend parfois qu'à la dernière minute. J'admets que le problème ne sera pas facile à résoudre. Il y a un besoin de coordination. Si on mettait la Commission des ports nationaux au courant, celle-ci serait avertie d'avance et se préparerait en conséquence.

M. HORNER (*Acadia*): Pensez-vous que la Commission des ports nationaux pourrait augmenter ses installations et établir la coordination que vous dites être nécessaire sans qu'il soit besoin de créer un autre organisme gouvernemental?

M. McANULTY: Je crois qu'il y a un besoin de coordination. Je n'irai pas jusqu'à préconiser la création d'un organisme pour satisfaire ce besoin, mais une coordination est nécessaire.

M. HORNER (*Acadia*): Vous pensez que la Commission des ports nationaux pourrait fournir cette coordination?

M. McANULTY: Elle n'a pas le pouvoir de le faire. Il faudrait quelqu'un nanti de pouvoirs assez étendus. Il faudrait que quelqu'un soit muni de pouvoirs par le gouvernement, par le cabinet.

M. HORNER (*Acadia*): Cela n'exigerait pas nécessairement un autre organisme?

M. McANULTY: Pas nécessairement un organisme. Cela pourrait être une commission, non, pas une commission mais un contrôleur quelconque qui coordonnerait tous les secteurs de ce commerce, les réunirait et essaierait d'en arriver à des solutions satisfaisantes pour tout le monde. Nous pourrions discuter ensemble et trouver nous-mêmes des solutions. C'est ce à quoi je songe.

M. HORNER (*Acadia*): Un seul coordonnateur?

M. McANULTY: Un seul coordonnateur ou un groupe de trois ou quatre, un groupe si nécessaire. Il y a un besoin de coordination. Je ne suis pas sûr de la forme qu'elle devrait prendre. Mais les moyens qui existent ont besoin de coordination.

M. HORNER (*Acadia*): Une autre question à ce propos: est-ce que la Commission des ports nationaux, quand elle répartit l'espace dans ses élévateurs, donne la préférence aux grains destinés à l'exportation ou à ceux destinés au marché canadien ou bien accepte-t-elle les demandes d'entreposage dans l'ordre où elle les reçoit?

M. McANULTY: Comme je l'ai dit, en ce qui concerne le règlement, je crois qu'elle est censée recevoir le grain et le décharger dans l'ordre où elle le reçoit, les premiers venus étant les premiers servis. Il y a certaines exceptions. Nous reconnaissons qu'il y a des cas où certains chargements passeront avant leur tour afin de faciliter les opérations et de décongestionner les élévateurs. Je ne dis pas que cela n'arrive pas. Mais je ne suis pas en mesure de dire s'il y a vraiment des cas où le grain destiné au marché canadien est victime d'un passe-droit et si le grain destiné à l'exportation jouit d'une préférence. Je l'ignore. Je crois que, d'après le règlement, le grain est déchargé dans l'ordre où il est reçu et que les premiers venus sont les premiers servis.

M. HORNER (*Acadia*): Y a-t-il du magasinage à payer à Montréal pour le grain destiné à l'exportation?

M. McANULTY: Je ne le sais pas.

M. HORNER (*Acadia*): Merci.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Éthier.

M. ÉTHIER: J'ai quelques questions à poser à M. Flemming et à M. Lafortune. Vous avez dit tantôt, monsieur Flemming, que vous étiez opposé à ce que le gouvernement établisse un comité ou une commission qu'il chargerait de régler les problèmes actuels du grain dans l'Est.

M. FLEMMING: Oui, monsieur.

M. ÉTHIER: J'ai entendu des mémoires de beaucoup d'autres gens. N'admettez-vous pas qu'un organisme semblable pourrait résoudre ces problèmes et s'assurer qu'il y a amplement d'espace dans les élevateurs de l'Est pour nos acheteurs de l'Est?

M. FLEMMING: Ceux qui manutentionnent le plus de grain sont les syndicats de producteurs de blé. Pourquoi ne pas leur confier cette tâche?

M. ÉTHIER: En second lieu, cet organisme ne pourrai-t-il pas s'occuper aussi de la différence qui existe actuellement dans les subventions appliquées au transport?

M. FLEMMING: Quelle différence?

M. ÉTHIER: Vous m'avez dit tantôt qu'il y avait certaines différences, des anomalies. Ne pensez-vous pas que cet organisme pourrait conseiller le gouvernement?

M. FLEMMING: Non. Je crois que la subvention du transport vient du gouvernement.

M. ÉTHIER: C'est une mesure du gouvernement. Je le comprends. N'admettez-vous pas que l'organisme proposé pourrait aider à corriger les anomalies qui existent actuellement dans l'est du Canada?

M. FLEMMING: Il conviendrait assez, je pense, qu'il fasse des recommandations. Je crois que le gouvernement, étant donné qu'il verse les subventions, doit prendre les décisions.

M. ÉTHIER: Vous admettez que cet organisme pourrait donner des conseils?

M. FLEMMING: Oui.

M. ÉTHIER: Voilà un point d'acquis. Cet organisme pourrait guider le Parlement quand ceui-ci établit les principes directeurs, afin que les cultivateurs de l'Est soient protégés. Nous avons entendu dire tantôt que l'espace manquait à Montréal. Si cet organisme était établi, je suis sûr qu'il pourrait venir ici dire au gouvernement que nous avons besoin de plus d'espace d'entrepôt à Montréal, que nous avons besoin d'aide dans le cas des wagonnées de maïs dont il faut payer le magasinage après trois jours. Admettez-vous que cet organisme pourrait rendre de très grands services en attirant l'attention du gouvernement d'Ottawa, quel qu'il soit, sur ces anomalies?

M. FLEMMING: Je n'en suis pas trop sûr. Il y a déjà la Commission des ports nationaux. Il y a les syndicats de producteurs de blé. Il y a les expéditeurs de grains. Je songe en ce moment au cas de Halifax. Il me semble qu'il ne faudrait pas encore plus de cuisiniers.

M. ÉTHIER: Nous connaissons votre opinion là-dessus.

(Texte)

Maintenant, monsieur Lafortune, personne ne vous a demandé votre point de vue là-dessus. Êtes-vous en faveur qu'un comité ou une commission soit formé par le gouvernement fédéral pour étudier toutes les difficultés des cultivateurs de l'Est ainsi que des compagnies productrices de moulées? Personne ne vous a demandé cette question? Maintenant je vous la pose.

M. LAFORTUNE: Voici, monsieur Éthier, il est très difficile pour moi de vous dire si je suis pour ou contre un comité sans d'abord savoir qui constituerait ce comité, quelles seraient ses fonctions, quels seraient ses pouvoirs surtout, et aussi quel serait son travail. Parlez-vous d'un comité composé exclusivement de gens du gouvernement? Si vous parlez d'un comité composé de commerçants et de représentants des cultivateurs et du gouvernement, peut-être auriez-vous quelque chose de constructif. Mais avant de se prononcer pour ou contre il faudrait évidemment savoir qui constituerait ce comité.

M. ÉTHIER: Mais à l'heure actuelle vous n'avez pas de position aussi fermes que monsieur Flemming dans votre opposition à un comité.

M. LAFORTUNE: Je n'ai pas de position ni pour ni contre parce que je ne sais pas encore en quoi consistera ce comité.

M. ÉTHIER: Maintenant—je veux donner l'occasion aux autres de parler—je crois que vous avez compris ce que j'ai demandé à M. Flemming?

M. LAFORTUNE: Oui, très bien.

M. ÉTHIER: Donc, dans le moment, votre position très ferme est que vous n'êtes ni pour ni contre parce que vous ne savez pas comment ce comité serait formé.

M. LAFORTUNE: C'est ça.

M. ÉTHIER: Vous avez répondu tout à l'heure qu'à certaines époques de l'année il manque d'espace dans certains élevateurs. Le grain d'exportation prend la place. L'hiver dernier il en a coûté au gouvernement, je ne sais pas, plusieurs millions pour l'entreposage dans l'Est du Canada et très peu de cultivateurs en ont bénéficié. Maintenant c'est là qu'une commission pourrait être utile en prenant les mesures nécessaires pour remédier à la situation. Mais s'il n'y a pas une telle commission? Tellement de différentes opinions sont exprimées ici par des groupes de l'Ouest et de l'Est à ce sujet. Mais votre opinion serait qu'un comité pourrait aider—pour commencer d'ailleurs c'est le gouvernement canadien qui paierait les frais et il faudrait nécessairement que les principaux membres soient des hommes du gouvernement canadien.

M. LAFORTUNE: Vous pouvez être certain d'une chose monsieur Éthier. Si par un comité ou une organisation quelconque vous pouvez aider à relever l'économie du cultivateur de l'Est, notre association l'appuierait à 100 p. 100.

M. ÉTHIER: C'est le but principal de votre présence ici ce matin: vous demander votre opinion là-dessus. Il y a eu beaucoup de discussions; toutes vos réponses, nous les connaissons, parce que je suis moi-même acheteur de farine de l'Ouest. J'ai une boulangerie et nous pensons à toutes ces difficultés. Nous voulons connaître votre opinion pour en arriver à une décision à ce comité-ci et faire des recommandations à la Chambre des communes. Alors on vous demande votre opinion. Monsieur Flemming est un peu en faveur mais plutôt contre. Mais vous vous me dites que si c'est pour aider les cultivateurs de l'Est du Canada, non pas au détriment des cultivateurs de l'Ouest bien entendu, car nous ne sommes pas ici pour opposer un groupe de cultivateurs à un autre groupe. Alors selon votre ferme opinion, vous seriez en faveur?

M. LAFORTUNE: En autant que vous pouvez relever la situation. . .

M. ÉTHIER: Oui, mais il est très difficile de dire ce que ce comité pourrait faire avant de le constituer, n'est-ce pas? Merci beaucoup.

(Traduction)

Le PRÉSIDENT: Merci, monsieur Éthier.

M. JORGENSON: M. Lafortune a répondu d'une façon qui m'a fort intrigué quand on lui a demandé ce qu'il pensait de la commission des provendes pour l'est du Canada. La plupart des témoins que le Comité avait entendus jusqu'ici s'y étaient opposés sans réserve. Ils ne savaient pas ce qu'on entendait par un organisme semblable, mais ils y étaient opposés. M. Lafortune a dit qu'il voudrait avoir plus de précisions à ce sujet. Mais passons. Je voudrais poser quelques questions à M. McAnulty. Il m'a intéressé en disant qu'il faudrait plus de coordination entre les différents organismes. Il me semble que les chiffres qu'on nous donne pour démontrer la nécessité d'augmenter les moyens d'entreposage

dans l'est du Canada sont souvent des moyennes. Je suis arrivé à la conclusion que les moyennes manquent de force, dans ce cas, car on a une période de pointe et cette période de pointe survient à la fin de septembre alors que le besoin d'espace est le plus grand. Après cette période, ce besoin diminue et jusqu'à l'automne suivant on n'a plus besoin d'entreposer d'aussi grandes quantités de grain que pendant la période de pointe. Je me demande dans quelle mesure les différentes compagnies de provendes et les meuneries se pourvoient de moyens d'entreposage dans leurs établissements et quel est ce qu'on appelle leur espace de travail? Avez-vous une idée de ce que les compagnies ou fabriques de moulées possèdent en moyenne comme moyens d'entreposage?

M. McANULTY: Non, monsieur le président, je n'ai aucun chiffre précis à vous fournir là-dessus. Je pense que, dans la plupart des cas, elles ont tout juste l'espace de travail requis pour fonctionner.

M. JORGENSEN: L'espace de travail. Nous nous heurtons à la même difficulté dans l'ouest du Canada au cours des périodes de pointe de l'année, alors que nous aurions besoin de beaucoup plus d'espace que nous n'en avons pour entreposer. Il appartient aux cultivateurs et aux entreprises locales d'entreposage de trouver l'espace supplémentaire voulu. Je me demande si, à votre avis monsieur McAnulty, on ne pourrait pas réussir à décongestionner en période de pointe en ayant recours à ce que nous appelons l'entreposage temporaire dans l'ouest du Canada, c'est-à-dire des moyens de fortune suffisants pour garder une certaine quantité de grain pendant une courte période. Est-ce que les fabricants de provendes ont songé à recourir à ce genre d'entreposage?

M. McANULTY: Il est possible de construire des entrepôts provisoires. Il est même possible de déposer le grain sur le sol, mais il y a des risques à courir. Il est certainement possible de construire des entrepôts moins coûteux que les élévateurs de béton ou les silos d'acier.

M. JORGENSEN: Il y a des possibilités d'entreposage auprès des minoteries qui, je présume, sont dispersées. Ce n'est qu'une supposition, mais je pense que les minoteries ne sont pas toutes situées dans la ville de Montréal. Elles doivent être réparties dans toute la province. Si l'exploitant d'une minoterie établissait un entreposage temporaire auprès de son établissement, il y aurait beaucoup moins d'engorgement dans l'est du Canada en période de pointe. Vous allez me dire que cela ne se fait pas. Je me demande pourquoi cela ne se fait pas?

M. McANULTY: C'est une question de comptabilité, car il faut payer tant pour un entrepôt. Tout dépend du coût. Je ne dis pas que cela ne peut pas se faire. Il est possible de construire des entrepôts moins coûteux que les élévateurs de béton ou que les silos d'acier qu'on trouve dans l'ouest des États-Unis. On peut même entreposer du grain sur le sol. Je ne dis pas que cela ne peut pas se faire. C'est une question de prix et de rendement. C'est une difficulté financière qu'il y a à surmonter.

M. JORGENSEN: Vous avez dit que le gouvernement payait l'entreposage à la Commission des ports nationaux seulement. Je me demande si c'est vrai. Je me demande si tous les élévateurs terminus pourvus d'un permis dans l'est du Canada ne touchent pas cette subvention. En êtes-vous sûr?

M. McANULTY: A Montréal?

M. JORGENSEN: Dans les ports de l'Est.

M. McANULTY: Je ne suis pas sûr. Je parlais de Montréal. Je croyais que la subvention ne s'appliquait qu'à l'élévateur de la Commission des ports nationaux. En réalité, je ne sais pas si elle ne s'applique pas aussi aux élévateurs privés de Sorel et de Trois-Rivières. Je n'en suis pas sûr.

M. JORGENSEN: En répondant à des questions de M. Horner, vous avez mentionné aussi que la construction d'entrepôts additionnels à Montréal était restreinte par les terrains disponibles. Est-il nécessaire que les entrepôts terminus soient situés à Montréal? Or, j'étais de passage là il y a quelques semaines et on m'a dit qu'il se pourrait que plusieurs de ces élévateurs soient démolis et reconstruits ailleurs afin d'embellir la ville. Est-il nécessaire que les élévateurs soient construits à Montréal? N'y a-t-il pas d'autres endroits le long du fleuve où l'on pourrait construire des élévateurs?

M. McANULTY: Bien sûr qu'il y a d'autres endroits. Montréal se prête probablement mieux que d'autres endroits. On peut y faire passer à la fois le grain destiné au marché québécois et le grain destiné à l'exportation. Les installations voulues sont là, tant pour l'exportation que pour le marché local.

M. JORGENSEN: La possibilité d'établir des moyens additionnels d'entreposage à Montréal ne doit pas être écartée?

M. McANULTY: Il faut s'entendre. Les représentants de la bourse du maïs, qui sont venus il y a quelques semaines, l'ont mentionné. S'il se construisait un élévateur d'une capacité de cinq millions de boisseaux à Montréal, il est possible qu'il se remplisse. La construction d'un autre élévateur vous a été recommandée. On vient d'en terminer un d'une capacité de cinq millions de boisseaux. Il est possible qu'un autre se remplisse.

M. JORGENSEN: Oui, aux périodes de pointe.

M. McANULTY: Quand vous parlez des périodes de pointe, il faut tenir compte à la fois de l'exportation et de notre propre marché. Il y a conflit à l'automne entre ces deux commerces et il faut tenir compte à la fois des deux. Les deux sont importants. Le grain qu'il y a dans l'élévateur en ce moment est-il destiné à notre marché ou bien à l'étranger? Je l'ignore. Je sais seulement que l'élévateur est rempli. Mais s'il se construisait un autre élévateur, la Commission du blé pourrait décider d'envoyer plus de blé ici, car il pourrait bien s'exercer des pressions dans l'Ouest. J'ignore de quels grains l'élévateur est rempli, mais il est possible que, s'il s'en construisait un autre, vous affrontiez toujours la même situation.

M. JORGENSEN: A votre avis, comment serait-il possible de mieux satisfaire les besoins dans l'est du Canada? Pensez-vous que les besoins augmenteront considérablement au cours des quelques prochaines années?

M. McANULTY: Je crois qu'ils augmenteront.

M. JORGENSEN: S'il faut augmenter les moyens d'entreposage, il importerait peu que les moyens supplémentaires soient établis ou non à Montréal? Que pensez-vous de la possibilité de faire établir des moyens d'entreposage temporaire auprès des minoteries locales, par les propriétaires eux-mêmes?

M. McANULTY: Sans être spécialiste quant au genre de matériaux ou au type d'entrepôt à utiliser, je crois que ce serait possible.

M. JORGENSEN: Vous recommandez fortement qu'on établisse un organisme coordonnateur quelconque, composé d'un homme, de deux hommes ou d'une demi-douzaine d'hommes. Vous pensez qu'un tel organisme coordonnateur aiderait beaucoup à atténuer les difficultés qu'éprouvent les élévateurs?

M. McANULTY: C'est ce que nous croyons en ce moment. Je voudrais que nous parvenions à le faire au sein de la profession même ou de l'industrie ou même au sein de certains secteurs, à condition de réaliser l'union, et le gouvernement pourrait charger quelqu'un de grouper les intéressés et de trouver une solution. Si la collaboration ne s'établissait pas volontairement, il faudrait bien la rendre obligatoire. Mais je préfère voir un groupe ou un comité s'organiser volontairement et s'adjoindre aussi des représentants des diverses associations agricoles afin que nous puissions en arriver nous-

mêmes à une solution. Il ne s'est rien tenté de semblable jusqu'ici. Il existe des associations dans différents secteurs de notre industrie. Je me demande si elles ne pourraient pas agir librement. Je voudrais voir s'établir une solution quelconque, plus durable et obligatoire, et je voudrais voir le gouvernement agir comme coordonnateur entre les divers secteurs de l'industrie.

M. JORGENSEN: Dans combien de temps songez-vous ou proposez-vous qu'un système de coordination libre s'établisse parmi vous?

M. McANULTY: Je ne crois pas que cela pourrait se faire maintenant. Il faudrait que quelqu'un du gouvernement s'en charge afin que, s'il surgit des difficultés, quelqu'un ait le pouvoir de les écarter.

M. JORGENSEN: Vous proposez que le gouvernement prenne l'initiative?

M. McANULTY: Oui, quelqu'un du gouvernement devrait établir un petit groupe.

Le PRÉSIDENT: Je vois que M. Phillips, du ministère, est ici. Nous pourrions peut-être lui demander de dissiper certains des doutes que les réponses des témoins ont fait planer ce matin sur la ligne de conduite touchant l'entreposage des grains de provende. Auriez-vous l'obligeance de le faire, monsieur Phillips?

M. C. R. PHILLIPS (*coordonnateur des programmes, ministère de l'Agriculture*): Monsieur le président, l'entreposage des grains de l'Ouest gardés dans les élévateurs de l'Est détenteurs de permis est payé par le gouvernement. Dans la deuxième partie des *Procès-verbaux et Témoignages* du Comité pour l'automne dernier, il y a une liste des élévateurs de l'Est qui détiennent des permis. Voulez-vous que je vous dise quelques mots touchant le règlement appliqué par la Commission des grains?

Le PRÉSIDENT: En ce qui concerne les priorités?

M. PHILLIPS: Oui.

Le PRÉSIDENT: Oui, s'il vous plaît.

M. PHILLIPS: La Commission des grains est chargée d'appliquer la loi sur les grains du Canada. M. McAnulty a tout à fait raison de dire qu'un article exige des élévateurs titulaires de permis qu'ils acceptent le grain dans l'ordre où il arrive, le premier arrivé étant le premier servi. Il y a exception dans les cas où l'on peut faciliter l'exportation du grain en faisant passer un navire avant son tour; par exemple, supposons qu'un océanique soit présent et veuille se remplir d'avoine, et qu'il n'y ait pas de ce grain dans les élévateurs. Dans ce cas, s'il y a un navire des Lacs qui attend, il pourra passer avant son tour pour approvisionner l'océanique. Et il y a une autre exception prévoyant qu'un élévateur à permis peut demander à la Commission de soustraire aux conditions du permis une certaine partie de l'espace disponible. Il s'agira là de l'espace réservé au public par le permis, et cela s'est déjà fait. Des élévateurs ont demandé à la Commission des ports nationaux la permission de déroger aux conditions du permis afin de protéger un secteur particulier de l'industrie. Cela est arrivé dans le cas du grain de l'Ontario. Mais M. McAnulty reconnaîtra, je pense, que le maïs présente une situation inusitée cette année. Nous éprouvons des difficultés chaque année, mais nous sommes beaucoup plus en peine que d'habitude cette année, car il y a là 12 millions de boisseaux de maïs de plus que d'habitude. Le prix s'en est trouvé avili.

Il serait possible de faire exception aux dispositions de la loi pour entreposer une certaine partie de ce maïs. Mais à mon avis, ce n'est pas la capacité d'entreposage, mais la capacité de déchargement qui fait défaut. Quand on utilise l'outillage d'un élévateur pour décharger des wagons de grain, on restreint beaucoup le rendement de cet outillage, car il est plus difficile de décharger des wagons que des navires. Il y a donc une question de coût qui intervient là, un coût plus élevé. Je crois que M. McAnulty frôlait la vérité

quand il a dit qu'il n'avait pas songé à calculer s'il serait profitable pour une compagnie de construire des entrepôts additionnels. J'imagine que, si ce n'est pas économique pour une compagnie, ce serait très difficile pour quelqu'un d'autres.

Le PRÉSIDENT: Merci. Nous avons deux autres membres qui désirent poser des questions.

M. HORNER (*Acadia*): Monsieur le président, je constate que nous ne sommes plus en nombre.

Le PRÉSIDENT: Avant de faire vérifier si nous sommes en nombre ou non, ne pourrions-nous pas en finir avec M. Watson et M. Mullally, si le Comité y consent, afin que nous n'ayons pas à siéger de nouveau cet après-midi?

M. ÉTHIER: Continuons.

M. HORNER (*Acadia*): Monsieur le président, nous ne pouvons pas continuer parce qu'il a été porté à votre attention, comme président, que nous n'avions pas le quorum.

Le PRÉSIDENT: J'ignorait que nous n'avions pas le quorum.

M. HORNER (*Acadia*): Je l'ai déjà porté à votre attention. M. Choquette aurait dû demeurer, mais il lui fallait partir. Ces gens ont posé leurs questions et se sont défilés. Cela est fort mauvais pour ceux d'entre nous qui sont résignés à attendre.

M. MULLALLY: Il y a seulement moi et M. Watson. M. Godbout s'est donné beaucoup de mal pour venir ici du Nouveau-Brunswick. Il serait malheureux, je crois, que le Comité lève la séance sans l'avoir entendu. Je n'ai qu'une question fort simple à poser.

M. TARDIF: Pourquoi ne posez-vous pas votre question pendant que nous vérifions?

M. HORNER: Il est illégal de le faire.

Le PRÉSIDENT: Je ne sais pas si le quorum y est ou non. Mais si le Comité y consent, nous pouvons avoir fini en très peu de temps.

M. HORNER (*Acadia*): Vous êtes au courant parce que je l'ai porté à votre attention. Maintenant que je l'ai fait, je n'insisterai pas. Il est bien évident que les ministériels se soustraient à leur responsabilité, qui est de mettre le Comité en marche à temps voulu le matin. Je pense qu'ils ont établi ce comité à seule fin de tendre un écran de fumée pour escamoter certaines régions dans l'est du Canada.

Le PRÉSIDENT: Vous allez trop loin.

M. HORNER (*Acadia*): Je n'insisterai pas. Je vais permettre qu'on pose les questions. Cela me convient.

Le PRÉSIDENT: Alors, continuons.

M. MULLALLY: Les faits ne concordent pas avec ce qui a été dit. Je m'adresse à M. Godbout. Je voudrais d'abord lui demander quel est son genre de commerce, quelle expérience il a acquise, s'il a des recommandations à faire, ce qu'il pense de l'aide appliquée aux grains de provende à l'heure actuelle et du transport des grains en général. Il a peut-être des propositions à faire qui aideraient le Comité à préparer son rapport pour la Chambre. Je me rends compte que je lui demande de couvrir beaucoup de terrain.

(Texte)

M. GODBOUT: Monsieur le président, M. Flemming a très bien couvert le terrain en ce qui concerne les provinces Maritimes sauf, je crois, les griefs que les manufacturiers ont le long de la rivière Saint-Jean. Je viens de Grand-Falls (Grands-Saults) et il faut admettre que les frais de transport de mon grain, de Fort-William à Grand-Saults sont de 99c. le cent livres, ce qui veut dire

\$19.80 la tonne. Nous avons un subside de \$14. Donc il reste \$5.80 à payer. Vous prenez pas exemple de Fort-William à Halifax, par eau, c'est \$9 la tonne; ensuite, le National-Canadien à Truro \$3, ce qui fait un fret de \$12 et un subside de \$11 la tonne; il ne reste que \$1 à payer. Cela veut dire qu'il y a une différence de \$4.80 entre les grains livrés aux Grands-Saults en comparaison de ceux qui sont livrés à Truro en Nouvelle-Écosse par exemple. J'admets ne pas être trop renseigné sur les différents subsides payés pour les grains. Je viens d'une région où se cultivent surtout les pommes de terre. Il y a très peu d'élevage de bétail dans ma région, mais je crois que la raison pour laquelle nos cultivateurs ne sont pas intéressés à l'élevage du bétail c'est que le prix de la moulée est trop élevé. Je crois que le Comité va certainement voir à cette question des différences pour nos grains et pour les subsides qui sont payés. C'est à peu près tout ce que j'ai à ajouter pour le moment.

M. WATSON: Monsieur Godbout, pouvez-vous nous dire si la nouvelle politique d'entreposage a réduit les prix aux cultivateurs depuis l'an passé, depuis l'introduction de cette politique?

M. GOUBOUT: Je crois qu'elle a réduit le prix.

M. WATSON: Mais, dans vos ventes, pensez-vous que vous avez réduit votre prix aux cultivateurs à cause de cette politique d'entreposage et d'assistance au transport?

M. GOUBOUT: Nous basons nos prix sur une certaine marge, nous prenons une certaine marge du profit brut. Tout dépend du prix que nous payons nos différents grains et nos différentes protéines, et nous transmettons nos économies aux cultivateurs. Si le Gouvernement paye un subside plus élevé, naturellement nos grains coûtent moins cher, et le cultivateur paiera certainement moins cher ses moulées.

M. WATSON: Mais, depuis l'an passé, est-ce que le prix au cultivateur a été réduit ou augmenté?

M. GOUBOUT: Depuis l'an passé, j'oserais dire que le prix au cultivateur des moulées a été réduit un peu.

M. WATSON: Un peu. Combien? Pouvez-vous nous dire?

M. GOUBOUT: Tout dépend aussi des différentes protéines que nous achetons. Il y a des différences dans les prix des protéines et des concentrés qui entrent dans la fabrication de nos moulées et, il y a différentes moulées que vous changez...

M. WATSON: Êtes-vous en faveur de garder ces politiques, de payer pour l'entreposage et pour l'assistance au transport?

M. GOUBOUT: Oui.

(Traduction)

M. WATSON (*Châteauguay-Huntingdon-Laprairie*): Je voudrais poser quelques questions à M. Flemming. Pourrait-il nous dire si les prix auxquels il vend aux cultivateurs se sont trouvés réduits par ce régime, qu'il semble approuver?

M. FLEMMING: Notre majoration demeure la même. Le 29 septembre, nous payons l'avoine à trois rangs en vrac à Halifax \$2.53 le 100 livres. Le 20 septembre l'an dernier, nous payons l'avoine à trois rangs \$2.29 le cent livres. Le marché est monté de \$2.29 à \$2.53, soit de 24 cents ou de \$4.80 la tonne.

M. ÉTHIER: C'est à cause de l'aubaine qu'il y avait dans l'Ouest?

M. FLEMMING: Oui, et nous n'y pouvons rien.

M. WATSON (*Châteauguay-Huntingdon-Laprairie*): Pourriez-vous nous donner une idée de la différence de prix que vaut pour le cultivateur ce paiement de l'entreposage et du transport? Avez-vous une idée de ce que la différence vaut pour lui?

M. FLEMMING: Le cultivateur réalise une économie. Mon ami demande pourquoi je vendais ma moulée de porc moins cher que mon concurrent quand il est venu. C'est que je m'étais procuré une certaine quantité de criblures de blé n° 2 qui m'avait été expédiée en août. Mais je ne peux pas en obtenir maintenant.

M. HORNER (*Acadia*): Pourquoi?

M. FLEMMING: Parce qu'on a cessé de subventionner le transport. La subvention a été supprimée en septembre.

M. HORNER (*Acadia*): Au détriment de votre industrie?

M. FLEMMING: Ce n'est pas ce que je dis, car le prix des criblures de blé n° 2 baisse depuis qu'on a appliqué la subvention du transport au n° 2. Il n'est pas encore aussi bas qu'il pourrait l'être, mais il descend.

M. TARDIF: Vous obtenez un meilleur produit à meilleur compte.

M. RENÉ AUBREY (*membre de la direction de l'Association des manufacturiers de provendes, division de l'Est, de Montréal*): Le régime de subvention du transport établi par le gouvernement ne fait pas réaliser une économie de six cents la tonne, pas même si on l'entrepose pendant six mois et demi; on ne réalise aucune économie.

M. WATSON (*Châteauguay-Huntingdon-Laprairie*): Cette subvention a-t-elle fait réaliser une économie au cultivateur ou bien est-ce que, vous autres, vous absorbez une partie de l'allégement dont on avait voulu faire bénéficier le cultivateur?

M. AUBREY: D'une manière générale, je crois que l'économie a été transmise au cultivateur.

M. FLEMMING: Nous avons quatre compagnies de provendes dans notre village et elles ont réduit le prix.

M. DOUCETT: Je veux poser deux questions à M. Godbout sur un point que je ne comprends pas. Il a dit que la subvention du transport chez lui était de plusieurs dollars supérieure à ce qu'elle est à Truro?

M. GODBOUT: De Fort William aux Grands Saults, la subvention est de \$14.

M. DOUCETT: La subvention du transport?

M. GODBOUT: La subvention, oui. Le grain est \$19.80.

M. DOUCETT: Et quelle est la différence à Truro?

M. GODBOUT: Le prix du grain est de \$19.80, soit 99 cents le 100 livres, et la subvention est de \$14, ce qui nous laisse une différence de \$5.80 par rapport à Truro, par exemple, depuis Fort William. Quant au grain détourné sur Truro, c'est \$9 par eau et \$3 par le National-Canadien jusqu'à Truro, ce qui fait \$12, et la subvention est de \$11, ce qui ne laisse que \$1.

M. DOUCETT: Pour vous c'est \$4.

M. GODBOUT: Non, \$5.80.

M. DOUCETT: Alors, c'est \$4 de plus.

M. GODBOUT: C'est \$4.80 de plus.

M. DOUCETT: Vous avez demandé \$4.80 de plus la tonne et vous avez le même rendement qu'à Truro.

M. GODBOUT: C'est exact.

Le PRÉSIDENT: Merci, messieurs.

M. WEBB: Autrement dit, l'économie que fait réaliser ce zonage ne vous aide aucunement.

M. GODBOUT: Non, cela ne nous aide pas le long de la rivière Saint-Jean, et cela est vrai.

Le PRÉSIDENT: Je crois que tous les membres du Comité désirent remercier tous les témoins d'être venus ici ce matin. Nous sommes très heureux que vous ayez pu venir. La séance est maintenant levée.

APPENDICE 1

PRIX DE DÉTAIL DES PROVENDES

Détails		Pour porcs, 16%				Pour vaches, 16%				Pour volailles, 18%			
Date (1964)	Endroit	En vrac la tonne		En sac 100 liv.		En vrac la tonne		En sac 100 liv.		En vrac la tonne		En sac 100 liv.	
		\$	c	\$	c	\$	c	\$	c	\$	c	\$	c
10 sept.	Guelph (Ontario).....	72	00	3	80	69	00	3	65	86	00	4	50
15 sept.	Joliette (Québec).....	72	00	3	75	69	00	3	60	79	00	4	10
17 sept.	Ch'town (Î.-P.-É.).....	71	00	4	15	66	00	3	70	95	00	5	00
15 oct.	Guelph (Ontario).....	71	00	3	80	68	00	3	65	84	00	4	55
15 oct.	Joliette (Québec).....	72	00	3	75	69	00	3	60	79	00	4	10
16 oct.	Ch'town (Î.-P.-É.).....	71	00	4	15	66	00	3	70	95	00	5	00

Ottawa  
Le 18 novembre 1964

## APPENDICE 2

Monsieur le président et messieurs les membres du Comité de l'agriculture et de la colonisation, Chambre des communes, Ottawa.

Messieurs,

Je suis ici à titre de simple particulier exerçant le commerce des provendes depuis 1928 et exploitant une petite fabrique indépendante de moulées depuis 1956. Plus de 90 p. 100 des grains moulus sont vendus sous forme de provendes équilibrées aux cultivateurs.

Nous nous approvisionnons par l'entremise des courtiers en grain des Maritimes, frais de port compris depuis Halifax dans le cas du grain et depuis l'Ouest dans le cas des moulées et des protéines.

Depuis l'établissement du régime de subventions en 1941, il est survenu un certain nombre de changements qu'a fortement accentués l'ouverture de la Voie maritime en 1959 et qui ont accru les prix aux points de livraison à beaucoup d'endroits dans les Maritimes.

Nos cultivateurs ont besoin d'une garantie d'aide pour les frais de transport afin de pouvoir projeter pour au moins cinq ou dix ans à l'avance. L'incertitude pesant à l'heure actuelle sur les prix de revient des provendes entrave l'expansion de la production laitière, de l'élevage du bétail et de l'aviculture.

Les données jointes permettent de comparer les prix de transport et de vente des provendes par rapport à Montréal et font voir notre position. Nos frais de transformation sont raisonnables et, si les frais de transport étaient réduits, nous pourrions affronter la concurrence des grandes minoteries du pays. Nous annexons nos recommandations à la présente lettre.

Veuillez agréer, messieurs, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

WM. A. FLEMMING.

NAF/mbf

Pièces jointes

Mémoire sur les prix des provendes présenté au Comité de l'agriculture et de la colonisation de la Chambre des communes.

Pour que nos prix concordent avec ceux de Montréal, nous faisons les recommandations suivantes, que nous livrons respectueusement à votre examen:

- (1) Continuation de la subvention appliquée aux grains fourragers de l'Ouest en fonction du prix le plus bas entre le transport par fer et le transport par eau afin d'encourager les minoteries des Maritimes à fabriquer le plus près possible des points d'utilisation.
- (2) Continuation du paiement de subventions pour le transport des grains par route.
- (3) Continuation du régime d'entreposage gratuit dans les élévateurs de la Commission des ports nationaux.
- (4) Nous recommandons que la Commission des ports nationaux ou le Syndicat canadien du blé établisse d'avance l'espace dont auront besoin tous les manufacturiers des Maritimes utilisant les élévateurs de la Commission des ports nationaux et répartisse l'espace disponible de façon que tous aient leur juste part, et contracte directement des achats à la Commission du blé et aux courtiers céréalistes reconnus. Je doute qu'un organisme local de vente puisse veiller sur les intérêts des petites minoteries de notre région.

- (5) Afin que nous puissions affronter la concurrence des minoteries de l'Ontario et de Montréal, je recommande respectueusement l'établissement d'une subvention sur les protéines végétales et le maïs de l'Ontario afin que, rendus dans les Maritimes, ces produits coûtent le même prix que livrés à Montréal.
- (6) La subvention dont les moulées font l'objet devrait demeurer sensiblement la même qu'à l'heure actuelle, mais en ajoutant les criblures de blé n° 2 que nous utilisons dans notre provende de porc. Il faudrait aussi appliquer avant septembre 1964 une subvention sur l'avoine lourde à deux rangées seulement si elle est utilisée comme provende.
- (7) Nous souhaitons vivement et recommandons que les subventions appliquées au transport des provendes dont nous parlons ici soient rendues permanentes et qu'elles soient régies par une loi convenable.

Le tout respectueusement présenté

Wm. A. Flemming

Voici quels sont les prix du transport du grain depuis Halifax et depuis Prescott:

	Ex Halifax	Ex Prescott
Amherst.....	.30	.72
Antigonish.....	.15½	.78
Aylesford.....	.15½	.78
Berwick.....	.15½	.78
Bridgewater.....	.15	.78
Brookfield.....	.22	
Brooklyn.....	.15½	.78
Kentville.....	.18½	.78
Lawrencetown.....	.18	.78
Middleton.....	.18	.78
(Wagon de 60 tonnes).....	.16	
Milford.....	.10	.72
Musquodoboit.....	.15	.78
New Glasgow.....	.26	.72
Pictou.....	.20	.72
Port Williams.....	.12½	.78
(Wagon de 60 tonnes).....	.10½	
Scotsburn.....	.20	.72
Stellarton.....	.26	.72
Stewiacke.....	.10	.72
Tatamagouche.....	.20	.72
Truro.....	.15	.72
Yarmouth.....	.48	.78
Oxford Junction.....	.26	
Moncton.....	.35	

*Par fer*

*Moulée soya, en vrac ou en sac ex Hamilton ou ex Toronto*

—à Truro.....	.95½
Montréal—à Truro.....	.95
Hamilton—à Montréal.....	25 ton. .51 40 ton. .48 50 ton. .47
Toronto—à Montréal.....	25 ton. .50 40 ton. .47 50 ton. .46

*Par eau*

*En sacs seulement*

Hamilton—à Montréal.....	25 ton. .53 30 ton. .52
Toronto—à Montréal.....	25 ton. .47 30 ton. .45

Messieurs, je ne suis pas en mesure de vous donner les prix courants des grains et des moulées en Ontario. Voici quels sont nos prix coûtants nets:

Grains (le 100 livres)	Ex Halifax	Ex Prescott	Ex Prescott 1 <sup>er</sup> déc.
Avoine 3 rangs.....	\$2.69	\$2.98	\$2.77
Orge provende \$1.....	2.75	3.05½	2.84
Blé échantillon.....	3.25	3.59½	3.38½
Maïs entier (Ontario).....	3.34		
Moulées en sacs de 100 livres		Net, livrées à Truro	
Son.....			\$2.45 - 2.62
Issues.....			2.67½ - 2.77
Gru rouge.....			3.00 - 3.05
Concentrés en sacs de 100 livres		Net, livrés à Truro	
Grain de brasserie.....			\$3.05
Gluten 23%.....			3.67
Tourteaux huile de lin 32%.....			4.65
Tourteaux soya 44%.....			5.28

Voici les prix aux cultivateurs en lots de trois tonnes ou plus:

	Concurrence n° 1			Flemming Purmill	
	Toronto	Montréal	Truro		
Avoine (en vrac).....	56.00	58.00	61.00	61.00	
Orge (en vrac).....	57.00	59.00	62.00	62.00	
Blé (en vrac).....	70.00	73.00	73.00	74.00	
Maïs (en vrac).....	56.00	70.00	77.00	74.00	
Moulée vaches 16% (en sacs).....	69.00	69.00	69.00	73.00	
Moulée porcs 16% (en sacs).....	73.00	74.00	82.00	80.00	
Moulée volailles 15% (en sacs).....	80.00	81.00	87.00		
Moulée volailles 16% (en sacs).....				90.00	
Moulée volailles 17% (en sacs).....	81.00	84.00	91.00		
	Concurrence n° 2				Excédent de Truro sur Montréal
	Toronto	Montréal	Québec	Truro	
Krums à poulets.....	82.80	89.20	89.60	93.20	4.00
Dragées volailles 18%.....	86.00	94.00	94.80	98.40	4.40
Krums vaches 16%.....	68.80	75.20	76.40	79.20	4.00
Krums concentrés vaches 32%.....	82.80	90.60	92.60	101.20	10.60

CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session de la vingt-sixième législature

1964-1965

---

COMITÉ PERMANENT

DE

# L'Agriculture et de la Colonisation

*Président*: M. RUSSELL C. HONEY

---

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 14

---

Concernant le

PRIX DES GRAINS DE PROVENDE

---

SÉANCE DU JEUDI 3 DÉCEMBRE 1964

---

TÉMOINS:

De l'*Independent Commercial Corn Growers Association of Ontario*:  
MM. George Morris, président, Glen Ludwig, vice-président, Thomas  
Swanton, secrétaire, Don Morris, Dwight Doyle, Bill Danforth, et  
Murray Doyle.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.  
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE  
OTTAWA, 1965

21603-1

COMITÉ PERMANENT  
de  
L'AGRICULTURE ET DE LA COLONISATION

*Président:* M. Russell C. Honey

*Vice-président:* M. Patrick T. Asselin

MM.

Alkenbrack	Forgie	Muir ( <i>Lisgar</i> )
Armstrong	Gauthier	Mullally
Barnett	Gendron	Nasserden
Béchar	Groos	Noble
Beer	Gundlock	O'Keefe
Berger	Horner ( <i>Acadia</i> )	Olson
Brown	Howe ( <i>Wellington-</i>	Peters
Cardiff	<i>Huron</i> )	Rochon
Choquette	Jorgenson	Roxburgh
Cooper	Kelly	Southam
Crossman	Konantz (M <sup>me</sup> )	Tardif
Cyr	Korchinski	Temple
Danforth	Langlois	Vincent
Dionne	Laverdière	Watson ( <i>Assiniboïa</i> )
Doucett	Lessard ( <i>Lac-Saint-Jean</i> )	Watson ( <i>Châteauguay-</i>
Drouin	Madill	<i>Huntingdon-</i>
Émard	Mandziuk	<i>Laprairie</i> )
Éthier	Mather	Webb
Fairweather	Matte	Whelan—60
Forbes	McBain	
Forest	McIntosh	

(Quorum 20)

*Le secrétaire du Comité,*  
D.-E. Lévesque.

---

M. Thomas remplace M. McCutcheon le 30 novembre 1964.

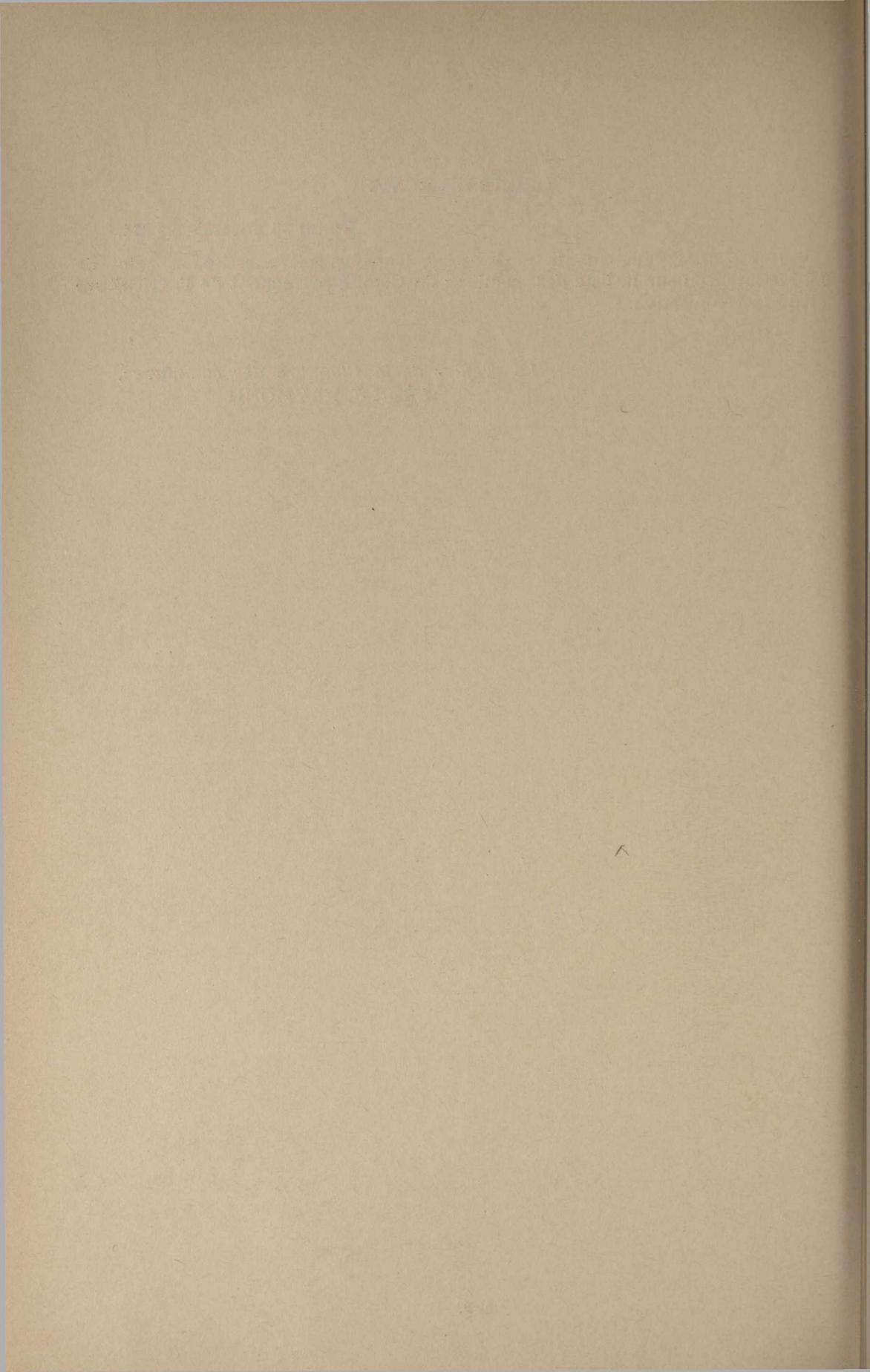
ORDRE DE RENVOI

LUNDI 30 novembre 1964.

*Il est ordonné:*—Que le nom de M. Thomas soit substitué à celui de M. McCutcheon sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation.

Attesté.

*Le greffier de la Chambre des communes,*  
LÉON-J. RAYMOND



## PROCÈS-VERBAUX

JEUDI 3 décembre 1964.

(17)

Le Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation se réunit aujourd'hui, à 10 h. 10 du matin, sous la présidence de M. Russell C. Honey.

*Présents:* MM. Alkenbrack, Asselin (*Richmond-Wolfe*), Béchard, Beer, Brown, Cardiff, Choquette, Cyr, Danforth, Dionne, Doucett, Forest, Forgie, Gendron, Groos, Honey, Howe (*Wellington-Huron*), Jorgenson, Konantz (M<sup>me</sup>), Laverdière, Loney, Madill, Matte, McBain, McIntosh, Muir (*Lisgar*), Mullally, O'Keefe, Saltsman, Thomas, Watson (*Assiniboïa*), Webb et Whelan—33.

*Témoins:* Représentants de l'*Independent Commercial Corn Growers Association of Ontario*: MM. George Morris, président, Glenn Ludwig, vice-président, Thomas Swanton, secrétaire, Don Morris, Bill Danforth, Murray Doyle et Dwight Doyle.

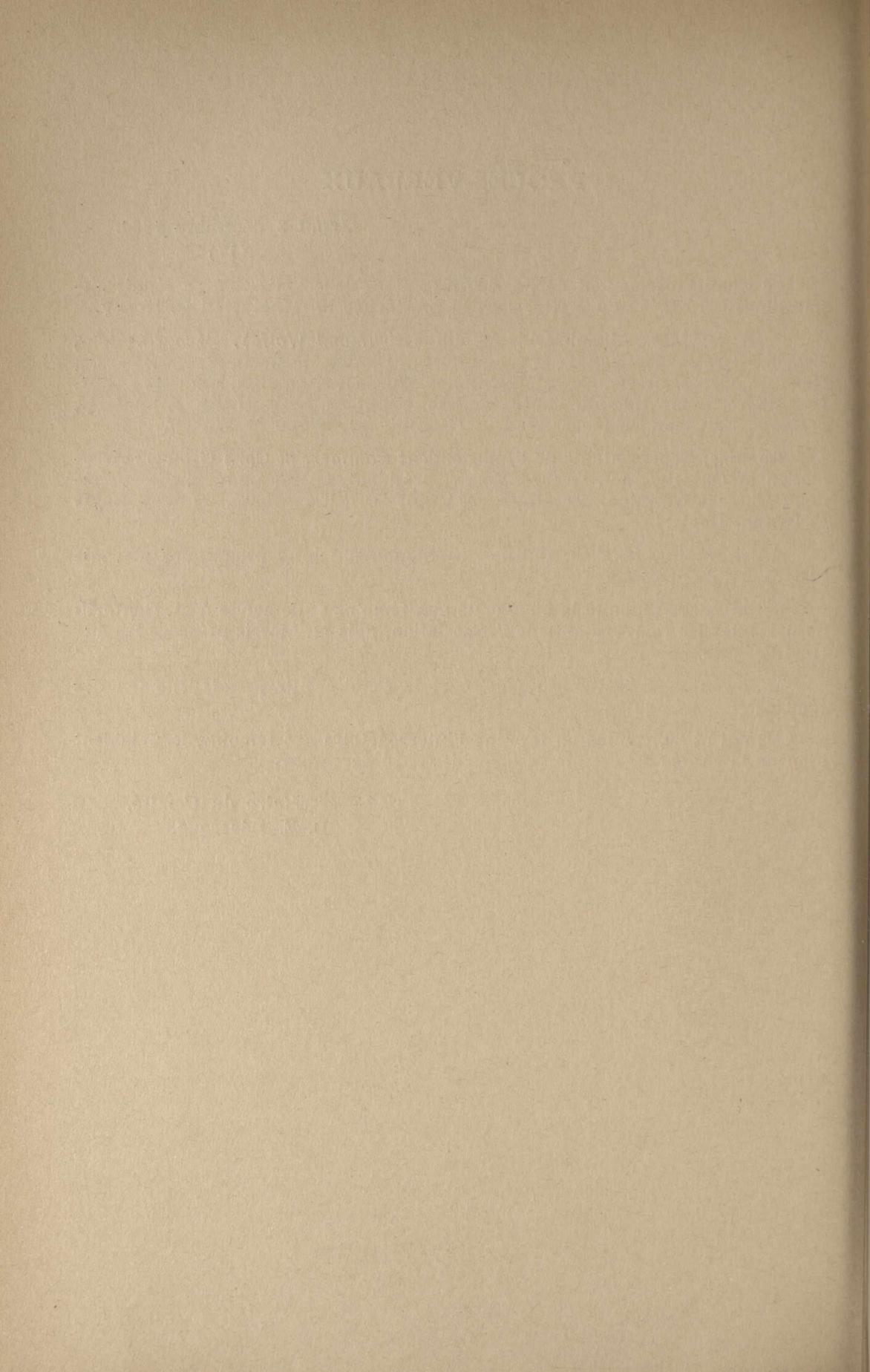
*Aussi présent:* M. C. R. Phillips, coordonnateur de la programmation, ministère de l'Agriculture.

Le président souhaite la bienvenue aux témoins et demande à M. Danforth de présenter les représentants de l'Association, puis M. Morris présente les autres délégués.

M. Swanton présente le mémoire et le Comité entreprend l'examen des témoins.

A midi et 20, comme on termine l'interrogatoire des témoins, le président ajourne la séance du Comité jusqu'au jeudi 10 décembre 1964.

*Le secrétaire du Comité,*  
D.-E. Lévesque.



## TÉMOIGNAGES

JEUDI 3 décembre 1964.

Le PRÉSIDENT: A l'ordre! Madame Konantz et messieurs, je désire remercier chacun des membres d'être venu si tôt ce matin. Cela est particulièrement remarquable compte tenu des nombreux autres comités qui se réunissent aujourd'hui.

Nous sommes très heureux d'accueillir ce matin des représentants de l'*Independent Commercial Corn Growers Association of Ontario*. Ce groupe a été organisé, si je puis m'exprimer ainsi, par M. Danforth, qui a eu l'obligeance de veiller à obtenir certains témoins de l'Ontario et, comme je l'ai mentionné à la dernière réunion, MM. Asselin et Mullally se sont chargés de la même responsabilité à l'égard du Québec et des provinces Maritimes.

Sans plus de commentaires, je crois pouvoir demander à M. Danforth de bien vouloir nous présenter ce matin le président de l'Association qui nous a délégué des témoins et, ensuite, M. Morris, le président, pourra nous présenter ceux qui l'accompagnent ce matin devant le Comité.

M. DANFORTH: Merci, monsieur le président. Comme la plupart de ces messieurs—je pourrais dire ces hommes de bien qui ont l'allure d'hommes d'affaires—sont, je crois, des agriculteurs, et qu'ils viennent de ma région, je suis très heureux de leur souhaiter ce matin la bienvenue devant le Comité. Ils représentent une industrie très importante de l'Ontario et, à mon avis, le Comité bénéficiera grandement des témoignages qu'ils nous fourniront aujourd'hui, car non seulement connaissent-ils bien leur industrie, mais ils y sont engagés, et chacun d'entre eux est un spécialiste dans son domaine particulier.

J'aimerais présenter au Comité M. George Morris, président de l'Association, homme d'affaires qui a très bien réussi et agriculteur qui cultive beaucoup d'acres de maïs commercial.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie. Nous sommes heureux de vous avoir parmi nous, monsieur Morris. Auriez-vous l'obligeance de nous présenter les autres membres de votre délégation?

M. George MORRIS (*président de l'Ontario Independent Commercial Corn Growers Association*): Monsieur le président, mesdames et messieurs, en examinant ce comité et notre délégation, je me demande comment les deux groupes peuvent aller de pair. Dans combien de pays du monde, un petit groupe d'agriculteurs peut-il venir assister à une réunion aussi importante et y exposer son point de vue? Nous vivons, je crois, dans un excellent pays, où une telle situation est possible. Nous en sommes fiers. Certes, nous sommes heureux, à titre de cultivateurs, de pouvoir être ici aujourd'hui et nous l'apprécions, messieurs.

Si vous me le permettez, j'aimerais vous présenter notre groupe: M. Glen Ludwig, vice-président; M. Thomas Swanton, secrétaire; M. Donald Morris, producteur de maïs; M. Bill Danforth, un autre producteur de maïs; ainsi que MM. Murray et Dwight Doyle.

Je puis vous dire, messieurs, qu'il n'existe nulle part au monde de meilleurs producteurs de maïs que ceux que je viens de vous présenter. Nous ne le cédon's à nul autre.

Nous avons préparé un mémoire que nous sommes heureux de vous présenter. Avant de ce faire, puis-je ajouter que si notre association existe, c'est qu'on nous a demandé de l'organiser lors d'une réunion tenue dans la

ville de Chatham. Nous avons le droit de constituer une association de producteurs de maïs commercial, indépendante de toute autre association; voilà pourquoi notre association existe.

Voilà, je crois, la seule introduction dont nous ayons besoin. Je demanderais à M. Swanton de donner lecture de notre mémoire.

M. THOMAS SWANTON (*secrétaire de l'Ontario Independent Commercial Corn Growers Association*): Merci, monsieur le président. Honorables membres du Comité, j'ai le privilège de vous présenter ce mémoire au nom de l'*Independent Commercial Corn Growers Association of Ontario*.

Nous, de l'*Independent Commercial Corn Growers Association of Ontario*, demandons humblement à votre honorable comité d'étudier le mieux possible notre requête en vue du maintien d'une industrie vitale et en plein essor de l'Ontario et d'appliquer les principes d'équité et de «fair play» dont devrait s'inspirer un gouvernement vraiment démocratique pour déterminer l'application ou l'abolition de tarifs ou pour accorder des subventions.

La production du maïs commercial en Ontario s'est répandue énormément; la manipulation de cette céréale est régie par des méthodes s'améliorant sans cesse et il en va de même des variétés de maïs. Cette industrie répond au besoin vital de divers genres de céréales de provende à haute teneur d'énergie qu'éprouvent les éleveurs de bestiaux et de volailles au Canada, et elle améliore l'économie générale de notre pays.

Certains rapports contradictoires, qui ont paru dans les journaux ou qu'on a entendus à la radio, nous ont alarmés et préoccupés. Il en va de même des témoignages qu'on a présentés à votre Comité au sujet de l'abolition du tarif de huit cents accordé au maïs importé, de l'octroi d'une subvention au transport par eau à l'entreposage des céréales de provende de l'Ouest, et de l'établissement d'une organisme devant exercer un contrôle entier sur les céréales de provende de l'Est.

Nos producteurs estiment donc tous qu'on ne devrait pas réduire les droits actuels dont est frappé le maïs importé au Canada, ce qui aurait pour effet de nuire au prix du maïs de nos producteurs et de leur imposer une concurrence injuste de la part du maïs produit en vertu de la politique de subvention agricole du gouvernement des États-Unis et qui appartient donc à ce gouvernement.

En outre, on cultive en Ontario plus de 650,000 acres de maïs, pour en faire des céréales ou de l'ensilage, et l'on a récolté environ 52,728,000 boisseaux de maïs en 1964, ce qui peut représenter pour les producteurs une valeur de plus de \$70,000,000. De l'avis de représentants fiables du gouvernement, on pourrait accroître de six ou sept fois le nombre d'acres consacrées actuellement à cette culture, si l'on utilisait des variétés de maïs nouvelles et adaptées.

En demandant le maintien du tarif de huit cents sur le maïs importé, nous ne voulons pas être placés dans une situation avantageuse ou préférentielle au détriment des agriculteurs du Québec et des provinces Maritimes. A notre avis, la solution réside dans l'octroi de subventions au transport et à l'entreposage du maïs de l'Ontario acheminé vers des points de l'Est canadien; cela permettrait à l'aide au transport des céréales de provende de jouer le rôle qu'on lui avait assigné au début et que mentionne la Commission royale d'enquête MacPherson, à savoir de permettre aux céréales de provende de soutenir la concurrence du maïs des États-Unis.

A notre avis, les agriculteurs du Québec et des provinces Maritimes devraient être en mesure d'acheter, à leurs points de destination respectifs, le maïs de l'Ontario à un prix qui stimulerait l'utilisation de cette céréale pour la production de provendes à haute teneur d'énergie. A cette fin, nous souscrivons à la déclaration que l'honorable M. Sauvé a faite le 28 août lorsqu'il a dit qu'aucun solde de frais de transport ne dépasserait \$2 la tonne, quel que soit le mode de transport utilisé.

Nous demandons que toute recommandation que ce comité pourra faire au sujet du nivellement des frais de transport du maïs d'Ontario expédié aux agriculteurs de l'Est, s'applique au moins à une période de dix ans. Nous croyons qu'une telle mesure aiderait à l'expansion de la production d'aliments: lait, viande et volailles, et encouragerait les producteurs à demander aux consommateurs des prix uniformes dans tous les centres importants du Canada, ce qui assurerait une production continue.

Il faut aussi tenir compte de la situation qui se produira si l'on ne prend pas de mesures pour corriger les conditions que devront subir les producteurs de maïs de l'Ontario si l'on ne les traite pas comme leurs collègues de l'Ouest canadien, où les subventions au transport s'appliquent au maïs comme aux autres céréales. Par exemple:

Voici le prix du maïs en expéditions de trois tonnes:

A Toronto: \$56 la tonne;

A Montréal: \$70 la tonne;

A Truro: \$77 la tonne.

Il existe donc une différence de \$21 la tonne ou de 58c. le boisseau entre Toronto et Truro.

Il existe une différence de \$14 la tonne ou de 25.7c. le boisseau entre Toronto et Montréal.

A titre de comparaison, voici le prix, dans les mêmes centres, du blé et autres céréales visées par une subvention:

Pour les expéditions de 3 tonnes:

A Toronto: \$70 la tonne;

A Montréal: \$73 la tonne;

A Truro: \$73 la tonne;

Il n'y a donc qu'un écart de \$3 la tonne entre Toronto et Montréal et entre Toronto et Truro.

Et vu que la Commission canadienne du blé a libéré les moulins et les éleveurs de l'Ouest canadien du règlement concernant les prix et les contingents, nous approuvons vivement cette initiative et nous désapprouverions toute mesure tendant à créer un organisme du gouvernement pour la mise en marché des céréales de provende dans l'Est canadien, car nous croyons sincèrement que l'entreprise privée, régie par la loi de l'offre et de la demande, peut très bien s'acquitter de cette tâche.

En résumé, monsieur le président, comme ce comité se propose, sauf erreur, comme objectif d'obtenir si possible des céréales de provende à meilleur marché pour le Québec et les provinces Maritimes, et sachant que le maïs est nécessaire à la plupart des mélanges à haute teneur d'énergie, nous aimerions exposer brièvement les cinq recommandations suivantes:

- (1) Que le transport dans l'Est du maïs commercial cultivé en Ontario et utilisé comme provendes reçoive la même aide du gouvernement que celle accordée aux provendes de l'Ouest dont nous devons soutenir la concurrence. Cela constituerait pour le gouvernement une arme de dissuasion très forte contre l'importation dans l'Est canadien de maïs de provende des États-Unis.
- (2) Que nous, les producteurs de maïs de l'Ontario, recevions du gouvernement cette subvention de 1c. par boisseau et par mois pour la partie de notre récolte qui est utilisée comme provendes et qui est entreposée dans des élevateurs terminus munis d'un permis, du 15 novembre au 15 avril.
- (3) Que notre industrie obtienne une juste part de l'aire d'entreposage allouée aux céréales de provende dans les élevateurs de l'Est; nous

ne l'obtenons pas actuellement vu qu'on applique la règle du «premier arrivé, premier servi», de sorte que les élevateurs sont remplis à pleine capacité avant que nous ne puissions y acheminer nos récoltes.

- (4) Nous recommandons le maintien du tarif de 8c. afin de nous protéger contre les énormes importations des États-Unis.
- (5) Nous recommandons qu'un office ou une commission ne régie pas l'industrie des céréales de provende dans l'Est canadien, mais qu'on permette aux céréales de suivre leur cours normal; ainsi, avec l'application des principes énoncés ci-dessus, on pourrait réduire sensiblement le prix que doivent payer les éleveurs de l'Est pour le maïs.

Nous soumettons respectueusement le tout à votre étude, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Merci beaucoup. Monsieur Swanton et messieurs, M. Lévesque m'a demandé de dire au comité que nos locaux étaient assez restreints, ce matin. C'est que nous avons cédé notre autre salle, car nous ne prévoyions pas nous réunir cette semaine, mais nous avons convoqué cette séance moyennant un avis assez court. En outre, il y a sept comités qui sont réunis ce matin. Malheureusement, les interprètes français ne peuvent suffire à la tâche et nous n'en avons pas ce matin. Nous saurions gré aux membres du Comité de bien vouloir se rappeler qu'il nous est absolument impossible d'obtenir les services d'un interprète ce matin.

M. Swanton, je vous remercie beaucoup de votre mémoire. Je crois comprendre que MM. Swanton, Morris et Ludwig sont disposés à répondre aux questions que les membres du Comité voudront bien leur poser.

M. WHELAN: Tout d'abord, monsieur le président, j'aimerais me renseigner sur l'organisation de l'association. Je connais certains de ses membres, mais quelle partie de l'Ontario représentent-ils? Représentent-ils toutes les régions où l'on cultive du maïs? Votre association compte-t-elle des représentants de tous ces divers comtés?

M. MORRIS: M. Whelan se souviendra que, à la suite d'un scrutin, l'industrie du maïs a été fortement ébranlée, il y a quelque temps. Ce différend mettait aux prises deux parties. Certains de nos membres qui nous accompagnaient aujourd'hui étaient actifs à ce moment-là. Lorsque le calme fut revenu, on nous a demandé de former notre association. Cet organisme est en voie de formation et nous sommes ici aujourd'hui pour le représenter. Notre association comptera des membres et je crois que nous vous demanderons dès maintenant, monsieur Whelan, d'en faire partie.

M. WHELAN: Monsieur Morris, je vous ai demandé quelle région représentait actuellement votre association? S'agit-il plutôt d'un conseil ou d'un comité provisoire?

M. MORRIS: Eh bien, nous sommes un peu comme un grain de maïs. Nous nous répandons dans toutes les régions de l'Ontario où l'on cultive du maïs.

M. WHELAN: Je vois qu'il s'agit d'une industrie en voie d'expansion et, comme vous l'avez mentionné dans votre mémoire, un grand avenir s'ouvre devant elle en Ontario. Je suis bien d'accord sur ce point. L'un des points que j'ai relevé, c'est l'entreposage. M. Swanton l'a aussi plus ou moins mentionné dans son résumé, mais je n'ai pas tout saisi. L'autre jour, j'ai reçu des instances au sujet de notre maïs. Peut-être que d'autres membres du Comité en ont également reçues. Quelle est la situation du maïs à Montréal, en ce qui concerne l'entreposage? Je crois comprendre que plusieurs wagons y sont stationnés depuis un certain temps et qu'on ne les a pas encore déchargés. Si je comprends bien, on n'a pas non plus l'intention de tenter sérieusement de les décharger avant le 7 décembre.

Croyez-vous que Montréal soit le meilleur endroit pour entreposer notre maïs? Ou plutôt, ces entrepôts ne devraient-ils pas être plus faciles d'accès et être situés peut-être dans la région où l'on cultive le maïs?

Je comprends qu'en raison de la mise en marché et des différentes machines utilisées, il existe un mouvement très rapide à l'époque de la récolte. Vraiment, je ne vois pas d'endroit dans notre région où nous pourrions entreposer ce maïs.

Croyez-vous qu'on devrait accroître l'aire d'entreposage, ou Montréal est-elle l'endroit idéal pour cela?

M. MORRIS: Je demanderai à M. Ludwig de répondre à votre question.

M. GLEN LUDWIG (vice-président de l'«*Ontario Independent Commercial Corn Growers Association*»): Monsieur le président, honorables messieurs, monsieur Whelan, il me semble que Montréal n'est pas le bon endroit où entreposer le maïs, surtout dans des fourgons. Nous savons que certains de nos gens qui s'occupent des élévateurs à céréales éprouvent aujourd'hui des difficultés. Il se peut que l'un d'eux cède et que les agriculteurs du Québec et des provinces Maritimes doivent assumer ces frais. Nous ne voulons pas que cela se produise. Nous reconnaissons que le maïs de l'Ontario ne devrait pas être entreposé dans des fourgons à Montréal.

A titre de cultivateurs, nous croyons que si nous pouvions obtenir quelque assistance, une défalcation rapide ou un remboursement rapide de notre argent, nous aménagerions nos entrepôts là où ils doivent être, c'est-à-dire dans nos fermes. Cela éliminerait aussi l'énorme encombrement qui se produit à l'époque de la moisson. De nos jours, les agriculteurs s'orientent beaucoup vers la technologie. Il faudra, par exemple, un sécheur de \$12,000 pour aller de pair avec une moissonneuse-batteuse à maïs. Les élévateurs ne peuvent même pas suffire aux besoins d'un seul agriculteur. Comment pourraient-ils satisfaire aux besoins de tous?

A mon avis, et je crois que ces messieurs seront d'accord avec moi, si nous voulons diminuer cet encombrement au temps de la moisson, nous devons aménager des installations d'entreposage dans les fermes. Voilà ce que nous avons demandé pour l'industrie du blé tendre. Nous n'avons pas demandé la création d'un organisme à cette fin; tout ce qu'il faut, c'est faire disparaître l'encombrement qui a fait baisser les prix.

Messieurs, aimeriez-vous transmettre ce renseignement aux agriculteurs du Québec et des provinces Maritimes? Selon nous, s'ils veulent se procurer des céréales de provende à bon marché, ils devraient venir ici en Ontario et en acheter dès maintenant. Certains agriculteurs doivent vendre ces céréales à un prix dérisoire de 80 ou 90 cents. La seule augmentation de prix que nous sommes disposés à accepter, c'est l'obtention d'une autre source, et nous laisserons alors le libre échange et la concurrence s'occuper de ce problème.

M. DANFORTH: Pourquoi? Pouvez-vous expliquer au Comité pourquoi des centaines de fourgons encombrant actuellement Montréal?

M. LUDWIG: Surtout parce que nous ne disposons pas ici des installations d'entreposage nécessaires et que nous sommes placés dans une situation singulière. Cette année, une certaine quantité de maïs a été gaspillée, mais les dommages n'ont sans doute pas été sérieux car les agriculteurs n'ont cessé de récolter du maïs et d'en vendre. Présentement, on retire des entrepôts le maïs qu'on y avait placé et l'on n'a tout simplement pas de place pour ce maïs.

M. DANFORTH: Eh bien, ne met-on pas une aire d'entreposage à la disposition des céréales de provende dans les élévateurs terminus?

M. LUDWIG: Oui, mais nous ne pouvons pas y entreposer le maïs d'Ontario, car la place y est déjà toute réservée pour les céréales de provende de l'Ouest avant même que nous ne commencions nos moissons.

M. WHELAN: Si je comprends bien, on ne touchera pas à ces céréales à cause des exportations de céréales de l'Ouest, et c'est la raison que je donnais hier en ce qui a trait au Conseil des ports nationaux. L'an dernier, je crois que c'était le maïs des États-Unis qui occupait ces installations. Sauf erreur, notre ministère a refusé cette année qu'on les utilise comme point de transfert du maïs américain. On m'a également dit autre chose et je me rends bien compte combien ce n'est pas pratique pour nos gens lorsqu'on leur livre ce maïs. Il y a plusieurs jours, on leur a envoyé un télégramme pour leur dire de ne pas expédier de maïs à Montréal, mais le maïs a continué d'affluer des courtiers, surtout dans la région de Montréal. Je ne dis pas précisément qu'on ne voulait pas de ce maïs. Je n'ai peut-être pas entièrement raison, mais c'est ce qu'on m'a dit.

Quant à l'idée de M. Ludwig d'entreposer les céréales dans les fermes, je ne puis dire que je sois d'accord avec lui à cause des témoignages que nous avons reçus. J'ai vérifié et, déjà cette année, il y a une grande différence dans la façon dont chacun des agriculteurs sèche son maïs dans son sécheur. Nous avons reçu du maïs que nous avons dû retourner parce qu'il était imprégné d'une certaine odeur et aussi pour toute sorte d'autres raisons. D'après les renseignements que je possède, presque tous les agriculteurs qui possèdent un sécheur indépendant, procèdent de façon tellement différente qu'il est difficile de mélanger le maïs et de l'utiliser, car il est imprégné de diverses odeurs. Et, à mon avis, nous devons notamment nous assurer d'obtenir un produit de la meilleure qualité. Peut-être qu'un jour, on devra s'y habituer mais, pour le moment, ce n'est pas une solution pratique. D'après l'expérience du passé, il appert que dans bien des cas, on ne peut facilement obtenir du maïs dans les fermes lorsqu'on en a besoin sur le marché. Je reconnais que les fermes devraient disposer de certaines installations d'entreposage pour les céréales. Nous avons éprouvé les mêmes difficultés à l'égard du blé. Une grande quantité des céréales qui en sortent n'est pas de la première qualité et nos inspecteurs pourraient vous fournir de très bonnes preuves à l'appui de cette affirmation.

M. LUDWIG: M. Whelan, je n'aime guère cette insinuation que nous, cultivateurs, nous ne possédions pas l'intelligence nécessaire pour bien traiter le maïs. En fait, j'aimerais bien connaître votre source de renseignement. J'aimerais discuter de ce problème avec la personne qui vous a renseigné. J'ai exploité des élevateurs et j'exploite maintenant une ferme. Je puis vous amener chez certains cultivateurs du sud-ouest de l'Ontario; je prendrai du maïs dans leurs silos et dans leurs lieuses et sa qualité pourra se comparer à n'importe quel maïs commercial que vous pourrez m'apporter. Je puis aussi vous garantir que ce maïs n'est pas mélangé non plus.

M. WHELAN: Quant à cela, je puis vous donner des preuves. Je suis assez catégorique sur ce point, ayant étudié les sécheurs à céréales, ayant appris à les connaître et en ayant visités un peu partout en Ontario et aux États-Unis. Vous connaissez sûrement l'installation que possèdent les frères Anderson, à Maumee. L'une de leurs grandes réalisations, c'est qu'ils ne donnent aucune odeur à leur maïs, de sorte qu'on peut l'intégrer à n'importe quelle phase du marché. Je crois que vous admettez avec moi que même le meilleur opérateur peut faire une erreur lorsqu'il utilise un sécheur au pétrole ou au gaz pour sécher du maïs. Je prétends que nos agriculteurs ne sont pas habitués à ces machines. Je crois que certains de nos agriculteurs comptent parmi les personnes les plus compétentes au monde. Ils sont parmi les agriculteurs les plus efficaces et les plus scientifiques. Au Canada, et surtout dans l'ouest de l'Ontario, les fermes appartiennent aux agriculteurs.

Je n'ai pas dit qu'ils n'étaient pas efficaces. Agriculteur moi-même, je crois que nous sommes parmi les producteurs les plus efficaces au monde, mais je dis que nos agriculteurs ne font pas tous sécher leur maïs de la même façon

et que, neuf fois sur dix, le maïs entreposé dans les fermes ou à l'extérieur n'en sort pas dans l'état auquel on pourrait s'attendre.

M. LUDWIG: Tous les élévateurs ne font pas sécher le maïs de la même façon. Vous m'avez dit que vous aviez vu ces installations dans les fermes, pourriez-vous me dire combien utilisent le pétrole? Très, très peu. Elles utilisent du gaz propane ou du gaz naturel. A mon avis, la technologie progresse rapidement chez nos agriculteurs et nous devrions encourager ces progrès. Voilà ce dont nous avons besoin pour obtenir un Canada uni. Nous ne nous arrêterons pas tant que nos collègues du Québec ne jouiront pas du même niveau de vie que partout ailleurs, le même que dans les provinces Maritimes, le même que dans l'Ouest. Et je crois qu'on devrait nous aider. C'est tout ce que nous demandons: laissez-nous régler nos propres problèmes en nous aidant, mais ne nous obligez pas à concurrencer les céréales subventionnées venant des États-Unis. Il y a des années que je cultive du maïs et j'ai dû m'épuiser les méninges pour demeurer au sommet parce que j'ai dû subir cette concurrence.

LE PRÉSIDENT: A l'ordre, s'il vous plaît! Avez-vous d'autres questions?

M. WHELAN: J'aurais une autre question à poser au sujet de l'entreposage. Je ne sais pas encore de façon très précise si l'Association des producteurs de maïs commercial estime que nous devrions disposer de plus d'installations d'entreposage dans les fermes et un moins grand nombre d'entrepôts terminus. Est-on entièrement d'accord sur ce point, ou devrions-nous avoir un plus grand nombre d'entrepôts des deux genres?

M. LUDWIG: Eh bien, croyez m'en, nous ne sommes pas des spécialistes en ce qui a trait aux entrepôts terminus mais nous croyons qu'il serait utile de disposer des entrepôts nécessaires pour remédier à l'encombrement qui se produit à l'époque des moissons. Voilà ce qui nous préoccupe. Maintenant, il est bien possible qu'on doive prévoir une aire d'entreposage à Montréal ou à Prescott, afin que les agriculteurs du Québec et des provinces Maritimes, grâce à l'uniformisation des frais de transport, puissent obtenir le maïs nécessaire à la production de provendes à haute teneur d'énergie, et nous serions heureux qu'il en soit ainsi.

M. WHELAN: Voilà ce qui me préoccupe en ce qui concerne le maïs actuellement entreposé à Montréal. Il en coûtera plus cher au consommateur de l'Est pour acheter ces provendes à haute teneur d'énergie. Il n'obtiendra peut-être pas un produit d'une aussi bonne qualité que si l'on s'en était occupé comme il convenait, car nous savons quel effet la condensation qui se produit dans le haut de ces wagons aura sur le maïs qui est entreposé dans des fourgons d'acier pendant une certaine période de temps. J'ai vu que ces fourgons constituaient des masses solides. Le maïs commence à germer s'il y demeure assez longtemps. Voilà mon objet de préoccupation. Ici, nous avons une énorme quantité de maïs dont on ne s'occupe pas comme il convient et les deux seules catégories de gens qui en souffriront sont les producteurs et les consommateurs de ce produit.

M. MORRIS: Je suis sûrement heureux d'apprendre, M. Whelan, que vous vous préoccupez de ces wagons de maïs et des producteurs de maïs, car le problème est vraiment grave. Toutefois, nous nous faisons du souci au sujet des installations d'entreposage. Alors, faisons quelque chose; il est maintenant temps d'agir pour l'an prochain. Je crois que nous pouvons entreposer du maïs dans nos fermes. J'ai eu l'une des premières moissonneuses-batteuses au pays et les gens me disaient alors que cela ne marcherait pas. Si vous croyez que nous ne pouvons pas faire sécher du maïs, vous n'avez qu'à vous arrêter chez nous lorsque vous retournerez chez vous, et nous vous montrerons ce que nous pouvons faire.

M. WHELAN: Je n'ai pas dit que les agriculteurs ne pouvaient pas faire sécher du maïs. Je connais un grand nombre de cultivateurs qui investissent

\$4,000 ou \$5,000 pour s'acheter de petits sécheurs, mais j'estime que leurs moyens ne leur permettent pas l'achat de telles machines. C'est une mise de fonds trop élevée par rapport aux bénéfices que ces cultivateurs obtiendront de leurs produits.

M. MORRIS: Un écoulement rapide du maïs serait peut-être la réponse à tout ce problème.

M. WHELAN: Peut-être. Les membres du Comité savent-ils que le gouvernement a annoncé qu'il n'avait pas l'intention d'abolir le tarif à l'égard du maïs importé des États-Unis?

M. LUDWIG: Nous n'avons pas dit que le gouvernement avait annoncé cela mais qu'un ou deux membres du Parlement avaient fait des déclarations en ce sens. En outre, M. Sharp a dit que toutes les négociations à ce sujet seraient tenues secrètement. Nous nous demandons pourquoi des membres du Parlement nous déclarent qu'on n'abolira pas maintenant ce tarif. Leur a-t-on fourni ce renseignement?

W. WHELAN: Il semble qu'une rumeur se soit répandue dans l'industrie du maïs, portant que nous avons l'intention d'abolir ce tarif. Je me suis immédiatement adressé à toutes les autorités que je connaissais, car je savais qu'une simple rumeur voulant que le tarif soit aboli aurait un effet tragique sur le marché du maïs. J'ai ici une promesse écrite du ministre du Commerce et j'ai fait savoir à ceux qui m'ont demandé des renseignements qu'on n'avait pas l'intention d'abolir le tarif.

M. MCBAIN: Je me demande si M. Whelan pourrait nous dire ce qu'il entend par «nous». Qui veut-il désigner? Vous avez dit que nous avons appris.

M. WHELAN: Nous avons appris que le tarif n'allait pas être aboli?

M. MCBAIN: C'est ça. Qui entendez-vous par «nous»?

M. WHELAN: J'ai reçu ce renseignement du ministre du Commerce.

M. MCBAIN: Vous avez dit qu'on n'allait pas abolir le tarif.

M. WHELAN: J'emploie la terminologie générale du gouvernement.

M. MCBAIN: Très bien, disons le gouvernement.

M. WHELAN: Il me semble qu'on estime que cette déclaration n'aurait pas dû être faite. Or je l'ai faite à ceux qui me demandaient des renseignements et je croyais que cela était alors de la plus haute importance pour l'industrie du maïs. Toutefois, si l'on veut dire que cela n'était pas important pour cette industrie, j'aimerais le savoir.

M. DANFORTH: Monsieur le président, les assurances de M. Whelan portant qu'on n'abolira pas le tarif m'intéressent beaucoup. Cela est important pour les producteurs de maïs, et ces remarques m'intéressent étant donné qu'au cours de témoignages, on a demandé au Comité qu'on abolisse ce tarif de 8 cents. Alors, je ne sais trop quoi penser. Étant moi-même producteur de maïs, et comme je suis égoïste à cet égard, je me préoccupe de ce tarif visant le maïs. Possède-t-on certaines précisions au sujet de l'histoire de ce tarif? Notre maïs a-t-il toujours été visé par ce tarif de 8 cents?

M. MORRIS: Ah! Ce tarif sur la maïs possède toute une histoire. On a déjà joué avec ce tarif. Voilà pourquoi on a pu craindre certains événements. En 1930, par exemple, les Américains imposaient un droit de 25c. sur le maïs canadien, alors que les Canadiens avaient un tarif de 7.5c. sur le maïs de provende; en 1931, le droit était encore de 25c. aux États-Unis et le tarif canadien était de 25c. pour tout le maïs américain. En 1938, les États-Unis conservèrent le même droit, tandis que le Canada réduisait le sien de 25 à 20 cents, et en 1948, messieurs, la même réduction s'est appliquée au maïs commercial des États-Unis. On a réduit à 12.5c. le boisseau le droit sur le maïs

de semence entrant aux États-Unis. Les Canadiens réduisirent leur droit de 10 à 8 cents, en 1948. Le droit sur le maïs a donc été fixé à 8c. en 1948, et il est encore le même aujourd'hui. A titre de producteurs de maïs, espérons qu'on ne jouera plus avec ce tarif. Je dis cela en mon propre nom.

M. MOORE: Puis-je poser une question complémentaire? Quel droit frappe le maïs de semence canadien qui entre aux États-Unis? Je veux parler du droit américain.

M. MORRIS: J'ai ce renseignement quelque part, mais je ne saurais vous le donner aujourd'hui.

M. SWANTON: Je crois qu'il est de 25c.

M. MORRIS: Non, on l'a baissé à 12.5 cents.

M. MOORE: Quelle explication auriez-vous à formuler au sujet de cette différence d'un pays à l'autre quant au droit sur le maïs?

M. MORRIS: Eh bien, je ne puis croire que les Canadiens aient étudié sérieusement cette question, car nous n'exportons pas de maïs aux États-Unis. C'est mon opinion personnelle.

M. DANFORTH: Monsieur le président, comme ce tarif m'intéresse, j'aimerais signaler aux membres du Comité que les Américains ont réduit de 25 à 12.5 cents le tarif visant le maïs de semence importé aux États-Unis. A ce moment-là, le gouvernement canadien a réduit de 10 à 8 cents le droit frappant le maïs commercial importé au Canada. Au cours d'une année qui je connais bien, les statistiques indiquent que quelque 27,000 boisseaux de maïs de semence sont entrés aux États-Unis, à la faveur du tarif réduit de 12.5 cents, je crois. Mais au cours de la même année, le gouvernement canadien ayant baissé de 10 à 8 cents le droit visant le maïs américain, on a importé au Canada 34 millions de boisseaux de maïs des États-Unis. Voilà pourquoi les producteurs de maïs sont très troublés en songeant à toute mesure qu'on pourrait prendre en vue de réduire ce tarif. En toute justice, monsieur le président, j'aimerais compléter les observations de M. Whelan. Les ministres en cause ont donné l'assurance qu'ils n'allaient pas abolir ce tarif cette année. Ils avaient songé à le faire cette année mais, comme l'a dit M. Sharp, vu que les négociations du GATT se déroulent comme il se doit dans le secret, on doit dire en toute justice qu'il est difficile d'avoir l'assurance qu'on ne fera rien à cet égard. Le secret entoure ces négociations et l'on nous laisse entendre qu'il s'agit d'un échange, ou d'un échange mutuel de concessions. Je ne crois pas que l'industrie du maïs désire être placée dans une situation où elle devra concéder ce tarif de 8 cents pour qu'une autre industrie obtienne une autre concession de la part du gouvernement des États-Unis.

Si je me souviens bien, l'une des recommandations portait sur l'octroi d'une subvention de 1c. par mois comme celle que l'on accorde pour l'entreposage des céréales de l'Ouest dans les élévateurs terminus. Croyez-vous que les éleveurs de l'Est canadien s'en ressentiraient si la même subvention était accordée à l'égard du maïs de l'Ontario?

M. LUDWIG: Monsieur le président et messieurs, je crois qu'une telle subvention pourrait réduire sensiblement le prix que doivent payer les cultivateurs du Québec et des provinces Maritimes. Le problème comporte deux aspects, je pense. A mon avis, le cultivateur de ces provinces doit bénéficier d'une subvention pour le transport du maïs de l'Ontario jusqu'à sa ferme, mais nous nous rendons compte, je crois, que cela ne lui assurerait peut-être pas un approvisionnement continu. En conséquence, on devrait aménager un certain genre d'entrepôts à Montréal ou à Prescott, près des fermes en question, et cet entreposage devrait être subventionné afin que le prix payé par le cultivateur pour le maïs ne soit pas trop élevé.

M. WEBB: M. Danforth a dit que M. Sharp avait fait une déclaration. Où l'a-t-il faite? Ce n'est pas à la Chambre.

Le PRÉSIDENT: M. Webb, permettez-moi de mentionner ceci au Comité: nous avons maintenant consacré un certain temps au problème du tarif et M. Danforth est passé à un autre ordre d'idées.

M. WEBB: Non, ce problème est important.

Le PRÉSIDENT: Je comprends que ce soit important.

M. WEBB: J'aimerais savoir où le ministre a fait cette déclaration, car je n'en savais rien.

Le PRÉSIDENT: M. Webb, je comprends l'importance de la question et si vous voulez vous faire inscrire sur la liste, je serai heureux de le faire, mais je ne voulais pas qu'on interrompe M. Danforth.

M. DANFORTH: Je vais céder la parole à Webb.

M. WEBB: J'aimerais demander à M. Danforth où le ministre a fait cette déclaration. Je ne puis aucunement m'en souvenir.

M. DANFORTH: Je vous signalerais, M. Webb, que le ministre a fait cette déclaration en réponse, je crois, à une question posée par M. Olson à l'appel de l'ordre du jour, vers le 16 ou le 17 novembre. Je ne suis pas sûr de la date exacte, mais cette réponse est consignée au hansard. C'était une réponse à une question de M. Olson demandant qu'on dépose la liste des produits agricoles; il avait aussi demandé si, lors des négociations commerciales à Genève, on allait réduire ou augmenter le tarif. Si je me souviens bien, c'est à ce moment-là que M. Sharp a déclaré que ces négociations demeureraient secrètes. Sauf erreur, il a dit qu'il espérait qu'on ne fournirait pas de renseignements aux députés tant que les négociations ne seraient pas terminées; c'est du moins la déclaration dont je me souviens. Je crois que vous trouverez cette déclaration au hansard, si vous examinez les premiers numéros de novembre.

M. WEBB: Il a dit que le tarif ne serait probablement pas aboli?

M. DANFORTH: Non, il n'a pas dit cela.

M. WEBB: Eh bien, M. Whelan a dit qu'il avait obtenu ce renseignement du ministre. Je croyais que vous aviez confirmé cette affirmation lorsque vous avez dit que M. Sharp avait fait la déclaration en cause, mais nous n'avons pas entendu une telle déclaration et, encore une fois, il semble qu'on refuse de fournir ce renseignement au Comité et qu'on le communique à d'autres personnes.

Le PRÉSIDENT: S'il vous plaît veuillez procéder monsieur Danforth.

M. DANFORTH: Je suis heureux qu'on ait expliqué cette subvention d'un cent à l'égard des frais d'entreposage. J'aurais une autre question au sujet de l'entreposage. Je puis comprendre la question de M. Whelan concernant l'entreposage local, car dans notre région, c'est-à-dire dans le sud-ouest de l'Ontario, cela a toujours été un gros problème.

Je me demande si vous pourriez nous expliquer pourquoi nous n'avons pas de maïs entreposé actuellement dans les élévateurs de l'Est, alors que, si je comprends bien, il y a de la place disponible. Je sais qu'on procède suivant le principe «premier arrivé, premier servi», mais notre maïs n'est-il pas entreposé dans ces élévateurs? Pourquoi ne respecte-on pas pour nous le principe du «premier arrivé, premier servi», et pourquoi ne pouvons-nous pas y entreposer notre maïs?

M. LUDWIG: Monsieur le président, il me semble que lorsque vous parlez des élévateurs de l'Est, vous vouliez parler de ceux de Prescott et de Montréal.

M. DANFORTH: Oui, c'est bien à ces élévateurs que je pense.

M. LUDWIG: Eh bien, d'après les témoignages qu'on a déjà fournis à ce comité, le 4 novembre, 1,600,000 boisseaux de maïs américain et 57,000 boisseaux de maïs canadien étaient alors entreposés à Prescott et à Montréal.

M. DANFORTH: Cette année?

M. LUDWIG: D'après les témoignages fournis à ce comité lors d'une séance antérieure. Et il me semble que certaines conditions préalables doivent être exigées pour obtenir de l'espace à Prescott ou à Montréal, car autrement ces élevateurs seront remplis de céréales de provende de l'Ouest. A mon avis, il serait idéal que les agriculteurs du Québec et des provinces Maritimes puissent compter sur une certaine quantité de maïs. Ce maïs doit faire l'objet d'une subvention, comme vous pouvez facilement vous en rendre compte en examinant les chiffres qu'ils ont présentés au sujet du prix qu'ils doivent payer pour le maïs, une fois rendu près de leurs fermes.

M. DANFORTH: Une autre question, monsieur le président. Pouvez-vous m'expliquer pourquoi il y a, comme vous l'avez dit, 1,600,000 boisseaux de maïs américain entreposés et seulement 56,000 boisseaux de maïs canadien? Comment cela se peut-il?

M. LUDWIG: La seule raison que je puisse voir, c'est que les 1,600,000 boisseaux de maïs américain ne sont probablement pas du maïs de cette année. Je ne l'affirmerais pas, mais c'est peut-être du maïs acheté à termes et c'est peut-être du maïs de l'année dernière. Ce maïs est peut-être vieux de trois ans; c'est peut-être du maïs C.C.C. C'est une possibilité et, en outre, les moissons, aux États-Unis, sont plus hâtives que les nôtres; les Américains peuvent transporter leur maïs par bateau, ce qui leur coûte encore moins cher.

M. DANFORTH: Prétendez-vous que si nous n'avons que 56,000 boisseaux d'entreposés, c'est parce que notre maïs n'était pas disponible lorsque le maïs américain a été entreposé?

M. LUDWIG: C'est exact.

M. THOMAS: Monsieur le président, on a déjà répondu à plusieurs de mes questions. Mais en voici une que je voudrais poser. Quel est l'effet de ces odeurs qu'on a mentionnées au sujet du séchage du maïs? Si je comprends bien, elles peuvent influencer sur le traitement du maïs. Voici ma question: ces odeurs, à leur état actuel, influent-elles sur le maïs servant à l'alimentation?

M. MORRIS: Je répondrai à cette question, mais je demanderai à M. Ludwig d'y répondre lui aussi, car nous séchons notre maïs suivant des méthodes différentes. J'utilise le gaz propane, et ce procédé n'ajoute aucune odeur au maïs. Toutefois, si nous nous montrons un peu moins soigneux et que nous en laissons un lot se refroidir ou se réchauffer et que nous y ajoutions d'autre maïs sur le dessus, il peut se former une petite couche de moisissure dont l'odeur se répandra dans tout le maïs. Mais il s'agit simplement d'une question de mécanique dont doit s'occuper l'opérateur. Le feu que nous utilisons aujourd'hui pour sécher le maïs ne présente aucune difficulté.

M. THOMAS: Le maïs qu'on fait sécher dans ses sècheurs commerciaux peut-il être vendu comme maïs commercial? Sauf erreur, il y a quelques années, les fabricants d'amidon et d'autres produits n'acceptaient que le maïs séché à découvert, sur un ratelier.

M. LUDWIG: Je crois que cela tient au fait qu'on utilisait alors les tout premiers sècheurs commerciaux qui ont été importés des États-Unis. On se servait du pétrole comme combustible et le séchage s'effectuait grâce à une chaleur très intense. Au cours des 10 ou 12 dernières années, le processus a changé. M. Whelan avait à peu près raison: certaines odeurs étaient attribuables au premier procédé, car l'humidité relative changeait et le feu consommant le pétrole n'était pas constant. Certains fabricants étaient donc justifiés de refuser

ce maïs, je le reconnais, mais cela ne se produit plus aujourd'hui, vu les progrès technologiques. Il peut arriver que le maïs soit légèrement roussi à cause de l'insouciance de l'opérateur maïs, compte tenu du produit en cause, nous devons reconnaître, je crois, qu'il est difficile de faire sécher le maïs de façon naturelle. La façon de procéder à cette opération dépend d'un choix personnel. A mon avis, on ne nous paie pas notre maïs assez cher pour tenir compte des frais supplémentaires qu'entraîne le séchage naturel du maïs. Le séchage s'effectue avec certaines différences, mais en deça de certaines limites. Nous pouvons presque rivaliser avec le maïs séché de façon naturelle. L'université de Purdue parle maintenant d'un programme de séchage. La qualité semble être le tout premier motif de l'université, mais je crois, ou plutôt j'en suis sûr, que la qualité du maïs séché artificiellement a été prouvée. Depuis un certain nombre d'années, nous avons travaillé en étroite collaboration avec la *Distillery Corporation*, en expérimentant un séchage lent et un séchage rapide, et je crois que le problème de la qualité se réglera de lui-même dans peu de temps, à la satisfaction de toutes les personnes en cause.

M. THOMAS: Monsieur le président, ai-je raison d'avancer que la proportion de la récolte de maïs qui alimente l'industrie de transformation est relativement petite ou insignifiante par rapport à l'ensemble de la récolte de maïs? Ai-je raison en disant que presque tout le maïs est utilisé à des fins d'alimentation, qu'il sert à des mélanges et non à la fabrication de nouveau produit?

M. LUDWIG: Monsieur le président, je ne saurais fournir qu'une simple conjecture, car je n'ai pas de chiffres à ce sujet. Je ne voudrais tenter d'évaluer cette proportion.

M. MORRIS: Je croirais que vous avez raison sur ce point, car si vous prenez une industrie de provendes et du maïs égrené à haute teneur d'humidité, je dirais que la plupart du maïs sert aux provendes d'une façon ou d'une autre. Il existe une autre façon de vendre ce maïs et elle consiste à ne pas le faire sécher du tout en lui conservant un fort degré d'humidité. Comme M. Ludwig l'a mentionné, le maïs est bon marché et a une haute teneur en humidité dans notre comté, et il n'existait aucune raison empêchant les cultivateurs du Québec et des provinces Maritimes de venir en acheter. Notre école de Ridgetown a démontré qu'un boisseau de notre maïs servi à des poulets ou à des dindes vaut un boisseau de maïs sec qui se vend 90c. le boisseau.

M. THOMAS: Supposons, monsieur le président, que le problème qui se pose aux producteurs de maïs de l'ouest de l'Ontario et de toutes les autres régions où l'on en produit réside dans la distribution et la mise en marché du maïs à provende. D'après les observations de M. Morris, le problème se pose au niveau des installations d'entreposage et de distribution. Si, comme vous le dites, on peut vendre le maïs possédant un fort degré d'humidité, comme le maïs ensilotté, le problème revêt alors un aspect différent. Nous avons entendu parler des difficultés que pose le transport par wagons, mais nous n'évitons pas le problème de la subvention au transport. Est-ce exact?

M. MORRIS: C'est exact.

M. THOMAS: Et vous mentionnez au Comité que cette subvention est nécessaire pour que les producteurs de maïs du sud-ouest de l'Ontario puissent concurrencer de façon raisonnable les céréales de provende de l'Ouest canadien?

M. MORRIS: C'est bien cela.

M. THOMAS: Et maintenant, avez-vous des propositions précises à faire sur la façon d'améliorer la situation de l'entreposage? Si je comprends bien, il existe trois genres d'entreposage: l'entreposage terminus; l'entreposage local, qui correspond aux élévateurs locaux; et l'entreposage dans les fermes, formule qui prendra assez d'importance si l'on doit mettre le maïs dans des silos ou dans d'autres installations du même genre. Maintenant, nous devons admettre

que l'industrie du maïs est dans un état de transition, mais ce fait ne diminue en rien votre argument d'après lequel une subvention vous est nécessaire si vous voulez soutenir la concurrence des céréales de provende de l'Ouest.

Pouvez-vous nous donner une idée des effets que la subvention au transport des céréales de provende de l'Ouest a sur les producteurs de céréales du sud-ouest de l'Ontario, sur les producteurs de maïs ou de toute autre céréale?

M. MORRIS: Nous avons fourni des chiffres dans notre mémoire; nous avons vu qu'il existait un écart de \$21 pour le maïs expédié à Truro, comparative-ment à un écart de \$3 pour les céréales de provende de l'Ouest. Cet écart semble trop considérable pour qu'un cultivateur des régions Est de ces provinces s'intéresse à ce genre de production.

M. THOMAS: Le maïs peut-il facilement remplacer les céréales de provende de l'Ouest? Est-il aussi bon que ces céréales?

M. MORRIS: Formulons la question autrement. Ces autres céréales peuvent-elles remplacer le maïs? Aujourd'hui, le maïs est le principal ingrédient de ces mélanges à haute teneur d'énergie. Quelqu'un doit payer le maïs trop cher. Si nous n'acheminons pas de maïs vers ces provinces, les Américains le feront. Voilà comment se résume le problème.

M. THOMAS: Eh bien, on a émis l'opinion qu'une défalcation serait peut-être suffisante. Sauf erreur, vous voulez parler d'une défalcation d'impôt sur le revenu, une allocation d'amortissement. Avez-vous des propositions précises à formuler à cet égard?

M. MORRIS: Je ne crois pas, monsieur, qu'un exploitant d'élévateur ou un agriculteur aménageront un sécheur ou un élévateur d'entreposage à moins que cette installation ne lui soit rentable, et dans les circonstances actuelles, une telle entreprise n'est pas rentable. Si nous voulons obtenir ces entrepôts, qu'ils appartiennent à des entreprises commerciales ou à des fermes, nous devons obtenir une défalcation rapide.

M. THOMAS: Si l'on pouvait déclarer régions de marasme les comtés de Kent et d'Essex, dans le sud-ouest de l'Ontario, nous pourrions peut-être obtenir de l'aide à cet égard.

M. MORRIS: Je ne crois pas, monsieur, que notre région devienne un jour une région de marasme. Nous ne laisserons jamais les choses aller jusque-là. Nous avons des vésicatoires sur les mains, mais je vous demanderais, messieurs, de vous enquérir auprès des personnes responsables de l'impôt sur le revenu, ici même dans cette ville, qui paient le plus d'impôt, et vous constaterez, j'en suis à peu près certain, que ce sont les agriculteurs de l'Ouest, mais nous ne sommes pas exigeants et nous ne permettrons pas que notre région soit déclarée région de marasme.

M. THOMAS: Au sujet de ce maïs américain, j'aimerais savoir si j'ai raison de croire que d'énormes quantités de ce maïs sont constamment entreposées.

M. MORRIS: C'est exact.

M. THOMAS: Ce maïs est entreposé depuis un certain nombre d'années et les cultivateurs peuvent donc obtenir ce maïs dans les entrepôts de l'Est canadien, tandis qu'il n'y a pas d'excédent de maïs de l'Ontario?

M. MORRIS: Non.

M. THOMAS: Il n'y a jamais eu d'excédent?

M. MORRIS: Non, nous ne répondons pas aux besoins du marché.

M. THOMAS: Ainsi, vu que la récolte s'effectue plus tard en Ontario, les entrepôts sont toujours remplis avant que le maïs de l'Ontario n'arrive sur le marché et, en raison de la pénurie d'entrepôts dans la région où l'on cultive le maïs en Ontario, il n'existe aucune façon de l'entreposer. Nous avons entendu parler de ce maïs qui se gaspille dans des fourgons à Montréal, ce qui, évidem-

ment, est très malheureux, mais en plus du fait que le maïs américain est toujours disponible sur le marché, ce maïs jouit-il d'autres avantages par rapport au maïs de l'Ontario? En ce qui concerne le marché de l'Ouest canadien, comment l'organisation actuelle du transport influe-t-elle sur les producteurs de maïs de l'Ontario par rapport aux producteurs des États-Unis? Le maïs américain jouit-il, oui ou non, de certains avantages par rapport au maïs de l'Ontario?

M. MORRIS: Sauf erreur, monsieur, les frais de transport du maïs ne sont pas trop élevés actuellement entre notre région et Montréal, mais le maïs américain est là lorsque les entrepôts sont disponibles, et si on l'y expédie, c'est, si je comprends bien, parce qu'on le paie 15c. moins cher le boisseau. On doit obtenir 15c. de plus que la valeur de notre maïs.

M. THOMAS: Cela comprend, évidemment, le tarif protecteur de 8 cents et le droit de 7.5 p. 100.

M. MOORE: J'ai une question complémentaire. Quelle serait en moyenne l'aire d'entreposage nécessaire dans les fermes où l'on cultive du maïs pour y entreposer le maïs que vous ne pourriez vendre pendant la période des moissons? Quelle serait la superficie de cette aire?

M. MORRIS: Il semble, M. Moore, que beaucoup de moissonneuses-batteuses entrent au pays, et l'on conseille aux cultivateurs de ne pas utiliser une machine de ce genre pour le maïs à moins qu'ils ne récoltent au moins 10,000 boisseaux. Vu l'augmentation de ces machines au pays, il semblerait donc, selon cette méthode empirique, que ce genre de cultivateurs deviendront importants ou de plus en plus gros. En outre, ils produiront du maïs égrené qui devra être entreposé dans des installations prévues à cette fin.

M. MOORE: Je suis un agriculteur de l'Ouest, et je dirais qu'en général, dans une ferme de l'Ouest, nous devons entreposer 10,000 boisseaux de céréales tant que les contingents ne sont pas terminés. Je pourrais aussi faire remarquer que nous n'obtenons pas de défalcation.

M. MORRIS: Mais vous obtenez une subvention au transport vraiment intéressante.

Des VOIX: Non, il n'y a pas de subvention.

M. MOORE: Le cultivateur de l'Ouest ne reçoit aucune subvention.

M. MORRIS: Pour les céréales de l'Ouest expédiées dans l'Est canadien?

M. MOORE: Cette subvention s'applique uniquement à partir de Fort-William, et elle est strictement à l'avantage de l'éleveur et non du producteur.

M. MORRIS: Eh bien, qu'on nous accorde une subvention à partir de Toronto et nous nous en tirerons de la même façon.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous terminé, M. Thomas?

M. THOMAS: J'aurais une autre question à poser. Votre association de producteurs de maïs estime-t-elle qu'il lui serait avantageux de disposer d'un plus grand nombre d'entrepôts terminus ou d'entrepôts de l'État dans la région de production, par exemple, ou quelque part le long de la ligne de transport vers l'Est canadien, disons à Hamilton ou à Toronto, ou à un endroit quelconque le long de la voie de navigation?

M. MORRIS: Certainement! On n'aurait pas ces soucis aujourd'hui à Montréal, je vous l'assure, si nous disposions des entrepôts voulus. Nous devons disposer de ces entrepôts.

Le PRÉSIDENT: J'ai sur ma liste les noms de MM. McIntosh, Jorgenson, Mullally, McBain, Beer et Doucett.

M. McINTOSH: Je voudrais d'abord me présenter à la délégation. Je représente une circonscription rurale de l'Ouest canadien et quelqu'un a fait une remarque au sujet de l'impôt que paient les cultivateurs de l'Ouest. Je me

demande si cette personne a déjà entendu cette histoire au sujet des pâturages éloignés qui paraissent plus verts. Mon collègue qui est assis de l'autre côté de la table et qui représente une autre circonscription rurale de l'Ouest, a dit que quand vous commencez à poser ces questions, vous semblez éprouver les mêmes difficultés de croissance que celles que nous avons dû surmonter il y a des années. Je vous demanderais, à vous les cultivateurs de l'Est canadien, d'essayer de comprendre les gens de l'Ouest, car nous avons les mêmes problèmes que vous et nous ne jouissons pas de plus de concessions. En fait, nous en avons moins, mais n'allons pas susciter une autre discussion.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous des questions à poser, M. McIntosh?

M. McINTOSH: Je demanderais tout d'abord à la délégation quel est le but de ce mémoire. Je pose cette question, car ce mémoire ne semble pas comporter de résumé à la fin. Dans le dernier alinéa, vous protestez, si je comprends bien, contre l'établissement d'un organisme d'État qui serait chargé de la mise en marché des céréales de provende. Est-ce là le seul objectif du mémoire? Ce dernier semble comporter des déclarations contradictoires. Au premier alinéa, par exemple, vous parlez de «l'abolition de tarifs» et dans le troisième alinéa, vous dites ceci: «A notre avis, la solution réside dans l'octroi de subventions au transport et à l'entreposage du maïs de l'Ontario acheminé vers des points de l'Est canadien...». Voilà, à mon sens, des déclarations contradictoires. Dans l'une, vous dites que vous ne voulez pas de subventions, et dans l'autre, vous dites que vous en voulez.

Le PRÉSIDENT: Étiez-vous ici lorsque le secrétaire a résumé le mémoire?

M. McINTOSH: Oui, j'étais ici.

Le PRÉSIDENT: Le résumé ne figure pas dans le mémoire, mais on l'a donné après et il paraîtra dans le compte rendu.

M. McINTOSH: Je me demande si l'on pourrait me donner une autre fois ces cinq points.

M. MORRIS: Ils sont là, monsieur. Nous avons essayé de présenter un mémoire aussi bref que possible et de ne pas l'encombrer de trop de détails.

M. McINTOSH: Voici alors ma question principale. Quelle est votre principale objection à l'établissement de l'organisme dont vous parlez à l'alinéa 3, un organisme chargé du contrôle des céréales de provende de l'Est canadien?

J'éprouve de la sympathie pour vous, en ce sens que je possède moi aussi une entreprise libre. Toutefois, je sais ce que la Commission du blé a fait pour l'Ouest canadien et j'aimerais connaître vos objections.

M. MORRIS: Je ne consacrerai pas toute la journée à répondre à cette question, mais j'estime qu'elle est très délicate et très importante. Commençons par dire que la Commission du blé a été créée au bénéfice des cultivateurs de l'Ouest. Sauf erreur, aucune des personnes ici présentes n'a de doute à ce sujet, mais arrêtons-nous à penser à ce que ferait une telle commission pour l'industrie des bestiaux. J'exploite un petit pâturage pour bestiaux. Qu'arriverait-il si nous avions un organisme rigoureux établissant un prix rigide pour les céréales de provende? J'ignore selon quels principes cet organisme serait établi, car nous ne pouvons le savoir, mais supposons qu'il fixerait un prix rigide pour les céréales, ce que nous appelons un prix gelé. Autrement dit, cet organisme achèterait ses céréales de la Commission du blé, et il perdrait peut-être 20c. le boisseau. Il n'y aura personne qui paiera volontiers la note. Cet organisme devrait maintenir le prix qu'il verserait aux agriculteurs de l'Ouest. Autrement dit, le maïs américain fait l'affaire moyennant une faible barrière tarifaire de 8c. le boisseau. Savez-vous ce que cela représente pour engraisser un bœuf de mille livres? D'un côté, vous avez le maïs américain qui n'est pas livré dans des fourgons mais qui franchit la frontière en cachette. En Ontario ou dans les

provinces de l'Est, vous ne pouvez fixer un prix rigide pour les céréales de provende.

J'ai par devers moi le dernier bulletin mensuel donnant le prix du bétail à Guelph. Il indique la tendance du marché des bestiaux au Canada, les importations et les exportations. Dans les mois d'avril, de mai, de juin et de juillet, nous importons des États-Unis 30,000 têtes de bétail de boucherie. Au pays, en août, septembre et octobre, nous exportons 22,000 têtes. Les importations et les exportations sont frappées d'un droit d'un cent et demi. Il circule des rumeurs, messieurs, selon lesquelles on abolirait entièrement ce droit sur les bestiaux. Cela créera un choc au début, mais je crois que nous pourrions nous en tirer si l'abolition du droit s'effectue des deux côtés. A titre de producteur de maïs et de bœuf, ce droit me préoccupe vraiment.

M. McINTOSH: Le problème des bestiaux est une question entièrement distincte.

M. MORRIS: Non, elle est étroitement reliée à l'autre.

M. McINTOSH: Eh bien, ce problème nous préoccupe tout autant, sinon plus, que les agriculteurs de l'Est.

M. MORRIS: C'est mieux ainsi.

M. McINTOSH: Je profiterai de l'occasion, monsieur le président, pour expliquer pourquoi nous ne devrions peut-être pas aborder pour le moment la question des bestiaux. Je me suis préoccupé des importations de bestiaux des États-Unis, qui influent sur le marché canadien. En fait, à un moment donné, j'ai vivement critiqué le gouvernement de ne pas avoir exploré le marché des bestiaux au Royaume-Uni. Toutefois, je prierais pour le moment le gouvernement de laisser le marché du Royaume-Uni tranquille. Notre marché est aux États-Unis et n'allons pas envoyer dans ce pays des agents pour convaincre le gouvernement américain de cesser ses importations de bestiaux canadiens. Il faut admettre que le prix n'a pas été trop bon au cours des dernières années, mais nous ne perdons pas trop d'argent. Je parle maintenant à titre de producteur. Il s'agit d'une politique à long terme.

Mon autre question était la suivante. A votre avis, pourquoi a-t-on aboli ce tarif de 8 c. pour le maïs. Il y a deux ou trois ans, nous avons eu le même problème, et je n'ai rien contre le gouvernement actuel car je crois que nous étions au pouvoir à ce moment-là. Alors que le Canada possédait un excédent de céréales de provende, je ne pouvais comprendre pourquoi nous encourageons l'importation de maïs des États-Unis.

M. MORRIS: Au Canada, nous ne pouvons pas nous passer de maïs, mais nous devons aussi produire des bœufs de boucherie. Il ne faut pas oublier aussi que le maïs peut être expédié en cachette. Veuillez vous en rappeler.

M. JORGENSEN: Tout d'abord, monsieur le président, je voudrais dire que je suis très heureux que l'*Independent Commercial Corn Growers Association of Ontario* compare aujourd'hui devant le Comité, car certains des problèmes qu'elle nous a exposés me rappellent ceux que nous avons dû surmonter dans l'Ouest canadien, il y a 20 ans. Vous pourriez peut-être obtenir de l'aide si vous alliez dans l'Ouest afin d'apprendre comment surmonter ces difficultés. Il existe beaucoup de points semblables et je crois, moi aussi, que la réponse au problème réside dans une large mesure dans l'entreposage dans les fermes, en plus des autres formes d'entreposage. Je suis heureux que votre association s'oriente dans cette direction.

On peut surmonter, je crois, ces problèmes que pose le séchage. Nous avons eu les mêmes difficultés dans l'Ouest. J'aimerais notamment commenter le dernier alinéa du mémoire, l'alinéa 7. Je voudrais simplement y apporter une rectification. Je crois qu'on a peut-être été mal informé. Vous y mentionnez que la Commission canadienne du blé a libéré les moulins à provendes et

les éleveurs de l'Ouest canadien des prescriptions des règlements sur les prix et les contingents. Le mot «éleveurs» ne devrait pas figurer ici, car les éleveurs n'ont jamais été assujettis aux règlements de la Commission canadienne du blé.

M. MOORE: C'est-à-dire à l'intérieur d'une province.

M. McINTOSH: Oui, à l'intérieur d'une province. En outre, les moulins à provendes n'ont jamais été soumis au contrôle des prix exercé par la Commission canadienne du blé. Ils étaient tenus d'observer le règlement sur les contingents, mais non celui sur les prix. Sauf ce point, je crois que le mémoire est excellent.

On a déclaré plus tôt qu'on pourrait acheter du maïs relativement à bon marché en Ontario, si l'on voulait bien se donner la peine de venir en chercher. Pourriez-vous me dire si la Coopérative Fédérée de la province de Québec, par exemple, est associée à votre organisme en ce qui concerne ses achats?

M. LUDWIG: Monsieur le président, cette coopérative ne traiterait pas directement avec nous car nous ne nous occupons pas de la manutention ni du traitement du maïs. Nous constituons simplement une association représentant les agriculteurs, mais la seule chose qui pourrait, à mon sens, empêcher cette entreprise de traiter avec nos représentants commerciaux, c'est le problème de l'entreposage. Toutefois, le gros empêchement serait le coût du transport du maïs dans cette province.

M. JORGENSEN: Je suis d'accord en ce qui a trait au transport. Je me demandais toutefois dans quelle mesure vous pourriez alimenter le marché en Ontario? Vous dites que vous pourriez accroître votre production de six ou sept fois.

M. MORRIS: J'ai dû regarder par la fenêtre avec stupeur, juste à l'extérieur d'Ottawa, pour voir du maïs dans les champs.

M. JORGENSEN: Où pourriez-vous accroître cette production? Dans des champs déjà consacrés à cette culture ou ailleurs?

M. MORRIS: Oui.

M. JORGENSEN: Cela signifie-t-il qu'on abandonnerait d'autres formes de production utilisées dans ces champs?

M. MORRIS: Oui.

M. JORGENSEN: En quoi cela influerait-il sur la betterave sucrière cultivée en Ontario?

M. MORRIS: Cela n'aurait pas trop d'influence sur cette culture. Nous augmentons la quantité de maïs produit à l'acre, tant en ce qui concerne le nombre d'hommes-heures que le nombre de boisseaux à l'acre. Sauf erreur, nous avons environ doublé la production.

M. JORGENSEN: Quelle proportion de votre maïs est utilisée aux fins de la fabrication par les distilleries?

M. MORRIS: Nous ne sommes pas venus ici pour traiter de ce problème.

Le PRÉSIDENT: Le témoin ne le sait pas. On a déjà posé cette question.

M. MORRIS: Nous aurions pu obtenir ce débouché, mais nous ne l'avons pas fait.

M. LUDWIG: Je vous en prie, messieurs. Nous ne sommes pas ici pour tenter d'améliorer notre situation au détriment des cultivateurs du Québec et des provinces Maritimes. Nous aimerions que ceux-ci puissent acheter notre produit le meilleur marché possible. Nous ne voulons pas tirer profit du fait que nous ne produisons pas assez de maïs pour satisfaire leurs besoins.

M. JORGENSEN: Ce n'est pas ce que je voulais dire. Je me rappelais qu'on a déjà déclaré, au sujet de la province d'Ontario, qu'on espérait que l'Est canadien pourrait un jour suffire à tous ses besoins et je voulais savoir quelle

proportion de votre production globale servait à la fabrication, par rapport à celle qui est utilisée comme provendes. Si je comprends bien, la compagnie *Seagram's* effectue actuellement des recherches en vue de la production d'une variété spéciale de maïs qu'elle pourrait utiliser. Cette société détient un marché de 100,000,000 de boisseaux et je posais ma question en me fondant sur ce renseignement. Je me demandais si vous aviez l'intention d'affecter une partie de votre production aux fins de la fabrication.

M. DANFORTH: La production de maïs augmente énormément, car si ma mémoire est bonne, la production de l'Ontario était de 16,000,000 de boisseaux en 1959 et 1960, tandis que cette année, elle est passée à 52,000,000 de boisseaux. Cela donne une idée de l'augmentation fantastique qui s'est produite au cours des quatre dernières années.

M. MULLALLY: Monsieur le président, voici la première question que j'aimerais poser. Ces messieurs pourraient-ils nous dire où ils vendent la plus grande partie de leur maïs? Autrement dit, quelle proportion va dans l'Est canadien, et ainsi de suite?

M. LUDWIG: C'est assez difficile de répondre à cette question, monsieur le président.

M. MULLALLY: Donnez simplement des chiffres ronds, des chiffres approximatifs.

M. LUDWIG: Il nous serait difficile de le faire, car nous perdons de vue l'identité de notre maïs dès que les éleveurs locaux s'en emparent.

M. MULLALLY: Vous ne savez donc pas quelle proportion est vendue dans l'Est canadien, surtout dans le Québec et dans les provinces atlantiques, ou dans d'autres régions de l'Est canadien? Vous n'auriez aucune idée de la quantité de maïs que vous vendez dans cette région?

M. SWANTON: Non. A mon avis, si vous vous reportez à un ancien mémoire préparé par M. Fleming, de Truro, vous constaterez que, selon lui, cette région a besoin du maïs de l'Ontario, mais qu'à cause des frais de transport élevés et du prix élevé de ce maïs, ces gens ne peuvent en utiliser autant qu'ils le voudraient. Nous aimerions bien en vendre dans cette région.

M. MULLALLY: Cela m'amène probablement à ma deuxième question. Quelle quantité supplémentaire de maïs pourriez-vous vendre, à votre avis, dans cette région, si vous obteniez une aide au transport et à l'entreposage des céréales de provende semblable à celle dont jouissent les céréales de provende de l'Ouest?

M. LUDWIG: Je crois que cette quantité serait déterminée d'après les besoins des cultivateurs et des moulins à provendes du Québec et des provinces Maritimes. Nous ne pouvons aucunement le savoir.

M. MULLALLY: Vous avez mentionné que, à votre avis, l'entreposage dans les fermes est le mode le plus pratique et le plus urgent. Comptez-vous demander l'aide du gouvernement pour obtenir ce genre d'entreposage?

M. LUDWIG: Monsieur le président, nous n'avons pas voulu laisser entendre que c'était le seul endroit où le maïs pouvait être entreposé. Nous avons cru que la ferme était peut-être l'endroit le plus économique et le plus approprié pour entreposer le surplus de maïs qui encombre le marché durant la période des moissons, mais nous ne prétendons pas qu'il ne soit pas économiquement possible aux cultivateurs du Québec et des autres régions de l'Est canadien d'acheter ce maïs et de l'entreposer à Prescott ou ailleurs, selon leurs désirs.

M. MULLALLY: Vous croyez que ce maïs devrait être entreposé dans les fermes?

M. LUDWIG: Nous le croyons.

M. MULLALLY: Croyez-vous avoir besoin d'entrepôts supplémentaires à des endroits comme Cornwall et Prescott?

M. LUDWIG: Si cela convient aux agriculteurs de l'Est.

M. MULLALLY: Vous croyez alors avoir besoin d'entrepôts supplémentaires dans l'Est canadien?

M. LUDWIG: Personnellement, je crois que nous obtiendrions plus rapidement dans nos fermes les entrepôts nécessaires pour recevoir l'excédent de maïs durant la période des moissons.

M. SWANTON: Si le maïs était entreposé dans les fermes du su-ouest de l'Ontario, qui pourraient le vendre et l'expédier graduellement aux élevateurs de cette région, cela signifierait moins de manipulation. Ce maïs pourrait être expédié par rail directement aux provinces de l'Est, pendant les mois d'hiver, sans qu'on ait à le charger et à le décharger. Cette méthode serait avantageuse à l'agriculteur qui produit ce maïs dans le sud de l'Ontario ainsi qu'au cultivateur des provinces Maritimes, par exemple, qui achète ce maïs.

M. MULLALLY: Je reviens à une question qu'a déjà posée M. McIntosh. Dans le dernier alinéa de votre mémoire, vous vous opposez très vivement à la création d'un organisme d'État chargé de la vente des céréales de provenance dans l'Est canadien. Toutefois, cette opposition ne semble pas concorder avec votre demande. Vous demandez d'abord des entrepôts dans l'Est canadien, puis une aide au transport du maïs, le maintien d'un tarif, et ainsi de suite.

Ne croyez-vous pas que vous pourriez mieux veiller à vos intérêts si l'Est canadien était doté d'un organisme de surveillance ou de réglementation à l'égard de toutes les céréales de l'Est? Cet organisme pourrait répartir l'aire d'entreposage disponible, veiller aux intérêts de votre industrie et s'occuper également des céréales provenant des provinces de l'Ouest.

Cela ne semble pas concorder avec le tableau que vous nous avez dépeint, lorsque vous nous avez dit que, à votre avis, la situation ne devrait pas être soumise à une certaine surveillance.

M. LUDWIG: Monsieur le président, tout ce que nous demandons en fait, c'est d'obtenir une aide pour le transport du maïs et de disposer d'entrepôts dans nos propres fermes. Nous croyons pouvoir très bien nous tirer d'affaire en ayant des entrepôts dans nos fermes. Nous laisserions alors à l'organisation commerciale normale le soin de s'occuper du reste.

M. MULLALLY: Vous vous plaignez, par exemple, qu'il n'y ait pas d'entrepôt à Montréal. Qui, à votre avis, devrait s'occuper de ce problème, y remédier et veiller à ce que vous obteniez l'aire d'entreposage qui vous revient dans les élevateurs? Je ne pense pas tellement à un organisme de mise en marché, mais plutôt à un organisme de contrôle.

M. LUDWIG: Nous parlions peut-être au nom des propriétaires d'élevateurs à Montréal. Ce sont eux qui assument la perte.

M. MULLALLY: En dernière analyse, ce sont les producteurs et les éleveurs qui assument la perte. Pourquoi vous opposez-vous à la création d'un organisme pour l'Est canadien, si ce n'est à cause de la raison mentionnée par M. Morris? Je ne pense pas tellement à un organisme de mise en marché, mais à un organisme qui pourrait contrôler et surveiller cette activité.

M. MORRIS: Avant de m'enthousiasmer pour un genre quelconque d'organisme, monsieur, j'aimerais que vous précisiez quel rôle vous voudriez lui confier. Personne ne nous a dit de quel genre d'organisme il pourrait s'agir. Je ne veux pas qu'un Frankenstein quelconque s'occupe de notre maïs. Nous avons assez...

M. MULLALLY: Vous dites que vous possédez cet organisme, mais de toute évidence il ne s'occupe pas de vos intérêts car vous ne disposez pas d'entrepôts.

M. MORRIS: Il devrait le faire. Des gens déjà en place devraient s'en charger, mais, à l'heure actuelle, ils ne prennent pas les bons moyens. Ils commandent du maïs des États-Unis pour occuper l'espace que nous pourrions obtenir, mais je ne crois pas que cela doive fixer les prix.

M. MULLALLY: Possédez-vous une commission de mise en marché du maïs?

M. MORRIS: Non, Dieu merci! Nous l'avons tuée dans l'œuf.

M. MULLALLY: Vu le succès que la Commission du blé a remporté quant à la mise en marché des céréales dans l'Ouest, pourquoi n'êtes-vous pas en faveur d'une commission de mise en marché?

M. MORRIS: On pourrait vraiment traiter de cette question ce matin. Le temps passe. Je ne crains pas cette question, car j'aimerais bien en discuter avec vous.

Le PRÉSIDENT: Contentez-vous de répondre à la question, s'il vous plaît.

M. MORRIS: Parce que nous aimons la libre entreprise. Nous formons un groupe partisan de la libre entreprise. Je déteste critiquer la Commission du blé de l'Ouest, mais je ne crois pas que vous ayez vécu sous une entreprise libre. Certains représentants plus âgés qui sont dans cette salle ont joui de ce privilège, mais ce n'est pas votre cas. En outre, je ne crois pas que vous vous rendiez compte de la situation.

M. MULLALLY: Eh bien, je viens de l'île du Prince-Édouard, et lorsque je vois le succès que cette commission du blé a remporté dans l'Ouest, je ne critique pas votre opinion, mais ne croyez-vous pas qu'un tel organisme pourrait être utile à vos producteurs de maïs?

M. MORRIS: Nous ne le croyons pas. Nous avons étudié la question à fond, il y a deux ans, et les cultivateurs de l'Ontario se sont prononcés là-dessus. Cette proposition a subi une défaite tellement accablante que j'espérais ne plus jamais en entendre parler.

M. MULLALLY: Je ne m'appuie que sur ce j'ai vu.

M. MORRIS: L'existence d'organismes s'occupant de la vente du maïs n'améliorerait nullement la situation financière des agriculteurs de l'Ontario.

M. MULLALLY: Comment le prix du maïs, cette année, se compare-t-il à celui de l'an dernier?

M. MORRIS: Il n'y a pas trop de différence dans le prix du maïs. Du maïs des États-Unis alimente nos marchés et, sauf erreur, c'est à peu près la même chose pour ce maïs. Le prix net que doit payer l'agriculteur cette année diffère très peu de celui de l'an dernier. Si vous avez bien remarqué, nous ne demandons pas l'obtention d'un droit supplémentaire sur le maïs.

M. McBAIN: Pourriez-vous nous donner le prix du maïs dans votre région?

M. MORRIS: Eh bien, je n'ai pas vendu de maïs le 1<sup>er</sup> septembre, l'an dernier.

M. LUDWIG: Le prix était de \$1.27 par rapport à \$1.20, soit une différence d'environ sept cents.

M. MORRIS: Cette année, nous avons eu une grande affluence de maïs.

M. MULLALLY: Etant donné la grande récolte que vous avez eue cette année, votre situation sera meilleure?

M. MORRIS: Du point de vue financier. Je dirais que notre région reçoit un plus fort montant à l'acre.

M. McINTOSH: Le prix du maïs varie-t-il selon les périodes de l'année?

M. MORRIS: Oui.

M. McINTOSH: Quel est l'écart entre le prix minimum et le prix maximum?

M. LUDWIG: Monsieur le président, l'heureux cultivateur qui produisait une variété hâtive de maïs, qui a pu le mettre en marché au début de septembre

(il n'y en a pas beaucoup, mais j'en connais deux ou trois) et qui a pu le vendre sur une base quotidienne, a obtenu le prix payé pour le vieux maïs, soit de \$1.40 à \$1.45 à ce moment-là. Cela ne n'est produit que dans de très rares cas, mais dès que la nouvelle récolte est arrivée sur le marché, le prix est tombé à \$1.20. Les élévateurs ont acheté ce maïs et l'ont entreposé, et c'est pour cette raison qu'ils sont venus ici pour demander de l'aide pour le maïs. Ils garderont ce maïs en stock et ne le vendront qu'en janvier, février, mars et avril. Je connais un homme qui détient un contrat et qui a placé son maïs dans un coffre. Il l'expédiera dans cette région-ci et obtiendra \$1.45.

M. MULLALLY: Pour résumer, votre comité demande quatre choses: une aide au transport du maïs de l'Ontario, semblable à l'aide accordée à l'égard des céréales de provende de l'Ouest; assez d'espace dans les entrepôts terminus de l'Est; une subvention à l'entreposage de 1c. le boisseau; et le maintien du tarif de huit cents.

M. LUDWIG: Nous ne préconisons pas nécessairement l'aménagement d'entrepôts terminus. Nous aimerions insister davantage sur les entrepôts locaux. Nous laisserons aux gens du Québec et des provinces Maritimes le soin de régler cette question. S'ils croient obtenir un meilleur service grâce à ce genre d'entrepôts, très bien, mais nous nous soucions d'avoir entre nos mains notre excédent de maïs.

M. MULLALLY: Nous avons reçu une demande d'un groupe appelé «le comité du maïs commercial de Blenheim (Ont.), qui désire nous rencontrer la semaine prochaine. Quelle relation existe-t-il entre cette association et la vôtre?

M. LUDWIG: Eh bien, je crois que ce groupe a déjà présenté un mémoire, mais pas nécessairement à votre comité. Ces gens s'intéressent au maïs de provende.

M. MCBAIN: Monsieur le président, à mon avis, nous oublions parfois l'objectif et le mandat du Comité, qui est chargé de voir comment, à titre de comité, il peut recommander au gouvernement la façon dont les éleveurs de l'Est peuvent se procurer à meilleur marché des céréales de provende. Nous remercions ces messieurs du sud-ouest de l'Ontario, qui sont avec nous aujourd'hui, de nous avoir exposé certains des problèmes que leur pose la mise en marché de leur énorme récolte de maïs.

Je remarque à l'alinéa 2 de la deuxième page du mémoire que la production prévue pour cette année dépassera 52 millions de boisseaux. L'an dernier, on a évalué la production à environ 36 millions de boisseaux. Cette production s'est donc accrue d'environ un tiers en une seule année. Évidemment, cette augmentation pose des problèmes d'entreposage. Pour la gouverne des membres du Comité qui viennent de l'Ouest canadien et d'autres provinces, je leur dirai que si l'on veut entreposer ce maïs égrené, on ne peut simplement le prendre dans les champs, l'égrener et l'entreposer immédiatement, car on doit le faire sécher. Toutefois, nous ne nous attendons pas à ce que le blé, l'avoine et l'orge que nous vendons dans l'Ouest du Canada puissent être immédiatement entreposés. Les conditions météorologiques nous empêchent de le faire, mais encore une fois, la période des moissons de ce maïs est limitée. Du point de vue technique, si les conditions de la neige sont satisfaisantes, on peut s'y consacrer pendant tout l'hiver, mais il y a un autre facteur qui entre en ligne de compte. Dans cette région, le sol est lourd; il est habituellement préférable de récolter le maïs et de labourer ensuite les champs durant l'hiver. Dès l'arrivée du printemps, le sol est prêt pour une nouvelle moisson.

Ce que j'aimerais savoir—et un des témoins pourrait peut-être me renseigner à ce sujet—c'est la quantité de maïs qu'on a récoltée cette année à l'aide d'un décortiqueur-ramasseur, par rapport à la quantité récoltée de

cette façon, il y a deux ou trois ans, alors qu'on récoltait habituellement le maïs, qu'on l'entreposait, qu'on le faisait sécher et qu'on le vendait ensuite à une date ultérieure? J'aimerais qu'on me donne un pourcentage.

M. MORRIS: Il serait assez difficile de répondre à cette question. Nous semblons éprouver de la difficulté à répondre à plusieurs questions, mais il est difficile de trouver des réponses et des chiffres dans un domaine comme celui-là. Toutefois, si l'on s'en tient à ma région, je dirais que la quantité de maïs égrené et de maïs en épis que nous produisons est à peu près égale.

M. MCBAIN: Un autre facteur, c'est le coût élevé de l'aménagement d'entrepôts dans les fermes. Je pense peut-être aussi à l'entreposage dans les fermes du maïs en épis. Le fait que beaucoup de ce maïs soit immédiatement vendu en épis aux éleveurs entre-t-il en ligne de compte?

M. MORRIS: D'après les statistiques, l'entreposage du maïs en épis coûte plus cher que celui du maïs égrené.

M. MCBAIN: Sauf erreur, vous avez indiqué qu'un grand nombre de fourgons de maïs sont à Montréal et que l'humidité de ce maïs est presque trop grande pour qu'on puisse l'entreposer dans des éleveurs terminus. Le fera-t-on sécher de nouveau?

M. MORRIS: Cela est possible; on le fera peut-être aérer de nouveau, mais je crois que le problème ici, c'est la chaleur intérieure qui se déplace vers le sommet lorsqu'il y a du maïs dans un fourgon et qu'on ne dispose d'aucun moyen d'aération du maïs.

M. MCBAIN: Autrement dit, si l'on retire du maïs du sécheur alors qu'il a une teneur en humidité de 14 p. 100, cette teneur peut atteindre 16 p. 100 lorsque le maïs arrive à Montréal. L'écart serait-il aussi considérable?

M. MORRIS: Le maïs placé au sommet pourrait même avoir une teneur plus élevée, à cause de la condensation produite par le passage du chaud au froid.

M. MCBAIN: Est-on à mettre au point une méthode en vue d'aérer et de refroidir le maïs avant de le charger dans les wagons? Cela améliorerait-il l'expédition du maïs?

M. MORRIS: On est censé procéder de cette façon.

M. LUDWIG: Voici ce qui se passe, à mon sens. Vous devez comprendre que l'exploitant d'un éleveur commercial achète peut-être du maïs de 40 producteurs différents. Le maïs de l'un peut avoir une humidité de 24 p. 100, celui d'un autre, une humidité de 27 p. 100, celui d'un troisième, une humidité de 28 p. 100, ou peut-être de 30 p. 100, et ainsi de suite. L'exploitant de l'éleveur possède un sécheur commercial; comme il ne peut séparer chaque lot de maïs, il le fait sécher continuellement. C'est un de nos arguments en faveur de l'entreposage et du séchage dans les fermes: nous croyons que si l'agriculteur se charge de ces opérations, le degré d'humidité sera plus constant et le maïs aura une meilleure qualité. C'est ce qui se produit dans beaucoup de nos installations commerciales de séchage: on n'obtient pas un séchage uniforme du produit. C'est ce qui explique d'ailleurs les graves problèmes que leur pose l'entreposage.

M. TARDIF: La récolte du maïs pose-t-elle beaucoup de difficultés si l'on permet au maïs de geler avant de le ramasser?

M. LUDWIG: Tout dépend s'il s'agit de maïs mûr.

M. TARDIF: Je veux parler de maïs mûr. Le degré d'humidité sera-t-il moins élevé si le maïs a gelé?

M. MORRIS: Je ne crois pas qu'il y ait une différence le lendemain. Si le maïs est gelé lorsque nous le ramassons, je ne crois pas qu'il y ait une différence.

M. MCBAIN: L'un de ces messieurs saurait-il environ de quelle quantité de maïs des États-Unis le Canada aura besoin cette année, étant donné notre récolte de 52 millions de boisseaux?

M. MORRIS: Je ne tenterais pas de le deviner, vu que la demande de maïs augmente sans cesse. Il s'agira de millions de boisseaux.

M. MCBAIN: On a dit qu'une année, on avait reçu 36 millions de boisseaux de maïs des États-Unis. Cette année-là, nous n'en avons produit que 16 millions de boisseaux. Alors, nous en sommes peut-être arrivés au point où nous pouvons répondre à nos propres besoins, en ce qui concerne le maïs.

M. MORRIS: Je dirais qu'il nous faudra encore six ans avant d'y arriver, si l'on me permet d'exprimer mon opinion personnelle.

M. WEBB: J'ai une question complémentaire. Le témoin a mentionné que le degré d'humidité est difficile à contrôler dans les sécheurs commerciaux. Par contre, la dernière délégation à comparaître devant le Comité a déclaré que le degré d'humidité était plus uniforme dans le maïs importé des États-Unis. Comment y parvient-on?

M. LUDWIG: A mon avis, cela est dû au fait qu'aux États-Unis, en raison de leur situation géographique, le maïs récolté est beaucoup plus sec que le nôtre, et son degré d'humidité est plus uniforme qu'ici.

M. WATSON (*Assiniboïa*): Monsieur le président, on a déjà répondu à bon nombre de mes questions; soit qu'on les ait posées et qu'on y ait répondu, ou qu'on y ait répondu partiellement. Je suis d'accord avec M. McIntosh, qui a signalé que les cultivateurs de l'Est font aujourd'hui face à de nombreuses difficultés que nous avons rencontrées, il y a 25 ans. J'ai été intéressé par la déclaration de M. Ludwig au sujet d'une défalcation rapide à l'égard de l'aire d'entreposage, et j'aimerais lui demander dans quelle mesure ce sentiment est répandu parmi les producteurs de l'Est? Combien d'entre eux pensent de cette façon? J'aimerais préciser un peu ma pensée en disant que je suis de cet avis depuis longtemps. A un moment donné, j'ai cru que les cultivateurs devraient recevoir une compensation sous forme de subventions à l'entreposage, peut-être, mais j'y repense aujourd'hui et j'aimerais qu'il nous dise dans quelle mesure ce sentiment est répandu. Dans un discours prononcé à la Chambre l'année dernière, je crois, j'ai soulevé le problème des défalcations rapides.

M. LUDWIG: Je crois que toute personne qui songe à entreposer du maïs, que ce soit du maïs en épi ou surtout du maïs séché et égrené, porterait un intérêt vital à cette proposition, mais pour revenir à votre question au sujet de l'entreposage actuel, je ne préconise pas que vous accordiez une subvention d'entreposage aux agriculteurs de l'Ontario, car comment pourriez-vous être sûrs que les cultivateurs des provinces Maritimes et du Québec n'auraient à en subir les effets? Vous pourriez accorder une subvention si nous entreposions ce maïs dans nos fermes, mais nous perdons l'identité de notre maïs dès que celui-ci quitte notre ferme. Je crois que la question est très délicate et si vous parvenez à trouver un moyen de livrer notre maïs aux agriculteurs de l'Est, nous sommes prêts à accepter toute augmentation, car cela nous aiderait à éliminer l'encombrement qui se produit lors de la période des moissons.

M. WATSON (*Assiniboïa*): Je reviens à l'aménagement de vos propres entrepôts et à l'octroi d'une défalcation rapide. Sauf erreur, j'ai indiqué à la Chambre que cette défalcation pourrait être de 20 p. 100, ou quelque chose du genre, un peu comme la défalcation accordée à l'égard des machines. Cela serait-il conforme à votre manière de voir les choses? Vous ne vous opposeriez pas à fournir l'argent nécessaire à l'aménagement d'entrepôts dans vos fermes, s'il y avait défalcation et que vous pourriez récupérer votre argent dans cinq ans, par exemple?

M. LUDWIG: Je crois que c'est un très bon point, sur lequel nous serions d'accord.

M. MORRIS: De toute façon, j'aimerais pouvoir récupérer cet argent avant ma mort.

M. WATSON (*Assiniboïa*): Sauf erreur, la plupart des nouveaux entrepôts sont faits en acier, surtout dans l'Ouest, mais aussi dans cette région-ci. Je crois que le taux est peut-être de 2.5 p. 100 à l'égard des constructions en acier et nous nous éloignons davantage de ce que nous tentons de réaliser.

M. LUDWIG: C'est exact.

M. WATSON (*Assiniboïa*): J'aimerais sûrement me renseigner sur ce point, car voici un problème qui est le vôtre et aussi le nôtre, dans l'Ouest. C'est un problème important pour l'Ouest canadien. Dans une réponse, on a parlé de l'entreposage d'environ 10,000 boisseaux. S'agit-il de votre moisson annuelle globale ou de seulement une partie?

M. MORRIS: Nous parlons d'une ferme moyenne. Je n'ai pas dit qu'il s'agissait de ma ferme, car j'ai du maïs à haute teneur d'humidité dans des silos.

M. McINTOSH: Quelle serait la production moyenne d'un agriculteur?

M. MORRIS: Elle varie entre trois et 3,000 acres.

M. McINTOSH: Ce que M. Watson cherche à savoir, je crois, c'est quelle proportion de votre récolte devrait être entreposée.

M. WATSON (*Assiniboïa*): C'est exact.

M. LUDWIG: La moitié serait, je crois, une proportion réaliste dans notre cas.

M. WATSONS (*Assiniboïa*): Notre problème diffère un peu du vôtre, en ce sens que chaque cultivateur de l'Ouest canadien doit posséder l'aire d'entreposage nécessaire à toute sa récolte et je sais qu'il nous est parfois arrivé, dans l'Ouest, d'avoir jusqu'à 900 millions de boisseaux entreposés dans les fermes et dans les élévateurs. Nous devons y voir personnellement. Autrement dit, l'agriculteur subit un désavantage parce qu'il n'obtient pas cette défalcation rapide.

M. MORRIS: De toute façon, ce n'est pas réaliste, il faut l'admettre.

M. WATSON (*Assiniboïa*): Lorsqu'un cultivateur de l'Est canadien expédie ses céréales, est-ce que les compagnies exploitant des élévateurs reçoivent du gouvernement une subvention pour l'entreposage de ces céréales, ou toute autre personne touche-t-elle cette subvention au moment de la livraison des céréales?

M. MORRIS: Pas pour le maïs.

M. LUDWIG: Pensez-vous spécialement au maïs?

M. WATSON (*Assiniboïa*): Aux céréales en général. Dans l'Ouest, deux semaines après avoir expédié des céréales à des élévateurs, l'agriculteur commence à payer des frais d'entreposage, si ces céréales lui appartiennent toujours.

M. LUDWIG: Il nous est presque impossible de trouver un élévateur, dans le sud-ouest de l'Ontario, où l'on pourrait entreposer notre maïs. Ces élévateurs n'ont pas les installations voulues et ils gardent leur espace pour leur maïs. En outre, ils n'estimeraient pas économiquement réalisable, je crois, le genre d'entreposage qu'ils pratiquent.

M. WATSON (*Assiniboïa*): Autrement dit, le producteur de l'Est n'est pas en mesure de transporter ses céréales dans un élévateur pour le vendre le printemps suivant. Vous avez soulevé le cas d'un homme qui vend son maïs immédiatement et qui obtient \$1.20 le boisseau

M. LUDWIG: Ce maïs, monsieur, était matériellement entreposé. Autrement dit, il est conservé sur place.

M. WATSON (*Assiniboïa*): Pour vous?

M. LUDWIG: Non. Je parle d'un cas précis.

Le PRÉSIDENT: Je crois qu'on veut dire ici que c'est l'exploitant de l'élevateur et non le cultivateur qui conserve le maïs.

M. LUDWIG: Et j'ajouterais que cette compagnie tente une nouvelle expérience cette année et c'est la première fois que cela se produit.

M. WATSON (*Assiniboïa*): Cet élévateur entrepose ce maïs lui-même au nom du producteur?

M. LUDWIG: Dans ce cas particulier, c'est le producteur qui vendra un jour ce maïs.

M. WATSON (*Assiniboïa*): Autrement dit, il obtient de l'argent en espèces et il n'a plus à s'occuper du maïs.

M. LUDWIG: C'est exact.

M. WATSON (*Assiniboïa*): Pendant que M. Whelan est encore ici, pourrait-il nous dire à quelle date il a reçu cette lettre du ministre du Commerce qui lui disait que le tarif sur le maïs ne serait pas aboli?

Le PRÉSIDENT: Je ne crois pas qu'il convienne, M. Watson, de poser une question à un autre membre du Comité. Je sais que nous avons accordé un peu de latitude à ce sujet, ce matin.

M. WHELAN: J'ai cette lettre à mon bureau mais je ne puis m'en rappeler la date. Toutefois, je ne saurais être plus fier que cette annonce ait été faite, que ce soit de la façon ordinaire ou non, car je crois qu'elle a aidé à la stabilisation du marché du maïs dans notre région, parce qu'on a pensé qu'on maintiendrait ce tarif. Je présenterai cette lettre au Comité à la prochaine réunion.

M. BEER: Monsieur le président, je ne voudrais pas prolonger la réunion et je ne suis pas sûr de l'heure à laquelle vous voulez lever la séance.

Le PRÉSIDENT: Nous levons habituellement la séance à 12 h. 15.

M. BEER: J'aimerais féliciter le comité indépendant des producteurs de maïs pour l'excellent mémoire qu'il a présenté. Il a été mûrement réfléchi et vous comprendrez, je crois, que la plupart d'entre nous ne sommes pas des spécialistes dans votre domaine particulier. Vous vous occupez d'un secteur spécialisé, et lorsque nous vous posons des questions, nous ne le faisons pas par curiosité malsaine, plutôt pour nous éclairer.

Vous avez mentionné que votre groupe s'appelait *Independent Commercial Corn Growers Association*. Combien d'organismes distincts représenteraient les producteurs de maïs de l'Ontario?

M. MORRIS: Je suis sûr que la Fédération des agriculteurs s'intéresse aux producteurs de maïs de l'Ouest ontarien. La Fédération et le Syndicat des cultivateurs de l'Ontario ont présenté un mémoire à votre Comité, démontrant par là qu'ils s'intéressaient d'une façon ou d'une autre à ce domaine. Le comité du maïs de provende y porte aussi un certain intérêt, car en plus du maïs de provende, il produit aussi une certaine quantité de maïs commercial. Toutefois, je crois que notre association est la seule à représenter l'industrie du maïs commercial en Ontario.

M. BEER: Et votre association a été créée l'an dernier, il y a cinq ans, ou quand exactement?

M. MORRIS: Eh bien, il y a environ deux ans, je dirais, nous avons tenu des réunions où nous nous sommes prononcés, en Ontario, et notre association remonte à cette époque. Une fois le vote pris et le calme revenu, nous avons eu une autre réunion, comme je l'ai mentionné, mettant en cause la Fédération

des agriculteurs et d'autres gens. On nous a alors demandé de nous préparer pour l'avenir, ce que nous avons fait.

M. BEER: Votre association compte-t-elle des membres et, si oui, combien?

M. MORRIS: Nous avons des cartes de membre, mais disons que notre organisation n'est pas tellement élaborée.

M. BEER: J'aurais une deuxième question à poser et je crois qu'on l'a peut-être abordée dans une certaine mesure. Au cours des dix dernières années, le nombre d'acres consacrées à la culture du maïs a sensiblement augmenté. Pourriez-vous me dire à quelle proportion pourrait s'élever cette augmentation? J'ai les chiffres de 1963 par rapport à ceux de 1964 et ils indiquent une augmentation de 25 p. 100, mais au cours des dix dernières années, la superficie affectée à la culture du maïs aurait-elle plus que doublée?

M. LUDWIG: Oui, en effet.

M. BEER: Produisons-nous une fois, deux fois plus de maïs?

M. SWANTON: Je dirais que nous avons triplé notre production au cours des trois dernières années.

M. BEER: Autrement dit, il s'agit d'une augmentation de 300 p. 100. Dans votre mémoire, vous recommandez certaines choses: l'octroi d'une aide au transport, d'une subvention à l'entreposage, et ainsi de suite. Ces mesures tendraient-elles à accroître le nombre d'acres qui seraient consacrées à la culture du maïs?

M. MORRIS: Je l'espérerais, car je suis bien persuadé que s'il existe une solution au problème de l'agriculture en Ontario, elle réside dans la culture du maïs. Plus nombreuses seront les acres où les pâturages, le foin, et les petites céréales seront remplacés par un produit dont le rendement peut être de trois à un, je ne vois pas comment les agriculteurs pourront manquer leur coup, en produisant une céréale qui est maintenant essentielle au Canada pour la fabrication de mélanges à haute teneur d'énergie.

M. BEER: Il est possible que ces mesures encouragent la culture du maïs dans des régions où la culture du maïs n'est pas tout à fait appropriée.

M. MORRIS: J'aimerais répondre à cette question en ce qui a trait à l'Ontario, car ce n'est pas dans l'Iowa que la production de maïs est la plus considérable, mais dans l'État de Washington, l'État le plus au nord-ouest, ce qui est assez étonnant. Autrement dit, où se trouve la région du maïs? Là où pousse l'alfalfa. Là où vous pouvez cultiver l'alfalfa, vous pouvez cultiver du maïs. Nous n'entraînons pas les agriculteurs de l'Ontario vers un genre de culture qu'ils ne devraient pas entreprendre. Dans ce domaine, on est loin en arrière en Ontario.

M. BEER: En 1964, on estime à 52 millions de boisseaux la production de maïs et vous dites qu'on pourrait l'accroître de six ou sept fois. Si on l'augmentait de sept fois, l'Ontario produirait alors 364 millions de boisseaux de maïs. Cela équivaldrait à peu près à la production moyenne de céréales secondaires que l'on obtient depuis longtemps dans toutes nos provinces de l'Ouest. Je n'essaie pas de mystifier qui que ce soit à ce sujet; je tente simplement de signaler une chose. L'encouragement que vous demandez aujourd'hui, qui ferait augmenter la production de céréales et en stimulerait la culture dans des régions marginales ou dans des régions non propices à la culture du maïs, ruinerait-il le marché dont disposent actuellement les agriculteurs engagés dans cette culture? Si vous augmentez la production de la dinde ou de tout autre produit jusqu'au point où il n'y a plus de débouchés suffisants, vous ne travaillez qu'à votre propre ruine, et je me demande si les mesures que vous préconisez n'auraient pas cet effet à longue ou à brève échéance.

M. MORRIS: Vous supposez alors que les acres où l'on a remplacé la culture du foin et de l'avoine sont encore affectées à cette culture, mais tel n'est pas le

cas. Nous avons éliminé le problème. En ce qui concerne le cultivateur, l'augmentation serait deux fois moins considérable que celle dont vous parlez, car nous éliminons la culture de l'avoine et des petites céréales. Quelle proportion de ce maïs serait ensilée? Vous voyez que c'est la plus forte récolte que produira l'Ontario. Elle ne sera pas entièrement convertie en céréales. Nous la mesurons d'après la quantité de céréales mais je suppose que la moitié de la production que vous mentionnez serait ensilée. J'espère qu'il en serait ainsi, car c'est ainsi que le produit est fait.

M. BEER: Parlons-nous ce matin de la production du maïs en général ou à titre de céréale?

M. MORRIS: Vous parlez de la récolte globale lorsque vous mentionnez ces chiffres et moi je vous dis ce qu'on peut prévoir pour l'avenir.

M. BEER: J'ai supposé qu'il s'agissait de la culture du maïs en Ontario. Cette énorme expansion de la production du maïs aurait-elle un effet nuisible si elle était aussi considérable? Aurait-elle un effet nuisible sur l'agriculture de l'Ontario plutôt qu'un effet de stabilisation?

M. SWANTON: Franchement, elle n'aurait pas d'effet nuisible, à mon avis. A cet égard, je vous citerais un extrait d'un article du professeur Ewin, de Guelph, publié dans la dernière livraison de la revue *Poultry Farmer*, d'Ontario. Le professeur y dit que la culture du maïs est essentielle à l'économie de tout le pays, car elle sert à la production d'œufs, de viande et d'aliments, desservant au pays une population sans cesse croissante. Le Canada compte aujourd'hui 19,500,000 habitants; nous jouissons de débouchés plus considérables que jamais pour nos aliments et je doute que l'augmentation de la production de maïs en Ontario puissent répondre aux exigences de tout le Canada pour ce produit.

M. BEER: Au cours de toutes nos délibérations, nous devons nous rappeler qu'il est aussi possible d'acheter de l'or à un prix fort. En ce qui concerne l'entreposage dans les fermes, pourriez-vous me dire à quel taux d'amortissement vous avez droit aux fins de l'impôt et quel taux vous recommanderiez, advenant que vous aménagiez un entrepôt et que vous y installiez un sécheur?

M. LUDWIG: Je crois que, actuellement, le taux d'amortissement est environ de 2.5 p. 100. Nous ne croyons pas être des spécialistes dans ce domaine. Nous voulons, je pense, laisser à des gens et à des organismes compétents le soin de décider du taux souhaitable.

M. BEER: Vous n'avez pas d'opinion arrêtée sur ce que devrait être ce taux?

M. SWANTON: Avec ce taux de 2.5 p. 100, l'amortissement d'un entrepôt est réparti sur une période de 40 ans. Le taux d'amortissement de 10 p. 100 à l'égard des machines utilisées dans ces entrepôts est raisonnable en ce qui concerne les machines agricoles, mais ce taux d'amortissement de 2.5 p. 100 pour les entrepôts est ridicule, car très peu d'entrepôts ne durent 40 ans. On devrait au moins réduire de moitié cette période d'amortissement en portant le taux à 5 p. 100. C'est simplement mon opinion personnelle.

M. BEER: J'aurais quelques questions à poser au sujet de l'organisme qui, à votre avis, n'aiderait pas à l'agriculture de l'Est. Nous recevons des céréales de l'Ouest canadien et le producteur de l'Ouest possède évidemment sa commission de mise en marché. Je suppose, ou nous pourrions supposer, qu'un tel organisme dans l'Est ne ferait peut-être pas concurrence à l'organisme représentant l'Ouest canadien, mais transigerait avec lui. Pourtant, les associations représentant les producteurs de l'Ouest—je pense au syndicat des agriculteurs et à la Fédération des agriculteurs—ont appuyé dans leurs mémoires la création d'un organisme chargé des céréales de provende dans l'Est canadien. Mais voici qu'un groupe de l'Est estime qu'un tel organisme ne ferait

pas l'affaire. Même si cet organisme parvenait à mieux ordonner la mise en marché des céréales que vous produisez dans l'Est canadien, vous croyez qu'il existe une raison de s'opposer à la création d'un tel organisme?

M. LUDWIG: Nous parlons d'une céréale qui n'est pas produite en quantités énormes, comme c'est le cas dans l'Ouest; en outre, l'exportation n'est pas un problème, comme elle en pose un dans l'Ouest pour le blé. Nous disposons de très nombreux débouchés pour notre maïs: l'industrie de l'amidon, l'industrie des provendes en Ontario, l'industrie de la distillation. Nous ne voyons donc pas pour quelle raison nous devrions être dirigés par une entreprise ou un organisme quelconque. La seule chose qui nous ennuie, c'est que nous ne pouvons vendre notre maïs aux agriculteurs du Québec et des provinces Maritimes à un prix pouvant soutenir la concurrence.

M. BEER: Si nous augmentions la production dans la mesure indiquée dans votre mémoire, est-il possible que nous puissions devenir un pays exportant du maïs et, si oui, dans quels pays en exporterions-nous?

M. LUDWIG: Je crois que ce problème se réglerait probablement de lui-même dans une période de 10 ou de 12 ans peut-être. Je ne crois pas qu'une production aussi considérable puisse survenir dans un ou deux ans. Cela prendra du temps.

M. McINTOSH: J'ai une question complémentaire à poser. Si la production de maïs devenait sept fois plus forte que la production actuelle, croyez-vous que cela créerait des excédents de maïs?

M. LUDWIG: Encore là, si nous réalisons notre objectif en un ou deux ans, nous nous trouverions devant de réelles difficultés, mais ce n'est pas ce que nous prévoyons. Cela ne pourrait se produire que si nous avions des botanistes pathologistes pouvant produire une variété de maïs qu'on pourrait cultiver au Manitoba ou dans les provinces Maritimes, par exemple, selon la situation géographique.

M. McINTOSH: La consommation domestique absorberait cette augmentation?

M. LUDWIG: Je le crois.

M. THOMAS: Une brève question complémentaire. Elle est un peu délicate et je veux la poser de façon bien précise. Votre comité s'oppose-t-il à la création dans l'Est canadien de l'organisme proposé qui s'occuperait des céréales de provende surtout parce que la nature de cet organisme demeure inconnue, de même que la portée de son activité? Se peut-il que vous acceptiez l'établissement d'un tel organisme après que vous aurez eu la chance d'en comprendre les objectifs?

M. LUDWIG: Oui, c'est possible, monsieur.

M. JORGENSEN: Seriez-vous opposés à un organisme de réglementation? Je pense à la proposition faite par M. Mullally, il y a à peine un instant. J'ignore s'il a bien parlé d'un organisme de réglementation mais, quant à moi, je pense à un organisme qui, sans intervenir dans la structure des prix, ne ferait que permettre aux forces du marché libre de déterminer les prix. Il s'agirait simplement d'un organisme chargé d'assurer l'exercice de la justice au sein de l'industrie. Parfois, je crois que les courtiers et les personnes qui manutentionnent les céréales de provende exploitent un peu les gens. Que dire alors d'un organisme doté d'un simple mandat de surveillance?

M. LUDWIG: Sauf erreur, nous avons déclaré dans notre mémoire que nous n'étions pas venus ici pour tirer avantage de nos collègues, cultivateurs habitant tout autre région au Canada. Nous voulons un juste traitement. Nous sommes prêts à faire notre part, mais vous devez comprendre notre situation. Je sais; depuis que j'ai quitté l'industrie, je m'occupe de la production du maïs depuis

assez longtemps et je dois soutenir la concurrence du maïs des États-Unis subventionné par l'État. Nous ne voulons pas tirer profit du fait que nous ne produisons pas assez de maïs pour suffire aux besoins du Canada. Ce serait injuste. Nous ne voulons pas dire: Nous avons ce maïs, vous devez l'acheter.

M. WATSON (*Assiniboia*): Vous parlez maintenant comme un agriculteur de l'Ouest. Continuez.

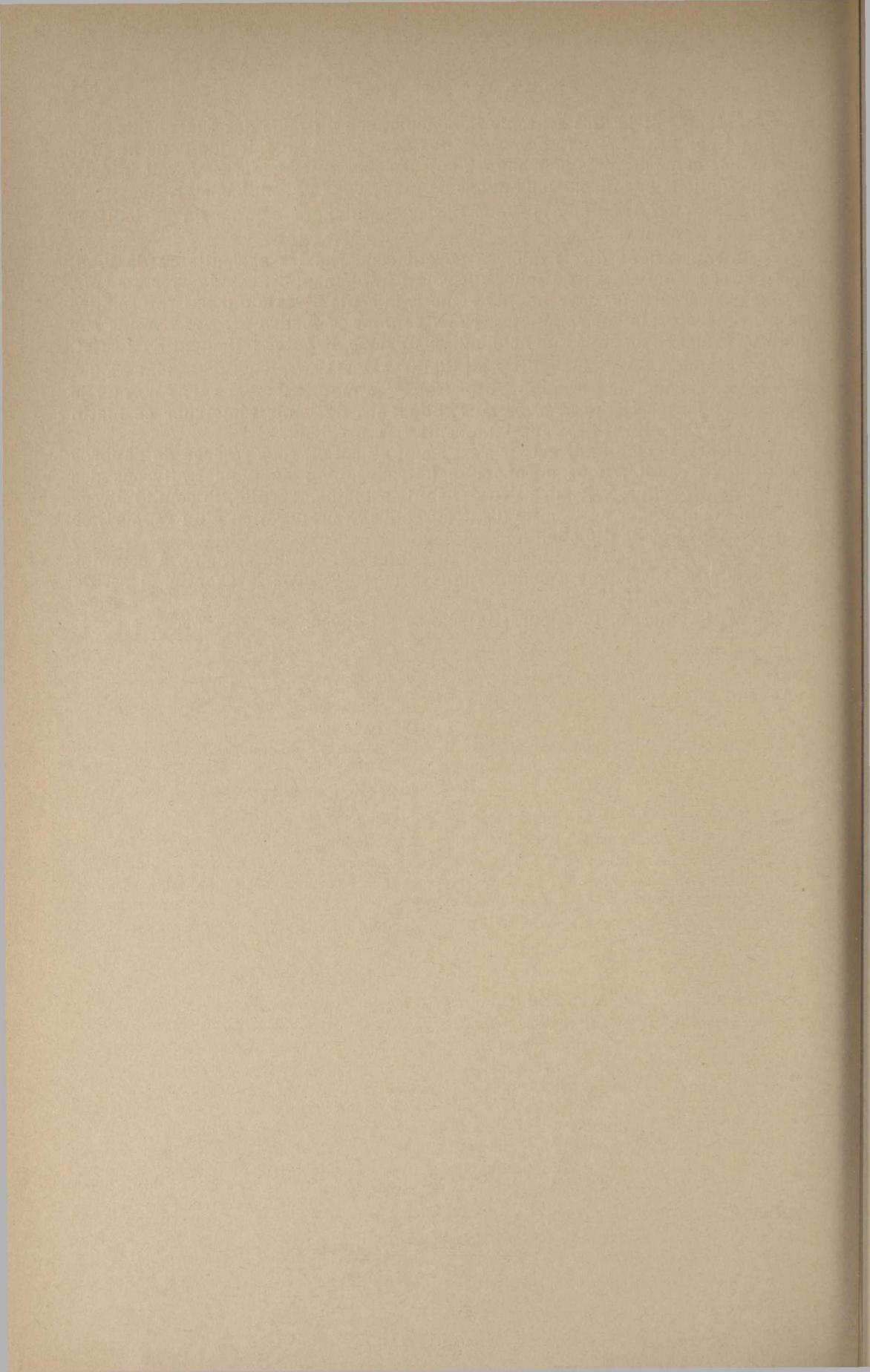
M. SWANTON: Je dirais que, en ce qui concerne les agriculteurs de l'Est, nous tentons simplement de jouer un rôle complémentaire et de leur fournir, en plus des céréales de provende de l'Ouest, la seule céréale qui puisse produire des provendes vraiment complètes. Nous voulons répondre à leurs besoins sur une base égale. Je ne crois que nous puissions nous disputer tellement à ce sujet.

Le PRÉSIDENT: A moins qu'il y ait d'autres questions, nous pourrions ajourner dès maintenant. Les membres du Comité aimeraient, j'en suis sûr, que je vous remercie, messieurs, d'avoir eu l'obligeance de venir témoigner ce matin et de nous avoir fourni des renseignements très précieux.

Messieurs, le comité directeur s'est réuni mardi et, sous réserve de l'approbation de ce comité, nous aurons une autre réunion où nous traiterons des céréales de provende. Elle aura lieu dans une semaine. Ensuite, le comité directeur espère demander au Comité d'entreprendre la préparation d'un rapport, ce qui pourra être assez difficile.

Le comité du maïs commercial se présentera dans une semaine à compter d'aujourd'hui; M. Nichols a communiqué à ce sujet avec le Comité. Il est de Blenheim (Ontario).

Je vous remercie, messieurs; la séance est levée.



CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session de la vingt-sixième législature

1964-1965

---

COMITÉ PERMANENT

DE

# L'Agriculture et de la Colonisation

*Président:* M. RUSSELL C. HONEY

---

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 15

---

Concernant le

PRIX DES GRAINS DE PROVENDE

---

SÉANCE DU JEUDI 10 DÉCEMBRE 1964

---

TÉMOINS:

Du *ministère de l'Agriculture*: M. C. R. Phillips, coordonnateur des programmes. De l'*Ontario Seed Corn Growers' Marketing Board*: M. G. C. Nichols, président et M. N. D. MacKenzie, secrétaire.

COMITÉ PERMANENT  
DE  
L'AGRICULTURE ET DE LA COLONISATION

*Président:* M. Russell C. Honey

*Vice-président:* M. Patrick-T. Asselin

MM.

Alkenbrack	Forgie	McBain
Armstrong	Gauthier	McCutcheon
Barnett	Gendron	McIntosh
Béchar	Groos	Muir ( <i>Lisgar</i> )
Beer	Gundlock	Mullally
Berger	Horner ( <i>Acadia</i> )	Nasserden
Brown	Howe ( <i>Wellington-</i>	Noble
Cardiff	<i>Huron</i> )	O'Keefe
Choquette	Jorgenson	Olson
Cooper	Kelly	Peters
Crossman	Kennedy	Rochon
Cyr	Konantz (M <sup>me</sup> )	Roxburgh
Danforth	Korchinski	Tardif
Dionne	Langlois	Temple
Doucett	Laverdière	Vincent
Drouin	Lessard ( <i>Lac-Saint-Jean</i> )	Watson ( <i>Assiniboïa</i> )
Émard	Loney	Watson ( <i>Châteauguay-</i>
Éthier	Madill	<i>Huntingdon-Laprairie</i> )
Forbes	Mather	Webb
Forest	Matte	Whelan—60.

(Quorum 20)

*Le secrétaire du Comité,*  
D.-E. Lévesque.

## PROCÈS-VERBAUX

Le JEUDI 10 décembre 1964

(18)

Le Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation se réunit aujourd'hui à 9 h. 50 du matin sous la présidence de M. Patrick T. Asselin (*Richmond-Wolfe*), sous-président du Comité.

*Présents*: M<sup>me</sup> Konantz, MM. Alkenbrack, Asselin (*Richmond-Wolfe*), Béchard, Beer, Brown, Cardiff, Crossman, Danforth, Dionne, Doucett, Forbes, Gendron, Horner (*Acadia*), Howe (*Wellington-Huron*), Jorgenson, Kennedy, Loney, Madill, Matte, McBain, Mullally, O'Keefe, Peters, Roxburgh, Saltzman, Tardif, Thomas, Watson (*Assiniboïa*), Webb et Whelan—31.

*Témoins*: M. C. R. Phillips, coordonateur du programme, *ministère de l'Agriculture*. M. G. C. Nichols, président et M. N. D. MacKenzie, secrétaire de l'*Ontario Seed Corn Growers' Marketing Board*.

*Aussi présent*: M. Benoit Lavigne, directeur de la division des grains de provende de l'Est, ministère des Forêts.

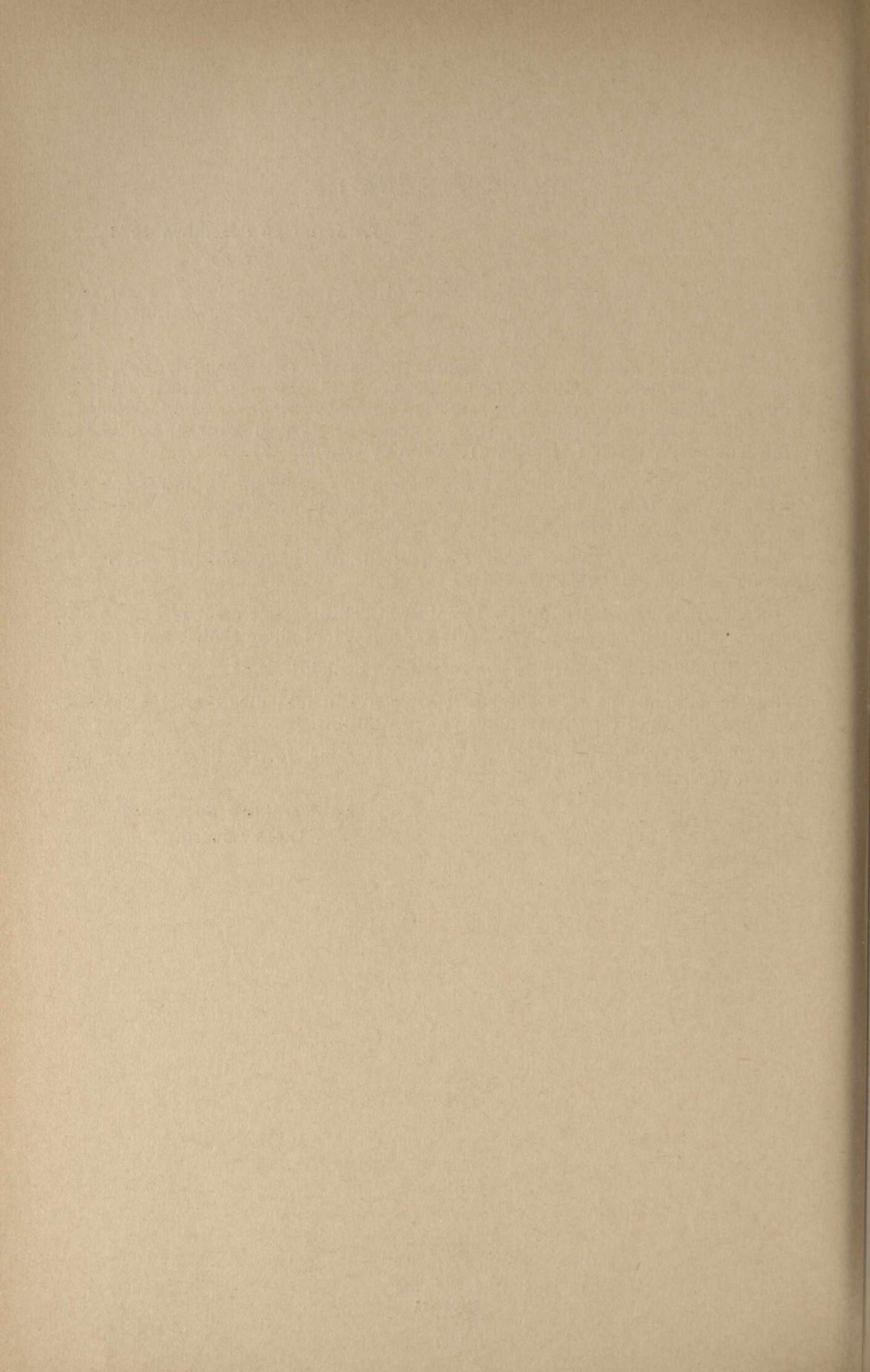
Le vice-président introduit les témoins. M. Phillips fait un bref exposé en réponse à la question posée par M. Muir (*Lisgar*), lors d'une séance antérieure.

M. Nichols donne lecture de son mémoire et est interrogé.

Sur la demande de M. Danforth il est convenu d'inclure dans les témoignages d'aujourd'hui les chiffres cités par M. Phillips.

A 12 h. 25, l'examen des témoins étant terminé, le Comité s'ajourne au mardi 15 décembre 1964.

*Le secrétaire du Comité,*  
D.-E. Lévesque.



## TÉMOIGNAGES

Le JEUDI 10 décembre 1964

Le VICE-PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons le quorum. Avant que nous abordions le mémoire de l'*Ontario Seed Corn Growers'*, M. Phillips, coordonnateur du programme pour le ministère de l'Agriculture, voudrait faire quelques observations sur les prix. Sauf erreur, vous avez tous un exemplaire de la déclaration.

M. C. R. PHILLIPS (*coordonnateur du programme, ministère de l'Agriculture*): Comme vous le savez, monsieur le président, il y a quelques semaines, le ministère a été prié de fournir certains prix ayant cours dans l'Est du Canada. Il a soumis une liste des prix ayant cours dans trois localités de l'Est canadien. J'ai étudié quelque peu les prix et, bien que les chiffres en cause aient été recueillis dans trois endroits différents, je tiens à signaler au Comité, pour éviter toute méprise, qu'ils ne représentent pas les prix officiels. Le ministère ne possède pas les prix officiels pour les diverses régions du pays. Le Bureau fédéral de la statistique est la seule source autorisée de renseignements quant aux prix officiels.

Je crois qu'un membre du Comité aurait aimé voir la liste des prix englober l'Ouest du Canada. Nous nous sommes efforcés de vous communiquer la seule source officielle, ou plutôt la liste des prix provenant de la seule source officielle, qui est le Bureau fédéral de la statistique. Chaque membre du Comité en a, je pense, un exemplaire. Cette liste indique le prix moyen des trois rations dans les diverses régions; c'est la moyenne simple des prix fournis au Bureau. Dans la plupart des cas, le calcul de la moyenne simple se fonde sur environ 25 prix de détail, sans aucun indice de pondération. Il est possible que 80 p. 100 du volume des provendes soient situées au bas de l'échelle des prix, mais il s'agit ici d'une moyenne simple, qui donne une idée générale des prix d'un bout à l'autre du Canada.

M. DANFORTH: Quand vous parlez de moyenne, monsieur, Phillips songez-vous à une moyenne des prix des diverses entreprises, et non à une moyenne calculée pour une période donnée?

M. PHILLIPS: Je tiens compte des deux. Il s'agit de la moyenne de plusieurs entreprises qui ont fourni des prix au 1<sup>er</sup> octobre.

M. DANFORTH: Mais elle s'établit sur plus d'une année?

M. PHILLIPS: Non. Ces prix sont ceux du 1<sup>er</sup> octobre 1964.

M. DANFORTH: C'est donc une moyenne des prix de diverses compagnies à une date donnée?

M. PHILLIPS: C'est bien cela.

M. DANFORTH: Je vous remercie.

Le VICE-PRÉSIDENT: Monsieur Phillips, avez-vous terminé vos observations ou avez-vous d'autres explications à fournir?

M. PHILLIPS: Je crois avoir tout dit.

M. THOMAS: Monsieur Phillips sait-il s'il y a eu enquête sur les causes de la différence des prix? En effet, je remarque que dans le Québec, les prix sont plus bas qu'ailleurs. Comment l'expliquer?

M. PHILLIPS: Pour les produits laitiers, les prix du Québec paraissent inférieurs, en moyenne, à ceux d'ailleurs. Toutefois, je voudrais répéter au Comité,

au sujet de la liste à l'étude, ce que j'ai déjà dit à propos de la liste précédente: on ne saurait se fier entièrement au prix de chaque produit, considéré isolément. S'il y avait au Québec 20 personnes fournissant au Bureau des données sur les prix de détail, contre 20 autres en Ontario, on ferait la moyenne de ces chiffres et ce serait la moyenne dont on tiendrait compte. Néanmoins, les 20 détaillants du Québec pourraient être au bas bout de l'échelle des prix, tandis que ceux d'ailleurs se trouveraient au sommet. C'est le nœud même du problème. Nous ne possédons donc en fait qu'un indice général des prix.

Me fondant sur ces données, j'estime que le prix moyen dans les provinces des Prairies est légèrement inférieur à celui d'ailleurs. Cela est normal.

M. O'KEEFE: Le prix courant à Terre-Neuve est-il inclus dans celui des provinces Maritimes?

M. PHILLIPS: Je ne le crois pas.

M. THOMAS: M. Phillips estime-t-il comme moi que c'est une chose remarquable d'avoir des prix si rapprochés d'une extrémité à l'autre du pays?

M. PHILLIPS: C'est précisément la difficulté. Nous vous avons communiqué, il y a quelques semaines, les prix indiqués dans nos dossiers. Nous avons pu les recueillir parce que des données mensuelles nous permettent de déceler les modifications possibles. C'est un facteur qui a son importance. On a demandé l'an dernier si les prix avaient monté et nous avons réuni ces données pour déceler les augmentations éventuelles. De fait, elles ont été très rares. Toutefois, il est très difficile d'établir les prix provinciaux moyens; dans notre propre province, il peut varier de 70c par quintal. L'écart est plus marqué entre le prix maximal et minimal dans chaque province qu'entre les prix moyens des diverses provinces. Le problème est donc difficile à résoudre.

M. MCBAIN: Les chiffres sont-ils fournis mensuellement par les mêmes entreprises et les mêmes distributeurs, ou fondez-vous vos calculs sur les données venant de régions variées de chaque province?

M. PHILLIPS: Les prix que vous avez sous les yeux proviennent du Bureau et, comme vous le savez, on ne peut calculer d'après les données du Bureau les prix pour chaque fournisseur. Pour chaque provende, environ 20 ou 25 détaillants fournissent les chiffres dans chacune des régions. Je ne sais si ce sont toujours les mêmes.

M. FORBES: Ne serait-il pas malaisé d'établir un parallèle des prix entre les diverses entreprises de provende? Ainsi, dans la province du Manitoba par exemple, ces entreprises peuvent employer des ingrédients différents et avoir un pourcentage plus élevé; comment alors comparer?

M. PHILLIPS: Voilà où gît la difficulté. Vous remarquerez que même les données du BFS indiquent que le pourcentage de protéine va de 17 à 20 p. 100 dans les pâtées pour la volaille.

M<sup>me</sup> KONANTZ: Ma seule réserve est que la liste en cause semble revêtu d'un caractère officiel; nous devrions donc avoir quelques explications, comme celles que M. Phillips nous a fournies; il a indiqué que ces données ne s'appliquent qu'à une catégorie très restreinte. Ceux à qui je montrerais ce document auraient l'impression qu'il donne des chiffres d'ensemble. Pour des listes de ce genre, on devrait toujours nous indiquer qu'elles se fondent sur des données limitées.

Le VICE-PRÉSIDENT: C'est précisément pour cela que M. Phillips est ici.

M<sup>me</sup> KONANTZ: Mais ce document paraîtra officiel à ceux à qui nous le montrerons.

M. PHILLIPS: C'est pourquoi je suis venu. Je voulais éviter que vous employiez l'autre liste, elle aussi, et la présentiez comme un document officiel. Je tenais à vous mettre en garde. Les deux listes n'ont qu'une valeur fort limitée.

M<sup>me</sup> KONANTZ: Ces renseignements devraient figurer sur la feuille même.

Le VICE-PRÉSIDENT: Vous aimeriez des explications sur ce point?

M<sup>me</sup> KONANTZ: Oui.

Le VICE-PRÉSIDENT: Les renseignements fournis par M. Phillips répondent également à la question posée lors d'une réunion antérieure par M. Muir (*Lisgar*).

M. PHILLIPS: Sauf erreur, c'était ce membre du Comité qui avait posé cette question.

M. ROXBURGH: Autrement dit, monsieur le président, les chiffres n'ont absolument aucune valeur. On peut leur faire dire n'importe quoi. Les membres du Comité ont demandé des chiffres, mais ceux-ci n'ont aucune signification. Ils indiquent simplement que, dans l'ensemble, les provendes coûtent moins cher dans les provinces Maritimes que dans les autres provinces; un point, c'est tout. Certains chiffres sont semblables à ceux d'ailleurs. Ces données ne nous apportent donc rien.

M. PHILLIPS: Monsieur le président, vous trouverez, dans vos dossiers, mention d'un rapport antérieur. Je vous ai communiqué une liste comparable, indiquant les prix maximal et minimal et les moyennes pour chaque région, au 1<sup>er</sup> octobre 1963. Ces données montrent les variations de prix dans chacune des régions; cela peut aller jusqu'à un dollar le quintal. La chose s'explique par les causes qu'a signalées un des membres du Comité: la différence dans les ingrédients, et aussi le fait que certains prix sont ceux des produits livrés en sacs dans les fermes... je vous demande pardon, toutes les provendes sont livrées en sacs. J'allais dire que certaines arrivaient en vrac.

M. CARDIFF: Pourrions-nous connaître les prix de chaque produit isolément, et non ceux des mélanges? Le prix du maïs, du blé, ou d'autres céréales? Nous voudrions les prix de chaque produit séparément, et non pas ceux des mélanges. Nous ne savons pas quelle est la composition de ces mélanges. Ne pourriez-vous pas nous fournir un prix exact pour le maïs, le blé, le blé à provende et ainsi de suite, sans aucun mélange? Nous aimerions ensuite connaître les prix des ingrédients qu'on y ajoute, et les prix avant qu'on fasse le mélange.

M. PHILLIPS: Le rapport déposé l'an dernier et compris dans le dossier soumis au Comité renferme les prix des grains provenant des mêmes sources. J'en ai un exemplaire sous les yeux; il y est question de maïs concassé, d'avoine entière, d'orge moulue et de blé non moulu. Dans chaque région, les variations de prix pour ces céréales sont presque aussi nombreuses que pour les mélanges de provendes.

M. DANFORTH: Pourrait-on verser au compte rendu ces données? Je veux parler des chiffres pour cette année, fournis par M. Phillips.

M. PHILLIPS: Les prix moyens?

M. DANFORTH: Oui.

M. PHILLIPS: On pourrait les intégrer dans le compte rendu.

M. DANFORTH: Cela nous permettrait des comparaisons plus solides.

Le VICE-PRÉSIDENT: Le Comité permet-il que ces chiffres soient versés au dossier? M. Danforth me prie d'inscrire dans nos procès-verbaux les chiffres dont on vient de parler. Le Comité y consent-il à l'unanimité?

Le Comité y consent.

Vous voulez parler de ces chiffres-ci?

M. DANFORTH: Non.

Le VICE-PRÉSIDENT: J'ai demandé au Comité l'autorisation de verser ces chiffres aux procès-verbaux.

Le Comité y consent.

Voici les chiffres en question:

Prix moyen, au détail, par quintal des provendes livrées  
(sacs compris), au 1<sup>er</sup> octobre 1964

Source: Bureau fédéral de la statistique

	16% Produits laitiers	Pâtée					Blé entier
		Pâtée pour porcs	Pâtée pour volailles (17-20%)	Maïs concassé	Avoine entière	Orge moulue	
Colombie-Britannique .	\$3,74	\$4.07	\$4.53	\$4.32	\$3.19	\$3.27	\$3.95
Provinces des Prairies	3.63	3.68	4.24	4.56	2.56	2.54	3.13
Ontario .....	3.87	3.94	4.67	3.79	3.02	3.28	3.79
Québec .....	3.61	3.90	4.60	3.89	3.09	3.19	3.78
Provinces Maritimes ..	3.80	4.10	4.80	4.42	3.31	3.44	4.07

M. O'KEEFE: Dans ce tableau, Terre-Neuve est-elle comprise dans les provinces Maritimes?

M. PHILLIPS: Je n'en suis pas absolument sûr, mais je pense que non. Le Bureau aurait sans doute indiqué «provinces de l'Atlantique», s'il avait inclus Terre-Neuve.

M. O'KEEFE: Pourquoi cela?

M. PHILLIPS: La seule explication possible est que le rapport est antérieur à l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération.

M. O'KEEFE: Cela remonte à 15 ans.

M. PHILLIPS: Je pense qu'elle n'a pas été incluse dans le rapport. Sauf erreur, à l'époque il n'y avait que trois ou quatre détaillants, au moment de l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération.

Le VICE-PRÉSIDENT: Terre-Neuve est une province si importante qu'elle est traitée séparément.

M. O'KEEFE: Elle devrait être comprise à titre de province.

Le VICE-PRÉSIDENT: Je suis du même avis.

M. O'KEEFE: Nous avons 500,000 habitants.

Le VICE-PRÉSIDENT: Terre-Neuve est assez importante pour être mise dans une catégorie séparée. Le Comité a-t-il d'autres questions à poser à M. Phillips? Sinon, je remercie le témoin; il assistera sans doute à la suite de nos délibérations, car on voudra peut-être l'interroger encore.

Avant de donner la parole aux autres témoins, je voudrais transmettre au Comité les excuses dont m'a chargé M. Honey; il a malheureusement été retenu ailleurs et ne pourra être des nôtres aujourd'hui. Assistent à notre réunion les représentants de la Fédération de l'Agriculture de l'Ontario, le Comité des tarifs du maïs et de l'Ontario Seed Corn Growers' Marketing Board.

A ma droite, est assis M. Nichols, président et, à sa droite à lui, M. MacKenzie, secrétaire. Vous avez tous un exemplaire du mémoire qu'ils vont soumettre. Je demanderai à M. Nichols de donner lecture de son mémoire, avant que nous abordions l'interrogatoire des témoins.

M. G. C. NICHOLS (président de l'«Ontario Seed Corn Growers' Marketing Board»): Monsieur le président, membres du Comité permanent, mesdames et messieurs; nous estimons que nous sommes privilégiés en ce qui concerne notre comité et notre secrétaire, M. MacKenzie. Celui-ci a été l'agent en chef du surveillant régional des produits fabriqués, dans la région torontoise qui englobe toute cette partie de l'Ontario. Il a joué un rôle actif dans l'agriculture et connaît à fond le rôle du producteur, les procédés de transformation, les méthodes de vérification et les divers aspects du secteur commercial.

M. Littlejohn est vice-président de la Fédération de l'Agriculture de l'Ontario et remplace le président, qui est actuellement en Australie. Toutefois, il est absent aujourd'hui, car il prend part à une réunion, à Toronto, afin de former son comité pour cette année.

A titre de représentants désignés des producteurs de maïs de semence de l'Ontario et de la Fédération de l'Agriculture de cette province, chargés de parler au nom des producteurs de maïs marchand, nous sommes heureux de comparaître devant votre Comité. Malheureusement, le temps nous manque pour soumettre notre mémoire en français et en anglais.

J'avoue en toute humilité que je ne possède qu'une seule de nos deux langues officielles. Hier seulement nous avons terminé le mémoire en anglais et il n'y a qu'une semaine que nous avons été informés de notre mandat.

Notre comité vous est reconnaissant d'avoir pu vous présenter, il y a quelques semaines, le mémoire que nous avons soumis en juin au Comité canadien de tarifs et du commerce, ainsi qu'aux ministres MM. Mitchell Sharp, Harry Hays, Walter Gordon et Maurice Sauvé.

M. Mitchell Sharp nous a affirmé que le gouvernement canadien ne se propose pas de réduire ou de supprimer les droits de douane sur le maïs importé; nous ne voulons donc pas gaspiller votre temps précieux en vous présentant notre mémoire sur les droits frappant le maïs, d'autant plus que les membres du Comité en ont chacun reçu un exemplaire.

Nous félicitons vivement le gouvernement du Canada pour avoir déclaré qu'il n'y aurait ni abaissement ni abolition des droits sur le maïs importé.

Nous sommes ici pour défendre les intérêts des producteurs et consommateurs de maïs, et encourager les progrès de l'agriculture et de l'ensemble de l'économie canadienne.

L'Ontario est la principale région du Canada productrice de grains de maïs; jusqu'à une époque toute récente, cette production était presque exclusivement concentrée dans le sud-ouest de la province. Il y a aujourd'hui évolution très rapide et la production de grains de maïs s'étend progressivement au centre et à l'est de l'Ontario.

Pour illustrer ce fait, en 1963 près de 36 millions de boisseaux de maïs ontarien ont été récoltés; d'après la même source de renseignements, plus de 52 millions de boisseaux seront récoltés en 1964.

Selon les économistes et les phytogénéticiens, grâce aux nouvelles variétés de maïs précoce obtenu par les entreprises de semences et aux nouvelles méthodes de production, la production continuera à s'accroître jusqu'à ce le Canada soit en mesure de récolter une quantité suffisante de grains de maïs de la qualité requise pour l'alimentation du bétail et l'industrie, dont les besoins poursuivent d'ailleurs une courbe ascendante. Dans divers établissements agricoles, d'un bout à l'autre du Canada, on a établi que le maïs était le meilleur aliment énergétique pour toutes les catégories de bétail et de volaille et notamment pour le bétail de boucherie et les volailles destinées à la consommation.

D'après certains, le maïs canadien serait inférieur au maïs des États-Unis pour l'alimentation du bétail et la production industrielle d'alcools.

En réalité, ces affirmations sont gratuites, et c'est le contraire qui est vrai. Le Collège agricole de Guelph, dans l'Ontario, a prouvé que pour l'alimentation des dindes destinées à la consommation, certains lots de maïs des États-Unis, demeurés longtemps en entrepôt, avaient moins de protéines et de vitamines que le maïs ontarien. D'autres échantillons de maïs américain accusaient une infériorité moins marquée, ayant été entreposés dans de meilleures conditions que les autres.

Les expériences faites au Collège agricole de Guelph, dans l'Ontario et à la ferme expérimentale de Ridgetown, dans l'ouest de l'Ontario, ont démontré qu'il n'y a guère de différence entre la valeur alimentaire des maïs canadien

et américain en ce qui concerne l'alimentation des dindes et des poulets à rôtir. On peut donc en bonne logique prévoir les mêmes conclusions si ces deux catégories de maïs étaient consommées par diverses catégories de bétail.

*Ralston Purina*, l'un des principaux fabricants d'aliments pour le bétail au Canada, qui consomme annuellement près de 5 millions de boisseaux de maïs, préfère nettement le maïs canadien au maïs des États-Unis. Ses dirigeants affirment que le produit canadien est meilleur pour l'alimentation du bétail et préférable sous l'angle de la transformation.

Dans le secteur de la fabrication industrielle d'alcool à base de maïs, la *Seagram's Ltd.* renonce progressivement au maïs des États-Unis en faveur du maïs canadien; en effet, non seulement cette entreprise extrait-elle davantage d'alcool du produit canadien, mais encore la qualité de cet alcool est supérieure à celle qu'on peut extraire du maïs américain.

Il est vrai que la *Seagram's Ltd.* a exigé une manutention rigoureusement contrôlée et très soignée du maïs canadien, mais les résultats obtenus prouvent que dans ces conditions le maïs canadien l'emportait sur le produit venant de l'autre côté de la frontière.

#### *Tarifs des transports*

Depuis des années, nos mandants ont essayé d'obtenir une réduction des frais de transport du maïs et autres grains de provende entre Chatham, dans l'Ouest de l'Ontario, et Toronto ou Montréal. Nous sommes, à bon droit, fiers de notre succès dans ce domaine: en effet, le tarif original de 64c. le quintal entre Chatham et Montréal a été réduit de moitié et n'est plus que de 32c. le quintal entre ces deux points, pour des wagnonnées minimales de 2,000 boisseaux.

Toutefois, comme le Québec et les provinces Maritimes constituent des marchés pour ces produits, nous pensons qu'on devrait leur accorder le même traitement qu'à nous, et établir, tout le long du trajet entre Montréal et Halifax, des réductions comparables à celles dont nous avons bénéficié. Ainsi, de Chatham à Toronto, le maïs égrené était frappé d'un tarif de 35c. en 1961; aujourd'hui le tarif normal de Chatham à Toronto est de 23.5c., et il a été ramené à 20c. au moment de la récolte de pointe. Ce tarif provisoire a été aboli le 29 novembre et n'a pas été rétabli.

#### *Aide aux transports*

Notre comité entérine la requête des délégués à la conférence de la Fédération canadienne de l'agriculture, réuni dans l'Est du pays. Ils voudraient que le programme d'aide pour les transports et les céréales de provende, inauguré par le gouvernement canadien au profit des producteurs de céréales de l'Ouest, et les éleveurs de bétail et de volailles dans l'Est, englobe le maïs et autres grains de provende produits dans l'Ontario et achetés par les éleveurs de volailles et de bétail du Québec et des provinces Maritimes.

#### *Entrepôts de têtes de ligne*

Comme la mise en vente de toutes marchandises dépend, en grande partie, des facilités d'accès, et compte tenu de l'expansion de la culture du maïs en Ontario, nous estimons qu'on devrait permettre l'entreposage du maïs et des autres céréales de provende de l'Ontario dans les élevateurs de la Commission des ports, notamment à Montréal. Ayant fixé la date d'entreposage des grains dans les élevateurs terminus, la Commission des ports nationaux devrait remplir ses engagements, malgré les pressions exercées par des intérêts contraires. Jusqu'à présent, les élevateurs terminus n'ont pas entreposé ces grains, bien que la Commission des ports nationaux ait affirmé aux membres de la bourse des grains de Montréal qu'à certaines dates il y aurait de la place disponible.

Ces dates coïncidaient avec la récolte de maïs dans l'ouest de l'Ontario. On nous a signalé par ailleurs que bon nombre de wagons de maïs sont à Montréal en surestarie, car les expéditeurs les ont envoyés à Montréal croyant que les wagons seraient déchargés peu après l'arrivée et les céréales entreposées dans les élevateurs de la Commission des ports nationaux.

Comme la Commission elle-même a indiqué les dates d'entreposage, nous pensons qu'elle devrait acquitter les droits de surestarie pour les wagons en provenance de l'ouest de l'Ontario, puisque les expéditeurs comptaient sur les dates d'entreposage indiquées par la Commission. L'espace voulu n'était pas disponible lorsque les wagons sont arrivés à Montréal et ils ont donc été placés en surestarie depuis lors.

J'ajoute que dans certains cas, la qualité des grains contenus dans les wagons s'est détériorée.

#### *Organisme gouvernemental chargé de la manutention des grains de l'Est*

Nous appuyons les recommandations soumises à votre Comité et s'opposant à la création de tout organisme ou commission du gouvernement chargé de diriger et de surveiller le déplacement des grains de provende dans l'Est du Canada.

Nous protestons contre toute initiative du gouvernement visant à supprimer les droits et privilèges des particuliers et des entreprises commerciales, à condition que ceux-ci se conforment, dans le domaine commercial, à des normes d'éthique et d'efficacité.

Nous sommes en faveur de l'inspection et de l'aide du gouvernement, mais non de sa mainmise. Nous pensons en effet que l'encouragement offert aux particuliers et aux entreprises commerciales privées est indispensable à notre économie et à notre régime démocratique.

Nous avons essayé de donner à votre Comité un tableau véridique, tout en présentant nos opinions complètes et concises. Peut-être avons-nous été trop brefs; nous répondrons volontiers à toutes les questions qu'on voudra nous poser et nous espérons avoir les données voulues.

Une fois de plus nous tenons à exprimer à M. Honey et aux membres du Comité notre reconnaissance pour avoir pu venir témoigner et soumettre notre mémoire.

Monsieur le président, j'ai ici diverses lettres; l'une d'elle vient de la *Ralston Purina Company Limited*. Me sera-t-il permis d'en donner lecture?

Le VICE-PRÉSIDENT: Le Comité permet-il à M. Nichols de donner lecture de cette lettre? Vous y êtes autorisé, monsieur.

M. NICHOLS: La voici donc:

A monsieur Clarence Nichols  
Blenheim (Ontario)

Monsieur,

Nous confirmons par la présente notre entretien téléphonique portant sur notre expérience personnelle et sur l'usage du maïs de l'Ontario comparé au maïs des États-Unis.

Depuis longtemps, nous avons encouragé la culture des catégories requises de maïs canadien. Ce programme a profité aux cultivateurs canadiens de maïs ainsi qu'aux éleveurs de bétail et de volaille employant nos mélanges de provendes à usage commercial.

Il est préférable d'obtenir des grains régionaux (Ontario) qui n'ont pas subi de longs entreposages et sont supérieurs aux mélanges commerciaux pour la volaille et le bétail. Par ailleurs, le maïs qui n'a pas été entreposé et expédié par voie ferrée, bateau et subi plusieurs transferts est, en général, de qualité supérieure.

Bien que notre division des recherches ne nous ait pas soumis de données, j'estime que nos formules de provendes pour dindes, et pour poulets à rôtir et ainsi de suite, subissent victorieusement la comparaison avec les formules semblables aux États-Unis.

Nous sommes si convaincus de l'importance essentielle du maïs canadien dans notre industrie, que nous envisageons un programme d'expansion pour nos entrepôts de maïs.

N'hésitez pas à nous consulter pour tous renseignements supplémentaires.

Veillez agréer, etc. . . .

G. E. PEIRCE

Directeur de la *Ralston Purina Company*

Le VICE-PRÉSIDENT: Je vous remercie.

M. DANFORTH: Monsieur le président, je voudrais tout d'abord féliciter ces messieurs non seulement pour leur mémoire, mais aussi pour leur concision et leur façon d'aborder directement le cœur du problème. Comme ils viennent de ma circonscription, j'aimerais naturellement les complimenter pour avoir mis en relief la qualité du maïs ontarien.

J'ai toutefois trois ou quatre questions fort succinctes à poser; ensuite je céderai la parole aux membres désireux de se renseigner dans ce domaine.

Monsieur Nichols, dans votre mémoire vous avez effleuré le problème des wagons immobilisés à Montréal et les droits de surestaries. Sauf erreur, j'ai lu hier ou avant-hier qu'il y avait plus de 600 wagons de maïs à Montréal attendant leur déchargement. Cela vous semble-t-il vraisemblable?

M. NICHOLS: D'après notre courrier, ces données sont exactes, bien que ce chiffre ait récemment été réduit.

M. DANFORTH: Votre mémoire signale que chaque wagon contient 2,000 boisseaux. Il y aurait donc en tout plus de 120,000 boisseaux de maïs ontarien attendant d'être déchargés. Est-ce bien cela?

M. NICHOLS: Exactement 1,300,000 boisseaux.

M. DANFORTH: En votre qualité de cultivateur de maïs, connaissant à fond les divers aspects de cette industrie, estimez-vous que cela paralyse l'expédition de notre maïs dans les terminus de l'est du Canada? Je fais allusion au blocage de Montréal.

M. NICHOLS: Votre question me paraît fort pertinente. Ce problème m'inquiète profondément. Non seulement cela entrave la circulation du maïs, mais compromet l'avenir de cette céréale, car, comme je l'ai dit, elle s'abîme dans les fourgons. Le maïs doit être aéré, et se détériore si la température n'est pas constante. Ainsi, la situation non seulement empêche les habitants de l'Est de se procurer ce maïs, mais encore elle pourrait décourager les acheteurs éventuels du maïs récolté en 1965 en Ontario. Cela est grave.

M. DANFORTH: En ce qui concerne l'élévateur de Montréal, vous savez sans aucun doute que le gouvernement paie les frais d'entreposage pour le grain de provende entreposé là de novembre à avril. Si ces paiements s'étendaient à l'entreposage du maïs de l'Ontario, pensez-vous que les cultivateurs de maïs ontarien en bénéficieraient?

M. NICHOLS: Ce problème est assez épineux à l'heure actuelle. Comme il ressort de notre mémoire, nous ne produisons pas assez de maïs pour l'ensemble du Canada. Nous vendons facilement nos écoles, mais, par ailleurs, cette formule serait avantageuse pour l'industrie et lui permettrait de progresser. Cela donnerait l'occasion aux éleveurs de l'Est—dans le Québec et les provinces Maritimes—de faire usage du maïs de l'Ontario. C'est là un des aspects de la question.

En ce qui concerne le programme d'aide aux producteurs de provendes, nous félicitons le gouvernement pour son assistance aux agriculteurs; nous en sommes heureux, mais nous estimons que les producteurs de grains dans l'Ontario—je parle des provendes, maïs ou autres—devraient avoir les mêmes avantages. Ce programme nous réjouit, et nous pensions qu'il sera avantageux pour les producteurs, les consommateurs et l'ensemble de l'agriculture.

M. DANFORTH: Je ne voudrais pas vous faire dire ce que vous ne voulez pas dire.

M. NICHOLS: Vous n'y avez jamais réussi.

M. DANFORTH: Le paiement pour les grains de provende de l'Ouest encourage sans doute les courtiers en grains à entreposer les provendes de l'Ouest dans ces élévateurs, étant donné qu'il leur faut payer les frais d'entreposage pour le maïs ontarien. Estimez-vous qu'il faille tenir compte de ce facteur?

M. NICHOLS: Il est très difficile pour nous de nous prononcer sur les méthodes à suivre. Nous demandons simplement un traitement égal pour tous; les agriculteurs de l'Est canadien en bénéficieraient.

M. DANFORTH: Je vous remercie. Une dernière question, monsieur Nichols:

Dans votre mémoire, vous parlez de 36 millions de boisseaux produits en 1962 ou 1963 sauf erreur. Vous indiquez que cette année on aurait récolté 52 millions de boisseaux et vous évoquez les grains employés pour la distillation. Pourriez-vous indiquer, dans les grandes lignes, au Comité, une ventilation? Quelle est la proportion des grains ontariens servant à la distillation et à l'alimentation du bétail? Avez-vous ces données en main?

M. NICHOLS: Nos chiffres se fondent sur les données du Bureau fédéral de la statistique, qui est loin d'indiquer tous les postes. N'étant pas très versé dans l'industrie de la distillation et n'ayant pas de contacts étroits avec ses dirigeants, il m'est difficile de me procurer des chiffres.

Nous n'avons pas de source de renseignements dans ce domaine, monsieur MacKenzie?

M. MACKENZIE: Non.

M. NICHOLS: Nous pourrions vous citer les quantités importées, mais nous ne savons pas celles qu'ont employées les distillateurs, n'est-ce pas, monsieur Phillips?

M. PHILLIPS: En effet.

M. NICHOLS: Nous savons cependant que les grains de l'Ontario sont toujours plus employés.

Les chiffres et les données dont nous disposons indiquent que la teneur en alcool du maïs naturel séché canadien est de 4 à 5 p. 100 supérieure au maïs k.d. des États-Unis; toutefois, dans notre hâte à rédiger notre mémoire, nous n'y avons pas inclus ces chiffres, mais nous avons obtenu ces renseignements d'une source autorisée, au début de l'été.

Le VICE-PRÉSIDENT: La parole est à monsieur McBain.

M. MCBAIN: Monsieur Nichols, vous représentez deux organismes: la Fédération de l'Agriculture et l'Ontario Corn Growers Marketing Board. Sauf erreur, vous vous intéressez spécialement à la culture du maïs de semence dans l'Ontario.

Vous signalez dans votre mémoire que la production de maïs marchand a augmenté entre 1963 et 1964. Votre production de maïs de semence a-t-elle augmenté en proportion? Pourriez-vous donner le chiffre comparatif en acres ou en boisseaux pour 1963 et 1964?

M. NICHOLS: Me sera-t-il permis de faire quelques observations préliminaires?

On a signalé que nous sommes les représentants de l'*Ontario Seed Growers Marketing Board*. Nous en sommes membres. J'en suis le président et M. MacKenzie est le secrétaire. Toutefois, nous avons défendu depuis 25 ans environ les intérêts de l'industrie du maïs dans son ensemble. A titre de preuve, je vous indique qu'en 1946 nous avons rédigé un mémoire et comparu devant le groupe qui nous semblait autorisé, à Ottawa, en matière de tarifs.

Notre activité dans les divers secteurs de l'industrie du maïs et non seulement dans le domaine des grains, s'explique par le fait qu'il n'existait pas d'autre groupe s'occupant du maïs. Nous avons estimé que tout ce dont pouvait profiter l'industrie du maïs dans son ensemble pouvait être avantageux de façon indirecte à l'industrie du maïs de semence. C'est pourquoi nous sommes intervenus dans ce secteur.

Nous avons étudié ce problème avec nos cultivateurs lors de notre réunion annuelle. Ils ont approuvé notre attitude; en effet, presque tous les producteurs de maïs de semence cultivent aujourd'hui les deux catégories de grains. Personnellement j'ai récolté 15,000 boisseaux de semences et 15,000 boisseaux de maïs marchand. Je ne suis donc pas uniquement un producteur de maïs de semence. Il en va de même pour l'immense majorité de nos producteurs de maïs de semence au sein de notre organisation.

Vous voulez connaître le nombre de boisseaux récoltés. Il varie chaque année. En 1963 nous avons produit 320,000 boisseaux de maïs; en 1962, 216,330 boisseaux; en 1960; 245,000 boisseaux environ. Ces chiffres varient en fonction des reports et d'autres facteurs.

Il y a un an, notre Commission nous a aidés à exporter 300,000 boisseaux de semences en Europe. Je signale en passant que M. MacKenzie a contribué à l'accord de vente et à sa mise en œuvre. Vous constaterez donc que le nombre de boisseaux varie d'une année à l'autre.

M. MACKENZIE: J'ajoute que nos surfaces ensemencées en maïs de semence ont passé de plus de 5,000 acres à plus de 7,000 acres.

M. MCBAIN: Pour la gouverne des membres du Comité qui ne connaissent pas les procédés de production du maïs de semence, pourriez-vous expliquer pourquoi près de la moitié de 100 acres consacrées à la culture de maïs de semence doit être destinée à la production commerciale? Pourriez-vous donner de brèves explications aux membres du Comité?

M. NICHOLS: Monsieur McBain, peut-être n'ai-je pas su me faire comprendre. Une récolte normale de maïs de semence est environ 25 p. 100 mâle, et le reste consiste de semence dite femelle, à cause de son rôle spécial dans la production. Ainsi, tous les producteurs de maïs de semence ont au moins un quart de leur récolte destiné au commerce. J'ai dit que j'avais recueilli 15,000 boisseaux de semence et autant de maïs marchand; j'aurais dû préciser que c'était grâce à mes surfaces ensemencées: j'ai de 125 à 150 acres consacrées au maïs marchand, en sus de celles qui sont destinées aux semences. De fait, cela constitue deux entreprises distinctes. Comme je l'ai déjà dit, tous les producteurs de maïs de semence récoltent en outre du maïs marchand.

M. MCBAIN: Je voudrais me renseigner sur les élévateurs terminaux de Montréal et le grand nombre de fourgons soumis aux droits de surestarie. Tout le maïs destiné aux élévateurs de tête de ligne sert-il à la fabrication de provendes, ou une partie est-elle destinée aux distillateurs et aux fabricants d'amidon?

M. NICHOLS: D'après mes observations personnelles, le maïs sur lequel la Commission des ports a droit de regard n'est pas destiné aux distillateurs, qui reçoivent le leur directement. Il est acheté par des courtiers qui le revendent, l'entreposent et le distribuent dans le courant de l'hiver.

M. MACKENZIE: C'est exact.

M. MCBAIN: Je voudrais avoir d'autres renseignements sur l'entreposage.

Vous avez indiqué les avantages qu'a souvent le maïs de l'Ontario sur celui des États-Unis. Cette supériorité dérive-t-elle du fait que le maïs ontarien n'a pas été entreposé longtemps, alors que le maïs américain peut avoir de cinq ou six ans?

M. NICHOLS: Ce n'est qu'à une date assez récente que le gouvernement des États-Unis a instauré un programme d'entreposage du maïs, et de paiements et de divers autres aspects du problème. L'entreposage à long terme du maïs est une formule assez récente et nous n'avons donc pas assez d'expérience pour établir sa nocivité.

Je le répète, dans un cas particulier, les autorités savaient que la méthode était dangereuse. En outre, quand les autorités compétentes achètent du maïs k.d. ou maïs entreposé depuis longtemps, elles ne savent pas s'il a été entreposé pendant un an, deux ans ou sept ans; cela pose un problème concret.

En ce qui concerne les droits de douanes, je signale un autre élément qui nous semble injuste: les États-Unis subventionnent une partie de leur maïs. Il existe du maïs «libre». Notre industrie en expansion permet d'encourager l'agriculture, surtout dans les régions nouvellement mises en valeur. Comme vous le savez, la production de maïs s'étend dans le Québec. C'est pourquoi, notamment, nous voudrions que l'industrie soit suivie de près et bénéficie de l'aide requise, sans aucun obstacle.

M. MCBAIN: Une question encore, monsieur le président.

Nos producteurs canadiens de maïs répondent-ils à tous nos besoins en maïs de semence?

M. NICHOLS: En 1961, 1962 et 1963, nous avons, sauf erreur, importé en moyenne près de 22 millions de boisseaux, valant un peu plus de 29 millions de dollars.

M. MCBAIN: Du maïs marchand?

M. NICHOLS: Songez-vous au maïs marchand?

M. MCBAIN: Non pas; je songe au maïs de semence. Notre production intérieure est-elle suffisante, ou en importons-nous?

M. NICHOLS: Non, la production intérieure ne suffit pas. Certains voudront peut-être que je poursuive, car j'ai couvert la moitié du terrain. Nous avons importé de 22 à 23 millions de boisseaux et, compte tenu des frais de change et ainsi de suite, cela a coûté au Canada près de 30,500,000 dollars.

Nous importons certaines catégories de maïs de semence, mais en petites quantités. Les sociétés mères des États-Unis récoltent ordinairement le maïs en Ontario. Si la récolte est déficitaire pour une nouvelle catégorie de maïs, elles l'importent, mais en règle générale, elles la récoltent ici même. Sauf erreur, il y a quatre entreprises américaines dans ce secteur.

M. MACKENZIE: En effet.

M. MCBAIN: Comment s'établit la balance importation-exportation entre le Canada et les États-Unis?

M. NICHOLS: En 1960 nous avons importé 6,933 boisseaux de semence des États-Unis; en 1961, 9,003 boisseaux; en 1962, 13,546 boisseaux et en 1963, 49,452 boisseaux.

Cet accroissement considérable est dû aux nouvelles méthodes de culture. Certaines compagnies recommandent un croisement unique. Je n'entrerai pas dans le détail car c'est un programme fort complexe. Au Canada, on ne s'est pas engagé à fond dans une production de cette catégorie de maïs, et on a donc dû l'importer. Les autorités responsables ont acquis de vastes surfaces ensemençées et ont annoncé qu'elles en louaient 2,000 acres de plus.

Nous avons exporté 45,458 boisseaux en 1960; 40,493 boisseaux en 1961; 21,269 en 1962 et 26,455 en 1963.

J'ajoute, monsieur le président, que ces chiffres sont dans le mémoire soumis au comité du tarif. Il est fort heureux que je les ai eus en main.

M. MCBAIN: Merci, monsieur le président.

Le VICE-PRÉSIDENT: C'est à votre tour, je crois, monsieur Whelan.

M. WHELAN: Monsieur le président, je voudrais d'abord parler de l'entreposage et de la valeur du maïs. Nombre de questions que je me proposais de soumettre au témoin ont été posées par deux autres membres du Comité.

Monsieur Nichols, la détérioration du maïs américain tient-elle à son âge? Sa qualité est-elle, au départ, comparable à celle du maïs canadien?

M. NICHOLS: Les renseignements recueillis permettent de croire que leur qualité est identique; l'un et l'autre sont de qualité supérieure.

M. WHELAN: Toutefois, il ressort de votre mémoire que certains distillateurs préfèrent le maïs canadien.

M. NICHOLS: En effet.

M. WHELAN: Parce qu'il est de meilleure qualité.

M. NICHOLS: Les acheteurs achètent du maïs K.d. au petit bonheur. Ils ne savent pas si ce maïs a été entreposé un an ou sept ans et ils constatent que la détérioration du maïs est fonction de la période d'entreposage. S'il est entreposé pendant longtemps, le maïs doit être aéré ou retourné; son expédition par bateaux en concasse une partie et la réduit en poudre. Mais quand le maïs de l'Ontario est expédié à Québec et dans les provinces Maritimes il ne subit que deux manutentions avant la livraison.

La *Seagram's* a procédé à des expériences sur la teneur en alcool du maïs naturellement essoré ou soumis à un procédé d'essorage lent. Par maïs naturellement essoré je veux dire surtout du maïs entreposé dans les silos dans les fermes, laissé là pendant tout l'hiver et jusqu'au début de l'été. C'est ce qu'on appelle du maïs essoré naturellement. On peut obtenir une marchandise comparable par un séchage progressif. Mais, je le répète, la *Seagram's* expérimente avec du maïs séché naturellement.

M. WHELAN: Qu'est-ce que la méthode d'essorage lent?

M. NICHOLS: Le maïs est l'un des grains les plus délicats. On l'essore à 140°, température qui évite un séchage trop rapide, la carbonisation et ainsi de suite. Les usines commerciales emploient ce procédé.

Néanmoins, certains cultivateurs essorent leur maïs à une température légèrement inférieure; ce procédé est plus coûteux, mais, d'après eux, la qualité obtenue est meilleure.

J'ajoute que le maïs de semence ne peut être essoré ainsi. Il faut le sécher sur l'épi, lentement, à basses températures, pour éviter de détruire le germe.

Les règles touchant le maïs de semence s'appliquent aussi au maïs marchand. Le germe de maïs est essentiel à la fabrication de l'alcool. Je ne sais pas s'il produit le même effet sur le consommateur.

M. WHELAN: Je voudrais poser une question ayant trait à l'entreposage dans les fermes; je ne pense pas uniquement aux épis de maïs, mais aussi au maïs égrené. Combien de boisseaux, en moyenne, pensez-vous que les cultivateurs ont entreposés dans leurs fermes?

M. NICHOLS: C'est une question difficile. Le nombre de fermes et les dimensions varient. Dans le comté de Kent, il y a 550,000 acres, et une acre sur 3.5 produit du maïs. Par ailleurs, nous y trouvons un peu plus de 5,000 cultivateurs. Je ne puis faire de calcul mental et il faudrait crayon et papier. Néanmoins, je puis dire qu'en moyenne il y a 150 acres par ferme et qu'on consacre généralement 45 acres à la culture du maïs. La récolte est de 100 boisseaux de l'acre, bien que dans le comté de Kent elle puisse être plus élevée. Compte tenu de tous les éléments, la production est de 4,500 boisseaux de maïs égrené,

ou 9,000 boisseaux d'épis. Nombre de cultivateurs les entreposent dans leurs fermes.

Comme vous le savez, à la suite de modifications récentes, les cultivateurs utilisent une ramasseuse-égrenouse. Il leur faut entreposer ce maïs égrené, l'aérer et ainsi de suite. J'estime que cet entreposage engloberait au plus 15 ou 20 p. 100 du total. Ai-je raison de le croire?

M. N. D. MACKENZIE (*secrétaire de l'Ontario Seed and Corn Growers' Marketing Board*): Le pourcentage ne serait pas si élevé.

M. NICHOLS: Peut-être y aurait-il 10 p. 100 environ de maïs égrené et le reste en épis de maïs.

Nous avons vérifié, dans 4 ou 5 élévateurs, les quantités de maïs livrées à ce jour et les montants attendus cette année; il s'agit de maïs livrés directement après la récolte. Les quantités allaient de 30 à 50 p. 100 et variaient avec les régions. On peut donc affirmer que 50 ou 60 p. 100 sont entreposés par les cultivateurs en vue d'expéditions à la fin de l'hiver et au cours de l'été suivant.

M. WHELAN: Vous avez mentionné l'aération du maïs; comment s'y prend-on pour le maïs égrené? Vous avez dit en outre qu'il faut retourner les grains et y faire passer de l'air sous pression. Pourriez-vous décrire la méthode?

M. NICHOLS: Elle est assez simple et dépend du volume des grains entreposés. Nombre de compartiments contiennent 5,000 ou 6,000 boisseaux. Un élévateur de ciment peut en renfermer de 40 à 50,000, mais quels que soient les élévateurs, le procédé est identique; au fond des compartiments d'emmagasinage ou des élévateurs, se trouve un tuyau sur toute la longueur, et un petit moteur actionne un ventilateur qui chasse l'air. On peut se demander d'où vient cet air. De fait, l'air frais est aspiré par le haut, traverse le tas de maïs, et est ensuite aspiré ou rejeté au fond.

Un autre dispositif, qui coûte 75 dollars, se compose d'un petit aérateur actionné par un moteur de 1/4CV; il est muni d'une hélice et d'une cheminée avec un tuyau d'acier ou de fer-blanc de quatre pouces; celui-ci descend dans le compartiment à une profondeur de 6 ou 7 pieds. La cheminée s'ouvre au sommet et le mécanisme s'inspire du même principe, bien que ce dernier système soit réservé aux compartiments de petites dimensions.

M. WHELAN: Ai-je raison de croire que pour conserver la qualité supérieure du maïs égrené par une ramasseuse il convient d'y veiller de près?

M. NICHOLS: Oui, c'est très important. Le système est également utilisé dans les grands élévateurs. Mon expérience me permet de croire que les mécanismes d'aération qui aspirent l'air du fond après l'avoir tiré par en haut, résolvent la plupart de nos problèmes. Ce mécanisme peut être transféré d'un élévateur à l'autre.

Je me permets d'indiquer en passant: la Commission des ports nationaux qui se chargera de l'entreposage du maïs devra prendre conscience du fait que cette céréale présente des difficultés spéciales d'entreposage.

M. WHELAN: J'ai une question au sujet de la Commission. Je dois le signaler en toute justice, j'ai parlé à ses représentants, après avoir reçu des instances de ceux qui s'inquiétaient du nombre de wagons dans les régions terminales; sauf erreur, les représentants de cet organisme m'ont affirmé qu'il y avait sur les voies 330 fourgons à destination des élévateurs de la Commission. Ils ont admis volontiers que certains étaient en mauvais état. Toutefois, ils savent probablement que leurs élévateurs ne sont pas destinés à l'entreposage du maïs. Vous savez que les dispositifs d'aération y sont fort limités. Je pense que peu de cultivateurs de l'arrière-pays connaissent les installations de la Commission des ports nationaux où même les appareils d'essorage sont peu nombreux.

Compte tenu de la remise en état des wagons, il faudra sans doute faire subir au maïs de nouveaux processus de transformation pour le rendre acceptable.

M. NICHOLS: Les cultivateurs ne seraient pas au courant de la situation?

M. WHELAN: J'aurais dû dire les négociants.

M. NICHOLS: En effet, les négociants. Mais je pense qu'ils sont au courant de la situation et s'en inquiètent. Néanmoins, il est tout naturel qu'une fois la vente réalisée, leurs inquiétudes cessent.

En ma qualité de producteur de maïs, j'estime qu'il nous faudrait avoir les installations voulues, non seulement pour la manutention du maïs, mais encore des autres céréales; nos produits doivent bénéficier d'un traitement convenable. Cela répondrait mieux à nos exigences et profiterait aux cultivateurs du Québec et des provinces Maritimes. La Commission des ports nationaux ou toute autre autorité responsable devrait étudier le problème à fond et veiller à nous fournir les installations requises.

M. WHELAN: Le peu de renseignements que j'ai pu recueillir me fait prévoir une expansion de notre industrie du maïs et l'exigence, par les producteurs, d'installations permettant une manutention accélérée de leur produit, ainsi que des séchoirs plus importants. Nous savons que les céréales en provenance de l'Ouest exigent moins de soins que le maïs dans les élévateurs, où parfois les séchoirs ne sont destinés qu'aux grains de l'Ouest en mauvais état; ces dispositifs d'ailleurs ne sont pas immenses, comme doivent l'être les séchoirs à maïs.

Vous affirmez à la page 5 de votre mémoire:

Nous sommes opposés à toute intervention du gouvernement visant à supprimer les droits et les privilèges des particuliers et des entreprises commerciales, à condition bien entendu que ceux-ci offrent un service s'inspirant de normes suffisantes d'éthique et d'efficacité.

Si donc ces normes ne sont pas suivies, un organisme serait fondé à intervenir.

M. NICHOLS: Ce n'est pas ce que nous voulions dire.

M. WHELAN: J'espérais que oui.

M. NICHOLS: Il me semble malaisé d'établir l'efficacité de tel ou tel négociant. D'après mes observations personnelles, je les trouve bons dans l'ensemble. En dépit de faiblesses possibles, les entreprises commerciales privées et les particuliers ont un rôle utile à jouer dans notre économie et nos structures internes; une surveillance trop étroite peut les paralyser. C'est pourquoi nous doutons de l'utilité de la formule à l'heure actuelle.

M. WHELAN: Une chose m'inquiète; après avoir parlé en privé à certains membres du Comité, je constate qu'elle les inquiète aussi. Je songe à la nécessité de fournir à un prix raisonnable les grains de provende aux éleveurs de bétail de l'Est. Comme il ressort de votre mémoire, cette année la manutention de notre maïs peut coûter cher aux consommateurs du maïs du Canada et de l'ouest de l'Ontario, et c'est le producteur qui en pâtira. Je ne blâme pas les négociants de notre région. Je sais qu'ils doivent résoudre un problème, mais je constate qu'on ne coordonne pas les efforts afin d'assurer au maïs, après son expédition, un traitement dont tous profiteraient—les distillateurs comme les autres.

Cela a inspiré certaines réflexions à nombre d'intéressés. On devrait peut-être créer un organisme chargé d'étudier la question et de soumettre des instances sur l'entreposage et les paiements garantis pour celui-ci. Personne ne devrait pouvoir commander trois millions de boisseaux pour la Commission des ports nationaux et n'employer qu'un million. Il faudra offrir une compensation aux intéressés pour les deux autres millions de boisseaux réservés.

M. NICHOLS: Je crains une chose en ce qui concerne cette commission ou cet organisme: on pourrait lui accorder des pouvoirs trop étendus. Parfois, dans l'ouest ontarien, nous avons eu le sentiment d'être oubliés. A l'heure actuelle nous sommes en mesure d'écouler notre maïs; toutefois, à tort ou à raison, nous pensons que les intérêts agricoles de l'Ouest ont relégué dans l'ombre notre petite région négligeable, et nous redouterions un organisme qui aggraverait la situation.

M. WHELAN: Cet organisme ne présenterait certes aucune instance pouvant compromettre les droits d'un groupe agricole donné, au bénéfice d'un autre groupe.

Souvent, cette année, les dirigeants d'éleveurs ont dû dire aux cultivateurs d'arrêter les livraisons de maïs faute de place, de séchoirs ou d'installations. Combien y aurait-il d'acres dans l'ouest de l'Ontario où la récolte n'est pas encore faite?

M. NICHOLS: Vous ne me facilitez pas la tâche. Je ne pense pas que ces éléments aient retardé la récolte sur une grande échelle. On a constaté l'apparition de moisissure dans certains coffres et dans le maïs sur pied, par suite, notamment, d'un temps froid. Toutefois, je ne pense pas qu'il reste plus de 10 p. 100 du maïs à récolter; la proportion doit être assez petite.

Nous avons fait analyser cette moisissure et nous pensons qu'elle est due au temps froid d'août et de septembre. Nos discussions ont mis en relief un autre problème; depuis 15 ans environ j'ai fait partie du comité d'étalonnage de la Commission des grains, pour l'Est du Canada; ce comité est chargé notamment d'analyser les diverses classes de grains marchands. Bien que la chose ne relève réellement pas de nous tous les ans, l'Association des éleveurs de l'Ontario a envoyé un avis à tous les négociants en maïs, signalant la nécessité de rafraîchir le maïs avant le chargement. Cela pose un problème pour cette céréale, et un autre pour la Commission des ports nationaux qui peut recevoir du maïs avarié. Notre comité cherche une solution. Nous applaudissons à la surveillance et à l'aide du gouvernement, qui accomplit là-bas un excellent travail. Certains des problèmes en cause proviennent de la simple négligence.

M. WHELAN: J'ai une raison pour m'intéresser au maïs attendant d'être récolté, et je suis persuadé que les membres du Comité qui viennent de la région de London ont remarqué, comme moi, qu'à côté de l'aéroport deux grands champs ont encore du maïs sur pied, ainsi que plusieurs champs proches de l'aéroport de Windsor. J'imagine que les cultivateurs ont rempli tous les entrepôts disponibles et ne veulent pas immobiliser leurs fonds en nouvelles installations; ils préfèrent sans doute livrer immédiatement la récolte qui, dans la plupart des cas, se fait avec la ramasseuse-égreneuse. Si le temps le permet, ils pourront récolter ce maïs, mais il y a risque de perte ou de baisse de qualité.

Par ailleurs, nous n'avons pas de facilités d'entreposage suffisantes dans la région productrice de maïs. Il aurait dû être récolté, car la saison d'automne y a été favorable, et nous devrions avoir un produit de qualité supérieure.

M. NICHOLS: Je pense comme vous, et j'espère que le Comité et le ministère responsable s'en rendront compte. Aujourd'hui l'industrie du maïs représente 65 ou 70 millions de dollars; je parle de grains de maïs, et cette industrie est en voie d'expansion. Les fonctionnaires autorisés nous affirment qu'elle bénéficiera d'une nouvelle expansion de 20 p. 100.

J'aimerais vous signaler un autre facteur. Certains d'entre vous se sont peut-être demandé pourquoi le maïs canadien est plus cher que le maïs des États-Unis. Cela s'explique en partie par le cours du change. Malheureusement, les prix de notre maïs dépendent entièrement des prix des États-Unis. Le maïs du Canada se vend aux prix de Chicago, plus le taux courant de change et les droits de douane. Les frais d'expédition ne comptent pas beaucoup, parce qu'il en coûte moins d'expédier du maïs de Chicago à Montréal par

bateau, que d'un autre centre. Aujourd'hui le maïs se paie comptant \$1.22; il faut y ajouter 8c. de droits de douane, ce qui se monte à \$1.30; le taux courant de change est d'environ 7.5c. ce qui ferait en tout près de \$1.40. Nous obtenons \$1.20 pour notre maïs canadien; cette année, il a valu près de 20c. le boisseau à l'époque des récoltes, somme trop basse pour notre concurrence avec les États-Unis. Après la récolte, notre maïs atteint progressivement le niveau des prix américains. Évidemment, si les prix aux États-Unis fléchissent, les nôtres suivent le mouvement, autre raison justifiant des entrepôts suffisants dans l'intérêt de l'agriculture et des cultivateurs.

M. WATSON (*Assiniboïa*): D'après M. Nichols on peut expédier du maïs de Chicago à Montréal à meilleur compte que de sa région de l'Ontario. Pourquoi ne pouvez-vous profiter des avantages de l'expédition par voie fluviale?

M. NICHOLS: Lors de la rédaction de nos mémoires sur le tarif-marchandises et ainsi de suite, nous avons étudié certaines données. Je cite de mémoire, mais sauf erreur il en coûte environ 10c. du boisseau pour expédier le maïs par bateau de Chicago à Montréal. Comme nous l'indiquons ici, cela vaut 32c. le quintal par voie ferrée. Chaque boisseau de maïs contient 56 livres, ce qui donne un écart de 18 ou 20c. le boisseau. Nous payons plus. Nous disposons de certaines installations à Windsor, mais on n'y trouve pas beaucoup d'éleveurs. A Sarnia, les entrepôts sont presque pleins et il est malaisé de trouver des entrepôts en vue d'un chargement des navires. Un navire de lac peut charger 100,000 ou 200,000 boisseaux et il est difficile d'entreposer de pareilles quantités.

M. WATSON (*Assiniboïa*): Est-il exact que vous devriez avoir des entrepôts à cet endroit plutôt qu'à Montréal, car cela vous permettrait de bénéficier des tarifs de transport par bateaux?

M. NICHOLS: Il serait bon d'avoir les deux, je pense que c'est cela qu'il nous faut. Pour répondre aux besoins du Québec et des provinces Maritimes, le maïs est expédié directement. Le maïs récolté du milieu d'octobre à la fin de novembre et expédié par bateau sur les lacs, risque de se heurter à la période de gel et ainsi de suite. Ce problème peut surgir vers la fin de l'époque des récoltes.

M. BROWN: Monsieur le président, les réponses fournies à M. Whelan ont couvert presque tous les aspects de la question que j'envisageais. Toutefois, vous m'avez intéressé en disant que vous êtes contre toute nouvelle intervention du gouvernement quant à la circulation des grains de provende. Vous conseillez une inspection gouvernementale et souhaitez encourager les particuliers ayant des entreprises privées. Peut-on dire que ce serait un encouragement gouvernemental? Sinon, à quoi songiez-vous?

M. NICHOLS: Je croyais que nous recommandions la création d'un organisme, d'un office ou d'une commission du gouvernement, chargés de diriger et de surveiller la circulation des grains. J'ai cru comprendre qu'on songeait à un organisme de la Couronne qui vendrait les céréales au Québec et aux provinces Maritimes et interviendrait de cette façon. N'est-ce pas là ce que nous discutons?

M. BROWN: Cela englobe-t-il l'entreposage?

M. NICHOLS: Non, nous parlons uniquement d'un organisme gouvernemental. Sauf erreur, l'entreposage relève d'un autre alinéa.

M. BROWN: En le lisant, je me suis posé certaines questions. Vous parlez d'encourager les particuliers; songiez-vous que le gouvernement pourrait encourager les cultivateurs à entreposer leurs grains dans leurs fermes plutôt que dans les élévateurs? Vous avez dit en effet que la Commission des ports avait fait son possible mais n'avait pu, en définitive, trouver les facilités d'entreposage requises. Je me suis demandé si, à votre sens, le gouvernement

devrait encourager les cultivateurs à entreposer les céréales dans leurs propres fermes?

M. NICHOLS: Cela pourrait présenter certains avantages. En parlant d'encouragement, nous n'avons pas songé à une aide du gouvernement ni à des subventions gouvernementales. Il s'agissait plutôt, à mon sens, d'une déclaration de principe et je m'interrogeais sur ses avantages éventuels. Nous n'avions pas toutes les données voulues; je ne pense pas que le gouvernement a poussé l'enquête jusqu'au bout. Néanmoins, jusqu'à ce que nous soyons renseignés avec plus de précision, nous nous opposerons probablement à une extension de toute surveillance gouvernementale. Autrement dit, nous ne voulons pas d'entraves causées par une aide aux élévateurs ou aux entrepôts dans les fermes. Cette aide me semble injustifiée. J'estime que nous devons veiller à nos intérêts et nous le ferons; nous ne sollicitons aucune assistance. Même au chapitre des droits de douane, nous nous opposerions à tout ce qui pourrait être désavantageux pour notre industrie. En 1956, lors des dernières négociations sur les droits de douane, on nous a dit pourquoi nous avons perdu ces 2c. pour le maïs, par suite de marchandages; le gouvernement des États-Unis l'a emporté dans le secteur du maïs en échange d'un autre avantage, et nous, producteurs de maïs, avons dû payer la note.

Le VICE-PRÉSIDENT: Est-ce tout? A votre tour, monsieur Horner.

M. HORNER (*Acadia*): Je voudrais poser plusieurs questions se rattachant aux pages 4 et 5. Je vois qu'à la page 4 vous approuvez le principe d'une aide au transport du maïs et des autres grains de provende récoltés en Ontario. Comment pourrait-on accorder de l'aide aux transports pour le maïs de l'Ontario sans en faire bénéficier le maïs des États-Unis importé dans cette province?

M. NICHOLS: Ma foi, la chose s'est produite une fois; nos producteurs de maïs et bon nombre de Canadiens ont été surpris d'avoir à subventionner du maïs américain destiné aux provinces Maritimes. Peut-être ne devrais-je pas m'engager dans ce domaine; j'estime néanmoins qu'une subvention serait inutile. Nous n'avons pas à subventionner nos voisins du Sud, malgré l'amitié que nous leur portons.

En ce qui a trait à la question en cause, nous estimons que les producteurs ontariens de maïs s'inspirent de motifs égoïstes et veulent éviter la concurrence des céréales de l'Ouest. Les membres de notre comité sont d'un autre avis. Nous comptons des producteurs du Québec, des provinces Maritimes et de l'Ontario, et ils jouissent du privilège de faire venir des provendes de l'Ouest; cela leur a été utile. Toutefois, nous estimons que les mêmes avantages devraient s'étendre au maïs et aux grains de provende de l'Ontario.

Sauf erreur, les divers grains de l'Ouest destinés à certaines régions de l'Ontario bénéficient d'une aide de \$5 par tonne au transport, aide qui augmente en proportion de l'éloignement des ports. Il me semble équitable de demander les mêmes privilèges pour les usagers des grains ontariens dans le Québec et les provinces Maritimes. Nous en sommes privés et cela nous désavantage.

M. HORNER (*Acadia*): Je conçois cela, mais, comment verser l'aide au transport au seul maïs canadien et non au maïs des États-Unis?

M. NICHOLS: Parfois on ignore la provenance du maïs indiqué sur le connaissement, car dans les entrepôts tous les grains sont confondus.

M. HORNER (*Acadia*): En effet.

M. NICHOLS: Je n'élude pas la question, mais qu'arrive-t-il dans l'Ouest lors de l'arrivée des grains de là-bas? Comment les identifient-ils là-bas?

M. JORGENSON: Les frais de transport frappent l'ensemble.

M. HORNER (*Acadia*): C'est exact, ces frais s'appliquent à l'ensemble, et il est donc inutile de connaître la provenance. Ainsi il n'y a guère de grains américains expédiés des provinces des Prairies vers l'Est.

M. NICHOLS: Avant d'en parler, je voudrais étudier le problème. Il est possible que dans l'intérêt des consommateurs de l'Est—je parle des éleveurs de volaille et de bétail—ceux-ci devraient bénéficier des mêmes droits, que ce soit pour le maïs américain ou canadien. Je n'irai pas jusqu'à dire qu'il faudrait subventionner le maïs américain, mais s'il est impossible d'en reconnaître la provenance, une fois au Canada, on devrait verser une aide semblable. Aussi longtemps que nous aurons les droits de douane actuels et ainsi de suite, nous pourrions concurrencer les cultivateurs américains; cette concurrence est inévitable. Mais il nous serait avantageux de profiter de cette aide au transport, et le consommateur en bénéficierait aussi.

M. HORNER (*Acadia*): C'est fort possible, mais à quoi bon recommander une méthode peu pratique? Je voulais avoir des renseignements concrets sur sa mise en œuvre possible, mais vous n'avez pas sans doute étudié la question et je n'ai pas, moi non plus, la réponse voulue. Je l'admets bien volontiers.

Ma prochaine question a trait au troisième alinéa de la même page, traitant des installations terminales d'entreposage. Vous proposez un élargissement de ces installations; résumant ce passage, au début de notre réunion, vous avez indiqué en outre qu'en automne le maïs se vend 20c. meilleur marché que plus tard, par suite de la demande, de la pénurie d'entrepôts et ainsi de suite. Dans l'alinéa en cause vous traitez des entrepôts terminaux, mais non pas uniquement. Estimez-vous qu'il faille élargir les élevateurs régionaux, comme nous les appelons dans l'Ouest, ou les installations dans les fermes?

M. NICHOLS: Je suis convaincu que nous avons besoin de plus grands entrepôts, et ici même, à Montréal; ainsi la récolte annuelle pourrait rentrer de façon méthodique et nous pourrions desservir l'Est du Canada et répondre à ses besoins au fur et à mesure qu'ils se manifesteront.

M. HORNER (*Acadia*): Arrêtons-nous d'abord à votre première affirmation. Vous êtes convaincu qu'il nous faut plus d'entrepôts aux élevateurs terminaux, régionaux et dans les fermes. C'est bien cela?

M. NICHOLS: Oui, mais j'estime personnellement que c'est aux cultivateurs à l'entreposage dans les fermes.

M. HORNER (*Acadia*): D'accord.

M. NICHOLS: Nous ne voulons pas tout subventionner.

M. HORNER (*Acadia*): Nous sommes réunis pour essayer de résoudre le problème d'ensemble. Un programme de prêts gouvernementaux aiderait-il les cultivateurs et l'industrie des provendes? Nous payons 500 dollars de prime pour la construction de maisons en hiver; je cite cela à titre d'exemple; on peut dire que cela amorça la pompe quant à la construction de maisons d'habitation et à l'emploi d'hiver. Pensez-vous que le gouvernement pourrait suivre une voie comparable pour imprimer l'élan voulu et encourager l'érection de nouveaux entrepôts dans les fermes et dans les campagnes?

M. NICHOLS: Ma foi, le problème est vaste; j'aurais répondu plus facilement si je n'avais passé par l'expérience de cette année. Je cultive du maïs depuis plus de trente ans; j'espère qu'on me permettra de décrire une expérience personnelle. Je ne suis certes pas un gros cultivateur, mais mes opérations sont plus importantes que chez beaucoup d'autres. J'entrepouse mon maïs dans des coffres pouvant contenir en tout 50,000 boisseaux. Cet automne, j'ai rapidement décelé l'apparition de la moisissure et j'ai immédiatement égrené et séché mon maïs. Cela a soulevé un problème difficile; nous étions débordés de maïs. Que faire en effet avec 15,000 boisseaux de maïs égrené quand on n'a pas les entrepôts requis?

La formule proposée encouragerait sans doute la construction d'entrepôts, si c'était possible, mais j'hésiterais à recommander au gouvernement une méthode peu pratique.

J'ai cru pouvoir dire sans me tromper que le maïs se vend actuellement à 20c. de moins le boisseau qu'il se vendra plus tard; en effet, neuf fois sur dix j'obtiendrai en juin prochain 30c. de plus par boisseau qu'au moment de la récolte.

M. HORNER (*Acadia*): Dans l'Ouest, on trouve dans un nombre incalculable de fermes d'immenses facilités d'entreposage. Comme vous le savez, dans tout l'Ouest canadien on a construit d'innombrables élévateurs régionaux qui ont grandement facilité l'entreposage du maïs. Nous n'avons cependant pas assez d'entrepôts dans l'Ouest et avons dû adopter un système de contingentements forçant les cultivateurs à garder sur place leurs grains jusqu'à la livraison contingente. Je ne crois pas toutefois qu'il y ait assez d'entrepôts régionaux pour cette récolte.

M. NICHOLS: Monsieur MacKenzie est du même avis.

M. HORNER (*Acadia*): Continuons donc. Y a-t-il une autre façon de fournir l'encouragement voulu? Nous avons aujourd'hui des syndicats dans l'Ouest, le Manitoba, l'Alberta et la Saskatchewan; nous avons aussi l'*United Grain Growers*, et le mouvement coopératif qui est intervenu dans ce domaine et construit de très nombreux entrepôts. Un cartel, un syndicat ou une coopérative pourraient-ils s'occuper de l'entreposage du maïs? N'oubliez pas l'écart de 20c. dont certains profiteront, bien entendu. Existe-t-il un secteur où le gouvernement doit inciter un syndicat, un cartel ou une coopérative à construire des entrepôts?

M. NICHOLS: Personnellement, j'ai essayé de bâtir mes propres entrepôts. Membre et président de la Commission du blé—c'est mon deuxième mandat comme président—je suis toujours disposé à collaborer avec d'autres cultivateurs ou producteurs afin de soumettre nos problèmes et leur chercher une solution. Toutefois en ce qui concerne des entrepôts communs, surtout pour le maïs—je répète qu'avant cette année mes coffres m'ont suffi—je dois dire que le maïs est plus facile à entreposer que les autres céréales. Ils ont là-bas des clôtures à neige servant de silos, etc; mais il est beaucoup plus difficile d'entreposer du maïs égrené destiné aux élévateurs et aux éleveurs.

M. HORNER (*Acadia*): C'est plus difficile.

M. NICHOLS: Certes. L'aération dont j'ai déjà parlé pose des problèmes. Quand j'ai entreposé mon maïs égrené, sa température était de 80 à 85 degrés, et il a été très dur de le ramener à moins de 60 degrés, pour assurer sa conservation.

M. HORNER (*Acadia*): Existe-t-il des syndicats ou des coopératives dans le sud de l'Ontario qui ont des séchoirs? Par syndicats j'entends des groupes de cultivateurs ayant acheté conjointement un séchoir et essorant eux-mêmes leur maïs? Cela existe-t-il?

M. NICHOLS: Il y en a peut-être quelques-uns. Vous avez vos coopératives communautaires, mais elles ne rentreraient sans doute pas dans cette catégorie; par ailleurs, il y a le programme du gouvernement qui prête des fonds pour l'achat de machines; il les prête à un groupe de cultivateurs à cette fin, mais j'imagine qu'il leur faudrait bâtir des entrepôts.

M. HORNER (*Acadia*): Ces fonds ne peuvent servir aux constructions.

M. WHELAN: Ils peuvent financer l'achat de séchoirs.

M. NICHOLS: Oui, mais non pas des bâtiments.

M. HORNER (*Acadia*): Nous avons imposé trop de restrictions.

J'abandonne cette question, monsieur le président et j'en viens à la page 5 du mémoire.

Le VICE-PRÉSIDENT: Nous vous écoutons, monsieur.

M. HORNER (*Acadia*): Au troisième alinéa de la page 5 vous parlez des représentants du gouvernement. Quelle est leur utilité? Voilà une question qui a été retournée sur toutes les faces et je me suis trouvé successivement dans les deux camps. Vous rejetez l'idée d'une surveillance, mais acceptez l'inspection et l'aide du gouvernement. Que penseriez-vous si le gouvernement décidait de nommer ou de recommander la nomination d'un coordonnateur jouant le rôle d'intermédiaire entre les acheteurs, les manutentionnaires et les producteurs? Ainsi on aplanirait certaines difficultés quant aux provendes, et celles-ci coûteraient aux cultivateurs un peu moins cher qu'à l'heure actuelle.

M. NICHOLS: Ici encore il est malaisé de répondre au pied levé.

Nous parlons d'inspection; j'ai évoqué la Commission du blé et son rôle dans l'inspection des céréales. Celles-ci ont répondu aux diverses normes requises, comme vous le savez.

M. HORNER (*Acadia*): En effet.

M. NICHOLS: C'est fort utile, mais je puis encore me prononcer sur l'agent de liaison dont vous parlez. Quel serait son mandat? Surveillerait-il les inspecteurs? Irait-il voir dans les minoteries si tout se fait selon les règles?

M. HORNER (*Acadia*): Non, il n'aurait pas droit de regard sur les représentants de la Commission du blé. Selon moi, il devrait étudier la demande en grains de l'Est et en provendes dans l'Est du Canada par exemple; il veillerait à ce qu'il y ait des entrepôts suffisants et bien remplis. Je ne sais dans quelle proportion les entrepôts de l'Est sont remplis aujourd'hui. Est-ce dans la proportion de 90 p. 100 ou de 100 p. 100? Je ne pense pas que ce soit de 100 p. 100.

A mes yeux, cet agent de liaison devrait trouver le plus possible d'espace d'entreposage, veille à ce que cet espace soit utilisé au maximum, et répondre à la demande. On a souvent témoigné devant ce Comité qu'il y avait du maïs disponible, mais que sa livraison aux minoteries immobiliserait pendant deux semaines 24 fourgons en surestarie, et ainsi de suite. Un coordonnateur pourrait sans doute porter remède dans ce domaine.

Vous repoussez le principe d'un contrôle et je ne dis pas qu'un coordonnateur exercerait un contrôle injustifié. Je ne pense pas qu'il vous imposerait une camisole de force ou vous ligoterait de règlements. J'affirme qu'il essaierait sans doute de veiller à ce qu'il y ait des installations voulues et qu'on en fasse de meilleur usage.

M. NICHOLS: Cela veut-il dire que si nous demandions des installations à Montréal, elles nous seraient données? Je cultive du blé. Je sais qu'il est impossible d'expédier du blé à Sarnia par exemple et de l'y entreposer, car les entrepôts sont déjà remplis d'autre chose. Le coordonnateur assurerait-il aux producteurs ontariens l'espace d'entreposage requis dans le port de Montréal, à Sarnia et ailleurs? En êtes-vous persuadé?

M. HORNER (*Acadia*): C'est fort possible.

Pour résumer ma question: vous, monsieur Nichols, et les membres de votre organisation, pensez-vous qu'une nomination de ce genre—qu'on parle de coordonnateur ou d'autre chose—serve les intérêts de l'industrie des grains de provende?

M. NICHOLS: S'il veillait à un partage équitable des installations par les divers producteurs, le rôle de cet agent serait des plus utiles. Jusqu'à présent, il y a eu pénurie d'espace disponible.

M. HORNER (*Acadia*): Vous pensez donc, si je comprends bien, que dans certains domaines une aide serait utile?

M. NICHOLS: C'est exact.

Le VICE-PRÉSIDENT: Avant de poursuivre, je voudrais signaler au Comité que j'ai la liste des membres désireux de poser des questions: MM. Cardiff, Mul-

lally, Kennedy, Beer, Roxburgh et Thomas. Puis-je aussi rappeler au Comité qu'il est presque midi moins 25?

Monsieur Cardiff a la parole.

M. CARDIFF: Je serai très bref, monsieur le président.

Je veux vous féliciter pour le mémoire que vous avez présenté, monsieur Nichols. Il semble en ressortir qu'il y a quelques semaines vous aviez pris un rendez-vous avec le Comité de l'Agriculture, mais y avez renoncé quand le ministre du Commerce vous a affirmé qu'il n'y aurait pas de réduction des droits de douane sur le maïs. Est-il arrivé quelque chose depuis, car vous avez comparu aujourd'hui devant le Comité?

M. NICHOLS: Lors de notre comparution antérieure, nous avons cru comprendre que votre Comité avait été saisi d'un mémoire signalant que le maïs ontarien était inférieur au maïs américain quant à sa valeur énergétique et alimentaire. C'est pourquoi nous avons demandé à témoigner; notre mémoire traite de ce point et d'autres questions aussi.

M. CARDIFF: Je faisais partie de ce Comité et ne me souviens pas avoir entendu dire que le maïs canadien était inférieur à l'américain. De fait, sauf erreur, on avait affirmé le contraire. Le maïs des États-Unis est évidemment plus précoce.

Une autre question: n'avez-vous pas craint qu'à la suite de pressions venant d'autres groupements, le ministre changerait d'avis et abolirait les droits de douane?

M. NICHOLS: Je ne suis pas en mesure d'exposer la pensée du ministre. Néanmoins, j'estime que ces renseignements nous ont été communiqués en toute bonne foi et avec une sincérité totale. Notre Fédération m'a fait passer à un autre comité, et cela m'a permis de participer à un entretien avec M. Hays dans son bureau; le ministre a signalé l'existence de pourparlers sur le maïs. Il nous a affirmé de nouveau qu'on ne serait pas assez stupide pour permettre aux États-Unis d'entraver l'industrie du maïs, alors que le maïs américain entrant au Canada était frappé d'un droit de 8 p. 100, et qu'un droit de 25 p. 100 s'appliquait au maïs exporté chez nos voisins du Sud.

M. CARDIFF: Tout cela est exact, mais il n'en reste pas moins—qu'importe le gouvernement au pouvoir—que divers groupes exercent des pressions; si celles-ci deviennent trop fortes, le gouvernement peut changer d'avis. En réalité, 8 p. 100 représentent un droit minime par rapport au droit imposé par les États-Unis et il conviendrait de le relever. Toutefois, je n'insisterai pas sur ce point pour l'instant.

J'ai une autre question à vous poser: que paie-t-on, à Chatham, pour du maïs égrené, chargé sur des camions pour livraison immédiate?

M. NICHOLS: Un dollar 20 le boisseau.

M. CARDIFF: Autre chose; en effet vous êtes beaucoup mieux renseigné que moi. A quelle hauteur peut-on entreposer du maïs sans qu'il s'échauffe?

M. NICHOLS: Certains éleveurs à maïs ont de 70 à 80 pieds de haut et sauf erreur, peuvent contenir de 45,000 à 50,000 boisseaux. Il va sans dire que je ne fais pas autorité en la matière. On emploie les mêmes éleveurs pour le maïs et les autres grains, mais on les aère régulièrement pour rafraîchir le maïs.

M. CARDIFF: On a les dispositifs de rafraîchissement voulus?

M. NICHOLS: Oui, il y a un aérateur.

M. CARDIFF: Ce que je veux dire...

M. NICHOLS: Songez-vous à l'entreposage dans les fermes?

M. CARDIFF: Oui. Supposons que j'aille à Chatham et y achète un camion de maïs. Je n'ai pas de silo d'entreposage. Quelle hauteur pourrait avoir le tas de maïs sans subir d'avaries?

M. NICHOLS: Deux ou trois camions pleins ne vous causeraient aucune difficulté.

M. CARDIFF: Je pourrais mettre le maïs sur le plancher d'une grange?

M. NICHOLS: C'est cela. Vous pourriez décharger deux ou trois camions dans une grange, et augmenter progressivement le tas.

M. CARDIFF: Je vous remercie.

M. NICHOLS: Puis-je en revenir à une question antérieure? Voilà longtemps que je fais partie de comités agricoles; j'ai joué un rôle actif dans ce secteur de l'industrie, sans y mêler de politique. Je veux signaler la collaboration que nous ont accordée feu M. Tommy Thomas, l'ancien ministre de l'Agriculture en Ontario, M. Kennedy, Bill Goodfellow et Bill Stewart; la politique n'a jamais rien eu à y voir. Si nous sommes ici, ce n'est pas pour huiler certains rouages, mais pour défendre les intérêts des producteurs de maïs, des agriculteurs, et de l'économie canadienne dans son ensemble.

M. CARDIFF: Le fait que je sois ici depuis 25 ans—presque constamment dans l'opposition—prouve bien que je n'y serais pas demeuré si je m'inspirais de considérations uniquement politiques. C'est pourquoi je vous ai posé la question.

Le VICE-PRÉSIDENT: Merci beaucoup.

M. ROXBURGH: C'est pourquoi nous sommes tous ici.

Le VICE-PRÉSIDENT: Je puis vous affirmer, monsieur Nichols, que les membres de ce Comité sont libres de tout esprit de parti. Notre rôle est de recueillir des renseignements.

M. MULLALLY: Voilà un mémoire excellent. Le témoin a répondu admirablement aux questions, couvrant tous les aspects qui pouvaient surgir. La plupart des questions auxquelles je songeais ont reçu une réponse, car elles se rapportaient à l'organisation des provendes. Je n'ai donc pas besoin de vous interroger.

Une question toutefois, se rattachant à l'*Ontario Seed Corn Growers' Marketing Board*, que vous représentez. Cet organisme se charge-t-il de la mise en vente de tous le maïs de semence dans l'Ontario?

M. NICHOLS: Nous ne vendons rien. Nous fonctionnons sous le titre de *marketing board* qui, vous le savez, relève des autorités provinciales. Il existe diverses catégories de contrats; nous négocions les contrats entre les entreprises commerciales qui, à leur tour, passent ces contrats aux producteurs. Le maïs de semence est livré en épis aux usines où on le transforme; il est ensuite mis en vente par ces entreprises, comme maïs de semence.

M. MULLALLY: Donc cette commission de mise en vente n'en est une que de nom. Les mises en vente se font à titre privé et non par un organisme central?

M. MACKENZIE: Nous nous bornons à négocier les contrats entre producteurs et entreprises.

M. MULLALLY: Vous établissez le prix de vente pour chaque cultivateur qui traite avec l'entreprise de son choix?

M. MACKENZIE: Oui; nous négocions aussi les termes du contrat de vente, car il existe plusieurs catégories de contrats. Notre organisme est donc un intermédiaire qui ne met pas lui-même le maïs en vente. Ce n'est pas de notre ressort. Près de 125 classes de maïs se vendent au Canada et nous ne nous en occupons pas du tout. Nous collaborons fructueusement avec les entreprises de production.

M. MULLALLY: Avez-vous une commission des ventes pour le maïs marchand?

M. NICHOLS: Non.

M. MULLALLY: Aucun organisme de mise en vente?

M. NICHOLS: Aucun.

M. MULLALLY: Une commission de mise en vente pour le maïs marchand serait-elle profitable à l'industrie? Votre organisme jouerait-il un rôle plus utile avec des pouvoirs de vente plus étendus?

M. MACKENZIE: Non. Notre organisme ne doit pas, à mon sens, s'occuper du tout des mises en vente du maïs; je pense cependant que nous devons collaborer avec les transformateurs et veiller à ce que, aux termes de notre programme, les producteurs soient équitablement traités; un point, c'est tout.

Quant à la mise en vente du maïs de semence, je suis convaincu de l'utilité d'un programme pour le maïs, comparable aux programmes pour le blé et ainsi de suite.

M. MULLALLY: Faut-il en conclure que vous souhaitez la création d'un organisme de mise en vente du maïs marchand, semblable à la Commission du blé dans l'Ouest canadien?

M. MACKENZIE: Non, mais semblable à la Commission de vente du blé dans l'Ontario.

Le VICE-PRÉSIDENT: A vous, monsieur Kennedy.

M. KENNEDY: Monsieur le président, ma question visait la coordination des livraisons de grains dans l'Est du Canada, mais je ne la poserai pas, car ce domaine a été étudié à fond. Je veux féliciter M. Nichols et son comité, car ils ont approuvé les instances de la conférence de l'Est, demandant une aide au transport du maïs vers les provinces de l'Atlantique; en effet, le maïs a une haute teneur en protéines et en carbohydrates; c'est un produit de grande valeur énergétique. Je suis persuadé qu'il serait employé bien davantage dans l'Est si les provinces de l'Atlantique pouvaient concurrencer le reste du Canada.

Le VICE-PRÉSIDENT: Voulez-vous poser une question, monsieur Beer?

M. BEER: Monsieur le président, tout d'abord, au nom des membres du Comité, j'exprime le plaisir d'avoir parmi nous, comme témoins, MM. Nichols et MacKenzie, riches d'expérience dans le domaine à l'étude.

J'aurais deux questions. Votre mémoire traite principalement de trois points: entreposage, aide aux transports et organisme pour le grain.

Sauf erreur, vous pensez que l'entreposage dans les fermes regarde les cultivateurs et qu'on n'a pas besoin de nous mâcher la besogne. Je me demande s'il serait possible ou utile d'avoir un programme coopératif d'entreposage à l'échelon des municipalités? Vous savez que récemment le gouvernement a soumis un projet de loi sur les machines agricoles, prévoyant des prêts allant jusqu'à 100,000 dollars à des groupements agricoles, des syndicats et ainsi de suite, pour l'achat de machines en propriété indivise. Ce genre de mesure pourrait s'étendre aux besoins en cause. Les communautés agricoles ont-elles besoin d'entrepôts coopératifs, où les cultivateurs feraient essorer leurs grains et les mettraient en vente suivant les méthodes les plus rationnelles et les plus uniformes? Le grain essoré dans les fermes peut l'être plus ou moins bien; certains cultivateurs y apportent peut-être plus de soin que d'autres. Or, le succès de toute entreprise commerciale repose sur la normalisation des produits vendus. Peut-être les mesures législatives auxquelles je songe existent-elles déjà; sinon, les lois actuelles pourraient être complétées ou modifiées selon les besoins.

M. NICHOLS: Ma foi, monsieur, votre question a de vastes prolongements. Je commencerai par le maïs, dont la manutention difficile exige beaucoup d'expérience. Si le négociant régional trouvait des entrepôts à l'échelon supérieur, où il pourrait déposer les grains reçus et d'où il les mettrait en vente, les cultivateurs trouveraient leurs problèmes presque résolus. Il y a engorgement. Si vous bâtissez un château de cartes et faites tomber la carte du bas, tout s'écroule. De même, si un cultivateur veut entreposer son maïs dans

l'élévateur, mais qu'il n'y ait pas d'espace disponible, toute la structure économique s'effondre; s'il pouvait écouler son produit et le placer dans de bons entrepôts, notre problème serait en voie de solution. Je me demande cependant comment cela marcherait si on créait des entrepôts au niveau des cantons?

M. MACKENZIE: Si l'on me permettait d'intervenir, je pourrais sans doute illustrer votre hypothèse. A l'extrémité sud du comté de Waterloo se trouve un élévateur muni de séchoirs et ainsi de suite. Ses gérants achètent normalement 10 wagons de maïs par an, mais cette année, au lieu d'en acheter 10, ils en ont 10 à vendre. Cette situation fait tache d'huile. J'estime que votre formule est bonne, monsieur Beer.

M. BEER: Peut-être n'aurais-je pas dû parler de cantons. Je songeais à une région où de 20 à 50 cultivateurs pourraient opérer conjointement; le gouvernement pourrait fournir des prêts pour l'établissement des entrepôts et cet effort collectif serait plus fructueux qu'un effort individuel.

M. MACKENZIE: Certes. Je veux signaler par ailleurs que certains cultivateurs chargés de la manutention du maïs dans l'Ontario ne s'acquittent pas toujours consciencieusement de leur tâche. Une partie du maïs avarié se trouvant en surestarie à Montréal n'a pas été traité comme il faut avant de quitter notre région.

M. BEER: Cela soulagerait un peu les terminus principaux, qui posent aujourd'hui un problème.

M. MACKENZIE: En effet.

M. BEER: Ma deuxième question porte sur l'aide au transport-marchandises; vous conseillez d'accorder de l'aide pour le maïs récolté sur place et livré aux autres provinces. J'estime qu'il nous faut avoir une vue d'ensemble du problème. Sans doute, en ce qui a trait à l'aide actuelle aux grains de l'Ouest, transportés par eau—le moins cher des moyens de transport—de Fort-William aux ports de l'Est, les cultivateurs acquittent tous les frais, de leurs fermes dans la Saskatchewan du nord, jusqu'à Fort-William. Si le même principe était équitablement étendu, l'aide dans l'Ontario n'interviendrait peut-être qu'une fois le maïs livré à Montréal ou plus loin dans l'Est. Toutefois, j'estime qu'il faut aider le transport du maïs. Je le répète, un principe général doit être appliqué avec équité. D'autres membres ont peut-être remarqué que les cultivateurs de l'Ouest paient les frais de transport jusqu'à la Tête des lacs.

M. MACKENZIE: Il me semble évident qu'une partie du problème est l'absence de toute aide pour les grains de l'Ontario allant par exemple de Montréal à divers points plus à l'Est, dans le Québec et les provinces Maritimes. A nos yeux, cette aide devrait s'étendre aux grains de l'Ontario comme d'ailleurs. Nous pouvons expédier le maïs à Montréal, mais nous aurions besoin d'aide à partir de là.

M. BEER: J'en viens à la question d'un organisme; je remarque que vous faites confiance à l'entreprise privée dans ce secteur. Vos propos permettent de croire qu'à vos yeux il suffit au gouvernement de veiller à ce qu'il existe des quantités suffisantes de grains de provenances dans l'Est, grâce au paiement de droits d'entreposage. Ai-je raison de croire cela? Pensez-vous plutôt qu'il pourrait y avoir d'autres services gouvernementaux? Votre exposé laisse croire le contraire. Les services actuels vous paraissent-ils suffisants ou préférez-vous le principe d'un organisme pour les céréales de provende de l'Est?

M. NICHOLS: Monsieur le président, j'allais demander au secrétaire de répondre. Je n'ai pas saisi toute la question.

M. BEER: Vous n'êtes pas réellement partisan d'un organisme pour les provendes de l'Est?

M. NICHOLS: Non.

M. BEER: Il vous semble que le gouvernement a rempli son rôle en assurant assez de provendes dans les élevateurs de l'Est, une fois l'entreposage acquitté? Vous estimez que cette intervention est suffisante?

M. NICHOLS: Ma foi, ce serait un grand progrès par rapport à la situation actuelle; à moins de facteurs défavorables que je ne prévois pas, ce serait une bonne chose.

Le VICE-PRÉSIDENT: La parole est à Monsieur Roxburgh, suivi de monsieur Thomas.

M. ROXBURGH: Monsieur Nichols, j'aurais une ou deux questions succinctes. Dans votre premier alinéa, vous déclarez:

A titre de représentants désignés des producteurs de maïs de semence de l'Ontario et de la Fédération de l'Agriculture de cette province, chargés de parler au nom des producteurs de maïs marchand...

Et ainsi de suite.

A quel titre affirmez-vous être opposés ou peu favorables à l'institution d'une Commission des grains de l'Est qui pourrait résoudre les problèmes? Au nom de qui faites-vous cette déclaration? Vous représentez l'*Ontario Seed Corn Growers Association* et la Fédération de l'Agriculture de l'Ontario, défendant les intérêts des producteurs de maïs marchand. La Fédération de l'Agriculture est intervenue; elle a approuvé certaines choses et exprimé certains principes. Mais au nom de qui nous communiquez-vous les renseignements en cause?

M. NICHOLS: La question s'est d'abord posée à nous quand nous jouions un rôle actif dans le programme de tarif-marchandises, etc; nous avons été nommés par la Fédération ontarienne, dont j'étais membre; M. MacKenzie était mon collaborateur. Nous avons étudié ensuite l'ensemble de l'industrie du maïs.

Tout en voulant éviter les personnalités, je répète que je suis en faveur de la libre entreprise. Nous aurions sans doute un programme destiné aux producteurs de maïs marchand de l'Ontario, si certaines personnes qui ne s'occupent pas de la vente du maïs, n'étaient énergiquement intervenues. Qu'on me permette d'ajouter qu'un très important producteur de maïs, qui n'en vend pas un grain lui-même, a été l'un des adversaires les plus violents de cette idée. Je suis exaspéré par ceux qui pour des motifs de pur égoïsme font l'impossible pour protéger leurs propres intérêts.

Je connais un homme qui a été jadis président de la Commission des producteurs laitiers dans notre comté et qui n'a pas de ferme. Il a joué un rôle actif dans le domaine qui nous intéresse, et cependant il devait acheter du maïs et d'autres produits, tout en jouissant de toute la protection voulue pour l'industrie laitière. Je ne suis pas adversaire de la protection en soi; mais il me semble regrettable qu'un homme bénéficiant de cette protection pour les produits laitiers s'efforce de combattre d'autres groupements qui désirent des avantages comparables. C'est là s'engager dans des sables mouvants. Au chapitre des producteurs de maïs marchand, il n'y a pas eu de programme ni de groupement visant à la mise en vente; cette formule a été défaite par une mince majorité. La Fédération de l'Agriculture de l'Ontario, qui s'intéresse à l'ensemble de l'industrie agricole, nous a donc chargés de la chose. Quand nous avons vu M. Bill Stewart, ministre de l'Agriculture, pour une discussion des tarifs, il a approuvé personnellement cette idée et a pris contact avec les ministres de l'Ontario. Les dirigeants ontariens de la Fédération et leur comité l'ont entérinée. Ils représentaient tous les secteurs de l'industrie agricole: élevage de volailles, de bœuf de boucherie et ainsi de suite. Ils croient connaître les besoins de l'industrie du maïs; c'est pourquoi ils nous ont choisi pour représenter ce groupement, ainsi que l'*Ontario Seed Corn Growers' Marketing Board*; nos propres producteurs nous ont également confié un mandat.

M. ROXBURGH: Je sais fort bien que vous représentez aussi les producteurs de maïs marchand.

M. NICHOLS: Je le crois bien!

M. ROXBURGH: Et que vous parlez en outre dans ce domaine au nom de la Fédération de l'Agriculture de l'Ontario. Je sais exactement où vous voulez en venir et les obstacles auxquels vous faites face. Néanmoins, nous avons entendu des déclarations contradictoires et je voulais élucider la question.

Comme vous le savez, nous avons analysé longuement le problème de l'espace d'entreposage, dans les fermes et ailleurs. Toutefois, nous avons à peine effleuré la question des élévateurs de quais. On n'a pas essayé d'éluder la chose, mais on n'y a pas assez insisté. Peut-on avoir plus d'entrepôts le long des quais afin de concurrencer les prix de transport par eau pour le maïs américain?

M. NICHOLS: Songez-vous surtout à Sarnia et à Windsor?

M. ROXBURGH: A n'importe quelle région intéressée. J'imagine qu'il s'agit de Sarnia.

M. NICHOLS: Sarnia et Windsor.

M. ROXBURGH: Sans doute. Qu'en pensez-vous?

M. NICHOLS: Je pense que nous avons besoin de ces élévateurs. Je n'ai rien contre les grains de l'Ouest, mais l'espace disponible est presque toujours rempli par des grains de provende et ainsi de suite. En ce qui concerne le maïs, les récoltes commencent d'abord dans l'Ouest, et les entrepôts sont donc bientôt remplis. Il nous en faut davantage.

M. ROXBURGH: Sans nouveaux pouvoirs, les entreprises privées pourraient-elles résoudre le problème causé par l'augmentation que nous constatons? Y arriveraient-elles grâce aux programmes de votre comité de l'agriculture et du gouvernement? Dans votre région, faut-il donner cet élan afin d'établir une position concurrentielle?

M. NICHOLS: Je pense que oui. Sans doute, je le répète, je ne connais pas tous les aspects de la situation, mais il me semble que dans certaines régions désignées, les gérants d'élévateurs peuvent obtenir de l'aide pour élargir leurs opérations. N'est-ce pas exact?

M. ROXBURGH: Je n'en suis pas certain.

M. NICHOLS: Sauf erreur, les élévateurs de notre région ne touchent pas cette aide, peut-être parce que le secteur est prospère, ou encore par suite de programmes fiscaux et ainsi de suite. La formule pourrait être étendue. Ainsi les exploitants d'élévateurs, même dans une région prospère, en bénéficieraient.

M. ROXBURGH: Cela vaut donc la peine d'y réfléchir.

M. NICHOLS: Certainement. L'agriculture a évolué, même en ce qui a trait au blé, à l'avoine et à l'orge qui, autrefois, étaient fauchés avec une moissonneuse-lieuse, mis en meule et battus en hiver. Aujourd'hui, la plupart des céréales sont récoltées en deux ou trois semaines et tout arrive à la fois.

Le VICE-PRÉSIDENT: Merci, monsieur Roxburgh.

M. THOMAS: J'ai quelques questions auxquelles on pourra souvent répondre par oui ou par non. M. Nichols a dit combien il est malaisé de représenter divers groupements agricoles. Pensez-vous qu'il y ait conflit d'intérêt entre les producteurs de maïs marchand et de maïs de semence?

M. NICHOLS: Non. En réalité, nous essayons d'organiser de brefs contacts. Hier, j'ai voulu voir M. Morris pour étudier la question, mais je n'ai pu l'atteindre. Je n'ai pas d'exemplaire de leur mémoire, mais j'ai lu dans les journaux certaines de leurs propositions. Vous remarquerez que nous ne les avons pas contredits. Mes propos sur la libre entreprise ne visent en rien leurs instances

soumises au gouvernement. Je me suis borné à commenter leur résistance à un programme de mise en vente et à signaler que certains d'entre eux vendent du maïs.

M. THOMAS: Des droits de douane auraient-ils des conséquences différentes pour les producteurs de maïs marchand?

M. NICHOLS: Non pas. C'est le maïs marchand qui en bénéficierait. Nous l'avons indiqué en juin dans notre mémoire. Nous exportons très peu de maïs de semence aux États-Unis. Nous nous intéressons au plus haut point au maïs marchand et le maïs en semence en profite indirectement. Si vous en revenez à votre tarif, l'industrie en progression dans le reste de l'Ontario aura besoin de toute l'aide possible. Elle se tirera d'affaire, mais ne l'entravez pas par des réductions de tarif; ne lui infligez pas les règlements qui régissent les expéditions en vrac de maïs des États-Unis. Par ailleurs, il y a le maïs « libre », vendu bien meilleur marché encore. Mais c'est là une longue histoire.

M. THOMAS: Un tarif élevé serait-il profitable à l'industrie du maïs dans l'Ontario?

M. NICHOLS: Très profitable. Nous devrions avoir le même tarif pour le maïs importé au Canada ou exporté aux États-Unis. Nous avons indiqué dans notre mémoire que les droits sont de 3c. la livre pour le bœuf et de 1½c. pour le porc. Ces industries sont protégées dans une certaine mesure. Il serait donc juste et raisonnable que les producteurs d'autres marchandises bénéficient d'une protection semblable, car des tiers achètent du maïs pour leurs propres entreprises. Si le maïs est vendu trop bon marché parce que le tarif est insuffisant, ces tiers sont avantagés d'une manière qui me semble inéquitable.

M. THOMAS: Le ministre vous a affirmé, dites-vous, que le tarif ne serait pas aboli. Cela veut-il dire jusqu'à une date donnée, ou pour une période prolongée?

M. NICHOLS: Monsieur MacKenzie, secrétaire de notre comité, a reçu une lettre de M. Mitchell Sharp, indiquant qu'il n'était pas question d'abolir le tarif. Lors d'une visite antérieure ici-même, M. Hays nous a affirmé qu'au cours des pourparlers, le tarif ne serait pas modifié, surtout compte tenu de la situation existante. Le maïs américain entrant au Canada n'était frappé que d'un droit de 8c., contre 25c. en sens contraire.

Nous serions heureux si on relevait ce droit de douane, mais on nous a laissé entendre que ce serait contraire au programme gouvernemental et même aux intérêts du commerce mondial.

M. THOMAS: Pourriez-vous me donner les chiffres comparés des surfaces ensemencées en 1963 et 1964? Nous avons déjà les données comparatives pour les boisseaux.

M. NICHOLS: Pour le maïs?

M. THOMAS: Oui.

M. NICHOLS: L'an dernier, il y avait 800,000 acres de maïs, contre 600,000 environ l'année précédente. On affirme que dans l'Ontario il y a 1.5 million d'acres pouvant servir à la culture du maïs, des nouveaux hybrides et ainsi de suite.

M. THOMAS: Une dernière question: peut-on aisément, dans ces provendes mélangées, remplacer le maïs par l'orge?

M. NICHOLS: Nombre d'usagers de grains de provende préfèrent le maïs, qu'ils connaissent bien et dont la valeur en protéines est plus élevée. Mais ici encore, je n'ai pas qualité pour me prononcer. Je ne voudrais pas servir nos intérêts de producteurs de maïs au détriment des cultivateurs d'orge.

M. THOMAS: Je pense connaître la réponse, mais je voudrais la voir consigner au compte rendu—votre Fédération de l'Agriculture est-elle installée à Kent?

M. NICHOLS: Oui, nous en avons une à Kent.

M. THOMAS: Ses dirigeants ont-ils essayé de pousser le gouvernement à encourager ou à aider la construction d'entrepôts gouvernementaux à Chatham?

M. NICHOLS: Je n'en ai rien entendu dire.

M. THOMAS: Ou bien à un autre endroit où l'on pourrait entreposer l'excédent de grains de semence et de blé?

M. NICHOLS: Sarnia et Windsor, ports lacustres, seraient les deux endroits tout indiqués, avec peut-être Port-Stanley. Cela couvrirait le Sud-ouest de l'Ontario. De là à Toronto, les débouchés sont proches. On résoudrait le problème en entreposant les grains là-bas au moment des récoltes et en les expédiant ultérieurement. Nous pensons qu'il devrait y avoir des entrepôts à Port-Stanley, Windsor, Sarnia et même à Goderich. Le volume des grains augmente rapidement dans ces régions, à Montréal notamment; cela leur permettrait d'être écoulés normalement dans l'est du Canada.

M. THOMAS: Je suis un peu inquiet, car le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture a proposé d'appliquer, dès la région montréalaise, toute subvention au transport des grains de semence de l'Ontario. La subvention pour les semences de l'Ouest, qui est de 5 dollars, a eu des conséquences marquantes pour le producteur de céréales du sud-ouest ontarien. Sauf erreur, cette subvention ne profite pas aux producteurs de grains dans l'ouest du Canada, mais nuit beaucoup à ceux du sud-ouest de l'Ontario. Êtes-vous d'accord sur ce point?

M. NICHOLS: Oui.

M. THOMAS: Pensez-vous que tout subside pour les céréales en provenance du sud-ouest de l'Ontario devrait commencer à s'appliquer à partir d'un endroit de la région?

M. NICHOLS: Je pense comme vous. Le consommateur dans l'Est en a bénéficié. Nous ne voulons pas nuire à l'Est, mais nous demandons des avantages comparables. La formule actuelle nous inflige des avantages et risques divers. Je suis toutefois entièrement d'accord avec vous et suis heureux de consigner la chose au compte rendu.

Le VICE-PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

M. DANFORTH: J'en ai deux, succinctes. L'une complète la question de M. Roxburg et a trait aux entrepôts de la région. La réponse paraîtra également au compte rendu. Les courtiers régionaux en grains et les commerçants de la région songent-ils à créer de nouvelles installations privées d'entreposage pour le maïs?

M. NICHOLS: Oui, mais évidemment elles ne seraient pas réservées exclusivement au maïs. Ces entrepôts pourraient d'abord recevoir des céréales secondaires: avoine, blé, orge, etc.; une fois ces grains expédiés, l'espace disponible servirait au soja, aux fèves blanches et du maïs.

M. DANFORTH: Peut-on dire avec justice que la région a plus d'espace d'entreposage, mais qu'il est encore insuffisant pour la montée en flèche des récoltes de maïs?

M. NICHOLS: C'est exact; nous nous sommes laissé dépasser. J'ai indiqué que je ne savais comment on pourrait s'arranger. Je songe notamment au comité de Kent; à mon sens il n'a pas droit légalement à l'aide qui lui permettrait de construire de nouveaux élévateurs et de progresser; néanmoins, on devrait lui accorder cette aide.

M. DANFORTH: Normalement, et compte tenu des facteurs de rentabilité, les entreprises privées s'entendront-elles au point de pouvoir un jour se charger de la production ordinaire du maïs dans la région?

M. NICHOLS: Nombre de ces entreprises semblent engagées dans cette voie. Elles peuvent acheter le matin du maïs, du soja et nombre d'autres céréales et

les revendre l'après-midi. Il leur faut donc de grandes installations pour leurs opérations courantes. En règle générale, elles n'entreposent pas dans leurs propres élévateurs, mais veillent à l'ensemble des phases de manutention.

M. DANFORTH: Ce sont de simples échanges.

M. MACKENZIE: Justement. Il y a une bousculade cette année par suite d'une température clémente en octobre qui a causé la moisissure.

M. DANFORTH: La circulation des grains a été très dense à cause des éléments anormaux de climat, qui ne se reproduiront peut-être pas l'an prochain.

M. MACKENZIE: En effet.

M. DANFORTH: Une dernière question: M. Nichols et moi-même pensons que les droits frappant le maïs marchand importé chez nous devraient égaler les droits sur le maïs marchand exporté. Puis-je néanmoins demander à M. Nichols, qui représente l'industrie du maïs, si les intéressés ont jamais demandé un relèvement de ces droits ou leur normalisation?

M. NICHOLS: La bourse du maïs de Montréal, inspirée par des intérêts égoïstes, a demandé l'abolition des droits sur le maïs. Cela rendrait le maïs meilleur marché à l'échelon des producteurs, qui devraient payer la note. Si nous exigeons trop dans ce domaine, les producteurs de semences et les autres organiseraient une levée de boucliers, mais à mon sens, nos demandes sont justifiées. Toutefois, l'habitude s'est établie de verser des subventions aux producteurs de maïs et cette habitude serait difficile à perdre.

M. DANFORTH: Serait-ce principalement pour cela que dans le sud-ouest de l'Ontario, et compte tenu de notre expansion, l'industrie n'a pas demandé une normalisation plus équitable des droits?

M. NICHOLS: La lecture des journaux et les renseignements recueillis nous fait croire que lors des négociations du GATT à Genève on a tendu à une réduction générale des tarifs.

M. DANFORTH: Une réduction globale?

M. NICHOLS: Oui, globale. Si tous les gouvernements la décrétaient, il serait absurde pour nous de demander autre chose. Si les autres gouvernements pouvaient ramener leurs droits sur le maïs à 12.5 p. 100 nous voudrions relever les nôtres à 12.5 p. 100 sur le maïs importé. Nous avons signalé cela, mais il est malaisé d'en faire la partie essentielle d'un mémoire. Nous doutons qu'il soit opportun d'exiger des tarifs plus élevés, compte tenu des renseignements obtenus et des communiqués.

Le VICE-PRÉSIDENT: La parole est à monsieur Beer.

M. BEER: Puis-je poser une question complémentaire?

En ce qui concerne l'aide au transport accordée à la source, pensez-vous qu'elle devrait se calculer sur une base de 100 livres ou d'une tonne? Recommanderiez-vous cette méthode?

M. NICHOLS: Sur la base du tonnage, comme le programme actuel d'aide au transport-marchandise.

M. BEER: Bon. L'aide devrait donc commencer dans ma propre ferme. Si j'avais une ferme dans le sud-ouest de l'Ontario, c'est là qu'elle commencerait?

M. NICHOLS: Peut-être pas à la ferme même, mais plutôt dans les élévateurs.

M. BEER: Les élévateurs régionaux?

M. NICHOLS: Oui, et cette aide devrait s'étendre à une vaste région. Il faudrait éviter des taux différents pour Windsor, Chatham et ainsi de suite. Sauf erreur, le taux est de 5 dollars la tonne, et il devrait jouer pour une région tout entière. Si dans certains secteurs le tarif-marchandise était un peu plus élevé, il ne serait guère possible de le rectifier constamment. Il doit donc y avoir un taux global pour l'ensemble.

M. BEER: Serait-ce de tant par tonne, ou un pourcentage du tarif-marchandise au point de livraison?

M. NICHOLS: Le programme actuel est calculé, sauf erreur, d'après le tonnage. Dans les autres régions, on ajoute tant de dollars par tonne, à titre d'aide au transport.

M. BEER: Si ma ferme était dans la région de Chatham et que mon beau-frère fût aux environs de Seaforth, toucherais-je l'aide au transport?

M. NICHOLS: Nous ne proposons pas d'aide aux producteurs. L'aide irait aux acheteurs de l'Est, pour couvrir en partie les frais de transport. Le producteur, lui, peut ainsi élargir ses débouchés, sans être menacé par les grains subventionnés de l'Ouest.

M. BEER: Afin que la formule soit pratique, elle devrait s'appliquer à partir d'un point donné, et j'estime que dans ce cas-ci on ne pourrait remonter à la source. Il faudrait que l'endroit soit par exemple à la périphérie de cette région particulière, ce qui permettrait l'octroi d'une aide représentant un pourcentage des frais globaux de transport. En effet, si on calculait cette subvention d'après le tonnage, à partir de la source, elle jouerait même pour les transports sur une très petite distance, qui deviendraient alors avantageux. Nous ne pourrions encourager cet écart.

M. NICHOLS: Nous ne proposons pas cette méthode à l'intérieur de la province. Nous pensons plutôt aux grains destinés au Québec et aux provinces Maritimes.

M. BEER: L'aide commencerait dès Montréal, ou à un endroit en dehors de la province?

M. NICHOLS: C'est possible. Supposons que le taux actuel soit de 5 dollars la tonne et que Montréal achète du maïs à Chatham. Les calculs s'établiraient sur la base de 5 dollars la tonne pour la subvention au transport de ce maïs livré, qui serait vendu comme provende; ce serait la même méthode que pour toutes les autres provendes. Il faudrait remplir des formules et ainsi de suite.

M. BEER: Il nous faudrait aller au-delà de...

M. NICHOLS: Hors de l'Ontario.

M. BEER: Tout le monde est d'accord sur ce point?

M. THOMAS: Puis-je demander quelques explications? M. Nichols a dit je crois que cette subvention serait uniquement destinée aux éleveurs, usagers de maïs dans le sud-ouest de l'Ontario. J'ai dit que cette subvention serait utile aux producteurs du sud-ouest ontarien pour compenser les effets des subventions au transport pour les grains de l'Ouest.

M. NICHOLS: Je n'ai rien contre cela, mais je me demande si ce serait motivé. Je ne veux vous contredire en rien et je vous suis reconnaissant pour votre aide. Toutefois, la formule serait malaisée à suivre. Sauf erreur, nous en retirerions un double avantage. Aujourd'hui comme vous l'avez signalé, nous sommes désavantagés parce que le consommateur bénéficie de l'aide octroyée pour d'autres céréales.

M. THOMAS: J'ai posé une question sur l'orge qui pourrait remplacer le maïs. Si dans la région de Chatham on remplaçait le maïs par l'orge, le prix du maïs baisserait de 5 dollars la tonne. La subvention au transport abaisse le prix des grains dans le sud-ouest de l'Ontario d'un montant égal à celui de la subvention; la chose est claire.

M. NICHOLS: C'est exact.

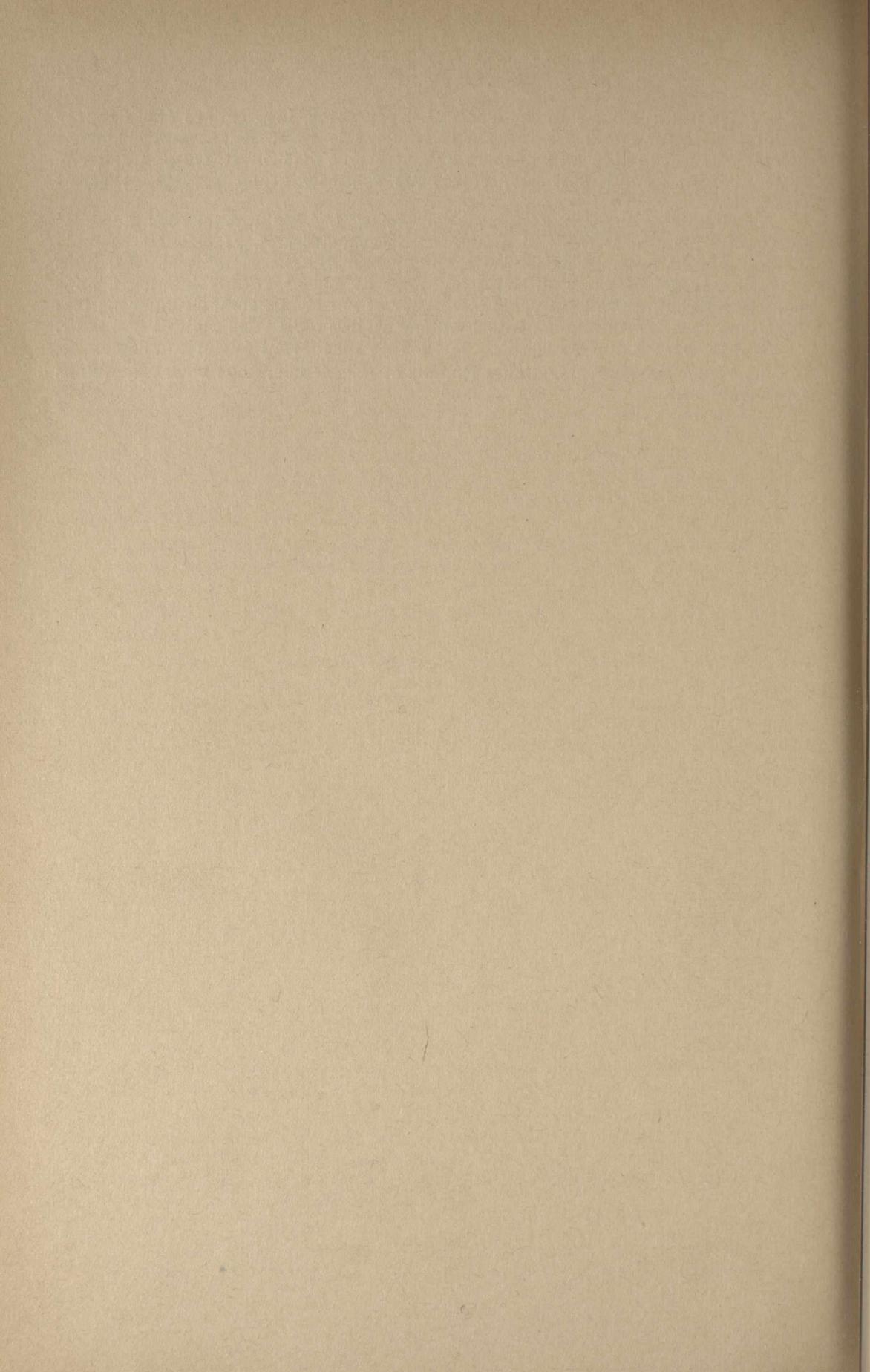
M. THOMAS: Donc, en toute justice, les producteurs du sud-ouest de l'Ontario devrait recevoir une compensation pour les effets de la subvention.

M. NICHOLS: Nous sommes d'accord. Néanmoins, la première étape représenterait déjà un grand progrès. On le franchirait en accordant aux grains de l'Ontario la même aide au transport qu'aux grains de l'Ouest. On pourrait ensuite aborder l'étape suivante; cela nous rendrait grand service et serait équitable.

Le Comité se disperse. Je tiens à remercier M. Asselin et tous les membres du Comité pour nous avoir si aimablement accueillis. M. MacKenzie et moi-même espérons avoir pu répondre à vos questions, dont certains étaient, nous l'avouons, très différentes de celles que nous avons prévues. Néanmoins, nous sommes heureux d'avoir pu venir témoigner et nous vous communiquerons très volontiers tous les renseignements supplémentaires qu'il vous plairait d'obtenir.

Nous espérons que les récoltes de 1965 ne susciteront aucun problème.

Le VICE-PRÉSIDENT: Messieurs Nichols et MacKenzie, nous vous remercions très vivement.



CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session de la vingt-sixième législature

1964-1965

---

COMITÉ PERMANENT

DE

# L'Agriculture et de la Colonisation

*Président: M. Russell C. Honey*

---

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 16

---

Concernant le

PRIX DES GRAINS DE PROVENDE

---

SÉANCES DU JEUDI 17 DÉCEMBRE 1964

ET DU JEUDI 18 FÉVRIER 1965

---

TÉMOIN:

*De la Fédération canadienne de l'agriculture: M. David Kirk, secrétaire*

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.  
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE  
OTTAWA, 1965

21607-1

COMITÉ PERMANENT  
DE  
L'AGRICULTURE ET DE LA COLONISATION

*Président:* M. Russell C. Honey

*Vice-président:* M. Patrick-T. Asselin

MM.

Alkenbrack	Gauthier	McBain
Armstrong	Gendron	McIntosh
Béchar	Groos	Muir ( <i>Lisgar</i> )
Beer	Gundlock	Mullally
Berger	Horner ( <i>Acadia</i> )	Nasserden
Brown	Howe ( <i>Wellington-</i>	Noble
Cardiff	<i>Huron</i> )	O'Keefe
Choquette	Jorgenson	Olson
Cooper	Kelly	Peters
Crossman	Kennedy	Rochon
Cyr	Konantz (M <sup>m</sup> )	Roxburgh
Danforth	Korchinski	Saltsman
Dionne	Langlois	Tardif
Doucett	Laverdière	Temple
Drouin	Lessard	Thomas
Énard	( <i>Lac-Saint-Jean</i> )	Vincent
Éthier	Loney	Watson ( <i>Assiniboïa</i> )
Forbes	Madill	Watson ( <i>Châteauguay-</i>
Forest	Mather	<i>Huntingdon-Laprairie</i> )
Forgie	Matte	Webb
		Whelan—60

(Quorum 20)

*Le secrétaire du Comité,*  
D.-E. Lévesque.

## PROCÈS-VERBAL

Le JEUDI 17 décembre 1964.

(19)

Le Comité Permanent de l'Agriculture et de la Colonisation se réunit aujourd'hui à huis clos à 10.20 du matin sous la présidence de M. Russell C. Honey.

*Présents:* M<sup>me</sup> Konantz et MM. Asselin (*Richmond-Wolfe*), Beer, Cardiff, Crossman, Danforth, Doucett, Forbes, Groos, Honey, Jorgenson, Loney, Madill, McBain, Mullally, O'Keefe, Saltsman, Thomas, Watson (*Assiniboia*), Webb et Whelan (21).

M. Asselin propose, secondé par M. Whelan.

*Il est convenu*—Que les dépenses normales de déplacement ainsi que l'allocation quotidienne soient payés en rapport à la présence devant le Comité permanent de l'Agriculture et de la Colonisation de MM. William A. Flemming, Harold H. Lasher et Cyrice Godbout.

A 11.55 heures, le président ajourne la séance à la demande du Comité.

---

Le JEUDI 18 février 1965

(20)

Le Comité Permanent de l'Agriculture et de la Colonisation se réunit aujourd'hui à 10.15 a.m. sous la présidence de M. Russell C. Honey.

*Présents:* M<sup>me</sup> Konantz, MM. Alkenbrack, Asselin (*Richmond-Wolfe*), Beer, Berger, Brown, Cardiff, Choquette, Danforth, Dionne, Doucett, Forbes, Forest, Forgie, Gauthier, Gendron, Honey, Howe (*Wellington-Huron*), Jorgenson, Korchinski, Madill, McBain, McIntosh, Mullally, Nasserden, Noble, O'Keefe, Olson, Roxburgh, Saltsman, Thomas, Vincent, Watson (*Assiniboia*), Webb, Whelan (35).

*Témoin: De la Fédération canadienne de l'Agriculture:* M. David Kirk, secrétaire.

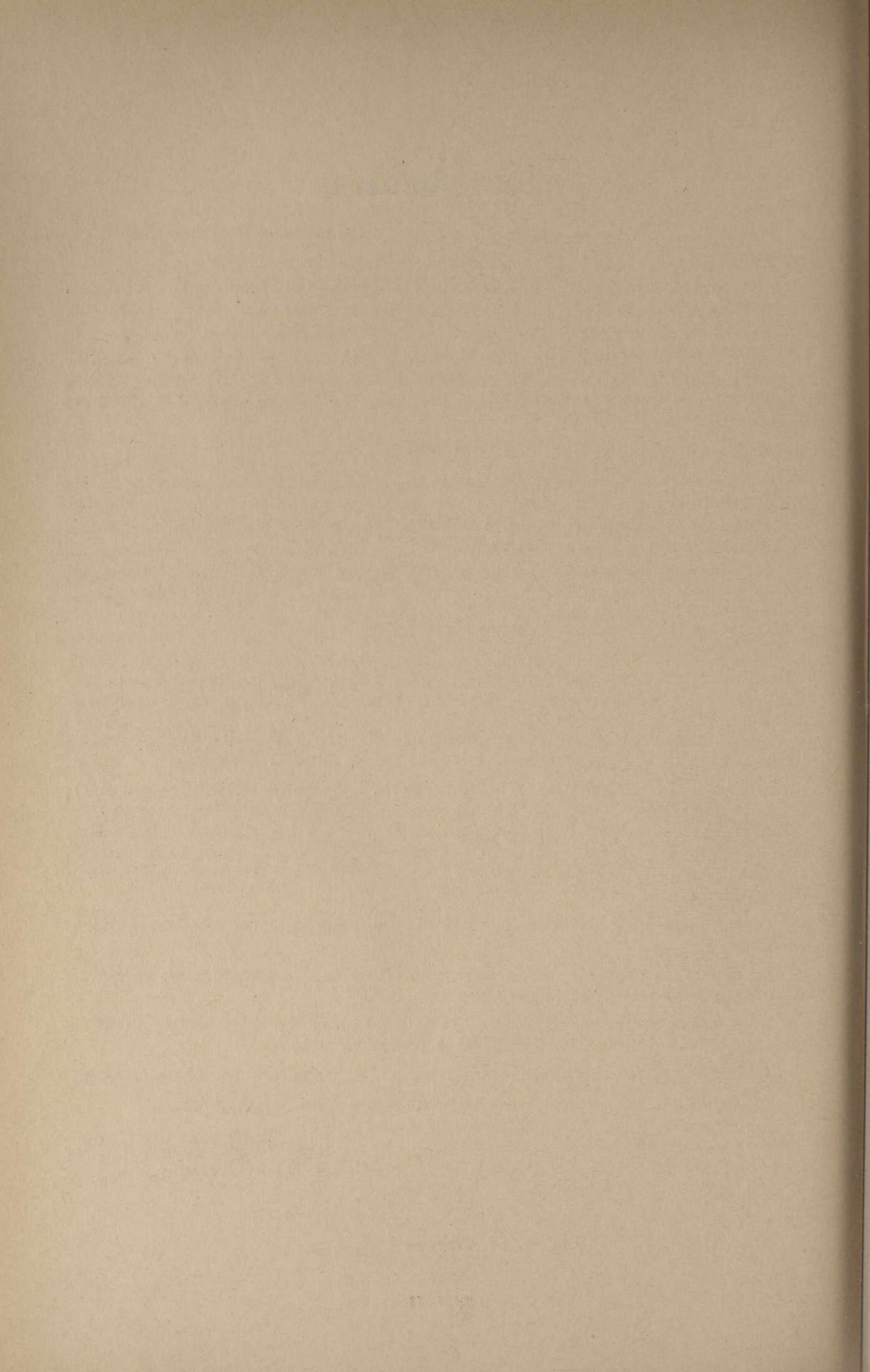
Le président présente le témoin et M. Kirk fait lecture de son mémoire. Le Comité pose les questions au témoin.

Il est *proposé* que le mémoire de la Fédération canadienne de l'Agriculture soit annexé aux délibérations (*Renvoi à l'Appendice 1*)

L'interrogatoire du témoin étant terminé, le président remercie M. Kirk.

A 11.30 a.m., la séance s'ajourne jusqu'à convocation du président.

*Le secrétaire du Comité,*  
D.-E. Lévesque.



## TÉMOIGNAGES

Le JEUDI 18 février 1965.

Le PRÉSIDENT: M<sup>me</sup> Konantz, messieurs, nous avons le quorum et nous pouvons commencer.

Les membres du comité se souviendront qu'au cours de la dernière réunion, il a été entendu que nous avons écouté tous les témoignages au programme et que nous procéderions à la préparation du rapport. Comme vous le savez toutefois, la Fédération canadienne de l'agriculture, au cours de son assemblée annuelle tenue à Regina avait antérieurement modifié quelque peu la politique de la Fédération relativement au grain de provende de l'Est. La direction de votre Comité a cru bon, avant que l'ébauche du rapport soit terminée pour être soumis à ce Comité, que nous entendions le point de vue de la Fédération canadienne de l'agriculture relativement à cette modification ou changement de politique.

M. David Kirk, bien connu de tous, a gracieusement consenti à paraître devant ce Comité ce matin. Nous sommes très heureux de l'avoir avec nous. Nous apprécierions l'entendre discuter les détails des modifications de la politique de la Fédération car je crois qu'elles s'avéreront fort importantes lors de la préparation de notre rapport final.

M. Kirk a eu la bienveillance de préparer un rapport à l'intention du Comité réuni ce matin et avec l'appui du Comité, je crois que la meilleure façon de procéder serait de le prier de lire son rapport et ensuite, nous l'interrogerons au sujet de ce rapport. Il serait préférable de nous en tenir autant que possible sur la politique de la Fédération sur le grain de provende de l'Est.

Avant d'appeler M. Kirk, le Comité désire-t-il que le rapport soit inclus dans les témoignages d'aujourd'hui?

Adopté.

M. DAVID KIRK (*Secrétaire, Fédération canadienne de l'agriculture*): Merci beaucoup, monsieur le président et membres du Comité.

Ce bref rapport est préparé comme supplément de la soumission au Comité sur le même sujet en décembre 1963 en vue de signaler et expliquer certaines modifications ayant trait à la position adoptée au sujet de la politique de la Fédération canadienne de l'agriculture.

Aux fins de référence, sont annexés à ce rapport, premièrement, le projet de résolution adopté à notre récente réunion annuelle de délégués à Regina relativement au grain de provende, deuxièmement, un extrait de notre soumission à ce Comité dans laquelle les nécessités de notre projet d'agence préposée au grain de provende ont été établies.

Il n'existe qu'une différence essentielle entre les deux mesures de politique. Celle qui consiste à recommander aujourd'hui que l'agence projetée ait le pouvoir d'acheter, de vendre et d'entreposer le grain de provende et au sujet de l'entreposage, il est particulièrement recommandé que l'agence se rende responsable, lorsque requis, d'entreposer le grain de provende afin d'assurer sa disponibilité en quantités suffisantes et dans des endroits convenables.

On se souviendra que l'une des fonctions essentielles de la proposition de l'agence a toujours été qu'elle devrait «étudier et conseiller sur les mesures administratives en rapport au grain de provende». C'était alors toujours dans

le domaine du possible, qu'aidée de son expérience, l'agence ait pu conclure que le pouvoir de marché était requis et ait pu conclure que le pouvoir du marché était requis, et ait recommandé un amendement à la loi pour le fournir. Cependant, la Fédération a maintenant conclu qu'il existe amplement de possibilité pour que l'intervention de l'agence sur le marché du grain de provende soit chose désirable.

La raison pour laquelle nous avons conclu que la chose était désirable est que les pouvoirs de la Commission peuvent être essentiels au bon maintien de la stabilité des prix, de l'élimination des marges excessives ou spéculatives entre le prix de vente du grain par la Commission du blé et le prix déboursé par le cultivateur qui utilise le grain, et la suffisance des quantités.

Il faudrait noter qu'il n'y a pas eu de changements relativement à notre acceptation du fait qu'il ne devrait pas exister d'ingérence quant à la responsabilité de la Commission du blé de négocier de façon convenable dans l'intérêt des producteurs de ce grain.

La nature même de notre recommandation s'exprime ainsi: l'agence devrait posséder le pouvoir d'accéder au marché et d'acheter, de vendre et d'entreposer le grain. Cette politique ne veut pas nécessairement dire que l'agence doive détenir exclusivement ces pouvoirs, ou qu'elle doive être en mesure d'assumer des pouvoirs exclusifs. L'agence n'a pas l'intention d'exercer nécessairement ces pouvoirs. Cela dépendrait de la demande apparente.

Un autre point. On remarquera au sujet de la question des permis d'importation, la résolution passée à notre réunion annuelle qui se lit ainsi: l'agence a le pouvoir de:

Informé le gouvernement sur la politique relative aux permis d'importation du grain de provende afin que ces permis soient sujets à changements constants, comme principe de politique nationale et de s'assurer que tout besoin pouvant se présenter à l'issue de l'émission de permis, soit rapidement et convenablement exécuté.

Auparavant, notre politique se lisait ainsi: «D'informer le gouvernement sur la politique des permis d'importation du grain de provende.» Cela ne constitue pas de réelle modification dans la politique mais le but visait à préciser notre position à l'effet que les permis d'importation relèvent de la politique nationale dans laquelle et le producteur et le cultivateur-consommateur de ce grain ont un intérêt légitime. Nous avons également comme politique bien définie d'exiger que l'administration de ces permis demeure la responsabilité de la Commission du blé. C'est la meilleure façon de procéder puisque dans un monde où le commerce et les subventions d'exportation du grain sont effectués par l'État, il est essentiel de conserver l'autorité relative aux permis d'importation et la Commission du blé est le mieux placée pour comprendre cette politique.

Le PRÉSIDENT: Merci monsieur Kirk.

Je me demande si vous auriez l'obligeance de lire la résolution laquelle a été passée à Regina.

M. KIRK: J'en serais heureux si vous le désirez.

Cette résolution monsieur le président, est rédigée dans un style analogue à celui utilisé couramment pour les résolutions des organismes agricoles; je fais évidemment allusion à la formule «attendu que» relativement aux dispositions adoptées.

*Résolution passée par la Fédération canadienne de l'agriculture au cours de sa réunion annuelle tenue à Regina, en janvier 1965.*

ATTENDU QUE l'agriculture de la Colombie-Britannique et de l'Est du Canada consiste uniquement à la production du bétail et de la volaille et que cette exploitation est appelée à se développer dans l'avenir afin de répondre aux besoins grandissants des marchés provinciaux et d'assurer des revenus suffisants à l'exploitant agricole; et

ATTENDU QUE l'alimentation des animaux représente la plus forte dépense des opérations d'une entreprise agricole au pays; et

ATTENDU QUE l'Est et la Colombie-Britannique ne peuvent rencontrer leurs besoins pour produire du grain de provende et offrent un marché domestique d'importance capitale pour l'Ouest et

ATTENDU QUE le prix du grain de provende est reconnu par son instabilité prononcée; et

ATTENDU QUE ce problème a été le sujet de bien des mémoires et des soumissions de la part des cultivateurs de l'Est et de la Colombie-Britannique et a contribué à de nombreux débats de la Chambre des communes; et

ATTENDU QU'aucun organisme gouvernemental n'est chargé de voir aux intérêts des producteurs de l'Est et de la Colombie-Britannique et, comme tel est le cas pour les cultivateurs de l'Ouest, par l'entremise de la Commission canadienne du blé; et

EN RAISON DE l'apathie du gouvernement fédéral en face de ce problème d'importance majeure au sujet des cultivateurs de l'Est et de la Colombie-Britannique;

IL EST RÉSOLU que le gouvernement fédéral prenne les mesures nécessaires en vue:

- a) D'établir des tarifs de transport équitables du grain de provende sur les fermes de l'Est et de la Colombie-Britannique.
- b) D'établir une agence préposée au grain de provende pour les cultivateurs de l'Est et de la Colombie-Britannique possédant les pouvoirs suivants:
  1. L'administration des règlements relatifs au transport.
  2. L'administration des règlements relatifs à l'entreposage.
  3. Le placement des réserves du grain de provende en entrepôts public dans les endroits jugés appropriés, aux périodes requises et en quantités suffisantes.
  4. D'informer le gouvernement de la politique sur les permis d'importation du grain de provende afin que l'émission de permis soit constamment sujet à changements, comme mesure de principe de politique nationale, et d'assurer que tout besoin pouvant se présenter au moment de l'émission des permis soit satisfait rapidement et convenablement.
  5. D'acheter, de vendre et de distribuer le grain de provende dans les provinces de l'Est et de la Colombie-Britannique dans une période jugée nécessaire.
- c) L'agence ainsi que le ministre responsable auront, en guise d'aviseur et chargé des responsabilités définies et précises, un comité formé de personnes représentant officiellement des organismes agricoles de l'Est du Canada et de la Colombie-Britannique.
- d) Immédiatement après la création de l'agence projetée, d'établir sur une base statutaire, la politique du transport du grain de provende.

Le PRÉSIDENT: Merci beaucoup monsieur Kirk.

Les membres du Comité désirent-ils interroger le témoin?

M. DANFORTH: Monsieur le président, j'aurais une ou deux questions à poser à M. Kirk.

Monsieur Kirk, ce mémoire traite du grain de provende, des permis d'importation et d'une agence devant être établie en vue d'administrer l'assistance au transport ainsi que l'entreposage.

J'aimerais savoir quelle est la position du cultivateur de l'Ontario. Est-ce que le blé tendre, l'avoine de l'Ontario et le maïs d'Ontario sont considérés comme grains de provende en autant qu'est concerné ce mémoire?

M. KIRK: J'en suis presque certain monsieur Danforth; je crois que l'intention de l'agence est d'acheter du grain de provende. Il ne s'agit pas d'un pouvoir exclusif comme je l'ai fait remarquer dans le mémoire. Je crois qu'il n'est pas dans son intention de ne pas accéder au marché et d'acheter des grains de provende de l'Ouest du pays et aussi de l'Est, ainsi que des sources extérieures. C'est ainsi que je conçois cette politique.

M. DANFORTH: Je le comprends assez bien monsieur Kirk mais la plupart des mémoires qui ont été présentés au comité sur le sujet du grain de provende de l'Ouest concernaient, d'abord et avant tout, le grain de provende de l'Ouest du pays. Étant donné que cette réunion a été tenue à Regina, j'aimerais clarifier la question à savoir si le grain de provende en question, en autant que ce mémoire est concerné, comprend aussi le grain de provende de l'Ouest.

Je suis particulièrement intéressé au pouvoir qui a été considéré pour cette agence relativement à l'importation de grain au Canada. Je serais curieux de savoir s'il engloberait le domaine du maïs, et plus précisément du maïs américain.

M. KIRK: Il n'y a, bien entendu, aucune limite sur les importations américaines de maïs.

M. DANFORTH: Je saisis parfaitement la situation. C'est la raison pour laquelle je vous pose cette question.

Cette question a-t-elle été considérée au cours des délibérations qui ont précédé la rédaction de ce mémoire?

M. KIRK: Demandez-vous si la question de déterminer si les restrictions d'importations ont été à l'agenda?

M. DANFORTH: Non.

M. KIRK: Je regrette, peut-être n'aie-je pas bien saisi votre point. Le sujet principal était bien entendu le grain de l'Ouest pour la bonne raison que c'est la région possédant les réserves.

M. DANFORTH: Y avait-il des représentants qui pouvaient discuter avec autorité du problème du surplus de grain ici en Ontario?

Un passage du mémoire qui m'intrigue est celui dans lequel vous traitez d'une agence établie pour l'administration des services de transport, de services d'entreposage et de permis d'importation. A-t-on considéré au cours des délibérations, notre problème de l'Est, ou les délibérations étaient-elles centrées sur les surplus de grain de provende de l'Ouest?

M. KIRK: Je crois que tout ce que je puis répondre à cette question est ce qui suit. En plus de tout ce que j'ai déjà déclaré, les représentants des organismes agricoles de l'Ontario étaient présents à notre réunion, et ils comptaient parmi eux des représentants de la production du grain et particulièrement, le blé.

M. DANFORTH: Les représentants intéressés au blé tendre étaient présents n'est-ce pas?

M. KIRK: Oui, certainement.

M. DANFORTH: Ont-ils eu quelque objection à soumettre au sujet particulièrement du service de transport?

M. KIRK: Non.

M. DOUCETT: Puis-je poser une question supplémentaire monsieur le Président?

Cette recommandation de la Fédération de l'agriculture signifie-t-elle l'application de la politique d'assistance sur le grain de provende aux producteurs de grain dans la province de l'Ontario?

M. KIRK: Les services de transport du grain de provende tel qu'appliqué en Ontario n'a pas été particulièrement mentionné dans cette résolution.

La ligne de conduite de notre organisme à l'égard de cette norme provient d'une politique antérieure. Une politique sur laquelle nous avons été suffisamment explicites à l'effet qu'un programme de service de transport du grain pour le maïs d'alimentation et le blé transporté à Québec et dans les provinces maritimes. Voilà quelle a été la nature de notre politique.

M. DANFORTH: Monsieur le président, puis-je continuer? J'aurais une autre question.

Étant originaires de l'Est du pays, nous ne sommes pas familiers avec les activités des agences de l'Ouest comme le sont les membres du comité de l'Ouest. En prenant connaissance de ce mémoire, monsieur Kirk, une question se présente soudainement dans mon esprit. Voici. Il est signalé dans le mémoire que l'intention qui découle de l'établissement d'agence dans l'Est, possédant les pouvoirs d'acheter, de vendre et d'entreposer, ne signifie pas qu'elle devrait avoir ces pouvoirs exclusifs. Il est spécifié que ce n'est pas le but visé.

Si cette agence est fondée, nous aurons en effet à négocier entre deux agences gouvernementales—l'une d'elles, chargée de contrôler et vendre et l'autre établie en vue d'acheter et de vendre. Dans quelle situation se trouvera donc le cultivateur de l'Ontario? S'agirait-il de compétition directe de la part du gouvernement à l'égard des marchands indépendants de l'Ontario?

M. KIRK: Permettez-moi d'expliquer la nature de ma position en qualité de représentant de la Fédération. Ce n'est pas un sujet embarrassant, si je puis dire; c'est par contre un sujet qui demande des précisions.

Le rapport que je vous ai soumis comprend certains passages qui ne sont pas tous insérés dans la résolution. Le rapport est fondé sur les discussions tenues au cours de notre réunion annuelle. Je suis assez satisfait de son exactitude. Si je devais errer, on voudra bien me reprendre en temps et lieu, mais je suis passablement assuré de son exactitude.

Il est aussi juste de dire par voie d'interprétation qu'il existe aucune entente unanime universelle et précise et une entente sur l'urgence de la question, de par sa nature, et à un degré auquel ces pouvoirs peuvent possiblement être exercés. Mais il existe une entente par laquelle l'intérêt des objectifs spécifiés dans cette soumission invoque l'existence du pouvoir.

Vous demandez si la Commission de par son pouvoir—et remarquez bien qu'il s'agit du pouvoir d'acheter sur le marché de la Commission du blé, non pas d'un pouvoir exclusif—est un élément pouvant mettre en péril les intérêts du producteur de grain de provende de l'Ontario. N'est-ce pas vrai?

M. DANFORTH: En effet.

M. KIRK: Je ne puis que répondre à cela en précisant que la politique préconise que le grain devra être vendu par la Commission du blé dans l'intérêt des producteurs de ce grain. Cela signifie que le prix qui devrait être payé au producteur par l'entreprise d'un programme de marché ordonné lui sera accordé. En d'autres termes, il ne s'agit pas d'une proposition en vertu d'une entente particulière entre deux agences gouvernementales dans le but d'obtenir un prix réduit du grain de l'Est du pays.

De plus, la proposition est à l'effet que le prix du grain ayant été établi et le grain disponible à ces prix, disons par exemple, provenant des Grands Lacs, le coût minimum sera ajouté à l'opération du transport du grain de provende au consommateur. Je fais allusion aux coûts non seulement dans le sens normal du coût de manutention mais aussi du coût possible d'estimation du prix par exemple au cours de la saison morte.

D'après mon interprétation des discussions, il n'y a pas eu d'objection à l'égard de ces intentions de la part des producteurs de grain de provende de l'Ontario.

J'ignore qu'est-ce que je pourrais ajouter de plus sur le sujet.

M. DANFORTH: Si une telle agence était établie possédant les pouvoirs envisagés, partageriez-vous mon avis M. Kirk lorsque je prétends que les vendeurs de grains et marchands de la province d'Ontario pourraient se retrouver dans une situation dans laquelle ils achèteraient du grain de l'Ouest d'une agence gouvernementale et vendraient ensuite aux consommateurs de grain de l'Est en concurrence avec une autre agence gouvernementale. Les cultivateurs qui sont servis par les mêmes marchands ou vendeurs de grain se trouveraient alors dans une situation de concurrence avec l'Ouest, dont les intérêts desservis par une agence gouvernementale, en vendant à leur marché normal à l'Est dont les intérêts sont desservis ou devraient l'être par une agence gouvernementale.

Je ne désire pas commencer de discussion maintenant monsieur Kirk. J'ai l'intention de m'éclairer l'esprit au sujet de la situation à laquelle les Ontariens doivent faire face.

M. KIRK: Oui. L'agence proposée est bien un organisme gouvernemental.

M. DANFORTH: Je n'insinue pas que ce soit un sujet de discussion ou de dispute; je ne fais que demander si la situation est telle qu'exposée.

M. KIRK: La façon à laquelle vous avez construit votre phrase amène une autre question, la nature des opérations de l'agence et le procédé auquel il les exécuteraient. C'est assez clair n'est-ce pas?

M. DANFORTH: Je suis d'accord avec vous.

M. KIRK: C'est-à-dire qu'ils peuvent exécuter les opérations d'une telle manière qu'ils n'utiliseraient pas comme agence vendeuse au cultivateur. Ils utiliseraient les filières établies du commerce. Je n'avance pas qu'elles le feraient mais elles pourraient bien essayer. Elles pourraient par ailleurs vendre au cultivateur. J'ignore ce qu'elles feraient précisément. Vous en savez tout autant que moi sur le sujet.

M. DANFORTH: Je crois que les membres peuvent facilement concevoir que pour les fins de comparaison, j'utilise les pouvoirs extrêmes qui pourraient être possiblement utilisés par une telle agence.

Je cède maintenant la place.

M. OLSON: M. le président, puis-je dire au départ que j'appuie presque entièrement l'attitude modifiée de la fédération en ce qui a trait aux agences ayant le pouvoir d'accéder au marché afin d'assurer des réserves suffisantes au cours de toute la saison d'alimentation.

Après cet énoncé, une quantité de difficultés se présentent à mon esprit relativement à l'application de ce genre de politique. J'aimerais demander quelques questions à M. Kirk espérant qu'il les aura discutées au cours de la réunion à Regina.

Tout d'abord, monsieur Kirk, vous déclarez que le gouvernement fédéral devrait établir un coût de transport équitable à la ferme des grains de provende de l'Est du Canada jusqu'en Colombie-Britannique.

Pourriez-vous développer quelque peu l'expression «équitable»? Insinuez-vous que le prix devrait se comparer à celui payé par les producteurs de bétail

des Prairies et qu'il devrait exister suffisamment d'assistance au transport afin d'absorber en partie ou totalement le coût du transport?

M. KIRK: Je regrette de ne pouvoir fournir de définition précise au mot «équitable» tel qu'énoncé ici dans cette résolution en termes d'application.

Ce que la résolution préconise est d'établir la croyance populaire qu'une réunion publique de délégués relativement au principe d'équité par rapport au coût. C'est réellement aussi loin que l'on soit allé en termes d'établissement de normes à cette occasion. Nous avons établi des normes sur le service de transport des provendes qui ont été modifiées de façon particulière. Des difficultés se sont présentées ici et là mais elles ont généralement été accueillies favorablement par nos producteurs comme un effort ultime en vue d'atteindre un degré raisonnable d'équité sur le sujet. Cela implique le déboursement d'une proportion considérable du coût actuel du transport, à des degrés déviant légèrement, en provenance des Grands lacs jusqu'à destination.

Il n'est pas à moi de développer une nouvelle proposition de politique sur les grains de provende en me fondant sur le mot «équitable».

M. OLSON: Puisque vous préconisez que ce soit une agence du gouvernement fédéral, je présume que vous recommandez que des sommes assez substantielles de capital soient mises à la disposition de l'agence afin d'acheter le grain au cours des périodes les plus favorables de l'année?

M. KIRK: Encore là, il s'agit d'une ligne de conduite sur laquelle, malheureusement, je ne possède pas de réponse. Évidemment, des dispositions devraient être prises relativement au fonctionnement de l'agence. Vous noterez que lorsque vous achetez du grain, vous acquérez un avantage mais il serait nécessaire de l'utiliser de façon susceptible à le faire fructifier.

J'ignore si je devrais en dire davantage au sujet de la position de l'agence relativement à ses opérations d'affaire sauf qu'avec la Commission du blé, je serais porté à croire qu'il est présomptueux de croire qu'elle fonctionnera généralement en faisant face aux frais encourus sous des conditions normales. Telle a été la politique de la Commission du blé. Encore là, ce sont des points sur lesquels je ne puis traiter des lignes de conduites concernant les décisions.

Vous comprendrez sans doute que cette politique n'a pas été développée par des chercheurs qui ont examiné à fond la situation et déterminé clairement la portée. Cette politique a été élaborée quasi entièrement sous forme d'ébauche au cours d'une réunion de cultivateurs délégués. Je n'insinue pas ici que la politique ne convient pas mais elle n'est absolument pas décrite en termes exprimant tous les problèmes que présentent l'établissement d'un conseil administratif et l'établissement d'une loi.

M. OLSON: A-t-on envisagé l'issue des discussions qui ont été tenues déclarant que l'agence vendrait le grain à un coût légèrement plus élevé que celui acheté afin de pouvoir acquitter les frais d'exploitation et une partie du coût d'entreposage tel que le fait présentement la Commission canadienne du blé? En d'autres mots, une partie du coût d'opération proviendrait-elle effectivement de la manutention?

M. KIRK: Je ne pourrais répondre exactement à cette question sauf que je puis assumer qu'ils espèrent fermement l'inclure d'une façon générale.

M. OLSON: Y a-t-il eu des discussions à ce sujet?

M. KIRK: Non.

M. OLSON: Au paragraphe b) (3) de la résolution, on peut noter que l'agence aura le pouvoir d'emmagasiner en entrepôt public dans des endroits appropriés, en temps requis et en quantités suffisantes.

Cela créera-t-il quelque différend avec les membres de la Commission du blé, qui présentement consent à allouer l'entreposage pour des fins variées? A votre avis, avez-vous protégé les intérêts de la Commission canadienne du blé? Auront-ils suffisamment d'entrepôts disponibles?

M. KIRK: Je ne doute aucunement que des difficultés se présenteront quant à la disponibilité d'entreposage et d'accès à l'entreposage pour les clients différents; elles se présentent toujours invariablement.

Une des raisons pour lesquelles on a établi une politique pour l'agence a tout d'abord été que nous croyions qu'un organisme central était nécessaire, c'est-à-dire, une agence qui n'avait aucun lien avec une autre agence d'entreposage. Cela en vue d'assurer que le procédé et la politique de fournir l'entreposage aux clients en compétition (et très souvent ils sont en compétition) seraient exécutés convenablement.

M. OLSON: Prétendez-vous que les représentants de la Commission du blé conserveraient l'autorité d'allouer l'entreposage, ou qu'une partie de cette autorité retomberait sur cette agence?

M. KIRK: Je ne saurais répondre à cette question.

Je crois qu'il est assez clair que d'une façon ou d'une autre, il doit exister une solution plausible pour parer aux difficultés de l'entreposage. Je ne saurais toutefois préciser comment elle fonctionnera.

M. OLSON: J'aurais une question additionnelle.

A l'article c) de la résolution, il est rapporté que l'agence et le ministre responsable auront en guise d'aviseurs, et chargé des responsabilités définies et précises, un comité formé de personnes représentant des organismes agricoles officiels de l'Est du pays et de la Colombie-Britannique.

Ce comité consultatif aurait-il l'intention de fonctionner de façon similaire à la Commission canadienne du blé?

M. KIRK: Oui, en effet. Le comité consultatif de la Commission canadienne du blé est ainsi composé.

M. OLSON: Il s'agirait d'un comité fort différent de celui des commissaires ou des membres du conseil?

M. KIRK: Oui. Il y aura la commission ou le conseil ou l'agence, et en plus, il y aura le comité consultatif pour les diriger.

M. VINCENT: Elle fonctionnerait de la même façon que notre Société du crédit agricole?

M. KIRK: Justement.

M. OLSON: A l'alinéa d), vous déclarez que l'agence aura le pouvoir immédiatement après la création de l'agence projetée d'établir la politique du service de transport sur une base statutaire.

Pourriez-vous expliquer le terme «base statutaire»?

M. KIRK: Le service d'assistance au transport du grain de provende découle d'une politique décrétée par une décision du conseil. Les fonds sont appropriés en vertu de la Loi des appropriations. Nous suggérons que le service d'assistance au transport des provendes, en tant que ligne de conduite, soit établie loi, ce qui n'est pas le cas présentement. Elle est actuellement incorporée par un décret du conseil. Il n'existe pas de loi sur le service des transports du grain de provende.

M. OLSON: Merci, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Kirk, j'aurais une question à vous demander qui est supplémentaire à celle de l'avant-dernière question de M. Olson.

Selon l'article c), vous mentionnez que le comité consultatif serait formé de personnes ayant déjà fait partie d'organismes agricoles de l'Est du Canada et de la Colombie-Britannique. Je crois que nous sommes tous d'avis que le système adopté sur les provendes de l'Est affectent les cultivateurs canadiens de l'Ouest. Aviez-vous considéré si, oui ou non, il devrait y avoir des représentants des Prairies sur ce comité consultatif?

M. KIRK: Monsieur le président, nous n'avons pas de recommandation à l'effet que ce soit concrétisé. La Commission du blé n'a pas de représentants de l'Est sur son personnel consultatif et l'on préconise qu'il serait suffisant d'avoir des représentants exclusivement de l'Est et de la Colombie-Britannique.

Nous avons la Fédération canadienne de l'agriculture au pays et nous espérons qu'ils n'offrent pas l'aspect de deux organismes complètement différents en raison du fonctionnement d'ensemble des organismes. Nous croyons pouvoir accomplir quelque chose à ce sujet.

Le PRÉSIDENT: Mais vous espérez avoir quelqu'un sur le conseil d'administration?

M. KIRK: Nous en aurons par le fait que la Fédération canadienne de l'agriculture est formée de tous ces organismes constitués; effectivement, nous aurons des représentants sur le conseil exécutif ou au moins, c'est ce que nous espérons.

Le PRÉSIDENT: Je ne voulais que clarifier la situation.

M. JORGENSEN: Je me souciais plus particulièrement des raisons qui pouvaient apporter ces modifications, les discussions qui ont amené ces décisions et la raison pour laquelle on a cru que l'agence devait augmenter ses pouvoirs. S'il vous est possible, j'aimerais que vous nous donniez une idée sur l'attitude évoquée par ces modifications de système.

M. KIRK: M. Jorgenson, vous connaissez le genre de question que votre comité a traité et comment vous avez tenté d'approfondir chacune d'elles. Nous en avons amplement discuté. C'est ce à quoi nous nous sommes occupés au cours de notre dernière rencontre. Nous devons nous interroger sur les problèmes relatifs aux grains de provende, du degré de la hausse des prix considérés par les producteurs et quelles étaient les raisons pour lesquelles ces modifications s'imposaient.

M. le PRÉSIDENT: Je ne prétends pas avoir toutes les réponses à ces questions aujourd'hui pas plus qu'à ce moment. Mais en autant que je puis juger la situation, il a été reconnu et accepté à la lumière de l'expérience des consommateurs de grain de provende de l'Est du Canada, que trop souvent, surtout au cours de l'hiver, le prix du grain de provende variait, situation qui n'avait aucun rapport avec les fluctuations des prix des réserves mais que trop souvent un transport ferroviaire s'imposait. Pour résumer, le coût minimum au fournisseur est associé à celui de Fort William, et la disponibilité, en raison de sa relation au niveau du prix de base du grain de provende n'est pas obtenue. C'est ce qui fait l'objet de ma déclaration dans cette brève présentation. Est-ce fréquemment le cas? J'ignore quelles mesures précises devront être prises en termes d'achat, d'entreposage et de vente afin de l'enrayer, mais il nous faut avoir ce pouvoir si l'on veut être prêts à combattre dans ces circonstances.

Au cours de nos discussions, des délégués se sont levés et ont déclaré que durant l'année en cours, 1964-1965, les cultivateurs ont dû faire face à des fluctuations des prix du grain de provende lesquels étaient non comparables à ceux de la tête des Grands Lacs. Ils ont effectivement déclaré avoir expérimenté ces prix et qu'ils n'étaient pas d'avis que ces choses devraient se présenter.

Le PRÉSIDENT: Vous avez une question M. Jorgenson?

M. JORGENSEN: Elle a trait au témoignage présenté au comité lequel démontrait que les prix établis dans l'Est n'étaient pas comparables aux plus petites fluctuations qui se sont fait sentir par les cotes de la Commission du blé. Aurais-je raison alors de présumer que ces modifications vous obtiendraient un siège au Winnipeg Grain Exchange afin d'acheter sur le marché au lieu d'acheter directement de la Commission canadienne du blé.

M. KIRK: Je ne pourrais dire quelle sera la portée des modifications apportées aux opérations commerciales.

M. JORGENSEN: Mais cependant, vous serait-il nécessaire d'acheter un siège au Winnipeg Grain Exchange afin d'acheter sur le marché. Vous espérez pouvoir acheter sur le marché et la seule façon de le faire serait d'obtenir un siège sur le Winnipeg Grain Exchange.

M. KIRK: Ils pourraient acheter par l'intermédiaire d'un courtier.

M. JORGENSEN: Mais afin d'acheter de la Commission, ils doivent avoir un siège au Winnipeg Grain Exchange. Vous avez mentionné le problème par rapport aux fluctuations de prix de l'Est du Canada. Il me semble qu'il existe plusieurs gros organismes coopératifs dans l'Est du Canada qui manipulent le grain de provende. Pourquoi n'ont-ils pu exercer aucune influence sur les fluctuations des prix? Il me semble qu'ils seraient les mieux qualifiés pour pratiquer ces fonctions.

M. KIRK: Ce serait aller un peu loin d'abord de dire qu'ils ont été incapables d'apporter des modifications à la situation; il serait plus exact de dire qu'ils ne croient pas avoir apporté de cure certaine en tout et partout. Je crois que le problème a trait à la disponibilité d'entreposage, la capacité de conserver le grain, et de le conserver jusqu'à l'ouverture de la nouvelle saison pour fins commerciales. Mais un nouveau comité serait peut-être dans une différente situation.

M. JORGENSEN: M. Olson a mentionné un point au sujet des désaccords qui peuvent intervenir en raison des pouvoirs présentement exercés par la Commission du blé et cette agence, et cela est de prime importance. Ne pourriez-vous pas conclure qu'il y a une possibilité que ce soit nécessaire à l'agence de s'agrandir de plus en plus jusqu'au point où enfin elle ait obtenu le monopole du commerce du grain dans l'Est du Canada, ce qui nécessiterait l'établissement de leurs propres facilités d'entreposage.

M. KIRK: Je n'ai prononcé aucune conclusion du genre mais l'agence fonctionnera et nous verrons.

M. JORGENSEN: J'aurais une autre question qui pourrait s'analoguer à celle de M. Danforth. Comment vous attendriez-vous à ce que l'agence achète du grain de provende de l'Est. Comment se rendrait-il sur le marché et comment serait-il vendu? Et lorsque acheté, quelle machinerie serait disponible à sa transformation?

M. KIRK: Voulez-vous dire: comment ils l'achèteraient?

M. JORGENSEN: Oui.

M. KIRK: Je crois qu'ils ne feraient que l'acheter. Ils acquerraient le grain de provende. C'est la façon dont je puis l'entrevoir. D'autres personnes auraient acquis le grain de provende qui leur aurait coûté tant. Maintenant, je ne dis pas cela parce qu'il n'y a pas de difficultés possibles relativement à la ligne de conduite impliquée dans cette affaire. Évidemment, il y en a. Encore là, je ne fais que préciser que je ne connais pas toutes les réponses et, effectivement, plusieurs d'entre elles devront être solutionnées. Tout ce que nous déclarons est que nous espérons qu'elle sera en mesure d'acquérir du grain, d'en disposer et de l'entreposer dans l'intérêt de la stabilisation de marché assurant par là, autant que possible, que le prix exigé pour le faire parvenir de la tête des Grands Lacs au consommateur, soit réduit au minimum. Évidemment, en accomplissant cela, l'agence a la réputation d'agir en qualité de fournisseur, ayant comme responsabilité particulière d'assurer l'équité des prix.

M. JORGENSEN: Le transport du grain de provende de l'Est présente deux champs d'activité. Le premier a trait au transport du grain de la tête des Grands Lacs jusqu'aux entrepôts de l'Est du Canada et le second, le transport de ce

grain provenant de l'entrepôt de l'Est jusqu'au consommateur. Envisagez-vous que l'agence soit impliquée dans ces deux champs d'activité, ou uniquement dans un seul?

M. KIRK: Je suis d'avis que ce n'est qu'un seul. Comme je crois avoir déclaré la dernière fois que je me suis présenté devant ce comité, le coût actuel de manutention du grain, comparé aux fluctuations des prix, a trait à l'état des réserves, la mouture, l'expédition, l'assurance, etc. Nous n'avons pas la ferme intention d'établir des marges importantes ici, et à notre avis, c'est dans ce domaine que l'agence a œuvré le plus effectivement.

Le PRÉSIDENT: Veuillez poursuivre maintenant, monsieur Mullaly.

M. MULLALLY: Monsieur le président et monsieur Kirk, je suis très heureux de constater que la fédération ait rehaussé sa position de ce qu'elle était lors de votre passage ici il y a plus d'un an, et je suis certainement d'accord avec les nouveaux projets que vous avez présentés. Ma première question est d'ordre strictement fondamental, je me demandais combien de membres individuels et de groupes représentatifs vous avez au sein de votre organisme. Cela m'indiquerait le degré d'importance de l'appui sur lequel vous vous reposez pour agir tel que vous l'avez décidé.

M. KIRK: Bien, en qualité de fédération évidemment, nous n'avons pas un nombre défini de membres; nous devons envisager le problème de l'effectif de surplus des membres de coopératives et bien d'autres encore. Cependant, par l'entremise de nos organismes composants, nous représentons la vaste majorité d'une façon ou d'une autre des cultivateurs du Canada.

M. MULLALLY: Êtes-vous représentés dans toutes les provinces?

M. KIRK: Oui, dans toutes les provinces sauf Terre-Neuve.

M. MULLALLY: Alors, lorsque cette proposition a été présentée au cours de la réunion à Regina, a-t-elle été accueillie de la majorité par toutes les sections de la réunion représentant tous les secteurs du pays? Je me demandais sur quel critère vous vous êtes fondé à Regina lorsque cette proposition fut présentée. Est-ce que les éléments de votre support étaient assez substantiels pour décider des genres de modifications que vous préconisez?

M. KIRK: Un très long débat a été tenu sur ce point et les discussions ont été principalement concentrées à entendre les explications des personnes venant de divers coins du pays au sujet de leur opinion sur les importants aspects du fonctionnement du marché du grain et leur point de vue personnel sur la façon qu'ils ont cru qu'il fonctionnerait. Les points présentement énumérés dans cette proposition l'étaient également à cette réunion et furent adoptés par l'assemblée tels quels à la lumière des recommandations fondées sur les points mentionnés par les personnes qui avaient présenté la proposition. Ceci à la suite de notre conférence de l'Est. C'est ainsi que cela se passa et ensuite, la proposition fut automatiquement adoptée sans réticence d'aucune part.

M. MULLALLY: Vous dites que la proposition fut automatiquement adoptée sans réticence d'aucune part. Je présume que cela signifie qu'elle a rencontré l'approbation de toutes les personnes présentes à la réunion?

M. KIRK: Oui.

M. MULLALLY: Et des représentants de tous les cultivateurs de toutes les parties du Canada y ont assisté?

M. KIRK: C'est exact. C'était une réunion de délégués et 79 délégués représentaient chaque province d'un bout à l'autre du pays.

M. MULLALLY: Et pratiquement tous les gens ont supporté l'opinion de la fédération tel que décrit dans cette proposition?

M. KIRK: En effet, nous avons rencontré un appui très ferme sur cette proposition.

M. MULLALLY: Le reste de mes questions sont assez détaillées en ce qui a trait aux fonctions de l'agence. Un plan général y est établi dans la proposition et vous nous en avez fourni certaines explications. Au sujet de la question que je m'apprête à poser, j'aimerais avoir certain renseignement, et il se peut que certains d'entre eux vous prennent au dépourvu et que vous ne puissiez me fournir vos commentaires en détail. Cependant, j'aimerais que vous nous fassiez part de votre opinion et de celle de la Fédération au sujet du fonctionnement actuel de l'agence, du mieux que vous le pourrez, car je crois qu'elle s'avérerait très utile aux membres de ce comité.

Vous déclarez simplement:

L'achat, la vente et la distribution du grain de provende dans les provinces de l'Est et de la Colombie-Britannique dans une période jugée nécessaire.

Je me rends compte que cette question sera d'ordre général mais si vous pouvez, pourriez-vous nous faire voir un de vos points de vue sur le fonctionnement actuel de l'agence en ce qui a trait à l'achat, la vente et la distribution et l'entreposage du grain de provende?

M. KIRK: Il serait fort irresponsable de ma part de commencer à deviner les vues conçues par mon organisme, et je ne m'y aventurerai donc pas. Je crois qu'une petite phrase telle que celle-là indique la portée des modifications d'ordre relativement mineur que préconisent cette ligne de conduite. Tel qu'indiqué dans ce mémoire, nous avons dit avoir désiré cette modification afin de pouvoir étudier à fond la situation sur le grain de provende et soumettre les recommandations qui s'imposent. Comme je l'ai fait mention dans ce mémoire, il a toujours été dans le domaine du possible qu'à la lumière de l'expérience, l'agence soit parvenue à la conclusion que l'acquisition de pouvoirs était chose essentielle; mais pour ce faire, il vous aurait fallu amender la loi. L'essence de ces paroles signifie que notre délégation s'est dit convaincue après constatation de l'évidence et de l'expérience des personnes de l'Est, à l'effet que le problème existe et effectivement survit, même avec les mesures d'une nouvelle ligne de conduite, au sujet de l'entreposage dans l'Est et des honoraires de l'entreposage dans l'Est et ainsi de suite. Bien que le mal persiste, ils diront: «Très bien, accordez-nous des pouvoirs afin que nous n'ayons pas besoin d'amender la loi, et lorsque l'agence sera en fonction, aussitôt qu'elle découvrira qu'elle doit fonctionner dans des cadres limités.»

M. OLSON: Je ne voudrais pas créer l'impression qu'il s'agit d'une modification mineure que celle déclarée dans votre rapport daté du 16 octobre 1963 alors que vous déclariez après description des pouvoirs que vous envisagiez dans ce comité consultatif précédent: «Le premier point sur lequel nous insistons sur cette proposition est qu'elle ne consiste pas à l'établissement d'une agence de marché; l'agence elle-même ne toucherait pas la vente, l'achat, l'entreposage ou autres négociations à cet effet.» Aujourd'hui tout est changé.

M. KIRK: Je suis d'accord avec vous et vous le concède. Tout ce que j'ai dit est que les pouvoirs de cette agence ne devraient pas être exagérés. L'une des raisons pour lesquelles on a tant insisté sur ce point est que nous désirons être certains que la situation ne soit pas mal interprétée car il a déjà eu plusieurs malentendus ainsi qu'un manque de fermeté sur le fait favorisant oui ou non l'avenue du pouvoir de marché en vertu de cette loi. Nous ne l'avons pas recommandé alors et pas plus aujourd'hui.

M. MULLALLY: Monsieur Kirk, pourriez-vous expliquer encore une fois un peu plus amplement l'attitude de la Fédération et la partie de la proposition qui se lit ainsi:

Établir un coût de transport équitable du grain de provende à la ferme du consommateur par tout l'Est du pays et de la Colombie-Britannique.

Lorsque vous référez au mot «équitable», voulez-vous signifier par là qu'une tonne de grain coûterait la même somme qu'une tonne de grain à Terre-Neuve, rendu à la ferme? Est-ce là votre intention? En d'autres mots, voulez-vous dire qu'une tonne de grain coûterait au cultivateur de Terre-Neuve exactement la même somme, lorsque rendu à la ferme qu'il en coûterait au cultivateur du Québec? Est-ce là ce que vous entendez par transport dans l'expression «transport équitable». Je présume que vos paroles signifient que le coût à la tête des Grands Lacs est le même et si vous avez un coût équitable de transport, lequel est contrôlé par l'agence, alors, tous les autres facteurs du coût devraient être les mêmes que le grain soit débarqué à la ferme ou par voie ferrée d'évitement à Terre-Neuve ou au Québec. Est-ce là votre intention?

M. KIRK: Il ressort que le point d'impact du service de transport de grain converge vers la régularisation de la section du coût du transport. Mais il ne parvient pas à le niveler complètement. Tout d'abord, en raison des zones et il n'est pas régularisé à l'intérieur des zones. Ces zones varient en dimensions et conséquemment, créent une ligne de conduite particulièrement compliquée. Je dois le répéter, je n'ai pas de nouvelle mesure appliquée au transport du grain pour justifier l'expression «équitable».

M. MULLALLY: Vous n'insinuez pas qu'elle devrait être complètement nivelée à l'égard de tous les cultivateurs.

M. KIRK: Mais nous avons une agence ici, et ses fonctions consistent à étudier et comprendre à fond le service d'assistance au transport du grain, comment il fonctionne et après action, son point d'impact afin de savoir si des injustices sont commises et dans l'affirmative, prendre les mesures nécessaires pour y remédier et accomplir le meilleur travail dans ce domaine si complexe qu'est l'administration.

M. MULLALLY: Mais, comme ligne de conduite générale, la Fédération a-t-elle l'intention d'agir le plus équitablement possible?

M. KIRK: Oui.

M. MULLALLY: Et l'agence devra travailler afin d'atteindre ce but?

M. KIRK: En effet. C'est ce qui a guidé le tracé de la ligne de conduite.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous continuer M. Beer.

M. BEER: Monsieur le président, j'aimerais dire à M. Kirk, par votre entremise, que nous aurons quelque chose à retirer du mémoire présenté ce matin. Ce rapport semble être préparé dans des mots fort circonspects. Je constate votre commentaire à l'effet qu'il a toujours été dans le domaine du possible qu'à l'aide de l'expérience acquise, l'agence aurait conclu antérieurement que les pouvoirs du marché étaient essentiels et elle aurait pu recommander un amendement à la loi pour les obtenir. Et ensuite, vous poursuivez en disant qu'il est fort possible que l'intervention probable de l'agence sur le marché du grain de provende soit désirable. Je crois que ces propos sont un peu moins forts qu'une ferme recommandation au sujet de ce que vous désirez recommander au comité.

Puis-je formuler ma première question? Que tentons-nous d'obtenir au juste d'après vous par le service du transport du grain?

M. KIRK: Auriez-vous objection à ce que je discute votre première remarque?

M. BEER: Non.

M. KIRK: Il s'agit d'une recommandation solide en ce sens qu'elle souhaite que les pouvoirs soient englobés dans la loi. L'élément incertain est de prédire sur ce qui se produira exactement. Là réside la différence.

M. BEER: Alors, sommes-nous fermement déterminés sur le but que nous devons atteindre? Sommes-nous convaincus que nous savons qu'est-ce que nous souhaitons obtenir?

M. KIRK: En autant que je suis concerné, je crois que ce que nous souhaitons obtenir est assez bien déterminé. Nous désirons assurer la stabilité des prix, l'élimination de la spéculation ou des marges excessives entre le prix du grain vendu par la Commission du blé et le prix payé par le cultivateur pour l'utilisation de ce grain, ainsi que l'assurance d'avoir les quantités nécessaires en réserve. A mon avis, ces mesures comportent les objectifs visés.

M. BEER: Oui, ce sont les objectifs mais croyez-vous que la ligne de conduite sur le transport du grain se concentre sur cela? En d'autres mots, tentons-nous d'améliorer la situation financière des cultivateurs du pays et croyons-nous y réussir en appliquant ces principes?

M. KIRK: Bien, tout d'abord, la recommandation de l'agence implique beaucoup plus d'éléments que le service de transport du grain en tant que ligne de conduite bien que je présume qu'il y soit relié quant à sa tentative d'obtenir une mesure équitable afin que tous les cultivateurs puissent vivre convenablement. Cependant, ce serait exagérer de dire qu'il comprend le seul élément parmi les autres qui soit considéré. Un facteur très significatif pour les cultivateurs consiste à conserver le prix du grain à un juste niveau.

M. BEER: Ne croyez-vous pas que plusieurs personnes dans l'industrie bénéficient d'un avantage injustifié en profitant de cette mesure et par conséquent, elle n'avantage pas le petit cultivateur qui a besoin d'améliorer son sort. Prenons par exemple le cas de celui qui possède 50,000 pondeuses ou peut-être 150,000; il amasse probablement un profit plus haut que celui qui ne possède que 20 ou 40 porcs ou encore 20 vaches.

M. KIRK: Cette mesure administrative est relative à la question du coût et les facteurs du coût par rapport à la production du produit. Il ne s'agit pas d'une mesure qui se butte sur la question de déterminer entre deux cultivateurs d'après leur importance matérielle et du service d'assistance à ces cultivateurs. Cela ne s'applique pas ici et c'est tout ce dont il s'agit.

M. BEER: Alors, s'il n'existe pas de distinction entre le gros cultivateur et le petit, elle défavorise probablement le petit cultivateur et favorise le gros. Est-ce possible?

M. KIRK: Bien vous savez que le monde est rempli de personnes qui font mieux que d'autres et cela vous amène aussitôt à des réflexions profondes relativement aux mesures administratives, lesquelles constituent un point constamment à l'étude par les organismes agricoles.

Je ne tenterai pas de porter de jugement au nom de mon organisme ou personnellement au sujet des réponses à toutes les questions lesquelles inévitablement m'impliqueraient personnellement si je tentais de commenter toutes les questions que vous m'adressez.

M. BEER: J'aurais une autre question. Nous envisageons probablement que l'agence aura le pouvoir d'achat. Nos besoins se traduisent par environ 85 à 100 millions de boisseaux de grain dans l'Est du pays et nous anticipons qu'ils seront en mesure d'acheter cette quantité approximative de grain de provende. Dans les circonstances, cela demanderait un capital d'au-delà de 100 millions. J'imagine que la fédération se recommanderait au gouvernement pour obtenir les fonds disponibles. Ai-je raison là-dessus? Qui avancera les fonds nécessaires pour défrayer les coûts?

M. KIRK: Le grain est certainement un élément de valeur. Je n'ai pas compris votre chiffre de 100 millions.

M. BEER: Bien, si nous entrevoyons d'acheter 85 millions de boisseaux de grain dont le coût est de \$1.25 le boisseau, il en coûtera 100 millions pour acheter les 85 millions de boisseaux de grain.

M. KIRK: Oui, cependant, il n'est pas à dire que ce montant achètera tout le grain. J'espère m'être assez bien fait comprendre. Il ne s'agit pas d'une recommandation pour des pouvoirs exclusifs.

Le second point consiste à ce que vous ne pouvez songer à cet élément en termes de capital. Je conçois personnellement la signification présente du mot capital sous un angle différent. Lorsque quelqu'un achète et vend un produit, le genre de crédit requis pour financer cette opération est un capital de roulement, et l'achat en lui-même crée la garantie de ce crédit d'une portée considérable. Vous n'avez pas nécessairement à acquérir 100 millions dès le début.

M. BEER: La sécurité pourrait constituer l'essence de la prochaine question.

Disons que les prix du grain montent, alors évidemment, l'agence serait dans une situation très solide et il ne se présenterait pas de problème. Si les prix baissent au cours d'une période particulière, la valeur de l'actif décline également et qui contrôlera la situation pour les pertes des valeurs de la marchandise?

M. KIRK: Vous me demandez présentement une question très réaliste et très importante qui a trait aux fonctions de l'agence et la façon dont elle doit accomplir ses fonctions. Encore ici, je dois dire que je ne connais pas toutes les réponses à ces questions.

J'espère monsieur Beer que nous obtiendrons les réponses à ces questions. Ne vous méprenez pas; j'espère que nous les trouverons et je crois que nous nous devons de les trouver. Cependant, je ne puis vous fournir ces réponses aujourd'hui. C'est tout ce que je puis déclarer.

Le PRÉSIDENT: J'ai ici les noms de MM. Vincent et Whelan sur la liste des interlocuteurs.

M. WHELAN: Monsieur Kirk, j'admire beaucoup le nouveau point de vue sur le marché du grain de la Fédération de l'agriculture au regard de l'ancien. Ce dernier pouvait se comparer à un vieux bouledogue édenté tandis que la nouvelle nous fait penser à un jeune chiot qui fait ses dents. Nous aurons à suivre son cours d'ici lorsque le gouvernement acquiescera aux désirs de la Fédération.

L'expérience en Ontario, l'automne dernier, a démontré qu'il existe définitivement un besoin d'assistance. Le problème n'a pas été étudié consciencieusement par le commerce du grain qui, généralement, achète le grain et provoqua une situation assez bouleversée.

Au cours de l'interruption des séances, j'ai assisté à des réunions au cours desquelles j'ai appris que les cultivateurs se sont dit fort satisfaits de cette suggestion.

Je ne crois pas avoir de questions à poser à M. Kirk. Je ne désirais que fournir un commentaire. La plupart de mes questions ont été traitées auparavant par mes collègues.

M. VINCENT: J'avais au début plusieurs questions à poser à M. Kirk sur le sujet mais plusieurs d'entre elles ont été discutées maintenant. Toutefois, permettez-moi de dire que je suis très heureux de la déclaration de la Fédération de l'agriculture.

J'aimerais poser une question relative à la résolution passée par la Fédération à Regina. A l'article (c), y aurait-il objection à avoir des représentants de producteurs de moulée ou commerçants de grain sur le marché consultatif lequel vous avez recommandé qu'il soit formé de personnes représentant des organismes agricoles officiels?

M. KIRK: Notre recommandation est à l'effet que tous les représentants du comité consultatif seront des représentants des producteurs. Ils pourraient représenter en partie des coopératives productrices mais notre conception,

comme c'est le cas dans la Commission du blé, prévoit que ce soit un organisme formé dans l'intérêt des producteurs et devrait avoir des producteurs en guise de conseillers.

M. OLSON: Vous voulez dire des producteurs de bétail et non pas des producteurs de grain.

M. KIRK: Est-ce une question?

M. OLSON: Oui. Veuillez préciser ce que vous entendez ici par producteur.

M. KIRK: Je veux dire les producteurs de l'Est du Canada et de la Colombie-Britannique. Dans une large mesure, ils seraient généralement intéressés dans la production du bétail. Ils seraient consommateurs du grain de provende. Notre ligne de conduite ne se concentre pas particulièrement aux représentants de cette catégorie. Il y a des producteurs de grain dans l'Est du pays, n'est-ce pas? Notre administration n'exclut pas les représentations de ces personnes.

M. VINCENT: Cependant, les producteurs de moulée de l'Est du Canada peuvent acheter de cet agent. Un groupe de producteurs de moulée représentant les producteurs pourraient peut-être avoir un représentant sur le comité consultatif? Serait-ce possible? Auriez-vous objection à cela?

M. KIRK: Les producteurs pourraient être représentés comme je le disais pour des représentants de coopératives qui sont en affaires. Je suis parfaitement d'accord sur ce point.

M. VINCENT: Je fais allusion aux meuneries indépendantes.

M. KIRK: Les meuneries indépendantes ne seraient pas représentées. Notre recommandation est à l'effet qu'elles ne devraient pas l'être parce que les coopératives seraient représentées par l'entremise des producteurs délégués et les meuneries indépendantes ne le seraient pas.

M. VINCENT: Vous disiez il y a quelques instants que la Fédération canadienne de l'agriculture représentait tous les organismes agricoles du Canada. M. Sorel en est le vice-président n'est-ce pas?

M. KIRK: Oui.

M. VINCENT: Diriez-vous qu'il est tout à fait d'accord sur cet exposé?

M. KIRK: Jusqu'à un degré très avancé, quiconque désire consulter le mémoire maintenant pourra en juger; cette question s'est présentée à la réunion annuelle de l'U.C.C.

M. VINCENT: La Coopérative fédérée de la province de Québec est également membre de la Fédération n'est-ce pas?

M. KIRK: Oui.

M. VINCENT: Cela m'intrigue un peu car je sais que la Coopérative a supporté un mémoire de l'U.C.C. en 1963. Ils traitaient du même problème. En octobre 1964, la *Montreal Corn Exchange Association* a envoyé des représentants ici et ces derniers s'opposaient complètement à cette mesure et la Coopérative fédérée était membre de la *Montreal Corn Exchange* qui supportait le projet opposant cette mesure. Je veux être assuré que la Coopérative fédérée approuve encore aujourd'hui cette mesure. L'ont-ils supportée?

M. KIRK: Tout ce que je veux dire, c'est qu'ils sont tels que vous l'avez mentionné, membres de notre organisme et qu'ils ont adhéré à la résolution.

M. FORBES: Puis-je poser une question supplémentaire?

Le PRÉSIDENT: Monsieur Forbes.

M. FORBES: Au cours des délibérations au sujet de la ligne de conduite adoptée sur le grain de provende, si la mémoire m'est fidèle, les différences de prix semblent exister au cours de la transformation du grain et lorsque je mentionne la transformation, je traite évidemment des opérations consistant à

ajouter les additifs lorsqu'ils sont rendus à la meunerie, soit le lin, le sel, l'alfalfa, etc.

Le comité a-t-il en vue de transformer les provendes afin de fournir l'alimentation plus économique pour le producteur d'œufs et de volaille?

M. KIRK: C'est ainsi que je conçois cette politique.

M. VINCENT: Je ne crois pas que ce soit possible.

M. KIRK: Je n'entrevois certainement pas que la teneur de cette politique consiste à lancer l'agence dans la meunerie ou les entreprises de production de grain.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions monsieur Forgie?

M. FORGIE: Non, monsieur le président, les questions que j'avais l'intention de soumettre ont toutes été discutées maintenant.

M. MADILL: Monsieur le président, j'aimerais vous poser une petite question. Je me rends compte que la Fédération de l'agriculture agit de bonne foi dans cette entreprise, considérant l'expérience faite en Ontario avec FAME—la *Farmers Allied Meat Enterprise*—qui supposément était supportée par des cultivateurs. J'aimerais être certain que nous ne nous lançons pas dans une autre aventure du genre. Je veux être certain que l'entrepôt ne sera pas construit à grand prix en comparaison des vendeurs de grain et que nous découvrons ensuite que nous nous buttons à une situation analogue à celle de FAME.

Est-ce une porte de sûreté ou est-ce une tentative incertaine?

M. KIRK: Je ne vois pas du tout la comparaison, monsieur. Comme je le disais, la nature exacte des fonctions de l'agence proposée n'est pas encore choisie et définie. Une chose est parfaitement claire; l'agence n'a pas l'intention de prendre la relève du commerce du grain dans l'Est du Canada pour les entreprises privées. C'est assez clair.

Je suppose que l'on aurait pu dire la même chose relativement à la Commission du blé. Si je me souviens bien, la Commission a dû faire face à des questions de politique après son établissement. Le même genre de problème n'était pas précisé. Ils ont ensuite adopté certaines mesures. Leur politique générale a été de recourir aux débouchés et des ressources de l'industrie.

Je ne prétends pas que le même système sera utilisé mais je dis qu'il ne faudrait pas prévoir de problème majeur ici et je ne conçois pas l'analogie de FAME.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Beer, avez-vous une autre question?

M. BEER: J'aurais une question supplémentaire monsieur le président. Supposons que nous faisons face à un marché de grain étant à la baisse et que l'agence acquiert une certaine quantité de grain à l'automne, imaginons que les producteurs de l'Est du pays utiliseront le grain acheté par l'agence, et que la situation des prix accuse une baisse. Le cultivateur de l'Est du pays peut obtenir du grain d'autres sources à un prix inférieur à celui de l'agence obtenu à l'automne ou le prix qu'elle l'a acheté. Les producteurs seraient-ils obligés d'acheter? Seraient-ils dans l'obligation d'acheter de l'agence? Ou bien, laisseraient-ils l'agence avec son approvisionnement de grain acheté et qui a dû être payé en dépit de l'absence du marché? Est-ce possible?

M. KIRK: Certainement monsieur Beer, il est toujours possible pour une firme ou une agence d'acheter du grain et qu'au cours des mois d'hiver, les prix baissent considérablement en comparaison de ceux qui avaient été payés. Tel que j'ai conçu notre recommandation, il n'y a rien à faire pour prévenir la diminution des prix du grain par des commerçants ou des coopératives dans ces circonstances. Mais il ne faudrait pas oublier que l'agence doit probablement disposer du régime provisoire des options si elle le juge à propos.

M. BEER: Oui.

M. KIRK: Il y a également la possibilité d'options de couverture. Je ne sais pas si l'agence utilisera oui ou non le processus d'option de couverture. Mais il sera sur le marché vous savez et nous aurons à faire face à cette situation. Je ne prétends pas que ces situations se présenteront, ne vous méprenez pas. Bien entendu, elles peuvent théoriquement se présenter. Cependant, tout bien considéré, nous jouissons d'une situation des prix du marché du grain remarquablement stable par l'entremise de la Commission du blé.

M. VINCENT: Et je suppose que l'agence étudiera les chiffres antérieurs afin de savoir exactement combien de fois le prix a baissé par le passé. Par la suite, l'agence pourra se fonder sur ces relevés non seulement d'un an mais peut-être de cinq, six ou sept ans. Il peut y avoir une baisse une certaine année, et une augmentation pour quatre ou cinq ans ensuite.

M. OLSON: La Commission canadienne du blé verra si possible à ce qu'aucune baisse brusque de prix survienne.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, avons-nous entendu tous les témoignages?

Notre prochaine réunion sera tenue après l'étude du rapport préparé par le comité de direction et vous en serez avisés.

Monsieur Kirk, au nom de chacun, je désire vous remercier de votre bienveillance en assistant à notre réunion ce matin.

## APPENDICE (1)

Rapport de

## LA FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'AGRICULTURE

au

COMITÉ DE LA CHAMBRE DES COMMUNES SUR L'AGRICULTURE  
ET LA COLONISATION

Relativement à la politique des grains de provende

le 18 février 1965

Ce bref rapport est présenté en supplément à la soumission présentée subséquemment au Comité sur le même sujet en vue de rapporter et expliquer certaines modifications de la position adoptée par la Fédération canadienne de l'agriculture.

Aux fins de référence sont joints: (1), la résolution passée à notre récente réunion annuelle de délégués tenue à Regina, relativement au grain de provende; (2), un extrait de notre soumission datée du mois de décembre 1963 à ce comité dans laquelle les principaux points sur le projet d'agence préposée au grain de provende sont décrits.

Il n'existe qu'une différence essentielle entre les deux politiques adoptées. Elle consiste à recommander que l'agence proposée obtienne le pouvoir d'achat, de vente et d'entreposage des grains de provende, et en ce qui regarde le problème de l'entreposage, il est recommandé spécifiquement que l'agence endosse la responsabilité, tel que requis d'entreposer les grains de provende afin d'assurer leur disponibilité en quantités suffisantes et dans des endroits appropriés.

N'oublions pas que l'une des essentielles fonctions de notre agence proposée a toujours été «d'étudier et conseiller sur tous les aspects de la politique sur le grain de provende». Par conséquent, il a toujours été dans le domaine du possible de concevoir qu'aidé de l'expérience, l'agence ait conclu que les pouvoirs du marché étaient essentiels et recommandé éventuellement des amendements de la Loi pour les fournir. Cependant, la Fédération est maintenant venue à la conclusion qu'il est fort possible que l'intervention de l'agence sur le marché du grain soit chose souhaitable.

La raison pour laquelle nous avons conclu qu'il était désirable est que les pouvoirs du comité consultatif doivent être requis pour assurer la stabilité des prix, l'élimination des marges spéculatives ou excessives entre le prix du grain par la Commission du blé et le prix payé par le cultivateur qui utilise le grain ainsi que la quantité suffisante disponible.

Remarquons qu'il n'y a aucune modification dans notre opinion au sujet de la responsabilité de la Commission du blé de façon ordonnée dans l'intérêt des producteurs de ce grain.

La nature exacte de notre recommandation est la suivante: l'agence devrait obtenir le pouvoir d'accéder au marché, et d'acheter, de vendre et d'entreposer le grain. Il n'est pas préconisé par là que l'agence obtienne ce pouvoir exclusivement ou qu'elle soit en mesure d'assumer des pouvoirs exclusifs. Il n'est même pas préconisé que l'agence doive nécessairement exercer ces pouvoirs. Cela serait déterminé par le besoin apparent.

Une autre aspect. On remarquera au sujet de la question sur les permis d'importation, la résolution passée à notre réunion annuelle qui se lit ainsi:

D'informer le gouvernement sur les mesures relatives aux permis d'importation de grain de provende afin que les permis d'importation

soient continuellement révisés en qualité de politique nationale et de s'assurer que tout besoin pouvant se présenter à l'issue de l'émission de permis soit rapidement et convenablement exécuté.

Auparavant, notre politique se lisait ainsi: «D'informer le gouvernement sur la politique des permis d'importation du grain de provende.» Cela ne constitue pas de réelle modification dans la politique, mais le but visait à préciser notre position à l'effet que les permis d'importation relèvent de la politique nationale dans laquelle et le producteur et le cultivateur-consommateur de ce grain ont un intérêt légitime. Nous avons également comme politique bien définie d'exiger que l'administration de ces permis demeure la responsabilité de la Commission du blé. C'est la meilleure façon de procéder puisque dans un monde où le commerce et les subventions d'exportation du grain sont effectuées par l'état, il est essentiel de conserver l'autorité touchant les permis d'importation et la Commission du blé est le mieux placée pour comprendre ce problème.

Respectueusement soumis,

La Fédération Canadienne de l'agriculture

Proposition passée par la Fédération canadienne de l'agriculture  
à son assemblée annuelle tenue à Regina en janvier 1965

ATTENDU QUE l'agriculture de l'Est et de la Colombie-Britannique et de l'Est du Canada consiste uniquement à la production du bétail et de la volaille et que cette exploitation est appelée à se développer dans l'avenir afin de répondre aux besoins grandissants des marchés provinciaux et d'assurer des revenus suffisants à l'exploitation agricole; et

ATTENDU QUE l'alimentation des animaux représente la plus forte dépense des opérations d'une entreprise agricole au pays; et

ATTENDU QUE l'Est et la Colombie-Britannique ne peuvent rencontrer leurs besoins pour produire du grain de provende et offrent un marché domestique d'importance capitale pour l'Ouest et

ATTENDU QUE le prix du grain de provende est reconnu par son instabilité prononcée; et

ATTENDU QUE ce problème a été le sujet de bien des mémoires et des soumissions de la part des cultivateurs de l'Est et de la Colombie-Britannique et a contribué à de nombreux débats de la Chambre des communes; et

ATTENDU QU'aucun organisme gouvernemental n'est chargé de voir aux intérêts des producteurs de l'Est et de la Colombie-Britannique et, comme tel est le cas pour les cultivateurs de l'Ouest, par l'entremise de la Commission canadienne du blé; et

EN RAISON DE l'apathie du gouvernement fédéral en face de ce problème d'importance majeure au sujet des cultivateurs de l'Est et de la Colombie-Britannique;

IL EST RÉSOLU que le gouvernement fédéral prenne les mesures nécessaires en vue:

- a) D'établir des tarifs de transport équitables pour le grain de provende sur les fermes de l'Est et de la Colombie-Britannique,
- b) D'établir une agence préposée au grain de provende pour les cultivateurs de l'Est et de la Colombie-Britannique possédant les pouvoirs suivants:
  1. L'administration des règlements relatifs au transport.

2. L'administration des règlements relatifs à l'entreposage.
  3. Le placement des réserves de grain de provende en entrepôts publics dans les endroits jugés appropriés, aux périodes requises et en quantités suffisantes.
  4. D'informer le gouvernement de la politique sur les permis d'importation du grain de provende afin que l'émission de permis soit constamment sujet à changement constant, comme mesure de principe de politique nationale, et d'assurer que tout besoin pouvant se présenter au moment de l'émission des permis soit satisfait rapidement et convenablement.
  5. D'acheter, de vendre et distribuer le grain de provende dans les provinces de l'Est et de la Colombie-Britannique dans une période jugée nécessaire.
- c) L'agence ainsi que le ministre responsable auront en guise d'aviseur, et chargé des responsabilités définies et précises, un comité formé de personnes représentant officiellement des organismes agricoles.
- d) Immédiatement après la création de l'agence projetée, d'établir sur une base statutaire, la politique du transport du grain de provende.

Extraits de la soumission présentée par la Fédération canadienne de l'Agriculture sur le grain de provende au comité de la Chambre des communes sur l'agriculture et la Colonisation le 10 décembre 1963.

«La Fédération canadienne de l'agriculture a soumis au gouvernement fédéral le projet de formation d'une agence fédérale spéciale chargée de voir aux intérêts des cultivateurs-consommateurs de grain de provende.»

«La politique officielle de la Fédération sur l'agence se lit comme suit:

«Le besoin d'une agence est constitué ainsi: il devrait exister une source d'administration pour le service de transport des provendes et autres politiques relatives aux autres grains dans l'intérêt du producteur pour lesquelles elles ont été instituées. Il devrait exister un élément de continuelle et compréhensive attention de la part de cette autorité agissant dans l'intérêt des cultivateurs-consommateurs de grain de provende, des difficultés, des politiques et des développements ayant trait au problème du grain de provende. Il devrait exister un moyen par lequel le cultivateur-consommateur du grain de provende joue une part reconnue en conseillant et développant la politique relative au grain de provende. Nous anticipons que le rayonnement d'intérêt d'une telle agence couvrira les approvisionnements du grain et le transport du grain de provende de l'Ouest transporté dans l'Est du pays ainsi que les approvisionnements et le transport du grain de l'Ontario, particulièrement le blé et le maïs.

«A notre avis, ces exigences seraient mieux rencontrées en établissant une agence fédérale spéciale dont les buts précis seraient de voir aux intérêts du cultivateur-consommateur du grain de provende.

«Cette agence devrait avoir comme source de consultation un comité assumant des responsabilités précises et définies, formé d'anciens membres d'organismes agricoles.»

«Les fonctions particulières d'une telle agence seraient établies comme suit:

1. L'administration de la politique sur le service du transport du grain de provende.
2. L'exercice des pouvoirs convenables pour pouvoir, lorsque nécessaire, recourir aux services d'entreposage dans l'Est pour les quantités requises de grain de provende.
3. L'administration des programmes de subventions sur l'entreposage du grain de provende tel que recommandé dans cette soumission.

4. Informer le gouvernement sur les politiques relatives aux permis d'importation du grain de provende.
5. Pour étudier principalement et conseiller sur tous les aspects de la politique des grains de provende. A cet égard, l'agence devrait étudier et conseiller relativement aux approvisionnements et aux développements du marché qui peuvent engendrer des fluctuations et des disparités indésirables des prix. Cependant, elle n'empiétera pas sur l'exercice des responsabilités de la Commission canadienne du blé consistant à négocier le blé de l'Ouest de façon ordonnée dans l'intérêt des producteurs de grain de l'Ouest.»

CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session de la vingt-sixième législature

1964-1965

---

COMITÉ PERMANENT

DE

# L'Agriculture et de la Colonisation

*Président:* M. RUSSELL C. HONEY

---

PROCÈS-VERBAUX

Fascicule 17

---

PRIX DES GRAINS DE PROVENDE

---

SÉANCES DU JEUDI 11 MARS ET DU  
MARDI 16 MARS 1965

---

Y compris le quatrième rapport à la Chambre

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.  
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE  
OTTAWA, 1965

21720-1

COMITÉ PERMANENT DE  
L'AGRICULTURE ET DE LA COLONISATION

*Président:* M. Russell C. Honey

*Vice-président:* M. Patrick T. Asselin

MM.

Alkenbrack	Gundlock	Mullally
Armstrong	Horner ( <i>Acadia</i> )	Nasserden
Asselin ( <i>N.D.G.</i> )	Howe ( <i>Wellington- Huron</i> )	Noble
Béchar	Jorgenson	O'Keefe
Beer	Kelly	Olson
Berger	Kennedy	Peters
Boulangier	Konantz ( <i>M<sup>me</sup></i> )	Pilon
Brown	Korchinski	Rochon
Cardiff	Langlois	Roxburgh
Choquette	Laverdière	Saltsman
Cooper	Lessard ( <i>Lac-Saint- Jean</i> )	Tardif
Crossman	Loney	Thomas
Cyr	Madill	Tucker
Danforth	Mather	Watson ( <i>Assiniboia</i> )
Dionne	Matte	Watson ( <i>Châteauguay- Huntingdon- Laprairie</i> )
Doucett	McBain	Webb
Émard	McIntosh	Whelan—60.
Éthier	McLean	
Forbes	Muir ( <i>Lisgar</i> )	
Gauthier	( <i>Quorum 20</i> )	
Groos		

*Le secrétaire du Comité,*  
D.-E. Lévesque.

MM. Pilon, Asselin (*Notre-Dame-de-Grâce*), Boulangier, Tucker et McLean (*Charlotte*) ont remplacé MM. Drouin, Forest, Temple, Gendron et Forgie le 15 mars 1965.

ORDRE DE RENVOI

Chambre des communes,  
Le LUNDI 15 mars 1965.

*Il est ordonné,*—Que les noms de MM. Pilon, Asselin (*Notre-Dame-de-Grâce*), Boulanger, Tucker et McLean (*Charlotte*) soient substitués à ceux de MM. Drouin, Forest, Temple, Gendron et Forgie sur la liste des membres du comité permanent de l'agriculture et de la colonisation.

*Attesté*

*Le Greffier de la Chambre des communes,*  
LÉON-J. RAYMOND.

## RAPPORT À LA CHAMBRE

Le 22 MARS 1965.

Le Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation a l'honneur de présenter son

### QUATRIÈME RAPPORT

Conformément à son Ordre de renvoi du 24 juin 1964, votre Comité présente à la Chambre des communes, dans le document ci-annexé, ses conclusions, observations et recommandations.

---

Un exemplaire des Procès-verbaux et Témoignages du Comité (*Fascicules n° 8 à 17 inclusivement*) est annexé au présent rapport.

Respectueusement soumis,

*Le président,*  
RUSSELL C. HONEY.

## CHAPITRE I—GÉNÉRALITÉS

Conformément à l'ordre de renvoi du 24 juin 1964, le Comité avait été saisi de la question suivante en vue de l'étudier et de faire rapport à son sujet:

«Que le Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation soit autorisé à faire sans délai une étude et une enquête sur toutes les questions qui découlent de l'écart entre les prix que touchent pour le grain de provende les producteurs des provinces des Prairies du Canada et le prix que paient les éleveurs de bétail dans l'Est du Canada et la Colombie-Britannique, ainsi que sur les questions qui s'y rattachent, et que la preuve fournie devant ledit Comité de la vingt-sixième législature soit renvoyée au Comité et que ce dernier ait la faculté d'accepter ces témoignages comme partie de ladite enquête.»

Au cours de la première session de la vingt-sixième législature, le Comité a tenu sept réunions et entendu la déposition des témoins suivants sur la question susmentionnée. Ces témoins ont été:

1. Le ministre de l'Agriculture et ses hauts fonctionnaires.
2. Le commissaire en chef adjoint et des fonctionnaires supérieurs de la Commission canadienne du blé.
3. Le commissaire en chef et des fonctionnaires supérieurs de la Commission des grains du Canada.
4. Des dirigeants de la Fédération canadienne des agriculteurs, de l'Union catholique des cultivateurs (U.C.C.) et de la Coopérative Fédérée.
5. Des dirigeants de la Bourse des grains de Winnipeg.
6. Des dirigeants de l'Association pour le développement et la protection de l'Agriculture de l'Est Canadien Inc.
7. M. F. W. Walsh de la *Maritime Cooperative Services Limited*.

Dans l'enquête qu'il a continué de mener sur les prix des grains de provende durant la deuxième session de la vingt-sixième législature, le Comité a tenu dix réunions et entendu les témoins suivants:

1. Des dirigeants de la *Montreal Corn Exchange Association*.
2. M. Charles E. S. Walls de la Fédération des agriculteurs de la Colombie-Britannique.
3. Des dirigeants de l'Union nationale des cultivateurs.
4. M. Harold H. Lasher de la *Lasher's Feed and Seeds Limited*, Napanee (Ontario).
5. Des dirigeants de l'Association des détaillants de provende de l'Ontario.
6. Des dirigeants de la Section des céréales et des produits des céréales du *Board of Trade* du Toronto métropolitain.
7. Des dirigeants de l'Association des élevateurs de l'Ontario.
8. Des dirigeants de l'Association des fabricants de provendes (Division de l'Est), Montréal (P.Q.).
9. M. William A. Flemming, marchand de provendes, Truro (N.-É.).
10. M. Cyrice Godbout de la *Grand Falls Milling Company*, Grand Falls, (N.-B.).
11. Des dirigeants de l'Association des producteurs indépendants de maïs de l'Ontario.

12. Des dirigeants du Comité du maïs commercial de l'Ontario.
13. M. David Kirk, secrétaire de la Fédération canadienne des agriculteurs.
14. M. C. R. Phillips, coordonnateur des programmes, Fédération canadienne des agriculteurs.

Le Comité tient à remercier tous ceux qui ont rendu témoignage ainsi que le secrétaire, M. D.-E. Lévesque, et le personnel du service des Comités de l'avoir si bien aidé dans l'accomplissement de sa tâche.

Ayant terminé l'étude recommandée dans l'ordre de renvoi, le Comité fait maintenant rapport de ses constatations:

## CHAPITRE II—INTRODUCTION

L'aide au transport des grains de provende récoltés dans les provinces des Prairies et expédiés en Colombie-Britannique et dans l'Est du Canada a été autorisée en 1941. Ce programme avait un double objectif: d'une part, augmenter les débouchés du grain de provende de l'Ouest et, d'autre part, aider les engraisseurs de l'Est du Canada et de Colombie-Britannique à obtenir des prix réduits pour le transport des grains de l'Ouest. En plus, ce programme a permis d'aider les cultivateurs de grains de provende des Prairies à faire face à la concurrence des grains importés, en particulier du maïs en provenance des États-Unis.

De temps à autre, ce programme a été modifié de façon à s'adapter aux changements des prix du transport, mais les caractéristiques générales en ont été maintenues.

Le programme d'aide se fondait sur le transport par chemin de fer et, par la suite, comme l'a signalé la Commission royale des Transports en 1961, il n'a pas provoqué de concurrence entre les différents modes de transport.

En août 1963, le gouvernement a annoncé qu'il avait remanié ce programme et qu'il y avait apporté les changements suivants:

- (1) La mise en vigueur par la Commission canadienne du blé, à l'égard de l'avoine et de l'orge utilisées au pays, d'un régime de prix différés ou provisoires, semblable à celui qui existait alors dans le cas du blé de provende.
- (2) Le paiement des frais d'entreposage des grains de provende de l'Ouest détenus dans les élevateurs autorisés de l'Est, pendant la période du 15 octobre au 15 avril, chaque année.
- (3) Une modification ayant pour but de permettre le transport du grain par camion, d'octroyer une aide relative aux frais de transport du grain à l'élevateur de l'Est le plus proche et de prévoir une aide supplémentaire pour le transport du grain par la méthode la moins coûteuse des élevateurs de l'Est aux moulins à provende ou aux marchands locaux.

D'autres modifications au programme d'aide au transport des céréales de provende furent annoncées en juillet et en août 1964. En bref, ces modifications prévoyaient une répartition de l'Est du Canada en différents secteurs et l'établissement, pour chacun de ces secteurs, d'un taux d'assistance uniforme pour le transport du grain, effectué par n'importe quel moyen combiné (eau, rail et camion) afin que le solde des frais de transport du grain par la méthode la moins coûteuse ne dépasse pas \$2 la tonne. Elles prévoyaient également des taux d'aide distincts et plus élevés pour les issues de mouture et les criblures

transportées par rail ou par camion vers certaines localités des provinces de l'Atlantique, ainsi que le paiement des frais d'entrepôt à Halifax à partir du 15 septembre au lieu du 15 octobre, cette dernière date s'appliquant ailleurs dans l'Est du Canada.

### CHAPITRE III—«CANADIAN FEED GRAINS AGENCY»

Le Comité recommande la création d'une agence, d'un office ou d'une commission (ci-après dénommée l'«agence»), qui s'appellera «Canadian Feed Grains Agency», ou qui portera tout autre nom que lui donnera le Parlement. Cette agence devrait être créée par une loi et être tenue de soumettre chaque année un rapport au Parlement. L'organisme devrait comprendre trois membres au moins et cinq membres ou plus, nommés par le gouverneur en conseil. Cette agence devrait être un corps constitué qui peut passer des contrats, ester en justice ou être l'objet de poursuites civiles.

L'agence devrait être constituée en corporation en vue d'exécuter un programme concernant les céréales de provende au profit des nourrisseurs canadiens, particulièrement ceux de l'Est du Canada et de la Colombie-Britannique, compte tenu de tous les facteurs constitutionnels et devrait avoir les pouvoirs suivants:

- (1) Exécuter le programme d'aide au transport des céréales de provende, examiner constamment le fonctionnement du programme et proposer de temps à autre au gouvernement les recommandations qui assureront le fonctionnement le plus efficace et le plus équitable du programme dans l'intérêt national.
- (2) Exécuter le programme d'aide à l'emmagasinage des grains de provende, examiner constamment le fonctionnement du programme et proposer de temps à autre au gouvernement les recommandations qui assureront le fonctionnement le plus efficace et le plus équitable de ce programme dans l'intérêt national.
- (3) Acheter, entreposer, transporter et vendre des grains de provende destinés aux éleveurs de l'Est du Canada et de Colombie-Britannique.
- (4) Prendre les mesures nécessaires pour s'assurer qu'il existe des installations suffisantes de manutention et d'entrepôt dans l'Est du Canada et en Colombie-Britannique et conseiller le gouvernement à ce sujet.

Le Comité recommande que l'agence fasse une étude constante de l'ensemble du programme relatif aux grains de provende, afin de conseiller le gouvernement au sujet du fonctionnement des programmes existants et de l'élaboration de nouveaux programmes.

L'agence devrait, en particulier, faire une étude soignée de l'ensemble du programme relatif aux grains de provende, sous tous ses aspects, avant d'exercer tout pouvoir qui lui est conféré en vertu du paragraphe 3 ci-dessus. Le Comité est d'avis que les pouvoirs conférés à l'agence peuvent, en eux-mêmes, suffire pour assurer la stabilité des prix et pour éliminer les marges spéculatives et excessives de bénéfices. Cependant, nous voulons qu'il soit bien compris que l'agence ne devrait pas hésiter à exercer les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu du par. 3 ci-dessus si elle juge que l'intérêt des éleveurs de l'Est de l'Ontario et de la Colombie-Britannique l'exige.

Le Comité estime souhaitable que, afin d'atteindre ses objectifs, l'agence exige de chaque moulin à provendes de l'Est du Canada et de la Colombie-Britannique qu'il lui fournisse des rapports périodiques, au moins une fois

chaque semaine, indiquant des prix quotidiens de vente des provinces. L'agence pourrait recueillir ces renseignements et les mettre à la disposition des éleveurs de l'Est du Canada et de la Colombie-Britannique, qui sauraient alors si les prix payés à un moment quelconque sont compétitifs dans leur région respective.

Le Comité recommande que l'exécution du programme d'aide au transport des grains de provende et du programme relatif à l'entreposage des grains de provende soit autorisée par la mesure législative créant l'organisme. Il est souhaitable de donner une certaine mesure de permanence à ces programmes qui sont présentement appliqués en vertu d'un décret du conseil et au moyen de l'inclusion annuelle des dépenses dans la loi des subsides. On pourrait ensuite, au moyen de décrets du conseil rendus en vertu de la loi, apporter à l'un ou l'autre des programmes les modifications recommandées par l'agence de temps à autre.

Nous recommandons que l'agence, toujours en vue d'atteindre ses objectifs, fasse une revue constante de la ligne de conduite relative à l'importation des grains de provende. La question des permis d'importation devrait continuer de relever de la Commission canadienne du blé. Cependant, les éleveurs de l'Est du Canada et de la Colombie-Britannique y sont intéressés et l'agence devrait, sous ce rapport, demeurer en liaison étroite avec le gouvernement et avec la Commission canadienne du blé.

Le Comité recommande que la mesure législative créant l'agence prévoit aussi la formation d'un Comité consultatif qui, chargé d'aider l'agence, fonctionnerait de la même façon que le Comité consultatif de la Commission canadienne du blé. Ce Comité consultatif devrait compter parmi ses membres au moins une majorité des représentants des éleveurs de l'Est du Canada et de la Colombie-Britannique.

#### CHAPITRE IV—RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

Le Comité a soigneusement étudié et évalué tous les témoignages qui lui ont été soumis et, se fondant sur ces témoignages, a tiré les conclusions ci-après énumérées et soumet respectueusement les recommandations suivantes qui en découlent:

1. La Commission canadienne du blé s'acquitte d'une manière satisfaisante de sa responsabilité de trouver des débouchés pour le grain de provende produit dans les provinces des Prairies. La Commission a bien rempli son devoir, qui est de veiller à ce que des quantités suffisantes de grains de provende à des prix raisonnables soient disponibles à la tête des Lacs et en Colombie-Britannique pour satisfaire aux besoins des éleveurs de l'Est du Canada et de la Colombie-Britannique.

2. Depuis son établissement en 1941, le programme d'assistance au transport du grain de provende a fonctionné avec efficacité et dans l'intérêt de l'agriculture de tout le pays. Il y a dans le programme certaines anomalies qu'il faudrait étudier et corriger.

Le Comité a appris que, à cause des modalités du programme d'aide au transport des céréales de provende, les éleveurs de la Colombie-Britannique sont obligés de payer environ \$1.50 de plus la tonne que le coût net du transport de \$4.40 la tonne. On a également entendu des témoignages sur les grandes variations du coût net du transport la tonne que doivent payer les éleveurs de divers endroits des provinces de l'Atlantique. Le Comité est d'avis qu'il faudrait faire beaucoup plus de recherches et apporter les modifications nécessaires,

afin que le programme permette aux éleveurs de l'Est du Canada et à ceux de la Colombie-Britannique d'obtenir le grain de provende à environ le même prix, quel que soit le lieu de résidence de l'acheteur, compte tenu toujours des cas isolés dans des régions particulières.

**RECOMMANDATION:**—Que l'organisme soit chargé d'examiner minutieusement le programme actuel d'aide au transport du grain de provende en vue de corriger les anomalies existantes et de maintenir le programme à jour et en harmonie avec les conditions changeantes, telles que les taux de transport, les méthodes d'expédition et ainsi de suite. L'organisme devrait être chargé de l'administration de ce programme, y compris la révision continue, afin qu'en pratique les éleveurs de l'Est du Canada et ceux de la Colombie-Britannique paient approximativement les mêmes frais nets de transport, quel que soit l'endroit de résidence des acheteurs, exception faite des éleveurs habitant des régions extrêmement isolées.

3. Le régime de prix provisoires pour l'avoine et l'orge établi par la Commission canadienne du blé en 1963, s'est révélé efficace dans son application.

*Recommandation:*—Que ce régime continue.

4. L'acquittement par l'État des frais d'entreposage du grain de provende de l'Ouest détenu dans les élevateurs autorisés de l'Est au cours de la période allant du 15 octobre (pour Halifax, du 15 septembre) au 15 avril a eu de très bons résultats quant à la stabilisation du prix des grains de provende dans l'Est du Canada.

*Recommandation:*—Que ce régime soit maintenu.

5. Dans l'Est du Canada, il y a un moment où la manutention et la vente des grains de provende de l'Ouest font soupçonner que, parfois, le prix payé pour ces grains par l'éleveur de l'Est peut-être influencé par des facteurs autres que le libre fonctionnement du marché. Cela se produit entre le terminus de l'Est et l'endroit où l'éleveur de l'Est fait l'achat. Le Comité a bien étudié les observations en faveur du libre fonctionnement du marché soutenu par les mesures que le gouvernement a établies en vue de réduire au minimum le coût du transport et de l'entreposage et de stabiliser le prix des grains de provende de l'Ouest vendus aux éleveurs de l'Est et de la Colombie-Britannique. D'un autre côté, des preuves convaincantes attestent une instabilité des prix des grains de provende dans l'Est du Canada, instabilité qui ne peut se concilier logiquement avec le fonctionnement du marché, si elle est considérée dans le contexte des mesures gouvernementales.

*Recommandation:*—Que l'organisme soit autorisé à acheter des grains de provende, à les entreposer, à assurer qu'ils soient disponibles en quantité suffisante aux endroits où on en aura besoin et à les vendre. Une stabilité maximum des prix sera alors assurée et la spéculation ou la réalisation de profits exorbitants au détriment des éleveurs de l'Est du Canada sera évitée.

6. L'établissement de prix provisoires et l'acquittement des frais d'entreposage des grains de provende de l'Ouest détenus dans des élevateurs autorisés de l'Est ont eu pour effet d'assurer un acheminement convenable des grains de la tête des Lacs vers l'Est, avant la fermeture de la navigation en automne. Toutefois, la nécessité d'assurer dans les régions de l'Est un entreposage approprié pour les grains de provende de l'Ouest crée un problème.

L'augmentation rapide de la production de maïs en Ontario et la faveur qu'il gagne auprès des éleveurs du Québec et des provinces de l'Atlantique ont intensifié le problème de la manutention et de l'entreposage dans les élevateurs de l'Est.

En ce qui concerne seulement les grains de provende de l'Ouest, le Comité est convaincu qu'il y a suffisamment d'espace disponible pour l'entreposage dans l'Est en grande partie, à l'exception de certaines régions où les installations sont insuffisantes. Les moyens de manutention et d'entreposage de Montréal sont insuffisants en ce qui concerne le maïs de l'Ontario au moment de la vente. Le Comité reconnaît la nécessité de moyens adéquats de manutention et d'entreposage des grains de l'Ouest, mais il tient compte aussi des demandes légitimes des producteurs de maïs de l'Ontario en ce qui a trait aux moyens de manutention et d'entreposage leur permettant d'approvisionner leur marché du Québec et des provinces de l'Atlantique.

*Recommandation:*—Que l'établissement de moyens suffisants de manutention et d'entreposage pour tous les grains de provende, indépendamment du point d'origine, fasse partie intégrante de la politique nationale en matière de grains de provende et que cette question soit déferée à l'organisme afin qu'il détermine si ces installations sont suffisantes, non seulement actuellement, mais pour l'avenir. Cet organisme devrait être chargé de recommander la construction de ces nouvelles installations, selon les besoins, et d'assurer la manutention efficace et convenable de tous les grains de provende produits au Canada.

7. La culture du maïs commercial en Ontario s'est développée rapidement à la suite des progrès constants des méthodes de manutention et de la production de meilleures variétés de maïs. Le maïs s'implante également de plus en plus comme aliment du bétail. On s'attend qu'il y ait une expansion continue de la production de maïs en Ontario dans les années à venir.

Le Comité a déjà mentionné l'insuffisance des moyens de manutention et d'entreposage du maïs de l'Ontario.

Certaines des difficultés éprouvées par les producteurs de maïs de l'Ontario pour ce qui est de la manutention et l'emmagasinage de leur produit pourraient être atténuées si l'industrie privée ou des coopératives de producteurs construisaient des élévateurs locaux ou régionaux. Ce genre d'emmagasinage constituerait la méthode la plus économique et la plus efficace pour surmonter les difficultés résultant de la surabondance de maïs sur le marché au temps de la récolte. Le maïs, dont le centre de production au Canada est situé dans le sud-ouest de l'Ontario, est transporté par chemin de fer aux marchés du Québec et des provinces de l'Atlantique. S'il existait assez d'entrepôts dans la région de production, on pourrait transporter méthodiquement le maïs vers les marchés de l'Est au cours des mois d'hiver.

A l'heure actuelle, les dispositions fiscales ne favorisent pas la construction d'installations destinées au conditionnement, à la mise en élévateur et à l'emmagasinage du maïs. Le Comité est d'avis que la construction d'installations de ce genre devrait être encouragée par tous les moyens possibles.

*Recommandation:*—Que des modifications appropriées soient apportées à la loi de l'impôt sur le revenu afin de permettre aux propriétaires de ces installations de déduire leurs frais de premier établissement à l'égard de ces installations selon un rythme d'amortissement accéléré. Il va sans dire que l'application de telles modifications ne devrait pas être restreinte aux installations servant au maïs du sud-ouest de l'Ontario, mais elle devrait être de portée nationale afin de favoriser la construction d'installations de conditionnement et d'emmagasinage des grains là où la chose est possible.

8. Les producteurs de bétail de l'Est de l'Ontario, du Québec et des provinces de l'Atlantique devraient bénéficier de l'aide au transport des grains de provende provenant de l'Ontario. Ces producteurs sont actuellement désavantagés dans une certaine mesure lorsqu'ils veulent donner à leurs animaux

du maïs provenant de l'Ontario. Ils ne peuvent obtenir du maïs des provinces des Prairies et, s'ils veulent en acheter, ils doivent le faire à un prix qui ne correspond pas au programme d'aide au transport qui s'applique au grain de l'Ouest. Si l'on accordait aux producteurs de grains de provende de l'Ontario des subventions au transport de leurs produits, ils seraient plus en mesure de concurrencer les importateurs de grains de provende, notamment les importateurs de maïs vers les marchés du Québec et des provinces de l'Atlantique. Le point d'application du programme de subventions au transport des grains de provende de l'Ontario a causé du souci au Comité. Les producteurs des provinces des Prairies payent le transport des grains de provende à partir de la ferme jusqu'à la tête des Lacs. Il ne semblerait pas équitable d'accorder des subventions au transport des grains de provende en provenance de l'Ontario à partir du point de production. Le Comité est d'avis que le producteur de l'Ontario devrait être tenu de payer une partie des frais de transport des grains de provende expédiés vers l'Est de l'Ontario, la province de Québec et les provinces de l'Atlantique. Le Comité se rend compte aussi de l'anomalie qui pourrait se produire si l'on accordait aux producteurs de l'Ouest l'avantage du programme d'aide au transport des céréales de provende pour expédier leurs produits vers le sud-ouest de l'Ontario. Si le programme proposé devait prévoir le paiement de subvention au transport de marchandises à partir d'endroits situés dans le sud-ouest de l'Ontario jusqu'à destination, il pourrait en résulter que l'on expédie du blé, de l'avoine et de l'orge de provende hors de cette région en même temps que l'on y fait venir les mêmes grains de provende en vertu du même programme.

Le Comité est d'avis que la mise en œuvre d'un programme d'aide au transport des grains de provende en provenance de l'Ontario, établi de façon que les frais de transport des grains de provende produits en Ontario et expédiés d'un élevateur terminus de l'Ontario vers l'Est de l'Ontario, le Québec et les provinces de l'Atlantique ne soient pas plus élevés que les frais de transport payés à l'égard des grains de provende expédiés aux mêmes endroits à partir de la tête des Lacs, favorisera le transport du maïs de l'Ontario à ces régions de l'Est sans créer la situation anormale dont il a été question en ce qui concerne la mise sur le marché du blé, de l'avoine et de l'orge de provende en général.

*Recommandation:* Que le programme d'aide au transport des grains de provende soit amplifié de manière à englober les grains de provende de l'Ontario destinés à des localités de l'Est de l'Ontario, de la province de Québec et des provinces de l'Atlantique, et qu'une telle aide soit applicable de façon que le coût du transport de ces grains de provende expédiés d'un terminus de l'Ontario vers l'Est de l'Ontario, la province de Québec et les provinces de l'Atlantique ne soit pas plus élevé que le coût du transport payé pour les grains de provende expédiés de la tête des Lacs aux mêmes endroits, moyennant l'aide du gouvernement pour le transport-marchandises.

Respectueusement soumis,

*Le président,*  
RUSSELL C. HONEY.



## PROCÈS-VERBAUX

Le JEUDI 11 mars 1965.

(21)

Le Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation se réunit à huis clos à dix heures ce matin, sous la présidence de M. Russell C. Honey.

*Présents:* MM. Armstrong, Béchard, Beer, Brown, Cardiff, Choquette, Crossman, Cyr, Danforth, Doucett, Drouin, Forbes, Forest, Gauthier, Honey, Horner (*Acadia*), Howe (*Wellington-Huron*), Jorgenson, Konantz (M<sup>me</sup>), Laverdière, Madill, McBain, Mullally, Nasserden, O'Keefe, Olson, Saltsman, Temple, Thomas, Watson (*Châteauguay-Huntingdon-Laprairie*) et Whelan—31.

Au nom du sous-comité du programme et de la procédure le président soumet un «Projet de rapport à la Chambre». Le Comité entreprend l'étude du rapport alinéa par alinéa.

L'étude dudit rapport se poursuivant, le Comité suspend ses travaux à 10 h. 50 du matin jusqu'à 5 h. de l'après-midi du même jour.

### SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

(22)

A cinq heures de l'après-midi, la séance est reprise sous la présidence de M. Honey.

*Présents:* MM. Alkenbrack, Béchard, Berger, Brown, Cardiff, Choquette, Cyr, Danforth, Drouin, Forbes, Forest, Gauthier, Gendron, Honey, Howe (*Wellington-Huron*), Jorgenson, Kennedy, Langlois, Matte, McBain, McIntosh, Muir (*Lisgar*), Mullaly, Nasserden, Rochon, Temple, Vincent, Webb et Whelan—29.

M. Danforth propose que le Comité soit ajourné jusqu'au mardi 16 mars 1965 afin que les membres puissent disposer de plus de temps pour étudier le Projet de rapport et pour examiner les témoignages présentés au Comité.

La demande de M. Danforth est *adoptée* par un vote pris à main levée de 26 contre 1.

A 5h 20 de l'après-midi le président ajourne la séance au mardi 16 mars 1965 à 9h 30 du matin.

---

Le MARDI 16 mars 1965.

(23)

Le Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation se réunit à huis clos à 9h. 35 du matin sous la présidence de M. Russell C. Honey.

*Présents:* MM. Armstrong, Asselin (*Notre-Dame-de-Grâce*), Asselin (*Richmond-Wolfe*), Béchard, Beer, Berger, Boulanger, Brown, Cardiff, Choquette, Crossman, Cyr, Danforth, Doucett, Groos, Honey, Horner (*Acadia*), Howe (*Wellington-Huron*), Jorgenson, Konantz (M<sup>me</sup>), Laverdière, Loney,

Madill, Matte, McBain, Mullally, Nasserden, O'Keefe, Olson, Peters, Pilon, Rochon, Saltsman, Tardif, Thomas, Tucker, Vincent, Watson (*Assiniboïa*), Watson (*Châteauguay-Huntingdon-Laprairie*), Webb et Whelan—41.

Le Comité reprend l'étude d'un «Projet de rapport à la Chambre».

L'examen dudit rapport étant terminé, sur la proposition de M. Asselin (*Richmond-Wolfe*), appuyé par M. Berger,

*Il est décidé*—Que le rapport modifié soit adopté et que le président le présente comme Quatrième rapport du Comité à la Chambre.

Sur la proposition de M. Mullally, appuyé par M. McBain,

*Il est de plus décidé*—Que le Comité fasse imprimer, sous forme de brochure, 5,000 exemplaires bilingues de son Rapport à la Chambre.

A minuit et dix, le président ajourne le Comité jusqu'à nouvelle convocation du président.

*Le secrétaire du Comité,*  
D.-E. Lévesque.

(Le Quatrième rapport à la Chambre est imprimé en français et en anglais dans deux brochures séparées).

